HAL
open science

L'avers d'une Belle Époque : genre et altérité dans les pratiques et les discours d'Alexandre Lacassagne (1843-1924), médecin lyonnais

Muriel Salle

To cite this version:

Muriel Salle. L'avers d'une Belle Époque : genre et altérité dans les pratiques et les discours d'Alexandre Lacassagne (1843-1924), médecin lyonnais. Histoire. Université Lumière - Lyon II, 2009. Français. NNT : 2009LYO20050 . tel-01540276

HAL Id: tel-01540276

https://theses.hal.science/tel-01540276v1

Submitted on 16 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lumière Lyon 2

École doctorale : Sciences Sociales

U.F.R. Géographie Histoire Histoire de l'Art et Tourisme

(GHHAT)

Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

L'avers d'une Belle Époque. Genre et altérité dans les pratiques et les discours d'Alexandre Lacassagne, médecin lyonnais (1843-1924)

Par Muriel SALLE

Thèse de doctorat en Histoire

sous la direction de Michelle ZANCARINI

présentée et soutenue publiquement le 18 septembre 2009

Composition du jury :

Dominique KALIFA, Professeur des iniversités, Université Paris 1

Marc RENNEVILLE, Maître de conférence HDR, Université Paris 8

Agnès FINE, Directrice d'Études, École des Hautes Études en Sciences Sociales

Olivier FAURE, Professeur des universités, Université Lyon 3

Philippe ARTIERES, Chargé de recherches, C.N.R.S.

Michelle ZANCARINI, Professeur des universités, Université Lyon 1

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « **Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification** » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Pour Boris.

Parce qu' « Il n'existe pas de Je sans Tu ».

(Tzvetan Todorov, La vie commune. Essai d'anthropologie générale, Paris, Seuil, 1995, p.10.)

Remerciements

Il n’est pas de pensée, sinon élaborée en commun. Cette thèse n’aurait pu être sans le dialogue, l’enseignement, les sollicitations, les conseils, les encouragements, les intuitions, les critiques, et finalement la présence de tous ceux qui ont partagé avec moi ces années de vie et de recherche. Qu’ils soient donc tous ici remerciés.

Ma gratitude va d’abord à Michelle Zancarini-Fournel, qui a dirigé mon travail avec rigueur et patience, exigence et bienveillance. Je ne saurais dire le prix de la confiance qu’elle m’a accordée dès les débuts de ce travail, et de son indéfectible soutien tout au long de ma recherche

Il n’y a pas d’histoire sans archives. Je remercie donc très sincèrement ceux qui m’en ont permis et facilité l’accès : M. Pierre Guinard, conservateur en chef de la Bibliothèque municipale de Lyon, Mesdames Luisa Bermudez et Josiane Marchado et Monsieur Gilles Caillat, toujours fidèles au poste, ainsi que l’ensemble du personnel du fonds ancien. Ma gratitude va également à Béatrice Gaillard, responsable du pôle Collections à la bibliothèque universitaire Santé de l’Université Lyon 1.

Enfin, il y a tous ceux qui, par leur présence et leur affection, ont su me redonner confiance quand le doute s’installait, et m’insuffler l’enthousiasme indispensable pour mener ce projet. Je n’ai pas fait la route seule, et je n’oublie aucun d’eux.

[Epigraphe]

« La raison peut-elle seulement se défaire du masculin et du féminin, de la gauche et de la droite, de l'intérieur et de l'extérieur, du même et de l'autre, de l'endroit et de l'envers, du binarisme et de la symétrie, afin d'imaginer le multiple, le fluctuant, l'indéfinition ? »

Laure Murat, *La loi du genre. Une histoire culturelle du « troisième sexe »,* Paris, Fayard, 2006, p.1.

Liste des principales abréviations

BML : Bibliothèque Municipale de Lyon

BML FA : Fonds Ancien de la Bibliothèque Municipale de Lyon

BML SJ : Fonds jésuite des Fontaines de la Bibliothèque Municipale de Lyon

ADR : Archives Départementales du Rhône

AML : Archives Municipales de Lyon

ANF : Archives Nationales de France

SHD : Service Historique de la Défense (archives du Val-de-Grâce)

Introduction

J'entreprends d'étudier ici le discours médical du second XIXe siècle, et particulièrement celui d'un médecin lyonnais, Alexandre Lacassagne, en examinant les conditions concrètes de sa formulation. On se situera donc intentionnellement à l'intersection de deux grands champs historiques : l'histoire intellectuelle, et l'histoire sociale de la médecine dans un espace-temps spécifique, Lyon à la Belle Époque. Quelle est la finalité de ce travail ? Il s'agit de cerner les enjeux et les conséquences d'un tel discours, pour mettre en évidence les réponses apportées à ce qui est perçu alors comme un problème – qui devra donc être défini –, et pour circonscrire des « *champs historico-problématiques* »[1].

Une telle étude ne saurait être menée sans fil conducteur. Les sources utilisées, pour l'essentiel le fonds Lacassagne[2], placent au premier plan le personnage de ce médecin lyonnais sur lequel il faudra, bien sûr, s'arrêter. Mais la fréquentation assidue de l'ensemble documentaire qu'il a légué ne permet pas seulement de proposer une biographie sociale et intellectuelle du personnage. Cette longue immersion dans ses archives me permet en effet d'affirmer que, en fin de compte, ce qui préoccupe le médecin lyonnais, à l'instar de ses contemporains, c'est l'altérité. L'analyse des discours produits et des pratiques afférentes, ainsi que de leurs enjeux doivent donc être menée. L'étude se concentre sur le discours médical du dernier tiers du XIXe siècle, non seulement parce qu'Alexandre Lacassagne est alors au sommet de son activité professionnelle et de sa renommée, mais aussi parce que cette période pourrait être qualifiée de « moment d'émergence ». Sur le plan scientifique, c'est l'apogée d'une science éphémère, l'anthropologie criminelle, dont Lacassagne est l'un des plus éminents représentants. Au plan politique c'est, bien sûr, la mise en place de la Troisième République, de ses institutions, de ses cadres, et de ses projets.

---

[1] C'est la démarche proposée par Pierre Rosanvallon, « Pour une histoire conceptuelle du politique », in *Revue de Synthèse*, janvier-juin 1986, n°1-2, p.100.

[2] Le fonds Lacassagne est conservé au fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon.

<u>Fig.1</u> : Le docteur Alexandre Lacassagne (1843-1924) au moment de sa retraite, vers 1913. (collection particulière)

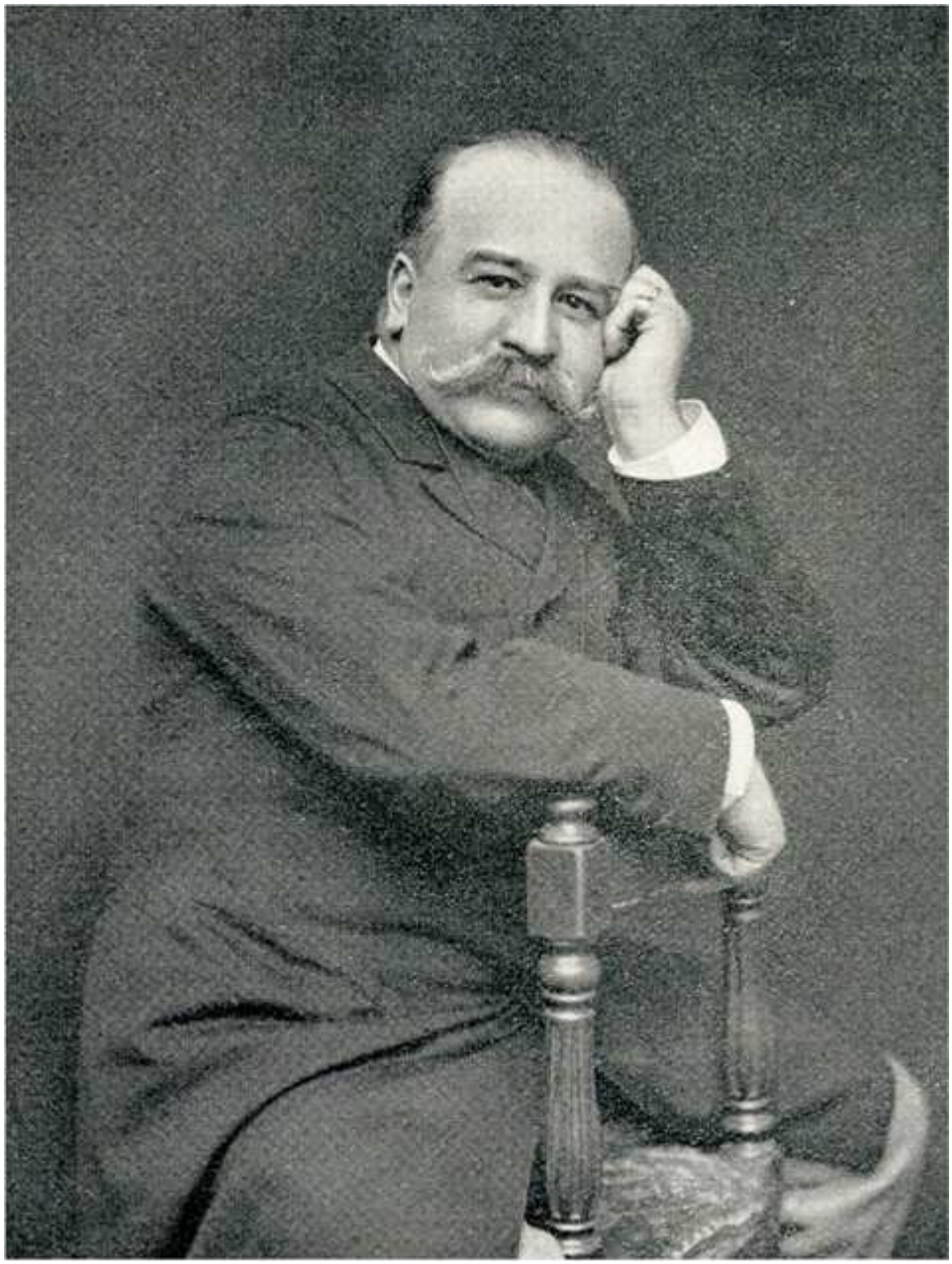

Qui est Alexandre Lacassagne ? À Lyon, le Docteur Alexandre Lacassagne est une célébrité. Son nom s'inscrit dans la toponymie de la ville : il a son avenue, un lycée éponyme[3]. Ce faisant, il se fond dans le paysage, et demeure finalement assez méconnu. L'on sait parfois qu'il fut professeur de

[3] Cela l'inscrit tout de même dans le « panthéon au quotidien » définit par Pierre-Yves Saunier dans L'Esprit lyonnais (XIXe-XXe siècle) : genèse d'une représentation sociale, Paris, CNRS Éditions, 1995, p.160.

médecine légale pendant plus de trente ans, et qu'il révolutionna la pratique de l'expertise médicale. Fondateur de l'anthropologie criminelle et de l'école lyonnaise de criminologie, il est souvent mieux connu des historiens du droit[4]. Sur les photographies [Fig.1], il apparaît comme le type du notable de la Troisième République. La moustache est épaisse, élégamment retroussée ; la silhouette marquée par un onctueux embonpoint ; la pose pleine d'une dignité un peu nonchalante. Alexandre Lacassagne respire la satisfaction et la bonhomie. « Démarche ferme et cadencée, œil vif et gai, parole abondante et colorée, le Professeur Lacassagne présente, dans la physionomie, l'allure, l'habitus général, tous les signes matériels correspondant à ses qualités intellectuelles. C'est un ensemble parfait, l'homogénéité faite homme, l'expression la plus adéquate de l'harmonie physique et morale. »[5] Pourtant, pour qui s'attache un peu plus longuement aux pas d'Alexandre Lacassagne, ce portrait si lisse ne tarde pas à présenter quelques dissonances.

Ainsi, lors de son premier séjour en Algérie, alors qu'il est médecin militaire auprès des bataillons d'Afrique, il entreprend de décalquer à même leur peau les tatouages des soldats. Sa collection est aussi conséquente qu'intéressante : elle compte au total plus de deux mille spécimens et revêt aux yeux de Lacassagne la plus grande importance car elle représente « d'une manière absolue les dessins, inscriptions ou emblèmes relevés sur la peau de cinq cent cinquante individus »[6]. Son but ? Cerner la personnalité criminelle, en vertu de l'hypothèse selon laquelle « le grand nombre de tatouages [donne] presque toujours la mesure de la criminalité du tatoué »[7]. La pratique peut surprendre. Sur ce point Lacassagne n'est pourtant pas un

---

[4] Adolphe Quételet (1796-1874) est le précurseur majeur de l'anthropologie criminelle. Beccaria, Lavater, Gall, tenants d'une pensée criminologique enfouie, peuvent également être considérés comme tels, mais c'est surtout Cesare Lombroso (1835-1909) qui incarne ce savoir nouveau, cristallisant autour de lui une « école italienne » qui essaime d'abord en France, avant de susciter une opposition vive qui s'organise autour de l'école lyonnaise et de la figure d'Alexandre Lacassagne. Mais en dépit de la vigueur des débats suscités par cet antagonisme des deux écoles et de l'importante activité éditoriale à laquelle ils donnent lieu, on estime qu'après 1914, l'anthropologie criminelle n'existe plus.

[5] Gérôme Coquard, « Le Professeur Lacassagne », in La Revue du Siècle, 4e année, décembre 1890, n°43, p.725. [BML FA 140553]

[6] Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, Le médecin et le criminel. Alexandre Lacassagne (1843-1924), Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque municipale de Lyon (27 janvier – 15 mai 2004), Lyon, Les Amis de la Bibliothèque de Lyon, 2004, p.85.

[7] Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.85.

original. En effet, son initiative est reprise par bon nombre de ses collègues. On doit ainsi à Lombroso, l'*alter ego* turinois de Lacassagne, une étude sur les *Palimpsestes des prisons*. Et un peu partout, en Algérie, en Belgique, au Brésil, en Roumanie, des médecins se mettent à analyser les tatouages. Ce ne sont plus seulement les soldats qui sont alors objets d'étude, mais aussi les marins, les prisonniers, les prostituées et les aliénés. En revanche, quand il entreprend de faire reproduire les plus beaux spécimens de sa collection sur des assiettes, Lacassagne n'est plus tout à fait un collectionneur de tatouages comme il y en eut tant d'autres. L'idée, un peu douteuse, a quelque chose d'excentrique qui trouble le portrait si harmonieux dressé par Gérôme Coquard[8]. À mieux connaître Alexandre Lacassagne, on découvre ainsi d'autres étrangetés. Son arrière-petite-fille conserve ainsi – étrange souvenir de l'illustre aïeul –, le moulage d'une main féminine [Fig.2], qui fait fonction de presse-papier de bronze. Et l'on retrouve le même moulage, cette fois réalisé en fonte, sur la porte de la demeure familiale de Villerest, non loin de Roanne, où le médecin aimait à passer en famille les mois les plus chauds de l'année. Si l'origine exacte de ce « trophée » reste mystérieuse – il pourrait s'agir de la main d'un cadavre que Lacassagne autopsia, ou de celle d'une criminelle qu'il examina –, l'idée de son utilisation à des fins décoratives apparaît curieuse, voire franchement de mauvais goût, même si l'on veut bien admettre que la pratique du légiste explique ce trait d'humour noir.

Fig.2 : Comme **presse-papier** (ci-contre) **ou** en **heurtoir** (ci-dessous), le Docteur Lacassagne fait parfois un étrange usage des moulages anatomiques réalisés dans le cadre de son exercice de médecin légiste…

[8] Gérôme Coquard, op.cit., 1890.

Il a ainsi fait mouler la main d'une femme, noyée selon ses arrières petits-enfants, dont il admirait la finesse.
Collection particulière.
Photographies de l'auteur.

Dans le fonds documentaire qu'il lègue à la bibliothèque municipale de Lyon, et qui témoigne des activités multiples de l'éminent professeur, on trouve ainsi d' « étranges documents qui n'émanent ni de [Lacassagne], ni même de ses confrères français ou étrangers »[9] : un recueil de chansons, de celles que fredonnaient les prisonniers de droit commun, pour passer le temps, dans les établissements pénitentiaires en cette fin de siècle[10] ; une liasse de *lettres*, celles écrites à l'adresse d'un médecin de l'administration

[9] Philippe Artières, « Alexandre Lacassagne : de l'archive mineure aux Archives de l'anthropologie criminelle ».
Article en ligne : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=37 [Article consulté le 30 Août 2007]

[10] Dossier « Littérature des prisons » [BML FA Ms 5286-5287-5288]

pénitentiaire de Cayenne par des bagnards et qui nous donne à entendre leurs plaintes ou leurs requêtes, comme autant d'échos de leurs vies brisées[11] ; un dictionnaire Français-Argot[12] ; les courriers adressés par un inverti allemand au Docteur Lacassagne[13]. Pour Philippe Artières[14], « la présence au sein des collections du fonds Lacassagne de manuscrits émanant d'individus ordinaires, et notamment de fragments d'écrits, […] relève […] d'une approche commune à tous les travaux du médecin » : son constant souci de l'infime et, j'ajoute, de l'étrange. De toute évidence, Lacassagne porte un regard original sur le monde : ce qui retient son attention, c'est ce qui se dérobe, ce qui est habituellement frappé d'invisibilité, « non une invisibilité de fait, mais une invisibilité sociale et épistémologique »[15], ce que l'on ne voit pas, ce que l'on préfèrerait taire, le secondaire, le marginal et l'infâme.

Homme de science, fermement inscrit dans les perspectives positivistes de son temps, il n'en demeure pas moins particulièrement intéressé par des affaires relevant de l'occulte et du mystérieux, en parfaite adéquation avec son « époque dévoreuse de débats scientifiques, soucieuse de rationalisation, tout en demeurant parfois sous l'emprise d'une pensée magique »[16]. C'est la même volonté de placer *a posteriori* quelque mystérieux cas sous les lumières de la Science qui guide l'action de Lacassagne quand il fait de l'histoire de la médecine. Il n'est pas question de dresser un tableau des théories et des pratiques médicales, mais de tenter

---

[11] Dossier « Littérature de bagne. Pièces émanées de forçats des îles du Salut (Guyane) données par le Dr Le Quinquis au Dr Corre en janvier 1902 » [BML FA Ms5285]

[12] Notes sur l'Argot [BML FA Ms 5301]

[13] Georges Apitzsch, Lettres d'un inverti allemand au Docteur Lacassagne. 1903-1908, Edition établie, annotée et présentée par Philippe Artières, Paris, EPEL, 2006, 123 p.

[14] Philippe Artières, http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=37

[15] Philippe Artières, http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=37

[16] Christophe Prochasson, Les années électriques, 1880-1910, Paris, La Découverte, 1991, p.74.

Pour appuyer cette affirmation, Christophe Prochasson prend l'exemple de l'affaire Dreyfus, durant laquelle le frère du capitaine, Mathieu Dreyfus, consulte une voyante pour deviner l'identité du coupable, et évoque « les faux mystères d'une singulière dame voilée aux allures de bonne fée, les extravagances pseudo-scientifiques d'un graphologue de renom », en l'occurrence Alphonse Bertillon, dont Alexandre Lacassagne désapprouva l'intervention dans l'affaire. On trouve de multiples exemples de ce mélange des genres dans le fonds Lacassagne.

quelque diagnostic rétrospectif[17] et même « de discuter et de détruire d'absurdes légendes d'empoisonnement, et d'arriver ainsi à réhabiliter différents personnages calomniés depuis des siècles »[18]. La démarche ne surprend plus, aujourd'hui, les historiens ou les médecins qui la pratiquent, mais c'est Lacassagne qui a ouvert cette voie.

À ces étranges objets d'études (tatouages, autobiographies de criminels, etc.), à ces patients peu ordinaires (depuis Georges Apitzsch, l'inverti allemand, jusqu'à ces criminel-le-s qu'il lui fut donné d'examiner au cours de leur procès), Lacassagne applique une méthode d'analyse qui, elle, n'a rien d'extravagant. Par opposition aux « rapports de hautes personnalités scientifiques, s'embarquant dans des considérations platoniques morales et philosophiques, pour arriver à des conclusions flottantes, nuageuses et contraires », on peut souligner avec Gérôme Coquard « les déductions claires, logiques, mathématiques de Lacassagne, délimitant une solution irréfutable »[19]. À n'en pas douter, si ce dernier a de curieux sujets de prédilection, il a aussi une méthode, et elle est rigoureuse.

Dresser le portrait d'Alexandre Lacassagne semble donc une entreprise plus délicate qu'on a pu le penser de prime abord, mais sans doute plus excitante aussi. D'autres l'ont déjà fait, dira-t-on. Ce n'est pas tout à fait vrai. Si l'on excepte la multitude d'articles parus à l'occasion de son décès dans la presse locale[20] ou nationale, et les parutions ponctuelles pour quelque commémoration[21] ou sur des sujets anecdotiques mais accrocheurs[22],

---

[17] Il plaide en faveur d'études d'« archéologie médicale » comme le rappelle le Docteur Armand Corre, Archives de l'anthropologie criminelle, 1893, p.440.

[18] Alexandre Lacassagne, « Compte-rendu sur Les morts mystérieuses de l'histoire par le Dr Cabanès », in Archives d'anthropologie criminelle, 1901, p.425.

[19] Gérôme Coquard, op.cit., 1890. [BML FA 140553]

[20] Edmond Locard, « Un grand savant qui disparaît. Le Professeur Lacassagne est mort », Le Grand Régional du Centre et du Sud-Est, jeudi 25 septembre 1924. [AML 3CP363]

« Le professeur Lacassagne est mort hier. Il fonda l'école lyonnaise de criminologie », Le Progrès, jeudi 25 septembre 1924. [AML 3CP363]

[21] Androcles [pseudonyme d'Edmond Locard], « Une Grande Figure Lyonnaise. Le Professeur Lacassagne », Journal non identifié [AML 3CP363]

« Le cinquantenaire de la mort du Professeur Lacassagne : Un lycée portera son nom », Le Progrès, 15 août 1974.

[22] Gérard Chauvy, « Lacassagne à Berlin. Le spécialiste lyonnais de l'anthropologie criminelle en congrès à Berlin », Rubrique « Les mystères de Lyon », Le Progrès, 28 février 1993.

Gérard Chauvy, « Testament sous hypnose… Une étrange affaire sur laquelle l'expert lyonnais Lacassagne eut à intervenir… », Le Progrès, Mars 1993.

aucune étude véritablement sérieuse et complète n'a encore été tentée sur le médecin légiste lyonnais. Sans doute, ses travaux, et notamment la revue qu'il fonda en 1886, les *Archives de l'anthropologie criminelle, de criminologie, de psychologie normale et pathologique*, ont été étudiés. Patrick Cardon a ainsi mené en 1984 un travail sur le *Discours littéraire et scientifique fin-de-siècle23* à partir de cette revue. Mais il envisage en fait exclusivement la thématique de l'homosexualité, analysant dans sa thèse « tout ce qui était écrit sur l'inversion », l'ensemble formant tout de même « une véritable encyclopédie du savoir de l'époque, ses hésitations, ses certitudes, ses tensions sur le sujet »[24]. Quant à Martine Kaluszynski[25], elle s'attache à cerner la naissance et le développement de la criminologie en France à la fin du XIXe siècle, relatant les origines variées de ce discours scientifique sur le crime et s'attachant plus particulièrement à la naissance du mouvement criminologique français autour de la revue d'Alexandre Lacassagne. Et si ce dernier « personnifie ce mouvement »[26], elle ne tente pas d'en dresser le portrait, en dépit des éléments biographiques qu'elle présente[27]. D'autres enfin, se sont attachés aux pas d'Alexandre Lacassagne du point de vue de la médecine légale[28]. Mais finalement, aucune étude globale, qui rende justice à l'ensemble des aspects de la recherche et de la personnalité d'Alexandre Lacassagne n'a été tentée jusqu'ici, quoique l'exposition qui s'est tenue à la Bibliothèque municipale de Lyon, du 27 janvier au 15 mai 2004 y invitait largement[29].

Ce n'est pourtant pas une biographie au sens strict du terme que l'on veut écrire ici. On pourrait s'étendre longuement sur les avantages et les

---

[23] Patrick Cardon, Discours littéraire et scientifique fin-de-siècle. Etude des Archives de l'anthropologie criminelle (1886-1914), Thèse de doctorat en Lettres et Civilisation françaises sous la direction de M. Raymond Jean, Université de Provence, 1984, 2 vol., 599 p.

[24] Patrick Cardon, op.cit., 1984, p.5.

[25] Martine Kaluszynski, La Criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France à la fin du XIXe siècle. Autour des « Archives de l'Anthropologie criminelle » d'Alexandre Lacassagne, thèse de doctorat sous la direction de Michelle Perrot, Université Paris VII, 1988, 989 p.

[26] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.9.

[27] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, « Un personnage clé : Lacassagne », p.139-183.

[28] Laurence Vèze, Alexandre Lacassagne (1843-1924) et l'institut de médecine légale de Lyon, Mémoire de DEA sous la direction de Régis Ladous, Université Jean Moulin Lyon 3, 1992, 76 p.

[29] Voir le catalogue de l'exposition : Philippe Artières & Gérard Corneloup, op.cit., 2004, 240 p.

inconvénients de la démarche biographique en histoire des sciences. Je retiendrai essentiellement dans ce champ de la recherche historique, la pesanteur de l'héritage de la biographie. La codification du genre est précoce[30] : dès le début XVIIIe siècle, les canons de la vie de savant sont fixés dans les « éloges » rituels de l'Académie des sciences. La pertinence du regard rétrospectif sur le travail scientifique est ainsi instituée. Mais dans le courant XIXe siècle, les biographies dites « victoriennes », succombent complètement à l'illusion. Elles se déploient dans d'étroites contraintes moralisantes, élevant la vie de savant au rang d'un véritable genre littéraire où l'on retrouve les envolées lyriques et les velléités moralistes parfois propres aux discours du temps. Le défaut majeur est leur complaisance pour leur objet, encore accentuée par le fait qu'au XIXe siècle la confiance presque illimitée accordée aux progrès de la science leur confère une fonction édifiante. Le savant est un missionnaire, la discipline scientifique une ascèse exemplaire, son objectif terrestre un idéal transcendant. On songe ici à la posture prophétique adoptée par Max Weber pour évoquer la *vocation* des hommes de savoir[31]. Pour André Salomon, le « savant » est justement celui dont l'engagement moral et politique dépasse sa fonction intellectuelle. La biographie de savant tient donc, fort logiquement, de l'évangile. Si la valeur documentaire de ces textes n'en demeure pas moins réelle car le lecteur, conscient de leur nature, relativise la portée des appréciations flatteuses et sait lire, entre les lignes, la complexité du personnage, ils présentent toutefois un second défaut : leur tendance systématique à la rétrospection. Car le sujet est perçu en fonction de son aboutissement, ce qui donne une cohérence fallacieuse à une vie présentée comme toute entière orientée vers la réalisation du grand dessein dont le biographe prend acte. C'est ce qui conduit Pierre Bourdieu à parler

---

[30] Je suis largement redevable, pour ce qui suit, à la réflexion épistémologique menée par Marc-Antoine Kaeser dans « La science vécue. Les potentialités de la biographie en histoire des sciences », Revue d'Histoire des Sciences Humaines, 2003, n°8, p.139-160 et dans l'introduction à L'univers du préhistorien. Science, foi et politique dans l'œuvre et la vie d'Édouard Desor (1811-1882), Paris, L'Harmattan, 2004, p.13-20.

[31] Sur ce point, voir la condérence qu'il prononcele 7 novembre 1917 : « La profession et la vocation de savant ». Max Weber, Le savant et le politique. Une nouvelle traduction [1917], Paris, La Découverte, 2003, 206 p.

d' « illusion biographique »[32] : les errements et les hésitations du personnage disparaissent, alors mêmes qu'ils sont extrêmement instructifs.

Il faut éviter de tomber dans une linéarité qui gommerait les inflexions. Le fait de s'intéresser à un personnage unique ne suffit pas à fonder la cohérence du propos. C'est concevoir la personnalité aux pas de laquelle on s'attache de manière bien monolithique. « D'autres grilles de lecture doivent être exploitées, qui prennent en compte les solutions de continuité et les stratifications multiples d'une personnalité, ses constructions successives, les hasards et les moments d'une vie, les influences subies ou exercées »[33]. On retrouve là l'injonction bourdieusienne à dépasser l'individu à tort confondu avec « l'identité entendue comme constance à soi-même d'un être responsable, c'est-à-dire […] intelligible »[34] pour considérer les « différents *agents* sociaux qui en sont la manifestation »[35]. Comment ne pas se ranger à cette invitation, quand on entend étudier un homme qui fut à la fois médecin et expert, praticien et enseignant, notable en vue mais visiteur assidu à la prison Saint-Paul et entretenant avec certains de ses hôtes des relations complexes, à la fois médecin, confident, protecteur, bon père de famille et collectionneur de tatouages, mandarin et bienfaiteur[36] ?

L'historien biographe est également tenté d'introduire dans sa construction des « effets de réel » pour reprendre l'expression de Jacques Le Goff[37]. Il faut se garder de ces mirages induits par les sources primaires. Mais la mise en garde vaut pour la rédaction d'une biographie comme pour tout autre travail historique. Il convient de toujours se souvenir que « ces documents ne doivent […] pas être crédités d'un pouvoir immanent de démonstration : en les considérant comme des faits, pour les opposer à l'exégèse, aux

---

[32] Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », Actes de la Recherche en sciences sociales, n°62/63,1986, p.69-72.

[33] Guillaume Piketty, « La biographie comme genre historique ? Étude de cas », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1999, vol.63, p.121.

[34] Pierre Bourdieu, op.cit., 1986, p.70.

[35] *Idem*.

[36] La dédicace qu'Émile Nouguier adresse au « Cher professeur Lacassagne, notre généreux bienfaiteur », est emblématique de ce rôle particulier que joua Alexandre Lacassagne auprès d'un certain nombre de détenus, dont il entrepris de rassembler les autobiographies. Sur le sujet, voir les travaux de Philippe Artières, et notamment « Crimes écrits. La collection d'autobiographies de criminels du professeur A. Lacassagne », Genèses, n°19, avril 1995, p.48-67, et « "Cher professeur A. Lacassagne, notre généreux bienfaiteur". Le détenu écrit au criminologue », Genèses, n°25, décembre 1996, p.143-155.

[37] Jacques Le Goff, « Introduction », in Saint Louis, Paris, Gallimard, 1996, p.16.

théories et aux synthèses en vigueur, on oublierait que les témoignages directs ne sauraient parler d'eux-mêmes »[38]. Toutefois une telle mise en garde vaut sans doute d'autant plus pour les sources utilisées lors de la rédaction d'un récit biographique, car si le document d'archive donne souvent l'illusion de « toucher à une vérité brute et vierge »[39], la lettre ou le journal intime renforcent encore ce mirage.

Marc-Antoine Kaeser met partiellement sur le compte de la mauvaise conscience, qui découle de la position de voyeur alors adoptée par l'historien, sa tendance à surévaluer la sincérité des propos dont il viole l'intimité. Pourtant, même – et peut-être surtout – dans ces écrits intimes, il ne faut pas perdre de vue la possibilité d'une mise en scène de soi, ce qui pose le problème récurrent de la vérité, ou de l'exagération subjective ou emphatique. Les lettres sont faites pour être lues, et s'inscrivent parfois dans le cadre de relations dont il ne faut pas négliger la codification, *a fortiori* quand il s'agit de lettres professionnelles. Mais même quand il s'agit de lettres intimes, d'un père à son fils par exemple[40], la prudence doit être de mise. La relation filiale doit être replacée dans son époque : elle n'a pas grand-chose de commun avec la relation parent/enfant telle qu'elle existe aujourd'hui, si tant est qu'on puisse d'ailleurs la modéliser de manière univoque. Les lettres doivent être, aussi, replacées dans leur contexte de rédaction, tant il est vrai que la pertinence des citations ne s'évalue qu'en fonction de leur contexte d'énonciation.

De même, dans les journaux intimes qui abritent le dialogue le plus proche qui soit, celui d'un individu avec lui-même, avec sa propre conscience, très loin des postures étudiées des rituels de sociabilité, on pourrait être tenté de considérer chaque phrase écrite comme l'expression d'une vérité intérieure. Mais l'introspection ne peut être gage de la lucidité du diariste : il est commun de se mentir à soi-même, et le fait de coucher ses pensées par écrit implique à n'en pas douter le désir, même inconscient, d'un lecteur, fut-il virtuel. « Chaque texte [autobiographique] invente, par son procès

---

[38] Marc-Antoine Kaeser, op.cit., 2003, p.149.

[39] Marc-Antoine Kaeser, op.cit., 2003, p.150.

[40] À l'instar du corpus de quelques 28 lettres adressées par Alexandre Lacassagne à son second fils, Jean, pendant la Première Guerre mondiale. [ADR 30J1 : Fonds Jean Lacassagne. Correspondance avec sa famille (1914-1918)]

d'écriture, un lecteur fictif qu'il interpelle et qu'il convoque »[41]. Dès lors, il convient de manipuler les journaux avec précaution[42] : il ne faut pas confondre le personnage avec le rôle qu'il se joue pour lui-même.

Ces mises en garde apparaissent d'autant plus pertinentes dans le cas d'Alexandre Lacassagne. Car nous sommes indéniablement ici en présence d'un homme qui voulait organiser sa mémoire et qui en a eu le temps, puisqu'il décède – et encore, accidentellement ! – à l'âge de 81 ans. Il est ainsi le principal artisan de la donation de sa bibliothèque, qu'il anticipe largement puisqu'il effectue dès juillet 1913 une première donation, de quelques « cent volumes ou brochures (thèses de [s]es élèves, travaux personnels) dont [il] fai[t] hommage à la Bibliothèque de la Ville en souvenir de [s]es trente-trois années de professorat »[43], et lance les démarches nécessaires au don de sa collection concernant Jean-Paul Marat dès le mois d'octobre 1920, soit près de 4 ans avant son décès, survenu en septembre 1924. Il a rédigé le catalogue de cet ensemble documentaire, qu'il a longtemps classé et géré seul[44], il lui a donc été tout à fait possible d'y faire des coupes sombres. Cette collection exceptionnelle ne contient d'ailleurs pas que des livres : on y trouve des séries de lettres reçues par Alexandre Lacassagne, et une impressionnante collection de cartes de visites. Ces manuscrits témoignent essentiellement de sa vie professionnelle. On a bien davantage de difficultés à trouver des informations sur sa vie de famille, ses relations amicales, son intimité[45], et à ce titre l'exercice biographique paraît presque impossible à mener. En revanche, il est aisé de

---

[41] J.-M. Goulemot, « Les pratiques littéraires ou la publicité du privé », in Philippe Ariès et Georges Duby (eds), Histoire de la vie privée, Tome 3 : *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p.405.

[42] Précaution qu'on ne manquera pas de prendre à l'occasion de l'étude du journal qu'a tenu Alexandre Lacassagne pendant le siège de la ville de Strasbourg en 1870. [SHD Dossier de Jean Alexandre Eugène Lacassagne, médecin aide-major de 1e classe]

[43] Lettre manuscrite du Docteur Lacassagne en date du 22 juillet 1913, adressée à M. le Bibliothécaire en chef de la Ville. [AML 177 WP 012 1]

[44] En témoigne le fichier papier conservé aux archives municipales de Lyon, constitué de fiches bibliographiques classées par noms d'auteurs, assez mal conservées au demeurant, écrite de la main d'Alexandre Lacassagne. [AML 307 WP 033]

[45] La visite de la maison de campagne de Villerest, restée dans la famille, et les contacts avec cette dernière, ont permis de découvrir l'ampleur inespérée des fonds privés concernant Alexandre Lacassagne. Toutefois, si des monceaux de lettres personnelles et de manuscrits sont effectivement conservés à Villerest, ils ne sont ni classés, ni inventoriés, ni même rangés, d'où d'évidentes difficultés de consultation, d'autant que l'on dépend pour cela de la présence des descendants d'Alexandre Lacassagne lesquels, s'ils nous ont réservé un accueil absolument charmant, ne peuvent se tenir à la disposition d'un chercheur qui aurait matière à travailler pendant plusieurs mois à Villerest.

retracer son réseau de relations, tant professionnelles que sociales, et c'est d'ailleurs peut-être à cette fin que Lacassagne a conservé, puis légué à la Bibliothèque municipale, ces documents. Alexandre Lacassagne serait-il un manipulateur ? Le mot est sans doute excessif. Toutefois, il est certain que la donation préparée de son fonds a une fonction mémorielle. Nombreuses sont les anecdotes qui soulignent l'altruisme du médecin. En novembre 1925, le Docteur Chaurand écrit à Edmond Locard en ces termes :

> « M. Lacassagne avait beaucoup d'énergie. S'il avait professé des doctrines communistes, il aurait donné la Villa Saïd, et la Villa de Saint-Cyr-lès-Tours aux pauvres de sa paroisse intellectuelle, ce que Anatole France s'est bien gardé de faire.
>
> J'ai deux ou trois pièces rares en fait de bibliophilie. Je les montrai un jour à M. Lacassagne à propos de la méthode adoptée pour son catalogue. Et, après avoir examiné les documents, il me dit :
>
> « – Et, qu'allez-vous en faire ?
>
> « – mais les garder soigneusement : ils ont servi à mon éducation, et j'espère les faire servir à celle des miens. Nos devoirs d'altruisme ont, pour moi, la forme de cercles concentriques, forme adoptée par A. Comte, et chippée à Fénelon : la famille, la cité, la patrie. Mais je pense comme vous que nous ne possédons bien que ce que nous donnons.
>
> « – Répétez-moi cette phrase. »
>
> « – Je répétai : "on ne possède bien que ce que l'on donne" ».
>
> Il prit sa plume, et se hâta de l'écrire sur cette enveloppe, et il me fit un compliment »[46].

L'histoire est peut-être apocryphe. Quoi qu'il en soit, Alexandre Lacassagne cherche sans doute, à l'instar de nombreux notables de son temps, à faire œuvre de mécène. On ne saurait balayer ce genre de témoignage sans autre forme de procès. Mais n'est-il pas légitime de nourrir quelques soupçons à l'endroit d'un homme qui affirmait que « donner sa bibliothèque, c'est continuer sa vie dans l'esprit des autres »[47] ?

Dans le fonds documentaire laissé par Alexandre Lacassagne, pas de « vérité brute et vierge » : on peut lire l'architecture de cet ensemble comme

---

[46] Lette du docteur Chaurand au docteur Locard, jeudi 5 novembre 1925. [AML 31ii87]

[47] Alexandre Lacassagne, Préface au Catalogue du fonds Lacassagne, 1922, p.XXI. [BML FA 141946]

un monument funéraire voulu et dessiné par Lacassagne lui-même. Il n'en est pas moins riche de révélations, mais la complexité de l'exercice ne doit pas être sous-estimée.

La tentation biographique est donc grande, d'autant qu'elle fait écho à notre conception de la science même. Car si on a considéré un temps la biographie « comme un exercice inepte, surévaluant le superficiel, l'"acte créateur", au détriment des "conditions de possibilité" du savoir intrinsèquement anonymes »[48], cette critique tombe devant la conception nouvelle des savoirs développée dans le cadre des *sciences studies* contemporaines. « La nature de la science n'est plus aujourd'hui un article de foi »[49]. Son historicité n'est plus contestée, et par conséquent, sa réductibilité à l'analyse historique : en s'inscrivant dans le courant des *social studies of knowledge*, on s'attache à souligner le caractère situé du mode de production de la connaissance scientifique. Ce faisant, on admet qu'un fait scientifique est le produit d'un mécanisme complexe, qui nécessite que soient rassemblés différents registres de conditions[50]. Bien sûr, des conditions matérielles de possibilité de la découverte sont nécessaires : il faut qu'existent les outils indispensables (ainsi, sans microscope, on ne saurait travailler sur l'infiniment petit). Mais il faut aussi que le scientifique dispose des moyens appropriés par lesquels doivent être engendrées et validées les connaissances légitimes. Il doit maîtriser une « technologie littéraire »[51] par laquelle les phénomènes sont communiqués à ceux qui n'en ont pas été les témoins directs, et une technologie sociale qui établit les conventions que les hommes de sciences doivent employer dans leurs rapports mutuels et afin d'examiner la légitimité des revendications de connaissance.

Par conséquent, les savoirs sont situés[52]. Leur analyse ne saurait être menée que dans leur contexte et leur cadre culturel, et on ne saurait faire

---

[48] Marc-Antoine Kaeser, op.cit., 2003, p.141.

[49] Marc-Antoine Kaeser, op.cit., 2003, p.144.

[50] Delphine Gardey, « Les sciences et la construction des identités sexuées. Une revue critique », in Annales Histoire Sciences Sociales, n°3, mai-juin 2006, p.649-673.

[51] Le terme est de Delphine Gardey, op.cit., 2006, p.654.

[52] Donna Haraway, « Situated Knowledges. The Science Question in Feminism as a Site of Discourse on the Privilege of Partial Perspective », in Feminist Studies, Vol.14, n°3,

l'économie de l'étude de ceux qui en sont les créateurs, les scientifiques eux-mêmes. Non seulement située, la science mérite d'être incarnée, d'où la re-légitimation de l'étude biographique. L'intérêt pour cet aspect humain de l'élaboration des savoirs scientifiques résout en effet bien des problèmes classiques en histoire des sciences, à commencer par celui des conflits d'écoles. Dans sa thèse sur la naissance de la criminologie, centrée sur l'étude de l'École lyonnaise et le rôle clé qu'y joue Alexandre Lacassagne, Martine Kaluszynski entendait tourner le problème en récusant le terme même d'école, pour éviter de donner une fausse impression d'homogénéité. Elle dénonçait « toute l'ambition et le leurre qui consistent à faire "parler" un groupe, ou une "école" au risque de gommer les particularités ; car un mouvement par définition est un agrégat de plusieurs personnes, reliées par un même objectif il est vrai, une même conception des choses, mais aux attitudes parfois différentes »[53]. Par-delà le truisme, on ne peut que souligner un certaine stérilité de la démarche car, finalement, on ne saurait rien dire de l'École lyonnaise de criminologie, de peur d'en caricaturer la pensée, à moins d'en donner une image finalement si fragmentée, qu'elle en devient illisible. Pour sortir de l'aporie, ce n'est pas l'École lyonnaise qu'il faut faire « parler ». Elle ne l'a d'ailleurs jamais fait d'une seule voix, même si elle disposait d'un organe d'expression, les *Archives d'Anthropologie criminelle*. Pour éviter le double écueil de l'homogénéisation abusive comme de la fragmentation débilitante, il faut cesser de travailler « autour » pour se concentrer sur un personnage, en l'occurrence Alexandre Lacassagne.

Que propose-t-on donc de faire ? On a déjà écrit sur Alexandre Lacassagne, et l'on croit sans doute avoir tout dit quand à l'instar de Martin Kaluszynski, on a fait état de sa « vie modèle »[54]. La recension de la littérature sur le médecin lyonnais est à ce titre révélatrice. Parmi les écrits de médecins, qui ont publié des articles dont la révérence confine à l'hagiographie, reprenant presque mot pour mot les notices nécrologiques et les divers articles parus

---

1988, p.575-600. Repris dans Donna Haraway, Simians, Cyborgs, and Women : The Reinvention of Nature, Routledge, New York, 1991, p.183-201.

[53] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.9

[54] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988. Voir notamment le chapitre qu'elle consacre à « Un personnage clé [du mouvement criminologique français] : Lacassagne », p.139-183.

au moment de la mort du professeur, mentionnons cette surprenante chronique parue dans la *Revue Rive Gauche* et signé par le Médecin Général A. Camelin : « Les professeurs Lacassagne et Policard »[55]. Non seulement figure de l'histoire de la médecine, Lacassagne s'y trouve placé au rang de figure de l'histoire lyonnaise par suite d'une proximité géographique qui pourrait faire sourire si elle n'était énoncée avec tant de sérieux : « La Société d'Histoire de la Rive Gauche a maintes raisons de s'intéresser [au professeur] Alexandre Lacassagne […]. La première est une affaire de voisinage. Un demi-siècle durant […] Lacassagne [… a] vécu et travaillé dans cette maison du 1 place Raspail, proche du lieu des réunions de la Société »[56]. Si parmi ces études la plupart sont, bien sûr, de bonne foi, le recours essentiel et sans critique aucune à des sources de seconde main, conduit souvent à des répétitions et à l'élaboration d'une image figée et finalement assez stéréotypée d'Alexandre Lacassagne. Issu d'un milieu modeste[57], réussissant cependant par l'intelligence[58] et par le travail, devenu un enseignant charismatique[59], c'est un médecin légiste réunissant en sa personne la « *trinité*[60] des qualités fondamentales [de ce spécialiste, à savoir] : le bon sens, l'instruction, la probité »[61], l' « animateur hors pair »[62] d'un réseau scientifique sans équivalent, et un citoyen engagé, pour le meilleur, dans la cause hygiéniste à laquelle il a « apporté toutes [s]es forces et [s]on complet dévouement »[63]. Martine Kaluszynski, à laquelle on a

---

[55] A. Camelin, « Les professeurs Lacassagne et Policard », in Revue Rive Gauche. Revue de la Société d'étude d'Histoire de Lyon, déc.73-mars 74, p.5-11.

[56] A. Camelin, op.cit., 1974, p.5.

[57] Ses parents, hôteliers à Cahors, tenaient un relais de poste très actif mais auraient été « ruiné[s] par le développement du chemin de fer », aux dires du Professeur Jean Normand, « Alexandre Lacassagne, un pédagogue original », article écrit pour l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon en 2004.

Article en ligne : http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/Jean_Normand_01.pdf. [Article consulté le 30 Août 2007]

[58] D'une « haute intelligence », « il fit sans effort des études brillantes » nous dit Edmond Locard [AML 3CP363]. Notons que ce point ne fait pas l'unanimité : « il fit, mon Dieu, sans grand éclat, confessons-le, ses études dans le lycée de sa ville » dit au contraire Gérôme Coquard, op.cit., 1890, p.726.

[59] « Les élèves venaient à lui en foule », toujours selon Edmond Locard.

[60] C'est moi qui souligne la tonalité hagiographique.

[61] Alexandre Lacassagne, « Discours d'ouverture du IIe Congrès de Médecine légale », in Archives de l'anthropologie Criminelle, 1912, p.666. [BML FA 481106].

[62] Georges Saint-Paul lui rend hommage en ces termes dans la préface à la troisième édition de ses Thèmes psychologiques, 3e édition, vol.IV : Invertis et homosexuels, Paris, Vigot Frères, 1930, p. 5. [BML FA SJ ZOV 00132]

[63] Alexandre Lacassagne, « Programme d'une société de séniculture », in La vie médicale, 1920, p.18. [BML FA 418802]

emprunté les deux précédentes citations, s'en remet ainsi le plus souvent à Lacassagne lui-même pour en tracer le portrait. Tout au plus se borne-t-elle à remarquer, incidemment, que l'homme « quitte [parfois] le costume de la respectabilité universitaire »[64], quand il prend le nom étrange de Djaël pour signer la préface du catalogue de sa bibliothèque. « *Olim quercinum, nunc lugdunense quercetum* » – autrefois en chêne du Quercy, aujourd'hui en chênaie lyonnaise : telle est la formule de l'ex-libris de Lacassagne[65]. Peut-être est-il désormais temps de rompre avec cette image de monolithique et inatteignable solidité.

Car s'il ne s'agit pas de vouloir à tout prix ôter à Alexandre Lacassagne son honorabilité, on ne saurait toutefois plus se satisfaire d'une telle vision du personnage, parce qu'elle ne lui rend pas justice. À n'en pas douter, l'homme est plus complexe. D'autres se sont déjà intéressé à certains aspects moins consensuels de sa personnalité. Marc Renneville[66] fait le portrait d'un criminologue à la pensée originale. Philippe Artières se passionne pour sa graphophilie[67], qui le conduit à entretenir avec les détenus dont il recueille les écrits autobiographiques des relations étroites et inattendues, « un rapport […] contractuel, voire […] un véritable pacte »[68]. Difficile toutefois d'en savoir davantage : même l'immersion durable dans le fonds Lacassagne, même la recherche d'autres sources documentaires n'ont pas permis de verser de pièce véritablement nouvelle au dossier. L'exercice biographique, pour tentant qu'il soit, ne saurait donc être mené à bien pleinement.

Recentrons-nous donc sur ce dont nous disposons : un fonds documentaire, le fonds Lacassagne, conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon, comprenant plus de 12 000 pièces, volumes et brochures, manuscrits et imprimés, coupures de presse et collection de cartes de visites, autour des thèmes de « l'Anthropologie normale et criminelle, de la Jurisprudence médicale, de la Psychologie normale et morbide, de la Pathologie médico-

---

[64] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.167.

[65] Voir Jean Normand , op.cit., 2004.

[66] Marc Renneville, « Alexandre Lacassagne. Un médecin-anthropologue face à la criminalité (1843-1924) », in Gradhiva, n°17, 1995, p.127-140.

[67] Philippe Artières, « Le Graphophile. Portrait d'un médecin légiste en maître d'écriture », in Equinoxe, n°22, Automne 1999, p.105-115.

[68] Philippe Artières, op.cit., décembre 1996, p.144.

légale, de la Sociologie, de l'Hygiène et de la Statistique »[69]. Cet ensemble documentaire considérable a été légué par le docteur Alexandre Lacassagne lui-même à la Ville de Lyon en 1921. La cohérence, le caractère construit du fonds, lisible au regard du catalogue co-écrit par Lacassagne lui-même avec le bibliothécaire adjoint de la Bibliothèque municipale[70], peut nous échapper de prime abord, car il rassemble des ouvrages de philosophie, psychologie, sciences sociales et juridiques, philologie, linguistique, médecine, hygiène, esthétique, littérature, etc., et constitue « une source de renseignements précieux pour les psychologues, les sociologues, les juristes, les criminalistes, les historiens, les médecins, les anthropologues, et, en général, pour quiconque s'intéresse à l'évolution physique, sociale et morale de l'humanité »[71]. Mais ce faisant, elle représente « la pensée directrice de toute la carrière scientifique de son fondateur »[72]. Voilà qui explique la cohérence de l'ensemble. Voilà aussi qui justifie la tentation biographique, à laquelle j'ai un temps manqué succomber. Car pour pénétrer ce labyrinthe documentaire, il faut un fil d'Ariane. Et la personnalité d'Alexandre Lacassagne paraissait pouvoir en tenir lieu et permettre de saisir ce fonds documentaire dans l'ensemble de ses thématiques et la plénitude de ses enjeux, sans risquer de s'y perdre. D'ailleurs, c'était adopter rien moins que la démarche indiquée par Lacassagne lui-même qui, dans l'autobiographie intellectuelle préfaçant le catalogue du fonds, l'affirme : sa vie, il faut la lire dans sa bibliothèque puisque « Au *Livre*, [il] a consacré une partie de la vie ; et quand il la revoit dans son ensemble, il est tenté de la diviser en grandes périodes de lectures »[73]. Cette démarche, l'étude d'une bibliothèque afin de percer les mystères de l'univers mental de son possesseur, n'est pas absolument nouvelle. D'autres historiens, avant moi, ont ainsi recouru aux bibliothèques pour en savoir davantage sur leurs propriétaires. Daniel Roche circonscrit ainsi très clairement le problème qui nous occupe : « Une bibliothèque est-elle un état d'âme ? Telle est la question que peut poser

---

[69] Notice explicative au catalogue du fonds Lacassagne, 1922, p.I. [BML FA 141946]

[70] Catalogue du fonds Lacassagne, Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1922, XVII-IV-222 p. [BML FA 141 946]

[71] Notice explicative…, 1922, p.I. [BML FA 141946]

[72] Idem

[73] Préface d'Alexandre Lacassagne au Catalogue du fonds Lacassagne, *op.cit.*, 1922, p.I-XII.

l'étude de la bibliothèque d'un grand savant »[74]. Non seulement il y répond positivement, mais encore il propose une méthode d'analyse qui permet de mener l'étude du catalogue d'une bibliothèque pour « interroger la possession du livre comme première étape de l'appropriation. En effet, la marque personnelle de son propriétaire peut se laisser découvrir par l'historien car toute collection de livres révèle des choix, des intérêts, des passions, sinon des manies. On peut être sensible à une certaine ferveur et plus encore à une incertaine nécessité qui détermina, il y a longtemps, le fait que tel livre méritait non seulement d'être lu mais d'être conservé »[75] et, dans le cas étudié ici, légué à une institution municipale pour être, définitivement, attaché à sa mémoire. Cette ferveur qui attache Alexandre Lacassagne à ses livres, elle peut être lue dans le contrat de son mariage avec Magdeleine Rollet en 1882, « comprenant [alors] deux mille volumes environ, estimée à cinq mille francs »[76], sa bibliothèque se trouve formellement exclue de la communauté de biens alors instaurée. Du reste, la dimension révélatrice de la pratique de la collection a été démontrée par la psychologie[77], et Krysztof Pomian[78] a souligné combien étudier les collections, c'est étudier un comportement humain pour peu que l'on adopte une perspective anthropologique. On ne contestera pas que la collection est toujours issue de l'arbitraire du collectionneur : c'est lui qui opère les choix, accordant aux livres ce « poids subjectif qui se rapporte au contenu du livre, […] à son importance »[79]. Je pose donc l'hypothèse que l'on peut parcourir

---

[74] Daniel Roche, Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle, Paris, Fayard, 1988, p.47. En l'occurrence Daniel Roche interroge celle Jean-Jacques Dortous de Mairan (1678-1771), qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences, membre de l'Académie français, et académicien provincial à Béziers.

[75] Daniel Roche, op.cit., 1988, p.47.

[76] Contrat de mariage entre Alexandre Lacassagne et Magdeleine Rollet, déposé chez maître Bouteille, notaire à Lyon (rue d'Algérie n°12), reçu le 17 août 1882 en son étude, conclut ce même jour à la mairie du 1er arrondissement à Lyon [AML 3E17654].

[77] Sur ce point voir Werner Muensterberger, Le collectionneur. Anatomie d'une passion, Paris, Payot, 1996, 325 p. Voir notamment la 3e partie « Trois psychobiographies », dont l'une concerne un collectionneur de livres (chapitre VI : « Un exemplaire de tous les livres ! ») : l'étude s'appuie sur le témoignage biographique laissé par sir Thomas Philipps, grand collectionneur de livre, mort en 1872 en laissant « la plus importante collection de livre et de manuscrits jamais réunie par une seule personne » (p.95).

[78] Krysztof Pomian, Collectionneurs, amateurs, curieux : Paris-Venise, XVIe-XVIIIe siècles, Paris, Gallimard, 1987, 367 p.

[79] Nanaé Suzuki, La Voie lactée, Berlin, 2000. Il s'agit d'une œuvre d'art citée par Jennifer Allen dans sa préface à Walter Benjamin, Je déballe ma bibliothèque, Paris, Payot, 2000, p.7.

le chemin à l'envers et, partant, retrouver derrière la présence de tel ou tel ouvrage sur les étagères de la bibliothèque d'Alexandre Lacassagne, ses motivations. Par conséquent, l'étude d'une collection comme celle que représente le fonds Lacassagne est intéressante d'un point de vue biographique. Par ailleurs, on montrera que ce n'est pas tant en termes de psychisme que d'intentionnalité scientifique qu'il faut y regarder de près. On précisera plus loin la méthode qui permet de l'embrasser aussi exhaustivement que possible du regard, par l'analyse du catalogue de la collection. « En effet, s'il existe une contrepartie au dérèglement d'une bibliothèque, c'est bien la régularité de son catalogue »[80]. Et quand Lacassagne retrace, dans la préface de cet inventaire, sa « carrière [de] passionné lecturier »[81], c'est finalement sa vie même qu'il met en scène, depuis « l'Enfance », âge de l'imagination consacré à la lecture des contes de fées et de Jules Verne jusqu'à « l'Ultime Vieillesse »[82] dévolue à celle des moralistes, « surtout Vauvenargues »[83], et d'études sur la vieillesse, en passant successivement par « l'Adolescence » (Walter Scott et Lamartine, Victor Hugo et Théophile Gautier), la « Jeunesse » (« les ouvrages de littérature, de science, de médecine »[84]), la « Virilité » (les ouvrages philosophiques, depuis la Bible jusqu'aux positivistes) puis la « Maturité ».

Mais, plus encore, ce sont les préoccupations de son temps, ces *problèmes* propres à une époque, un pays, un groupe spécifique évoqués par Pierre Rosanvallon[85], qui sont lisibles entre les lignes du fonds Lacassagne et de son catalogue. Criminels et fous, hermaphrodites ou invertis, génies, dégénérés, femmes, enfants et vieillards, primitifs, sauvages : voilà les personnages qui hantent la pensée médicale du docteur Lacassagne et de ses contemporains. Quel est leur point commun ? Ce sont autant d'avatars de l'altérité. Car ce qui préoccupe Lacassagne, c'est l'Autre. Philippe Artières

---

L'œuvre est composée d'une vingtaine de panneaux de verre sur lesquels sont gravés le poids et le titre de livres.

[80] Walter Benjamin, op.cit., 2000, p.42.

[81] Préface d'Alexandre Lacassagne au Catalogue du fonds Lacassagne, 1922, p.VI. [BML FA 141 946]

[82] Catalogue du fonds Lacassagne, 1922, p.III. [BML FA 141 946]

[83] Catalogue du fonds Lacassagne, 1922, p.VI. [BML FA 141 946]

[84] Catalogue du fonds Lacassagne, 1922, p.VI. [BML FA 141 946]

[85] Pierre Rosanvallon, op.cit., 1986, p.93-105.

mentionne ces « altérités radicales », que l'on rencontre dans les thématiques récurrentes que l'analyse du catalogue du fonds fait émerger. Le dénombrement systématique, à partir de l'analyse du catalogue du fonds Lacassagne[86], des ouvrages rassemblés par le médecin sur un certain nombre de thèmes fait apparaître les chiffres suivants :

Thème	Nombre de références dans le fonds Lacassagne
Animaux	24
Anomalies / monstruosités	62
dont inversion sexuelle	11
hermaphrodisme / sexe douteux	21
Anormaux	6
Crimes/ criminels / criminalité	80
dont crimes d'aliénés et crimes passionnels	36
criminalité et littérature, criminels poètes et artistes	16
criminalité exotique	1
criminalité infantile et juvénile	40
criminalité féminine	7
Folie	39
Femmes	65
Génie (inspiration et demi-folie, pathologie)	12
Enfance / enfants	77
Vieillesse, sénilité	47
TOTAL	418

Ce premier tour d'horizon du catalogue du fonds Lacassagne, qui rassemble plus de 12 000 pièces, le montre clairement : c'est bien l'altérité qui semble constamment préoccuper Lacassagne et pas la figure de l'autrui rassurant, mais la face inquiétante, car profondément différente, de l'Autre. Il a le goût

[86] On s'en est tenu aux titres de rubriques du catalogue du fonds Lacassagne, et l'on n'a compté que les entrées « strictes », c'est-à-dire qu'on ne tient pas compte des renvois. Pour « Crimes / criminels / criminalité », le catalogue renvoie entre autres à : « affaires et causes célèbres », « alcoolisme », « aliénés criminels », « anthropologie criminelle », « attentats aux mœurs », criminologie », « droit pénal et criminel », « littérature criminelle », « peine de mort », « psychologie morbide », « responsabilité atténuée », « sexualité morbide », « statistique ». Le comptage effectué l'a donc été *a minima*, afin de ne pas s'égarer et pour ne pas risquer, de renvoi en renvoi, de dénombrer l'ensemble des documents du catalogue.

de ces sujets marginaux. 418 références renvoient directement à la notion d'altérité. C'est dire l'importance de cette thématique, sous toutes ses formes, dans le fonds Lacassagne. On s'inscrit donc, résolument, pour cette étude, dans la lignée de Michel Foucault, dont on sait l'intérêt pour l'histoire de la médecine sous ses différentes formes, psychiatrique ou clinique, comme savoir ou comme pouvoir.

On a beaucoup fantasmé la face cachée du criminologue lyonnais qui se fait « fabriquer un service d'assiettes à l'image des plus beaux tatouages qu'il avaient inventoriés sur des marins »[87] et entretient avec les criminels de la prison Saint-Paul des relations pour le moins anti-conventionnelles, leur fournissant les cahiers d'écolier sur lesquels plusieurs d'entre eux lui livrent leur autobiographie. « Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent », disait le médecin, considérant que le parcours individuel est l'une des clés d'intelligibilité du crime. C'est la raison pour laquelle il a réuni des autobiographies de criminels[88], qui lui permettent de connaître l'histoire familiale du sujet, des éléments sur sa scolarité et sa formation professionnelle, ainsi que sur ses débuts dans la criminalité. « Toute une partie cachée, silencieuse de la vie des criminels s'y faisait jour et venait nourrir les thèses du professeur »[89]. Malheureusement pour nous, Lacassagne ne s'est pas imposé cet exercice. Il n'a pas laissé de mémoires, ni de journal intime, exception faite de celui qu'il tient brièvement, pendant le siège de la ville de Strasbourg. Pourtant, les archives déposées par Lacassagne, de son vivant et par sa volonté expresse, à la Bibliothèque municipale de Lyon « révèlent [cette face cachée] à qui veut bien s'y plonger »[90]. Mais sans doute cette face cachée n'est-elle pas si exceptionnelle qu'elle peut le sembler de prime abord. Qui dira combien la

---

[87] Françoise Monnet, « Le juge, l'assassin et le médecin », Le Progrès, 4 février 2004. Cet article, paru avec une série d'autres (voir inventaire en annexe) consécutivement à l'exposition organisée à la Bibliothèque municipale de Lyon, montre bien de quelles imprécisions et de quels fantasmes le personnage d'Alexandre Lacassagne peut vite être entouré.

[88] Philippe Artières les a publiées dans Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909), Paris, Albin Michel, 2000, 420 p.

[89] Philippe Artières, « A. Lacassagne : de l'archive mineure aux Archives de l'anthropologie criminelle ». En ligne : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article37.html [Article consulté le 14 décembre 2007]

[90] Voir la présentation que Philippe Artières fait des Lettres d'un inverti allemand au Docteur Lacassagne (1903-1908), Paris, EPEL, 2006, p.19-20.

médecine a changé depuis le début du siècle dernier ? L'absolue étrangeté du Docteur Lacassagne est à n'en pas douter à mettre en lien avec les évolutions considérables qu'a connues sa discipline en tout juste un siècle. On pourrait peut-être même parler de médecine « pré-moderne », tant il est vrai que, malgré ses velléités d'objectivité et de scientificité, on est en présence d'une pensée médicale si différente de celle qui a cours aujourd'hui. Celle-ci a connu plus qu'une révolution, non seulement dans ses pratiques et ses techniques, mais encore dans ses usages et dans ses enjeux. Or la définition scientifique de l'altérité est, il me semble, un de ces grands enjeux du siècle passé. Elle est même fondamentale d'un point de vue politique. Et les médecins alors en quête d'une double légitimation, à la fois scientifique et sociale, entendaient bien dire leur mot sur le sujet.

Carole Reynaud Paligot[91] montre comment un paradigme scientifique s'élabore entre 1860 et 1930, une « pensée raciale »[92] consécutive de l'émergence d'une nouvelle science en formation, l'anthropologie, au XVIIIe et dans la première partie du XIXe siècle. Car un véritable basculement des perspectives se produit alors. En anthropologie, comme en histoire ou en littérature, l'idée de « race » acquiert au cours du XIXe siècle le statut de vérité incontestable, permettant de classer les groupes humains, mais aussi de les distinguer selon leurs aptitudes supposées, leurs qualités « innées ». Cette notion fait donc l'objet d'une essentialisation et d'une hiérarchisation sur lesquelles s'appuieront des discours et des doctrines racistes. Et l'on retrouve ce même double processus au fondement des discours sur l'inégalité des sexes[93]. Ces discours légitiment l'idée d'une race comme essence, marqueur d'identité physique et intellectuelle résistant aux évolutions de l'Histoire, forme de déterminisme conduisant parfois à légitimer la supériorité supposée de tel groupe humain sur tel autre.

L'émergence de cette notion de « race » induit donc une nécessaire fragmentation du genre humain. Mais la différence raciale n'est qu'un des

---

[91] Carole Reynaud Paligot, La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930), Paris, PUF, 2006, 338 p.

[92] Le concept est emprunté à Hannah Arendt dans Les Origines du totalitarisme. Eichman à Jérusalem [1951], Paris, Gallimard, 2002, 1615 p.

[93] Voir l'analyse qu'en livre Nicole-Claude Mathieu, « Homme-culture et femme-nature », in L'Homme, XIII, n°3, 1973, p.101-113.

aspects de cette altérité plurielle qui s'impose alors progressivement dans le champ scientifique. Le concept d'altérité doit faire ici l'objet d'une définition plus précise. Pour le philosophe Charles Renouvier, c'est spécifiquement le « caractère de ce qui est autre que moi »[94]. Ce concept est central en anthropologie, cette science qui entend « décrire et classer les races humaines, faire connaître leurs analogies et leurs différences, déterminer leurs rapports de filiation, leur degré de parenté par les caractères anatomiques, par le langage, par les aptitudes et les mœurs, examiner le groupe humain dans son ensemble »[95]. Dans ces conditions, il n'apparaît guère étonnant de trouver la notion d'altérité au cœur du parcours scientifique d'Alexandre Lacassagne, par ailleurs fondateur de l'anthropologie criminelle et membre de la Société d'Anthropologie de Lyon qu'il préside même par deux fois, en 1884 et en 1900[96]. Il est l'homme d'un temps que l'altérité interroge. Et c'est un médecin. Michel Foucault souligne que la médecine « confronte l'identité (le discours rationnel, la normalité) à la différence (la folie, le pathologique) [et…] le discours médical tente de réduire cette différence à l'altérité : une folie qui soit l'autre de la raison, "son autre", une pathologie rapportée à une norme organique de santé »[97]. Certes, le terme n'apparaît pas tel quel sous la plume du docteur Alexandre Lacassagne. Pas d'entrée « altérité » ou « autre » dans le catalogue du fonds documentaire conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon. Pourtant, les « altérités radicales » finissent par constituer dans son œuvre la figure composite et multiple de l'Autre. On le montrera, c'est la préoccupation centrale dans sa pensée scientifique, ce qui l'inscrit bien dans une dynamique générale alors bien partagée à l'époque, et pas seulement par le milieu des savants. Alors que s'élabore un paradigme scientifique qui considère l'universalité comme la condition *sine qua non* de la scientificité, et un paradigme politique qui en fait l'indispensable socle de la citoyenneté, son pendant, peut-être son contraire, l'altérité, fait l'objet de

---

[94] André Lalande, « Altérité », in Vocabulaire technique et critique de la philosophie [1926], Paris, PUF, 4e édition, 1997, p.39.

[95] Article « Anthropologie », in Le grand dictionnaire universel du XIXe siècle, Pierre Larousse, Tome 1, Paris, 1866, p.433.

[96] Alexandre Lacassagne, « Discours du 13 janvier 1900 prononcé à la Société d'anthropologie de Lyon, », Archives de l'anthropologie criminelle, 1900, p.90-93.

[97] Bernard Vandewalle, Michel Foucault. Savoir et pouvoir de la médecine, Paris, L'Harmattan, 2006, p.12.

questionnements multiples. Comment expliquer cette quête ? Peut-être s'agit-il de chercher un repoussoir identitaire pour mieux dire ce que l'on est soi-même ? C'est du moins ce que laisse entendre Van Hamel, présidant le Ve Congrès international d'anthropologie criminelle, qui se tient à Amsterdam du 9 au 14 septembre 1901, à propos de sa branche criminelle :

> « L'anthropologie s'occupe des délinquants.
> Il y en a certainement parmi ceux qui sont étrangers à ces études, qui lui reprochent son intérêt pour cette petite minorité, bien souvent dégénérée et qui craignent qu'elle ne perde de vue l'importance bien plus grande des forces sociales saines plus nombreuses et plus dignes d'intérêt.
> À ceux-là, je voudrais répondre ceci :
> Vous avez raison.
> Relativement l'armée délinquante forme une petite minorité. Cela va sans dire. Une société où elle formerait la majorité ne saurait subsister. Cependant cette minorité nuisible ou dangereuse est là. Il faut bien s'en occuper, il faut le faire les yeux ouverts, sachant ce qu'on fait.
> Mais avant tout, l'étude des anormalités individuelles et sociales, contribue indubitablement à la connaissance plus profonde des sources de la vie saine et normale, tant des individus que des sociétés »[98].

C'est ce qu'en dit Foucault : « L'altérité de la maladie viendrait confirmer l'identité absolue de la raison ou de la santé qui en constituerait l'opérateur de visibilité épistémologique »[99]. L'altérité – de la femme, du criminel, du malade, du fou – vient confirmer l'identité absolue de l'homme, honnête, sain de corps et d'esprit. Ce qui se joue dans les travaux d'Alexandre Lacassagne, c'est donc, véritablement, une « capture médicale identitaire »[100].

Les clichés concernant la fin du XIXe siècle ont la vie dure : « légèretés, gaudrioles, flonflons et cotillons, triomphe de la science et de la raison, couronnement de la démocratie »[101], en conformité avec une image de la « Belle Époque » qui s'est forgée dans l'entre-deux-guerres, alors que les

---

[98] Gerhardus Antonius Van Hamel, « Discours d'ouverture du congrès international d'anthropologie criminelle, Lundi 9 septembre 1901 », Archives de l'anthropologie criminelle, 1901, p.600-601. C'est moi qui souligne.
[99] Bernard Vandewalle, op.cit., 2006, p.13.
[100] Bernard Vandewalle, op.cit., 2006, p.13.
[101] Christophe Prochasson, op.cit., 1991, p.5-6.

horreurs de la Première Guerre mondiale ont transformé les années d'avant-guerre en fête républicaine. Cette image doit, bien sûr, être largement nuancée, car si « la fin du XIXe siècle a la réputation du flamboiement, proche peut-être de celui qu'avait jadis coloré Johan Huizinga dans son *Automne du Moyen Age* [… elle] présente tous les traits de ces périodes singulières qui annoncent la mort des choses tout en en préservant la beauté »[102]. L'époque est, d'abord et avant tout, une période de changement. Le XIXe siècle est celui des révolutions, comme le souligne René Rémond[103]. C'est le temps de l'inquiétude et du nihilisme, des anarchistes et des grèves ouvrières, de l'affaire Dreyfus et des scandales politico-financiers, le temps d'une France hésitante entre l'industrie et l'artisanat, la ville et la campagne, la foi catholique et la laïcité, la rente et le profit. Après une période particulièrement difficile sur le plan économique entre 1873 et 1896, l'heure est à une croissance soutenue induite par la deuxième Révolution industrielle, avec son cortège de bouleversements socioéconomiques. Les développements techniques multiples, depuis la photographie et le cinéma jusqu'à l'électricité, en passant par l'automobile, suscitent une foi immense dans le progrès, soutenue par la philosophie positiviste, en même temps que de légitimes inquiétudes. « Le XIXe siècle a été le grand siècle du progrès. Pour fêter les prodiges des arts, des sciences, de l'industrie et de l'agriculture, la France invita toutes les nations à participer à l'Exposition universelle […] de 1900 [qui] fut une merveille »[104], mais qui vit aussi défiler 50 millions de visiteurs devant son célèbre diorama « vivant » sur Madagascar. Ces changements multiples semblent donc s'effectuer dans une atmosphère trouble teintée d'euphorie en même temps que d'angoisse, de foi en un avenir radieux et du retour de peurs séculaires mêlées. Que ce sentiment d'insécurité génère, pour y faire pièce, un désir de maîtriser et de comprendre la nouveauté, voilà qui n'a pas avoir l'heur de nous surprendre. Mais peut-être le désir de créer un ordre nouveau, tant politique que scientifique, tel qu'il se manifeste au tournant du XIXe siècle, dans le cadre d'une toute jeune Troisième République qui

---

[102] Christophe Prochasson, op.cit., 1991, p.5.
[103] René Rémond, Introduction à l'histoire de notre temps, vol.2 Le XIXe siècle (1815-1914), Paris, Seuil, 1974, p.7.
[104] Jeanne Bouvier, Mes mémoires, Poitiers, Editions Marcineau, 1936, p.57.

entend imposer ses valeurs d'ordre, de stabilité, et de travail, a-t-il aussi besoin de ce sentiment d'insécurité qui lui permet de les justifier.

Cette thèse ne veut donc être ni une biographie au sens strict, ni une entreprise de pure histoire des sciences, mais plutôt l'analyse d'un dossier doublement structuré, autour de la figure d'Alexandre Lacassagne d'une part, et de la notion d'altérité d'autre part. On ne prétend pas lever les mystères d'une personnalité qui, sans doute, en recelait plus d'un, mais s'interroger sur ses origines, sa formation, décrire son itinéraire professionnel et politique, dresser la liste des enjeux et des stratégies entre lesquels il a choisi, explorer les contextes qui ont orienté son action. En conséquence, on se réserve la possibilité de récuser totalement la linéarité du récit biographique, lequel n'aura d'ailleurs pas de valeur en soi, mais en tant qu'il sert de support à un parcours scientifique centré sur la figure de l'Autre. L'inscription fondamentale de ce parcours scientifique dans son contexte, tant intellectuel et culturel que politique et social, doit permettre de s'interroger sur les modalités de l'élaboration de ces figures de l'Autre, et sur leurs enjeux. Il s'agit de « réunir autour [de Lacassagne…] un dossier qui éclaire une société, une civilisation, une époque »[105]. Une telle approche, prenant en compte les constructions successives de son principal acteur, permet d'envisager son itinéraire comme une série de questionnements et de choix, comme la résultante de dynamiques différentes et simultanées, éventuellement concurrentes et contradictoires. C'est ainsi un parcours qui laisse toute la place aux déterminants personnels, aux aléas de la vie, dont on a dit l'importance dans l'élaboration de la connaissance scientifique, que l'on entend retracer. Et au-delà de l'homme, c'est le contexte scientifique et social dans lequel il se meut qu'on fait apparaître.

Le personnage est ainsi utilisé comme un œilleton. La métaphore apparaît d'autant plus pertinente que Lacassagne, médecin des prisons, est rompu à l'usage de cet accessoire pénitentiaire. « L'œil rivé sur cet œilleton, le biographe peut orienter sa visée bien au-delà du personnage, de manière

[105] Jacques Le Goff, À la recherche du Moyen-Âge, Paris, Louis Audibert, 2003, p.133.

panoramique »[106]. La parcelle historique embrassée par le biographe est restreinte, certes, mais dans la mesure où le personnage étudié a été actif dans un grand nombre de domaines, ce qui est le cas de Lacassagne, on peut aborder quantité de thématiques, non pas « d'en haut, mais d'en bas, de manière transversale, à partir d'une réalité concrète, partielle, mais significative »[107]. La cohérence du propos est garantie par l'unité du sujet. Il ne s'agira pas de ressusciter les faits et geste du savant, mais de plonger au cœur d'un passé plus vaste. On adopte en fait une démarche micro-historique, telle que Jacques Revel[108] la définit et telle que Carlo Ginzburg la pratique[109]. Notre but est bien d'appréhender, au-delà du personnage même d'Alexandre Lacassagne, la « pensée de l'altérité »[110] qui s'élabore au tournant du siècle dernier.

Pour ce faire, on procède en premier lieu à l'étude du contexte culturel et scientifique dans lequel se meut Alexandre Lacassagne. « Tout processus d'élaboration de la connaissance scientifique est un phénomène culturel, produit par un certain contexte social, économique, politique, intellectuel »[111]. L'analyse préalable de ce contexte apparaît donc comme le préambule indispensable de ce travail. Dans un deuxième temps, ce sont les modalités d'élaboration de la figure composite de l'Autre dans la pensée scientifique d'Alexandre Lacassagne qu'on présente. Que sont exactement ces « altérités radicales » qui peuplent les travaux du médecin lyonnais ? Comment procède-t-il à leur identification, à leur définition ? Enfin, mon travail s'achève sur l'analyse des enjeux biopolitiques de ce savoir sur les Autres. Mon hypothèse majeure porte sur l'articulation entre le parcours scientifique original d'Alexandre Lacassagne et le processus plus général d'élaboration d'une conception spécifique et nouvelle de l'altérité, qui

---

[106] Marc-Antoine Kaeser, op.cit., 2003, n°8, p.144.

[107] Marc-Antoine Kaeser, op.cit., 2003, n°8, p.144.

[108] Jacques Revel, « Un vent d'Italie : l'émergence de la micro-histoire », in Sciences humaines, Hors-série n°18, septembre-octobre 1997, p. 22-27.

[109] Carlo Ginzburg, Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier au XVIe siècle, Paris, Aubier, 1993 (1e éd. 1980), 200 p.

[110] On se réfère ici à l'ouvrage de Françoise Héritier, Masculin / Féminin. La pensée de la différence, Paris, Odile Jacob, 1996, 332 p. Nous partageons en effet ses finalités, rappelées dans l'avant-propos du livre (p.9) : « Non pas conter et compter la nature, les variations et les degrés de la différence et des hiérarchies sociales établies […], mais […] essayer d'en comprendre, sur le mode anthropologique, les raisons ».

[111] Carole Reynaud Paligot, op.cit., 2006, p.3.

conforte le concept d’universalité alors central tant dans le champ scientifique que dans le champ politique.

Première Partie

Contextes

> « En cherchant à situer ainsi un texte dans un contexte qui lui revient, ce n'est pas seulement un décor qui se propose à l'interprétation : c'est l'acte d'interprétation lui-même qui commence ».
>
> Quentin Skinner, *Les Fondements de la pensée politique moderne (1978)*, Paris, Albin Michel, 2001, p.9.

Cette première partie doit permettre d'établir le contexte dans lequel évolue le docteur Alexandre Lacassagne et se veut un essai de microhistoire intellectuelle, « microhistoire » parce c'est aux pas d'un seul individu que l'on s'attache, le personnage étant envisagé comme un œilleton, et qu'il importe dans un premier temps de mettre au jour sa situation sociale, politique, culturelle et scientifique spécifique. Cette première étape de contextualisation est envisagée dans une perspective biographique. Ne nous y trompons pas cependant : on ne saurait faire ici un récit exhaustif de la vie du médecin lyonnais, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, c'est dans la perspective d'une histoire intellectuelle que l'on se situe pour mener à bien ce récit biographique. « L'histoire intellectuelle entend rendre compte des œuvres, parcours, itinéraires, par-delà les frontières disciplinaires », explique François Dosse[112]. Nous ne chercherons pas à reconstituer l'intimité du personnage, dans la mesure où celle-ci n'apportera rien, ou bien peu de choses, à l'étude de son parcours intellectuel. En revanche, nous utiliserons ici les méthodes et les concepts utilisés dans le cadre de l'histoire des intellectuels, car Alexandre Lacassagne peut bien être considéré comme tel, et ce quelle que soit l'approche du mot que l'on retient[113] : extensive, « à la fois sociologique et culturelle » ainsi que le précise Jean-François Sirinelli qui y inclut « le savant » ; ou plus restreinte, « étroite et fondée sur

---

[112] François Dosse, La Marche des idées : histoire des intellectuels, histoire intellectuelle, Paris, La Découverte, 2003, p.11.

[113] Pour une définition de l'« intellectuel », voir Jean-François Sirinelli, « Le hasard ou la nécessité ? Une histoire en chantier : l'histoire des intellectuels », in Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n°9, janvier-mars 1986, p.99.

la notion d'engagement, direct ou indirect, dans la vie de la cité », engagement qui est essentiel pour Lacassagne comme on le montrera par la suite. Ensuite, les sources nous manquent pour envisager toute la période qui précède l'arrivée d'Alexandre Lacassagne à Lyon. Or Lacassagne naît en 1843, et ne devient professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon qu'en 1880. Nous sommes donc assez mal documentés sur les trente-sept premières années de sa vie. À l'exception de sources de seconde main, principalement des articles nécrologiques et autres hommages dont on sait qu'il faut les manier avec prudence, et du journal tenu par Lacassagne pendant le siège de la ville de Strasbourg (du 23 août au 27 septembre 1870), nous ne disposons d'aucune source sur l'enfance et la jeunesse d'Alexandre Lacassagne. À notre connaissance, il n'a pas laissé de souvenirs concernant cette période, et il n'a pas été possible d'exploiter l'ensemble des archives familiales que recèle la maison de Villerest, qui peut-être auraient pu combler cette lacune. Le professeur Jean Normand, conservateur du Musée d'Histoire de la Médecine et de la Pharmacie de Lyon indique qu'il naît « à Cahors dans le Lot le 18 août 1843 dans un milieu modeste. Ses parents tenaient l'Hôtel du Palais Royal qui avait été un relais de poste très actif puis ruiné par le développement du chemin de fer ». Il ajoute qu'Alexandre Lacassagne est « très attaché à sa mère dont le portrait était sur sa table de travail et à propos de laquelle il écrira "nous sommes beaucoup plus les fils de nos mères que de nos pères"»[114]. Mais, sur notre interrogation, le professeur Normand n'ajoute pas de précision bibliographique ni archivistique. Aucun souvenir non plus de son séjour en Algérie, si ce n'est cette étude sur les tatouages[115] qui fonde pour partie la célébrité du docteur Alexandre Lacassagne : « un album de plus de deux mille tatouages relevés au deuxième bataillon d'Afrique »[116], dont l'état-major et deux compagnies sont stationnés à Médéa (province d'Alger), « soit dans les pénitenciers militaires »[117].

---

[114] Jean Normand, op.cit., 2004.

[115] Alexandre Lacassagne, Les Tatouages : étude anthropologie et médico-légale, Paris, Baillière, 1881, 115 p. [BML FA 135386]

[116] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.101.

[117] *Idem*.

Concernant cette première période de la vie d'Alexandre Lacassagne, notre principale source de renseignement est constituée par son dossier militaire, d'ailleurs assez mince, conservé aux archives du Val-de-Grâce. La couverture du dossier en question porte la mention suivante : « Ce dossier contient une série de lettres du Dr Lacassagne écrites pendant le siège de Strasbourg, quelques notes relevées (par lui, ou pour lui) sur Leibnitz, et des extraits de l'*Instruction publique* en France par Michel Bréal + 1 note bibliographique »[118]. C'est dire, déjà, le caractère disparate de ces sources. L'inventaire que l'on dresse lors de la consultation du dossier en question le confirme : manuscrits et sources imprimées, documents d'archives et publications plus ou moins récentes se côtoient indifféremment dans cet ensemble documentaire dont on peut cependant tirer un certain nombre de renseignements. Ainsi, le parcours universitaire d'Alexandre Lacassagne se trouve résumé sur l'enveloppe qui contient les feuillets de son journal. « Lacassagne Jean Alexandre Eugène » est ainsi « Né le 17 Août 1843 à Cahors (Lot) » [Fig.3][119].

Fig.3 : L'acte de naissance de Jean Alexandre Eugène Lacassagne,
dressé le 18 août 1843.

[118] Service Historique de la Défense, « Dossier de Jean Alexandre Eugène Lacassagne, médecin aide-major de 1e classe ».

[119] On relèvera ici une première divergence avec les informations fournies par le professeur Jean Normand, sus-cité, pour lequel Lacassagne est né le 18 août 1843. La consultation de l'acte de naissance de Jean Alexandre Eugène Lacassagne, dont un extrait se trouve dans son dossier de nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur permet de trancher : « Le dix-huit août mil huit cent quarante trois, à une heure du soir, à Cahors, dans l'hôtel de ville, par devant nous Jean Michel Louis Auguste Berton, adjoint, officier de l'état civil, est comparu le Sieur Lacassagne Antoine, maître d'hôtel, âgé de trente-un ans, domicilié dans cette ville, rue du Palais royal, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jourd'hier à dix heures du matin, delui déclarant et de Jeanne Ipérie Louise Francès, son épouse, âgée de vingt ans, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean Alexandre Eugène. Témoins MM. Gélis Jean Pierre Charles, employé, âgé de vingt-huit ans, et Jacques Soulacroix, employé, âgé de quarante-cinq ans, domiciliés avec le père et nous le présent acte de naissance, après lecture faite. Signé au registre : Lacassagne père, Soulacroix, Gélis, et Berton, adjt.Pour copie conforme, Le Maire ». Dossier de nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur [ANF L 1421/47].

Il est admis à l'école impériale de santé militaire de Strasbourg et caserné en date du 31 décembre 1863. Successivement externe en 1865, puis interne en 1866, il soutient l'année suivante sa thèse de doctorat sur *Les effets physiologiques du chloroforme*[120], et devient donc docteur en médecine le 20 décembre 1867. Le voilà « médecin stagiaire », à partir du 28 Janvier 1868, puis « aide-major de 2e classe » à compter du 31 décembre 1868 et enfin, « répétiteur de pathologie générale et de pathologie interne & médecin du 1er juin au 31 juillet 1870 », le tout au Val-de-Grâce. Après cette première période parisienne, Alexandre Lacassagne accède au grade de « médecin aide-major de 1e classe » dès 1871 et jusqu'en 1873, et exerce alors à l'hôpital militaire de Marseille, ville qu'il quitte bientôt pour Strasbourg où il est répétiteur de pathologie générale et médicale. C'est à Strasbourg, où il est « chargé d'une division de fiévreux à l'hôpital militaire »[121] qu'il vit la guerre franco-prussienne. Et ce sont ses notes manuscrites qui nous sont parvenues, intitulées peut-être un peu rapidement « journal » par son épouse, qui les rassemble dans l'enveloppe conservée au Service Historique de la Défense. Nous y reviendrons.

Au terme de la guerre de 1870, on le désigne pour convoyer par la Suisse les blessés à l'hôpital de la Charité à Lyon. Il suit alors sa faculté, transférée à

---

[120] Alexandre Lacassagne, Effets physiologiques du Chloroforme, Strasbourg, Silbermann, 1867, 52 p. [BML 427615]

[121] Notice sur les titres et travaux scientifiques du Dr A. Lacassagne, candidat à la chaire d'hygiène vacante dans la faculté de médecine de Montpellier, Montpellier, Boehm et Fils impr., 1876, p.6 [BML FA 140552]

Montpellier consécutivement à la défaite. C'est là qu'en 1872, il réussit le concours d'agrégation de médecine générale et de médecine légale avec une thèse sur la putridité morbide[122]. Cependant, cette même année, l'École du Service de santé militaire où il est répétiteur de médecine (pathologie générale et pathologie interne) disparaît et Lacassagne est envoyé à Sétif en Algérie. Il profite de ces deux années outre-mer pour préparer l'agrégation du Val-de-Grâce qu'il obtient en 1874. Il réside alors au n°30 de la rue d'Ulm[123]. Mais, à Paris, il ne parvient pas à obtenir de poste. L'autorité militaire le renvoie alors pour un nouveau séjour en Algérie. À Alger, on lui propose la place de professeur d'hygiène et de médecine légale à l'école de médecine, qu'il refuse. En 1876, il fait acte de candidature à la chaire d'hygiène de la Faculté de médecine de Montpellier[124], mais il n'est pas élu. Pendant toute cette première période de sa vie, Alexandre Lacassagne est donc très mobile. Depuis son Quercy natal jusqu'aux bataillons d'Afrique, il a suivi la carrière marquée par les habituelles mutations des médecins militaires, qu'il n'a sans doute pas toujours bien supportées d'ailleurs. Les difficultés du service et les rigueurs de l'administration militaire marquent profondément ses premières années d'exercice. Un courrier du docteur Morache en atteste. Félicitant Lacassagne pour sa nomination à la Faculté de Médecine de Lyon « dont [il] regarde la Médecine militaire et le Val-de-Grâce comme fort honorés »[125], il regrette que Lacassagne n'ait pu rejoindre sa chaire lyonnaise qu'au prix d'un placement hors des cadres de l'armée : « Faut-il donc que nous restions victimes de la jalousie mesquine de nos confrères de l'armée et que l'on fasse tout pour nous forcer à quitter la médecine M^re^ [militaire]? […] J'ose espérer que vous allez tâcher de remonter le courant et de faire revenir pour vous sur cette déplorable décision de la mise hors cadre »[126].

---

[122] Alexandre Lacassagne, De la putridité morbide au point de vue des théories anciennes et modernes, Montpellier, Bœhm, 1872, 138 p. [BML FA 429336]

[123] C'est du moins l'adresse mentionnée sur le courrier que lui adresse le Préfet de la Seine le 4 mai 1876 pour l'inviter à prendre part au Conseil de révision du département. [BML FA Ms5252 pièce n°23 verso]

[124] Il publie en effet à cette date une notice sur ses travaux et ses titres scientifiques afin de présenter sa candidature pour l'élection à cette chaire, op.cit., 1876.

[125] Lettre du Dr Morache au Dr Lacassagne, 5 juillet 1880. [BML Ms5174]

[126] *Idem*

Après cette première période de grande mobilité géographique, Alexandre Lacassagne finit donc par se fixer à Lyon. Nous sommes en 1880. Il a déjà 37 ans quand on lui propose la chaire de médecine légale et de toxicologie à la faculté de médecine de Lyon. Il ne tarde pas à se faire une place de choix dans le milieu médical lyonnais, auquel il est pourtant doublement étranger. Alexandre Lacassagne n'est pas un héritier, il n'appartient pas à l'une de ces dynasties de médecins que compte la ville[127], même s'il va initier la sienne[128] et même s'il réussit, par son mariage, à s'intégrer dans une famille de médecins lyonnais : les Rollet (nous y reviendrons). Et il n'est pas lyonnais ce qui, dans une ville réputée chauvine, est certainement un inconvénient majeur pour faire carrière. Mais en dépit de ces deux handicaps, il parvient à s'imposer sur la scène médicale lyonnaise. Mieux, il enseigne à la Faculté de médecine pendant plus de trente ans, et se forge une solide réputation, devenant le « plus illustre des médecins légistes français »[129], et entretenant par des biais divers, notamment grâce à la revue qu'il fonde en 1886 et qu'il dirige jusqu'en 1914, les *Archives de l'anthropologie criminelle*, tout un réseau de relations nationales et même internationales.

Pour mener à bien cette analyse du contexte dans lequel évolue Alexandre Lacassagne, nous procéderons en trois temps, empruntant à Christophe Prochasson les trois niveaux d'analyse qu'il convoquait dans le cadre de sa thèse[130], et nous mènerons donc une triple analyse : géographique, sociologique et idéologique. Il s'agira d'abord de cerner les *lieux* dans lesquels gravite Alexandre Lacassagne, qui ne doivent pas être envisagés comme « un cadre mort, une manière de décor »[131], mais qui génèrent « des relations dynamiques, intellectuelles, affectives, sociales »[132]. Cette

---

[127] Androclès, « Une Grande Figure Lyonnaise. Le Professeur Lacassagne », coupure de presse d'un journal non identifié, s.d. [AML 3CP363]

[128] Alexandre Lacassagne a eu deux fils, Antoine Lacassagne (1884-1971), médecin et biologiste français, célèbre pour ses travaux en cancérologie, à la tête de l'Institut du radium de 1937 à 1954 ; et Jean Lacassagne (1886-1960) qui, comme son père, s'intéresse de près à l'anthropologie criminelle. Il est aussi l'auteur d'études sociologiques d'avant-garde.

[129] Androclès, *op.cit.*, s.d.[AML 3CP363]

[130] Christophe Prochasson, Place et rôle des intellectuels dans le mouvement socialiste français (1900-1920), Thèse, Paris, I, 1989, 2 vol. dact., 565 f.

[131] Christophe Prochasson, Les intellectuels, le socialisme et la guerre, 1900-1938, Paris, Seuil, 1993, p.17.

[132] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.17.

première étape envisagera autant que possible les deux grandes phases de la vie de Lacassagne, avant et après son accession à la chaire de médecine légale de la Faculté de Lyon. Dans un deuxième temps, c'est à l'étude des *milieux*, qu'il faut en venir. C'est à ce stade de notre étude qu'interviendra l'analyse plus spécifique du contexte scientifique dans lequel gravite Alexandre Lacassagne, et l'évaluation du degré d'intégration du médecin lyonnais à ce dernier. Enfin, « au-dessus de ces milieux, des *réseaux*, à leur tour, structurent la vie intellectuelle »[133] en général, réseaux dont l'analyse en dernier ressort doit permettre de cerner l'ampleur de la sphère d'influence du légiste lyonnais.

I. Les lieux d'Alexandre Lacassagne

Dans un premier temps, c'est une géographie du docteur Alexandre Lacassagne que l'on veut établir. D'où vient-il ? Comment s'est déroulé son parcours ? Par quelles voies est-il passé – voie royale ou chemins de traverse – pour devenir le médecin, le professeur d'université et le notable lyonnais que l'on sait ? Sur sa naissance et son enfance, on connaît peu de choses, et l'on se borne à toujours répéter que, aîné de trois garçons, fils d'un père hôtelier et d'une mère qu'il adorait, il est le seul à avoir quitté sa région d'origine. À ce titre, son parcours professionnel apparaît exceptionnel et Lacassagne semble un pur produit de la méritocratie, qui n'est alors pas encore républicaine. Sans doute, de l'Hôtel du Palais Royal à la place Raspail, d'un relais de poste cadurcien à la Faculté de médecine de Lyon, la route est longue. Dans le dernier tiers du XIXe siècle, les médecins sont des notables et tendent à s'organiser en corporation[134]. Et, quand on n'est pas un héritier, on ne se fait pas aisément une place dans le groupe. Issu d'un milieu modeste – son père se déclare « maître d'hôtel » quand il se

[133] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.18.

[134] Sur ce point, voir le travail d'Olivier Faure, La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIXe siècle (1800-1914), Thèse de doctorat sous la direction de Yves Lequin, Université Lumière Lyon II, 1989, 6 vol.

rend à la mairie de Cahors pour officialiser la naissance de son fils[135] – Lacassagne fait ses études de médecine dans le cadre de l'École de santé militaire de Strasbourg, où il est admis comme « médecin élève » le 31 décembre 1863[136]. Cette modestie de ses origines, il n'en fait pas mystère, et même il la revendique, se faisant le chantre de l'instruction qui permet à tous de se hisser hors de sa condition d'origine. « Oui, […] nous sommes des parvenus »[137] affirme-t-il sans complexe dans les pages du *Lyon médical* en 1890, avant de poursuivre : « Il y a quelques années, au moment du procès des anarchistes, causant un dimanche matin, à Saint-Paul, de la question sociale avec Kropotkine […] je soutenais qu'à notre époque les fonctions étaient ouvertes à toutes les volontés, que le travail conduisait à tout […] : à notre Faculté de médecine nous sommes sept ou huit professeurs, fils d'ouvriers ! »[138]. Sans doute cette dernière appellation est un peu excessive : Lacassagne sort plutôt du monde de la boutique que de celui de l'usine. Mais il est certain qu'il n'a rien d'un héritier. Nul doute que son parcours a bien des choses en commun avec celui de son ami Pinard, qu'il cite à titre exemplaire : « Fils de paysans, l'aîné de cinq fils, sortant de l'école primaire, [il] arrive à Paris »[139], avec pour toute relation parisienne un cousin, « sellier de son état […] qui] avait l'honneur d'habiller les chevaux de la Faculté » et qui, apprenant son intention de devenir médecin lui aurait déclaré : « Tu veux entrer à la Faculté, rien ne sera plus facile, je connais le chef du matériel ! »[140]. Pourtant, arrivé dans ces conditions le 6 juin 1882, Pinard est nommé professeur de clinique d'accouchements à la Faculté de médecine de Paris le 26 juin 1889. Lacassagne revendique une ascension sociale de même ampleur : « Si nous sommes arrivés, nous le devons sans doute à l'instruction qui nous a été accordée et que nous

---

[135] Extrait de l'acte de naissance de Jean Alexandre Eugène Lacassagne, dans son dossier de nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur [ANF L 1421/47].

[136] État signalétique des services de M. Lacassagne (Jean Alexandre Eugène, médecin principal de 2e classe), émanant de la Direction du Service de Santé, Armée territoriale, XIVe Corps d'Armée (s.d.). Dossier de la légion d'honneur de Jean Alexandre Eugène Lacassagne [ANF L 1421/47].

[137] Alexandre Lacassagne, « Les médecins sont-ils fils de bourgeois ? », in Bulletin du Lyon médical, Dimanche 15 juin 1890, n°24, XXIIe année, Tome LXIV, p.245. [BML FA 135467]

[138] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1890, p.245.

[139] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1890, p.244.

[140] *Idem*.

réclamons à la portée de tous ; mais il faut aussi faire la part de la ténacité opiniâtre et des habitudes de travail que nous avons déployées et qui à elles seules suffiraient pour caractériser nos origines »[141]. Finalement, il n'y aurait pas meilleur médecin qu'un fils de prolétaire, « nature laborieuse ayant en même temps de l'initiative et du caractère », promis à tous les succès pourvu « qu'à ces qualités essentielles s'ajoute la culture intellectuelle »[142]. Laissant donc derrière lui l'Hôtel du Palais Royal et Cahors, Alexandre Lacassagne s'engage dans la carrière classique des médecins militaires, avec son lot de mutations et de campagnes, jusqu'à son élection à Lyon, à la chaire de médecine légale de la Faculté de médecine. C'est ce parcours que l'on veut ici retracer, en deux temps : nous envisagerons d'abord les péripéties de la vie du médecin attaché au service de santé militaire, c'est-à-dire la période non lyonnaise de sa vie, qui est aussi celle où il est le plus mobile. Cette première partie, que nous intitulons « Lacassagne avant Lacassagne » s'articule autour de trois lieux. On a choisi de procéder, par ordre chronologique, à l'évocation de trois de ces étapes constitutives de l'identité personnelle et professionnelle du légiste : d'abord Cahors et le Quercy, sa région natale ; puis Strasbourg, où il commence ses études et où il va vivre le siège de la ville lors de la guerre franco-prussienne ; enfin l'Algérie où il effectue deux séjours, en 1872-1873 puis en 1878-1879. Notre choix s'est arrêté sur ces trois espaces parce que nous disposons d'une documentation originale pour chacun d'entre eux, mais aussi parce qu'ils nous semblent jouer un rôle essentiel dans le parcours intellectuel et personnel d'Alexandre Lacassagne. Lacassagne y a noué des relations spécifiques, essentielles à la compréhension de la suite de son parcours. Il y a fait des rencontres. Il s'y est forgé un réseau et une personnalité. Il y a aussi amorcé des réflexions, engagé des recherches, bref, il s'y est forgé une identité scientifique originale.

---

[141] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1890, p.246.
[142] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1890, p.244.

A. Lacassagne avant le professeur Lacassagne

Alexandre Lacassagne est d'abord cadurcien, et s'il quitte sa ville d'origine encore tout jeune homme, il se fait fort de revendiquer cette composante identitaire quand elle peut lui servir. On relatera ensuite son expérience strasbourgeoise grâce au journal tenu par Lacassagne pendant le siège de la ville, ce qui nous permettra de souligner les aspects spécifiques de la formation et de la vie des médecins militaires. Enfin, on s'attachera dans un dernier temps aux périodes algériennes de sa vie.

1. Le Quercy

Si Lacassagne n'a pas conservé l'accent de sa « petite patrie », il s'y forge sans doute quelques relations essentielles pour la suite de son parcours, ou en tout cas il y puise une identité qui, judicieusement revendiquée, lui ouvre des portes. À Cahors, Lacassagne est un lycéen, mais apparemment pas un élève modèle. On le dit peu doué, élève individualiste et peu disposé à accepter la routine pédagogique, profitant avec parcimonie des leçons de ses professeurs. « Il fit ses études, jusqu'à 18 ans, au lycée de Cahors. Il avouait volontiers qu'il n'était pas un bon élève, qu'il avait beaucoup lu, s'instruisant par lui-même, mais profitant assez peu des leçons de ses professeurs »[143]. De cette origine cadurcienne on retient surtout l'amitié qui est supposée le lier à Léon Gambetta, homme politique de premier plan dans les années 1860-1880 et quasi-incarnation de la République aux yeux de bien des Français, et ce dès 1880, date à laquelle paraît une *Biographie populaire illustrée*[144] conservée dans le fonds Lacassagne, toute à la gloire du tribun radical. On lit ainsi souvent que « sa famille était très liée à celle de Léon Gambetta, dont le père avait une épicerie à Cahors. Si bien qu'Alexandre Lacassagne et Léon Gambetta devinrent des amis d'enfance,

---

[143] « On annonce de Lyon la mort du professeur Lacassagne », in Le Temps du 26 septembre 1924. [AML 3CP63]

[144] E. Véro, Biographie populaire illustrée. L'avocat et le tribun. L'organisateur de la défense nationale en province. L'homme d'État, Paris, Librairie illustrée, 1880, 556 p. [BML FA 135020]

bien que Gambetta soit son aîné de cinq ans »[145]. Le professeur Normand que l'on cite ici reprend en fait une affirmation que l'on trouve fréquemment dans les notices nécrologiques consacrées à Alexandre Lacassagne : « le défunt fut un ami de Gambetta », lit-on dans *Le Figaro* du 25 septembre 1924[146]. *Le Temps* renchérit : « Condisciple de Gambetta, il l'avait suivi à Paris et resta jusqu'à la mort du célèbre tribun l'un de ses plus intimes amis »[147]. *Le Progrès* persiste : « il entretint avec le tribun républicain les relations les plus affectueuses »[148]. C'est d'ailleurs, entre autres, à cet influent ami que Lacassagne devrait son élection à Lyon en 1880. « Son retour en terre lyonnaise, il le dut d'abord à sa notoriété, à des appuis extérieurs efficaces dont celui de Léon Gambetta et à la transformation du paysage universitaire » peut-on lire sur le site « Santards et Traditions » de l'École de santé militaire de Lyon[149]. L'existence d'une telle amitié nous a, bien sûr, interpellée. La confirmer permettait d'amorcer une première ébauche du réseau relationnel d'Alexandre Lacassagne dans le champ politique, et sans doute de se faire une idée de ses opinions en la matière, sujet sur lequel il est resté globalement assez discret. Pourtant, vérification faite, les preuves de l'existence d'une telle relation d'amitié entre Lacassagne et Gambetta ne sont pas nombreuses. Incidemment, à l'ouverture d'un ouvrage de la bibliothèque d'Alexandre Lacassagne, on trouve cette dédicace : « À Léon Gambetta. Hommage de bonne amitié et de respectueux attachement »[150]. Le père de Léon Gambetta a rendu cet exemplaire au donateur, « avec tous mes sentiments affectueux », comme l'indique les quelques lignes à l'écriture tremblée qui se trouvent en début de volume. Mais c'est la seule indication certaine du lien qui a pu unir les deux hommes.

Le dépouillement de la correspondance d'Alexandre Lacassagne déposée à la Bibliothèque municipale de Lyon n'a donné aucun résultat. Pas une lettre

---

[145] Jean Normand, op.cit., 2004.

[146] « Mort du Professeur Lacassagne », in Le Figaro du 25 septembre 1924. [AML 3CP63]

[147] « On annonce de Lyon…», op.cit., 1924. [AML 3CP63]

[148] « Ce sage veillait sur sa vie comme sur la flamme sacrée », in Le Progrès, jeudi 25 septembre 1924. [AML 3CP63]

[149] http://pagesperso-orange.fr/santards.trad/grandes_figures.htm [consulté le 7 mai 2008]

[150] Dédicace du Précis d'hygiène privée et sociale d'Alexandre Lacassagne, Paris, Masson, 1876, 560 p. [BML FA 427889]

de Léon Gambetta dans cet ensemble de quelques 57 courriers reçus par Alexandre Lacassagne, dont le plus ancien date pourtant de 1884, et le dernier de 1913. Reconnaissons que cet ensemble est certainement très lacunaire, et d'une valeur inégale. On y trouve cependant des courriers de Cesare Lombroso ou d'Alphonse Bertillon, d'Alfred Binet et de Gabriel Tarde, du préfet du Rhône ou de conseillers généraux. Lacassagne conserve avec soin les courriers émanant de personnalités, sans doute par goût des manuscrits, mais certainement aussi pour conserver la trace de ces liens illustres qui sont les lignes de force et les moteurs d'un bon réseau. Il paraît donc étrange qu'il n'ait pas conservé les courriers d'un Gambetta, surtout si celui-ci est pour une part à l'origine de son élection à la chaire de médecine légale de la Faculté de médecine de Lyon…

On m'opposera que, peut-être, si Lacassagne a entretenu avec l'homme politique une correspondance amicale, et donc plus personnelle, cette dernière n'a pas été versée à la Bibliothèque municipale de Lyon, et se trouve encore dans sa maison de campagne de Villerest. Sans doute, mais on devrait cependant trouver trace de Lacassagne dans les lettres écrites par Gambetta, ou dans les listes de ses compagnons que ses nombreux biographes, hagiographes ou détracteurs, ont dressées. Or on ne trouve rien chez Léon Lafarge[151], qui se livre pourtant à une revue de détail des années d'enfance et de jeunesse, les années cadurciennes par excellence au cours desquelles une amitié aurait pu se nouer entre les deux hommes. Alexandre Lacassagne n'est mentionné ni parmi les condisciples de Léon Gambetta au petit séminaire de Montfaucon du Lot, ni parmi ses camarades du lycée de Cahors. De toute façon, la différence d'âge entre les deux jeunes gens – 5 années, un laps de temps décisif dans l'enfance et la jeunesse –, les empêche nécessairement de se côtoyer sur les bancs de l'école. Si amitié il y a entre Lacassagne et Gambetta, c'est du fait de leurs familles respectives : peut-être l'hôtel du Palais Royal se fournissait-il à l'épicerie Gambetta, mais il ne nous en reste aucune trace, et cette amitié ne semble pas s'être poursuivie entre les deux hommes, une fois devenus adultes.

---

[151] Léon Lafarge, Le pays de Gambetta, Paris, Éditions Excelsior, 1933, 101 p. [BML FA 415020]

La consultation de la correspondance éditée de Gambetta ne donne en effet pas davantage de résultat. Les lettres publiées par P.-B. Gheusi[152] sont toutes destinées à sa famille, essentiellement ses parents, plus rarement sa sœur. Il n'y est jamais fait mention d'Alexandre Lacassagne. En 1938, Daniel Halévy et Émile Pillias[153] publient quelques 700 courriers adressés par Gambetta à de multiples destinataires. Et, alors qu'ils déclarent avoir « entrepris des recherches méthodiques dans les papiers laissés par *tous ceux qui avaient pu avoir avec Gambetta des relations personnelles ou politiques* »[154], on ne trouve pas davantage trace d'Alexandre Lacassagne. Il est absent de la table des destinataires comme de celle des noms cités dans les lettres, pourtant très complètes (elles dénombrent respectivement 248 et 476 noms)[155]. L'absence de Lacassagne dans un tel volume nous paraît claire : il n'existe sans doute pas de lien personnel direct entre les deux hommes. Les éditeurs de la correspondance en question précisent en effet dans l'avant-propos du volume, que « tant pour expliquer des lacunes dont le lecteur pourrait s'étonner que pour éviter à d'autres historiens d'inutiles recherches » ils ont jugé utile « d'indiquer ici les cas où [leurs] investigations ont donné un résultat négatif »[156]. Et là encore, aucune mention de Lacassagne, quel que soit le cas de figure envisagé : pas de Lacassagne quand « les lettres existent, mais ne sont pas communicables », pas davantage trace de lui quand « les lettres ont existé, mais ont disparu », toujours rien dans la liste des personnages ayant laissé des papiers dans lesquels les auteurs n'ont pas trouvé de lettres. Certes, les auteurs précisent bien que « Gambetta est essentiellement un orateur, un causeur [… et que] constamment entouré de ses amis politiques, en contact quotidien, il converse avec eux, il ne leur écrit pas »[157]. Mais, si Lacassagne avait entretenu une relation amicale avec lui, il en resterait sans doute une trace écrite, eu égard à l'éloignement constant des deux compatriotes qui aurait

---

[152] P.-B. Gheusi (pub.), Gambetta par Gambetta. Lettres intimes et Souvenirs de Famille, Paris, Paul Ollendorff, 1909, 405 p. [BML FA 428689]

[153] Lettres de Gambetta (1868-1882), recueillies et annotées par Daniel Halévy et Émile Pillias, Paris, Editions Bernard Grasset, 1938, (non paginées). [BML FA 457049]

[154] Avant-propos aux Lettres de Gambetta (1868-1882), op.cit., 1938, non paginé.

[155] Et l'on peut douter qu'il fasse partie des destinataires inconnus des neuf courriers que les auteurs n'ont pas pu identifier.

[156] Avant-propos aux Lettres de Gambetta (1868-1882), op.cit., 1938, non paginé.

[157] *Idem*.

dû les obliger à prendre la plume. Gambetta vit à Paris à partir de 1856. Il y fait d'abord son droit, avant d'y exercer la profession d'avocat puis de se consacrer à la carrière politique comme député d'abord puis comme membre du gouvernement de novembre 1881 à janvier 1882. Lacassagne est souvent éloigné du Val-de-Grâce par les nécessités du service. Les occasions de s'écrire ne manquent donc pas. Les 23 et 24 avril 1869, Léon Gambetta est élu lors des législatives à Paris et à Marseille, mais c'est bien à Paris, qu'il exerce ses fonctions de député. Alexandre Lacassagne est alors médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Marseille[158]. Peut-être les deux hommes se sont-ils retrouvés dans la cité phocéenne. On n'en garde aucune preuve formelle. De toute façon le député, parisien par nécessité, a bien dû écrire pour garder le contact avec son compatriote. Devenu ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Défense nationale issu de l'insurrection parisienne, proclamateur de la République à la suite de la défaite de Sedan (4 septembre 1870), chargé de diriger la guerre en province, il quitte Paris en ballon pour organiser la levée de troupes en masse, et organise à Tours un nouveau gouvernement qui procède à des levées d'hommes et à des achats d'armes afin de secourir Paris assiégé. Alexandre Lacassagne est alors à Strasbourg où il est arrivé en qualité de répétiteur à l'École du Service de santé militaire avant de s'y trouver enfermé pendant le siège de la ville jusqu'à sa chute (27 septembre 1870) et à l'évacuation qui le conduit cette fois à Montpellier à compter du 31 décembre 1870. Toujours aucun échange de courrier entre les deux hommes. Par la suite, Gambetta passe l'essentiel de son temps à Paris, même s'il se déplace beaucoup pendant la période 1871-1875, au point d'être surnommé le « commis voyageur de la République ». Lacassagne effectue pendant cette période son premier séjour en Algérie : il est aide-major de 1e classe à l'Hôpital militaire de Sétif du 17 novembre 1872 au 13 mars 1873. Léon Gambetta est nommé président de la Chambre des députés de 1879 à 1881 puis président du Conseil de son gouvernement et ministre des Affaires étrangères du 14 novembre 1881 au 27 janvier 1882.

[158] Les états de service d'Alexandre Lacassagne se trouvent, récapitulés sous forme d'un tableau particulièrement clair, et reproduit en annexe, dans son dossier de nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur [ANF L 1421/47].

Lacassagne est alors retourné en Algérie, à l'Hôpital de Médéa, du 22 Juillet 1878 à juillet 1880, date à laquelle il est élu à la chaire de médecine légale de la Faculté de Lyon, ville qu'il ne quitte par la suite que très rarement. En dépit de ces nombreuses séparations, Alexandre Lacassagne n'a conservé aucun courrier que lui aurait adressé le tribun radical. Et pourtant, tout orateur qu'il est, Gambetta n'hésite pas à écrire à ses amis quand les circonstances l'exigent, comme il le fait avec Arthur Ranc, publiciste et homme politique qui prend une part très active à la Commune de Paris et se voit donc contraint de s'exiler à Bruxelles entre 1871 et 1880. Voilà qui est troublant… Finalement, de deux choses l'une : soit Alexandre Lacassagne et Léon Gambetta sont des amis d'enfance, très intimes, et ils ont entretenu une correspondance trop intime pour qu'on en retrouve la trace dans une quelconque publication ; soit les liens noués dans l'enfance, à l'initiative essentiellement de leurs familles respectives, ont été entretenus de loin en loin, très épisodiquement, à l'occasion de services rendus l'un à l'autre, en souvenir de leur commune origine.

Dans le fonds Lacassagne on ne trouve en fait que trois références directes au nom de « Gambetta (Léon) ». Il ne s'agit pas de documents originaux et tous relèvent de la sphère de l'intime et à l'époque de l'enfance. Aucun de ses discours, pourtant régulièrement publiés dès les années 1870 ne se trouve dans le fonds Lacassagne. Aucune des coupures de presse le concernant conservées par Lacassagne ne concerne son actualité politique. Les documents rassemblés pas Lacassagne sur son compatriote, ce sont les *Lettres* adressées par Gambetta à sa « chère mignonne », sa maîtresse Léonie Léon entre 1873 et 1882, et publiées par la *Revue de Paris* en 1906[159]. Notons au passage que le caractère très personnel de cette correspondance n'a pas arrêté les éditeurs, ce qui nous permet de douter qu'une importante correspondance entre Lacassagne et Gambetta ne nous soit pas parvenu pour cause d'amitié très intime. On trouve aussi un recueil d'articles publiés par la Société des amis de Gambetta[160]. Alexandre Lacassagne ne signe aucun des 25 textes, discours et poèmes le

---

[159] Léon Gambetta, « Lettres (1873-1882) », in La Revue de Paris, Année 13, volume 6, 1906, p.17-23. [BML FA 140152]

[160] Gambetta, Paris, Flammarion, 1905, 319 p. [BML FA 428690]

composant[161]. Un autre médecin, le docteur Edmond Clary consacre pourtant 7 pages de ce volume à ses « Souvenirs d'enfance et de jeunesse »[162], revendiquant « le titre de camarade d'études de Gambetta »[163] et donnant force détails sur le père de Gambetta, « honnête et habile négociant, qui tenait à pourvoir sa clientèle de produits de premier choix »[164] ; sur sa mère « née Massabie, [qui] était la fille d'un pharmacien de Caussade, était fort intelligente et avait un véritable culte pour son fils »[165] ; sur sa fameuse turbulence, « connue de tous dans notre petite ville » [166] ; et sur sa scolarité : « il n'était pas fort en thème […] était impatient de discipline et aimait à faire l'école buissonnière »[167] mais « sa facilité, son intelligence primesautière, son horreur de la banalité, le faisaient distinguer de ses maîtres et, lorsqu'il le voulait, lui assuraient la première place »[168]. Dans ce récit circonstancié de l'enfance et de la jeunesse de Gambetta, aucune allusion n'est faite à Alexandre Lacassagne, en dépit de la mention d'autres de ses camarades « étudiants venus du Quercy » qu'il retrouve un temps à Paris où il est monté faire son droit dès 1856 : « le docteur Fieuzal, l'éminent oculiste[169] ; Péphau, le créateur de l'école Braille ; le député Émile Rey ; le sénateur Talou ; les frères Arnault,

---

[161] Parmi les signataires : Ranc (Sénateur), A. Scheurer-Kestner, Paul et Victor Margueritte, Deluns-Montaud (président de la Sociét Gambetta), Jules Cazot (Sénateur inamovible, ancien membre du cabinet Gambetta et président d'honneur de la Société Gambetta), Eugène Étienne (ministre de l'Intérieur), Gaston Thomson (ministre de la Marine), Joseph Reinach, Emmanuel Arène (Sénateur), Alcide Dusolier, Albert Robert, Maurice Dreyfous, le Dr Edmond Clary (Membre du Comité du Monument de Cahors), Ernest Hecht (Docteur en droit), Émile Labarthe (Secrétaire général de la Société Gambetta), Berteaux (ministre de la Guerre), Pantz (vice-président de la Société Gambetta), Bainier (vice-président de la Société Gambetta), Walleck-Rousseau et Omer Chevalier.

[162] Gambetta, Paris, Flammarion, 1905, 319 p. [BML FA 428690]

[163] op.cit., 1905, p.253.

[164] op.cit., 1905, p.254.

[165] *Idem*. On peut relever ici qu'une relation mère / fils exceptionnelle semble faire partie des *topoï* de la vie des grands hommes. Ainsi, les biographes de Lacassagne se plaisent aussi souvent à souligner la tendresse que Lacassagne avait pour sa propre mère, et l'adoration que cette dernière lui vouait. Edmond Locard précise même qu'il répétait souvent cet aphorisme un peu énigmatique : « Nous sommes moralement les fils de nos mères ».

[166] *Idem*.

[167] op.cit., 1905, p.255.

[168] *Idem*. Là encore, on est sans doute dans le *topos* : ni Gambetta ni Lacassagne ne revendiquent une jeunesse studieuse, au contraire. Ce sont des jeunes gens pétulants et brillants. L'élève studieux passe trop vite pour laborieux. La turbulence au contraire, est une marque d'énergie en même temps que d'intelligence.

[169] Par ailleurs mentionné dans la Biographie populaire illustrée signée par E. Véro (1880) pour être intervenu en 1867 en tant que « compatriote et camarade d'enfance de Gambetta » afin de lui obtenir une consultation du docteur Wecker, il participe à l'énucléation de l'œil droit de son ami, qui avait été blessé dans l'enfance (p.4).

le premier, professeur de faculté de droit, le second magistrat ; enfin le docteur Réthié, conseiller général, ancien maire de Cahors, à qui Gambetta avait voué une affection fraternelle »[170]. On trouve la même liste de « compagnons de Gambetta » dans un autre article[171] collecté par Lacassagne qui, de nouveau y brille par son absence.

Enfin, Alexandre Lacassagne s'est constitué un dossier de 22 pièces imprimées concernant Gambetta[172]. De toute évidence, le personnage l'intéresse. Il rassemble ainsi les articles parus dans la presse sur l'enfance et la formation de son illustre compatriote. *Le Temps* dans la rubrique « Au jour le jour » présente « Gambetta écolier et étudiant »[173], et Lacassagne a gardé la coupure. Un autre journal livre un compte-rendu encore plus exhaustif sur « Gambetta. L'enfant. – L'étudiant. – L'avocat. »[174]. Là encore, Lacassagne conserve l'article. Alexandre Lacassagne rassemble des éléments concernant « Gambetta et l'Alsace-Lorraine »[175] et toutes sortes de souvenirs sur le grand homme[176], y compris une invitation qui lui est adressée par la Société positiviste à l'occasion de la « Commémoration de Gambetta (Discours de M. Corra) le Dimanche 18 Juillet 1915 (3 Dante 127) au siège de la Société positiviste, 54 rue de Seine, à quatre heures précises de l'après-midi ». Autre signe de cet intérêt manifeste, la première

---

[170] *Idem*.

[171] Article tiré de la Gazette médicale de Paris du Mercredi 22 Janvier 1913, 84e année (Série XIIIe), n°182. Dossier de pièces imprimées concernant Léon Gambetta [BML FA 140723].

[172] Dossier de pièces imprimées concernant Léon Gambetta [BML FA 140723].

Il s'agit essentiellement d'articles de presse, parus notamment à l'occasion de la publication de la correspondance de Gambetta en 1906, puis en 1909 : « Tandis qu'à Nice s'élevait à la gloire du tribun le monument commémoratif de son génie, un libraire parisien jetait en pâture à la curiosité et peut-être à la malignité publiques toute la correspondance que Gambetta échangea avec son père » (Article du Jeudi 13 mai 1909 tiré d'un journal non identifié). On y trouve également des cartes postales : un carte postale de Nice, représentant le « Monument Léon Gambetta par Maubert, Statuaire » adressée à Lacassagne en date du 3 janvier 1913 (expéditeur non identifié) ; une autre représentant le « Masque mortuaire de Gambetta » conservé au musée Carnavalet.

[173] Le Temps, 46e année, n°16626, 1906. Dossier de pièces imprimées concernant Léon Gambetta [BML FA 140723].

[174] Article d'un journal non identifié, sans date. Dossier de pièces imprimées concernant Léon Gambetta [BML FA 140723].

[175] Article dans Le Temps, 2-III-1918 (mention manuscrite par Lacassagne). Dossier de pièces imprimées concernant Léon Gambetta [BML FA 140723].

Rubrique « notes et lectures » d'un journal non identifié (probablement Le Temps) en date du 7 mars 1919. Dossier de pièces imprimées concernant Léon Gambetta [BML FA 140723].

[176] « Souvenirs sur Gambetta (à l'occasion du 30e anniversaire de sa mort) par le Docteur Cabanès » in Gazette médicale de Paris du 22 janvier 1913. Dossier de pièces imprimées concernant Léon Gambetta [BML FA 140723].

page de la *Biographie populaire illustrée*[177] évoquée plus haut porte cette mention manuscrite, de la main de Lacassagne : « Collection Gambetta » [Fig.4].

<u>Fig.4</u> : La première page de la *Biographie populaire illustrée* de Gambetta
par E. Vero, et la mention manuscrite de Lacassagne évoquant l'existence d'une « Collection Gambetta » dans sa bibliothèque.

[177] E. Véro, op.cit., 1880, 556 p.

Première page… ↓

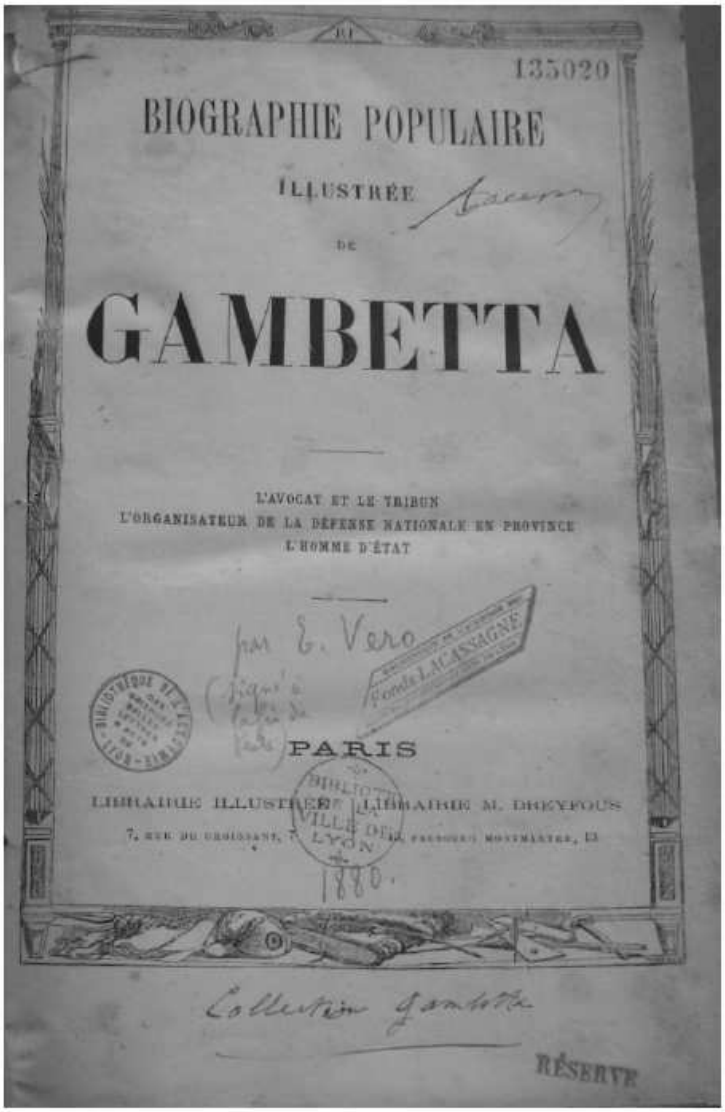

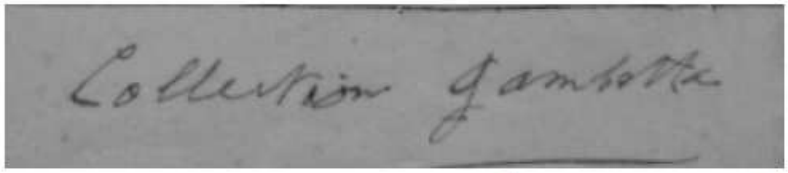

↑ …Vue de détail

Alexandre Lacassagne a donc réuni un ensemble d'ouvrages concernant le tribun républicain, comme il l'a fait pour Marat, ou du moins il a eu l'intention de le faire. Mais il a de toute évidence poursuivi son projet avec moins d'ardeur, puisque la mention ne se retrouve pas sur tous les ouvrages concernant le grand homme. C'est même la seule allusion de ce type à une « Collection Gambetta » qu'on ait retrouvé dans les ouvrages du fonds Lacassagne consacré au grand tribun. Dernier indice de cet intérêt

bibliographique de Lacassagne pour son compatriote, il a très probablement eu le projet d'acquérir un manuscrit à son sujet. Dans un catalogue de librairie il ainsi découpe l'annonce suivante :

> « 13845. GAMBETTA (Lettre relative à Léon). Lettre autog. sig., par E. Aldhuy, supérieur du Séminaire de Montfaucon du Lot, dont le célèbre tribun fut l'élève, 2 pages ½ in-8. 10 fr. Très curieuse lettre dans laquelle il énumère les succès que Gambetta a remportés du 5 novembre 1847 au 19 août 1851, temps qu'il passa dans cet établissement ; il termine sa lettre ainsi. – « Léon Gambetta fut un élève turbulant (sic.) et même, pendant trois ans, peu appliqué, mais dès le commencement ses professeurs furent frappés de la vivacité de son intelligence. Voici la note laissée par son professeur de septième en 1849 : Très bon, très léger, enjoué, espiègle ; intelligence développée : très franc » etc.

Là encore, rien n'atteste de l'existence d'une relation *personnelle* entre les deux hommes. Si Lacassagne semble s'intéresser à Gambetta, c'est par goût des manuscrits autographes. Il en possède d'ailleurs un certain nombre. Et dans l'importante collection de cartes de visites réunie par Lacassagne, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, pas de carte de Léon Gambetta. Lacassagne et Gambetta ce sont sans doute croisés, peut-être même tout enfant dans les rues de Cahors ou sur les bancs de son lycée, mais c'est sans doute surévaluer l'importance de la relation entre les deux hommes que d'en faire des intimes.

Alors pourquoi cette affirmation, si souvent réitérée par les biographes successifs d'Alexandre Lacassagne, et avec certitude, d'une amitié profonde et ancienne entre les deux hommes ? Leur origine commune explique sans doute bien des choses, de même que leur appartenance à une même génération. « À Cahors, disait Léonce Balitrand, on est de père en fils "ami de Gambetta". Ce fut longtemps un titre qui portait prestige et bénéfice. »[178] Et d'ironiser : « Le nombre de ces amis crût et multiplia avec la gloire, à tous les paliers. On pouvait citer les condisciples du petit séminaire – Gambetta connut force curés – ceux du Collège, ceux du Quartier. Et les humbles, les badauds – si touchants. "Il t'a parlé ?" "Parfaitement ! il m'a dit ôte-toi de là, imbécile". »[179] Sans doute, Alexandre Lacassagne n'est pas

[178] Léon Lafarge, op.cit., 1933, p.38. [BML FA 415020]
[179] Léon Lafarge, op.cit., 1933, p.38. [BML FA 415020]

de ces « humbles » qui revendiquent ainsi le moindre contact avec Léon Gambetta. Il n'en demeure pas moins qu'on ne trouve que des traces bien ténues de la supposée relation amicale qui le lie au tribun républicain. Pas un discours où il ne s'en réclame publiquement, pas une lettre qui lui soit adressée par l'homme politique. On ne saurait toutefois accuser trop vite Lacassagne de mauvaise foi, ni *a fortiori* de mensonge. Il n'a, à notre connaissance, jamais affirmé connaître personnellement Léon Gambetta. *On* a dit qu'il le connaissait. Et si Lacassagne a exagéré l'amitié qui le lie avec Gambetta, c'est plus probablement par omission, en ne détrompant pas ceux qui concluaient un peu rapidement à l'amitié entre les deux hommes au seul regard de leur origine commune. Pieux mensonge en vérité… Il ne nous appartient pas de trancher sur ce point : les sources ne nous le permettent pas et cela ne présente d'ailleurs pas grand intérêt. Ce qui semble en revanche plus passionnant, c'est de comprendre quel intérêt Lacassagne avait à se renseigner sur le grand homme, peut-être afin de faire croire à une relation privilégiée entre eux, et ce que cela trahit des opinions politiques d'Alexandre Lacassagne. S'il n'a pas menti sciemment, il a sans doute laissé planer un doute, qui finit par s'installer et par se muer en certitude, sur ses liens avec « cet organisateur de République » ainsi que le qualifie Hector Depasse[180], un homme « dont la vie se confond avec l'histoire des progrès de la République »[181]. La réalité de la relation importe peu. Si elle était effective, tant mieux : cela inscrirait Lacassagne dans un réseau cadurcien, républicain et radical. Sinon, cela en dit long sur son désir de s'agréger à un tel réseau, alors qu'il passe l'essentiel de sa vie d'homme, de professionnel et de notable dans une ville où l'on n'est rien de tout cela. À Lyon, le notable n'est traditionnellement pas républicain. Et si le républicanisme s'y enracine de longue date puisque « Lyon, sous le Second Empire, est une ville républicaine, où légitimistes, gouvernementaux et tiers-parti sont incapables de s'entendre »[182] ; sa base est populaire, ce sont les milieux ouvriers et les couches inférieures de la bourgeoisie. Au

---

[180] Hector Depasse, Léon Gambetta, Paris, A. Quantin, 1883, p.3. [BML FA 455298]

[181] Hector Depasse, op.cit., 1883, p.7. [BML FA 455298]

[182] Mlle Bonnardel, J. Bouvier, M. Emerique et M. Moissonier, « Lyon la républicaine à la veille de la guerre de 1870 et des journées insurrectionnelles de la commune lyonnaise. 2. Lyon, cité républicaine », Revue d'histoire du XIXe siècle, 2001-22, p.122.

contraire, parmi les élites, « il y a méfiance à Lyon à l'égard de la République […] tout le parcours mémoriel de ces élites s'est bâti contre la République »[183] qui n'aime pas davantage la capitale des Gaules, « forteresse de l'anti-républicanisme »[184]. Pour Bruno Benoît, l'identité politique de la ville se caractérise par son centrisme, un centrisme qui « mêle libéralisme et amour de l'ordre, tradition religieuse et réformes sociales, orléanisme et républicanisme modéré »[185]. En effet, « le terme de République est synonyme, depuis la Révolution, de violences, de jacobinisation, de répression, de désordre, de centralisation, de difficultés économiques, de remise en cause du syncrétisme socio-économique et de perte d'indépendance municipale, bref de malheurs pour la ville et elle est, de ce fait, considérée pendant longtemps comme le pire des gouvernements »[186]. Certes, à partir des années 1880, la ville accepte la République, mais les élites restent circonspectes. À ce titre, Lacassagne ferait donc exception. En tout cas, se revendiquer ami de Gambetta c'est, sans doute, une façon très efficace de faire profession de foi républicaine. On sait le rôle majeur que joue Gambetta, que d'aucun ont surnommé « le héraut de la République »[187], dans l'installation du nouveau régime. « C'est presque toute l'histoire de notre pays que Gambetta a eu la fortune d'incarner, à la période la plus active de son existence, depuis l'écroulement de l'Empire, que son éloquence précipita, jusqu'aux environs de sa mort, survenue après l'effondrement d'un rêve, qui aurait pu, si le Destin l'eût laissé vivre quelque temps encore, devenir une réalité heureuse »[188]. Voilà ce qu'on peut lire au détours d'une des nombreuses coupures de presse sur le tribun cadurcien conservées par Lacassagne.

---

[183] Bruno Benoit, L'identité politique de Lyon : entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905), Paris, L'Harmattan, 1999, p.139.

[184] Guy Laperrière, La séparation à Lyon (1904-1908), Lyon, Centre d'Histoire du catholicisme, 1973, p.23. Cité par Bruno Benoit, op.cit., 1999, p.144.

[185] Bruno Benoit, « Lyon au XIXe siècle : une ville qui construit son identité politique », in Benoît Bardet, Bruno Benoît, Dominique Bertin *et alii*, L'esprit d'un siècle. Lyon (1800-1914), Lyon, 2007, p.186.

[186] Bruno Benoit, « De l'identité politique lyonnaise, 1793-1905 », in Revue d'histoire moderne et contemporaine, n°44-3, juillet-septembre 1997, p.510.

[187] Pierre Antonmattéi, Léon Gambetta : héraut de la République, Paris, Michalon, 1999, 608 p.

[188] « M. le Docteur Cabanès. – Souvenir sur Gambetta à l'occasion du 30e anniversaire de sa mort », in Gazette médicale de Paris, du Mercredi 22 Janvier 1913. 84e année (Série XIIIe), n°182, p.23. Dossier de pièces imprimées concernant Léon Gambetta [BML FA 140723].

Peut-être aussi peut-on y voir un signe de l'appartenance des deux hommes à la franc-maçonnerie. Gambetta est membre de la loge *La Réforme*, mais là encore on n'a pas de preuve formelle de l'adhésion de Lacassagne à l'organisation en question. Il possède une *Liste des membres de la franc-maçonnerie des départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire*[189] non datée, dans laquelle il ne figure malheureusement pas. Et ce serait sans doute aller un peu vite en besogne, et en faire un « maçon sans tablier », c'est-à-dire un non initié sur lequel court la rumeur, que de conclure qu'il était membre de cette société secrète. La franc-maçonnerie participe largement à la doctrine d'Auguste Comte[190], dont Lacassagne est sans aucun doute un adepte – nous y reviendrons. Il est donc probable qu'il ait pris part aux activités d'une loge. Mais là encore, rien ne l'atteste dans le fonds Lacassagne, et l'on n'a pu trouver d'archives complémentaires permettant de lever le doute. Ce qui est sûr c'est que, outre leur origine cadurcienne, les deux hommes ont une expérience commune, de celle qui fondent les générations au sens où Jean-François Sirinelli emploie ce terme[191], expérience à la fois singulière et collective, dans laquelle sont articulés la biographie personnelle et les événements du monde, lesquels deviennent « la substance de [la] mémoire »[192]. Cette génération, elle s'est notamment forgée au feu de l'Empire et de sa chute, des luttes politiques qui ont présidé à l'avènement de la République, et de la guerre franco-prussienne, du positivisme et de la franc-maçonnerie. Voilà quel genre d'homme veut être Alexandre Lacassagne, voilà les expériences fondatrices qu'il revendique.

Cahors participe donc de l'identité dont se réclame Alexandre Lacassagne. Quoi qu'il ait quitté la région dès les débuts de sa jeunesse, il reste attaché à

---

[189] Philippe Sapin (pseudo de Charles), Liste des membres de la franc-maçonnerie des départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire, Lyon, s.d., 16 p. [BML FA 429409]

[190] « Maçon sans tablier », Auguste Comte n'en donne en effet pas moins son nom à une loge du Grand Orient.

Sur ce point, voir Philippe Decormeille, « Sources et fondements de la philosophie politique des "républicains de gouvernement" », in Léon Hamon (dir.), Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains, Paris, Éditions de la MSH, 1991, p.17-48.

[191] Jean-François Sirinelli, Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres, Paris, Fayard, 1988, 721 p.

[192] Michel Foucault, Dits et écrits, Paris, Gallimard, 1994, vol.IV (1980-1988), p.528.

sa région d'origine. La formule de son ex-libris dit cette affection pour son pays natal en même temps que l'importance de sa patrie d'adoption : « *Olim quercinum, nunc lugdunense quercetum* » [Fig.5] – autrefois en chêne du Quercy, aujourd'hui en chênaie lyonnaise.

Fig.5 : L'ex-libris du docteur Alexandre Lacassagne.

Du reste, l'attachement en question ne relève pas seulement de la formule. Dans la correspondance de Lacassagne, un certain nombre de courriers montre que cette origine cadurcienne est connue, ce qui tend à prouver qu'il la revendiquait volontiers. C'est ainsi qu'en 1898, alors qu'Alexandre Lacassagne a quitté sa ville natale depuis 35 ans, le docteur Ducor lui demande l'autorisation de se dire son « presque compatriote, car [il est] de Lafrançaise (Tarn-et-Garonne) et une partie de [s]a famille est originaire du Lot »[193]. Une autre fois, c'est le lieutenant-colonel A. Gardarein qui, de Souillarc (Lot), ainsi que l'indique sa carte de visite, écrit : « Merci, mon cher compatriote du souvenir que vous avez gardé de moi »[194]. Du reste, le catalogue du fonds Lacassagne souligne que le professeur a gardé de l'intérêt, sinon de l'affection, pour sa région d'origine. Il référence en effet 39 ouvrages portant sur « Quercy et Périgord ». Devenu lyonnais, le

[193] Lettre du Dr Ducor, de la Société médicale du XVIIe arrondissement, Paris, le 19 juillet 1898. [BML FA Ms5174]

[194] Carte de visite de A. Gardarein. Lieutenant-colonel de l'armée territoriale. Souillac (Lot), s.d. [BML FA Ms5174]

médecin n'est donc pas pour autant oublieux de ses origines. Il garde ainsi un intérêt marqué pour l'archéologie[195], l'histoire[196] et le folklore[197] de son Quercy natal. Il en connaît le passé et les traditions. Il revendique une identité cadurcienne, et Cahors est véritablement une étape à part entière dans ses années de formation. Dans un des nombreux articles nécrologiques parus consécutivement à son décès, Edmond Locard souligne ainsi que « cette haute intelligence fut formée loin de nous […] à Cahors »[198]. Du reste, l'attachement de Lacassagne à son ancien lycée est manifeste : les *Statuts de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Cahors*[199], publiés en 1882, alors que Lacassagne est déjà lyonnais, se trouvent ainsi dans la bibliothèque du médecin. Cette organisation entend, très classiquement, « […] établir un centre de relations amicales entre les anciens élèves de cet établissement »[200], et cherche même à créer des solidarités entre les générations d'élèves qui se succèdent sur les bancs du lycée en fondant « au Lycée de Cahors des bourses ou fractions de bourses d'internes ou d'externes au profit des fils ou petits-fils d'associés, […] de leur procurer un patronage et un appui moral à leur sortie du Lycée »[201]. Hélas, si Lacassagne a reçu ces statuts, on ne trouve pas trace de son nom parmi les adhérents, pas davantage que de celui de Gambetta d'ailleurs. L'étude de la liste des membres de l'association permet peut-être d'expliquer cette absence. Tous les membres de l'association sont des notables locaux : le président, un certain Athaïde Lurguie, est président du tribunal civil de Cahors. Le bureau est encore composé d'un médecin,

---

[195] À titre d'exemple, on peut citer : Adolphe Guilhou, Uxellodunum : recherches faites à Capdenac, à Luzech et à Puy-d'Yssolud, Cahors, 1866, 26 p. [BML FA 139923]

[196] À titre d'exemple, on peut citer : M.J. Baudel, Notes pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, Cahors, Impr. de A. Laytou, 1881, 51 p. [BML FA 428350]

ou encore Emile Dufour, Etudes historiques sur le Quercy : hommes et choses, Cahors, Plantade, 1864, 212 p. [BML FA 427978]

[197] À titre d'exemple, on peut citer : Joseph Daymard, Vieux chants populaires recueillis en Quercy : profanes et religieux, en français et en patois, avec traduction, notes et références, Cahors, Girma,1889 [BML FA 428299]

[198] Edmond Locard, « Un grand savant qui disparaît. Le Professeur Lacassagne est mort », in Le Grand Régional du Centre et du Sud-Est, Jeudi 25 septembre 1924. [AML 3CP363]

[199] Statuts de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Cahors, Cahors, Layton, 1882, 14 p. [BML FA 139952]

[200] Statuts de l'Association…, 1882, p.3.

[201] *Idem*.

exerçant dans cette même ville, d'un professeur au lycée dont il fut précédemment l'élève, du sous-bibliothécaire et de l'archiviste du lieu. Lacassagne est sans doute trop loin pour prendre une part active et directe à cette association d'anciens. Il n'en demeure pas moins qu'il s'informe de ses activités.

Cette première étape cadurcienne de la vie d'Alexandre Lacassagne nous a permis d'évoquer sa prime jeunesse, ses origines sociales et géographiques. Manifestement, Alexandre Lacassagne est resté attaché à sa cité d'origine autant qu'à sa mère « tendre, dont il ne cessa d'avoir le culte passionné, – et dont j'ai toujours vu le portrait sur sa table alors même qu'il était devenu un vieillard illustre », et un notable lyonnais, précise Edmond Locard[202]. Le chêne lyonnais a ses racines en Quercy en même temps qu'il s'ancre dans la République, tant il est vrai que, d'une commune origine on déduit parfois un peu vite une communauté de vues.

2. Strasbourg et la médecine militaire

Dans la vie de Lacassagne, la ville de Strasbourg constitue la deuxième étape importante. Une brève première période est assez douteuse, et nous sommes mal documentés : il semble qu'il commence ses études de médecine à Montpellier. C'est du moins ce qu'affirme Edmond Locard, et à sa suite l'ensemble des notices nécrologiques concernant Lacassagne[203], même si le professeur Jean Normand déclare qu'il est d'abord passé par la Faculté de médecine de Paris[204]. Puis Lacassagne entre à l'École préparatoire de santé militaire de Strasbourg « vers la fin de l'Empire »[205] indique Locard, sans davantage de détails. Le dossier de la légion d'honneur de Lacassagne permet de préciser les choses, notamment grâce à l'état signalétique de ses services, émanant de la Direction du Service de Santé (Armée territoriale, XIVe Corps d'Armée). Il entre « au Service comme

---

[202] Edmond Locard, op.cit., 1924. [AML 3CP363]

[203][203] « Il fit sans effort des études brillantes, suivit les cours de médecine à la Faculté de Montpellier », d'après Edmond Locard, op.cit., 1924. [AML 3CP363]

[204] Jean Normand, op.cit., 2004.

[205] Edmond Locard, op.cit., 1924. [AML 3CP363]

élève le 31 décembre 1863 »[206], et part pour Strasbourg le 4 janvier 1864. À l'époque, la France compte trois facultés de médecine, à Paris, Montpellier et Strasbourg[207]. L'école de santé militaire se trouve statutairement rattachée à la Faculté de médecine de Strasbourg. L'entrée à l'école de Santé militaire permet à Lacassagne, issu on l'a dit d'un milieu modeste[208], de mener à bien ces longues études, car les « carabins rouges », ainsi qu'on surnomme les élèves de l'école strasbourgeoise, sont soumis au régime militaire et à sa discipline, mais aussi logés et nourris. C'est pourquoi Alexandre Lacassagne considère la médecine militaire comme son *« alma mater »*, sa mère nourricière : une telle prise en charge permet la méritocratie, et Lacassagne lui doit son ascension sociale. Créée en 1856 à l'initiative de Napoléon III, l'école dispense à ceux qui la fréquente une double formation, médicale et militaire. « Les élèves sont casernés, […] et portent l'uniforme »[209]. Mais surtout, cette école récente veut résolument se placer sous le signe de l'avant-garde médicale. Le premier directeur de l'institution est un des plus célèbres chirurgiens de l'époque, Sédillot, « chirurgien de réputation européenne, opérateur d'une extrême habileté, d'un rare sang-froid, […] remarquable par son coup d'œil et par sa sûreté de diagnostic »[210], précurseur de l'asepsie opératoire et inventeur du mot « microbe », dont la réputation d'autorité n'est plus à faire, ce qui explique pour une part la mauvaise image dont jouit l'École de santé militaire. « On a vivement critiqué son organisation et son mode de fonctionnement, son régime de travail forcé, les rigueurs d'une stricte discipline, exagérées, il est vrai, par un chef qui avait d'éminentes qualités d'administrateur et un sentiment profond du devoir, mais qui oubliait trop, dans l'application du

---

[206] État signalétique des services de M. Lacassagne (Jean Alexandre Eugène, médecin principal de 2e classe), Dossier de la légion d'honneur. [ANF L 1421/47].

[207] Pour des précisions sur l'organisation des études de médecine à l'époque, on peut notamment voir : Antoine Prost, Histoire de l'enseignement en France (1800-1967), Paris, Colin, 1968, 524 p.

[208] Cette modestie de ses origines, Lacassagne la revendique avec une certaine coquetterie parfois. J'en veux pour preuve ces quelques vers, manuscrits, dont l'origine reste indéterminée, placés en exergue de sa thèse pour le concours de l'agrégation : « Quand Montpellier m'admit sur les bancs d'Hippocrate / L'hermine des docteurs, conquise lentement, / Para ma pauvreté d'un stérile ornement »

[209] Henri Beaunis, L'École du service de santé militaire de Strasbourg et la Faculté de médecine de Strasbourg de 1856 à 1870, Discours prononcé à la séance de rentrée de la Faculté de médecine de Nancy le 31 octobre 1888, Nancy, Berger-Levrault, 1888, p.8. [BML FA 137486]

[210] Henri Beaunis, op.cit., 1888, p.11.

règlement, que *la lettre tue et l'esprit vivifie* »[211]. En dépit de ces critiques, l'École de santé militaire offre une formation de grande qualité à ses élèves. Recrutés sur concours, ils sont suivis par des répétiteurs, qui « sont chargés de faire aux élèves des interrogations, conférences ou répétitions. Chaque élève est interrogé deux ou trois fois par mois sur les matières de chaque cours magistral de la Faculté. Ils assistent aux cours, conférences et exercices pratiques de la Faculté, autant que l'exigent les nécessités de leur enseignement »[212]. Par ailleurs, l'étude de l'allemand y est obligatoire et les élèves, qui suivent des cours d'équitation, se livrent également à tous les exercices militaires classiques : maniement de l'épée, école du soldat, école de section, de peloton, de compagnie, démontage du fusil et du revolver, et tir avec ces deux armes. Cette formation intensive explique un certain nombre de reproches adressés à l'École : « on concluait un peu vite que nous n'obtenions par ce système que des résultats artificiels et une éducation de serre chaude »[213]. Mais elle ne tarde pas à faire ses preuves. Henri Beaunis rapporte ainsi cette anecdote :

> « Un jour, après la guerre [de 1870], à la Faculté de Paris, Gosselin [professeur à la Faculté de médecine de Paris], qui venait de faire passer des examens à plusieurs anciens élèves de l'École de Strasbourg, adressa ces paroles à l'assistance des étudiants : "Messieurs, je dois faire amende honorable ; il y a quelques années, mes collègues et moi, à cette Faculté de Paris, nous pensions que les élèves de l'École de médecine militaire de Strasbourg n'étaient que des médecins de pacotille, des produits hâtifs qu'on avait préparés en vue des examens. Eh bien ! je dois reconnaître que nous nous trompions ; nous portions un jugement téméraire. Nous avons fait passer les derniers examens à un grand nombre d'élèves de cette École qui ont dû interrompre leurs études au moment de la guerre ; nous sommes surpris de trouver chez eux une instruction solide, des principes excellents, des connaissances positives, et je suis heureux d'avoir ici l'occasion de donner ce témoignage à l'ancienne École de médecine militaire". »[214]

---

[211] Henri Beaunis, op.cit., 1888, p.8.
[212] Alexandre Lacassagne, « L'école du service de santé militaire », in Bulletin de l'Université de Lyon, 1889, p.128. [BML FA 137485]
[213] Henri Beaunis, op.cit., 1888, p.8.
[214] Henri Beaunis, op.cit., 1888, p.9-10.

Dès 1882, le docteur Coustant prouve que cet éloge est mérité dans son ouvrage statistique sur *La médecine militaire française devant les grandes compagnies savantes de 1859 à 1881*[215] : il s'agit d'un catalogue des réussites des « santards », et la liste est longue. Ainsi, « la médecine militaire compte actuellement dans les Facultés et les Écoles de médecine de France 23 de ses membres professeurs, savoir : 12 occupant des chaires de professeurs titulaires, 6 des emplois d'agrégés et 5 des emplois de chargés de cours ou de suppléants »[216]. Dans cet ouvrage, Lacassagne est mentionné à cinq reprises : pour l'obtention du Prix Civrieux de l'Académie des Sciences (600 francs de récompense) en 1868 et pour celle du Prix Chateauvillard de la Faculté de médecine de Paris en 1878-1879 avec la mention honorable. Sa collaboration au *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, codirigé par Dechambre et Lereboullet, est également relevée[217]. Il s'agit d'une vaste entreprise éditoriale, « publication la plus complète et la plus savante que possède actuellement la médecine »[218] – quelque 100 volumes sont prévus – qui doit traiter « magistralement des conquêtes de la science médicale moderne »[219]. Or « sur près de cent écrivains qui, depuis quinze ans, se sont succédé dans la rédaction de cette immense publication, la médecine militaire peut en revendiquer plus du quart »[220]. Coustant cite par ailleurs les deux précis écrits par Lacassagne : son *Précis d'hygiène privée et sociale221 et son Précis de médecine judiciaire*[222] parmi les « livres, ouvrages ou traités […] classiques en France et à l'étranger, publiés depuis vingt ans par les médecins militaires »[223]. Enfin, Alexandre Lacassagne est décoré du grade d' « Officier de l'Académie pour services rendus à l'Enseignement, ou pour travaux

---

[215] M. Coustant, La médecine militaire française devant les grandes compagnies savantes de 1859 à 1881, Constantine, Imprimerie nouvelle, 1882, 44 p. [BML FA 137488]

[216] M. Coustant, op.cit., 1882, p.23.

[217] On doit notamment à Lacassagne les articles « Consanguinité », « Crémation », « Pédérastie » et « Tache ».

[218] M. Coustant, op.cit.,1882, p.43.

[219] M. Coustant, op.cit.,1882, p.29.

[220] *Idem*.

[221] Alexandre Lacassagne, Précis d'hygiène privée et sociale, Paris, Masson, 1876, 560 p. [BML FA 427889]

[222] Alexandre Lacassagne, Précis de médecine judiciaire, Paris, Masson, 1878, 576 p. [BML FA 427885]

[223] M. Coustant, op.cit., 1882, p.37.

spéciaux ». Voilà donc la formation exigeante par laquelle passe Alexandre Lacassagne, et l'on voit qu'elle lui a profité. Mais revenons-en à son entrée au Service de santé des armées impériales.

Lacassagne est admis au sein de la huitième promotion de l'école, en même temps qu'Alphonse Laveran, lui-même fils de médecin militaire et bientôt titulaire de la chaire d'hygiène militaire au Val-de-Grâce. Interne des hôpitaux de Strasbourg dès 1866, il devient préparateur du Professeur Tourdes (1810-1900) qui lui enseigne les premiers éléments de médecine légale[224], lui inspire sa thèse de doctorat, et qu'il considère véritablement comme son mentor. « Il fut notre véritable père intellectuel. Il nous a appris ce que nous savons et nous ne nous rappelons pas avoir tenté de résoudre un problème médico-légal sans avoir eu présents à l'esprit la méthode, la prudence, les procédés d'observation qu'il avait inspirés par son enseignement »[225], dit-il lors du décès du professeur, survenu en février 1900. Il déclare pleurer « le grand savant, le maître vénéré qui a dirigé mes débuts dans l'étude de la médecine légale, a aiguillé pour ainsi dire mon intelligence et mes aptitudes sur la voie qu'il a si brillamment ouverte »[226], s'inscrivant ainsi résolument dans le sillage de celui qu'il considère comme « la plus grande figure médico-légale de ce siècle »[227]. Ultime symbole, il donne à cette date le nom du professeur à son amphithéâtre de médecine légale, prépare une leçon retraçant la carrière du professeur strasbourgeois, et se propose de classer et de mettre en ordre les notes et observations qu'il aurait pu laisser inutilisées pour les articles du dictionnaire *Dechambre* non encore publiés, ainsi qu'on l'apprend au détour de la réponse faite par le fils du professeur Tourdes aux condoléances de Lacassagne, qui le reconnaît

---

[224] Lacassagne a donc été formé à l'école de Tourdes, dont on connaît le programme, rapporté dans la brochure conservé dans le fonds : Gabriel Tourdes, De l'enseignement de la médecine légale à la Faculté de Strasbourg. Programme. 1862, 33 p. [BML FA 137338]. Nous y reviendrons.

[225] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie de Gabriel Tourdes », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1900, p.228.

[226] Lettre de condoléances adressée par Alexandre Lacassagne au fils du professeur Tourdes, juge d'instruction à Saint-Dié, le 3 février 1900. Le brouillon est conservé. Dossier de pièces manuscrites sur Tourdes [BML FA Ms5227]

[227] *Idem*.

d'ailleurs comme l' « éminent continuateur » de son père et évoque également « la vive affection qu'il [lui] portait [à Lacassagne]»[228].

Après trois années passées à Strasbourg, Lacassagne soutient en 1867 une thèse sur les *Effets psychologiques du chloroforme*[229], sujet d'actualité, à la pointe de la recherche du temps, car le recours aux produits anesthésiants fait alors débat et correspond à des préoccupations contemporaines aiguës. C'est à un médecin américain, un certain Jackson, que l'on doit leurs premières utilisations dans le cadre chirurgical et les « premières opérations faites sans douleur […], car Jackson avait eu l'idée complètement neuve de faire inspirer [à ses patients] les vapeurs d'éther comme moyen préservatif de la douleur »[230]. L'expérience ne suscite alors aucune recherche scientifique : Jackson fait un usage très empirique de l'éther, mais déjà « les médecins et le public ne restèrent pas indifférents à l'annonce d'un si grand bienfait pour l'humanité »[231]. Rapidement, l'éther est remplacé par du chloroforme, dont la puissance anesthésiante est découverte par le britannique James Young Simpson (1811-1870). Lacassagne relate avec humour cette découverte dans l'historique de la question qu'il dresse au début de sa thèse :

> « Un soir, c'était le 4 novembre 1847, M. le professeur Simpson, persuadé qu'il devait exister des agents anesthésiques plus puissants que l'éther, continuait en compagnie de deux médecins de ses amis, M. Keith et J.M. Duncan, ses intéressantes recherches sans grand résultat. Il leur tomba sous la main une substance que le poids lui avait déjà fait rejeter comme peu propre à de pareilles expériences : c'était un flacon de chloroforme. Chacun en versa dans une soucoupe et recommença les inhalations ; tous furent immédiatement pris d'une gaîté folle […] Bientôt, ils accusèrent un bruit de roulement dans les oreilles et ils tombèrent dans l'immobilité la plus complète. Lorsque M. Simpson se réveilla, sa première pensée fut que c'était bien plus fort et bien meilleur que l'éther ; mais en cherchant à se rendre compte de ce qui était arrivé, il se vit à terre, et autour de lui tout était alarme et confusion. M. Duncan était sous une chaise, la mâchoire abaissée, les yeux fermés, la tête à moitié pliée sous son corps ; il avait

---

[228] Lettre du 5 février 1900. Dossier de pièces manuscrites sur Tourdes [BML FA Ms5227].
[229] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, 52 p. [BML 427615]
[230] Charles Sédillot, « De l'éthérisation », in Gazette médicale de Strasbourg, 20 février 1847. Cité par Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, p.6 [BML FA 427615]
[231] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, p.6

> complètement perdu connaissance et il ronflait d'une manière qui n'était pas rassurante. En cherchant M. Keith, il l'aperçut sous la table, en proie à une agitation furieuse et cherchant à briser ce qui lui faisait obstacle ; avec le temps, M. Simpson parvint à regagner son siège, M. Duncan cessa son ronflement, et le docteur Keith finit par s'arranger à l'amiable avec la table qu'il voulait briser. […] Le reste de la soirée se passa à rechercher dans des ouvrages de chimie des détails sur cette précieuse substance, et l'on se sépara à trois heures du matin avec la conviction intime qu'on avait trouvé un agent anesthésique supérieur à l'éther. Ainsi la découverte du chloroforme, comme tant d'autres découvertes, est du tout simplement au hasard »[232].

Le docteur Simpson, obstétricien de son état, ne tarde pas à faire usage du chloroforme pour soulager les douleurs de l'enfantement, déclenchant alors une importante polémique, certains médecins et de nombreux membres du clergé s'opposant fermement à ce que l'on puisse accoucher sans douleur. « Certains ministres du culte, parlant au nom de la Genèse et invoquant l'autorité des Ecritures, adressèrent des reproches à la pratique de Simpson. Ils critiquaient surtout l'emploi des anesthésiques pendant les accouchements. Ils assuraient que Dieu avait dit à notre première mère : "Tu enfanteras dans la douleur" »[233]. Ce à quoi Simpson répond par un mémoire[234] consacrant tout un chapitre spécial aux objection religieuses : « Il démontre que Dieu a été le premier inventeur de l'anesthésie en endormant Adam pour lui enlever sans douleur la côte dont il fit la femme »[235]. Comme d'autre plus tard, comme Alexandre Lacassagne notamment, le médecin britannique ne refuse donc pas la controverse avec les instances religieuses, et n'hésite pas à se placer sur leur propre terrain. Du reste, en dépit de cette polémique Simpson est nommé médecin de la reine en 1847, et l'utilisation du chloroforme par le docteur John Snow pour la naissance de Leopold, fils de la reine Victoria, en 1853, popularisa cette méthode. La publication d'un mémoire présenté à la Société médico-chirurgicale d'Edinbourg conduit Sédillot à tester le chloroforme à Strasbourg, et Lacassagne à rédiger sa thèse de doctorat, qui veut être une

---

[232] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, p.9-10.
[233] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, p.11.
[234] Jack Simpson, Answer to the religious objections to the superinductions of anesthesia in labour.
[235] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, p.11.

synthèse sur le sujet puisque le « but [de ce travail] est de réunir en un faisceau les connaissances diverses que la science possède sur ce sujet »[236]. C'est finalement un essai d'histoire de la transmission des idées scientifiques que tente ainsi Lacassagne.

Désormais docteur en médecine, il entre alors à l'École d'application du Val-de-Grâce où il est stagiaire à compter du 26 janvier 1868. Aide-major de 2e classe en 1869, il exerce un temps à l'hôpital militaire de Marseille, ville qu'il quitte bientôt pour Strasbourg, où il est répétiteur de pathologie générale et médicale. Il prend alors une part active à la guerre franco-prussienne. Ses états de service précisent qu'il participe à la campagne militaire entre le 19 juillet et le 15 novembre 1870. Un document particulièrement intéressant, et jusqu'à lors inexploité, relate cette expérience : Lacassagne a tenu un journal pendant le siège de Strasbourg, où il se trouve enfermé. Il s'agit en fait de notes prises rapidement, le plus souvent dans le feu des évènements ou le soir, à la fin d'une dure journée et dans des conditions spartiates. Les feuilles, volantes, parfois difficilement lisibles, ont été rassemblées ultérieurement. Il ne s'agit donc pas véritablement d'un « journal », même s'il semble que le jeune médecin ait voulu jeter là quelques éléments de souvenir, peut-être pour en reprendre par la suite la rédaction. Le tout forme un ensemble assez disparate d'une douzaine de feuillets, dont on a réalisé la transcription complète[237]. Parfois, ce « journal » est très rédigé, et trahit même une assez belle plume. Ainsi le dimanche 28 août 1870, relatant les terribles bombardement dont la ville est la cible depuis le 23 août [Fig.6], Lacassagne indique : « Il n'est pas possible de rêver un pareil spectacle. Et quand, extasié, effrayé, j'oubliais un moment malgré le bruit des bombes et du canon du rempart qui tonnait à cinquante mètres de moi, la réalité, je croyais avoir sous mes yeux un décor d'opéra, une fantasmagorie diabolique, une féerie impossible créée par un *Raggeroni* de génie. Je ne l'oublierai jamais. »[238]

---

[236] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, p.1.

[237] Cette transcription se trouve en annexe.

[238] Journal du docteur Lacassagne [SHD Dossier de Jean Alexandre Eugène Lacassagne, médecin aide-major de 1e classe]

<u>Fig.6</u> : Bombardement de Strasbourg – La cathédrale et ses abords dans la nuit du 24 août 1871. Illustration tirée de la *Biographie illustrée de Gambetta* par E. Vero.

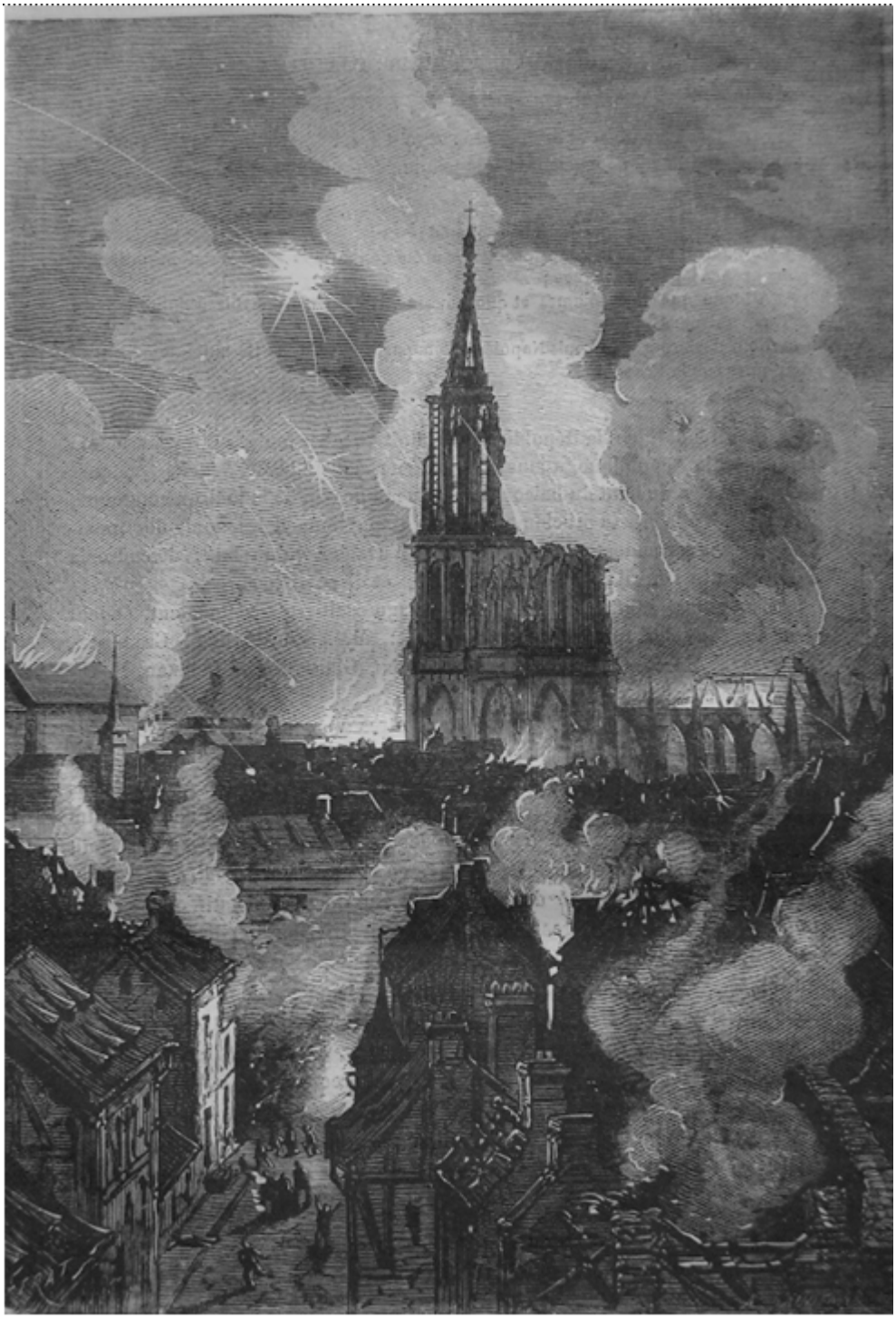

Parfois, il ne s'agit que de quelques notes jetées à la va-vite sur le papier, mais qui rendent bien compte de la dureté du siège. Ainsi, dès le 21 août 1870, les réserves alimentaires s'amenuisent dangereusement : « On

m'affirme qu'il n'existe plus que 132 bœufs pour la garnison qui en consomme 20 par jour. Heureusement nous avons des chevaux » note Lacassagne. Le siège de la ville est sans aucun doute une expérience fondatrice pour le jeune homme qu'il est alors. La consultation du journal[239] tenu par le docteur Henri Beaunis, également médecin militaire, publié en 1887 et qui fait partie de la bibliothèque d'Alexandre Lacassagne, est instructive à ce titre. Bien sûr, cette chronique est d'une toute autre ampleur que les quelques feuillets laissés par Lacassagne. Mais on peut faire bien des comparaisons entre ces deux récits intimes, qui permettent de pointer une expérience commune à ces deux hommes qui furent sans doute des camarades : l'expérience du feu, celle des bombardements dont on sait qu'ils furent particulièrement traumatisants pour les assiégés. Les canons allemands ouvrent le feu le 23 août 1870 : « À neuf heures du soir ; le bombardement recommence avec une intensité inouïe. La canonnade des jours derniers n'était qu'une plaisanterie auprès de ce que nous avons en ce moment »[240], relate Beaunis. Quant à Lacassagne, il précise : « bombardements tout le temps. Par moment c'était une véritable furie, une rage de la part de nos assaillants. Les bombes, les obus pleuvaient sur les incendies allumés par les fusées »[241]. Les destructions matérielles le frappent particulièrement, notamment celles des lieux de culte qu'il évoque avec lyrisme : « Le feu, hélas ! était partout. Quand j'entendis que le feu était à la cathédrale, je ressentis une profonde douleur. J'allais au galop sur la place de la faculté, et là je vis […] à 30 pas de moi, la petite et coquette chapelle de l'hôpital qui brûlait vivement à ma droite. La superbe et immense cathédrale [*un mot illisible*] qui s'agenouillait au loin dans sa robe de pierre était environnée par de longues langues de flamme qui léchaient les tourelles […]. La toiture en cuivre et en zinc donnait à la flamme des couleurs bleues et blanches qui illuminaient tout le ciel. Et l'immense bâtiment, au milieu des flammes et de la fumée, montrait plus nettes, plus blanches et plus pures ses dentelles et ses guipures innombrables ». Même

---

[239] Henri Beaunis, Impressions de campagne (1870-1871). Le siège de Strasbourg. Les campagnes de la Loire et de l'Est, Paris, Alcan, 1887, 304 p. [BML FA 429170]

[240] Henri Beaunis, op.cit., 1887, p.32.

[241] Journal du docteur Lacassagne à la date du dimanche 28 août [SHD Dossier de Jean Alexandre Eugène Lacassagne, médecin aide-major de 1e classe]

lyrisme dans l'évocation de l'incendie et des destructions chez Beaunis : « C'est du grenier surtout que le spectacle est horrible et magnifique ; le ciel, d'un noir mat à l'Orient, est tout en feu du côté du Broglie ; l'incendie dévore une partie de la rue du Dôme et le temple Neuf ; ses lueurs illuminent la cathédrale, sur laquelle elles se reflètent, et dont elles dessinent nettement les détails et les sculptures ; rien ne peut rendre l'effet grandiose du dôme dont la masse incandescente se détache vivement sur un ciel sombre et sans clarté »[242]. À n'en pas douter, voilà deux hommes qui partagent une culture commune, et une expérience essentielle : ils la relatent presque dans les mêmes termes.

La « profonde douleur » que Lacassagne dit éprouver en raison de la destruction de la cathédrale nous renseigne peut-être sur les sentiments religieux d'Alexandre Lacassagne. Mais on ne peut que se contenter d'émettre ici une hypothèse : il peut aussi s'agir d'un attachement plus patrimonial que religieux. Lacassagne n'énonce pas d'opinion ferme et définitive à ce sujet. Dans sa thèse, précédemment évoquée, il prend parti pour la science contre les religieux qui s'opposent à l'usage des produits anesthésiants à l'occasion des accouchements. Pour lui, « il n'y a que le fanatisme ou le manque de bon sens qui puisse faire condamner les bienfaits de l'anesthésie »[243]. Mais il semble plus laïc qu'athée, et plaide pour une stricte séparation des domaines de la religion et de la science : « ne pas mêler les questions de foi aux questions de science » relève pour lui du « bon sens » tant il est vrai que « la foi de chacun est libre, doit rester libre ; la foi ne se discute pas. Je respecte les croyances d'autrui, mais je ne donne à personne le droit de critiquer les miennes. En semblable matière, la tolérance est la première assise de la liberté »[244]. Tout au long de sa carrière, Lacassagne est tout à fait discret sur ce point, même si son intervention dans le cadre de l'analyse de la tunique d'Argenteuil au début des années 1880 se caractérise par un profond respect, qui peut permettre de le supposer croyant, sinon pratiquant, puisqu'il évoque à cette occasion « de saintes

---

[242] Henri Beaunis, op.cit., 1887, p.34.
[243] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, p.12.
[244] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1867, p.1-2.

reliques »[245]. Mais on n'en sait pas davantage sur son attachement religieux. Du reste, Henri Beaunis exprime la même colère, à la vue de ces destructions irréparables : « Le bombardement de la cathédrale sera la honte éternelle de l'armée allemande »[246].

Les bombardements et le siège de la ville de Strasbourg semblent en effet caractérisés par une sauvagerie des combats sans précédent, au point qu'Henri Beaunis s'interroge : « La ville est dans la stupeur. On se demande si c'est là une guerre entre nations civilisées »[247]. Outre les destructions, les morts de civils frappent tout particulièrement nos deux médecins. Ainsi, Lacassagne écrit-il, le lundi 29 août « à 9 heures la canonnade continue. À 10 heures elle devient intolérable et effrayante. […] Mauvaise nuit. Pas de sommeil. […] Un pharmacien [*un mot illisible*] rapporte à l'hôpital les deux cadavres d'enfants tués à côté de sa chambre ». Ces deux enfants reviennent un peu plus loin dans son récit : « Les pauvres enfants tués cette nuit reposent à côté l'un de l'autre à l'hôpital. L'un a la partie droite et l'autre la partie gauche de la figure enlevée. Ils dormaient dans le même lit et ne se sont pas réveillés »[248]. Et Beaunis déplore de même, et presque mot pour mot : « En face de notre maison trois enfants ont été tués sur le coup dans une mansarde »[249]. À n'en pas douter, cette expérience commune du feu et du siège de Strasbourg est fondatrice pour toute une génération de médecins militaires, qui se voient obliger d'abandonner non seulement la ville, mais leur école. « Dès l'investissement de la ville, l'École se désorganisa » précise Lacassagne qui ajoute : « Les élèves furent distribués dans les hôpitaux, les ambulances, aux avant-postes, et pendant quarante-cinq jours, tous ces jeunes gens, livrés à eux-mêmes, firent noblement leur devoir »[250]. La destruction de la bibliothèque et des collections de l'École, frappe particulièrement Alexandre Lacassagne : « Avant l'entrée des troupes

---

[245] Albert Florence et Alexandre Lacassagne, « La Tunique d'Argenteuil. Etude médico-légale sur son identité », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1894, p.651.

[246] Henri Beaunis, op.cit., 1887, p.35.

[247] Henri Beaunis, op.cit., 1887, p.35.

[248] Journal du docteur Lacassagne à la date du lundi 29 août [SHD Dossier de Jean Alexandre Eugène Lacassagne, médecin aide-major de 1e classe]

[249] Henri Beaunis, op.cit., 1887, p.32.

[250] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Bulletin de l'Université de Lyon, 1889, p.128.

prussiennes […] : un personnel subalterne, que ne maintenait plus aucune discipline, s'était livré à un vrai pillage »[251]. Pourtant, en dépit de la dureté des combats, Lacassagne n'est pas blessé : ses états de service[252] ne mentionnent rient de tel. Les élèves de l'École de santé militaire, sont évacués et « grâce à la convention de Genève, [peuvent] regagner les lignes françaises »[253]. Quant à Alexandre Lacassagne, en sa qualité de répétiteur, il garde, comme ses confrères « pendant deux mois [son] service à l'hôpital militaire, et avec les derniers blessés transportables et un petit groupe d'élèves [est] rapatrié par le duché de Bade et la Suisse »[254]. C'est alors qu'il découvre Lyon pour la première fois, au début du mois de décembre 1870, en arrivant à l'hôpital de la Charité.

Lacassagne est donc tout particulièrement attaché à la ville de Strasbourg, parce qu'il y a fait une partie de ses études et parce qu'il y a connu la guerre, deux expériences également fondatrices à ses yeux : « Nous avons assisté à ces désastres [la guerre contre la Prusse] et vécu longtemps de cette vie d'école »[255]. Il évoque ainsi avec nostalgie « cette bonne ville de Strasbourg qui a élevé tant de générations de médecins militaires, [et] la terre d'Alsace si hospitalière pour nous »[256]. Et c'est bien dans ce double esprit, à la fois nostalgique et revanchard, qu'il entretient le souvenir, en adhérant notamment à l'Amicale des anciens élèves des Facultés de Strasbourg, dont il a conservé les annuaires pour les années 1892, 1896-1897, 1905-1906, 1907-1908, 1908-1909 et 1914-1920. Il reste donc fidèle à « cette bonne ville de Strasbourg qui donna à de nombreuses générations d'étudiants, civils et militaires, une si aimable et cordiale hospitalité »[257]. Et, s'adressant aux étudiants nouvellement recrutés, conclut par cet appel à la revanche le discours qu'il prononce à l'occasion de l'inauguration de l'École de santé militaire de Lyon en 1889 : « Travaillez et… espérez

---

[251] *Idem*.

[252] Dossier de nomination d'Alexandre Lacassagne au grade d'Officier de la Légion d'Honneur [ANF L 1421/47].

[253] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Bulletin de l'Université de Lyon, 1889, p.128.

[254] *Idem*.

[255] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Bulletin de l'Université de Lyon, 1889, p.131-132.

[256] *Idem*.

[257] Réunion amicale des anciens élèves des Facultés de Strasbourg. Annuaire pour 1892, Paris, p.3. [BML FA 140591]

comme nous »[258]. Alexandre Lacassagne est donc, profondément, un médecin militaire, même si la suite de son parcours professionnel, et notamment son élection à la chaire de médecine légale de la Faculté de Lyon, nous conduit souvent à l'oublier. Il est sollicité à ce titre. Le docteur Baradat, membre de la Société amicale des Anciens Médecins et Pharmaciens des armées de terre et de mer lui écrit ainsi en date du 2 décembre 1902, alors même que Lacassagne est retraité de l'armée depuis le 12 avril 1890, pour le remercier d'avoir accepté de présider la société en question : « tant en mon nom personnel, qu'au nom de nos camarades, votre décision comble tous nos vœux, et nous sommes tous fiers de vous avoir à notre tête »[259]. Il regarde cette décision comme particulièrement positive « pour la prospérité et la vie de la société amicale des anciens Médecins des armées de terre et de mer »[260]. C'est dire la légitimité dont jouit Lacassagne dans le milieu de la santé militaire, légitimité qu'il revendique d'ailleurs, comme lors de l'ouverture d'une nouvelle école de santé militaire à Lyon, en 1889 : « nous savons tout ce qui se prépare là de courage, de dévouement au pays, d'abnégation pour les soldats qui souffrent, et ce n'est pas sans une véritable émotion que nous avons vu samedi dernier le drapeau flotter à l'entrée du service de santé militaire »[261]. Du reste, il relève certaines continuités révélatrices : « En sortant de Strasbourg [en 1870], les derniers débris de l'École et de l'hôpital militaire trouvèrent refuge à l'hôpital Desgenettes, à l'endroit même où l'École est reconstituée dix-neuf ans plus tard »[262]. De Strasbourg à Lyon, nul doute que Lacassagne reste essentiellement marqué par la médecine militaire et par ses années de formation dans cette ville dont les événements ont fini par faire le creuset de la nation républicaine.

---

[258] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Bulletin de l'Université de Lyon, 1889, p.132.
[259] Lettre du Docteur Baradat au Docteur Lacassagne, Cannes, le 2 décembre 1902. [BML FA Ms5174]
[260] *Idem*.
[261] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Bulletin de l'Université de Lyon, 1889, p. 132.
[262] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Bulletin de l'Université de Lyon, 1889, p. 128.

3. L'Algérie

Pour achever ce tour d'horizon biographique du docteur Alexandre Lacassagne, il faut évoquer l'Algérie. Alors que l'aventure coloniale bat son plein, Lacassagne y effectue deux longs séjours, du 6 décembre 1872 au 11 avril 1874, puis du 26 octobre 1878 à la fin août 1880, soit plus de 3 ans (39 mois au total). Mais ce n'est pas de son plein gré que Lacassagne s'installe sur ces rivages récemment conquis. Consécutivement à la fermeture de l'école militaire de Strasbourg, où il était répétiteur, Lacassagne est nommé à Montpellier. En effet, il relève toujours de l'autorité militaire, or il n'y a alors plus que deux facultés de médecine en France, à Paris et à Montpellier, et l'école de médecine militaire doit statutairement se trouver près de l'une d'elles. Il demeure donc quelques temps dans le Languedoc. Une place d'agrégation de médecine générale et de médecine légale est mise au concours par la Faculté de Montpellier. Lacassagne est brillamment reçu avec une thèse d'agrégation sur la putridité morbide[263], excellente mise au point avant l'ère pastorienne. Mais, alors que le voilà fraîchement agrégé, l'École du Service de Santé militaire est dissoute. Sa réussite au concours devient caduque : l'autorité militaire n'en tient aucun compte et décide d'envoyer le médecin major de 2e classe Alexandre Lacassagne à Sétif. On imagine sa déception, mais il faut se soumettre. Le voilà en Algérie. Il ne se laisse cependant pas abattre par ce coup du sort, et prépare depuis Sétif l'agrégation du Val-de-Grâce, à laquelle il est reçu en 1874, avec Laveran[264] et Lereboullet[265]. Il quitte donc l'Algérie pour devenir l'agrégé de Vallin à la chaire d'hygiène et de médecine légale. C'est au cours de ce séjour parisien qu'il noue des liens durables avec l'éditeur Masson, les docteurs Dubuisson, Brouardel, Debove et Pinard. En 1877, Lacassagne fait acte de candidature pour l'obtention de la chaire d'hygiène de la Faculté de médecine de Montpellier, mais il n'est pas recruté. À Paris, il ne parvient

---

[263] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1872, 138 p. [BML FA 429336]
Lacassagne a conservé, dans l'exemplaire qui fait aujourd'hui partie du fonds déposé à la Bibliothèque municipale de Lyon, le bulletin tiré dans l'urne qui porte le sujet. Il note sur ce même bulletin : « question tirée dans l'urne : elle porte la signature du Dr Donné, recteur, président du concours d'agrégation ».

[264] Premier prix Nobel de médecine en 1907.

[265] Co-directeur avec Dechambre du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.

pas davantage à obtenir de poste. Service oblige, il doit repartir pour l'Algérie où il exerce d'abord à l'hôpital d'Aumale, puis à Médéa, comme médecin major de 1ere classe. À Alger, on lui propose la place de professeur d'hygiène et de médecine légale à l'école de médecine, qu'il refuse. Il ne tient apparemment pas à rester en Algérie, même s'il y fait son temps sans s'insurger particulièrement contre les rigueurs de l'institution militaire.

La situation de médecin militaire n'est pourtant pas facile pour lui, comme pour tous ceux qui veulent mener de front exercice professionnel et recherches scientifiques, et Lacassagne n'est donc pas toujours tendre avec l'armée, déplorant la situation qui y est faite au corps de santé : « Il en est de certains juges, comme de quelques chefs militaires ; ils emploient les médecins parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, et souvent sans reconnaître à leur juste valeur les services que peuvent rendre les hommes de l'art. De là, désaccords, froissements, puis incompatibilité d'humeurs »[266]. D'autres voix se joignent à la sienne. Le Dr Noël déplore ainsi « la situation inférieure, véritablement décourageante, que l'on fait au corps de santé dans notre armée »[267]. Cette pénible situation, certains ne la supportent pas. Le docteur Julien Chevalier, célèbre pour ses travaux sur l'homosexualité[268] et également médecin militaire, est de ceux qui baissent les bras. En témoigne le courrier qu'il adresse à Lacassagne, le 20 janvier 1910, alors qu'il est médecin major à l'hôpital militaire de Constantine. Après lui avoir expliqué pourquoi il renonçait à son abonnement aux *Archives d'Anthropologie criminelle*, arguant de la cherté de l'existence, qui l'oblige à restreindre ses frais, et évoquant « les tracas du métier, les déplacements incessants, les soucis de carrière [qui l]'ont détourné des questions un peu spéculatives qu'elles [les *Archives d'Anthropologie criminelle*] traitent d'ordinaire »[269], il se plaint plus explicitement, quoiqu'il s'en défende : « Je renonce, je n'ai plus la foi, j'abandonne une lutte où je

---

[266] Alexandre Lacassagne, Allocution prononcée à l'ouverture du IIe Congrès de médecine légale de langue française à Paris le 20 mai 1912, Lyon, Rey, 1912, 7 p. [BML FA 427572]

[267] Les scandales de Médéa, Paris, 1892, p.3. [BML FA 137492]

[268] Voir notamment Julien Chevalier, L'inversion sexuelle. Une maladie de la personnalité, Lyon, Storck, 1893, 520 p. [BML FA 427 893]

[269] Courrier manuscrit de la main du Docteur Chevalier adressé à Lacassagne et agrafé dans le volume de L'inversion sexuelle de sa bibliothèque [BML FA 427 893].

me sais vaincu d'avance quel que soit le terrain, je m'applique à souffler sur la flamme qui manifeste parfois des velléités de se ranimer et, somme tout, je n'aspire plus qu'à la paix – *otium cum dignitate* – cette paix qui permet à ceux assez sages pour s'en contenter de jouir encore, de loin, par la lecture des travaux de plus vaillants… ou de plus heureux. Voilà où j'en suis arrivé, par le fait, je ne dis pas la faute, du service de santé militaire, il me semble pourtant que je méritais mieux que cette fin quelque peu prématurée et désenchantée ». L'ampleur de ce découragement dit assez, je crois, les difficultés de la carrière militaire. La première de ces difficultés, c'est la mobilité qui contraint les médecins militaires, et qui explique les deux séjours algériens de Lacassagne, ces « déplacements incessants »[270] dont se plaint le docteur Chevalier, et qui obligent le docteur Morache à « ne pas [se] proposer pour le grade supérieur ne voulant pas courir à brève échéance l'éventualité d'un déplacement »[271]. « Faut-il donc que nous restions victimes de la jalousie mesquine de nos confrères de l'armée et que l'on fasse tout pour nos forcer à quitter la médecine militaire ? », s'interroge le docteur Morache dans un courrier qu'il adresse à Lacassagne, lui soumettant par la même occasion son projet de « donner aux Professeurs de Faculté [issus des rangs de la médecine militaire] l'immobilité comme à ceux du Val-de-Grâce, avec ce correctif qu'ils ne pourront être promus au grade supérieur que lorsqu'une vacance existera au siège de leur résidence », cette immobilité étant considérée comme la condition nécessaire à un travail de recherche scientifique pleinement abouti, auquel Alexandre Lacassagne aspire, proposant de « lancer les têtes de la médecine M^re^ [militaire] dans la voie scientifique », pour le plus grand bien des hommes de troupe car, « plus on favorisera justement ceux qui travaillent et plus aussi on augmentera les chances de vie du Soldat »[272].

On ne sait que peu de chose de l'opinion personnelle de Lacassagne quant aux rigueurs de la vie de médecin militaire. Il ne s'épanche guère dans ses courriers, mais au détour d'une lettre qu'il adresse à Pierre Laffitte, le 24 décembre 1878, on saisit que les choses ne doivent pas être toujours faciles.

---

[270] *Idem*.
[271] Lettre du Dr Morache au Dr Lacassagne, 5 juillet 1880. [BML FA Ms5174].
[272] *Idem*.

> « Vous devez savoir par les lettres nombreuses que j'ai échangées avec Dubuisson dans quelles conditions je suis installé à Aumale.
> Les inconvénients et les difficultés qui m'ont accompagné dans cette installation, les hésitations de mon avenir, et l'espérance, bientôt réalisée, je crois, de quitter cette petite ville pour retourner à Alger ; tout cela a contribué à me rendre indolent et à m'enlever toute aptitude à un travail soutenu. Je lis beaucoup – il serait difficile de passer la vie à ne rien faire – mais je ne médite pas suffisamment, je ne fais qu'employer mon activité laborieuse. Dès que le calme sera revenu dans mon esprit, je me mettrai sérieusement à la besogne »[273]

Il conserve par la suite le souvenir de ces années difficiles. C'est du moins ainsi que l'on peut interpréter la lettre que lui adresse un certain « Dr Mayrac, médecin aide-major de 1e classe à Bayardville, Île d'Oléron, Charente inférieure »[274], en l'occurrence un de ses anciens élèves[275]. Il lui fait le récit de ses mutations. « Après ma sortie du Val-de-Grâce, j'ai été envoyé au 6e de ligne, à Saintes, et, de là, au bout de quelques jours, à Bayardville, dans l'île d'Oléron – groupe infime de cases de pécheurs et de douaniers sur la côté nord – pour assurer le service médical d'un léger détachement envoyé par le 6e de ligne ». Et il lui adresse cette plainte vibrante, après avoir « passé là 13 longs mois » : « J'estime avoir payé un tribut suffisant à l'isolement et à l'ennui et je voudrais de toutes mes forces quitter cette garnison sans ressources ». On ne saurait mieux dire les difficultés liées au service, l'isolement consécutif de certaines affectations et les complications induites pour la vie personnelle. Pour le docteur Mayrac, le rêve c'est « une garnison d'accès facile en Algérie, ou mieux en Tunisie, sur la côte ou sur une voie ferrée, car [il n'est] pas loin de prendre femme ». C'est la raison pour laquelle il sollicite Lacassagne, qui a été son maître au Val-de-Grâce : « vos nombreuses et hautes relations dans la médecine militaire ou ailleurs vous permettraient peut-être de rendre service à un de vos anciens élèves, qui ne s'est jamais adressé à vous en vain »[276]. Un tel courrier témoigne de l'importance du réseau relationnel d'Alexandre

---

[273] Courrier d'Alexandre Lacassagne à Pierre Laffitte, 24 décembre 1878. [Maison d'Auguste Comte. Dossier d'Alexandre Lacassagne, s.c.]
[274] Lettre du Dr Mayrac, Bayardville, 30 mars 1904. [BML FA Ms5174]
[275] Il a fait sa thèse de doctorat sur le tatouage sous sa direction en 1900.
A. Mayrac, Du tatouage, Lyon, Storck, 1900, 88 p. [BML FA 135590]
[276] *Idem*.

Lacassagne et de son influence, nous y reviendrons. Mais il laisse aussi transparaître, en filigrane, les difficultés liées au service médical des armées. Et si Lacassagne est de ceux qui prêtent l'oreille à ce genre de plainte, c'est qu'il a lui-même souffert de la mobilité liée à la fonction de médecin militaire, et de l'isolement de certaines garnisons, ainsi que de la rigueur de l'administration militaire avec laquelle il faut parfois batailler ferme pour pouvoir mener sa carrière. Dans la thèse qu'il consacre à *L'exercice de la médecine en Algérie*, le docteur G. Branthomme rapporte ce souvenir de Lacassagne qui évoque « de longues courses dans les tribus par des chemins dangereux, plus souvent à dos de mulet qu'à cheval ; le soir on couche sur de la paille dans les gourbis ; on dîne sommairement à la mode arabe, on rentre couvert de vermine, brisé, courbaturé, souvent les vêtements en loques »[277]. Bref, les conditions de vie et de travail pour un médecin militaire dans l'Algérie coloniale ne sont guère enviables. Au point qu'on est parfois obligé de préciser que « les officiers qui "servent" dans les bataillons d'Afrique ne s'y trouvent nullement en disgrâce, comme on le croit souvent, particulièrement dans les milieux militaires »[278]. Certains défendent même cette expérience avec une ardeur qui rend, de fait, leur argumentaire douteux, les officiers qui s'y trouvent envoyés acquérant « par le rôle moral qu'ils doivent jouer, par l'exemple qu'ils doivent donner, de solides qualités de calme et de fermeté indulgente [et] le séjour dans un bataillon mûri[ssan]t rapidement l'esprit des plus jeunes »[279].

Pourtant, en dépit de ces difficultés, l'exil algérien algérien de Lacassagne est fécond. Sans doute n'a-t-il pas trop souffert de l'isolement, au contraire du docteur Mayrac : Médéa ne se trouve en effet qu'à une cinquantaine de kilomètres de la capitale algérienne. L'ennui est une autre grande plaie du service aux colonies. Rimbaud a stigmatisé « cette existence sans famille, sans occupation intellectuelle »[280] dans « des déserts […] sans routes, sans

---

[277] Gaston Branthomme, L'exercice de la médecine en Algérie, Lyon, Storck, 1892, p.53. [BML FA 135502]

[278] Paul Rebierre, « Joyeux » et Demi-Fous : tares morales et psychiques, homosexualité, simulation, « cafard » et impulsivité, questions de responsabilité, Paris, Maloine, 1909, p.26. [BML FA 428210]

[279] *Idem*.

[280] Arthur Rimbaud à sa famille, 4 août 1888.

courriers, sans voyageurs »[281] où l'on « s'ennuie, on s'embête, on s'abrutit »[282]. Lacassagne en a-t-il souffert, doublement isolé qu'il est : homme blanc parmi les indigènes, et médecin du bataillon, donc gradé, parmi des soldats dont les récits de vie qu'il nous a rapportés disent la distance qui les sépare de lui ? Car les soldats dont il a la charge ne sont pas des tendres : « Ce sont [l]es enfants-apaches, inéduqués et délinquants, qui nous permettent d'avoir cinq bataillons d'Afrique. C'est là, en effet, qu'ils viennent échouer »[283]. On ne peut rien affirmer, mais les statistiques du suicide dans l'armée soulignent que la vie est particulièrement difficile aux bataillons d'Afrique, près desquels il est affecté. « Les bataillons d'infanterie légère d'Afrique viennent au 3e rang [après les vétérans et la légion étrangère, pour le nombre de suicides]. […] L'extrême rigueur de la discipline, le souvenir de l'ancien régiment où la vie était plus douce, enfin l'exaltation cérébrale de la plupart de ces hommes, nous rendent assez bien compte de cette tendance au suicide si marquée chez eux »[284].

Lacassagne ne succombe ni au désespoir, ni à l'ennui, au contraire. Puisque ses fonctions l'obligent à une fréquentation étroite des bataillons de « Joyeux », les redoutés « Bat' d'Af' » stationnés aux marges de l'empire colonial français, à Tataouine ou Biribi, il décide d'en faire un terrain d'expérimentation. La vie n'y est pourtant pas facile, et même si infernale qu'Albert Londres déclare, dans le récit qu'il consacre à ces bataillons en 1924 que « Dante n'avait rien vu »[285]. Nous sommes aux confins de ce désert d'Afrique du Nord si inhospitalier, dans des compagnies disciplinaires à « régime spécial » où l'on envoie les soldats qui se sont rendus coupables de certains crimes ou délits durant leur service ou leur engagement. « Les hommes de ces bataillons, plus connus sous le nom de *Zéphyrs*, ont presque tous passé par les compagnies de discipline ou subi quelques fortes punitions disciplinaires avant d'être incorporés dans cette arme spéciale, où ils viennent faire ce que, dans l'argot militaire, on appelle

---

[281] Arthur Rimbaud à sa famille, 25 février 1890.
[282] Arthur Rimbaud à sa famille, 25 février 1890.
[283] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.136. [BML FA 428210]
[284] Jacques-Élie Mesnier, Du suicide dans l'armée : étude statistique, étiologique et prophylactique, Paris, Doin, 1881, p.49. [BML FA 135389]
[285] Albert Londres, Dante n'avait rien vu, Paris, Albin Michel, 1924, 254 p.

le *rabiot*, c'est-à-dire remplacer le temps qu'ils ont passé dans les corps disciplinaires »[286]. Aux marges de l'empire colonial français, avec les plus durs des soldats, à la périphérie d'un monde militaire qui constitue déjà lui-même un monde à part, Lacassagne fait une expérience extrême de l'exclusion, et il y découvre celui qui va occuper par la suite l'essentiel de ses recherches : le Criminel. Dans ce contexte pourtant hostile à plus d'un titre, le jeune médecin débute son étude sur le *Rapport de la taille et de la grande envergure*[287], une étude anthropologique portant sur quelque 800 criminels, « à Médéa, dans la province d'Alger, [au sein du] deuxième bataillon d'infanterie légère d'Afrique, composé […] d'individus ayant subi une condamnation »[288]. C'est aussi dans ce contexte qu'il commence à collectionner les tatouages[289], qu'il décalque sur la peau des soldats, en appliquant sur la partie du corps concernée de la toile transparente. Le dessin apparaît très nettement, et il suffit d'en suivre les contours avec un crayon ordinaire. La toile est ensuite placée sur une feuille de papier blanc, et l'image devient visible. Le Docteur Lacassagne repasse ensuite les traits à l'encre bleue ou rouge suivant la coloration du tatouage. Au total sa collection en compte plus de deux mille, et représente « d'une manière absolue les dessins, inscriptions ou emblèmes relevés sur la peau de cinq cent cinquante individus »[290]. Chaque reproduction obtenue est collée sur un carton et répertoriée, accompagnée d'un certain nombre de renseignements concernant le tatoué, notamment : ses noms et prénoms, son lieu de naissance, sa profession et son niveau d'instruction, la date (les dates) à laquelle (auxquelles) il a été tatoué et le procédé alors employé, une description du tatouage et sa localisation, enfin des précisions sur la moralité du tatoué. Le but du docteur Lacassagne quand il rassemble cette

---

[286] Jacques-Élie Mesnier, op.cit., 1881, p.49. [BML FA 135389]

[287] Alexandre Lacassagne, Rapport de la taille et de la grande envergure. Etude anthropologique sur 800 hommes criminels, Lyon, Pitrat, 1882, 7 p. [BML FA 132174]

[288] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.1.

[289] Le tatouage doit être envisagé comme un « essai identificatoire », un mode d'intégration au groupe des réprouvés, une manière d'incorporer, au sens strict du terme, sa relégation hors du monde. C'est une pratique performative complexe, à la fois paradigme de la masculinité et de la marginalité, générée sans doute pour une part par la relégation et en même temps révélatrice d'une intégration des normes du « monde ». À ce sujet voir Muriel Salle, « Corps rebelles, corps parlants. Les tatouages des soldats des Bataillons d'Afrique dans la collection Lacassagne (1874-1924) », in Clio. Histoire, Femmes et Sociétés, n°26, 2007, p.145-154.

[290] Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.85.

collection et procède à sa classification très rigoureuse n'est pas seulement de tromper l'ennui algérien, mais bien de cerner la personnalité criminelle, car son postulat de départ est le suivant : « le grand nombre de tatouages [donne] presque toujours la mesure de la criminalité du tatoué »[291]. Et l'ampleur de la collection qu'il rassemble alors dit assez la rudesse des hommes au milieu desquels il doit exercer son office.

Il faut dire que se faire tatouer aux bataillons d'Afrique, c'est une épreuve en même temps qu'une initiation. La machine à tatouer n'existe pas. Pour procéder à ce marquage corporel, « les bons tatoueurs font une première piqûre en enfonçant *obliquement* les aiguilles à une profondeur d'un demi-millimètre, et très rarement ils déterminent un écoulement de sang. Ils ont soin d'ailleurs de tendre fortement la peau du tatoué afin, disent-ils, d'éviter la douleur et de donner au dessin une grande netteté. Quelques tatoueurs ne font qu'une seule piqûre ; d'autres repiquent une seconde fois afin d'avoir des contours plus nets et plus apparents. Les aiguilles sont alors enfoncées à un millimètre et toujours obliquement. Puis, l'opération terminée, le tatoueur lave la surface du dessin avec de l'eau, de la salive ou de l'urine. […] Le plus souvent, dans nos pays, les tatoueurs font usage d'encre de Chine ou de vermillon. Parfois, ils emploient du charbon de bois pilé et délayé dans l'eau, l'encre bleue, plus rarement le bleu de blanchisseuse »[292]. Réalisé dans ces conditions, pour le moins artisanales, « le tatouage est une opération très douloureuse »[293]. Tous les tatoués interrogés sur ce point le confirment au médecin collectionneur. « [L'opération] intéresse, comme on sait, une couche de tissu éminemment sensible [et...] la douleur entraîne à sa suite certains accidents nerveux et peut devenir insupportable, [provoquant] parfois des syncopes. On a même observé la mort par des phlegmons et la pyhoémie »[294]. Certains des hommes observés par Lacassagne sont tatoués sur le front, ou sur la verge. Ils s'imposent donc une véritable blessure, et Lacassagne conclut sans doute un peu vite à l'insensibilité de ceux qui en

---

[291] Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.85.

[292] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.18-19. [BML FA 135321]

[293] A. Baer, « Le tatouage des criminels », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1895, p.157.

[294] *Idem*. La pyhoémie désigne les « affections dans lesquelles il y a une tendance marquée à la formation de collections purulentes » comme l'indique le *Littré*.

sont porteurs, insensibilité dans laquelle il voit une marque supplémentaire de sauvagerie. Il semble plus pertinent de considérer qu'il s'agit d'une « mise à l'épreuve de la résistance, de la force de caractère »[295]. La blessure que constitue le tatouage, et qu'il faut subir sans ciller même si l'on admet sans peine combien l'opération est douloureuse, intervient comme la confirmation d'une incontestable implication du sujet, de son engagement total. Pourquoi s'imposer une telle épreuve ? Chez nos soldats des Bataillons d'Afrique où il a valeur de rite initiatique, le tatouage est « un signe brut, palpable, de virilité »[296]. Le tatouage peut donc être considéré comme une « blessure de virilité » pour reprendre l'expression de Nicole Loraux[297]. C'est sa fonction cicatricielle qui prime sur le dessin même. Le tatoué qui exhibe ces stigmates les produit comme preuve de sa virilité, à l'instar de Coriolan, dont la vie nous est racontée par Plutarque. Coriolan brigue le consulat et se livre alors à la pratique romaine du *cicatrices ostendere*[298], car « c'était alors l'usage pour les candidats au consulat de descendre au forum en manteau, sans tunique, pour solliciter et saluer les citoyens, soit pour s'abaisser davantage par cette tenue, convenable à leur démarche, soit pour étaler aux yeux de tous, quand ils portaient des cicatrices, des preuves de leur valeur (*symbola tès andreias*) »[299]. Le tatoué fait de même, exhibant des tatouages qui sont autant de manifestations d'une résistance physique hors du commun, autant de marques de sa virilité, de sa résistance à la douleur. C'est donc véritablement parmi des durs que le jeune médecin se trouve envoyé par l'administration militaire, puisque « tout le monde sait que les soldats détenus sont plus tatoués que les autres militaires »[300]. Lacassagne le précise : « Ces *zéphirs* ou *joyeux*, comme on les appelle dans l'argot militaire, sont des individus de nature indisciplinée »[301], volontiers querelleurs, « insouciants ou vaniteux, ils

---

[295] Frédéric Baillette, « Inscriptions tégumentaires de la loi », in Quasimodo, n°7 : « Modifications corporelles », 2003, p.65.
[296] Frédéric Baillette, op.cit., 2003, p.66.
[297] Nicole Loraux, « Blessures de virilité », in Le Genre humain, n°10 : « Le masculin », 1984, p.39-56.
[298] Dans la Rome antique, il s'agit de produire des cicatrices comme preuves, lors de procès.
[299] Nicole Loraux, op.cit., 1984, p.39.
[300] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.68.
[301] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.1.

redoutent peu les punitions et s'exposent volontairement aux peines les plus sévères. [… Ce sont] des vicieux, des malformés, des excentriques, ne sortant de la salle de police que pour entrer quelques jours après en prison, […] des types nettement criminels, habitués du conseil de guerre, des compagnies de discipline et des travaux publics »[302]. Mais, quoique difficile sans doute, ce séjour aux confins de l'empire colonial français est essentiel dans le parcours personnel, professionnel et intellectuel d'Alexandre Lacassagne. Cette collection de tatouages qu'il débute alors est en effet au cœur de la démarche de l'anthropologie criminelle, cette science nouvelle dont Lacassagne est le fondateur, et qui consiste à ne plus fonder l'étude du crime sur l'infraction mais sur les individus criminels, « sur ce qu'ils sont, seront, peuvent être »[303]. C'est pour leur valeur stigmatisante que Lacassagne collectionne les tatouages : c'est une marque d'appartenance, un critère d'identification des criminels[304], et plus spécifiquement des récidivistes[305]. L'attention portée à ces signes à la fin du XIXe siècle participe de la « production du visible » telle qu'elle est mise en œuvre par Charcot dans le champ de l'hystérie au même moment. *L'Iconographie photographique de la Salpêtrière* donne à voir, « comme autant de tableaux vivants, les symptômes à l'œuvre dans les corps convulsés des femmes hystériques »[306]. De même, les publications sur le tatouage présentent des planches répétitives reproduisant des dessins assez semblables fréquemment qualifiés de « stigmates » [Fig.7]. C'est une tentative d'objectivation réitérée sans fin qui est ainsi lisible dans la collection des motifs tatoués d'un Lacassagne comme dans la tentative de fixer les « attitudes » hystériques sur la pellicule photographique. L'enjeu ? Traduire par des mots et par la raison une pensée diffuse, frappée du sceau de la sauvagerie quand elle s'exprime dans le tatouage, ou de la folie quand il s'agit d'un symptôme hystérique. Il s'agit de parvenir à maîtriser des sujets inquiétants, que l'on

---

[302] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.1-2.
[303] Michel Foucault. Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.9.
[304] Christian Geill, Identification par le tatouage, Lyon, Storck, s.d., 11 p. [BML FA 135361]
[305] Edmond Locard, L'identification des récidivistes, Paris, A. Maloine, 1909, 428 p. [BML FA 135120]
[306] Georges Didi-Huberman, « Une notion du "corps-cliché" au XIXe siècle », in Parachute, n°35, 1982, p.9.

s'efforce d'ailleurs de circonscrire par la relégation, dans l'enceinte de la Salpêtrière ou aux confins de l'empire colonial. Finalement, au sein des Bataillons d'Afrique, Lacassagne rencontre pour la première fois l'altérité, qui est au cœur de ses réflexions postérieures. C'est alors qu'il met alors au point sa « méthode », à la croisée de la médecine et de l'anthropologie.

<u>Fig.7</u> : Photographie d'un soldat tatoué. Collection personnelle d'Alexandre Lacassagne. Dossier de pièces sur le tatouage [BML FA Ms5255]

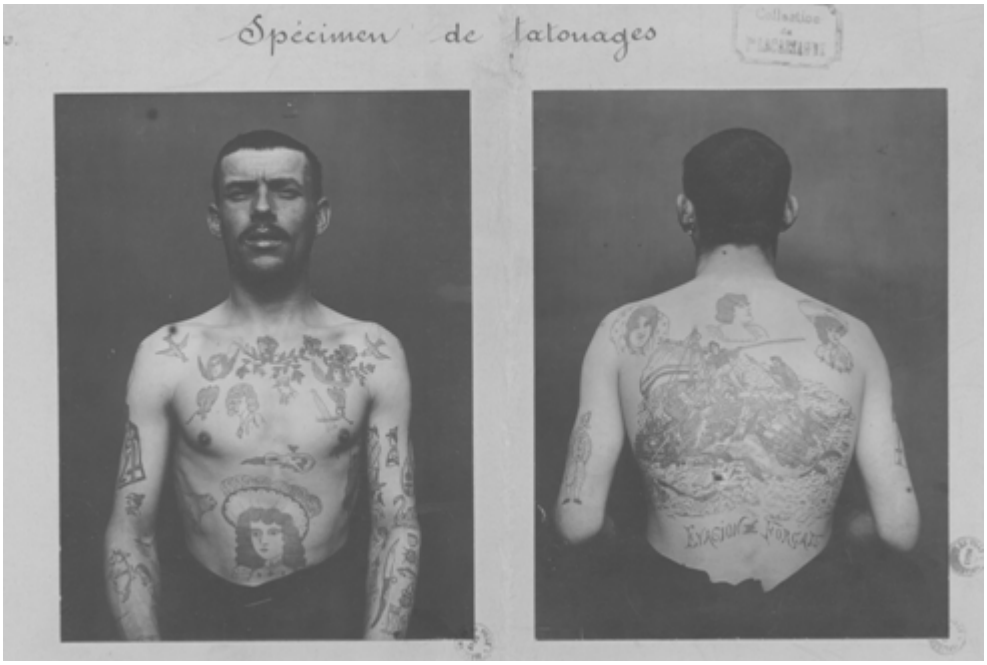

Mais bientôt la complète réorganisation de l'enseignement de la médecine le rappelle en métropole. À Lyon, une Faculté mixte de médecine et de pharmacie est créée en 1877. Parmi les 25 chaires d'enseignement qui sont alors créées[307], il s'en trouve une consacrée à la médecine légale et à la toxicologie, que le professeur Émile Gromier occupe d'abord. « Médecin aux rapports », c'est-à-dire médecin expert, Émile Gromier est également issu de la médecine militaire. Mais il décède rapidement, laissant sa chaire

[307] Les chaires en question sont les suivantes : Anatomie générale et histologie ; Physique médicale ; Chimie médicale et pharmaceutique ; Médecine expérimentale et comparée ; deux chaires de Clinique médicale ; deux chaires de Clinique chirurgicale ; Clinique obstétricale ; Clinique ophtalmologique ; Clinique des maladies cutanées et syphilitiques ; Hygiène ; Médecine légale et Toxicologie ; Anatomie ; Matière médicale ; Histoire naturelle médicale ; Physiologie ; Anatomo-pathologie ; Pathologie et Thérapeutique générales ; Pathologie interne ; Pathologie externe ; Médecine opératoire ; Clinique des maladies mentales ; Pharmacie ; Clinique des maladies des femmes.

vacante. Avec l'appui du professeur Ollier, Lacassagne se la voit alors proposer. Il la refuse d'abord, s'estimant incapable d'enseigner la toxicologie : « Pour la médecine légale, soit, j'en sais un peu et j'apprendrai le reste…, pour la toxicologie…, je n'y connais rien et je me récuse »[308]. « On lui proposa la chaire de médecine légale et toxicologie. Il n'était pas chimiste, car il était d'un temps où la chimie n'avait pas encore envahi toute la biologie. Il demanda la division de la chaire ; et c'est ainsi que M. Cazeneuve devint professeur de toxicologie»[309]. Dans les faits, les choses ne sont pas aussi simples que le rapporte Edmond Locard, et l'élection d'Alexandre Lacassagne ne va pas sans quelques réticences. L'autorité militaire en Algérie empêche Lacassagne de venir sur place faire valoir ses titres, ce qui est réglé par un placement « hors cadre » en vertu d'une décision militaire du 31 juillet 1880[310]. Et puis, Lacassagne n'est pas lyonnais, et le conseil de la Faculté de Lyon manifeste une certaine hostilité à son égard, se plaignant de ne pas le connaître. Alexandre Lacassagne est tout de même en concurrence avec neuf autres médecins : Colrat, Molière, Clément, Bergeon, Bergeron, Paris, Boisseau, Galippe et Meynet[311], et le conseil nomme d'abord Clément. Mais il semble que l'intervention de Gavaret, Inspecteur général au Ministère de l'Instruction publique finisse par imposer le choix de Lacassagne. C'est ainsi qu'Alexandre Lacassagne s'installe finalement à Lyon, à l'automne 1880. De toute évidence, même s'il rentre des confins algériens, il dispose ici d'un réseau de soutien efficace.

B. Lacassagne à Lyon

Alexandre Lacassagne arrive à Lyon à la faveur de cette élection à la Faculté de médecine. Nommé et titularisé en 1880, il est alors à l'orée d'une nouvelle période de sa vie. « Ses pérégrinations étaient finies. Il arrivait enfin au but poursuivi avec tant d'infatigable énergie à travers deux ans de

---

[308] Paroles rapportées par Edmond Locard, op.cit., 1924. [AML 3CP363]
[309] Edmond Locard, op.cit., 1924. [AML 3CP363].
[310] Interruption du 26 avril 1879 au 9 février 1883 selon le livret matricule d'officier. [Centre de documentation et d'archives de l'école d'application du Val-de-Grâce]
[311] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.146.

vicissitudes qui eussent découragé de moins persistants. Il allait prouver encore qu'il n'est pas de ceux dont les efforts s'arrêtent une fois le port atteint »[312]. Si Lacassagne demeure médecin militaire, il consacre désormais la majeure partie de son temps à ses charges d'enseignement. Dans la ville qui l'accueille alors, et où il va passer l'essentiel de sa vie d'homme, Lacassagne se fait rapidement une place de choix. C'est à Lyon qu'il se marie et fonde sa dynastie médicale[313]. C'est à Lyon qu'il remplit pendant plus de trois décennies les fonctions de professeur de médecine légale. C'est de Lyon qu'il dirige les *Archives d'Anthropologie criminelle*, la première revue scientifique francophone dédiée à la « criminologie », entendue ici au sens large de « science du crime et du criminel », institution pivot de la première école française de criminologie, justement appelée « école lyonnaise ». Prenant acte du mouvement de rationalisation du droit pénal par l'apport des nouvelles sciences que sont la statistique – science du nombre par excellence, et l'anthropologie criminelle – science du délinquant, ces *Archives* veulent être l'organe francophone de discussion de cette évolution en exposant les résultats théoriques et pratiques de l'anthropologie criminelle et de la médecine légale. Comment s'est déroulée cette implantation lyonnaise, finalement si réussie alors même que les choses n'avaient pas débuté sous les meilleurs auspices ?

1. Devenir lyonnais : un mariage stratégique

On l'a dit, Lacassagne n'est pas accueilli à Lyon à bras ouverts : seuls ses appuis extérieurs lui permettent d'accéder à la chaire qu'il brigue. Pourtant, il réussit avec brio son implantation dans le milieu médical lyonnais, notamment grâce à son mariage avec Madeleine Rollet, fille du fameux syphiligraphe Joseph Rollet, chirurgien-major de l'Antiquaille, et veuve de Jacques Guilliermond (1841-1878), lui-même issu d'une dynastie de

---

[312] Gérôme Coquard, « Le Professeur Lacassagne », in La Revue du Siècle, 4e année, décembre 1890, n°43, p.727. [BML FA 140553]

[313] Alain Corbin souligne combien il est important, « pour le bourgeois » du XIXe siècle « de créer une lignée, dont ilse doit d'inaugurer le prestige par sa réussite personnelle », Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), Histoire de la vie privée, tome 4 : De la Révolution à la Grande Guerre, Paris, Seuil, 1987, p.392.

pharmaciens lyonnais[314]. Incontestablement, cette union donne à Alexandre Lacassagne l'assise qui lui manquait pour se faire véritablement une place à Lyon, ce qui constitue en soi un tour de force. En effet, « l'aire matrimoniale des notables lyonnais est largement locale ou régionale. Les mariages avec des "horsains" restent l'exception »[315], et Lacassagne est un "horsain" qui vient de loin. Fallait-il qu'il soit prometteur, le nouveau professeur de médecine légale, pour que Joseph Rollet lui accorde la main de sa fille, alors qu'il ne dispose d'aucun appui dans l'université lyonnaise, et qu'il est sans fortune ou presque. Pourtant, le 19 août 1882, « Jean Alexandre Eugène Lacassagne, né à Cahors, Lot, le 17 août 1843, médecin-major de première classe hors cadre et professeur à la faculté de médecine de Lyon, demeurant rue de la Charité, n°58 » épouse « Madame Jeanne Magdeleine Rollet, née dans le 1er arrondissement le 10 janvier 1856, sans profession, demeurant avec ses père et mère à Lyon, rue Saint-Pierre n°41, veuve de M. Jacques Joseph Bruno Guilliermond, décédé à Valence, Drôme, le 7 avril 1878, fille majeure de Monsieur Pierre Joseph Martin Rollet, chevalier de la Légion d'Honneur, ex-chirurgien en chef de l'Antiquaille, professeur à la faculté de médecine de Lyon »[316]. Lacassagne n'est déjà plus un jeune homme : il a presque 39 ans et treize années le séparent de son épouse, dont on sait par ailleurs peu de choses, sinon qu'elle a déjà un enfant de son premier mariage. Cet écart d'âge entre les époux est supérieur à la moyenne, si l'on en croit Jean-Luc Pinol[317]. Colette Dürrleman s'est plus particulièrement penchée sur les couples du milieu médical. Elle dresse les statistiques suivantes :

<u>Tableau 1</u> : La différence d'âge entre les époux

d'après Colette Dürrleman, *Le milieu médical lyonnais*

---

[314] R. Deroudille, « Une dynastie pharmaceutique lyonnaise : les Guilliermond », in Lyon pharmaceutique, n°10, 1954, p.301-317.

[315] Catherine Péllissier, La vie privée des notables lyonnais au XIXe siècle, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996a, p.138.

[316] Archives municipales de Lyon. Acte de mariage n°393. [2E592 Acte n°393 f.207]

[317] Il estime la différence d'âge moyenne entre époux entre 4,3 et 5,2 ans.
Jean-Luc Pinol, Mobilités et immobilismes d'une grande ville. Lyon de la fin du XIXe siècle à la Seconde guerre mondiale, Thèse de doctorat sous la direction de Yves Lequin, Université Lumière Lyon II, Volume 2, S.l., S..n., 1989, p.653.

(1870-1914),

DES de la Faculté de Lettres de Lyon, 1966, p.87.

6 à 10 ans	+ de 10 ans	Moins de 6 ans	Femme plus âgée
41,9 %	29 %	29 %	1,9 %

Aucune correspondance entre les conjoints ne nous est parvenue. En tout cas, rien de tel n'est conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon. Il n'est de toute façon pas de bon ton de s'épancher, fût-ce entre mari et femme, quand on appartient au patriciat lyonnais : Catherine Péllissier, qui a fait le portrait de ces notables, souligne la rigidité particulière qui règne dans alors les milieux bourgeois de la capitale des Gaules[318]. Un contrat de mariage[319] est déposé chez Maître Bouteille, notaire à Lyon. « Les futurs époux déclarent adopter pour loi de leur union le régime de la Communauté des biens réduite aux acquêts »[320]. Rien d'original là-dedans : « dans la France bourgeoise, le régime de la communauté des biens entre époux, réglée généralement par un contrat instaurant une communauté réduite aux acquêts, s'impose progressivement »[321]. Ce document permet en revanche d'évaluer les avoirs de chacun des deux conjoints. Au total, l'épouse apporte un peu plus de 180 000 francs dans la communauté conjugale. Cela constitue une véritable petite fortune, mais dans la moyenne des dots lyonnaises qui, si elles « n'ont pas été étudiées de manière exhaustive, […] s'étagent de 25 000 à 300 000 francs, avec un palier de 100 000 francs souvent atteint »[322]. Son avoir est constitué d'un capital en actions (8 500 francs) et d'une « rente annuelle et viagère de quinze cent francs » qui lui sont donnés par ses parents à l'occasion de sa nouvelle union ; d'un « trousseau de linges, vêtements, bijoux et diamants […] estimé

[318] Catherine Péllissier, Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIXe siècle, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996b, Chapitre II : « La sociabilité informelle », p.123-sq.

[319] Contrat de mariage entre Alexandre Lacassagne et Magdeleine Rollet, chez Maître Bouteille, notaire à Lyon (rue d'Algérie, n°12), reçu le 17 août 1882 en son étude, conclut ce même jour à la mairie du 1er arrondissement de Lyon. [AML 3E17654]

[320] Article premier du contrat de mariage entre Alexandre Lacassagne et Magdeleine Rollet… [AML 3E17654]

[321] Catherine Péllissier, op.cit., 1996a, p.138

[322] Catherine Péllissier, op.cit., 1996a, p.149.

amiablement […] à la somme de dix mille francs »[323] et d'un mobilier estimé à 8 000 francs ; mais aussi d'une propriété, la maison de Villerest qui, avec ses « cour, jardin, prés, terre et vignes de la contenance d'environ quatre hectares dix ares quatre vingt dix sept centiares » est estimée « à la somme de vingt-cinq mille francs » ; et d'actions (« actions de la Société Lyonnaise »), obligations (« deux cent quarante obligations nominatives de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans », « trente cinq obligations de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ») et autres titres de rentes (« rente de l'État français trois pour cent »). Au total, les avoirs de la mariée s'élèvent à quelques 189 980 francs. Si l'on se fie à l'évaluation des fortunes médicales lyonnaises réalisée par Colette Dürrleman [Tableau 2], Magdeleine Rollet ne possède qu'une fortune moyenne.

Tableau 2 : Les fortunes médicales lyonnaises entre 1869 et 1938

d'après Colette Dürrleman, *op.cit.*, 1966, p.96.

	Pourcentage des foyers médicaux
Petite fortune (10 000 à 20 000 francs)	14, 7 %
Fortune moyenne (20 000 à 250 000 francs)	32,4 %
Grosse fortune (250 000 à 1 million de francs)	36,8 %
Très grosse fortune (plus de 1 million de francs	16,1 %

On peut donc dire qu'Alexandre Lacassagne a fait un beau mariage, mais nul doute qu'il souscrit à cette sage pensée de Pierre Aubert pour lequel « le mariage riche est sûrement un des meilleurs remèdes contre le malaise professionnel […]à condition d'admettre que la valeur morale de la femme, son esprit d'ordre et d'économie importent autant et peut-être plus que sa dot »[324]. Mais cet avoir est sans doute un atout pour lui, car il est nettement

[323] « Signe de richesse, la valeur du trousseau doit représenter, d'après les manuels de savoir-vivre, 5 % de celle de la dot » d'après Catherine Péllissier, op.cit., 1996b, p.149. Magdeleine Rollet est donc une fiancée qui respecte à la lettre ces prescriptions puisque la valeur de son trousseau représente 5,5 % du montant total de sa dot.

[324] Docteur Pierre Aubert, « Assemblée Générale des médecins du Rhône du 23 juin 1906 » in Lyon médical, tome CVI, n°26, 14 juillet 1906, p.79-80 [BML FA 950086]

moins bien doté : ni propriétés, ni actions dans son escarcelle. Il apporte à la communauté conjugale un trousseau, qui n'est estimé qu'à mille francs, du mobilier ainsi que des « tableaux et objets d'art » pour une valeur de quinze mille francs et une bibliothèque « comprenant [déjà] deux mille volumes environ, estimée à cinq mille francs », soit un avoir total d'environ 21 000 francs.

Cette bibliothèque, qui est l'embryon du fonds Lacassagne actuellement conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon, est sans aucun doute le bien le plus précieux du marié, à défaut de représenter un capital véritablement important. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un article spécifique dans le contrat de mariage conclu en ce 17 août 1882. Comme le trousseau de la future épouse, dont l'estimation ne vaut pas vente à la communauté, la bibliothèque demeure la propriété exclusive d'Alexandre Lacassagne : « le futur époux ou ses ayant droit reprendront cette bibliothèque en nature telle qu'elle existera à l'époque de la dissolution de la communauté sans pouvoir être astreints au paiement d'aucune récompense, en raison des accroissements que cette bibliothèque aura pu acquérir comme aussi sans pouvoir prétendre à aucune indemnité en raison des dépréciations qu'elle aura pu subir ». De telles précautions en sont bien la preuve : Lacassagne est, déjà à l'époque de son mariage, un bibliophile averti. « Au Livre, [j'ai] consacré une partie de [m]a vie, et quand [je] la revoi[s] dans son ensemble, [je suis] tenté de la diviser en grandes périodes de lecture »[325], déclare-t-il plus tard. C'est même la toute première phrase de la préface qu'il rédige pour le catalogue de sa bibliothèque, au moment de sa donation en faveur de la bibliothèque municipale de Lyon (1920). Effectivement, cette collection est doublement précieuse « par l'abondance et la rareté des pièces qu'elle réunit »[326], ainsi que le précise un courrier du bibliothécaire en chef de la Ville de Lyon daté du 2 novembre 1920. Passionné par Jean-Paul Marat, le médecin révolutionnaire, dont il rassemble ouvrages, journaux, pamphlets et manuscrits autographes[327], dont certaines pièces tout à fait exceptionnelles,

---

[325] Préface rédigée par Alexandre Lacassagne au Catalogue-Répertoire du fonds Lacassagne, Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1922, p.I. [BML FA 141946]

[326] Courrier du bibliothécaire en chef de la Ville de Lyon à l'attention du maire de Lyon en date du 2 novembre 1920 [AML 177 WP 016/1].

[327] Au total, le catalogue du fonds Lacassagne en dénombre 157.

Lacassagne est un collectionneur sagace. Le dépouillement de sa collection permet de saisir ses méthodes. Il conserve ainsi des catalogues de librairies[328] spécialisées dans les livres rares : soigneusement annotés de sa main, ces documents nous permettent d'élucider les modalités d'acquisition de tel ou tel ouvrage. Par ailleurs, il possède un certain nombre d'éditions originales de prix, notamment plusieurs ouvrages de Diderot, parmi lesquelles la *Lettre sur les aveugles* de 1749, ou encore des éditions anciennes, dont une édition de 1637 des *Œuvres morales et politiques* de Francis Bacon.

Mais ce sont là ses seules richesses, outre ses qualités de médecin et le nom qu'il commence à se faire grâce à ses publications scientifiques. Au total, les avoirs d'Alexandre Lacassagne ne s'élèvent qu'à 20 000 francs. Un tel déséquilibre entre les époux n'a sans doute rien d'exceptionnel. Après tout, c'est le mari qui fait ensuite vivre son ménage, cependant que l'épouse n'est riche que des biens qui constituent sa dot. Du reste, Lacassagne est un médecin brillant et prometteur. Ses travaux ont déjà été primés à plusieurs reprises. Il est l'auteur d'ouvrages de références, dont les deux précis précédemment évoqués, concernant l'hygiène et la médecine judiciaire, qui sont appelés à devenir des classiques. Et le statut de professeur à la Faculté de Médecine est rémunérateur : le traitement s'élève à 5 000 francs annuels, auxquels il faut ajouter une indemnité spéciale de 5 000 francs supplémentaires pour ceux qui sont chargés de la direction d'un laboratoire, ce qui est le cas de Lacassagne, qui s'occupe du laboratoire de médecine légale. Il n'en demeure pas moins qu'Alexandre Lacassagne réussit avec brio son entrée dans la notabilité lyonnaise en épousant Magdeleine Rollet. Le voilà à l'aise financièrement, et très bien introduit dans le milieu médical local : le réseau de son beau-père, qu'ignore le contrat de mariage précédemment évoqué, est sans aucun doute un des atouts majeurs d'une telle union, qui lance véritablement la carrière de médecin et de professeur de Lacassagne. Il quitte alors son domicile de célibataire, au 58 rue de la Charité, pour emménager avec son épouse place Raspail, à deux pas de la Faculté de médecine, qui se trouve alors sur le quai de la Vitriolerie (actuel

[328] Recueil de catalogues de librairies [BML FA 427492].

quai Claude Bernard), tout récemment inaugurée[329]. Bientôt, le voilà à la tête d'une véritable petite famille : il prend en charge Alexandre Guilliermond[330], âgé de 6 ans, issu du premier mariage de son épouse. Bientôt naît une petite fille, Jeanne[331], suivie rapidement de deux garçons : Antoine en 1884, puis Jean en 1886[332]. Dès lors, le ménage vit la vie tranquille des bons bourgeois lyonnais, entre la ville et les séjours campagnards aux mois les plus chauds « dans [la] douce villa de Villerest, sur les bords sauvagement beaux de la Loire, où, pêcheur et vigneron, [Lacassagne] récolte [son] vin »[333] ; entre une vie sociale active et une vie professionnelle féconde. « La quiétude, la tranquillité de sa nouvelle situation étaient bien propres au contraire à lui fournir la possibilité de mettre à jour les matériaux patiemment accumulés, et de donner, et comme professeur et comme médecin légiste, une note originale, personnelle, dont l'éclat n'est plus à rappeler » précise ainsi Gérôme Coquard[334]. Dans le cadre de ses activités professionnelles, Alexandre Lacassagne fréquente principalement deux espaces : l'Université d'une part, et le laboratoire de médecine légale d'autre part, auxquels il faut ajouter les lieux dans lesquels sa spécialité, la médecine légale, le conduit à intervenir régulièrement : la morgue et le palais de Justice. C'est sur ses pas que nous voulons nous engager à présent.

---

[329] Sur l'histoire de la Faculté de Médecine de Lyon, voir notamment :
Pascale Siroy, Histoire de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon (1877-1931), Thèse de Médecine, Lyon 1, 1976, 108 p.
Gab Despierres, Histoire de l'enseignement médical à Lyon de l'antiquité à nos jours, Lyon, Éditions A.C.E.M.L, 247 p.

[330] Marie-Antoine Alexandre Guilliermond est né le 19 août 1876. Il est élevé dans le foyer d'Alexandre Lacassagne, parmi ses enfants. Après des études au Lycée Ampère, il choisit les sciences naturelles et s'intéresse plus particulièrement à la cytologie et au développement des levures. Il est membre de l'Institut à partir de 1935.

[331] Jeanne Lacassagne naît le 18 mai 1883. Son acte de naissance signale qu'elle est la fille de « Jean Alexandre Eugène Lacassagne, âgé de trente-neuf ans, médecin major hors cadre, professeur à la Faculté de médecine à Lyon, Rue de la Charité 8, […] et de Jeanne Magdeleine Rollet, vingt-six ans, sans profession, son épouse » [AML 2E799 Acte n°1220]. Elle épouse Albert Policard (1881-1972), un des élèves de son père, reçu à l'École du service de santé militaire en 1900. Le mariage est célébré à Villerest le 28 septembre 1909. Jeanne Policard décède dans le 8e arrondissement à Lyon, le 27 mai 1972.

[332] Son acte de naissance indique que Jean Étienne Élisée est le fils de « Jean Alexandre Eugène Lacassagne, âgé de quarante-deux ans, médecin major, professeur à la Faculté de médecine, chevalier de la Légion d'honneur à Lyon Rue Bourbon 8 […] et de Jeanne Magdeleine Rollet, vingt-neuf ans, sans profession, son épouse ». [AML 2E804 Acte n°2]

[333] Gabriel Tarde, in Souvenir du Professeur Lacassagne. À ses amis, à ses élèves, Lyon, 1901, p.19. [BML FA 454246]

[334] Gérôme Coquard, op.cit., décembre 1890, n°43, p.728. Dr Descoust, « Sur un cas d'hermaphrodisme », Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1886, série n°3, n°16, p.88.1

2. La Faculté de médecine de Lyon : enseigner par la pratique

Alexandre Lacassagne est, d'abord et avant tout, un enseignant [Fig.8].

<u>Fig.8</u> : Portrait du Professeur Alexandre Lacassagne en pied, vêtu de sa toge professorale, s.d. Collection particulière.

> « Il enseignait admirablement et son esprit ingénieux, armé d'une culture littéraire remarquable, savait trouver toujours le mot juste, l'image saisissante qui illustre la démonstration et la grave, indélébile, dans la mémoire. »[335]

Il ne faut sans doute pas en rester à ce témoignage d'autant plus déférent qu'il émane d'un disciple de Lacassagne, qui le rédige au lendemain de sa mort. Toutefois, les activités d'enseignement sont au cœur de la carrière d'Alexandre Lacassagne. Répétiteur à l'École de santé militaire de Strasbourg dès sa jeunesse, il enseigne à la Faculté de médecine de Lyon de 1880 à 1913, date de son départ à la retraite. Gabriel Tarde, qui fut son ami, dit de lui qu'il est « un éveilleur, un directeur d'esprit, un indicateur de premier ordre »[336]. Étienne Martin, quand il lui succède à la chaire de médecine légale, le déclare : « excitateur d'énergie, […] chef d'école qui a su réunir autour de lui une phalange d'élèves et d'admirateurs »[337]. Ce sont là des qualités essentielles pour un enseignant. Alexandre Lacassagne sait mobiliser les énergies, ses cours sont un succès, et nombreux sont ceux qui veulent travailler sous sa direction, bénéficier de ses conseils, prendre part aux recherches entreprises dans le cadre de son laboratoire.

> « Les élèves venaient à lui en foule. Il n'en repoussait aucun ; mais il savait discerner très vite ce qu'il pouvait attendre de chacun. Aux uns il confiait le soin de colliger pour en faire une thèse hâtive ses propres observations. Aux autres, il attribuait les longues recherches de l'expérimentation. À tous il donnait, outre les conseils techniques et la direction de leur travail inaugural, des indications pour leur culture générale dont un grand nombre ont fait leur profit immédiat, et dont quelques-uns ont tiré des règles de conduite intellectuelle pour leur vie toute entière »[338].

C'est ainsi qu'Edmond Locard dresse le portrait du Maître, figure tutélaire dont il évoque le souvenir à l'occasion d'un congrès de criminologie. Pendant plus de 30 ans, Alexandre Lacassagne s'entoure ainsi d'élèves

---

[335] Edmond Locard dans *Le Progrès. Le Journal de Lyon* du jeudi 24 septembre 1924 [AML 3CP363]

[336] Gabriel Tarde, op.cit., 1901, p.18.

[337] Étienne Martin, Leçon inaugurale du cours de médecine légale de Lyon, 17 novembre 1913, Lyon, Rey, 1913, p.4. [BML FA 135761]

[338] Edmond Locard, Premier congrès français de criminologie. Lyon, 21-24 octobre 1960, Paris, Masson, 1961, p.29.

choisis[339] et initie des travaux de grande qualité scientifique. Il « inspire, donne à penser, rassemble. Il y a en lui du maître et du militant ; l'un montre la voie, oriente les recherches, l'autre lance la formule qui mobilise et crée l'organe qui regroupe »[340]. Et Lacassagne a bien le sens de la formule. En témoignent ces aphorismes par lesquels il s'est rendu célèbre, qui résument sa pensée au risque de la caricaturer, et qu'il rappelle dans une de ses leçons[341] : « les sociétés ont les criminels qu'elles méritent », « tout crime est un obstacle au progrès », ou encore « le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité. Le microbe est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter ». « Je voudrais constituer un séminaire laïc », disait-il. C'est donc apparemment comme un sacerdoce qu'Alexandre Lacassagne envisage l'enseignement, une part de son activité qu'il semble apprécier tout particulièrement.

> « Le meilleur de notre profession, *déclare-t-il*, est encore de voir naître parfois à la vie scientifique quelques natures d'élite que nous avons peut-être fait éclore et qui, bientôt, s'épanouiront et fleuriront comme les rameaux du même tronc »[342].

Certains échanges de courriers entre le professeurs et ses étudiants, ou anciens étudiants, attestent de la relation privilégiée qu'il entretient avec la plupart d'entre eux. En avril 1889, le docteur Émile Laurent, l'un de ses anciens étudiants, lui envoie ainsi le projet détaillé d'un livre :

> « Paris, 3 avril 1889.
>
> Monsieur,
>
> Je vous ai adressé hier les deux derniers chapitres de mon travail. Vous recevrez en même temps que cette lettre la préface et la conclusion.
>
> Vous ne m'avez pas accusé réception de tous les chapitres. Je pense que c'est simplement un oubli et qu'aucun n'a été égaré par la poste. Dans tous les cas, je

---

339 Androcles, « Une Grande Figure Lyonnaise. Le Professeur Lacassagne ». [AML 3CP63]

340 H. Souchon, « Alexandre Lacassagne et l'École de Lyon. Réflexions sur les aphorismes et le concept de "Milieu social" », in Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 1974, Tome XXIX, n°3, p.533-559. [BML FA 953263]

341 Alexandre Lacassagne, « Des transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale de 1810 à 1912 », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1913, p.321-364.

342 Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : le Dr Henri Chartier (de Dijon) », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1908, p.565.

vais vous en donner la liste. S'il vous en manquait, vous me le feriez savoir le plus vite possible afin que j'en envoie rapidement une autre copie »[343].

Suit la liste détaillée des titres de chacun des trente chapitres de l'ouvrage en question, laquelle a été soigneusement pointée au crayon bleu par le maître. Le reste du courrier dit assez avec quel soin Lacassagne s'implique dans le projet :

> « Vous m'avez dit que le chapitre sur la littérature des criminels avait besoin d'être modifié. Vous m'indiquerez dans quel sens vous désirez me le voir [réécrire]. Enfin vous m'indiquerez s'il y a quelques autres [modifications] à faire. Il sera par conséquent indispensable que vous me retourniez tout le manuscrit »[344].

Plus loin, Laurent s'interroge sur le titre à donner à son ouvrage, se déclarant « fort embarrassé pour [en] trouver un » :

> « *Les habitants des prisons, Le monde des prisons*, il n'y fallait plus penser ; ça été pris tant de fois ! M. Joly me proposait : *Dans les prisons*, je trouve que ça sent bon le roman au mieux le récit anecdotique. Un de mes amis me proposait également : *Histoire naturelle du criminel*. Ce titre est plus scientifique, mais il répond mal à l'idée générale du livre. Je m'étais assez longtemps arrêté à celui-ci : *Les criminels en prison, avec sous-titre : Étude d'anthropologie criminelle.* Ne vaudrait-il pas mieux le remplacer simplement par : *Le criminel au point de vue anthropologique et psychologique*, ou bien : *Le criminel, essai d'anthropologie et de psychologie criminelle* ? »[345].

Lacassagne note, en marge de ce courrier, avec son éternel crayon bleu : « Les habitués des prisons, essai d'ant. et de phy. Les malfaiteurs en prison », et fait part de son avis au docteur Laurent. Ce dernier ce range d'ailleurs, dans la lettre suivante, à la suggestion que lui a faite Lacassagne, comme il le lui précise ultérieurement :

> « J'adopte définitivement comme titre : *Les habitués des prisons, avec sous-titre : Étude d'anthropologie et de psychologie criminelles*[346]. Je crois que vous avez raison, c'est plus exact et moins prétentieux »[347].

---

[343] Courrier d'Émile Laurent à Alexandre Lacassagne, le 3 avril 1889. [AML 31ii87]
[344] *Idem*.
[345] *Idem*.
[346] L'ouvrage fait l'objet d'une recension par Gabriel Tarde dans la revue bibliographique des *Archives d'Anthropologie criminelle* en juin 1890 (p.551-556).

On retrouve les mêmes signes d'une attention soutenue aux travaux de ses étudiants dans les thèses qu'il dirige, et dont un exemplaire est systématiquement conservé dans le fonds Lacassagne. Ainsi, la thèse d'Henri Bercher, une *Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle*[348] est très systématiquement annotée, trahissant une lecture attentive. Mais la grande nouveauté de l'enseignement dispensé par Alexandre Lacassagne, c'est sa dimension pratique. En cela, Alexandre Lacassagne se conforme strictement aux principes positivistes exposés par Auguste Comte :

> « Comment doit-on enseigner ? Comme on enseigne partout en dehors de l'école, par la pratique et non pas au moyen de la théorie, par l'usage, par le travail, par l'expérience, et non pas exclusivement au moyen des livres »[349].

« Il crée à Lyon, de toutes pièces, un enseignement pratique de la médecine légale »[350]. Dans sa leçon d'ouverture à la Faculté de médecine, il plaide même en faveur de l'organisation d'« excursions sur le terrain »[351]. Dans son *Vade-mecum du médecin-expert*, « point de dogmatisme, point de théorie, d'un bout à l'autre, la préoccupation de l'intervention active, de la pratique *vécue* »[352].

> « Il n'est pas satisfait par l'empirisme pur ; sans nier la faiblesse de la connaissance humaine, sans mépriser non plus les faits, qui sont la base de toute science, il demande après la constatation, l'interprétation »[353].

Sans négliger les aspects théoriques, Lacassagne envisage son enseignement comme résolument axé autour de l'hôpital et de l'amphithéâtre et, à ce titre, il se flatte que « Lyon [ait] tout ce qu'il faut pour faire des praticiens à la hauteur de leur mission » en raison tant de « la variété et [du] nombre de ses

---

[347] Courrier d'Émile Laurent à Alexandre Lacassagne, le 20 avril 1889. [AML 31ii87]

[348] Henri Berche, Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle et de la police scientifique au XXe siècle, Lyon, Storck, 1906, 89 p. [BML FA 135674]

[349] Auguste Comte, La sociologie, Paris, Alcan, 1897, p.X. [BML FA 434533]

[350] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.4.

[351] Alexandre Lacassagne, « Leçon d'ouverture. Marche de la criminalité en France de 1825 à 1880. Du criminel devant la science contemporaine », in La Revue scientifique de la France et de l'étranger, 1881, 1, p.687. [BML FA 135835]

[352] Dr A. Corre, « Recension du Vade-mecum du médecin-expert. Guide médical ou aide-mémoire de l'expert, du juge d'instruction, des officiers de police judiciaire, de l'avocat », in Archives d'anthropologie criminelle, 1892, p.699.

[353] Jean Arrufat, Essai sur un mode d'évolution de l'instinct sexuel : pédérastie, Lyon, Storck, 1892, p.1. [BML FA 135494]

hôpitaux » que de « ses ressources d'amphithéâtre »[354]. Du reste, c'est de son expérience pratique personnelle qu'il tire l'essentiel de la matière de ses leçons. Il ouvre ainsi son *Précis de médecine judiciaire* : « Chargé depuis quatre ans des conférences de médecine légale à l'école du Val-de-Grâce, nous avons dû *en même temps* nous occuper de la plupart des cas de mort subites, accidents, suicides et autres expertises »[355]. Alors que la médecine judiciaire reste encore largement à organiser en cette fin de XIXe siècle, des voix s'élèvent pour qu'un enseignement spécial, sanctionné par l'obtention d'un diplôme, soit mis en place[356]. Dès 1866, le docteur Tardieu émet l'idée d'un diplôme spécial de médecine légale[357], et en 1878 Paul Brouardel est chargé par le gouvernement d'étudier l'organisation de la médecine légale à l'étranger[358]. À son retour à Paris, il pose les bases d'un institut médico-légale et se prononce fermement en faveur d'un enseignement sérieux de la discipline, de la mise en place d'examens et d'un diplôme final validant un niveau d'exigence revu à la hausse[359]. Lacassagne, comme ses confrères, se préoccupe de cette réorganisation, adressant au Ministre de l'Instruction publique un *Rapport sur l'enseignement de la médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon*[360] en 1900, rapport qui permet de prendre la mesure des efforts à consentir pour que la formation en médecine légale des jeunes médecins soit à la hauteur de la demande sociale, toujours en hausse, qui leur accorde désormais une place prépondérante dans le processus judiciaire. Après un rapide état des lieux grâce auquel on apprend notamment que la formation en médecine légale est dispensée en un an aux

---

354 *Idem.*

355 Alexandre Lacassagne, op.cit., 1878, p.I.

356 Dans un courrier adressé à Lacassagne par le docteur Morache le 2 août 1899 on lit ainsi : « La Faculté de Bordeaux […] estime que l'Enseignement de la médecine légale ne saurait devenir fructueux qu'à la condition d'être sanctionné par un diplôme ou brevet spécial, lequel servirait de garantie aux représentants de la Justice ou aux parties intéressées pour le choix des experts ». Courrier du docteur Morache. Pièce n°275 dans Dossier de notes diverses, la plupart autographes. [BML FA Ms5172]

357 Jacques Léonard, Les Médecins de l'Ouest au XIXe siècle, Paris, H. Champion, 1978, p.1355.

358 Cette expérience donne lieu à la publication d'un rapport : Paul Brouardel, Organisation du service des autopsies à la morgue. Rapports adressés à Monsieur le Garde des Sceaux, Paris, Baillière, 1884, 32 p. [BML FA 139788]

359 Paul Brouardel, De la réforme des expertises médico-légales, Paris, Baillière, 1884, 44 p. [BML FA 136376]

360 Alexandre Lacassagne, « Rapport sur l'enseignement de la médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1900, p.363-372.

étudiants en médecine et « se divise naturellement en deux partie, *une médecine légale générale* (des droits et des obligations du médecin dans la société et devant la justice, questions pouvant se présenter dans toute procédure et relatives à la personne vivante : âge, sexe, état civil, identité, responsabilité, questions relatives à la mort, au cadavre, aux taches et aux empreintes), [et] *une médecine légale spéciale* (coups et blessures, asphyxies diverses, empoisonnements, questions relatives à l'instinct sexuel et aux fonctions de reproduction) »[361], Lacassagne fait un certain nombre de propositions pour amender cet enseignement. Afin de proposer des cours de qualité, il précise que sont distingués l'enseignement théorique et l'enseignement pratique. L'enseignement théorique qui consiste en « l'exposé méthodique de la science »[362] et comprend une « partie spéciale » à l'occasion de laquelle il est traité « des problèmes dont la médecine légale se compose »[363], à savoir : la génération qui concerne « les problèmes qui se rattachent à la reproduction de l'espèce et à l'organisation de la famille »[364], la mort qui passe par l'étude médico-légale du cadavre, l'étude des causes de la mort et la question des blessures, et enfin les droits et devoirs « dérivant de l'état de la société »[365] autour de trois thèmes : l'identité, la fraude et l'aliénation mentale. Quant à l'enseignement pratique, il « n'est autre chose que l'exercice même de la médecine légale, pratiquée sous les yeux des élèves, dans le but de servir à leur instruction »[366]. Définition simple ? peut-être. Cette conception de l'enseignement de la médecine légale est surtout très novateur. Il s'agit tout bonnement de « pratiquer devant [les étudiants] l'autopsie d'un individu »[367], et ce dans l'enceinte de la Morgue. Ces méthodes d'enseignement marquent les étudiants, si l'on en croit la dédicace de certaines thèses réalisées sous la direction d'Alexandre Lacassagne:

---

[361] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1900, p.364.
[362] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1872, p.19.
[363] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1872, p.20.
[364] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1872, p.28.
[365] *Idem*.
[366] Alexandre Lacassagne, L'Enseignement de la médecine en France, Montpellier, 1872, p.4. [BML FA 137321]
[367] Alexandre Lacassagne, « De la mort subite. Leçon recueillie et rédigée par le Dr Paul Bernard », in La Province médicale, 1888, p.1. [BML FA 135444]

> « Nous emporterons de l'Institut médico-légal de la Faculté de Médecine de Lyon un souvenir impérissable. Nous y avons trouvé, en la personne des professeurs Lacassagne et Étienne Martin, des maîtres toujours accueillants. Leurs leçons au Musée, à la Morgue ou à la prison Saint-Paul nous ont fait entrevoir tout l'intérêt de la science médico-légale »[368], *écrit ainsi Jean Boutin en 1913.*

Certaines des leçons du maître, recueillies et rédigées par quelque disciple attentif, ont fait l'objet d'une publication. Leur lecture permet d'évaluer la dimension pédagogique de la pratique enseignante de Lacassagne. Ainsi, lorsqu'il entretient ses étudiants de la question de la mort subite, il commence par une présentation générale, essentiellement fondée sur l'analyse statistique du phénomène dans le temps (« depuis 1835 »[369]), en fonction du sexe, de l'âge, des « diverses saisons »[370], etc., avant d'en venir à la réalisation de l'autopsie, rigoureusement menée en direct. L'ouvrage que publie Alexandre Lacassagne en 1892 est emblématique de cette conception très concrète de l'exercice de la médecine légale. De quoi s'agit-il ? D'un petit volume au format de poche, de toute évidence fait pour être emmené avec soi, pour qu'on l'ait à portée de main en toute circonstance, doté d'une reliure forte et souple à la fois. C'est un *vade-mecum* au sens étymologique du terme : « va avec moi », un aide-mémoire portatif. Il a fait l'objet de 3 éditions, la 1e en 1892, puis 2 rééditions en 1900 et en 1911. On peut donc en déduire que cet outil efficace a rencontré un certain succès. D'une édition à l'autre, la forme matérielle du volume ne change pas. Son contenu fait simplement l'objet de quelques réajustements et ajouts opportuns. Ainsi, l'édition de 1900 – 307 pages contre 271 pour celle de 1892 – contient un petit carnet de notes, des pages blanches non paginées en fin de volume, à toutes fins utiles. C'est d'abord cette dimension astucieuse de l'ouvrage qu'il faut souligner. Outre la taille du volume, plutôt novatrice[371], tout est fait pour qu'il soit de consultation facile : « Un *coup-d'œil* sur la table des matières indiquera comment [l'ouvrage] a été divisé,

---

[368] Avant-propos de Jean Boutin, Étude médico-psychologique sur William Cowper (1731-1800), Lyon, Rey, 1913, p.11. [BML FA 135764]

[369] Alexandre Lacassagne, in op.cit., 1888, p.1. [BML FA 135444]

[370] Alexandre Lacassagne, in op.cit., 1888, p.2. [BML FA 135444]

[371] Rappelons que le premier Livre de Poche est publié en 1953, même s'il existe des livres de petit format depuis fort longtemps déjà.

l'exposition des différents chapitres »[372] précise l'avertissement à la première édition. Ajoutons qu'il est doté d'un index alphabétique référençant 203 entrées. Bref, il s'agit de faire pratique pour satisfaire la demande de non-spécialistes : « Ce livre s'adresse [en effet] aux médecins et aux magistrats. Pour les uns ce sera un aide-mémoire, pour les autres un contrôle »[373]. C'est la même volonté de donner des outils, de faciliter la tâche de ses étudiants, futurs praticiens, que l'on retrouve dans l'enseignement d'Alexandre Lacassagne. L'enseignement théorique dispensé dans le cadre de la formation en médecine légale est donc « *heureusement* complété par un enseignement pratique auquel est faite une part de plus en plus large. Nous avons par an [à Lyon] une moyenne de 80 à 100 autopsies […dont] au moins une autopsie de pendu, de noyé, d'asphyxié par des vapeurs de charbon, etc. »[374]. Cet aspect pratique de l'exercice tient particulièrement à cœur au docteur Lacassagne, comme à ses confrères. Il plaide pour que les cadavres fassent « l'objet d'une levée de corps de la part des médecins au rapport »[375], procédure à laquelle participeraient des étudiants de quatrième année, arrivant donc au terme de leur cursus universitaire. L'enseignement dispensé aux étudiants lyonnais est présenté comme exemplaire, il n'est toutefois pas la règle commune en France. « Il y a des médecins qui, pendant leurs études, n'ont jamais vu de pendus, d'étranglés, n'ont pas observé une petite fille victime d'attentats à la pudeur, etc. » déplore Alexandre Lacassagne[376]. Or « le médecin distingué, même investi du titre d'expert, ne saura pas plus tard rédiger un rapport sur ces cas spéciaux »[377].

Au détour des documents manuscrits conservés dans le fonds Lacassagne, on découvre parfois des notes prises par le professeur à des fins

---

[372] Avertissement à la première édition du Vade-mecum du médecin-expert. Guide médical ou aide-mémoire de l'expert, du juge d'instruction, des officiers de police judiciaire, de l'avocat, Lyon/Paris, Storck/Masson, 1892, p.VI. [BML FA 395160]

[373] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.I.

[374] Alexandre Lacassagne, « Rapport sur… », op.cit., 1900, p.364.

[375] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1900, p.370.

[376] Alexandre Lacassagne, Vade-mecum du médecin-expert…, op.cit., 1892, p.III.

Notons que cette déploration se retrouve à l'identique dans chacune des rééditions postérieures du Vade-mecum, jusqu'en 1911. Lacassagne n'a donc pas pris la peine de réécrire son avant-propos. La situation n'aurait-elle pas du tout évolué pendant ce laps de temps ?

[377] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.III.

d'enseignement, qui permettent de se faire une idée plus précise de ce que fut Lacassagne en chaire. Certaines de ses leçons sont publiées, notamment sa leçon inaugurale prononcée à la Faculté de médecine de Lyon en 1881[378], ou certaines de ses conférences. Mais ces notes, manuscrites, au brouillon, informelles, permettent véritablement d'imaginer Lacassagne au travail, de comprendre comment il envisage véritablement sa pratique d'enseignant. Ainsi, en 1881, on sait qu'il commence l'année universitaire par ces mots, après l'évocation de « la mémoire de l'un d'entre [ses étudiants], M. Gilbert Copéré, étudiant en médecine, mort à Marseille dans les premiers jours de janvier d'une fièvre typhoïde contractée en soignant nos soldats [et qui] fut [s]on préparateur » : « Quand j'ai pris possession de cet enseignement, j'ai cherché dans une première leçon à vous faire connaître comment je comprenais la médecine légale et quelle était la direction que je comptais donner à vos études et à mes travaux »[379]. Ces études, il les organise alors fermement en deux temps et différents espaces : « Enseignement pratique : la morgue, le laboratoire (travaux et thèses), le conseil général » et « Enseignement théorique : les leçons (2 théoriques, 1 pratique), études anthropologiques sur l'homme criminel, procédés de recherche »[380]. Il insiste dans le même temps sur la « nécessité d'une revue de l'année médico-légale », et recense 210 cas susceptibles de faire l'objet d'une étude intéressante pour les étudiants en 1881. Et surtout, il parle devant ses étudiants des affaires dans lesquelles il doit intervenir comme expert, sa pratique nourrit régulièrement son enseignement : ces notes préparatoires pour un cours de médecine légale se trouvent dans une liasse d'autres papiers manuscrits, au détour de la liste des expertises réalisées par Alexandre Lacassagne entre 1881 et 1893. On peut donc véritablement dire, avec Philippe Artières, que l'amphithéâtre est la « chambre d'échos »[381] des recherches et de l'exercice de Lacassagne, sa principale tribune avec le prétoire, le lieu d'où il lance de nouvelles hypothèses, initie des études, diffuse sa pensée. Certains de ses étudiants lui rendent hommage sans

---

[378] Alexandre Lacassagne, « Leçon d'ouverture… », op.cit., 1881, 1, p.684-708.

[379] Notes manuscrites. Année 1881. Liste des expertises réalisées par Alexandre Lacassagne (1881-1893) [BML FA Ms5169]

[380] *Idem*.

[381] Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.199.

complexe, nous révélant au passage le rôle prépondérant qu'a joué le maître dans le choix de tel ou tel sujet : « L'idée d'écrire notre thèse inaugurale sur le *suicide dans l'armée* nous a été suggérée par M. le professeur Lacassagne, ainsi agrégé à l'école du Val-de-Grâce »[382]. Lacassagne n'est pas un solitaire, et nul doute qu'il trouve un plaisir particulier dans cette diffusion des savoirs, qu'il ne réserve d'ailleurs pas à la seule université, participant à de nombreux congrès, mais ne renâclant pas non plus à donner des conférences de vulgarisation. Sa correspondance fait ainsi état d'une conférence sur « L'hôpital d'autrefois et d'aujourd'hui au moment des guerres », qu'il donne le 5 avril 1891 à Roanne, devant l'Union des Femmes de France[383]. Gabriel Tarde souligne avec emphase la grande générosité du professeur : « Lacassagne est habitué à se laisser plumer […], et dans cette riche bibliothèque des thèses de ses élèves où tous les côtés de la médecine légale et de l'anthropologie criminelle sont explorés avec tant de talent et de documentation, qu'est-ce qui n'émane pas de lui, quoique non signé de son nom ? »[384]. Bien sûr, il s'agit d'un hommage rendu à Lacassagne au moment de sa promotion au titre d'Officier de la Légion d'honneur. Il n'empêche que c'est bien sous le signe du collectif que semble vouloir se placer Alexandre Lacassagne, dont le désir de transmission des savoirs ne paraît pas contestable, dans l'amphithéâtre comme dans la presse. Quand il rédige son *Vade-mecum*, il le fait en équipe et rend hommage à ses précieux collaborateurs, « de bons amis [dont certains sont d'anciens élèves], dont j'ai sollicité le concours […], [les] professeurs Pinard, qui a revu les feuilles

---

[382] Dr Jacques-Élie Mesnier, op.cit., 1881, p.5. [BML FA 135389]

[383] Courrier de M. Laurent au docteur Alexandre Lacassagne, Roanne, le 8 mars 1891. [BML FA Ms5174] :

« Monsieur et cher professeur,

Madame Dumarest m'apprend que vous avez choisi le dimanche 5 avril prochain pour la Conférence que nous vous sommes si reconnaissants de vouloir bien venir faire à Roanne, en faveur de l'Union des femmes de France. Ces dames du Comité ont fixé (sauf votre approbation) à trois heures de l'après-midi le début de la conférence. […] Désireuses de faire insérer un petit avis dans la presse locale, ces dames voudraient savoir quel sujet vous avez choisi et si l'heure vous convient. Elle attendent votre réponse à ce sujet.

Madame Dumasrest m'apprend, en outre, que madame Lacassagne vous accompagnera probablement. Je serais très heureux de lui offrir mes hommages et de lui présenter Mme Laurent. Puis-je espérer que Madame Lacassagne voudra bien être notre hôte ainsi que vous ce jour là et que vous me ferez l'honneur d'accepter mon invitation à dîner pour le dimanche 5 avril à midi ?

Veuillez agréer, Monsieur et cher maître, l'assurance de mes sentiments distingués.

Laurent. »

[384] Gabriel Tarde, op.cit., 1901, p.18.

concernant la femme enceinte, l'accouchée ; Testut (Poids et mensurations des organes) ; Hugounenq (l'Empoisonnement) ; Florence (les Taches de sang) ; Paul Dubuisson (l'Aliéné) ; Étienne Rollet (la Taille) »[385]. Lacassagne ne goûte ni la solitude ni l'ombre. Il aime la publicité, et ne craint pas d'être placé sous les feux de la rampe, comme il le montre à l'occasion d'un certain nombre d'affaires retentissantes en cette fin de siècle, notamment l'affaire Vidal. On le voit alors répondre très clairement aux questions des journalistes, en bon pédagogue.

> « Nous nous sommes rendus hier matin chez le professeur Lacassagne pour le prier de vouloir bien nous indiquer dans quel sens les experts [MM. Lacassagne, Boyer et Rebatel] entendaient diriger leurs recherches. […]
> – Votre examen, demandons-nous au docteur, sera-t-il simultané ou bien opérerez-vous chacun de votre côté pour réunir ensuite les résultats obtenus ?
> – Les examens de cette sorte, nous répond M. Lacassagne, se pratiquent toujours à peu près de la même manière. Nous procéderons cette fois comme nous l'avons fait pour Vacher ; c'est ainsi que nous nous rendrons, mes collègues et moi, à la prison Saint-Paul ; nous ferons plusieurs visites ensemble, puis chacun de nous fera, en particulier, telles observations que nous jugerons utiles. Vidal sera ainsi examiné au point de vue physique et moral, nous étudierons sa sensibilité, ses réflexes, ses impulsions et tout ce qui est de nature à pouvoir nous permettre de dresser notre rapport de la façon la plus minutieuse. »[386]

Au total, Lacassagne a donc laissé le souvenir d'un bon professeur, « dont l'influence a parfois dépassé le simple domaine de la médecine et du strict rapport maître-élève, en se transformant en un apport moral et intellectuel »[387]. D'ailleurs, il affirme vouloir entretenir des relations de confiance plus que d'autorité avec ses étudiants : « je suis certain que, par des aveux francs et sincères, […] le maître peut entrer en communion d'idée avec ses élèves et établir ainsi les rapports nécessaires et sympathiques qui encouragent et fortifient les uns et les autres », déclare-t-il dans sa leçon d'ouverture à la Faculté de médecine[388]. Nombreux sont ses thésards qui

---

[385] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.VII.
[386] Le Progrès de Lyon, 4 février 1902. Dossier de pièces manuscrites sur l'affaire Vidal [BML FA Ms5263 à Ms5268]
[387] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.151.
[388] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.2.

soulignent, dans les remerciements par lesquels ils commencent leur thèse, sa « bienveillance »[389] et même « son affabilité qui rendaient nos entretiens aussi agréables pour moins qu'ils étaient instructifs »[390]. Jean Boutin, nouvellement reçu docteur en médecine, écrit ainsi à son professeur : « J'aurais désiré, avant de quitter Lyon, aller en vous portant ma thèse vous remercier de la grande bienveillance que vous avez bien voulu me témoigner »[391]. Entre autres documents, les quelques 225 doctorats qu'encadre Lacassagne au cours de sa carrière disent assez quel professeur il fut. En 1903, Charles Perrier dédie son ouvrage consacré au Service de santé en prison « au meilleur des maîtres »[392]. Quant à Georges Saint-Paul, il précise, à titre d'incipit :

> « J'inscris respectueusement le nom du Professeur Lacassagne en tête de ce travail. Je l'ai écrit au laboratoire de médecine légale de l'Université lyonnaise ; je ne puis que lui souhaiter la marque du sens judicieux, de l'incomparable largeur de vues, de l'esprit à la fois pratique et artistique de celui qui dirige – et avec quelle merveilleuse activité – tant de travaux, d'année en année plus nombreux. […] Ce que je ne puis assez dire, c'est le charme que me laisseront les souvenirs de ces heures de travail, passées au milieu d'amis chers, dans l'atmosphère toute de bienveillance et de bonté, que crée la présence du Docteur Lacassagne »[393].

On peut dès lors affirmer qu'il fonde une école, « école où les recherches scientifiques appliquées aux besoins de la société et de la justice ont été poursuivies avec un programme méthodique »[394], dans le cadre d'un institut de recherche sans équivalent en France.

---

[389] À titre d'exemple, l'idée revient dans toutes les thèses soutenues au cours de l'année 1913, dernière année d'enseignement d'Alexandre Lacassagne, comme dans les thèses suivantes :

Georges Chaumet, La docimasie hépatique dans l'intoxication oxycarbonée, Lyon, Imprimerie L.Grosjean, 1913, 87 p. [BML FA 135763]

Léon Rambault, Étude de la grande envergure chez l'homme. Les anomalies du rapport entre la grande envergure et la taille, Lyon, Poncet, 1913, 110 p. [BML FA 135767]

[390] *Idem*.

[391] Courrier manuscrit, conservé dans la thèse en question : Jean Boutin, op.cit., Lyon, Rey, 1913, 108 p. [BML FA 135764]

[392] Charles Perrier, Le service de santé en prison, Lyon, Storck, 1903, 91 p. [BML FA 137092]

[393] Georges Saint-Paul, Essais sur le langage intérieur, Lyon, Storck, 1892, n.p. [BML FA 135506]

[394] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.8.

3. L'Institut de médecine légale : expérimenter et observer

Cet institut, composé d'un laboratoire et d'un musée tout entier dévolu à la médecine légale, est sans doute un des lieux essentiels de la vie lyonnaise d'Alexandre Lacassagne : il y travaille, il y enseigne, il y reçoit. « Un Institut comme le nôtre répond à deux buts, précise Étienne Martin, élève et successeur de Lacassagne, l'éducation pratique du médecin, les recherches scientifiques appliquées aux besoins de la société et de la Justice »[395]. L'Institut de médecine légale a donc plus d'une vocation : exercice de la médecine légale, recherche[396] et enseignement y sont également développés. Pour Étienne Martin, c'est « tout un programme d'études pratiques et sociales »[397] qui y est mis en place. La dimension pratique de l'enseignement revendiquée par Lacassagne y trouve ainsi tout son épanouissement : « Une véritable clinique est faite en présence des élèves »[398], consistant principalement dans « les visites de blessés, de petites filles à examiner au point de vue des organes génitaux »[399]. Ils acquièrent ainsi de véritables savoir-faire, qui doivent leur permettre non seulement de rédiger un rapport médico-légal, comme cela est exigé « depuis quelques temps, au 4e examen de doctorat »[400], mais encore de « satisfaire à une sorte d'épreuve pratique, qui consiste, soit dans une autopsie faite sous la surveillance du professeur, soit dans un examen micrographique de taches, etc. »[401].

Au sein de l'Institut, le *laboratoire* de médecine légale est l'espace emblématique de la façon dont Lacassagne envisage l'exercice de sa spécialité : lieu de travail privilégié des pastoriens, dévolu à l'analyse

---

395 Étienne Martin, op.cit., 1913, p.20.

396 Parmi les publications : Albert Florence, « Les tâches de sang au laboratoire de médecine légale », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1901, p.255-269.
Soulignons que tous les travaux du professeurs Lacassagne, de ses élèves, et les thèses faites au laboratoire sont réunies chaque année en un volume, sous le titre de Travaux du laboratoire de médecine légale de Lyon, qui compte déjà 10 volumes en 1890.

397 Étienne Martin, op.cit., p.22.

398 Charles Masson, Essai sur l'historique et le développement de la médecine légale, Lyon, Impr. Chanoine, 1884, p.91. [BML FA 135420]

399 *Idem*.

400 *Idem*.

401 Charles Masson, op.cit., 1884, p.91.

expérimentale à laquelle Alexandre Lacassagne aspire, il permet de faire de l'expertise un travail collectif. L'autopsie n'est plus l'unique étape du travail du légiste : elle est désormais complétée par l'analyse chimique et par un certain nombre d'expériences et de manipulations permettant de faire parler les corps, comme la docimasie hépatique par exemple, examen post-mortem du foie permettant de déterminer les circonstances de la mort[402]. En l'occurrence, le protocole expérimental est simple : il s'agit de mesurer « la teneur en glycogène et en glucose de la glande hépatique »[403], car elle varie en fonction de la longueur de l'agonie. Les recherches sur le sujet, développées dans le cadre du laboratoire de médecine légale, ont duré « plus de cinq ans », et à l'heure où Lacassagne en publie les résultats, « le nombre considérable des vérifications faites sur les cadavres, les expériences pratiquées sur les animaux, ont permis d'ériger en méthode cette recherche »[404]. Alexandre Lacassagne passe donc un temps considérable dans son laboratoire, et il y développe une pratique qui veut faire la synthèse de la médecine légale clinique, qui consiste dans la stricte observation, et de la biologie. À ce titre, Alexandre Lacassagne s'inscrit résolument dans l'avant-garde des sciences médicales, qui ne progressent plus seulement à l'hôpital, mais également grâce à l'apport de nouvelles disciplines : physiologie, microbiologie, etc[405]. Alexandre Lacassagne dote donc son Institut de médecine légale d'un laboratoire de chimie « adjacent à l'amphithéâtre, […] où l'on peut faire, en même temps qu'on pratique une autopsie, les recherches de chimie ou de toxicologie les plus simples et les plus urgentes »[406]. Bruno Bertherat a souligné l'importance de l'apport de Claude Bernard[407] sur ce point : considéré comme l'inventeur de la médecine expérimentale, qu'il oppose à l'anatomo-clinique, il propose de

---

[402] Lacassagne consacre deux articles au sujet dans les Archives de l'anthropologie criminelle, en collaboration avec le docteur Étienne Martin, en 1899 et en 1900.

[403] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « De la docimasie hépatique », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1899, p.54.

[404] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, op.cit., 1899, p.54.

[405] Jacques Poirier & Françoise Salaün, Médecin ou malade ? La médecine en France au XIXe et XXe siècles, Paris, Masson, 2001, p.199.

[406] Charles Masson, op.cit., 1884, p.87.

[407] Voir notamment, pour ce qui concerne la médecine : Claude Bernard, Introduction à l'étude de la médecine expérimentale [1865], Paris, Flammarion, 1984, 318 p.

remplacer l'observation par l'expérimentation[408], dont le laboratoire est le terrain. Claude Bernard distingue principalement trois phases, passages obligés du raisonnement expérimental : 1. observation d'un fait contredisant les idées admises, 2. hypothèse, et 3. expérience. L'expérience, que l'on peut définir comme une observation provoquée dans des conditions déterminées, doit permettre de contrôler l'hypothèse, qui n'est qu'un instrument pour découvrir la vérité. Observation et expérience, seules, donnent la connaissance des faits. Claude Bernard recommande au savant de conserver dans son travail une grande liberté d'esprit assise sur le doute philosophique. On trouve les mêmes invitations à douter chez Alexandre Lacassagne, qui se réclame très clairement de l'influence de ce théoricien. « Apprendre à douter et par conséquent n'avoir pas d'idées préconçues, regarder avec attention et ce que l'on regarde, le bien voir, éviter les théories hâtives, se méfier des excès de l'imagination, ne jamais faire d'hypothèses compliquées et procéder par ordre et méthode d'après un plan préalable », tel est son credo[409]. Alexandre Lacassagne est l'initiateur de la médecine légale expérimentale. À ce titre, il s'inscrit résolument dans la lignée de Claude Bernard, auquel il rend d'ailleurs un hommage appuyé à l'occasion des jeux floraux de la comtesse Mathilde[410], en 1913, le considérant comme « un des esprits les plus éminents du XIXe siècle »[411]. « Il se crée une méthode, pose des principes, se place nettement sur le terrain scientifique, observe les phénomènes ou provoque leur apparition. Il écoute la nature ou l'oblige à parler »[412]. Peut-il y avoir plus bel hommage de la part d'un médecin dont la pratique professionnelle consiste justement à faire parler, les corps sinon la nature ?

---

[408] Bruno Bertherat, La Morgue de Paris au XIXe siècle (1804-1907). Les origines de l'Institut médico-légal ou les métamorphose de la machine, Doctorat à l'Université Paris I sous la direction d'Alain Corbin, 2002, p.586.

[409] Alexandre Lacassagne, Les médecins experts et les erreurs judiciaires, Lyon, Storck, 1897, p.15. [BML FA 132667]

[410] Alexandre Lacassagne, Rapport. Concours pour l'Églantine d'or. Jeux floraux de la comtesse Mathilde, Lyon, Rey, 1913, 13 p. [BML FA 135759]

[411] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1913, p.4. Cette filiation intellectuelle est déjà ancienne alors. Ainsi, dès 1876, Alexandre Lacassagne convoque Claude Bernard pour donner une définition de l'hygiène dans son Précis d'hygiène privée et sociale, Paris, Masson, 1876, p.2. [BML FA 427889]

[412] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1913, p.5.

Bref, en bon adepte de Claude Bernard, Lacassagne fréquente assidûment son laboratoire. C'est là que l'on peut le rencontrer le plus facilement, en théorie… « Je suis allé deux fois me casser le nez sur la porte de votre laboratoire absolument close » s'étonne ainsi un correspondant non identifié en 1890[413]. Les archives et les inventaires du laboratoire de médecine légale n'ont pas été conservés, mais de nombreuses publications font état de l'importance de ses équipements, et de l'efficacité de son organisation. Émile Duponchel, quand il brigue la chaire de médecine légale de Toulouse, écrit à Lacassagne pour lui demander « des conseils, et [le] prier de [lui] montrer [son] laboratoire, dont on dit merveille »[414]. Dans sa thèse[415] de 1884, Charles Masson fait état de son exceptionnel degré de perfection et de l'importance de son matériel comme de ses collections, précisant qu' « il n'en existe […] aucun de ce genre dans les autres facultés, et même à l'étranger »[416]. L'ensemble est « marqué au coin du nouvel esprit scientifique [l'esprit positif] : on ne s'occupe pas des causes d'un phénomène, mais on cherche les lois suivant lesquels il se produit »[417].

Le laboratoire de médecine légale de Lyon se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un sous-sol. Au rez-de-chaussée se trouve une salle d'autopsie munie de tables mobiles sur leur axe, d'une table à bascule, de balances, et de lavabos. Un ascenseur sert à faire descendre les corps autopsiés dans le sous-sol, ce « qui évite le transport des sujets au milieu des cours intérieures et des couloirs »[418]. « Une galerie assez élevée permet, au besoin, aux magistrats d'assister aux autopsies et un cabinet voisin peut leur servir à faire des confrontations »[419]. Dans l'amphithéâtre Tourdes – opportunément rebaptisé par Lacassagne au moment du décès de son maître, une centaine d'étudiants peuvent parfaire leurs connaissances en médecine légale : « dans un amphithéâtre clair, spacieux, tous les élèves

---

[413] Lettre datée du 1er mars 1890 [BML Ms5174]

[414] Lettre du Dr Émile Duponchel, 19 février 1891. [BML Ms5174]

[415] Charles Masson, op.cit., Lyon, 1884, 94 p. On note le plan complètement positiviste adopté par ce médecin, qui divise son étude de la médecine légale 3 moments : période fictive, puis abstraite, et enfin positive.

[416] Charles Masson, op.cit., 1884, p.86-87.

[417] Charles Masson, op.cit., 1884, p.69.

[418] Charles Masson, op.cit., 1884, p.87.

[419] « Le musée du laboratoire de médecine légale à Lyon », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.365.

peuvent suivre à l'aise la marche d'une autopsie »[420]. Et le laboratoire dispose des équipements les plus modernes, notamment différents appareils dévolus aux mensurations anthropologiques, ainsi que des microscopes. Dans un cabinet aménagé, le chef de travaux procède aux recherches spectroscopiques, grâce à un spectre lumineux permettant d'observer les tâches de sang[421]. On y pratique aussi « les recherches micrographiques de taches de sang, de sperme, etc. »[422]. Là aussi, la distinction entre espace de recherche et espace d'enseignement n'est pas toujours facile, ni même pertinente, à faire. En effet, dans ce laboratoire « peuvent facilement prendre place quarante élèves »[423]. Le tout constitue un ensemble assez exceptionnel pour l'époque. Il est doté d'un certain nombre d'outils de recherche modernes : « pour les recherches chimiques, microscopiques et photographiques nécessaire à l'identification des taches et empreintes relevées sur les lieux du crime »[424].

C'est un lieu de recherche. Pour sa thèse sur *Le Suicide dans l'armée*, le docteur Mesnier souligne dès l'introduction qu'il remercie Alexandre Lacassagne pour ses conseils mais surtout pour lui avoir « ouvert son laboratoire de médecine légale, où nous avons puisé la plupart des matériaux contenus dans ce travail »[425]. Mais c'est surtout un véritable laboratoire de police scientifique, où l'on déploie des méthodes qui ne tardent pas à faire la célébrité du professeur lyonnais. Il s'illustre ainsi notamment lors de l'affaire Gouffé [Fig.9]. On reviendra plus tard sur les détails de cette affaire dont il faut ici retenir essentiellement qu'elle voit « le triomphe de la méthode appliquée à la reconstitution de l'identité d'un cadavre »[426]. Outre sa grande précision, le rapport rédigé par Lacassagne à cette occasion est emblématique de sa démarche scientifique : il se fonde sur des données objectives, et seulement sur celles-ci, faisant preuve d'une grande honnêteté intellectuelle et d'une prudence qui est même son credo. «

---

[420] Charles Masson,1884, p.87.
[421] Bruno Bertherat, op.cit., 2002, p.588.
[422] Charles Masson,1884, p.87.
[423] Charles Masson,1884, p.87.
[424] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.4.
[425] Dr Jacques-Élie Mesnier, op.cit., 1881, p.5.
[426] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.8.

Soyez toujours prudent pour ne pas vous trouver en opposition avec les faits. Il faut du sang-froid parce qu'un mouvement passionnel ou d'irritation est indigne d'un homme de science et surtout d'un médecin qui n'a à montrer ni la culpabilité ni l'innocence d'un accusé ».

Fig.9 : Lacassagne au travail dans son Institut de Médecine légale.
Illustration tirée de *La Malle Sanglante. Assassinat de l'huissier Gouffé. Affaire Eyraud et Gabrielle Bompard*, Paris, Fayard, s.d., p.481. [BML FA 135262]

« À Lyon, le Docteur Lacassagne reconstitue le cadavre de Gouffé »

Les *collections* jouent également un rôle essentiel à l'Institut de médecine légale et dans la pratique de chercheur et d'enseignant de Lacassagne. « Uniques au monde »[427], elles doivent permettre un enseignement efficace de la médecine légale par l'observation[428] et sont également utilisées dans le cadre de la pratique médico-légale, pour procéder à des comparaisons « chaque fois que cela est nécessaire »[429]. Les pièces anatomiques normales ou pathologiques permettent d'évaluer l'état des organes au cours de

[427] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.8.
[428] Étienne Martin insiste sur ce point : « ces collections, à part l'intérêt rétrospectif qu'elles présentent, ont pour but principal de servir à l'enseignement ». Étienne Martin, op.cit., 1913, p.8.
[429] Paul Brouardel, « Du service des autopsies médico-légales à la morgue », Archives générales de médecine, 1878, p.11. [BML FA 139787]

l'autopsie. C'est aux mêmes fins que l'on conserve par exemple les squelettes de fœtus et d'enfants, car « rien n'est plus difficile que de déterminer, autrement que par l'état des squelettes [et la comparaison], l'âge d'un enfant de quelques mois »[430]. Ces collections se répartissent dans deux musées, l'un réservé à la médecine judiciaire (dit « musée de médecine légale ») et l'autre à l'étude de l'anthropologie et de la sociologie criminelles (dit « musée d'Anthropologie criminelle »). Il faut y ajouter « une bibliothèque médico-légale déjà considérable, dans laquelle figurent en bonne place les *Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales*, fondée en 1886 par le professeur Lacassagne […]. Tous les travaux du professeur, de ses élèves, les thèses faites au laboratoire, etc. sont réunis chaque année en un volume sous le titre de "Travaux du Laboratoire de médecine légale de Lyon"»[431]. Peut-être parce qu'il a assisté à la destruction de celles de l'École de santé militaire de Strasbourg, puisque avant même l'entrée des troupes prussiennes dans la ville : « sa bibliothèque, ses collections avaient presque disparu entièrement »[432], il s'attache particulièrement à l'enrichissement de celles du laboratoire de médecine légale. « En effet, lorsque M. Lacassagne prit possession de sa chaire, en 1880, il n'existait au laboratoire de médecine légale qu'une dizaine de moulages de têtes des décapités de la région et un certain nombre de plâtres provenant de la collection de Gall. Tout était donc à faire »[433]. Alexandre Lacassagne crée alors un ensemble muséal. Il écrit à ce sujet : « Dès mon arrivée à Lyon et lorsque j'ai eu pris connaissance du passé médical de la cité, j'ai conçu le projet de créer un Musée d'Histoire de la Médecine et de la Pharmacie lyonnaises. C'est vers 1896 que cette idée a été mise à exécution. J'ai eu la joie de trouver et d'acquérir de nombreux matériaux, quelques-uns sont importants, d'autres curieux, tous intéressants et leur réunion constitue un fonds d'une réelle valeur »[434]. À ce sujet, il ne semble

---

[430] Paul Brouardel, op.cit., 1878, p.13.

[431] « L'enseignement de la médecine légale à Lyon », Le Petit Journal, 1891.

[432] Alexandre Lacassagne, « L'école du service de santé militaire », op.cit., 1889, p.128.

[433] « Le musée du laboratoire de médecine légale à Lyon », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.365.

[434] Cité par Jean Normand dans « Médecine. Le Musée d'Histoire de la Médecine et de la Pharmacie », in Club. Le magazine de l'Université Claude Bernard Lyon 1, n°12 : Spécial Patrimoine, juillet 2006, p.17.

pas que Lacassagne pèche par excès d'orgueil. Ainsi, lors de la séance de la Société de médecine légale de Paris du 13 janvier 1890, le professeur Brouardel souligne la nécessité d'installer à Paris un musée de médecine légale, rappelant à cette occasion « que la Faculté de Lyon possèd[e] déjà un musée médico-légal des mieux fournis »[435]. Les collections du musée sont donc connues. On en loue l'ampleur, on insiste sur leur préciosité. Il est vrai qu'elles semblent répondre pleinement à de réels besoins, tels ceux qu'exprime le juge d'instruction Adolphe Guillot en ces termes :

> « Que de fois n'a-t-on pas déploré l'absence d'archives de la médecine légale, destinées à conserver, ne serait-ce que pour l'instruction des élèves, la trace d'expertises présentant un intérêt doctrinal et marquant une étape dans la voie du progrès scientifique. Tout cela se perd dans les greffes, hors de la portée de ceux qui étudient. Quant aux pièces à conviction présentant un intérêt médico-légal quelquefois très considérable, l'administration de l'enregistrement en tire un fort mince profit en les vendant aux brocanteurs. La science est ainsi privée de documents très curieux dont la réunion et le classement, tout en constituant l'histoire même de la médecine légale, fournirait pour l'instruction des affaires criminels des indications de premier ordre »[436].

Lacassagne peut être fier de cet ensemble, dont la réputation dépasse d'ailleurs les frontières du seul monde médical : « Vous avez […] commencé déjà une collection des plus intéressantes dans votre musée anthropologique de la Faculté, et vous avez là une mine précieuse de documents sérieux », le complimente Alphonse Marchegay[437], ingénieur civil des mines à Lyon, qui collabore notamment avec Lacassagne pour la mise en place d'une morgue moderne à Lyon.

Pièce majeure de ce musée, l'importante collection de crânes rassemblés dans la salle Chaussier, « don de la veuve de M. le docteur Duchêne »[438], dévolue à l'enseignement de l'anthropologie criminelle : ces « crânes de suppliciés, de suicidés, de nègres, d'idiots, d'épileptiques[439], etc. […] peuvent donner lieu à autant d'études spéciales et variées au point de vue

---

[435] *op.cit.*, in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.364.
[436] Cité dans « L'enseignement de la médecine légale à Lyon », Le Petit Journal, 1891.
[437] Lettre d'Alphonse Marchegay, Lyon, 25 février 1894. [BML Ms 5174]
[438] *op.cit.*, in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.365.
[439] Le rapprochement entre ces catégories fort diverses indique déjà la commune réprobation dont ces populations sont l'objet.

anthropologique et criminel »[440]. Ils côtoient différents appareils nécessaires aux mesures anthropométriques. Il faut y ajouter les importants apports consécutifs de l'activité d'expert de Lacassagne : « pièces anatomiques, pièces à conviction, etc. »[441], qui constituent « la synthèse des affaires médico-judiciaires de la région lyonnaise pendant ces […] dernières années »[442]. En effet, « après chaque autopsie, les pièces qui offrent quelque intérêt sont soigneusement préparées et conservées, les unes à l'état sec, les autres dans l'alcool »[443]. On peut en dresser un macabre inventaire à la Prévert, depuis la « série de pièces relatives au fœtus et au nouveau-né : squelettes d'embryon à divers âges ; pièces avec blessures variées que l'on constate dans les cas d'infanticide (fractures du crâne, coups d'ongle sur les téguments, etc.) ; cordons ombilicaux diversement sectionnés ou déchirés ; mutilations dans les cas de dépeçage ; instruments employés par les avorteuses ; crânes et ossements d'enfants d'âges et de sexes connus, etc. »[444], jusqu'à la « vitrine principale […] celle des coups et blessures »[445], en passant par les « pièces relatives aux questions de viabilité : monstruosités, etc. ». Le musée expose des collections de « blessures par instruments piquants et tranchants, par coups de feu ou corps contondants quelconques » sous formes de pièces moulés, photographiées ou dessinées ; des collections de « projectiles avec les déformations spéciales qu'ils ont subies en traversant les tissus » ; et les armes les plus diverses : « révolvers, pistolets, canifs, couteaux, rasoirs, marteaux, bêches, haches, instruments professionnels ». Enfin, y est conservée « une curieuse collection de cordes ou liens de pendus et une magnifique collection de 2.000 tatouages »[446], « une quantité de photographies de criminels, des cartes et des graphiques de statistique, et les observations de tous les rapports et des autopsies faites au laboratoire »[447]. « Toutes ces pièces sont divisées d'après l'âge, le sexe,

---

[440] Charles Masson, op.cit., 1884, p.88.
[441] *op.cit.*, in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.365.
[442] *Idem*.
[443] Charles Masson, op.cit., 1884, p.88.
[444] *op.cit.*, in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.365-366.
[445] *op.cit.*, in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.366.
[446] *Idem*.
[447] Charles Masson, op.cit., 1884, p.88.

l'identité, les différents genres de mort (suicide, accidentelle ou homicide) »[448].

Les modalités d'entrée de ces pièces dans les collections du musée sont diverses, au gré des trouvailles, des donations ou des envois. Ce sont autant de témoins de l'activité professionnelle du légiste lyonnais : « M. Lacassagne a recueilli, peu à peu, au fur et à mesure des expertises judiciaires qui lui étaient confiées, les nombreuses pièces anatomiques et autres qui remplissent son musée »[449]. On a par ailleurs retrouvé, au cours du dépouillement de la correspondance de Lacassagne conservée au fonds anciens de la Bibliothèque municipale un « Autographe de Victor Ardisson, le Vampire du Muy. Donné au Laboratoire de Médecine Légale de la Faculté de Médecine par M. Epaulard, le 29 novembre 1901 »[450]. Il s'agit en l'occurrence quelques lignes manuscrites, à la graphie particulièrement maladroite et à l'orthographe plus qu'approximative :

> « Marseille 1895 quand jé tée de garde à la prison militaire je laconsighne de pa fère soti personne jé criée 3 fois at tela ou trement jé fé feu à la proudiérre je la conssigne de ferre an trée personne an fument ôtrement ja vée le droi de anvoillet un cou de fusil à le cel que soi, Draguignan le 27 novembre 1901.
> Signé : Ardisson Victor ».

On sait le goût de Lacassagne pour les autographes de criminels ou pour les tatouages, et on lui en adresse donc. On trouve ainsi dans le fonds Lacassagne l'album d'un tatoueur lyonnais, qui est en fait un carnet de croquis à la mine de plomb[451]. Une mention manuscrite à l'intérieure précise : « Dr A. Batut. Médecin major de 2e classe. Répétiteur à l'Ecole du Service de santé militaire de Lyon. Don au Laboratoire de Médecine Légale de la Faculté. 13 février 1897 ». Et parfois ce sont les tatoués eux-mêmes qui adressent à Lacassagne des relevés de ces stigmates intimes. Un prisonnier tatoué de la prison Saint-Paul de Lyon écrit ainsi au médecin, en octobre 1908 :

---

[448] Charles Masson, op.cit., 1884, p.87.
[449] *op.cit.*, in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.365.
[450] Lettre du Dr Épaulard, le 29 novembre 1901. [BML Ms 5174]
[451] « Album d'un tatoueur lyonnais » [BML FA Ms 5254 et 5255]

> « … Comme je sai que vous ête amateur sur les tatouages qui ont de valeur, et auquel mavé déjà visité il y a 4 ans. Je voudrai vous demandez si vous pouviez avoir un momen a vou pour venir mevoir a la prison St Paul, vu que jaurai une communication avec vous ou plutot une offre, si vou le désirrier bien » (*sic*)[452].

On a là un premier indice de cet étrange rapport qu'Alexandre Lacassagne entretient avec la marginalité sous toutes ses formes. Le médecin lyonnais a même son « chineur », ainsi qu'il le surnomme lui-même[453] : cet homme lui rendait régulièrement visite, de bon matin, pour lui proposer les objets qu'il avait récemment dénichés. La constitution des collections est donc tout à fait empirique, et c'est une entreprise collective. Un courrier révèle ainsi la participation active qu'y prend le docteur Edmond Locard. Il suggère « de commencer par l'exécution de nombreuses empreintes de mains, de pieds, et de chaussures, et par des épreuves dactyloscopiques suivant les diverses méthodes »[454], et ajoute « qu'il y aurait intérêt à collectionner ce qui concerne les fraudes alimentaires (nous avions parlé d'une collection de champignons vénéneux) »[455]. Voilà qui explique aisément l'impression d'éclectisme, sinon de désordre, que peut donner l'aperçu de ces collections, dont aucun inventaire réel n'a d'ailleurs jamais été dressé.

Toutes ces pièces, enfermées dans des vitrines largement éclairées, doivent permettre les démonstrations du maître et la formation des étudiants. La finalité de ces collections, c'est l'enseignement. Étienne Martin y insiste dans sa leçon inaugurale du cours de médecine légale, en 1913, car « l'éducation médico-légale n'est pas aussi facile à obtenir qu'en clinique »[456]. En effet, alors que l'on retrouve chaque année, des cas cliniques susceptibles d'être présentés aux étudiants dans les hôpitaux, il peut arriver « en médecine légale, [que] nous rest[i]ons quelquefois plusieurs années sans retrouver dans notre pratique des exemples typiques

---

[452] On a respecté l'orthographe originelle. « Album d'un tatoueur…» [BML FA Ms 5254 et 5255]

[453] L'anecdote, relatée par sa petite-fille Mme Muller, est rapportée par Laurence Vèze et Frédéric Charvet, « Lacassagne collectionneur », in Université Claude Bernard – Lyon 1, Conférences d'histoire de la médecine. Cycle 1996-1997, Collection fondation Marcel Mérieux, Lyon, 1997, p.118.

[454] Lettre d'Edmond Locard, Hotel royal Danieli, Venise, 10 mai 1888. [BML Ms 5174]

[455] Lettre d'Edmond Locard, *op.cit.* [BML Ms 5174]

[456] Étienne Martin, Leçon inaugurale du cours de médecine légale de Lyon, 17 novembre 1913, Lyon, Rey, 1913, p.8. [BML FA 135761]

de strangulation, d'empoisonnement ou de blessure »[457], et c'est pour pallier cette lacune que le recours aux photographies, notamment, est très utile. Les collections de photographies et autres pièces anatomiques doivent permettre de « présenter [aux étudiants] dans l'espace de temps consacré à l'étude de la médecine légale, l'ensemble des connaissances pratiques qu'[ils doivent] acquérir »[458], tant il est vrai que « les élèves […], en ayant sous les yeux des exemples qui pénètrent mieux leur esprit »[459], peuvent tirer le meilleur parti de ces collections. En cela, il se conforme d'ailleurs parfaitement au serment d'Hippocrate[460] : en véritable praticien influencé par le positivisme et l'idée d'un progrès qui doit gagner tous les domaines de la société et qui, à terme, doit bonifier l'individu lui-même, il considère comme de son devoir de transmettre son savoir aux futurs médecins. C'est à cette fin que les collections aujourd'hui conservées à l'université Claude Bernard-Lyon 1 sont alors constituées, afin d'entraîner les étudiants à l'observation médico-légale est *« la clef de l'exercice de [cet] art »*[461].

4. La morgue : identifier et réformer

Son art, celui de faire parler les corps, le docteur Lacassagne l'exerce principalement à la morgue. Mandaté par la justice, le médecin expert doit se livrer à une expertise technique des cadavres pour identifier des victimes anonymes et procéder à une lecture précise des corps brutalisés, dans le cadre d'une autopsie dont François-Xavier Bichat (1771-1802) affirme la légitimité dès la fin du XVIIIe siècle, consacrant avec ces mots la méthode anatomo-clinique :

> « Ouvrez quelques cadavres : vous verrez aussitôt disparaître l'obscurité que la seule observation n'avait pu dissiper »[462].

---

[457] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.8. [BML FA 135761]

[458] *Idem.*

[459] Charles Masson, op.cit., 1884, p.88. [BML FA 135420]

[460] « Je ferai part de mes préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseignement à mes fils, à ceux de mon maître et aux disciples.... », selon la traduction qu'en donne Émile Littré.

[461] *Idem.* C'est Étienne Martin qui souligne.

[462] François-Xavier Bichat, Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine, Paris, chez Brosson et Gabon, 1801. Cité par Laurent Mucchielli, « Introduction générale. Naissance de la criminologie », in Laurent Mucchielli (dir.), Histoire de la criminologie française, Paris, L'Harmattan, 1995, p.8.

Cette dissection de cadavres à des fins médico-légales constitue une part importante de l'activité d'Alexandre Lacassagne : « Une autopsie dure en général une heure et demie, et quelquefois trois heures » précise le docteur Brouardel[463]. Et l'on en effectue régulièrement, si l'on en croit les statistiques établies par E.-M. Ogliastroni[464]. [Tableau 3].

Tableau 3 : Les cadavres reçus à la morgue entre 1910 et 1919,

	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	Tot.
Janvier	1	3	3	1	2	1	3	3	1	3	21
Février	3	4	4	1	2	3	2	1	1	2	23
Mars	7	9	8	6	6	2	3	3	2	4	50
Avril	6	7	5	5	5	6	4	3	5	3	49
Mai	4	7	8	4	4	3	4	2	4	6	46
Juin	6	6	6	4	4	4	4	4	5	2	45
Juillet	2	5	5	6	4	5	2	3	1	3	36
Août	6	7	9	6	5	3	4	6	2	5	53
Septembre	1	2	2	2	2	4	2	3	1	2	21
Octobre	3	3	6	3	4	5	3	2	3	3	35
Novembre	1	2	3	2	2	1	3	2	1	2	19
Décembre	2	3	3	1	3	2	3	2	1	1	21
	42	58	62	41	43	38	37	34	27	36	419

d'après le tableau dressé par E.-M. Ogliastroni, Statistique de la morgue de Lyon de 1910 à 1920, Lyon, Anciens établissements Legendre, 1920, p.11. [BML FA 139847]

[463] Paul Brouardel, op.cit., 1878, p.9.
[464] E.-M. Ogliastroni, Statistique de la morgue de Lyon de 1910 à 1920, Lyon, Anciens établissements Legendre, 1920, p.11. [BML FA 139847]

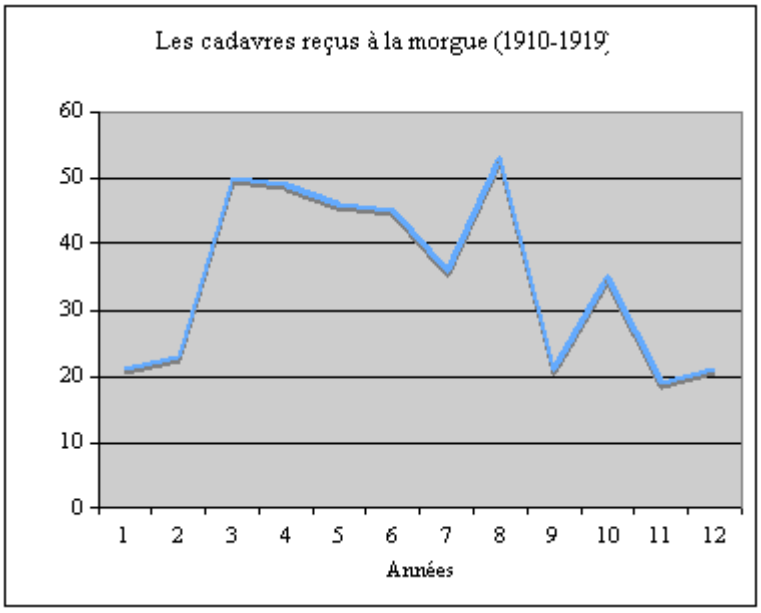

Si l'on ne peut affirmer que tous les cadavres reçus à la morgue font l'objet d'une autopsie, on peut supposer que ces chiffres donnent cependant un assez bon aperçu de l'activité de la Morgue pour la période.

En vertu des articles 42 et 43 du Code d'Instruction Criminelle, promulgués le 27 novembre 1808, il est convenu que « le Procureur de la République se fera accompagner au besoin par une ou deux personnes présumées, par leur art ou profession, capables d'apprécier la nature et les circonstances du crime et du délit »[465], et notamment que « s'il s'agit d'une mort violente ou d'une mort dont la cause est inconnue ou suspecte, le Procureur de la République se fera accompagner d'un ou deux officiers de santé qui feront leur rapport sur les causes de la mort, et sur l'état du cadavre »[466]. À la recherche des stigmates de l'attentat, le légiste relate dans un rapport des histoires de maladies ou de désespoirs, de violences et de mort. Dans quel cadre le médecin lyonnais remplit-il son office[467] ? À Lyon, dans les années 1880, la morgue est flottante[468]. Depuis 1853, le dépôt des morts a en effet

[465] Article 42 du Code d'Instruction Criminelle.

[466] Article 43 du Code d'Instruction Criminelle.

[467] À ce sujet, voir notamment Bertrand Roux, La médecine légale à Lyon au milieu du XIXe siècle (1847-1863), Lyon, Maîtrise d'histoire sous la direction d'Olivier Faure, 1999, 106 p.

[468] À ce sujet, voir notamment Julien Bonnot, Le bateau morgue. La morgue de Lyon (1850-1910), Lyon, Maîtrise d'histoire sous la direction d'Olivier Faure, 2003, 137 p.

été établi sur un bateau, une « platte » en parler lyonnais, c'est-à-dire un bateau-lavoir à fond plat, retenu à la rive par des cordages et relié à la terre ferme par une passerelle, où les Lyonnaises vont laver leur linge, « amarré par de grosses chaînes sur le quai de l'Hôtel-Dieu, en face du grand Dôme de Soufflot »[469], au niveau du pont de la Guillotière. Étienne Martin nous en donne une description pittoresque :

> « Sur ce bateau était construite une petite maison ; à l'avant et à l'arrière, des lignes flottaient au fil de l'eau. Une passerelle étroite rejoignait le centre du bateau à la berge. On pénétrait dans le bâtiment par une porte à deux battants. Dans le vestibule, on était reçu par un homme à longue barbe blanche, coiffé d'un large chapeau de feutre qu'il enlevait rapidement. Son allure, sa prestance, sa situation rappelaient, dans mon imagination, Noé et son arche, d'autant plus que, si d'un côté de son établissement se trouvaient des cadavres, de l'autre le gardien Delaigue, car c'était lui, vivait dans une cabine de matelot avec de nombreuses variétés d'animaux qu'il adorait.
>
> La salle d'exposition était meublée de plusieurs tables en pierre, sur lesquelles venait dégoutter l'eau puisée au Rhône à l'aide d'une pompe actionnée par une roue. C'était le seul système réfrigérant usité, le vent et les brouillards du Rhône se chargeaient d'absorber les miasmes.
>
> À côté de cette salle d'exposition se trouvait une salle d'autopsie très petite dans laquelle ne pouvaient pénétrer que quelques étudiants. Telle fut, depuis des temps qu'il me serait difficile de vous fixer, l'installation mortuaire à Lyon »[470].

Cette installation, si elle fait l'objet de nombreuses critiques au tournant du XXe siècle, remplit pourtant dignement son office pendant plusieurs décennies. Parce qu'elle doit permettre l'identification d'éventuels cadavres anonymes, la morgue est placée dans un lieu central et passager : sa visite s'impose comme un devoir civique et moral. Car l'anonymat d'un cadavre est chose intolérable, tant socialement que psychologiquement : il faut rendre à l'inconnu son identité, ne serait-ce que pour permettre aux familles de procéder aux funérailles. Dans l'histoire de l'identité et de l'identification, la fin du XIXe siècle est l'aboutissement d'un processus de

[469] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.11-12.
[470] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.11-12.

longue durée[471], qui rend absolument insupportable l'impossibilité d'identifier les individus, morts ou vifs. Cette évolution des pratiques d'identification est à lire à l'aune des bouleversements politiques, économiques et sociaux que connaît la France depuis la Révolution française. Elle va de pair avec l'extension de l'autorité de l'État sur les populations. « L'avènement d'une communauté de citoyens à l'échelle du territoire national nécessite la prise en main de leur identification par l'État et la mise en place définitive – mais non sans douleur – "d'identités de papier" indispensables à l'exercice du "pouvoir infrastructurel" de l'État, de la conscription à la participation à la vie politique »[472]. Si la genèse de ces pratiques s'amorce dès l'époque moderne, qui « invente » les formes de certification écrite comme le passeport, la carte ou le livret ; qui initie la constitution de registres centralisés dévolus à l'identification de soldats (1716), des mendiants et des vagabonds (1724) ou des criminels et des individus suspects, le XIXe siècle est indéniablement marqué par une technicité accrue de ces procédures. Jusqu'à lors, « l'identité d'un individu repose tout entière sur les relations d'interconnaissance, les expériences et les liens partagés entre les membres de communautés emboîtées les unes dans les autres, de la cellule familiale au village et aux hameaux environnants »[473]. Les services de police ne sont alors pas encore parvenus à s'émanciper complètement des ancrages locaux et des contraintes du face à face : la « mine », l'apparence, sont toujours des éléments essentiels dans la perception de l'autre. En 1810, le rétablissement de la marque au fer rouge des criminels dans le Code Pénal, illustre cette tyrannie des apparences. Or voilà qu'au milieu du siècle, l'urbanisation et les mouvements de populations qui accompagnent les révolutions industrielles rompent ces liens traditionnels. Parmi les causes susceptibles d'expliquer « l'inflexible accroissement du nombre des vagabonds et des mendiants », Émile Fourquet relève notamment « la dépopulation des campagnes et l'exode des paysans venant faire concurrence aux ouvriers des villes, une émigration

---

[471] Sur le sujet, voir Vincent Denis, Une histoire de l'identité. France (1715-1815), Seyssel, Champ Vallon, 2008, 462 p.
Gérard Noiriel propose un bilan récent sur ces questions : Gérard Noiriel (éd.), L'identification. Genèse d'un travail d'État, Paris, Belin, 2007, 271 p.

[472] Vincent Denis, op.cit., Seyssel, Champ Vallon, 2008, p.11.

[473] Vincent Denis, op.cit., 2008, p.9.

rurale [… qui] résulte aussi, à certains égards du service militaire obligatoire pour tous » au cours duquel les jeunes conscrits n'entreverraient de la ville, « à la faveur de la promenade du dimanche, que le côté alléchant, les distractions faciles, la vie dissipée »[474]. Le chemin de fer entraîne une brutale accélération de la vitesse et du nombre des déplacements individuels. Impossible désormais de suivre les individus, devenus très mobiles. L'opposition républicaine dénonce le marquage physique des criminels, qui est abandonné dans le nouveau Code Pénal (1832). Par ailleurs, à la fin du siècle, on abandonne certains modes d'identification par les « papiers », qui ne semblent plus être pleinement satisfaisants : les prostituées « en carte », c'est-à-dire inscrites auprès des administrations municipales, constituent une toute petite minorité[475], le livret ouvrier « portant le certificat d'acquit de ses engagements, délivré par celui de chez qui il sort »[476], instauré en 1803, est supprimé en 1890. En matière d'identification, « tout a progressé, hormis l'outillage judiciaire […et] il y a encore des magistrats qui se désintéressent de ces perfectionnements modernes ou ne veulent pas tenir compte des conquêtes de la science dont ils pourraient faire application » s'insurge Lacassagne[477]. À l'heure où « le repérage de l'individu s'impose d'autant plus aux autorités que, au sein de l'espace public, l'anonymat se substitue peu à peu aux relations d'interconnaissance »[478], les procédures doivent évoluer, et de nouvelles techniques apparaissent : les photographies, les empreintes digitales, et un

---

474 Émile Fourquet, « Les vagabonds criminels », in Revue des Deux Mondes, 15 mars 1899, p.401.

475 Alain Corbin, Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIXe et XXe siècles, Paris, Aubier, 1978, p.128-sq.

476 Article 12 de la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803).

Sur le sujet, voir : Jean-Pierre Le Crom, « Le livret ouvrier au XIXe siècle, entre assujettissement et reconnaissance de soi », in Yvon Le Gall, Dominique Gaurier & Pierre-Yannick Legal (ed.), Du droit du travail aux droits de l'humanité. Etudes offertes à Philippe-Jean Hesse, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p.91-100. Article en ligne sur HAL : http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00194551/en/ [Article consulté le 1er juillet 2008]

P. Delsalle, « Du billet de congé au carnet d'apprentissage : les archives des livrets d'employés et d'ouvriers (XVIe-XIXe siècle) », in Revue du Nord, t.LXXV, n°300, avril-juin 1993, p.285-302.

I. Baudelet, « La survie du livret ouvrier au début du XXe siècle », in Revue du Nord, t.LXXV, n°300, avril-juin 1993, p.303-318.

Steven L. Kaplan, « Réflexions sur la police du monde du travail (1700-1815) », in Revue historique, janvier-mars 1979, p.17-77.

477 Préface d'Alexandre Lacassagne à Émile Fourquet, « Les vagabonds criminels », in Revue des Deux Mondes, 15 mars 1899, p.6.

478 Alain Corbin, op.cit., 1987, p.396.

état civil fiable, doivent remplacer la parole des connaissances. Dans son laboratoire, Alexandre Lacassagne dirige un certain nombre de travaux en rapport avec cette question[479] : « Une série de thèses faites pendant ces dernières années au Laboratoire de médecine légale de la Faculté de Lyon ont apporté sur un grand nombre de questions relatives à l'identité des documents nouveaux »[480]. Jusque vers 1880, l'individu astucieux peut changer de peau à son gré.

> « … pour se procurer un nouvel état civil, il lui suffit de connaître la date et le lieu de naissance du camarade dont il a décidé d'usurper l'identité ; la rencontre, assez improbable, d'un témoin pourra seule déjouer le subterfuge ; encore la reconnaissance, fondée sur la seule mémoire visuelle, pourra-t-elle être aisément contestée »[481].

Mais on assiste par la suite à une mutation dans l'histoire des procédures de reconnaissance de la personne : l'identification, que l'on peut définir comme « l'opération de reconnaissance au cours de laquelle on compare des caractéristiques déterminées et connues avec la personne présente, pour s'assurer qu'un individu est bien le même d'un moment ou d'un lieu à un autre »[482], relève désormais de l'intervention d'experts, et plus du public. Elle passe par « la conservation de traces écrites, soustraites au regard de l'opinion, mais soigneusement conservées par l'administration »[483]. Progressivement, chaque individu se voit conférer une identité invariable et facilement démontrable. « Le système de reconnaissance rend désormais impossible la substitution de personne […] ; il déjoue la falsification de l'état civil. En bref, il interdit la métamorphose »[484]. Mais dans la seconde moitié du XIXe siècle, ces nouveaux moyens ne sont pas encore véritablement efficaces. La méthode du « signalement » a ses limites. On est

---

[479] R. Forgeot, Des empreintes digitales étudiées au point de vue médico-judiciaire, Lyon, Storck, 1892, 98 p. [BML FA 135488]
L. Tourtarel, De l'identité établie par l'étude du squelette, Lyon, Storck, 1892, 88 p. [BLM FA 135492]

[480] Dr L. Tourtarel, op.cit., 1892, p.1. [BLM FA 135492]

[481] Alain Corbin, op.cit., 1987, p.399.

[482] Gérard Noiriel, « Les pratiques policières d'identification des migrants et leurs enjeux pour l'histoire des relations de pouvoir. Contribution à une réflexion en longue durée », Art. repris dans État, nation, immigration : vers une histoire du pouvoir, Paris, Belin, 2001, p.337.

[483] Gérard Noiriel, « Introduction », in Gérard Noiriel (éd.), op.cit., 2007, p.17.

[484] Alain Corbin, op.cit., 1987, p.400.

alors dans un entre-deux en matière d'histoire de l'identité qui permet l'anonymat et génère une inquiétude, en dépit des innovations criminologiques qui engagent le processus d'identification sur « les étranges chemins de la perfection »[485]. Certaines grandes affaires criminelles de la fin du XIXe siècle montrent bien l'angoisse que génèrent les mobilités nouvelles et les difficultés d'identification des individus[486] qui en découlent. Joseph Vacher (1869-1898), surnommé « l'éventreur du Sud-Est » pour s'être rendu coupable de onze meurtres sauvages entre le 19 mai 1894 et le 4 août 1897, est un de ces « chemineaux », un « trimardeur », c'est-à-dire un vagabond travaillant ici et là comme journalier et vivant d'expédients ou de mendicité agressive. Il est même l'archétype de cet inquiétant personnage : à partir de son cas, le juge d'instruction en charge de l'affaire, Émile Fourquet, rédige ainsi une brève étude sur *Les vagabonds criminels*[487], préfacée par Alexandre Lacassagne. Le vagabondage[488] est une question d'actualité par excellence en cette fin de siècle : « la République a […] réussi, durablement, à faire de la question du vagabondage un enjeu social et politique et a accentué la dangerosité du phénomène, au point d'en faire un fléau inacceptable »[489]. La grande dépression économique (1873-1896) jette un certain nombre de marginaux sur les routes. Si l'on en croit les statistiques fournies par ministère de la justice et reproduite par Bérard [Tableau 4], « l'accroissement du nombre des vagabonds est certain. […] Cet accroissement tient, à n'en pas douter, à la crise économique qui sévit depuis de longues années […], un bouleversement social causé par

---

[485] Peter Becker, « Les étranges chemins de la perfection. L'innovation criminologique en Allemagne et en Autriche au XIXe siècle », in Gérard Noiriel (éd.), op.cit., 2007, p.97-123.

Ces chemins passent par la loi du 16 juillet 1912, qui impose aux nomades et aux itinérants la possession d'un « carnet anthropométrique d'identité » sur lequel fingurent le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la filiation, le signalement, les empreintes et la photo d'identité, ancêtre de notre carte d'identité.

[486] Sur ce point, on peut souligner aussi le succès de ce thème en littérature, avec les personnages de Jacques Colin, Jean Valjean ou Edmond Dantès, dont le changement d'identité est volontaire et stratégique, ou celui du colonel Chabert, qui peine à faire reconnaître la sienne.

[487] Émile Fourquet, « Les vagabonds criminels », in Revue des Deux Mondes, 15 mars 1899, p.399-437.

[488] Sur le sujet, voir :

José Cubero, Histoire du vagabondage : du Moyen âge à nos jours, Paris, Imago, 1998, 294 p.

François Wagniart, Le vagabond à la fin du XIXe siècle, Paris, Belin, 1999, 349 p.

[489] François Wagniart, op.cit., 1999, p.312.

l'invasion toujours plus grande du machinisme privant de travail un certain nombre de bras »[490].

<u>Tableau 4</u> : Statistique du vagabondage (1881-1894).

« Le vagabondage en France », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 13e année, n°78, 1898, p.607.

Années	Nombre des affaires	Nombre des prévenus
1881	12 452	12 926
1882	13 583	14 069
1883	15 076	15 534
1884	16 110	16 580
1885	18 433	19 038
1886	18 357	18 942
1887	17 626	18 210
1888	17 787	18 414
1889	19 116	19 715
1890	19 418	19 971
1891	17 437	17 887
1892	18 816	19 356
1893	18 067	18 628
1894	19 123	19 723

Mais surtout les dispositifs qui les pourchassent sont considérablement renforcés par la loi de 1885 prévoyant la déportation des vagabonds multirécidivistes, à tel point que, faisant fi des polémiques statistiques sur le nombre réel des vagabonds à la fin du siècle dernier (de 100 000 à 400 000 selon les auteurs), François Wagniart affirme que « l'ampleur du phénomène vagabond entre 1870 et 1914 apparaît […] plus étroitement tributaire de son traitement institutionnel que de la crise économique proprement dite »[491]. Les vagabonds cristallisent alors les peurs d'une population fragilisée par les brutales mutations économiques et sociales en cours. Pourtant, l'errance est davantage une obsession qu'une réalité, mais cette obsession est aiguë. Les nombreux discours prononcés à ce sujet à l'occasion de la rentrée solennelle des tribunaux en 1899-1900 le montrent

[490] A. Bérard , « Le vagabondage en France », Archives de l'anthropologie criminelle, 13e année, n°78, 1898, p.607-608.
[491] François Wagniart, op.cit., 1999, p.311.

bien[492]. C'est, « un danger permanent pour la sécurité publique »[493], « une des manifestations de l'Anarchie », « une forme du parasitisme social » qu'on évalue tout de même à « au moins cent mille, probablement cent cinquante ou deux cent mille individus », « véritable corps d'armée, de l'armée du crime ou de la misère »[494] perpétrant les attentats les plus insupportables parce qu'ils demeurent anonymes, parce que leurs auteurs sont désignés « sous le nom de : "Inconnus" dans les statistiques judiciaires »[495]. La question de l'identité est donc indéniablement une question vive en cette fin de XIXe siècle. On sait ainsi qu'Alexandre Lacassagne consacre son cours de médecine légale à ce sujet au cours de l'année 1888, comme l'atteste un courrier qu'il adresse alors au préfet, afin d'obtenir le droit de visiter, en compagnie de ses élèves, le service des signalements anthropométriques de la prison Saint-Paul : « J'ai l'honneur de vous informer que j'ai commencé la semaine dernière mon cours en médecine légale à la Faculté de Droit. J'expose cette année la question assez complexe de l'Identité »[496]. Et il reprend ce cours pendant plusieurs années consécutives[497]. Il en appelle à une action collective de la part des instances

---

[492] Paul Pasteau, Considérations sur les délits de vagabondage et de mendicité. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée le 16 octobre 1899, Bordeaux, Impr. G. Gounouilhou, 1899, 51 p. [BML FA 136944]

Fernand Pennellier, Du Vagabondage et de la Mendicité accidentels. Moyens de les prévenir. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1899, Amiens, Impr. du Progrès de la Somme, 1899, 38 p. [BML FA 136945]

Henri Bonne, La Répression du Vagabondage. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1900, Besançon, Impr. Millot Frères et Cie, 1900, 61 p. [BML FA 136945]

M. Leroux de Lajonkaire, Les mendiants et les vagabonds et la maison de travail. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1902, Douai, Impr. Max Marlot & H. Demarquette,1902, 46 p. [BML FA 136947]

[493] Pour cerner l'importance de la question du vagabondage, on peut signaler, à titre d'exemple, les quelques titres suivants, tous référencés dans le fonds Lacassagne :

Alexandre Bérard, « Le vagabondage en France », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1898, p. 601-614 .

Émile Fourquet, « Le problème du vagabondage », Revue Politique et Parlementaire, décembre 1899, p.3-35. [BML FA 136939]

P. Consiglio, « Il Vagabondo e il Vagabondaggio. Studi di psico-sociologia applicati alla vita russa », Italia Moderna, Fasc. 25-26, novembre 1906, p.3-36. [BML FA 136940]

René Beck, Contribution à l'étude des rapports du vagabondage et de la folie, Thèse à la Faculté de Médecine de Lyon, Lyon, 1902, 80 p. [BML FA 136949]

On en dénombre 22 autres dans le catalogue à l'entrée « Vagabondage ».

[494] Préface d'Alexandre Lacassagne à Émile Fourquet, op.cit., 15 mars 1899, p.5-6.

[495] *Idem.*

[496] Courrier d'Alexandre Lacassagne au Préfet du Rhône en date du 28 mai 1888. [ADR 1Y22] C'est Lacassagne qui souligne.

[497] En date du 27 février 1891, il adresse le courrier suivant au préfet : « J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'accorder, comme les années précédentes, l'autorisation de

judiciaires. Il faut, dit-il, « réunir les dossiers de tous les crimes impunis, dont les auteurs sont inconnus, et rechercher les signalements de leurs auteurs »[498].

Comment expliquer une telle attention à ce sujet ? Du côté des vivants, l'anonymat permet au récidiviste, « malfaiteur d'habitude », d'échapper « à la majoration de la peine qui résulte de la récidive »[499]. Le médecin légiste tente donc, par tous les moyens d'identifier, les criminels de tous poils, et surtout les récidivistes, par les signalements anthropométriques c'est-à-dire par « la connaissance des diverses longueurs osseuses, relevées sur le sujet examiné » ; par le tatouage[500] ; par les empreintes digitales palmaires[501] qui sont alors une nouveauté et intéressent particulièrement Alexandre Lacassagne et son laboratoire[502] ; par les veines dorsales de la main[503] ; par les dents[504], etc. « "Signaler" un individu est une opération complexe , qui suppose que la description que le rédacteur de la description a relevée soit reconnue par un observateur par comparaison. Il s'agit d'encoder puis de décoder les caractéristiques physiques individuelles »[505], ce qui requiert l'instauration d'un langage commun à l'ensemble des acteurs susceptibles de procéder à cette opération. Par ailleurs, même *post-mortem*, un individu doit avoir un nom : l'impossible identification d'un corps empêche le deuil des familles, et le règlement des successions.

---

conduire mes élèves à la prison St Paul pour leur montrer le fonctionnement du service anthropométrique ». [ADR 1Y22]

[498] Préface d'Alexandre Lacassagne à Émile Fourquet, op.cit., 15 mars 1899, p.6.

[499] Alphonse Bertillon, « De l'identification par les signalements anthropométriques. Conférence fait le 22 novembre au congrès pénitentiaire de Rome », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1886, p.193.

[500] Christian Geill, « Identification par le tatouage », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1902, p.267-277.

[501] Edmond Locard, « L'identification par les empreintes digitales. L'emploi de la dactyloscopie en Amérique du Sud », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1903, p.578-592.

[502] Alexandre Lacassagne dirige ainsi dès 1889 une thèse sur le sujet : André Frécon, Des empreintes en général et leur application dans la pratique médico-légale, Lyon, Storck, 1889, 97 p. [BML FA 135463]

Voir aussi, dans ce même laboratoire : Albert Yvert, L'identification par les empreintes digitales palmaires, thèse au Laboratoire de médecine légale de Lyon, Lyon, Storck, 1904, 96 p. [BML FA 132245]

[503] Le docteur Arrigo Tamassia plaide ainsi pour la reconnaissance de « l'individualité absolue de la configuration de ce qu'on appelle l'arc veineux du dos de la main ». Arrigo Tamassia, « Les veines dorsales de la main comme moyen d'identification », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1908, p.833-837.

[504] Carlo-Castro Ruiz, « Sur un cas de fausse identité d'un cadavre. Identification par l'examen des dents », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.654-655.

[505] Vincent Denis, op.cit., 2008, p.44.

Bref, l'anonymat est source de désordre, et c'est donc une véritable « révolution identitaire »[506] qui se joue alors, au cœur de laquelle la médecine légale remplit un rôle majeur. « Un véritable pouvoir bureaucratique, autonome par rapport à la société civile, devient capable d'identifier les individus sans dépendre de la relation de face à face et des interactions locales. La logique juridico-bureaucratique de catégorisation/individualisation des personnes, inaugurée pendant la Révolution, achève alors de se mettre en place. Tous les individus sont désormais pris dans la toile tissée avec les fils invisibles qui les relie à leur État »[507]. Dans la société de la fin du XIXe siècle, on ne saurait disparaître. Services de police et milieux scientifiques collaborent efficacement pour qu'aucun individu, mort ou vif, ne demeure anonyme. L'affaire Gouffé est emblématique des efforts d'identification qui sont alors à l'œuvre. « Dans la soirée du 29 juillet 1889, un sieur Landry se présenta au commissariat de police du quartier Bonne-Nouvelle pour faire connaître la mystérieuse disparition de Gouffé, son beau-frère, huissier à Paris, qu'on n'avait revu ni à son étude, rue Montmartre, ni à son domicile, rue Rougemont, depuis la soirée du 26 »[508]. Alors que l'instruction piétine, et que la police, réduite à des indications trop vagues, ne parvient pas à conduire utilement l'enquête, « le cadavre d'un homme [est] trouvé sur le versant d'un glacis boisé, dans la commune de Millery, près de Lyon. Ce cadavre était dans un état complet de putréfaction ; il était placé dans un sac en toile cirée [… que] par malheur, le cantonnier Coffy avait retiré […] à l'aide d'un trident, ce qui avait encore déformé le cadavre »[509]. Grâce à l'autopsie, le médecin légiste rend identité et dignité au cadavre, rendu méconnaissable par les outrages. Alors qu'on a retrouvé, « la région postérieure d'une tête informe ainsi qu'une partie du tronc [… d'un] cadavre dans un état de putréfaction très avancé […] dont] les yeux et le nez ont disparu, les cheveux et la barbe se

---

[506] Gérard Noiriel, « Introduction », in Gérard Noiriel (éd.), op.cit., 2007, p.18.

[507] *Idem*.

[508] Alexandre Lacassagne, « L'affaire Gouffé. Acte d'accusation. Rapports de MM. les docteurs Paul Bernard, Lacassagne, Brouardel, Motet, Ballet », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1902, p.642.

[509] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1902, p.643.

détachent, les parties molles tombent en putrillage »[510], Lacassagne identifie le corps de l'huissier, à l'issue d'une autopsie qui dura 11 jours, et d'un rapport de 91 pages, en se basant sur l'âge entre 45 et 50 ans (49 en réalité), la taille[511] de 178,5 cm pour le cadavre (178 cm pour Gouffé), le poids, les cheveux et la barbe, les séquelles articulaires d'une tuberculose astragalo-calcanéenne droite provoquant chez Gouffé une légère claudication et la réforme au service militaire, l'hydarthrose du genou droit, la différence de volume des deux membres inférieurs, la goutte, l'identité dentaire, les chaussures et les vêtements. La morgue, et le médecin légiste, jouent donc un rôle clé pour la requalification sociale des individus, rôle dont les populations ont pleinement conscience, ainsi qu'en témoigne en 1899 cette protestation d'un administré contre le projet d'installation de la morgue à la Guillotière. Au motif qu'elle doit être placée dans un endroit « central et passager, pour le public, afin qu'il puisse voir et reconnaître les corps exposés », le plaignant s'insurge : « les morgues sont faites pour le public, et non pour deux ou trois fonctionnaires qui ont peur de faire quelques pas de plus »[512]. Une telle revendication souligne, ô combien, le changement qui s'est opéré dans notre rapport à la mort. On comprend mieux, ainsi, l'importance qui est accordée au gardien de la morgue dans la presse au moment de son décès, et l'importance de son convoi funéraire. La morgue est un lieu fréquenté par le public. Son gardien est un personnage connu. Lacassagne a conservé certaines coupures nécrologiques le concernant : « figure bien lyonnaise, […] l'homme à la grande barbe […], d'une douce philosophie, d'une sérénité inébranlable [qui] s'acquittait avec un zèle que rien ne ralentissait, de ses répugnantes fonctions, alignant avec la même tranquillité sur les dalles d'exposition, aussi bien les victimes d'assassinats célèbres que les vulgaires "macchabées", retirés du Rhône ou de la Saône ».

---

[510] Alexandre Lacassagne, L'affaire Gouffé, Lyon, Storck, 1891, p.15-17. [BML FA 132163]

[511] Les recherches anthroplogiques et médico-légales sur « la formule de reconstitution de la taille d'après les os longs » occupent particulièrement les savants en cette seconde moitié de XIXe siècle. Orfila, Paul Topinard, l'Anglais Beddoe, puis Léonce Manouvrier, Alexandre Lacassagne et, enfin, Étienne Rollet, s'attachent à mettre au point méthodes de calculs et tables de coefficients permettant, « un os long étant donné, [de] déterminer la taille de l'individu auquel il a appartenu ». (Étienne Rollet, « Détermination de la taille d'après les os longs des membres », in Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, Lyon, Rey, 1892, p.4. [BML FA 137721])

[512] Lettre d'un administré, M. Martin, au maire de Lyon, le 2 octobre 1899. [AML 0473WP016]

Alexandre Lacassagne fréquente régulièrement, pendant près de trois décennies, cet homme décrit comme affable et compétent qui, outre l'entretien du bateau morgue proprement dit, est notamment chargé de la réception des corps, de leur toilette et de leur exposition. Il finit par acquérir, à force de maniement des restes humains, un « flair spécial », « un jugé d'une extraordinaire sûreté et, à première vue, il indiquait d'une façon à peu près certaine, la date de la mort ou la durée du séjour d'un corps dans l'eau »[513], et Lacassagne aurait particulièrement recouru à ces compétences rares.

Cette fonction d'exposition publique des corps est cependant gênée par les difficultés d'accès à la morgue flottante, dont « les abords […] sont difficiles, non sans dangers, exposés d'ailleurs aux fluctuations nombreuses et variées du fleuve »[514]. Le Rhône est alors une voie fluviale très fréquentée, et le passage des bateaux perturbe le travail à la morgue. « Quelques bateaux […] marchant à toute vitesse à peu de distance du rivage donnent un grand mouvement à l'eau. Le bateau morgue, malgré son poids, se trouve lancé au sommet de la vague et retombe ensuite avec une vivacité telle qu'il est impossible de s'y tenir debout »[515]. Finalement, il apparaît donc que « [le bateau] Morgue n'est pas d'un confortable exquis et d'une solidité à toute épreuve, et [qu']il fait parfois entendre des craquements inquiétants »[516]. L'ensemble de ces arguments, ajoutés à l'exiguïté du lieu justifient les demandes appuyées qu'exprime notamment Alexandre Lacassagne dès son arrivée à Lyon. Il paraît nécessaire de doter Lyon d'une morgue moderne, répondant à des nécessités d'assainissement dictées par des préoccupations hygiéniques d'isolement des corps, pour préserver les vivants des émanations cadavériques ; à la volonté de la part de la municipalité de mettre en place un système d'identification des cadavres cohérent ; et aux usages médico-légaux de cette institution où se

---

[513] Journal non identifié, 1910. [BML FA Ms5174]

[514] Alexandre Lacassagne, De la nécessité de créer à Lyon une morgue et de créer dans cette gille un établissement public servant d'obitoire ou maison mortuaire, Lyon, Assoc. typographique, 1881, 35 p. [BML FA 427583]

[515] Rapport au Maire de Lyon par l'architecte Dardel, juillet 1850. [AML 0473WP016]

[516] Dr Boyer, in Souvenir du Professeur Lacassagne. À ses amis, à ses élèves, Lyon, 1901, p.22. [BML FA 454246]

pratiquent les autopsies et autres constatations médico-légales, et où doivent se dérouler les cours pratiques voulus par Lacassagne.

En sa qualité de professeur titulaire de la chaire de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon, ce dernier est directeur technique de la morgue. C'est à ce titre qu'il exprime, dès 1881, ce jugement sans appel : « Cette habitation lacustre est insuffisante et son installation des plus primitives n'est plus de notre époque »[517]. Il plaide pour un bouleversement complet de la géographie mortuaire lyonnaise. Alors qu'on défendait jusqu'à présent une morgue centrale et proche de l'hospice de l'Hôtel-Dieu où se trouvent les médecins inspecteurs chargés de constater les décès et de pratiquer les autopsies judiciaires, une morgue proche de l'eau aussi car les noyés y représentent presque un corps exposé sur deux[518] et parce que le fleuve, grand pourvoyeur de cadavres, est aussi l'unique moyen de réfrigération dont on dispose, Lacassagne plaide quant à lui pour un rapprochement de la morgue et de la faculté. En effet, « une morgue installée convenablement pour rendre des services à la justice et à l'enseignement médico-légal demande des frais d'aménagement général, d'instruments et de collections qui, sans être considérables, viendraient cependant augmenter le budget de la ville [… alors que] ces frais seraient moins considérables si on place la morgue dans le voisinage de la Faculté de médecine »[519], car elle profiterait alors de l'installation du laboratoire de médecine légale, de ses collections, instruments, livres, etc. dont l'importance a été précédemment soulignée. Il faut donc prendre exemple sur le modèle genevois, où le laboratoire de médecine légale et la morgue ont été ainsi rapprochés, et non sur le modèle parisien où l'on a dû débourser 140 000 francs[520] pour créer des laboratoires d'histologie, de chimie et de moulage, installer une petite bibliothèque, une collection anatomique et un herbier, établir un chenil et une grenouillère[521] en sus du

---

[517] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.2.

[518] Cette statistique peut être établie d'après les documents conservés à la morgue, aujourd'hui disparus, mais dont Lacassagne fait usage pour la rédaction de son mémoire en 1881. Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.20.

[519] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.9.

[520] Bruno Bertherat, op.cit., 2002, « L'effort d'équipement », p. 620.

[521] Chenil et grenouillère doivent comprendre « trois ou quatre loges à chiens, […] autant pour des lapins et […] un petit aquarium pouvant contenir une vingtaine de grenouilles ».

réaménagement de la salle d'autopsie et de l'application du système frigorifique à la conservation des corps[522]. Mais si le projet lyonnais paraît modeste, il n'en est pas moins à la pointe de la technologie pour l'époque. On sait ainsi que, dès la fin des années 1880, Alexandre Lacassagne s'intéresse de près au frigorifique, afin d'améliorer la conservation des corps confiés à la morgue[523]. Il faut dire que la morgue lyonnaise est particulièrement défaillante en la matière : les cadavres sont simplement refroidis grâce à l'eau du Rhône, qu'un système de pompage permet de faire couler en permanence sur les tables où ils sont exposés. Le système paraît d'autant plus rudimentaire qu'on sait qu'à la morgue de Paris, « les cadavres sont placés, aussitôt qu'ils sont arrivés et qu'ils ont été nettoyés, dans un sous-sol, entouré d'une glacière, de celle qu'utilisent les brasseurs »[524]. Certes, on est encore bien loin du frigorifique. « Pour qu'elle fonctionne bien, il faut qu'elle soit grande, qu'elle puisse contenir deux wagons de glace au moins. Dans ce cas, il suffit de la charger au mois de mars, les derniers morceaux de glace ne sont pas encore fondus à la fin d'octobre, et on peut ne la remplir qu'une fois pas an »[525], comptant sur la baisse des températures extérieures d'octobre à mars. Mais du moins les cadavres sont-ils conservés plus longtemps, par le froid. Un système plus performant est d'ailleurs installé en 1882, « et l'expérience a montré qu'il arrête la putréfaction des cadavres pendant un temps extrêmement prolongé »[526]. Lacassagne s'intéresse donc au procédé, envisageant très tôt l'installation de frigorifiques à la morgue de Lyon. Alphonse Marchegay, ingénieur civil des mines, lui écrit ainsi, le 25 novembre 1889 :

Ces animaux permettent de procéder à des expériences, en cas d'expertises relatives à des intoxications ou des empoisonnements. Voir Paul Brouardel, op.cit., 1878, p.12.

[522] Paul Brouardel, op.cit., 1879, p.11-sq.

[523] Il possède notamment, dans sa bibliothèque, un rapport présenté par le docteur Brouardel à la commission spéciale instituée le 6 octobre 1879 pour l'examen des divers systèmes relatifs à l'installation d'appareils frigorifiques à la morgue de Paris, qui compare du double point de vue médical et économique les différents procédés alors existants : Paul Brouardel, Installation d'appareils frigorifiques à la morgue, 1880, 16 p. [BML FA 139842]

[524] Paul Brouardel, op.cit., 1878, p.7.

[525] *Idem*.

[526] Paul Brouardel, Rapport sur l'organisation de l'Enseignement et de la Pratique de la Médecine légale en France. Présenté à l'occasion du projet de création de la Nouvelle Morgue à Paris, 1883, p.1. [BML FA 139853]

> « La reconnaissance du cadavre trouvé au commencement d'août aux environs de Millery *[le cadavre de l'huissier Gouffé]* eut été probablement bien plus rapide et plus facile, si Lyon eut été pourvue d'une Morgue, réellement convenable, munie de tous les perfectionnements inventés ces dernières années. Au lieu en effet de garder peu de temps un cadavre, et de l'enterrer à bref délai, on eut pu le conserver par le froid, et il est alors possible qu'il eut été reconnu plus tôt pour le corps de l'huissier Gouffé, peut-être même lors du voyage de Mr. Landry à Lyon. *[…]* C'est pourquoi j'ai pensé que le moment était venu pour refaire de l'agitation autour de la question de l'installation d'une Morgue neuve à Lyon, celle qui existe placée sur un bateau rappelant par trop les temps lacustres comme vous le dites fort bien. J'ai donc écrit à Paris à la Société de constructions mécaniques spéciales que je représente à Lyon pour la machine frigorifique Fisary, classée 1er ligne à l'Exposition, en lui demandant des indications sur les Morgues étrangères qui en sont équipées. On m'a répondu de suite en m'adressant les plans, coupe et élévation, d'une Morgue qui va être établie à Lisbonne, mais sans me donner les prix. Je viens de réclamer ce renseignement supplémentaire fort important et quand je l'aurai reçu, je serai heureux de m'aboucher avec vous, pour savoir à quelle porte frapper pour faire des propositions ayant quelque chance de succès.
> J'ai reçu également des renseignements assez complets pour l'installation d'une chambre frigorifique à la Faculté de médecine pouvant contenir 40 à 50 cadavres, qu'on conserverait dans de l'air maintenu à une température voisine de 0°C. Les renseignements me permettront de dresser un petit rapport que j'adresserai à Mr le Dr Poncet et à Mr Hirsch, l'architecte de la ville »[527].

Pour établir de telles installations, le déménagement de la morgue est nécessaire, et l'argument financier n'est pas seul en faveur d'un rapprochement avec la faculté de médecine. On dispose également, non loin de là, d'un terrain assez grand pour l'établissement mortuaire à venir, et le projet de construction d'un pont en face de la Faculté, le pont de l'Université, construit en 1899, permet de garder à la morgue son caractère public et d'en faciliter l'accès. La proximité de la mairie du 3e arrondissement, où peuvent donc être dressés permis d'inhumer et autres actes d'état civil doit aussi être soulignée. Enfin, Lacassagne précise qu'« en tant qu'hygiéniste […] on ne saurait trouver un emplacement plus

[527] Courrier d'Alphonse Marchegay, Ingénieur civil des mines (11 quai des Célestins, Lyon) au docteur Alexandre Lacassagne. Lyon, le 25 novembre 1889. [BML FA Ms 5174]

favorable »[528]. Pourtant, malgré cette conjonction d'arguments favorables, le projet n'avance pas.

En 1891, soit dix ans après le premier rapport et les premières suggestions faites par Lacassagne à la mairie de Lyon, l'architecte Comte établit un projet de construction, « sur les indications de M. le Dr Lacassagne » ainsi que le précise son sous-titre[529]. Alexandre Lacassagne en rédige la préface, manifestant une certaine impatience : « la disparition de la morgue actuelle s'impose de plus en plus » dit-il, car « une ville de quatre cent mille habitants devrait se hâter de se débarrasser d'une morgue qui est indigne d'elle sous tous les rapports »[530]. Il faut dire que l'architecte reprend point par point l'argumentation développée par Lacassagne en 1881 sur la nécessité de créer une nouvelle morgue. Les choses n'ont donc pas avancé d'un iota en une décennie. Finalement, ce n'est qu'en 1898 que la municipalité donne des instructions au service de l'architecture afin de dresser un projet en vue de l'établissement d'une nouvelle morgue, rue de Béarn, derrière la Faculté de Médecine. Les réclamations du docteur Lacassagne ont-elles finalement été entendues ? Hélas non. Le projet initial, trop onéreux[531], n'aboutit pas. Finalement, la ville consent à une dépense de 50 000 francs qui permet l'installation d'un institut médico-légal encore bien modeste, mais cependant novateur. La salle d'exposition, qui doit être vitrée, est modernisée. Elle « est au centre […], s'ouvre directement sur la rue, et comme à Paris l'entrée de la morgue peut être disposée de telle façon que les passants ne voient pas ce qui se passe à l'intérieur, bien que la porte reste ouverte »[532]. Les six tables de marbre qui l'équipent sont légèrement inclinées vers l'avant, afin d'accroître la visibilité des corps et de favoriser leur identification. L'exposition des vêtements, placés « au-dessus des tables et à une hauteur convenable, [sur] une tige de fer transversale »[533] va dans le même sens. Carrée, cette salle est dotée « aux quatre angles des

---

[528] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.29.

[529] Frédéric Comte, Mémoire sur le projet de construction d'une nouvelle morgue à Lyon, Lyon, Pitrat, 1891, 22 p. [BML FA 139848]

[530] Alexandre Lacassagne, Préface de Frédéric Comte, op.cit., 1891, p.6.

[531] Un premier devis, d'un montant de 98 000 francs, est établi en 1899. Rapport de l'architecte en chef [AML 0473WP016]

[532] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.31.

[533] *Idem.*

tuyaux d'appels qui établissent une ventilation convenable au moyen de becs de gaz »[534]. Ainsi, malgré l'avènement de la photographie et le développement de nouvelles techniques d'identification, le principe de l'exposition publique n'est pas remis en cause. Pourtant, à Paris, on commence déjà à déplorer le goût du public pour cette macabre exhibition : « le spectacle qu'offre la morgue est malheureusement entré dans les habitudes du peuple de Paris, [et] beaucoup de visiteurs n'obéissent qu'à une curiosité de mauvais aloi »[535]. Ce sont « [d]es ouvriers qui ont quitté leur atelier, [d]es femmes avec leur nourrisson sur les bras, [d]es enfants qui ont fait l'école buissonnière, [d]es demoiselles de magasin en bandes joyeuses, le gamin de Paris, féroce et gouailleur, le souteneur à l'œil farouche, se bousculant devant la verrière en poussant des cris sauvages et jouant des coudes pour arriver au premier rang »[536], toute une population dont on craint qu'elle ne se démoralise encore davantage à ce spectacle, qu'elle y prenne le goût du sang et l'habitude du crime. Le 15 mars 1907, l'exposition publique cesse donc à Paris, et seules les personnes justifiant qu'elles peuvent aider à l'identification d'un corps exposé y ont désormais accès[537]. On n'observe rien de tel à Lyon, et l'exposition publique des corps se poursuit. « Le lieu a ses habitués, et attire une foule énorme lors des crimes défrayant la chronique »[538], comme en février 1901 : les diverses parties du cadavre dépecé d'une femme sont retrouvées en plusieurs endroit du Rhône et transportées à la morgue. Il s'ensuit une véritable marée humaine dès l'ouverture des portes, et l'après-midi vire quasiment à l'émeute. Il faut mobiliser jusqu'à 40 gardiens de la paix pour canaliser les curieux : « À chaque instant, les agents étaient obligés de charger la foule qui toujours approchait, menaçait d'envahir la passerelle, de prendre d'assaut la morgue. Des femmes ont été jetées à terre, un jeune enfant foulé aux pieds a été pris d'une violente crise de nerfs »[539]. Pourtant l'exposition

---

[534] *Idem*.

[535] « Revue des livres », in Revue d'Hygiène et de police sanitaire, 1888. Cité par Françoise Guilbert, Le pouvoir sanitaire. Essai sur la normalisation hygiénique, Thèse d'histoire du droit, Strasbourg, 1992, p.23.

[536] *Idem*.

[537] Bruno Bertherat, op.cit., 2002, p.256.

[538] Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.174.

[539] Lyon Républicain, 26 février 1901. Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.174.

publique des cadavres n'est pas remise en question. Le règlement stipule que « le cadavre de toute personne inconnue apporté à la Morgue restera exposé aux regards du public tant que son état de conservation le permettra »[540]. L'établissement est ouvert « tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir en été, et en hiver de 8 heures du matin à la nuit tombante »[541]. Seule restriction à cet accès : « les enfants au-dessous de 15 ans »[542] sont interdits d'entrée.

Toutefois, dans la nouvelle morgue dont on projette la construction, c'est surtout l'espace dévolu à la pratique médico-légale qui est accru, plutôt que les infrastructures permettant l'accueil du public. Progressivement, c'est donc bien le regard de l'expert qui s'impose, plutôt que celui de tout un chacun, cependant que le spectacle de la mort est dissimulé. « La mort, si présente autrefois, tant elle était familière, va s'effacer et disparaître. Elle devient honteuse et objet d'interdit »[543], possiblement dangereuse en tout cas, susceptible de susciter chez ceux qui l'observeraient avec trop de complaisance une dégradation morale. Le spectacle des cadavres est désormais réservé à un seul public d'initiés, dont l'intérêt pour la chose est sain, puisque justifié par des obligations professionnelles. D'ailleurs, afin de former de futurs initiés, la nouvelle morgue doit être pourvue d'une véritable salle d'autopsie et d'un amphithéâtre. Ces espaces doivent être vastes, aérés, et bien éclairés, car « lorsqu'il [l'expert] doit faire plusieurs autopsies ou l'ouverture d'un cadavre putréfié, l'odeur, la saleté rendent difficile ou très pénible un séjour prolongé à la Morgue »[544]. Il s'agit d'opérer à l'aise, et éventuellement en public. La présence des étudiants lors des autopsies fait débat, mais le déficit de la formation des médecins en la matière ne fait aucun doute : « les internes et les externes des hôpitaux ont seuls eu l'occasion, avant de se livrer à la pratique de la médecine, de faire

---

[540] Article 9 du règlement du service intérieur de la Morgue promulgué par Antoine Gailleton, 1895. Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.175.

[541] Article 20 du règlement du service intérieur de la Morgue promulgué par Antoine Gailleton, 1895. Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.175.

[542] *Idem*.

[543] Philippe Ariès, Essais sur l'histoire de la mort en Occident, Paris, Seuil, 1975, p.61.
Voir aussi Philippe Ariès, « La mort inversée », in Archives européennes de sociologie, vol. VIII, 1967, p.169-196.

[544] Paul Brouardel, op.cit., 1878, p.1.

des autopsies […] et peu d'entre ces médecins les plus instruits sont en état de distinguer toutes les lésions développées sous l'influence de la maladie, de celles qui auraient pu être provoquées par une intoxication. D'ailleurs le parquet choisit pour médecin expert qui lui plaît, et s'adresse souvent à des médecins qui n'ont jamais eu l'occasion de faire une autopsie »[545]. La nécessité de pratiquer les autopsies médico-légales devant un public d'étudiants à des fins de formation ne fait donc pas de doute, mais nécessite la prise d'un certain nombre de précautions préalables. Dans un courrier qu'il adresse à Lacassagne, Paul Brouardel explique : « Je leur déclare au commencement de chaque série de leçons que tout ce qu'ils voient à la morgue est secret, jusqu'à présent il n'y a pas eu d'indiscrétions. Exceptionnellement, l'an dernier, sept fois sur 123 autopsies médico-légales, le juge m'a prié ou j'ai cru bon de ne pas faire l'autopsie devant les élèves »[546]. Or l'exiguïté est un des principaux défauts du bateau morgue : « la salle d'autopsie actuelle peut contenir à peu près, outre le professeur et ses aides, une trentaine d'auditeurs. Or, cent quatre élèves sont astreints à suivre les travaux pratiques de médecine légale. Ceci se passe de commentaire »[547], précise froidement Alexandre Lacassagne quand il préface le mémoire de l'architecte Frédéric Comte pour la construction d'une nouvelle morgue à Lyon. « L'espace et l'éclairage font défaut, les sièges n'existent pas et ne pourraient d'ailleurs trouver leur place, c'est debout, entassés les uns sur les autres, que professeurs et élèves doivent séjourner pendant le temps nécessaire à la démonstration dans une atmosphère malsaine »[548]. Dans la nouvelle morgue, ce ne doit plus être un problème. On pense au confort des étudiants qui assistent à l'autopsie, ainsi qu'à celui du professeur qui y procède : « il faut les placer dans des conditions qui leur permettent de voir sans entourer le professeur »[549], faute de quoi ce dernier « comprimé comme eux, sort exténué d'une séance pendant laquelle il est resté forcément debout, cherchant les lésions, en

---

[545] Paul Brouardel, Op.cit, 1883, p.8.

[546] Courrier manuscrit de Paul Brouardel à Alexandre Lacassagne, 30 janvier 1881. [BML FA 139788]

[547] Alexandre Lacassagne, Préface de Frédéric Comte, op.cit., 1891, p.6.

[548] E. Clément, Préface aux Conférences pratiques de médecine légale, Paris, Baillière, 1880, p.VI. [BML FA 136345]

[549] Paul Brouardel, op.cit., 1878, p.10.

discutant la valeur, et soumis à une pression excusable mais fatigante »[550]. Par conséquent, « la partie occupée par les élèves doit être séparée de l'opérateur et de ses aides par une balustrade à hauteur d'appui. D'ailleurs la disposition en amphithéâtre permet de voir de tous les points de la salle ce qui se passe sur la table [de dissection]. Celle-ci est située en face d'une large fenêtre qui se continue avec le vitrage du toit, de manière à donner autant de lumière que possible »[551]. La lumière du jour est préférable et la salle d'autopsie doit donc être dotée de larges baies vitrées et d'un « plafond lumineux »[552]. On envisage également l'installation de laboratoires annexes, qui doivent permettre les examens au microscope ou au spectroscope, et les analyses chimiques, ainsi que d'un atelier de moulage. La morgue doit devenir un espace de formation pour les étudiants en médecine légale. Dès 1881, Lacassagne espère ainsi : « que bientôt une morgue convenable, véritable morgue d'enseignement, sera construite »[553]. En outre, cette présence des élèves est considérée comme une garantie supplémentaire de la qualité de l'expertise : « À l'hôpital […], l'élève est la sauvegarde du malade. On pourrait appliquer cette phrase aux expertises médico-légales. La présence d'un témoin, même peu compétent, mais qui vous contrôle, force à préciser et à réviser constamment, avec les progrès de la science, la détermination des signes sur lesquels on s'appuie »[554].

En 1900, l'affaire semble bien engagée. Le 30 avril le conseil municipal adopte, sur les conseils de M. Beauvisage, un projet relatif à la reconstruction de la morgue, qui doit être installée à l'intérieur de la Faculté de médecine, pour un montant de 55 200 francs[555]. Mais des élections municipales ont lieu le mois suivant, et le nouveau maire, Victor Augagneur, ne donne pas suite à cette délibération. Ainsi, la morgue reste flottante, en dépit du constat alarmant dressé par Gailleton dans une lettre

---

[550] *Idem*.

[551] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.32.

[552] Dossier « Nouvelle morgue, approbation du projet. Rapport de l'architecte en chef au Maire, 30 juillet 1908 ». [AML 0473WP016]

[553] Alexandre Lacassagne, Marche de la criminalité en France de 1825 à 1880 : du criminel devant la science contemporaine, Paris, 1881, 1881, p.3. [BML FA 135385]

[554] Paul Brouardel, , op.cit., 1878, p.5.

[555] Julien Bonnot, op.cit., 2003, p.109.

adressée au professeur Lacassagne le 12 mars 1900 : « Le bateau morgue est dans un état de vétusté tel que son remplacement s'impose à bref délai »[556].

Le projet ne voit véritablement le jour qu'en 1907. Le 30 mai de cette année, le Conseil de Faculté se prononce en sa faveur en ces termes :

> « considérant que depuis quelques années les matériaux de l'enseignement pratique de la médecine légale ne sont plus mis à la disposition du professeur de médecine légale et de son chef de travaux ; qu'il est indispensable de considérer la morgue comme un établissement d'instruction ; que l'état de délabrement de la morgue actuelle ne permet pas d'y conduire sans danger les élèves ; qu'il est obligatoire pour la présence au cours qui précèdent ou qui suivent les exercices pratiques de médecine légale que cette morgue soit près de la Faculté ou incluse dans celle-ci ; qu'il existe dans celle-ci à côté du laboratoire de médecine légale un local servant actuellement au service antirabique, ayant l'eau et le gaz, et pouvant avec une dépense de 5 000 francs, être aménagé en morgue d'exposition, salle d'autopsie pour les médecins requis par la justice et logement du gardien, c'est-à-dire l'ensemble des locaux qui se trouvent dans la morgue actuelle ; que ce local sera libre à la fin d'octobre de cette année, émet le vœu que la morgue, à la fois établissement municipal et d'enseignement, soit installée à la Faculté de médecine, et prie Monsieur le Maire de vouloir bien décider que cette installation soit effectuée pour la prochaine année universitaire »[557].

Le maire ne peut pas refuser une telle proposition, d'autant que l'on apprend alors tout juste le déplacement de la morgue de Paris et la construction d'un institut médico-légal moderne dans la capitale. Le retard de Lyon n'en est que plus criant. Dans le mémoire qu'il remet à la municipalité en cette année 1907, Alexandre Lacassagne précise : « L'on veut favoriser l'enseignement de la médecine légale et permettre aux experts de procéder aux expertises judiciaires avec la rigueur et la sécurité exigées par les connaissances scientifiques actuelles. Pour atteindre ce but, il a été fait un devis qui s'élève à la somme de 2 500 000 francs. À Lyon, en profitant des conditions spéciales dont nous venons de parler [le rapprochement avec la Faculté de médecine], on pourrait avoir une installation suffisante et

---

[556] Lettre de M. Gailleton au professeur Lacassagne, 12 mars 1900. [AML 0473WP015]
[557] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal. [AM 0473WP010]

répondant aux besoins de la ville avec une dépense de 5 000 francs »[558]. Mais ce n'est pas cet argument financier qui emporte la décision : finalement, c'est le Rhône qui a raison des dernières résistances qui s'opposent au projet.

> « Le bateau était atteint par l'usure ; une nuit [de janvier 1910], sous l'effort du fleuve grossi et impétueux, les amarres étaient rompues. La morgue venait s'éventrer contre une arche du pont de la Guillotière et ses débris s'en allaient jusqu'aux îles Robinson. Les Lyonnais apprenaient le matin, par le journal, que leur vieille morgue avait vécu. Il fallait la remplacer […] La morgue […] fut bâtie dans l'enceinte de la Faculté de Médecine, à côté du laboratoire primitivement installé. Elle a été dotée d'une salle d'exposition moderne, d'appareils frigorifiques, d'un amphithéâtre pour l'enseignement »[559].

Les choses ne se firent cependant pas aussi promptement : alors que l'épave du bateau est vendue aux enchères pour 150 francs[560], les travaux de la nouvelle morgue tardent à s'achever. Le projet de l'architecte Curny est accepté par le conseil municipal le 5 octobre 1908 : c'est une entreprise bien modeste mais, « malgré ses dimensions un peu restreintes, la morgue projetée paraît bien conçue et suffisante pour les besoins de la ville de Lyon et de l'agglomération lyonnaise, [… pouvant] satisfaire aux exigences de la police municipales, de la médecine légale, de la police judiciaire et de l'enseignement universitaire »[561]. Les travaux commencent en 1909, mais ils tardent, et le 31 juillet 1910, un article du *Progrès* dénonce avec virulence l'imprévoyance de la municipalité :

> « Sans morgue ! L'ancienne morgue s'est perdue corps et biens, et la nouvelle s'achève lentement. Par ces chaleurs, les questions réfrigérantes sont d'actualité. Si nous parlions un peu de la morgue. Aussi bien, depuis quelques six mois qu'elle est partie, le besoin commence à s'en faire sentir. On se souvient qu'en janvier dernier, par une nuit d'inondations, le Rhône, las à la fin de porter le funèbre ponton, l'arracha à ses amarres du quai de l'Hôpital. […] Quelques six mois à l'avance nous avions prédit ce naufrage, mais il paraît bien plus ardu de

---

[558] Alexandre Lacassagne, « Mémoire sur la nécessité de placer la morgue à l'intérieur de la Faculté, 22 juin 1907 ». [AML 0473WP016]

[559] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.13.

[560] Épave du bateau morgue. [AML 1012WP10]

[561] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 5 octobre 1908. [AML 0473WP010]

> prévoir l'achèvement de la morgue nouvelle. […] Il y aura bientôt un an qu'on a entrepris la construction. Rien n'est encore terminé. En attendant, les corps sont déposés sous un hangar, derrière un mur de l'enceinte de la Faculté, à la place même où l'on logeait les lapins de l'Institut antirabique. […] Cela manque à la fois de décence et d'hygiène »[562].

Quand cette situation cesse enfin, les services mortuaires disposent d'une morgue nouvelle comprenant une salle d'exposition réfrigérée et séparée de la salle du public par un double vitrage, dont les murs sont habillés de faïence. Le juge d'instruction y a un cabinet, le gardien un bureau et un logement. Un vestiaire permet de déposer les vêtements et objets des décédés, afin d'en faciliter l'identification. Les cadavres sont déposés au sous-sol, où se trouvent également stockés les cercueils. Un amphithéâtre permet d'accueillir 45 étudiants. Au total, si le bâtiment est de dimensions restreintes, il n'en réunit pas moins l'ensemble des fonctions que Lacassagne appelait de ses vœux. Pendant quelque trente années, il a exercé sur le bateau morgue, tout en élaborant des projets pour un nouvel établissement mortuaire, véritablement représentatif des avancées de la médecine légale, utilisant le frigorifique et remplissant pleinement ses fonctions d'enseignement. La documentation qu'il a rassemblée sur la question en témoigne[563] : la création d'une morgue digne de ce nom, susceptible d'être à la fois un espace d'enseignement et de recherche, et de jouer pleinement son rôle d'identification des individus lui tient particulièrement à cœur. C'est une institution clé de cet « âge du contrôle », qui succède à l'« âge de la surveillance », et sans aucun doute un lieu essentiel de la vie professionnelle d'Alexandre Lacassagne.

5. La prison : amender le criminel et étudier le crime

Enfin, dernier espace dans lequel il nous faut suivre Alexandre Lacassagne : la prison, qui est pour lui tant un terrain de recherche que d'enseignement. Cet espace d'enfermement est au centre des intérêts des historiens depuis le

---

[562] « Sans morgue », in Le Progrès, 31 juillet 1900.

[563] Le catalogue du fonds Lacassagne référence 24 ouvrages sur le sujet, auxquels il faut ajouter un important dossier de pièces imprimées et manuscrites.

livre novateur que Michel Foucault consacre à la naissance de la prison[564], et le débat qu'il a suscité[565], auquel il faut ajouter l'ouvrage de Pierre Deyon[566]. La Révolution amorce un certain nombre de changements conséquents dans l'organisation du système pénal français. Sans doute, il faut replacer l'analyse du phénomène dans une perspective chronologique plus large, à l'instar de Michel Foucault pour lequel « la prison est moins récente qu'on ne le dit lorsqu'on la fait naître avec les nouveaux Codes »[567]. Dans leur *Histoire des prisons en France (1789-2000),* Jacques- Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre568 font ce choix et dressent un panorama synthétique qui permet de bien saisir les permanences et les changements, les évolutions et les inerties sur une période chronologique assez longue. Replacer Alexandre Lacassagne dans cette évolution, c'est constater d'emblée qu'il se situe à cheval sur deux grands moments de l'histoire du système pénal français[569], entre la « révolution pénitentiaire » qui s'opère entre 1789 et 1875 et la « prison républicaine » telle que la définit Robert Badinter[570]. Mais le choix d'une séquence temporelle plus courte permet de souligner que c'est bien à partir du début du XIXe siècle que s'impose l'enfermement des criminels, « technique plus commode, moins moralisante que les projets réformateurs […] Dès 1791, la Constituante, qui abolit bien des usages barbares et spectaculaires, opte pour la détention et réorganise toute une gamme de prisons. Le Code pénal de 1810 perfectionne le système, mais rétablit les châtiments humiliants, comme l'exposition publique, le carcan, la marque, l'amputation du poignet… »[571]. Ces peines terribles sont supprimées par la monarchie de Juillet (loi du 28 avril 1832), cependant que se poursuit l'humanisation du droit pénal. L'institution

---

[564] Michel Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975, 360 p.

[565] Publié par Michelle Perrot sous le titre L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIXe siècle, Paris, Seuil, 1980, 317 p.

[566] Pierre Deyon, Le Temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire, Paris, Éditions Universitaires, 1975, 190 p.

[567] Michel Foucault, op.cit., 1975, p.267.

[568] Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, Histoire des prisons en France (1789-2000), Toulouse, Privat, 2002, 254 p.

[569] On reprend ici les deux grandes scansions chronologiques retenues par Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.7-9.

[570] Robert Badinter, La prison républicaine : 1871-1914, Paris, Fayard, 1992, 429 p.

[571] Jacques Léonard, « L'historien et le philosophe. À propos de *Surveiller et punir*. Naissance de la prison », in Michelle Perrot (éd.), op.cit., 1980, p.11.

pénale ne présente donc pas une évolution linéaire. Comme bien d'autres, elle peut connaître des avancées et des retours en arrière, et l'on ne saurait en faire une lecture trop simpliste. À sa naissance, la Troisième République dispose donc d'un arsenal conséquent pour lutter contre quiconque ne respecte pas la propriété privée et la paix publique. Mais, « vertueuse et digne », la République nouvelle veut faire démonstration de sa « volonté de progrès […], progrès social, certes, mais aussi progrès moral »[572]. Désormais, la prison doit non seulement punir le criminel, mais participer à son amendement. Il est donc supposé en sortir meilleur qu'il n'y est entré, rééduqué en quelque sorte. Il s'agit de soigner le prisonnier, qui est envisagé comme un malade. La preuve ? Il présente des symptômes, que relève à Cesare Lombroso dans *L'Uomo delinquente (L'Homme criminel)*, qui paraît en français en 1887. Ce sont « oreilles à anse, crânes aplatis, fronts fuyants, pommettes saillantes, mâchoires proéminentes, strabisme, physionomie sénile, bouches déformées, asymétries faciales, physionomie de crétin, nez de travers »[573]. Inutile de continuer à marquer d'un fer infâmant des individus dont les corps sont déjà tellement frappés du sceau de la honte. Il suffit de savoir lire ces signes, ce qui est désormais possible à l'heure où se développe l'anthropologie criminelle. Très logiquement, la médicalisation du crime s'accompagne d'une médicalisation de la prison : « la prison correspond à plusieurs objectifs. Elle met hors d'état de nuire, elle punit par l'obligation d'une souffrance dont la durée et les modalités sont fonction du délit ou du crime commis, elle est un moyen de régénération du détenu »[574]. On y enferme des malades. Il s'agit de les guérir. De même que la France républicaine a entamé un vaste programme d'instruction publique dont la prison n'est pas exclue puisque « à la fin du siècle, il apparaît qu'un nombre important de libérés quittent les lieux de détention en sachant mieux lire, écrire et calculer qu'à leur arrivée »[575] ; de même elle entend prodiguer aux détenus les soins nécessaires à leur réhabilitation morale et sociale et la

[572] Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.136.
[573] Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.140.
[574] Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.156.
[575] Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.159.

prison est donc envisagée comme thérapeutique, d'où la légitimité d'un regard médical porté sur elle, comme celui d'Alexandre Lacassagne.

À l'époque, l'équipement carcéral de la ville de Lyon consiste en trois établissements différents, dévolus chacun à un type de population carcérale spécifique : la maison d'arrêt de Roanne et la maison de correction de Saint-Joseph. La prison construite par l'architecte Louis-Pierre Baltard après 1831 dans la presqu'île d'Ainay, le long du quai Perrache, est d'abord appelée prison Perrache, puis devient Prison Saint-Paul après sa réfection et son inauguration en 1865. « Dirigée avec [l]es deux autres prisons par un même directeur, celui de la 20e circonscription du Rhône, de l'Ain et de la Loire, Saint-Paul n'est pas une prison modèle, elle incarne l'ordinaire de la détention en cette fin de XIXe siècle »[576]. Un premier bâtiment, cerné par un chemin de ronde, est divisé en différentes cours dans lesquelles sont réparties les différentes catégories de prisonniers, « afin que des hommes entièrement perdus ne soient pas en contact avec ceux que le sentiment d'une première faute peut ramener dans la bonne voie »[577]. On cherche toujours à bien distinguer les différentes catégories de détenus, ainsi « la plupart des prévenus occupent des préaux distincts, selon leurs condamnations antérieures »[578]. Dans une première partie de la prison, dite « maison de correction de Saint-Joseph », on enferme les prisonniers pour dettes et les condamnés à de courtes peines (moins d'un an), ainsi que ceux qui attendent leur transfert dans les maisons centrales et au bagne. La maison d'arrêt et de Justice de Saint-Paul à proprement parler rassemble « à la fois les prévenus, le quartier cellulaire, le quartier correctionnel, puis certains services accessoires, tels que la lavanderie, la boulangerie »[579]. En 1836, un pénitencier pour enfants de moins de 16 ans[580], visant à leur

---

576 Philippe Artières, Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909), Paris, Albin Michel, 2000, p.12.

577 A. Combe et G. Charavay, Guide de l'étranger à Lyon contenant la description des monuments, des curiosités et des lieux publics remarquables, Lyon, Librairie de Charavay Frères, 1847, p.36. [BML FA 805137]

578 Alexandre Lacassagne, « Rapport fait le 1er avril 1886, à la Commission de surveillance des prisons de Lyon », f.5. Dossier de notes diverses, la plupart autographes. [BML FA Ms5172]

579 Alexandre Lacassagne, « Rapport… », op.cit., f.4. [BML FA Ms5172]

580 M. Raux, directeur de la 20e circonscription pénitentiaire, en livre une description exhaustive dans son ouvrage : Nos jeunes détenus. Étude sur l'enfance coupable avant, pendant et après son séjour au quartier correctionnel, Lyon, Storck, 1890, p.53-55. [BML FA 135195]

« éducation morale, religieuse et professionnelle »[581] vient s'y ajouter, et en 1860, une seconde prison est bâtie dans un quadrilatère voisin par l'architecte en chef du département, Antonin Louvier, sur le modèle de la prison de la Santé à Paris : son plan rayonnant, en forme d'étoile, offre aux surveillants une vision panoptique. Michel Foucault donne une description saisissante du dispositif inventé par Bentham :

> « …à la périphérie, un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer […] un condamné […]. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant exactement sur la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. Autant de cages, autant de petits théâtres, où chaque acteur est seul, parfaitement individualisé et constamment visible. Le dispositif panoptique aménage des unités spatiales qui permettent de voir sans arrêt et de reconnaître aussitôt »[582].

Chacune de ses branches est un bâtiment de prévenus, à l'origine aménagé pour la détention en commun, bientôt remplacée par un emprisonnement cellulaire, en conformité avec la loi du 5 juin 1875 qui prévoit que « les inculpés, prévenus et accusés seront à l'avenir individuellement séparés pendant le jour et la nuit » [583]. À ce titre, la prison lyonnaise est une prison moderne. En effet, en 1892, M. Artus, substitut du procureur général à la cour d'appel de Toulouse se plaint en ces termes : « depuis 1875, peu de prisons, une vingtaine environ sur 366, ont été construites ou adaptées en vue du régime cellulaire »[584]. La loi n'est donc que peu appliquée. Mais à Lyon, cette réforme, « que les criminalistes considèrent avec raison comme

---

[581] A. Combe et G. Charavay, op.cit., 1847, p.37. [BML FA 805137]
[582] Michel Foucault, op.cit., 1975, p.233.
[583] Article premier de la loi du 5 juin 1875 sur le régime des prisons départementales.
[584] M. Artus, L'Œuvre législative de la troisième république dans le domaine des questions pénales et pénitentiaires. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Toulouse, Toulouse, 1892, p.13. [BML FA 136779]

l'une des plus utiles au point de vue de l'amendement des coupables »[585], est rapidement une réalité. La prison Saint-Paul fait l'objet d'importants travaux de rénovation entre 1894 et 1896, afin d'y introduire l'enfermement cellulaire conformément à la loi. Deux cent dix-neuf cellules sont ainsi aménagées au sein des sept bâtiments en étoile. Bref, l'équipement carcéral de la ville de Lyon est alors performant : l'enfermement cellulaire y est une réalité, le Panopticon n'y est pas seulement un symbole de rationalisation monumentale de la surveillance.

Dans le rapport qu'il dresse en 1886[586], au nom de la Commission de surveillance des prisons qu'il préside, Alexandre Lacassagne établit un bilan globalement satisfaisant de l'état de ce dispositif d'enfermement : les cellules de la prison ont « été construites selon le type réglementaire. […] La ventilation se fait bien dans ce bâtiment et le rapporteur qui, par la nature de ses fonctions a été souvent amené à visiter les prévenus à des heures différentes de la journée peut affirmer que le chauffage est suffisant et que les hommes particulièrement interrogés sur ce point ne se sont jamais plaints d'une manière formelle »[587]. Chaque détenu dispose d'une « cellule individuelle peinte du jaune administratif, meublée sommairement d'une tablette et d'une couchette, et surplombée d'une petite fenêtre aux solides barreaux »[588]. Quant au « quartier occupé par les enfants enfermés correctionnellement, [il] est convenablement installé », et même doté d'une cour où « on a installé de petits jardins que ces enfants entretiennent et cultivent avec des soins incessants [… et] quelques appareils de gymnastique »[589] grâce auxquels les jeunes détenus prennent une leçon

---

[585] M. Artus, op.cit., 1892, p.13.

[586] À cette date, la Commission de Surveillance des prisons de Lyon nomme « une sous-commission à l'effet de lui faire un rapport sur l'installation générale des prisons de la Ville de Lyon, sur leur état actuel, les améliorations d'ordre divers qui pourraient ête apportés ». Ses membres sont : MM. Fayard, Claret, Fluret, Marc Guyaz et Lacassagne, ce dernier en étant le rapporteur. La commission s'est retrouvée le 15 mars 1886 pour procéder à la viste successive de « la maison de correction, la maison d'arrêt, soit des hommes, soit des femmes, le quartier correctionnel, le bâtiment cellulaire. Le 20 mars le dépôt, dit « prison de Roanne », a été visité. Alexandre Lacassagne, « Rapport fait le 1er avril 1886, à la Commission de surveillance des prisons de Lyon », 9 f. Pièce n°576 dans Dossier de notes diverses, la plupart autographes. [BML FA Ms5172].

[587] Alexandre Lacassagne, « Rapport fait le 1er avril 1886, à la Commission de surveillance des prisons de Lyon ». Dossier de notes diverses, la plupart autographes. [BML FA Ms5172].

[588] Philippe Artières, op.cit., 2000, p.13.

[589] Alexandre Lacassagne, « Rapport… », op.cit., f.7. [BML FA Ms5172]

hebdomadaire. L'ordinaire n'y est sans doute pas luxueux, mais « à Lyon, nous n'avons jamais entendu de plaintes sur l'insuffisance du régime, […] et le médecin peut toujours prescrire un supplément alimentaire, et donner ainsi satisfaction aux appétits particulièrement voraces »[590]. Pour obtenir des vivres supplémentaires, le détenu peut « cantiner » s'il dispose de l'argent nécessaire, mais ses achats sont limités pour éviter tout risque de trafic : « 500 grammes de viande ou de poisson, des légumes, des fruits, 75 centilitres de vin ou un litre de bière ou de cidre »[591]. On est donc apparemment loin de « la malnutrition généralisée aggravée par le mauvais état de l'habillement, une literie malsaine, l'excès du froid ou de la chaleur, la promiscuité et le manque d'aération [qui] multiplient les causes de maladie et de mortalité » selon Jacques-Guy Petit[592]. Mais l'on peut se fier au témoignage d'Alexandre Lacassagne car, pour de multiples raisons, il est sans aucun doute un observateur privilégié du milieu carcéral[593]. Il connaît bien les prisons lyonnaises, à la gestion[594] desquelles il participe comme président de la commission administrative des Prisons, et qu'il surveille[595]

---

590 Alexandre Lacassagne, « Rapport… », op.cit., f.13. [BML FA Ms5172]

591 Philippe Artières, op.cit., 2000, p.13.

592 Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.84.

593 Sur le sujet, voir Jacques Léonard, « Les médecins des prisons en France au XIXe siècle », in La Prison, le bagne, l'histoire, Paris, Librairie des Méridiens, 1984, p.141-151.

Nombreux sont alors les médecins qui s'intéressent à la prison : Émile Laurent notamment, interne à l'infirmerie centrale des prisons de Paris, puis le docteur Perrier, multiplient les études sur tous les aspects de la vie carcérale.

Citons, à titre d'exemple :

Henry Joly, « Les lectures dans les prisons de la Seine », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1886, p.305-317.

Émile Laurent, « Les dégénérés dans les prisons de la Seine », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1888, p.564-588.

Émile Laurent, « Régime hygiénique et alimentaire des détenus dans les prisons de la Seine », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1891, p.520-528.

Charles Perrier, Emprisonnement et criminalité. La maison centrale de Nîmes, ses organes, ses fonctions, sa vie, Paris, Masson, 1896, 223 p.

594 Statistique des prisons et Etablissements pénitentiaires, et Comptes rendus par J. Jaillant pour 1871 et 1872, et par Choppin pour 1873, 1874, 1875, 1876, Paris, Société d'imprimerie et de librairie administratives et des chemins de fer, 1874-1876, 3 vol., 370 p.+ 539 p.+ 482 p. [BML FA 135281]

Cet ensemble documentaire considérable aborde tous les aspects de la vie des détenus, depuis leur âge et leur état civil, jusqu'au coût de chacune des institutions de réclusion (maisons centrales, pénitenciers agricoles, maisons de détention et maisons de correction), en passant par leur état disciplinaire et sanitaire, et ce à l'échelle nationale.

595 Conformément au règlement de 1893 de la Maison cellulaire d'arrêt de justice de Lyon (20e circonscription pénitentiaire, département du Rhône), article 4 : « Les membres de la Commission de Surveillance et les membres de la Société de patronage sont priés de visiter les détenus. (*Instruction du 3 Juin 1878, art.33. Décret du 11 novembre 1885, Art.5).* » [ADR 1Y285]

au titre de vice-président de la commission de surveillance des prisons[596], qui reçoit le concours dévoué de la Société générale des prisons, « lieu de production des réflexions sur les pénalités à la fin du XIXe siècle, mi-société savante, mi-commission extra-parlementaire »[597]. Créée en 1877 à l'initiative d'Haussonville, René Bérenger, Charles Lucas et René Lefebvre, elle doit être un véritable « laboratoire de la législation pénale […] impulsant, animant les débats, […] un laboratoire d'idées permettant une réflexion approfondie hors du cadre de l'Etat, en vue d'aboutir à des propositions susceptibles de faire avancer la réforme pénitentiaire grâce à des changements législatifs »[598]. La Société générale des prisons s'impose comme une commission extra-parlementaire privée siégeant en permanence. Incarnation de la vigilance de la société civile quant à « l'insuffisance de notre régime pénitentiaire au point de vue répressif et moralisateur »[599], elle est reconnue d'utilité publique en 1889, devenant à la fois « un lieu de conception de normes juridiques à travers l'élaboration ou l'utilisation des savoirs sur le crime et un groupe de pression politique menant une action officielle et officieuse »[600]. Son projet est aussi vaste que flou : il s'agit de contribuer à l'amélioration du régime pénitentiaire en France. La Société est divisée en quatre sections « correspondant aux divers branches de ses études, présidées par les Vice-Présidents et composées des membres qui demanderont à y être inscrits »[601] : la première est en charge de la Législation pénitentiaire en France, la deuxième du Régime pénitentiaire et du Patronage des adultes, la troisième de l'Éducation correctionnelle, du patronage des jeunes libérés et des mesures préventives, et la dernier des

---

596 E. Fayard, Commission de surveillance des Prisons de Lyon. Rapports 1885 et 1886, Lyon, Pitrat, 1886, 14 p. [BML FA 137091]

597 Martine Kaluszynski, « Construire la loi. La Société générale des prisons (1877-1900) », in Martine Kaluszynski, & Sophie Wahnich (dir.), L'État contre la politique. Les expressions historiques de l'étatisation, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 206.

598 Martine Kaluszynski, « La Société générale des prisons et la Revue pénitentiaire (1877-1900) ». Article en ligne :

http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=145 [Article consulté le 30 juin 2008]

Voir aussi Robert Badinter, « La Société générale des prisons », La prison républicaine : 1871-1914, Paris, Fayard, 1992, p.88-93.

599 Programme de la Société générale des prisons, Revue pénitentiaire, n°1, août 1877, p.4.

600 *Idem*.

601 Fernand Desportes, « La Société générale des prisons », Bulletin de la Société Générale des prisons, 1877, p.8.

Questions pénitentiaires à l'étranger, et elle a des antennes départementales et compte déjà 400 membres lors de la première réunion qui se tient le 7 juin 1877. Elle se dote même d'un organe de diffusion de ses débats et idées : le *Bulletin de la Société générale des prisons*, qui paraît de 1877 à 1892, date à laquelle il est rebaptisé *Revue pénitentiaire et de droit pénal*[602]. Lacassagne en possède deux numéros, datés de mars-avril 1882[603].

En premier lieu, Lacassagne est donc un théoricien de la « prison républicaine »[604], celle qui doit redresser le criminel et non seulement le punir. Sa réflexion sur le monde carcéral traverse les trois temps que distingue Robert Badinter : celui de projets (1871-1879), celui des lois (1879-1899) et enfin celui de l'indifférence (1900-1914). La date des ouvrages concernant la prison conservés dans le fonds Lacassagne le confirme. Alors que la première période est marquée par la publication de nombreuses monographies et rapports[605] – dont une vaste enquête parlementaire en huit volumes parus entre 1873 et 1875[606] – qui tentent de dresser un bilan de la situation carcérale, la seconde voit la parution de projets de réformes[607] et l'organisation de congrès internationaux[608],

---

[602] À ce sujet, voir Martine Kaluszynski, « La Revue pénitentiaire 1877-1900. Un réseau de réformateurs sociaux », in Frédéric Chauvaud & Jacques-Guy Petit (dir.), L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939), Paris, Honoré Champion Editeur, 1998, p.269-287.

[603] Bulletin de la Société générale des prisons, n°3 (mars 1882) et n°4 (avril 1882), Paris, Impr. Chaix, 1882, 115 p.+ 111 p. [BML FA 135282]

[604] Robert Badinter, op.cit., 1992, 429 p.

Notons au passage que cette évolution ne concerne pas seulement la France. Certains documents conservés dans le fonds Lacassagne nous apprennent ainsi que ces réflexions sont partagées, notamment en Belgique ou aux Etats-Unis et que Lacassagne s'y intéresse :

F. Heger-Gilbert et L. Verwæck, « Considérations sur le régime pénitentiaire. Les annexes psychiatriques et l'amendement par le travail », in Bulletin de l'Académie de Médecine de Belgique, 1919, p.487-518. [BML FA 137099]

Frederick Howard Wines, The Restoration of the Criminal. A Sermon preached on Prison Sunday, October 21, 1888, at Springfield, Illinois, Springfield, Rokker Printer and Binder, 1888, 22 p. [BML FA137100]

[605] À titre d'exemple : Vicomte d'Haussonville, Rapport sur le régime des prisons de France, Paris, Impr.Nationale, 1874, 536 p. [BML FA 135310]

Félix Voisin, Rapport sur le projet de loi concernant les jeunes détenus, Paris, Impr. nationale, 1874, 107 p. [BML FA 135310]

[606] Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, Paris, Impr. nationale, 1873-1875, 8 vol. [BML FA 135310]

[607] M. Beltrani Scalia, La riforma penitenziaria in Italia studi e proposte, Roma, Artero, 1879, 368 p. [BML FA 429273]

G.-Fr. Almquist, La Réforme pénitentiaire en Suède, Stockholm, 1885, 70 p. [BML FA 137078]

Statistique des prisons…, op.cit., 1874-1876, 3 vol. [BML FA 135281]

[608] Congrès pénitentiaire international, Paris 1895, Melun, 1895, 31 fascicules. [BML FA 135301]

cependant que le nombre de publication décroît nettement pour la dernière période[609]. « De toutes les questions sociales à l'ordre du jour, il n'en est peut-être pas une seule qui ait [alors] tenté autant d'écrivains et de penseurs que la question pénitentiaire »[610]. L'avènement de la République a d'importantes conséquences sur le fonctionnement de la Justice. À l'heure de la démocratisation, le système pénal doit changer : « la force coercitive du pouvoir exécutif doit s'accroître d'autant plus que la société se démocratise »[611], sans quoi la société démocratique risque de se disloquer, l'ordre social n'étant plus assuré dans tous les domaines par la force même du despotisme, comme par le passé. « La liberté, quoiqu'on en ait dit, n'est pas bonne pour tous les hommes. C'est un vin qui grise et affole, provoquant toutes les spontanéités malsaines »[612]. Il faut donc protéger mieux cette société fragilisée par la démocratie. Il convient de « protéger surtout les classes inférieures, les moins bien armées pour se protéger elles-mêmes »[613]. L'accès à la justice se démocratise, tout un chacun doit pouvoir être défendu par elle. Bref, « la loi pénale constitue à la fois la sauvegarde des faibles et l'armature même de la société contemporaine »[614]. On s'en doute, ces changements ne sont pas sans incidence sur la prison. Dans un courrier qu'il adresse au docteur Lacassagne en 1890, M. Raux, le directeur

---

[609] Sur les 79 publications référencées à l'entrée « prisons, prisonniers, établissements et systèmes pénitentiaires (législation, mœurs, hygiène, régime, statistique, etc.), sont antérieures à 1870. On en dénombre six pour la période 1871-1879 (dont les vastes rapports et statistiques présentés ci-dessus, qui doivent permettre d'étayer la réflexion du législateur) ; 23 pour la période 1879-1899, et seulement 14 pour la période 1900-1914. Signalons toutefois que le mouvement de réflexion sur les prisons s'inscrit dans une perspective chronologique plus large, tant il est vrai que « le XIXe siècle français est le grand siècle de la prison pénale » selon Jacques-Guy Petit (Introduction, op.cit., 1984, p.3) : 26 publications conservées dans le fonds Lacassagne sont antérieures à 1870, révélant un intérêt pour le sujet plus âgé de la République, et six ouvrages datent d'après 1914. Signalons notamment l'importante étude en trois volumes que signe C. Lucas, De la réforme des prisons ou de la théorie de l'emprisonnement, de ses principes, de ses moyens et de ses conditions pratiques, Paris, Legrand & Bergounioux, 1836-1838 , 3 vol.

[610] Émile Gautier, Le monde des prisons, Lyon, Storck, 1888, p.1. [BML FA 137082]

[611] Raphaël Simons, « Le Crime et la Défense Sociale », in Revue de Droit Pénal et de Criminologie, n°8-11, 1908, p.5. [BML FA 136777]

[612] Alexandre Lacassagne, « Discours d'ouverture au IIe Congrès du patronage des libérés, Lyon, 1894 », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1894, p.409.

[613] Raphaël Simons, op.cit., 1908, p.6.

[614] *Idem*.

de la 20e circonscription pénitentiaire[615] évoque avec humour ce changement de peau :

> « N'oubliez pas qu'il n'y a plus, comme autrefois, de Directeur de prisons. Nous avons changé de nom. C'est déjà quelque chose, car les mots ont une singulière puissance et ils se vident malaisément des idées et des images dont l'habitude les avait emplis. Les Directeurs des prisons sont aujourd'hui des Directeurs de circonscription pénitentiaire (20e pour Lyon). En changeant de nom, vous conviendrez que nous avons aussi changé un peu de peau et que du vieux et rustaud Directeur des prisons que nous avons connu, il ne reste aujourd'hui plus grand chose »[616].

Alors que « sous l'ancien régime, les prisons n'étaient considérées que comme des lieux de répression et d'infamie, […] bâties dans un but d'intimidation, [… où] le corps souffrait, était fréquemment chargé de chaînes, endurait le froid et la faim », l'heure est désormais aux « peines moralisatrices, en même temps qu'inflictives ». Il s'agit de « s'adresser à l'âme du condamné, de le convertir en le punissant, de le régénérer par le travail et l'instruction morale, de le ramener au bien par le repentir et l'espérance »[617]. La prison doit être un lieu de peine, mais aussi d'amendement. Elle est faite pour transformer les délinquants autant que pour les punir. Une discipline ferme mais humaine, et les bienfaits de l'instruction : telles sont les mamelles de la prison républicaine. Et cela devrait tout changer ! La punition ne doit plus humilier, le châtiment ne doit pas être dégradant pour le coupable. « Le régime des détenus ne doit pas être superflu, mais il doit être suffisant »[618]. La peine ne doit pas être une vengeance parce que « la société ne se venge pas, elle se préserve, elle se défend, et en se défendant elle ne poursuit qu'un but : le relèvement moral

---

[615] Depuis 1888, la France pénitentiaire est divisée en 32 circonscriptions dont le siège administratif est une maison centrale. Sur ce point voir : « Châtiment et expiation », dans Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.138-sq.
Voir également les travaux de Christian Carlier sur l'administration pénitentiaire et son personnel notamment Les surveillants au parloir, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1996, 191 p. et son Histoire du personnel des prisons françaises du XVIIIe siècle à nos jours, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997, 261 p.

[616] Courrier de M. Raux au docteur Lacassagne, Lyon, 24 février 1890. [BML Ms5174] C'est M. Raux qui souligne.

[617] Bulletin de la Société générale des prisons, 1898. Cité par M. Artus, op.cit., 1892, p.6-7.

[618] Alexandre Lacassagne, « Rapport… », op.cit., f.13.

de ceux qu'elle est dans la nécessité de frapper »[619]. Les observateurs de la prison semblent unanimes, « le sort des prisonniers a été singulièrement adouci »[620], et s'il faut s'en féliciter au nom de l'humanité, il s'en trouve certains pour déplorer que « le régime actuel [a] affaibli l'idée de châtiment et perdu, au moins pour les petites peines, presque tout caractère d'intimidation »[621]. Pour certains historiens, il faut même analyser la seconde moitié du XIXe siècle en termes de « crise de la répression »[622] : la population carcérale décroît régulièrement à partir des années 1850, à l'exception du moment de la Commune, et l'on passe d'une population carcérale en France métropolitaine estimée à quelques 50 000 personnes en 1852 à environ 40 000 entre 1866 et 1887, puis 22 000 en 1909. Si les tribunaux ne chôment pas puisque « le nombre des affaires jugées suit une progression régulière et le nombre total des individus emprisonnés sur une année oscille entre 330 000 en 1875, 360 000 en 1890 et 315 000 en 1900 »[623], on assiste cependant à une diminution de la population passant devant les juges car « les effets cumulatifs du sursis, de la libération conditionnelle, de la relégation, de la transportation et d'une meilleure surveillance policière [rendent] l'incarcération moins obligatoire »[624]. Conséquence de la polysémie du terme de « soin », le modèle de la prison à visée thérapeutique est rapidement contesté : trop d'humanité lors de l'incarcération tuerait l'efficacité de la répression. Alexandre Lacassagne prend subtilement position dans ce débat. On ne saurait le considérer comme laxiste. C'est un ardent défenseur de la peine de mort qui considère la prison comme « une parenthèse ouverte, un pis-aller qui n'est pas la plus désagréable des aventures »[625] pour beaucoup de détenus. Il prône le recours à la manière forte :

> « Devant le danger toujours croissant : il faudra arriver à l'usage du fouet et des verges. […] Certes, il vaudrait mieux prévenir le crime qu'user de pareils moyens.

---

[619] M. Artus, op.cit., 1892, p.8.
[620] M. Artus, op.cit., 1892, p.9.
[621] Discours de Bérenger au Sénat. Cité par M. Artus, op.cit., 1892, p.9.
[622] On emprunte l'expression à Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.147-sq.
[623] Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.147.
[624] *Idem*.
[625] Alexandre Lacassagne, « Discours d'ouverture …», in Archives de l'anthropologie criminelle, 1894, p.408.

> Mais pour modifier la génération actuelle, imbibée d'alcool et composée de criminels précoces, il n'y a pas d'autres remèdes : ces apaches impulsifs sont surtout des craintifs et des lâches, faiblissant de suite devant une autorité qui s'affirme par des moyens vulnérants, et par conséquent persuasifs »[626].

Les châtiments corporels sont alors considérés par certains comme des « souffrances positives »[627]. Lacassagne, qui a lu de près la thèse à laquelle on emprunte cette expression note même en marge que ce sont « les seules efficaces pour les enfants, les jeunes gens, les non-développés intellectuellement ». Pour autant, il veille à ce que les conditions de détention ne soient pas trop défavorables, afin d'éviter la contagion criminelle car « pour la plupart des détenus, la prison est une école de perfectionnement dans le vice ».

Il participe ainsi au débat sur l'enfermement cellulaire qui agite la fin des années 1870 : on redoute que l'enfermement collectif ne génère des phénomènes de contamination. « La vie carcérale commune est un enfer. Les mauvaises natures s'y gangrènent davantage et y empoisonnent les moins perverses »[628]. C'est faire une toute autre lecture du modèle du prisonnier-malade. Il est non seulement un patient qu'il faut traiter, mais un infectieux qu'il faut isoler. « Enfermés sous le même toit, entre les mêmes murailles, entassés pêle-mêle dans le même air contaminé, vivant dans une promiscuité ininterrompue de jour et de nuit, [les détenus] ne peuvent que se pervertir entre eux »[629], alors que la cellule individuelle paraît réunir « les trois conditions essentielles d'une bonne répression : le châtiment, l'intimidation, l'amendement »[630]. La loi du 5 juin 1875 consacre l'enfermement cellulaire, au moins dans les textes. Mais l'activité législative de la Troisième République en matière pénale et pénitentiaire ne

---

[626] Alexandre Lacassagne, « Les châtiments corporels en Angleterre », in Revue critique, 1911, p.35. [BML FA 135729]

La diversité des peines qui y sont décrites n'est pas sans rappeler Le jardin de supplices d'Octave Mirbeau : écartèlement, peine du feu à vif, peine de la roue, potence, tête tranchée, peine d'être traîné sous une claie, fouet, flétrissure ou marque avec un fer chaud, pendaison sous les aisselles, poing coupé ou brûlé, langue coupée ou percée, lèvre coupée ou fendue, carcan et pilori, etc.

[627] Hippolyte Laurent, Les châtiments corporels, Lyon, Phily, 1912, p.5. [BML FA 135768]

[628] *Idem*.

[629] M. Artus, op.cit., 1892, p.10-11.

[630] *Idem*.

s'arrête pas là : la loi du 27 mai 1885 sur la relégation, qui frappe plus particulièrement les redoutés « criminels d'habitude », les récidivistes, consacre leur expulsion hors du territoire français. Tout cet arsenal législatif est censé poursuivre un même but : amender le criminel. Car la mise en cellule doit l'isoler de ses comparses, cependant qu'on ouvre les lieux « aux influences bienfaisantes et moralisatrices, au personnel de la prison, aux membres des commissions de surveillance et des sociétés de patronage, […] à tous ceux qui, par leurs conseils, leurs enseignements, leurs exemples, peuvent favoriser le redressement moral du condamné »[631]. La prison n'est pas encore l'institution hermétique qu'elle devient à partir des années 1910-1920[632]. Quant à la relégation, elle concerne les « irréconciliables », les « incorrigibles », de ceux qui ne voient « dans la société qu'une ennemie à laquelle il est légitime de livrer bataille », mais ne doit pas se traduire par un abandon outre-mer de ces criminels : il faut « les astreindre à un régime sévère, vaincre leur paresse incurable »[633]. Enfin, on épargne la prison aux « délinquants primaires » en vertu de la loi du 26 mars 1891, dite « loi du Pardon » qui « donne au juge le pouvoir, non seulement d'atténuer la peine, mais encore de décider, lorsque le prévenu n'a pas subi de condamnation antérieure à la prison, pour crime ou délit de droit commun, que si dans un délai de cinq ans à dater du jugement ou de l'arrêt, il ne se rend pas coupable d'une nouvelle faute grave, le voile d'oubli sera jeté sur le passé et la condamnation considérée comme non avenue »[634]. On estime en effet qu'une fois prévenu, ce primo-délinquant « s'éloignera avec terreur de l'abîme où il a failli tomber [et] conservera au fond du cœur un sentiment de reconnaissance envers la société qui l'a relevé »[635]. Cet arsenal législatif poursuit bien de manière cohérente une finalité unique de réhabilitation du criminel, malade certes, mais pas incurable.

---

[631] M. Artus, op.cit., 1892, p.12.

[632] « Un arrêté du 29 février 1912 supprim[e] les emplois d'instituteurs externes dans les établissements de jeunes détenus. Une circulaire du 26 mars 1921 supprim[e] également la pratique de recruter des surveillants auxiliaires chargés de remplacer les titulaires pendant leurs jours de repos […] Comme le note Christian Carlier […], c'est tout un faisceau de regards extérieurs qui disparaît. […] La prison se replie sur elle-même […devenant un] système opaque et sclérosé », Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.166.

[633] M. Artus, op.cit., 1892, p.17.

[634] M. Artus, op.cit., 1892, p.26-27.

[635] M. Artus, op.cit., 1892, p.29.

Toutefois, en même temps que l'on élabore le modèle de la prison thérapeutique, on met en doute son efficacité. Lacassagne s'intéresse ainsi de près aux séquelles consécutives à l'enfermement, des jeunes détenus notamment, car rien ne « paraît plus digne d'attirer l'attention du législateur ou du philanthrope que l'enfance malheureuse ou coupable »[636]. À ce titre, il partage tout à fait les préoccupations des hommes de son temps et du « gouvernement de la République [qui] a toujours placé au premier rang de ses préoccupations les questions relatives à la protection de l'enfant[637], à son développement intellectuel et moral »[638]. À l'heure où les médecins entendent relayer un pouvoir judiciaire accusé plus ou moins explicitement de laxisme et d'irréalisme[639], Lacassagne n'est pas en reste. « L'examen des dispositions pénales et législatives concernant les mineurs de seize ans […] a surtout pour but de faire ressortir que notre législation, sur l'éducation des jeunes détenus, n'est plus en rapport avec les progrès de la science pénitentiaire »[640]. Les difficultés de la condition carcérale ne lui sont pas étrangères, y compris les viols commis sur les détenus novices, dont on trouve ce récit terrible, au détour d'une archive :

> « Voici un gamin, écroué de la veille et pour la première fois. Classé, comme un colis, dans un atelier, sans argent, sans soutien, inexpérimenté, au milieu de gens de sac et de corde, étrangers pour la plupart à tout sentiment de pitié, il est forcément une proie facile. Ceux qui ont le plus d'autorité, comme intelligence ou comme force brutale, essaient de l'accaparer. Le petit est choyé, caressé ; la cantine lui est gracieusement octroyée. On lui offre du tabac, du linge, etc. Intrigué, il se demande à quoi rime tout cela. Bientôt des allusions libertines, des

---

[636] M. Raux, op.cit., 1890, p.II. [BML FA 135195]

[637] Sur le sujet, voir notamment Y. Roumajon, Enfants perdus, enfants punis. Histoire de la jeunesse délinquante en France, huit siècles de controverses, Paris, Robert Laffont, 1989, 351 p.

[638] M. Artus, op.cit., 1892, p.39.

On songe ici notamment aux lois scolaires du 16 juin 1881 et du 18 mars 1882, établissant la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. Citons encore la loi du 23 janvier 1873 protégeant la santé et la moralité des enfants en interdisant la vente de boissons alcooliques aux mineurs de moins de 16 ans ; la loi du 19 mai 1874 qui réglemente le travail des enfants employés dans l'industrie ; celle du 7 décembre 1874 prohibant les tours de forces périlleux, les exercices qui dépriment les corps et les exhibitions sur les tréteaux afin de sauvegarder dans le même temps leur santé et leur moralité ; et la loi du 29 juillet 1889 sur la déchéance de la puissance paternelle.

[639] Sur ce sujet, voir Laurent Mucchielli, « Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés "incorrigibles" », in Revue d'Histoire des Sciences Humaines, n°3, 2000, p.57-89.

[640] M. Raux, op.cit., 1890, p.II. [BML FA 135195]

> sous-entendus libidineux lui font entrevoir une partie de la vérité, mais il se rassure en se voyant, le soir, enfermé dans une petite cellule. Quelle n'est pas sa stupéfaction de sentir, une belle nuit, un de ses admirateurs se glisser dans son lit ! Il veut protester, crier. La persuasion, la menace, la reconnaissance des services rendus amollissent sa résistance ; il cède et se tait. Désormais il est perdu. […] Tous les soirs, les *amateurs* se succèdent. L'odeur du coït met en rut la vile tourbe des pédérastes, et l'infortuné jeune homme est obligé, sous peine d'être maltraité, de subir les volontés et les brutalités de ses codétenus. »[641]

Le médecin qui décrit cette chute dramatique ne donne aucune précision quant à ses sources d'information : le « gamin » n'a pas de nom, c'est l'Innocence bafouée, une figure emblématique que l'on brandit pour montrer que, mal organisée, la prison corrompt plus qu'elle ne redresse. Lacassagne en est convaincu. L'exemple du jeune détenu violé appuie cette affirmation.

> « Qu'arrive-t-il ? Peu à peu, il accepte son rôle de "femme", il devient même provocateur. Et c'est ainsi que cet imberbe – presque un enfant – que la prison devait corriger, se transforme, sous les assauts réitérés de ces mâles assoiffés de luxure, en une infecte catin qui n'a de l'homme que le nom »[642].

La fréquentation régulière des prisons a des conséquences sur l'opinion de Lacassagne à ce sujet : s'il a dans un premier temps adhéré à l'idée républicaine selon laquelle l'enfermement peut amender le criminel, Alexandre Lacassagne ne tarde donc pas changer d'avis sur la question, au regard des conditions de la vie carcérale et à douter de l'efficacité des mesures d'enfermement. Si « la cellule est un sédatif puissant »[643], elle ne produit pas les mêmes effets sur l'ensemble de la population carcérale. Elle « n'est utile qu'à ceux que corrige l'idée seule du châtiment, et qu'elle est sans action sur les vrais criminels. Elle n'isole momentanément ces êtres dangereux que pour les rendre à la société plus mauvais et plus rebelles »[644]. Pour Lacassagne, ces incurables sont « comme atteints d'une ankylose de la

---

[641] Charles Perrier, « La pédérastie en prison », in Annales d'hygiène et de médecine légale, Lyon, Storck, 1900, p.17. [BML FA 136050] C'est l'auteur qui souligne.

[642] Charles Perrier, op.cit., 1900, p.17.

[643] Alexandre Lacassagne, « Discours d'ouverture… », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1894, p.408.

[644] *Idem*.

volonté. Rien ne pourra redresser ces individualités pliées par le mal »[645] qui n'ont donc rien à faire en prison mais qu'il faut reléguer loin de métropole. En revanche elle doit mieux accueillir les « gens incapables de se diriger tout seuls, […] ces timorés, ces hésitants, ces apeurés des heurs de la vie collective [qui] trouvaient [autrefois] le calme et le repos à l'ombre des grands monastères »[646]. Asile plutôt qu'espace d'enfermement, la prison doit être « convenable et mieux approprié[e] à notre civilisation »[647]. À cette fin, Alexandre Lacassagne fait preuve d'une vigilance sans faille au sein de la commission de surveillance des prisons. Le courrier qu'il adresse au Procureur de la République de Lyon le 22 janvier 1911 est emblématique de son action :

> « J'ai l'honneur, en ma qualité de président de la commission de surveillance des Prisons de Lyon et au nom de cette commission qui m'a chargé à l'unanimité de vous transmettre notre plainte, de vous signaler les faits suivants :
> À plusieurs reprises j'ai constaté que le pain fourni aux détenus des maisons d'arrêt était très défectueux. De l'enquête à laquelle je me suis livré, il résulte que cette mauvaise qualité du pain proviendrait des farines fournies par l'Entreprise.
> Le cahier des charges *[Il s'agit d'un cahier des charges datant du 29 juin 1908]* impose à cette entreprise au point de vue des farines des conditions très précises : "le pain des valides (art.12) sera composé de farine de pur froment, blutée à 10 p. 100 d'extraction du son, et produisant au moins 30 pour 100 de gluten humide sur le poids de la farine sèche".
> Le pain immangeable donné aux prisonniers me fait supposer que ces conditions ne sont pas observées. Il y a donc lieu de présumer que des fraudes ont été commises dans la fourniture des farines.
> Je vous serais très reconnaissant de vouloir aviser le service de l'Inspection des farines alimentaires. Des prélèvements de farine effectués à l'improviste pourraient faire découvrir les fraudes d'autant plus regrettables que le pain constitue la principale nourriture des prisonniers. »[648].

---

[645] Alexandre Lacassagne, « Discours d'ouverture… », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1894, p.409.

[646] *Idem*.

[647] *Idem*.

[648] « Courrier d'Alexandre Lacassagne au Procureur de la République, 22 janvier 1911 », Dossier sur la Répression des Fraudes. Plainte la Commission de surveillance des prisons au sujet de la mauvaise qualité de la farine et du pain. Prélèvements à effectuer. [ADR 1Y36]

Les statistiques réunies par le docteur Charles Perrier à propos du régime alimentaire des détenus montre bien cette importance du pain [Tableau 5], car « la nourriture carcérale est une version très appauvrie de celle de la caserne, se composant essentiellement de pain et de soupe, comme pour les paysans les plus démunis »[649].

<u>Tableau 5</u> : Le régime alimentaire des prisonniers.
D'après Charles Perrier, *La vie en prison*, Lyon, Storck, 1902, p.20. [BML FA 137083]

<u>Tableau 5</u> : Le régime alimentaire des prisonniers.
D'après Charles PERRIER, *La vie en prison*, Lyon, Storck, 1902, p.20. [BML FA 137083]

Désignation des aliments	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pain pour les soupes et à la main	840 gr.	840 gr.	840 gr.	775 gr.	840 gr.	840
Légumes frais pour les soupes	80	80	80	40	80	80
Oignons	10	10	10	10	10	10
Pommes de terres - pour les soupes - pour la pitance	50	50 250	50		50 250	
Viande crue non désossée				120		
Riz pour la pitance				60		
Légumes secs - en purée pour les soupes (haricots) - pour la pitance	10 120 haricots	10	10 120 lentilles ou pois		10	10 120 har
Graisse	18	18	18	5		
Beurre					21,69	14,4
Huile						12,5
Vinaigre						14
Sel	20	20	20	13	20	20
Poivre	0,39	0,47	0,39	0,23	0,47	0,3

L'institution carcérale française en cette seconde moitié de XIXe siècle est donc placée sous le feu croisé de réflexions multiples et sous les regards de nombreux observateurs, parmi lesquels les médecins jouent un rôle fondamental. Lacassagne est un de ces théoriciens vigilants. Mais il ne se contente pas de fréquenter la prison, il rencontre les criminels à diverses fins.

[649] Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.82.

On a insisté sur la dimension pratique de l'enseignement qu'il dispense. La morgue et l'autopsie ne sont pas les seuls outils à sa disposition. Pour enseigner le phénomène criminel, on ne saurait trouver meilleur terrain que la prison. Il s'y rend donc pour enseigner, et ce dès 1885[650], notamment pour exposer à ses étudiants le fonctionnement du bertillonnage, méthode d'identification anthropométrique et anthroposcopique des criminels reposant sur 15 mensurations et des observations sur la couleur de l'iris de l'œil gauche, de la peau et des cheveux. Au cours de l'année 1888, il échange ainsi plusieurs courriers avec le Préfet du Rhône, afin d'obtenir l'autorisation de visiter le local affecté au service des signalements anthropométriques en compagnie de ses élèves : « … je suis obligé de montrer ce qu'était autrefois le signalement du registre d'écrou et ce qu'il devient aujourd'hui grâce à l'Identification par les signalements anthropométriques »[651]. Il s'agit « de faire voir aux élèves le côté pratique des idées théoriques que j'ai exposées »[652]. En 1907, Lacassagne appuie la demande du docteur Étienne Martin, alors chef de travaux de médecine légale, qui entend organiser à la prison des conférences, sur le modèle de celles qui « ont été instituées à Paris à l'infirmerie spéciale de la Préfecture de Police ». Il veut « examiner devant les étudiants de quatrième année quelques condamnés. On apprendrait ainsi au futur médecin, d'une façon objective, comment ont doit pratiquer l'examen biologique et psychologique d'un détenu »[653]. Ses étudiants tirent bénéfice de ces « instructives leçons de "clinique carcérale" instituées par M. le professeur Lacassagne à la Prison Saint-Paul, et professées par M. le Dr Étienne Martin »[654]. La prison est donc véritablement envisagée comme un terrain d'observation et d'expérimentation, même si l'on a soin que « les sujets […] présentés à ces conférences [soient] les condamnés qui consent[ent] à se prêter à [l']

---

650 « Depuis 1885, Monsieur le Professeur Lacassagne, grâce à la bienveillance de l'administration préfectorale, a obtenu l'autorisation de montrer aux étudiants en médecine, à la prison St Paul, le fonctionnement du Bertillonnage », selon un courrier du docteur Étienne Martin au Directeur des Prisons de Lyon, le 18 juillet 1907. [ADR 1Y285]

651 « Courrier d'Alexandre Lacassagne au Préfet du Rhône, 28 mai 1888 ». [ADR 1Y22]

652 « Courrier d'Alexandre Lacassagne au Préfet du Rhône, 21 février 1890 ». [ADR 1Y22]

653 « Courrier du docteur Étienne Martin au Directeur des Prisons de Lyon, le 18 juillet 1907 ». [ADR 1Y285]

654 G. Ludovic Beaufort, Du tempérament criminel, Lyon, Storck, 1906, p.9. [BML FA 135705]

examen »[655]. Cela dit, il n'est pas si facile d'obtenir les autorisations nécessaires à l'organisation de telles conférences : les courriers échangés entre Lacassagne et le Préfet du Rhône avec régularité montrent que l'autorisation de pénétrer dans la prison n'est pas acquise une fois pour toute. Il faut renouveler sa demande régulièrement, et pour des sessions d'enseignement précisément définies : « le mercredi 27 Juin, à quatre heures du soir »[656], « le lundi 3 mars, à 2 heures. La séance de démonstration serait terminée de 3 h à 3 h ½ »[657], « les 2 et 4 mars de deux à trois heures de l'après-midi »[658]. La requête doit être motivée, l'intitulé du cours précisé, et un certain nombre de recommandations sont parfois nécessaires : pour obtenir le droit d'organiser ses conférences dans la prison Saint-Paul en 1907, Étienne Martin sollicite le soutien écrit de Lacassagne qui précise : « J'assisterai à chaque leçon et je donne l'assurance que tout se passera au mieux »[659]. Hugounenq, le doyen de la Faculté de médecine, joint sa voix à celle du professeur de médecine légale et n'hésite pas à affirmer qu'il s'agit là d'une « mesure d'intérêt public »[660].

Lacassagne a donc fréquenté la prison comme enseignant, mais jamais au titre de praticien : il n'est pas le médecin des prisons lyonnaises en titre[661]. C'est son fils, Jean, qui est chargé du service antivénérien de la prison de Lyon par le ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale en février 1923. Des indemnités lui sont versées à ce titre[662], et les

---

[655] Courrier du docteur Étienne Martin au Directeur des Prisons de Lyon, le 18 juillet 1907 ». [ADR 1Y285].

[656] « Courrier d'Alexandre Lacassagne au Préfet du Rhône, 28 mai 1888 ». [ADR 1Y22]

[657] « Courrier d'Alexandre Lacassagne au Préfet du Rhône, 21 février 1890 ». [ADR 1Y22]

[658] « Courrier d'Alexandre Lacassagne au Préfet du Rhône, 28 février 1890 ». [ADR 1Y22]

[659] « Courrier d'Alexandre Lacassagne à l'appui du courrier d'Étienne Martin au Directeur des Prisons de Lyon, le 18 juillet 1907 ». [ADR 1Y285]

[660] « Courrier de Hugounencq à l'appui du courrier d'Étienne Martin au Directeur des Prisons de Lyon, le 18 juillet 1907 ». [ADR 1Y285]

[661] Conformément au règlement de 1893 de la Maison cellulaire d'arrêt de justice de Lyon (20e circonscription pénitentiaire, département du Rhône), article 3 : « Le médecin passe dans les cellules occupées une fois par semaine au moins. (*Instruction du 3 Juin 1878, art.33. Décret du 11 novembre 1885, art.41 et 64)* ». [ADR 1Y285]

Les rapports annuels des médecins sur la situation sanitaire des prisons de Lyon, conservés aux ADR pour les années 1885 à 1898, 1900, 1911 à 1919 permettent de connaître le nom de ces médecins, spécifiquement chargés de la population carcérale lyonnaise. Même si des lacunes demeurent, on peut dresser la chronologie suivante : 1897-1899 : Dr Blanc ; 1908-1909 : Dr Carry ; 1917-1918 : Dr Lamberger ; 1920 : Dr Morin.

[662] « Le Ministre de l' l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales à Monsieur le Préfet du Rhône.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté du 27 février 1923 j'ai mis à votre disposition une somme de deux cent cinquante francs imputables sur le Chapitre 34

statistiques qu'il dresse pour le deuxième semestre 1922[663] (les seules qui aient été conservées à notre connaissance) précisent qu'il a examiné 96 patients en six mois. Cela dit, si Lacassagne père ne consulte pas en prison, il n'en fréquente pas moins étroitement certains prisonniers, avec lesquels il entretient d'étranges relations qui ne sont pas de l'ordre de celles qu'entretient un médecin avec ses patients. Il s'agit d'observer les criminels dans leur milieu, cet environnement sur l'importance duquel il n'a de cesse d'insister. Afin de mieux comprendre les criminels, Lacassagne recueille l'autobiographie d'un certain nombre d'entre eux. Peut-être cette entreprise lui a-t-elle été inspirée par la lecture de l'autobiographie d'un malfaiteur en argot moderne que publie Georges Delessalle au début de son dictionnaire d'argot[664]. Quoi qu'il en soit, c'est à des fins de recherche qu'il sollicite ces écrits. Les prisonniers qui s'y soumettent le reconnaissent volontiers, et espèrent en lui :

> « J'écris ces lignes pour satisfaire aux nobles convoitises scientifiques du plus éminent médecin légiste de cette brillante époque dans l'espoir qu'une providentielle découverte aide sa science à mettre en lumière les mystérieux moyens de réaliser ma réhabilitation » écrit Luigi Richetto de sa cellule de Saint-Paul en juillet 1901[665].

Lacassagne n'est en tout cas pas le premier à recueillir d'authentiques témoignages de prisonniers. H. Raynal et P. Joigneaux en ont publié respectivement dès 1836[666] et 1846[667]. Philippe Artières a édité les plus remarquables de ces autobiographies réunies par Alexandre Lacassagne dans *Le livre des vie coupables*[668]. Le médecin obtient ainsi d'Émile

---

Exercice 1922 pour indemnité allouée à M. le Docteur Lacassagne chargé du service antivénérien à la prison de Lyon ». [ADR 1Y247]

[663] [ADR 1Y247]

[664] Georges Delessalle, « Autobiographie d'un malfaiteur en argot moderne », in Dictionnaire Argot-Français & Français-Argot de Georges Delessalle, Paris, Olendorff, 1896, p.XIX-XX. [BML FA Ms5296]

[665] Philippe Artières, op.cit., 2000, p.166. Le manuscrit publié par Philippe Artières est conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon [BML FA Ms5370]

[666] Hippolyte Raynal, Sous les verrous, Paris, A. Dupont, 1836, 361 p.

[667] P. Joigneaux, L'Intérieur des prisons. Réforme pénitentiaire, système cellulaire, emprisonnement en commun, suivis d'un dictionnaire renfermant les mots les plus usités dans le langage des prisons. Par un détenu, Paris, J. Labitte,1846, 249 p.

[668] Philippe Artières, op.cit., 2000, 425 p.

Nouguier, jeune « apache »[669] – c'est-à-dire voyou dans l'argot du temps, pendant urbain du vagabond des campagnes, « plus hideux encore, […] le rôdeur, "l'homme au couteau, celui qui vit dans les faubourgs, peuple les bouges et les assommoirs" »[670] – la rédaction de « confidences » ainsi qu'il les intitule lui-même. Accusé d'un assassinat particulièrement sauvage perpétré en décembre 1898, Nouguier est incarcéré à la prison Saint-Paul, où Lacassagne a l'habitude de se rendre régulièrement, allant à la rencontre des détenus. Le médecin ne tarde pas à s'intéresser à ce détenu graphomane, qui tient très régulièrement un journal et, après avoir demandé à lire ses écrits, il lui demande explicitement de rédiger son autobiographie, lui fournissant au besoin cahiers et crayons :

> « Vendredi 3 février 1899, 10 h.
> Je viens de recevoir ce cahier qui dorénavant me servira à noter mes impressions et mon emploi du temps et servira aussi à chasser l'ennui qui vient m'assaillir durant ces longues heures d'oisiveté pendant lesquelles je ne sais qu'imaginer pour passer le temps […]. Ces quelques pages auront donc pour but d'occuper mon esprit afin qu'il ne puisse vagabonder ailleurs. L'on me recommande aussi de ne pas détruire le présent cahier et de ne pas en égarer les feuillets. C'est preuve, du moins je le pense, que l'on s'intéresse à ce que je puis écrire, ou tout au moins à ce que je voudrais bien faire connaître de mes pensées, de mes impressions et de mon existence en général »[671].

Nouguier a bien raison, « on » s'intéresse à ce qu'il peut écrire. S'il ne désigne pas nommément Lacassagne, c'est bien lui le commanditaire de l'entreprise, cet observateur discret qui, au travers de l'œilleton, scrute le criminel [Fig.10] comme un entomologiste un insecte.

<u>Fig.10</u> : Le prisonnier en cellule, et l'observateur derrière l'œilleton.

---

[669] Sur ce point, voir notamment :
Michelle Perrot, « Dans la France de la Belle Époque, les "Apaches", premières bandes de jeunes », in Les marginaux et les exclus dans l'histoire. Cahiers Jussieu n°5, Paris, Union générale d'éditions, 1979, p.387-407.
« Archéologie de l'"apachisme" : barbares et Peaux-Rouges au XIXe siècle », in Dominique Kalifa, Crime et culture au XIXe siècle, Paris, Perrin, 2005, p.44-66.
« L'invention de l'apache », in Dominique Kalifa, L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque, Paris, Fayard, 1995, p.152-161.

[670] Dominique Kalifa, op.cit., 1995, p.152.

[671] Journal d'Émile Nouguier, Distractions d'un prisonnier, prison Saint-Paul, février 1899-février 1900. [BML FA Ms5369]

Illustration tirée de Charles Perrier, *La vie en prison*, Lyon, Storck, 1902, p.l8. [BML FA 137083] « Procès verbal, par le n°2807, Nîmes, le 12 octobre 1899 ».

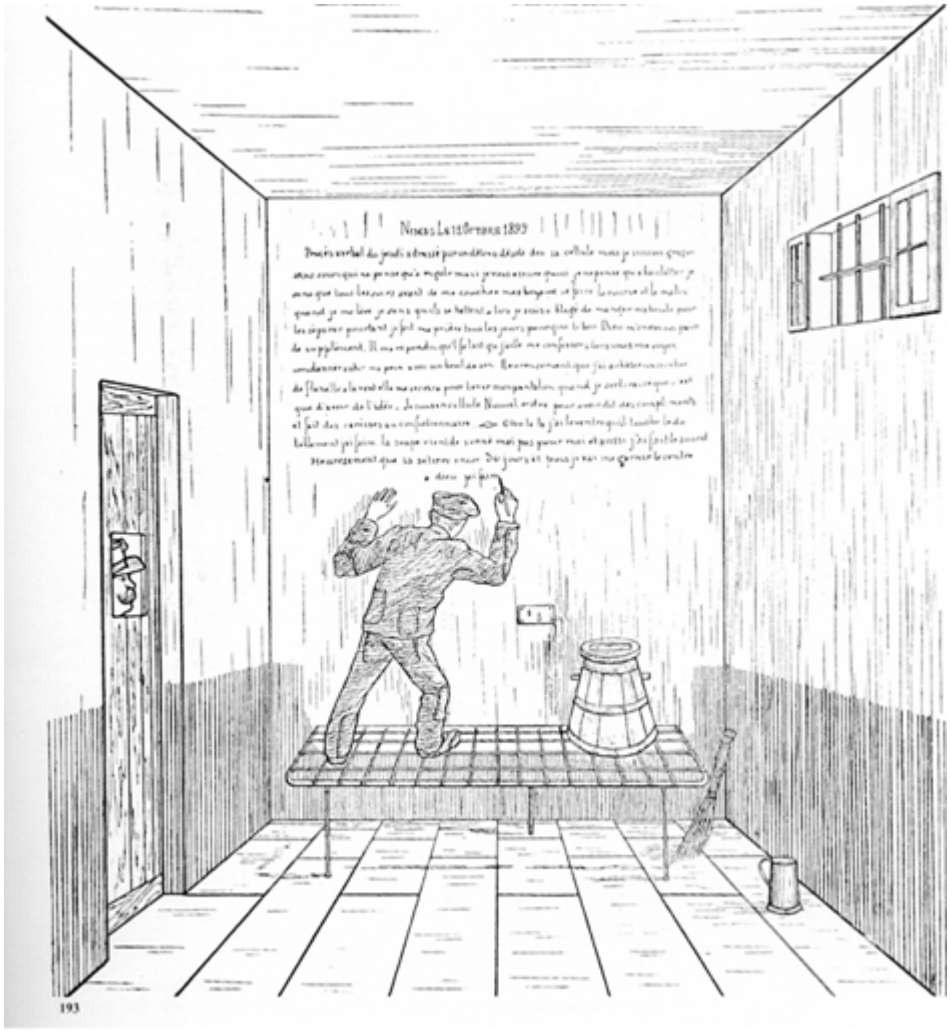

Ce n'est pas la manifestation d'une curiosité malsaine qui guide ses pas jusqu'à la prison. Certes, il admet avoir le goût des sensations fortes : « Nous aimons les histoires de brigands, les récits qui agissent à la fois sur les sens et les cœurs » écrit-il[672], même s'il a alors largement dépassé l'âge des sensations, qu'il situe entre 22 et 28 ans dans la brève autobiographie intellectuelle qui préface le catalogue de son fonds. À ce titre, il ne fait pas exception : « Nous avons tous, peu ou prou, un incoercible goût pour l'horrible, l'anormal et le monstrueux » renchérit Émile Gautier[673]. Mais si Lacassagne fréquente les prisons, c'est parce qu'il considère le crime

[672] Cité par Philippe Artières, op.cit., 2000, p.27.
[673] E. Gautier, Le Monde des prisons, Lyon, Storck, 1888, p.1. [BML FA 137082]

comme une question sociale majeure. « Le grand criminel, par l'absurdité de ses meurtres, le nombre de ses victimes, ses mouvements passionnels, ses combinaisons compliquées, paraît sortir du vulgaire »[674]. Et ces individus, ces *monstres* au sens premier du terme, le fascinent, comme ils fascinent le XIXe siècle, qui s'est pris de passion pour les problèmes du crime et l'expiation des délits[675]. Il faut dire qu'il eut l'opportunité d'en examiner de particulièrement sanguinaires. Une sorte de contrat s'établit donc parfois entre le médecin et le criminel : en échange de ses écrits, Nouguier reçoit une rémunération en nature (tabac, gâteau, fromage) ou pécuniaire. Et une relation surprenante s'instaure entre le médecin et ce « patient » peu ordinaire. Le médecin veut sonder le tréfonds de son âme. Nouguier se prête au jeu, et lui livre un véritable autoportrait clinique. Il a bien compris qu'il est dans son intérêt de continuer à susciter celui de Lacassagne, qu'il considère comme son bienfaiteur. C'est en ces termes qu'il lui dédicace d'ailleurs sa photographie [Fig.11] : « Émile Nouguier, à son très généreux bienfaiteur Monsieur le Docteur Lacassagne, Providence des Malheureux Prisonniers ». Cette relation particulière que Lacassagne entretient avec Nouguier n'est pas unique en son genre.

Fig.11 : Portrait photographique d'Émile Nouguier, dédicacé au Docteur Lacassagne. Dictionnaire Argot-Français, vers 1899-1900 [BML FA Ms5296]

---

674 Alexandre Lacassagne, Préface au livre d'Émile Laurent, Le Criminel aux points de vue anthropologique, psychologique et social, Paris, 1908, p.VI.

675 L'organisation des expositions universelles internationales à Turin (1884), Rome (1885), puis Paris (1889) est emblématique : on peut y visiter des salles consacrées à l'anthropologie criminelle. « Les murs étaient couverts de cartes et de diagrammes relatifs à la criminalité, de photographies de brigands, de fous meurtriers et d'assassins, de caricatures d'aliénés exécutées par un épileptique, de peaux tannées d'assassins tatoués et de fraphiques résumant [d]es observations anthropométriques », Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, op.cit., 2002, p.139.

Hommage
Très Respectueux
d'un
Condamné à Mort
à son
Très Généreux Bienfaiteur
Monsieur le Docteur Lacassagne
Président des Visiteurs Bénévoles
Vouquier

En témoigne ce poème [Fig.12] que lui adresse Henri Vidal, le « tueur de femmes »[676], qui en 1901, après deux tentatives infructueuses commises sur des prostituées, tue à l'aide d'un couteau de cuisine une troisième fille publique puis une jeune employée de magasin. Il dit, je crois, mieux qu'un long discours, la nature privilégiée de la relation qu'entretenait Lacassagne avec ces « hommes infâmes »[677] :

> « Monsieur,
> Avant de quitter Lyon laissez-moi
> Vous dire en deux mots, mais franchement
> ce que mon cœur bien souffrant parfois
> ne pouvait garder plus longtemps.
>
> De mon pénible séjour ici j'emporte
> non pas, ce que vous croirez être, de l'espoir,
> mais le plaisir d'avoir rencontré sur terre,
> ce que jamais il ne m'avait été donné d'y voir.
>
> Jamais je n'avais rencontré en ce monde
> quelqu'un qui me vit tel que je suis
> Mais, aussi vrai que ce que la terre et ronde
> et aussi réel qu'il y a de l'eau dans la pluie

[676] À ce sujet, voir Philippe Artières et Dominique Kalifa, Vidal, le tueur de femmes : une biographie sociale, Paris, Perrin, 2001, 270 p.
[677] On emprunte l'expression à Philippe Artières.

J'ai vu en vous le premier et le seul homme
qui m'ait saisi et qui m'ait compris
le seul qui ait vu ce que n'avait pas vu ma mère,
qui ait apprécié les maux d'un cœur meurtri ;

Je serai un vieil ingrat, monsieur le Professeur
si, en partant, je ne vous rendais hommage
si je ne vous disais tout ce que je pense à cœur
et ce qu'il gardera pour vous de reconnaissance

Je suis un grand coupable. Mais j'ai des sentiments
et si j'oublie parfois ce que de savoir il m'importe
j'ai d'autres qualités : je suis reconnaissant
Affectueux, dévoué et brave quoique triste

Vous avez été pour moi, gentil et bienveillant
Assez pris beaucoup trop de peines et de soucis
pour que je puisse jamais l'oublier un instant
et ce sera, dans mon cœur, gravé pour la vie.

C'est pourquoi monsieur, je n'ai pas quitté Lyon
sans vous laisser de moi ce petit griffonnage
et vous exprimer avec ma sincère opinion
tous les remerciements et ma reconnaissance »

Fig.12 : Poème d'Henri Vidal pour Alexandre Lacassagne, rédigé quelques heures avant son départ de Lyon pour Nice, 5 juillet 1902. [BML FA Ms5263]

De telles relations ne se nouent pas rapidement : il a sans doute fallu du temps à Lacassagne pour gagner la confiance de ces hommes avec lesquels il n'a rien de commun. Il lui a fallu « coudoyer quotidiennement la malfaisante engeance "emmurée" » et s'armer « d'une subtilité, d'une patience et d'une largeur d'esprit supérieures »[678]. À n'en pas douter, il a donc fréquenté assidûment la prison et les prisonniers. À la manière d'un ethnologue qui s'immerge dans la peuplade qu'il étudie, le médecin lyonnais qui, comme ses confrères, pense le monde du crime comme celui d'une « ethnie particulière »[679], tente d'en comprendre les rituels, les croyances, le calendrier et les coutumes, car c'est « un monde absolument original, absolument distinct du commun des mortels, […] une nation dans la nation, aussi différente du milieu social qui l'a engendré et dont il constitue, pour ainsi dire, le déchet, les scories, les produits de désassimilation, que pourrait l'être une tribu de *gitanos*, […] un monde à part, qui a son histoire, ses traditions, ses mœurs, ses coutumes, ses conceptions, ses besoins, sa morale, sa vanité, ses héros, ses gloires, son langage, sa littérature même, son art et sa poésie »[680]. Or « la méthode

[678] E. Gautier, op.cit., 1888, p.2.
[679] Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.96.
[680] E. Gautier, op.cit., 1888, p.5.

d'observation – la seule qui ait encore, en notre siècle décidément positiviste, droit de cité – a ses exigences, qu'on ne saurait impunément éluder. C'est que, pour traiter d'une question quelconque, il faut "y être allé voir" […] pour connaître à fond les prisons, il faudrait y avoir vécu, non pas comme spectateur ou metteur en œuvre, mais comme patient ; il faudrait en avoir personnellement souffert dans sa chair et dans son âme ; il faudrait avoir joué un rôle effectif dans la sombre tragi-comédie pénitentiaire, être entré, *pour de vrai*, dans "la peau du bonhomme" »[681]. Ayant la chance de n'avoir pas à goûter personnellement de cette vie recluse, Alexandre Lacassagne doit se trouver des informateurs de premier choix, se méfier des « sources suspectes », qui n'ont jamais « la précision, la netteté, la rigueur qui coupent court d'avance aux interprétations subjectives »[682]. Émile Gautier est de ceux-là, qui a eu « le peu enviable privilège [d'avoir été] retenu pendant trente-cinq mois sous les verrous, [….] à travers cinq ou six prisons diverses »[683]. Et Lacassagne possède l'ouvrage qu'il rédige pour relater son expérience. Il fournit à François Desbordes le cahier dans lequel le détenu recopie l'ensemble des imprimés présents dans sa cellule, depuis l'inventaire des objets et du mobilier qui la garnissent jusqu'au règlement de la maison cellulaire d'arrêt et de justice de Lyon en passant par les tarifs des vivres et des objets supplémentaires, note sa cantine du mois, et les paroles de plusieurs chansons. Jean Grobel constitue quant à lui un répertoire de chansons à l'intention du docteur Lacassagne, qui collecte ainsi un certain nombre de documents originaux, à la manière des folkloristes dont il est contemporain.

Le médecin lyonnais veut comprendre le langage du « milieu ». Il se passionne, à l'instar de Lombroso[684], pour les « palimpsestes » : « il faut lire sur les murailles et les boiseries des prisons, patiemment gravées à la pointe d'une aiguille ou d'un éclat de vitre, ces devises panachées de sentimentalisme et d'obscénité »[685]. Pour déchiffrer les murs des postes de

---

[681] E. Gautier, op.cit., 1888, p.2-3.
[682] *Idem*.
[683] *Idem*.
[684] Cesare Lombroso, Les palimpsestes des prisons, Lyon, Storck, 1894, 404 p. [BML FA 135200]
[685] E. Gautier, op.cit., 1888, p.9.

police, des préaux, des cellules, des ateliers et des corridors, qui jouent « pour les détenus le rôle protéiforme de théâtre, de tribune, de journal, de bureau de poste et d'agence de renseignements […], bureau permanent d'informations, merveilleux instrument de correspondance »[686], Lacassagne tente de percer les mystères de l'argot[687] en dressant un dictionnaire sur fiches, avec la collaboration d'Édouard Herriot et du Docteur Edmond Locard. Ce fichier a été conservé, et rassemble quelque 1739 fiches rédigées au moins à trois mains[688], rigoureusement renseignées et classées par ordre alphabétique, à l'instar de la première d'entre elle :

> « Abafointer. v.a. Étonner, extasier. Si vous voulez abafointer votre trèpe et faire une bonne manne, il faut maquiller du beau turbin. (argot des voyageurs). Si vous voulez étonner votre public et faire une bonne quête, il faut faire du beau travail (ici le mot travail s'applique à l'acrobatie) »[689]

Lacassagne fait ainsi mentir Jean Richepin, qui affirmait en 1896 que « un lexique d'argot, un bon et parfait lexique, n'a jamais été et ne sera jamais fait »[690]. Des « abatis »[691] aux « zéphirs »[692] et d'« aganter »[693] à « zieuter », le langage des criminels n'a pas de secret pour Lacassagne qui relève cette phrase de Victor Hugo, qui résonne comme une profession de foi :

> « Qu'on y consente ou non, l'argot a sa syntaxe et sa poésie. C'est une langue. Si, à la difformité de certains vocables, on reconnaît qu'elle a été mâchée par Mandrin, à la splendeur de certaines métonymies, on reconnaît que Villon l'a parlée. C'est toute une langue dans la langue, une sorte d'excroissance maladive, une greffe malsaine qui a produit une végétation, un parasite qui a ses racines dans le vieux tronc gaulois, et dont le feuillage sinistre rampe sur tout un

---

686 E. Gautier, op.cit., 1888, p.10.

687 Le fonds Lacassagne recèle 25 références sur le sujet, outre le dictionnaire sur fiches, manuscrit, élaboré par Lacassagne, les 35 feuillets de notes diverses, manuscrites, de l'assassin Nouguier sur le sujet [BML FA Ms 5301], et le dossier de pièces imprimées réunies par Alexandre Lacassagne lyonnais [BML FA 140746].

688 Certaines fiches sont simplement signées d'une initiale : « N. », en l'occurrence le condamné à mort Nouguier. Sur d'autres, on reconnaît l'écriture d'Alexandre Lacassagne. Le dernier rédacteur, enfin, reste non identifié.

689 Première fiche du Dictionnaire d'argot sur fiches d'Alexandre Lacassagne, Edouard Herriot et Edmond Locard [BML FA Ms 5298-5299]

690 Préface de Jean Richepin au Dictionnaire Argot-Français & Français-Argot de Georges Delessalle, Paris, Olendorff, 1896, p.VI. [BML FA Ms5296]

691 « Abatis : Grands bras », Notes sur l'argot [BML FA Ms5301]

692 « Zéphir : même signification que Joyeux [c'est-à-dire soldat des bataillons disciplinaires] », Notes sur l'argot [BML FA Ms5301]

693 « Aganter : arrêter. Il s'est fait aganter : il a été mis en état d'arrestation », Notes sur l'argot [BML FA Ms5301]

côté de la langue. Formation profonde et bizarre, édifice souterrain bâti en commun par tous les misérables, chaque race maudite a déposé sa couche, chaque souffrance a laissé tomber sa pierre, chaque cœur a donné son caillou »[694].

Lacassagne cherche donc à apprendre ce langage étranger, pour mieux communiquer avec ceux qui le parlent, les criminels. Et à cette fin, il a besoin d'un professeur, car « pour le sens actuel des mots employés en argot, il faudrait un observateur consumant sa vie dans les milieux étranges, et souvent peu accessibles, et pareil homme ne saurait se rencontrer »[695]… si ce n'est en prison. « L'auteur du dictionnaire d'argot devrait être à la fois le plus consciencieux des rats de bibliothèque et le plus audacieux des batteurs de pavé »[696]. Lacassagne réussit ce tour de force en s'adjoignant les services d'Émile Nouguier, jeune détenu qui a un peu d'éducation[697] pour étudier cette « langue changeante et mobile »[698]. Le médecin lyonnais le charge de réaliser une petite étude critique du *Dictionnaire d'argot* de Delessalle. Nouguier se prête volontiers au jeu :

> « Ce que nous voulons, c'est connaître la traduction et la définition des mots d'argot employés actuellement. Or, c'est ce que n'ont pas fait MM. Delessalle et X. En voyant ce volume, on est tout d'abord surpris de l'importance de son format, mais en le consultant cette surprise change de forme, et c'est le contraire qui se produit. Comment pourrait-il en être autrement, lorsqu'on y voit des mots passés depuis longtemps en langue française et qui figurent sur les ouvrages de Larousse, Bécherel, etc. […] Présenté dans de telles conditions, cet ouvrage est donc absolument incomplet. […] La plupart des mots y figurant sont inconnus de ceux qui parlent couramment l'Argot, ont une autre signification, ou ne signifient rien »[699].

---

[694] Notes manuscrites de Lacassagne sur l'argot. [BML FA Ms5296]

[695] Préface de Richepin, op.cit., 1896, p.V. [BML FA Ms5296]

[696] *Idem*.

[697] Sur ce point, voir son autobiographie dans Philippe Artières, op.cit., 2000, p.87-sq. : « … mes aptitudes me firent bientôt laisser en arrière tout le reste de la classe. les maîtres s'extasiaient de la facilité avec laquelle j'apprenais. […] Mon père à ce moment prenait un grand soin à mon instruction et chaque soir vérifiait mes devoirs et me faisait réciter mes leçons. […] Tout alla bien pendant un an ou deux. Je faisais partie des quelques élèves qui devaient être présentés au certificat d'études et qui recevaient un cours d'instruction spécial ».

[698] Notes manuscrites de Lacassagne sur l'argot. [BML FA Ms5296]

[699] Notes sur l'argot [BML FA Ms5301]

Il précise, à l'adresse de « Monsieur le Professeur » Lacassagne : « Je vous signale les erreurs […] en indiquant à l'encre rouge les corrections à faire » et dresse la liste des « mots d'argot recueillis dans le dictionnaire de M. Delesalle indiqués avec leur véritable signification et qui doivent être ajoutés aux fiches [en l'occurrence le dictionnaire d'argot sur fiches présenté ci-dessus, à l'élaboration duquel on a donc la certitude qu'il a pris une part active]. Ceux figurant sur les feuilles intercalées et marqués d'un astérisque doivent être supprimés ». Suit une critique presque mot par mot du dictionnaire de Delesalle, critique qui ne manque d'ailleurs pas d'humour[700]. Ainsi lit-on[701] :

> « *Acacias : Faire ses acacias, être habitué de l'Avenue des Acacias au Bois de Boulogne* ! Pas possible ! Alors : les habitués du Boulevard des Italiens à Paris font leurs italiens, ceux de la place Bellecour à Lyon font leurs marronniers, ceux de la Promenade du Prado à Marseille font leurs platanes ou leur prado, ceux de la Promenade des Anglais à Nice font leurs palmiers, ceux de la Wilhemstrass à Berlin font leurs tilleuls, etc., etc., etc. »

ou encore :

> « *Droiter : Député qui siège à droite.* Tiens ! et ceux qui siègent à Gauche, ce sont des Gauchés [sic.] ? probablement. Et dire qu'il y a des gens qui prétendent que La Palisse est mort ».

Plus sérieusement, Nouguier théorise véritablement sur le sujet :

> « Il n'y a pas d'argot lyonnais proprement dit. L'argot français est le même partout et vient de Paris. Il n'y a seulement que quelques mots employés dans le langage populaire ou familier qui soient propres à la ville de Lyon, et qui sont sinon inconnus dans les autres villes de France, du moins ne s'y parlent pas, tels que : Noyau, Anchois, Sardine (élèves de 1e, 2e et 3e année de l'École la Martinière), Canezard, Gône, Équevilles, etc.
>
> Ces mots ne sont employés que par les lyonnais, de même que chaque ville a un jargon particulier. Mais le véritable argot, qui est celui des malfaiteurs et qui est unique, est l'Argot Parisien. Seulement, dans certaines localités, cet argot est corrompu, mutilé, ou a une autre désignation. Ainsi "Condé" à Paris signifie "Rien

[700] Chacune des 426 pages du dictionnaire est accompagnée d'une page manuscrite de corrections, proposées par Nouguier.

[701] On a mis en italique les commentaires de Nouguier.

> à craindre" et à Lyon signifie "Commissaire de Police", "Fadé" à Paris signifie "Beaucoup", à Lyon signifie "Peu", etc. »

Où l'on voit la nécessité, même en argot, de s'entendre sur ce que les mots veulent dire… Car « si l'auteur [de ce dictionnaire] allait parler pareil charabia aux abattoirs de la Villette, il se ferait assommer à coups d'épaule de mouton » promet Nouguier[702], qui tente de présenter les règles générales de l'argot :

> « Dans tous les mots commençant par une consonne on supprime cette consonne que l'on remplace par la lettre L, et on l'ajoute à la fin du mot en la faisant suivre des différents suffixes "ê" (et) pour l'argot lyonnais, "em" pour l'argot boucher. J'ajoute : lorsque deux consonnes se suivent en commençant un mot, on les reportent [sic.] toutes deux à la fin de ce mot et on y ajoute les suffixes "et" ou "em" en commençant par le préfixe L.
> Exemple : Promener. Lomenerpret au lieu de Lromenerpé, Lomenerprem au lieu de Lromenerpem, et il ne faut pas prononcer l'R qui précède le P. On doit prononcer Lomenépret ou Lomenéprem »

Il adjoint même à ces règles générales quelques exemples de conversations :

> « D'où viens-tu ? Loudé liensvé luté ?
> […] Comment vas-tu ? Lommenté lasvé luté ?
> […] Donne moi une cigarette. Lonnedé loimé une ligarettecé.
> […] Pourquoi n'es-tu pas venu ? Lourquoipé lesné luté laspé lenuvé ? »

C'est une longue collaboration qui s'établit donc, au cœur de la prison Saint-Paul, entre le médecin criminologue et le détenu graphomane, pour saisir « l'idiome de la corruption […qui], comme il cherche à se dérober, sitôt qu'il se sent compris, se transforme, […] va se décomposant et se recomposant sans cesse. Cartouche parlerait hébreu pour Lacenaire : tous les mots de cette langue sont perpétuellement en fuite, comme les hommes qui les prononcent »[703]. La principale difficulté, c'est justement ce caractère mouvant de la langue argotique, « organisme vivant, en perpétuelle décomposition et recomposition, […] essentiellement instable [… qui] passe, court, roule, goule, se déforme, se reforme, meurt, renaît, flotte, flue, file, fuit, échappe à la notation, L'instantané qu'on en prend aujourd'hui

---

[702] Notes manuscrites sur l'argot. [BML FA Ms5296]

[703] Charles Nodier, cité dans les notes manuscrites de Lacassagne sur l'argot. [BML FA Ms5296]

n'est plus ressemblant demain. Aucun fixatif n'en assure l'exactitude »[704]. Les mises à jour sont donc incessantes, et la collaboration entre le médecin et le criminel ne s'interrompt qu'avec l'exécution de Nouguier, qui survient en février 1900. Un certain Jacques René, également détenu à Saint-Paul, tente de prendre le relais et écrit à Lacassagne le 8 octobre 1900 alors qu'il attend son pourvoi en cassation, pour lui proposer également sa collaboration en ces termes : « je désirerais voir les dictionnaires que vous possédez, je vous indiquerai sur une feuille à part les mots tombés en désuétude ou inexacts qu'ils renferment et commencerai mon classement aussitôt que je les aurai reçu. J'ai trouvé jusqu'à présent 1147 mots […] »[705]. Il espère obtenir pour prix de collaboration l'intercession de Lacassagne en sa faveur, afin de « ne partir de Saint-Paul qu'au convoi de décembre ou de janvier […] pour mener à bien le travail »[706] qui lui a été confié.

Enfin, Lacassagne intervient au titre de philanthrope auprès des anciens détenus. Membre de la Société de patronage des libérés du Rhône[707], qui prend en charge les anciens prisonniers à la fin de leur peine pour favoriser leur réinsertion, il adhère pleinement à sa mission qui est « d'assister et d'encourager les condamnés, au moment de leur rentrée dans la vie libre, de les prémunir contre les entraînements et les périls de toute nature qui les menacent, à l'heure inéluctable de l'humiliation du passé et de l'inquiétude pour l'avenir »[708]. La Société de patronage des libérés du Rhône, qui se substitue à l'Œuvre de la Miséricorde en charge de la surveillance et des soins matériels à donner aux prisonniers[709], intervient auprès d'eux pendant et après leur peine : « elle leur rend la détention moins pénible et la vie monotone de la prison plus supportable »[710], « elle place les pupilles qui se trouvent dans une malheureuse situation de famille et se montrent dignes de

---

[704] Préface de Richepin, op.cit., 1896, p.VII. [BML FA Ms5296]

[705] Lettre de Jacques René au Professeur Alexandre Lacassagne, 8 octobre 1900. Dossier de pièces imprimées sur l'argot [BML FA 140746]

[706] *Idem*.

[707] Cette société, créée en 1835 à l'initiative de Charles Lucas, inspecteur général des prisons, entend notamment « surveiller les jeunes libérés et […] pourvoir à leur placement, afin de leur assurer une protection matérielle et morale à leur libération ». M. Raux, op.cit., 1890, p.149. [BML FA 135195]

[708] M. Artus, op.cit., 1892, p.24. [BML FA 136779]

[709] M. Raux, op.cit., 1890, p.150. [BML FA 135195]

[710] M. Raux, op.cit., 1890, p.151. [BML FA 135195]

sa protection. Elle leur cherche un emploi, puis sollicite leur libération provisoire »[711] , « elle accorde […] des secours en bons de vivre et de logement »[712]. Cette philanthropie n'est pas gratuite, car « le patronage des détenus libérés doit répondre à la fois aux intérêts de la sécurité publique et à la mission d'humanité que la société doit remplir à l'égard des détenus »[713] : « les meilleures institutions pénitentiaires risquent de demeurer inefficaces si, à l'heure de la libération, le détenu qu'elles ont eu pour but de moraliser est livré, sans transition et sans appui, à toutes les difficultés de l'existence, à tous les dangers de la liberté »[714]. Difficile de trouver un travail quand on est flétri par une condamnation. Le courrier qu'adresse Lucien Morelle à Alexandre Lacassagne, sous couvert du directeur[715] de l'asile des hommes aliénés de Saint-Georges, dans l'Ain, en août 1894, est symptomatique de cette fonction d'assistance qui est alors assumée par des personnes privées, et de la renommée dont jouit Alexandre Lacassagne parmi les détenus :

> « Monsieur, en votre qualité de Président du prochain congrès du Patronage des libérés, j'ai l'honneur d'attirer votre attention et votre bienveillance sur moi, Lucien Morelle, ex-libéré abandonné à lui-même après une condamnation qui fut la fin d'une comédie politico-anarchiste qui se termina par une tragédie. […]
> J'ai 28 ans, Monsieur, je suis dans toute la force de ma jeunesse, je n'ai commis qu'un seul acte réellement coupable pendant ma vie, et cet acte, je l'ai commis à l'Étranger dans un moment d'égarement et de démence. Je suis enfermé dans un asile d'aliénés et gardé comme tel, quoique, à mon avis, mon état mental ne laisse rien à désirer, sinon, qu'il s'est beaucoup amélioré depuis l'époque où s'est déroulée la première crise d'exaltation. Je suis encore plein de force, de volonté et de santé, je n'aspire qu'à réparer le mal que j'ai fait et à me relever de l'abîme où j'ai été entraîné par une cause indépendante de ma volonté. Me laisser végéter comme un inutile serait un crime aux yeux de l'humanité lorsque je peux encore être utile à la société ou à ma famille. J'ai travaillé comme écrivain-comptable à l'Économie de l'Asile de Bron, et je travaille également ici ;

---

[711] M. Raux, op.cit., 1890, p.152. [BML FA 135195]
[712] M. Raux, op.cit., 1890, p.154. [BML FA 135195]
[713] E. Fayard, op.cit., 1886, p.2. [BML FA 137091]
[714] M. Artus, op.cit., 1892, p.23. [BML FA 136779]
[715] Le directeur écrit à Lacassagne en ces termes : « J'ai l'honneur de vous transmettre la requête ci-jointe d'un nommé Morelle, dont vous avez fait la connaissance à Lyon » [BML Ms5174]

malheureusement, ce travail là ne me permet pas et ne me permettra pas de venir en aide à mes vieux Parents, lorsque leurs économies seront épuisées. La misère peut les atteindre dans leurs vieux jours.

C'est ce qui me décide à vous écrire cette humble supplique, Monsieur, espérant qu'en votre qualité de membre de la Société du Patronage des libérés, que vous pouvez me procurer un emploi quelconque dans un établissement industriel ou autre. Vous pouvez être plus sûr de moi que beaucoup d'autres condamnés qui n'ont pas passés par les terribles et douloureuses épreuves que j'ai subies.

Vous allez me demander pourquoi je n'ai pas fait cette démarche plutôt ? – Je vous répondrai que, en sortant de la prison de Grenoble, je ne savais à qui m'adresser, par la simple raison qu'il n'y avait aucun avis dans cette prison permettant de vous informer sur les sociétés de patronage et de la marche à suivre ; en outre, j'étais interdit de séjourner dans tous les départements français pour cinq ans, par l'art du Tribunal correctionnel de Grenoble.

[…] Serait-il trop tard pour venir enfin à mon aide ? Pour essayer de me réhabiliter par une vie exemplaire de labeur et de dévouement ? […] Fils coupable, je songe à mes vieux Parents innocents et honorables qui peuvent expier, eux aussi, le châtiment prolongé que je subis. À moins d'être réellement incurable et incapable de faire des efforts intelligents et bien conduits, je ne désespère pas de rendre à mes vieux Parents tout ce qu'ils ont fait pour moi.

Vous pouvez m'aider à faire cela, Monsieur, en vous occupant de moi comme vous vous occupez d'un autre et me procurer un travail journalier qui puisse me permettre de me soutenir et de gagner ma vie tout en portant appuie [*sic*.] et secours aux miens.

Prévoyant un avenir fatal un jour par une sorte de devination intérieure, je vous ai écris une lettre où je vous faisais connaître ma pénible situation. Vous vîntes me voir que lorsque j'étais lancé sur la pente de l'abîme, et la perche de secours que j'implorais alors ne me fut pas tendue. Aujourd'hui, prévoyant un autre avenir, je vous adresse cette lettre en vous priant, au nom d'un frère aimé que je ne reverrai plus, au nom de mes vieux Parents au passé sans tache et dont je suis encore une fois séparé, de vous souvenir que j'attends un pardon et un appuie pour m'engager dans une vie nouvelle dont le but est mon relèvement moral et ma réhabilitation sociale.

Toute ma volonté est concentrée vers ce but que j'espère atteindre avec l'appuie [*sic*.] de la société philanthropique dont vous êtes un des membres les plus capables pour statuer sur mon cas.

Veuillez, Monsieur, m'accorder cet appuie que je sollicite, et peut-être qu'un jour

viendra où vous ne regretterez pas de me l'avoir accordé ».

Votre tout dévoué,

Lucien Morelle »[716]

Bien sûr, l'intervention de la Société de patronage est souvent beaucoup plus modeste[717]. Le compte rendu de l'année 1882 nous apprend ainsi que « cette année-là : 556 libérés ont reçu des vêtements à leur sortir de prison, 51 ont reçu des bons de logement et de vivres, 97 on reçu des secours en argent, 53 ont été placés chez divers bienfaiteurs, 484 se sont placés eux-mêmes, 3 jeunes détenus se sont engagés, 2 ont été placés en apprentissage, 11 ont été réconciliés avec leurs familles, 29 ont été renvoyés à leurs familles. [Par ailleurs], 8 femmes ont reçu des soins et trouvé du travail dans l'asile de la Solitude, qui les ont préservées des éventualités dangereuses auxquelles la difficulté de gagner leur vie les auraient exposé ». Au total en 1882, « la dépense totale s'est élevée à 3.903 fr.65 »[718]. Les Sociétés de patronage des libérés voient leur importance accrue[719] consécutivement à la loi du 14 août 1885, en vertu de laquelle, « tout condamné à l'emprisonnement peut, après avoir accompli trois mois de détention, si la peine est inférieure à six mois, ou dans le cas contraire la moitié de sa peine, être mis conditionnellement en liberté, s'il a satisfait aux dispositions réglementaires fixées par l'administration »[720].

La Société de patronage des libérés et la Commission de surveillance des prisons travaillent main dans la main, car « il appartient à la Commission de surveillance des prisons de préparer par le travail le relèvement moral des détenus, et à la Société de patronage de l'assurer en offrant aux détenus libérés, sous conditions ou définitivement, un asile où ils trouvent le logement, la nourriture et le travail, jusqu'à ce qu'ils puissent se placer chez des particuliers ou chez des patrons »[721], et Lacassagne intervient là encore en prison, sur ces deux fronts.

---

[716] Courrier adressé par Lucien Morelle au docteur Lacassagne, 10 avril 1894. [BML Ms5174]

[717] À notre connaissance, il n'existe pas d'étude de synthèse sur ces institutions de secours.

[718] E. Fayard, op.cit., 1885, p.6-7. [BML FA 137091]

[719] Une étude des dépenses de ces sociétés, notamment grâce aux compte-rendus annuels qu'elles dressent, permettrait sans doute d'en prendre la mesure.

[720] E. Fayard, op.cit., 1885, p.4. [BML FA 137091]

[721] E. Fayard, op.cit., 1886, p.7. [BML FA 137091]

Du Quercy à Lyon en passant par Strasbourg assiégé et l'Algérie coloniale, voilà quel a été le parcours d'Alexandre Lacassagne. Ce panorama des lieux qu'il fréquenta nous a permis, déjà, d'évoquer bien des aspects de cette personnalité complexe, et d'une pensée scientifique qu'on a trop longtemps réduite à quelques aphorismes. C'est désormais à l'étude des milieux dans lesquels Lacassagne a évolué qu'il nous faut nous intéresser.

II. Le milieu d'Alexandre Lacassagne

> « La science, considérée comme un projet qui se réalise progressivement, est tout aussi subjective et psychologiquement conditionnée que n'importe quelle autre entreprise humaine ».
> (Albert Einstein).

Alexandre Lacassagne est le chef de file de l'école lyonnaise de criminologie, encore appelée « école du milieu social », qu'on oppose parfois un peu rapidement à l'école positiviste italienne menée par Cesare Lombroso et qu'on résume, trop facilement, à quelques aphorismes dont Alexandre Lacassagne avait le secret[722]. Il ne s'agit pas ici de revenir sur cet antagonisme entre les deux grandes écoles de criminologie, française et italienne, ni de souligner que leurs positions, pour divergentes qu'elles soient, ne sauraient être aussi grossièrement opposées[723]. En revanche, cette notion de milieu, si chère à Lacassagne et centrale dans sa pensée, nous apparaît pertinente pour poursuivre cette étude. Concept sociologique par excellence, le « milieu » doit être défini comme « l'environnement d'un

---

[722] Le plus connu est, sans doute, celui-ci : « Le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité », in Alexandre Lacassagne, « Les transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale de 1810 à 1912 », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1913, p.364.

[723] Sur ce point, voir les mises au point suivantes :

Patrick Colin, « Approche historique et sociologique du milieu carcéral en France : comment comprendre les difficultés d'ouverture de la politique pénitentiaire française (1789-1945) », in Análise Psicológica, 2002, 3 (XX), p.297-306.

Henri Souchon, « Alexandre Lacassagne et l'École de Lyon. Réflexions sur les aphorismes et le concept de "Milieu social" », in Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 1974, Tome XXIX, n°3, p.533-559.

Marc Renneville, « La réception de Lombroso en France », Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.107-135.

sujet individuel ou collectif »[724]. Cette définition très large se précise par l'ajout d'un adjectif : on parle alors de milieu politique ou milieu culturel, de milieu professionnel ou familial. Il faut distinguer le « milieu » du « réseau », auquel nous nous intéresserons ensuite. Le milieu, que Jean-François Sirinelli désigne par une métaphore sous le terme de « microclimat », renvoie à une acception spécifique de la sociabilité : on y baigne, cependant que le réseau structure. Le « milieu » renvoie à une sociabilité au quotidien, peu différente de la simple contiguïté par voisinage (géographique, sociologique, ou démographique). Il doit donc être étudié à grande échelle, au niveau local. La sociabilité se caractérise par « la régularité relative d'un mode relationnel et l'intériorisation de normes de comportement pour un groupe donné »[725]. C'est l'environnement quotidien de Lacassagne, sa famille d'abord, ses amis et ses relations, mais aussi la *Gemeinschaft* de la sociologie allemande (la *community* anglaise), une « instance de consécration et de légitimation » au niveau institutionnel (académies, organismes universitaires et de recherche, conseils et commissions), ou professionnel (colloque, jurys, associations corporatives, syndicats). Il s'agit donc ici de resituer Alexandre Lacassagne dans ce milieu dont il considérait qu'il pouvait induire tant de choses, le milieu social et professionnel dans lequel il évolue, et dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne lui est rien moins que naturel. En effet, il y a loin du fils aîné d'un modeste hôtelier de Cahors au médecin légiste de renom que l'on sait, figure essentielle de la vie médicale lyonnaise de la Belle Époque. En dépit de cette origine, Alexandre Lacassagne fait partie intégrante de la caste des médecins lyonnais. On a vu comment il s'y était fait une place, par son mariage avec Madgeleine Rollet, Vve Guilliermond. Il en reçoit les membres les plus éminents, entretenant avec eux des relations plus ou moins étroites. Il faut mesurer combien il a compris les règles de fonctionnement et intégré les normes de comportement de cette bourgeoisie lyonnaise en rendant compte, autant que possible, de son organisation familiale, de son

---

[724] « Milieu », Dictionnaire de sociologie, André Akoun et Pierre Ansart (dir.), Paris, Le Robert / Seuil, 1999, p.341.

[725] Michel Trebitsch, « Avant-propos : La chapelle, le clan et le microcosme », Cahiers de l'ISH n°20 : « Sociabilités intellectuelles. Lieux, milieux, réseaux », mars 1992, sous la direction de Nicole Racine et Michel Trebitsch, p.13.

mode de vie. On ne conserve que peu de traces de cette sociabilité plus ou moins informelle du quotidien qui devait peut-être passer par le téléphone[726], mais surtout par des échanges de billets qui n'ont pas toujours été archivés. Toutefois, la manie de la conservation d'Alexandre Lacassagne nous est d'un grand secours, et permet parfois de saisir au plus près certains de ces moments de sociabilité ordinaire. Dans le fonds conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon, on a pu retrouver quelques 219 cartes de visites dont certaines porteuses de messages tout à fait anodins. Ainsi en date du 26 avril 1890, l'avocat Charles Jacquier demande-t-il : « Cher Docteur. Seriez-vous par hasard à 9 heures chez vous ? En ce cas je viendrai vous trouver plutôt qu'après déjeuner. Je vous expliquerai pourquoi. Mais le déjeuner tient toujours pour 10 h ½. »[727]. Ces petits riens du quotidien, nous en avons donc une trace, qui permet de reconstituer l'ordinaire d'Alexandre Lacassagne, ce à quoi nous nous livrerons dans un premier temps, en tâchant de dresser le portrait du médecin en famille, puis en notable lyonnais. C'est ensuite l'analyse du milieu scientifique dans le cadre duquel Lacassagne développe ses théories qu'il faudra mener, afin de répondre aux questions suivantes : Quelle place tient-il dans la pensée scientifique de son temps ? Quelles sont ses positions par rapport aux grands débats qui agitent la communauté scientifique de l'époque, notamment l'évolutionniste ou la phrénologie ? Adhère-t-il à la philosophie positiviste dont on sait l'influence qu'elle exerce tout au long du XIXe siècle ? Est-il avant-gardiste ou suiveur ? chef d'école ou franc-tireur ? Bref, comment s'insère-t-il dans les milieux scientifiques de son temps ? Enfin, c'est la notion de « milieu » au sens criminologique du terme où l'entend Lacassagne qu'il nous faudra analyser, afin de rendre justice à sa pensée, trop souvent simplifiée à l'excès.

---

[726] L'annuaire lyonnais du Tout-Lyon (consulté pour les années 1911, 1914, 1916, 1917, 1920 et 1924) et l'Indicateur Bertrand (consulté pour les années 1915, 1917, 1920, 1922, 1924) n'indique cependant pas de numéro de téléphone pour joindre Alexandre Lacassagne à son domicile de la place Raspail ou dans sa résidence estivale de la Léva à Villerest (Loire), alors que l'invention mise au point en à la fin des années 1870 commence à faire son apparition dans les foyers (à raison toutefois de seulement un abonné pour 183 habitants en France en 1912). La consultation des mêmes sources nous apprend toutefois que le Dr Étienne Rollet, gendre de Lacassagne, a le téléphone depuis 1911 au moins.

[727] Collection de cartes de visites. [BML FA s.c.]

A. Portrait de Lacassagne en notable lyonnais

Nous avons suivi Lacassagne du Quercy à Lyon. Dans sa ville d'adoption, nous lui avons emboîté le pas, des amphithéâtres de la Faculté de médecine au pont du bateau-morgue, de l'Institut médico-légal à la prison. Mais Alexandre Lacassagne ne fréquente pas seulement les milieux interlopes, conscient qu'il est que, si l'on peut y puiser un matériau de choix, ce n'est pas là que se jouent les carrières. Si Alexandre Lacassagne connaît bien les marginaux, il maîtrise également les codes de la bourgeoisie lyonnaise, et se forge une importante sociabilité qui stimule, sans conteste, sa carrière. Ce concept de « sociabilité » nous apparaît opératoire pour analyser les pratiques relationnelles de Lacassagne, dans le strict cadre de son milieu, à la fois médical et lyonnais. Il convient donc d'abord de s'entendre sur la signification de ce terme.

1. La délicate définition de la notion de sociabilité

« Généralisée par les historiens comme catégorie reconnue dans les sciences sociales au début des années 1970 à la suite d'E. Le Roy Ladurie et M. Agulhon, […] la sociabilité est redéfinie alors comme "aptitude générale d'une population à vivre intensément ses relations publiques" »[728]. C'est cette acception que retient Maurice Agulhon en 1977[729], considérant alors la sociabilité comme une notion duelle. La définition qu'il en donne renvoie à l'histoire des mentalités d'une part, et à l'histoire des associations d'autre part. Et il la tient pour le « support social de l'élaboration de formes modernes de politisation »[730], c'est-à-dire qu'elle permet d'explorer les conditions de constitution d'un espace de débat public et démocratique, qui est de l'ordre du politique sans entrer dans les formes du politique, sinon pour les préparer et les préfigurer. Cette approche fondamentalement

[728] Carole-Anne Rivière, « La spécificité française de la construction sociologique du concept de sociabilité », Réseaux, 2004/1, n°123 p.209-210.
[729] Maurice Agulhon, Le cercle dans la France bourgeoise : 1810-1848. Étude d'une mutation de la sociabilité, Paris, A. Colin, 1977, 105 p.
[730] Michel Trebitsch, op.cit., mars 1992, p.18.

politique du concept de sociabilité est féconde, et explique sa pénétration et son succès en histoire moderne et contemporaine, notamment en histoire culturelle. Le concept fait d'ailleurs l'objet de recherches suivies et récentes. Le colloque national du patrimoine écrit qui s'est tenu à Roanne en octobre 2005 s'intitulait ainsi : « Les archives de la sociabilité », et adoptait une définition volontairement très élargie de la notion de sociabilité, soulignant même que cette notion « recouvre […] désormais un territoire très étendu qui va de l'étude des cercles bourgeois à celle des salons littéraires et politiques, du rôle du spectacle de rue sous l'Ancien Régime à celui des cabarets et des clubs à la veille de la Révolution française ou, plus largement, des cafés du XVIIe siècle à nos jours, sans oublier l'immensité du champ associatif... »[731]. Cette définition apparemment extensible à l'infini pose évidemment problème, car si elle est *volontairement* « à géométrie variable » dans les analyses de Jean-François Sirinelli[732], elle risque fort de s'en trouver considérée comme vague, floue, et partant comme non-opérationnelle. C'est une formulation sociologique passe-partout désignant un « groupement permanent ou temporaire, quel que soit son degré d'institutionnalisation, auquel on choisit de participer »[733]. Y recourir, c'est insister sur la petite taille du milieu considéré – un « petit monde étroit », disait Sartre – sans faire usage des catégories de la sociologie des petits groupes, et en mettant en avant les notions de « solidarité » ou même celles, plus psychologisantes, d'amitié ou d'hostilité, ce qui est délicat dans le cadre d'un travail historique, car il est difficile d'apprécier la nature des relations qui transparaissent dans les archives d'Alexandre Lacassagne qui nous sont parvenues. La formalité des écrits donne peut-être une impression de distance qui ne correspond pas à la réalité, et dont il faut se garder, notamment pour évaluer les relations intra-familiales, les rapports parents / enfants entre autres, qui ont tellement changé depuis la fin du XIXe siècle. *A contrario*, les protestations d'amitié de certains des correspondants de Lacassagne sont parfois difficilement

---

[731] Présentation en ligne du colloque « Les archives de la sociabilité. Colloque national du patrimoine écrit, Roanne, 20-21 octobre 2005 ». http://www.liens-socio.org/article.php3?id_article=820 [Consulté le 17 décembre 2007]

[732] Jean-François Sirinelli, op.cit, 1994, 721 p.

[733] Michel Trebitsch, op.cit., mars 1992, p.12.

interprétables. On ne saurait sérieusement s'y risquer, car peut-on réellement apprécier la profondeur d'une relation amicale sur la seule base d'une carte de visite qui souligne l' « affectueux soutien »[734] dont Lacassagne a fait preuve à l'égard d'Ernest Cuaz, conseiller à la cour d'appel de Lyon, ou à partir de cette lettre signée d'Henri Molliée qui fait mention de la « bonne amitié » qui le lie à Alexandre Lacassagne ? On en sait finalement assez peu sur l'intimité du médecin légiste lyonnais, et il nous semble peu intéressant de tenter coûte que coûte de la reconstituer. Cependant, cette notion de « sociabilité » nous apparaît fonctionnelle pour mener à bien une analyse des relations entretenues par Alexandre Lacassagne au plan local, pour peu qu'on s'entende fermement sur le sens à donner à ce terme. C'est finalement l'acception sociologique que nous retiendrons ici, entendant la sociabilité comme « l'ensemble des relations sociales effectives, vécues, qui relient l'individu à d'autres individus par des liens interpersonnels et/ou de groupe »[735]. Ce peut être une sociabilité formelle, organisée, ou informelle et spontanée, collective (impliquant plus de deux personnes) ou interindividuelle (entre deux individus seulement), plus ou moins intense, de travail, de voisinage ou de famille. Du reste, ces distinctions ne sont pas toujours pertinentes pour la période qui nous intéresse. On y reviendra.

2. Lacassagne intime

<u>Fig.13</u> : En famille à Villerest.

Malgré le flou de la photographie, prise dans la galerie de la maison, on reconnaît sans doute, au centre, le patriarche, Alexandre Lacassagne,
et auprès de lui sa fille dévouée, Jeanne.
Les hommes sont plus difficilement identifiables.
Notons au premier plan la présence de la petite Magdeleine

[734] Toutes les citations sont tirées des documents rassemblés dans le fonds Lacassagne, soit dans la correspondance classée sous la cote Ms 5174, soit dans la collection de cartes de visites qui n'est pas cotée.

[735] Claire Bidart, « Sociabilités : quelques variables », in Revue française de sociologie, 1988, p.623.

Policard.
S.d. (Collection particulière)

Il faut d'abord étudier la sociabilité familiale d'Alexandre Lacassagne, avant de considérer ses relations amicales et mondaines, et d'examiner, à l'instar de Catherine Pélissier, « le système complet des pratiques sociales bourgeoises en englobant tous les types de sociabilités, de l'institutionnel aux manifestations les plus ténues »[736]. Les relations familiales tiennent sans doute une place importante dans la vie d'Alexandre Lacassagne d'autant que, on l'a vu en étudiant son mariage, la famille est une des clés de l'intégration au monde des patriciens, c'est même la pierre angulaire de la société bourgeoise. Pour Lacassagne, l'intégration au milieu médical lyonnais passe nécessairement par la fréquentation de sa belle-famille, celle du professeur Rollet. Joseph Rollet, son beau-père, est de ceux qui ont porté la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie sur les fonts baptismaux. Il y occupe la chaire d'hygiène dès 1877, date la création de la Faculté, et ce jusqu'à son décès, survenu en 1894. Lors de son recrutement en 1881, Alexandre Lacassagne n'est pas encore le gendre de Rollet, mais nul doute que c'est bien dans le champ professionnel que les deux hommes se croisent

[736] Catherine Pellissier, op.cit., 1996a, p.5.

d'abord, avant que le vieux professeur estime l'avenir d'Alexandre Lacassagne si prometteur qu'il décide d'en faire son gendre. Après Joseph, son fils Étienne Rollet devient également professeur à la Faculté de médecine. Alexandre Lacassagne a donc un beau-frère pour collègue et confrère. Peut-on rêver meilleur moyen pour s'attacher des fidélités que les liens du sang ? En épousant Magdeleine, Lacassagne s'est attaché un réseau au sein de l'université lyonnaise, il s'est intégré à une dynastie médicale locale. Ses neveux font aussi leur médecine, comme leurs cousins, ses fils, Antoine et Jean Lacassagne. Et les cousins se fréquentent. On se reçoit à Lyon ou à Villerest, « dans une grande maison familiale près de Roanne, […] sur les bords de la Loire », pour des « séjours champêtres dont [Jean Lacassagne a gardé] un vif souvenir […] et [qu']il se plaisait à évoquer »[737]. Ce cousinage champêtre est un classique de la famille bourgeoise. « Cette pratique présente […] l'avantage de familiariser l'enfant avec toute sa parentèle et d'accroître son sens de la famille »[738], ce qui est fondamental dans un milieu qui fonde une large part de son pouvoir sur la connaissance et la gestion d'un grand capital relationnel, dont la charpente reste la famille élargie. « Regrouper régulièrement l'ensemble des parents permet de reconstituer la "tribu" familiale, de créer un passé commun et de forger une complicité entre chacun de ses membres »[739]. Il est donc habituel, chez Lacassagne, de se retrouver régulièrement en famille [Fig.14 et 15]. À une date inconnue, « Louis Rollet, Licencié en droit, remercie [ainsi] ses cousins Lacassagne de leur très gracieuse invitation qu'il accepte avec grand plaisir »[740]. La sociabilité domestique, autour de la réunion dominicale de la famille élargie notamment, est importante, et l'ampleur de la salle à manger de Villerest est digne de ces repas familiaux. C'est ainsi que se forge le sentiment d'appartenance à un même monde.

---

[737] « Evocation de la mort de Jean Lacassagne (1886-1960) », in Le Crocodile. Bulletin de l'Association générale de l'Internat des Hospices Civils de Lyon, septembre-octobre 1961 (29e année), p.7.

[738] Vincent Gourdon, Histoire des grands-parents en France du XVIIe au début du XXe siècle, Paris, Perrin, 2001, p.154.

[739] Vincent Gourdon, op.cit., 2001, p.155.

[740] Carte de visite de Louis Rollet, s.d.[BML FA Ms5174]

<u>Fig.14</u> : Les cousins Lacassagne et Rollet à Villerest.
Seule Jeanne Lacassagne peut être identifiée avec certitude. C'est la grande jeune fille, au centre de la photographie.
S.d. (Collection particulière)

<u>Fig.15-1</u> : En famille à Villerest (1889). (Collection particulière).
Les indications portées au dos de la photographie permettent d'identifier, de gauche à droite et de haut en bas : Joseph Rollet, beau-père de Lacassagne, son fils Étienne Rollet,
la mère d'Alexandre Lacassagne à côté de sa petite-fille Jeanne,
Alexandre Lacassagne et son épouse Magdeleine, les jeunes Antoine et Jean Lacassagne.
Le groupe de quatre personnes sur la droite reste non identifié.

Fig.15-2 : La maison de Villerest aujourd'hui. (Photographie de l'auteur).

Dans un courrier qu'il adresse à son fils Jean, qui est alors sous les drapeaux, le 24 septembre 1914[741], Alexandre Lacassagne donne des

[741] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 24 octobre 1914. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].

nouvelles de toute la famille : « Ici, rien de bien spécial place Raspail [la résidence de Lacassagne à l'époque] ou rue des Archers [résidence d'Étienne Rollet[742]] ». Le ton de la lettre donne la mesure de la familiarité de ces relations familiales : Lacassagne précise ainsi la situation de ses neveux Rollet : « Pierre est médecin auxiliaire à l'hôpital de Vienne. Henri va se présenter au bachot à la fin du mois. Jacques rentre au lycée le 7 octobre »[743]. Le soldat est heureux de recevoir des nouvelles de ses cousins, avec lesquels il entretient des relations d'affection sans doute nouées depuis l'enfance. Voilà pour les Rollet. Mais Magdeleine n'est pas seulement la fille de son père. Elle est veuve, et en l'épousant Lacassagne endosse la responsabilité de l'éducation d'un enfant, né de son premier mariage avec le pharmacien Jacques Guilliermond, le jeune Alexandre. Ce faisant, il s'attache là encore des fidélités. Et la correspondance dont on dispose montre que ces relations durent. Toujours en 1914, alors que le premier époux de Magdeleine est décédé depuis longtemps et qu'elle-même n'est plus, Lacassagne peut encore écrire à son fils que « les Guilliermond quittent St Simon[744] lundi prochain »[745]. Et même si son beau-fils a suivi les traces de feu son père, et n'a pas fait médecine, au contraire de son beau-père et de ses demi-frères, tout ce monde semble en apparence conserver des relations harmonieuses. Dans le fonds Lacassagne on trouve ainsi, reliés avec d'autres travaux, ceux d'Alexandre Guilliermond, dédicacés « À mon cher papa, Affectueusement »[746].

Finalement, lorsqu'il se marie en 1882, Alexandre s'intègre donc non seulement à une, mais à deux dynasties lyonnaises, l'une médicale, l'autre pharmaceutique, et ce faisant il devient un véritable lyonnais. Le baptême

---

[742] Étienne Rollet, le beau-fère d'Alexandre Lacassagne, réside au 10 rue des Archers [*Tout Lyon. Annuaire*, consulté pour les années 1911, 1914, 1916 et 1917 aux Archives municipales de Lyon].

[743] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 24 octobre 1914. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].

[744] Il s'agit de la résidence secondaire des Guilliermond, ex-beaux-parents de Mme Lacassagne, Veuve Guilliermond : Saint-Simon, au numéro 114 de la rue de la Pyramide, Écully.

[745] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 24 octobre 1914. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].

[746] Dédicace de Alexandre Guilliermond, Cytologie et Sexualité des Levures, s.l., 1901-1903. [BML FA 140560]

d'une avenue à son nom[747] en est la preuve, si l'on en croit « l'axiome selon lequel il faut être Lyonnais pour [en] être honoré »[748]. Le mariage est un excellent moyen d'obtenir une assise sociale et professionnelle, et la recette classique du jeune homme prometteur épousant la fille bien née est toujours d'actualité au tournant du XXe siècle. « Dans les familles de la bourgeoisie, les préoccupations matrimoniales sont constantes pour les parents. Bien marier ses enfants est un gros souci »[749]. En 1890, Jules Coste-Labaume, conseiller général et journaliste au *Lyon Républicain*, publie un roman intitulé *Un mariage lyonnais*, « satire de la haute société, [dans laquelle] il reproche aux alliances bourgeoises de n'être fondées que sur l'intérêt »[750]. On en sait trop peu sur la relation qu'Alexandre Lacassagne entretenait avec son épouse pour conclure à un mariage de ce type. Du reste, mariage de convenance ne signifie pas mariage forcé. Au détour d'un courrier adressé par Adrien Storck à Gabriel Tarde, tous deux amis de la famille, on suit l'évolution de la maladie de cœur qui emporte Magdeleine Lacassagne en 1893, et en filligranne ce sont les relations du couple qui sont lisibles :

> « Lacassagne vient de m'envoyer un mot, bien découragé. J'espère qu'il s'exagère l'état de sa femme. J'y vais d'ailleurs et je vous donnerai mon impression en détail. La situation sans être désespérée est très inquiétante. MM. Rollet, père et fils, sont là en permanence. Ce soir il y a consultation. Mais je crois que la nature seule soit médecin en qui on puisse mettre son espoir avec une maladie comme celle dont souffre Madame Lacassagne. Les remèdes n'ont plus d'action sur un organe qui, alternativement, prend une allure folle ou semble vouloir s'arrêter. C'est bien triste et Lacassagne semble être cruellement éprouvé »[751].

Ce qui est certain en revanche, c'est que Lacassagne a beaucoup gagné à cette union. On acquiert un réseau relationnel en se mariant bien. Il n'est ainsi sans doute pas anodin que, dans le bottin mondain de la ville, le *Tout-Lyon*, le nom de jeune fille des épouses soit indiqué. Au moins les alliances

---

[747] À l'occasion du cinquantenaire de la mort du médecin, l'Avenue des Pins, chemin vicinal n°17, devient « Avenue Lacassagne ».
[748] Pierre-Yves Saunier L'Esprit lyonnais, XIXe-XXe siècle, Paris, CNRS Éditions, 1995, p.160.
[749] Catherine Pellissier, op.cit.,1996b, p.124.
[750] Catherine Pellissier, op.cit.,1996b, p.121.
[751] Lettre d'Adrien Storck à Gabriel Tarde, s.d. [CHEVS Fonds Gabriel Tarde GTA 27]

familiales sont-elles ainsi clairement lisibles. Le mariage bourgeois relève de la stratégie, les apparentements se revendiquent et les conjoints ne se choisissent pas au hasard. Alexandre Lacassagne épouse une fille de l'aristocratie médicale lyonnaise. Sa fille Jeanne, née en 1883, se marie avec Albert Policard (1881-1972), un des élèves de son père, reçu à l'École du service de santé militaire en 1900. Et Lacassagne fait de son gendre le secrétaire général des *Archives d'Anthropologie criminelles.* Quant à son fils Jean Lacassagne, qui se marie à la fin de la Première Guerre mondiale, avec Mademoiselle Renée Chicoye[752], il a, semble-t-il, été plus libre de son choix : aucune trace d'une famille Chicoye dans le milieu médical lyonnais. Jean a probablement rencontré son épouse hors de ce champ, loin en tout cas du regard paternel. Alexandre Lacassagne ne connaît pas la jeune fille quand son fils lui fait part de ses projets de mariage. Il évoque cette union prochaine dans une lettre qu'il adresse à son fils mobilisé, le 19 mai 1918 :

> « Je suis très préoccupé du grand acte que tu vas accomplir, les changements dans ta manière de vivre et des modifications plus importantes dans tes sentiments, ton activité et ton esprit. Tu vas entrer dans une vie nouvelle en installant une autre famille. La compagne, celle qui partagera avec toi le pain quotidien, selon l'étymologie, sera un autre toi-même. Vous ne serez vraiment unis que si vous mettez en commun vos goûts, vos désirs, c'est-à-dire les actes, les pensées et les sentiments. Je vois d'ailleurs, par tes lettres, que l'apprentissage de cette existence est commencé et je conçois le désir d'en finir vite avec ces prolégomènes. Mais le livre de la vie conjugale a une préface : elle est nécessaire et la loi impose des délais. Les renseignements, les impressions que m'ont communiqué Jeanne et Albert vous sont favorables »[753].

Son fils a passé la trentaine, mais le patriarche estime toujours avoir son mot à dire. Il faut dire que la grande majorité des mariages alors se négocient grâce aux bons offices de tiers obligeants, en l'occurrence la sœur et le beau-frère de Jean Lacassagne. L'événement joue un rôle actif dans les stratégies familiales étudiées par Darya Vassigh[754] : au sein de la

---

[752] Dans le Tout-Lyon. Annuaire de 1920, on trouve mention du Dr Jean Lacassagne et de Madame, née Chicoye, installés au 104 rue de l'Hôtel-de-Ville.

[753] Courrier d'Alexandre Lacassagne à son fils Jean, le 19 mai 1918. [ADR 30J1 : Fonds Jean Lacassagne. Correspondance avec sa famille (1914-1918)]

[754] Darya Vassigh, Les Relations adultes-enfants dans la seconde moitié du XIXe siècle (1850-1914), Étude discursive d'écrits autobiographiques, éducatifs, juridiques et médico-légaux, relatifs à cette question, Thèse de

bourgeoisie, le mariage permet d'espérer une promotion sociale, en tout cas il est impératif que cette union assure la sauvegarde du rang social et des valeurs héritées. Une loi non écrite prescrit de convoler dans le même milieu social. Et le père de famille a de toute façon les moyens d'imposer ses vues, puisque dans le droit français, depuis le Code civil de 1804, il n'existe pas de contrepoint à la puissance paternelle, même si au cours du siècle, les lois en faveur de l'enfance procèdent à une remise en cause, toujours partielle du reste, de cette toute-puissance. La famille du XIXe siècle fonctionne selon un système rigoureusement paternaliste, qui n'admet pas de contestation. Alexandre Lacassagne est le produit de cette conception des relations familiales, et c'est un patriarche soucieux de ses prérogatives.

On l'a dit, on ne sait rien des relations qu'entretenaient Monsieur et Madame Lacassagne. Il est probable que des correspondances ont été conservées dans la maison familiale de Villerest, où j'ai eu l'opportunité de me rendre à l'été 2007, constatant à cette occasion l'abondance de papiers divers, et non classés, qui y sont entreposés. Mais j'ai rencontré les mêmes difficultés qu'Anne Martin-Fugier qui signalait ainsi en 1983 : « … il reste des correspondances dans les greniers des familles. Mais on les considère comme beaucoup trop intimes pour les prêter à un étranger »[755]. Au détour des courriers reçus par Alexandre Lacassagne et conservés à la Bibliothèque municipale, on constate que les époux donnent régulièrement des nouvelles de leurs compagnes. Ils apparaissent souvent très concernés par leurs problèmes de santé – déformation professionnelle oblige car les correspondants de Lacassagne sont très souvent médecins –, notamment à l'occasion des grossesses. En février 1893, le docteur Bournet écrit à Lacassagne : « Ma femme s'est bien trouvée du repos absolu auquel je l'ai condamnée à Lyon. La grossesse continue sans la moindre complication. Dans le milieu de mai j'espère vous télégraphier une bonne nouvelle, la naissance du petit Jean »[756]. Sans doute Alexandre et Magdeleine Lacassagne entretiennent-ils des relations de cet ordre, pleine d'affection

---

doctorat en histoire sous la direction de Michelle Perrot, Université Paris VII, 1996, p.34-116.

[755] Anne Martin-Fugier, La bourgeoise : femme au temps de Paul Bourget, Paris, Grasset, 1983, p.11.

[756] Courrier du docteur Alfred Bournet à Lacassagne, Amplepuis, 14 février 1894. [BML FA Ms5174]

respectueuse. Le couple n'a que trois enfants. Le décès précoce de Madame Lacassagne explique sans doute pour une part cette situation, assez rare à Lyon où le malthusianisme bourgeois sévit un peu moins qu'à Paris[757]. Colette Dürrleman évalue toutefois à 2,3 le nombre moyen d'enfants par ménage médical, et dresse les statistiques suivantes :

Tableau 6 : La dimension des familles de médecins d'après Colette Dürrleman, *op.cit.*, 1966, p.89.

	1891		1911	
Médecin marié ou veuf	87	100 %	159	100 %
Avec enfants	68	78,1 %	110	69,1 %
1	28	41,4 %	31	28,1 %
2	14	20,5 %	37	33,6 %
3	13	19 %	22	19,9 %
4	6	8,8 %	13	11,8 %
5	5	7,3 %	7	6,3 %
6	1	2,7 %	0	0 %
7	1	2,7 %	0	0 %

Avec trois enfants, et même quatre à charge, Alexandre Lacassagne est donc à la tête d'une famille assez nombreuse. Il faut dire qu'il n'est pas un petit médecin de quartier. Son revenu annuel d'au moins 5 000 francs, montant du traitement qui lui est versé par l'université, auquel il faut ajouter les honoraires que lui rapportent notamment ses expertises médico-légales, est suffisamment confortable pour le lui permettre. On est loin, cependant, des familles nombreuses qui sont légions à Lyon, principalement dans les élites catholiques. Le député libéral Edouard Aynard est père de douze enfants. Son ami, Auguste Isaac en a onze. Lacassagne n'est pas de ce bord. C'est un médecin positiviste attaché à la laïcité. Et son mariage tardif participe de ce contrôle des naissances qui se pratique alors dans les familles bourgeoises progressistes.

On peine à dresser un portrait de Madame Lacassagne [Fig.16], à défaut de pouvoir accéder aux archives familiales.

[757] Sur ce point, voir les cartes de la fécondité dressées par Jean-Pierre Bardet et Hervé Le bras, « La chute de la fécondité », dans Jacques Dupâquier (dir.), Histoire de la population française. Tome 3. de 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, p.385.

Fig.16 : Magdeleine Lacassagne, née Rollet (1856-1893). S.d. (Collection particulière)

Elle correspond sans doute au « modèle de la femme bourgeoise, […] épouse, mère, maîtresse de maison, éducatrice. C'est lui qui justifie la femme d'exister »[758]. Si épouse et mère sont davantage des titres que des rôles à proprement parler, puisque la bourgeoise est assistée par une domesticité plus ou moins nombreuse, la maîtresse de maison remplit quant à elle de véritables fonctions. Elle est chargée de la sociabilité. Le dépouillement de la correspondance conservée à la Bibliothèque municipale permet d'affirmer que Magdeleine s'investit à ce titre aux côtés de son époux, et remplit activement cette fonction. Car, pour exclue qu'elle soit de la vie professionnelle, « la bourgeoise est loin d'être étrangère à la réussite de la carrière de son conjoint. D'un bout à l'autre du siècle, les femmes sont dans l'ombre des collaboratrices fidèles »[759], et Madame Lacassagne ne déroge pas à la règle. Vivre bourgeoisement, pour une femme, c'est mener une existence de loisir, ce qui ne signifie cependant ni repos ni paresse. « Le bourgeois […] doit travailler et délègue à son épouse le soin du loisir. Elle est chargée de montrer qu'elle peut gaspiller le temps. Mais […] ce loisir se présente presque invariablement sous l'espèce de quelque travail, tâche

[758] Anne Martin-Fugier, op.cit., 1983, p.14.
[759] Catherine Pellissier, op.cit.,1996b, p.156.

domestique ou devoir de courtoisie »[760]. Dans l'ensemble de la vie mondaine de son couple, Magdeleine semble jouer un rôle actif, jusqu'à son décès survenu en 1893 : « atteinte d'une affection cardiaque, [elle] mourut subitement »[761]. Elle a été, sans aucun doute, un des atouts majeurs d'Alexandre Lacassagne qui veut réussir son implantation à Lyon. Quoique sa collaboration s'effectue toujours en coulisses, l'épouse joue un rôle essentiel aux côtés de son mari, dont elle partage les aspirations et les soucis professionnels. Parmi les courriers que reçoit Alexandre Lacassagne, rares sont les scripteurs qui oublient d'adresser leurs « respectueux hommages à Madame »[762]. Le docteur Treille prie Lacassagne « d'agréer les vœux bien sincères que je forme à l'occasion de la nouvelle année, pour [lui], pour madame Lacassagne et pour [ses] enfants »[763]. Et l'on se congratule de couple à couple, à l'instar de Paul Brouardel qui écrit ainsi : « Merci, mon cher ami, toutes les amitiés de la doyenne et les miennes à Madame Lacassagne et à vous »[764]. En bonne épouse, Magdeleine sait remplir ses obligations mondaines au mieux des intérêts professionnels de son mari, adressant ainsi ses vœux à certains de ses confrères pour la nouvelle année. L'un d'eux répond, le 15 janvier 1890 : « Mon cher collègue, Vous avez eu l'obligeance de m'écrire pour nous envoyer […] les vœux de madame Lacassagne et les vôtres à l'occasion du nouvel an. À notre tour de vous adressez nos meilleurs vœux pour l'année à venir »[765]. La vie de société a un caractère utilitaire marqué et l'agrément n'en est pas la seule motivation : il s'agit de s'inscrire dans un système de sociabilités bien réglementées, qui a ses lieux et son calendrier. Madame Lacassagne s'y consacre sans doute activement, à l'instar de ces bourgeoises débordées dont Octave Uzanne dresse le portrait :

> « Après avoir, le matin, consacré son temps à son ménage, à ses fournisseurs, à ses enfants, à sa toilette, il lui faut, l'après-midi, comme pour de graves affaires,

---

[760] Anne Martin-Fugier, op.cit., 1983, p.11.

[761] « Évocation de la mort de Jean Lacassagne (1886-1960) », in Le Crocodile. Bulletin de l'Association générale de l'Internat des Hospices civils de Lyon, septembre-octobre 1961, 29e année, p.17. [AHCL HA97]

[762] Carte de visite de Paul Arcis, avocat, s.d. [BML FA Ms5174]

[763] Carte de visite du docteur Alcide Treille, janvier 1890. [BML FA Ms5174]

[764] Carte de visite de Paul Brouardel, s.d. [BML FA Ms5174]

[765] Correspondant non identifié à Alexandre Lacassagne, 15 janvier 1890. [BML FA Ms5174]

> passer chez sa couturière, sa lingère, prendre jour chez son coiffeur, faire une visite à quelques amies, s'arrêter chez le pâtissier à l'heure du lunch, aller bibeloter à droite et à gauche, faire des commandes chez les grand épicier, acheter des fleurs au marché du jour, aller essayer une veste chez le tailleur, un chapeau chez la modiste »[766].

La distinction entre formel et informel n'est pas véritablement pertinente pour appréhender les sociabilités des notables lyonnais[767], et la collaboration des épouses n'opère aucune distinction entre ces domaines. Jules Cambon, préfet du Rhône, invite ainsi le couple Lacassagne en ces termes presque cavaliers : « j'ai demain quelques personnes à dîner. Me permettez-vous de vous demander de vous joindre à elles ainsi que Madame Lacassagne ? Madame Cambon se joint à moi et nous serions l'un et l'autre très heureux que vous voulussiez bien excuser l'impromptu de notre invitation »[768]. En dépit de ce ton badin, et de l'apparente familiarité qu'il pourrait indiquer, les deux hommes entretiennent une relation professionnelle. Le même courrier en rend compte, puisque le préfet poursuit : « Je vous serais reconnaissant de venir me voir soit aujourd'hui vers 9h1/2, soit demain matin vers 11 h pour causer d'Oullins », en l'occurrence de l'assassinat du sous-brigadier Méjean par un « apache » en juin 1891 [Fig.17].

Fig.17 : Le Drame d'Oullins. *Le Progrès illustré* (21 juin 1891)

[766] Octave Uzanne, Parisiennes de ce temps, 2e partie, chap.14, Paris, 1910. Cité par Anne Martin-Fugier, op.cit., 1983, p.182.
[767] Catherine Pellissier, op.cit., 1996a, p.22.
[768] Courrier du préfet Jules Cambon à Alexandre Lacassagne, 25 juin 1891. [BML FA Ms5174]

LE PROGRÈS ILLUSTRÉ

Supplément littéraire du « PROGRÈS DE LYON »

LE DRAME D'OULLINS

Parmi les nombreux courriers reçus par Lacassagne, nombreux sont ceux où se mêlent ainsi considérations professionnelles et notes plus personnelles. C'est le docteur Bournet qui donne des nouvelles de la grossesse de son épouse en même temps qu'il précise à Alexandre Lacassagne que « l'éditeur de la France Judiciaire sollicite l'échange des sept années de la France Judiciaire contre les sept années des Archives »[769]. C'est Paul Cazeneuve qui affirme que « la chaire d'hygiène ne peut devenir ainsi une chaire de bactériologie [car] il faut être médecin et très chimiste pour bien faire ce cours sans risque de lui enlever son caractère », quelques lignes après avoir adressé « mille caresses aux enfants » et avoir donné des nouvelles de « Gabi [qui] sera heureux de folichonner avec ses petits amis »[770].

De même, la limite entre le familial et le professionnel est parfois ténue. Les mariages sont emblématiques de ce mélange des genres : l'événement ne relève pas exclusivement de la vie privée, loin de là. Le Docteur Saint-Paul adresse à son ancien maître un faire-part à l'occasion du sien en mars 1907,

[769] Courrier du docteur Alfred Bournet à Lacassagne, Amplepuis, 14 février 1894. [BML FA Ms5174]

[770] Courrier de Paul Cazeneuve à Alexandre Lacassagne, 15 septembre 1894. [BML FA Ms5174]

et Lacassagne le glisse dans la thèse consacrée au langage intérieur que le fiancé a rédigée sous sa direction[771]. Et quand le médecin adresse ses vœux de bonheur à la fille de son ami Dujardin-Beaumetz par l'entremise de ce dernier, directeur du Service de Santé au ministère de la Guerre, celui-ci lui répond très officiellement sur papier à en-tête du ministère « 7e Direction. Cabinet du Directeur » :

> « Merci, mon cher ami, de vos souhaits pour les jeunes époux. Ils leur ont été extrêmement agréables, et je me suis bien volontiers chargé de vous exprimer leur gratitude, en vous priant d'en faire agréer l'hommage à Madame Lacassagne, ainsi que celui de mes sentiments les plus respectueux.
> Bien cordialement à vous. Dujardin Beaumetz »[772].

Ce correspondant n'est pas exceptionnel : le moindre courrier adressé à Lacassagne l'est sur carte de visite ou papier à lettre avec en-tête officiel. Lui-même n'écrit d'ailleurs presque toujours que sur du papier estampillé « Faculté de médecine de Lyon. Institut de médecine légale », même pour ses courriers à caractère personnel.

S'il est difficile de cerner l'intimité de Lacassagne, le hasard d'une notice nécrologique de Jean, son fils cadet, permet de reconstituer un peu de cette vie de famille sur laquelle les sources manquent, l'accès à des archives privées concernant la famille Lacassagne étant difficile. On sait ainsi qu'après le décès de son épouse, survenu en 1893 « alors que [le cadet de la famille, le petit Jean] n'avait que sept ans […] »[773], Lacassagne ne se remarie pas. Jean « fut [donc] élevé par sa sœur Jeanne »[774], qui n'est pourtant âgée que d'une dizaine d'années à l'époque. « Elle l'entoura de tendresse, tout en s'occupant avec soin de ses études que surveillait attentivement son père dont il redoutait la sévérité »[775]. C'est tout ce que l'on sait des relations qu'Alexandre Lacassagne entretient avec ses enfants, et sans doute cette sévérité que Jean Lacassagne se remémore doit-elle être

---

[771] Dr Georges Saint-Paul, Essais sur le langage intérieur, Lyon, Storck, 1892, 145 p. [BML FA 135506]
[772] Courrier de Dujardin-Beaumetz à Lacassagne, 20 mars 1890. [BML FA Ms5174]
[773] *Idem.*
[774] *Idem.*
[775] *Idem.*

évaluée à l'aune des relations père/fils de l'époque[776]. Indépendamment même de la configuration sociale, mais *a fortiori* dans un milieu bourgeois, « les parents imposent une conduite disciplinée et une vie programmée : la discipline tient une place importante dans le programme éducatif, la pédagogie est stricte, le contrôle parental de tous les instants »[777]. Certes, il existe des « pères modernes », ainsi que le souligne Catherine Rollet[778]. Dans *Fécondité*, Émile Zola met ainsi en scène Mathieu, l'heureux père d'un cinquième enfant, qui donne le bain à son bébé nouveau-né : « [il] s'obstina, baigna l'enfant, le lava pendant trois minutes, à l'aide d'une éponge fine »[779]. Idéal né dans l'imagination de Zola ? Peut-être. Expérience de certains ménages particulièrement novateurs sans doute. Catherine Pellissier affirme que « sans retard, les bourgeois lyonnais découvrent les joies de la paternité et dissertent longuement sur des problèmes "féminins" : nourrissage, distractions enfantines… »[780]. Mais chez les Lacassagne, on n'en est probablement pas là. Le médecin est un homme sérieux. On ne l'imagine guère pouponnant. Toutefois, le décès prématuré de sa femme l'oblige à prendre une part sans doute plus active dans l'éducation de ses enfants qu'il n'est d'usage pour les pères dans ce milieu social. Dans un courrier adressé par Adrien Storck, l'éditeur et ami proche d'Alexandre Lacassagne, à Gabriel Tarde, on lit ainsi :

> « Lacassagne a un enfant malade. Sans femme chez lui, c'est plus cruel encore. Notre ami est décidément éprouvé sans mesure depuis quelques années. Vous qui avez des malades aussi autour de vous, savez quelle anxiété ce doit être pour un père obligé de s'absenter fréquemment, de confier les soins à des mercenaires et qui pour combler la mesure, n'a personne près de lui avec qui parler, en qui s'épancher. Je sens que pour Lacassagne, si chaudement affectueux et démonstratif, cette dernière épreuve n'est pas la plus pénible »[781].

---

[776] Sur le sujet, voir notamment la thèse de Darya Vassigh, op.cit., 1996, 2 vol., 484 p. On peut citer également Egle Becchi et Dominique Julia, Histoire de l'enfance en Occident. Tome 2 : du XVIII e siècle à nos jours, Paris, Seuil, 1998, 548 p. Voir notamment le chapitre consacré par Carlo A. Corsini à « Enfance et famille XIXe siècle », p.289-320.

[777] Catherine Rollet, Les enfants au XIXe siècle, Paris, Hachette, 2001, p.73.

[778] Catherine Rollet, op.cit., 2001, p.39.

[779] Émile Zola, Fécondité, dans Œuvres complètes, tome 8, Paris, Cercle du Livre précieux, 1968, p.227.

[780] Catherine Pellissier, op.cit.,1996b, p.155.

[781] Lettre d'Adrien Storck à Gabriel Tarde, s.d. [CHEVS Fonds Gabriel Tarde GTA 27]

Sans doute se conforme-t-il plutôt à l'idée que l'enfant ne devient véritablement intéressant pour un père qu'à partir de trois ou quatre ans, et même de sept, une fois l'âge de raison venu, car il est communément admis que la prime éducation est féminine. En revanche, on sait qu'il s'intéresse tout particulièrement aux études de ses enfants, garçons et filles, et ce même alors que son épouse, toujours en vie, pourrait s'en charger. Il sollicite des leçons particulières pour sa fille Jeanne. Le 23 mars 1890, une certaine Nicole Sicard lui adresse le courrier suivant : « Cher Monsieur, Je regrette […] Je n'ai qu'un cours par semaine pour jeunes filles et en dehors de ces leçons je ne puis pour le moment prendre aucune élève »[782]. Magdeleine s'est sans doute chargée des apprentissages de la petite enfance. En effet, « depuis Fénelon, l'éducation maternelle est un modèle célébré par tous les pédagogues et mis en pratique dans les foyers bourgeois »[783]. Mais cet enseignement parental est souvent complété par l'intervention d'institutrices. C'est le cas pour la petite Jeanne Lacassagne, qui reçoit donc une éducation parfaitement conforme à son statut de jeune patricienne[784]. Quant à ses frères, ils poursuivent leurs études secondaires au lycée Ampère, établissement public et laïc qui « attire tout le patriciat lyonnais »[785]. Le médecin suit de près la scolarité de ses fils. À l'occasion de la nouvelle année, Marius Roustan, professeur de rhétorique au Lycée Ampère, lui écrit ainsi pour l'informer que « Jean est bien parti. Qu'il fasse encore des efforts plus vigoureux et nous doublerons le cap de juillet »[786]. Alexandre Lacassagne s'emploie à donner à ses enfants une éducation bourgeoise. On sait ainsi qu'il envoie son fils Jean effectuer « quelques séjours en Bavière pour apprendre la langue allemande »[787] avant que le jeune homme ne passe son baccalauréat, or « un séjour à l'étranger constitue le voyage type de la jeunesse bourgeoise »[788]. À Villerest, un curieux

---

[782] Courrier de N. Sicard à Alexandre Lacassagne, 23 mars 1890. [BML FA Ms5174]

[783] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.81.

[784] Sur l'éducation des filles au XIXe siècle, on peut voir les travaux de Françoise Mayeur, notamment : L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 1977, 488 p.

[785] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.58.

[786] Carte du professeur Marius Roustan à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[787] « Évocation de la mort de Jean Lacassagne (1886-1960) », in op.cit., septembre-octobre 1961, 29e année, p.17. [AHCL HA97]

[788] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.74.

graphique retrace à des fins sans doute humoristique l'« évolution en hauteur du Dr Antoine Lacassagne, de l'Institut Pasteur, Lauréat de l'Institut) » [Fig.18], mettant en rapport son âge, sa taille et ses progrès au plan personnel comme intellectuel. On y apprend notamment qu'après être passé par un « phénomène évolutif encore mystérieux » entre 5 et 6 ans, alors qu'il grandit de presque 10 centimètres dans l'année, il fait sa première communion à l'âge de 11 ans, ce qui joue un « rôle accélérateur des études théologiques », commence l'étude du Grec vers 12 ans et demi, et effectue entre 14 et 15 ans un séjour à Munich dont l' « action accélérante » sur la consommation de bière est notée. Il passe son baccalauréat à l'âge de 17 ans.

<u>Fig.18</u> : Une étonnante manière de tracer un parcours de vie.

Graphique de l' « évolution en hauteur du Dr Antoine Lacassagne.

S.d. (Collection particulière)

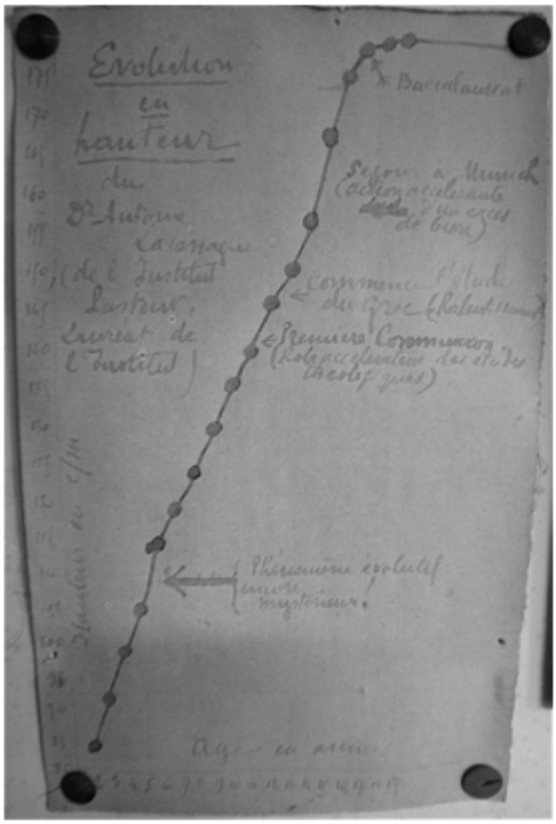

En bon père de famille, Lacassagne a le culte du travail, même s'il n'a lui-même, et de son propre aveu, guère été assidu pendant ses études secondaires. Il exige donc des résultats irréprochables de la part de ses enfants et loue l'autorité, déplorant ainsi en 1914 : « Il y a si peu de gens qui savent commander, et très probablement parce qu'autrefois dans leur jeune temps, ils n'ont pas su obéir »[789]. Nul doute que la discipline qui règne chez lui est à la mesure de cette conviction. En cela, Alexandre Lacassagne n'est rien moins que conforme au modèle paternel de son temps. À la maison, « la discipline est sévère, l'atmosphère peut être lourde, pesante : il est interdit de parler à table »[790]. La tendresse, c'est donc plus probablement le domaine de Jeanne, la fille aînée, qui se retrouve toute jeune maîtresse de maison. Certains courriers permettent toutefois d'affirmer qu'elle n'en a pas l'exclusivité. Paul Cazeneuve, qui fait partie des intimes de la famille, écrit en septembre 1894 : « Mes enfants envoient aux vôtres leurs petits câlins. Gabi sera heureux de folichonner avec ses petits amis »[791]. Mais les courriers de Lacassagne à ses enfants qui nous sont parvenus sont tardifs. Il s'agit principalement de lettres qu'il adresse à ses fils pendant la Première Guerre mondiale. On n'y trouve donc pas ces marques de tendresse qu'on réserve aux petits. Même si « au XIXe siècle, la transformation des rapports familiaux dans le sens d'une plus grande intimité est réelle »[792], l'heure n'est pas aux épanchements du cœur. La dignité des relations parents/enfants donne ainsi parfois une certaine impression de froideur.

Père de trois enfants âgés de 7 à 10 ans, en charge de quatre, on peut supposer qu'Alexandre Lacassagne est assisté dans ses fonctions de chef de famille par quelques domestiques, peut-être une gouvernante qui assure le fonctionnement du foyer. En 1891, Catherine Pellissier estime à 7 % la proportion de médecins non servis[793], sur la base des statistiques dressées par Colette Dürrleman, que l'on peut résumer sous la forme du tableau suivant :

---

[789] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 29 décembre 1914. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].
[790] Catherine Rollet, op.cit., 2001, p.73.
[791] Courrier de Paul Cazeneuve à Alexandre Lacassagne, 15 septembre 1894. [BML FA Ms5174]
[792] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.182.
[793] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.41.

<u>Tableau 7</u> : La domesticité des médecins du IIe arrondissement (1891 et en 1911,

	1891	1911
Nombre total des médecins	129	215
Médecins ayant des domestiques	120 soit 93 %	194 soit 90 %
1 domestique	47 %	40 %
2 domestiques	27 %	36 %
3 domestiques	22 %	17 %
4 ou 5 domestique	2 %	6 %

d'après Colette Dürrleman, op.cit., 1966, p.82.

Alexandre Lacassagne est professeur à la Faculté de médecine, statut suffisamment considérable pour l'autoriser à avoir du personnel de maison, d'autant que « la présence du domestique […] signe l'entrée en bourgeoisie »[794]. On sait que le docteur Léopold Ollier, qui a cinq enfants et dont l'épouse est à ses côtés, dispose de cinq domestiques[795]. Le professeur Lacassagne n'est sans doute pas moins bien servi, d'autant qu'il ne peut rapidement plus se reposer sur sa femme d'un certain nombre de tâches liées à la gestion du foyer. Alors que ses enfants sont élevés, en 1915, il évoque ainsi « les deux bonnes »[796] qui l'accompagnent en villégiature à Villerest, et remettent en ordre la maison où « les souris, les araignées surtout, s'en sont donné à leur aise, au milieu d'un cumul extraordinaire de poussière »[797]. Certainement, c'est d'une domesticité[798] plus nombreuse qu'il s'est entouré pour élever ses enfants, même si Jeanne a semble-t-il assumé très tôt les fonctions de mère pour ses jeunes frères, et plus généralement de maîtresse de maison. Elle joue sans aucun doute longtemps ce rôle, alors même qu'elle est mariée et qu'elle a fondé sa propre famille. En juin 1915, Lacassagne loue ainsi sa fille en ces termes éloquents :

> « Je ne crois pas que Jeanne aille à St Simon avant le début d'août, et encore ! tu connais l'altruisme de ta sœur. Elle a le plus grand besoin d'aller à la

[794] *Idem*.
[795] Colette Dürrleman, op.cit., 1966, p.82.
[796] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 18 juin 1915. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].
[797] *Idem*.
[798] Anne Martin-Fugier, La place des bonnes. La domesticité à Paris en 1900, Paris, Perrin, 2004, 377 p.

> campagne pour ses enfants, mais elle ne voudrait pas quitter son papa et propose de venir déjeuner le matin Place Raspail afin de ne pas me laisser seul »[799].

La même année, il précise encore : « Jeanne se donne beaucoup de mal pour pourvoir à tout »[800], remplissant donc toujours avec le même zèle son rôle auprès de son père [Fig.19]. Elle semble conserver à son jeune frère la tendresse de l'enfance, et lui écrit en ces termes en septembre 1914 :

> « Je viens de finir mon petit Jean ton chandail et il partira demain avec une seconde pile électrique. […] Dis-moi donc, puisque tu couches dans un sac, en quoi consiste ce sac et s'il est un peu chaud. On vend actuellement des tissus de laine avec lesquels je pourrais t'en confectionner un qui serait, je crois, chaud, léger et peu encombrant. Réponds-moi vite et dis si le chandail te va bien »[801].

<u>Fig.19</u> : La tendresse paternelle.

Alexandre Lacassagne et sa fille Jeanne. Février 1900, chez Storck,
d'après la légende manuscrite au dos. (Collection particulière)

[799] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 18 juin 1915. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].
[800] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 19 août 1915. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].
[801] Courrier de Jeanne à Jean Lacassagne, le 31 octobre 1914. [ADR 30J1 : Fonds Jean Lacassagne. Correspondance avec sa famille (1914-1918)]

Les archives nous manquent pour savoir si elle portait la même affection à son frère Antoine, à peine plus âgé que Jean, mais on peut sans grand risque le supposer. En revanche, il est un dernier rôle dans lequel la correspondance familiale permet de cerner Alexandre Lacassagne, c'est celui de grand-père[802]. Il évoque ainsi notamment ses petits-enfants Policard, André qui « fait des progrès sensibles en lecture » mais dont la santé donne des soucis à sa mère et à son grand-père, « abonné [qu'il est] le soir à la temp. de 38°, [mais] qui, malgré cela, dort et mange bien, s'amuse avec vigueur »[803] et Magdeleine qui « se porte admirablement, sourit avec grâce, et parlotte tant bien que mal »[804]. Le grand-père est même suffisamment attentionné pour qu'on lui confie exclusivement la garde des petits, en 1916 : « Jeanne est partie vendredi matin pour passer quatre jours à Neufchateau près d'Albert [son époux, qui est alors en permission] : elle a fait bon voyage. Ici les enfants vont bien et je donne à leur mère des nouvelles quotidiennes par télégramme pour la rassurer »[805]. Il faut dire que les grands-parents de la fin du XIXe siècle ne sont plus « les patriarches vénérables et un peu lointains d'une lignée, mais plutôt des personnes disponibles, sages, capables d'empathie avec les enfants »[806]. Alexandre Lacassagne est bien conforme au nouveau modèle d'origine bourgeoise qui se met alors en place, et dont Victor Hugo[807] est la figure la plus éminente, un modèle qui « marque la victoire d'un lien familial conçu en priorité à travers sa dimension affective et non hiérarchique »[808].

Pour le reste de la vie de la famille Lacassagne, on ne peut qu'imaginer qu'elle est conforme à celle de la bourgeoisie lyonnaise du temps. On

---

[802] Sur le sujet, voir notamment les travaux de Vincent Gourdon, Histoire des grands-parents en France du XVIIe au début du XXe siècle, Paris, Perrin, 2001, 459 p.
Vincent Gourdon, « Les grands-parents dans la littérature française au XIXe siècle », in Annales de démographie historique, 1991, p.77-89.

[803] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 19 août 1915. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].

[804] *Idem*.

[805] Courrier d'Alexandre à Jean Lacassagne, 24 décembre 1916. [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J1].

[806] Catherine Rollet, op.cit., 2001, p.85.

[807] Victor Hugo publie en 1877 L'Art d'être grand-père. Suite à la mort de Charles Hugo, un de ses fils, et de sa femme, il prend en effet en charge ses deux petits enfants Georges et Jeanne Hugo.

[808] Vincent Gourdon, « Les grands-parents en France du XVIIe au début du XXe siècle », in Histoire Economie & Société, 1999, Volume 18, p.521.

devine, grâce à la correspondance soigneusement conservée, que le couple Lacassagne organise, en mai 1890, une réception, et travaille alors à quatre mains pour assurer son succès. Les réponses[809] de « Maurice Holleaux, Chargé de Cours à la Faculté des Lettres de Lyon [… qui] présente ses respectueux hommages à Monsieur et à Madame Lacassagne et les remercie de leur gracieuse invitation qu'il aura l'honneur d'accepter » en date du 1er mai 1890 ; de Bérard, procureur de la République ou de « Monsieur Benoist [qui] a l'honneur de remercier monsieur et madame Lacassagne de leur aimable invitation » en date du 30 avril ; de Mignon, Birot, Loretz, Brousse (qui nous indique au passage que l'invitation vaut pour le 5 mai 1890), etc., signalent une réception d'assez grande ampleur. Les archives le confirment d'ailleurs. Alexandre Lacassagne est très conservateur et l'on retrouve la liste des invités, près d'une vingtaine[810], ainsi que le courrier que lui adresse en date du 1er mai 1890 un certain « R. Dubois » lui recommandant la bière de « chez Pretz […] celle de la "Méditerranée" » qu'il doit faire livrer en quantité, « de 20 à 25 litres ». L'on saisit ainsi, au détour des archives, l'une de ces manifestations ténues de la sociabilité bourgeoise lyonnaise. Entretenir des relations avec ses pairs : voilà un des devoirs du notable, et Lacassagne s'y conforme. Il prend apparemment une part active à la vie mondaine de son foyer, partageant avec son épouse les soucis du service et des négociations avec les fournisseurs. « Dans le cadre lyonnais, maris et femmes partagent également les devoirs et les soucis de la vie familiale et mondaine »[811]. Mais appréhender l'intimité patricienne reste difficile. Les quelques photographies glanées à Villerest n'en sont qu'un vestige ténu [Fig.20].

Fig.20-1 : Villégiature estivale. Août 1894.

De gauche à droite, la tante Joséphine, Antoine, Alexandre Lacassagne, Jean et Jeanne.

---

[809] Toutes les citations sont tirées des documents rassemblés dans le fonds Lacassagne sous la cote Ms 5174.

[810] « Cahier, Coutagne, Benoist, Lannois, Birot, Offret, Albertin, Loret, Legouis, Icard, St Cyr, Brousse, Rollet, Holleaux, Vuy, Mignon, Arcis… ». Cette liste n'est pas complète, un petit nombre de noms s'avérant illisibles.

[811] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.155.

<u>Fig.20-2</u> : Détente estivale.

Le docteur Lacassagne en costume d'été.

<u>Fig.20-3</u> : Le goûter.

Villerest. Probablement août 1894. De gauche à droite : Jeanne, Jean, Alexandre Lacassagne, un voisin debout et Antoine.

(Collection particulière)

Sans doute le professeur recevait-il ses élèves à domicile, comme il était d'usage. C'est probablement de cette façon que sa fille Jeanne rencontre Albert Policard, son futur époux. On sait que Léopold Ollier (1830-1900), père fondateur de la chirurgie osseuse et articulaire, « invitait chaque semestre tous ses élèves, chefs de clinique, internes et externes à un grand dîner dans son appartement de la rue de la Charité, et […que] la tenue de soirée était de rigueur »[812]. Lacassagne vit certainement sur un même pied que son confrère, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté. Si les sources, incomplètes, et l'absence de modèle que souligne Catherine Pellissier[813] interdisent toute extrapolation, « domesticité, […] simplicité et régularité de la vie, primauté des alliances endogamiques sont des éléments du mode de vie ou des traits de comportement »[814] caractéristiques de la vie familiale bourgeoise. Et l'intimité d'Alexandre Lacassagne semble bien correspondre à ce modèle domestique.

---

[812] J. Glatard, « Léopold Ollier », in Le Crocodile. Bulletin de l'Association générale de l'Internat des Hospices Civils de Lyon, n°4, 1959, p.9. [BML FA 950522]

[813] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.220.

[814] *Idem*.

3. Lacassagne en notable lyonnais

En dépit de l'absence d'un modèle bourgeois au sens strict, les notables lyonnais se conforment à un certain nombre de règles. Le code de bonne conduite local diffère peu de celui reconnu par la bourgeoisie hexagonale : il faut respecter les règles de bienséance et prévenir les critiques en se conformant, toujours, aux usages. Ni vue, ni connue, la culture bourgeoise se veut discrète et solide, « synthèse entre la culture monarchique inégalitaire et celle du juste milieu qui imprègne la République, en dépit des mythes niveleurs la fondant en principe »[815]. C'est le degré d'intégration d'Alexandre Lacassagne à ce milieu, sa maîtrise des codes spécifiques de cette culture qu'on veut à présent mesurer.

Premier indice de notabilité : le logement. « Les deux caractéristiques de l'habitat bourgeois à Lyon sont une forte concentration et une surface importante, toutes deux facteurs de vie sociale »[816]. Un notable est un homme qui a des relations. Il a besoin de les activer régulièrement et de les entretenir, donc de rendre des visites et de recevoir. Il doit jouir d'une certaine visibilité dans la ville. En conséquence, il doit habiter le centre ville [Fig.21] et le fréquenter, règle à laquelle Alexandre Lacassagne se plie sans doute de bonne grâce, d'autant qu'il vit ainsi à proximité de son lieu de travail. On lui connaît ainsi trois adresses successives : 58 rue de la Charité, puis 8 rue Bourbon[817] de 1884 à 1889, et enfin 1 place Raspail[818].

<u>Fig.21</u> : Lacassagne dans la géographie patricienne à Lyon.

D'après Catherine Pellissier, *La vie privée des notables lyonnais au XIXe siècle*, Lyon,
Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996b, p.23.

---

[815] Béatrix Le Wita, Ni vue ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1988, 200 p. Cité par Robert Muchembled, La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle, Paris, Seuil, p.291.

[816] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.134.

[817] La rue de Bourbon est l'actuelle rue Victor Hugo. Elle est rebaptisée en 1889, pour les politiques que l'on imagine.

[818] Lacassagne s'installe ainsi à proximité immédiate de la nouvelle Faculté de médecine, le long du quai de la Vitriolerie, devenu Claude Bernard en 1878.

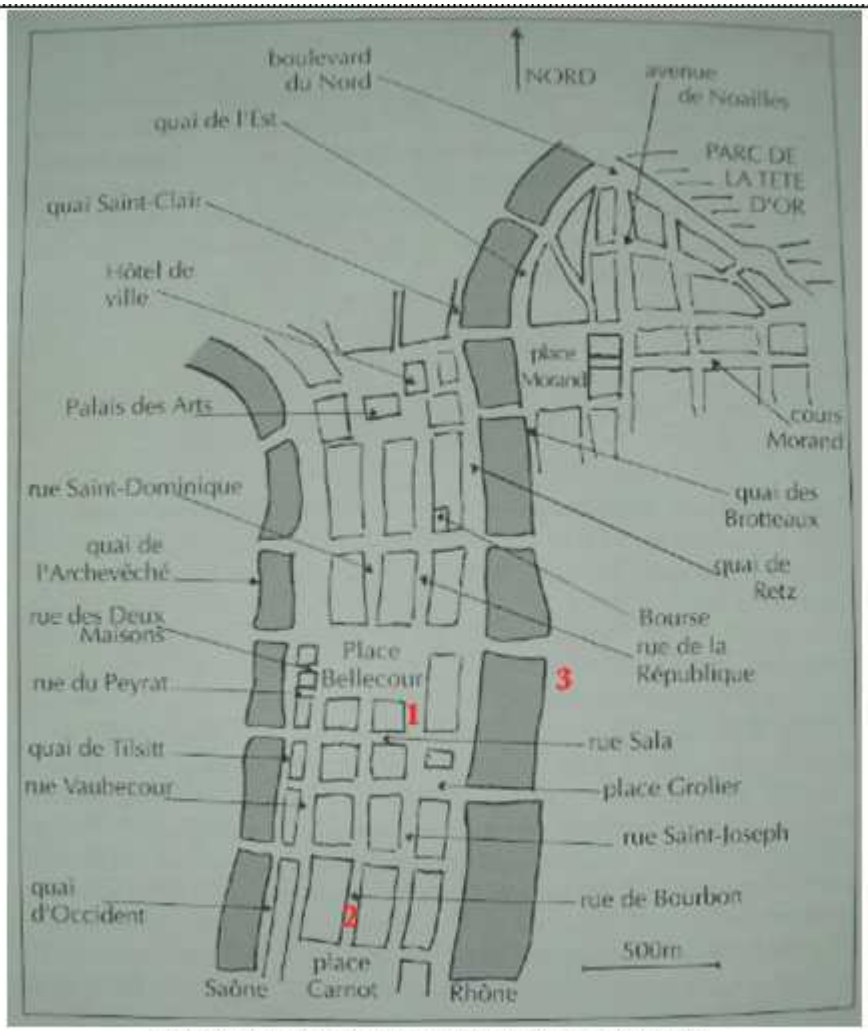

Les adresses successives d'Alexandre Lacassagne :
1. Rue de la Charité
2. Rue de Bourbon
3. Place Raspail

Si les deux premières sont situées dans l'hypercentre, la dernière en revanche trahit sans doute la volonté de se rapprocher de son lieu de travail, la Faculté de médecine, installée sur le Quai de la Vitriolerie, en rive gauche du Rhône. Cette localisation, un peu à l'écart de la géographie patricienne décrite par Catherine Pellissier[819] non loin du quartier de la Guillotière qui est alors considéré comme « mal fâmé, peuplé d'apaches »[820] et reste longtemps un faubourg qui « accueille les voyageurs, héberge les pèlerins et les soldats que la ville de Lyon n'entend pas loger »[821] est plus marginale, mais les quais, fût-ce en rive gauche, sont des espaces bourgeois. Au moins Lacassagne ne déroge-t-il pas, tout en s'installant à proximité de sa chère

[819] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.13-26.
[820] Catherine Pellissier, op.cit., 1996b, p.22.
[821] Jean-Luc Pinol, op.cit., 1989, p.153.

Faculté et de ses sujets d'étude favoris, les criminels. Il a ses habitudes dans ce quartier :

> « Tous les matins, pour peu que le temps fut "sortable", on [est] sûr de rencontrer le professeur Lacassagne, accomplissant d'un pas assuré, sa promenade des quais, du pont Wilson au pont de l'Université. Souvent un ancien disciple ou bien un de ces journalistes dont il fut si longtemps la providence souriante et généreuse, le salu[e], [va] à lui »[822].

Ces promenades urbaines auxquels il se livre avec assiduité sont un signe supplémentaire de l'adhésion d'Alexandre Lacassagne au mode de vie des bourgeois lyonnais. Ces pérégrinations ont des règles précises et des lieux de prédilection : il s'agit sans doute de faire un peu d'exercice, mais aussi – surtout – de se donner à voir dans l'espace public, afin de susciter d'éventuelles rencontres. La promenade est un moment d'échange et d'information privilégié.

On ne sait que peu de choses de l'intérieur de la famille Lacassagne, mais on imagine qu'il est également plus ou moins conforme aux attentes bourgeoises du temps. Lacassagne était collectionneur : « il avait un goût passionné pour les œuvres d'art. Sa collection de tableaux est fort belle »[823]. On ne dispose malheureusement d'aucun inventaire permettant de mieux la connaître, voir de l'évaluer. En matière d'ameublement, les rares photographies de l'époque ne permettent pas de dire grand chose. À l'occasion de la visite de la maison de Villerest, on a pu prendre quelques clichés du salon « à la russe » [Fig.22], tout à fait dans le goût de la fin du XIXe siècle, marqué par un « pêle-mêle fou des époques et des civilisations »[824].

<u>Fig.22</u> : Le salon de Villerest. (Photographie de l'auteur). La famille nous assure que la décoration est d'origine.

---

[822] Edmond Locard, in op.cit., jeudi 25 septembre 1924. [AML 3CP363]

[823] Edmond Locard, in op.cit., jeudi 25 septembre 1924. [AML 3CP363]

[824] Anne Martin-Fugier, op.cit., 1983, p.160.

« Les numéros d'une revue mensuelle, *la Décoration intérieure*, qui paraît de 1893 à 1895, donnent une idée du capharnaüm qui règne dans les maisons. Aux salles à manger gothiques et aux chambres à coucher Louis XVI se mêlent les éléments les plus exotiques : lit japonais, salle de jeu assyrienne, billard mauresque, salle de bains orientale ».

En termes de capacité de réception, l'appartement d'un notable lyonnais doit être vaste : salon, petit salon, salle à manger, cabinet, bureau de monsieur, etc. [Fig.23], d'autant plus que, dans le cas d'Alexandre Lacassagne, c'est aussi un espace professionnel. L'annuaire signale que le médecin reçoit « de 8 h à 10 h »[825]. L'après-midi semble consacré aux charges d'enseignement. La caractéristique majeure du mode de vie bourgeois, c'est sans doute sa régularité. Au détour de notes manuscrites diverses, on trouve ces recommandations qui permettent de mesurer celle de la vie d'Alexandre Lacassagne :

> « si on a un ouvrage ou un mémoire sur le chantier, de 8 heures à 11 heures, réflexion et travail d'écriture ; de 11 heures à midi, promenade à pied ; de midi à 2 heures, repas, café, causerie de famille ; de 2 à 4 heures, promenade digestive, ou en cas de mauvais temps, travail de cabinet ; de 4 à 7, promenade avec rumination des choses vues ou lues dans la journée. […]. Si ce n'est pas trop dispendieux, on peut avoir un lecteur pendant une ou deux heures »[826].

Voilà le rythme auquel vit Alexandre Lacassagne quand il est en vacances, ou une fois retraité. C'est bien celui d'un patricien. Il passe ainsi de longues heures à sa table de travail, au milieu de ses livres, en « passionné lecturier », comme il aime lui-même à s'intituler. Car « une Bibliothèque

[825] Annuaire Tout-Lyon, année 1911.
[826] Dossier de notes diverses, la plupart autographes, s.l.n.d. [BML FA Ms5172]

moderne est mieux encore qu'un Musée de livres ; c'est un véritable restaurant où le Cerveau s'alimente »[827]. La fréquentation assidue de la bibliothèque d'Alexandre Lacassagne permet de saisir ses pratiques personnelles de lecture. C'est un lecteur particulièrement attentif : au détour d'une page, on croise ainsi un vers latin dont il a corrigé la traduction proposée par l'auteur[828]. Dans son exemplaire de *La religion des lettres* d'Albert Collignon, de nombreuses annotations manuscrites nous en apprennent encore davantage : « Ne lisez jamais un livre sans prendre de notes » lit-on page 195, car « pour lire avec fruit, il faut avoir la plume ou le crayon à la main et noter toutes les idées neuves que l'on rencontre ou toutes celles qui corroborent celles que nous avions déjà acquises ». Et plus loin : « Prenez avec vous-même la résolution de ne jamais laisser sortir de vos mains, sans profit, c'est-à-dire sans *résultat écrit*, aucun livre lu, parcouru, ou du moins sur lequel vos yeux se seront arrêtés quelques temps ». Les multiples annotations dont sont couverts nombre d'ouvrages de la collection Lacassagne, ainsi que ses notes manuscrites qui ont été conservées, nous montrent combien il appliquait rigoureusement ce principe.

Fig.23 : Lacassagne travaillant à son bureau. S.d.
(Collection particulière)

[827] Notice explicative au catalogue du fonds Lacassagne, p.I. [BML FA 141 946]
[828] Voir Albert Collignon, La religion des lettres. Notes et réflexions d'un lecteur, Paris, Librairie Fischbacher, 1896, p.62. [BML FA 429443]

C'est un grand travailleur, et même « un bourreau de travail », si l'on en croit le témoignage d'Edmond Locard :

> « Mon maître était un bourreau de travail. Être à son service laissait peu de place aux distractions. Ainsi, certain jour que je l'accompagnais, nous fûmes surpris par un violent orage qui nous incita à nous réfugier dans un abri des omnibus. La pluie redoubla et mon Lacassagne prit tout de suite une décision : "Ne perdons pas notre temps à ne rien faire. J'ai ici dans ma serviette des brochures étrangères […] Lisez cela rapidement et faites-m'en un compte-rendu succinct, le temps de l'orage s'éloigne". Ainsi fis-je, ainsi ai-je trouvé mon chemin de Damas »[829].

Outre l'appartement de centre ville, la maison de campagne est un attribut essentiel de la bourgeoisie et un complément obligé du domicile urbain : le rythme saisonnier est très marqué dans les classes bourgeoises, à Lyon comme ailleurs. Et là encore, la famille Lacassagne ne fait pas exception. L'adresse de villégiature est indiquée dans le *Tout-Lyon* : ils sont à la Leva, les Guilliermond sont à Écully, Hugounenq, le doyen de la Faculté de médecine, en Côte d'Or, etc. On déserte Lyon pendant l'été, et on prend ses quartiers à la campagne, non loin de la ville toutefois, principalement dans les Monts d'Or. Alexandre Lacassagne aime ces séjours champêtres. En juin 1915, guerre oblige, il doit rester à Lyon, et le déplore dans un courrier qu'il

---

[829] Edmond Locard, Mémoires d'un criminologiste, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1958, p.10.

adresse alors à son fils Jean, qui est au front : « J'aurai besoin de deux à trois mois passés à Villerest, avec vous tous et alors je reviendrai à mes habitudes ordinaires »[830]. Il y trouve la fraîcheur et le repos. « Je ne crois pas avoir le courage d'affronter les chaleurs de juillet et d'août », écrit-il à Gabriel Tarde en mai 1890[831]. « Probablement je me réfugierai avec mes enfants à Villerest : j'aurai moins chaud et la Loire sera tout le temps à ma portée ». Mais ce séjour n'est pas solitaire. La campagne est le lieu d'une sociabilité horizontale : on se fréquente entre gens du même monde, on reçoit parents et amis pour des séjours plus ou moins longs. Le docteur Florence écrit en ces termes, à une date indéterminée, à Lacassagne pour refuser son invitation : « Vous savez comme nous aimons la familiale hospitalité de Villerest, où d'ailleurs tant de souvenirs nous rappellent, mais il m'est impossible de quitter une seule journée Lyon ». Preuve que la demeure estivale n'est pas une retraite et qu'elle a ses habitués. Le 25 août 1894, un certain « G. Roux » précise ainsi à Lacassagne : « Mettant à profit votre gracieuse invitation j'arriverai à Roanne lundi prochain, 27 août, par le train de 10 h 54 du matin, et je me ferai de suite conduire à Villerest. Je passerai l'après-midi auprès de vous et suivant l'heure des trains je vous demanderai l'hospitalité de la nuit ». À la Léva, Lacassagne reçoit et travaille. Francis Voizard, un de ses anciens thésards, lui écrit ainsi, le 1er octobre 1912, qu'il « espère toujours entreprendre le voyage de Villerest »[832] et voir son vieux maître avant la rentrée universitaire. Heureusement d'ailleurs que la retraite campagnarde n'est pas oisive, car la saison estivale se prolonge assez tard. Ainsi, en date du 15 septembre 1894, le docteur Cazeneuve nous apprend-il par son refus de l'y rejoindre que Lacassagne est encore dans la Loire à cette époque : « Nous allons probablement déménager. […] C'est encore un motif qui nous empêche d'aller nous reposer agréablement près de vous à Villerest ». On ne rejoint la ville qu'à la fin septembre. Le 22 septembre G. Roux écrit ainsi à Lacassagne : « J'ai apporté de Champeix le petit volume dont je vous avais

---

[830] Courrier d'Alexandre Lacassagne à son fils Jean, le 18 juin 1915. [ADR 30J1 : Fonds Jean Lacassagne. Correspondance avec sa famille (1914-1918)]

[831] Courrier d'Alexandre Lacassagne à Gabriel Tarde, le 27 mai 1890. [BML FA Ms5174]

[832] Courrier de Francis Voizard à Alexandre Lacassagne, Metz le 1er octobre 1912. Glissé dans Francis Voizard, Sainte-Beuve. L'homme et l'œuvre. Étude médico-psychologique, Lyon, A. Rey, 1911, 108 p. [BML FA 135739]

parlé sur les aquariums. Désirez-vous que je vous l'adresse à Villerest ? ou préférez-vous que je vous le remette ici puisque vous ne devez pas tarder à rentrer ? ».

Outre la localisation et la capacité d'accueil de ses logements à la ville et à la campagne, Alexandre Lacassagne se conforme également aux usages en matière de fréquentation : les visites permettent d'entretenir les liens familiaux et amicaux. Les dames ont leur « jour », un après-midi par semaine lors duquel elles reçoivent l'ensemble de leurs relations féminines. Dans les annuaires du *Tout-Lyon*, le jour de réception hebdomadaire est mentionné en face du nom de famille. Mais à compter de 1893, date du décès de Madame Lacassagne, on reçoit sans doute moins place Raspail. Au moins le médecin trouve-t-il davantage le temps de travailler, affranchi qu'il est d'un certain nombre d'obligations mondaines dont il déplore le caractère chronophage. Le calendrier des mondanités n'en conserve pas moins ses temps forts, que l'on retrouve dans la correspondance qui nous est parvenue. Elle contient ainsi de nombreuses réponses à des vœux adressés à l'occasion de la nouvelle année. En janvier 1890, le « Docteur Alcide Treille. Ancien député. Professeur à l'École de Médecine. […] 92 Boulevard Raspail, Paris […prie Alexandre Lacassagne] d'agréer les vœux bien sincères [qu'il] forme à l'occasion de la nouvelle année, pour [lui], pour madame Lacassagne et pour [leurs] enfants »[833]. Et ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres : le Nouvel An apporte une recrudescence des obligations mondaines dans une année qui en compte déjà de nombreuses. Chaque membre du patriciat doit alors rendre visite à l'ensemble de ses relations, ce qui en fait un véritable marathon[834]. Les visites sont un puissant indicateur de notoriété et de sociabilité, et une obligation à laquelle on ne saurait se soustraire sans s'exclure de la bonne société. Et, là encore, la correspondance de Lacassagne est révélatrice de son respect des usages. Charles Jacquier confirme ainsi sa venue le 26 avril 1890, précisant que « le déjeuner tient toujours pour 10 h ½ ». Edmond du Mesnil souligne « l'accueil si bienveillant » qui lui a été fait. Woldemar de Prjevalsky « [se] souvien[t] souvent de l'accueil charmant que [il a] trouvé chez [lui] à

[833] Carte de visite du docteur Alcide Treille, janvier 1890. [BML Ms 5174]
[834] Catherine Pellissier, op.cit., 1996a, p.138.

Lyon ». Le 17 mars 1890, Paul Brouardel confirme ainsi : « je déjeunerai donc chez vous si cela vous agrée mercredi à midi ». Le 8 mars 1891, M. Laurent s'interroge en ces termes : « Puis-je espérer que […] vous me ferez l'honneur d'accepter mon invitation à dîner pour le dimanche 5 avril à midi ? ». Enfin, on retrouve dans le fonds Lacassagne un certain nombre d'invitation pour des banquets, institution typique du XIXe siècle, qui remplissent un rôle important dans l'élaboration et l'entretien des sociabilités patriciennes. En mai 1902, le médecin lyonnais reçoit une invitation libellée en ces termes :

> « Paris, le 9 César 114 (1er Mai 1902)
> Monsieur et Cher Confrère,
> À l'occasion de l'inauguration du Monument d'AUGUSTE COMTE, un BANQUET organisé part la Société positiviste sous la présidence de Monsieur le **Général André**, *Ministre de la Guerre*, aura lieu dans les salons du *Café Voltaire (place de l'Odéon, n°1), le Dimanche 18 Mai*, à 6 heures ½ du soir.
> Vous apprécierez comme nous, l'intérêt qui s'attache à ce que le plus grand nombre possible de familles positivistes assistent à ce banquet.
> Nous pensons donc pouvoir compter sur votre présence […]
> Salut et Fraternité.
> *Pour le Comité d'Organisation :* A. Granjon »[835]

Ces banquets sont des manifestations de la vitalité du groupe qui les organise. Ils se déroulent le plus souvent à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'une de ces nombreuses associations au sein desquelles les notables lyonnais se retrouvent, et qui calquent leur implantation sur la géographie patricienne, ce qui permet aux sociétaires de participer facilement aux activités des sociétés dont ils sont membres. On constate ainsi que la géographie d' Alexandre Lacassagne n'est pas strictement locale. Son envergure est d'un autre ordre. Il prend ainsi part aux activité parisiennes de la Société positiviste, on y reviendra. Mais dans le stricte cadre lyonnais où, comme ailleurs, les sociétés sont le cœur de la sociabilité masculine des notables[836], son assise est tout aussi remarquable. Rien qu'à

---

[835] Pièce n°9 dans le dossier de pièces manuscrites concernant le positivisme [BML FA 140804]

[836] Sur ce point, on renvoie essentiellement à l'ouravge de Jean-Pierre Chaline, Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France (XIXe-XXe siècles), Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, 270 p.

l'échelle locale, il est membre d'une liste impressionnante d'associations en tous genres : à vocation scientifique ou culturelle, à l'instar de la Société d'Anthropologie de Lyon à laquelle il adhère dès sa création en 1881 et qu'il préside en 1884 puis en 1900. Fondée le 10 février 1881 par un groupe de naturalistes, de médecins et d'érudits convaincus de l'importance des sciences anthropologiques dans le domaine des connaissances humaines, la Société d'Anthropologie de Lyon veut concourir activement au progrès de ces sciences, projet que Lacassagne fait donc sien dès l'origine. Par ailleurs, il est également membre de la Société de Médecine de Lyon (à partir de 1885) et de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (dès 1896) ; ou à but philanthropique comme la Commission de surveillance des prisons de Lyon ou le Conseil d'hygiène et de salubrité publique. Il faut dire que le département du Rhône est particulièrement doté en sociétés Savantes, si l'on en croit les cartes dressées par Jean-Pierre Chaline[837] pour l'année 1902. Or c'est peut-être la caractéristique la plus convaincante à retenir pour définir le notable : alors que ce groupe présente une très forte disparité, puisque ses membres sont issus de tous horizons sociaux, confessionnels, politiques, professionnels et culturels, ils ont un dénominateur commun, « leur mode de vie, leur sociabilité, leur conviction d'appartenir à la classe supérieure et la conviction d'avoir un devoir social à remplir »[838]. Adeline Daumard souligne ainsi que, pour caractériser un notable « plus que la fortune et la profession, c'est l'influence dans le cadre urbain qui permet de le distinguer »[839]. Ce doit être un homme d'influence, qui s'occupe des affaires publiques en occupant un mandat politique par exemple, ou encore en participant à la gestion des sociétés de bienfaisance et aux activités des sociétés savantes[840]. C'est bien le cas d'Alexandre Lacassagne.

Les demandes de recommandation qui sont adressées à Alexandre Lacassagne sont un bon indice permettant de mesurer son degré de notabilité. On ne saurait demander son appui à un homme sans envergure.

---

[837] Jean-Pierre Chaline, op.cit, 1995, p.96-97.
[838] Catherine Pellissier, op.cit., 1996a, p.7.
[839] Adeline Daumard, Les bourgeois de Paris au XIXe siècle, Paris, Flammarion, 1970, p.91.
[840] André-Jean Tudesq, Les grands notables en France (1840-49). Étude historique d'une psychologie sociale, Bordeaux, PUF, 1964, p.111.

Les recommandations permettent donc de mesurer l'ampleur et l'efficacité du tissu relationnel. Le notable, à la fois recommandé et protecteur selon un système de l'échange qui n'est pas sans rappeler certains aspects de la société d'ancien régime basés sur le don et le contre-don, peut quotidiennement mesurer la densité de ses relations. Bien sûr, Lacassagne est essentiellement sollicité dans le champ professionnel. Le docteur Morache « recommande [ainsi] très vivement à son ami et collègue Lacassagne, M. Mouroux du Service de Santé militaire de Bordeaux et qui est particulièrement intéressant […] comme petit-fils et neveu »[841] d'un personnage malheureusement non identifié. Mais peu importe, ce qui est certain c'est que c'est son pedigree qui doit valoir au jeune homme le soutien de Lacassagne. Accepter de recommander quelqu'un, c'est se faire un obligé, ce qui est d'autant plus intéressant quand il s'agit d'une personne ayant elle-même un réseau susceptible d'être intéressant. Un autre écrit au médecin pour lui « recommander tout spécialement un interne des hôpitaux, M. Mollard » qui doit passer avec lui certains examens. « C'est un charmant garçon, très travailleur. Aussi je n'hésite pas à solliciter en sa faveur toute votre bienveillance sachant qu'il en est absolument digne »[842]. Le docteur Mollière s'excuse presque dans les mêmes termes : « Je me permets de vous recommander un de mes élèves qui passe demain son 4e [examen de doctorat] avec vous : Marrois, élève du service de santé militaire, brave garçon dont j'ai été très content au point de vue clinique, et qui mérite votre bienveillance. Vous me pardonnerez ce petit mot de recommandation eu égard à notre bonne amitié et à ma discrétion habituelle sur ce point »[843]. Tous ces courriers sont autant de signes de l'influence qu'exerce Alexandre Lacassagne. En mars 1902, le docteur Francis Biraud lui écrit de Poitiers. Candidat malheureux au poste de médecine des chemins de fer de la Compagnie d'Orléans, il tient cependant à remercier Lacassagne :

> « Il n'a tenu qu'à des circonstances imprévues que par nécessités de service, le médecin fût choisi non à Poitiers, mais à Châtellerault. Vous avez donc, cher

[841] Carte de visite de G. Morache. Directeur du Service de Santé du 18eme Corps d'Armée. Membre Ct de l'Académie de Médecine. Professeur à la Faculté de Médecine. Bordeaux, 12 novembre 1899. [BML FA Ms5174]

[842] Correspondant non identifié. S.l.n.d. [BML FA Ms5174]

[843] Courrier de H. Mollière à Alexandre Lacassagne, 17 novembre 1890. [BML FA Ms5174]

> Maître, fait tout ce qu'il était en votre pouvoir de faire, et je vous en ai la même gratitude que si j'avais réussi. Je voudrais qu'un jour vint où de quelque façon je puisse vous la témoigner entière et absolue. Ce nouveau gage que vous avez acquis à ma reconnaissance après tant d'autres depuis douze ans marque pour moi une preuve de la constance de votre amitié et de votre séduisante bonté dont se souviendra toujours votre ancien élève »[844].

Et quand le docteur Baradat le sollicite, lui demandant de bien vouloir accepter la présidence de la Société amicale des Anciens Médecins et Pharmaciens des armées de terre et de mer, il l'assure que ses : « charges seront […] bien légères, elles ne vous prendront pas beaucoup de ce temps si précieux pour vous, et elles se résumeront, avec *l'appui moral de votre nom*, en quelques bons conseils que je serai heureux d'accueillir avec tout l'empressements et le respect qu'ils méritent »[845]. L'appui du nom de Lacassagne lui semble suffisant « pour que [la] société soit prospère et florissante »[846]. Son influence dépasse le simple domaine de la médecine, se transformant en un apport moral et intellectuel, adroitement recherché. On ne saurait mieux affirmer qu' Alexandre Lacassagne a gagné ses galons de notable. Pour autant, Alexandre Lacassagne se considère-t-il comme tel ? La réponse à cette question est complexe et pourtant, il est important de savoir de quelle place notre acteur principal regarde les autres. Fils d'un maître d'hôtel, Alexandre Lacassagne affirme, sans doute un peu à des fins de provocation : « Oui, […] nous sommes des parvenus »[847]. Il adopte en fait tous les comportements et les codes de la bourgeoisie lyonnaise, et l'on peut sans prendre trop de risque affirmer qu'il avait une haute opinion de lui-même. N'affirme-t-il pas dans sa leçon d'ouverture du cours de médecine légale de 1901 que : « Dans la société de la vapeur et de l'électricité, dans les démocraties modernes, il y a deux classes privilégiées, exceptionnelles,

---

[844] Courrier de Francis Biraud à Alexandre Lacassagne, joint à sa thèse sur La Mort et les Accidents par les courants électriques de haute tension, Lyon, Storck, 1892, 209 p. [BML FA 135505]

[845] Courrier du Dr Baradat à Alexandre Lacassagne, Cannes le 2 décembre 1902. [BML FA Ms5174] C'est moi qui souligne.

[846] *Idem*.

[847] Alexandre Lacassagne, « Les médecins sont-ils fils de bourgeois ? », in op.cit., 1890, p.245. [BML FA 135467]

j'allais dire deux aristocraties [dont] celle des médecins »[848] ? Ne donne-t-il pas sa bibliothèque à la ville de Lyon pour « continuer sa vie dans l'esprit des autres » comme il l'affirmait lui-même ? La donation préparée de son fonds a clairement une fonction mémorielle. « Ayant au cours de sa vie réuni une importante bibliothèque, il la distribua de son vivant aux Bibliothèques de la Ville, de la Faculté et de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, qui depuis longtemps s'honorait de compter parmi ses membres ce correspondant de l'Institut »[849]. Cette collection qui fait désormais « partie des trésors de la ville », il la donne sans doute par altruisme, car « il estimait que l'on doit rendre à la collectivité ce qu'on a acquis grâce à elle, et que tous doivent profiter de ce qui fit d'abord la jouissance d'un seul »[850]. Mais c'est certainement aussi un façon pour lui de marquer, définitivement, son intégration au panthéon lyonnais. S'il déclare être un parvenu, s'il affirme qu'à la « Faculté de médecine nous sommes sept ou huit professeurs, fils d'ouvriers »[851], peut-être en songeant à Saturnin Arloing (1846-1911), fils d'un maréchal-ferrant de Cusset[852] devenu professeur de médecine expérimentale et de pathologie comparée à Lyon ; ou à Raphaël Lépine (1840-1919), professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, dont le père était comptable ambulant à Lyon, son parcours est plutôt celui d'un petit bourgeois devenu grand notable lyonnais. Il en a l'allure. Sombre redingote dans les années 1880, puis veston dès 1900 ; haut de forme ou panama ; moustache fabuleuse : Lacassagne a tous les attributs du bon bourgeois. Il élève ses enfants selon les règles qui s'imposent dans cette caste, il vit comme son statut l'exige et il entretient un réseau de sociabilités mondaines actif, car ces relations, même informelles, ont une importance majeure dans la vie d'un patricien. Son logement, son mode de vie, l'éducation qu'il donne à ses enfants, le rythme de son quotidien même sont autant de preuve de sa parfaite intégration à la bourgeoisie lyonnaise,

---

[848] Alexandre Lacassagne, La médecine d'autrefois et la médecine au XXe siècle. Leçon d'ouverture du cours du médecine légale, 6 novembre 1901, Lyon, Storck, 1901, p.60. [BML FA 427546]

[849] Nécrologie d'Alexandre Lacassagne parue dans le Tout-Lyon, 28 septembre 1924.

[850] Edmond Locard, op.cit., 1924. [AML 3CP363]

[851] Alexandre Lacassagne, op.cit., Dimanche 15 juin 1890, p.245.

[852] L. Jung-Chauveau, « Arloing et l'école vétérinaire », in Revue médicale, 1958, p.310. [BML FA 950686]

dont il connaît les arcanes. Peut-on en dire autant concernant sa situation au plan scientifique ? Réussit-il aussi bien à s'y faire une place ?

B. Lacassagne et la science de son temps

> « Jugez les auteurs d'après les idées de leur temps, et non selon les idées du nôtre… jugez Hippocrate avec les idées actuelles, et son vaste génie vous paraîtra souvent à peine à la hauteur d'un esprit vulgaire ; mesurez la chimie de Paracelse à la chimie de Dumas, et c'est à peine si vous comprendrez tout le bruit qu'ont fait, dans la science, les inventions du fougueux réformateur. »

(Alexandre Lacassagne, *De la putridité morbide et de la septicémie : histoire des théories anciennes et modernes*, Paris, Delahaye, 1872, p.VII).

Dans la conférence qu'il consacre à Lamarck devant la Société d'Anthropologie de Paris en 1889[853], le docteur Duval précise d'entrée que, pour étudier Lamarck et Darwin, il faut mettre « en parallèle les conditions de milieu où se sont trouvés ces deux grands maîtres, [… et montrer] comment Lamarck est arrivé dans un milieu scientifique où rien n'était préparé pour amener le succès de ses idées, tandis que Darwin a trouvé un terrain si merveilleusement préparé qu'il n'a presque eu qu'à donner un corps à une doctrine qui surgissait spontanément de toutes parts, par la force des choses, par le fait des notions comparatives acquises de tous côtés »[854]. L'analyse de Duval n'est pas objective : il s'agit pour lui de souligner l'importance de la pensée de Lamarck, de réévaluer son rôle de prédécesseur dans un contexte où le nationalisme n'est pas étranger à la vie scientifique. C'est affirmer que le naturaliste britannique a de grands ancêtres… français. Mais une telle affirmation dit aussi l'importance du contexte dans le surgissement d'idées scientifiques et de théories nouvelles. Voilà pourquoi il nous paraît fondamental d'en venir à l'analyse du milieu scientifique dans lequel travaille Alexandre Lacassagne. Afin de mesurer son intégration au monde intellectuel de son temps, on pourrait faire la liste

---

[853] Mathias Duval, « Le Transformiste français Lamarck. Septième conférence transformiste annuelle (20 juin 1889) », in Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 1889, 39 p. [BML FA 140205]

[854] Mathias Duval, op.cit., 1889, p.2. [BML FA 140205]

des sociétés savantes aux activités desquelles il prend part. Laurence Vèze l'a dressée dans son mémoire[855] [Fig.24].

<u>Fig.24</u> : Liste des sociétés savantes et philanthropiques dont Alexandre Lacassagne est membre, avec sa date d'adhésion si elle est connue.

[855] Voir notamment Laurence Vèze, op.cit., 1992, 78 p.
Laurence Vèze, Alexandre Lacassagne (1843-1924) et l'institut de médecine légale de Lyon, Mémoire de DEA sous la direction de Régis Ladous, Université Jean Moulin Lyon 3, 1992, 76 p.

Membre titulaire de la Société d'émulation de Toulouse (1862)
Membre titulaire de la Société de Médecine légale de Paris (1878)
Membre correspondant de la Société royale de Médecine publique de Belgique (1878)
Correspondant étranger de la Société italienne d'Hygiène (1879)
Membre honoraire de la Société milanaise pour la crémation des cadavres (1880)
Membre de la Société d'Anthropologie de Lyon (dès sa création en 1881)
Membre correspondant de la Société espagnole d'Hygiène (1882)
Membre titulaire de la Société de Médecine de Lyon (1885)
Membre correspondant de la Société de Médecine légale de New York (1886)
Membre du Conseil d'administration de l'École normale d'Institutrices de Lyon (1889)
Correspondant (1890), puis associé (1909) à l'Académie de Médecine
Membre du jury de l'Exposition universelle et coloniale de Lyon de 1894
Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (1896)
Membre de la VIe section de l'Exposition universelle de Paris de 1900
Membre de la Commission départementale de Météorologie du Rhône (1901)
Correspondant étranger de l'Académie royale de Médecine de Belgique (1901)
Correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques (1911)
Membre de l'Association dactyloscopeca argentina de Buenos Aires (1912)
Professeur honoraire de l'Institut de Médecine légale, Psychiatrie et Toxicologie de l'Université de Madrid (1915)
Vice-Président de la Commission de surveillance des prisons de Lyon
Membre du Conseil d'hygiène et de salubrité publique.

Toutefois cette approche ne nous paraît pas complètement pertinente car il est toujours difficile d'évaluer le dynamisme de ces associations et l'implication de leurs membres, d'autant que Catherine Pellissier souligne leur manque d'assiduité, une faille récurrente qu'on explique diversement[856] : âge, problèmes de santé, multi-appartenance, séjours prolongés à la campagne, deuils, « tyrannie des affaires » et « multiples occupations » sont invoquées pour justifier ces absences. Il ne suffit donc

[856] Catherine Pellissier, op.cit., 1996a, p.53-62.

pas d'être membre de telle ou telle société pour prendre une part active à ses travaux. Pour situer Lacassagne dans la science de son temps, évaluer sa participation aux débats et aux recherches, il faut le lire et inventorier le contenu de sa bibliothèque. La fin du XIXe siècle est marquée par le déploiement d'un certain nombre de grandes théories scientifiques, qui donnent lieu à des débats et à des controverses qui vont bien au-delà de la « connaissance pure »[857]. Parmi elles, on retiendra la théorie de l'évolution de Charles Darwin, les conceptions positivistes d'Auguste Comte et la pensée sociologique d'Émile Durkheim. Ce sont les positions d'Alexandre Lacassagne par rapport à chacun de ces trois grands débats scientifiques que nous voulons présenter.

1. L'évolutionnisme : Lacassagne *versus* Darwin

Les théories évolutionnistes pèsent d'un poids très important dans la pensée scientifique du XIXe siècle, notamment les théories de Charles Darwin (1809-1882) dont la formulation de la théorie de l'évolution, le concept clé – la sélection naturelle, et l'œuvre maîtresse – *L'Origine des espèces*, revêtent une signification décisive en inaugurant une nouvelle ère de la pensée humaine[858]. La première édition de l'ouvrage, tirée à 1250 exemplaires le 24 novembre 1859 est épuisée le jour même de sa parution. En 1876, on estime que 60 000 exemplaires en ont été vendus, rien qu'en Angleterre. L'ouvrage de Darwin est donc un vrai succès de librairie. Ses théories trouvent immédiatement leur public, d'où l'on peut déduire qu'elles apportent des réponses à des questions largement partagées, fût-ce dans les seuls milieux scientifiques. Ainsi August Schleicher affirme que « la théorie de Darwin est ainsi, non pas une manifestation accidentelle, non pas le produit d'une tête fantasque, mais la fille légitime de notre siècle : la théorie

---

[857] Pierre Thuillier montre combien science et société sont liées, soulignant que les théories scientifiques sont porteuses d'un message culturel.
Voir notamment Pierre Thuillier, Science et société. Essais sur les dimensions culturelles de la science, Paris, LGF / Livre de Poche, 1997 [1988], 318 p.
Pierre Thuillier, D'Archimède à Einstein : les faces cachées de l'invention scientifique, Paris, Fayard, 1988, 395 p. Notamment chapitre X : « Darwin était-il darwinien ? », p.243-280.

[858] Sur ce point, voir Adeline Chainais, Carole Fillière, Mercedes Gómez-García Plata *et alii*, « La transmission culturelle. Le cas de l'évolutionnisme en Espagne (fin XIXe-début XXe siècle). En ligne : http://crec.univ-paris3.fr/hist_cult.php [Article consulté le 23 juillet 2008]

de Darwin est une nécessité »[859]. Sa diffusion est en tout cas assurée. Au XIXe siècle, l'évolutionnisme « représentait une alternative globale, une vision du monde »[860]. C'est en effet une de ces philosophies générales qui satisfaisaient aux deux motifs de l'eschatologie moderne : la maîtrise rationnelle du destin de l'humanité et, en contrepoint, la crainte de déchoir, de régresser. La hantise de la dégénération, ou de la décadence nationale, n'est pas antinomique des idéaux de progrès. Elle indique *a contrario* les conditions requises pour que l'homme entre pleinement en possession de lui-même, selon la promesse des anthropologues.

« Le darwinisme oblige les savants à penser autrement que leurs prédécesseurs »[861], dans le champ des sciences naturelles, mais pas seulement. Après la publication de *L'Évolution des espèces*, la méthodologie scientifique de la théorie de l'évolution est appliquée à bien d'autres domaines que la biologie, dont la sociologie et l'anthropologie, structurant ce que l'on a appelé l'évolutionnisme culturel. Les conséquences de la publication des écrits de Darwin ne sauraient donc être mesurées à la seule aune de leur impact scientifique. Les travaux de Herbert Spencer et de E.B. Tylor illustrent ce courant de pensée qui postule une succession universelle d'étapes dans l'histoire de l'humanité, la tâche de la science consistant à élucider les mécanismes de passage d'un état à un autre. Spencer formule ainsi l'hypothèse que les sociétés, comme tout organisme vivant, changent, conformément aux lois de l'évolution, et progressent de l'homogénéité vers l'hétérogénéité. C'en est fini de la conception fixiste de la nature, de l'humanité, des sociétés.

> « L'hypothèse du développement, c'est la substitution de la mobilité à la fixité, du devenir à l'être, mais aussi du relatif à l'absolu. Plus d'existence stable : on ne peut dire d'aucune chose qu'elle *est*, en tant que ce mot implique fixité. Et si tout varie et se transforme, toute existence n'est plus qu'une transition, un moment entre ce qui finit et ce qui commence ; dans une génération humaine, l'humanité ; dans l'humanité, l'évolution mystérieuse de la vie ; dans la vie, les

---

[859] August Schleicher, La Théorie de Darwin et la science du langage, 1863. Cité par Patrick Tort, Evolutionnisme et linguistique, Paris, Vrin, 1980, p.5.

[860] Claude Blanckaert, Les politiques de l'anthropologie. Discours et pratiques en France (1860-1940), Paris, L'Harmattan, 2001, p.9.

[861] Sylvie Chaperon, Les origines de la sexologie (1850-1900), Paris, Audibert, 2007, p.9.

transformations géologiques qui l'ont rendu possible ; dans celles-ci un mode d'existence si vague qu'à peine l'entrevoit-on »[862].

C'est Théodule Ribot, un des premiers grands noms de la psychologie française moderne, qui fait ce constat. À l'en croire, la théorie de l'évolution n'introduit donc rien moins qu'une révolution, et son diagnostic n'est sans donc pas excessif. Il est en tout cas partagé par les historiens et philosophes des sciences. « Que ce soit dans le domaine de la biologie, de la sociologie ou de l'anthropologie, la publication de la démonstration de l'évolution eut l'effet d'un *séisme culturel* »[863]. C'est ce même schème méthodologique, l'enchaînement d'étapes successives marquées par une transformation des organismes (naturels ou sociaux), que l'on retrouve au fondement de la philosophie positiviste. D'ailleurs, les liens entre les deux mouvements intellectuels sont nombreux, ne serait-ce que les liens d'estime. Théodule Ribot dit ainsi d'Herbert Spencer qu'il « est du petit nombre des personnes qui, par la solidité et le caractère encyclopédique de leurs connaissances, aussi bien que par leur puissance de coordination et d'enchaînement, peuvent revendiquer la qualité de pair d'Auguste Comte, ainsi que le droit de suffrage dans l'appréciation à faire à ce dernier »[864]. Et l'on retrouve dans la philosophie de Spencer « l'idée d'évolution ou de progrès »[865], c'est même « l'idée fondamentale de notre philosophe »[866]. L'évolution telle que la conçoit le savant au XIXe siècle est fondamentalement marquée du sceau du progrès.

L'évolutionnisme désigne l'ensemble des théories transformistes, expliquant l'évolution des espèces au cours des âges par des variations (darwinisme) ou des mutations (mutationnisme, néo-darwinisme, neutralisme) aléatoires, soumises à la pression sélective du milieu (sélection naturelle). Le darwinisme n'est qu'une théorie de l'évolution parmi d'autres, mais c'est la plus connue, et la force de la pensée darwinienne demeure lisible dans son actualité permanente : elle est toujours en débat à

---

[862] Théodule Ribot, op.cit., 1870, p.148. [BML FA 428742]

[863] « La transmission culturelle. Le cas de l'évolutionnisme en Espagne (fin XIXe-début XXe siècle). En ligne : http://crec.univ-paris3.fr/hist_cult.php [Article consulté le 23 juillet 2008] C'est moi qui souligne.

[864] Théodule Ribot, op.cit., 1870, p.145. [BML FA 428742]

[865] Théodule Ribot, op.cit., 1870, p.147. [BML FA 428742]

[866] *Idem*.

l'intérieur comme à l'extérieur de son champ d'application strictement naturaliste. C'est dire la constance et la force exceptionnelle de ces enjeux[867].

Le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse en donne la définition suivante :

> « Système d'histoire naturelle générale de Charles Darwin, qui explique l'origine des espèces par le principe de la sélection naturelle, et dont la conclusion extrême est la parenté physiologique et la communauté d'origine de tous les êtres vivants »[868].

Signalons que ce même dictionnaire ne contient pas d'articule « Évolutionnisme », se contentant d'analyser les théories de l'évolution, de Cuvier à Lyell, mais sans citer Darwin, dans la partie philosophique de son article « Évolution ». Le darwinisme est donc une théorie de la descendance modifiée par le moyen de la sélection naturelle. Constatant que tous les êtres vivants présentent des variations individuelles[869], Charles Darwin affirme l'existence d'une capacité naturelle indéfinie de variation des organismes : c'est la *variabilité*. « Les êtres d'une même espèce présentent entre eux de légères variations, lesquelles peuvent être transmises par l'hérédité »[870]. Une reproduction orientée peut fixer héréditairement certaines de ces variations, celles qui sont avantageuses, en vertu de l'hérédité des caractères acquis. C'est ce que pratiquent les éleveurs quand ils croisent préférentiellement certaines de leurs bêtes, afin que leur descendance bénéficie de leurs atouts

---

[867] Ce n'est pas le lieu ici de revenir sur ces débats. Signalons simplement la résurgence périodique et multiforme du créationnisme, théorie biblique plus ou moins adaptée selon les circonstances et les courants, de la création séparée des espèces par un dieu personnel omniscient ; ou au contraire la référence radicale, exclusive et sommaire aux concepts fondateurs de la théorie sélective qui conduit à des conclusions illégitimes et contraires à la logique expressément développée par Darwin au fil de sa réflexion biologique et anthropologique, et à un néo-darwinisme social fondé sur la compétition et la sélection.

[868] « Darwinisme », in Pierre Larousse, Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle, Tome 6, 1870, p.125, 1e colonne.

[869] Pour cette approche de la pensée de Darwin, on est largement redevable aux écrits de Patrick Tort, notamment :

Patrick Tort, Darwin et le darwinisme, Paris, PUF, 1997, 128 p.

Patrick Tort, « L'effet réversif de l'évolution. Fondements de l'anthropologie darwinienne », in Patrick Tort (dir.), in Darwininisme et société, Paris, PUF, 1992, p.13-46.

[870] Mathias Duval, « Le Transformiste français Lamarck. Septième conférence transformiste annuelle (20 juin 1889) », in Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 1889, p.3. [BML FA 140205]

Il faut aussi mentionner les analyses de Denis Buican, La Révolution de l'évolution. L'évolution de l'évolutionnisme, Paris, PUF, 1989, 339 p. Voir notamment le chapitre 6.

car, parmi les variations en question, « il en est qui constituent pour celui qui les présente un avantage, une condition plus sûre d'existence ou de reproduction »[871]. Il pose alors l'hypothèse d'une aptitude des organismes à être sélectionnés d'une manière analogue dans la nature. « Par un rapprochement tout simple entre la science pure et la pratique empirique, […] Darwin fut amené, de la sélection artificielle à concevoir la sélection naturelle »[872]. C'est la *sélectionnabilité*. « De là le mécanisme si simple de la transformation des espèces, de leur adaptation à leur milieu : les variations avantageuses font le triomphe de l'individu dans la lutte pour l'existence et pour la reproduction : le triomphe des uns, la disparition des autres, c'est-à-dire la *sélection* »[873]. L'agent de cette sélection naturelle reste indéfini. Reste à définir ce qui détermine une meilleure adaptation. L'évaluation du taux de reproduction des diverses espèces et leur capacité de peuplement permet d'affirmer l'existence d'une capacité naturelle d'occupation totale et rapide de tout territoire par les représentants d'une seule espèce, animale ou végétale, se reproduisant sans obstacle. Or cette saturation n'a pas lieu, mais des équilibres naturels se mettent en place, et les représentants de multiples espèces coexistent sur un même territoire. Par conséquent, un mécanisme régulateur intervient nécessairement dans la nature, et réduit l'extension numérique de chaque population par un mécanisme éliminatoire qui empêche la prolifération illimitée de chaque groupe d'organismes : c'est la lutte pour l'existence, qui effectue une sélection naturelle dont le principal effet est la survie des plus aptes par l'élimination des moins aptes. Au sein de la nature, on observe donc cette lutte. La sélection naturelle effectue le tri des variations avantageuses dans un contexte donné, à travers la lutte (interindividuelle, interspécifique et avec le milieu). Le triomphe vital de ceux qui sont porteurs de ces variations est ainsi assuré, et il est héréditairement transmissible dans les mêmes conditions de milieu. En conséquence, ces derniers sont sur la voie d'une amélioration constante de leur adaptation à leurs conditions de vie et à celle de la lutte : « J'ai donné le nom de *sélection naturelle* à cette conservation

---

[871] *Idem*.
[872] Mathias Duval, op.cit., 1889, p.21. [BML FA 140205]
[873] Mathias Duval, op.cit., 1889, p.3. [BML FA 140205]

des différences et des variations individuelles favorables et à cette élimination des variations nuisibles »[874], explique Darwin. Cette dynamique de la transformation progressive des espèces vivantes au moyen de l'accumulation, dans un sens déterminé par l'avantage adaptatif, de variations légères (gradualisme), conduit à rejeter l'idée théologique de la création indépendante d'espèces immuables par un créateur personnel et omni-prévoyant. Les espèces descendent les unes des autres suivant un processus continu de divergence, qui va dans le sens d'une hétérogénéité croissante, par le moyen de modifications survenant « au hasard », c'est-à-dire que l'on en ignore encore le déterminisme, et qui sont sélectionnées et transmises.

En France, la réception de l'œuvre de Darwin est globalement plus tardive que dans le reste de l'Europe. Clémence Royer traduit *L'Origine des espèces* en 1862, mais pendant longtemps « l'édition [française] se montre réticente à courir le risque d'un investissement à perte »[875], car la parution d'une traduction nécessite l'existence d'un marché, la possibilité d'un public, qui n'est pas une « population indifférenciée de lecteurs, mais [… un] milieu en attente d'une information proportionnée à ses besoins et à ses ressources »[876]. Finalement, sur l'ensemble des pays possédant une tradition de recherche en biologie, la France est le seul dans lequel les œuvres principales de Darwin ne sont ni traduites ni préfacées par des naturalistes connus. Clémence Royer, se lance dans l'entreprise en autodidacte et en militante, accompagnant le texte de Darwin d'une longue préface personnelle, que l'auteur ne tarde d'ailleurs pas à désavouer[877]. C'est dire

---

[874] Charles Darwin, L'Origine des espèces, Paris, Flammarion, 1992, p.130.

[875] Yvette Conry, L'introduction du darwinisme en France au XIXe siècle, Paris, Vrin, 1974, p.19.

On peut aussi se référer à David L. Hull, Darwin and his critics. The reception of Darwin's theory of evolution by the scientific community, Harvard University, Press, 1973, XII-473 p.

Thomas S. Glick (ed.), The comparative reception of Darwinism, University of Texas Press, 1974, IX-505 p.

[876] *Idem*.

[877] Sur ce point, voir :

Claude Blanckært, « L'anthropologie au féminin : Clémence Royer », Revue de synthèse, n°105, 1982, p.23-38.

Geneviève Fraisse, Clémence Royer. Philosophe et femme de sciences, Paris, La Découverte, 2004, 196 p.

Joy Harvey, « Strangers to each others : male and female relationships in the life and work of Clemence Royer », in P.G. Abir-Am et D. Outram (eds.) Uneasy careers

combien on est loin de l'Angleterre, où le livre remporte le succès de librairie évoqué ci-dessus. « Près de dix ans après sa parution[878], Darwin écrit ainsi à l'anthropologue français Armand de Quatrefages :

> « It is curious how nationality influences opinion ; a week hardly passes without my hearing of some naturalist in Germany who supports my views, and often put an exagerated value on my works ; whilst in France I have note heard of a single zoologist, except M. Gaudry (and he only partially), who supports my views »[879].

Après une première période de mépris pour les théories darwiniennes (1859-1862) [880], jusqu'à la traduction de *L'Origine des espèces* en français, on assiste à une première « vulgarisation » de ces idées dès les années 1870. Pour qu'une idée nouvelle soit introduite dans un pays ou dans un milieu scientifique, un certain nombre de conditions doivent être réunies. Pour un auteur étranger, comme c'est le cas ici, la traduction de son œuvre paraît pouvoir être considérée « aussi bien [comme une] condition que [comme une] forme d'introduction », dans la mesure « où elle rend public et constitue la première information minimale »[881] : « sous la modalité d'une migration, elle devient un fait d'échange et de participation »[882]. Or Clémence Royer fait une lecture très personnelle de l'œuvre de Darwin. Fait rare à l'époque, elle s'affirme adepte des théories de Lamarck sur le

---

and intimitate lives : women in science, 1789-1979, Tugers University Press, 1987, XII-365 p.

[878] Charles Darwin publie pour la première fois On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or The Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life en 1859, date que l'on retient généralement comme celle de la naissance de la théorie de l'évolution. Pourtant, la théorie de l'évolution n'est pas l'œuvre d'un seul homme. Un autre naturaliste anglais, Wallace, est arrivé, indépendamment de Darwin, à des conclusions analogues. Et avant eux, l'opinion selon laquelle les végétaux et les animaux n'ont pas toujours eu l'aspect que nous connaissons a été émise par plusieurs auteurs, notamment Lamarck, qui défendait une théorie complète de la transformation des espèces, Buffon, Benoît de Maillet ou Érasme Darwin, le grand-père de Charles.

Sur ce point, voir : « Les antécédents du darwinisme », in « Darwinisme », in Pierre Larousse, Op.cit, 1870, p.125-128.

Denis Buican, op.cit., 1989, 339 p.

[879] « Il est étrange de constater combien la nationalité influence l'opinion ; il se passe rarement une semaine sans que j'entende parler de quelque naturaliste partageant mes vues en Allemagne, et accordant souvent une valeur exagérée à mes travaux ; pendant qu'en France, je n'ai pas entendu parler d'un seul zoologiste, à l'exception de M. Gaudry (et seulement partiellement) qui s'accorde avec moi ». Francis Darwin (ed.), The Life and Letters of Charles Darwin, New York, Appleton, 1887, vol.II, p.299. Cité par Richard W. Burkhardt, « Compte-rendu de lecture à propos de L'introduction du Darwinisme en France au XIXe siècle par Yvette Conry », in Isis, vol.67, n°3, septembre 1976, p.494. Traduction de l'auteur.

[880] Yvette Conry, op.cit., 1974, p.29-30.

[881] Yvette Conry, op.cit., 1974, p.18.

[882] *Idem*.

transformisme des espèces[883], alors que règne sans partage la doctrine de Cuvier sur leur fixité. Mais la traductrice ne voit aucune différence entre Darwin et Lamarck. Pour elle, « c'est moins une théorie nouvelle qu'une réfutation serrée, pressante, par des faits et des lois de toutes les objections faites à la doctrine de Lamarck. […] Où celui-ci affirmait, Darwin discute et prouve »[884]. Clémence Royer fait donc une lecture erronée de Darwin, qui s'en émeut et confie la deuxième traduction de son ouvrage à Jean-Jacques Moulinié. Alors que Darwin considère qu'un pouvoir « intentionnel » intervient à l'occasion de la sélection, Clémence Royer le qualifie d'« intelligent », et préfère l'« élection » à la « sélection ». Bref, l'introduction de la pensée de Darwin en France n'est pas simple, d'autant qu'elle se greffe, on l'a dit, sur un terrain que des savants français ont déjà arpenté. La pensée évolutionniste à la française tient donc du darwinisme, certes, mais largement mâtiné de lamarckisme. La grande figure scientifique « au point de vue de l'histoire nationale du transformisme »[885], c'est plutôt Lamarck, le « plus illustre des précurseurs de Darwin »[886], auquel il faut ajouter le nom d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Chauvinisme ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, pour les tenants français des théories de l'évolution, si « c'est un fait incontestable que le triomphe du transformisme est l'œuvre de Darwin, […] Darwin nous a fait nous souvenir de Lamarck, […et] nous avons retrouvé dans l'œuvre du naturaliste français les principaux traits de celle du naturaliste anglais »[887]. De plus, cette théorie est rapidement appliquée à des champ de réflexion bien éloignés des sciences de la nature. Voilà qui explique les conclusions contradictoires auxquels parviennent différents auteurs. On hésite entre l'affirmation optimiste de J. Assézat en 1874 pour lequel « le darwinisme, qui n'est pas seulement œuvre d'histoire naturelle, mais œuvre de philosophie, a sa place marquée parmi ces idées vivaces qui font tout périr quand elles ont pris possession du terrain. Il s'acclimatera on ne peut mieux en France et y poussera des rejetons

---

[883] Pour une synthèse à ce sujet, voir Denis Buican, op.cit., 1989, chapitre 4 : p.80-101.

[884] « Darwinisme », in A. Dechambre (dir.), Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Tome 25 : « Cys-Dat » , Paris, Masson-Asselin, 1880, p.731. [BML FA 404397]

[885] Mathias Duval, in op.cit., 1889, p.1. [BML FA 140205]

[886] *Idem*.

[887] Mathias Duval, op.cit., 1889, p.3. [BML FA 140205]

inattendus »[888] et Hæckel qui affirme la même année qu' « il n'est pas une contrée scientifiquement cultivée en Europe où la doctrine de Darwin ait eu si peu d'influence, où elle ait été aussi mal comprise qu'en France »[889]. Un siècle plus tard, Yvette Conry conclut de façon excessive que « en réalité, vers 1900, le darwinisme n'est pas introduit en France »[890]. Il existe certes un évolutionnisme à la française, mais les conceptions de Darwin n'en sont pas exclues. L'importance de ces théories pour Alexandre Lacassagne est toutefois à évaluer davantage en terme d'influence que de filiation au sens strict, le flou du premier terme rendant bien compte de la distance induite par l'acclimatation des théories originelles qui s'opère entre le savant britannique et le médecin légiste lyonnais.

L'école d'anthropologie française est un lieu d'ouverture au darwinisme : elle accueille le naturaliste anglais en 1871, même si elle conserve une certaine distance scientifique. Mais l'Académie des Sciences manifeste avec récurrence son obstruction et ses réticences. En 1875, le *Dictionnaire de l'Académie française* sanctionne toutefois la reconnaissance de la doctrine en inscrivant un article « darwinisme » dans ses pages. Le geste, quoique très symbolique, est bien tardif : l'article du *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* sur ce même sujet date de 1870. Le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre consacre quant à lui deux articles au darwinisme, sous les plumes respectives de Sanson et de Clémence Royer en 1880. Et dans sa version destinée au grand public scientifique, le *Dictionnaire usuel des sciences médicales*[891], si l'entrée « Darwinisme » se contente de renvoyer sans plus d'explication à « Transformisme », Darwin est explicitement mentionné dans les articles « Évolution » et « Évolutionnisme ». Ces idées font donc une entrée difficile dans la culture savante, mais précoce dans la culture scientifique vulgarisée. À partir de 1890, on entre dans la période de « considération »[892]. Des

---

[888] J. Assézat, Revue d'anthropologie, 1874, p.332.

[889] Ernest Hæckel, Histoire de la Création des Êtres organisés, d'après les lois naturelles. Conférences scientifiques sur la doctrine de l'évolution en général et celle de Darwin, Goethe et Lamarck, trad. de Charles Letourneau, Paris, Reinwald, 1874, p.13. [BML FA 481143]

[890] Yvette Conry, op.cit., 1974, p.45.

[891] A. Dechambre, M. Duval et L. Lereboullet, Dictionnaire usuel des sciences médicales, Paris, Masson, 3e édition, 1892, p.468. [BML FA 130256]

[892] Selon l'expression d'Yvette Conry, op.cit., 1974, p.32.

manuels et des ouvrages d'initiation à l'enseignement supérieur font référence à l'auteur de *L'Origine des espèces* : le *Précis d'anthropologie* de G. Hervé et A. Hovelacque ou les *Éléments de zoologie* publiés à Lyon par H. Sicard en 1883. Enfin, « entre 1890 et 1900, la "vulgarisation" se mue en intégration »[893]. L'idée d'évolutionnisme a fait son chemin dans les milieux scientifiques. Elle est parfaitement intégrée, mais bien des libertés sont prises avec les rigueurs de la démonstration originelle de ces théories.

Voilà qui explique sans doute qu'Alexandre Lacassagne ne se réclame pas de Darwin. D'ailleurs, il ne possède pas *L'Origine des espèces*, qui est pourtant paru en français. En revanche, il est au fait des théories de l'évolution. Dans son volume de *La Psychologie anglaise* par Théodule Ribot on relève cette affirmation de l'auteur : « le seul exposé complet et méthodique que je connaissance de la théorie de l'évolution se trouve dans le *Système de philosophie* de M. Herbert Spencer, ouvrage que doivent soigneusement étudier tous ceux qui désirent s'instruire sur les tendances actuelles du mouvement scientifique »[894]. Et si Lacassagne n'a peut-être pas lu Darwin, on sait en revanche qu'il connaît l'œuvre de Spencer, qui apparaît, si l'on en croit Ribot comme l'introducteur de Darwin en France. On trouve dans l'ouvrage précédemment cité une explication de la « loi de l'évolution »[895]. Lacassagne l'a encadrée au crayon :

> « Les physiologistes allemands ont très bien établi que dans les organismes individuels, le progrès consiste dans le passage d'une structure homogène à une structure hétérogène. Tout germe à l'origine est une substance uniforme, sous le double rapport de la texture et de la composition chimique ; par des différenciations successives et presque infinies, il se produit cette combinaison complexe de tissus et d'organes qui constituent l'animal ou la plante adulte. C'est là l'histoire de tout organisme. […] Cette loi du progrès organique est la loi de tout progrès ; […] le développement de la terre, de la vie sur sa surface, de la société, du gouvernement, de l'industrie, du commerce, du langage, de la littérature, de la science et de l'art, suppose la même évolution du simple au complexe, par des différenciations successives »[896].

---

[893] Yvette Conry, op.cit., 1974, p.33.
[894] Théodule Ribot, op.cit., 1870, p.147. [BML FA 428742]
[895] Chapitre I de la partie de l'ouvrage consacrée à Herbert Spencer, p.152-175.
[896] Théodule Ribot, op.cit., 1870, p.153. [BML FA 428742]

Mais Spencer n'est pas Darwin : s'il existe un lien entre la pensée de ces deux savants, il est d'influence, de filiation éventuellement, mais pas de causalité. Pour les historiens et les philosophes des sciences actuels, c'est même « une énorme erreur et un contresens théorique d'une extrême envergure »[897] que de confondre ces deux pensées. Il n'en demeure pas moins que « pendant plus d'un siècle, […] un contrat énonciatif passé entre l'ascension de l'industrialisme libéral anglais et la philosophie synthétique de Spencer [est en vigueur et que] la théorie de la sélection naturelle a servi de garantie et de modèle scientifique à des doctrines, à des recommandations et à des pratiques sociales et politiques qui se faisaient passer pour les conséquences directement applicatives de la loi nucléaire de l'évolution biologique : celle de la compétition et de l'exclusion éliminatoire »[898]. Alexandre Lacassagne adhère donc à une théorie évolutionniste globalisante. On ne peut pas dire qu'il est darwinien. On ne le voit jamais citer le naturaliste. En revanche, « le transformisme […] paraît acquis, au moins à titre d'hypothèse de travail et de principe scientifique »[899]. Il n'est pas douteux que l'idée d'évolution influe sur la réflexion d'Alexandre Lacassagne. On voit mal d'ailleurs pour quelles raisons il échapperait à ce qui semble bien être un mouvement de très grande ampleur. Mais comment évaluer ce qui peut sembler si ténu ? Comment mesurer une influence ? Cette notion même n'est peut-être pas opératoire, d'ailleurs. « Notion surdéterminée, et par là insuffisamment spécifiée, elle ne peut offrir un intérêt quelconque à l'historien des sciences : en effet, son absence de structure, tant en ce qui concerne son champ d'exercice que les modalités de son action, en fait un processus incontrôlable, prêtant à des illusions de causalité, suspecte donc, ou à tout le moins inutile »[900]. Il paraît davantage opératoire de définir un certain nombre de concepts clés de la pensée de Darwin (variation, sélection naturelle, lutte pour l'existence) et de voir s'ils ont une existence autonome en dehors du corps théorique initial. Les retrouve-t-on dans l'œuvre de

---

[897] Patrick Tort, « L'effet réversif de l'évolution. Fondements de l'anthropologie darwinienne », in Patrick Tort (dir.), Darwinisme et société, Paris, PUF, 1992, p.13.
[898] *Idem*.
[899] Yvette Conry, op.cit., 1974, p.34.
[900] Yvette Conry, op.cit., 1974, p.20.

Lacassagne, comme autant de symptômes d'adoption ? Et est-ce selon les mêmes acceptions ou avec des adaptations éventuelles ? Procédons au relevé des indices, en commençant par inventorier les ouvrages « évolutionnistes » de la bibliothèque d'Alexandre Lacassagne.

Le fonds Lacassagne renferme un certain nombre d'ouvrages qui traitent du sujet, réunis sous dans les rubriques « Évolution biologique, Darwinisme, Transformisme »[901] (16 ouvrages) et « Évolution humaine »[902] (19 ouvrages). La dénomination même de ces rubriques est, en soi, révélatrice : l'évolution de l'être humain est distinguée de celle du reste du monde animal et végétal. À ce titre, on peut affirmer que dans sa conception de l'évolutionnisme, Lacassagne adhère à l'application au domaine humain de la théorie darwinienne, exposée dans *La Descendance de l'homme* (1871), et qui a d'abord été très mal reçue en France. « Ce livre porte à son terme une logique d'unification du champ de la nouvelle histoire transformiste de la nature sous la conduite de la théorie sélective »[903]. Il inscrit l'Homme dans une évolution naturelle, et le retire donc à l'emprise des discours dogmatiques de l'Église qui continuait à défendre l'idée de son origine séparée et de sa nature essentiellement transcendante au reste de la création. Au-delà des seules rubriques de son catalogue, le fonds Lacassagne est « une source de renseignements précieux […] pour quiconque s'intéresse à l'évolution physique, morale et sociale de l'humanité »[904] si l'on en croit la notice explicative, signée par Claudius Roux avec la très probable approbation d'Alexandre Lacassagne lui-même. On repère ainsi un certain nombre de thèses, dirigées notamment par le docteur G. Morache, consacrées à l'évolutionnisme[905]. Lacassagne reçoit des tirés à part dédicacés, comme celui du Dr L. Verváeck, directeur du Laboratoire

---

[901] Le relevé exhaustif de ces dix références, auxquelles il faut ajouter six ouvrages de Charles Letourneau se trouve dans l'inventaire des sources.

[902] *Idem*.

[903] Yvette Conry, op.cit., 1974, p.24.

[904] Notice explicative au catalogue du fonds Lacassagne, p.I. [BML FA 141946]

[905] Le docteur G. Morache est professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Bordeaux et médecin inspecteur d'armée. Les thèses en question sont les suivantes :

Louis Jacquin, Étude historique et critique sur les théories de la vie dans la Médecine et la Philosophie grecques et latines, Bordeaux, Impr. du Midi, 1898, 128 p. [BML FA 137579]

René-Adolphe Potel, Genèse et descendance. Étude critique d'un conflit moderne (Contribution à l'Histoire de la Biologie), Bordeaux, Imp. Commerciale et Industrielle, 1905, 78 p. [BML FA 137586]

d'anthropologie pénitentiaire de la Prison de Forest, sur *Les recherches sur la mutation de la plante*[906], ou un article que le Dr René Larger adresse « à [s]on vieux camarade Lacassagne » sur un sujet approchant[907]. Citons encore ce tiré à part du Professeur Enrico Morselli, consacré à « Il Darwinismo E l'Evoluzionismo »[908]. Enfin, il possède les œuvres d'Alfred Giard[909], militant en faveur du darwinisme qui affirme que « les faits généraux sur lesquelles [il est établi lui] paraissent indiscutables »[910].

Lacassagne entretient-il des relations avec les milieux scientifiques dans lesquels la pensée de Darwin a bonne presse ? Il fait partie des proches de Mathias Duval[911], qui développe librement les thèmes essentiels de la théorie évolutionniste à l'École d'anthropologie de Paris. Duval traite de la question du « transformisme ou darwinisme »[912] dans son cours d'anthropologie zoologique, dont les grandes lignes sont parues et que Lacassagne possède. Ce cours, dont l'opportunité est justifiée par son auteur même, en raison de « la mort de Darwin[913], cet événement ayant plus vivement ramené l'attention sur la doctrine du transformisme, à laquelle Darwin a définitivement attaché son nom »[914] expose les grandes lignes de la théorie évolutionniste. On est donc certain que Lacassagne les connaît. De plus, Alexandre Lacassagne s'intéresse de près aux progrès de la

---

906 Louis Vervæck, Les recherches sur la mutation de la plante : leur intérêt anthropologique. L'importance dans l'évolution des phénomènes de mutation. Communication faite à la Société d'Anthropologie de Bruxelles dans les séances des 28 décembre 1910 et 29 avril 1912, Bruxelles, Hayez, 1912, 45 p. [BML FA 137584]

907 René Larger, « De l'Extinction des Espèces par la dégénérescence ou Maladie des Rameaux Phylétiques », in Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et de Palethnologie de la Haute-Marne, Chaumont, Impr. Andriot-Moissonnier, 1911, 49 p. [BML FA 137585]

908 Prof. Enrico Morselli, « Il Darwinismo E l'Evoluzionismo », Rivista di Filosofia Scientifica, Anno X°, vol.X°, serie 2a, Milano, Dumolard, 1891. [BML FA 137588]

909 Alfred Giard, Œuvres diverses réunies et rééditées par les soins d'un groupe d'élèves et d'amis. I. Biologie générale, Paris, 1911, 590 p. [BML FA 135158]

910 Alfred Giard, op.cit., 1911, p.98. [BML FA 135158]

911 J'en veux pour preuve les dédicaces des deux articles de Duval conservés dans le fonds Lacassagne : À mon ami, le Prof. Lacassagne. Souvenir affectueux » lit-on dans Mathias Duval, « Le transformisme », in Revue d'Anthropologie, Paris, S.d. [1882 ou 1883], p.211-278 [BML FA 137587]. Ailleurs, Duval se dit aussi son « dévoué camarade et collègue ». Voir Mathias Duval, op.cit., 1889, 39 p. [BML FA 140205]

912 Mathias Duval, « Le transformisme », op.cit., [1882 ou 1883], p.213. [BML FA 137587]

913 Consécutivement à la mort du naturaliste, la Société d'anthropologie de Paris décide d'instituer « une conférence annuelle transformiste, pour marquer la portée de la doctrine de l'évolution dans les différents ordres d'études qui font l'objet de [ses] discussions ».

914 *Idem*.

paléontologie. Là encore, l'analyse du catalogue du fonds le montre. Il a lu les théories de Léonce Manouvrier sur le *pithécanthropus erectus*, précurseur présumé de l'homme[915]. Les recherches anthropologiques sur le squelette quaternaire de Chancelade réalisées par le docteur Testut[916] n'ont pas de secret pour lui. Son exemplaire de cette étude est largement annoté, et il indique même : « Je n'ai pas très bien compris et je désire des éclaircissements sur pièces osseuses »[917]. La Préhistoire, cette science nouvelle qui est alors en pleine constitution[918] a donc toute son attention. Et il s'autorise bien sûr, comme les savants de son temps, à considérer les populations autochtones dites « primitives » comme des spécimens d'hommes préhistoriques, établissant des permanences révélatrices entre ce passé lointain et ces peuples exotiques.

> « Pour venir en aide à sa faiblesse native l'homme s'arme de silex éclatés, puis de silex taillés enfin de silex polis ainsi que l'on le constate pour les hommes préhistoriques, pour les Francs, les Scandinaves, pour les sauvages actuels. De même les tumulus, les dolmens, les menhirs, que l'on trouve partout, en Europe comme en Asie. En Amérique les Indiens construisent des [*cromleks*] et on en voit dressés de nos jours par les Khasius de l'Hindoustan. […]Il existe encore un grand nombre de types représentant l'homme préhistorique ainsi les [*mot illisible*] de la Terre de Feu, les Australiens. Parmi les représentants de l'âge de pierre nous avons les Boschimans de l'Afrique centrale, les Dokos de l'Abyssinie et des types dans l'île de Ceylan, la presqu'île de Malu à Sumatra »[919].

---

[915] Léonce Manouvrier, « Deuxième étude sur le pithécantrhopus erectus comme précurseur présumé de l'homme », in Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, tome VI, IVe série, 1895, p.553-651. [BML FA 137602]

[916] Dr Testut, « Recherches anthropologiques sur le squelette quaternaire de Chancelade (Dordogne) », in Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, 1890, p.131-246 + 10 pl. [BML FA 137603].

[917] Mention manuscrite de Lacassagne dans Dr Testut, op.cit., 1890, p.209. [BML FA 137603]

[918] Sur ce point, voir Nathalie Richard, L'invention de la préhistoire. Une anthologie, Paris, Presses Pocket, 1992, 349 p.

Pour cet auteur, l' « invention » de la préhistoire date de 1859, lors de la reconnaissance des travaux de Jacques Boucher de Perthes, mais la mise en place d'institutions, signes de la légitimation de cette science est plus tardive. En effet, la préhistoire est, à l'origine, une science d'amateurs et d'autodidactes, et reste longtemps exclue de l'Université. Le premier cours de préhistoire donné en France l'est dans le cadre de l'École d'anthropologie, prolongement de la Société d'anthropologie de Paris, créée en 1876. C'est Gabriel de Mortillet qui le dispense.

[919] Notes manuscrites d'Alexandre Lacassagne. Pièce n°2 du dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA Ms5229]

L'anthropologie elle-même, dont Lacassagne est un des tenants en cette seconde moitié de XIXe siècle, ne saurait exister indépendamment des théories de l'évolution. Cette science nouvelle, qui trouve ses assises institutionnelles en France dans la seconde moitié du XIXe siècle, constitue un territoire de débat essentiel pour le darwinisme. « Science jeune, à la fois prudente […] et indépendante, son objet la prépare à entendre *L'Origine des espèces*, c'est-à-dire à lui prêter attention, à en discuter et user »[920]. Mieux, pour Claude Blanckaert, l'hypothèse transformiste de Charles Darwin est l'un des facteurs explicatifs à convoquer pour en comprendre l'émergence[921]. On peut donner diverses définitions de ce nouveau champ de la connaissance, comme le fait Lacassagne dans le discours par lequel il inaugure sa présidence de la Société d'Anthropologie de Lyon :

> « L'anthropologie, dit Broca, est la science qui a pour objet l'étude du groupe humain, considéré dans son ensemble, dans ses détails et dans ses rapports avec le reste de la nature ; en résumé, c'est *l'histoire naturelle de l'homme*. Pour M. de Quatrefages, c'est l'histoire naturelle de l'homme faite monographiquement, comme l'entendrait un zoologiste étudiant un animal. D'après Topinard, c'est la branche de l'histoire naturelle qui traite de l'homme et des races humaines » [922].

Faire œuvre d'anthropologue, c'est donc pour lui faire de l'histoire. Or faire de l'histoire, c'est montrer comment et pourquoi les choses changent, *évoluent*. On ne saurait faire l'histoire d'un objet immuable. On ne saurait être anthropologue sans être évolutionniste. On comprend dès lors mieux la présence de Clémence Royer, introductrice et traductrice de Darwin en France, lors du Congrès d'anthropologie criminelle qui se déroule à Paris du 10 au 17 août 1889[923]. Mais Broca, figure emblématique de l'anthropologie française, est réticent à l'égard du darwinisme : pour lui, l'anthropologie veut être une exploration essentiellement physique et anatomique, par la

---

[920] Yvette Conry, op.cit., 1974, p.36.

[921] Sur ce point, voir Claude Blanckaert, « Les usages de l'anthropologie », in Claude Blanckaert (dir.), op.cit., 2001, p.9-26.

[922] Alexandre Lacassagne, « Méthodes et tendances de l'anthropologie contemporaine », in La Revue scientifique de la France et de l'étranger. Revue des cours scientifiques (3e série), Paris, Bureau des Revues, Tome VII, 1884, p.401. [BML FA 135407] C'est moi qui souligne

[923] Voir le compte-rendu qu'on en trouve dans les Archives d'anthropologie criminelle en 1889.

craniométrie. Et si elle se reconnaît dans le transformisme, cette anthropologie physique ne concède finalement que très peu au darwinisme lui-même du fait d'opinions polygénistes irréductibles, supposant l'existence de plusieurs souches originaires de l'homme, d'où la croyance dans une pluralité d'espèces humaines :

> « La notion fondamentale du transformisme actuel, savoir que les êtres vivants sont des produits naturels, me paraît conduire logiquement à l'idée des origines multiples, *affirme-t-il,* multiples dans le temps, multiples dans l'espace, multiples aussi dans leurs formes primordiales »[924].

Or dans le champ universitaire, « c'est-à-dire essentiellement dans les facultés de médecine, c'est la conception de Broca qui prévaut »[925]. Il reste donc difficile de se prononcer sur le degré d'intégration des idées *darwiniennes* à la pensée de Lacassagne. L'*idée de variation* se trouve chez Alexandre Lacassagne. Tous les organismes varient, il n'y en a pas deux qui soient exactement semblables. L'infinie diversité des mesures anthropométriques qui peuvent être prises en est la meilleure preuve, mais on pourrait en donner de multiples autres exemples. Alexandre Lacassagne le constate également dans « la marche de l'ossification du crâne »[926]. Il affirme qu' « il est admis aujourd'hui que, dans l'espèce humaine, la soudure se fait d'une manière différente chez les individus, mais qu'en général elle arriverait plus tard dans les races civilisées et chez les hommes intelligents que chez les idiots et dans les races sauvages »[927]. Or « la variabilité des êtres vivants et des espèces biologiques est la pierre angulaire de toute théorie évolutionniste »[928]. Il affirme par ailleurs, après Gall, que « l'encéphale [doit] s'accroître par le fonctionnement, comme les autres organes de l'économie »[929]. Plus on sollicite un organe, plus il devient performant et plus il grossit. Il le prouve par l'étude comparée de « 1° 190

---

[924] Paul Broca, in Revue scientifique, VII, 1870, § III.
[925] Laurent Mucchielli, La découverte du social. Naissance de la sociologie en France, Paris, La Découverte, 1998, p.43.
[926] Alexandre Lacassagne & Cliquet, « De l'influence du travail intellectuel sur le volume et la forme de la tête », in Annales d'Hygiène publique, Paris, Baillière, 1878, p.1. [BML FA 427564]
[927] Alexandre Lacassagne & Cliquet, op.cit., 1878, p.8. [BML FA 427564]
[928] Denis Buican, Histoire de la génétique et de l'évolutionnisme en France, Paris, PUF, 1984, p.30.
[929] Alexandre Lacassagne & Cliquet, op.cit., 1878, p.8. [BML FA 427564]

docteurs en médecine ; 2° 133 soldats sachant lire et ayant au moins une instruction primaire ; 3° 72 soldats ne sachant pas lire ; 91 détenus »[930] dont plus des trois quarts ont cependant reçu une instruction primaire. Il traduit ses observations sous forme statistique :

<u>Tableau 8</u> : Tableau comparatif des dimensions du crâne en fonction du niveau d'instruction
d'après Alexandre Lacassagne & Dr Cliquet, *op.cit.*, 1878, p.15.

Diamètres	Docteurs en médecine	Soldats sachant lire	Soldats illettrés	Détenus	Différences
Longitudinal.	85,29 mm	81,97 mm	79,13 mm	81,10 mm	En faveur des docteurs : 4,56 mm
Antérieur (bi-frontal)	48,91 mm	43,65 mm	42,35 mm	41,62 mm	En faveur des docteurs : 6,37 mm
Postérieur (bi-occipital)	52,58 mm	49,06 mm	50,27 mm	49,96 mm	En faveur des docteurs : 2,82 mm

D'où il conclut, dans la logique imparable des catégories organisant cette statistique, que « la tête est plus développée chez les gens instruits qui ont fait travailler leur cerveau, que chez les illettrés ou les individus dont l'intelligence est restée inactive »[931]. La variabilité conçue par Lacassagne est donc, à l'instar de celle de Lamarck et de Darwin, en fonction directe du milieu ambiant et de l'organisme. « Les variations de toutes sortes et de tout degré sont directement ou indirectement causées par les conditions extérieures auxquelles chaque être organisé et surtout ses ancêtres ont été exposés »[932]. Enfin, *la variabilité est transmissible par voie héréditaire*. En effet, « ces développements successifs, répétés dans la longue durée des générations, finissent par persister en devenant un caractère de race »[933]. Par

[930] Alexandre Lacassagne & Cliquet, op.cit., 1878, p.14. [BML FA 427564]
[931] Alexandre Lacassagne & Cliquet, op.cit., 1878, p.17. [BML FA 427564]
[932] Charles Darwin, op.cit., 1992, p.524.
[933] Alexandre Lacassagne & Cliquet, op.cit., 1878, p.17-18. [BML FA 427564]

conséquent, les modifications qui interviennent dans l'ontogenèse, c'est-à-dire durant le développement individuel, peuvent s'inscrire telles quelles dans la phylogenèse, c'est-à-dire dans l'évolution des espèces. C'est notamment sur la base de cette croyance que se fonde la grande angoisse des tares hérédo-familiales qui traverse le XIXe siècle, dont l'avatar le plus emblématique est sans doute l'hérédo-syphilis[934], et l'invention de l'hérédité morbide dont le corollaire, la dégénérescence, finit par hanter la société jusqu'aux dérives eugéniques du XXe siècle. Ces conceptions correspondent à la première période scientifique de la vie d'Alexandre Lacassagne, alors qu'il adhère aux idées développées par le criminologue italien Cesare Lombroso, chantre de la dégénérescence et de la recherche des stigmates de la criminalité. « En France, M. Lacassagne […] l'a suivi un des premiers, moins en disciple qu'en émule »[935]. Il faut dire que les règles de l'hérédité paraissent assez mystérieuses, et même très capricieuses. Si Mendel résout la question en 1865, date à laquelle il énonce ses fameuses lois, ses résultats sont largement ignorés par la communauté scientifique jusqu'à la fin du siècle[936]. Lacassagne les méconnaît, de même que Darwin qui affirme :

> « Les lois qui régissent l'hérédité sont pour la plupart inconnues. Pourquoi, par exemple, une même particularité, apparaissant chez divers individus de la même espèce ou d'espèces différentes, se transmet-elle quelquefois, et quelquefois ne se transmet-elle pas ? Pourquoi certains caractères du grand-père, ou de la grand-mère, ou d'ancêtres plus éloignés, réapparaissent-ils chez l'enfant ? Pourquoi une particularité se transmet-elle souvent d'un sexe, soit aux deux sexes, soit à un sexe seul, quoi non pas exclusivement au sexe semblable »[937].

Les facteurs biologiques sont alors prépondérants pour lui dans l'explication des causes de la criminalité. Alexandre Lacassagne affirme donc que la société est composée « d'individus dont l'évolution cérébrale est

---

[934] Sur ce point, voir notamment Alain Corbin, « L'hérédo-syphilis ou l'impossible rédemption. Contribution à l'histoire de l'hérédité morbide », in Romantisme, Vol.11, n°31, 1981, p.131-150.

[935] Gabriel Tarde, La philosophie pénale, Lyon, Storck, 1890, p.27. [BML FA 135193]

[936] Sur ce point, voir Denis Buican, op.cit., 1984, p.77-sq.

[937] Charles Darwin, op.cit., 1992, p.58.

différente »[938]. L'évolution est bien un processus généralisé, mais tous les hommes n'avancent pas au même rythme. « Les couches supérieures, celles qui ont évolué le plus, sont les plus intelligentes : nous pouvons les appeler couches frontales ou antérieures. Les couches inférieures, ce sont les plus nombreuses, celles où prédominent les instincts : appelons-les couches postérieures ou occipitales. Entre elles, une série de couches marquée par des types où prédominent les actes, avec l'impulsion spéciale que peuvent donner les instincts ou les idées : ce sont les couches pariétales »[939].

Mais dans un deuxième temps, Alexandre Lacassagne s'éloigne de la théorie lombrosienne, récusant les conceptions radicales de son fondateur, notamment sur la question de l'atavisme, que Gabriel Tarde définit comme une « hérédité de longue portée »[940] et qui consiste dans la réapparition d'un caractère primitif après une ou plusieurs générations. Pour Lacassagne, « l'homme est un être […] modifiable et *perfectible* »[941], modifiable *mais* perfectible pourrait-on dire. C'est-à-dire que l'évolution humaine ne saurait se faire que dans le sens d'un progrès. Il affirme : « Ce serait faire une confusion que d'assimiler l'atavisme à l'évolution ou au transformisme »[942]. En effet, l'atavisme c'est même le contraire de l'évolution puisque « c'est un phénomène en vertu duquel il se manifeste dans l'hérédité des accidents que l'on croit rattacher à l'influence d'un aïeul. Les anglais disent *reversion*, les allemands *rückschlag* ou coup en arrière »[943]. Selon M. Sergi, professeur d'anthropologie à l'Université de Rome dont les propos sont bien représentatifs de l'École italienne de criminologie, il existe « un atavisme préhumain, ou survivance des espèces inférieures et un atavisme humain, qui est la reproduction des structures ancestrales et principalement des

---

938 Alexandre Lacassagne, « Marche de la criminalité en France de 1825 à 1880. Du criminel devant la science contemporaine », in Revue Scientifique, 1881, n°1, p.674. [BML FA 135385]

939 *Idem*.

940 Gabriel Tarde, op.cit., 1890, p.231. [BML FA 135193]

941 Dossier de notes diverses, la plupart autographes. [BML FA Ms5172 pièce 313]

942 Alexandre Lacassagne, « Intervention consécutive à l'exposé de M. Sergi, Congrès d'Anthropologie criminelle de Rome », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1886, p.181.

943 Alexandre Lacassagne, « Intervention… », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1886, p.182.

formes morbides »[944]. C'est une idée contre laquelle Lacassagne s'élève. À partir de l'exemple des tatouages, dont Lombroso estime qu'ils sont la résurgence de coutumes sauvages, Lacassagne tempère sensiblement les théories du criminologue italien, « en insistant sur la parenté qu'il repère entre les tatouages et ces autres modes d'expression graphiques universels que sont, en particulier, les *graffiti* et les hiéroglyphes. […] L'utilisation de signes symboliques et d'un langage emblématique par les classes qui, selon [lui] "n'ont pas encore de meilleur moyen pour exprimer ce qu'elles sentent ou éprouvent, d'autant plus vivement qu'elles ont moins d'idées"[945], lui permet, dans une conclusion d'une grande finesse, de se démarquer de la théorie de Lombroso »[946]. Il déclare ainsi : « Où Lombroso trouve des types anciens, tout à coup reproduits, nous ne voyons que des types retardés »[947], vestiges d'une étape du développement normalement perdue dans les ténèbres de l'évolution. La nuance peut paraître subtile. Elle est cependant de taille. Criminel ou anormal, l'individu taré est frappé par un arrêt du développement. Ce n'est pas un retour atavique qui est en cause. L'évolution ne saurait faire machine arrière : l'inverti est, comme le criminel, un « attardé », un accident sur la route immuable de l'évolution. On peut rater le train de l'évolution, mais celui-ci ne peut rouler à l'envers. Il peut bien y avoir, « au niveau de l'*individu*, arrêt de développement et dégénérescence », mais pour Lacassagne, « cette étiologie n'est ni la seule ni la plus importante »[948], ainsi que le souligne Patrick Tort. Lacassagne n'hésite toutefois pas à utiliser la notion de régression pour expliquer les crises générées par les influences nocives des différents agents sociaux. « L'alimentation, l'alcool, l'éducation ou encore les crises économiques, les "révolutions", pouvaient déséquilibrer l'organisation cérébrale et, dans le "conflit inévitable" qui en résultait, Lacassagne estimait qu'il y avait

---

[944] M. Sergi, « Exposé au Congrès d'Anthropologie criminelle de Rome », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1886, p.181.

[945] Alexandre Lacassagne, Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale, Paris, Baillière, 1881, p.115. [BML FA 135321]

[946] Régine Plas, « Tatouages et criminalité », in Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.160.

[947] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.115. [BML FA 135321]

[948] Patrick Tort, « L'histoire naturelle du crime. Le débat entre les écoles italienne et française d'anthropologie criminelle. Lombroso, Lacassagne, Tarde », in Patrick Tort, La raison classificatoire, Paris, Aubier, 1989, p.473.

“prédominance de la partie postérieure du cerveau sur l’antérieure” »[949]. Les instincts reprennent alors le dessus sur l’intelligence. Lacassagne n’évacue donc pas la prise en compte des facteurs innés, relevant d’une pathologie organique, dans le phénomène criminel, mais il considère l’acquis, déterminé par le milieu social, comme plus important. L’insistance sur le milieu social n’est donc pas incompatible avec l’idée du substrat organique du comportement criminel : « il y [a] dans la société des individus qui [sont] “esclaves de fatales dispositions organiques” qui proviennent soit de l’hérédité, soit du milieu social »[950].

> « Le professeur de médecine légale de Turin fait jouer un grand rôle à l’hérédité et même à l’atavisme le plus reculé. Lombroso a d’abord avancé que le criminel est un sauvage égaré dans notre civilisation. C’est tout à coup un nouvel échantillon de ces époques préhistoriques, revenu parmi nous avec les instincts et les passion d’un homme de la période quaternaire. Quelques années plus tard, après avoir étudié de près son sujet, cette première impression fut modifiée, et à grand renfort de mesures, de statistiques et de pourcentages, Lombroso soutint que le criminel-né était un homme pathologique, sur lequel on constatait des dispositions anatomiques ou des particularités que l’on rencontre, il est vrai, mais avec une moindre fréquence, chez les honnêtes gens. Enfin, dans une troisième manière, Lombroso assimile le délinquant au fou moral et il proclame que le criminel-né pourrait bien n’être qu’un épileptique.
>
> L’École française, qui procède de Gall, de Broussais, de Morel, de Despine, a posé des principes différents et est arrivée à d’autres conséquences. Nous d’admettons pas ce fatalisme ou cette tare originelle et nous croyons que c’est plutôt la société qui fait et prépare les criminels »[951].

Lacassagne est transformiste : il croit au rôle du milieu dans le processus individuel d’évolution. Il considère qu’en amendant le milieu, on peut changer l’homme, pour le meilleur. Il récuse donc l’évolutionnisme philosophique sélectionniste de l’Angleterre victorienne si présent, en revanche, de l’autre côté des Alpes. Lacassagne était-il darwinien ? Non, pas au sens strict et originel du terme. Il prend un certain nombre de libertés

---

[949] Marc Renneville, « La réception de Lombroso en France », in Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.113.

[950] *Idem*.

[951] Alexandre Lacassagne, « Discours prononcé à la séance d’ouverture du IIe congrès national du patronage des libérés (session de Lyon, juin 1894) », in Revue occidentale, 1894, p.253-254.

avec ces théories parce que, les ayant assimilées, au sens strict du terme, il les a faites siennes. Il faut probablement plutôt le qualifier, avec Laurent Mucchielli, de « néolamarckien »[952]. Il adhère, comme l'immense majorité des savants de son temps aux théories de l'évolution, qui font en quelque sorte partie de l'esprit de son époque (*Zeitgeist*). Il en use alors qu'elles sont pleinement intégrés à l'outillage mental des scientifiques, et développe des conceptions optimistes originales.

2. Le positivisme : Lacassagne *versus* Comte

L'évolutionnisme de Lacassagne participe de cette philosophie du progrès qui est caractéristique du XIXe siècle, dont le positivisme d'Auguste Comte est la colonne vertébrale. Si l'on a fait le choix ici, pour clarifier la démonstration, de distinguer les différents courants de réflexion, ils sont en réalité très liés. Évolutionnisme et positivisme ne sont, à certains égards, que les deux faces d'une même médaille, dont Alexandre Lacassagne est partie prenante. La notion de milieu, si fondamentale pour la compréhension de la pensée évolutionniste et de la réflexion d'Alexandre Lacassagne est également centrale dans la philosophie positiviste qui développe une « théorie du milieu » soulignant l'importance des « relations de l'organisme et du milieu »[953] : il s'agit de montrer qu'existent des « lois de subordination de l'être vivant envers le milieu [… et des] lois de réaction conservatrice de l'être vivant sur le milieu […], les lois de la modificabilité »[954]. Le médecin lyonnais s'en tient à la définition de la vie donnée par Claude Bernard : « La vie ne saurait s'expliquer par un principe intérieur d'action ; elle est le résultat d'un conflit entre l'organisme et les conditions physico-chimiques ambiantes »[955], comprenez le milieu. Il faut toutefois manipuler avec prudence le terme de « positivisme », qui est polysémique : il a pris aujourd'hui une connotation péjorative dont il faut se méfier. Il permet de désigner « d'une part, […] l'application au domaine des sciences sociales de

---

[952] Voir notamment « L'héritage phrénologique et néolamarckien de Lacassagne », in Laurent Mucchielli, op.cit., 1998, p.60-62.

[953] Sur ce point, voir notamment Pierre Laffitte, « Plan d'un cours de biologie d'après Auguste Comte », in Revue occidentale, 1883, p.43-45. [BML FA 427927]

[954] Pierre Laffitte, op.cit., 1883, p.21. [BML FA 427927]

[955] Alexandre Lacassagne, L'Homme vers la fin de sa vie, Lyon, Rey, 1919, p.2. [BML FA 139733]

méthodes spécifiques aux sciences de la nature »[956], en vertu d'un mimétisme méthodologique que Comte critique ; et « d'autre part, […] ce qui s'oppose à toute conception métaphysique du savoir »[957]. Paul Dubuisson, un temps directeur des *Archives d'anthropologie criminelle* et « positiviste convaincu et pratiquant »[958] si l'on en croit Lacassagne, définit cette philosophie en ces termes :

> « Sous ce nom un peu rébarbatif, et qui fait pousser tant de clameurs, de Positivisme, il faut entendre quelque chose de très simple. Le nom date d'un demi-siècle, il est donc nouveau ; mais en réalité la chose est ancienne et se perd presque dans la nuit des temps.
>
> Le Positivisme n'est pas une de ces conceptions arbitraires sorties un jour du cerveau d'un homme, comme Minerve du cerveau de Jupiter. Ce n'est, à proprement parler – et c'est là sa force – que l'achèvement de l'œuvre séculaire de l'esprit humain dans l'ordre de ses connaissances. Il débute avec les premières spéculations des théocraties primitives sur les nombres pour aboutir en ce siècle à la fondation d'une sociologie et d'une morale scientifiques. Philosophiquement parlant, il consiste en une élimination graduelle de la théologie et de la métaphysique de toutes nos conceptions quelconques, en une substitution de plus en plus complète de la recherche des faits et des lois à la recherche des causes et à l'application des phénomènes naturels par des volontés »[959].

C'est bien cette deuxième acception qu'il faut retenir ici, et le positivisme peut donc être défini comme un « système de philosophie qui rejette toute conception métaphysique, toute étude du surnaturel, et fonde la science toute entière sur la considération des faits matériels palpables »[960]. Initialement, le positivisme consiste surtout en un effort pour unir les sciences et la politique par l'intermédiaire de la philosophie, à l'opposé du scientisme et du pragmatisme sous les traits desquels on le caricature trop souvent. Au sein de ce système, les sciences sont effectivement placées en

---

[956] Johann Heilbron, Naissance de la sociologie, Paris, Agone, 2006, p.273.
[957] *Idem*.
[958] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie du Dr Paul Dubuisson », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1908, p.831.
[959] Paul Dubuisson, « Le positivisme et la question sociale », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1898, p.541.
[960] « Positivisme », in Pierre Larousse, Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle, Tome 12, 1874, p.1490, 4e colonne.

position centrale : il s'agit, grâce à elles, d'observer les phénomènes afin de réunir des faits. Ces faits sont des matériaux, mais on ne peut se suffire de cette connaissance empirique. Il s'agit également de théoriser.

> « Toute théorie positive doit être nécessairement fondée sur des observations, [mais] il est également sensible, d'un autre côté, que, pour se livrer à l'observation, notre esprit a besoin d'une théorie quelconque. Si, en contemplant les phénomènes, nous ne les rattachons point immédiatement à quelques principes, non seulement il nous serait impossible de combiner des observations isolées, et par conséquent, d'en tirer quelque fruit, mais nous serions même incapables de les retenir ; et, le plus souvent, les faits resteraient inaperçus sous nos yeux »[961].

L'idée de positivité, qu'Auguste Comte emprunte à Newton, est là : elle consiste à envisager les théories, dans quelque ordre d'idées que ce soit, comme ayant pour objet la coordination des faits observés[962]. Donc, s'il ne faut pas faire du positivisme un scientisme aveugle, pour ses défenseurs, la foi en la science, qui consiste dans l'observation et dans l'explication des phénomènes, est la seule source d'inspiration valable pour la conduite des hommes. La connaissance scientifique permettrait d'échapper à l'ignorance dans tous les domaines et donc, selon la formule d'Ernest Renan d'« organiser scientifiquement l'humanité ». Une importance essentielle est accordée à l'éducation qui, en libérant le plus grand nombre des illusions métaphysique et théologique, rend possible une gestion supposée rationnelle de la société.

> « Combien les hommes d'action auraient la tâche facilitée par ces connaissances […] ; malheureusement le plus grand nombre des personnes qui savent n'agissent pas, alors que celles qui agissent négligent de savoir, se croyant assez armées par leur esprit d'initiative. Que d'échecs seraient évités par un peu d'étude ; mais moins on sait, moins on sent l'utilité de la science : tout est simple pour les simples ; or cette simplicité n'existe pas plus dans l'organisation des peuples que dans l'organisme de l'homme »[963].

---

[961] Auguste Comte, Cours de Philosophie positive, Paris, Bachelier, Tome 1, 1830, Première leçon, p.8-9. [BML FA 427690 t.1]

[962] Sur ce point, voir Pierre Macherey, Comte. La philosophie et les sciences, Paris, PUF,1989, p.8.

[963] Henri Thulié, « L'École d'Anthropologie depuis sa fondation », in 1876-1906. L'École d'Anthropologie de Paris, Paris, Félix Alcan, 1907, p.23.

La création d'une Société d'Enseignement Populaire Positiviste poursuit cet objectif de diffusion des connaissances, conformément à un programme ambitieux. Dans le compte rendu annuel de l'enseignement positiviste de 1878[964] Pierre Laffitte détaille le parcours accompli : « J'ai renouvelé […] en vingt leçons, dont vous avez dû recevoir le programme détaillé, le *cours de Philosophie première*, devant un auditoire aussi nombreux que le permet l'appartement dont nous pouvons disposer. J'ai aussi achevé le *cours de Géométrie algébrique*, commencé l'année précédente ». Il ajoute que « MM. Jeannolle et Monier ont repris l'enseignement des parties élémentaires de la science mathématique : le premier a fait le *cours d'Arithmétique*, et le second celui d'*Algèbre*[…]. Enfin, des conférences sur divers sujets philosophiques et scientifiques ont été faites […] dans diverses bibliothèques populaires de Paris et à différentes sociétés d'instruction libre, de manière à ne négliger aucune occasion de propager le Positivisme. » Et ce n'est qu'un exemple de l'ampleur des actions envisagées par cette Société.

Dans le cadre du positivisme, le seul savoir valable n'existe que par ce qui est donné positivement : la validité se limite aux propositions vérifiables. Les propositions sur les causes « premières » ou « dernières » ne l'étant pas, pas davantage que celles sur le « sens » ou l' « essence » des choses, elles n'ont pas leur place dans les sciences. L'esprit positif se caractérise donc par l'abandon des causes, la mise à l'écart de tout absolu et la seule recherche des lois. Sans être utilitariste ni pragmatique, l'esprit positif a une visée pratique, car la découverte des lois régissant les phénomènes doit permettre de prévoir leur devenir. « Le véritable esprit philosophique consiste, en effet comme le simple bon sens, à connaître ce qui est, pour prévoir ce qui sera afin d'améliorer autant de possible »[965]. Le savoir est bien l'instrument de l'action, car « plus on sait et mieux l'on observe, mieux l'on comprend ce que l'on observe et plus l'on agit sagement en toutes

---

[964] Courrier à Alexandre Lacassagne. Pièce n°1 dans le dossier de pièces imprimées sur le positivisme [BML FA 140804]

[965] Auguste Comte, Catéchisme positiviste, Paris, Carilian-Gœury, 1852, 2e entretien, p.25. [BML FA 427695]

choses »[966]. Par conséquent, le savant est un indispensable suppléant auprès du politique. « La politique est inséparable de la science, elle est liée étroitement à l'ensemble des opinions et des croyances d'un peuple, dont la science redresse constamment les écarts »[967]. Le positivisme a donc très clairement un but politique : il s'agit de travailler à la régénération sociale, laquelle est fondée sur la régénération mentale que permet la philosophie[968]. Auguste Comte rédige, dès 1822, un *Plan des travaux nécessaires pour réorganiser la société*, dans lequel il explique que la politique doit être traitée elle même comme une science positive, en rapport avec la nécessité de confier aux savants positifs le travail théorique de la réorganisation sociale. Finalement, le positivisme est donc bien une philosophie caractérisée par sa systématicité : il unit puissamment une théorie de la connaissance et une philosophie politique dans un système qui est aussi une philosophie de l'histoire. « La vraie philosophie se propose de systématiser, autant que possible, toute l'existence humaine, individuelle et collective, contemplée à la fois dans les trois ordres de phénomènes qui la caractérisaient, pensées, sentiments et actes »[969].

Mais qu'est-ce donc qu'être positiviste ? C'est d'abord avoir foi en la science. Nul doute que c'est le cas de Lacassagne. Ne considère-t-il pas que « le médecin-expert [doit avoir] pour guide la raison et la science, ces deux maîtres de notre conscience »[970] ? Mais cette foi n'est pas un scientisme. Pour Lacassagne, « la science ne peut satisfaire à tous les besoins »[971], notamment ceux du cœur. Il professe cependant des idées utilitaristes assez radicales. « Sans vouloir cependant limiter la science, je crois qu'elle sera obligée de restreindre son domaine à un but utilitaire, d'intérêt social » écrit-t-il[972]. C'est aussi travailler au rassemblement de données issues de

---

[966] Léonce Manouvrier, « L'anthropologie et le droit », in Revue internationale de Sociologie, 2e année, 1894, p.370.

[967] Léon Donnat, La politique expérimentale, Paris, C. Reinwalt, 1885, p.7.

[968] Auguste Comte, Cours…, Tome 6, 1842, Préface personnelle, p.V-XXXVIII. [BML FA 427690 t.2]

[969] Auguste Comte, Système de Politique positive, Paris, Carilian-Goeury, 1851, p.8. [BML FA 429463]

[970] Alexandre Lacassagne, « Discours d'ouverture du IIe Congrès de Médecine légale », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1912, p.666.

[971] Alexandre Lacassagne, *op.cit.*, in Revue occidentale, 1894, p.251.

[972] Notes manuscrites d'Alexandre Lacassagne. Pièce n°5 dans le dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA Ms5229]

l'observation, afin de produire une réflexion scientifique. La méthodologie positiviste repose sur l'observation, qui permet d'obtenir des données objectives, donnant une légitimité institutionnelle et scientifique au savoir. Lacassagne procède ainsi, quand il recueille, à même la peau des soldats des bataillons d'Afrique, plus de 2 000 tatouages. Il s'agit de relever des signes tangibles, observables, de criminalité, puisque l'on pose l'axiome selon lequel : « le grand nombre de tatouages [donne] presque toujours la mesure de la criminalité du tatoué »[973]. C'est bien la méthode positiviste qu'il adopte dans le cadre de sa thèse de doctorat : « Nous voulons citer des *faits*, donner des *observations* avant de bâtir des théories ou de tirer des conclusions. C'est le précepte de Fontenelle : "avant d'expliquer les faits, il est nécessaire de les constater ; on évite ainsi le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point"»[974]. C'est sur cette méthode qu'il fonde ses recherches. Ainsi, dans un travail sur la submersion expérimentale[975], il souligne ainsi que c'est « par les *observations* et les expériences » qu'on a pu établir que « dans la submersion, les individus succombent le plus souvent d'asphyxie »[976]. La publication d'observations cliniques est d'ailleurs pratique courante dans le monde de la recherche médicale. « On a publié des observations d'individus retirés de l'eau »[977], précise Lacassagne dont l'article mentionné plus haut comporte 3 pages pleines – soit près du tiers de l'étude – exclusivement consacrées aux constatations faites par le médecin sur le capitaine James, un célèbre « homme poisson ou homme amphibie »[978]. C'est sur cette méthode qu'il fonde sa pratique d'expert : ses conclusions d'appuient sur des données objectives, et seulement sur celles-ci. « Soyez toujours prudent, recommande-t-il, pour ne pas vous trouver en opposition avec les faits ». Le recueil même de ces données est soumis à une méthode que Lacassagne veut strictement établie. C'est à cette fin qu'il publie des « *feuilles d'observations* médico-légales […] traçant la marche à

---

[973] Cité par Ph. Artières et G. Corneloup, op.cit., 2004, p.85.

[974] Alexandre Lacassagne, Effets physiologiques du Chloroforme, Strasbourg, Silbermann, 1867, p.4. [BML 427615] C'est moi qui souligne.

[975] Alexandre Lacassagne, « De la submersion expérimentale. Rôle de l'estomac comme réservoir d'air chez les plongeurs », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1887, p.226-236.

[976] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1887, p.227. C'est moi qui souligne.

[977] *Idem*.

[978] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1887, p.229.

suivre dans les cas les plus fréquents et les plus graves de la pratique [pour aider] à la précision des constatations »[979].

Être positiviste, aussi, c'est *croire dans le progrès*. En effet, l'autre fondement de la philosophie positiviste, avant même la classification des sciences exposée par Comte dans la deuxième leçon de son *Cours*, c'est la loi des trois états[980], grande loi historique qui assujettit le développement de l'intelligence humaine, aussi bien chez l'individu que dans l'espèce, et qui n'est pas contingente[981] mais résulte d'une nécessité invariable. Les différentes fractions de l'Humanité parcourent les mêmes étapes à des vitesses différentes mais selon le même ordre. La méthode historique qui est au cœur de la philosophie positiviste permet de souligner avec force la nécessité de la transmission. On passe en effet d'une étape à l'autre par accumulation et crise, qui n'est pas en soi dissolution et décomposition, mais passage d'un état à un autre au travers de phases de déconstruction des anciens repères et de reconstruction de nouveaux. « L'Humanité ne commence vraiment qu'avec la transmission de la pensée entre contemporains et la filiation d'une génération à l'autre. L'être humain devient alors membre d'une société morale qui s'étend dans l'espace et surtout dans le temps passé »[982]. C'est la raison pour laquelle Auguste Comte considère que les morts gouvernent les vivants. Cette loi permet d'appréhender l'Humanité comme un tout, uni en dépit du temps et de l'espace. Les trois états : théologique, métaphysique et positif, sont présentés comme des états de la connaissance, mais chacun d'eux correspond à un régime, c'est-à-dire à la fois un régime politique et une manière de vivre, c'est-à-dire un ordre de relations sociales (au temporel), et un développement de l'imagination et du sentiment, un système de représentations (au spirituel). C'est la totalité d'une société, considérée sous

---

[979] Alexandre Lacassagne, Vade-mecum du médecin-expert. Guide médical ou aide-mémoire de l'expert, du juge d'instruction, des officiers de police judiciaire, de l'avocat, Lyon, Storck, 1892, p.V. [BML FA 395160]

[980] Elle fait l'objet d'une présentation dans Eugène Sémérie, La loi des trois états : réponse à M. Renouvier, Paris, E. Leroux, 1875, Paris, 51 p. [BML FA 135936]

[981] C'est la grande différence entre la pensée d'Auguste Comte et celle développée par Condorcet dans son Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain (1794), qui ramène l'ensemble de l'histoire humaine à la succession empirique, et donc contingente, de dix époques.

[982] Patrick Tort, op.cit., 1992, p.45-46.

tous ses aspects, qui est déterminée par un état de l'intelligence, ce que Comte résumait en disant que les idées mènent le monde. La succession de ces trois états est pensée sur le mode métaphorique comme le passage progressif d'un état d'enfance (dans l'état théologique) à un état normal d'adulte. C'est l'âge positif. L'évolution des sociétés est pensée à l'image du développement biologique en général. Par conséquent, l'évolution de l'Humanité est marquée du sceau du progrès, lequel est défini par Comte comme « le développement de l'ordre »[983]. Comme dans sa devise politique et philosophique, qui proclame « Ordre et Progrès » et pense ensemble ces deux notions alors qu'on définit généralement l'ordre comme immuable et éternel, et le progrès comme une rupture avec le passé, notre philosophe considère que dynamique et statique sont complémentaires, la première se fondant sur la seconde. Alexandre Lacassagne reprend mot pour mot cette devise positiviste dans la préface du catalogue de son fonds. Pour mener à bien le plan de lecture qu'il y propose, il affirme ainsi que « Le travail méthodique s'impose : c'est l'ordre qui conduit au progrès »[984].

Le progrès tel que l'envisage Auguste Comte n'entraîne donc pas de dépréciation du passé. L'ordre humain, c'est la nature humaine, le progrès, c'est l'histoire qui fait advenir cette nature. « L'ordre devient alors la condition permanente du progrès, tandis que le progrès constitue le but de l'ordre »[985]. D'emblée, Comte replace les démarches de l'esprit humain dans une perspective historique qui en constitue la justification, et les place sous le signe du progrès, qui est entendu comme une « marche en avant, […] la marche du genre humain vers sa perfection, vers son bonheur, [car] l'humanité est perfectible et elle va incessamment du moins bien au mieux »[986]. Or Lacassagne est bien de ces hommes de son temps qui professent alors un « dévouement absolu à toute idée de progrès »[987]. « Si le *progrès* dans l'ordre politique est manifeste, le *progrès* fait par les sciences

---

983 Auguste Comte, Discours sur l'esprit positif, Paris, Schleicher, 1909, § 40. [BML FA 378428]

984 Alexandre Lacassagne, Préface au Catalogue du fonds Lacassagne, p.IV. [BML FA 141946]

985 Auguste Comte, Système…, p.105. [BML FA 429463]

986 « Progrès », in Pierre Larousse, Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle, Tome 13, 1874, p.224, 4e colonne.

987 Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.2. [BML FA 135385]

est éclatant » affirme au même moment le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*. « Nous n'avons pas à énumérer ces innombrables découvertes, ces applications merveilleuses qui permettent à l'homme de substituer à ses propres efforts le service gratuit des éléments et des forces qui résident en eux et d'accroître indéfiniment son bien-être »[988]. « L'augmentation progressive du *bien-être* matériel, intellectuel et moral de toutes les sociétés humaines », voilà justement l'objet du positivisme si on en croit E. Bombard[989]. L'influence des conceptions positivistes est très nettement lisible dans la thèse d'agrégation que rédige Alexandre Lacassagne. Dans ce traité intitulé *De la putridité morbide et de la septicémie*[990] il distingue en effet trois moments : la période théologique, la période métaphysique et la période positive. « L'étude historique qui nous est demandée apportera quelques lumières dans la question et légitimera, par la sanction des témoignages de tous les temps, les théories qui, aujourd'hui, encore sont invoquées comme promettant la pathogénie complète et définitive de la putridité »[991]. Et plus loin : « …que l'on veuille se rappeler que l'histoire d'une théorie médicale quelconque, et surtout celle de la putridité, est l'histoire de l'humanité elle-même, de son évolution lente et régulière, mais successive et *toujours ascendante* ; que la pensée associe en même temps la connaissance des lieux où les scènes morbides se passaient, des hommes de l'époque, du milieu social qui les régissait et des idées mystiques ou théologiques auxquelles ils obéissaient »[992]. On retrouve ces mêmes influences dans les propos d'Alexandre Lacassagne concernant l'évolution humaine. Il affirme : « L'homme est un être sociable, modifiable et perfectible. Les changements produits par la civilisation proviennent surtout du langage, de l'écriture, de l'imprimerie, puis des chemins de fer, du télégraphe, du téléphone, tous moyens ou procédés qui facilitent les communications, multiplient les contacts, engendrent des modes

---

988 « Progrès », in Pierre Larousse, Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle, Tome 13, 1874, p.226, 2e colonne.

989 E. Bombard, Le positivisme. Résumé populaire en dix pages, Paris, Impr. E. Marcilly, 1900, p.I. [BML FA 135916]

990 Alexandre Lacassagne, De la putridité morbide et de la septicémie. Histoire des théories anciennes et modernes, Paris, Delahaye, 1872, p.VI. [BML FA 427533]

991 Alexandre Lacassagne, op.cit., 1872, p.VII. [BML FA 427533]

992 *Idem*. C'est moi qui souligne.

d'imitation, favorisent l'échange des idées entre un plus grand nombre d'individus »[993]. Pour Alexandre Lacassagne, c'est donc bien les progrès de la science et les avancées technologiques consécutives qui conduisent au perfectionnement de l'homme, et à un bien-être accru pour lui. Sur le même rythme ternaire qu'Auguste Comte, il distingue trois états de l'intelligence : « fictif, abstrait et positif ». L'activité a également trois âges : d'abord conquérante, elle devenait défensive avant de se muer en activité industrielle. Quant au sentiment (ou sociabilité), il est domestique, civique, puis universel. Cette marche vers l'universel de la nature humaine, qui devient au fil de l'évolution « à la fois plus synthétique, plus synergique et plus sympathique » s'accompagne d'une « systématisation résultée de l'ascendant croissance de l'altruisme sur l'égoïsme ». Presque tous les principes de la philosophie positiviste sont là, dans ces quelques notes manuscrites rédigées par Alexandre Lacassagne à propos de l'évolution.

Le corps médical joue un rôle particulièrement actif dans la diffusion du positivisme. Les médecins sont des propagandistes militants de la pensée d'Auguste Comte. Parmi les personnages emblématiques du mouvement, on relève notamment la présence d'Émile Littré qui a fait des études de médecine, même s'il n'exerce pas son art ; de Charles Robin, ami du précédent et personnage de premier plan dans le monde médical ; puis de Jean-François Eugène Robinet ; L.-A. Segond ; Georges Audiffrent ; Paul Dubuisson ; Eugène Delbet ; E. Sémerie ; E. Bourdet ; A. Jabely ; Constant Hillemand ; A. Cancalon ; Clavel ou Clément qui, en dehors de leur travail médical proprement dit, s'engagent dans la publication de la propagande positiviste. Le dépouillement de la correspondance d'Alexandre Lacassagne permet d'affirmer qu'il entretient des relations épistolaires avec la plupart de ces médecins. Le docteur Lacassagne a en effet conservé un certain nombre de ces courriers, même si aucune série de lettres attestant d'un lien suivi entre lui et l'un de ses correspondants ne nous est parvenue. Au total ce sont 163 courriers qui ont été conservés pour la période 1877-1914, classés dans un dossier intitulé « Correspondances personnelles » sous la cote Ms5174. Leur analyse statistique détaillée sera développée à l'occasion

[993] Dossier de notes diverses, la plupart autographes. [BML FA Ms5172 pièce 313]

de l'analyse des réseaux d'Alexandre Lacassagne (chapitre III). Et ceux qui n'apparaissent pas dans sa correspondance sont présents, par le biais de leurs publications, dans le catalogue de sa bibliothèque. Lacassagne n'est donc pas exceptionnel. Il s'inscrit dans une constellation médicale positiviste particulièrement active en cette seconde moitié de XIXe siècle. Mais l'engouement de ce groupe professionnel pour la philosophie positiviste peut sembler surprenant, et même paradoxal. Auguste Comte accorde en effet à la médecine une place ambivalente dans son système des sciences[994]. Pour lui , la biologie – « l'étude des lois générales des phénomènes vitaux »[995] – est une science pivot dans ce système, mais la médecine en est très clairement distinguée, et elle est renvoyée plutôt parmi les sciences concrètes, secondaires et techniques. Cette distinction entre biologie et médecine confine presque à la distinction entre science et technique. Dans un tel cadre conceptuel, le médecin est un praticien davantage encore qu'un savant. En effet le système comtien ne reconnaît pas la médecine comme une science fondamentale. Dans la deuxième leçon du *Cours de Philosophie positive*, Auguste Comte propose une classification des sciences qui se fonde sur leurs objets, les phénomènes, et n'en retient que six : la mathématique, l'astronomie, la physique, la chimie, la physiologie (devenue biologie) et la physique sociale (devenue sociologie). De manière générale, sa classification procède constamment par dichotomie : il distingue la théorie – « conception générale qui vise non point à la modification directe des êtres, mais qui cherche à découvrir leurs propriétés fondamentales »[996], de la pratique – « opérations spéciales ou professionnelles auxquelles se livrent les divers individus […] en vue de modifier des êtres : personnes et animaux, ou des corps bruts »[997] ; la science concrète de la science abstraite ; la spéculation et l'action. On peut

---

[994] Sur ce point, voir notamment Annie Petit, « Médecine et positivisme : une troublante fascination », Conférence prononcée dans le cadre du séminaire de recherche « Positivisme, scientisme, darwinisme dans la littérature et les sciences sociales depuis la seconde moitié du XIXe siècle : triomphe et contestation » le 24 janvier 2008. À paraître en 2009.

[995] Pierre Laffitte, op.cit., 1883, p. 11. [BML FA 427927]

[996] Camille Monier, Exposé populaire du positivisme, Paris, Société positiviste d'enseignement populaire supérieur, 1888, p.5. [BML FA 135898]

[997] *Idem*.

résumer cette classification plus clairement sous forme d'un organigramme[998] :

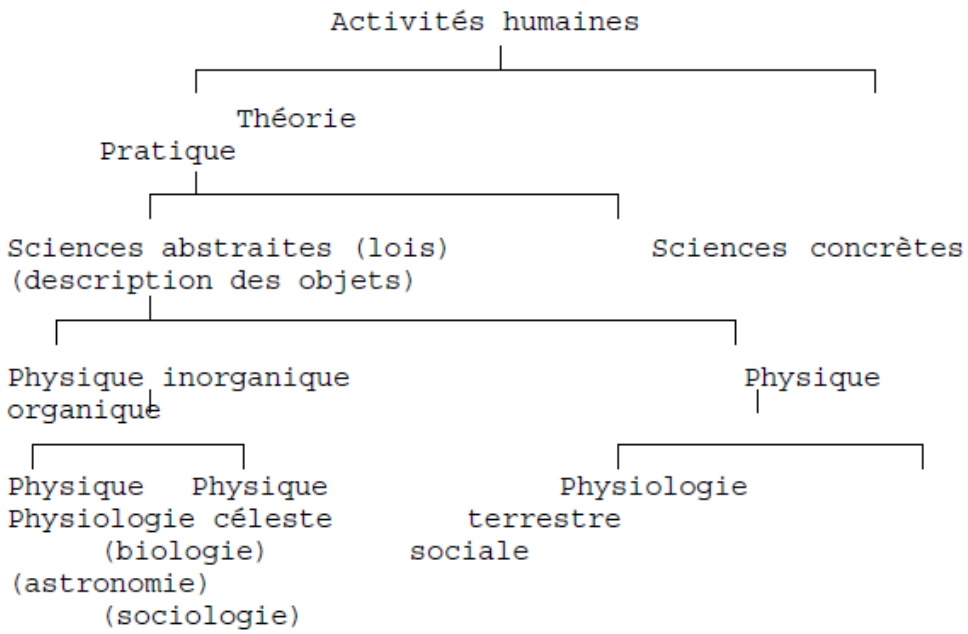

Auguste Comte affirme un intérêt nettement prioritaire pour les premières par rapport aux secondes : les sciences fondamentales, générales, abstraites ont donc sa faveur, préférentiellement aux sciences secondaires, particulières, concrètes. La médecine, concrètement soucieuse du particulier, ne peut être que dans la seconde catégorie. C'est même un art, ce qui la place au plus bas échelon des catégories hiérarchiques comtiennes. Elle n'est pas évoquée dans les exemples donnés par Comte dans son *Cours*. Quand il évoque la physiologie, il parle de zoologie et de botanique, mais pas un mot concernant la médecine. C'est particulièrement clair dans les leçons de biologie (quarantième leçon du *Cours*). Cette leçon présente la biologie en général (domaine, objet), et Comte revient alors sur la médecine qu'il assimile à l'art médical, et indique que la biologie doit s'isoler de la médecine pour devenir vraiment scientifique. Il convient en effet d'« écarter constamment, avec une scrupuleuse rigueur, de la science biologique proprement dite, toute recherche relative à des applications immédiates, dans l'intérêt commun des études théoriques (la biologie) et des études pratiques (la médecine), dont les unes seraient dénaturées et les autres

[998] D'après Florence Khodoss, Cours de philosophie positive. Première et Deuxième Leçons, Paris, Hatier, Coll. Profil Formation, 1982, p.38.

entravées par ce mélange irrationnel »[999]. Par conséquent, « la biologie [est] radicalement indépendante de la thérapeutique, qui, au contraire, est nécessairement fondée sur elle »[1000]. Dans la mesure où la biologie « doit toujours se borner à l'étude essentielle de l'état normal »[1001], elle ne peut rien avoir de commun avec la médecine, qu'intéresse justement le pathologique. Comte reconnaît cependant la précession historique de la médecine sur la science physiologique, mais pour devenir scientifique, cette science doit s'en détacher. La médecine est son état d'enfance. La science biologique peut faire des emprunts intéressants aux observations médicales des effets thérapeutiques et des études pathologiques, mais c'est de l'empiricité, pas de la rationalité positive. Comte explique que confier l'étude de la biologie aux médecins est absurde : ce serait comme confier aux navigateurs l'étude de l'astronomie. Les médecins, « grossiers penseurs à l'irrationnelle négligence »[1002], sont de simples applicateurs de la médecine. Le philosophe leur reproche de ne pas comprendre la complexité de la nature humaine. Car il faut une science vraiment rationnelle pour la comprendre. Or ces praticiens « n'étudient en nous que l'animal et non l'homme […] Nos prétendus médecins ne constituent en fait que des vétérinaires, mais plus mal élevés que ceux-ci ne le sont maintenant […] et dès lors aussi peu capables ordinairement de guérir les animaux que les hommes »[1003]. La critique est dure.

Malgré cette place assez secondaire et ce peu d'estime d'abord accordé à la médecine dans la classification comtienne des sciences, cette dernière intéresse pourtant particulièrement le philosophe. Il y distingue « deux grands sujets : 1° L'*éducation* des êtres vivants […], c'est-à-dire la direction systématique de l'ensemble de leur développement pour un but déterminé ; 2° Leur *médication*, c'est-à-dire l'action rationnelle exercée par l'homme pour les ramener à l'état normal »[1004]. Cette éducation consiste notamment dans l'apprentissage des règles d'hygiène et dans la prise de mesures

---

[999] Auguste Comte, Cours…, Tome 3, 1838, p.469. [BML FA 427690 t.3]
[1000] *Idem*.
[1001] Auguste Comte, op.cit., 1838, p.471. [BML FA 427690 t.3]
[1002] Auguste Comte, op.cit., 1851-1854, p.436. [BML FA 429463]
[1003] *Idem*.
[1004] Auguste Comte, op.cit., 1838, p.469. [BML FA 427690 t.3]

préventives : « pour nous, l'hygiène doit être de la prophylaxie : elle apprend à savoir pour prévoir »[1005]. Il prône l'exercice conjoint d'une médecine privée, passant par l'automédication et le respect strict d'un régime et d'un mode de vie sain, et d'une médecine publique. Lacassagne reprend cette distinction entre le domaine public et le privé dans son *Précis d'hygiène*, et lie étroitement le devenir individuel au devenir social. « L'hygiène est ordinairement définie comme l'art de conserver la santé », souligne Lacassagne qui ajoute que « rendre l'homme plus sain, c'est le rendre meilleur ; c'est lui permettre d'employer son intelligence et son activité, de jouer son rôle dans la société humaine »[1006]. L'attention qu'un Comte ou qu'un Lacassagne portent donc à leur santé n'a donc rien d'égoïste. Il s'agit de rien moins que de prendre soin de soi pour mieux remplir les fonctions sociales que l'on est amené à remplir. Du reste, cette branche des sciences médicale est une discipline positiviste par excellence, ne serait-ce que parce qu'elle « présente dans son histoire les phases successives et les progrès de l'humanité »[1007]. Elle est passée par « une première période, ou période fictive, [pendant laquelle] les mesures hygiéniques adoptées par les différents peuples sont des coutumes empiriques », puis par une deuxième période qui court depuis Hippocrate et Gallien jusqu'à Bichat, avant d'atteindre enfin « la période positive », qu'ouvre Hallé. Le vocabulaire et les métaphores médicales sont très présentes dans l'œuvre du philosophe. À partir de la 48e leçon du *Cours de Philosophie positive*, on peut même parler, avec Annie Petit, d'une véritable « invasion de ce modèle de l'organisme social. Considérant la société comme un vaste organisme, auquel on peut donc appliquer les métaphores des âges de la vie ou des comparaisons pathologiques[1008], les positivistes se sentent investis d'une mission médicale envers le collectif. Auguste Comte défend donc l'idée d'une médecine publique, à laquelle tous doivent participer, ce qui ravit évidemment les médecins. On trouve des métaphores construites sur le même modèle dans l'œuvre d'Alexandre Lacassagne. Le

---

[1005] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1876, p.II. [BML FA 427889]
[1006] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1876, p.1. [BML FA 427889]
[1007] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1876, p.2. [BML FA 427889]
[1008] C'est ainsi que, pour Auguste Comte, la Révolution française est une sorte de crise d'adolescence, l'anarchie, la croyance en l'individualisme et le libre-examen des symptômes de maladie sociale.

célèbre aphorisme dans lequel il déclare que le criminel est un « microbe […], un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter »[1009] en est emblématique. Il file d'ailleurs la métaphore :

> « Comme la plupart des corps vivants la société a ses parasites et ses microbes. Ce sont les criminels. Sur ce terrain, les comparaisons sont faciles. Vous avez entendu parler de microbes aérobies ou vivant en présence de l'air, de microbes anaérobies ou se multipliant dans les milieux privés d'oxygène. N'avez-vous pas de même les criminels exerçant leur profession au grand jour et ceux qui ne la pratiquent que nuitamment, vivant dans l'ombre épaisse et grouillante des bouges ?
>
> Il y a les microbes pathogènes qui agissent sur l'organisme par les troubles fonctionnels qu'ils provoquent et par les détritus qu'ils laissent. Ces détritus sont des poisons violents que l'on appelle des ptomaïnes. Croyez-vous que la spéculation effrénée, les entreprises financières bizarres, la passion pour les jeux de course ou de hasard puissent se produire sans laisser des ferments de désorganisation morale. Voilà, il me semble, des ptomaïnes sociales »[1010].

Mais ce registre métaphorique commun[1011] n'est sans doute pas la seule raison de l'intérêt majeur que le corps médical en général, et Alexandre Lacassagne plus particulièrement, porte à la philosophie positiviste. Si celle-ci retient son attention, c'est sans doute aussi parce que c'est une philosophie de l'action. Par foi dans la science et dans la perfectibilité de l'homme, Alexandre Lacassagne rejette avec force le fatalisme des idées lombrosiennes. Il leur oppose « l'initiative sociale [car] si le milieu social est tout, et s'il est assez défectueux pour favoriser l'essor des natures vicieuses ou criminelles, c'est sur ce milieu et ses conditions de fonctionnement que doivent porter les réformes »[1012]. En quête d'une légitimité professionnelle accrue, le corps médical trouve dans la

---

[1009] Alexandre Lacassagne, Discours prononcé à la séance d'ouverture du IIe Congrès de patronage des libérés. Session de Lyon. Juin 1894, Lyon, Storck, 1894, p.5. [BML FA 427576]

[1010] *Idem.*

[1011] Pour Alain Corbin, il convient de rapprocher « le mouvement d'individuation qui anime le siècle » du « néokantisme [qui] inspire les dirigeants » et de « Pasteur [qui] impose l'existence du microbe, perturbateur de l'organisme ; modèle biologique qui, appliqué au champ social, pose le contrôle de l'individu comme essentiel à la survie du groupe » (Alain Corbin, op.cit., 1987, p.401).

[1012] Alexandre Lacassagne, « Intervention… », Archives de l'anthropologie criminelle, 1886, p.183.

philosophie positiviste une consécration des théories scientifiques qui lui est tout à fait favorable.

Alexandre Lacassagne, comme nombre de ses confrères, se fait donc positiviste. Il adhère aux idées développées par Auguste Comte. La *Revue occidentale*, revue du positivisme, fait mention de ses publications en le présentant comme « l'un de nos coreligionnaires »[1013]. La bibliothèque de la maison d'Auguste Comte conserve d'ailleurs des cartes de visite du docteur Lacassagne, adressée à Pierre Laffitte qui lui adresse son *Cours philosophique sur l'histoire générale de l'humanité*[1014], dont une libellée en ces termes [Fig.25]:

> « Je vous remercie, cher maître, de votre discours d'ouverture, et je vous prie de recevoir l'assurance de mon respectueux dévouement »[1015].

<u>Fig.25</u> : Carte de visite d'Alexandre Lacassagne, adressée au docteur Pierre Laffitte. S.d. [Maison d'Auguste Comte]

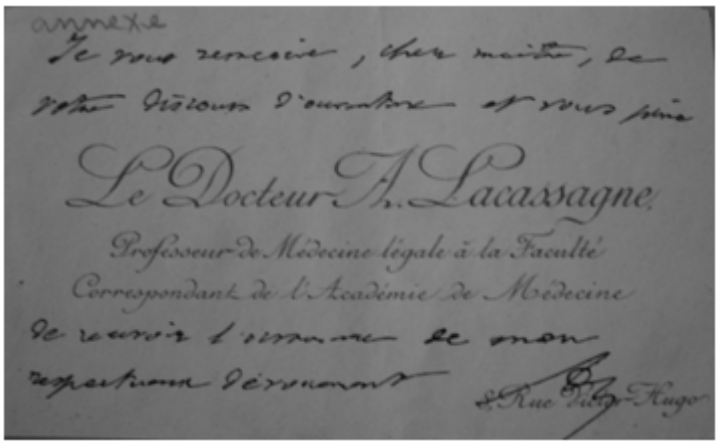

Une édition originale du *Cours de Philosophie positive*[1016] se trouve dans sa bibliothèque. Le médecin lyonnais possède chacune des œuvres essentielles

---

[1013] Note sur « L'assassinat du Président Carnot, par Alexandre Lacassagne », in Revue Occidentale, n°6, 1894, p.427-434.

[1014] Pierre Laffitte, « Cours philosophique sur l'histoire générale des sciences : discours d'ouverture », in Revue occidentale, 1892, 40 p. [BML FA 372706] Cet exemplaire porte la dédicace suivante : « À M. le Dr A. Lacassagne, offert par l'auteur. Paris, 29 juillet 1892 ».

[1015] Carte de visite du Docteur A. Lacassagne. [Maison d'Auguste Comte. Dossier d'Alexandre Lacassagne, s.c.]

[1016] Auguste Comte, Cours de Philosophie positive, Paris, Bachelier, 6 volumes, 1830-1842. [BML FA 427690]

du philosophe, notamment son *Système de Politique positive*[1017] et son *Catéchisme*[1018] dans une édition originale. Au total, son catalogue dénombre dix ouvrages dont Auguste Comte est l'auteur, et plus d'une quinzaine de références à cet auteur. Et ce n'est pas le seul auteur positiviste dont il possède les œuvres. Le 20 juillet 1889, la *Revue occidentale* lui adresse l'attestation suivante : « Reçu de Monsieur le Docteur Lacassagne la Somme de Six francs, pour prix du premier volume de la Philosophie première »[1019] de Pierre Laffitte, successeur direct d'Auguste Comte, dont il possède par ailleurs la carte de visite personnelle[1020]. En août 1887, il écrit à Charles Jeannolle afin « de [le] prier, une fois pour toutes, de [l]'inscrire d'office pour un exemplaire de toutes les publications positivistes »[1021]. Bibliophile, Lacassagne fait collection des catalogues de libraires proposant des ouvrages rares à la vente. Parmi ces instruments de recherche, on trouve le catalogue des livres composant « la Bibliothèque de feu le Docteur Robinet (1825-1899), Maire du VIe arrondissement en 1870, Sous-Conservateur au Musée Carnavalet, L'un des treize exécuteurs testamentaires d'Aug. Comte »[1022]. L'analyse croisée de cet inventaire et de celui de la bibliothèque personnelle d'Alexandre Lacassagne permet d'affirmer qu'il a acquis un nombre important de ces ouvrages, notamment des œuvres du Dr Robinet lui-même[1023]. Les ouvrages du médecin lyonnais apparaissent d'ailleurs dans une brochure publicitaire pour les « principales publications de l'école positiviste, en vente aux Bureaux de la *Revue Occidentale* ou chez les éditeurs dont les noms sont marquées entre parenthèses » :

> « Dr. A. Lacassagne. – *Précis d'Hygiène privée et sociale*, 4e édit. Paris, 1895 (Masson), 1 vol. in-8 de 667 p. Prix : 7 fr.50 » et « Dr A. Lacassagne. – *Précis de Médecine judiciaire*, 2e édit., Paris (Masson), 1 vol. in-18, cartonné, 7 fr.50. – *Le*

[1017] Auguste Comte, Système de Politique positive ou Traité de Sociologie, Paris, Carilian-Goeury, 4 tomes : 1851-1854. [BML FA 429463]

[1018] Auguste Comte, Catéchisme positiviste ou Sommaire exposé de la religion universelle, Paris, Carilian-Goeury, 1852, 388 p. [BML FA 427695]

[1019] Pièce n°21 dans le dossier de pièces imprimées sur le positivisme [BML FA 140804]

[1020] Pièce n°7 dans le dossier de pièces imprimées sur le positivisme [BML FA 140804]

[1021] Courrier d'Alexandre Lacassagne à Charles Jeannolle, le 15 août 1887. [Maison d'Auguste Comte. Dossier d'Alexandre Lacassagne, s.c.]

[1022] Pièce n°14 dans le dossier de pièces imprimées sur le positivisme [BML FA 140804]

[1023] Sur 19 ouvrages du docteur Robinet dans la bibliothèque d'Alexandre Lacassagne, 15 viennent de la bibliothèque du positiviste.

Vade-Mecum du Médecin expert, 1 vol. in-18, 5 fr. – *Les actes de l'État-civil : étude médico-légale sur la naissance, le mariage et la mort*, 1 vol. in-18, 3 fr.50. – *De la submersion expérimentale. Rôle de l'estomac comme réservoir d'air chez les plongeur*, 1 fr. – *Les Tatouages, Etude anthropologie et médico-légale*, 1 vol. in-8°, de 115 pages, 1881 »[1024].

Alexandre Lacassagne s'intéresse de près à la personne du fondateur du positivisme. Dans la préface au catalogue de son fonds documentaire il professe son admiration à son égard : « Tout homme donne sa note personnelle de trente-cinq à cinquante ans, aux âges de la virilité, de la maturité, mais les hommes supérieurs, les *Grands Types*, se signalent plutôt aux environs de trente ans. Auguste Comte, âgé de 24 ans, commença le travail d'étude et de rédaction de la *loi des trois états* en janvier 1822 et la termina quatre mois après, le 6 mai »[1025]. C'est dire combien le philosophe fait partie de ces hommes supérieurs dont les lumières doivent guider l'Humanité. Soulignons au passage la connaissance particulièrement fine de la biographie d'Auguste Comte que révèle ce commentaire de Lacassagne. Au début du premier volume de son exemplaire du *Système de Politique positive*, le médecin a recopié un « extrait des registres de l'état civil de la ville de Montpellier [concernant la] naissance d'Auguste Comte, 30 nivôse an VI, 17 janvier 1798 » avec cette précision : « J'ai fait faire cette copie par l'archiviste Achille Morel, à Montpellier en août 1896. L'original est à la rue Mr le Prince »[1026]. Dans le premier tome de son *Cours*, il glisse les feuillets d'un article paru dans la *Revue philosophique*, signé J.-M. Guardia, portant sur « les sentiments intimes d'Auguste Comte »[1027]. Le numéro de la *Revue occidentale*[1028] qu'il possède contient pour l'essentiel des « Matériaux pour servir à la biographie d'Auguste Comte », notamment des lettres qu'il adressa à son père, sa sœur, Mme de Montfort, etc. Auguste Comte est favorable à la pratique d'une médecine privée, et donne l'exemple lui-même en pratiquant une sorte d'auto-médication

---

[1024] Pièce n°14 dans le dossier de pièces imprimées sur le positivisme [BML FA 140804]

[1025] Alexandre Lacassagne, Préface au Catalogue du fonds Lacassagne, p.III. [BML FA 141946]

[1026] Note manuscrite de Lacassagne, dans Auguste Comte, Système…, Tome 1, 1851-1854, n.p. [BML FA 429463 T.1]

[1027] J.-M. Guardia, « Les sentiments intimes d'Auguste Comte », in Revue philosophique, s.d. Glissé dans Auguste Comte, op.cit., 1830. [BML FA 427690 t.1]

[1028] Revue occidentale. Organe du positivisme, 1909, 42 p. [BML FA 135915]

particulièrement sévère. Alexandre Lacassagne, qui fait sans doute de même, défend des préceptes d'hygiène de vie particulièrement stricts. Son *Précis d'hygiène privée et sociale*[1029] compte parmi les publications dont l'école positiviste se réclame. « Ce sage veillait sur sa vie comme sur la flamme sacrée. Depuis plus de cinquante ans, il préparait sa longévité comme un chef-d'œuvre. Ordonné, méticuleux, persévérant, il se tenait strictement aux règles d'hygiène dont une expérience sagace lui avait enseigné la valeur »[1030]. Il n'est sans doute pas anodin de relever qu'il dédie son ouvrage *La Verte vieillesse*[1031], véritable traité du bien vieillir, à la mémoire de ses amis, parmi lesquels les positivistes « Paul Dubuisson et Cancalon », le 13 mars 1920. Avoir soin de soi semble donc bien être une valeur positiviste. À défaut d'automédication, il détaille dans ce livre le régime indiqué pour les vieillards, « ces hommes qui, au déclin de la vie, âgés ou usés ou nécessairement des difficultés à maintenir l'équilibre de leur nutrition »[1032]. Or l'équilibre, condition nécessaire au maintien de l'harmonie entre l'organisme et les conditions extérieures, est une clé de la santé. Il insiste pour que le vieillard se rappelle « afin de maintenir l'équilibre de son système nerveux, qu'il est nécessaire de cultiver à la fois la raison et le cœur [puisque] d'après Auguste Comte : "On ne peut pas toujours penser et agir, mais on peut toujours aimer" »[1033]. L'Amour, qu'il faut entendre comme l'ensemble des penchants bienveillants, est un principe, si l'on en croit certains adages positivistes[1034]. La sympathie est une condition *sine qua non* de l'altruisme, sentiment vers lequel doivent tendre l'homme et la société. Lacassagne y insiste. Selon sa conception de l'évolution humaine, « cette marche vers l'universel de la nature humaine, qui devient au fil de l'évolution à la fois plus synthétique, plus synergique et plus sympathique s'accompagne d'une systématisation résultant de

---

[1029] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1876, 560 p. [BML FA 427889]

[1030] Nécrologie d'Alexandre Lacassagne dans Le Progrès, jeudi 25 septembre 1924. [AML 3CP63]

[1031] Alexandre Lacassagne, La Verte Vieillesse, Lyon, Rey, 1921, 463 p. [BML FA 423335]

[1032] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1921, p.377. [BML FA 423335]

[1033] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1921, p.378-379. [BML FA 423335]

[1034] « L'Amour pour principe, l'ordre pour base, le progrès pour but ».

l'ascendant croissance de l'altruisme sur l'égoïsme »[1035]. C'est la raison pour laquelle les ambitions anarchistes sont « rétrogrades »[1036], parce qu' « égoïstes »[1037] : « l'anarchie est […] la lutte des droits de l'individu, de l'individu en révolte contre la société, *en rébellion contre l'espèce* »[1038], parce qu'en opposition avec son évolution supposée.

Enfin, dans sa pratique professionnelle même, en dehors de cette médecine privée à laquelle il semble volontiers s'adonner pour lui-même, Alexandre Lacassagne applique strictement les préceptes comtiens. Le philosophe souligne ainsi que « l'étude concrète de chaque organisme comprend deux branches principales : 1° son histoire naturelle proprement dite, c'est-à-dire le tableau rationnel et direct de l'ensemble de son existence réelle ; 2° sa pathologie, c'est-à-dire l'examen systématique des diverses altérations dont il est susceptible, ce qui constitue une sorte d'appendice et de complément de son histoire »[1039]. Pour étudier un organisme, un patient par exemple, il faut donc procéder en deux temps, en commençant par rassembler un certain nombre de données biographiques à son sujet, afin de dresser « le tableau rationnel et direct de l'ensemble de son existence ». Cet entretien préliminaire est un préalable indispensable à l'appréhension de sa pathologie, et à son éventuelle prise en charge. Or, Alexandre Lacassagne applique strictement cette recommandation. S'il recueille les écrits de déviants et de criminels, s'il les sollicite même, c'est non seulement parce qu'il professe, comme nombre de ses confrères d'alors, « une foi illimitée en l'écriture »[1040], mais surtout parce qu'il applique le principe positiviste sus-cité. Le recueil d'un récit de vie doit être le préalable à toute étude de la pathologie d'un patient. Si Lacassagne sollicite ainsi les prisonniers de la prison Saint-Paul, dont il veut comprendre non seulement les motivations, mais encore la pathologie criminelle, et leur demande de rédiger leur

---

[1035] Dossier de notes diverses, la plupart autographes. [BML FA Ms5172 pièce 313]

[1036] Note sur « L'assassinat du Président Carnot…», in Revue Occidentale, n°6, 1894, p.431.

[1037] Note sur « L'assassinat du Président Carnot…», in Revue Occidentale, n°6, 1894, p.429.

[1038] Note sur « L'assassinat du Président Carnot…», in Revue Occidentale, n°6, 1894, p.430. C'est moi qui souligne.

[1039] Auguste Comte, op.cit., 1838, p.471. [BML FA 427690 t.3]

[1040] Philippe Artières, op.cit., 2000, p.32. À ce sujet, voir Philippe Artières, Clinique de l'écriture. Une histoire du regard médical sur l'écriture, Paris, Éd. Synthélabo, 1998, 270 p.

autobiographie, ce n'est donc pas seulement par goût du marginal. Leur pathologie, criminelle, n'est effectivement qu' « une sorte d'appendice et de complément » de leur histoire, laquelle doit permettre de comprendre les raisons de leurs errements. Cette conception positiviste de la pratique médicale, qui repose sur le recueil des antécédents biographiques du patient est sans doute également une clé de compréhension de l'étrange relation épistolaire qui se noue entre le Docteur Alexandre Lacassagne et Georges Apitzsch, un inverti allemand[1041]. On y reviendra[1042]. Dans le cadre de la relation thérapeutique qu'il noue avec ce patient peu ordinaire, Lacassagne lui demande de rédiger sa « biographie sexuelle »[1043] : l'inverti doit lui livrer son expérience personnelle afin que le médecin puisse dresser un tableau aussi exhaustif que possible de sa pathologie. Le recueil de récits de vie fait donc partie intégrante de la conception positiviste de « l'étude concrète de chaque organisme ».

Hors la pratique professionnelle d'Alexandre Lacassagne, son adhésion à la philosophie comtienne est également lisible dans sa bibliothèque. À l'entrée « Positivisme » du catalogue du fonds Lacassagne, outre un dossier de pièces manuscrites, près de 50 ouvrages sont référencés. Alexandre Lacassagne connaît la construction philosophique d'Auguste Comte. Il possède un certain nombre de petits fascicules prétendant en faire un « exposé populaire »[1044] qui veut « montrer que la méthode positive peut s'appliquer à tous les sujets quelconques »[1045], ou encore le présenter « en dix pages »[1046]. Lacassagne possède également un certain nombre d'exemplaires de la *Circulaire exceptionnelle adressée aux vrais disciples d'Auguste Comte*[1047] et de la *Circulaire adressée à chaque coopérateur du Libre Subside institué par Auguste Comte pour l'organisation de la religion*

[1041] Ces courriers ont fait l'objet d'une publication. Voir Georges Apitzsch, op.cit., 123 p.
[1042] Sur ce point, voir le chapitre IV de la présente thèse.
[1043] Lettre n°5, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.29-41.
[1044] Camille Monier, op.cit., 1888, 90 p. [BML FA 135898]
[1045] Camille Monier, op.cit., 1888, p.4. [BML FA 135898]
[1046] E. Bombard, 1900, 10 p. [BML FA 135916]
[1047] Georges Audiffrent, Circulaire exceptionnelle adressée aux vrais disciples d'Auguste Comte, Paris, 1886, 53 p. [BML FA 135911]

de l'humanité[1048]. Il est membre de nombreuses associations positivistes. Disciple, coopérateur, il était donc l'un et l'autre au sein du positivisme, et ce dès le début de sa carrière médicale puisqu'il déclare avoir « connu Dubuisson en 1874 à la Société positiviste de la rue Monsieur-le-Prince »[1049]. Son engagement au sein de cette Société est donc particulièrement précoce. Et il ajoute : « Des idées politiques et philosophiques communes firent naître une sympathie réciproque et bientôt une amitié qui ne s'est pas démentie un moment »[1050]. Les deux hommes ont coutume de s'adresser leurs ouvrages respectifs. Le fonds Lacassagne conserve la trace durable de cette amitié. Un exemplaire dédicacé par Lacassagne à Dubuisson de *L'Homme vers la fin de sa vie*[1051] se trouve à la Maison d'Auguste Comte. Sans doute Lacassagne est-il donc, à l'instar de Dubuisson, « son ami le plus intime, [… un] positiviste convaincu et pratiquant, réglant sa conduite privée et civique d'après les principes du maître »[1052]. Dès 1878, en date du « 22 Descartes 90 (29 octobre 1878) »[1053], alors qu'il est stationné à Aumale, en Algérie un courrier atteste ainsi de son implication dans la Société d'enseignement populaire positiviste : il s'agit du compte rendu annuel de l'enseignement positiviste « adressé à chaque coopérateur ». Et un autre courrier, daté de 1904[1054], l'informe du désir de son président Émile Corra, en accord avec M. Jeannolle et les membres du comité d'organisation les « Dr Dubuisson, Grimanelli, Dr Hillemand, Auguste Keufer, Monier, Vaillant » de « donner à la Société positiviste d'enseignement populaire, une organisation et une activités propres, et, simultanément, d'élargir sa porte d'entrée », sollicitant sa participation « comme membre correspondant ou comme membre adhérent ». Lacassagne persévère apparemment jusqu'à la fin de sa vie dans

---

[1048] Il possède cette circulaire pour la 33e, la 34e, la 35e, la 53e, la 54e, la 56e, la 59e, la 60e, la 61e , la 65e, la 67e, la 68e, la 69e, la 70e année. [BML FA 135944]

[1049] Nécrologie de Paul Dubuisson, médecin en chef de l'Asile Sainte-Anne, et gendre du Docteur Robinet, par Alexandre Lacassagne, in Archives d'Anthropologie Criminelle. Alexandre Lacassagne, op.cit., 1908, p.830-831.

[1050] *Idem.*

[1051] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1919, 60 p. [BML FA 139733]

[1052] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1908, p.830.

[1053] Courrier à Alexandre Lacassagne, Pièce n°1 dans le dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA 140804]

[1054] Courrier à Alexandre Lacassagne, Pièce n°2 dans le dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA 140804]

sa participation à cette société. En 1919, il est encore prié « de bien vouloir assister à la Réunion mensuelle de la Société d'Enseignement populaire positiviste, qui aura lieu le Dimanche 18 Mai prochain, 54 rue de Seine, à 4 heures très précises du soir »[1055]. Le professeur lyonnais est également régulièrement sollicité pour des souscriptions positivistes. En 1882, pour « la 25e année du Sacerdoce de M. P. Laffitte, second grand prêtre de l'Humanité », la Société positiviste décide de « l'exécution de son portrait peint par un élève de l'école des Beaux-Arts, son compatriote, et destiné à être placé 10, rue Monsieur-le-Prince »[1056]. Lacassagne est invité à participer aux frais. En date du « 5 Homère 96 (2 Février 1884) »[1057], la Société positiviste sollicite une aide financière à l'occasion de la publication, conformément aux prescriptions laissées par Auguste Comte à ses exécuteurs testamentaires d'« un volume contenant son testament, sa correspondance avec Mme Clotilde de Vaux, ses confessions annuelles, ses prières quotidiennes, et des pièces justificatives se rapportant à ces divers documents ». En 1899, c'est pour l'érection de la statue d'Auguste Comte que la Société se mobilise. Lacassagne reçoit également une invitation personnelle à un banquet organisé par la Société « à l'occasion de l'inauguration du Monument d'Auguste Comte »[1058]. Plusieurs programmes de soirées familiales lui parviennent également dans les années 1890. Un certain nombre de courriers et de dédicaces attestent qu'Alexandre Lacassagne entretient des relations étroites avec les milieux positivistes. Outre son amitié avec le Dr Paul Dubuisson, son collaborateur au sein des *Archives de l'anthropologie criminelle*, évoquée plus haut, signalons que Georges Audiffrent, l'un des représentants du positivisme orthodoxe, lui adresse ses œuvres en signant : « À mon ami Lacassagne »[1059], ou encore

---

[1055] Courrier à Alexandre Lacassagne, Pièce n°4 dans le dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA 140804]

[1056] Courrier à Alexandre Lacassagne, Pièce n°8 dans le dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA 140804]

[1057] Appel pour une souscription, 2 février 1884. Pièce n°9 dans le dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA 140804]

[1058] Courrier à Alexandre Lacassagne, le 9 César 114 (1er Mai 1902). Pièce n°16 dans le dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA 140804]

[1059] Dédicace de Georges Audiffrent, Le Positivisme et la Revue des Deux-Mondes. Lettre à M. Faguet, Paris, s.l., 1895, 14 p. [BML FA 135905]

« Un bon souvenir, à mon ami Lacassagne »[1060]. Il lui adresse également des courriers personnels, comme celui-ci, daté de janvier 1884[1061] :

> « Mon cher ami,
> Un malencontreux furoncle m'a empêché de répondre plus tôt à vos souhaits affectueux, de vous assurer de grand cœur de la réciproque de notre part pour Madame Lacassagne et pour vous, et de vous remercier des renseignements que vous avez eu l'obligeance de me transmettre avec tant de bonne grâce et d'empressement.
> Veuillez présenter à Madame Lacassagne nos respectueux hommages et me voir votre bien tout dévoué.
> Dr Audiffrent »

Dans la préface qu'il rédige pour le catalogue de sa bibliothèque, au moment de sa donation à la Ville de Lyon, l'adhésion d'Alexandre Lacassagne à la philosophie positiviste est particulièrement claire. Les auteurs dont il recommande la lecture une fois la maturité venue, à l'âge des idées, entre 26 et 42 ans, sont essentiellement des positivistes : Auguste Comte, Pierre Laffitte[1062], Robinet[1063], Cancalon[1064], Paul Dubuisson[1065]. Plus largement, ses références littéraires sont également caractéristiques d'un intellectuel positiviste : Plutarque, Bacon, Montaigne, Molière, Vauvenargues, et Walter Scott sont inscrits au calendrier nouveau qui veut être un « système général de commémoration publique ».

3. La sociologie criminelle : Lacassagne *versus* Tarde et Durkheim

C'est également à Auguste Comte que l'on doit l'invention du mot « sociologie » en 1839, qui remplace l'expression de « physique sociale, ou étude des phénomènes sociaux considérés comme formant un règne d'effets naturels soumis à des lois comme les phénomènes physiques ou

---

[1060] Dédicace de Georges Audiffrent, Aux vrais catholiques : lettre adressée à S.Em. le Cardinal Di Rende pendant sa nonciature auprès de la République française, Marseille, Cayer, 1892, 26 p. [BML FA 135912]

[1061] Courrier du Docteur Audiffrent au Docteur Lacassagne, 6 janvier 1884. Pièce n°14 dans le dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA 140804]

[1062] 14 ouvrages de cet auteur dans le fonds Lacassagne.

[1063] 19 ouvrages de cet auteur dans le fonds Lacassagne.

[1064] 19 ouvrages de cet auteur dans le fonds Lacassagne.

[1065] 6 ouvrages de cet auteur dans le fonds Lacassagne.

biologiques »[1066]. Mais ce qu'il désigne par ce terme n'est pas particulièrement inédit. Il s'agit de l'étude de l'organisation et de l'évolution des sociétés, qui se trouve être l'aboutissement ultime de la pensée scientifique car, « à la suite d'une longue évolution sociale, nos dispositions intellectuelles et morales se sont considérablement améliorées ; il faut donc étudier préalablement l'organisation et l'histoire des sociétés, pour juger l'homme dans son état présent de civilisation »[1067]. En fait, les choses sont plus complexes. « La sociologie [c'] est en même temps l'ensemble du système des sciences, une philosophie de la science couronnant la hiérarchie du progrès intellectuel humain dans l'état positif, et également une science particulière qui étudie la société humaine »[1068]. Mais progressivement, au cours du XIXe siècle, cette définition s'affine, en même temps que celle de l'objet de cette discipline nouvelle. Au cours des années 1860-1870, le dogme positiviste est petit à petit abandonné au profit d'une nouvelle sociologie plus positive et plus systématique. Cette période méconnue de l'histoire de la sociologie française[1069] conditionne l'apparition des travaux d'Alfred Espinas (1844-1922), et, plus tard, ceux d'Émile Durkheim (1858-1917). Alexandre Lacassagne, qui adhère au positivisme comme on l'a montré plus haut, se forme justement dans ces années-là. Les ouvrages qu'il rassemble dans sa bibliothèque sont d'ailleurs caractéristiques de cette période de gestation de la sociologie. Il possède notamment ceux d'Alfred Espinas[1070]. L'entrée « Sociologie » du catalogue de son fonds renvoie à plus de 130 références, dont la diversité dit assez l'ampleur des champs de recherche arpentés par la discipline nouvelle. La sociologie se situe alors à un moment charnière de son histoire : entre 1865 et 1885, c'est l' « apogée des modèles naturalistes appliqués aux sciences

---

[1066] Jean Lacroix, La sociologie d'Auguste Comte, Paris, PUF, 1956, p.9.

[1067] Camille Monier, op.cit., 1888, p.30. [BML FA 135898]

[1068] Massayuki Yamashita, « La sociologie française entre Auguste Comte et Emile Durkheim : Emile Littré et ses collaborateurs », L'Année sociologique, vol. 45, n°1, 1995, p.85.

[1069] Sur le sujet, voir notamment Massayuki Yamashita, op.cit., 1995, p.83-115 et Laurent Mucchielli, op.cit., 1998, 572 p.

[1070] Alfred Espinas, « L'évolution mentale chez les animaux », Revue Philosophique, Tome XXV, janvier 1888, 31 p. [BML FA 137771]

Alfred Espinas, Les origines de la technologie, Paris, Félix Alcan, 1897, 290 p. [BML FA 433806]

Alfred Espinas, Notice sur la vie et les œuvres de Gabriel Tarde, Paris, Firmin Didot, 1910, 131 p. [BML FA 140434]

sociales »[1071], mais bientôt de nouvelles approches, qui rompent avec ce biologisme, se font jour. La réflexion d'Alexandre Lacassagne est pétrie de ces évolutions et de ces débats. Mais, en sa qualité de médecin légiste, c'est plus particulièrement la « sociologie criminelle » – une cinquantaine d'ouvrages dans sa bibliothèque – qui intéresse Lacassagne. Cette « sociologie de la déviance » ainsi que la désigne Denis Szabo[1072], est un chapitre majeur dans la sociologie de langue française. Émile Durkheim et Gabriel Tarde en sont les deux figures principales. C'est maintenant à l'aune de la réflexion de ces deux auteurs sur le crime et le criminel, centres d'intérêt fondateurs pour le médecin lyonnais, que nous voulons nous efforcer de comprendre l'œuvre d'Alexandre Lacassagne. Comment se positionne-t-il au sein des débats qui agitent alors la discipline ? Que leur emprunte-t-il ? Bref, Lacassagne est-il vraiment le sociologue qu'on a souvent présenté, en l'opposant à Lombroso ?

Il faut attendre le courant des années 1870 pour voir se clarifier la définition de la sociologie. Selon le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, c'est la « science des questions politiques et sociales, […] la science de la société »[1073]. Comment s'y prendre pour étudier les phénomènes sociaux ? Comte proclame qu'ils sont des faits naturels, soumis à des lois naturelles. Sur ce point non plus, il n'est pas particulièrement novateur. « Déjà en 1794, dans son livre ayant pour titre l'*Introduction à une histoire générale de l'espèce humaine*, Kant établissait d'une manière formelle que les phénomènes sociaux doivent être regardés comme aussi réductibles à des lois naturelles que tous les autres phénomènes de l'univers »[1074]. Le changement dans l'appréciation de la nature de ces phénomènes n'en est pas moins révolutionnaire parce qu'il autorise l'homme à prétendre intervenir sur eux. En effet « on a d'abord attribué aux faits sociaux une dépendance surnaturelle : ils étaient conçus comme émanant de la volonté de plusieurs dieux ou d'un seul […] mais] c'est

---

[1071] Laurent Mucchielli, op.cit., 1998, p.21.

[1072] Denis Szabo, Déviance et criminalité, Paris, Armand Colin, 1970, 378 p.

[1073] « Sociologie», in Pierre Larousse, Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle, Tome 14, 1875, p.806, 4e colonne.

[1074] Notes manuscrites d'Alexandre Lacassagne. Pièce n°3 du dossier de pièces manuscrites sur le positivisme [BML FA Ms5229]

maintenant une idée fort accréditée que nous pouvons modifier les phénomènes sociaux »[1075]. Auguste Comte est un précurseur. La sociologie française ne se développe pas immédiatement à sa suite, mais « connaît un vide entre l'année de [sa] mort […] et celle de la première œuvre de Durkheim »[1076], soit entre 1857 et 1893. Mais sa définition du fait social demeure et, bien des années plus tard, Durkheim développe à sa suite une conception explicitement naturaliste du social, affirmant constamment la nécessité, fondée en raison, de considérer les faits sociaux comme des faits naturels. La société est une réalité naturelle : «… si la société est une réalité spécifique, elle n'est pas cependant un empire dans un empire ; elle fait partie de la nature, elle en est la manifestation la plus haute. Le règne social est un règne naturel, qui ne diffère des autres que par sa complexité plus grande »[1077]. En conséquence, la sociologie ne peut être qu'une science naturelle et les médecins, qui les premiers se passionnent pour elle, sont pleinement légitimes à mener leurs analyses biologisantes des réalités sociales. Mais si la réalité sociale est une réalité naturelle, et comme telle soumise au déterminisme universel, elle n'en est pas moins une réalité spécifique, irréductible à toute autre, et qui n'est susceptible d'être expliquée que par ses propres principes. À bien y regarder, le naturalisme de Durkheim est un naturalisme méthodologique : s'il insiste tant que le caractère naturel du social, et sur l'appartenance de la société à la nature, c'est pour que le social, la société, puisse, comme tout ce qui existe dans la réalité, être soumis aux explications rationnelles, puisse être objet de science, d'une science aussi positive que les autres. Il se trouve donc bien loin d'un naturalisme biologisant et héréditariste, si florissant dans certaines branches de la science à son époque, qui prétend immerger le social dans la nature en niant sa spécificité et l'« expliquer » par le sang, la race, l'atavisme ou les instincts, et qui fonctionne finalement comme une idéologie de la justification des inégalités sociales par l'ordre naturel et la soumission de l'individu aux intérêts supérieurs de l'espèce, ou d'une fraction de celle-ci. Il récuse donc tout réductionnisme biologique. Sur ce

---

[1075] Camille Monier, op.cit., 1888, p.31. [BML FA 135898]
[1076] Massayuki Yamashita, op.cit., 1995, p.83.
[1077] Émile Durkheim, Les formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, PUF, 1960 (4e édition), p.25.

point, il s'accorde avec Gabriel Tarde, dont la sociologie se pose d'abord contre les excès d'un naturalisme étendu aux sciences sociales. Lacassagne fait preuve quant à lui d'un naturalisme plus affirmé. Si on le présente souvent comme le chantre du « milieu social », il convient de souligner que cette expression employée par lui n'a pas la même signification que dans la bouche des criminologues contemporains. Ainsi, il distingue trois catégories de criminels : les criminels de sentiments ou d'instincts, « incorrigibles »[1078] ; les criminels de pensée, considérés comme aliénés, dont l'état est dû à une hérédité ou une disposition acquise ; et les criminels d'actes, agissant « par passion ou par occasion », catégorie la plus fréquente. Pour les deux premières catégories, ce sont des facteurs naturels, organiques, qui expliquent le comportement du délinquant. Seuls ceux qui relèvent de la dernière catégorie agissent véritablement sous l'influence du « milieu social » : il intervient comme un aiguillon qui révèle des instincts innés. « L'acte criminel reste chez chaque individu entièrement dépendant de sa constitution cérébrale »[1079]. Les deux explications, biologique et sociale, se superposent. L'analyse du phénomène criminel développée par Lacassagne repose donc bien sur un déterminisme naturel : certains individus sont de *nature* criminelle, mais c'est la société qui agit comme un révélateur de ces natures perverties. « Ainsi le "milieu social" de Lacassagne n'a rien à voir avec une conception psycho-sociologique moderne du milieu comme agent fondamental dans la construction des bases de la personnalité criminelle »[1080]. Lacassagne n'est pas sociologue même s'il adhère, au moins partiellement, aux idées de Tarde pour lequel « en admettant même comme certaines les données anthropologiques, [… il faut toutefois] qu'elles comportent une interprétation sociologique, bien préférable à l'interprétation trop exclusivement biologique »[1081].

Il n'en demeure pas moins qu'il adhère à certaines conceptions développées par la sociologie. Lacassagne partage avec Durkheim son approche néo-kantienne de la société : empruntant au philosophe Paul Renouvier l'axiome

---

[1078] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.683. [BML FA 135385]

[1079] Laurent Mucchielli, « Hérédité et Milieu social : le faux antagonisme franco-italien », in Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.191.

[1080] Laurent Mucchielli, op.cit., 1995, p.192-193.

[1081] Gabriel Tarde, op.cit, 1890, p.292 [BML FA 135193]

selon lequel « un tout n'est pas égal à la somme de ses parties », il considère que « la société n'est pas une simple somme d'individus, mais quef le système formé par leur association représente une réalité spécifique qui a ses caractères propres »[1082]. C'est donc dans la nature de cette réalité qu'il faut aller chercher les causes déterminantes des faits qui s'y produisent, et c'est dans la totalité sociale, non dans les unités qui la composent (les individus) que peuvent être trouvées les explications. D'où la règle d'or de la sociologie durkheimienne, très tôt affirmée et toujours réitérée : « Les faits sociaux ne peuvent être expliqués que par des faits sociaux », « le social en tant que tel doit s'expliquer par du social ». On trouve cette même conception organiciste de la société chez Alexandre Lacassagne : « Il ne faut […] pas considérer les hommes comme des individus particuliers, des êtres isolés, mais bien comme les parties d'un même organisme »[1083], fonctionnant donc comme un tout, en interaction. « Nous savons d'une façon positive, affirme-t-il, qu'il ne faut pas considérer les hommes comme des êtres isolés, des individus particuliers, mais bien comme les parties d'une collectivité, dépendant d'un groupe social, la famille, la commune, la patrie »[1084]. Par conséquent, les individus qui composent la société ont des obligations les uns envers les autres, car le dysfonctionnement d'un seul nuit à l'ensemble de l'édifice. Les parties sont soumises au tout : la dépendance mutuelle entre elles est telle que l'activité et la vie de chacune n'est possible que par l'activité et la vie du reste. La vie d'une société ainsi conçue est indépendante des destins particuliers qui la composent. Cette conception est également anti-égalitariste : dans un organisme, chacune des parties a ses fonctions, et toute ne sont pas également importantes. « Avec les idées d'égalité partout répandues et fièrement acceptées, les esprits faibles et superficiels ne voient que l'égalité dans les apparence, même habit, alimentation semblable. C'est l'uniformité qui est rêvée »[1085].

[1082] Émile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, Paris, Alcan, 1895, p.102-103. [BML FA 434987]
[1083] Alexandre Lacassagne, *op.cit.*, Revue occidentale, 1894, p.253.
[1084] Note sur « L'assassinat du Président Carnot, par Alexandre Lacassagne », Revue Occidentale, n°6, 1894, p.430.
[1085] *Idem*.

Mais c'est surtout une communauté d'intérêt pour la sociologie de la déviance qui nous conduit à analyser conjointement la pensée de Lacassagne, de Durkheim et de Tarde, ou plutôt à tenter d'éclairer la pensée du médecin lyonnais par celle des deux sociologues. Émile Durkheim développe des conceptions originales sur le crime, suscitant l'incompréhension chez ses contemporains. Dans *Les règles de la méthode sociologique*, il déclare que le crime a une fonction dans la société et qu'il est par conséquent normal[1086], bien qu'il soit non conforme aux normes sociales. Il est présent dans toutes les sociétés, ce qui fait de lui un phénomène normal puisque la généralité est une caractéristique de la normalité. « Partout et toujours, il y a eu de ces hommes qui se conduisaient de manière à attirer sur eux la répression pénale »[1087]. Le crime ne se définit pas en soi, mais par la répression qui s'exerce à son encontre : « Nous appelons de ce nom tout acte qui, à un degré quelconque, détermine contre son auteur cette réaction caractéristique qu'on nomme la peine »[1088]. Le crime est un trouble de l'ordre dominant : « un acte est criminel quand il offense les états forts et définis de la conscience collective »[1089]. Et la réaction pénale est justifiée :

> « Puisque donc les sentiments qu'offense le crime sont, au sein d'une même société, les plus universellement collectifs qui soient, puisqu'ils sont même des états particulièrement forts de la conscience commune, il est impossible qu'ils tolèrent la contradiction. Surtout si cette contradiction n'est pas purement théorique, si elle s'affirme non seulement par des paroles, mais par des actes, comme elle est alors portée à son maximum, nous ne pouvons manquer de nous raidir contre elle avec passion. Une simple remise en état de l'ordre troublé ne saurait nous suffire ; il nous faut une satisfaction plus violente. La force contre laquelle le crime vient se heurter est trop intense pour réagir avec tant de modération. D'ailleurs, elle ne pourrait le faire sans s'affaiblir, car c'est grâce à

[1086] Selon la terminologie de Durkheim, un fait social est normal pour un type social déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, quand il se produit dans la moyenne des sociétés de cette espèce, considérées à la phase correspondante de leur évolution.

[1087] Émile Durkheim, op.cit., 1895, p.82. [BML FA 434987]

[1088] Émile Durkheim, De la division du travail social : étude sur l'organisation des sociétés supérieures, Paris, Alcan, 1893, p.117. [BML FA 434545]

[1089] Émile Durkheim, op.cit., 1893, p.85. [BML FA 434545]

l'intensité de la réaction qu'elle se ressaisit et se maintient au même degré d'énergie »[1090].

Mais c'est un phénomène social normal. Durkheim prend donc le contre-pied de la conception pathologique du crime : non seulement c'est « un phénomène inévitable quoique regrettable, dû à l'incorrigible méchanceté des hommes »[1091], mais c'est encore « un facteur de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine »[1092]. Loin du criminel « microbe » de Lacassagne, le sociologue affirme : « Contrairement aux idées courantes, le criminel n'apparaît plus comme un être radicalement insociable, comme une sorte d'élément parasite, de corps étranger et inassimilable, introduit au sein de la société ; c'est un agent régulier de la vie sociale »[1093]. On sait la controverse que ces conceptions déclenchent. Gabriel Tarde notamment oppose à Durkheim une définition paradoxale du phénomène criminel : s'il reconnaît que « le crime est un fait social comme un autre », il en fait « un phénomène antisocial en même temps ». C'est « un cancer [qui] participe à la vie d'un organisme, mais en travaillant à sa mort »[1094]. Quels sont les points sur lesquels les analyses de Durkheim et Tarde divergent[1095] ? En fait, ce n'est pas tant sur l'objet de ces réflexions, le crime, que sur la méthode d'appréhension de ce phénomène, qu'ils sont en désaccord. Alors que Tarde construit sa réflexion à partir de l'individu, Durkheim raisonne quant à lui en partant de la société. Les deux hommes

---

[1090] Émile Durkheim, op.cit., 1893, p.105. [BML FA 434545]

[1091] Émile Durkheim, op.cit., 1895, p.83. [BML FA 434987]

[1092] *Idem*.

[1093] Émile Durkheim, op.cit., 1895, p.72.

[1094] Gabriel Tarde, op.cit., Lyon, Storck, 1890, p.420. [BML FA 135193]

[1095] Sur ce point, voir essentiellement :

P. Besnard, « Durkheim critique de Tarde : des Règles au Suicide » in M.Borlandi et L. Mucchielli (dir.), La sociologie et sa méthode. Les Règles de Durkheim un siècle après, Paris, L'Harmattan, p.221-243.

M.Borlandi, « Tarde et les criminologues italiens de son temps (à partir de sa correspondance inédite ou retrouvée », in Revue d'Histoire des Sciences Humaines, 2000, n°3, p.7-56.

M. Renneville, « Gabriel Tarde. L'hirondelle de la criminologie » Postface de G. Tarde, La criminalité comparée [1890], Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2004, p.207-217.

C. Debuyst, « L'école française dite du « milieu social » in C. Debuyst, F. Digneffe, A.-P. Pires, Histoire des savoirs sur le crime et la peine, Vol.2 : La rationalité pénale et la naissance de la criminologie, Bruxelles, Larcier, 1998, p.301-356.

J. Pinatel, « La pensée criminologique d'Émile Durkheim et sa controverse avec Gabriel Tarde », in Revue de Science criminelle et de droit pénal comparé, 1959, n°14, 2, p.435-442.

s'opposent également sur la définition de la normalité. Pour Durkheim, est normal ce qui est universel : parce qu'il n'existe pas de société sans crime, le crime est un phénomène social normal. Tarde récuse cette conception et, afin de distinguer le normal de l'anormal, il fait intervenir la notion de finalité, reprenant la définition de la normalité de Stuart Mill : l'état normal c'est l'état le plus élevé que l'on puisse atteindre, le normal est donc un idéal. Le crime n'y a donc évidemment pas sa place. Où Lacassagne se situe-t-il dans ce débat ? Sans surprise, il penche plutôt du côté de Tarde. Il définit le crime comme « tout acte nuisible à l'existence d'une collectivité humaine »[1096], et se prononce clairement sur sa dimension pathologique. Il considère même que « tout crime est un obstacle au progrès », considérant donc que le criminel entrave la marche de l'humanité en route vers l'accession à la normalité, état vers lequel l'évolution la fait naturellement tendre.

Cette communauté de vue ne nous surprend guère. Alexandre Lacassagne fait partie des proches de Gabriel Tarde qui co-dirige avec lui les *Archives de l'anthropologie criminelle* à partir de 1893[1097], et dont les théories criminologiques accordant aux facteurs physiques et anthropologiques un rôle bien moindre que les facteurs sociaux dans la genèse du crime influencent largement l'école lyonnaise dite « du milieu social ». Au moment de son décès il écrit ainsi : « Il nous a montré si nettement l'intensité de sa vie intérieure et comme les replis de son cœur, que nous nous imaginons posséder comme une partie de lui-même »[1098]. Les deux hommes entretiennent une correspondance régulière. D'ailleurs, dès 1894, la collaboration entre les deux hommes s'inscrit sur la couverture même de la revue [Fig.26], qui théoriquement divisée, en une « partie biologique » dont Lacassagne a la charge, et une « partie sociologique » dévolue à Tarde.

[1096] Alexandre Lacassagne, « Note sur L'assassinat du Président Carnot », in Revue Occidentale, n°6, 1894, p.427-434.

[1097] À cette date, les Archives de l'anthropologie criminelle et de sciences pénales deviennent Archives de l'anthropologie criminelle, de criminologie, de psychologie normale et comparée. Les juristes passent au second plan, et la ligne éditoriale de la revue connaît une complète réorientation disciplinaire, au moins en théorie, car en pratique « les Archives sont restées ce qu'elles étaient à l'origine : une revue de médecins où il était question avant tout de médecine légale et de psychiatrie » (Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.199).

[1098] Alexandre Lacassagne, Archives de l'anthropologie criminelle, 1904, p.2. [BML FA 140432]

<u>Fig.26</u> : Couverture des *Archives de l'anthropologie criminelle* pour l'année 1894.

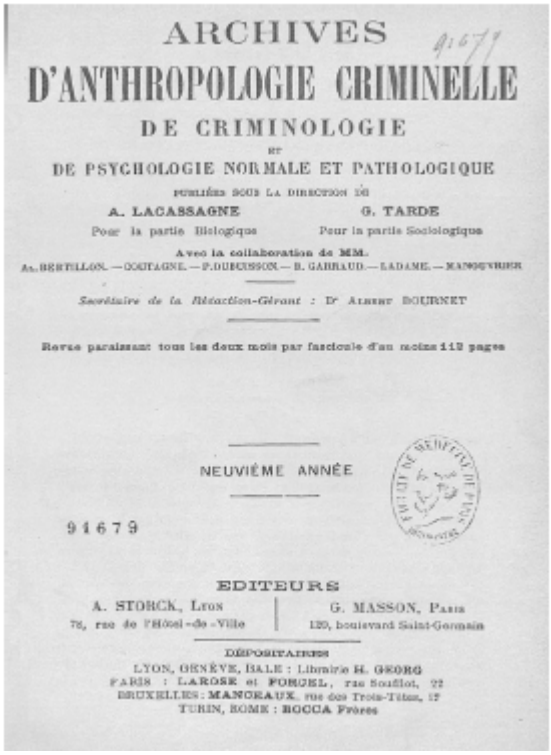

ARCHIVES

D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

DE CRIMINOLOGIE

ET

DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE

A. LACASSAGNE — Pour la partie Biologique

G. TARDE — Pour la partie Sociologique

Avec la collaboration de MM.

AL. BERTILLON. — COUTAGNE. — P. DUBUISSON. — R. GARRAUD. — LADAME. — MANOUVRIER

Secrétaire de la Rédaction-Gérant : Dr ALBERT BOURNET

Revue paraissant tous les deux mois par fascicule d'au moins 112 pages

NEUVIÈME ANNÉE

91679

EDITEURS

A. STORCK, LYON — 78, rue de l'Hôtel-de-Ville

G. MASSON, PARIS — 120, boulevard Saint-Germain

DÉPOSITAIRES

LYON, GENÈVE, BALE : Librairie H. GEORG

PARIS : LAROSE et FORGEL, rue Soufflot, 22

BRUXELLES : MANCEAUX, rue des Trois-Têtes, 17

TURIN, ROME : BOCCA Frères

Outre la division en deux parties, « biologique » assumée par Lacassagne, et « sociologique » dirigée par Tarde, on note la liste de prestigieux collaborateurs : Bertillon, Coutagne, Dubuissson, Garraud, Ladame et Manouvier.

Cette distribution des rôles est très claire : Lacassagne s'intéresse à la sociologie, il intègre certaines de ses théories à sa propre réflexion, mais il ne devient pas pour autant sociologue. Selon Laurent Mucchielli, il existerait une contradiction fondamentale entre médecine et sociologie. En effet, les médecins auraient assimilé un « habitus intellectuel : l'idée qu'il y a un lien direct et nécessaire du physique au moral, en l'occurrence qu'un comportement déviant est forcément le résultat d'un organisme déficient. Nous sommes là devant une "mentalité scientifique comme disait Jacques Roger, un ensemble d'idées et de préjugés déterminant des évidences de raisonnement et constituant un "outillage mental" (Lucien Febvre) qui

s'impose aux acteurs d'un même groupe social »[1099]. L'analyse des ouvrages consacrés respectivement par Lacassagne et Durkheim au phénomène du suicide est très éclairante sur ce point. L'un et l'autre l'ont étudié. Le médecin lyonnais publie en 1896, soit un an avant la parution du grand ouvrage d'Émile Durkheim, une étude sur *Les suicides à Lyon*[1100]. Bien sûr, l'étude de Lacassagne n'a pas l'importance de celle du sociologue. Il n'en demeure pas moins que la comparaison des deux ouvrages permet de définir plus clairement le domaine de chacun. Alexandre Lacassagne appréhende le suicide comme une « pathologie sociale [mais] aussi comme un procédé de sélection, l'élimination des natures égoïstes [donc retardées si on en croit le principe évolutionniste selon lequel la nature humaine évolue dans le sens d'un altruisme toujours accru], déséquilibrées »[1101]. Il en propose une étude statistique partielle car « les renseignements nécessaires pour une étude des suicides dans notre ville ne sont relevés que depuis neuf ou dix ans »[1102]. Lacassagne s'intéresse aux variations saisonnières du phénomène : « Le graphique de tous les suicides montre le maximum en juin, il y a d'autres élévations en avril, août, novembre. Les abaissements en mai, juillet, octobre »[1103]. Il souligne que la tendance au suicide augmente avec l'âge : « Pour l'homme, la tendance au suicide augmente en avançant dans la vie. […] Si au lieu des chiffres bruts, nous avions les chiffres proportionnels, nous verrions que la tendance au suicide augmente avec la durée de la vie »[1104]. Mais il ne prend pas de telles précautions avec les chiffres quand il examine le phénomène « *par état civil* » [Tableau 9].

Tableau 9 : Nombre de suicides en fonction de l'état civil d'après Alexandre Lacassagne, *op.cit.*, 1895, p.3.

	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Inconnu

[1099] Laurent Mucchielli, « Les débuts de la sociologie criminelle », in Histoire de la criminologie française, Paris, L'Harmattan, 1995, p.291.

[1100] Alexandre Lacassagne, Les Suicides à Lyon, 1895, 12 p. [BML FA 427574]

Il n'est pas le seul médecin, loin de là, à s'intéresser à la question. Ne mentionnons que la vaste étude publiée par le Dr Socquet en 1889 : « Étude statistique sur le suicide en France 1827 à 1880 », in Annales médico-psychologiques, 1889, p.43-62 et 363-382. [BML FA 136509]

[1101] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1895, p.2. [BML FA 427574]

[1102] *Idem*.

[1103] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1895, p.4. [BML FA 427574]

[1104] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1895, p.5. [BML FA 427574]

Année	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1884	26	8	33	13	14	5			3	
1885	25	7	36	12	8	5				
1886	28	11	38	6	18	8				
1887	26	10	38	12	6	9				
1888	32	8	47	4	17	7	1			
1889	32	13	33	8	13	6			1	1
1890	24	9	42	10	14	6		1		
1891	37	19	48	10	19	5	1			

Les hommes mariés seraient plus nombreux à se suicider que les célibataires ou les veufs. Il est probable que la pondération de ces chiffres, en fonction du pourcentage de la population que représente respectivement chacune de ces catégories de l'état civil, donnerait des résultats plus nuancés. Suit un long développement sur les moyens employés, au cours duquel on apprend, entre autres, que « la pendaison est le plus fréquent des procédés de suicide, à peu près le tiers […]. La submersion vient en seconde ligne avec 28 %. L'asphyxie par le charbon, les armes à feu ont à peu près la même fréquence, soit 12 %. Viennent ensuite la précipitation avec 8 % et l'empoisonnement avec 4 % »[1105]. Mais Lacassagne s'en tient à ces constatations. Il ne tire aucune conclusion, se garde bien d'énoncer des lois. Il précise que la série statistique dont il dispose est trop brève pour qu'il puisse tirer des règles générales de ses observations. « La période n'est pas assez longue pour tirer de ces résultats des conclusions nettes et évidentes ; il faut un grand nombre d'années pour établir la constance d'un phénomène ou les lois qui le régissent »[1106]. On en reste au stade du constat. Si Lacassagne étudie le phénomène du suicide à Lyon en faisant jouer différents critères : la saison, le sexe, l'état civil, il ne théorise pas. Il se contente de se livrer comme Durkheim à ce que l'on appelle aujourd'hui des analyses multivariées.

Pour étudier ce qui peut sembler être le crime antisocial par excellence, Émile Durkheim recourt à une démarche « causale » : il s'agit de rendre compte d'un fait social par sa mise en relation avec un autre fait social, selon une démarche qui s'apparente à celle de la démarche épidémiologique en médecine. Pour essayer de comprendre quels facteurs sociaux sont liés au

[1105] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1895, p.6. [BML FA 427574]
[1106] *Idem*.

suicide, Durkheim recherche des relations statistiques existant entre la fréquence des suicides et la situation sociale et matrimoniale, la religion d'appartenance, l'activité professionnelle, etc. Il met ainsi en évidence le fait que le suicide est plus fréquent chez les protestants que chez les catholiques, chez les célibataires que chez les personnes vivant en famille. Dès lors, il peut proposer l'explication suivante : le degré d'intégration de l'individu au sein d'une communauté détermine directement la propension au suicide. Un comportement apparemment aussi personnel et subjectif que le suicide varie donc selon le degré de cohésion des sociétés : cela suppose qu'il existe des causes proprement sociales à la plupart des phénomènes humains. Durkheim élabore donc une méthode qui lui permet de mettre au jour les contraintes et influences sociales – souvent invisibles – que la société fait peser sur les comportements les plus personnels[1107] : la méthode de la psychologie introspective ne suffit pas pour révéler cette contrainte sociale. Il faut donc considérer les faits sociaux comme des choses, c'est-à-dire appréhender objectivement les phénomènes en observant les faits. Finalement, Émile Durkheim livre donc une démonstration d'un exceptionnel intérêt, et en quelque sorte cruciale, pour ce qui concerne la question des rapports entre individu et société, puisque ce qui apparaît valable dans le cas du suicide – la dimension sociale, la prégnance du collectif – doit être *a fortiori* admis pour n'importe quel autre phénomène relevant apparemment de la seule individualité ; valable, en définitive, pour la condition humaine en général.

C'est la leçon qu'Émile Durkheim entend tirer de son étude sur le suicide. Le suicide – le fait pour un individu de s'ôter solitairement la vie – est un cas limite de comportement social. C'est même un comportement spécifiquement individuel. Mais Durkheim parvient à montrer qu'il s'agit *aussi* d'un phénomène social : le phénomène le plus individuel qui soit obéit donc en réalité à certains déterminismes collectifs. Il est donc susceptible d'être constitué en tant que phénomène social et dans une perspective nettement distincte de celle de la psychologie, en objet d'une étude de sociologie. Le suicide ainsi conçu serait non seulement un signe de malaise

[1107] Sur ce point, voir Émile Durkheim, Les Règles de la méthode sociologique, Paris, Alcan, 1895, 186 p. [BML FA 434987]

individuel, mais aussi, comme l'anarchie, un signe de malaise social. « C'est l'indice d'un malaise social, le résultat d'une série de causes qu'on entrevoit, mais qui sont difficiles à démêler et dont il est impossible de préciser l'influence »[1108], d'après Lacassagne. Cette incapacité : voilà sans doute la principale différence entre Lacassagne et Durkheim.

Fils de maître d'hôtel devenu grand notable lyonnais, Alexandre Lacassagne est donc très bien intégré, socialement comme scientifiquement. Sa biographie sociale et intellectuelle révèle un homme représentatif des aspirations de son temps. L'étude de ses réseaux doit à présent permettre de mesurer l'ampleur de son influence.

III. Les réseaux d'Alexandre Lacassagne

On l'a montré, Alexandre Lacassagne est un notable. Or, pour André-Jean Tudesq, le notable est un homme qui « a des relations » et qui détient un « pouvoir social »[1109], bref, un homme qui dispose d'un réseau relationnel. On a évalué l'importance du professeur à l'échelle locale, dans le milieu médical et lyonnais. On a montré qu'il prend part aux débats qui agitent les milieux scientifiques à la fin du XIXe siècle. Il est clair qu'il sait s'entourer. Il sait nouer des alliances fructueuses comme le souligne Laurent Mucchielli qui précise qu'à la suite de « très habiles manœuvres », il a notamment su s'allier « trois personnages importants [Tarde, Corre et Manouvrier] qui ont donné à sa revue un relief bien supérieur et sans lesquels celle-ci n'aurait jamais pu prétendre incarner un mouvement de contestation de l'école lombrosienne »[1110]. Alexandre Lacassagne est donc un homme de réseau. Il sait nouer des liens intéressants, il sait les activer au besoin, il sait s'inscrire dans des structures relationnelles dynamiques et efficaces. Notre projet est ici double : il s'agit de reconstruire et d'analyser le réseau, ou plutôt *les*

[1108] Note sur « L'assassinat du Président Carnot…», op.cit., 1894, p.42

[1109] André-Jean Tudesq, op.cit., 1964, p.475.

[1110] Laurent Mucchielli, « Hérédité et Milieu social : le faux antagonisme franco-italien », in op.cit., 1995, p.197.

réseaux relationnels d'Alexandre Lacassagne. Car l'usage du pluriel est, à n'en pas douter, justifié, tant il est vrai que les réseaux d'Alexandre Lacassagne s'élaborent à différentes échelles, depuis le plan strictement local jusqu'à un niveau international, et qu'ils embrassent différents milieux, de celui de la médecine au milieu politique, en passant par la sociologie ou la littérature, et de l'amical au professionnel. Nous avons là un exemple de réseau égocentré, intéressant à la fois du point de vue de l'histoire personnelle du personnage, dans le cadre d'une approche strictement biographique, mais aussi du point de vue de l'histoire des sciences et, plus largement de l'histoire des intellectuels. À partir de l'analyse de cet ensemble relationnel on peut en effet questionner l'affirmation de Christophe Prochasson pour lequel « le faible cloisonnement des milieux intellectuels est un des caractères les plus forts de la fin du XIXe siècle »[1111]. Cela se vérifie-t-il dans le cas du réseau relationnel d'Alexandre Lacassagne ? Et qu'est-ce que cela signifie ? Voilà les grandes questions auxquelles on va tâcher de répondre ici. Mais d'abord, il faut s'entendre sur la signification même des termes employés, tant il est vrai que, de la définition retenue, dépendra la perspective historiographique dans laquelle on s'inscrira, et la méthode d'analyse ensuite mise en œuvre.

Quand l'historien quitte le strict domaine du récit pour en venir à des analyses impliquant la mobilisation de concepts et d'outils techniques, il apparaît absolument nécessaire de procéder, préalablement à tout discours, à une mise au point de vocabulaire. On ne peut en effet prétendre mener une analyse de réseaux sans en clarifier d'abord les fondements et les implications, pour aboutir à la constitution d'une plate-forme conceptuelle stable sur laquelle asseoir la discussion. Alors de quoi parle-t-on ? Au contraire du « milieu », précédemment étudié, le « réseau » se réfère à une sociabilité organisée, une « pratique relationnelle structurée par un *choix*, avec des *objectifs* précis d'ordre politique, idéologique, esthétique, etc. […] une sociabilité active, à égale distance de la communauté "naturelle" d'appartenance et de la forme étroitement politique d'organisation du

[1111] Christophe Prochasson, op.cit., 1991, p.253.

social »[1112]. C'est la *Gesellschaft* de la sociologie allemande (l'*association* anglaise), une structure de sociabilités « productrices » (écoles, mouvement , revues, etc.) où « le rapport à autrui est organisé de façon délibérée par l'adhésion à des valeurs, souvent incarnées par des individus »[1113]. Un réseau est donc pensé : à ses dynamiques correspondent des intentionnalités. Ainsi, si l'on parvient à cerner les premières, les secondes deviennent intelligibles, d'où l'intérêt de la reconstitution des réseaux relationnels. Pour en donner une définition claire, on s'en tiendra à la formule efficace de Clyde Mitchell, qui définit le réseau social « comme un ensemble spécifique de connexions entre un groupe défini de personnes, avec une propriété additionnelle, à savoir que lesdites connexions prises comme un tout peuvent être utilisées afin d'interpréter le comportement social des personnes concernées »[1114]. Dans le cadre de notre projet, c'est à l'étude d'un réseau égocentré que l'on veut se livrer, réseau centré sur le docteur Alexandre Lacassagne, produit d'une histoire personnelle, d'une trajectoire de vie. Outre l'intérêt documentaire que présente la reconstitution d'un tel réseau, cette analyse doit permettre de définir « des distances sociales, ainsi que le contexte dans lequel s'inscrivent la dynamique et la changeante construction des identités et des positions relatives individuelles »[1115]. C'est donc un réseau dans toute la complexité et la variété des liens qui le constituent que l'on cherche à saisir, autant que possible : les liens « forts », liés à une pratique sociale identifiable, comme les liens « faibles » plus abstraits. Il convient dans un premier temps de souligner l'intérêt historiographique d'une telle étude du point de vue de l'histoire des sciences, ainsi que les sources et la méthodologie mise en œuvre. On en vient ensuite à l'étude du réseau à proprement parler, qui s'articule autour des sources mobilisées pour le reconstituer.

[1112] Michel Trebitsch, op.cit., mars 1992, p.13-14.

C'est moi qui souligne. L'intentionnalité qui préside à la construction de tout réseau relationnel m'apparaît en effet fondamentale.

[1113] *Idem*.

[1114] J. Clyde Mitchell, Social Networks in Urban Situations, Manchester, Manchester University Press, 1969, p.2. Cité par Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu, op.cit., 1999, p.14.

[1115] Zacarias Moutoukias, « La notion de réseau en histoire sociale : un instrument d'analyse de l'action collective », in Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu, Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime, Paris, CNRS Éditions, 1999, p.232.

A. Historiographie, sources et méthodes

« La méthode ? Elle est fille, comme toujours, du but que l'on poursuit »

(Lucien Febvre, Amour sacré, Amour profane, autour de « L'Heptaméron », 1944.)

L'exercice auquel on veut se livrer est technique. Il nous paraît donc justifié de commencer par nous situer dans l'historiographie et par exposer les sources et les méthodes dont on dispose pour mener à bien cette étude.

1. Historiographie

L'intérêt des historiens pour les réseaux sociaux et les liens entre les personnes est à la fois neuf et ancien, car l'étude des relations entre individus est depuis longtemps un des aspects essentiels de la recherche historique. La notion de « réseaux sociaux », qui est empruntée à la psychologie sociale des années 1930, s'est progressivement appliquée à l'anthropologie, la sociologie, l'économie, et plus récemment l'histoire, qui l'utilise pour l'étude des lignages, des solidarités familiales ou villageoises, ou des structures relationnelles de la société féodale fondées sur le « don » et le « contre-don »[1116] par exemple, à l'instar de celle menée par Georges Duby dès 1973[1117]. Cela fait déjà une quinzaine d'années que les travaux des historiens recourent aux techniques formalistes utilisées par les sociologues dans le domaine de l'analyse des réseaux, un phénomène qui doit être mis en lien avec « ce qu'il était convenu d'appeler dans les années 1980 le "retour de l'acteur" ou du biographique, ainsi qu'avec le développement de l'approche prosopographique et de la microhistoire »[1118]. On est alors dans l'aporie de l'étude statistique des structures, des agrégats

---

[1116] La circulation de ces concepts est emblématique des emprunts faits par l'histoire à d'autres disciplines. Dans le cas présent, c'est la théorie que Marcel Mauss exposait dans son Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques (1924), qui a fait l'objet de réutilisations très abondantes rappelées par Eliana Magnani, « Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées (compte rendu) », in Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre, 10 (2006).

Article en ligne : http://cem.revues.org/document383.html [consulté le 23 septembre 2007].

[1117] Georges Duby, « Hommes et structures du Moyen Âge, I : La société chevaleresque (1973) », in Georges Duby, Qu'est-ce que la société féodale ?, Paris, Flammarion, 2002, p.1046-1205.

[1118] Pascal Brioist, « Analyse des réseaux et prosopographie. Des outils pour l'étude des cercles intellectuels de la Renaissance anglaise ? », in Liens personnels, réseaux et solidarités en France et dans les îles Britanniques (XIe-XXe siècle), Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p.268.

anonymes, et pour en sortir, certains historiens décident de passer de l'étude des structures à l'étude des relations. Les micro-historiens, que leur « intérêt pour l'individu et son nom, et pour les interrelations mouvantes dans des structures en constante adaptation »[1119] prédisposent à l'utilisation de ce type d'analyse, ouvrent la voie. On peut mentionner ici, à titre d'exemple, l'étude fondatrice de Giovanni Lévi sur la carrière de Giovanni Battista Chiesa, exorciste du Piémont au XVIIe siècle[1120], au cours de laquelle sont étudiées entre autres les relations de voisinages et les alliances entre familles. Au cœur de l'analyse se trouvent les relations hiérarchiques, les formes du pouvoir qui structurent l'ancienne société. Nous ne développerons pas davantage cette mise au point, généraliste, sur l'historiographie déjà longue des réseaux[1121].

En revanche, et parce que c'est le réseau d'un savant que l'on projette d'étudier, il apparaît nécessaire de donner des précisions sur l'usage de la notion de « réseau » en histoire des intellectuels. Jean-François Sirinelli soulignait en son temps l'intérêt de l'analyse des « lieux et réseaux de sociabilité » dans le cadre d'une telle étude, récusant l'usage de « la méthode de la photographie aérienne qui met […] seulement en lumière les routes les plus fréquentées […et] les sites denses en engagements »[1122], et en appelant à un usage plus systématique des structures de sociabilité. C'est à lui que revient, selon Michel Trebitsch, « la paternité de cet outil en histoire des intellectuels »[1123]. Son appel a été entendu, et suivi d'effets. La thèse de Christophe Prochasson[1124] s'achève sur une étude des réseaux des intellectuels dans le mouvement socialiste français, qui veut mettre à jour les ressorts idéologiques du mouvement. Et plus récemment, Rémy

---

[1119] Pascal Brioist, op.cit., 2006, p.268.

[1120] Giovanni Lévi, L'Eredità immateriale : carriera di un esorcista nel Piemonte del Seicento, Turin, Einaudi, 1985, 202 p. Ce ouvrage paraît en français sous le titre Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont au XVIIe siècle, dès 1989.

[1121] D'autres l'ont déjà fait de manière particulièrement satisfaisante, et l'on pourra se référer à leurs travaux. Voir notamment Pascal Brioist, op.cit., 2006, p.267-278.

[1122] Jean-François Sirinelli, op.cit., n°9, janvier-mars 1986, p.98.

[1123] Michel Trebitsch, 1992, p.12.

[1124] Christophe Prochasson, op.cit., 1989.

Rieffel[1125] analyse les structures de sociabilité intellectuelle, et plus exactement le système de régulation de la société intellectuelle notamment à partir du concept de configuration sociale emprunté à Norbert Elias. Il distingue ainsi trois niveaux ou trois modes d'insertion dans la société intellectuelle, depuis les procédures d'affiliation et de cooptation appuyées sur des réseaux de sociabilité, jusqu'aux modes de consécration (par le public) en passant par les modes de légitimation (par les pairs) où domine notamment le rôle des revues.

Les méthodes et les concepts utilisés dans le cadre de ces histoires des intellectuels sont également utilisables, et efficaces, pour notre étude. En effet, le Dr Alexandre Lacassagne peut bien être considéré comme appartenant à la catégorie des « intellectuels », et ce quelle que soit l'approche du mot que l'on retient[1126] : extensive, « à la fois sociologique et culturelle » ainsi que le précise Jean-François Sirinelli qui y inclut « le savant » ; ou plus restreinte, « étroite et fondée sur la notion d'engagement, direct ou indirect, dans la vie de la cité », engagement qui est essentiel pour Lacassagne comme on le montrera par la suite.

2. Réserves et limites

En dépit de cet usage déjà ancien de l'analyse de réseaux par les historiens, on ne saurait faire l'impasse sur les critiques dont elle fait l'objet, ainsi que sur les obstacles méthodologiques qu'elle rencontre. Il y a d'abord, « l'usage vague et métaphorique de la notion de réseau »[1127] , dont la dénonciation est récurrente. Christopher Hill[1128] a ainsi été sévèrement critiqué en son temps pour « son application sauvage de la notion de réseau et pour ses déductions parfois un peu rapides »[1129]. Car si elle ne sert qu'à l'évocation de l'existence de liens sociaux à l'intérieur ou entre les groupes

---

[1125] Rémy Rieffel, Les Intellectuels, la cité et l'espace public. Modes d'intervention et formes de visibilité (1958-1981), Thèse d'État, Paris I, 1991, 3 vol., 770 f.

[1126] Pour une définition de l'« intellectuel », voir Jean-François Sirinelli, op.cit., 1986, p.99.

[1127] Pascal Brioist, op.cit., 2006, p.271.

[1128] Christopher Hill, Intellectual Origins of the English Revolution, Oxford, Clarendon Press, 1997 [1965], XI-422 p.

[1129] Pascal Brioist, op.cit., 2006, p.267.

et les individus, on a tôt fait d'en faire un usage abusif, en déduisant, « de la simple existence d'une relation, […] l'existence d'un système d'obligations réciproques […et] en oubliant le fait que les liens sociaux sont des constructions dynamiques »[1130]. C'est pour se préserver d'une telle dérive que l'on emprunte à Clyde Mitchell son éclairante définition qui invite non seulement à reconstituer l'ensemble des relations existantes autour du personnage d'Alexandre Lacassagne, mais encore à interpréter le comportement social de ce dernier, ainsi que le permet l'analyse des « caractéristiques de ces relations prises comme un tout »[1131]. Voilà la difficulté de l'exercice : s'il est relativement facile de prouver l'existence d'une relation grâce aux sources dont on dispose, il est bien plus ardu de se prononcer sur sa nature exacte. Depuis quand existe-t-elle ? A-t-elle duré ou n'est-elle que furtive et contingente ? Jean-François Sirinelli le dit avec clarté : « [l]es "réseaux" sont eux-mêmes souvent fondés sur des éléments aux contours plus difficiles à cerner. La sympathie et l'amitié, par exemple, et, *a contrario*, la rivalité et l'hostilité, la rancune et la jalousie, la rupture et l'exclusion, jouent, comme dans toute microsociété, un rôle parfois décisif »[1132], mais ces sentiments restent bien difficile à attester sur la base des documents dont nous disposons. Il ne s'agit pas d'inventer, mais de supposer de manière raisonnée.

> « L'historien n'est pas un romancier, et il ne laisse pas son imagination travailler librement. Il ne lui suffit pas d'imaginer les hommes dans les situations qu'il étudie, il lui faut vérifier que ce qu'il imagine est exact, et trouver dans la documentation des traces, des indices, des preuves qui confirment ses dires. L'histoire est imagination et contrôle de l'imagination par l'érudition »[1133].

L'histoire « suppose un travail d'imagination, et une sympathie curieuse et attentive, qui se laisse en quelque sorte guider par les sujets eux-mêmes »[1134]. Et c'est ainsi que l'on va procéder pour reconstituer les réseaux relationnels d'Alexandre Lacassagne : c'est une « construction

---

[1130] Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu, op.cit., 1999, p.15.
[1131] J. Clyde Mitchell, op.cit., 1969, p.2.
[1132] Jean-François Sirinelli, op.cit., 1988, p.12.
[1133] Antoine Prost, Douze leçons sur l'histoire, Paris, Seuil, 1996, p.27.
[1134] *Idem*.

imaginaire probabiliste »[1135] qu'il faut donc réaliser. Jean-François Sirinelli plaide pour une « archéologie des réseaux »[1136], le recours à une démarche rétrospective qui doit permettre « dans le cas d'intellectuels, de remonter à leurs jeunes années universitaires, à un âge où les amitiés se nouent aisément et où les influences s'exercent sur un terrain meuble »[1137]. La métaphore archéologique peut-être mobilisée pour rendre compte de la méthode même de reconstitution des réseaux : l'archéologue est celui qui recherche des traces, parfois infimes, à partir desquelles ressusciter les réalités passées. Par la reconstitution faciale, il parvient à partir d'un crâne, à retrouver le visage de l'individu de son vivant. Grâce à un morceau d'outil oublié, c'est toute une agriculture qu'il fait revivre. De quelques fondations il tire un village.

Pour les tenants de l'analyse structurale, « la seule méthode possible […] consiste à établir des relevés exhaustifs de l'ensemble des relations »[1138]. On voit bien les problèmes que cela peut poser à l'historien : pour qu'un réseau égocentré soit complet, il faut parvenir à faire l'inventaire de *l'ensemble* des relations entretenues par un individu spécifique. Une telle exigence d'exhaustivité est rédhibitoire, car les sources sont le plus souvent lacunaires, ne donnant à voir que les réseaux qui ont laissé des traces. On ne saurait donc prétendre avoir reconstitué *tout* le réseau relationnel d'Alexandre Lacassagne. Mais les sources dont nous disposons permettent cependant d'obtenir certains résultats. Quels sont ces matériaux ? Christophe Prochasson a souligné l'importance de la correspondance pour l'étude des réseaux dans le cadre de sa propre thèse. Pour notre période, un peu antérieure à celle qu'il étudie, cette source est également opératoire. Alexandre Lacassagne a laissé une partie de sa correspondance personnelle à la Bibliothèque municipale de Lyon. Classée par pays de provenance (Angleterre, Belgique, Croatie, États-Unis, France, Italie, Portugal, Russie, etc.), elle rassemble près de 460 pièces, soit un total de 163 courriers (chaque page de ceux qui en comptent plusieurs ayant été comptée pour une

---

[1135] Antoine Prost, op.cit., 1996, p.183.
[1136] Jean-François Sirinelli, op.cit., 1988, p.12.
[1137] *Idem*.
[1138] Pierre Mercklé, Sociologie des réseaux sociaux, Paris, La Découverte, 2004, p.32.

pièce), reçus par Lacassagne entre 1877 et 1914, soit à peine plus de 4,4 courriers par an. Cet ensemble n'est donc certainement pas exhaustif : Alexandre Lacassagne est de ces hommes qui écrivent tous les jours, la voie épistolaire restant alors le meilleur moyen de communication ; or, dans le fonds qu'il a laissé, on ne trouve aucun courrier pour les années 1878 à 1881. Alexandre Lacassagne se trouve alors en Algérie, en poste à l'Hôpital de Médéa (22 juillet 1878 à juillet 1880). Cet éloignement explique sans doute que les lettres qu'il a reçues alors ne nous soient pas parvenues : à son retour en métropole, il a sans doute négligé de les rapporter avec lui. Mais il n'a certainement pas cessé d'écrire et de recevoir du courrier au cours de son exil algérien. La visite de Villerest permet de supposer l'existence de fonds privés, non classés et non encore accessibles, d'autant plus difficilement mobilisables que la maison renferme des sources concernant Alexandre Lacassagne, mais également ses fils Jean et Antoine, et son gendre Policard. Par conséquent, certains pans de son réseau relationnel nous ont sans doute échappé. Il faut donc manipuler avec prudence la correspondance d'Alexandre Lacassagne versée à la Bibliothèque municipale. Même si, pour certains, « c'est dans les lettres […] qu'on se donne le mieux, qu'on est le plus franc et le plus profondément soi-même »[1139], il faut se méfier des « belles lettres » qui sont « parfois des pièges, écrites avec un excès de conscience qui biaise l'information qu'elles semblent livrer. Il existe ainsi de fausses confidences épistolaires, d'inexactes révélations, que la sensibilité historique doit estimer avec la plus grande lucidité. Ce constat invite à une critique interne de la lettre qui doit en dépister tout le spectacle, les motivations, la *mise en lettre* »[1140]. Ajoutons que, dans la mesure où Lacassagne est l'artisan exclusif du versement de son fonds à la Bibliothèque, les relations qui ressortent de l'étude de sa correspondance ne sont que celles dont il a voulu que l'on conserve la mémoire. Alexandre Lacassagne a une haute opinion de lui-

---

[1139] Jean Saint-Prix, Journal intime (22 juin 1918), in Jean Saint-Prix, Lettres (1917-1919), avec une préface de Romain Rolland, Paris, Rieder, 1924, p.7. Cité par Christophe Prochasson, op.cit., Paris, Seuil, 1993, p.19.

[1140] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.19. Voir aussi Christophe Prochasson, « Les correspondances : sources et lieux de mémoire de l'histoire intellectuelle », in Cahiers du Centre de recherches historiques, octobre 1991, n°8, p.32-47.

même. Dès 1913, il organise la donation de sa bibliothèque au bénéfice de la Ville de Lyon, écrivant en ces termes au Bibliothécaire :

> « Je vous envoie cent volumes ou brochures (thèses de mes élèves, travaux personnels) dont je fais hommage à la Bibliothèque de la Ville en souvenir de mes trente-trois années de professorat »[1141].

En admettant que le médecin ait soigneusement élaboré la donation de sa bibliothèque et de ses archives à la Ville de Lyon, ce que prouve sa participation active à la rédaction du catalogue du fonds, mais aussi la relative précocité des démarches qu'il entreprend en ce sens, il paraît incontestable que les lettres qui nous sont parvenues par ce biais ont été sélectionnées à dessein par Lacassagne. On ne saurait croire qu'un homme qui affirmait que « donner sa bibliothèque, c'est continuer sa vie dans l'esprit des autres » n'ait pas mesuré l'impact de la sélection des courriers qu'il y a ajoutés. Cela ne doit cependant pas frapper notre travail de caducité, car si l'on ne peut connaître l'intégralité du réseau relationnel d'Alexandre Lacassagne[1142], il est malgré tout instructif de cerner celui qu'il a bien voulu nous laisser connaître. À défaut d'un réseau relationnel complet et des intentionnalités afférentes, ce sont en tout cas les stratégies de légitimation *post-mortem* mises en œuvre par Alexandre Lacassagne que nous mettons au jour. Quoi qu'il en soit, on en apprend davantage sur Lacassagne. Si l'on n'est pas naïf, et que l'on a bien conscience de cette sorte de manipulation, on a de plus des moyens de lutter : la critique externe par le biais d'un recours à d'autres sources constitue une première et indispensable solution. L'étude de la correspondance d'Alexandre Lacassagne ne suffit donc pas à la reconstitution de son réseau relationnel, même si, « précautions prises, les correspondances sont parmi les meilleures sources dont dispose l'histoire intellectuelle [car] sérielles, elles autorisent l'histoire des réseaux, de leur vitalité, de leur évolution, de leur affaissement »[1143]. C'est justement là le second défaut de la correspondance laissée par Lacassagne : elle ne présente pas de séries révélatrices de

---

[1141] Courrier d'Alexandre Lacassagne au Bibliothécaire de la Ville de Lyon, 22 juillet 1913. [AML 177WP012 1]

[1142] Mais est-ce seulement possible ? Sans doute pas davantage pour le sociologue, qui travaille pourtant avec des individus vivants auprès desquels il mène des enquêtes orales, que pour l'historien.

[1143] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.19.

courriers. Pour un même correspondant on a, au maximum, 11 lettres[1144]. La plupart du temps, un seul courrier nous est parvenu pour chacun d'entre eux. On ne peut donc filer la relation qui existe entre Lacassagne et ces individus. Sauf exceptions sur lesquelles nous nous arrêterons plus longuement, on peut tout au plus attester de l'existence, ponctuelle, d'un lien entre Lacassagne et ces personnages dont il a conservé une lettre. On peut ajouter à cette correspondance une importante collection de cartes de visite également versée par Lacassagne à la Bibliothèque municipale. Cet ensemble considérable de quelques 371 cartes, auxquelles correspondent 219 individus, permet de se faire une première idée des relations entretenues par Lacassagne à différents niveaux d'échelle, depuis la plus locale jusqu'à ses relations outre-Atlantique.

Le dépouillement des *Archives d'anthropologie criminelle*, revue fondée par Alexandre Lacassagne en 1886, et qu'il dirige de bout en bout, soit jusqu'en 1914, nous apportera d'autres informations intéressantes. Le médecin lyonnais en est véritablement le pilier, mais autour de lui, les alliances se font et se défont, en même temps que la ligne éditoriale de la publication évolue. Christophe Prochasson a souligné l'importance des revues pour l'étude des intellectuels : elles sont le « lieu incontestable de leur expression légitime. Y écrire, mieux encore, en créer et en animer, leur assure la reconnaissance d'autrui »[1145]. Lacassagne tire de la direction de l'organe d'expression exclusif de la criminologie française une aura et un prestige indéniable. On sait qu'il en tient très fermement les rennes. La correspondance qui nous est parvenue permet de se faire une idée des modalités de gestation d'un numéro des *Archives*. Ainsi, au cours du mois de septembre 1892, Arthur MacDonald s'adresse directement Alexandre Lacassagne en ces termes :

> « Cher Monsieur,
> Je vous adresse un manuscrit de criminologie spéciale, qui a été lu et approuvé par le Professeur von Krafft-Ebbing de Vienne. […] Je désire vous le soumettre

[1144] La liste des correspondants d'Alexandre Lacassagne, avec le nombre de courriers qu'il a reçu de chacun d'eux, se trouve en annexe.
[1145] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.43.

pour publication dans les *Archives de l'Anthropologie Criminelle*, en échange de 100 tirés-à-part »[1146].

Il le fait en anglais, précisant toutefois qu'il a pris cette liberté d'écrire dans cette langue parce Lacassagne la connaît bien. Mais surtout, il passe directement par le directeur des *Archives* pour lui faire une proposition de communication et négocier avec lui les modalités pratiques de la publication, avec succès d'ailleurs puisque ses « Observations pour servir à l'étude de la sexualité pathologique et criminelle » sont effectivement publiées, en deux fois, en 1892 et 1893[1147]. Le médecin lyonnais conserve la haute main sur la revue qu'il dirige. Cette situation persiste d'ailleurs puisqu'en 1912 Arthur MacDonald réitère l'expérience, adressant à Lacassagne un « article intitulé "L'assassin supposé de Théodore Roosevelt", qu'[il] serait heureux de voir publié en français dans [les] *Archives* »[1148]. Mais dans ce second cas, sa requête n'aboutit pas, apparemment en raison de difficultés de traduction[1149] : on ne trouve pas trace de l'article en question dans les *Archives d'anthropologie criminelle*.

Entre le 29 septembre et le 11 décembre 1913, une autre série de courriers en allemand, traduits en marge au crayon par les soins du docteur Policard

---

[1146] Courrier du Dr Arthur MacDonald à Alexandre Lacassagne, le 5 septembre 1892, en anglais [BML FA Ms5174], dont voici le texte intégral :

« My dear Sir,

I send a manuscript on special criminology, which has been read and approved of by Prof. Dr. von Krafft-Ebbing of Vienna, from whom I have just received it. I desire to submit it for publication in the "Archives de l'Anthropologie Criminelle", in such a way that I could have 100 copies to be put in the form of a book.

The cases are peculiar and worked up for the first time. I have also a photograph of one of the worst victims of "Jack the Ripper" which was very difficult to obtain, as was the case with the other photographs. This I will send in after I hear from you. The preface explains the nature of the book.

I shall be in London Sep. 12 or 13th and desire a decision from you by that time, as I expect to return to America. […] I am, Very Truly, Dr Arthur Mac Donald

PS : I have taken the liberty of writing in English, as you know English well. »

[1147] Arthur MacDonald, « Observations pour servir à l'étude de la sexualité pathologique et criminelle », Archives d'anthropologie criminelle, 1892, p.637-655 et 1893, p.40-62.

[1148] Courrier d'Arthur MacDonald à Alexandre Lacassagne, le 1er novembre 1912, en anglais [BML FA Ms5174] :

« Dear Dr Lacassagne,

Enclosed is article entitled « Would-Be Assassin of Theodore Roosevelt » which I should be glad to have published in French in your *Archives*. […] If article is published, I shall desire 200 reprints of it.

Very sincerely. Arthur MacDonald »

[1149] Dans la correspondance d'Alexandre Lacassagne on trouve encore six courriers d'Arthur MacDonald entre le 24 septembre et le 9 novembre 1913, qui rendent compte des efforts des deux parties pour trouver un arrangement au sujet de cette publication.

qui assiste Lacassagne à la direction de la revue, font état d'une autre collaboration. Un certain S. Hellwig, assistant à la Faculté de droit de Berlin écrit à Alexandre Lacassagne en ces termes :

> « Puis-je me permettre une tout à fait humble demande ? Voudriez-vous qu'il soit entendu que je donne de temps en temps – tous les 2 ou 3 mois environ – aux *Archives d'Anthropologie criminelle*, un bref aperçu de la littérature allemande correspondante ? »[1150].

La proposition est acceptée par Lacassagne en date du 2 octobre, et les multiples précisions de détails techniques quant à la publication attestent de l'implication personnelle du médecin dans l'élaboration de chacun des numéros de sa revue : « nous sommes obligés, par suite d'une entente avec notre éditeur, de ne pas dépasser un certain nombre de pages par année »[1151] indique-t-il avant de demander : « Écrirez-vous ces comptes rendus en allemand ou en français […] sous forme d'une article d'ensemble ou bien sous forme d'analyses indépendantes ? »[1152]. Et en réponse à la demande de rémunération que lui adresse son correspondant, il précise : « il ne nous sera malheureusement pas possible de vous assurer des honoraires. Les *Archives* s'adressent à un public trop restreint pour qu'il soit permis à leur direction de faire ce sacrifice »[1153] et ajoute qu'« en ce qui concerne les tirages à part, [il] doi[t] [s]'entendre avec l'éditeur »[1154]. Au vu de l'implication personnelle du médecin dans l'élaboration de chacun des numéros des *Archives*, on mesure l'intérêt de l'étude de cette revue pour la reconstitution de ses réseaux. Il ne s'agira pas de mener une analyse de son contenu, mais bien de considérer la revue comme le lieu de déploiement privilégié de ce réseau, car « une revue est beaucoup plus qu'un simple recueil d'articles : espace de vie, de sociabilité, de rencontres, elle est le pôle autour duquel se constituent les milieux et les réseaux. Les amitiés qui s'y tissent, les exclusions qui s'y prononcent, les haines qui s'y nouent sont autant de traces utiles à la compréhension du fonctionnement d'une société

[1150] Courrier de S. Hellwig à Alexandre Lacassagne, le 29 septembre 1913, en allemand [BML FA Ms5174]

[1151] Courrier d'Alexandre Lacassagne à S. Hellwig, le 2 octobre 1913. [BML FA Ms5174]

[1152] *Idem*.

[1153] Courrier d'Alexandre Lacassagne à S. Hellwig, le 11 octobre 1913. [BML FA Ms5174]

[1154] Courrier d'Alexandre Lacassagne à S. Hellwig, le 3 décembre 1913. [BML FA Ms5174]

intellectuelle »[1155]. On peut considérer l'ensemble des collaborateurs de la revue comme faisant partie d'un « réseau Lacassagne ». Les *Archives de l'anthropologie criminelle* fonctionnent comme un espace de légitimation par des pairs. Y participer, c'est adhérer à un certain nombre de valeurs, professer telle ou telle appartenance, défendre certaines idées scientifiques plutôt que d'autres.

Enfin, dernière source d'information : la bibliothèque d'Alexandre Lacassagne doit également être exploitée. La présence de certains ouvrages sur ses rayons est déjà un indicateur des préférences intellectuelles de son propriétaire. Il faut y ajouter les dédicaces que l'on trouve dans certains volumes. Leur relevé ne prétend pas être exhaustif, loin de là. D'ailleurs, l'immense majorité des ouvrages possédés par Lacassagne n'est pas dédicacés. Mais ces quelques indications permettent d'attester de l'existence d'une relation plus personnelle entre l'auteur et le dédicataire. Dédicacer un de ses ouvrages ou articles n'est pas un acte anodin. Cela traduit une volonté de faire connaître ses travaux à celui auquel on les adresse. C'est un bon moyen de s'attirer ses éventuelles faveurs. Au plan intellectuel, c'est aussi révélateur d'une proximité de thématiques ou d'opinions : on prend rarement le risque de dédier sa thèse à quelqu'un qui pourrait vous être défavorable. À défaut de relations plus abouties, c'est au moins un signe d'accointance intellectuelle.

Malgré ces trois sources d'information majeures que constituent la correspondance conservée par Alexandre Lacassagne, la revue qu'il dirige et sa bibliothèque, délimiter son réseau complet demeure une entreprise difficile dans un contexte social où l'ouverture est la règle, d'autant plus quand, du fait d'une mise à distance temporelle, les modalités de son appréhension historique, par « traces »[1156], font pièces à toute prétention à l'exhaustivité. En raison de ces difficultés et du type de données disponibles, l'analyse développée dans ce chapitre ne se fonde donc pas sur un recours aux méthodes spécifiques de l'analyse structurale. Si l'on fait ce choix, ce n'est pas parce que l'on succombe à l'excès de prudence

---

[1155] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.44.

[1156] On se réfère ici à la définition que François Simiand donne de l'histoire, « connaissance par traces ».

finalement contre-productif que dénonçait Claire Lemercier[1157]. On ne tracera pas de sociogramme, on ne recourra pas davantage à l'analyse statistique, mais on préférera délibérément des analyses qualitatives. Il s'agit de s'intéresser aux relations interpersonnelles d'Alexandre Lacassagne, au point d'en faire un véritable objet historiographique, conformément à « une conception dynamique qui nous éloigne des images liées aux traditions dites "durkheimiennes" »[1158]. Dans le cadre de celles-ci, la vie et les liens sociaux découlent de la similitude des consciences, qui est le fondement des sentiments collectifs d'appartenance commune d'une part, et génère la cohésion. Le lien social est ainsi « identifié à la norme qui l'encadre », c'est bien un « fait social » puisqu'il en a les caractéristiques : « l'extériorité par rapport aux consciences individuelles et la capacité d'une action de contrainte qui s'exerce ou est susceptible de s'exercer sur lesdites consciences »[1159]. Mais Jean-Pierre Dedieu développe une toute autre conception du lien social : « les relations interpersonnelles ne doivent pas être considérées isolément, comme des liens rattachés à des normes qui définissent un ensemble stable de pratiques et d'attentes réciproques. Elles se présentent plutôt comme l'espace des interactions qui articulent le pouvoir, la coopération et le conflit dans une configuration sociale donnée. Seule la remise en contexte des liens dans leur dynamique permet de comprendre leur sens »[1160]. On mesure la difficulté de l'entreprise, mais aussi sa richesse, car il s'agit de prendre en compte la diversité des liens qui s'établissent au sein d'un réseau qui n'a plus rien de simple. L'on se trouve alors « face à un univers complexe, produit d'un enchevêtrement de mondes divers, qui chacun possèdent leur propres principes pour coordonner l'action : le monde domestique dans le domaine des liens primaires ; l'organisation formelle, dans le monde de l'autorité et de la hiérarchie ; l'utilité dans les échanges commerciaux [ou scientifiques]. Le comportement de chacun des acteurs à qui nous avons affaire se situe au

---

[1157] Claire Lemercier, « Analyse de réseaux et histoire », Revue d'histoire moderne et contemporaine, Vol.52, n°2, avril-juin 2005, p. 90.
[1158] Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu, op.cit., 1999, p.8.
[1159] Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu, op.cit., 1999, p.9.
[1160] *Idem*.

croisement de logiques diverses. Sa rationalité suppose la gestion simultanée de normativités contradictoires »[1161].

B. Le réseau dans la correspondance

L'analyse détaillée de la correspondance et de la collection de cartes de visite conservées par Alexandre Lacassagne et versées à la Bibliothèque municipale permet de dresser un premier état des lieux. Ces sources permettent d'évaluer la taille du réseau d'Alexandre Lacassagne, et d'en détailler la composition. Dans la correspondance qui nous est parvenue, on dénombre 163 courriers, reçus par Alexandre Lacassagne entre 1877 et 1914, inégalement répartis sur l'ensemble de la période. Ces courriers sont classés dans un dossier intitulé « Correspondances personnelles », sous la cote Ms5174. Le tableau statistique suivant [Tableau 7] permet de se faire une idée de cette répartition. Il faut cependant ajouter à ce premier ensemble trois brefs courriers de Cesare Lombroso, également conservés à la Bibliothèque municipale mais non cotés, et les courriers adressés à Lacassagne par Gabriel Tarde, essentiellement réunis dans un dossier de « pièces sur Tarde »[1162]. La fréquentation assidue de la bibliothèque du docteur Lacassagne a également permis de découvrir quelques courriers glissés entre les pages de tel ou tel ouvrage. Le plus souvent, il s'agit de lettres qui accompagnaient les livres en question, adressées par leurs auteurs au docteur Lacassagne, et dont nous traiterons ultérieurement. Mais seul le corpus de lettres conservées sous la cote Ms5174 a pu faire l'objet d'une analyse quantitative.

Tableau 10 : Répartition annuelle des courriers reçus par Alexandre Lacassagne

s.d.	25	**1896**	2
1877	1	**1897**	2
1878	-	**1898**	5
1879	-	**1899**	2

[1161] Zacarias Moutoukias, « La notion de réseau en histoire sociale : un instrument d'analyse de l'action collective », in Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu, op.cit., 1999, p.233.

[1162] « Pièces sur Tarde » [BML FA M5225-5226]

1880	-	**1900**	1
1881	-	**1901**	3
1882	2	**1902**	7
1883	1	**1903**	2
1884	3	**1904**	-
1885	1	**1905**	5
1886	2	**1906**	2
1887	4	**1907**	2
1888	3	**1908**	3
1889	8	**1909**	2
1890	23	**1910**	-
1891	7	**1911**	1
1892	6	**1912**	-
1893	2	**1913**	11
1894	18	**1914**	6
1895	1		

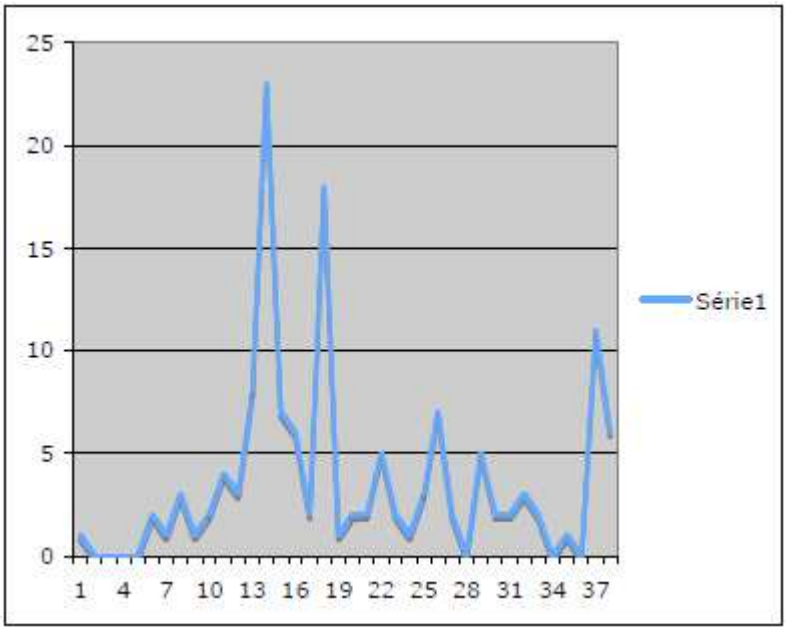

Le nombre de courriers dont la datation est impossible, soit parce que cette indication n'est pas mentionnée sur la lettre, soit parce qu'elle est illisible, est assez important : cela concerne un peu plus de 15 % de la correspondance conservée. Aucun courrier n'est conservé pour un certain nombre d'années, qui correspondent notamment à un des séjours de Lacassagne en Algérie (1878-1880). Il est plus difficile de s'expliquer l'absence de courriers datés de 1904 ou des années 1910-1912. Au contraire, les courriers abondent en 1890. Cette surreprésentation s'explique pour une part : Alexandre Lacassagne organise une réception en mai 1890, et 8 des courriers conservés pour cette année-là sont de simples réponses à

son invitation. L'année 1894 constitue un second pic significatif : 18 courriers ont été conservés pour cette année, importante pour Lacassagne puisqu'il est élu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts à cette date. Sept des courriers reçus par lui cette année-là sont d'ailleurs en rapport avec cette élection : il s'agit de lettres de soutien ou de félicitations. On ne peut pas tirer grand-chose de ce premier constat, si ce n'est souligner combien Lacassagne semble sélectionner pour conservation celles des missives qui participent le mieux de sa consécration, qui sont des signes tangibles de la reconnaissance, amicale et professionnelle, dont il jouit. La conservation préférentielle des courriers de telle année plutôt que de telle autre reste difficilement explicable, exception faite de la période algérienne de 1878-1880. Par la suite, Lacassagne demeure lyonnais. Parmi les courriers conservés, certains lui ont été adressés à son adresse personnelle, d'autres à la Faculté, d'autres enfin à Villerest pendant la période estivale. Ce n'est donc pas sur la base de ce critère qu'a été opérée la sélection. Du reste, Alexandre Lacassagne ne reçoit pas ses courriers professionnels exclusivement sur son lieu de travail, pas plus que les courriers personnels ne lui sont strictement adressés à son domicile. On a d'ailleurs montré qu'il n'est pas toujours pertinent, pour notre période, de distinguer les relations de travail, de voisinage ou de famille : certains courriers relèvent du formel ou de l'informel, selon qu'on en lit le premier paragraphe ou le dernier, mais de manière générale cet ensemble renvoie à la sphère professionnelle. Aucun courrier intime, pas de courrier familial. Alexandre Lacassagne n'a légué à la Bibliothèque que ce qui concerne la sphère publique et son activité professionnelle. La nature de ces courriers est également très hétérogène : quelques lignes purement informatives (« Je vous remercie mille fois de votre aimable mot. J'ai parfaitement reçu votre brochure »[1163]) ou plusieurs feuillets beaucoup plus denses. Là encore, impossible de déterminer sur la base de quels critères les courriers ont été sélectionnés. En fait, il semble *a priori* que le choix des courriers qui sont parvenus ait été fait pour une part au hasard. En tout cas, il ne vise pas à rendre compte de manière cohérente des relations épistolaires entretenues par Alexandre

[1163] Courrier de Loray, chef de la sûreté à la Préfecture de Police, s.d. [BML FA Ms5174]

Lacassagne sur l'ensemble de la période considérée. Toutefois, même imparfaite, cette source permet de tirer un certain nombre de conclusions intéressantes.

D'abord, quels sont les auteurs de ces courriers ? Ils ne sont pas tous identifiables : on a pu déchiffrer les signatures de 95 d'entre eux. Sur ce premier ensemble, on peut donner davantage de précisions sur 50 individus. Au minimum, on connaît leur statut professionnel. La collection de cartes de visite du docteur Lacassagne nous a été d'un grand secours pour réaliser ce premier travail d'identification. On a également complété ces éléments grâce à la consultation des *Archives d'anthropologie criminelle* et de divers dictionnaires biographiques[1164]. Premier constat, la qualité des correspondants d'Alexandre Lacassagne est aussi hétérogène que l'est le courrier qu'il a conservé. On rencontre en effet l'illustre signature de Cesare Lombroso, mais également celle d'un certain Vollard, obscur « curé de Pérouges ». Les députés et hommes politiques côtoient pour l'essentiel des médecins : 31 correspondants sur les 50 identifiés appartiennent à la corporation médicale et, sans surprise, ce sont pour l'essentiel des médecins légistes, dont certains parmi les plus fameux de leur temps. Les docteurs Paul Brouardel et Henry Coutagne comptent ainsi parmi les correspondants de Lacassagne, et sont apparemment de ses amis, si on en croit la teneur des lettres qu'ils lui adressent. « Mon cher ami », écrit ainsi Brouardel, « je serai enchanté de vous trouver à Roanne »[1165]. Quant à Coutagne, le courrier qu'il adresse en 1894 à Alexandre Lacassagne pour l'assurer de son soutien lors

---

[1164] On a notamment consulté :

Dominique Bonnet Saint-Georges, Joëlle Etévenaux et Christine Bigot, 112 médecins dans les rues de Lyon, Lyon, Éditions de la fondation Marcel Mérieux / Institut Pasteur, 1990, 138 p.

René Bargeton, Dictionnaire biographique des préfets : septembre 1870-mai 1982, Paris, Archives nationales, 1994, 555 p.

Christophe Charle, Dictionnaire biographique des universitaires aux XIXe et XXe siècles, Vol.2 : Dictionnaire biographique, Paris, Institut national de recherche pédagogique / Éd. du CNRS, 1986, 215 p.

Christophe Charle, Les Professeurs de la Faculté des sciences de Paris. Dictionnaire biographique (1901-1939), Paris, Institut national de recherche pédagogique / Éd. du CNRS, 1989, 270 p.

Pierre Morel, Dictionnaire biographique de la psychiatrie, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 1995, 254 p.

Gustave Vapereau, Dictionnaire universel des contemporains, Paris, Hachette, 1893, 1629 p.

[1165] Courrier de Paul Brouardel à Alexandre Lacassagne, 26 juillet 1885. [BML FA Ms5174]

de l'élection à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon trahit également les relations privilégiées qui existent entre les deux hommes : « Mon cher ami, […] Ma voix vous est acquise, mon influence aussi »[1166]. Ils comptent parmi les rares correspondants qui s'adressent à Lacassagne en « amis ». Nous y reviendrons. Viennent ensuite les hommes de loi, mais dans des proportions bien moindres : six correspondants sur 50, dont certains écrivent à Lacassagne de fort loin. Ignace Zakrewsky, procureur général à Karkov (Russie) et sénateur, prend ainsi la plume de Saint-Pétersbourg, pour proposer un article à la publication dans les *Archives* car, écrit-il, « puisque les juristes font aussi partie des acteurs de l'anthropologie criminelle, il faut bien leur laisser un peu de liberté de parole »[1167]. Les deux articles qu'il publie dans la revue en 1894[1168] puis en 1897[1169], montrent que les débats qui opposent l'école lyonnaise de criminologie à l'école italienne sont loin d'être confidentiels. On y prend même part depuis la Russie. C'est « un peu de polémique à l'adresse de l'école dite italienne » que le procureur de Karkov adresse ainsi aux *Archives*. Et l'éloignement géographique ne doit pas conduire à considérer cette prise de participation comme anecdotique, même si le procureur russe reste modeste : « je crois que cette polémique, bien inoffensive, ne peut qu'animer vos débats en accélérant vos recherches » écrit-il.

Ce lointain correspondant est emblématique de la dimension internationale du réseau d'Alexandre Lacassagne : ici, un scripteur russe envoie au légiste français un article concernant « un récent article d'un des principaux criminalistes allemands » à propos d'une « des questions posées à l'ordre du jour de l'Union internationale du droit pénal »[1170]. Ailleurs, c'est un correspondant allemand, assistant à la Faculté de droit de Berlin, qui propose de donner « de temps en temps – tous les 2 ou 3 mois environ – aux

---

[1166] Courrier de Henry Coutagne à ALexandre Lacassagne, 12 juin 1894. [BML FA Ms5174]

[1167] Courrier d'Ignace Zakrewsky à Alexandre Lacassagne, le 9 janvier 1896. [BML FA Ms5174]

[1168] Ignace Zakrewsky, « La théorie et la pratique du droit criminel », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1894, p.27-32.

[1169] Ignace Zakrewsky, « Quelques considérations sur le Congrès de Genève », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1894, p.136-147. Il s'agit de rendre compte du IVe congrès d'anthropologie criminelle qui s'est tenu à Genève en 1896.

[1170] Ignace Zakrewsky, op.cit., 1894, p.27.

Archives d'Anthropologie criminelle, un bref aperçu de la littérature [criminologique] allemande »[1171], et ce à la veille de la Première Guerre mondiale, puisque le courrier est daté de septembre 1913. Parmi les autres correspondants identifiés d'Alexandre Lacassagne, on relève sans grande surprise la présence d'un certain nombre d'Italiens, parmi lesquels Cesare Lombroso bien sûr. Les courriers de Lombroso qui ont été conservés par Lacassagne sont indifféremment rédigés en français ou en italien, preuve que le lyonnais maîtrisait les deux langues. Il parle également l'anglais, comme en atteste le courrier du docteur Arthur MacDonald : « I have taken the liberty of writing in English, as you know English well »[1172]. Cette maîtrise de deux langues étrangères est un atout pour entretenir un réseau de relations internationales. En revanche, Alexandre Lacassagne ne connaît pas l'allemand, qu'il fait étudier à ses fils. C'est le docteur Policard, son gendre, qui traduit au crayon, en marge, les courriers que S. Hellwig envoie à Lacassagne en 1913.

Au total, le fonds conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon compte quatre courriers de Lombroso, très difficilement lisibles malheureusement car, outre la barrière de la langue, il faut également déchiffrer la graphie particulièrement ardue du criminologue italien. C'est peu, et sans doute guère révélateur de la relation qu'entretenaient les deux hommes. On relève cependant que, en dépit de leur désaccord sur le plan scientifique, ils semblent avoir de bons rapports. En décembre 1900, Lombroso adresse ainsi à Lacassagne « un exemplaire de [s]on *Crime*[1173] où [il] tente de saisir les causes du crime pour le combattre ». « Je le recommande à votre critique, et comme souvenir des beaux jours passés ensemble », précise-t-il[1174]. Les autres courriers sont dans le même ton : qu'il l'appelle « cher ami »[1175] ou « cher collègue »[1176], Lombroso écrit à Lacassagne pour le tenir

---

[1171] Courrier de S. Hellwig à Alexandre Lacassagne, le 29 septembre 1913, en allemand [BML FA Ms5174]

[1172] « J'ai pris la liberté d'écrire en anglais, puisque vous connaissez bien cette langue ». Courrier d'Arthur MacDonald à Alexandre Lacassagne, Turin, septembre 1892. [BML FA Ms5174]

[1173] Il s'agit de son ouvrage intitulé Le crime : sescauses et remèdes. Progrès de l'anthropologie criminelle, Paris, Schleicher, 1899, VII-581 p. [BML FA 247626]

[1174] Courrier de Cesare Lombroso à Lacassagne, Turin, le 25 décembre 1900. [BML FA n.c.]

[1175] Courrier de Cesare Lombroso à Lacassagne, Turin, 1900. [BML FA n.c.]

au courant de l'avancée de ses travaux ou pour le « féliciter de [sa] belle conférence »[1177]. Les deux hommes échangent régulièrement des articles : Lombroso publie dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*, Lacassagne dans les *Archivio di psichiatria, Scienze Penali ed Antropologia Criminale*. Ils s'inspirent réciproquement des travaux l'un de l'autre. Dans *L'homme criminel*, Lombroso cite dès la préface l'étude de Lacassagne sur les tatouages des soldats des bataillons d'Afrique, parmi un certain nombre d'autres auteurs il est vrai :

> « Pour compléter et consolider encore l'édifice, j'ai à ma disposition une bibliothèque entière : la *Criminologie*, de Garofalo ; *l'Omicidio*, de Ferri, et sa *Sociologie criminelle* ; l'étude anthropologique et juridique, *Sull'aborto ed infanticidio*, de Balestrini ; l'étude de Marro, *Sur les caractères des criminels* ; celle de Lacassagne sur *Le tatouage* ; la *Criminalité comparée,* de Tarde ; les *Maladies de la volonté*, de Ribot ; les *Sociétés animales*, d'Espinas ; les *Symbolismes dans le droit*, de Ferrero ; la *Foule criminelle*, de Sighele, et son *Crime à deux* ; les travaux de Flesch, de Sommer et de Knecht ; de Drill, de Roussel, de Kurella, Baer, Dotto, Ottolenghi, etc. »[1178]

Il fait clairement allégeance aux thèses du Lyonnais, dont il connaît tous les travaux :

> « Qui peut nier […] que, dans certains cas, le tatouage, par l'obscénité des dessins, par la partie du corps où il a été pratiqué, révèle le crime de pédérastie bien mieux que toutes les lésions anatomiques, comme nous le démontrera ici Lacassagne ? »[1179]

L'étude de Lacassagne sur les tatouages des soldats d'Algérie n'a-t-elle pas été d'abord publiée dans les *Archivio*[1180] ? Lombroso recommande la lecture des *Archives* de Lacassagne, qui doivent permettre de voir « toutes les

---

[1176] Carte postale de Cesare Lombroso à Lacassagne, Turin, s.d. [BML FA n.c.]

[1177] « Congratulavo con voi delle vostre belle conferenza ». Carte postale de Cesare Lombroso à Lacassagne, Turin, s.d. [BML FA n.c.]

[1178] Cesare Lombroso, L'homme criminel, Vol.1, Préface, Paris, Alcan, 1887, p.XLIII-XLIV. [BML FA 434607]

[1179] Cesare Lombroso, op.cit., Vol.1, 1887, p.XLI. [BML FA 434607]

[1180] Alexandre Lacassagne, « Ricerche su 1333 tatuaggi di delinquenti », in Archivio di psichiatria, Scienze Penali ed Antropologia Criminale, vol.I, 1880, 8 p. [BML FA 135327]

Ce n'est qu'un aperçu de l'étude qui paraît en français l'année suivante sous le titre : Les tatouages. Étude anthropologique et médicco-légale, 1881, 115 p.[BML FA 135321]. Il n'en est pas moins intéressant de constater que ce travail de Lacassagne est d'abord diffusé en Italie.

applications que l'on peut faire de [s]es recherches »[1181]. Et Lacassagne confesse de même :

> « En 1878, lors de l'apparition de la seconde édition de *l'Uomo delinquente*, j'avais adopté avec enthousiasme les idées de Lombroso »[1182].

Bien avant de s'opposer, Lombroso et Lacassagne travaillent donc de conserve. S'opposèrent-ils jamais d'ailleurs ? Ils se rejoignent dans certaines de leurs méthodes : Lombroso indique ainsi que son premier essai d'application de la zoologie à l'anthropologie criminelle « a été suivi immédiatement d'un autre de Lacassagne »[1183], et en effet son étude consacrée à *Il delitto negli animali*[1184] paraît en 1881, cependant que celle de Lacassagne sur « La criminalité chez les animaux » est publiée en 1882 dans la *Revue scientifique*[1185]. Il existe une réelle proximité de pensée entre les deux hommes : méthodes et idées circulent très rapidement entre Lyon et Turin. Ils se citent réciproquement très abondamment : dans *L'Homme criminel*, on trouve ainsi 30 références explicites à Lacassagne. Outre son travail sur la criminalité des animaux[1186], Lombroso se réfère à ses études de tatouages[1187] :

> « Pédérastes étaient aussi sans doute les prisonniers, chez lesquels Lacassagne a relevé sur les fesses des sujets lubriques, verges ailées, verges armées de voiles, tournées vers l'anus ; un œil sur chaque fesse, un serpent rampant vers l'anus ; sur chaque fesse un zouave croisant la baïonnette et soutenant une banderole avec l'inscription : *On n'entre pas* ; ou avec le portrait de Bismarck et d'un Prussien, ironie facile à comprendre »[1188].

Il cite ses statistiques :

[1181] Cesare Lombroso, op.cit., Vol.1, 1887, p.XLIII. [BML FA 434607]

[1182] Alexandre Lacassagne, « Gabriel Tarde. Discours prononcé à l'inauguration de son monument à Sarlat, le 12 septembre 1909 », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.895.

[1183] Cesare Lombroso, op.cit., Vol.1, 1887, p.1-2. [BML FA 434607]

[1184] Cesare Lombroso, « Il delitto negli animali », in Archivio di psichiatria, Vol. II, fasc.4, Torino, 1881, 125-157.

[1185] Alexandre Lacassagne, « De la criminalité chez les animaux », in Revue scientifique, 14 janvier 1882, 22 p. [BML FA 135390]

[1186] Alexandre Lacassagne, op.cit., 14 janvier 1882, 22 p. [BML FA 135390]

[1187] Alexandre Lacassagne, op.cit., 115 p. [BML FA 135321]

Cesare Lombroso y fait notamment référence dans op.cit., Vol.1, 1887, p.279-294. [BML FA 434607]

[1188] Cesare Lombroso op.cit., Vol.1, 1887, p.279. [BML FA 434607]

> « Lacassagne, sur 376 individus tatoués, en a trouvé : un qui l'était aux deux bras et au ventre seulement, 4 aux deux bras et aux cuisses, 8 à la poitrine, 4 seulement au ventre, 11 au pénis, 29 par tout le corps, 45 aux deux bras et à la poitrine, 88 seulement au bras droit, 59 au seul bras gauche, 127 aux deux bras seulement »[1189].

Il mentionne des cas observés par Alexandre Lacassagne[1190]. Il cite aussi *L'homme criminel comparé à l'homme primitif*[1191], notamment lorsqu'il étudie l'argot des criminels[1192]. Inversement, à Rome, en 1885, lors du premier congrès international d'anthropologie criminelle, loin de contester les théories du criminel-né développées par Lombroso, Alexandre Lacassagne affirme au contraire la priorité de la filiation française[1193] sur les travaux de l'école italienne, invoquant François-Joseph Gall, « cet incomparable génie », fondateur de la phrénologie qu'il compare à Galilée, le philosophe Auguste Comte qui a « fait voir le côté social de la question »[1194], et le docteur Benedict-Augustin Morel qui a « admirablement montré l'organisation et les types de dégénérés »[1195]:

> « …si j'ai le plaisir de reconnaître la profonde influence de Lombroso et de l'école italienne, je dois aussi, pour être juste, dire que le mouvement a commencé en France avec les travaux de Gall, de Broussais, de Morel, de Despine »[1196].

D'ailleurs Cesare Lombroso n'est pas aussi exclusivement attaché à la stigmatisation *anatomique* des criminels qu'on a bien voulu le dire : ne reconnaît-il pas que le « crime de pédérastie » se diagnostique « bien mieux » par l'étude des tatouages que par celle des lésions anatomiques ?

[1189] Cesare Lombroso op.cit., Vol.1, 1887, p.280. [BML FA 434607]

[1190] « M. Lacassagne cite un individu qui, pour se faire tracer sur le dos un dessin compliqué, resta couché sur le ventre 3 à 4 heures par jour, et cela pendant trois semaines ». Cesare Lombroso op.cit., Vol.1, 1887, p.310. [BML FA 434607]

[1191] Alexandre Lacassagne, L'Homme criminel comparé à l'homme primitif, Lyon, Assoc. typographique Giraud, 1882, 24 p. [BML FA 135391]

[1192] Cesare Lombroso op.cit., Vol.1, 1887, p.473. [BML FA 434607]

[1193] « Le Professeur de Turin, par ses travaux, se présentait comme l'initiateur d'une science nouvelle. Cependant, avant lui, les éléments de la psychologie moderne se trouvaient dans les œuvres de Gall, cet incomparable génie, dans les livres d'Auguste Comte, l'immortel auteur de la Philosophie et de la la Politique positives, dans le Traité des dégénérescences de l'espèce humaine de Morel, dans les ouvrages de Lauvergne et de Prosper Despine ». (Alexandre Lacassagne, « Gabriel Tarde… », in op.cit., 1909, p.896.

[1194] Alexandre Lacassagne, « Congrès d'anthropologie criminelle de Rome », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1886, p.170.

[1195] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1886, p.169.

[1196] *Idem*.

Entre les deux savants, les échanges étaient sans doute bien plus importants que ne le laisse présager la correspondance conservée, mais on n'en a malheureusement pas trouvé davantage de traces.

Outre Lombroso, Lacassagne correspond avec Luigi Bodio (1840-1920), directeur général de la statistique du Royaume d'Italie[1197] et considéré comme l'un des fondateurs de la statistique italienne. Il lui adresse une brochure « *La grossesse au point de vue médico-légal* par le D.A. Dejonany ainsi que de [sa] leçon d'ouverture au cours de médicine [*sic.*] légale sur les erreurs judiciaires et les médecins experts »[1198], en échange de quoi, outre ses remerciements, le Romain lui envoie « le volume des comptes rendus de [la] commission [pour la statistique judiciaire] qui vient d'être publié pour la session de 1896 »[1199]. Il correspond aussi avec le député Enrico Ferri[1200], co-fondateur de l'école pénaliste italienne avec Cesare Lombroso et Garofalo, auteur en 1884 de *La Sociologie criminelle*, ou encore avec Alfredo Niceforo[1201], criminologue et anthropologue de l'école lombrosienne, qui le considère d'ailleurs comme un de ses maîtres et lui adresse la plupart de ses travaux[1202]. Dans son courrier du 27 septembre 1911, il écrit :

[1197] Il est notamment le signataire d'un article consacré à « la statistique criminelle en Italie », publié dans les Archives de l'anthropologie Criminelle en 1886.

[1198] Courrier de Luigi Boddio à Alexandre Lacassagne, Rome, 4 février 1897. [BML FA Ms5174]

[1199] *Idem*.

[1200] Carte postale d'Enrico Ferri à Alexandre Lacassagne, août 1882, en italien. [BML FA Ms5174]

[1201] Courrier d'Alfredo Niceforo à Alexandre Lacassagne, Rome, 27 septembre 1911. [BML FA Ms5174]

[1202] Dans le fonds Lacassagne, on relève la présence de 10 ouvrages d'Alfredo Niceforo :

Criminali e degenerati dell'Inferno Dantesco, Torino, Bocca, 1898, 142 p. [BML FA 140107]

L'Italie barbara contemporanea, Milano, Saudron, 1898, 322 p. [BML FA 428264]

La Mala vita a Roma, Torino, Roux-Frassati, 1898, 217 p. [BML FA 428242]

Italiani del Nord et Italiani del Sud, Torino, Bocca, 1901, VIII-619 p. [BML FA 428293]

Anthropologie de 3147 enfants des Écoles de Lausanne étudiés en rapport à leur condition sociale, Roma, 1903, 70 p. [BML FA 137980]

La Police et l'Enquête judiciaire scientifiques, Paris, Librairie univers., 1907, VIII-445 p. [BML FA 135116]

Variabilità di alcuni caratteri antropologici, Roma, 1911, 20 p. [BML FA 137625]

Metodo nelle ricerche di Antropologia criminale, Roma, 1911, 35 p. [BML FA 136821]

Per la revisione di alcuni punti dell'antropologia criminale, Roma, 1912, 32 p. [BML FA 136822]

O romance policial e a investigaçao judiciaria scientifica, Rio de Janeiro, 1914, 31 p. [BML FA 136723]

> « Cher Maître,
>
> Merci pour l'intérêt que vous prenez à mes travaux. Je vous enverrai un exemplaire de mon mémoire et je vous enverrai aussi une étude sur la variabilité des mensurations anthropométriques qui pourra vous intéresser »[1203].

L'opinion de Lacassagne quant à ses recherches lui importe particulièrement : « Je suis heureux que mon livre vous ai plu » déclare-t-il quelques temps plus tard[1204].

C'est ainsi que Lacassagne enrichit sa bibliothèque et se tient au courant des débats qui ont cours hors des frontières de l'hexagone. C'est Bodio qui l'informe que « en Italie aussi la question des expertises légales est à présent l'objet d'études et de recherches »[1205]. C'est Arthur MacDonald, professeur à la Clark University et auteur du premier manuel états-unien de criminologie[1206], connu pour avoir repris et développé les conclusions de Lombroso[1207], qui lui rend régulièrement compte de ses travaux outre-Atlantique[1208], et fait état auprès de lui des difficultés qu'il a à obtenir les moyens financiers et logistiques qu'il espère pour le développement de la criminologie[1209].

Enfin, un étonnant courrier de Raymond de Ryckère, juge au tribunal d'instance de Bruxelles, en date du 19 novembre 1896, permet de mesurer l'influence qu'on prête à Lacassagne, et le prix qu'on accorde à ses éventuelles interventions :

> « Cher Maître,
>
> Permettez-moi de recourir à votre obligeance. Voici de quoi il s'agit. Je voudrais

---

[1203] Courrier d'Alfredo Niceforo à Alexandre Lacassagne, Rome, 27 septembre 1911. [BML FA Ms5174]

[1204] Courrier glissé par Lacassagne dans Alfredo Niceforo, op.cit.,1907. [BML FA 135116].

[1205] *Idem*.

[1206] Christian Debuyst *et alii* (dir.), op.cit., Vol.1 : Des savoirs diffus à la notion de criminel-né, Bruxelles, Larcier, 1995, p.52.

[1207] À son sujet, voir notamment David G. Horn, The Criminal Body : Lombroso and the Anatomy of Deviance, New York, Routledge, 2003, p.42-sq.

[1208] Dans le courrier qu'il adresse au médecin lyonnais en septembre 1892 il indique « Je vous envoie un manuscrit sur la criminologie sexuelle pathologique, qui a été lu et approuvé par le Professeur Von Kraft-Ebing. […] Ces cas sont originaux, et présentés ici pour la première fois ». Courrier d'Arthur Mac-Donald à Alexandre Lacassagne, septembre 1892. [BML FA Ms5174]

[1209] Dans un article des Archives de l'anthropologie criminelle paru en 1911 et consacré à « la création d'un laboratoire de criminologie aux États-Unis » il indique ainsi qu'il « s'efforce d'obtenir, tant des villes et des États de l'Union que du Pouvoir fédéral, l'établissement d'un laboratoire central pour les études criminologiques » et fait état des obstacles et difficultés qu'il lui faut surmonter.

> essayer de passer au service de l'Abyssinie et d'échapper ainsi à l'enfer où je me trouve actuellement. Malheureusement je ne connais personne dans ce pays : j'ignore même de quelle façon il faut correspondre avec lui, car il n'existe aucune ligne régulière. Peut-être est-ce par Obock ?
> D'autre part, je sais que plusieurs français, notamment MM. Chefneu, Moudon de Vidarllet, Jean Gaiffe, sont au service de l'empereur Ménélik et résident à Abbis-Abada [sic.], la capitale. Peut-être connaissez-vous l'un ou l'autre de ces messieurs ? En tout cas vous pourriez peut-être entrer en relation avec eux grâce à l'un de vos amis ?
> Je vous demande instamment d'essayer de me présenter là-bas et de m'appuyer, si vous le pouvez. Il faudra naturellement vous renseigner d'abord. Quant à moi je partirais d'ici à tout prix soit pour là-bas soit pour ailleurs »[1210].

Entre novembre 1896 et mars 1913, cinq courriers de Raymond de Ryckère à Lacassagne ont été conservés. Le juriste belge le tient régulièrement au courant de ses déboires et de ses satisfactions, tant personnels que professionnels. Lacassagne n'est pas intervenu pour lui permettre de partir pour l'Abyssinie, en dépit de l'insistance de son correspondant :

> « Je n'ai pas de nouvelles à propos de ma demande pour l'Abyssinie. J'espère toujours, car ce serait un immense soulagement pour moi. Vous n'avez sans doute pas pu m'être utile.
> M. Chefneu, un conseiller du Nigus, est à Paris : le Figaro de ce jour publie une interview de lui. Mais sans doute vous ne le connaissez pas plus que moi. Si vous pouvez arriver jusqu'à lui, faites-le pour moi, je vous en supplie »[1211].

Le médecin ne semble pas lui répondre toujours avec assiduité. Ryckère relève ainsi que « [s]es autres lettres ont eu moins de succès », même s'il excuse bien vite le maître : « vous devez être tellement surchargé que vous n'avez guère le temps de répondre à un importun comme moi »[1212]. On sollicite pourtant rarement Lacassagne en vain. Le juriste s'ouvre auprès de lui de la difficile situation dans laquelle il se trouve, en janvier 1897 :

> « Figurez-vous qu'il y a deux mois que je n'ai pas même donné une signature : c'est une sinécure. D'un autre côté, je n'ai plus de livres, plus d'argent pour en

---

[1210] Courrier de Raymond de Ryckère à Alexandre Lacassagne, Anvers, le 19 novembre 1896. [AML 31ii87]
[1211] Courrier de Raymond de Ryckère à Alexandre Lacassagne, Anvers, le 28 janvier 1897. [AML 31ii87]
[1212] *Idem*.

acheter, et plus de bibliothèque à ma disposition. J'ai conservé quatre études – ou plutôt les éléments de 4 articles – que je pourrais mettre sur pied : La femme en persan, La femme devant la mort, L'alcoolisme féminin, Le suicide féminin. Après cela je n'ai plus rien et je ne saurai plus rien faire, faute de documents. Mais où les envoyer ? Je ne puis constamment encombrer les Archives. Il y a la Revue des deux mondes, la Nouvelle Revue, etc., mais accepteront-elle ? »

Son article sur « l'alcoolisme féminin » ne tarde pas à paraître dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*[1213].

Ce rapide tour d'horizon des correspondants d'Alexandre Lacassagne nous permet donc d'affirmer que le médecin est à la tête d'un réseau relationnel actif de dimension internationale.

Dans cet ensemble de courriers, on relève, outre la présence de nombreux médecins, celle de juristes et d'hommes politiques. Jean Cruppi (1855-1933), membre de la gauche radicale, député de Toulouse pendant près de 25 ans puis sénateur de la Haute-Garonne et président du conseil général de ce département, fait partie des correspondants « politiques » d'Alexandre Lacassagne. Dans un courrier à en-tête de la Chambre des députés, il lui écrit de Luchon, au cours de l'été 1898 pour le remercier d'avoir bien voulu lui adresser ses publications « qui [lui] seront très utiles pour la confection des projets de loi qu'[il] compte déposer à la rentrée des Chambres »[1214]. Il s'agit très probablement du texte pour la réforme des expertises médico-légales dont il est rapporteur à cette même date[1215]. On connaît les positions de Lacassagne à ce sujet : il n'a de cesse de demander une réforme de l'organisation de « l'expertise médicale au criminel, [car] telle qu'elle est réglée par les lois et les décrets en vigueur actuellement, [elle] ne présente

---

[1213] Raymond de Ryckère, « L'alcoolisme féminin », in Archives d'anthropologie criminelle, 1899, p.70-92.

[1214] Courrier de Jean Cruppi à Alexandre Lacassagne, Luchon, le 15 août 1898. [BML FA Ms5174]

[1215] Jean Cruppi, Proposition de loi pour la réforme des expertises médico-légales. Chambre des députés, 7e législature, session de 1898, Paris, Impr. de Motteroz, s. d., 4 p.

Jean Cruppi, Rapport concernant le projet de loi pour la réforme des expertises médico-légales. Chambre des députés, 7e législature, session de 1898, Paris, Impr. de Motteroz, s.d., 13 p.

Jean Cruppi, Rapport supplémentaire concernant le projet de loi pour la réforme des expertises médico-légales. Chambre des députés, 7e législature, session de 1898, Paris, Impr. de Motteroz, s.d., 4 p.

point les garanties désirables »[1216]. Et de plaider pour une intervention accrue des médecins aux côtés de juges.

> « L'étude la plus profonde des lois, la prudence la plus consommée, l'intégrité la plus grande ne suffisent pas toujours au juge pour prononcer avec certitude ; il est des circonstances qui exigent encore des connaissances particulières. Tels sont surtout les cas dans lesquels il s'agit de maladies, de blessures, ou de la recherche des causes de la mort. Ici l'apparence peut facilement en imposer à l'homme le plus attentif, s'il n'a pas en même temps une connaissance particulière des lois de l'organisation animale, une expérience que la pratique seule peut fournir, que la raison et la réflexion ne suppléent jamais »[1217].

Cette expérience, c'est bien sûr le médecin qui la détient, même si Lacassagne déplore un certain nombre de lacunes dans la formation médico-légale des étudiants puisqu' « il y a des médecins qui, pendant leurs études, n'ont jamais vu de pendus, d'étranglés, n'ont pas observé une petite fille victime d'attentats à la pudeur, etc. »[1218]. L'expertise s'impose à la fin du XIXe siècle comme une des clés du processus judiciaire, comme l'a montré Frédéric Chauvaud[1219] : en 1900, à la faculté de droit de Paris, M. Genesteix soutient sa thèse de doctorat consacrée à l'expertise criminelle[1220], qui est pour lui un « moyen de preuve »[1221]. Elle permet à un magistrat instructeur de recueillir les « traces qui lui serviront de *base* » et qu'il « n'a pu constater lui-même », ce qui l'oblige à recourir à un expert. Lacassagne participe très activement à une telle reconnaissance : la première édition de son *Vade-mecum du médecin-expert. Guide médical ou aide-mémoire de l'expert, du juge d'instruction, des officiers de police judiciaire, de l'avocat* date de 1892. Il s'agit d'un petit aide-mémoire portatif très pratique qui « s'adresse aux médecins et aux magistrats. Pour les uns ce sera un aide-mémoire, pour

---

[1216] Alexandre Lacassagne et Thoinot, L'expertise médicale criminelle en France à l'époque actuelle, Lyon, Rey, 1908, p.1. [BML FA 135694]

[1217] Alexandre Lacassagne, « Chaussier et les antécédents parlementaires de la loi Cruppi sur la réforme des expertises médico-légales », in Archives de l'anthropologie Criminelle, 1899, p.569.

[1218] Avertissement à la première édition du Vade-mecum, op.cit., 1892, p.III. [BML FA 395160]

[1219] Frédéric Chauvaud, Les experts du crime. La médecine légale en France au XIXe siècle, Paris, Aubier, 2000, p.9.

[1220] M. Genesteix, L'Expertise criminelle en France, Paris, A. Pédone, 1900, p.9-13. Cité par Frédéric Chauvaud, op.cit., 2000, p.10.

[1221] Frédéric Chauvaud, op.cit, 2000, p.9.

les autres un contrôle »[1222]. Constitué de fiches de protocole, modèles d'examen pensés pour diverses situations il doit permettre d'encadrer la pratique des médecins légistes auxquels le « Code d'instruction criminelle, si formaliste pour les magistrats, chargés de l'enquête ou de l'instruction d'un crime […] laiss[e] trop d'initiative ou de latitude »[1223]. Ce petit ouvrage est antérieur à la thèse de Genesteix que Chauvaud retient comme fondatrice, et il est d'ailleurs cité dans sa bibliographie. Le médecin souligne avec force l'importance de l'intervention d'un expert médical auprès du juge :

> « Quand on considère la nécessité indispensable du rapport chirurgical dans les procédures criminelles ; quand on considère combien cet acte devient intéressant au juge pour la tranquillité de sa conscience, aux accusés pour la sûreté de leur vie, de leur honneur, au public pour le maintien de l'ordre social ; quand on considère combien la rédaction de cet acte demande de soins, d'attention, de qualités particulières, on est disposé à penser que ces fonctions si importantes ne sont confiées qu'à des hommes d'un mérite, d'une probité, d'une capacité reconnus ; on se persuade que sans doute la loi a fixé des règles, établi des précautions pour assure l'exactitude des rapports chirurgicaux, prévenir leur défectuosité ; ou au moins la reconnaître de bonne heure et pouvoir y remédier, on se le persuade, et la raison en fait sentir le besoin ; cependant, avouons-le, rien de tout cela n'existe »[1224].

Peut-on rêver meilleur plaidoyer en faveur d'une réforme des expertises médico-légales ? C'est donc bien avec raison que Jean Cruppi s'adresse à Lacassagne pour défendre son projet de loi et qu'il est « heureux de pouvoir invoquer [sa] haute autorité »[1225]. C'est aussi un indice des positions politiques de Lacassagne que semblent confirmer d'autres éléments. D'abord, il entretient une correspondance avec Enrico Ferri (1856-1929), député italien représentant le Parti radical puis le Parti socialiste, leader et tribun charismatique des intransigeants entre 1899 et 1906, aile gauche du parti qui s'allie un moment avec les syndicalistes révolutionnaires et

---

[1222] Avertissement à la première édition du Vade-mecum, op.cit., 1892, p.I. [BML FA 395160]

[1223] *Idem*

[1224] Alexandre Lacassagne, « Chaussier… », op.cit, 1899, p.574.

[1225] Courrier de Jean Cruppi à Alexandre Lacassagne, Luchon, le 15 août 1898. [BML FA Ms5174]

directeur quotidien officiel du parti, *Avanti !*, de 1903 à 1908. Si on y ajoute son amitié, peut-être plus revendiquée que réelle, avec Léon Gambetta, on peut affirmer que les sympathies politiques de Lacassagne sont à gauche. Républicain, il l'est résolument. La lecture qu'il fait du rétablissement de la République en 1870 en est emblématique :

> « Aux privilèges de l'hérédité qui donnaient à une famille des avantages, des charges, des places, nous avons substitué les droits de l'individu, de l'homme compétent et instruit faisant par les concours ou avec des diplômes la preuve de sa valeur pour remplir une fonction »[1226].

L'usage du pronom personnel « nous », par lequel Lacassagne s'inclut naturellement dans le groupe des révolutionnaires, en dépit du fait qu'il a fait l'essentiel de ses études de médecine au sein des dragons de l'impératrice[1227] et qu'on ne lui connaisse pas d'activités politiques particulières au moment du changement de régime, dit assez de quel bord il se réclame. À l'occasion de l'incarcération du Prince Pierre Kropotkine à la prison Saint-Paul de Lyon, il le rencontre de façon privilégiée. Il se dépeint ainsi « causant un dimanche matin, à Saint-Paul, de la question sociale avec Kropotkine »[1228]. Nous n'avons pu corroborer cette affirmation par d'autres témoignages, mais on retrouve dans la bibliothèque d'Alexandre Lacassagne quelques indices de cette relation apparemment privilégiée. Il possède ainsi un manuscrit de l'anarchiste, une analyse des conditions d'incarcération dans les prisons russes[1229], dont il a très probablement suscité la rédaction. Il faut dire que le prince ne manque ni d'intelligence ni de savoir, ni même d'un certain talent littéraire […] et ce n'est pas non plus un "méchant homme". On le sent au contraire tout rempli des meilleures intentions, généreux et désintéressé, passionnément dévoué au bonheur futur

---

[1226] Alexandre Lacassagne, « Les médecins sont-ils fils de bourgeois ? », in Bulletin du Lyon médical, Dimanche 15 juin 1890, n°24, XXIIe année, Tome LXIV, p.244.

[1227] « Il avait été promu aide-major aux dragons de l'impératrice » précise ainsi Le Progrès dans son édition du jeudi 25 septembre 1924. [AML 3CP363]

[1228] Alexandre Lacassagne, « Les médecins sont-ils fils de bourgeois ? », Bulletin du Lyon médical, Dimanche 15 juin 1890, n°24, XXIIe année, Tome LXIV, p.245. [BML FA 135467]

[1229] Pierre Kropotkine, Les prisons russes : analyse sur les conditions d'incarcération, s.d, 17 f. [BML FA Ms6130]

de l'humanité »[1230]. Dans ces dix-sept feuillets manuscrits à la plume, Kropotkine dénonce l'état des « institutions pénales [qui] sont loin d'atteindre la perfection qu'on devrait en attendre », ajoutant « que la théorie moderne du traitement des criminels est, en vérité, remplie de contradictions »[1231]. Et l'on ne peut s'empêcher de rapprocher son affirmation selon laquelle : « la société, en général, est responsable des vices qui croissent en elle, comme elle a une part de la gloire de ses héros »[1232] de l'aphorisme de Lacassagne : « Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent ». Lacassagne se défend de tout usage abusif de ses théories : « Le *"c'est la faute à la société"* est devenu la formule commode qui excuse tout »[1233], se plaint-il. Mais cette communauté de vues entre le médecin et l'anarchiste laisse supposer une relation suivie entre les deux hommes, la prison Saint-Paul ayant sans doute abrité nombre de leurs conciliabules. Kropotkine y a passé trois ans, ce qui laisse effectivement le temps de bien se connaître. Or ce n'est pas un anarchiste quelconque qu'Alexandre Lacassagne fréquente là. Pour Jean Maitron, il est « un des principaux théoriciens de l'anarchie, dont l'action s'exerça à l'échelle internationale », une des « cinq ou six figures [de militants anarchistes qui] apparaissent au premier plan et [dont] il est difficile de parler sans faire l'histoire même de l'anarchie »[1234]. Pierre Kropotkine (1843-1921) est un militant anarchiste russe issu de la haute noblesse moscovite. D'abord officier des Cosaques en Sibérie (1857), il fait ensuite des études de mathématiques et de géographie à l'université de Saint-Pétersbourg (1867). Dès 1872, il est membre de la fédération jurassienne de la Première Internationale et mène une activité de militant clandestin à Saint-Petersbourg. Emprisonné en 1874, il s'évade deux ans plus tard, se réfugie alors en Grande-Bretagne puis revient en Suisse où il reprend son activité militante et publie plusieurs ouvrages politiques. Il fonde en 1879 le journal *Le Révolté.* Arrêté à nouveau en 1883

[1230] Théodore de Wyzewa, Excentriques et aventuriers de divers pays : essais biographiques d'après des documents nouveaux, Paris, Perrin, 1910 p.338. [BML FA 378527]

[1231] Pierre Kropotkine, op.cit, s.d, f.1 [BML FA Ms6130]

[1232] *Idem*.

[1233] Alexandre Lacassagne, L'assassinat du Président Carnot, Lyon, Storck, 1894, p.434. [BML FA 135201]

[1234] Jean Maitron, Le mouvement anarchiste en France, vol.I : Des origines à 1914, Paris, François Maspéro, 1975, p.131.

à la suite des grèves des soieries lyonnaises, il est détenu à Lyon avant d'être amnistié en 1886, grâce à l'intervention de plusieurs personnalités, dont Victor Hugo. C'est pendant ces trois années de détention que Lacassagne le rencontre.

Comme Alexandre Lacassagne, l'anarchiste adhère à la conception républicaine d'une prison supposée régénérer le criminel, mais a pleinement conscience de son caractère encore utopique : « nous admettons en théorie que lorsque nous privons un criminel de sa liberté, c'est pour l'améliorer et le purifier. Mais nous savons combien, malheureusement, l'idéal est loin de la réalité »[1235]. Malgré tout, les positions de Lacassagne par rapport à l'anarchie sont sévères : à l'instar d'Auguste Comte, il considère que c'est une maladie sociale. Dans son ouvrage consacré à l'assassinat du Président Carnot[1236], à la suite duquel il procède à l'autopsie du chef de l'État, il se montre particulièrement clair, « mettant à nu les plaies et la rage chronique dont les enfants de notre fin de siècle [érigent] l'anarchie en principe dirigeant du mouvement de destruction, […] dont tous les différents grands États, différemment gouvernés sont très sérieusement menacés et dont les effets anéantissants éclateront tôt ou tard, un jour, pour faire détruire toute l'Humanité, pour la faire périr en entier »[1237], comme le souligne un confrère positiviste turc, le docteur Mavroyeni, auquel il a envoyé cet ouvrage. Si l'anarchisme « n'est pas, comme on le répète souvent, l'état d'âme de quelques individualités, plus ou moins surexcitées ou déséquilibrées […], c'est l'indice d'un malaise social »[1238].

> « C'est comme l'agitation démoniaque, la possession, la sorcellerie qui ont occupé tout le moyen âge. On était alors inquiet du sort de l'âme pendant cette vie, après la mort surtout, mais on acceptait les inégalités sociales. Aujourd'hui, c'est le corps, « la guenille », qu'il faut satisfaire : on a des besoins, on veut jouir. Par les relations de la vie moderne, les appétits ont augmenté, et c'est à l'heure actuelle une faim insatiable. La personnalité se montre avec ses instincts égoïstes : le bien-être pour soi, le mieux-être aux dépens des autres, la vanité,

---

[1235] *Idem*.

[1236] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, 111 p. [BML FA 135201]

[1237] Courrier du Dr P.H. Sacha Mavroyeni à Alexandre Lacassagne, du Palais général de Yildis, Constantinople, le 18 janvier 1895. [BML FA Ms5229]

[1238] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.4. [BML FA 135201]

> l'orgueil et dans la lutte pour réussir la mise en œuvre des moyens fournis par les instincts constructeurs et destructeurs »[1239].

Il récuse toute dimension progressiste à ces théories, à l'instar de Lombroso pour lequel on ne peut qu'estimer « indigne de toute discussion une théorie qui semble un retour à l'homme préhistorique, […] un énorme recul »[1240] :

> « Les anarchistes, ces hommes de progrès rapide, qui sont pour les solutions instantanées, affichent des principes rétrogrades. Tarde l'a bien fait voir : l'anarchie n'est guère que la vendetta antique ressuscitée »[1241].

Certes, Lacassagne s'intéresse de près à ce mouvement anarchiste, comme un certain nombre de ses confrères d'ailleurs, à l'instar du docteur Augustin Hamon (1862-1945)[1242], de Jean Gouzer, auteur d'une étude de la *Psychologie de l'anarchiste*[1243], et bien sûr de Cesare Lombroso[1244]. Il faut dire que, dans le contexte de la crise anarchiste qui frappe particulièrement la France dans les années 1892-1894[1245], « parmi tous les sujets qui sollicitent l'attention du penseur, il n'en est pas de plus troublant et de plus poignant peut-être que le spectacle de cette manifestation, je devrais dire de

---

[1239] *Idem*.

[1240] Cesare Lombroso, « L'anarchie et ses héros », in Revue des revues, 15 février 1894, p.265. [BML FA 136915]

[1241] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.7. [BML FA 135201]

[1242] Augustin Hamon, Psychologie de l'anarchiste-socialiste, Paris, Storck, 1895, 322 p. [BML FA 428814]

Augustin Hamon, Les Hommes et les Théories de l'anarchie, Paris, Éd.nouvelle, 1893, 31 p. [BML FA 136909]

Augustin Hamon, Le socialisme et le congrès de Londres. Étude historique, Paris, Storck, 1897, 280 p. [BML FA 429059]

[1243] Jean Gouzer, Psychologie de l'Anarchiste, Lyon, Storck, 1893, 35 p. [BML FA 136912]. Sur la page de garde, on trouve cette note manuscrite critique qui n'est pas de Lacassagne, mais dont l'auteur reste non identifié : « Je reproche à cette étude d'avoir développé une psychologie qui n'appartient point à un groupe de militants contre-social, mais très banalement à l'ensemble des criminels, antisociaux […] . De fait, […] le plus grand nombre des anarchistes militants ne sont qu'une catégorie des criminels vulgaires… » .

[1244] Cesare Lombroso, op.cit., 15 février 1894, p.265-275. [BML FA 136915]

[1245] Rappelons que cette crise, liée à un climat d'instabilité économique, sociale et puis politique, s'ouvre avec les attentats perpétrés par Ravachol. Le 11 juillet 1892, cet activiste anarchiste fait exploser les domiciles de deux juristes parisiens ainsi qu'une caserne (mars 1892). Le 9 décembre 1893, Auguste Vaillant, lance une bombe chargée de clous sur les députés. Il n'y a pas de mort, seulement un blessé. Lors de son procès il justifie cet acte par la volonté de venger Ravachol. Il est exécuté le 4 février 1894. Suit les procès d'Emile Henry, poursuivi pour l'attentat du 12 février 1894 au café Terminus, et l'explosion d'un commissariat (8 novembre 1892). Emile Henry revendique ses actions, et lit même une déclaration dans laquelle il analyse la société corrompue et plaide la révolte. La série s'achève avec l'assassinat du Président de la République Sadi Carnot (24 juin 1894) à Lyon, par l'anarchiste italien Caserio.

cette aberration de la pensée sociale, qui s'appelle l'anarchie »[1246]. Dans sa bibliothèque, 21 références renvoient à ce sujet. Pour lui, le mouvement anarchiste explique un certain nombre de désordres. Il reproche ainsi à Émile Fourquet, le juge d'instruction qui a enquêté dans le cadre de l'affaire Vacher, d'avoir négligé, dans son étude sur *Les vagabonds criminels* « ce point de vue du vagabondage devenu l'une des manifestations de l'Anarchie » alors même que « Vacher avait des tendances anarchistes très marquées »[1247]. L'analyse qu'il fait de la psychologie des anarchistes – « de jeunes hommes, presque des enfants [frappés d'] un indisciplinable orgueil, [de] sentiments de haine et d'envie, [d']un état de rage chronique »[1248] – n'est guère flatteuse, elle permet de cerner certaines des opinions politiques d'Alexandre Lacassagne :

> « Chez les jeunes gens, la haine s'affirme par l'horreur de toute autorité et particulièrement du militarisme qui en est comme l'incarnation […]. L'orgueil, ou instinct de domination, a fait des progrès, s'est hypertrophié. À force d'entendre parler d'égalité, on ne veut plus de chef ; on cherche à commander et on ne se sent plus fait pour obéir »[1249].

Si Lacassagne est républicain, et si certains éléments dans sa correspondance permettent d'affirmer qu'il avait sans doute certaines amitiés à gauche, ses conceptions positivistes le conduisent à récuser tout égalitarisme. N'est-il pas vrai que « le premier sentiment qu'éprouve un positiviste à qui l'on demande de s'occuper du problème de l'anarchie est celui de la répugnance »[1250] ? :

> « Nous ne croyons plus aux droits de l'homme tels qu'ils ont été proclamés. Nous savons, d'une façon positive, qu'il ne faut pas considérer les hommes comme des êtres isolés, des individus particuliers, mais bien comme les parties d'une collectivité, dépendant d'un groupe social, la famille, la commune, la patrie. Les hommes ont des obligations inéluctables les uns envers les autres. "Nul ne

---

[1246] M. Le Gall, La doctrine individualiste et l'anarchie devant la Science et la Justice. Discours prononcé à l'Audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Toulouse, le 16 octobre 1894, Toulouse, Impr. Lagarde & Sébille, 1894, p.4 [BML FA 136914]

[1247] Préface d'Alexandre Lacassagne à Émile Fourquet, Les vagabonds criminels, Belley, Fabry, 1899, p.7. [BML FA 136948]

[1248] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.4. [BML FA 135201]

[1249] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.7. [BML FA 135201]

[1250] Cesare Lombroso, op.cit., 15 février 1894, p.265. [BML FA 136915]

possède plus d'autre droit que celui de faire toujours son devoir" dit Auguste Comte. »[1251]

L'égalité est un beau principe, mais qui ne convient pas à tout le monde, car « les esprits faibles et superficiels ne voient que l'égalité dans les apparences, même habit, alimentation semblable. C'est l'uniformité qui est rêvée »[1252]. Avec de telles opinions politiques, Alexandre Lacassagne est tout à fait emblématique des notables de la Troisième République.

Outre ces précisions incidentes sur ses positions politiques, cette première analyse de la correspondance d'Alexandre Lacassagne permet de mesurer l'ampleur de son réseau : 95 correspondants ont pu être référencés. C'est assez modeste, mais les importantes lacunes qui caractérisent cette source permettent d'affirmer que cela ne représente qu'une partie de ses relations. Ce qui apparaît plus clairement, c'est la dimension internationale de ce réseau. Il est en revanche plus difficile d'évaluer la nature des relations qu'Alexandre Lacassagne entretient avec ses différents correspondants. L'étude des formules par lesquelles ils s'adressent à lui est cependant d'un certain secours. Sur l'ensemble des courriers qu'on a en main, que l'auteur en ait été ou non identifié, on peut dresser les statistiques suivantes [Tableau 11] :

Tableau 11 : Les formules désignant Alexandre Lacassagne dans sa correspondance

Formule	Nombre d'occurrences
« Monsieur »	**85**
dont « Monsieur » seul	7
« cher monsieur »	14
« bien cher monsieur »	1
« Monsieur et ami »	1
« Monsieur le professeur »	18
« Monsieur Lacassagne »	10
« Monsieur le docteur »	9
« Monsieur et cher maître »	16
« Monsieur et cher collègue »	6
« Monsieur et cher confrère »	2
« Monsieur le président »[1253]	1

[1251] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.6. [BML FA 135201]

[1252] *Idem*.

[1253] En 1902, Alexandre Lacassagne remplit les fonctions de Président de la Société amicale des Anciens Médecins et Pharmaciens des armées de terre et de mer.

« Collègue »	**28**
dont « cher collègue »	26
« honoré collègue »	2
« cher collègue et ami »	**4**
« Confrère »	**5**
dont « cher confrère »	3
« honoré confrère »	2
« cher collègue et ami »	1
« Docteur »	**22**
dont « docteur « seul »	6
« cher docteur »	15
« cher docteur et professeur »	1
« Professeur »	**26**
dont « Professeur » seul	15
« cher professeur »	7
« très honoré professeur »	2
« Maître »	**67**
dont « cher maître »	42
« très cher maître »	1
« très honoré maître »	14
« vénéré maître »	1
« cher maître et ami »	9
« Président »	**1**
« Ami »	**31**
dont « cher ami »	29
« mon bien cher ami »	02
« Camarade »	**2**
« Compatriote »	**1**
« Lacassagne »	**15**
dont « Lacassagne » seul	4
« mon cher (Monsieur)	10
Lacassagne »	1
« Docteur Lacassagne	

L'étude de ces formules permet en effet de préciser à quel type de relations correspondent les courriers reçus par Lacassagne. Ses correspondants s'adressent le plus souvent à lui en l'appelant « Monsieur ». Ce ne sont donc pas des relations familières, mais au contraire très formelles, qu'il entretient avec ces scripteurs, même si dans un cas, la formule « cher monsieur et ami » signale une relation plus approfondie, en l'occurrence avec le chef de la Sûreté de la Préfecture de Police. C'est ensuite au « maître » que s'adressent les correspondants de Lacassagne (67 occurrences), un maître auquel on est attaché – « cher maître » écrivent-ils en majorité –, et que l'on révère : c'est un « très honoré » voire un « vénéré » maître. Certains des individus identifiés sont en effet des anciens étudiants de Lacassagne : il a

dirigé la thèse de sept d'entre eux[1254]. Il apparaît au passage comme un professeur particulièrement attentif au suivi de ses étudiants. Ils le mettent en tout cas au courant des moindres détails à ce sujet, et Lacassagne veille notamment à ce que ces travaux rencontrent un certain écho dans la presse. Il introduit ses étudiants les plus brillants auprès de ses confrères, et ce à l'échelle internationale. Le 26 janvier 1886, le docteur Galliot lui écrit en ces termes :

> « Mon cher Maître,
> Je vous envoie ci-jointe une lettre par laquelle on me demande l'autorisation de traduire ma thèse en espagnol. Que dois-je répondre ? Cela vous convient-il ? Il me semble qu'il n'y a que de l'honneur à recueillir pour le laboratoire de médecine de Lyon. Toutefois j'attendrai votre réponse avant de rien faire.
> Je vous serais donc très obligé de me dire ce que je vous en pensez, dans votre réponse que j'espère ne se fera pas attendre trop longtemps et avec laquelle vous me retournerez la lettre du docteur Call »[1255].

Le professeur se renseigne, et annote le courrier : on lit ainsi en marge, en face du nom du docteur Call, cette mention de sa main : « Directeur de la *Revista medico-social* » et une adresse à Madrid. On peut donc affirmer que ce réseau dont nous avons tout à l'heure tracé les contours est dynamique : Alexandre Lacassagne sait le solliciter au besoin. Le courrier que lui adresse le docteur Kocher en février 1884[1256] en est symptomatique :

> « Monsieur et Cher Professeur,
> Vous devez singulièrement juger ma conduite à votre égard, et me juger bien sévèrement pour avoir ainsi tardé à vous écrire, mais figurez-vous que je n'ai pas

---

[1254] Henry Coutagne, Note sur un cas d'empoisonnement par les fruits de taminier, Lyon, Assoc. typogr., 1884, 12 p. [BML FA 135411]
H.F.Galliot, L'Avortement criminel, Lyon, Impr. nouv., 1884, 130 p. [BML FA 135417]
A. Kocher, De la Criminalité chez les Arabes au point de vue médico-judiciaire en Algérie, Paris, Baillière, 1884, 244 p. [BML FA 135405]
Edmond Locard, La Médecine judiciaire en France au XVIIe siècle (1660 à 1715), Lyon, Storck, 1902, 495 p. [BML FA 135612]
A. Mayrac, op .cit, 1900, 88 p. [BML FA 135590]
Maurice Merciolle, Examen médico-légal de la dentition dans les questions d'identité, Lyon, Storck, 1891, 91 p. [BML FA 135481]
Joseph Penot, Évolution du mariage et consanguinité, Lyon, Storck, 1902, 88 p. [BML FA 135610]

[1255] Courrier du docteur Galliot Alexandre Lacassagne, le 26 janvier 1886, glissé dans H.F.Galliot, op.cit., 1884, 130 p. [BML FA 135417]

[1256] Courrier du docteur Kocher à Alexandre Lacassagne, le 19 février 1884. [BML FA Ms5174]

encore vu un exemplaire de ma thèse[1257]. M. Pitrat a dû envoyer à Baillière les exemplaires qui me sont destinés, je suis allé chez ce dernier les réclamer il y a quelques jours mais il n'avait encore rien reçu. Demain j'y retournerai et aussitôt j'irai en porter un exemplaire à MM. Brouardel et Lebon.

Je n'ai vu encore aucun article me concernant dans les journaux et je suis bien certain que si quelque chose paraît à Alger mon père s'empressera de me le faire savoir.

Dès que j'aurai les exemplaires, j'en enverrai à certains journaux et je pense qu'ils voudront bien en dire quelques mots. J'aurai voulu également en donner quelques-uns aux Professeurs du Val-de-Grâce et je ne serais pas fâché de connaître leur impression.

Tout cela je l'espère se fera bientôt et je suis furieux contre Pitrat des longs retards qu'il a fait subir à cet envoi.

Je ne sais comment vous remercier de tous les envois que vous avez fait aux différents professeurs étrangers, et je serai bien curieux de connaître leur avis.

Veuillez je vous prie présenter mes respects à Mme Lacassagne et ne pas m'oublier auprès de Monsieur Coutagne.

A. Kocher ».

On le voit, Kocher n'épargne à son maître aucun détail au sujet de ses déboires avec l'éditeur de sa thèse et le tient très rigoureusement au courant des démarches qu'il entreprend pour susciter l'intérêt de la presse et de ses anciens professeurs.

La correspondance qui nous est parvenue révèle également quelques-unes des relations amicales qu'entretenait Alexandre Lacassagne. Sans doute, il ne faut pas conclure trop vite sur la base de la simple formule « mon cher ami », à l'existence d'une vieille amitié. L'historien Émile Bourgeois (1857-1934) lui écrit cependant à plusieurs reprises en ces termes, de même que le docteur Saturnin Arloing (1846-1911), professeur d'anatomie et de physiologie à l'École vétérinaire de Lyon, que le docteur Paul Brouardel (1837-1906), le célèbre médecin légiste, ou qu'un certain Rémy Deviers, directeur de *La Science Expérimentale. Recueil international hebdomadaire*, qui semble paraître à partir de 1877 et auquel Lacassagne

[1257] Il s'agit d'un travail réalisé sous la direction d'Alexandre Lacassagne en 1884 : op.cit., 1884, 193 p. [BML FA 135405]

aurait collaboré[1258]. Ce dernier l'appelle aussi « mon cher Lacassagne », ce qui trahit une certaine familiarité entre les deux hommes. Quant au docteur Louis Hugounenq (1860-1942), il s'adresse même à lui en l'appelant « mon bien cher ami », on peut donc conclure à une relation élective entre les deux hommes, d'autant qu'ils sont collègues un temps à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lyon, où Hugounenq occupe la chaire de chimie médicale à partir de 18981 et devient même doyen de 1906 à 1920. Mais l'essentiel de la correspondance d'Alexandre Lacassagne est, on l'a dit, de nature professionnelle : « collègue », « professeur » ou « docteur », c'est par ses titres que nombre de ses correspondants s'adressent à lui, souvent avec déférence : c'est un « honoré collègue » sous la plume du professeur Deperet (1854-1929), professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon, qui doit pourtant décliner son invitation : « je suis engagé pour une ascension de 2 ou 3 jours dans l'Ardèche avec plusieurs de mes confrères en géologie et il m'est impossible à mon grand regret de me rendre à votre invitation » mais se déclare « néanmoins très touché de la pensée aimable que vous avez eue pour un ancien camarade de l'armée et pour votre collègue actuel »[1259]. Mais, quoique professionnelles, les relations dont nous conservons la trace ne sont cependant pas d'un formalisme outrancier. Sous la plume de Jean Lépine (1867-1976), professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Lyon, Alexandre Lacassagne est même non seulement un collègue, mais encore un « collègue et ami ». Le docteur Pierre Budin, pédiatre et obstétricien de renom, le remercie pour l'envoi d'un de ses ouvrages, avec la même simplicité[1260]. Professeur, il est souvent cher au cœur de ses anciens étudiants. Bref, la limite entre formel et informel est parfois ténue, sans doute pour une part parce qu'au sein du cercle bourgeois en cette fin de

---

[1258] Dans son courrier du 27 mars 1877 [BML FA Ms5174], Rémy Deviers écrit ainsi : « Inutile de vous dire mon cher ami, que je considère comme un honneur votre collaboration à mon recueil, indépendamment du grand profit scientifique qu'il en retirera ».

[1259] Courrier du docteur Deperet à Alexandre Lacassagne, le 29 avril 1890. [BML FA Ms5174]

[1260] « Tous mes remerciements, mon cher Lacassagne, pour votre intéressant travail que je vais lire avec toute l'attention qu'il mérite. Mes meilleurs souvenirs. » Courrier de Pierre Budin à Alexandre Lacassagne, 13 décembre 1889. [BML FA ms5174]

siècle cette distinction n'est pas totalement pertinente[1261]. Mais cette simplicité de ton dans les courriers conservés indique aussi à quel homme ils s'adressent. Les notices nécrologiques d'Alexandre Lacassagne louent unanimement sa bienveillance. On connaît les limites de ce type de document, volontiers hagiographique. Mais le ton des courriers qui lui sont adressés semblent bien corroborer ce trait de caractère.

C. Les cartes de visite

Cette première source, dont on peut tirer davantage de conclusions qualitatives que de données quantitatives, est très utilement complétée par la collection de cartes de visites réunie par Alexandre Lacassagne. Certaines d'entre elles se trouvent dans le dossier de correspondance personnelle, mais elles ont pour l'essentiel été réunies dans un boîtier non coté. Ces 371 cartes correspondent à 219 individus, la plupart d'entre elles se présentant en multiples exemplaires dans la collection. Le plus souvent, elles ne sont pas datées. Le premier intérêt de cette source, outre son caractère plus systématique et sériel que la correspondance précédemment étudiée, c'est qu'elle permet de connaître les fonctions des individus en question et leur institution de rattachement le cas échéant, toutes ces données figurant sur les cartes, dont c'est justement la fonction de servir en quelque sorte de « carte d'identité sociale » et d'être distribuée ou envoyée pour laisser une trace auprès du récepteur[1262].

Premier constat, un rapide inventaire des titres des correspondants de Lacassagne permet de conclure qu'il dispose d'un réseau composé d'individus socialement bien installés : docteur, agrégé, professeur, doyen, recteur, préfet (de département ou de police), lieutenant, lieutenant-colonel, général, député, sénateur, gouverneur, président du conseil des ministres, et même prince, tels sont les titres référencés dans notre base de données [Tableau 12].

[1261] C'est ce qu'affirme notamment Catherine Pellissier, op.cit., 1996a, p.22.

[1262] On a réuni ces informations au sein d'un fichier FileMakerPro, ce qui permet notamment de procéder instantanément au tri des cartes. Dans ce fichier, les données suivantes ont été renseignées pour chaque carte : Nom et prénom, titre, adresse, institution de rattachement, nature de la relation quand les quelques mots portés sur la carte permettent de conclure, et enfin nombre de cartes d'un même expéditeur conservées par Lacassagne.

Tableau 12 : Les titres des correspondants d'Alexandre Lacassagne[1263]

Titre	Nombre d'individus concernés
Agrégé	7
Docteur	95
Doyen	3
Général	3
Lieutenant-colonel	3
Professeur	53
Recteur	3

On dénombre 95 « docteurs », tous docteurs en médecine à l'exception d'un seul, docteur en droit : le juriste Henri Michelin (1847-1912) qui préside le conseil municipal de Paris en 1884 avant d'être élu député dans les rangs des Boulangistes en 1885. Les agrégés sont au nombre de sept, dont six agrégés de médecine enseignant à la Faculté de médecine de Lyon, de Paris, ou à l'École de santé militaire du Val-de-Grâce. Le dernier est agrégé de lettres et professeur de rhétorique au Lycée Ampère et, contrairement aux précédents qui relèvent tous de la sphère médicale et professionnelle, c'est le professeur de son fils Jean. Le ton de cette carte, par laquelle Marius Roustan « souhaite au Professeur Lacassagne toutes les satisfactions qu'il a le droit d'espérer de ses chers enfants »[1264], à l'occasion de la nouvelle année, tranche singulièrement avec les autres. Cet ensemble de cartes ne nous révèle donc pas exclusivement des relations professionnelles. Encore une fois, la limite entre professionnel et familial, formel et informel, paraît difficile à tracer et peu pertinente pour l'analyse du réseau relationnel d'Alexandre Lacassagne. Charles Debierre lui écrit pour se « rappele[r] à son bon souvenir » et il en profite pour lui demander de transmettre « ses félicitations et ses remerciements au Docteur E. Rollet »[1265]. Alexandre Lacassagne fait donc office de représentant pour le consortium médical

[1263] Notons que le total des titres en question est supérieur à 219, certains membres du réseau d'Alexandre Lacassagne cumulant tout simplement les titres, à l'instar d'Antonin Poncet, à la fois docteur et professeur de clinique chirurgicale à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lyon, d'Alcide Treille, docteur et député…

[1264] Carte du professeur Marius Roustan à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1265] Carte de Charles Debierre à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

Lacassagne & Rollet. Alors que c'est lui l'étranger qui s'intègre à une dynastie médicale lyonnaise déjà ancienne, sa légitimité ne fait donc rapidement plus aucun doute. Le fait qu'il serve ainsi d'intermédiaire pour adresser un mot à son beau-frère apparaît comme une éclatante confirmation.

Autre titre très représenté parmi les correspondants de Lacassagne, celui de « professeur » : on en compte 53 dans notre ensemble de cartes. Si la discipline qu'ils enseignent n'a pas toujours pu être identifiée avec certitude (on a des doutes pour cinq d'entre eux), on peut cependant préciser que 20 ne sont pas professeurs de médecine. Parmi eux, on relève des signatures prestigieuses dont celles de Michel Bréal ou de Henri Bergson. Cela confirme bien, s'il en était besoin, l'éclectisme des centres d'intérêts de Lacassagne qui, à ce titre, ne fait pas exception. Parmi ses correspondants, citons par exemple le docteur Charles Richet, réputé pour ses découvertes sur l'anaphylaxie et également connu pour ses prises de position racistes au sein de la Société française d'eugénique qu'il préside de 1920 à 1926. C'est un pionnier de l'aviation, un excellent littérateur, un ardent promoteur de l'espéranto et le co-fondateur de l'Institut métapsychique occidental, passionné par les phénomènes paranormaux. Par comparaison, le profil du médecin lyonnais perd de son exceptionnalité. Alexandre Lacassagne apparaît, sans surprise, très bien intégré au réseau scientifique lyonnais. Il est en contact avec cinq professeurs de la Faculté de Médecine ou de la Faculté des Sciences de Lyon[1266]. Pour le reste, il est en lien avec des professeurs de lettres (Albert Waddington ou Marius Roustan), de philosophie (Arthur Hannequin) ou d'histoire de l'art (Henri Lechat). Cette insertion efficace est confirmée par la présence de doyens de la Faculté des sciences dans le réseau de Lacassagne : Henri Sicard et Charles Depéret, qui remplissent ces fonctions au moment où ils s'entretiennent par carte de visite interposée avec Lacassagne, et se réclament alors tous deux de ses amis. Le médecin a donc des appuis importants au sein de l'institution universitaire lyonnaise. Enfin, la présence de la carte de trois recteurs d'Académie : deux recteurs de Lille (Charles Bayet et Émile Charles) et un

[1266] Les professeurs Antonin Poncet, Paul Cazeneuve, Georges Gouy et Sigismond Jaccoud pour la médecine ou la pharmacie, Charles Depéret pour la géologie.

recteur lyonnais (Gabriel Compayré) confirme cette forte implantation de Lacassagne dans le monde académique. Les recteurs représentent directement le ministre[1267] et sont dotés d'un prestige considérable en cette fin de XIXe siècle. Les relations assez étroites qu'Alexandre Lacassagne semble entretenir avec chacun d'entre eux soulignent qu'il est bien introduit dans les sphères des décideurs en matière d'enseignement. Charles Bayet lui écrit par trois fois, essentiellement pour lui adresser des remerciements. Lacassagne lui a en effet adressé « ses affectueuses félicitations et [il] le prie [en retour] de présenter ses hommages respectueux à Madame Lacassagne »[1268]. Émile Charles lui adresse ses « remerciements et amitiés »[1269]. Quant à Gabriel Compayré, il est même plus familier. À une invitation du médecin il répond simplement : « Impossible, mon cher Professeur, veuillez m'excuser. Ma femme arrive ce jour là. Tout à vous »[1270]. Et il n'hésite pas à le solliciter en prenant « la liberté de recommander à la bienveillance de Mr le Dr Lacassagne son jeune ami le Dr Roque, médecin consultant à Luchon »[1271].

Toujours sans surprise, Alexandre Lacassagne entretient un important réseau dans le secteur militaire. Outre les médecins militaires, il connaît trois lieutenants-colonels[1272] et trois généraux[1273]. Parmi les médecins militaires dont Alexandre Lacassagne a conservé la carte, on relève la présence des docteurs Morache, Chauvel et Sédillot, qui ne sont d'ailleurs pas de simples médecins militaires. Le docteur Morache est professeur et directeur du Service de Santé du 18e Corps d'Armée quand il s'adresse à Alexandre Lacassagne, « son ami et collègue », pour lui recommander un certain Mourroux[1274]. Le professeur Sédillot est un de ses anciens professeurs du Val-de-Grâce, comme le professeur Chauvel, avec lequel il

---

[1267] À ce sujet, voir Jean-François Condette, « Les recteurs d'Académie de 1809 à 1940 : évolution d'une fonction administrative », Revue d'histoire moderne et contemporaine, n°51, vol.1, 2004, p.62-93.

[1268] Carte du recteur Charles Bayet à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1269] Carte du recteur Émile Charles à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1270] Carte du recteur Gabriel Compayré à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1271] Carte du recteur Gabriel Compayré à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1272] Les lieutenants-colonels Gardarein, Debeney et Perrier.

[1273] Il est toujours en contact avec Debeney quand il devient général, et connaît en outre le général Bonnal et le général Castelnau

[1274] Carte du docteur Morache à Alexandre Lacassagne, le 12 novembre 1889. [BML FA s.c.]

semble avoir conservé d'étroites relations puisque ce dernier l'assure de sa « véritable et sincère amitié »[1275]. Si l'on ne peut rien dire des rapports que Lacassagne entretient avec les lieutenants-colonels Gardarein, Debeney et Perrier, les cartes que ces derniers lui adressent étant trop laconiques, on peut en revanche souligner la chaleur avec laquelle le général Bonnal lui adresse « son bon souvenir et ses souhaits les meilleurs » en précisant qu'il « sera heureux de revoir son ami Lacassagne, le 28 mars, à Lyon et Place Raspail »[1276]. Et c'est même avec une certaine familiarité que le général Castelnau souhaite un « Bon voyage, [à s]on cher Docteur, et heureux séjour en Algérie »[1277].

Dernière sphère importante dans ce réseau d'Alexandre Lacassagne : ceux que nous appellerons les « politiques » : députés ou sénateurs, gouverneurs, président du conseil, etc. Alexandre Lacassagne a des relations haut placées. Cinq députés sont référencés dans notre base de données. Quatre sont de nationalité française : MM. Edouard Aynard, Paul Deschanel, Alexandre Ribot et Alcide Treille, le cinquième est le député et criminologue italien Enrico Ferri. C'est sans doute comme lyonnais, mais aussi en raison de leur communauté de pensée que Lacassagne connaît Edouard Aynard (1837-1913), représentant caractéristique de la bourgeoisie d'affaires lyonnaise[1278], fondateur de la banque Aynard et fils, très investi au service de la ville de Lyon, notamment au sein des Hospices civils et dans de nombreuses associations, dont la Société d'instruction primaire, la Société d'enseignement professionnel, ou encore la Société de logements économiques. Certes, le député du Rhône, qui conserve son siège sans discontinuer de 1889 à 1913, est catholique social, mais son libéralisme le rapproche des positions de Lacassagne : de même que la religion doit relever de la sphère privée, l'intervention de l'État doit être aussi réduite que possible en matière économique. Le médecin rejoint cette position quand il se fait ardent défenseur de la liberté médicale. Républicain du

---

[1275] Carte du docteur Chauvel à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1276] Carte du général Bonnal à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1277] Carte du général Castelnau à Alexandre Lacassagne, le 13 octobre 1878. [BML FA s.c.]

[1278] À son sujet, on renvoie à la thèse de Sylvie Geneste, Edouard Aynard banquier, député, mécène et homme d'oeuvres (1837- 1913), thèse de doctorat d'histoire, Lyon III, 1998, 552 f.

centre, très modéré, Edouard Aynard est un homme de forte influence nationale et également un homme de réseaux. Lacassagne entretient avec lui des relations suivies : on compte six cartes d'Édouard Aynard au total, alors que la moyenne est d'environ 1,7 carte par correspondant. Il lui adresse ainsi très régulièrement ses travaux. Aynard l'en remercie à plusieurs reprises : « Mille cordiaux remerciements […] pour l'aimable envoi de vos intéressantes et "suggestives" brochures », « Merci mille fois, cher docteur et maître, de l'envoi de votre beau plaidoyer pour la liberté médicale », « Merci affectueux de l'envoi de votre beau livre, qui arrive à son heure ». Les deux hommes ont, par ailleurs, fait la commune expérience du feu, et l'on sait combien elle peut être fondatrice en termes d'identité. C'est Edouard Aynard qui l'indique, qualifiant Lacassagne de « cher et vieil ami, excellent compagnon d'armes en 1872 ». Bref, leurs relations ne sont pas seulement formelles, et c'est sans doute un appui de taille que ce Lyonnais qui est un temps président de la Chambre des Députés, président de la Chambre de Commerce de Lyon et membre de l'Institut. Alexandre Lacassagne connaît également Paul Deschanel, dont on connaît l'importante carrière politique. Certes, il n'est pas encore Président de la République[1279], mais simple député d'Eure-et-Loir quand il lui écrit en ces termes : « Heureux, mon cher ami, de pouvoir être agréable à ces dames et à vous »[1280], mais c'est déjà un grand représentant de la démocratie naissante, fervent partisan des libertés de réunion, d'association et de conscience, de la séparation de l'Église et de l'État, et de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire. Enfin, Alexandre Ribot est également républicain modéré : il entre en politique en 1877 et se distingue particulièrement comme un des principaux adversaires républicains du Parti radical, par ses attaques contre l'éphémère ministère Gambetta (fin 1881-début 1882), en dépit de quoi Alexandre Lacassagne lui demande d'intercéder pour lui, à des fins qui restent toutefois obscures. « Cher Monsieur » lui écrit le député « Vous trouverez ci-jointes les pièces que vous m'avez communiquées et une lettre à l'adresse de M.Beau que vous pourrez lui envoyer avec votre demande ». Quant à Alcide Treille (1844-1922), c'est comme professeur à l'École de

[1279] Il ne le devient qu'à la toute fin de sa vie, en 1920.
[1280] Carte de Paul Deschanel à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

Médecine d'Alger et comme député d'Algérie que Lacassagne le connaît. En janvier 1890, il répond aux vœux de ce dernier :

> « Je vous prie, mon cher ami, d'agréer les vœux bien sincères que je forme à l'occasion de la nouvelle année, pour vous, pour madame Lacassagne et pour vos enfants. Je suis heureux d'avoir renoué nos bonnes relations d'autrefois. J'espère qu'elles ne seront plus interrompues. »[1281]

Lacassagne connaît par ailleurs, Théophile Roussel (1816-1903), ami de Claude Bernard connu pour ses travaux sur la pellagre, une maladie due à une carence en vitamine B3, qui est également membre de l'Académie de médecine et de l'Institut. À partir de 1860, Roussel est élu député de la Lozère, et il déploie alors une intense activité politique, faisant notamment adopter une loi tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre l'alcoolisme en 1873. Président de la société protectrice de l'enfance, il fait voter la loi dite « Roussel » de protection de l'enfance, adoptée en 1874. Ce texte place sous la surveillance de l'autorité publique de tout enfant de moins de deux ans, placé, moyennant salaire, en nourrice. Il s'agissait notamment de veiller à ce que nourrices et nourrissons soient suivis par un médecin, afin de combattre l'effrayante mortalité qui sévit chez les enfants ainsi placés[1282], et ce à une époque où le péril de la dépopulation fait partie intégrante des inquiétudes récurrentes du jeune régime républicain. Théophile Roussel est élu sénateur sous Mac-Mahon et siège à la chambre haute de 1879 à 1897. Outre ses combats politiques, il partage avec Lacassagne une certaine conception de ce que doit être un notable. Il décède en 1903, en léguant entre autres choses à sa ville natale de Saint-Chély-d'Apcher, en Lozère, sa bibliothèque de quelques 5 000 volumes. Toujours parmi les « politiques », Lacassagne entretient aussi des relations avec le

---

[1281] Carte d'Alcide Treille à Alexandre Lacassagne, janvier 1890. [BML FA s.c.]

[1282] En 1865, le docteur Monot démontre ainsi que la mortalité des enfants de 1 jour à 1 an placés en nourrice dans le Morvan depuis 1850 s'élève à plus de 70 %. (Article « Nourrice » dans la Le grand dictionnaire universel du XIXe siècle, Pierre Larousse, Tome XI, Paris, 1874, p.1124). En 1869, le ministre de l'Intérieur, dans un rapport officiel, résume en ces termes les résultats d'une enquête à laquelle avait procédé l'Académie de Médecine : « De toutes les statistiques, il résulte qu'en vertu d'une loi invariable, les enfants conservés, nourris dans la famille, échappent à la plupart des causes de mortalité qui déciment au contraire les enfants envoyés en nourrice, loin de la surveillance et des soins des parents. Cette surveillance n'étant pas, il faut qu'une autre s'y substitue » (Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence : en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public, par M. D. Dalloz et Armand Dalloz, supplément à l'article « Nourrice », 1870).

président du Sénat, Antonin Dubost (1844-1921), qui est également l'ancien secrétaire d'une première société de sociologie entre 1872 et 1875, placée sous la présidence de Littré, et lui adresse « remerciements et compliment [avec ses] meilleurs souvenirs »[1283]. Il entretient des relations avec deux gouverneurs, le lyonnais Victor Augagneur (1855-1931), devenu « gouverneur général de Madagascar et dépendances » après un début de carrière dans l'enseignement médical, quand il « prend la liberté de recommander à son ancien collègue [Lacassagne] l'enfant qu'il lui adresse et qui aurait besoin de son intervention »[1284]. On peut dire que le médecin sait se créer des obligés de poids, dont l'appui peut lui être très favorable : Antonin Dubost est ainsi appelé à devenir ministre de la Justice dans le gouvernement de Jean-Casimir Perier entre décembre 1893 et mai 1894, position dont Lacassagne saura se servir pour le plus grand profit de son ami Gabriel Tarde, comme nous le verrons. Le gouverneur général d'Algérie entre 1911 et 1918, Charles Lutaud, lui adresse également par deux fois ses « sincères remerciements »[1285], mais il nous a été impossible d'en connaître la raison. Toujours au sein de l'administration coloniale, il garde des liens étroits avec Gabriel Alapetite, un temps préfet du Rhône, devenu ministre plénipotentiaire et résident général de France à Tunis à partir de 1908. Ce dernier lui adresse sa carte par trois fois pour lui adresser ses « plus vives félicitations », lui exprimer « sa vive gratitude » ou encore lui envoyer ses « meilleurs remerciements pour l'envoi de [son] savant travail »[1286]. Et les relations d'Alexandre Lacassagne avec les milieux politiques ne se limitent pas seulement à l'espace national. L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S.M. le Roi de Serbie, Milenko R. Vesnitch, se déclare ainsi « très touché » du souvenir que Lacassagne a gardé de lui. Le qualifiant de « cher maître et ami », il affirme être « très heureux d'avoir un lien de plus avec [lui] » sans qu'on puisse toutefois faire la lumière sur ce dont il s'agit exactement. La carte qu'il lui adresse, non datée, remonte probablement à la Première Guerre mondiale, Vesnitch confiant en ces

---

[1283] Carte d'Antonin Dubost à Alexandre Lacassagne, janvier 1890. [BML FA s.c.]

[1284] Carte de Victor Augagneur à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1285] Cartes de Charles Lutaud à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]

[1286] Cartes de G. Alapetite à Alexandre Lacassagne, s.d. dans deux cas et en date du 20 juillet 1908 pour la dernière [BML FA s.c.]

termes à Alexandre Lacassagne son espoir « que la destinée nous réservera, aux uns et aux autres, de meilleurs jours, où nous pourrons retourner de nouveau à nos chères études », avant de lui serrer « très cordialement la main » et de conclure par un amical « Tout à vous »[1287]. Enfin, pour en finir avec les « politiques » du réseau d'Alexandre Lacassagne, il faut mentionner les deux princes dont il a conservé la carte de visite. Le prince Auguste d'Arenberg (1837-1924), philanthrope particulièrement impliqué dans les questions coloniales et de prévoyance sociale, d'abord député monarchiste avant qu'il ne se rapproche de Gambetta et ne soit élu, dans les années 1890, sous l'étiquette « républicain libéral » lui adresse ses « bien vives salutations »[1288]. Et le prince Roland Bonaparte (1858-1924), géographe et botaniste, qui essaie d'utiliser la photographie pour réaliser un inventaire anthropologique des populations humaines avant de constituer le plus grand herbier privé du monde, le « remercie […] des ouvrages qu'il lui a envoyés et espère qu'il le tiendra au courant de ses nouvelles publications »[1289]. L'analyse de la collection de cartes de visite d'Alexandre Lacassagne permet ainsi de cerner les contours d'un réseau dont l'ampleur permet d'évaluer l'influence du médecin lyonnais.

D. La revue : les Archives d'Anthropologie criminelle

Au début des années 1880, « une école française d'anthropologie criminelle s'était constituée à Lyon, cas exceptionnel d'innovation culturelle en province. Nouveau réseau, concurrent du réseau italien, à la tête duquel s'était placé Alexandre Lacassagne »[1290]. Elle se dote d'une revue, « indispensable outil à toute lutte visant l'hégémonie dans un champ intellectuel particulier » en 1886. En effet, le pouvoir des scientifiques, parmi lesquels les médecins, se conforte à cette époque par l'existence de périodiques scientifiques. Ces revues, contrôlées directement par les savants

[1287] Carte de Milenko R. Vesnitch à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]
[1288] Carte du Prince Auguste d'Arenberg à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA s.c.]
[1289] Carte du Prince Roland Bonaparte à Alexandre Lacassagne, le 8 novembre 1894. [BML FA s.c.]
[1290] Christophe Prochasson, op.cit., 1991, p.227.

eux-mêmes, vouées à la production, à la validation et à la diffusion des savoirs scientifiques dans la sphère spécialiste, permettent de révéler et d'imposer aux communautés désormais professionnelles les informations comme les nouvelles pratiques du travail scientifique. « Elles détermin[ent] un autre processus d'élection du savant, à l'intérieur cette fois du monde scientifique dans lequel elles organisaient la circulation et la certification des données »[1291]. L'anthropologie criminelle ne survit pas à la Première Guerre mondiale, peut-être parce qu'elle n'est pas parisienne. Christophe Prochasson pose cette question en soulignant que « il semble […] risqué de transgresser les déterminations imposées par la géographie intellectuelle française »[1292]. Mais cette explication semble un peu rapide, tant le réseau qui se déploie dans cette publication, autour de son fondateur, Alexandre Lacassagne, est ample et dynamique. Lieu d'expression incontestable pour les savants, la revue scientifique est une source très éclairante en histoire des intellectuels, comme l'a souligné Christophe Prochasson[1293]. Les *Archives d'Anthropologie criminelle* constituent une initiative de recherche doublement originale pour l'époque car elle est à la fois transdisciplinaire (droit, médecine légale, anthropologie et sciences pénales et criminelles) et internationale. C'est pour cette dernière raison qu'il apparaît intéressant de passer par l'analyse de la revue pour cerner l'ampleur du réseau de Lacassagne.

L'étude détaillée des auteurs publiés dans les *Archives* permet notamment de poursuivre cet état des lieux du réseau intellectuel qu'Alexandre Lacassagne parvient progressivement à installer autour de son école et de ses travaux, et d'en mesurer l'impact scientifique. On a pu recenser au total quelques 321 contributeurs des *Archives de l'Anthropologie criminelle*[1294]. Ces contributions sont majoritairement ponctuelles [Tableau 13]: 271

[1291] Vincent Duclert et Anne Rasmussen, « Les revues scientifiques et la dynamique de la recherche », in Jacqueline Pluet-Despatin, Michel Leymarie et Jean-Yves Mollier (dir.), La belle époque des revues (1880-1914), Paris, Éditions de l'IMEC, 2002, p.237.

[1292] Christophe Prochasson, op.cit.,1991, p.227.

[1293] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.43.

[1294] Il faut signaler ici l'aide considérable que nous a apportée la consultation du site internet Criminocorpus, portail sur l'histoire de la Justice, des crimes et des peines [http://www.criminocorpus.cnrs.fr/] sur lequel se trouve numérisée l'intégralité des Archives de l'anthropologie criminelle, ce qui autorise une consultation à distance particulièrement pratique.

auteurs ne publient qu'une seule fois dans la revue. Et l'on ne compte que quatre contributeurs très réguliers, ayant publié au moins 30 articles. Ce sont, par ordre d'importance, Edmond Locard (31 articles), Gabriel Tarde (41 articles), Étienne Martin (44 articles) et… Alexandre Lacassagne lui-même (avec un total sans équivalent aucun de 94 articles). Autant dire que c'est avec raison « qu'on appelle à l'étranger [les *Archives de l'Anthropologie criminelle*] les *Archives de Lacassagne*, pour simplifier un titre un peu long »[1295]. Les trois autres auteurs forment à ses côtés le cœur de la revue, véritables incarnations de l'école lyonnaise de criminologie, qui s'oppose dans une certaine mesure à la conception lombrosienne du « criminel-né », et fait du crime un fait social. C'est d'abord la détermination sociale qui s'impose à un criminel, sans doute individuellement fragile.

> « Le criminel est un microbe qui ne pullule que dans un certain milieu. Sans doute, c'est le milieu qui fait le criminel, mais comme le bouillon qui n'a pas de microbes, il est impuissant à faire germer le crime. De sorte que microbe et bouillon, côté biologique et côté social, sont les deux aspects fondamentaux de la criminalité et ils constituent les données essentielles de l'anthropologie criminelle »[1296].

Tableau 13 : Fréquence des contributions aux *Archives* pour chaque auteur.

Nombre d'articles	Nombre d'auteurs concernés
1 à 5	271
6 à 10	34
11 à 20	11
20 à 30	1
30 et plus	4

Qui sont ces fidèles piliers de la revue ? Edmond Locard (1877-1966) est un ancien élève d'Alexandre Lacassagne [Fig.27].

[1295] Étienne Martin, « Préface à la 25e année », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1910, p.5.

[1296] Alexandre Lacassagne cité par Martine Kaluszynski, « Les Congrès internationaux d'anthropologie criminelle », in Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle, 7, 1989, p.65.

<u>Fig.27</u> : Edmond Locard, directeur du Laboratoire de la police scientifique de Lyon, en 1925. (Source : *Lyon médical*, 30 janvier 1925)

Après des études de droit, il soutient sous sa direction , en 1902, une thèse médicale sur *La médecine judiciaire en France au XVIIe siècle (1660 à 1715)*[1297]. Il se consacre dès lors à la recherche de preuves matérielles et fait partie des pionniers de la police scientifique, introduisant notamment la dactyloscopie à Lyon, parallèlement aux méthodes anthropométriques de Bertillon. Lacassagne et Locard entretiennent des relations privilégiées. Le courrier que l'élève adresse au maître à l'occasion d'un voyage en Italie effectué au cours de l'été 1908 en est révélateur :

> « Mon cher maître,
> Après une courte excursion en Autriche me voici à Venise, où je pense séjourner une semaine encore. C'est un voyage peu intéressant au point de vue médico-légal, mais le départ pour Rome n'a pas convenu à ma mère que j'accompagne. Elle a craint la trop grande chaleur, et peut-être avait-elle raison »[1298].

Entre les deux hommes, c'est plus qu'un rapport maître / élève qui existe. Mais Locard est surtout un collaborateur de premier plan aux côtés de Lacassagne :

[1297] Edmond Locard, op.cit., 1902, 495 p. [BML FA 135612]

[1298] Courrier d'Edmond Locard à Alexandre Lacassagne, le 10 mai 1908. [BML FA Ms5174]

> « La lagune portant conseil, je vais rentrer à Lyon avec des projets de travail sérieux. Outre notre intéressant argot, je compte, si vous le voulez bien, me mettre d'abord dans l'organisation du Musée de Police Scientifique. Je crois que le mieux sera de commencer par l'exécution de nombreuses empreintes de mains, de pieds, et de chaussures, et par des épreuves dactyloscopiques suivant les diverses méthodes. Je vais nous faire envoyer des fiches de tous les pays. D'autre part n'êtes-vous pas d'avis qu'il y aurait intérêt à collectionner ce qui concerne les fraudes alimentaires (nous avions parlé d'une collection de champignons vénéneux) ? »[1299].

On mesure l'importance de son rôle aux côtés du maître, dont on a dit l'intérêt qu'il accordait à ses collections. Du reste, le dépouillement des articles publiés par Locard dans les *Archives* confirme cette communauté de vues entre les deux hommes : comme son maître, l'élève s'intéresse particulièrement au tatouage[1300], ainsi qu'à la question de l'identité et de l'identification[1301]. Il est l'auteur d'un livre sur le sujet, que Lacassagne se charge personnellement de présenter dans les pages de la revue[1302], et avec quel enthousiasme : « voilà de la littérature scientifique ! »[1303], s'exclame le maître qui conclut qu'il s'agit d'un « livre, bon et complet, auquel [il] prédi[t] un réel succès »[1304], présageant qu' « il sera bientôt classique dans tous les services d'identification » et confessant qu'il « éprouve quelque plaisir à penser qu'il a été fait dans [s]on laboratoire et à [s]es côtés »[1305]. Locard joue un rôle important dans l'internationalisation du réseau relationnel d'Alexandre Lacassagne : dès ses débuts, il envisage le développement de la police scientifique à cette échelle, collectant les informations dans « tous les pays », entretenant des relations suivies avec un certain nombre de scientifiques étrangers, notamment Rodolphe Archibald

---

1299 *Idem*.

1300 Edmond Locard, « Le tatouage chez les Hébreux », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.56-62.

1301 Edmond Locard, « Les services actuels d'identification et la fiche inter-nationale », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1906, p.145-192.

1302 Alexandre Lacassagne, « Compte-rendu de lecture de Edmond Locard, "L'identification des récidivistes" », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1908, p.670-672.

1303 Alexandre Lacassagne, op.cit., 1908, p.670.

1304 Alexandre Lacassagne, op.cit., 1908, p.672.

1305 *Idem*.

Reiss [Fig.28], de l'Université de Lausanne ou Salvatore Ottolenghi de Rome.

<u>Fig.28</u> : Portrait de Rodolphe Archibald Reiss, fondateur de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne. (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne)

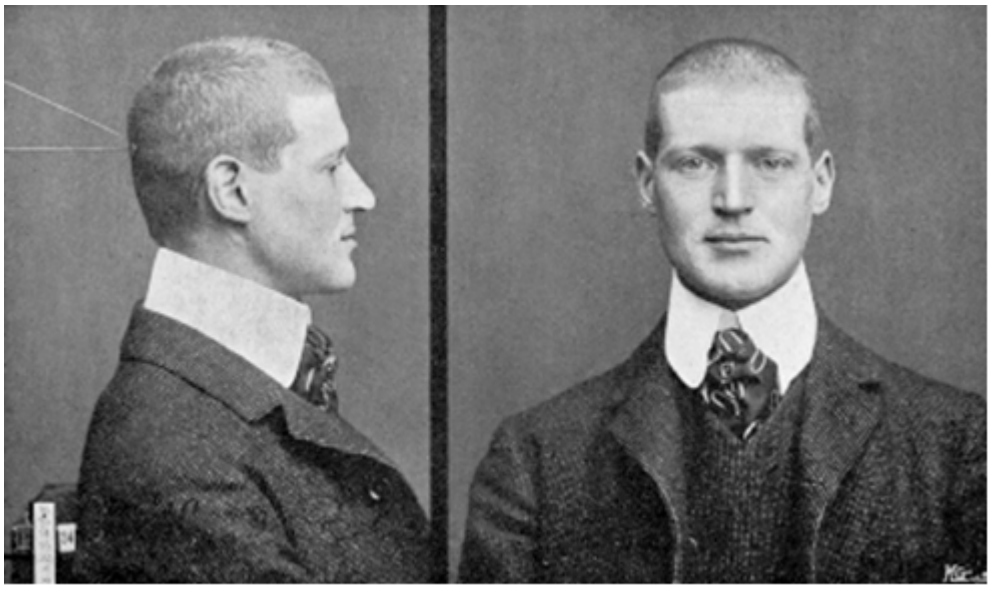

« Aidé par ses connaissances polyglottiques peu communes »[1306] – on dit qu'il maîtrisait onze langues, dont le sanskrit –, il parvient à s'inscrire dans une géographie de la recherche scientifique résolument internationale. Ses « Chroniques latines », régulièrement publiées dans les *Archives*, en sont emblématiques[1307] : il prend la suite d'Alfred Bournet, qui se chargeait des « Chroniques italiennes » à partir de 1902[1308] mais entend « élargir le cadre de cette revue bibliographique et […] y introduire de nouveaux éléments d'intérêt »[1309]. Dans sa chronique inaugurale, il insiste sur « cette fécondation réciproque » qui fait fi de la barrière alpine, mais aussi pyrénéenne.

[1306] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1908, p.671.
[1307] Elles paraissent en 1902, 1904, 1905, 1907, 1912, 1913, et 1914.
[1308] Edmond Locard, « Chronique italienne », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1902, p.717-739.
[1309] Edmond Locard, op.cit., 1902, p.718.

> « Dans un récent voyage en Émilie et en Toscane, j'ai pu constater […] qu'à la devanture des librairies, aussi bien dans les magasins des éditeurs en renom que dans les kiosques ou les bibliothèques des gares, il y a une proportion de livres français qu'il n'est pas téméraire d'évaluer à 50 p.100 […], dans leur langue originale. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agisse uniquement de productions littéraires […], les livres d'histoire, de philosophie, de droit, de sociologie occupent une place respectable. Presque tous les classiques médicaux français sont traduits ou exportés en Italie, et il est aussi facile de se procurer le dernier ouvrage lyonnais ou parisien de chirurgie ou de médecine légale chez un libraire de Milan ou de Florence que chez ceux des bords du Rhône ou de la Seine. L'Espagne offre un spectacle analogue »[1310].

Gabriel Tarde (1843-1904) [Fig.29] est également un compagnon de route privilégié d'Alexandre Lacassagne, si l'on en croit son intense participation à la revue, dans laquelle il est publié à 43 reprises, et ce dès 1886 et jusqu'après sa mort, puisque la revue publie certains de ses écrits à titre posthume.

Fig.29 : Gabriel Tarde, fidèle collaborateur d'Alexandre Lacassagne aux *Archives*

[1310] Edmond Locard, op.cit., 1902, p.719.

Il décède en 1904, mais sa signature apparaît dans les *Archives* jusqu'en 1910. À partir de 1893, il co-dirige même la revue « pour la partie juridique » comme l'indique la couverture de cette huitième livraison des *Archives*. Juriste de formation, il est Substitut du Procureur de la République à Ruffec (1873), puis Juge d'Instruction au tribunal de Sarlat (1875-1894). Il doit sa promotion professionnelle au poste de Chef de la Statistique du Ministère de la Justice à une intervention du docteur Étienne Rollet, beau-frère de Lacassagne. Les archives déposées par Alexandre Lacassagne à la Bibliothèque municipale contiennent tous les éléments nécessaires au récit de cet épisode. Dans un courrier qu'il adresse à Étienne Rollet, Gabriel Tarde précise ainsi que « M. Dubost [le Ministre de la Justice] vient de [lui] faire savoir par son chef de cabinet qu'il [l]e recevrait le jour où il [lui] plairait de venir »[1311]. À la fin du mois de janvier 1894, il écrit à Lacassagne pour lui annoncer sa nomination :

> « Mon cher ami,
> Je ne veux pas que vous appreniez ma nomination par l'Officiel. Depuis deux jours seulement, j'avais remis mon mémoire au ministre, manuscrit de 44 pages où je citais souvent, bien entendu, les *Archives* […]. Or ce matin, à midi, le ministre m'a fait appeler et il vient de m'apprendre que je suis nommé Directeur de la Statistique judiciaire. J'ai été ébahi, car je ne pensais pas que le dénouement pût être si prompt »[1312].

Preuve, s'il en fallait, que le réseau d'Alexandre Lacassagne est aussi efficace qu'étendu ! Certains de ses étudiants l'ont bien remarqué, à l'instar de Joseph-Victor Jullien qui précise à son professeur, dans la dédicace de sa thèse, l'importance de « l'appui de sa haute influence »[1313]. Entre Lacassagne et Tarde, la relation est bien davantage que professionnelle. À l'occasion de la cérémonie de remise de médaille au professeur Lacassagne, nouvellement décoré de la Légion d'Honneur, en 1901, Gabriel Tarde lui rend hommage :

[1311] Lettre de Gabriel Tarde à Étienne Rollet, s.d. [BML FA Ms5225-5226]

[1312] Lettre de Gabriel Tarde à Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA Ms5226]

[1313] Dédicace de Joseph-Victor Jullien, L'industrie des gants. Étude d'hygiène professionnelle et de Médecine légale, Lyon, Storck, 1902, 112 p. [BML FA 135609]

> « Il est l'homme qui m'a le plus aidé, […] le plus efficacement et le plus chaleureusement accueilli. […] Il est le professeur toujours bienveillant et toujours respecté. Et, dans son domaine qui n'est pas étroit, il est maître. Mais cela n'est rien encore, et je le louerais bien mal, si je ne mettais bien au-dessus de toutes ces rares qualités de cœur qui le distinguent, des qualités de cœur qui le rendent infiniment cher à quiconque l'a vu de près »[1314].

Réciproquement, lors du décès de Tarde, survenu en 1904, le légiste lyonnais évoque avec émotion sa voix « de fausset quand il parlait un peu fort [… mais qui] quand, au contraire, il causait avec un ami, dans l'intimité […] prenait une douceur veloutée, un timbre fort émouvant et persuasif pour l'auditeur »[1315]. Le portrait qu'il en fait en1909, lors de l'inauguration d'un monument en son honneur à Sarlat[1316] confirme la profondeur de la relation amicale qui unit les deux hommes :

> « mon ami Tarde, […] je vois une mèche rebelle descendant sur le front, un clignement d'yeux derrière le lorgnon, deux petites moustaches comme des parenthèses, et surtout un petit tic d'épaules, se soulevant et s'abaissant pendant que la tête s'incline à droite et à gauche : voilà mon homme ».

Le fils de Gabriel Tarde, Guillaume, s'en ouvre auprès de Lacassagne, qui lui conserve tout son affection après le décès de son père :

> « Vous étiez le plus aimé des amis de mon père, et si, comme vous dites, votre mutuelle affection était née à l'automne de votre vie, elle était la plus profonde parmi toutes les autres… Certainement, privés que nous sommes par ce terrible malheur de la direction paternelle, si tendre et si éclairée, c'est à vous, puisque vous voulez bien, que nous pouvons demander les précieux conseils »[1317].

La correspondance qui est partiellement conservée à la Bibliothèque municipale[1318] traduit la chaleur des relations qui existent entre les deux hommes et relèvent autant du champ de l'amical que de celui du

---

[1314] Gabriel Tarde, in Souvenir du Professeur Lacassagne à ses amis et à ses élèves, Lyon, Storck, 1901, p.18. [BML FA 454246]

[1315] Alexandre Lacassagne, « Gabriel Tarde (1843-1904) », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1904, p.529.

[1316] Alexandre Lacassagne, « Gabriel Tarde. Discours prononcé à l'inauguration de son monument à Sarlat, le 12 septembre 1909 », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.895-903.

[1317] Lettre de Guillaume Tarde à Alexandre Lacassagne, le 7 août 1904. [BML FA Ms5225-5226]

[1318] Dossier de pièces sur Tarde [BML FA Ms5225-5226]

professionnel. Dans un même courrier[1319] qu'il adresse à son ami lyonnais, Tarde peut ainsi, à quelques lignes d'intervalle déplorer son absence – « Mon cher ami, on vous attend toujours, et jamais on ne vous voit » – et s'enquérir de la publication d'un de ses articles – « Si vous jugez que mon article sur l'action intermentale convienne aux *Archives*, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit reproduit, sans modification ».

Enfin, parmi les proches d'Alexandre Lacassagne, il faut évoquer Étienne Martin (1871- 1949), chef des travaux, puis successeur du maître à la chaire de médecine légale de Lyon à partir de 1913 et collaborateur régulier d'Alexandre Lacassagne : ils cosignent neuf fascicules entre 1897 et 1921, dont le *Précis de médecine légale*[1320] qui fait figure de synthèse de la pensée de Lacassagne. Étienne Martin souligne avec force le rôle joué par la revue dans l'initiation et la diffusion des recherches scientifiques sur le criminel :

> « Grâce aux *Archives d'anthropologie criminelle*, à la bibliothèque de criminologie éditée à Lyon chez Storck, Lacassagne a fait naître un foyer intellectuel qui a pour centre Lyon, et qui va rayonner dans le monde entier »[1321].

Et d'insister sur « l'activité [de leur] directeur, [sur] la façon dont il sut faire travailler, canaliser les tendances de chacun et provoquer le jaillissement de l'idée et de la production […supportant] seul le lourd fardeau de la direction et de la publication des *Archives* »[1322].

L'implication d'Alexandre Lacassagne dans ce qui demeure jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale *sa* revue est essentielle. Étienne Martin le rappelle l'occasion du 25e anniversaire des *Archives* :

> « Je peux dire qu'aucun numéro n'a paru sans qu'il ait été revu et corrigé par lui. Ce journal est donc une des créations à laquelle il tient le plus. Il y a consacré sans compter son temps, son argent, son intelligence, ses peines ; journaliste par tempérament, aimant à sentir l'odeur spéciale de l'encre et du placard d'imprimerie, Lacassagne se plaît à voir sur sa table une série d'épreuves, et ce travail ingrat de révision ne l'effraie pas […]. À part cette besogne matérielle qu'il

---

[1319] Lettre de Gabriel Tarde à Alexandre Lacassagne, le 8 décembre 1900. [BML FA Ms5225-5226]

[1320] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, Précis de Médecine légale, Paris, Masson, 1921 (3e édition), XX-752 p. [BML FA 427610]

[1321] Étienne Martin, « Le Professeur Lacassagne », in Journal de médecine de Lyon, 1924, p.660. [AML 3CP363]

[1322] *Idem*.

> ne réserve même pas au secrétaire de rédaction, Lacassagne est le correspondant de tous nos collaborateurs. De son cabinet de travail part une série de lettres qui vont porter, en un langage toujours aimable, un encouragement, une indication précieuse aux chercheurs de tous les pays »[1323].

La véracité de cette déclaration qu'on pourrait croire hagiographique est confirmée par l'étude de la correspondance de Lacassagne. Parmi les correspondants du médecin, nombreux sont ceux qui signent au moins un article dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*. C'est le cas pour 21 d'entre eux (sur 50). On peut donc bien considérer que l'ensemble des collaborateurs des *Archives* sont autant de membres d'un réseau d'Alexandre Lacassagne dont on commence dès lors à mesurer l'ampleur. L'implication de Lacassagne dans la publication de la revue est telle qu'il en découle nécessairement une étroite proximité entre lui et ses collaborateurs. Gabriel Tarde le souligne, en manière d'hommage : « je suis son collaborateur aux *Archives*, et peut-on être son collaborateur sans être son ami ? »[1324]. Reconstituer l'organigramme de la revue, considérée comme un espace de rencontres intellectuelles, permet d'en tracer les contours, puisque « le journal nous a permis de nouer des relations sympathiques, et même amicales, parmi nos collaborateurs »[1325], ainsi que le précisent de conserve Lacassagne et Tarde.

Fig. 30 : Henry Coutagne (1846 -1895). Docteur en médecine en 1871, il devient chef des travaux de médecine légale à la Faculté de Lyon et travaille longtemps en étroite collaboration avec Alexandre Lacassagne.

[1323] Étienne Martin, op.cit., 1910, p.5-6.
[1324] Gabriel Tarde, op.cit., p.18.
[1325] Alexandre Lacassagne et Gabriel Tarde, « Les Archives, revue mensuelle », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1901, p.678.

Outre les collaborateurs privilégiés, du fait du nombre d'articles qu'ils ont offerts à la publication, il faut évoquer ici tous ceux qui jouent un rôle dans son comité de rédaction. Car Lacassagne n'est pas seul à la tête de l'entreprise, même s'il la domine largement. À ses côtés, dirigeant les *Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales*, on trouve dans un premier temps René Garraud (1849-1930), avocat au barreau de Lyon et professeur de droit criminel à la Faculté de Droit, et Henri Coutagne (1846-1895), chef des travaux de médecine légale à la Faculté de Médecine. Mais leur participation à la revue est très modeste si on l'évalue à l'aune du nombre d'articles publiés : Garraud n'est l'auteur que d'un seul mémoire original[1326]. Quant à Henry Coutagne [Fig.30], il signe à treize reprises dans la revue.

En 1893, ces deux premiers collaborateurs sont remplacés à la tête des *Archives*, devenues *Archives d'anthropologie criminelle, de criminologie et de psychologie normale et pathologique* pour montrer « les voies dans lesquelles il faut résolument s'engager »[1327], par Gabriel Tarde. Non seulement il s'agit de « créer un trait d'union entre les hommes de loi et les hommes de science », ce qu'avait déjà passablement amorcé la précédente

---

[1326] René Garraud, « Rapport du droit et de la sociologie criminelle », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1886, p.9-23.

Précisons à l'occasion que les Archives comptent principalement deux grandes rubriques : les « mémoires originaux » d'une part, et la « revue critique » d'autre part. Les premiers sont des publications de recherches nouvelles, encore inédites, des articles de fond qui forment le cœur de la revue.

[1327] Alexandre Lacassagne et Gabriel Tarde, « Une nouvelle série des Archives », in Archives d'anthropologie criminelle, 1893, p.5.

version de la revue, mais encore de faire une part importante « à la physiologie cérébrale et à l'aliénation mentale, en indiquant [que la revue] s'occup[e] aussi de *Psychologie normale et pathologique* ». Cette collaboration perdure jusqu'en 1904, date à laquelle Paul Dubuisson prend le relais de Tarde, décédé, jusqu'à son propre décès, survenu prématurément en 1908. Martine Kaluszynski souligne tout ce qui sépare les deux hommes : « un Dubuisson positiviste farouche succédant à Tarde, apôtre de la modération »[1328], et conclut que ces choix ont donc plus probablement été « guidés par l'option amicale de Lacassagne envers la personnalité et l'intelligence des hommes, que par une logique rédactionnelle cohérente et établie ». Ce qui est certain, c'est qu'une fois encore la distinction des champs amical et professionnel n'est pas pertinente, et que Lacassagne conserve la haute main sur sa revue, d'autant qu'il la dirige seul à partir de 1908.

Outre ces directeurs successifs, Lacassagne s'entoure à partir de 1893 d'un certain nombre de collaborateurs dont le nom figure sur la couverture des *Archives*, auxquels il faut ajouter le nom d'Alfred Bournet, qui remplit les fonctions de secrétaire de rédaction, bientôt remplacé à ce poste par Étienne Martin, avant qu'il ne devienne officiellement un collaborateur de la revue à partir de 1913, puis par Albert Policard, et celui d'Antoine Lacassagne, qui se voit attribuer le titre de Secrétaire adjoint. On peut résumer sous la forme du tableau suivant [Tableau 14] leur liste et l'ampleur de leur collaboration respective.

Tableau 14 : Les collaborateurs de Lacassagne dans les *Archives*.

Nom	Fonction dans la revue	Profession	Dates de la collaboration
Henri Coutagne (1846-1895)	Directeur (1886-1893) puis Collaborateur	Médecin légiste, chef des travaux de médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon	1886-1895
René Garraud (1849-1930)	Directeur (1886-1893) puis Collaborateur	Avocat, professeur de droit criminel à la Faculté de Droit de Lyon	1886-1914
Albert Bournet (1892-1917)	Secrétaire de rédaction	Médecin, de Lyon	1886-1895
Gabriel Tarde	Directeur	Magistrat, directeur de la	1893-1904

[1328] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.217.

		Statistique criminelle au Ministère de la Justice	
Paul Dubuisson (1847-1908)	Collaborateur (1893-1904) Puis Directeur	Médecin aliéniste, professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine de Paris	1893-1908
Alphonse Bertillon (1853-1914)	Collaborateur	Criminologue, chef du service photographique de la préfecture de police de Paris	1893-1914
Paul-Louis Ladame (1842-1914)	Collaborateur	Médecin de Genève	1893-1914
Léonce Manouvrier (1850-1927)	Collaborateur	Médecin, anthropologue, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris	1893-1914
Étienne Martin	Secrétaire de rédaction (1902-1913) puis Collaborateur	Médecin légiste	1902-1913
Alexis Bertrand	Collaborateur	Professeur de Lettres à la Faculté de Lettres de Lyon	1908-1914
Albert Florence (-)	Collaborateur	Médecin, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon	1911-1914
Emmanuel Régis	Collaborateur	Médecin, de Bordeaux	1914
Albert Policard	Secrétaire de rédaction	Médecin, de Lyon	1914
Antoine Lacassagne	Secrétaire adjoint	Médecin, de Lyon	1909-1914

Seul René Garraud, fidèle parmi les fidèles, accompagne Lacassagne de la création de la revue à la cessation de sa parution, en 1914, soit près d'une trentaine d'années. Alphonse Bertillon, Paul-Louis Ladame et Léonce Manouvrier, qui collaborent aux côtés de Lacassagne pendant 22 ans le talonnent de près. Mais d'une manière générale, il semble bien que Lacassagne sache s'attacher les fidélités : en moyenne, ses collaborateurs le demeurent pendant près de 12 ans et demi.

La grande majorité des collaborateurs les plus proches de Lacassagne sont donc des médecins : sciences médicales et sciences juridiques ne sont pas représentées à égalité à la tête de la revue, en dépit du désir affiché de collaboration entre ces deux branches de la connaissance. Le relevé de la répartition professionnelle de l'ensemble des contributeurs des *Archives* est également instructif. Si l'on n'est sûr de rien à ce sujet pour 77 des auteurs sur les 321 recensés au total, les plus nombreux appartiennent, sans surprise, au monde médical (208) ou, dans une bien moindre mesure, juridique (26). Voilà qui confirme bien ce qu'affirme Laurent Mucchielli : « les Archives d'anthropologie criminelle sont restées ce qu'elles étaient à l'origine : une revue de médecins où il était question avant tout de médecine légale et de

psychiatrie »[1329]. On note aussi que la géographie de ces collaborateurs n'est pas exclusivement lyonnaise, même si les lyonnais sont majoritaires.

Mais quittons ce cercle rapproché et restreint, pour envisager l'ensemble des auteurs publiés dans la revue. On a pu dénombrer quelque 321 contributeurs de la revue, dont 115 pour lesquels il a été impossible de déterminer leur origine géographique. Pour les autres, ils se répartissent de la manière suivante [Tableau 15] :

Tableau 15 : Origine géographique des contributeurs des *Archives d'anthropologie criminelle* et **des auteurs** qui y sont recensés[1330]

Origine géographique	Nombre de contributeurs	Nombre d'auteurs recensés
France	118 dont 41 Lyonnais, 19 Parisiens, 5 Toulousains, 4 Algériens, 3 Marseillais, 2 Lillois…	169
Italie	23	19
Russie	9	22
Allemagne	7	12
Belgique	7	15
Espagne	5	2
Suisse	5	6
Roumanie	4	1
Pologne	4	0
Autriche	4	5
Pays Bas	3	0
États-Unis	2	14
Brésil	2	6
Danemark	2	0
Angleterre	2	7
Argentine	1	2
Chili	1	0
Madagascar	1	0
Égypte	1	0

[1329] Laurent Mucchielli, Chapitre IX : « Hérédité et Milieu social : le faux antagonisme franco-italien », in Histoire de la criminologie française, Paris, L'Harmattan, 1995, p.199.

[1330] On distingue bien les auteurs d'articles publiés dans la revue, et les auteurs dont un ouvrage ou un article a fait l'objet d'une recension critique.

Turquie	1	0
Hongrie	1	0
Grèce	1	1
Norvège	1	0
Suède	1	2

Cette géographie des auteurs publiés dans les *Archives* souligne la dimension internationale du réseau de Lacassagne qui, à ce titre, peut bien être qualifié de scientifique moderne, tant il est vrai que « le changement d'échelle que connaît la pratique scientifique de la fin du siècle, la nouvelle lecture des espaces dans lesquels elle s'exerce »[1331] se conjuguent résolument à l'international. Dans un avant-propos signé de « la Rédaction », paru dans lors le premier numéro de la revue, cette vocation de diffusion à l'échelle internationale et en langue française est clairement affirmée :

> « Nous pensons que, dans les pays où se parle la langue française, il est bon d'avoir un organe qui émette ces principes [selon lesquels on peut trouver les règles de l'équité naturelle, qui est sous la dépendance des lois scientifique] et expose cette doctrine. Nous faisons appel à nos collègues de France, de Belgique, de Suisse, du Canada, etc., juristes et médecins de tous pays, qui voudront, dans ces *Archives*, discuter les sciences pénales, les résultats théoriques et pratiques de l'anthropologie criminelle et de la médecine légale »[1332].

Christophe Prochasson souligne combien, désormais, l'heure est à l'ouverture dans les milieux intellectuels, médicaux notamment. La diffusion des recherches et des connaissances scientifiques, la participation à des travaux résolument collectifs, et l'inscription corrélative dans un réseau, sont indispensables.

> « Le succès d'un livre devint un critère normal de reconnaissance et n'était plus réservé aux seuls écrivains. L'estime intellectuelle d'un cercle étroit, réduit à une dizaine d'individus, ne suffisait plus »[1333].

Cela est d'autant plus vrai pour les médecins qui, désormais investis d'un véritable devoir social, se mettent « à écrire pour informer les masses encore

---

[1331] Vincent Duclert et Anne Rasmussen, in Jacqueline Pluet-Despatin, Michel Leymarie et Jean-Yves Mollier (dir.), op.cit., 2002, p.246.
[1332] « Avant-propos », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1886, p.7.
[1333] Christophe Prochasson, op.cit., 1991, p.60.

ignorantes, mais capables d'accéder au livre »[1334], passant non « plus seulement pour des hommes de l'art, par aussi pour d'authentiques intellectuels »[1335], soucieux de s'exprimer et d'être entendus dans la sphère publique.

Outre le foyer européen, essentiellement français, la présence de certains ensembles régionaux peut toutefois surprendre, notamment l'ensemble qu'on qualifiera de « sud-américain » (Brésil, Argentine, Chili). Cela semble en fait correspondre à une géographie positiviste[1336]. On sait en effet que des temples positivistes existent en Amérique latine dès la fin du XIXe siècle[1337]. La devise « *Ordem e progresso* », « Ordre et Progrès », ne figure-t-elle pas sur le drapeau brésilien dès la proclamation de la République, en novembre 1889 ? Sans doute la présence d'un contributeur turc parmi les auteurs révèle-t-elle la même appartenance idéologique, car c'est aux positivistes que la Turquie doit d'être un État laïque et la devise des Jeunes Turcs, « Union et progrès », porte aussi témoignage de cette influence, confirmée d'ailleurs par le titre de la contribution en question[1338], qui plaide pour réconciliation du barreau français, « si réfractaire aux nouvelles théories de la criminologie positive »[1339], avec les positivistes, même s'il lui semble « naturel qu'un positiviste se méfie de l'art de la parole, et de ceux qui en font profession, et qu'il considère l'éloquence comme un don funeste, dont les forces dans l'arène judiciaire sont uniquement destinées à augmenter l'aveuglement du jury, à caresser les préjugés des magistrats juristes, à opposer ainsi au progrès des doctrines scientifiques une barrière

---

[1334] Christophe Prochasson, op.cit., 1991, p.63.

[1335] *Idem*.

[1336] Sur ce sujet, on renvoie aux travaux de Michel Bourdeau, « La réception du positivisme il y a un siècle : pour un état des lieux », in Bulletin de la SABIX (Société des amis de la bibliothèque de l'X), n°30, 2002, p.12-19.

Michel Bourdeau, « La réception du positivisme (1843-1928) », in Revue d'Histoire des Sciences Humaines, n°8, 2003, p.3-8.

W.M. Simon, European Positivism in the Nineteenth Century, Ithaca, Cornell University Press, 1963, XII-384 p.

[1337] Sur ce point, voir notamment les travaux de Raquel Capurro, Le positivisme est un culte des morts : Auguste Comte, Paris, EPEL, 2001, 156 p.

Charles Hale, The Transformation of Liberalism in Late 19th Century Mexico, Princeton, Princeton University Press,1989, XI-291 p.

[1338] Il s'agit d'un article d'un certain A. Abadane, avocat à Constantinople, qui publie un article sur « le barreau français et la criminologie positive », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1888, p.113-137.

[1339] A. Abadane, op.cit., 1888, p.121.

d'autant plus solide qu'elle est insaisissable »[1340]. La forte représentation des contributeurs italiens vient appuyer la thèse développée par Laurent Mucchielli d'un « faux antagonisme franco-italien »[1341]. Invitant à « remettre sérieusement en question ce clivage mis en place par les acteurs français de l'époque pour se distinguer des Italiens, lors même que, sur le fond, les positions des uns et des autres étaient à peu près similaires »[1342], il souligne notamment que Lacassagne, qui n'est « en rien sociologue […] a toujours soutenu que la cause principale du comportement criminel résidait dans un déterminisme héréditaire » ; que « son école appliqua les mêmes principes » en dépit de la présence de Tarde dans ses rangs ; et que « la criminologie italienne [n'est par ailleurs] pas aussi homogène et réductrice dans son déterminisme biologique que les français ont bien voulu le dire ». Le Dr Bournet, qui est un des proches de Lacassagne, le déclare sans ambiguïté : les travaux publiés par « les anthropologistes et les criminologues italiens […] sont d'un haut intérêt et mettent la pensée en mouvement »[1343]. Les *Archives d'Anthropologie criminelle* fonctionnent comme un lieu d'échange privilégié entre les deux écoles nationales. Les recensions d'ouvrages sont particulièrement éclairantes à ce titre. Ainsi, en quels termes est-il fait état de la thèse du « criminel-né » de Lombroso dans les pages de la revue lyonnaise, à l'occasion de la parution de *L'Homme criminel* en français[1344] ?

> « Le criminel doit-il être traité comme un être inconscient ou bien la société doit-elle toujours chercher dans les lois et dans les mesure pénales une sécurité que peut seule donner la crainte des châtiments ? Tel est le problème dont la solution occupe M. Lombroso. […] Pour [lui], le criminel-né est un malade dont la nature seule est responsable ; on doit le distinguer du criminel d'occasion que la société peut s'imputer en majeur partie. […] Sa conclusion est que si nous diminuons la

---

[1340] A. Abadane, op.cit., 1888, p.121-122.

[1341] Laurent Mucchielli, Chapitre IX : « Hérédité et Milieu social : le faux antagonisme franco-italien », Histoire de la criminologie française, Paris, L'Harmattan, 1995, p.189-214.

[1342] Laurent Mucchielli, op.cit., 1995, p.189.

[1343] A. Bournet, « L'anthropologie criminelle en Italie. Lombroso et l' *Archivio di Psichiatria*, in Lyon médical, 1884, p.3. [BML FA 135414]

[1344] Cesare Lombroso, L'Homme criminel (criminel né, fou moral, épileptique). Étude anthropologique et médico-légale, Paris, 1887, 2 vol. (XXIV-682 p., 13 p.-XXXII pl.). Recensé dans les Archives d'anthropologie criminelle en 1887, p.185-186.

> responsabilité de l'individu, nous devons y substituer celle de la société. Pour se défendre, elle doit séparer le criminel né des autres hommes, par une détention perpétuelle […]. Cette solution a soulevé bien des objections, mais un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'et que l'ouvrage de M. Lombroso contient quantité d'observations aussi ingénieuses que persévérantes »[1345].

Voilà une recension qui, si elle invite à débattre sur ce qui est supposé être le nœud de l'antagonisme entre les deux écoles, ne vaut pas pour une condamnation qui serait, du reste, bien surprenante dans les pages d'une revue dont l'inspirateur essentiel, Alexandre Lacassagne, s'inspire étroitement du modèle scientifique de Lombroso qu'il suit pas à pas de 1878 à 1885, « publiant à deux ans de distance au maximum sur les mêmes sujets : les tatouages, la comparaison du criminel avec l'homme primitif, l'étude du criminel comme une espèce animale »[1346], lui empruntant même l'idée de publier des autobiographies de criminels, comme le souligne Philippe Artières[1347]. Sa publication des « Souvenirs et impressions d'un condamné » dans les *Archives* en 1893 suit de près celle des *Palimpsestes des prisons* de Cesare Lombroso, qui cherche à recenser « l'ensemble des signes graphiques tracés par les criminels dans les prisons »[1348], ouvrage traduit en français dès 1894.

Du reste, les français connaissent la diversité des positions théoriques qui existe au sein de l'école italienne. Outre les ouvrages de Lombroso, ceux d'Enrico Ferri, « qui reconnaître certes la réalité du type biologique criminel, mais qui d'une part distingue les criminels-nés des criminels d'occasion et d'autre part prétend qu'on ne peut expliquer l'ampleur du phénomène criminel sans recourir à d'autres séries de causes, climatiques et sociales »[1349] font par exemple l'objet d'une lecture critique dans les *Archives*. La conférence, essentielle pour notre sujet, qu'il prononce à Naples en 1885 pour présenter *La nouvelle école positive*, est

---

[1345] Recension de L'Homme criminel de Cesare Lombroso, in Archives d'anthropologie criminelle, 1887, p.185-186.
[1346] Laurent Mucchielli, op.cit., 1995, p.192.
[1347] Philippe Artières, Chapitre VIII : « L'écriture des criminels vue par les anthropologues », in Histoire de la criminologie française, Paris, L'Harmattan, 1995, p.169-214.
[1348] Philippe Artières, op.cit., 1995, p.170.
[1349] Laurent Mucchielli, op.cit., 1995, p.200.

immédiatement rapportée dans la revue de Lacassagne[1350]. Le député veut renouveler, dans son berceau même, « l'école classique qui a dû son éclat, en Italie, à Beccaria, Romagnosi, Filangieri, Niciolini, Pagano, Rossi, Carmignani, Giuliani, Zuppetta, Carrara, Pessina, Ellero, Tolomei, Buccellati, Catalano, Nocita et Brusa »[1351]. S'il ne s'intéresse plus exclusivement au délit, mais porte désormais le regard sur le délinquant et le considère comme « un phénomène naturel »[1352], il souligne que celui-ci « doit être le résultat de causes multiples ». Et quand il énumère les grands facteurs criminogènes on est surpris de le voir relever « la misère [qui] est évidemment le milieu principal qui fait germer le crime, en produisant la dégénérescence, qui d'effet devient cause, [… mais] aussi l'alcoolisme, le vagabondage, l'abandon dans l'enfance »[1353]. S'il accorde toujours une importance fondamentale aux facteurs anthropologiques dans l'appréhension du phénomène criminel, il n'en demeure pas moins qu'il est bien plus nuancé que Lombroso. De même, la *Criminologie* de Garofalo est évoquée dans le volume de 1891, et l'auteur de la recension relève que :

> « M. Garofalo s'élève surtout contre l'accusation de fatalisme lancée contre les adeptes de l'anthropologie criminelle. Il n'admet pas que l'homme, et partant le criminel, soit incapable de transformation ; il croit au contraire possible la transformation de l'activité du coupable, lorsque le milieu a changé autour de celui-ci »[1354].

S'il affirme qu'il existe une catégorie de criminels présentant des anomalies psychiques, souvent doublées de défaillances anatomiques, non pathologiques mais caractéristiques d'un processus dégénératif, ce sont principalement les anomalies morales qui l'intéressent chez ces individus. Il reste optimiste, et passe en revue les divers facteurs qui permettraient de réduire cette anomalie criminogène, depuis l'influence de l'éducation et de l'enseignement religieux, qu'il considère comme douteuse, jusqu'à la mise

---

[1350] Enrico Ferri, « La nouvelle école pénale positive. Discours prononcé à l'Université de Naples en 1885 », in Archives d'anthropologie criminelle, 1887, p.584-sq.

[1351] Enrico Ferri, op.cit., 1887, p.589.

[1352] *Idem*.

[1353] Enrico Ferri, « Rapport au Congrès international », in Archives d'anthropologie criminelle, 1901, p.441.

[1354] Recension de la Criminologie : Étude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité de M. Garofalo (2e édition française, 1891), in Archives d'anthropologie criminelle, 1891, p.218.

en place d'un système de peines qui veut amender le coupable plutôt que le punir, et doit donc tenir compte non seulement de la gravité du crime, mais encore de la diversité des natures criminelles, des tempéraments, de l'hérédité, de l'âge, etc. Considérer l'ensemble de ces facteurs, en y ajoutant une bonne connaissance de « la vie antérieure du délinquant »[1355] doit permettre d'évaluer son potentiel criminel, sa « témibilité » pour reprendre le concept forgé par Garrofalo. La notion est utilisée par les aliénistes depuis le début du XIXe siècle : en vertu de la loi de 1838, en France, le préfet peut ordonner le placement d'office en hôpital psychiatrique de tout individu dont l'état mental paraît susceptible de compromettre l'ordre public et la sécurité des personnes, et ce pour une durée indéterminée puisque la décision est révisée tous les 6 mois. La voici transposée aux criminels : il s'agit de désigner « la perversité constante et agissante du délinquant »[1356], et sur cette base de déterminer pour chaque délinquant « le genre de frein adapté à la spécialité de sa nature ».

On le voit, c'est caricaturer les tenants de l'école de criminologie italienne que d'en faire les partisans d'un biologisme tout puissant. Mais la prise en compte de cette diversité par les *Archives d'anthropologie criminelle* tarde un peu : l'ouvrage de Ferri, *I nuovi orizzonti del diritto e della procedura penale*, daté de 1881, n'est traduit qu'en 1893 sous le titre de *La Sociologie criminelle*… et ne fait l'objet d'une recension dans la revue qu'en 1905[1357], ce qui est surprenant car elle se montre habituellement bien plus réactive. On a pu identifier 672 auteurs, recensés dans les *Archives d'anthropologie criminelle* pour un livre ou un article dans les rubriques « Revue bibliographique » ou « Revue de la presse étrangère », « Revue des journaux ou des sociétés savantes ». Au total, ce sont près de 500 ouvrages qui sont ainsi signalés aux lecteurs des *Archives*, le plus souvent (dans plus de 60 % des cas) l'année même de leur parution ou l'année suivante. Il faut en effet être très réactif, pour rendre justice au caractère quasi-instantané de l'information scientifique moderne. Ces recensions critiques, ainsi que le

---

[1355] Raffaele Garofalo, La Criminologie. Étude sur la nature du Crime et la théorie de la pénalité, Paris, Alcan, 1890, p.329. [BML FA 429267]

[1356] Martine Kalusszynski, op.cit., 1988, p.100. On rencontre aussi parfois les autres termes suivants : « périculosité », « redoutabilité », « dangerosité », « état dangereux ».

[1357] Recension de La Sociologie criminelle d'Enrico Ferri, in Archives d'anthropologie criminelle, 1905, p.709.

signalement systématique d'articles parus dans d'autres périodiques mais susceptibles d'intéresser les lecteurs des *Archives* traduisent l'insertion de la revue dans les pratiques nouvelles de la recherche scientifique qui émergent alors. La science se fixe pour objectif d'accumuler le plus rapidement possible un nombre de données toujours en augmentation, mais cette accumulation ne peut aller sans une intégration également croissante, et ces pratiques « jouent sur la forme et les contenus des périodiques, lisibles dans les inter-citations croissantes entre revues, qui suscitent un authentique "inter-texte" scientifique »[1358]. Entre recension à caractère cumulatif et objectif critique, la revue bibliographique permet de concilier deux fonctions majeures.

Émile Laurent se propose de prendre en charge ce travail :

> « Tout livre qui intéresserait l'anthropologie criminelle, toute brochure un peu importante serait citée avec quelques lignes d'analyse ou simplement d'explications. Je ferais naturellement ressortir les points intéressants particulièrement le criminologue »[1359].

Et il ne doute pas que les principaux libraires scientifiques de Paris lui fournissent gratuitement les ouvrages en question, « dans la perspective d'une notice réclame » au sein d'un organe de presse dont la fonction prescriptive paraît donc incontestable, et ce alors qu'il n'existe que depuis trois ans.

Les œuvres majeures de Lombroso[1360] apparaissent à ce titre dans la revue. Mais à y regarder de près, on a le sentiment que seuls les criminologues italiens « orthodoxes », susceptibles donc d'alimenter le discours biologisant décrié pour une part par l'école française, ont droit de cité dans la revue. Napoleone Colajanni (1847-1921), qui conteste « bien au-delà de la simple théorie du type criminel et du criminel-né, la liaison nécessaire du physique au moral, soit la légitimité même des explications biologiques en matière de criminalité »[1361], ne publie qu'un seul article dans les *Archives*, et

---

[1358] Vincent Duclert et Anne Rasmussen, in Jacqueline Pluet-Despatin, Michel Leymarie et Jean-Yves Mollier (dir.), op.cit., 2002, p.244.

[1359] Courrier d'Émile Laurent à Alexandre Lacassagne, le 5 novembre 1889. [AML 31ii87]

[1360] L'Homme criminel paraît en français en1887. Il est recensé dans les Archives la même année (p.185-186). La femme criminelle et la prostituée, qui date, pour sa version française, de 1896, est longuement recensé en 1897 (p.301-321).

[1361] Laurent Mucchielli, op.cit., 1995, p.202.

aucun de ses ouvrages n'y fait l'objet d'une recension, pas même son *Latins et Anglo-Saxons*[1362], pourtant paru en français et que Lacassagne possède. L'école française n'ignore rien de cette diversité italienne et de l'importance des écrits de Colajanni :

> « La *Sociologia criminale* de Colajanni a été un coup violent pour les théories de cette école [lombrosienne] ; elle a donné lieu entre les deux champions des causes sociales et des causes naturelles du délit, à une polémique des plus vives où, si je suis bien renseigné, les applaudissements de la galerie, c'est-à-dire de la presse, n'ont pas été pour le célèbre professeur italien »[1363], écrit ainsi Gabriel Tarde.

Mais cette diversité n'a pas droit de cité dans la revue. Tout se passe comme si, dans le sein même de son organe de diffusion, l'école lyonnaise de criminologie ne présentait qu'une école italienne, pour mieux pouvoir lui opposer ses théories, mais toujours avec une modération certaine.

Le réseau de contributeurs invités à paraître dans les pages des *Archives d'anthropologie criminelle* est donc résolument international : 24 nationalités sont représentées parmi les auteurs et parmi les auteurs recensés. Outre des liens évidents, et bien connus par ailleurs, entre Lacassagne et l'école italienne de criminologie, il faut souligner l'extension de ce réseau à l'échelle de l'Europe et, au-delà, au continent américain. Les travaux des médecins états-uniens sont connus du Lyonnais, de même que la littérature criminologique sud-américaine. Il s'inscrit donc dans une géographie dont on a sans doute longtemps sous-estimé l'ampleur. Si Lacassagne a le don de s'allier des collaborateurs importants, à l'instar de Gabriel Tarde notamment, leur seule présence ne suffit sans doute pas à expliquer le relief pris par sa revue, contrairement à ce qu'affirme Laurent Mucchielli[1364]. Animateur privilégié, pour ne pas dire presque exclusif, des *Archives*, Lacassagne se constitue grâce à la revue un très vaste réseau relationnel, qu'il sait exploiter avec efficacité. Davantage encore qu'une instance de débats, une revue scientifique est un espace de légitimation

---

[1362] Napoleone Colajanni, Latins et Anglo-Saxons : races inférieures et races supérieures, Paris, Alcan, 1905, XX-432 p.[BML FA 390707]

[1363] Gabriel Tarde, « Études criminelles et pénales », in Revue philosophique, 1891, p.484. [BML FA 136183]

[1364] Laurent Mucchielli, op.cit., 1995, p.197.

réciproque : y être publié, c'est s'inscrire dans une ligne éditoriale, des problématiques et des choix scientifiques définis ; en diriger une, c'est participer à l'élaboration des savoirs, mais aussi s'intégrer au monde des savants de manière privilégiée. En témoigne ce courrier adressé à Lacassagne par la librairie Baillière le 23 décembre 1886 :

> « […] nous venons solliciter de vous l'échange de votre honorable *Journal avec les Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*. Nous espérons qu'il y aura avantage réciproque : en ce qui nous concerne nous pouvons vous donner l'assurance que nous serons heureux de citer votre précieux et intéressant recueil. Vous voudrez bien adresser votre Journal à notre libraire… »[1365].

La demande en question est un formulaire pré-imprimé. La pratique est donc courante : on échange de revue à revue. Le monde des savants dans lequel évolue Alexandre Lacassagne doit être envisagé à l'échelle internationale. La publication lyonnaise initie la création d'organes de presse nationaux, qui en relaient les idées, à l'instar de la *Revista de antropologia criminal y ciencas medico-legales* publiée à Madrid, sous la direction du Dr Angel Alvarez Talandrios, qui veut « vulgariser de l'autre côté des Pyrénées les principes et doctrines défendus par l'école lyonnaise »[1366]. On relève la présence dans les *Archives*, outre la « Chronique latine » précédemment évoquée, qui fait suite à une « Chronique italienne », une « Chronique russe » tenue par Likaceff à 3 reprises[1367], et d'une « Chronique allemande » régulièrement prise en charge par Paul-Louis Ladame[1368] même s'il note en 1893 « que les Allemands sont restés bien longtemps indifférents, sinon hostiles, à ces recherches »[1369], ce que le nombre relativement faible de contributeurs (sept sur 321, soit moins de 2,2 %) et d'auteurs recensés (douze sur 672, soit à peine 1,8 %) par la revue lyonnaise semble bien confirmer. Le Royaume-Uni ne semble pas non

---

[1365] Courrier de la libraire Baillière à Alexandre Lacassagne, 23 décembre 1886. [BML FA M5174]

[1366] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.266.

[1367] Ses « Chroniques russes » paraissent dans les Archives de l'anthropologie criminelle en 1889, 1890 et 1892.

[1368] Ses « Chroniques allemandes» paraissent dans les Archives de l'anthropologie criminelle en 1892, 1893, 1894, 1896, 1898, 1902, 1903, 1904, et 1906.

[1369] Paul-Louis Ladame, « Chronique allemande », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1893, p.526.

plus prendre une part active dans le réseau d'Alexandre Lacassagne. Henry Coutagne, qui prend en charge la chronique anglaise et anglo-américaine dans les *Archives* ne dissimule d'ailleurs pas son embarras, soulignant que « tout centre moteur semble [y] faire défaut pour l'étude scientifique de la criminalité »[1370]. La Hollande et la Belgique offrent un tout autre tableau. Le professeur de droit Van Hamel s'exprime dans les *Archives* « Sur le mouvement actuel des sciences pénales »[1371], faisant allégeance à « l'école positive italienne et [à] Lombroso, son fondateur », dont « c'est la gloire […] d'avoir commencé le mouvement »[1372]. En Belgique, le principal relais d'Alexandre Lacassagne est Raymond de Ryckère, juge au tribunal d'instance de Bruxelles, correspondant personnel d'Alexandre Lacassagne contributeur régulier des *Archives*[1373]jusqu'à ce qu'il fonde lui-même sa propre revue, la *Revue de droit pénal et de criminologie* en 1907.

On n'a pu analyser que les contributeurs des *Archives*. Nous ne disposons d'aucun élément concernant leurs abonnés, sinon ce qu'en dit Vervæck, dans l'hommage qu'il rend à Lacassagne en 1924 :

> « Ces *Archives*, mieux connues à l'étranger où elles comptaient de nombreux lecteurs, sous le nom de celui qui en résumait, peut-on dire, les tendances et l'activité, constituent une mine inépuisable de documents criminologiques et de suggestions fécondes pour les recherches anthropologiques de l'avenir »[1374].

Il est du reste difficile de se faire une idée de la diffusion réelle de la revue. Cette première affirmation vient en effet contredire les propos de Lacassagne qui affirme que « le public [des *Archives*] trop restreint »[1375] pour que la revue puisse se permettre de payer ses auteurs. On sait que certains médecins sont abonnés en leur nom propre. En janvier 1910 le docteur Chevalier indique ainsi à Lacassagne qu'il n'est « plus abonné aux

---

[1370] Henry Coutagne, « Chronique anglaise et anglo-américaine », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1888, p.666.

[1371] B.A. Van Hamel, « Sur le mouvement actuel des sciences pénales. Chronique hollandaise », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1891, p.405.

[1372] *Idem*.

[1373] On lui doit onze articles au total, sur la période 1899-1914 .

[1374] Louis Vervæck, « Le Professeur Lacassagne », in Revue de Droit pénal et de Criminologie, 1924, p.917. [AML 3CP363]

[1375] Courrier d'Alexandre Lacassagne à S. Hellwig, le 11 octobre 1913. [BML FA Ms5174]

Archives depuis quelques années, depuis [s]on séjour au Tonkin »[1376]. Il l'était donc jusque-là. Hélas, il se contente d'expliquer cette désertion par le prix important de la publication, sans donner davantage de précisions. Or les historiens du livre s'accordent aujourd'hui à penser « qu'il n'est pas de texte hors le support qui le donne à lire, pas de compréhension d'un écrit qui ne dépende des formes dans lesquelles il atteint son lecteur »[1377]. En conséquence, il apparaît nécessaire de souligner un certain nombre d'aspects matériels de ces *Archives d'anthropologie criminelle*, notamment leur prix et leur périodicité. On peut dresser le tableau récapitulatif suivant à ce sujet [Tableau 16]:

Tableau 16 : Tarif d'abonnement aux *Archives de l'anthropologie criminelle*

Années	Prix pour la France et l'Algérie	Étranger	Prix du numéro	Prix à l'année
1886-1887	15 fr.	18 fr.	3 fr.	-
1888-1896	20 fr.	23 fr.	4 fr.	40 fr.
1907	24 fr.	27 fr.50	2 fr.	40 fr.

Ce tarif varie en fonction de l'évolution formelle de la revue. Entre 1886 et 1890, c'est une publication bimestrielle, sous forme d'un fascicule de 96 pages. À partir de 1891, quoique toujours bimestrielle, la revue épaissit considérablement, pour compter au moins 112 pages, et ce jusqu'en 1901-1902. À partir de 1902, les *Archives* paraissent une fois par mois, sous forme d'un fascicule d'au moins 64 pages. C'est un désir ancien qui se trouve ainsi réalisé. En 1893, on lit ainsi :

> « Nos lecteurs voudront bien remarquer que nous finissons la 8e année des *Archives* par un numéro plus volumineux que les précédents. Nous continuerons ainsi l'année prochaine, afin de faire paraître le plus grand nombre de mémoires

[1376] Courrier manuscrit de la main du docteur Chevalier adressé à Lacassagne et agrafé dans le volume de L'inversion sexuelle de sa bibliothèque [BML FA 427 893].

[1377] Roger Chartier, « Textes, imprimés, lectures », in Martine Poulain (dir.), Pour une sociologie de la lecture. Lectures et lecteurs dans la France contemporaine, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1988, p.16.

ou documents qui nous sont adressés, car malgré toute notre bonne volonté il nous est impossible d'adopter une publication mensuelle »[1378].

La publication est donc régulière et importante, et manifeste un réel souci de fidélisation des lecteurs :

> « Depuis seize ans, ce journal a paru tous les deux mois par fascicule d'environ six à sept feuilles, constituant par année un volume de plus de sept cent pages. Nos occupations variées limitant les moments à donner nous avaient fait adopter ce mode de publication qui paraissait ne solliciter des efforts que six fois par an et nous laissait dans l'intervalle quelques semaines de repos.
> Nous nous aperçûmes bientôt par les lettres des abonnés ou par les observations de nos amis que les *Archives*, lues et étudiées dès leur réception, étaient mises de côté, à la suite de la collection, pour être consultées au moment utile. Il s'écoulait donc des semaines pendant lesquelles nous perdions contact avec nos lecteurs. Nous avons senti la nécessité d'une publication plus fréquente et, après de longues, de trop longues hésitations, nous nous sommes décidés à publier les *Archives* tous les mois par fascicule de quatre feuilles, pour atteindre annuellement le même nombre de pages »[1379].

La revue a donc bien un public : Louis Verváck insiste sur « ses nombreux amis de l'étranger, ses abonnés fidèles »[1380], mais on ne peut pas donner davantage de précisions à ce sujet. Sans doute les bibliothèques universitaires sont-elles également abonnées. Mais là encore, il est difficile d'en apporter la preuve.

Enfin, on trouve dans les *Archives* quelques autres indices permettant de cerner les contours du réseau relationnel d'Alexandre Lacassagne : ce sont les notices nécrologiques et les lettres ouvertes. Au fil des pages et des années, ce sont les décès suivants qui sont annoncés : Henri Coutagne[1381] (1896) ; Edouard von Hofmann[1382], professeur de médecine légale à Vienne

---

[1378] Archives de l'anthropologie criminelle, 1893, p.696.
Alexandre Lacassagne et Gabriel Tarde, « Les Archives, revue mensuelle », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1901, p.678.

[1380] Louis Verváck, op.cit., 1924, p.917.

[1381] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie d'Henry Coutagne », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1896, p.7.

[1382] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie d'Edouard Von Hofmann », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1897, p.595-596.

(1897) ; Georges Masson[1383], éditeur, Gabriel Tourdes[1384] et Henri Chartier[1385], tous deux médecins (1900) ; le docteur Joseph Gouzer[1386] (1901) ; Ferdinand Crolas[1387], pharmacien et professeur de chimie et de pharmacie à l'École de médecine de Lyon et Krafft-Ebing[1388] (1903) ; les docteurs Armand Corre[1389], Paul Dubuisson[1390] et de l'éditeur Adrien Storck[1391] (1908) ; le docteur Motet[1392] et Cesare Lombroso[1393] (1909) ; Jules le Jeune[1394], ancien Ministre de la Justice, des docteurs Émile Laurent[1395] et Alfred Binet[1396] , et Pauline Tarnowsky[1397] (1911). Même si ces articles nécrologiques sont le plus souvent brefs, leur dépouillement permet de préciser un certain nombre de choses quant au réseau relationnel de Lacassagne. Certains sont de la main du médecin lyonnais ou de celle de ses proches collaborateurs, d'autres sont tirés de grands journaux et simplement reproduits dans les *Archives*[1398].

Grâce à la notice nécrologique consacrée par Lacassagne à Coutagne, on peut confirmer ce que la correspondance laissait deviner : les deux hommes

---

[1383] Alexandre Lacassagne, « M. Georges Masson », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1900, p.445-448.

[1384] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie de Gabriel Tourdes », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1900, p.228.

[1385] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : le Dr Henri Chartier (de Dijon) », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1908, p.565-566.

[1386] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie du Dr Joseph Gouzer », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1901, p.674.-675.

[1387] Alexandre Lacassagne, « Obsèques de M. le Professeur Crolas (15 février 1903) », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1903, p.191-192.

[1388] Une mention laconique : « Nécrologie : M. le Dr R. von Krafft-Ebing, ancien professeur de psychiatrie et de neurologie à la Faculté de médecine de Vienne », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1903, p.59.

[1389] Alexandre Lacassagne, « Le Dr Corre », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1908, p.828-829.

[1390] Alexandre Lacassagne, « Le Dr Paul Dubuisson », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1908, p.830-831.

[1391] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Adrien Storck », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.881-894.

[1392] L. Lereboullet, « Nécrologie : le Dr Motet », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.314. Cette nécrologie est d'abord publiée dans Le Temps.

[1393] Alexandre Lacassagne, « Cesare Lombroso (1836-1909) », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1908, p.881.

[1394] A. Rey, « M.Jules le Jeune », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1911, p.238-240.

[1395] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Émile Laurent », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1911, p.248.

[1396] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Alfred Binet », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1911, p.954.

[1397] Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Pauline Tarnowsky », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1911, p.316.

[1398] C'est par exemple le cas de la notice nécrologique du Dr Motet, tirée du journal Le Temps, et simplement complétée par quelques lignes de Lacassagne.

sont amis. Pour Lacassagne, Coutagne est un « excellent ami [et un] consciencieux collaborateur, […] un cœur et une intelligence »[1399]. L'annonce du décès d'Edouard von Hofmann[1400] est l'occasion pour le médecin lyonnais de rappeler que « il y a dix ans, [il a] passé à Vienne quelque jours auprès de [lui]», voyage initiateur s'il en est puisque ça a été pour lui l'occasion d' « assister à ses autopsies et […d']étudier de près son musée dans lequel il avait réuni deux collections remarquables d'hymens et de corps étrangers »[1401]. La qualité de la relation qui unit les deux hommes se précise : « une grande sympathie et la communauté d'idées scientifiques avait établi entre [eux] de biens agréables relations »[1402]. Hommage est également rendu aux éditeurs sans lesquels l'aventure des *Archives* n'aurait pu être menée. C'est d'abord Georges Masson, libraire-éditeur de la revue de 1886 à 1893 et qui « contribua puissamment à [la] lancer dans le monde scientifique »[1403]. « Masson, qui éditait environ 60 revues médicales, tirait en grande partie sa force de ses contact publicitaires, qu'il savait arracher »[1404], et avec efficacité comme on le constate en mesurant l'ampleur de la diffusion des *Archives*. C'est ensuite Adrien Storck [Fig.31] qui prend le relais, de 1896 à 1906.

Fig.31 : Adrien Storck (1851-1908). Imprimeur-éditeur, il publie notamment les *Archives d'Anthropologie criminelle*.

[1399] Alexandre Lacassagne, « Henry Coutagne », op.cit., 1896, p.7.
[1400] Alexandre Lacassagne, « Edouard Von Hofmann », op.cit., 1897, p.595-596.
[1401] Alexandre Lacassagne, « Edouard Von Hofmann », op.cit., 1897, p.596.
[1402] *Idem*.
[1403] Alexandre Lacassagne, « Georges Masson », op.cit., 1900, p.445.
[1404] Théodore Zeldin, Histoire des passions françaises (1848-1945), vol.3 : Goût et corruption, Paris, Seuil, 1981, p.237.

C'est un proche d'Alexandre Lacassagne.
[Source : À Adrien Storck : 25 avril 1851-13février 1908*, BML FA 140557]*

Non seulement il prend en charge la publication de la revue, mais il assiste aussi régulièrement Lacassagne dans la publication de ses livres. Quand son *Vademecum du médecin expert* paraît, Lacassagne écrit ainsi :

> « Mon éditeur et ami, […] dont j'ai mis à l'épreuve l'habileté et la patience […] s'est vraiment surpassé en enrobant ce livre et en lui donnant ce cachet de bon goût qui marque ses publications » [1405].

Rappelant à l'occasion du décès de l'imprimeur que leur collaboration pour « la prospérité des *Archives* et la Bibliothèque de Criminologie[1406] » a duré 21 ans, il souligne aussi que s'est développée entre eux « une amitié que les circonstances ou la mort ne pouvaient détruire »[1407].

Bien sûr, la rédaction d'une notice nécrologique est un exercice de style. Mais la franchise du ton de certaines de celles rédigées par Lacassagne surprend parfois, en même temps qu'elle crédite cette source d'une valeur certaine. Au moment du décès du docteur Chartier, qui a effectué sa thèse de médecine sous sa direction[1408], il confesse ainsi :

[1405] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.VIII. [BML FA 395160]

[1406] Cette collection en rappelle étrangement une autre : la Bibliothèque de Philosophie scientifique, dirigée par Gustave Le Bon (1841-1931), éditée chez Flammarion, qui connaît un très vif succès.

[1407] Alexandre Lacassagne, « Adrien Storck », op.cit., 1908, p.250.

[1408] Henri Chartier, Examen médico-légal et autopsie des enfants nouveaux-nés, Lyon, Storck, 1890, 97 p. [BML FA 135480]

> « Je n'avais pas, au début de nos relations, à son entrée au laboratoire de médecine légale, reconnu les qualités de cœur et d'esprit dont il a donné plus tard, et en quelques années, des preuves si nombreuses »[1409].

Mais il conclut avec émotion avoir « fini par l'aimer comme un fils intellectuel ». Au demeurant, si les nécrologies sont pour Lacassagne l'occasion de rendre hommage à certains de ses élèves, parmi les plus méritants, qui ont l'infortune de décéder prématurément, elles lui permettent également de préciser sa propre filiation scientifique et intellectuelle, faisant notamment du « professeur Gabriel Tourdes », dont le décès est « une grande perte pour la Science française, un deuil pour la médecine légale » son « véritable père intellectuel »[1410]. De même, c'est la notice nécrologique qu'il rédige pour le docteur Paul Dubuisson qui dit, sans ambiguïté, l'adhésion de Lacassagne au positivisme : « des idées politiques et philosophiques communes [aux deux hommes] firent naître une sympathie réciproque et bientôt une amitié qui ne s'est pas démentie un moment »[1411].

La revue est un cadre essentiel de la vie scientifique. Elle permet la publication d'informations indispensables à cette dernière. On s'y tient notamment au courant des nominations à tel ou tel poste. En 1903, « le docteur Ernesto do Nascimento Silva, professeur suppléant [est] nommé professeur de médecine légale et de toxicologie en remplacement de M. Agostin José de Souza Lima, démissionnaire »[1412], signale-t-on. Et plus loin, c'est la promotion de « M. le docteur Georg Puppe, *privatdocent* à la Faculté de médecine de Berlin, [qui] est nommé professeur extraordinaire de médecine légale[1413] » que l'on apprend. Des informations de cette nature sont encore une fois révélatrices de l'ampleur du réseau relationnel d'un Lacassagne. Les savants jugent bon de l'informer des évolutions de leur carrière. Ils souhaitent qu'il en soit fait état dans les *Archives*. C'est dire le crédit de la revue auprès d'une communauté scientifique résolument internationale.

[1409] Alexandre Lacassagne, « Dr Henri Chartier (de Dijon) », op.cit., 1908, p.565.
[1410] Alexandre Lacassagne, « Gabriel Tourdes », op.cit., 1900, p.228.
[1411] Alexandre Lacassagne, « Paul Dubuisson », op.cit., 1908, p.830.
[1412] Archives de l'anthropologie criminelle, 1903, p.124.
[1413] Archives de l'anthropologie criminelle, 1903, p.256.

Les *Archives d'anthropologie criminelle* sont également un espace de débat et de mobilisation. Les lettres ouvertes qui y paraissent parfois, dans la rubrique « Correspondance », sont le lieu privilégié de l'expression des désaccords et des adhésions. Le Dr Binet-Sanglé fait ainsi publier, sous forme d'un courrier, sa réponse aux objections émises par le Dr Laupts sur son livre *La Folie de Jésus*[1414]. À travers ces lettres, c'est le réseau Lacassagne dans sa dynamique que l'on peut analyser. En 1909, le docteur Laupts (pseudonyme du docteur Saint-Paul) écrit ainsi à Lacassagne[1415]. C'est un ancien étudiant du maître : il a soutenu sa thèse consacrée aux fonctions cérébrales chez les écrivains et les artistes sous sa direction en 1892[1416] et publié dans les *Archives* le *Roman d'un inverti-né*, qui lui a été confié par Émile Zola[1417]. Si, dans ce courrier de 1909 publié par la revue, le docteur Laupts continue de considérer Lacassagne comme son « cher Maître »[1418], et termine sa lettre « affectueusement et respectueusement »[1419], il lui adresse cependant un argumentaire très ferme, en quinze points, pour défendre son point de vue sur l'homosexualité, suite à une « affirmation quelque peu blessante » à son encontre, émise par Marc-André Raffalovich dans un précédent numéro des *Archives*[1420]. Lacassagne n'est pas en cause dans l'affaire : ce n'est pas à lui que l'on reproche les propos en question. Mais le courrier de contestation lui est cependant adressé, ce qui confirme le rôle d'arbitre qu'il semble jouer au sein de la revue comme de l'école dite « lyonnaise » de criminologie.

Il faut ajouter à ces notices nécrologiques et à ces lettres ouvertes, les hommages et autres souscriptions, événements mondains qui sont l'occasion d'activer le réseau, d'évaluer sa puissance en en faisant la démonstration, le

---

[1414] Courrier du Dr Binet-Sanglé au Dr Laupts, in Archives de l'anthropologie criminelle,1909, p.295-297.

On pourrait multiplier les exemples de lettres ouvertes ainsi publiées pour engager le débat scientifique.

[1415] Dr Laupts, « Lettre au professeur Lacassagne », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.693-696.

[1416] Dr Georges Saint-Paul, op.cit., 1892, n.p. [BML FA 135506]

[1417] À ce sujet, voir notamment Philippe Artières, « Lacassagne : le professeur et l'inverti ». Article en ligne sur Criminocorpus : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article38.html [Article consulté le 4 novembre 2008]

[1418] Dr Laupts, « Lettre au professeur Lacassagne », op.cit., 1909, p.693.

[1419] Dr Laupts, « Lettre au professeur Lacassagne », op.cit., 1909, p.696.

[1420] Marc-André Raffalovitch, « Chronique de l'unisexualité », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.353-391.

plus souvent autour d'un personnage mobilisateur dont il est opportun de se réclamer. Hommage est ainsi rendu au Professeur P. Brouardel « le 18 janvier 1903, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine », et le professeur de médecine se voit alors offrir « une plaquette gravée par Roty, en souvenir de sa promotion à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur ».

> « Cette plaquette représente le portrait du maître, au-dessous, la colonnade de la Faculté de médecine près de laquelle est assise, méditant, la déesse Hygie. Au revers, une composition allégorique : "La Science découvre la Vérité". C'est une femme qui soulève le voile dont une autre femme est recouverte[1421] et illumine son visage des clartés d'une lampe qu'elle tient à la main. Au dernier plan, un cadavre recouvert d'un linceul, sur une table d'amphithéâtre. C'est la médecine légale qui éclaire la justice »[1422].

<u>Fig.32</u> : La Nature se dévoilant devant la Science (1899).
Marbre et onyx polychrome d'Algérie.
Paris, Musée d'Orsay.

[1421] Relever le classicisme de l'iconographie, qui rappelle la Nature se dévoilant devant la science d'Ernest Barrias, statue commandée en 1889 pour orner la nouvelle Faculté de médecine de Bordeaux, dont une réplique de marbre blanc orne les couloirs de la Faculté de médecine de Paris menant à la bibliothèque [Fig.29].

[1422] Alexandre Lacassagne, « Hommage au Professeur P. Brouardel », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1903, p.125.

La reproduction des discours prononcés en certaines occasions dans les *Archives* relève des même stratégies de mobilisation du réseau : il s'agit de souligner son implication dans ces moments de légitimation collective d'un collaborateur, d'un confrère, ou de quelque personnage de l'aura, morale ou scientifique, duquel il est intéressant de jouir. C'est ainsi que le discours prononcé par Lacassagne à l'occasion de l'inauguration du monument élevé pour Gabriel Tarde est reproduit dans la revue[1423], et l'événement fait l'objet d'un récit très circonstancié[1424].

La revue qu'Alexandre Lacassagne dirige de bout en bout, *sa* revue, est donc une source essentielle pour l'évaluation de son réseau relationnel. Elle permet d'en confirmer la dimension internationale et l'ouverture disciplinaire, d'en montrer l'efficacité. Cette publication joue à plein ce rôle de légitimation scientifique dont Christophe Prochasson souligne l'importance[1425], et qui ne saurait exister sans un puissant réseau sous-jacent.

E. La bibliothèque du Docteur Lacassagne

Dernière source que nous solliciterons pour dresser ce tableau des réseaux du docteur Lacassagne : sa bibliothèque elle-même. On a vu comment cet ensemble documentaire peut être exploité pour mettre au jour les filiations scientifiques et idéologiques du médecin. Cette fois, c'est à la recherche d'éléments bien plus fugaces que nous nous sommes consacrés : les dédicaces que l'on trouve parfois au début des publications ainsi collationnées par Lacassagne. Bien sûr, celles-ci n'ont pas pu être relevées de manière exhaustive, et l'on ne prétend pas présenter ici une analyse quantitative. On constate cependant les éléments suivants. Il faudrait distinguer les dédicaces manuscrites, *a priori* destinées à la seule lecture du dédicataire, de celles qu'on fait imprimer, et qui ont donc vocation à être

---

[1423] Alexandre Lacassagne, « Gabriel Tarde… », in op.cit., 1909, p.895-903.

[1424] « Inauguration du monument de Gabriel Tarde », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1909, p.903-903.

[1425] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.43.

publiques. Nombre d'ouvrages de la bibliothèque sont dédicacés au médecin, souvent laconiquement : « Hommage amical de l'auteur », adressés par Henri Coutagne à plusieurs reprises[1426] ; « Très respectueux hommage de son élève reconnaissant » sous la plume d'Alfred Bournet[1427] ; « À Monsieur le Professeur Lacassagne, hommage respectueux de l'auteur »[1428] par Alphonse Bertillon ; « Au professeur Lacassagne, respectueusement » de la part de Diego Carbonell[1429] ; « à mon éminent et sympathique compatriote M. le professeur Lacassagne. Hommage de ma haute considération et de mes meilleurs sentiments » de M.A. Piganiol[1430]. Certaines dédicaces sont plus longues, plus émues et plus explicites.

> « À Monsieur le Professeur Lacassagne. Les mots me manquent pour exprimer à Monsieur le Professeur Lacassagne notre grande gratitude. Nous lui affirmons que nous n'oublierons jamais la bienveillance qu'ils nous a réservée et l'immense service qu'il nous a rendu. Hommage de notre profond respect et de notre vive reconnaissance ».

C'est avec ces mots qu'Eugène Schwœbel introduit sa thèse[1431]. D'autres rédigent même tout un avant-propos pour s'inscrire dans une filiation scientifique qu'ils revendiquent, à l'instar de Joseph Jullien qui fait imprimer au début de son travail les précisions suivantes :

[1426] Voir notamment :

Henir Coutagne, Cas de suicide par coups de revolver, Lyon, s.n., 1884, 35 p. [BL FA 135410]

Henir Coutagne, Note sur un cas d'empoisonnement par les fruits de taminier, Lyon, Assoc. typogr., 1884, 12 p. [BL FA 135411]

[1427] Albert Bournet, De la Criminalité en France et en Italie : étude médico-légale : thèse de médecine, Paris, Baillière, 1884, 48 p. [BML FA 135412]

Albert Bournet, Lettres médicales écrites d'Italie : septembre-octobre 1883, Paris, Baillière, 1884, 23 p. [BML FA 135413]

Albert Bournet, L'Anthropologie criminelle en Italie. Lombroso et "l'archivio di psichiatria", Lyon, Association typographique, 1884, 33 p.[BML FA 135414]

[1428] Alphonse Bertillon, « Une application pratique de l'anthropométrie sur un procédé d'identification permettant de retrouver le nom d'un récidiviste au moyen de son seul signalement, et pouvant servir de cadre pour une classification de photographies à la préfecture de police, à la sûreté générale, au ministère de la justice, etc. », in Annales de Démographie Internationale, 1881, 23 p. [BML FA 137715]

[1429] Diego Carbonell, Psicopatologia de Bolivar, Paris, Libreria Franco-Espanola, 1916, 219 p. [BML FA 140056]

Diego Carbonell est l'ex-consul du Vénézuela, si l'on en croit la signature qui accompagne la dédicace.

[1430] M.A. Pignaniol, Bossuet juriste. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1897, Dijon, Imprimerie Darantière, 1897, 60 p. [BML FA 140058]

[1431] Eugène Schwœbel, Le poids et l'aptitude physique militaire, Lyon, Rey, 1902, 134 p. [BML FA 135608]

> « Le sujet de cette étude nous a été donné par Monsieur le professeur Lacassagne. À chaque étape de la rédaction de ce travail, ce maître qui nous est cher a bien voulu nous prodiguer ses précieux conseils, – et enfin nous faire l'honneur de présider notre soutenance. C'est ainsi que s'augmentait encore la dette de reconnaissance que nous avions contractée envers lui. Dans aucune circonstance son aide, l'appui de sa haute influence, sa sympathie ne nous ont été refusées. Ses enseignements resteront gravés non seulement dans notre esprit, mais encore dans notre cœur : au laboratoire la parole et l'exemple du maître ont une portée plus haute que la science pure. Ce sont des leçons de justice, de bonté et d'indulgence… »[1432].

Henri Bercher rend hommage à Lacassagne dans des termes presque identiques, soulignant que « M. le professeur Lacassagne [l']a guidé dans le choix et l'élaboration de [sa] thèse »[1433] avant de lui faire « l'honneur de couvrir [sa] modeste étude de l'autorité de son nom ». Mais surtout, la suite des remerciements qu'il rédige à l'intention de ses maîtres souligne combien le réseau Lacassagne fonctionne efficacement. En effet, après Lacassagne, c'est à « M. le professeur R.A. Reiss, de l'Université de Lausanne » que Bercher dédie sa thèse, le remerciant de « l'accueil qu'il [lui] a fait dans son musée et son laboratoire ». Enfin, les docteurs Locard – « qui s'est toujours intéressé à [son] travail » –, et Martin, ne sont pas oubliés. Travailler sous la direction du docteur Lacassagne semble ouvrir bien des portes, et assurer des soutiens intéressants à ceux qui en ont la chance.

Dans sa bibliothèque, on relève la traduction en langues étrangères de certains des ouvrages de Lacassagne, les plus fameux, qui permet également de prendre la mesure de l'ampleur de sa renommée et de son réseau relationnel. Il est publié en italien dès 1884[1434], puis en espagnol[1435], en anglais[1436]. Signalons, en outre, on relève la présence de 27 volumes « Bio-

---

[1432] Joseph Victor Jullien, op.cit., 1902, 112 p. [BML FA 135609]

[1433] Henri Bercher, Avant-propos de son Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle et de la police scientifique au XXe siècle, Lyon, Storck, 1906, 89 p. [BML FA 135674]

[1434] Alexandre Lacassagne, Rapporto fra la statura e la grande apertura delle braccia su 800 delinquenti, Torino, Camilla, 1884, 7 p. [BML FA 135395]

puis La responsabilità dei medici, Roma, s.n., 1888, 46 p. [BML FA 135568]

et Il Vade-mecum del Medico-perito, Milano, Vallardi, 1903, XXVI-459 p. [BML FA 427891]

[1435] Manual del Medico forense, Madrid, Reuss, 1911, XVI-322 p. [BML FA 427892]

[1436] A green old age, Londres, J. Bale et Danielsson, 1923 [BML FA 429602]

bibliographiques », rassemblant autour d'un personnage un certain nombre d'informations : exposé des travaux scientifiques[1437], titres et travaux, tirés à part de ou sur[1438] un individu particulier. Si certains sont des personnages historiques, à l'instar de Marat pour lequel Lacassagne rassemble même une véritable collection, d'autres sont des contemporains du médecin lyonnais, de ces individus qui incarnent des valeurs, des positions scientifiques ou idéologiques auxquelles il veut manifester son adhésion. On a développé précédemment le cas de Léon Gambetta : les documents le concernant sont cotés 140152 à 140155, et reliés dans un même volume entre d'autres concernant Galippe ou Garnier. Pour la reconstitution du réseau relationnel de Lacassagne, ce qui nous intéresse plus particulièrement, ce sont les fascicules commémoratifs, publiés à l'occasion d'une remise de décoration, d'un événement marquant dans la carrière, ou du décès de quelque personnage. On trouve notamment trace, dans la bibliothèque de Lacassagne, d'un certain nombre de souscriptions auxquelles il a participé. À l'occasion de l'installation d'un buste en l'honneur du Docteur Paul Diday[1439] à l'hospice de l'Antiquaille, Lacassagne est membre du comité de souscription. Pour ce « maître syphiligraphe lyonnais », à la fois « médecin, littérature, artiste, professeur disert et publiciste »[1440], l'un des fondateurs de l'Association des médecins du Rhône et le secrétaire de la Société nationale de médecine pendant 34 ans, ce sont quelque 170 individus qui se cotisent, pour un montant moyen de 36,40 francs (6 186 francs au total). Lacassagne

---

[1437] Ces documents sont notamment publiés lors du passage de certains concours, à l'instar de celui de l'agrégation de médecine :

Exposé des titres et travaux scientifique du Docteur L. Bousquet, Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1910, 39 p. [BML FA 140062]

Notice sur les travaux scientifiques de Paul Brouardel, Corbeil, Éd. Crété, 1892, 74 p. [BML FA 140064]

Titres et travaux scientifiques du Docteur G. Buard, 19 p. [BML FA 140070]

[1438] À titre d'exemple, on peut mentionner :

H. Napias, « Le Professeur Bouchardat », in Revue d'Hygiène, 1886, 13 p. [BML FA 140059]. Il est « le doyen des hygiénistes français, [le] vénérable savant qui, depuis 1852, occup[e] avec éclat la chaire d'hygiène de la Faculté de Paris » (p.3).

J. Périer, « Notice historique sur la vie et les travaux du docteur Boudin », in Mémoire de la Société d'Anthropologie de Paris, Tome III, 1868, p.XXIX-LXIX. [BML FA 140060]

[1439] Installation du buste du Docteur Paul Diday, Séance solennelle président par le Professeur Gailleton le 20 décembre 1896, Lyon, Association typographique, 1897, 39 p. [BML FA 140555]

Publication des discours prononcés au cours de la journée, récit de ladite journée, liste des membres du comté de souscription et des souscripteurs avec le montant de leur don.

[1440] Installation du buste du Docteur Paul Diday…, 1897, p.6. [BML FA 140555]

donne 20 francs. Pour l'hommage rendu au professeur Joseph Renaut en 1913[1441], à l'occasion cette fois de ses quarante années d'enseignement, on trouve parmi les souscripteurs dont la liste est publiée, outre Lacassagne, le professeur Rollet, le beau-frère de Lacassagne, et le docteur Policard, son gendre. Cette célébration des étapes de la carrière des enseignants est une pratique courante. Le Professeur Bouchard se voit ainsi remettre une plaque commémorative à l'occasion de ses 25 ans d'enseignement, et les discours prononcés alors sont reproduits dans un fascicule de quelque 74 pages[1442].

Parfois, Alexandre Lacassagne prend même une part bien plus active à l'organisation de ces événements. En 1904, un monument est érigé à la mémoire de Gabriel Tarde. Dans le fonds conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon[1443], on trouve trace de l'organisation de cet événement. Lacassagne centralise les dons et les informations pour le faire aboutir. Outre les « cinq cent quarante-cinq francs » réunis, pour lesquels on connaît la liste des donateurs[1444] (mais pas le montant des dons consentis), les membres du comité organisateur de l'événement. Des courriers nous sont parvenus qui permettent de saisir l'enjeu que constitue un tel événement. Lacassagne rédige le texte de la « souscription publique pour élever un monument à la mémoire de Gabriel Tarde » dans les termes suivants :

> « Gabriel Tarde est mort le 12 mai dernier en pleine force et en plein travail. Ses œuvre, trop multiples pour qu'on puisse songer à les énumérer ici, attestent la fécondité et l'originalité de son esprit […] Il était naturel que les amis de cet homme d'élite songeassent à consacrer sa mémoire et, se rappelant l'attachement profond de Tarde pour son pays natal, il leur a semblé que la meilleure façon de perpétuer son souvenir était de fixer les traits de sa belle figure aux lieux mêmes de ses origines, dans ce coin du Périgord qui l'avait vu naître et où il aimait tant chaque année à venir se retremper […] la ville de Sarlat ».

[1441] Hommage au professeur Joseph Renaut, Lyon Rey, 1913, 69 p. [BML FA 140559] pour « le quarantième anniversaire de son entrée dans l'enseignement, [il] reçoit, de ses amis et de ses élèves, la plaquette commémorative de cet anniversaire, œuvre d'Aubé.

[1442] Hommage au Professeur Bouchard, Paris, Steinheil, 1904, 74 p. [BML FA 140556]

[1443] Voir le « Dossier de pièces manuscrites sur Tourdes » [Ms5227]. Manifestement, cet ensemble de courriers concernant le monument de Tarde a été mal rangé.

[1444] La liste manuscrite, dressée par Lacassagne, a été conservée. Elle mentionne : « Ogliastroni, Roccaserra, Société de Sociologie, Wellengerg, Marius Rouston, Archives d'Anthropologie criminelle, Alexandre Guilliermond, Cresson, Étienne Martin, Locard, Fragment d'histoire, Clédat, Chabot, Bertrand, Camille Roy ».

Le projet n'est pas facile à mettre en œuvre. En septembre 1909, Alfred Croiset écrit à Lacassagne pour suggérer « un buste, plus esthétique en général et moins coûteux qu'une statue […] à défaut d'un buste, on pourrait toujours songer à une stèle »[1445]. Élisée Déandreis prend des contacts avec « le Ministre et le Directeur des Beaux-Arts », mais « pour savoir quelque chose de précis de ce côté, il faut que la souscription soit déjà un peu "partie" »[1446]. Finalement, le buste réalisée par Injalbert revient à environ 500 francs. Élisée Déandreis prend des contacts avec « le Ministre et le Directeur des Beaux-Arts », mais « pour savoir quelque chose de précis de ce côté, il faut que la souscription soit déjà un peu "partie" »[1447]. La légitimité d'Alexandre Lacassagne à la tête du comité organisateur ne fait aucun doute. René Worms, grand ami de Tarde, le confirme en ces termes :

> « C'est à vous même [Lacassagne] – par l'autorité de votre nom, par votre longue collaboration avec M. Tarde, par l'initiative que vous avez prise – qu'en doit rester la direction »[1448].

Pourtant, l'organisation d'un tel rassemblement ne semble pas aller sans certaines difficultés. Le docteur Binet souligne ainsi que « l'important serait de constituer un comité formé de philosophes, psychologues, criminalistes, sociologistes et magistrats, et d'amis personnels ». Mais une telle liste lui « paraît extrêmement délicate à constituer, car d'une part il faut des noms de la plus haute autorité, et d'autre part il faut éviter certains froissements »[1449]. Alexandre Lacassagne en a pleinement conscience. Il prend une part active à l'érection d'un monument en l'honneur de Gabriel Tarde [Fig.33], dont Edmond Locard rappelle « que la première inspiration [lui] est due »[1450].

[1445] Courrier d'Alfred Croiset à Alexandre Lacassagne, septembre 1904. [BML FA Ms5227]

[1446] Courrier de Déandréis à Alexandre Lacassagne, le 18 octobre 1904. [BML FA Ms5227]

[1447] Courrier de Déandréis à Alexandre Lacassagne, le 18 octobre 1904. [BML FA Ms5227]

[1448] Courrier de René Worms, de la Société de Sociologie de Paris, le 16 septembre 1904. [BML FA Ms5227]

[1449] Courrier d'Alfred Binet à Alexandre Lacassagne, le 15 septembre 1904. [BML FA Ms5227]

[1450] Edmond Locard, op.cit., 1909, p.904.

<u>Fig.33</u> : Monument à Gabriel Tarde, par Jean Antoine Injalbert, de l'Institut. [Source : Archives d'Anthropologie criminelle, 1909, p. 904]

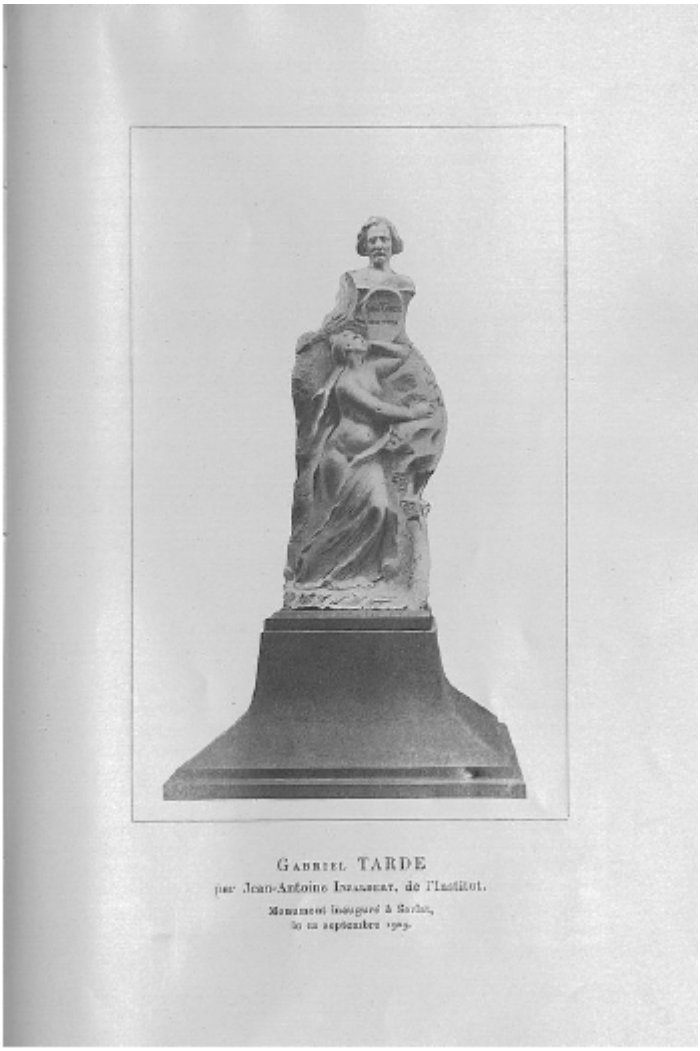

Il a même l'honneur de monter sur « l'estrade où devaient se prononcer les discours, sous les ormeaux de la grande promenade, en face du Palais de Justice »[1451] de Sarlat, après « M. Fernand Faure, professeur à la Faculté de droit de Paris, directeur de la Revue politique et parlementaire, [qui] prit le premier la parole »[1452] en tant que secrétaire général du Comité du monument ; « M. le Dr Sarrazin, maire de Sarlat de Député »[1453] ; « M. Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux et délégué par M. le ministre

[1451] *Idem*.
[1452] *Idem*.
[1453] *Idem*.

de l'Instruction publique pour présider la cérémonie »[1454] ; et « M. Espinas, de l'Institut, le savant professeur de la Faculté des Lettres de Paris [qui] parla au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques »[1455]. On mesure aisément l'enjeu que constitue la participation à une telle manifestation en terme de notabilité.

C'est avec le même zèle que Lacassagne participe à l'installation d'un buste commémoratif en l'honneur de Paul Brouardel. On a retrouvé l'invitation ainsi libellée à cet événement :

> « Les Membres du Comité du Monument élevé, par souscription publique, à la mémoire du Professeur Paul Brouardel, ont l'honneur de vous convier à l'inauguration, qui aura lieu à la Faculté de Médecine de Paris, le Mardi 20 juillet 1909, à 5 heures très précises, sous la Présidence d'honneur de Monsieur le Président de la République et sous la Présidence de Monsieur Doumergue, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Grand Maître de l'Université. Le Comité »[1456].

Lacassagne est, bien sûr, membre du comité d'organisation. L'événement fait l'objet d'une publication spéciale, un fascicule[1457] dans lequel sont intégralement reproduites la liste des membres du comité, celle des souscripteurs, ainsi qu'une photographie du monument en question et l'ensemble des discours prononcés à cette occasion. Alexandre Lacassagne a accordé un soin particulier à la rédaction du sien. Un exemplaire des épreuves corrigées de ce texte[1458] est conservé à la bibliothèque municipale.

Ces hommages sont de grands moments dans le processus de fabrique de l'honneur. Il s'y joue des choses importantes. L'attribution d'une médaille ou d'une décoration, permettant de mettre à l'honneur un individu et de le faire entrer dans un espace social restreint qui relève de la proximité du pouvoir, qu'il soit politique ou scientifique, reste efficiente, même dans le cadre d'un régime républicain. Recevoir une décoration, c'est être honoré

[1454] *Idem*.

[1455] Edmond Locard, op.cit., 1909, p.905.

[1456] L'invitation en question est glissée dans le volume de la bibliothèque de Lacassagne intitulée Inauguration du Monument élevé à la mémoire de P. Brouardel. 20 juillet 1909, 57 p. [BML FA 140067]

[1457] Inauguration…, op.cit., 57 p. [BML FA 140067]

[1458] Alexandre Lacassagne, Exemplaire d'épreuve d'un discours en l'honneur de Paul Brouardel, s.d., 2 p. [BML FA 4727600]

publiquement par l'institution qui la décerne. La logique de « distinction » de certains individus, parmi les plus méritants, demeure sous le nouveau régime. On note même, « dès le début du XIXe siècle, qu'un véritable engouement pour les médailles et les décorations s'empare de la nouvelle société bourgeoise au point qu'Alain Corbin a pu parler d'un processus de "héroïsation" pour qualifier cette soif d'honneur qui permet à un individu ou à une lignée d'affirmer sa visibilité sociale »[1459].

Alexandre Lacassagne lui-même, à l'occasion de sa promotion au grade d'Officier de la Légion d'honneur, se voit offrir un buste de bronze, « le vieil Ouvrier, de Constantin Meunier » [Fig.34] au cours d'une cérémonie qui a lieu le samedi 23 février 1901 « au restaurant Maderni, place de la Bourse à Lyon » et réunit « plus de 70 personnes »[1460].

<u>Fig.34</u> : « Le vieil ouvrier » de Constantin Meunier.
[Source : *Souvenir du Professeur Lacassagne…, op.cit.*, 1901]

[1459] Sur ce point, une journée d'étude a été organisée en collaboration par les UMR LARHRA et Triangle, le 28 mars 2007. On renvoie notamment à la présentation de la journée : http://calenda.revues.org/nouvelle7007.html [Consulté le 6 novembre 2008]

Voir également la publication consécutive à cette journée : Bruno Dumons (dir.), La fabrique de l'honneur (XIXe-XXe siècles), Paris, Éditions de l'EHESS, à paraître en 2008.

La revue Genèses a également consacré un numéro au sujet : « Démocratiser les honneurs », Olivier Ihl (coord.), Genèses, n°55, juin 2004, 176 p.

[1460] Souvenir du Professeur Lacassagne à ses amis & à ses élèves : Lyon, 23 février 1901, Lyon, Storck, 1901, p.13-14. [BML FA 427570]

Si l'on en croit le fascicule publié à cette occasion, ce sont 141 contributeurs, emmenés par un comité de 13 membres[1461], qui se sont cotisés pour faire réaliser ce buste. Le choix du motif n'est pas dû à Alexandre Lacassagne, mais à ses proches collaborateurs à l'initiative de la souscription. Il révèle bien les positions républicaines et positivistes d'Alexandre Lacassagne. On a pu dresser les tableaux suivants [Tableau 17-1, 17-2 et 17-3], pour rendre compte de la situation professionnelle, du rattachement institutionnel et de l'origine géographique des souscripteurs en question.

Tableau 17-1 : La situation professionnelle des souscripteurs, en l'honneur d'Alexandre Lacassagne

[1461] La composition de ce comité est la suivante : Arcis, avocat à la Cour d'appel ; Bellemain, architecte, membre du Conseil d'hygiène, expert des Tribunaux ; Dr Boyer, agrégé, médecin-expert des Tribunaux ; Caillemer, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut ; Dr Carrier, médecin honoraire des Hôpitaux, expert des Tribunaux ; Dr Gros, professeur à l'École des Beaux-Arts ; Dr Hugounenq, professeur à la Faculté de médecine ; Dr Lannois, agrégé, médecin des Hôpitaux ; Dr Lépine, professeur à la Faculté, correspondant de l'Institut, vice-président du Conseil d'hygiène ; Dr Étienne Martin, préparatoire au Laboratoire de médecine légale ; Dr Poncet, professeur à la Faculté de médecine ; Dr Teissier, professeur à la Faculté de médecine ; J. Vuy, avocat à la cour d'appel.

Inconnue	3
Architecte	1
Avocat	4
Médecin	53
Professeur à la Faculté de droit	6
Agrégé à la Faculté de médecine	16
Professeur à la Faculté de médecine	24
Professeur à la Faculté des sciences	3
Professeur à l'École vétérinaire	2
Professeur à l'École des Beaux-Arts	1
Autre	28
=	141

<u>Tableau 17-2</u> : Le rattachement institutionnel des souscripteurs, en l'honneur d'Alexandre Lacassagne

École du service de santé militaire de Lyon	3
École de santé militaire du Val-de-Grâce	1
École vétérinaire de Lyon	2
Faculté de droit de Lyon	5
Faculté de médecine de Lyon	36
Faculté des sciences de Lyon	3
École des Beaux-Arts de Lyon	1
Faculté de médecine de Paris	3
Faculté de médecine de Bordeaux	1
Université de Vienne (Autriche)	1
Université de Liège (Belgique)	1
Université de Berne (Suisse)	1
Université de Genève (Suisse)	1
Université de Bucarest (Roumanie)	1
Université de Belgrade (Serbie)	1
École de médecine (Alger)	1
École de médecine (Nantes)	1
Inconnue	78
=	141

<u>Tableau 18-3</u> : L'origine géographique des souscripteurs, en l'honneur d'Alexandre Lacassagne

Lyon	92

Bourg	2
Roanne	2
Feurs	1
Saint-Étienne	1
Vienne (Isère)	1
Vichy	1
Châteaudun	1
Nantes	2
Nîmes	1
Bordeaux	1
Marseille	1
Paris	20
Alger	1
Tunis	2
Le Caire (Égypte)	1
New York	2
Vienne (Autriche)	1
Belgique	2
Suisse	2
Bucarest (Roumanie)	1
Moscou (Russie)	1
Belgrade (Serbie)	1
Constantinople	1
=	141

Sans surprise, on constate que les médecins sont largement majoritaires parmi les souscripteurs qui se mobilisent autour de Lacassagne, suivis de près par les professeurs de médecine. Puis viennent les universitaires. Lorsqu'il est promu au rang d'officier de la Légion d'honneur, c'est donc par ses confrères et par ses collègues que le médecin est honoré. Cette décoration semble donc jouer pleinement son rôle intégrateur à des fins essentiellement professionnelles. De même, ce sont principalement des Lyonnais qui participent à la souscription, et surtout des membres de la Faculté de médecine de Lyon. Il convient toutefois de noter qu'en dépit de cet aspect très corporatiste et local, le réseau de ceux qui veulent rendre un hommage appuyer à Lacassagne s'étend très largement en dehors des frontières, locales et nationales comme disciplinaires.

À l'occasion de la remise du bronze au professeur lyonnais, le Docteur Étienne Martin s'exprime en ces termes, qui soulignent combien il y a à gagner à être là lors de ces cérémonies honorifiques :

> « En vous offrant ce souvenir, nous aurions désiré que tous ceux qui ont répondu à notre appel et que les même sentiments [de reconnaissance et d'admiration] animent, fussent présent pour vous dire combien ils sont heureux, chaque fois qu'une nouvelle distinction vient rehausser le nom et consacrer la renommée de leur maître »[1462].

Car être présent dans ces moments de consécration, c'est manifester son adhésion à des valeurs, incarnées par l'individu alors célébré, et espérer avoir une part des honneurs qui lui sont faits. Ces cérémonies ont une fonction d'intégration qui ne doit pas être sous-estimée, et qu'un Lacassagne a d'ailleurs bien comprise, lui qui tient tant à voir son nom figurer sur la liste des contributeurs à telle ou telle souscription, comme il lui importe de voir sa présence relevée dans le cortège funéraire de quelque sommité médicale. Être un notable, c'est être visible. Et inversement, être visible, savoir gérer sa visibilité, faire relever sa présence, sont autant de stratégies de notabilité. Il s'agit de rien moins que de tenir son rang.

Alexandre Lacassagne est un homme de réseaux : on emploie à dessein le pluriel pour souligner l'ampleur de ces relations qu'il entretient au sein de la corporation médicale, certes, mais bien au-delà avec de nombreux autres secteurs professionnels ; à l'échelle lyonnaise de la Faculté, mais aussi à l'échelle nationale et internationale. Ce sont là, sans doute, autant de preuves à l'appui de l'affirmation de Christophe Prochasson qui souligne le « faible cloisonnement des milieux intellectuels […à] la fin du XIXe siècle »[1463], tant du point de vue disciplinaire que du point de vue géographique. Le médecin recherche les honneurs. Ce courrier, échangé avec le président de l'Association de la presse médicale française, en est emblématique :

> « J'ai fait longtemps partie de l'association en qualité de membre titulaire et je désire être membre honoraire »[1464].

Il entend qu'on lui en rende, et il participe activement à ceux qui sont rendus à ses confrères ou à ses amis. En cela, il ne fait pas exception parmi ses contemporains dont on connaît le goût pour les médailles et les

---

[1462] Souvenir du Professeur Lacassagne…, 1901, p.15. [BML FA 427570]
[1463] Christophe Prochasson, op.cit., 1991, p.253
[1464] Courrier d'Alexandre Lacassagne au Président de l'association de la Presse médicale française, Lyon, le 17 novembre 1919. [AML 31ii87]

décorations, « ces marques de reconnaissance qui signifient l'entrée dans un ordre ou un corps, sorte de nouvelle noblesse »[1465] républicaine. L'impressionnante liste de sociétés dont il est membre en témoigne. Martine Kaluszynski et Laurence Vèze ont commencé à dresser cette liste leurs travaux, soulignant la fonction active d'intégration jouée par ces sociétés, formes de sociabilité bien spécifiques, lieux de rencontre où s'élaborent les théories, se jouent les influences et se diffusent les idées. Nous avons pu compléter ce travail. Au total, Alexandre Lacassagne est membre de 26 sociétés ou institutions, à l'échelle locale, nationale et internationale, depuis les associations strictement professionnelles (Société de Médecine de Lyon, Société de Médecine légale de Paris) ou disciplinaires (Société d'Anthropologie de Lyon), dont certaines très prestigieuses, à l'instar de l'Académie de médecine ou de l'Institut, dont il est correspondant à partir de 1911. Homme d'engagement, il est également présent dans certaines sociétés à but philanthropique, notamment la Commission de surveillance des prisons, où il joue un rôle particulièrement actif[1466], de la Société de patronage des libérés, ou encore la Société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance dont il est bienfaiteur et donateur perpétuel[1467]. Les réseaux dont il dispose lui permettent d'asseoir son influence intellectuelle. On sait l'importance des congrès et rencontres scientifiques internationales en la matière : forme de sociabilité spécifique, « lieux de rencontres où se jou[ent]des influences et où se diffus[ent]les idées modernes […] des lieux où s'affirm[ent]des groupes de pression aux exigences bien définies »[1468], ces manifestations constituent un outil essentiel pour les nouvelles disciplines, en quête de légitimité sur la scène intellectuelle. À ce titre, l'anthropologie criminelle ne fait pas exception[1469], et l'école lyonnaise

---

[1465] Présentation de la journée d'étude organisée par les UMR LARHRA et Triangle, le 28 mars 2007. http://calenda.revues.org/nouvelle7007.html [Consulté le 6 novembre 2008]

[1466] Selon Garraud, « il montra tant d'humanité, et je ne crains pas de le dire, tant d'un esprit de charité discrète et comme pudique qui l'amenait, chaque dimanche, à se faire le conseil , le soutien des détenus recourant à lui ». (Premier congrès français de criminologie, 1960).

[1467] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.164.

[1468] Christophe Prochasson, op.cit., 1991, p.224.

[1469] Sur ce point, on renvoie à l'article consacré de Martine Kaluszynski, op.cit., 1989, p.59-70.

organise sept congrès entre 1885 et 1914. « Moment choc, moment bilan [… le congrès] est un lieu qui synthétise les échanges occasionnés »[1470].

> « Le congrès est un théâtre scientifique, équivalant aux soirées littéraires, où venaient s'exprimer les avant-gardes. Lieux de légitimation, lieux de pouvoir aussi dans lesquels la prise de parole et le jeu présence/absence ont tout un sens, il est aussi un lieu où s'établissent parfois de vrais débats »[1471].

Ce sont des lieux essentiels du point de vue épistémologique ou idéologique, et leur multiplication dit bien le bouillonnement intellectuel de la période. Espaces privilégiés de rencontres, ces moments sont volontiers festifs, ainsi que le raconte Lacassagne lui-même :

> « Le récit des fêtes ou réceptions auxquelles ont été conviés les membres du Congrès [qui se tient à Paris en 1889], et qui leur fournirent l'occasion de se voir et de se connaître, risquerait d'être long s'il avait la prétention d'être complet. Ces réceptions et ces fêtes, comme les séances du Congrès lui-même, ont eu le grand avantage de permettre aux délégués des diverses nations de s'entretenir longuement entre eux. Il est bon qu'on ait pu ainsi se voir et se parler. Un entretien de quelques heures, un serrement de main loyal ont dissipé bien des préventions et fait naître de solides amitiés »[1472].

Alexandre Lacassagne est présent dans nombre des manifestations, même s'il reste impossible d'en dresser la liste exhaustive. Il est membre du comité scientifique du Congrès d'anthropologie criminelle qui se tient à Rome en 1885, dont la parution des actes est signalée par les *Archives*[1473]. Il ouvre par un discours le Congrès du patronage des libérés en 1894[1474]. Et sa revue rend régulièrement compte de l'organisation de ces manifestations scientifiques de première importance.

[1470] Martine Kaluszynski, op.cit., 1989, p.70.

[1471] *Idem*.

[1472] Alexandre Lacassagne, « Deuxième congrès d'anthropologie criminelle », in Archives d'anthropologie criminelle, 1889, p.519.

[1473] Gabriel Tarde, « Les actes du congrès de Rome », in Archives d'anthropologie criminelle, 1888, p.66-80.

La liste des membres du comité scientifique en question a pu être dressée. Il comprend : Cesare Lombroso, Enrico Ferri, Raffael Garofalo, E. Sciumanna, Morselli, Lacassagne, Kraeplen, Tarden, Albrecht, Drill, Frigerio, Pasuali, Sergi, Romiti, Puglia, V. Porto.

[1474] Alexandre Lacassagne, « Discours d'ouverture prononcé au deuxième Congrès national du Patronage des libérés (Lyon, juin 1894) », in Archives d'anthropologie criminelle, 1894, p.404.

Le nom de Lacassagne ouvre bien des portes. En témoigne cette requête que lui adresse le docteur Émile Laurent en 1889. En vue de rédiger sa revue bibliographique pour les Archives, il lui demande une lettre d'introduction à faire valoir auprès des éditeurs, dont il lui dicte les termes avec précision :

> « .... Voici la lettre que vous pourriez me donner pour les principaux [éditeurs] :
> "M. X…
> Nous avons l'honneur de vous informer que le Dr Emile Laurent (42 rue de Belleville à Paris) est chargé de la bibliographie des *Archives de l'Anthropologie criminelle*. Tous les ouvrages dont vous voudrez bien lui remettre deux exemplaires seront non seulement annoncés, mais analysés, dans un prochain numéro des Archives.
> Veuillez recevoir, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mes respectueux sentiments.
> Le directeur de la rédaction, Prof. Lac." »[1475]

Dans ce même courrier il sollicite également son intervention pour lui ouvrir les portes des assises et lui permettre d'assister aux exécutions, au titre de « chroniqueur judiciaire » des *Archives*. Anne Goldgar[1476] défend la thèse selon laquelle l'appartenance à la République des lettres était donc autant, sinon davantage, une question de contacts personnels, notamment épistolaires, et de règles de civilité (capacité à rendre des services essentiellement) qu'une affaire de compétences intellectuelles (publication de livres). Elle montre que l'idéal communautaire de la République des lettres faisait davantage référence à des normes de comportement entre personnes qu'à des contenus intellectuels proprement dits On peut dire, après elle, que l'appartenance à la République des savants est une question de relations comme de publications. À ce titre, Alexandre Lacassagne semble en être un membre éminent.

Voici planté le décor dans lequel évolue Alexandre Lacassagne. Certes, cet essai de biographie intellectuelle du professeur lyonnais laisse bien des pans de sa vie dans une ombre persistante. Il n'en demeure pas moins que, de

---

[1475] Courrier d'Émile Laurent à Alexandre Lacassagne, le 20 décembre 1889. [AML 31ii87]

[1476] Anne Goldgar, Impolite Learning : Conduct and Community in the Republic of Letters, 1680-1750, New Haven, Yale University Press, 1995, XIII-395 p.

l'hôtel cadurcien tenu par ses parents à sa vie de notable au sein du monde médical lyonnais, on a pu reconstituer son parcours dans ses méandres et sa complexité. Loin d'être un héritier, doublement étranger, dans une ville et dans un milieu professionnel où il n'a initialement aucune assise, il est parvenu à fonder une dynastie familiale et à s'installer au sein de la Faculté. On a montré combien les lieux dans lesquels il s'inscrit, loin de constituer simplement « une manière de décor »[1477], génèrent « des relations dynamiques, intellectuelles, affectives, sociales »[1478], et une réflexion intellectuelle. Dans son Quercy natal, il puise ses racines qu'il revendique : son ex-libris en est la preuve flagrante. C'est sur la base de cette origine commune avec Léon Gambetta que se fonde l'idée selon laquelle les deux hommes entretenaient des relations amicales qui demeurent douteuses, mais dont la revendication dit assez de quel bord politique Alexandre Lacassagne se réclame. La suite de son parcours biographique l'emmène successivement à Strasbourg, où il fait l'expérience du feu en même temps de ses classes à l'École de santé militaire, se forgeant dès lors un sentiment d'appartenance aigu à un corps professionnel et à la Nation française, puis dans cette Algérie coloniale qui est au cœur de l'imaginaire de bien des jeunes gens de son temps. À ce double titre, Alexandre Lacassagne passe par deux expériences fondatrices, de sa génération et de la France républicaine. Il a affronté l'ennemi séculaire prussien, il est porteur du sentiment de revanche dont on connaît l'ardeur et l'importance dans les choix politiques de la République qui naît des suites du conflit. Il a connu les ardeurs du soleil algérien, les difficultés de la vie aux colonies, et prend une part active au processus de « civilisation » de ces contrées lointaines, l'autre mission essentielle, avec la revanche, que s'assigne le nouveau régime. On peut donc affirmer qu'Alexandre Lacassagne est représentatif de cette première génération de Républicains qui, quoi qu'éduqués sous l'Empire, trouve toute sa place dans le régime nouveau qu'ils ont à cœur d'établir puis de défendre. Devenu lyonnais, Lacassagne arpente les couloirs de l'Université et les coursives des prisons. Il y transmet un savoir sur le crime qui s'élabore au plus près des acteurs, les criminels eux-mêmes. La

[1477] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.17.
[1478] Christophe Prochasson, op.cit., 1993, p.17.

dimension pratique de ce savoir est au cœur de la pédagogie prônée par le médecin, qui insiste sur la nécessité de faire de la morgue comme de la prison, deux espaces qui connaissent à l'époque de multiples mutations, des lieux de formation en même temps. On a souligné également le haut niveau d'intégration d'Alexandre Lacassagne : intégration sociale qui fait de lui un notable de premier plan à Lyon, et intégration intellectuelle et scientifique, qui le conduit à adhérer aux principales théories qui se déploient dans le dernier tiers du XIXe siècle : l'évolutionnisme, le positivisme et le darwinisme. Ce faisant, on s'astreint à « Juge[r] [l'auteur] d'après les idées de [son] temps, et non selon les idées du nôtre »[1479], ainsi que nous y invite Lacassagne lui-même. On a pu mesurer ainsi combien il est de son époque. Et l'analyse de ses réseaux relationnels, qui a permis d'en souligner l'ampleur et l'efficacité, renforce encore cette idée. C'est bien à l'échelle internationale que sa sphère d'influence doit être évaluée. Or, c'est à la fin du XIXe siècle et au début du XXe qu'un mouvement visant à faire admettre que la science est une entreprise transnationale, devant dépasser les frontières[1480] se développe : les scientifiques d'alors fabriquent l'universel à travers la diffusion des instruments et des pratiques. Pour eux, parce qu'elles sont universelles, les connaissances circulent, et elles sont universelles parce qu'elles circulent. Circulation et diffusion des pratiques, des instruments, des thématiques et des individus participent de la création d'une universalité de la science. Dans la mesure où la connaissance « ne s'étend jamais au-delà ni en dehors des pratiques, [où] elle est toujours précisément aussi locale ou aussi universelle que le réseau dans lequel elle existe », on peut dire avec Bernike Pasveer que « les frontières du réseau de pratiques définissent, pour ainsi dire, les frontières de l'universalité de la connaissance médicale »[1481]. L'internationalisation de la science a ainsi fondé un véritable projet intellectuel, en faveur de l'organisation intégrale de la science puis, à son image, de l'ensemble de la société. Représentatif de

---

[1479] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1872, p.VII. [BML FA 429336]

[1480] Anne Rasmussen, L'Internationale Scientifique (1890-1914), thèse d'histoire sous la direction de Jacques Julliard, EHESS, 1995, 2 vol.

[1481] Bernike Pasveer, Shadows of Knowledge : Making a Representing Practice in Medicine – X-Ray Pictures and Pulmonary Tuberculosis, 1895-1930, Ph. D. Thesis, University of Amterdam. Cité par Nelly Oudshoorn dans Delphine Gardey et Ilana Löwy, L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du masculin et du féminin, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2000, p.38.

la pensée scientifique de son temps ? Lacassagne l'est, résolument, et c'est à ce titre que l'analyse de ses travaux présente un intérêt pour l'histoire des sciences. On a pu le méconnaître, le méjuger même, tant il est vrai que c'est presque toujours rétrospectivement que l'on évalue l'importance des théories scientifiques, à l'aune de leur postérité. Et l'on sait la destinée de l'anthropologie criminelle, qui ne survit pas à la Première Guerre mondiale. On n'écrit alors toujours que l'histoire des vainqueurs[1482], celle des théories qui ont fait école, oubliant d'explorer tout le champ des possibles. C'est une histoire des sciences résolument externaliste que l'on veut écrire, une histoire qui examine de près comment les développements de la société peuvent expliquer les « progrès » scientifiques, d'où cet important travail de contextualisation préalable[1483] qui permet d'affirmer combien la science, véritable entreprise humaine, est contingente[1484].

[1482] C'est R. Wallis qui, dès 1979, incite à faire aussi l'histoire des sciences des « vaincus ».

[1483] On se réfère ici explicitement aux travaux de Bruno Latour.

Voir notamment Bruno Latour, La science en action. Introduction à la sociologie des sciences, Paris, La Découverte, 1989, 450 p.

[1484] Sur ce point, on renvoie notamment à :

Bernadette Bensaude-Vincent & Isabelle Stengers, Histoire de la chimie, Paris, La Découverte, 1993, 360 p.

Gérard Fourez, La construction des sciences. Introduction à la philosophie et à l'éthide des sciences, Bruxelles, De Bœck, 2002, p.176-177.

Deuxième Partie
Genre et Altérité

« L'Autre, presque toujours, est un fait humain irritant »[1485].

Cette seconde partie est toute entière centrée sur le concept d' « altérité ». C'est en effet la construction d'un regard médical sur l'Autre qui est à l'œuvre dans les recherches du Docteur Alexandre Lacassagne. Collectionneur de tatouages, auteur d'un dictionnaire d'argot, visiteur assidu des prisons, Lacassagne se comporte en anthropologue, soucieux d'aller régulièrement sur le terrain pour observer ceux dont il tente de percer le mystère des marques corporelles, de déchiffrer le langage, de comprendre les « perversions ». C'est bien une *anthropologie* criminelle qu'il entend fonder. Non seulement il traque les délinquants, mais il s'intéresse aussi à bien d'autres avatars de la différence : la différence des sexes, celle qu'induit la folie, celle du génie, du vieillard ou de l'enfant, de l'inverti ou du « primitif ». Au centre de son expérience scientifique se trouve donc la notion d'altérité. Dans ses écrits comme dans les archives et ouvrages qu'il a patiemment collectés, c'est bien la figure protéiforme de l'Autre qui se fait jour. Mais qu'entend-on, exactement, par « altérité » ? Voilà une notion complexe, qu'on a davantage coutume de croiser en anthropologie, en psychanalyse, en sociologie ou en philosophie qu'en histoire. Du bas latin *alteritas*, de la racine *alter* (autre), l'altérité se réfère au « fait d'être un autre » ainsi qu'au « caractère de ce qui est autre ». Le concept d'altérité n'est donc pas réductible à celui d'autrui[1486], il ouvre des perspectives plus larges, couvrant le champ de la reconnaissance de l'autre dans sa différence. L'altérité se caractérise d'abord par le fait qu'elle n'est pas une : elle apparaît sous de multiples formes, chacune ne pouvant être analysée

---

[1485] André Combes, Anne-Marie Corbin, Irina Fougeron (éd.), Images de l'altérité : actes du colloque de l'Université Lille-III, Villeneuve-d'Ascq (Nord), Université Lille III, CeGes, 2002, p.4.

[1486] Selon le Littré, « autrui » provient étymologiquement de *alter-huic*, « cet autre ». « Autrui » est donc univoque, singulier, là où « altérité », même employé au singulier, renvoie à une réalité plurielle.

distinctement qu'à l'aide d'un savoir scientifique approprié. Cette dimension protéiforme de la notion d'altérité explique pour une part les difficultés de définition et d'appréhension rencontrées.

On relève en outre la dimension négative, volontiers péjorative, que recèle le mot « altérité », laquelle renvoie à la dimension conflictuelle que revêt parfois la confrontation de l'Un avec l'Autre[1487]. Travailler ce concept ne va donc pas sans inquiétude, tant il est vrai que cela implique de prendre conjointement en compte « la relation identitaire entretenue avec l'Autre et la part d'anxiété qu'elle peut engendrer »[1488]. Dans la foule des regards sur l'Autre, le regard médical occupe, sans doute, une place particulière en cette fin de XIXe siècle, parce que c'est un regard particulièrement inquiet. En ces temps de positivisme triomphant, il propose une lecture frappée du sceau d'une scientificité qui tend à devenir indiscutable, et repose sur des méthodes dont on ne saurait alors contester l'efficacité. Or, quoique structuré par l'opposition entre le sain et le malsain, c'est davantage sur le malsain que ce regard se porte. C'est un regard spécifique, qui ne se contente pas d'identifier, mais qui diagnostique[1489] des pathologies. Sous l'œil du médecin, il n'y a donc qu'un pas de l'altérité à l'altération. La nosologie de l'altérité en cours d'élaboration se veut rationnelle, encadrée par un arsenal de mesures et d'observations qui doivent permettre de dire ce qu'est l'Autre. Curieuse entreprise en vérité que celle qui veut ainsi rendre identifiable à défaut de pouvoir rendre identique. C'est d'abord à la compréhension des modalités de cette démarche que l'on veut s'attacher. Qui sont les Autres sur lesquels le regard médical d'Alexandre Lacassagne se porte alors ? Et quelles en sont les caractéristiques, communes et spécifiques ?

[1487] Le substantif « altérité » est ainsi à rapprocher du verbe « altérer », qui a perdu sa neutralité étymologique (transformer, modifier) au profit d'une connotation négative (dégrader) qui fait de l'autre ce qui n'est pas bon.

[1488] Appel à communication de l'Association des Étudiant(e)s Diplomé(e)s du Département d'Histoire de l'Université de Montréal pour l'organisation d'un colloque sur le thème de « Altérité et Anxiété ».

En ligne [Consulté le 1er décembre 2008] : http://www.hst.umontreal.ca/aeddhum/scientifique/2008/Appel_de_Communication.html

[1489] L'étymologie du terme « diagnostic », qui vient du grec *diagnôstikos*, « apte à reconnaître », porte en elle cette dimension incontestable de la parole médicale.

Pour les historiens, l'altérité est d'abord une notion étrange et étrangère. Dès les années 1970, elle apparaît sous la plume de penseurs pluriels qui, s'ils se frottent à la discipline historique, ne sont pourtant pas membres du sérail : Michel de Certeau et Michel Foucault. Chez le premier, « cette figure de l'autre fait fonction d'*arche* […]. Il n'a cessé d'être porté vers l'altérité en tant que celle-ci provoque l'altération de l'identité et suscite ainsi une remise en marche, un mouvement constant vers la création, l'innovation : "Penser, écrit-il, c'est passer à l'autre", passer dans le camp de l'autre pour y pratiquer un écart qui le remette en route la curiosité »[1490]. L'inquiétude fondatrice de tout regard sur l'Autre est au cœur de son œuvre[1491]. Ce sont les « irrégularités de l'histoire » rendent manifeste à quel point « l'étrange […] est enraciné dans l'épaisseur d'une société ». C'est sa singularité qui frappe tout d'abord, et le rend apparemment irrécupérable au point de vue d'une connaissance générale de l'ordre et de la nécessité causale. Il représente un moment d'altérité radicale, un « désordre » au sens absolu du terme. Ces altérités radicales sont travaillées par la déraison et par le doute, elles semblent rebelles à toute certitude positive, orientée par la préoccupation de ce qu'il y a d'incompréhensible car l'étrangeté se soustraie à toute tentative de codification. Mais l'émergence d'une étrangeté conduit à la convocation des autorités (politiques, médicales), que l'on fait intervenir pour la contenir. C'est bien cette altérité là que traque Lacassagne, et selon ces modalités. On le montrera, en plaçant l'Autre au centre de sa pensée comme de sa bibliothèque, il en fait dans l'étrange des clés de compréhension de sa société.

Quant à Michel Foucault, dès son premier ouvrage, *Maladie mentale et psychologie*[1492], il se préoccupe de déchiffrer une des figures de l'altérité : celle du fou, dont la « symphonie énigmatique [doit être considérée] comme

---

[1490] François Dosse, « Michel de Certeau : un historien de l'altérité », Conférence inédite prononcée à Mexico, septembre 2003.
http://www.ihtp.cnrs.fr/historiographie/IMG/pdf/Dosse_Certeau_historien_de_l_alterite.pdf [Article consulté le 1er décembre 2008]

[1491] Sur ce point, on renvoie essentiellement à Michel de Certeau, La possession de Loudun, Paris, Gallimard, 2005 [1970], 475 p.

[1492] Michel Foucault, Maladie mentale et psychologie, Paris, PUF, 2005 (1954), 104 p.

altérité par excellence »[1493]. Développant ce qu'on a pu qualifier de véritable « philosophie de la différence »[1494], il s'attache alors à retracer l'histoire de la prise en charge de la folie par la société. Alors que les fous sont encore intégrés à la vie sociale au Moyen Âge, et que la Renaissance leur donne une place centrale, leur accordant même la parole[1495], cette conception de la folie disparaît à l'âge classique qui la réduit au silence et ne la perçoit plus que comme un écart par rapport à une norme sociale, comme la pauvreté et la misère. La folie est désormais exclue, reléguée au statut purement négatif de déraison. Le renversement est donc total. C'est un véritable « basculement qui s'opère, de l'altérité à l'aliénation »[1496]. C'était précédemment comme une altérité que l'on envisageait la folie, dans la mesure où elle était mise sur un pied d'égalité avec la raison et se présentait comme autre vérité. Chez Foucault, l'altérité c'est « ce que le même ne peut pas reconnaître comme lui appartenant »[1497]. En en retraçant l'archéologie, Foucault, tente de comprendre comment on la dévoie en une insupportable différence, comment on *altère* l'altérité de la folie en une déraison qui n'est plus qu'une nature amputée de la raison, enfermée dans une détermination normative. Le fou est désormais défini comme une variation, une dérivation, un écart par rapport au raisonnable.

> « Toute altérité semble par conséquent prisonnière d'une identification qui la rapporte à ce qu'elle n'est pas (sous les espèces du négatif, du double inversé, de l'extériorité), [grâce à un] stratagème dialectique de captation de ce qui devrait au contraire se donner comme différent, non identique, non identitaire »[1498].

Par la suite, la notion d'altérité est régulièrement convoquée par les historiens, mais elle perd la puissance conceptuelle que lui avait insufflée Foucault, finissant même par devenir « le refrain convenu d'une

---

[1493] Aubin Deckeyser, Michel Foucault. L'actualité de la vérité, Paris, L'Harmattan, 2007, p.78.

[1494] Frédéric Darmau & Pierre-Yves Mate, « Promotion de la différence. Étrangeté, altérité, singularité », in Raison présente, 1986, n°79 : « Approches de la Différence », p.43.

[1495] Sur le plan littéraire, on songe à Érasme et son Éloge de la folie, et dans le domaine artistique à la fameuse Nef des fous de Jérôme Bosch.

[1496] Jean-Claude Monod, Foucault : La police des conduites, Paris, Le bien commun, 1997, p.22.

[1497] Judith Revel, Article « Idendité », in Dictionnaire Foucault, Paris, Ellipses, 2008, p.106.

[1498] *Idem*.

anthropologie historique tendant à réifier ses catégories d'analyse »[1499]. En fait, c'est davantage une méthode, qui consiste à appliquer à des objets historiques les méthodes d'analyse réservées jusque là aux sociétés sans écriture. Mais cette branche de la Nouvelle Histoire, apparue dans le courant des années 1970, rencontre aujourd'hui un réel succès. La référence à l'anthropologie par les historiens est désormais si fréquente qu'elle donne l'impression de faire consensus, au point que, pour André Burguière « on peut se demander si l'anthropologie historique n'est pas devenue aujourd'hui pour l'historien ce qu'était la prose pour M. Jourdain »[1500]. Pourtant, à l'heure où l'on fête les trente ans de la parution de *La Nouvelle Histoire*[1501], qui a diffusé auprès d'un large public la démarche de l'anthropologie historique, cette approche fait l'objet d'interrogations renouvelées[1502]. Mais faire de l'anthropologie historique ne signifie pas nécessairement recourir au concept d' « altérité ». En fait, c'est seulement dans les années 1990 que ce dernier fait véritablement son entrée dans le discours historien, d'abord lors de l'évocation de la découverte de l'Amérique et de la rencontre avec ses populations[1503]. « Au commencement était l'altérité, née du choc de la rencontre des voyageurs occidentaux avec la réalité exotique du Nouveau Monde », écrit Francis Affergan[1504]. C'est de la rencontre entre l'Ancien et le Nouveau Monde que semble émerger la figure de l'Autre. Le XVIe siècle témoigne de ce « désir de l'Autre », de cette curiosité pour la « merveilleuse variation » de l'homme dont les

---

[1499] Florence Dupont, « Rome ou l'altérité incluse », in Rue Descartes, 2002, vol.3, n°37. Article en ligne : http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2002-3-page-41.htm [Consulté le 1er décembre 2008]

[1500] André Burguière, « Anthropologie historique », in Dictionnaire des sciences historiques, Paris, PUF, 1986, p.52.

[1501] Jacques Le Goff, Roger Chartier & Jacques Revel, La Nouvelle Histoire, Paris, Retz-CEPL, 1978, 574 p.

[1502] Contentons-nous de signaler ici, entre autres signes de ce renouvellement, l'organisation de deux journées d'étude à l'EHESS les 21 et 22 novembre 2008, sur le thème : « Faire de l'Anthropologie Historique du Moyen Âge aujourd'hui », ou encore d'une table ronde autour de la question « Histoire et anthropologie : nouvelles convergences ? » publiée dans la Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, vol.49, n°4 bis, 2002, p.81-121.

[1503] On songe ici notamment au colloque qui s'est tenu à Gênes en 1991, à l'initiative du Centre de recherches sur l'imaginaire de Paris, dans le cadre des manifestations organisées par le Comité national italien pour la célébration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique.

[1504] Francis Affergan, Exotisme et altérité. Essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie, Paris, PUF, 1987, p.7-sq.

mobiles se résument mal dans une volonté d'asservir, de dominer ou d'exploiter les nouveaux espaces ouverts à l'investigation.

> « À partir du XVe siècle, de la découverte du Nouveau Monde et de ses créatures – dont on se demandait si elles avaient une âme – à l'attrait renaissant pour les cultures antiques, le principe du grand partage a gouverné la pensée anthropologique »[1505].

C'est sur un Autre éloigné, « sauvage », « primitif » ou « antique » que se porte alors le regard, nouvellement bouleversé par les Grandes Découvertes. Outre ce champ de recherche, l'altérité est également un concept opératoire dans le cadre de l'histoire de l'immigration ou plus généralement de l'histoire sociale[1506], qu'elle renouvelle. Plus récemment, on relève une inflation des études historiques sur l'Autre : le séminaire animé par Jean-Frédéric Schaub à l'EHESS pour l'année universitaire 2008-2009 est emblématique[1507]. Se positionnant dans une perspective résolument comparatiste pour analyser les « expériences de l'altérité et [les] idéologies de la race à l'âge moderne », ses animateurs se proposent d'embrasser du regard une vaste période qui va « de la fin de Moyen Âge au XIXe siècle ». Si le mot n'est pas toujours lâché, c'est bien l'Autre que l'on cherche derrière les figures de « barbare » ou d' « étranger »[1508]. À l'heure actuelle, la notion d'altérité est très en vogue dans les milieux universitaires, sans doute parce que les sociétés contemporaines sont en train d'éprouver de nouveaux rapports à l'Autre[1509]. Elle illustre une nouvelle vision du monde, qu'on qualifie de « post-coloniale », qui réserve une place de choix à l'analyse de la diversité des populations et des cultures. Cette

---

[1505] Cyril Isnart, « Robert Hertz, de Bornéo à Cogne. Images de l'autre, image de soi », in Aurélien Lordon (dir.), Penser l'altérité, Marseille, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004, p.163.

[1506] On songe ici au projet initié par l'Institut Fédératif sur les Économies et les Sociétés Industrielles (IFRESI-CNRS, Lille), intitulé : « Vivre avec son étrange voisin. Altérité et relations de proximité dans la ville industrielle. Europe du Nord-Ouest, milieu XIXe-XXe siècle ».

[1507] Voir la présentation en ligne du séminaire sur le site de l'EHESS : http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/2008/ue/2143 [Consulté le 1er décembre 2008]

[1508] On songe ici au colloque organisé par le CERHI (Centre de Recherche en Histoire) à Saint-Étienne (14 et 15 mai 2004), et publié par Didier Nourrisson et Yves Perrin sous le titre Le barbare, l'étranger : images de l'autre, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005, 419 p.

[1509] C'est en ces termes qu'est introduit le colloque international intitulé « La reconnaissance dans les sociétés contemporaines », organisé dans le cadre des XVIIIe Entretiens du Centre Jacques Cartier, qui s'est déroulé à Lyon les 5 et 6 décembre 2005.

interculturalité revendiquée vise à promouvoir une vision positive des différences individuelles et culturelles, déconstruisant les perspectives hiérarchisantes dans lesquelles on avait coutume de se placer jusqu'alors. À l'heure où *gender* et *subaltern studies* sont en plein développement, réinterrogeant la différence des sexes ou la hiérarchisation coloniale des populations, il apparaît pleinement légitime de recourir à cette notion plurielle d'altérité au sein de laquelle « sexe » et « race » peuvent être rapprochés. D'autres l'on déjà dit : après Angela Davis[1510] sur le mode du militantisme politique, c'est Colette Guillaumin qui définit l'un et l'autre comme « des *phénomènes sémantiques* » comparables car n'ayant « aucune existence biologique »[1511]. La pertinence d'une telle démarche reste d'actualité : en témoigne de manière récurrente les publications de la revue *Nouvelles Questions Féministes*[1512], les deux derniers volumes des *Actes de l'histoire de l'immigration*[1513] consacrés aux « rapports sociaux de sexe » à l'aune de l'immigration, ou encore le séminaire organisé par le CEDREF pour l'année 2007-2008 sur le thème : « Rapports sociaux de sexe, "race", classe et mondialisation ». Réalisant une véritable épistémologie de la domination, Colette Guillaumin affirme :

> « Une différence physique réelle n'existe que pour autant qu'elle est ainsi désignée, en tant que signifiant, par une culture quelconque. Ces signifiants varient d'une culture à l'autre. Cette différence se manifeste donc comme pur signifiant, porteur des catégorisations et des valeurs d'une société »[1514].

Foucault ne dit finalement pas autre chose quand il souligne la dimension historique du regard sur l'altérité : s'il est relatif à une culture c'est qu'il se fonde en elle parce que c'est la culture qui donne sens à la différence, et pas dans une nature supposée, en dépit des discours qui cherchent à faire croire

---

[1510] Angela Davis, Femmes, race, classe, Paris, Des Femmes, 1983, 341 p.

[1511] Elsa Dorlin, La matrice de la race, Paris, La Découverte, 2006, p.11.

[1512] Pour les seules années 2006 et 2007, la revue a consacré à la question trois volumes sur les six publiés au cours de ces deux années soit, dans l'ordre chronologique :

volume 25, n°1 : « Sexisme et racisme : le cas français »

volume 25, n°3 : « Sexisme, racisme, et postcolonialisme »

volume 26, n°1 : « Migrations : genre et frontières - frontières de genre »

[1513] Cette revue électronique est hébergée depuis novembre 1999 sur le site d'histoire sociale Clio, créé à l'initiative d'un groupe de chercheurs intéressés par l'histoire contemporaine de l'Europe, et par extension, de l'ancien monde colonial. Les volumes 6 (2006) et 7 (2007) sous la direction de Natacha Lillo et Philippe Rygiel s'intitulent : « Rapports sociaux de sexe et immigration (mondes atlantiques XIXe-XXe siècle).

[1514] Colette Guillaumin, L'Idéologie raciste, Paris, Gallimard, 2002, p.96-97.

le contraire. Le recours au genre dans le cadre de ce travail sur l'altérité apparaît donc opératoire. Ce faisant, on se positionne dans une perspective constructiviste. En effet, le genre, que l'on peut définir comme la construction sociale de la différence des sexes, doit être abordé dans une double dimension : matérielle d'abord, parce que l'identité de genre s'incarne dans des comportements, des statuts différenciés selon le sexe, et une distribution inégale des ressources et des espaces sociaux ; et symbolique ensuite, car le genre renvoie aux significations et aux valeurs socialement rattachées au masculin et au féminin[1515]. Le genre est donc un principe structurant d'organisation de la société, qui se fonde sur une dualité construite fondatrice d'une « valence différentielle ». On emprunte l'expression à Françoise Héritier, qui l'explicite en ces termes : « Cette valence différentielle exprime un rapport conceptuel orienté, sinon toujours hiérarchique, entre le masculin et le féminin, traduisible en termes de poids, de temporalité (antérieur / postérieur), de valeur »[1516]. Cette conception bipolaire d'une différence est transférable à une analyse plus globale de l'altérité, car de même qu'on oppose traditionnellement masculin et féminin comme les deux faces de Janus, de même, il ne peut y avoir d'Autre sans Un car :

> « *Alter* s'oppose à alter au sein d'une paire englobée par le pronom *uterque*, tandis qu'*alius*, *alius*, *alius*… s'opposent à *unus* pour dire la multiplicité opposée à l'unicité. Or c'est sur *alter* et non sur *alius* que le terme français "altérité" est formé. L'autre désigné par la notion d'altérité est donc défini par une différence, un contraste, présupposant d'abord une ressemblance. Les notions d'identité et d'altérité fonctionnent donc comme un langage binaire de classification »[1517].

En tant que réalité construite dans le cadre d'une situation sociale donnée, au même titre que le genre, l'altérité s'impose à partir de l'expérience même du multiple et, partant, de la confrontation des individus et des groupes sociaux. Pas d'altérité sans une co-présence, une co-habitation génératrice

---

[1515] Pour une mise au point générale, on renvoie entre autres à :
Pierre Bourdieu, La Domination masculine, Paris, Éditions du Seuil, 1998, 142 p.
Françoise Héritier, Masculin / féminin : la pensée de la différence, Paris, Odile Jacob, 1996, 332 p.
[1516] Françoise Héritier, op.cit., 1996, p.24
[1517] Florence Dupont, op.cit., 2002, vol.3, n°37.

d'une ambivalence problématique dans le rapport à l'Autre, ami ou ennemi, avec lequel peuvent s'instaurer des relations coopératives ou, au contraire, conflictuelles, et une hiérarchisation normative qui se fonde en termes de stades de civilisation.

Pour mener à bien cette analyse de la pensée de l'altérité développée par Alexandre Lacassagne, on commence par dresser un typologie des Autres en tant que populations identifiées. Ce sont ensuite les modalités d'identification des populations altérées en question qui doivent être élucidées, et ce faisant ce sont les méthodes de l'anthropologie criminelle telle que la définit Lacassagne qui seront mises au jour. Enfin, on s'attachera à démontrer que les finalités de l'élaboration d'un tel discours dans le contexte des années 1880-1914 ne sont pas tant scientifiques que politiques et relèvent de ce changement de paradigme révélateur d'une crise des valeurs universalistes héritées des Lumières que pointe Carole Reynaud-Paligot[1518]. Pourtant, c'est de l'universel que se réclame la République nouvelle-née. Et c'est tout l'enjeu du discours médical qui s'élabore alors de procéder à la justification de l'*exclusion* du jeu politique d'un certain nombre de catégories de la population. Car si l'universel ne souffre pas d'*exception*, il s'accommode des exclus.

IV. Qui sont les Autres ?

> « Le vice, le crime et la folie ne sont séparés que par les préjugés sociaux ».
> Charles Féré, « La famille névropathique », in Archives de Neurologie, 1884, n°19-20.

Ce qui interroge Alexandre Lacassagne, c'est l'Autre. Philippe Artières mentionne ces « altérités radicales », que l'on rencontre dans les thématiques récurrentes que l'analyse du catalogue du fonds fait émerger. On a procédé au dénombrement systématique des ouvrages rassemblés par le médecin sur un certain nombre de thèmes afférant à la question de l'altérité, par associations d'idées. La première des altérités est sans doute

[1518] Carole Reynaud Paligot, La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930), Paris, PUF, 2006, 338 p.

celle qui oppose l'homme à l'animal, l'animalisation de l'Autre relevant du *topos* dans les discours ainsi que le montre par exemple ceux concernant les femmes. « Le discours médical […leur] assigne ainsi une place, en un lieu intermédiaire entre l'animal et l'homme »[1519]. Cette tendance à l'animalisation a également été largement relevée par de nombreux auteurs, notamment dans les portraits de populations colonisées. Marie-Claude Schapira souligne ainsi l'animalité du personnage d'Allouma, dans la nouvelle éponyme de Guy de Maupassant. L'auteur justifie dans les termes suivants la superficialité des unions amoureuses entre colonisateurs et colonisées :

> « Elles sont trop près de *l'animalité humaine*, elles ont un cœur trop rudimentaire, une sensibilité trop peu affinée, pour éveiller dans nos âmes l'exaltation sentimentale qui est la poésie de l'amour »[1520].

On appréciera la richesse de l'oxymore. « Animalité humaine » ? On ne saurait mieux dire ce qu'est l'altérité, cet intolérable mélange du Même et de l'Autre. La conception de l'altérité en cette seconde moitié de XIXe siècle étant perçue sous l'angle de l'anormalité, on a ainsi retenu l'entrée « Anomalies », laquelle est associée explicitement à « Monstruosités »[1521], ainsi que la rubrique « Anormaux ». Suivent les principaux avatars de l'altérité fin-de-siècle, par ordre alphabétique : les arabes, les cadavres, les criminels (rubrique « criminels » et « criminalité » avec diverses sous-rubriques), les dégénérés, les enfants, les femmes, les fous (rubrique « folie »), le génie immédiatement associé à une « demi-folie »[1522], les hermaphrodites, les invertis, les nègres, les vagabonds ou les « vieux ». Grâce à cet inventaire à la Prévert, on cerne d'entrée combien l'altérité est

---

[1519] Nicole Edelman, « Discours médical et construction des catégories homme/femme, masculin/ féminin », in Sens Public. Revue internationale, 10 juin 2003. Article en ligne : http://www.sens-public.org/spip.php?article9 [Consulté le 5 décembre 2008]

[1520] Guy de Maupassant, « Allouma », in La Main Gauche et autres nouvelles, Paris, Gallimard, 1999, p.51. Cité par Marie-Claude Shapira, « Guy de Maupassant en Algérie : critique du fait colonial et portait du colonisé », in Sarga Moussa (dir.), L'idée de « race » dans les sciences humaines et la littérature (XVIIe et XIXe siècles), Paris, L'Harmattan, 2003, p.338. C'est moi qui souligne.

[1521] Catalogue du fonds Lacassagne, Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1922, p.72. [BML FA 141 946]

[1522] op.cit, 1922, p.101. [BML FA 141946]

protéiforme, et volontiers cumulative : la criminalité peut-être infantile[1523] ; l'aliéné peut être criminel[1524], de même que le nègre[1525] et même l'animal[1526] ; la femme prostituée, c'est-à-dire criminelle[1527] et la prostituée arabe[1528]. Et l'on peut imaginer toutes sortes de combinaisons. On s'en est tenu aux titres exacts de rubriques du catalogue du fonds Lacassagne, et l'on n'a compté que les entrées « strictes », c'est-à-dire qu'on ne tient pas compte des renvois. En effet, pour « Crimes / criminels / criminalité », le catalogue renvoie entre autres à : « affaires et causes célèbres », « alcoolisme », « aliénés criminels », « anthropologie criminelle », « attentats aux mœurs », criminologie », « droit pénal et criminel », « littérature criminelle », « peine de mort », « psychologie morbide », « responsabilité atténuée », « sexualité morbide », « statistique ». Par ailleurs, pour certains auteurs le nombre de références est trop important pour que le catalogue les mentionne toutes. Dans ces cas, il indique seulement « public div. », sans plus de précisions. On n'a compté qu'une fois ce type de référence, alors même qu'il renvoie à bien davantage. Le comptage effectué l'a donc été *a minima*, afin de ne pas s'égarer et pour ne pas risquer, de renvoi en renvoi, de dénombrer l'ensemble des documents du catalogue. Ce premier travail a permis de dresser le tableau suivant :

Thème	Nombre de références dans le fonds Lacassagne
Aliénés dont aliénés criminels dont aliénés héréditaires	37 35 1
Animaux	24
Anomalies, Difformités, Monstruosités, Hermaphrodisme, etc.	64
Anthropologie dont anthropologie criminelle	143 97
Arabe	6

[1523] Dossier de pièces imprimées sur « Criminalité infantile et juvénile » [BML FA 140757] et rubrique « Criminalité infantile et juvénile, Enfance coupable et en justice, etc. » in op.cit, 1922, p.72. [BML FA 141946]

[1524] Rubrique « Aliénés criminels, dangereux ou méconnus » in op.cit, 1922, p.29. [BML FA 141946]

[1525] Rubrique « Nègres criminels » in op.cit, 1922, p.157. [BML FA 141946]

[1526] Rubrique « Animaux criminels et en justice » in op.cit, 1922, p.31. [BML FA 141946]

[1527] Rubrique « Prostitution, Galanterie, Débauche » in op.cit, 1922, p.175. [BML FA 141946]

[1528] On songe ici à l'article d'Émile Laurent, « La prostituée arabe », in Archives d'anthropologie criminelle, 1893, p.315-322.

Basque	4
Crimes/ criminels / criminalité dont crimes d'aliénés et crimes passionnels dont criminalité et littérature, criminels poètes et artistes dont criminalité exotique dont criminalité infantile et juvénile dont criminalité féminine	95 36 5 1 40 7
Dégénérés et dégénérescence	39
Enfants, enfance dont enfance anormale	77 16
Femmes	67
Folie	39
Folk-lore (coutumes, légendes, etc.)	57
Génie, inspiration et demi-folie, pathologie, etc.	12
Hermaphrodisme	15
Inverti, inversion sexuelle	6
Juifs, judaïsme	12
Mort	69
Nains et Géants	14
Nègre (race nègre) dont nègres criminels	9 1
Race jaune	3
Vagabond, vagabondage dont vagabondage chez les animaux	28 1
Vieillesse, sénilité	47

Ce premier tour d'horizon du catalogue du fonds Lacassagne, qui rassemble plus de 12 000 pièces, le montre clairement : c'est bien l'altérité qui semble constamment préoccuper Lacassagne et pas la figure de l'autrui rassurant, mais la face inquiétante, car profondément différente, de l'Autre. Ce sont quelque 867 références qui renvoient directement à la notion d'altérité. C'est dire l'importance de cette thématique, sous toutes ses formes, dans le fonds Lacassagne. Dans les trois cas que l'on se propose d'étudier ici on cherche à souligner l'importance accordée à une figure de l'altérité dans le discours médical (et donc l'angoisse que cela trahit), puis à préciser que ce qui est véritablement intolérable aux scientifiques du temps, c'est l'indifférenciation, la violation de la frontière. Ces frontières que l'on veut inviolables sont de différents ordres. On en retient ici trois grands types : la

frontière de la différence de sexes, que troublent l'inverti[1529] et l'hermaphrodite ; la frontière qui sépare les morts des vivants ; et enfin celle qui distingue les individus raisonnables des insensés. Dans ces trois cas, le médecin de la fin du XIXe siècle est explicitement invité à statuer : c'est lui qui assigne en dernière instance un sexe à l'hermaphrodite ou qui conseille l'homosexuel soucieux de se soigner, qui délivre le permis d'inhumer et éloigne les morts, qui décide de la responsabilité ou de l'irresponsabilité des criminels ou des femmes. On distingue parfois[1530] l'altérité « innée », qui repose sur l'appartenance de « race »[1531] ou de sexe[1532] ; l'altérité « acquise », qui oppose par exemple le croyant à l'incroyant[1533] ou le ressortissant national à l'étranger[1534] ; et l'altérité « imposée », notamment par le biais de l'approche anthropologique[1535]. Cette tripartition rigoureuse ne nous semble pas pertinente, tant il est vrai que l'altérité apparaît systématiquement et conjointement « innée » (ou du moins fondée sur des critères prétendus tels), « acquise » et « imposée ». Cette première partie va également s'attacher à le montrer.

A. Homme ou femme ?

La différence des sexes est à la base de l'organisation sociale en cette fin de XIXe siècle. En un temps où l'appartenance à un sexe plutôt qu'à un autre a de telles implications en termes de droits, individuels, sociaux et politiques, un état civil erroné est lourd de conséquences.. Ceux que l'on appelle aujourd'hui les « intersexués », les cas de « sexes douteux » pour reprendre

---

[1529] On utilisera ici indifféremment les termes « inverti » et « homosexuel », « inversion sexuelle » et « homosexualité ». Notons toutefois que les mots « homosexuel » et « homosexualité », faussement neutres, ne sont que très peu utilisés avant la Deuxième Guerre mondiale, et essentiellement par les élites.

[1530] C'est du moins le cas d'Aurélien Lordon dans l'ouvrage pluridisciplinaire qu'il dirige, op.cit., 2004, 245 p.

[1531] Mélanie Berta, « Un point de vue biologique sur l'existence des races humaines », in Aurélien Lordon (dir.), op.cit., 2004, p.23-34.

[1532] Isabelle Rosé, « Une approche de l'altérité en histoire : la vision des femmes chez Odon de Cluny », in Aurélien Lordon (dir.), op.cit., 2004,p.49-69.

[1533] Sandrine Alligier-Otanian, « L'*Homo sociologicus* et l'*Autre* divin », in Aurélien Lordon (dir.), op.cit., 2004, p.127-141.

[1534] Magali Bessone, « Construction nationaliste de l'identité américaine : entre les "frères anglais" et les "autres personnes" », in Aurélien Lordon (dir.), op.cit., 2004, p.143-159.

[1535] Cyril Isnart, « Robert Hertz, de Bornéo à Cogne. Image de l'autre, image de soi », in Aurélien Lordon (dir.), op.cit., 2004, p.163-177.

les termes de l'époque, intéressent donc les médecins. Peut-on tolérer de voir un homme, potentiellement citoyen, en tout cas doté d'un certain nombre d'aptitudes, assimilé à une femme, individu incomplet, le plus souvent incapable, et définitivement mineur ? S'il apparaît difficile de se faire une idée claire de la fréquence des anomalies de l'appareil génital, l'inquiétude qu'elles génèrent chez les médecins est évidente. Et il n'est sans doute pas innocent de constater, fût-ce après un rapide tour d'horizon, que c'est notamment le risque pour un homme d'être pris pour une femme qui inquiète le plus la gent médicale. Le Docteur Loir classe ainsi les cas de « sexes douteux », du plus fréquent au moins fréquent[1536] : « les individus garçons pris pour filles » (50 % des cas), « les cas de filles considérées comme garçons » (30 % des cas), et enfin « les cas d'individus pris pour filles ou garçons, et qui n'ont par le fait aucun sexe réel » (20 % des cas). Basile Poppesco va dans le même sens que lui, affirmant « la plus grande fréquence de la conformation vicieuse du sexe masculin »[1537]. Et Louis Gentes et Pierre Lande de renchérir : « Les faits du premier groupe [l'androgynie – homme ayant l'apparence d'une femme] sont très fréquents ; au contraire ceux du second [la gynandrie] sont d'une rareté relative »[1538]. C'est, semble-t-il, la différence de comportements entre hommes et femmes qui explique que les cas de gynandrie soient moins fréquemment rapportés que ceux d'androgynie, « en raison du rôle actif du mâle dans l'acte de la génération et de ses incitations plus vives [surtout, car] comment un garçon, habillé en fille et vivant, couchant avec elles, ne ressentirait-il pas les premiers aiguillons de son vrai sexe ? »[1539]. Au contraire, dans les cas de gynandrie : « la pudeur innée de la femme le fait passer inaperçu chez la plupart de ses victimes [et] elles restent filles sous le nom d'homme qui leur a été imposé par mégarde [… passant] leur vie sous

---

[1536] J.-N. Loir, Des sexes en matière d'état civil. Comment prévenir les erreurs résultant de leurs anomalies, Paris, Cotillon, 1854, p.9. [BML FA 139510]. Notons au passage que cet auteur, qui déclare pourtant qu'il est impossible de donner des chiffres précis sur le sujet, ne s'en prive pourtant pas ici.

[1537] Basile Poppesco, De l'hermaphrodisme aux points de vue médico-légale et scientifique, Paris, Rey, 1874, p.40. [BML FA 139512]

[1538] Louis Gentes et Pierre Lande, « Pseudo-hermaphrodisme et déclaration de naissance », in Journal de médecine de Bordeaux, 31 mai 1908, p.1. [BML FA 139516]

[1539] Paul Garnier, « Du pseudo-hermaphrodisme comme impédiment à la déclaration du sexe dans l'acte de naissance », in Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1885, 3e série, n°14, p.288.

cette fausse apparence dans le célibat, sinon la chasteté »[1540]. Conséquence de cette inquiétude générée par l'existence d'individus de sexe douteux, les hommes de l'art portent une attention particulière à l'assignation d'un sexe aux nouveaux-nés, revendiquant le droit d'intervenir au chevet des jeunes accouchées, préférentiellement aux sages-femmes, afin d'éviter les cas litigieux. De même, les « invertis » sont au centre d'un discours médical en cours de constitution. L'historiographie récente l'a bien montré[1541], en matière de *scientia sexualis* comme aurait dit Michel Foucault[1542], quelque chose se passe dans la seconde moitié du XIXe siècle : tout un savoir médical sur la sexualité s'élabore alors, une « protosexologie »[1543] avec laquelle la sexologie, dont le nom est inventé en France au début des années 1910, veut d'ailleurs rompre.

> « Dans une société de plus en plus centrée sur des préoccupations morales et hygiéniques, également perturbée par la question de la dénatalité – très précoce en France –, en lien avec les rivalités nationales (exacerbées après la défaite française face à la Prusse), et par les conflits entre les classes sociales, les anormaux sexuels deviennent petit à petit le monopole de la médecine qui, dès les premières décennies du XIXe siècle, en fait un problème social, phénomène tout à fait inédit »[1544].

« Jamais plus qu'aujourd'hui la psychologie et la psychopathologie de la vie sexuelle n'ont été en honneur »[1545], déclare alors le docteur Julien Chevalier, élève d'Alexandre Lacassagne et auteur de 1893 de *L'inversion sexuelle. Une maladie de la personnalité*, dans lequel « la question est

---

[1540] Paul Garnier, op.cit., 1885, p.288-289.

[1541] Voir sur ce point Alain Corbin, L'harmonie des plaisirs : les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie, Paris, Perrin, 2007, 542 p.
ou encore Sylvie Chaperon, Les origines de la sexologie (1850-1900), Paris, Audibert, 2007, 287 p.

[1542] Michel Foucault, Histoire de la Sexualité : La volonté de savoir, Paris, Gallimard, 1976, chap.III : « Scientia sexualis », p.69-98.

[1543] On emprunte l'expression à André Béjin, Le nouveau tempérament sexuel : essai sur la rationalisation et la démocratisation de la sexualité, Paris, Kimé, 1990, p.57-58.

[1544] Régis Révenin, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale », in Revue d'histoire des sciences humaines, n°17, vol.2, 2007, p.25.

[1545] Julien Chevalier, L'inversion sexuelle. Une maladie de la personnalité, Lyon/Paris, Storck/Masson, 1893, p.XXII. [BML FA 427893]

complètement exposée »[1546]. Ce sont ces deux figures qui troublent la frontière entre les sexes, celles de l'hermaphrodite et celle de l'inverti, que l'on analysera dans un premier temps. Leur analyse conjointe est justifiée par leur rapprochement récurrent dans la littérature médicale qui parle d' « hermaphrodisme physique » dans un cas et d' « hermaphrodisme psychique » dans l'autre.

1. Actualité et abondance du discours

Le discours médical sur ces deux figures troublées et troublantes que sont l'hermaphrodite et l'inverti frappe par son abondance et son actualité. En matière d'hermaphrodisme physique, le cas d'Alexina B. est emblématique : élevée jusqu'à vingt-et-un ans en fille, « Alexina est un homme, hermaphrodite sans doute »[1547] déclare le médecin qui l'examine et obtient la « rectification [de son identité] sur les registres de l'état civil »[1548]. L'affaire, qui se déroule pour l'essentiel entre 1866 – date du premier « diagnostic » en réassignation de sexe d'Alexina – et 1874, rencontre une certaine publicité. Les souvenirs d'Alexina sont publiés par le docteur Tardieu[1549] après le suicide de la patiente, survenu huit ans après sa réassignation de sexe[1550]. Mais dès le jugement qui l'assigne au sexe

---

[1546] Préface d'Alexandre Lacassagne au livre du docteur Chevalier, op.cit., 1893, p.IV.

[1547] Chesnet, « Question d'identité. Vice de conformation des organes génitaux. Hypospadias. Erreur sur le sexe », Annales d'hygiène publique et de médecine légale, série n°2, n°14, 1860, p.209. Cet article se trouve dans le dossier de pièces imprimées constitué par Alexandre Lacassagne sur la question des « Anomalies, Monstruosités, Hermaphrodisme, etc. » [BML FA 140744]

[1548] Michel Foucault, Herculine Barbin dite Alexina B., Paris, Gallimard, 1978, p.101.

[1549] Ambroise Tardieu, Question médico-légale de l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes sexuels contenant les souvenirs et impressions d'un individu dont le sexe avait été méconnu, Paris, Baillière 1874, 174 p. [BML FA 139322]

[1550] Ce document exceptionnel a été réédité par Michel Foucault en 1978 dans une éphémère collection intitulée : « Les vies parallèles », chez Gallimard. Entre ces deux publications, il y a un peu plus d'un siècle, et tout un monde. Quand Tardieu présente le « cas » Herculine Barbin, c'est pour poser la *Question médico-légale de l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes sexuels*. Son étude se divise en deux parties : la première est une étude médico-légale générale sur les vices de conformation des organes sexuels (55 pages) ; l'histoire d'Alexina B. est publiée dans la seconde (110 pages). Quoi que les souvenirs de la patiente soient donc deux fois plus importants que les tentatives de réflexion théorique du médecin, celle-ci s'efface derrière les vices de conformation des organes sexuels dont elle n'est qu'un avatar. Dans une toute autre démarche, Michel Foucault lui rend simplement son nom, réunissant « quelques-uns des documents principaux qui concernent Adélaïde Herculine Barbin », les rapports des docteurs Chesnet et Goujon, qui ont successivement examiné la patiente, quelques lettres, des certificats de bonne vie et mœurs délivrés à Alexina par le maire de La Rochelle et le

masculin, l'affaire est médiatisée et sort du seul cadre de la presse médicale : « les journaux se mirent de la partie »[1551], lui infligeant une notoriété aux conséquences néfastes. Son cas est une référence essentielle dans la littérature médicale de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, et explique sans doute une part de l'intérêt porté par le corps médical à ce phénomène, somme toute rarissime. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Tardieu a retenu l'attention de Lacassagne, qui en possède un exemplaire. Le docteur Georges Dailliez insiste : il est peu de sujets « dont l'étude présente autant d'intérêt, […] peu trouvent de nos jours des bases aussi actuelles, presque nouvelles, dans des faits importants, d'origine plus ou moins variée, et de date plus ou moins récente »[1552]. Statistiquement, la distorsion est très nette entre l'importance du discours sur l'hermaphrodisme et la fréquence de ce type d' « anomalie ». À l'heure actuelle, on estime que les enfants de sexe ambigu représentent moins de 1 à 2 % des naissances[1553], et à la fin du XIXe siècle, si la statistique médicale n'en est plus à ses premiers balbutiements, la question de l'hermaphrodisme n'en est pas moins particulièrement délicate à appréhender par ce biais. Il existe une multitude de malformations de l'appareil génital, qui font l'objet de classifications variées dont la diversité ne favorise guère la lisibilité, et l'appréhension même de ces malformations est subjective. Où se trouve en effet la limite entre un pénis atrophié et un clitoris hypertrophié ? Delphine Gardey et Ilana Löwy le disent avec force : le sexe biologique, comme presque tous les traits biologiques complexes, se présente en continuum avec, sur ses extrêmes, les « sexes biologiques » bien définis et, au milieu, une multitude de formes intermédiaires. De plus, « le hasard seul révèle habituellement de pareils cas »[1554] et « ces vices d'organisation, difficiles à constater dans les premiers moments de la vie, sont plus tard tenus cachés par les individus qui

---

curé de sa paroisse, des articles de presse rendant compte de sa « singulière métamorphose » (Michel Foucault, op.cit., 1978, p.155).

[1551] Michel Foucault, op.cit., 1978, p.102.

[1552] G. Dailliez, Les sujets de sexe douteux. Leur état psychique. Leur condition relativement au mariage, Paris, Baillière, 1893, p.7. [BML FA 139520]

[1553] Catherine Marry et Ilana Löwy, « Hermaphrodites », Pour en finir avec la domination masculine. De A à Z, *Paris*, Les Empêcheurs de penser en rond, 2007, p.150.

[1554] Dr Loir, op.cit., 1854, p.7. [BML FA 139510]

en sont affligés »[1555], parfois sur les conseils même du médecin qui les a diagnostiqués. Ainsi le premier médecin qui examine Alexina B., « épouvanté du secret qu'il avait surpris, […] préféra l'ensevelir à tout jamais ! »[1556]. Le phénomène donne pourtant lieu à de nombreuses publications, et qui n'émanent pas de quelques excentriques, loin s'en faut : le docteur Ambroise Tardieu (1818-1872), qui publie les souvenirs d'Alexina B., médecin légiste et médecin des hôpitaux, est membre de l'Académie de médecine et titulaire de la chaire de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris. Pour anecdotiques qu'ils soient statistiquement parlant, les cas d'hermaphrodisme n'en retiennent pas moins l'attention des grands médecins du temps, qui s'attachent d'ailleurs tous à souligner que si ces cas « sont loin d'être communs »[1557], ils sont cependant « plus fréquent[s] qu'on ne le pense. Pour ma part, j'ai eu (en 1887), six expertises, dans lesquelles j'ai reconnu que les individus inscrits au moment de leur naissance comme petites filles étaient devenus des hommes », précise ainsi le professeur Brouardel[1558], médecin légiste majeur de l'époque. La relative fréquence de ces anomalies semble faire l'unanimité au sein du corps médical, traduisant à n'en pas douter une peur de l'indifférenciation sexuelle que l'on retrouve dans la presse spécialisée.

Si l'on s'en tient au seul fonds Lacassagne, on compte 19 ouvrages portant spécifiquement sur cette question. Ils sont recensés dans le catalogue du fonds à la rubrique « Hermaphrodisme vrai ou faux », « Sexes (Anomalies) », « Sexes douteux » ou encore « Erreurs de sexe et d'état civil ». Le dépouillement plus spécifique du dossier de pièces intitulé « Anomalies, Monstruosités, Hermaphrodisme, etc. »[1559] constitué par le docteur Alexandre Lacassagne est également révélateur. Ce sont, pour l'essentiel, des articles de journaux découpés à dessein par Lacassagne,

---

[1555] Il y a cependant des exceptions, comme dans le cas de Marie-Madeleine L. qui se présente « sur la place publique, s'annonçant comme un hermaphrodite véritable » et qui, « depuis 1815 […] avait couru les foires, par toute l'Europe, exploitant la curiosité publique » (selon le Dr Loir, op.cit., 1854, p. 14) ; ou encore « Marie D., […], une sorte de célébrité européenne » (*idem*, p.17).

[1556] Michel Foucault, op.cit., 1978, p.8.

[1557] Dr Loir, op.cit., 1854, p.6. [BML FA 139510]

[1558] Cité par Dr G. Dailliez, op.cit., 1893, p.11. [BML FA 139520]

[1559] « Anomalies, Monstruosités, Hermaphrodisme, etc. – Dossier de pièces imprimées sur » [BML FA 140744]

parfois quelques notes de sa main, en vue de la préparation d'un cours ou d'une communication scientifique quelconque. Or, sur cet ensemble concernant de manière générale les « Anomalies », selon le titre attribué par Lacassagne lui-même au dossier, sept articles concernent la question des sexes « douteux » et de l'hermaphrodisme ; le reste porte sur le nanisme (deux articles) ou le gigantisme, l'acromégalie[1560], l'albinisme, l'infantilisme, les siamois. C'est dire que ce type d'anomalie intéresse plus particulièrement le médecin lyonnais qui, à ce titre, ne fait d'ailleurs pas exception dans le monde médical de son temps. Ainsi, dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*, on relève deux articles sur l'hermaphrodisme : l'un en 1891, l'autre en 1911. Mais il faut y ajouter les recensions d'ouvrages qui, pour la période 1886-1914, relèvent tout de même une parution concernant la question tous les trois ans et demi. L'analyse des tables des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* permet de mettre à jour des pics d'intérêt pour le sujet (neuf publications, toutes entre 1866 et 1906, pour l'essentiel consécutives de l'affaire Alexina B.), qui se manifestent par la tenue d'une séance partiellement consacrée au sujet à la Société de médecine légale de France : le 8 juin 1885, puis le 10 mai 1886, le 13 juillet 1903 et enfin le 12 février 1906. En mai 1886, deux cas contemporains sont même présentés : celui de Marie X, inscrite sur les registres de l'état-civil de la commune de Balo (Mayenne) comme fille en 1861, et celui de « la nommée A., demeurant à Paris, […] née en 1865, déclarée et enregistrée à l'état civil comme enfant du sexe féminin »[1561]. Les deux patient-e-s, vivant-e-s, ont fait l'objet depuis peu d'une expertise médicale. C'est dire alors l'actualité des débats auxquels Lacassagne s'intéresse de près, dirigeant même une thèse sur le sujet[1562] en 1899.

On peut dresser le même constat pour l'hermaphrodisme psychique. Dans le cadre d'un savoir sur la sexualité en cours de constitution entre 1850 et 1900, les médecins s'attachent principalement à la distinction des

---

[1560] Acromégalie = Syndrome caractérisé par des troubles de la croissance imputables à une altération de l'hypophyse : hypertrophie des extrémités (tête, mains, pieds) et diverses déformations morphologiques (gibbosités dites « en bosse de polichinelle ») (in Le Grand Robert de la langue française).

[1561] Dr Descoust, « Sur un cas d'hermaphrodisme », in Annales d'hygiène publique et de médecine légale, série n°3, n°16, 1886, p.87.

[1562] R. Guéricolas, De l'hermaphrodisme vrai chez l'homme et les animaux supérieurs, Lyon, Storck, 1899, 99 p. [BML FA 135580]

comportement normaux et des conduites déviantes et, conséquemment, on ne peut que constater le succès de la notion de « perversion » et le « formidable intérêt qu'elle va susciter au XIXe siècle, mobilisant médecins, juristes, aliénistes et experts dans le souci commun d'en répertorier les formes et d'en fonder le savoir »[1563]. Pourquoi un tel succès ? Comment expliquer cette focalisation des regards médicaux sur les questions sexuelles, et plus particulièrement sur les comportements sexuels « anormaux » ? Pour le docteur Chevalier, cet intérêt marqué s'explique d'une part par l'accroissement tant quantitatif que qualitatif de ces pratiques déviantes car « entre tous les désordres propres aux facultés affectives, les anomalies, perversions, aberrations sexuelles, sont de beaucoup les plus fréquentes et les plus importantes »[1564] ; et d'autre part en raison du danger social majeur que constituent ces déviances, puisque « en effet du bon fonctionnement de l'instinct sexuel, le plus puissant des leviers, dépendent et la vie de l'espèce et la fondation de la famille et la constitution des sociétés. Il n'est pas exagéré d'affirmer que, dans une certaine limite, le progrès de la civilisation en dépend »[1565]. En un temps où le spectre de la dépopulation angoisse particulièrement les élites, on comprend les échos que rencontre un tel discours. Et de citer longuement les « graves philosophes [qui] n'ont pas cru indigne d'eux de s'occuper de l'amour et en même temps de ses erreurs »[1566], depuis Platon (avec *Phèdre* et *Le Banquet*) jusqu'à Michelet (*L'Amour*) et Mantegazza (*Physiologie de l'amour*), en passant par Kant (*Discours sur le sentiment du beau et du sublime*, 3e partie), Schopenhauer (*Le monde comme volonté et comme représentation*, vol. II) ou Proudhon (*De la Justice*), qu'il renvoie cependant dos à dos et sans concession, considérant que ce sont là « des poètes ou des misogynes »[1567]. Bref, l'intérêt pour les pratiques sexuelles déviantes est considérable, et le répertoire des perversions est immense : Sylvie Chaperon

---

[1563] Jean-Pierre Kamieniak, « La construction d'un objet psychopathologique : la perversion sexuelle au XIXe siècle », in Revue française de psychanalyse, Volume 67, 2003/1, p.249.
[1564] Julien Chevalier, op.cit., 1893, p.I. [BML FA 427893]
[1565] Julien Chevalier, op.cit., 1893, p.II. [BML FA 427893]
[1566] *Idem*.
[1567] Dr Julien Chevalier, op.cit., 1893, p.IV. [BML FA 427893]

en dresse un « petit catalogue »[1568] et en compte tout de même une vingtaine, depuis les « classiques » (érotomanie et priapisme, ou au contraire anaphrodisie et impuissance) jusqu'aux plus exotiques, car en matière de sexualité, tous les goûts sont dans la nature (nécrophilie[1569], zoophilie, et autres fétichismes). Pourtant, il en est une qui retient tout particulièrement l'attention du temps, c'est l'homosexualité. Dans le fonds Lacassagne, l'un des volumes intitulés « Perversions sexuelles »[1570] contient par exemple des tirés-à-part sur la question parmi d'autres, consacrés au sadisme ou à la zoophilie par exemple. Dans la *Psychopathia Sexualis* du médecin allemand Richard von Krafft-Ebing, parue en 1886 et exemple paradigmatique des nouveaux manuels sur les questions de sexualité proposés notamment au corps médical[1571], qui rassemblent des « observations cliniques nombreuses et [des] tentatives timides de théorisation »[1572] et témoigne de « l'effervescence culturelle » suscitée par ce nouveau « continent de recherches »[1573], l'homosexualité est la paresthésie[1574] qui mobilise le plus l'intérêt de l'auteur. Pourquoi ? L'intérêt

---

[1568] Sylvie Chaperon, op.cit., 2007, chapitre 5 : « Petit catalogue des aberrations et autres perversions sexuelles », p.89-121.

[1569] Le premier cas de nécrophilie faisant l'objet d'une étude médicale date de 1849. Le terme « nécrophile » lui-même apparaît en 1852. La première thèse de médecine sur le sujet, sous la direction d'Alexandre Lacassagne, est soutenue par Alexis Épaulard en 1901 : Alexis Epaulard, Vampirisme, nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie, Lyon, Storck, 1901, 102 p. [BML FA 135604]

À ce sujet, on renvoie aux travaux de recherche en cours d'Amandine Malivin, qui prépare actuellement sa thèse intitulée : « La nécrophilie au XIXe siècle : réalités et fantasmes » sous la direction de Gabrielle Houbre à l'Université Paris VII. Je voudrais ici la remercier pour les échanges féconds amorcés lors du *Post Graduate Day 2008* organisé par la Société des Dix-Neuviémistes (SDN) à Université de Londres, sur le thème : « Sickness and health » (20-21 septembre 2008). Actes à paraître.

[1570] Volume « Perversions sexuelles » [BML FA 136055-136071]

[1571] Lacassagne possède une recension de cet ouvrage majeur pour l'histoire de la sexologie dans la langue originale : Richard von Krafft-Ebing, « Zur Psychopathia sexualis », in Jahrbücher für Psychiatrie, vol.XIII, 1894, 11 p. [BML FA 136046]

Ce tiré-à-part est accompagné d'une traduction française anonyme manuscrite. La publication française du Psychopathia sexualis de Krafft-Ebing ne date que de 1895, mais Lacassagne a donc lu sans attendre la presse qui paraît à ce sujet. On note qu'il possède, de même, sa brochure intitulée Der Conträrsexuale vor dem Strafrichter. De Sodomia ratione sexus punienda. De lege lata et de lege ferenda, Leipzig, Deuticke, 1894, 39 p. [BML FA 136063] Et là encore, la brochure est accompagnée d'une traduction manuscrite anonyme datée de l'année même de la publication. De toute évidence Alexandre Lacassagne se donne donc les moyens d'être au courant de l'actualité de la recherche la plus récente, fût-elle étrangère.

[1572] Jean-Pierre Kamieniak, op.cit., 2003, p.254. Notons ici que l'ouvrage de Julien Chevalier est construit très strictement sur le même modèle.

[1573] Jean-Pierre Kamieniak, op.cit., 2003, p.254.

[1574] Richard von Krafft-Ebing préfère le terme de « paresthésie » à celui de « perversion », dans un souci fort légitime de neutralisation de la connotation dépréciative. Notons que cette tendance à la neutralisation des termes en usage dans le vocabulaire médical est une constante : dans sa troisième version datée de 1981, le Diagnostic and

pour la « question homosexuelle »[1575] dans les mondes germanique ou britannique est à mettre pour une part sur le compte du « grand mouvement revendicatif visant à modifier la législation frappant l'homosexualité afin de dépénaliser ce type de choix amoureux et son mode de satisfaction »[1576]. On peut dès lors expliquer le déficit d'intérêt des médecins français pour l'inversion sexuelle ou, plus exactement, comprendre la part peu active, et sans doute périphérique, qu'ils ont prise aux débats qui agitèrent la sphère scientifique européenne à ce sujet. En effet, la France a été partiellement épargnée par ces revendications de dépénalisation, faute de socle juridique particulièrement répressif contre lequel se mobiliser. Le Code Napoléon de 1804 est particulièrement libéral et discret en matière de sexualité, surtout après 1810, date à laquelle la sodomie et les actes homosexuels sont supprimés du code pénal français pour la seconde fois (la Révolution française avait procédé à cette suppression en 1791 avant de revenir sur cette décision). Seul le scandale public d'outrage aux bonnes mœurs ou d'attentat à la pudeur est encore poursuivi à la fin du XIXe siècle, ainsi que le précise Lacassagne :

> « De nos jours, la législation fait entrer la pédérastie dans les attentats à la pudeur [… Ces actes] sont ceux qui, n'ayant pas été accompagnés de violence ou de contrainte, n'ont pu blesser la pudeur de la personne sur laquelle des actes déshonnêtes peuvent avoir été exercés, mais qui, par leur licence et leur

---

Statistical Manual, outil de classification des troubles mentaux publié aux États-Unis par l'Association américaine de psychiatrie, parle de « paraphilie ». Il n'en demeure pas moins que la pratique homosexuelle elle-même reste négativement connotée, puisqu'il faut attendre le 17 mai 1993 pour voir l'Organisation Mondiale de la Santé supprimer l'homosexualité de la liste des maladies mentales.

[1575] Signalons ici simplement qu'il s'agit le plus souvent de l'homosexualité masculine. Son pendant féminin, l'*amor lesbicus*, occupe les médecins dans une bien moindre proportion, comme le souligne Sylvie Chaperon (« Le genre et l'histoire contemporaine des sexualités », in Hypothèses, Volume 1, 2004, p.333-341). Ces discours sur les lesbiennes font l'objet d'études spécifiques récentes (on ne distingue auparavant pas l'homosexualité féminine de l'homosexualité masculine), parmi lesquelles :

Nicole G. Albert, Saphisme et décadence dans Paris fin-de-siècle, Paris, Éd. de la Martinière, 2005, 361 p.

Heike Bauer, « Theorizing Female Inversion: Sexology, Discipline, and Gender at the Fin de Siècle », in Journal of the History of Sexuality, Volume 18, Number 1, January 2009, p.84-102.

Chiara Beccalossi, « The Origin of Italian Sexological Studies: Female Sexual Inversion, ca. 1870–1900 », in Journal of the History of Sexuality, Volume 18, Number 1, January 2009, p.103-120.

[1576] Jean-Pierre Kamieniak, op.cit., 2003, p.254.

> publicité, ont été ou ont pu être l'occasion d'un scandale public pour l'honnêteté de ceux qui fortuitement ont pu en être témoins »[1577].

La situation n'est pas aussi favorable dans les pays de langue germanique où les travaux médicaux naissent de la contestation du statut criminel de l'homosexualité[1578]. Le contexte législatif français est donc peu générateur de revendications et de publications sur le sujet : en France, point de Krafft-Ebing, d'Havelock Ellis ou d'Alfred Kingsey. La sexologie n'a pas de grand nom[1579]. Alexandre Lacassagne ajoute lui-même foi à ce constat :

> « Les littératures allemande, russe, italienne ont les ouvrages de Krafft-Ebing, de Tarnowsky, de Venturi. En France, nous possédons [seulement] des mémoires intéressants, des monographies, quelques thèses »[1580].

Il faut cependant réhabiliter ici la figure du Docteur Julien Chevalier, évoqué plus haut pour son ouvrage sur *L'Inversion sexuelle*, qui n'est autre que sa thèse[1581], préparée sous la direction d'Alexandre Lacassagne, et soutenue en 1885. Alexandre Lacassagne, qui préface son ouvrage y voit : « le premier […] travail complet et sérieux sur un point de la science non encore exploré »[1582]. C'est en tout cas une tentative de synthèse qui veut reprendre les points de vue du sociologue, du moraliste, de l'anthropologiste, de l'aliéniste et du professeur de médecine légale, afin de servir de guide unique aux médecins experts et aux magistrats. « Les médecins n'auront pas, lorsqu'un cas sera soumis à leur examen, à compulser de nombreux ouvrages »[1583]. Il s'agit donc d'être la référence, même si Chevalier se défend de « vouloir imposer aux magistrats le dogme de l'infaillibilité médicale »[1584], et de « donner des moyens d'appréciations

---

[1577] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », in Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales Dechambre, 1886. Cité par Philippe Artières (ed.), Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.94.

[1578] Selon Jean-Pierre Kamieniak, ce sont plus de 1 000 publications sur le sujet qui paraissent dans ces pays entre 1898 et 1908.

[1579] C'est sans doute ce qui explique que l'histoire de la discipline soit encore peu explorée, selon Sylvie Chaperon, op.cit., 2007, p.11.

[1580] Préface d'Alexandre Lacassagne au livre du docteur Chevalier, op.cit., 1893, p.II. [BML FA 427893]

[1581] Julien Chevalier, De l'inversion de l'instinct sexuel au point de vue médico-légal, Paris, O.Doin, 1885, 168 p. [BML FA 135425]

[1582] Préface d'Alexandre Lacassagne au livre du docteur Chevalier, op.cit., 1893, p.I.

[1583] Julien Chevalier, op.cit., 1893, p.XIX. [BML FA 427893]

[1584] Julien Chevalier, op.cit., 1893, p.XX. [BML FA 427893]

aux juges, de défense aux avocats »[1585]. Si le docteur Chevalier reste assez méconnu, c'est qu'il n'a pas poursuivi dans la recherche[1586]. Alexandre Lacassagne s'intéresse donc de près à l'homosexualité : les travaux de certains de ses élèves le montre[1587], de même que le dépouillement de la revue qu'il dirige, « la seule revue française qui traite régulièrement de l'inversion »[1588] si l'on en croit Georges Saint-Paul. Pour Patrick Cardon, ce sont même les *Archives* qui permettent « à Marc-André Raffalovich d'introduire, pour la première fois en France, les mots "homosexualité" et "hétérosexualité" »[1589]. Il y écrit très régulièrement d'ailleurs[1590] et caresse un temps le projet de publier « chaque année [dans la revue] un volume sérieux et nourri donné tout entier à l'unisexualité »[1591]. S'il ne s'est pas tenu à cette résolution, ne donnant aux *Archives* que deux « Chroniques de l'unisexualité », en 1907[1592] et en 1909[1593], il n'en demeure pas moins un contributeur très régulier de la revue. En 1896, c'est dans une importante série de travaux scientifiques édités par le docteur Lacassagne, la « Bibliothèque de criminologie » dont il est le directeur scientifique, que paraît *Uranisme et unisexualité*, l'ouvrage ambitieux signé par Raffalovich[1594], « livre très remarquable »[1595] dont l'auteur a d'ailleurs livré

[1585] *Idem*.

[1586] À l'exclusion de sa thèse précédemment citée, qui date de 1885, il n'a publié qu'un seul ouvrage, portant strictement sur la même question et précédemment cité, en 1893.

Dans un courrier qu'il adresse à son « très honoré Maître » depuis Constantine en janvier 1910 il l'éclaire en ces termes sur le fait « qu'[il] paraisse avoir oublié les Archives [d'Anthropologie criminelle] et que [il] n'envoie plus rien touchant les questions qu'[il] y [a] abordées autrefois » : « c'est que les tracas du métier, les déplacements incessants, les soucis de carrière m'ont détourné des question un peu spéculatives qu'elles [les *Archvives*] traitent d'ordinaire ». (Courrier du Docteur Chevalier au docteur Lacassagne, de Constantine, le 20 janvier 1910. Glissé dans le volume de Chevalier, op.cit., 1893, de la bibliothèque du docteur Lacassagne. [BML FA 427893])

[1587] Il a dirigé plusieurs thèses sur le sujet, outre celle de Julien Chevalier qui date de 1885 : Jean Arrufat, Essai sur un mode d'évolution de l'instinct sexuel : pédérastie, Lyon, Storck, 1892, 35 p. [BML FA 135494]

[1588] George Saint-Paul, Préface à la 3e édition de Thèmes psychologiques, vol.IV : Invertis et homosexuels, Paris, Bigot Frères, 1930, p. 5. [BML FA SJ ZOV 00132]

[1589] Patrick Cardon, Discours littéraires et scientifiques fin-de-siècle. Autour de Marc-André Raffalovich, Paris, Orizons, 2008, p.13.

[1590] Au total, Marc-André Raffalovich publie à 19 reprises dans les Archives d'anthropologie criminelle entre 1894 et 1910.

[1591] Marc-André Raffalovich, « Chronique de l'unisexualité », in Archives d'anthropologie criminelle, 1907, p.606.

[1592] Marc-André Raffalovich, op.cit., 1907, p.606-632.

[1593] Marc-André Raffalovich, « Chronique de l'unisexualité », in Archives d'anthropologie criminelle, 1909, p.353-391.

[1594] Marc-André Raffalovich, Uranisme et unisexualité. Etude sur les différentes manifestations de l'instinct sexuel, Lyon, Storck, 1896, 363 p. [BML FA 135206]

un certain nombre de passages aux lecteurs des *Archives* dès avant sa parution[1596]. Sylvie Chaperon dresse la liste de ces collaborateurs spécialistes de l'homosexualité, « pionniers des *gays studies* » publiés dans la revue : « Ludovic Dugas (philosophe), Paul-Louis Ladame (médecin genevois), [ou encore] le Dr Numa Praetorius (Eugène Wilhelm, juriste alsacien) »[1597]. L'intérêt du médecin lyonnais pour ces questions semble donc indéniable. On dénombre dans sa bibliothèque quelques 84 ouvrages sur la question[1598]. Il lit toutes les publications fondamentales de l'époque à ce sujet. Un certain nombre des brochures et ouvrages rassemblés par lui sur le sujet portent la mention « collection Raffalovich », manuscrite, le plus souvent au crayon, sur la couverture, laissant envisager que Lacassagne tient ces ouvrages de Marc-André Raffalovich lui-même, qui lui en aurait donc fait don[1599]. Il rédige l'article « Pédérastie » du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* dirigé par Dechambre et, surtout, il entretient avec un patient homosexuel une correspondance suivie : trente-et-une lettres ou cartes postales entre le 22 janvier 1903 et le 18 juin 1908, soit une tous les deux mois environ. Entre les deux hommes, tout commence donc par une prise de rendez-vous pour une « consultation privée », dont Georges Apitzsch précise le motif : « Unisexualité »[1600]. Et les courriers qu'ils échangent alors sont d'abord les lettres d'un patient à son médecin : prises de rendez-vous, récit de ses « inévitables souffrances »[1601], demandes de conseils… Alexandre Lacassagne entreprend de soigner Georges Apitzsch en lui prescrivant purges et lavements et en le pressant de se faire circoncire,

---

Cet ouvrage, publié dans la collection « Bibliothèque de criminologie » que dirige Alexandre Lacassagne, fait l'objet d'une recension détaillée dans les Archives d'anthropologie criminelle en 1897 : C. Tournier, « Le livre de M. Raffalovich sur l'uranisme et l'unisexualité », in Archives d'anthropologie criminelle, 1897, p.326-332.

[1595] C. Tournier, op.cit., 1897, p.326.

[1596] « À mesure que l'ouvrage prenait corps dans son cerveau, M. Raffalovich en édifiait quelques façades pour les lecteurs des *Archives* » précise l'auteur de la recension de l'ouvrage dans la revue (p.326).

[1597] Sylvie Chaperon, op.cit., 2007 p.62-63.

[1598] On a décompté l'ensemble des ouvrages catalogues aux rubriques « homosexualité », « pédérastie » et « sexualité morbide ».

[1599] C'est notamment le cas des brochures et tirés-à-part reliés ensemble dans le volume « Perversions sexuelles » [BML FA 136055-136071]: 7 des 17 fascicules en question portent cette mention en couverture. De même, dans le volume « Psychologie sexuelle » [BML FA 136012-136033]

[1600] Lettre n°1, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.23.

[1601] Lettre n°8, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.46.

préconisant donc, sans plus, les thérapeutiques de son temps. Mais bientôt, c'est une relation d'un autre genre qui se noue entre les deux épistoliers. Lacassagne demande à l'inverti de lui livrer son expérience personnelle, de lui dire ce qu'il voit et ce qu'il ressent, afin de pouvoir dresser un tableau aussi exhaustif que possible de sa pathologie. On retrouve ici le goût de Lacassagne pour les « écrits ordinaires », ces « archives mineures »[1602] chères à Philippe Artières qui publie cette correspondance[1603]. Cet homosexuel qui prend la plume ne le fait d'abord pas parce qu'il est pris dans les filets de la formidable machine d'écriture du pouvoir qu'analysait Michel Foucault. Il le fait de son propre chef, devenant un acteur « comme les autres »[1604], simple présence, différente certes, mais dans le registre de l'ordinaire « de tous les jours si je peux m'exprimer comme cela »[1605]. Il n'y a « ni cris ni hauts faits »[1606], ni prison ni caserne, ni guerre ni héros dans cette correspondance. Le « patient » livre simplement son expérience personnelle, qui vient compléter heureusement les « confessions »[1607] et autres « observations sur l'inversion »[1608] publiées par Marc-André Raffalovich dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*. Certes, un pan de la correspondance nous manque : les lettres du docteur Lacassagne n'ont pas été conservées. On ne peut donc affirmer qu'Apitzsch rédige sa « biographie sexuelle »[1609] sans y avoir été expressément invité. Mais il semble répondre de bonne grâce et avec force détails aux questions que lui adresse Lacassagne. En revanche, il ne se contente pas d'être un simple « cas »[1610] soumis au regard médical. Si son « âme tout entière est disséquée

---

[1602] Philippe Artières, « A. Lacassagne : de l'archive mineure aux Archives d'anthropologie criminelle »
En ligne : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article37.html [Consulté le 10 décembre 2008]

[1603] Georges Apitzsch, op.cit., 2006, 123 pages.

[1604] Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.10.

[1605] Lettre n°27, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.85.

[1606] Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.10.

[1607] Marc-André Raffalovich, « Homosexualité et hétérosexualité. Trois confessions : Paul Verlaine, Otto de Joux et Adolf Wilbrandt », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1895, p.748-758.

[1608] Marc-André Raffalovich, « Quelques observations sur l'inversion », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1894, p.216-218.

[1609] Lettre n°5, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.29-41.

[1610] Sur ce point, on renvoie à la lecture de Frédéric Chauvaud, « L'invention du perverti. Les hommes de l'art et le "beau cas" dans la France du second XIXe siècle », in Jean-Claude Bourdin, Frédéric Chauvaud & Vincent Estellon (ed.), Michel Foucault. Savoirs, domination et sujet, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p.51-65

et mise à nue dans ces pages : ses vices et ses qualités, ses manies, ses tourments »[1611], il se fait aussi informateur, tient Lacassagne au courant des travaux de ses contemporains sur l'homosexualité, et reprend le contrôle de l'objet du savoir en adressant au médecin lyonnais des publications[1612] parfois assorties de ses propres commentaires, ou des photographies[1613], et en contribuant à l'élaboration de son savoir sur l'inversion sexuelle non seulement en lui faisant part de ses pensées et ses actes les plus intimes, mais encore en traduisant pour lui certains textes[1614]. Ce faisant, il mène un travail sur lui-même : il est probable qu'il ait tenu un journal, au vu de la précision des détails qu'il donne sur ses moindres faits et gestes, essentiellement sexuels[1615]. Il lit avec attention la littérature contemporaine où apparaissent des invertis de Rachilde à Oscar Wilde, se passionne pour les publications scientifiques traitant du sujet, pour lesquelles il est prêt à engager d'importantes dépenses, et va au-devant des principaux acteurs de ce savoir sur l'homosexualité, ne se privant pas de souligner, le cas échéant, leur manque de disponibilité[1616] : Albert Moll ou Magnus Hirschfeld « intrépide […] défenseur des invertis »[1617] en Allemagne, Friedriche S. Krauss « qui veut s'intéresser à [s]es projets littéraires »[1618] en Autriche, Paolo Mantegazza en Italie… dressant ainsi et par ses voyages un vaste tableau européen de l'inversion. En creux, c'est aussi un portrait d'Alexandre Lacassagne qui se fait jour. Il reçoit Georges Apitzsch à l'occasion de consultations médicales, mais leur relation ne se limite pas à ces rencontres tarifées[1619] pour le règlement desquelles Alexandre

---

[1611] Émile Laurent, « Compte-rendu sur *Les Perversions de l'instinct génital* du Docteur Albert Moll », in Archives d'anthropologie criminelle, 1896, p.678.

[1612] « Je vous ai envoyé deux volumes, à savoir : 1 Wilde Dorian Gray ; 1 Rachilde Les Hors Nature » (Lettres n° 19, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.65).

[1613] Notamment celles du Comité de Berlin (Lettres n°22, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.75) ou la sienne (Lettres n° 23, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.78)

[1614] Lettre n°19, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.66.

[1615] En témoigne avec clarté le relevé des « pollutions » et « masturbation » inclut dans la lettre n°13. (Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.58-59).

[1616] C'est le cas d'Albert Moll, évoqué dans la lettre n°9 (Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.50) : « Le 15 déc.03 je fus à Berlin chez le Dr Moll, mais j'ai dû interrompre les consultations en voyant que ce Monsieur, peut-être trop occupé, ne s'intéressait pas beaucoup à mon cas ».

[1617] Lettre n°27, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.87.

[1618] Lettre n°26, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.83.

[1619] Georges Apitzsch mentionne la « note » qu'il doit à Lacassagne, don il « voudrai[t] bien achever le payement » (Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.45) et donne une idée de son montant – « 300 frs » – dans la lettre n°10 (Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.51).

Lacassagne est d'ailleurs assez bienveillant, acceptant les paiements fractionnés et différés. Il est compréhensif[1620], disponible puisqu'il reçoit un patient qui ne vient pas l'entretenir de son état de santé mais « seulement [… lui] demander ici et là quelques conseils »[1621], et discret au contraire des médecins allemands.

> « Je n'ai pas voulu qu'on me pose tant de question en consultant un médecin allemand, puisque chez nous dans des cas comme cela, les médecins ne peuvent jamais retenir leur curiosité et il y en a peu qui sont vraiment discrets »[1622], précise ainsi le patient.

Ne se contentant pas de soigner Georges Apitzsch, il rédige pour lui des lettres de recommandation afin qu'il puisse suivre des études à l'Université. Si le travail est supposé avoir des vertus thérapeutiques[1623] et permettre au « malade » d'opérer un « changement total de [s]on existence »[1624], Lacassagne n'en sort pas moins de la stricte relation médecin / patient, trouvant en Georges Apitzsch un fournisseur de choix pour alimenter son « museum unisexuel »[1625], qu'il rassemble dans le cadre de l'Institut médico-légal de Lyon. Et c'est finalement une relation d'amitié qui se noue entre les deux hommes, Georges Apitzsch en appelant régulièrement à la bienveillance du Docteur Lacassagne.

2. Des conceptions renouvelées

L'étude de ces phénomènes que constituent l'homosexualité et l'hermaphrodisme bénéficie des dernières avancées scientifiques. Car si « l'hermaphrodisme chez l'homme a été connu de tout temps […], l'étude

---

[1620] « Je crois que vous pouvez comprendre assez bien mes pensées » lui écrit Georges Apitzsch (Lettre n°3, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.25).

[1621] Lettre n°9, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.50.

[1622] Lettre n°12, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.54.

[1623] Parmi les remèdes à l'homosexualité alors envisagés, certains sont « naturels (séjour à la campagne , éloignement des centres urbains, bains froids ou chauds pour calmer les ardeurs […], gymnastique, isolement, diète, port de vêtements larges…) », d'autres sont « médicamenteux (suppositoires à la cocaïne pour insensibiliser l'anus, bromure de potassium) », d'autres encore sont « chirurgicaux (circoncision, infibulation, ablation des testicules, castration, trépanation…). Et parmi les « kyrielles de solutions » thérapeutiques en tous genres qui sont parfois recommandées, le travail est en bonne place, « l'ennui créant les désirs homosexuels, d'où une homosexualité qui serait, selon de nombreuses théories savantes, très répandue dans les classes aisées ». Sur ce point on renvoie à Régis Révenin, op.cit, 2007, p.26-27.

[1624] Lettre n°12, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.54.

[1625] Lettre n°18, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.63.

approfondie de la matière et la connaissance des différentes formes d'hermaphrodisme et de sa vraie nature ne remontent qu'au XIXe siècle, surtout depuis que les inventions et perfectionnements techniques rendirent une exploration des organes génitaux plus parfaite »[1626]. Il faut en effet attendre le docteur Joseph Récamier (1774-1852) pour voir se répandre l'usage du spéculum vaginal, cylindre métallique permettant de voir le vagin et le col utérin. Mais outre ces avancées techniques, le discours sur les hermaphrodites est également très marqué par les théories scientifiques du temps. C'est un discours rationnel que les médecins entendent développer, loin des considérations fabuleuses des poètes antiques ou des traitements barbares autrefois infligés à ces « monstres ». « La connaissance de l'hermaphrodisme remonte à la plus haute antiquité ». C'est ce qu'affirme Charles Debierre[1627], et ce que pensent tous ses confrères. Ceci étant dit, on peut distinguer différentes phases dans l'histoire de cette anomalie. On pourrait qualifier la toute première de fabuleuse : « les poètes [la chantaient] comme l'expression de l'amour le plus intime, amour allant jusqu'à la fusion de deux êtres en un seul, qui gardait la nature de l'un et de l'autre »[1628]. La référence emblématique de cette première période est le récit donné par Ovide des amours d'Hermaphrodite et de la nymphe Salmacis. Cette dernière, repoussée par le jeune berger, demanda à s'unir à lui d'une manière indissoluble et fut exaucée par les dieux. On pourrait objecter que cet amour si exigeant qu'il aboutit à un partage du même corps par les amants résulte… d'un amour non partagé[1629] ! Ce n'est pas ce qui dérange les savants de la fin du XIXe siècle quand ils se penchent sur le mythe d'Hermaphrodite. Ainsi pour Laugier, ce qu'il faut conclure des multiples anecdotes sur le sujet, c'est que l'hermaphrodisme est alors « un

---

[1626] Eugène Wilhelm, « L'hermaphrodite et le droit », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1911, p. 267.

[1627] Charles Debierre, « L'hermaphrodite devant le Code civil. L'hermaphrodisme, sa nature, son origine, ses conséquences sociales », in Archives de l'Anthropologie criminelle, 1886, p.305.

[1628] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.13. [BML FA 139520]

[1629] Rappelons le mythe, pour mémoire : le berger Hermaphrodite, fils d'Hermès et d'Aphrodite, uni contre son gré à la nymphe Salmacis dont il ne put repousser les ardeurs, se trouve frappé d'impuissance en même temps que d'indifférenciation sexuelle. À la suite de cette union forcée, Hermaphrodite se trouve comme amputé d'une partie de lui-même : « il n'est plus mâle qu'à moitié, […] ses membres ont perdu leur vigueur » et sa voix « n'a plus rien de viril ». Chez Ovide, l'hermaphrodite est le résultat d'une fusion des deux sexes, mâle et femelle, ou plus précisément de l'envahissement du masculin par un féminin importun. L'indifférenciation sexuelle est la conséquence de cette union abusive.

emblème divinisant sous les formes les plus séduisantes les deux vices honteux que nous ont légués les civilisations antiques, la pédérastie et l'amour lesbien, qui, dans une double perversion du sens génésique, font jouer à l'homme et à la femme un rôle contre nature »[1630]. Le ton est donné : c'est non seulement un regard médical, mais encore un regard moralisateur qui est porté sur les hermaphrodites. Et déjà une conception positiviste du sens de l'histoire se fait jour : la conception antique de l'hermaphrodisme a ceci d'archaïque qu'elle est immorale au sens où l'entend ce XIXe siècle qui condamne avec la fermeté qu'on sait l'homosexualité, ou qui la pathologise. « Heureusement les temps changent » semble nous dire le docteur Dailliez, qui poursuit son exposé en abordant la période romaine, caractérisée par une législation qui « tout d'abord […] formulait contre eux [les hermaphrodites] la condamnation suprême, il leur fallait mourir. – Plus tard, elle leur accorda la vie sauve, tout en prévoyant leurs droits et leurs devoirs »[1631]. « À Rome, comme jadis à Athènes, la naissance d'un hermaphrodite était considérée comme un mauvais présage. Le Conseil des Aruspices condamnait le malformé à être précipité dans le Tibre »[1632]. Plus tard, la loi s'adoucit. Tous les éléments de l'âge théologique défini par Auguste Comte sont réunis[1633] : c'est l'enfance de l'humanité, le temps des superstitions barbares où l'anomalie est prise pour un présage, un signe à interpréter dont il faut chercher l'origine et la destination (causes premières et causes finales) en recourant au mythe et à l'intervention d'agents surnaturels. Mais quand la barbarie s'atténue, « au temps de Néron » nous dit-on, c'est à n'en pas douter signe de perversion, comme le signale la curieuse préférence de l'empereur pour les chevaux hermaphrodites[1634]. On sait la mauvaise réputation qui est la sienne dans l'historiographie du XIXe siècle. Matricide, empoisonneur, débauché et incendiaire, il n'a été que tout récemment

---

[1630] Laugier, Article « Hermaphrodisme » in Nouveau Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, Paris, 1873, tome XVII, p.489. [BML FA 417438]

[1631] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.13. [BML FA 39520]

[1632] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.16. [BML FA 139520]

[1633] Michel Bourdeau, Les trois états : science, théologie et métaphysique chez Auguste Comte, Paris, Éd. du Cerf, 2006, 177 p.

[1634] « Cet empereur romain se plaisait, aimant la nature, mais plus encore peut-être les choses hors nature, à faire traîner son char par quatre chevaux hermaphrodites » précise le docteur Charles Debierre, citant Pline (Histoire Naturelle, II, 49) dans son article consacré à « L'Hermaphrodisme devant le code civil », in op.cit., 1886, p.305.

réhabilité[1635]. Il est donc symptomatique qu'à son époque, on s'en tienne aux « apparences […] tenues pour suffisantes : le doute subsistait et on considérait comme une base acceptable les apparences d'un sexe qui prédominait sur l'autre »[1636]. Une imprécision intolérable, on s'en doute, pour un médecin de la fin du XIXe siècle. « Il ne semble même pas qu'à cette époque où les médecins étaient des esclaves ou des affranchis, rarement des hommes libres, […] il ne semble même pas que les médecins aient été appelés à dégager les magistrats de cette incertitude ! »[1637]. Et l'on voit poindre les revendications professionnelles qui animent le corps médical depuis le milieu du siècle, et notamment l'importance accordée à la valeur d'expertise du savoir médical et à l'indépendance des médecins. En ces temps « théologiques » caractérisés par l'absence de toute réflexion scientifique, « il n'est pas étonnant que les décisions prises manquent de considérants sérieux et restent encore dans une sorte de chaos »[1638], chaos que semblent révéler autant le traitement réservé aux hermaphrodites que la situation servile de la médecine… Intervient alors une troisième phase dans l'histoire de l'hermaphrodisme : celle des discussions civiles et religieuses, où l'on s'interroge : l'hermaphrodite est-il un monstre ? Peut-on le baptiser ? Quels sont ses droits civils et religieux ? « Pendant la période du moyen-âge [*sic.*], l'idée de la sexualité double prédomine »[1639]. Sur la question de la monstruosité des hermaphrodites, Gaspard Bauhin[1640] tranche clairement à la fin du XVIe siècle : « Quant à l'être qui, moitié homme et moitié femme, fait injure à la nature, il doit être mis à mort »[1641], ce qui n'empêche pas le docteur Dailliez de conclure que « les décisions barbares, les appréciations obscurcies par l'ignorance et le chaos de la période romaine, étaient […] définitivement closes. La voie était ouverte aux recherches et aux discussions véritablement scientifiques, comme l'exigent

---

[1635] C'est à Jean-Charles Pichon que l'on doit l'amorce de cette réhabilitation dans son Saint-Néron, Paris, Robert Laffont, 1962, 249 p.
[1636] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.17. [BML FA 139520]
[1637] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.18. [BML FA 139520]
[1638] *Idem*.
[1639] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.20. [BML FA 139520]
[1640] Médecin, né à Bâle en 1550 où il occupe une chaire de médecine.
[1641] Cité par Dr G. Dailliez, op.cit., 1893, p.20. [BML FA 139520]

la vérité et la justice »[1642]. S'ouvre ainsi la dernière et plus brillante période, la période scientifique, amorcée par Ambroise Paré. « Les médecins et chirurgiens *bien experts et avisés*, dit A. Paré, déterminent ceux qui sont plus aptes à tenir et à user de l'un que de l'autre sexe, ou des deux, ou du tout rien »[1643]. S'ensuit la longue liste des mémoires écrits depuis lors à ce sujet[1644], qui s'achève par la mention des recherches les plus récentes[1645] et des progrès de l'embryologie, de l'histologie, des « laparotomies antiseptiques » qui permettent d'examiner les cas *in vivo*. « De même qu'il a fallu la puissance de la science moderne pour tirer l'Astronomie et la Géologie d'une Cosmogonie étroite, ignorante et égoïste, de même il faut arriver aux merveilleux progrès de l'Histoire Naturelle moderne pour voir sortir l'Anatomie et l'Organogénie de cette phase enfantine qui consistait à faire […] de la métaphysique scientifique »[1646]. C'est donc une conception résolument positiviste de l'histoire de la connaissance scientifique que développent les savants du temps. On imagine combien une telle conception peut assurer leurs jugements.

Il faut dire que les progrès de l'embryologie permettent aux médecins de cette fin de siècle de développer une conception évolutionniste de la pathogenèse de l'hermaphrodisme. Cette science jeune, dont « l'histoire […] date des temps modernes »[1647] mais à laquelle les travaux de Caspar Wolff[1648] ont conféré sa première consécration scientifique, consiste dans

---

[1642] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.23. [BML FA 139520]

[1643] Cité par G. Dailliez, op.cit., 1893, p.23. [BML FA 139520] C'est Dailliez, citant Ambroise Paré, qui souligne.

[1644] « Bauhin, Duval, Riolan, Saviard, Alberti, Teichmeyer, Licetus, Méry, Morand, Ferrein, Vallisnieri, Petit (de Namur), J.L. Petit, Parson, Arnoud de Ronsil, Lepéchin, Reyerus, Mathieu, Hoin, Mœller, Wolfart, Burckard, Bodinelli, Hunter, Haller, Maret, Ruysch, Gentili, Everard, Home, Ackermann, Seiler, Wrisberg, Pinel, Hufeland Moraud, Miersina, Rudolphi, Meckel, Blumenbach, Chevreuil, Desgenettes, Renauldin, Marc, Hento, Beclard, Worbe, Pierquin, Dugès, Castel, Bouillaud, Larrey, Tourtual, Martini, Follin, Ricci, Simpson, Homes, Luigi de Crecchio, Laugier, Ambroise Tardieu, Geoffroy-Saint-Hilaire » in Dr G. Dailliez, op.cit., 1893, p.23. [BML 139520]

[1645] « M. le prof. Brouardel a réuni les éléments d'un diagnostic qui permet le plus souvent d'arriver à la constatation du sexe » in Dr G. Dailliez, op.cit., 1893, p.23. [BML 139520]

[1646] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.307.

[1647] A. Kölliker, Embryologie ou Traité complet du développement de l'homme et des animaux supérieurs [*Entwickelungsgeschichte des Menschen und höheren Thiere*], Paris, Reinwald, 1882, p.5.

[1648] Caspar Friedrich Wolff (1733-1794) est l'un des fondateurs de l'embryologie. En 1759, il décroche son doctorat en médecine à l'Université de Halle grâce à sa thèse intitulée Theoria Generationis dans laquelle il remet au goût du jour et soutient la théorie de l'épigenèse, déjà avancée auparavant par Aristote et William Harvey (1578-1657). Selon cette thèse, les organes seraient formés dans des couches différenciées elles-mêmes formées à partir de cellules indifférenciées. Auparavant, les scientifiques pensaient que

« l'étude des transformations successives de l'œuf »[1649]. Essentiellement descriptive et comparative à ses débuts, l'analyse morphologique des stades embryonnaires connaît un essor considérable sous l'influence des théories transformistes qui voient dans le développement individuel une récapitulation abrégée des phases parcourues par l'espèce. En effet, on peut désormais affirmer que c'est « l'arrêt de développement qui constitue, à vrai dire, l'hermaphrodisme ».

> « Tout fait tératologique rentre dans les lois de l'évolution : considéré dans son origine, il est le résultat de la permanence d'une phase embryonnaire »[1650].

Or, dès le dernier tiers du XIXe siècle, certaines théories affirment une androgynie originelle de « l'embryon humain de 25 à 30 jours, [chez lequel] les organes des deux sexes existent simultanément »[1651]. Ce n'est que « vers la sixième semaine [qu']apparaît, à l'extrémité antérieure de la fente cloacale, le tubercule génital qui deviendra pénis ou clitoris »[1652]. Le docteur Dailliez précise même en note que « les Latins, comme pour attester cette unité d'origine, n'ont qu'un seul terme, *Mentula*, pour désigner le pénis et le clitoris ». Ajoutons sur ce point que l'appareil génital féminin est considéré comme quasiment mature à la dixième ou la onzième semaine de vie intra-utérine : « le tout reste à peu près en l'état chez la femme » nous dit le docteur Debierre[1653], alors que « pour passer du type femelle au type mâle », l'évolution intra-utérine doit se poursuivre. On ne saurait dire plus explicitement où se trouvent femmes et hommes sur l'échelle de l'évolution, et fonder plus fermement la hiérarchie entre les sexes. Le médecin allemand Heinrich Waldeyer est à l'origine de cette théorie, qui combinée à celle dite « de la récapitulation » de Ernst Haeckel, selon laquelle l'ontogenèse

---

l'organisme vivant était déjà complètement constitué dans le germe (théorie de la préformation), autrement dit, que l'homme existait déjà en version miniature dans le sperme. Ces découvertes ne suscitent pas un grand enthousiasme. Parmi les scientifiques opposés à sa théorie, on trouve notamment Albrecht von Haller (1708-1777).

[1649] J. Lagman, Embryologie médicale, Paris, Masson, 2003 (7e édition française), p.V.

[1650] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.8. [BML FA 139512]

[1651] Dr Saint-Cyr, « Recension de l'ouvrage de Charles Debierre, L'hermaphrodisme, Paris, Baillière, 1891, 160 p. », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1892, p.104.

[1652] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.9. [BML 139520]

[1653] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.331.

résume la phylogenèse[1654], c'est-à-dire que le développement individuel de chacun reproduit les étapes de l'évolution de l'humanité, devient explosive. Car c'est affirmer scientifiquement ce qu'Honoré de Balzac prédisait déjà dans l'avant-propos de la *Comédie Humaine* : « Il n'y a qu'un animal. Le créateur ne s'est servi que d'un seul et même patron pour tous les êtres organisés »[1655], et ce quelle que soit leur appartenance d'espèce, de race… ou de sexe. « Tous les vertébrés commencent par être hermaphrodites. Par ce stade embryonnaire passent aussi bien les mammifères les plus élevés […]. Tous, avant d'acquérir les caractères du type mâle ou du type femelle, passent par un état d'indifférence sexuelle dans lequel les sexes sont confondus, ou plutôt dans lequel les sexes sont surajoutés »[1656]. Cela est également valable pour l'espèce humaine : « L'homme commence par être hermaphrodite, voilà le premier point incontestable et incontesté », affirme avec force le docteur Debierre, et ce n'est que « plus tard [que] la différenciation sexuelle vient provoquer l'atrophie d'un des deux appareils. […] Mais toujours il reste des débris de la dualité sexuelle primitive »[1657]. Dans cette conception de la différence sexuelle, on retrouve l'idée qu'il n'y a qu'un seul sexe et qu'entre masculin et féminin, il n'y a qu'une différence de degré[1658]. « Les anomalies de développement (lisez arrêts de développement) […] viennent attester l'hermaphrodisme primitif »[1659]. En un temps où l'on cherche par tous les moyens à fonder la différence (entre les hommes et les femmes notamment) en nature, cette théorie qui brouille la dichotomie entre les sexes, fût-ce seulement dans la phase la plus originelle de l'embryogenèse, a de quoi déranger. Cette théorie, initialement développée par le médecin allemand Heinrich Wilhelm Waldeyer[1660], ne fait donc pas l'unanimité, car ce serait admettre que « tout être humain possède,

---

[1654] Sur la théorie de la récapitulation et ses conséquences (en ces temps d'évolutionnisme, c'est considérer qu'il y a un singe en chaque homme), on renvoie à Stephen Jay Gould, La mal-mesure de l'homme, Paris, Odile Jacob, 1997 (nouvelle édition), chapitre III : La mesure des corps. Deux thèses sur le caractère simiesque des indésirables, p.149-182.

[1655] Honoré de Balzac, La Comédie humaine, Paris, Gallimard, 1976 (1842), p.7.

[1656] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.307.

[1657] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.309.

[1658] Thomas Laqueur, La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident, Paris, Gallimard, 1992, 355 p.

[1659] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.310.

[1660] Heinrich Wilhelm Waldeyer (1836-1921), qui enseigna l'anatomie successivement à l'université de Strasbourg puis à celle de Berlin, peut être considéré comme un des pionniers de l'embryologie.

pendant une partie de son existence, une partie de spermiductes et une partie d'oviductes, qui existent *simultanément* »[1661]. On voit bien le problème : il devient en effet bien difficile de plaider une différence de nature entre hommes et femmes dans ces conditions… Selon Waldeyer :

> « la glande génitale primitive aurait à la fois et les éléments nécessaires pour devenir testicule et les éléments nécessaires pour devenir ovaire, les uns disparaissant au fur et à mesure du développement des autres ; et il y aurait juxtaposition au cas où l'ébauche de l'ovaire ne s'atrophierait pas parallèlement au développement des rudiments du testicule, et vice versa »[1662].

Si pour le docteur Dailliez « cette théorie […] paraît la moins probable »[1663], elle mérite d'être signalée pour deux raisons. D'abord, elle induit une conception de la différence des sexes tout à fait novatrice. La détermination par les sciences médicales et biologiques des sites de la différence entre masculin et féminin est historique[1664] : pour les anthropologues du XIXe siècle, ce sont les squelettes et les crânes (donc les cerveaux) qui portent la marque de cette différence fondamentale ; puis les organes sexuels externes, dont les néo-malthusiens diffusent en France des images explicatives à la fin du siècle dernier, prennent le relais, avant que ce soit au tour des hormones[1665], bientôt identifiées, isolées et produites, puis des gènes, d'être considérés comme fondements de la différence. Autant dire que Waldeyer est nettement en avance sur son temps quand il affirme que ce n'est pas l'anatomie, fût-ce l'anatomie cérébrale, qui permet de découvrir où se loge la différence initiale entre hommes et femmes, mais l'embryologie. Par

---

[1661] Recension de Charles Debierre, 1891, in Archives de l'Anthropologie criminelle et des sciences pénales, 1892, p.104.

[1662] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.8-9. [BML 139520]

[1663] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.9. [BML 139520]

[1664] Sur ce point, voir :

- l'introduction de Delphine Gardey & Ilana Löwy, L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2000, 277 p.

- Delphine Gardey, « Les sciences et la construction des identités sexuées. Une revue critique », Annales Histoire Sciences Sociales, n°3, mai-juin 2006, p.649-673.

- Catherine Louveau et Anaïs Bohuon, « Le test de féminité, analyseur du *procès de virilisation* fait aux sportives », in Sport et Genre, Volume 1 : « La conquête d'une citadelle masculine », Paris, L'Harmattan, 2005, p. 87-117.

[1665] Les premiers travaux sur le rôle des hormones dans la différenciation des sexes datent de la fin du XIXe siècle : citons notamment ceux de Brown-Séquard (1891) et ceux de Starling (1895). Sur l'histoire de l'endocrinologie, voir Nelly Oudshoorn, Beyond the natural body : an archeology of sex hormones, New York / London, Routledge, 1994, XI-195 p.

ailleurs, une telle théorie conteste directement le modèle de la différence des sexes qui a cours en cette seconde moitié de XIXe siècle. Depuis l'Antiquité et jusqu'au XVIIIe siècle, c'est le modèle du sexe unique qui domine[1666] : il n'y a qu'un seul sexe, masculin bien sûr. Au plan anatomique, nulle différence d'organes entre hommes et femmes, sinon que ceux des femmes sont à l'intérieur du corps, et non pas à l'extérieur. Les femmes sont des versions imparfaites du sexe masculin, des « hommes inversés » en quelque sorte.

> « Dans un tel cadre conceptuel, l'existence d'individus possédant des traits des deux sexes n'était pas perçue comme un événement extraordinaire, mais plutôt comme une confirmation de l'ordre naturel des choses »[1667].

Tout change au XIXe siècle, lors du passage à un autre modèle de la différence sexuelle : le modèle des deux sexes, qui s'accompagne d'une nette naturalisation de chacune des deux catégories. Si Annick Jaulin émet un certain nombre de réserves concernant les thèses de Laqueur, contestant notamment le « remplacement [un peu caricatural] d'un modèle par l'autre » et plaidant plutôt pour « une structure de coexistence des deux modèles avec dominante »[1668], il n'en demeure pas moins que, dans la seconde moitié du XIXe siècle, hommes et femmes sont considérés comme incommensurablement différents sur le plan de l'anatomie et de la physiologie. Soulignant combien « l'imaginaire joue un rôle essentiel, alors même qu'on se trouve dans un discours de savoir et de sciences »[1669], Anne Carol montre que les représentations des organes génitaux de chacun des deux sexes et du processus de fécondation[1670] confirment avec éclat l'absolue différence, la dichotomie même, qui oppose le masculin au féminin, et l'actif au passif (ce qui est lourd de conséquences, on s'en doute, en termes politiques notamment). Dans un tel cadre de pensée, l'explication

---

[1666] C'est la théorie développée par Thomas Laqueur que l'on reprend ici, et l'on renvoie donc à son ouvrage : Thomas Laqueur, op.cit., 1992, 355 p.

[1667] Catherine Marry et Ilana Löwy, op.cit., 2007, p.150.

[1668] Annick Jaulin, « La fabrique du sexe : Thomas Laqueur et Aristote », in Clio. Histoire, femmes et sociétés, n°14, 2001, p.200.

[1669] Anne Carol, « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins : grandeur et décadence des trompes (XVIIe-XIXe siècles) », in Clio. Histoire, femmes et sociétés, n°17, 2003, p.203.

[1670] Sur ce point, les démonstrations d'Evelyn Fox Keller sont également éclairantes. On renvoie notamment à Evelyn FOX KELLER, *Le rôle des métaphores dans les progrès de la biologie*, Paris, Synthélabo, 1999, 157 p.

des causes de l'hermaphrodisme selon Waldeyer est profondément subversive, et insupportable.

Autre conséquence de cette conception évolutionniste de la pathogenèse de l'hermaphrodisme : celui qui en est atteint n'est plus seulement une « erreur de la nature », comme il l'était précédemment, mais encore un type retardé, le vestige d'une étape du développement normalement perdue dans les ténèbres de l'évolution et de l'embryogenèse. Alors que la théorie de Ernst Haeckel commence à être connue dans les milieux savants[1671], même si elle est l'objet de critiques parfois acerbes[1672], considérer l'hermaphrodite comme un individu resté bloqué dans son développement embryonnaire a des conséquences majeures : c'est en faire, plus encore qu'un monstre, un « primitif » au sens premier du mot puisqu'il présente un « arrêt [du] développement *rétrograde* »[1673].

> « L'hermaphrodisme apparent n'est pas autre chose […] qu'un état organique antérieur normal persistant anormalement au-delà de son terme ordinaire »[1674].

Notons que l'on fait le même diagnostic d' « arrêt du développement » chez les criminels[1675]. Ce n'est pas un retour atavique qui est en cause : l'individu dont le sexe est douteux est, comme le criminel, un « attardé ».

> « Voici, *dit ainsi Lacassagne,* les caractères que mon ami M. Lombroso reconnaît aux criminels, caractères qui leur sont communs avec les hommes primitifs : prognatisme, des cheveux abondants et crépus, la barbe rare, la peau souvent

---

[1671] Selon Lucien Vialleton, c'est « en 1866 [que] Haeckel commence à publier la série de ses ouvrages qui ont si puissamment aidé à la vulgarisation de la théorie de la récapitulation », in Janlac, « Recension de l'ouvrage de Lucien Vialleton, Un problème de l'Évolution », in Archives d'anthropologie criminelle, 1908, p.877.

[1672] Voir notamment ce qu'en dit Von Baer : « Il y a évidemment quelque concordance entre les étapes embryonnaires de certains animaux et l'état définitif d'autres animaux [mais] cela est tout à fait nécessaire et n'a pas la signification qu'on a voulu lui donner » ou encore « l'embryon des animaux supérieurs [i.e. les êtres humains] à ses différents stades ne devrait pas coïncider avec les formes inférieures seulement par quelques particularités mais par son ensemble. Mais cela n'est pas ». Cité par Janlac, op.cit., 1908, p.877.

[1673] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.330. C'est moi qui souligne.

[1674] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.331.

[1675] Cesare Lombroso recherche notamment cet « arrêt du développement » quand il cherche à définir son « criminel-né » (voir la 1ere partie du Tome premier de L'homme criminel : « Embryologie du crime » [BML FA 434607]

Au sujet spécifiquement de la comparaison entre criminels et « sauvages », voir Alexandre Lacassagne, « L'homme criminel comparé à l'homme primitif ». Conférence publique faite dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, le 27 janvier 1882, in Bulletin du Lyon Médical, 1882, p.210-217 et p.244-255.

> brune ou bistrée, l'oxycéphalie[1676], l'obliquité des yeux, la petitesse du crâne, le développement des mâchoires et des os malaires, le front fuyant, les oreilles volumineuses et en anse, *l'analogie entre les deux sexes*[1677], la faiblesse de la force musculaire »[1678].

Les hermaphrodites comme les criminels sont des primitifs, des individus dont la tare originelle s'explique par le fait qu'ils ont en quelque sorte raté le train de l'évolution, ce qui est insupportable en ces temps de positivisme triomphant où tout ne doit être que progrès.

Du côté des invertis, les conceptions médicales changent également. Ce « vice » inquiète. « L'homosexuel devient, au cours du XIXe siècle, la figure paradigmatique du pervers masculin »[1679]. On en redoute la contagion. « De nos jours, la prostitution pédéraste a pris à Paris et dans tous les grands centres de population un accroissement inquiétant », indique Alexandre Lacassagne qui reprend ici l'habituel discours sur la ville corruptrice des mœurs comme de la santé. Alexandre Lacassagne nuance toutefois son propos, sans crainte du paradoxe, précisant que « rien ne prouve cependant que ce vice se répande de plus en plus »[1680]. Pour les médecins du temps, il y a pourtant tout lieu de s'inquiéter. Lacassagne relaie d'ailleurs personnellement cette appréhension :

> « Actuellement, […] il semble que l'instinct génésique cherche des satisfactions dans des procédés contraires aux lois naturelles. Les cas de sodomie conjugale ne sont pas rares. Les prostituées, dans les maisons publiques, se livrent souvent au coït anal. La succion pénienne, les *fellatores* et le saphisme ont atteint une fréquence vraiment inouïe. Le débordement et le succès d'une littérature pornographique (et particulièrement lesbienne) semble indiquer que, dans la société actuelle, les inversions ou les anomalies de l'instinct sexuel traduisent la perturbation d'un système nerveux mal équilibré »[1681].

[1676] Il s'agit d'une malformation congénitale du crâne, qui présente un très fort développement en hauteur et des côtés aplatis. Le sommet du crâne peut être plat ou pointu. L'oxycéphalie peut être associée à d'autres malformations, et entraîne parfois un retard mental. Dans ce cas, le front est haut et le crâne en forme de tour.

[1677] C'est moi qui souligne.

[1678] Alexandre Lacassagne, « L'homme criminel comparé à l'homme primitif », op.cit., 1882, p.252.

[1679] Régis Révenin, op.cit, 2007, p.25.

[1680] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.97.

[1681] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.98.

Dans le courant du XIXe siècle, « on peut […] considérer que le pouvoir médical [qui s'accapare la « question homosexuelle »] n'est *in fine* que la sécularisation des préceptes religieux en matière sexuelle, plaçant le discours médical dans la continuité directe du discours ecclésiastique sur la sexualité depuis le Moyen Age »[1682], ce que Michel Foucault décèle dans la psychanalyse et la psychiatrie, dont il considère qu'elles sont une continuité de l'aveu en confession. En effet, si une rhétorique du vice demeure en vogue dans les classes populaires, les milieux scientifiques tendent désormais à considérer que l'homosexualité est une maladie : le « malsain » prend ainsi le pas sur le « vicieux », et c'est tout un discours médical spécifique qui se développe sur le sujet car :

> « bien que la question de l'homosexualité ait, de toute antiquité, préoccupé les esprits éminents, il n'en reste pas moins que son étude scientifique ne remonte pas très haut »[1683].

Comme pour l'étude de l'hermaphrodisme, les médecins du temps ont conscience de vivre une époque d'innovation : ils revendiquent la nouveauté et la pertinence de leurs vues, débarrassées des scories superstitieuses caractéristiques des conceptions antérieures. Lacassagne et ses confrères ont ainsi à cœur de traiter du sujet, sans « pudeur mal placée »[1684], en faisant fi « des errements du passé »[1685] qui ont conduit nombre d'auteurs, « même ceux qui se croient les plus émancipés de toute idée religieuse, craign[a]nt d'être soupçonnés de pornographie ou d'inconvenance scientifique, [à se répandre] avec la fougue d'un prédicateur en épithètes variées sur un *vice* qu'ils qualifient d'abomination, de monstruosité, d'infamie, etc. »[1686]. Lacassagne n'est donc pas de ceux-là, lui qui accueille avec un « esprit large et compréhensif […] tous les genres de recherche »[1687]. C'est en effet d'abord la médecine légale qui s'intéresse à la « question homosexuelle ». Les médecins légistes sont à la recherche de traces physiologiques, preuves

---

[1682] Régis Révenin, Homosexualité et prostitution masculines à Paris (1870-1918), Paris, L'Harmattan, 2005, p.10.
[1683] Charles Ladame, « Homosexualité originaire et homosexualité acquise », in Archives d'anthropologie criminelle, 1914, p.262.
[1684] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.92.
[1685] Charles Ladame, op.cit., 1914, p.262.
[1686] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.92.
[1687] Jean Arrufat, Introduction, op.cit., Lyon, Storck, 1892, p.1. [BML FA 135494]

scientifiques susceptibles de confirmer qu'un individu a eu, ou non, des relations contre-nature. Alexandre Lacassagne consacre les deux-tiers de son article du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales Dechambre* à ce problème, s'inscrivant bien en cela dans la tradition de Tardieu, pour lequel « la pédérastie est une école du crime »[1688]. Mais au contraire de ce dernier, Lacassagne ne considère pas l'homosexualité comme un vice ou un choix immoral, préférant l'envisager comme une maladie organique ou psychique.

Pourtant, le consensus n'est pas au rendez-vous : sur le sujet, « les opinions dominantes, de nos jours, sont loin d'être concordantes »[1689]. Il faut en effet distinguer deux grands courants : le premier, d'ordre biologique, considère l'homosexualité comme innée, un fait de nature, quoique d'une nature dégénérée ; pour le second, c'est une « perversion » acquise, résultant principalement d'une déviance psychologique initiale, le plus souvent un « excès d'imagination ou de désir », et de pratiques onanistes excessives[1690]. Considérer l'homosexualité comme *essentielle* aux invertis, comme un fait de nature, une condition qui a toujours existé, un comportement sur lequel ils n'ont donc pas de prise, doit permettre d'obtenir sa dépénalisation. C'est notamment la position adoptée par le juriste allemand Ulrichs, homosexuel déclaré, qui publie depuis 1864 des ouvrages défendant cette conception sous le nom de Numa Numantius, et présents dans la bibliothèque[1691]. Même si ces écrits restent sans grande influence, ils encouragent Westphal, médecin et éditeur des *Archiv für Psychiatrie*, et Krafft-Ebing à suivre le problème clinique de manière systématique, le premier soutenant la théorie congénitale de l'homosexualité et créant l'expression « *conträre Sexualempfindung* », « sensibilité sexuelle contraire » (1869), ce qui consacre la sexualité entre hommes comme une maladie mentale nécessitant une thérapeutique.

[1688] Ambroise Tardieu, Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs, Paris, Baillière, 1867 (5e édition), p.120. [BML FA 428376]

[1689] *Idem*.

[1690] En opposant ainsi une homosexualité « biologiquement justifiée » et une homosexualité acquise, résultat d'une vie dépravée, les médecins distinguent la « perversion », qui est d'ordre biologique, de la « perversité

[1691] Numa Numantius [pseud. d'Ulrichs] Mannmännliche Liebe, Leipzig, 1864, 2 vol. [BML FA 427785]

Mais la frontière entre ces deux conceptions est en réalité très ténue : elles se combinent plus souvent qu'elles ne s'opposent, notamment chez Alexandre Lacassagne. Dans l'article qu'il consacre à la question pour le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre, le médecin peut ainsi affirmer, à quelques paragraphes d'intervalles, que le phénomène est inné puisque « des constatations de cette inversion on été notées aux différents moments de l'histoire, dans les sociétés primitives »[1692] et même chez les animaux, mais aussi que « la corruption de la tête chez les vieillards » ou « la disette des femmes […] dans les agglomérations exclusives d'hommes »[1693] sont des causes occasionnelles d'une homosexualité qui peut donc s'acquérir. Il prend fermement position en faveur de cette conception essentialiste de l'homosexualité, soulignant le caractère immémorial de ces pratiques, qui semble les fonder en nature, et prend ainsi place aux côtés des théoriciens allemands les plus militants, pour lesquels la naturalisation de ces pratiques doit rimer avec leur dépénalisation. Leur existence dans le monde animal est avancée comme une autre preuve irréfutable de leur caractère naturel :

> « Cette inversion de l'instinct génital s'observe aussi chez les animaux , dans les troupeaux de mâles par exemple. Dira-t-on que chez eux c'est un phénomène antinaturel ? »[1694].

Mais dans le même temps, et parce qu'il ne considère que « les troupeaux de mâles », il reconnaît discrètement l'existence d'une homosexualité acquise, en lien avec la fréquentation d'un espace homosexué, « ainsi […] les armées, les navires, les prisons »[1695]. Ces tergiversations témoignent bien du « débat conflictuel qui se fit jour en cette fin de siècle autour du problème de l'inné et de l'acquis »[1696].

La distinction est pourtant d'importance. Quand Krafft-Ebing, s'appuyant sur la dégénérescence, théorie régnante en psychiatrie à l'époque[1697],

---

[1692] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.94.
[1693] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.98-99.
[1694] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.94.
[1695] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.99.
[1696] Jean-Pierre Kamieniak, op.cit., 2003, p.257.
[1697] Systématisée par Benedict Morel (1809-1873) dans son Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine (1857).

distingue une « homosexualité innée », liée à une tare héréditaire, et qui serait imputable à un cas de folie parmi les ascendants proches[1698], d'une « homosexualité acquise », générée par la débauche ou la promiscuité (internats, prisons), c'est pour prôner un traitement différentiel de l'une et de l'autre. Tout en militant pour une justice moins répressive à l'égard des homosexuels, « il déplace la ligne de démarcation entre le licite et l'illicite qui passe désormais non plus entre le coït hétérosexuel et les pratiques déviantes, mais au cœur même de la déviation homosexuelle en distinguant une homosexualité congénitale […méritant la compassion et le respect] et une homosexualité volontaire, délibérément transgressive […passible de poursuites] »[1699]. Georges Lanteri-Laura, historien de la psychiatrie décédé en 2004, reprend cette distinction et précise ainsi qu'il y a de « bons pervers – hommes estimables et moraux, bien insérés socialement et professionnellement mais inhibés, incompris, tourmentés et coupables quant à leur penchant – et de mauvais pervers, marginaux dangereux, monstrueux, violents et sans culpabilité quant à leur mode de satisfaction »[1700], un peu comme il y avait autrefois dans les hospices de bons et de mauvais pauvres. « L'homosexuel originaire [comprenez inné] est un anormal partiel, un infirme, il n'est pas responsable de cette infirmité »[1701], alors que dans un cas d'homosexualité acquise, « disposition vicieuse, dépravation de l'appétit vénérien chez un hétérosexuel », on est « en présence d'un individu punissable »[1702]. L'homosexualité congénitale mérite d'être dépénalisée et reconsidérée socialement.

Chez Lacassagne, les choses ne sont pas si tranchées. À la suite de Julien Chevalier, il distingue trois causes explicatives de ce penchant et, conséquemment, « trois variétés de l'inversion sexuelle » :

> « 1° une inversion acquise, par exemple, dans la prostitution pédérastique ou saphique ; 2° une inversion des agglomérations exclusives : ainsi les pensions,

---

[1698] 43 cas sur les 47 mentionnés dans la septième édition de la Psychopathia Sexualis (1892) sont ainsi rapportés à une tare héréditaire, les autres relèvent d'une homosexualité acquise. Cf. Jean-Pierre Kamieniak, op.cit., 2003, p.256.

[1699] Jean-Pierre Kamieniak, op.cit., 2003, p.256.

[1700] *Idem.*

[1701] Charles Ladame, op.cit., 1914, p.286.

[1702] Charles Ladame, op.cit., 1914, p.265.

> les internats, les armées, les prisons ; 3° une inversion native : ce sont des héréditaires ou des hermaphrodites moraux »[1703].

Lacassagne semble en fait avoir une conception assez composite de l'homosexualité. Ses lectures sur le sujet le montrent d'ailleurs clairement.

> « Il reprend très largement les catégories des perversions sexuelles de Michéa[1704] […] mais considère que les causes de l'inversion congénitale et acquise viennent avant tout d'une dégénérescence du système nerveux central »[1705].

Il connaît les théories les plus classiques sur le sujet, mais il a aussi les publications les plus récentes, depuis Krafft-Ebing[1706], tenant de la *conception innéiste* de l'homosexualité, jusqu'au psychiatre Alfred Binet[1707], lequel s'intéresse aux lois psychologiques présidant à *l'acquisition des perversions*, soulignant que l'hérédité n'explique rien car elle est impuissante à rendre compte de la forme spécifique que prend chaque perversion. Il s'intéresse également à la psychologie des homosexuels, et se range à l'injonction d'Alfred Binet, pour lequel il faut prendre en considération l'expérience individuelle et l'histoire singulière du pervers. Cette recommandation a même sans doute rencontré des échos auprès d'Alexandre Lacassagne, qui s'attache tant à recueillir le récit de vie de Georges Apitzsch, un peu comme lorsqu'il s'en remet aux criminels pour relater leurs antécédents biographiques, recueillant des données anamnestiques, fournies par le sujet interrogé sur son passé et sur l'histoire de sa maladie. Alexandre Lacassagne recommande d'ailleurs lui-même ce

---

[1703] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.98.

[1704] Claude-François Michéa, « Des déviations de l'appétit vénérien », in Union médicale, n°3, 1849, p.338-339.

Pour ce médecin, la cause de l'homosexualité est à rechercher dans des troubles physiologiques : « le comportement pervers ne serait ainsi que le résultat d'un fonctionnement organique perturbé : le cerveau ne serait donc plus atteint à la suite d'actes sexuels pervers, comme on le croyait dans le cas de la mastrubation par exemple, mais au contraire les actes sexuels pervers seraient bien la conséquence d'un cerveau qui ne fonctionne pas normalement » (Régis Révenin, op.cit, n°17, vol.2, 2007, p.29.)

[1705] Régis Révenin, op.cit, n°17, vol.2, 2007, p.34.

[1706] Richard von Kraft-Ebing, op.cit., 1894, 39 p. [BML FA 136063]

Richard von Krafft-Ebing, op.cit., 1894. [BML FA 136046]

Richard von Krafft-Ebing, Psychopathia sexualis, avec Recherches spéciales sur l'Inversion sexuelle, Paris, Carré, 1895, VIII-595 p. [BML FA 135319]

[1707] Alfred Binet, « Le fétichisme dans l'amour », in Revue philosophique, Août 1887, p.143-274. [BML FA 136023]

recours direct à des observateurs personnellement impliqués pour comprendre le phénomène homosexuel :

> « nous recommandons [la lecture des] Mémoires du comte de Caylus cité par Casper, la pièce donnée par Tardieu sous le titre *Ma confession*, et surtout les observations si intéressantes sur lui-même écrites par un magistrat allemand sous le pseudonyme de Numa Numantius »[1708].

La lecture approfondie de son article sur la « pédérastie » fait pièce à l'idée développée par Régis Révenin, selon lequel il y aurait une conception française de l'homosexualité, accordant peu de crédit aux explications psychologiques, reposant sur une « explication organique […] réponse française aux travaux allemands, dans un contexte de rivalités nationales en Europe, dépassant largement les seuls enjeux scientifiques »[1709]. Dans le dernier tiers du XIXe siècle, la conception française de l'homosexualité a changé. Les travaux de Johann Casper, qui avance dès 1852 que l'homosexualité serait innée, ont été traduits[1710]. Lacassagne les a lus et il en recommande la lecture. Il connaît également les travaux de Westphal[1711], qui défend les mêmes idées. À ce titre il ne fait pas exception parmi les médecins français : Alfred Binet reprend de même les observations rapportées par Krafft-Ebing ou Westphal, et montre qu'il y est souvent fait mention d'événements ou de scènes de la vie infantile ayant marqué la vie sexuelle des sujets. Pour lui, dans les perversions fétichistes, parmi lesquelles il faut ranger l'homosexualité, le choix du fétiche s'expliquerait par l'effet des expériences infantiles et trouve donc sens dans l'association contingente d'une excitation sexuelle et de l'objet électif. C'est bien cette théorie que l'on retrouve, à la base de la biographie sexuelle de Georges Apitzsch livre à Alexandre Lacassagne :

> « Je me souviens bien à [sic.] plusieurs événements qui tombent dans les premières années de ma jeunesse. […] Un de mes cousins, avec lequel j'étais souvent pour jouer, m'a excité par des petites bottes à rebord. Je l'ai chatouillé

[1708] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.101.

[1709] Régis Révenin, op.cit, n°17, vol.2, 2007, p.28.

[1710] Johan Casper, « Über Nothzucht und Päderastie und deren Ermittelung Seitens des Gerichtsartzes », in Vierteljarsschrift für gerichtliche und öffentliche Medicin, vol.1, 1852, p.21-78.

[1711] Karl Westphal, « Die conträre Sexualempfindung. Symptom eines neuropatischen (psychopathischen) Zustandes », in Archiv für Neurologie, 1869, vol.2, p.73-108.

> sous les bras toujours avec un désir inexplicable de posséder quelque chose de plus que cela »[1712].

Le correspondant de Lacassagne adopte, à l'instar des penseurs les plus militants une conception résolument essentialiste de son homosexualité. Il se dit unisexuel, ayant « le cœur d'une femme nécessiteuse »[1713], et justifie son goût pour « l'ultra-viril ou mâle » par le fait qu'il est « [lui] même femme »[1714], se rangeant à l'avis du Docteur Albert Moll qui fait de l'unisexuel un « faux homme égaré […], être hybride qui porte une âme de femme sous une enveloppe masculine »[1715]. De nouveau, comme pour les hermaphrodites, on met cette curiosité sur le compte d'un arrêt de l'évolution :

> «… les caractères fréquemment efféminés des pédérastes sont souvent marqués au cachet de *l'infantilisme*, leurs formes arrondies, arrêtées dans leur développement, […] excitant les appétits dépravés par leur *habitus féminin* et se prêtant peut-être plus volontiers à ces honteuses pratiques parce qu'ils n'ont pas d'aptitudes masculines énergiques »[1716].

On parle alors d'uranisme, et on explique le phénomène, supposé congénital, par une origine biologique (en lien avec l'indifférenciation sexuelle de l'embryon jusqu'à la 12e semaine). « Les homosexuels, étant restés en arrière de leur évolution, en [sont] restés au stade féminin de la sexualité »[1717]. Mais cette conception naturaliste et évolutionniste de l'homosexualité ne fait pas l'unanimité. Marc-André Raffalovich le clame dans les colonnes des *Archives d'anthropologie criminelle* :

> « Les invertis ne se contentent pas du tout de la vieille explication de l'âme féminine dans un corps masculin »[1718].

Et le docteur Ladame renchérit :

> « Quelques auteurs, s'évertuant à trouver une base organique à l'homosexualité, voulaient que les individus atteints de cette particularité eussent des cerveaux de

---

[1712] Lettre n°5, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p. 30.
[1713] Lettre n°3, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.27.
[1714] Lettre n°5, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.41.
[1715] Émile Laurent, « Compte-rendu sur *Les Perversions de l'instinct génital* du Docteur Albert Moll », in Archives d'anthropologie criminelle, 1896, p.678.
[1716] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.98-99.
[1717] Charles Ladame, op.cit., 1914, p.263.
[1718] Marc-André Raffalovich, op.cit., 1894, p.216

> femmes dans des corps d'hommes et vice versa. […] Ces élucubrations fantaisistes, sous le couvert du manteau de la science, n'eurent pas de peine à éveiller la moquerie générale »[1719].

Mais nous sommes à la veille de la Première Guerre mondiale lorsque le docteur Ladame s'exprime ainsi, railleur. Pendant les trois décennies précédentes, les médecins, dont Alexandre Lacassagne, ont envisagé diverses théories, et s'il reste difficile de trancher en faveur de l'une ou l'autre, il semble clair, désormais, que « le caractère extraordinaire de ces faits, dans toutes les sociétés, à toutes les époques de l'histoire, [… doit] attirer l'attention du psychologue et du médecin légiste, afin d'élucider ces complexes et savoir si les sujets qui présentent de pareilles aberrations ne seraient pas des malades, des héréditaires qui peuvent être victimes ou d'une malformation congénitale ou de certaines conditions sociales qui ont favorisé l'éclosion de cette passion, enfin des malheureux ou des aliénés qu'il faut traiter »[1720]. Les deux conceptions en apparence opposées de l'homosexualité, innée pour les uns, acquise pour les autres, ne le sont finalement pas tant que cela. D'abord, elles coexistent très largement, tant chronologiquement que dans les écrits mêmes des médecins, en ce dernier tiers de XIXe siècle. L'analyse de l'article « pédérastie » rédigé par Lacassagne pour le Dictionnaire Dechambre l'a bien montré. Mais surtout, quelle que soit l'explication retenue pour éclairer son origine, l'homosexualité sort du champ de la débauche pour devenir pathologique, et pour l'époque, une telle pathologisation relève du « progrès » : les homosexuels ne peuvent plus être considérés comme des criminels, ils sont désormais des malades. Ce n'est plus de la répression policière et judiciaire qu'ils relèvent désormais, mais d'une thérapeutique.

3. La terreur de l'indifférenciation et l'indispensable réassignation

Les phénomènes d'hermaphrodisme, tant physique que psychique, dont nous avons développé les conceptions médicales à la fin du XIXe siècle font

---

[1719] Charles Ladame, op.cit., 1914, p.263.
[1720] Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », op.cit, 2006, p.92.

l'objet d'un égal intérêt parce qu'ils troublent la frontière socialement structurante qui existe entre les sexes. C'est parce que les individus qui en sont affectés sont inassignables aux catégories habituellement retenues de « masculin » et de « féminin » qu'ils sont l'objet de tant de sollicitudes de la part d'un corps médical qui a à cœur de partager son inquiétude avec les pouvoirs publics.

Il s'agit d'abord de « cataloguer avec une plus grande exactitude [cette] variété de l'espèce humaine »[1721]. La démarche n'est pas nouvelle. Depuis Linné, une des caractéristiques essentielles du discours scientifique est sa volonté classificatoire. Le naturaliste suédois propose une classification systématique des espèces qui se fonde sur leurs caractéristiques morphologiques (par comparaison). À sa suite, il semble « naturel » aux scientifiques de classer ainsi les phénomènes qu'ils prétendent étudier, conformément à l'adage selon lequel « *nomen est numen* », nommer c'est connaître. Sur ce point, les études médicales menées sur les hermaphrodites ne font donc pas exception même si « la détermination du sexe pendant la vie est parfois chose très difficile, et souvent même impossible »[1722]. D'ailleurs, cette volonté d'assigner le patient à telle ou telle catégorie, de l'étiqueter (malade ou non, et si malade, souffrant de quelle maladie) n'est-elle pas la base même du processus de diagnostic ? Quelles sont les modalités de classement des individus présentant une malformation de l'appareil génital susceptible de rendre leur assignation à tel ou tel sexe douteuse ?

> « Lorsqu'un médecin est appelé à se prononcer sur le sexe d'un individu […] il doit suivre de point en point la ligne déjà nettement indiquée par Marc : 1° observer longtemps et à plusieurs reprises, les goûts, les habitudes, la constitution morale de l'individu ; 2° constater d'après l'inspection de la surface du corps, quel est le sexe dont les caractères paraissent dominer ; 3° examiner avec le plus grand soin les parties extérieures de la génération (pénis, scrotum, urètre, testicules), sonder toutes les ouvertures, afin d'en connaître l'étendue et

[1721] Charles Ladame, op.cit., 1914, p.262.
[1722] Louis de Crecchio, « Apparences viriles chez une femme », in Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1866, série n°2, n°25, p.178.

> la direction et de rechercher les vices de conformation qui cachent le véritable sexe »[1723].

C'est le plan suggéré par le docteur Poppesco que nous suivrons ici, pour détailler les critères retenus par les médecins de la fin du XIXe siècle quand il s'agit de faire la lumière sur l'appartenance d'un individu à l'un ou l'autre sexe, même s'ils se conforment pas toujours strictement à cet ordre dans les expertises qu'ils rédigent à ce sujet.

Commençons donc par les considérations d'ordre psychologique, qui sont sans doute celles dans lesquelles éclatent le plus clairement les préjugés sur l'un et l'autre sexe. Pour appuyer l'hypothèse de la masculinité de Joseph Marzo, le docteur de Crecchio souligne que « en fait de religion il n'avait pas de préjugés [et même qu'] il aurait voulu faire disparaître du toit paternel toutes les images de la vierge et des saints », ce qui n'est en rien « en rapport avec les mœurs des femmes napolitaines »[1724]. Quelle meilleure preuve de virilité que cette indifférence religieuse ? Le docteur Germonprez décrit dans les termes suivants un cas de pseudo-hermaphrodisme masculin :

> « Sa contenance est d'une gaucherie mal déguisée par des inclinaisons de tête vers la droite. Sa toilette est mal ajustée, dénuée de grâce et de légèreté. Tous les éléments qui la composent sont bien en rapport avec les modes de la saison ; mais sa broche est placée maladroitement de côté ; sa ceinture remonte davantage d'un côté que de l'autre ; les fleurs et les rubans de son chapeau sont disposés sans goût et tout l'ensemble répond à une sorte de négligence, qui n'est nullement la conséquence d'un mauvais vouloir, mais qui résulte manifestement de cette absence de bon goût, de bon ordre, de soin de sa personne, de tendance à la parure qui caractérise quelques femmes mal douées ; il n'y a rien qui ressemble, même de loin, à la coquetterie »[1725].

Cette absence de grâce et de féminité ne saurait surprendre le médecin, qui considère même qu'il y a là un signe supplémentaire du doute qui plane sur l'appartenance sexuelle de la « demoiselle ». Enfin, dans le cas d'Estelle-Émilie G., déclarée comme fille à sa naissance, c'est sa « tournure[1726] [qui]

[1723] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.37-38. [BML FA 139512]
[1724] Louis de Crecchio, op.cit., 1866, p.185.
[1725] Germonprez, op.cit., 1892, p.22-23. [BML FA 139511]
[1726] Et l'imprécision de ce terme nous permet de souligner combien ces appréciations, dépendantes des apparences, sont aussi profondément subjectives.

n'est pas celle d'une jeune fille, sa démarche est réellement celle d'un garçon ».

> « Tout dans son habitude extérieure comme dans sa conformation indique la virilité ; il en est de même de ses manières et des ses goûts. Les occupations intérieures du ménage, les ouvrages à l'aiguille, les soins particuliers de ses frères et sœurs plus jeunes que lui ne sont guère de sa convenance. À tout cela elle préfère les travaux plus rudes de son père, et se trouve naturellement disposée au vagabondage »[1727].

Considérations sur l'allure de la patiente, remarques sur sa psychologie et ses goûts, et éléments plus anatomiques évoqués par le terme elliptique de « conformation » se mélangent ici pour donner un tableau assez confus de la mosaïque de traits caractéristiques de l'un et l'autre sexe que présente la jeune Estelle-Émilie. À la lecture de ce cas, il est bien difficile de dire ce qui, en dernière instance, doit permettre de dire que l'on est en présence d'une fille ou d'un garçon. Notons cependant que tous les traits psychologiques ne sont pas également significatifs. Ainsi, si l'absence de goût pour les tâches ménagères semble bien caractériser pour certains médecins une défaillance de féminité dans le cas d'Estelle-Émilie, la « nature des penchants », comprenez l'orientation sexuelle, n'est pas retenue comme révélatrice dans le cas de Julie D. « On sait que cela n'a aucune importance pour la détermination du sexe dans les cas douteux »[1728]. Ces considérations psychologiques sont pourtant souvent évoquées par les médecins examinant des hermaphrodites pour confirmer leur diagnostic. À l'annonce de « la nature masculine de son sexe », le sujet examiné par le docteur Germonprez est troublé « profondément, mais froidement » :

> « Il y a bien quelques sensations de défaillance, quelques respirations saccadées, angoissantes, et quelque minime ébauche de contorsions ; mais pas une larme, pas un soupir, pas le moindre vestige d'attaque de nerf ! Il n'y a rien de ce bouleversement profond d'une vraie femme, qui se trouve en présence

---

[1727] J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.13. [BML FA 139510]

[1728] Samuel Pozzi, « Tératologie : Note sur deux cas de pseudo-hermaphrodisme présentée à la Société de biologie le 31 janvier 1885 », in Gazette médicale de Paris, 56e année, 7e série, Tome II, n°10, 7 mars 1885. « Anomalies, Monstruosités, Hermaphrodisme, etc. – Dossier de pièces imprimées sur » [BML FA 140744]

d'un événement qui renverse sa vie du tout au tout. C'est une notification qui est reçue sans émotion profonde, mais aussi avec une *fermeté toute virile* »[1729].

Pour le médecin, on ne saurait trouver confirmation plus éclatante de la justesse de son diagnostic. Pas un instant il n'envisage que le sujet, qui n'en est pas à son premier examen – il a déjà été vu par le docteur Reumeaux entre autres « bienveillants confrères »[1730] – ne réagisse si froidement par pudeur, ou même par habitude. Pour certains praticiens, la froideur est même une particularité des hermaphrodites : « au point de vue moral, l'hermaphrodisme représentant l'égoïsme, la neutralité, l'indifférence, l'insociabilité, ne peut être l'apanage que d'êtres froids et inanimés »[1731]. Dans certains cas pourtant, la réaction d'un androgyne à sa ré-assignation au sexe masculin est toute autre. Ainsi la jeune Marie-Marguerite, âgée de vingt et un ans à l'occasion d'une demande en mariage, dont « il fut reconnu positivement que [elle] était un homme et qu'elle ne pouvait se marier comme femme » : en apprenant cette nouvelle, elle « versa des larmes en abondance, et la plus répétée de ses exclamations était : *Je ne pourrais donc jamais m'établir ?* »[1732]. Même réaction d'Alexina à l'annonce de sa masculinité, ce qui ne jette pas davantage le trouble chez le médecin qui la lui inflige : « Ce résultat inévitable que j'avais prévu, désiré même, m'effrayait maintenant comme une énormité révoltante »[1733] écrit-elle pourtant.

« L'inspection de la surface du corps »[1734] doit être effectuée en second lieu. Dans leurs tentatives de classification, les médecins qui se penchent sur la délicate question des sexes « douteux » sont, sans surprise, soumis à la dictature des apparences. Ce qui sous-tend leur questionnement, quand ils cherchent à déterminer si un patient est de tel sexe ou de tel autre, c'est bien : « de quoi a-t-il l'air ? ». C'est alors la taille, la musculature, des éléments très généraux sur les formes du corps, la pilosité, le larynx, la

---

[1729] Germonprez, op.cit., 1892, p.26. [BML FA 139511] C'est moi qui souligne.
[1730] Germonprez, op.cit., 1892, p.26. [BML FA 139511]
[1731] Louis de Crecchio, op.cit., 1866, p.178.
[1732] J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.10. [BML FA 139510]
[1733] Michel Foucault, op.cit., 1978, p.91.
[1734] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.37-38. [BML FA 139512]

voix… qui sont pris en compte. Car si les apparences sont trompeuses, il semble qu'elles puissent aussi, parfois, être révélatrices :

> « Les adultes atteints d'une de ces irrégularités de conformation, présentent généralement du côté de la voix, de l'habitude extérieure, des propensions morales, etc., des phénomènes plus ou moins en rapport avec elles, et qui peuvent éclairer jusqu'à un certain point sur la nature de leur sexe »[1735].

Le docteur Loir signale ainsi le cas d'Angélique B. dont l'autopsie révèle « tout d'abord des formes masculines : il était grand, les saillies musculaires se dessinaient fortement sous la peau »[1736], et dont la dissection « démontra en elle que des organes internes appartenant au sexe féminin coexistaient avec d'autres organes prédominants, appartenant au sexe masculin »[1737]. Ici, c'est la masse musculaire importante qui est en discordance avec les organes génitaux internes, de type féminin. C'est parfois la pilosité qui fait foi. Ainsi pour « Marie W…, âgée de 28 ans », arrêtée « sous prétexte qu'elle était un homme déguisé en femme », « avait cinq pieds trois pouces de hauteur ; son visage était couvert de barbe, comme celui d'un homme très velu. Elle était obligée de se raser, elle avait la poitrine large et les bras vigoureux, les seins, la poitrine, la région ombilicale etc., très velus »[1738]. Si d'autres éléments interviennent ensuite[1739], c'est d'abord cette pilosité, tout à fait inhabituelle chez une femme[1740], qui retient le regard du médecin. Mais cet élément ne saurait faire foi à lui seul : le XIXe siècle ne connaît-il pas de célèbres femmes à barbe ? Si d'autres éléments interviennent ensuite[1741], c'est toutefois cette pilosité, tout à fait inhabituelle chez une femme, qui retient d'abord le regard du médecin. La taille, la pilosité, le

---

[1735] J.-N. Loir, op.cit., 1854, pp.6-7. [BML FA 139510]

[1736] J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.11. [BML FA 139510]

[1737] *Idem*.

[1738] Dr J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.13. [BML FA 139510]

[1739] « le bassin conformé comme chez la femme. Les cuisses, les genoux, les jambes et les pieds paraissaient appartenir à une femme, de même que la voix qui était grêle et voilée », J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.13. [BML FA 139510]

[1740] On sait que le XIXe siècle a connu de célèbres femmes à barbe, à l'instar de Clémentine Delait (1865-1939). Cet excès pileux se double parfois de perturbations psychologiques, que l'ablation de la barbe suffirait à résorber si l'on en croit l'aliéniste britannique Beldam (« Guérison de la folie chez une femme à barbe par l'ablation de cet appendice », Annales médico-psychologiques, 1889, II, p.291. Dossier de pièces imprimées sur « Anomalies, Monstruosités, Hermaphrodisme, etc. » [BML FA 140744])

[1741] « le bassin conformé comme chez la femme. Les cuisses, les genoux, les jambes et les pieds paraissaient appartenir à une femme, de même que la voix qui était grêle et voilée », J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.13. [BML FA 139510]

larynx, la voix, les manière et l' « habitude extérieure » suscitent le doute. Mais le plus souvent, c'est l'imprécision qui est de mise : l'hermaphrodite suscite surtout chez l'observateur une étrange impression. Comme chez Marie-Madeleine L. :

> *Elle* « avait […] quelque chose d'étrange et de masculin [… essentiellement] des caractères secondaires, tels que la proportion du tronc, des membres et des épaules, le peu de saillie des hanches, le volume du larynx, le son de la voix, le développement des poils »[1742].

Au contraire chez Jean-Pierre H. :

> « les traits du visage étaient délicats, la peau fine ; il n'y avait aucune apparence de barbe naissante ; le cou était arrondi, sans aucune saillie ni développement du larynx à sa partie antérieure, il se continuait insensiblement avec une poitrine large, élevée et garnie d'un sein bien développé. Les mamelles, de moyenne grosseur, étaient celles d'une jeune fille ; il en était de même pour l'avant-bras, mais celui-ci contrastait avec le bras et la main, dont la conformation était plutôt celle d'un jeune homme »[1743].

La gynécomastie ici évoquée est, sans doute, la plus spectaculaire des anomalies des caractères sexuels secondaires. En tout état de cause, certaines études médicales lui sont spécifiquement consacrées[1744]. « Anomalie […] rare et peu connue », constituée par la présence de « mamelles hypertrophiées » chez des individus de sexe masculin, ou en tout cas définis comme tels au regard de leur appareil génital, elle est accompagnée d'un développement de caractères sexuels secondaires « douteux » à l'âge de la puberté.

> « Un jeune garçon, sans avoir rien présenté de particulier dans sa conformation physique ou morale, si ce n'est un peu de timidité, des allures et des goûts un peu féminins, arrive à l'âge de la puberté. […] Ses membres restent grêles, ses formes adoucies, son visage reste glabre et ses testicules cessent de s'accroître ; il fuit le bruit et la société de ses semblables, sans avoir d'attrait pour l'autre sexe, puis sa poitrine s'arrondit et ses seins se développent comme eux d'une fille pubère. […] Il semble que chez lui la nature hésite ! […] Sans être ce

---

[1742] J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.14. [BML FA 139510]
[1743] J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.16. [BML FA 139510]
[1744] Émile Laurent, Les gynécomastes, Paris, Jouve, 1888, 84 p. [BML FA 139521]

> qu'on est convenu d'appeler un hermaphrodite, ce n'est qu'un homme incomplet et une femme manquée ; c'est ce qu'on appelle un gynécomaste »[1745].

En effet, ces individus ne présentent pas toujours d'anomalie des organes génitaux à proprement parler, et cette irrégularité d'un caractère sexuel secondaire pourrait sembler bien anecdotique si elle n'était reliée, dans le discours médical, à des incapacités d'ordre psychologique et comportemental :

> « Les gynécomastes sont presque toujours des débiles, rarement des impuissants, et souvent des inféconds. [Ils] sont impropres au service militaire »[1746].

Et l'on retrouve la matrice de ces inquiétudes que génèrent les individus d'appartenance sexuelle douteuse, avatars de la dégénérescence, menace pour la Nation, au même titre que les homosexuels dont il « faut regarder [la perversion] comme un des phénomènes de la fin naturelle des races ; les individus inaptes à produire s'accouplent entre êtres du même siècle en de stériles unions »[1747].

Souvent, la mosaïque un peu confuse de traits caractéristiques de l'un et l'autre sexe que livre l'expertise médicale ne permet pas de conclure avec fermeté quant au sexe du patient. Finalement, cette « comptabilité de caractères physiques »[1748] qui est la clé de la détermination de l'appartenance de sexe, loin de se montrer particulièrement éclairante, achève de jeter le trouble. On en vient donc, enfin dira-t-on, au nœud du problème et à l'examen, qui doit être mené « avec le plus grand soin [d]es parties extérieures de la génération (pénis, scrotum, urètre, testicules) »[1749]. Pour le mener à bien, il convient de « sonder toutes les ouvertures, afin d'en connaître l'étendue et la direction et de rechercher les vices de conformation qui cachent le véritable sexe »[1750]. La conformation anatomique du patient est alors constatée après un examen approfondi, par ailleurs très invasif. Sur

---

[1745] Émile Laurent, op.cit., 1888, p.12. [BML FA 139521]
[1746] Émile Laurent, op.cit., 1888, p.84. [BML FA 139521]
[1747] Georges Saint-Paul, Tares et poisons. Perversion et perversité sexuelles. Une enquête médicale sur l'inversion, Paris, Carré, 1896, p.357. [BML FA 135252]
[1748] Patrick Cardon, op.cit., 2008, p.249.
[1749] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.37-38. [BML FA 139512]
[1750] *Idem.*

ce point, tous les rapports d'expertises sont extrêmement explicites. La parole d'Alexina B. est la seule qui nous soit parvenue : « Je vous en prie […], laissez-moi. Vous me tuez ! »[1751], telle est la prière qu'elle adresse au médecin qui, le premier, l'examine. Voilà qui dit assez les tourments liés à cet examen. Les médecins en ont conscience, qui procèdent parfois à ces constatations sous anesthésie :

> « L'exploration de la cavité à laquelle cette fente [les replis cutanés simulant des grandes lèvres] donne accès a été faite pendant le sommeil chloroformique, ce qui nous a permis de prolonger notre examen et d'explorer successivement toutes les parties, soit avec l'index introduit tout entier, soit avec un petit spéculum à deux valves »[1752].

Mais tous n'ont pas cette délicatesse pour leur patient : « Mon doigt porté très haut dans le rectum n'a pu, à travers les parois de l'intestin, rencontrer la matrice »[1753] rapporte ainsi le docteur Chesnet, qui examine Alexina. En matière de malformation de l'appareil génital à proprement parler, les hermaphrodites ne sont pas tous égaux. Ainsi « les vices de conformation des organes génitaux externes ne sont généralement pas de nature à induire en erreur sur le véritable sexe d'un observateur attentif et prévenu »[1754], dans le cas d'hermaphrodites apparents de sexe féminin, c'est-à-dire de femmes pouvant passer pour des hommes. Si « un clitoris en forme de verge, un scrotum, peuvent tromper et donner le change », il existe par ailleurs « des signes négatifs du sexe masculin qui ont une valeur considérable en l'espèce »[1755]. On regrette que le docteur Debierre ne donne pas davantage de précision sur les « signes négatifs » en question. Dans ce cas, « l'individu de sexe féminin sera atteint simultanément d'un excès de développement d'un organe et d'un arrêt de développement de quelques autres »[1756]. Quoi qu'il en soit, il semble presque impossible à un observateur attentif de prendre une femme pour un homme, d'où, sans doute la moindre représentation statistique de ce type de cas que nous soulignions

---

[1751] Michel Foucault, op.cit., 1978, p.79.
[1752] Dr Descoust, op.cit., 1886, p.88.
[1753] Chesnet, op.cit., 1860, p.209
[1754] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.312.
[1755] *Idem.*
[1756] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.22. [BML FA 139512]

plus haut : ils sont « beaucoup plus rares »[1757] que les cas d'hermaphrodisme apparent de sexe masculin. Il faut dire que certains indices permettent de lever le doute induit par une conformation anormale de l'appareil génital, et notamment la présence de règles, signe infaillible de féminité pour nos médecins. Chez les hermaphrodites apparents de sexe féminin « les règles existent, et si elles n'existent pas, il y a des troubles périodiques qui les remplacent »[1758]. Quand on peut en attester, la présence des menstrues est donc toujours évoquée pour confirmer, en dernière instance, que l'individu est bien de sexe féminin. C'est pourquoi il convient de « 4° s'assurer enfin qu'il s'établit une exhalation de sang cataménial, car cette circonstance suffit à elle seule pour dévoiler la prédominance des attributs de la femme »[1759]. S'il est fait en premier lieu mention des goûts, des habitudes et de la constitution morale du patient, ce sont donc à n'en pas douter les éléments anatomiques qui emportent finalement la décision. Conformément au vieil adage hippocratique qui veut que *« tota mulier in utero »*, la femme est tout entière soumise aux caprices de son sexe, c'est finalement dans le sang menstruel et dans la présence d'un utérus chez l'individu examiné que se trouve la preuve finale de la féminité. Dans le cas présenté par M. Huguier[1760], c'est la présence de cet organe qui lève les derniers doutes. L'enfant, mort-né présente les attributs d'un « garçon, car il y avait un pénis terminé par un gland, un petit pertuis qui pouvait être l'urèthre [sic.], un périnée très long, des espèces de bourses […] » et ceux d'une « fille, car ce pénis pouvait n'être qu'un clitoris développé, le pertuis, l'ouverture incomplète du vagin, les bourses, les rudiments des lèvres de la vulve. [Mais] l'autopsie leva tous les doutes : c'était une fille, car on trouve un utérus ». Dans des cas moins spectaculaires, et si l'examen médical ou l'autopsie n'a pas lieu, c'est en dernière instance une maternité improbable qui trahit son véritable sexe chez l'hermaphrodite apparent de sexe féminin, comme dans « les histoires de ce soldat hongrois et de ce moine d'Issoire

---

[1757] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.15. [BML FA 139512]
[1758] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.312.
[1759] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.37-38. [BML FA 139512]
[1760] Séance du 16 septembre 1845 à l'Académie royale de médecine, in Archives générales de médecine, 1845, n°9, p.248.

qui accouchèrent l'un en plein camp, l'autre dans une cellule du couvent auquel il appartenait »[1761]. Le docteur Debierre l'affirme avec force :

> « pour être réellement femme, il faut, non seulement avoir les organes génitaux externes bien conformés, de façon à ce que l'accouplement soit possible, mais il faut encore avoir la faculté de concevoir et de porter à terme et d'expulser le produit de la conception »[1762].

La féminité véritable exclut donc la stérilité, et le sexe se fonde sur une certaine conformation anatomique et sur une aptitude aux rapports sexuels et à la procréation. La règle est également valable pour les hommes :

> « Pour vous marier en qualité d'homme [indique un médecin à son patient], il ne suffit pas que vous soyez homme ; il faut encore que vous puissiez fonctionner comme tel : c'est une loi formelle »[1763].

Mais sans ces signes positifs, on s'expose à toutes les tergiversations. Le cas de Joseph Marzo, « déclarée à l'état civil par la sage-femme sous le sexe féminin », mais reconnu comme « un garçon cryptorchide à l'âge de quatre ans par un chirurgien qui l'examina alors »[1764] est exceptionnel. Il s'agissait en fait, d'après les auteurs, d'une femme à clitoris développé, qui vécut comme homme jusqu'à sa mort. Et pourtant, que constata le chirurgien qui l'examina enfant ?

> « 1°- une verge de 10 cent., légèrement hypospade et une prostate : voilà pour l'homme ; 2°- des ovaires, des oviductes, utérus, vagin long de 6 cent. et de 4 cent. de circonférence […] : voilà pour la femme »[1765].

Le déséquilibre de ces constatations est éloquent : pour le docteur Debierre, l'erreur n'aurait pas dû avoir lieu, Marzo était *évidemment* une femme. Une observation plus poussée aurait dû faire la lumière dans ce cas, de même que dans celui de « l'enfant de Guttmann, regardé comme mâle, [alors qu'il] ne l'était que par ses organes génitaux externes (en apparence) »[1766]. La présence d'un « membre viril » ne suffit pas à faire un homme d'un individu au sexe « douteux » ou même d'une femme ! Le docteur Debierre présente

---

[1761] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.319.
[1762] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.342.
[1763] Germonprez, op.cit., 1892, p.27. [BML FA 139511]
[1764] *Idem.*
[1765] Dr Charles Debierre, op.cit., 1886, p.312-313.
[1766] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.313.

ainsi le « curieux cas […] rapporté par Jacques Duval en son *Traité des Hermaphrodites* (p.331) » d'une demande de divorce dont la cause « était que [la] demoiselle [l'épouse] avait un membre viril, long de deux travers de doigt, en la partie supérieure de l'ovale mulièbre, lieu auquel devoit estre le clitoris, qui se dressoit alors que son mari vouloit avoir sa compagnie, et le blessoit, de sorte qu'il n'avoit encores eu décente habitation et copulation avec elle »[1767]. À aucun moment l'identité sexuelle de la jeune femme n'est mise en question par la présence de cette excroissance, qui n'est jamais prise pour un éventuel pénis atrophié, et si le mariage est finalement dissous, c'est du fait de l'épouse qui refuse la solution chirurgicale, la clitoridectomie, qui lui est proposée pour sauver son union. En revanche, l'utérus est considéré par les médecins comme un signe infaillible de féminité.

Au contraire, chez les hermaphrodites apparents de sexe masculin, « véritables hypospades, dont l'anomalie va depuis l'existence d'une vulve, jusqu'à la fente uréthrale [*sic.*], ne formant qu'une petite ouverture au périnée »[1768], la méprise est plus facile, d'autant que « il y a généralement cryptorchidie. – Les testicules sont restés dans l'abdomen »[1769]. Basile Poppesco souligne dans sa thèse[1770] que les hermaphrodites apparents de sexe masculin présentent « deux altérations spéciales des organes génitaux externes et internes, lesquelles ont été désignées sous le nom d'hypospadias et de cryptorchidie »[1771]. Ils sont caractérisés par un arrêt du développement de l'appareil génital masculin, ce qui conduit à confondre un pénis, de petite taille, avec un clitoris. C'est « la variété la plus fréquemment observée »[1772], « les observations d'hermaphrodisme masculin sont nombreuses »[1773] : il est en effet plus facile à un homme de passer pour femme, et parfois pendant fort longtemps, comme dans le cas d'Adélaïde Préville[1774], mariée comme femme et qui vécut en bonne intelligence avec son mari jusqu'à sa mort, ou

---

[1767] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.317.
[1768] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.320.
[1769] *Idem.*
[1770] Basile Poppesco, op.cit., 1874, 50 p. [BML FA 139512]
[1771] Dr Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.8. [BML FA 139512]
[1772] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.12. [BML FA 139512]
[1773] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.322.
[1774] Cité par le Charles Debierre, op.cit., 1886, p.322.

celui de « Maria Arsano [qui] meurt à 80 ans, réputé femme toute sa vie et marié comme telle, quoique homme à l'autopsie »[1775]. À moins que ne se produise une brusque descente des testicules « qui trahit un beau jour le véritable sexe du prétendu hermaphrodite », ce qui n'est pas exceptionnel car « il n'y a personne qui n'ait entendu parler de filles devenues subitement garçons au moment où elles franchissaient un fossé ou faisaient un effort violent »[1776]. Cette découverte des testicules est toujours révélatrice.

> Ainsi « chez un sujet de 22 ans, ayant tout à fait l'aspect d'une femme quant à ses organes génitaux externes […] Porro ne put déceler le sexe qu'en ouvrant le pli génito-inguinal. Il mit alors à nu un testicule coiffé de son épidydyme » et « quinze jours après [le patient] sortait du dispensaire de Porro avec un nouvel état civil, enchanté du résultat de cette investigation »[1777].

Car si elle ne se produit pas, même en l'absence de vagin et de règles, ces hermaphrodites apparents de sexe masculin sont réputés femme toute leur vie. « Pour caractériser le sexe il faut trouver des testicules ou des ovaires. Si l'on ne trouve pas ces organes, il est impossible de se prononcer sur le sexe d'un individu » souligne le docteur Gérin Roze. Pourtant son confrère Gallard lui répond que, « dans les cas de tératologie, les testicules ou les ovaires sont difficiles à trouver »[1778]. Il est donc de nombreux cas dans lesquels les médecins ne peuvent trancher[1779]. Quand les appareils génitaux de l'homme et de la femme coexistent absolument, on admet que « l'indifférence sexuelle [est] absolue »[1780]. L'hermaphrodisme vrai est donc incontestable dans ces cas, d'autant que « les fonctions copulatrices se sont exercées tour à tour comme homme et comme femme »[1781], comme dans le

---

[1775] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.334. On a respecté strictement l'orthographe, et il ressort ainsi, symboliquement, que le médecin réassigne Maria à son sexe, masculin, jusque dans l'accord des adjectifs employés. La violence normative se loge aussi dans ces éléments, qui peuvent sembler anodins.

[1776] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.320.

[1777] Samuel Pozzi, « Nouveaux cas de pseudo-hermaphrodisme » in Gazette de médecine italienne, n°51, 1882. Cité par v Charles Debierre, op.cit., 1886, p.325. La remarque faite à la note 121 demeure valable pour l'ensemble des citations.

[1778] Discussion suite à la présentation du Dr Descoust « Sur un cas d'hermaphrodisme », op.cit., 1886, p.90.

[1779] Citons celui de « Michel-Anne Drouart, déclaré homme par Morand père, femme par Burghart et Ferrein, neutre par le chirurgien danois Kruger, de sexe douteux par Mertrud ; et celui non moins curieux de Marie Dorothée, femme pour Hufeland et Mursina, homme pour Stark et Martens, de sexe indéterminé pour Metzger » (Charles Debierre, op.cit., 1886, p.313).

[1780] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.327.

[1781] Charles Debierre, op.cit., 1886, p.329.

cas de Catherine Hohmann, examinée par plusieurs médecins, et seul-e patient-e qualifié-e de « monstre » par le docteur Debierre dans son article, lequel présente pourtant près de 90 cas et paraît en 1886. De même que chez le docteur Basile Poppesco[1782] : il utilise ce même terme pour qualifier un hermaphrodite bisexuel, présentant à part égale les caractéristiques génitales masculine et féminine. Finalement, dans les études médicales sur l'hermaphrodisme, seul l'hermaphrodisme *vrai* est en effet considéré comme véritablement monstrueux, comme si les médecins, pourtant prêts – on l'a vu – à envisager toutes les mosaïques de caractères sexuels « masculins » et « féminins » :

> « la juxtaposition de deux ovaires et de deux testicules, résultat de l'inclusion d'un fœtus masculin dans un fœtus féminin, ne serait pas la moins étrange [des] bizarreries. […] Un sujet semblable serait un monstre, assimilable à tous les monstre xiphopages et autres, comme était Millie-Christie »[1783].

C'est la nature qui a le dernier mot : la construction identitaire du patient comme homme ou comme femme est le plus souvent négligée. On peut donc se permettre de réassigner un sexe au patient dont l'identité sexuelle est intolérable. Une fois levée l'ambiguïté de l'identité de sexe d'un individu, quels sont les procédés techniques mis en œuvre pour que toute confusion soit désormais impossible ? Par leurs conseils (vestimentaires, comportementaux, etc.), mais aussi par des interventions chirurgicales lourdes et de plus en plus sophistiquées, les médecins du temps participent activement à la reconstruction d'un corps sexué sans équivoque.

La réassignation de sexe est d'abord symbolique, ce qui ne signifie pas qu'elle s'effectue sans violence. Car la découverte d'une « erreur de sexe » a des conséquences lourdes : il faut corriger l'état civil du patient et veiller à ce qu'il mette son apparence en conformité avec la réalité de son identité. En 1601, lorsque le parlement de Rouen doit se prononcer sur le cas de Marin (ou Marie) Le Marcis accusé(e) de porter indûment des vêtements masculins, le docteur Riolan, qui examine la jeune femme, lui évite la prison perpétuelle à laquelle elle avait été condamnée initialement. Marie Le Marcis est relaxée, mais avec « injonction formelle de prendre les habits de

[1782] Basile Poppesco, op.cit., 1874, p.45. [BML FA 139512]
[1783] G. Dailliez, op.cit., 1893, p.7-8. [BML FA 139520]

femme et de rester célibataire, sous peine de mort »[1784]. Le cas est ancien, mais rapporté de manière récurrente par nos médecins quand ils se penchent sur la question de l'hermaphrodisme. Pour le XIXe siècle, on mentionnait tout à l'heure Marie D., « reconnue comme femme à l'état civil et élevée comme telle », mais pour laquelle les médecins diagnostiquent un sexe masculin, en conséquence de quoi « elle crut devoir se ranger à leur avis, prit les vêtements d'homme et les porta jusqu'à sa mort »[1785]. Les médecins ne semblent toutefois pas délivrer d'avis catégorique sur le sujet. Le docteur Germonprez écrit à propos d'un de ses patients :

> « Sur la question de quitter ses vêtements de femme, pour prendre des habits d'homme, je lui ai laissé le soin d'en décider, tout en lui renouvelant mon affirmation de la certitude de la nature masculine de son sexe »[1786].

Et si l'on s'étonne qu'il n'ait pas insisté davantage sur le changement des vêtements, il souligne :

> « il y a un certain principe de liberté qu'il faut savoir laisser et même sauvegarder pour le sujet en cause. Sans doute, le port des vêtements de femme est, pour lui, un mensonge en acte, mais cela devient une affaire de conscience qui semble dépasser la compétence chirurgicale »[1787].

S'il est interdit, en droit, de « prendre les vêtements d'un autre sexe en dehors des licences du carnaval »[1788], le secret médical interdit au médecin d'imposer au patient de changer de vêtement car, ce faisant, il le contraindrait à reconnaître son erreur de sexe en présence de son entourage, donc en public. Mais en la matière, il n'y a pas de règle générale : c'est la pratique individuelle de chaque médecin qui fait loi. Le cas de « Marie-Clémence »[1789], « un hypospade périnéo-scrotal » âgé de 64 ans, pris en charge par l'asile d'aliénés de Saint-Ylie « pour cause d'affaiblissement sénile »[1790], est emblématique de la violence de certaines réassignations de

---

[1784] Alain Chevrier, Histoire de Mademoiselle Rosette. Testament cassé d'un homme qui croyait être fille, Paris, Gallimard, 2007, p.156.
[1785] J.-N. Loir, op.cit., 1854, p.17. [BML FA 139510]
[1786] Germonprez, op.cit., 1892, p.29. [BML FA 139511]
[1787] *Idem.*
[1788] Germonprez, op.cit., 1892, p.30. [BML FA 139511]
[1789] J.Jarricot, « Note sur un cas de pseudo-hermaphrodisme avec autopsie », in Société d'Anthropologie de Lyon, tome XXII, 1903, 7 p. [BML FA 139514]
[1790] Dr J.Jarricot, op.cit., 1903, p.1. [BML FA 139514]

sexe. La première impression à son sujet, « dès son entrée à l'asile », se fonde sur la présence d' « une barbe dont l'invasion au menton et sur les joues réclamait l'intervention quotidienne du rasoir » ainsi que sur « la taille élevée, les traits accentués, la voix rude, la poitrine plate ». Elle est confirmée par l'examen de la région génitale. Pourtant, Marie-Clémence a vécu « soixante-quatre années revêtu [*sic.*] d'habits de femme, sans que personne, vraisemblablement – pas même lui, peut-être ! – n'ait soupçonné son véritable sexe »[1791]. Mais l'examen du médecin, qui reçoit la vieille « femme » suffit à lui réassigner une identité de sexe et « revêtu d'habits appropriés, il fut transféré de la division des femmes, où il avait été domicilié primitivement, dans celle des hommes ». On voit l'importance accordée à l'habit, qui *fait* donc pour une part l'homme ou la femme, …à défaut de faire le moine. Aucun égard n'est accordé à l'identité personnelle de la patiente que son corps trahit *in extremis*, pas plus qu'à sa parole. On ne sait rien de la réaction de Marie-Clémence à l'annonce du caractère erroné de son assignation initiale. Le docteur Jarricot précise seulement, laconique, que si son état civil n'a pas été modifié, c'est uniquement par manque de temps : Marie-Clémence est tombée dans les escaliers, cette chute « entraînant une fracture du crâne, rendit inutile cette tardive justice »[1792], sur l'opportunité de laquelle on peut tout de même s'interroger.

Enfin, dernier avatar de la réassignation de sexe, beaucoup moins symbolique celui-là : il est possible de recourir à la chirurgie pour permettre la reconstruction d'un corps sexué sans équivoque. Dans les années 1870-1880, le docteur Simon Duplay rédige plusieurs mémoires sur le traitement chirurgical de l'hypospadias[1793] et de l'épispadias[1794]. Bien sûr, la chirurgie plastique n'en est alors qu'à ses débuts : le chirurgien doit se « restreindre aux cas où l'appareil sexuel, mal conformé, présente cependant les attributs du sexe masculin et où, par conséquent, l'intervention de la chirurgie peut être utile en rendant aux organes une conformation qui se rapproche aussi

---

[1791] Dr J.Jarricot, op.cit., 1903, p.2. [BML FA 139514]

[1792] *Idem*.

[1793] Hypospadias = Malformation congénitale de l'urètre de l'homme, caractérisé par la division de sa paroi inférieure, avec un orifice anormal situé à une distance variable de l'extrémité du gland. (Le Grand Robert de la langue française).

[1794] Épispadias = Ouverture anormale de l'urètre sur le dos de la verge. (Le Grand Robert de la langue française)

exactement que possible de l'état normal, et qui les mette en état de remplir leurs fonctions »[1795]. Si l'on en croit la documentation à notre disposition, un tel traitement permet donc exclusivement de créer un appareil génital masculin [Fig.35].

Fig.35 : Propositions pour une réassignation chirurgicale de sexe.

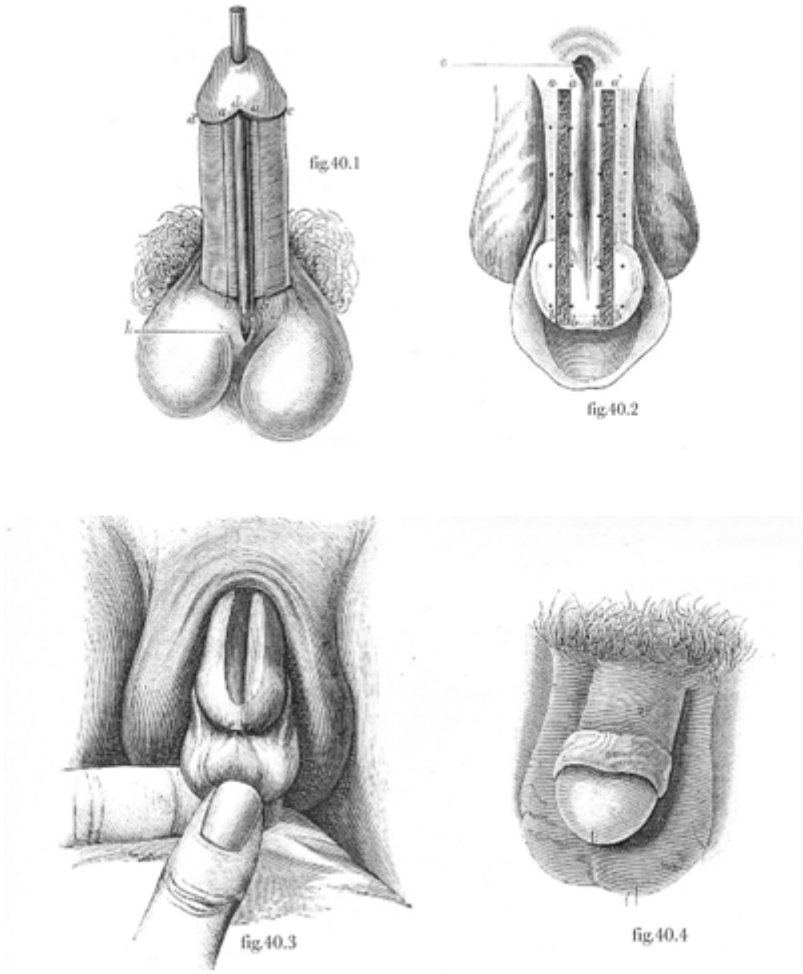

[Source : Simon Duplay, « Sur le traitement chirurgical de l'épispadias et de l'hypospasdias », in Archives générales de médecine, 1880, série 7, n°5, p.257-274]
En haut, l'appareillage à mettre en place pour reconstituer un sexe masculin (fig.35.1), avec vue en coupe (fig.35.2).

[1795] Simon Duplay, « De l'hypospadias périnéo-scrotal et de son traitement chirurgical », in Archives générales de médecine, 1874, série 6, n°23, p.515. En ligne sur le site de la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine : http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica.htm [Consulté le 15 décembre 2008]

En bas, les résultats obtenus : état des parties avant toute opération (fig.35.3) et 3 ans après l'opération (fig.35.4)

Le docteur Duplay propose de procéder au redressement de la verge et à la création d'un nouveau canal urétral par l'introduction d'une sonde, pour rendre aux opérés des fonctions urinaires et génitales normales, leur permettant de sortir d'une « situation physique et morale des plus pénibles, en ce sens que, possédant d'ailleurs les organes nécessaires pour l'accomplissement de ces fonctions, et sollicités par le besoin naturel, ils demeurent dans l'impossibilité de pratiquer le coït »[1796]. Les propositions chirurgicales du docteur Duplay semblent efficaces :

> « deux de mes opérés se sont mariés et ont pu remplir à la satisfaction commune leurs devoir d'époux », l'un d'entre est même « devenu père peu de temps après son mariage »[1797] !

Nous n'en sommes alors qu'aux prémisses de la chirurgie « normalisatrice », et il semble symptomatique de souligner que le seul sexe qu'il faille « réparer », restaurer dans ses fonctionnalités, est un sexe masculin. Le sexe féminin ne dysfonctionne-t-il pas, par nature ? À ce titre, la mise en perspective historique paraît particulièrement intéressante, puisqu'il apparaît qu'à l'heure actuelle, dans les cas d'enfant nés intersexués, c'est presque toujours le sexe féminin qui est attribué au nouveau-né, à la suite d'une clitoridectomie pratiquée très rapidement après la naissance et d'une reconstruction vaginale longue et douloureuse. Mais à la fin du XIXe siècle, il en va autrement : on ne peut laisser un homme passer pour femme. C'est ce risque qui inquiète le plus la gent médicale. C'est à cette éventualité qu'il convient de parer, fût-ce au prix d'opérations chirurgicales complexes, qui participent d'une véritable orthopédie des corps sexués.

Le mélange de considérations psychologiques et d'observations physiologiques dans les expertises qui conduisent à ces réassignations est courant dans les examens d'hermaphrodites. En effet, « quand il s'agit de

---

[1796] Simon Duplay, op.cit., 1874, p.520.

[1797] Simon Duplay, « Sur le traitement chirurgical de l'épispadias et de l'hypospasdias », in Archives générales de médecine, 1880, série 7 , n°5, p.274. En ligne : http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica.htm [Consulté le 15 décembre 2008]

déterminer le sexe d'un individu, il est de la plus haute importance d'étudier avec soin ses habitudes, ses tendances, ses passions et son caractère moral »[1798] autant que d'examiner ses caractères sexuels. Cela ne surprend pas : le modèle de la différence sexuelle du temps fonde le genre sur des racines biologiques, telles caractéristiques anatomiques engendrant nécessairement telles qualités, telles vertus et tels rôles. Or quand le sexe, fait immuable de la nature, précède le genre, qui n'est qu'un effet du déterminisme biologique, les conséquences en termes de comportements sexuels sont simples : l'hétérosexualité est une nécessité biologique, et l'homosexualité est, dès lors, *essentiellement* contre-nature. Ayant à examiner une personne qui « se croit femme ; […] a eu commerce avec des hommes et n'éprouve aucune attraction vers les personnes du sexe féminin […alors même qu'] il n'y a pas de doute anatomique sur le sexe masculin du sujet […] » le docteur Germonprez est particulièrement frappé par cette « bizarre contradiction entre la valeur anatomique du sujet et les caractères psychiques de ses tendances sexuelles »[1799]. De la bi-catégorisation de sexe on passe à une bi-catégorisation de genre qui n'admet qu'elle. Les docteurs Magnan et Pozzi tentent une classification des patients atteints d'anomalies génitales sur cette base de leurs préférences sexuelles[1800]. Ils distinguent ainsi trois catégories d'individus : les asexués ou oligosexués, les homosexués ou invertis, et les hétérosexués.

Les *asexués* n'ont ni sexe défini, ni sexualité. Ils sont indifférents ou presque indifférents au point de vue sexuel :

> « L'individu ne se sent porté vers aucun sexe, […] il est indifférent ou frigide. Mais il s'agit de dégénérés d'une mentalité spéciale. Donc, il n'est nullement étonnant d'observer que beaucoup, en réalité absolument indifférents aux sensations sexuelles, se livrent à diverses pratiques pouvant faire croire le contraire. Ils agissent ainsi ou par lucre, ou par curiosité et perversion morale »[1801].

[1798] Louis de Crecchio, op.cit., 1866, p.183.

[1799] Germonprez, op.cit., 1892, p.6. [BML FA 139511]

[1800] Magnan et Pozzi, op.cit., 1911. [BML FA 139518]

Notons que l'on trouve le même type de classification chez le docteur Chevalier, L'inversion sexuelle, Paris, Masson, 1893, p.282. Cité par Dr G. Dailliez, *op. cit.*, 1893, p.27-29. [BML FA 139520]

[1801] Magnan et Pozzi, op.cit., 1911, pp.234-235. [BML FA 139518].

Ces individus souffrent d'une indifférence sexuelle totale et pathologique qui n'a rien à voir avec une chasteté choisie. Et la frigidité, présentée ici clairement comme anormale, a des conséquences fâcheuses et va de pair avec une amoralité abjecte. Il est classique de considérer que le physique et le moral se font écho : celui qui n'a pas de sexe est indifférent à la sexualité, et, monstre au physique, il l'est aussi au moral.

> « Son sens moral est tellement dégradé, si profondément déchu, qu'il est impossible de ne pas le mettre en parallèle avec ses difformités anatomiques. C'est vraiment un être tératologique, aussi bien au moral qu'au physique »[1802].

Rares sont les médecins qui envisagent des causes psychologiques à ces dérèglements. Le docteur Louis de Crecchio précise pourtant que Joseph Marzo, d'abord déclaré comme fille à la naissance, puis reconnu garçon à l'âge de quatre ans (et finalement déclaré femme à la suite de son autopsie) « commença à faire parler de ses aventures et de ses exploits [sexuels] » vers l'âge de dix-huit ans, prenant des « allure de Lovelace [qui] achevèrent de rassurer son père »[1803]. Dans ce cas, la « frénésie sexuelle » était feinte, et résulte d'une tentative pour se conformer à ce qui semble attendu d'un homme, en l'occurrence une certaine licence sexuelle. Cette prise en compte de facteurs psychologiques est cependant exceptionnelle : on s'accorde habituellement à penser que les asexués sont des débauchés et, définitivement, des monstres.

Deuxième type de patients atteints d'anomalie de l'instinct génésique, les *homosexués* sont attirés par leurs semblables. On en distingue encore deux catégories, « les uns étant *artificiellement* invertis, et les autres l'étant *originellement* et de naissance »[1804]. On a mesuré l'importance que constitue cette différenciation de différents types d'homosexuels. À sexe « douteux », instinct sexuel peu fiable, ou en tout cas influençable :

> « L'inversion paraît souvent être produite par l'influence du milieu, par l'éducation, l'entourage ou la suggestion. On conçoit combien il est facile à un individu que tout le monde considère comme une femme d'arriver à se le persuader, et à prendre par imitation et autosuggestion, autant que par

---

[1802] Germonprez, op.cit., 1892, p.26. [BML FA 139518]
[1803] Louis de Crecchio, op.cit., 1866, p.184.
[1804] Magnan et Pozzi, op.cit., 1911, p.236. [BML FA 139518].

> suggestion étrangère, les goûts et les habitudes d'un sexe qui n'est en réalité pas le sien »[1805]

Et ce alors même que cela fait d'abord violence à son instinct. Mais même quand l'instinct sexuel est fiable, l'éducation peut conduire à la déviance.

> « Il peut y avoir surtout chez les sujets à instinct peu génital fiable une *éducation sexuelle* aboutissant à la perversion, comme il y a un *dressage* des animaux leur donnant des habitudes acquises, même contraires à leur nature. En donnerai-je quelques exemples ? Citerai-je les transformations obtenues par les dompteurs de bêtes féroces qui apprivoisent les tigres et les panthères ? N'est-on pas arrivé à habituer un loup à un régime purement végétarien ? Darwin cite une expérience de Réaumur, qui est parvenu par un long isolement dans l'obscurité à transformer à ce point la nature des coqs qu'il leur a fait perdre leur instinct mâle et leur a fait prendre des habitudes de poules ; il les a ainsi rendus capables de conduire des couvées de poussins »[1806].

La nature, toujours invoquée en dernière instance pour fonder les différences, notamment celle des sexes, serait donc malléable, potentiellement évolutive. Et si l'on peut envisager d'induire de mauvaises habitudes par l'éducation, on peut également supposer qu'une rééducation est possible. C'est alors qu'est véritablement « inventée » le binarisme des comportements sexuels, qui suppose l'adéquation du sexe biologique et du genre chez un individu. Dès lors, ce qui est insupportable, ce sont les individus qui, par-delà même leurs pratiques sexuelles hors normes, ont des comportements qui ne cadrent pas avec leur sexe biologique : c'est l'efféminé qui dérange. Quand Georges Apitzsch écrit au docteur Lacassagne, il prend très nettement ses distances avec ces homosexuels-là, dont il dénonce l'habitus contre-nature :

> « Je hais le travesti et l'efféminé en général »[1807], déclare-t-il sans ambages.

Or, il est symptomatique de constater que c'est dans la seconde moitié du XIXe siècle qu'apparaît l'amalgame mêlant attrait pour le même sexe et efféminement, lequel est ensuite repris pas Jean-Martin Charcot et Victor

---

[1805] *Idem*.

[1806] Magnan et Pozzi, op.cit., 1911, p.237. [BML FA 139518] L'expérience citée comme mentionnée par Charles Darwin l'est effectivement dans Variations des animaux et des plantes sous l'effet de la domestication, 1868.

[1807] Lettre n°5, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.41.

Magnan. De même, c'est sous la plume d'Havelock Ellis[1808] que la lesbienne apparaît pour la première fois comme « un homme manqué » et enfermé dans un corps de femme, présentant donc un certain nombre d'attitudes « typiquement » masculines, ou supposées telles. C'est cette allure équivoque qui dérange en fait, davantage encore que les pratiques strictement sexuelles des invertis, sans doute parce qu'elle introduit trop visiblement le trouble dans la bicatégorisation de genre. Et plus généralement, c'est le fait que les *apparences* soient trompeuses qui perturbe nos médecins :

> « Certains invertis livrent, au seul examen de leur conformation physique, les raisons de leur tendance naturelle : il existe des hommes d'aspect féminin, dont plus ou moins d'attributs sexuels secondaires sont plus ou moins ceux de la femme, de même qu'il existe des femmes dont la structure anatomique évoque nettement celle de l'homme.
> Mais il ne faut pas voir dans cette particularité un critérium. Si certains hommes d'aspect féminin sont des invertis, certaines viragos des inverties, ce serait, dans beaucoup de cas, une erreur formelle d'inférer de l'apparence à la réalité »[1809].

Dans ces conditions, on l'aura compris, l'intervention d'un regard expert s'avère indispensable.

B. Mort ou vivant ?

En tant que médecin légiste, Alexandre Lacassagne entretient un commerce particulier avec la mort. Il en est familier, coutumier qu'il est de la fréquentation des cadavres[1810] et de la réalisation des autopsies au point qu'il érige ses procédés en une méthode de référence, dressant dans son *Vade-mecum du médecin expert* « le plan méthodique de la levée de corps et de l'autopsie avec application à chaque genre de mort en particulier »[1811].

[1808] Havelock Ellis, Études de psychologie sexuelle, Volume II : *Inversion sexuelle*, Paris, Mercure de France, 1909, p.218-sq. [BML FA 388959]

[1809] George Saint-Paul, op.cit., 1930, p. 11. [BML FA SJ ZOV 00132]

[1810] Il réunit un dossier de pièces imprimées sur la question, qui compte quelque 28 articles ou coupures de presse [BML FA 140754].

[1811] « Recension du Vade-mecum… de Lacassagne et Thoinot » in Archives d'Anthropologie criminelle, 1911, p.221.

Cette entreprise éditoriale réussie[1812] est presque toute entière dévolue à l'identification des cadavres et à la découverte des causes de la mort : il s'agit de poser un diagnostic médico-judiciaire qui permette de conclure avec certitude, de répondre avec fermeté à la question de savoir comment l'individu qui se trouve allongé sur la table de dissection de la morgue est décédé. La fin du XIXe siècle ne tolère plus les morts anonymes, on l'a dit. On ne saurait non plus se contenter de suppositions quant aux causes de leur décès. La technique de l'autopsie[1813], qui doit permettre d'identifier un cadavre ou de rechercher la cause d'une mort suspecte, fait donc l'objet de certaines améliorations. Des publications en rendent compte, comme le *Manuel d'autopsies ou méthode de pratiquer les examens cadavériques au point de vue chimique et médico-légal* de Thomas Harris, qui fait l'objet d'une recension dans les *Archives d'anthropologie criminelle*[1814]. Mais ce qui change surtout, en cette fin de siècle, c'est la conscience que les médecins légistes ont de la spécificité de leurs pratiques. Henri Coutagne regrette ainsi que Thomas Harris n'ai pas « mis en relief suffisant les particularités de l'autopsie médico-légale opposée à l'autopsie clinique, [tant il est vrai que] les conditions et le but de ces deux classes d'opérations sont si souvent dissemblables »[1815]. Pour justifier la nécessité d'une formation spécifique des experts, il souligne qu'un « médecin occupant une grande situation professionnelle, remarquable par son sens clinique et par la précision de sa thérapeutique, pourra être néanmoins un expert absolument insuffisant [car] la médecine légale a un but, un domaine et des procédés qui lui sont propres »[1816]. Lacassagne partage sans nul doute cette opinion, lui qui plaide pour la création d'un enseignement spécifique de la médecine légale et pour la mise en place d'un diplôme sanctionnant cette formation accrue. Par ailleurs, Alexandre Lacassagne partage sans doute les

---

[1812] L'ouvrage fait l'objet de trois éditions successives, la première en 1892, puis deux rééditions en 1900 et en 1911. Il est consultable en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76775p [Consulté le 7 décembre 2008]

[1813] Dans le fonds Lacassagne, on dénombre 25 références à l'entrée « Autopsies, nécropsie (médecine légale, technique, etc.) ».

[1814] Henry Coutagne, « Manuel d'autopsies ou méthode de pratiquer les examens cadavériques au point de vue chimique et médico-légal de Thomas Harris », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1890, p.547.

[1815] *Idem*.

[1816] Henry Coutagne, « L'exercice de la médecine judiciaire en France », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1886, p.43.

inquiétudes de ses contemporains quant aux cas de « mort apparente », et la hantise conjointe d'être enterré vivant, réunissant tout un dossier sur « mort réelle ou apparente, signes de la mort, euthanasie, etc. »[1817]. Dans sa bibliothèque, ce sont au moins[1818] 14 ouvrages qui sont référencés dans cette rubrique[1819], auxquels il faut ajouter, comme y invite le catalogue qui y renvoie, les ouvrages référencés concernant les « inhumations précipitées »[1820], soit 5 références supplémentaires. Il faut dire que « la peur des inhumations précipitées est peut-être une des grandes peurs du XIXe siècle »[1821]. Qu'il s'agisse de faire parler les cadavres, afin de leur rendre une identité ou de cerner les modalités de leur décès, ou de s'assurer que la mort, qui peut n'être que syncope ou catalepsie, est bien réelle, c'est de nouveau l'indifférenciation, l'éventualité d'un flou dans la détermination de la frontière qui distingue les morts des vivants qui perturbe et qui passionne, comme le montre les expériences qui sont alors tentées pour entretenir « la vie consciente […] après la décapitation, dans la tête séparée du tronc, à l'aide de l'injection immédiate de sang artériel »[1822] chez des animaux comme sur des suppliciés[1823], ou les récits, volontiers romancés, de morts revenus à la vie, depuis le *colonel Chabert*[1824] à l'histoire duquel font écho certains articles des *Archives d'anthropologie criminelle*[1825] jusqu'à *La mort d'Olivier Bécaille*[1826], terrifiant récit à la première personne du singulier d'un homme qui se voit enterré vivant. De nouveau, les apparences sont

---

[1817] Dossier de pièces imprimées intitulé « Mort réelle ou apparente, signes de la mort, euthanasie, etc. » [BML FA 140792]

[1818] C'est un comptage *a minima* que l'on effectue. En effet, pour un des auteurs, Séverin Icard, les publications sont trop nombreuses pour que le catalogue les mentionne toutes. Il indique seulement « public div. », que l'on n'a compté qu'une seule fois.

[1819] op.cit, 1922, p.154. [BML FA 141946]

[1820] *Idem.*

[1821] Anne Carol, Les médecins et la mort (XIXe-XXe siècle), Paris, Aubier, 2004, p.144.

[1822] J.-V. Laborde, « Compte-rendu d'une réunion de l'Académie des Sciences le 13 février 1886 », in L'Union médicale, p.255-256. Coupure conservée par Alexandre Lacassagne dans le dossier de pièces sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°3]

[1823] Les recherches sur les suppliciés sont nombreuses parmi les articles conservés par Lacassagne. Signalons seulement les travaux de J.-V. Laborde, notamment ses « Recherches expérimentales sur la tête et le corps d'un supplicié (Campi) », in La Tribune médicale, n°829, 1884, p.317-320. [BML FA 140754 pièce n°10]

[1824] La publication du roman d'Honoré de Balzac date de 1832.

[1825] Edmond Locard, « Recension de l'ouvrage du Docteur Icard, Les dangers de la mort apparente sur les champs de bataille », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1906, p.224-225.

[1826] Cette nouvelle peu connue d'Émile Zola paraît pour la première fois en 1884.

douteuses, elles peuvent être trompeuses. Et le franchissement de la frontière entre morts et vivants, s'il est tentant pour des médecins dont le but est bien de la repousser le plus loin possible, génère aussi tout un imaginaire qui, des tables tournantes des spirites au nécrophile, trouble la science d'un inquiétant occultisme.

1. Faire parler le cadavre

En matière de cadavre, les incertitudes sont désormais insupportables : il s'agit donc pour le médecin légiste de faire parler le corps sans vie qui lui est confié. Qui est-il ? et comment en est-il arrivé là ? On assiste alors à un net perfectionnement des procédures en médecine légale. Lacassagne y prend une part active. Le XIXe siècle ne supporte plus les morts anonymes ni les décès inexpliqués, et Alexandre Lacassagne a un goût particulier pour les « morts mystérieuses », parce qu'il aime percer les mystères. « J'ai passé une partie des vacances de Pâques à lire les bonnes feuilles des *Morts mystérieuses de l'histoire* [du Dr Cabanès] » écrit-il dans les *Archives*[1827]. C'est d'ailleurs à l'occasion d'une identification de cadavre qu'il se forge l'essentiel de sa réputation. Nous sommes en 1889. « Un cadavre absolument méconnaissable fut trouvé dans une malle à Millery. Il s'agissait de le reconstituer et d'établir son identité »[1828]. L'entreprise n'est pas aisée, puisque « le but principal des assassins avait été de faire disparaître l'identité de la victime »[1829].

> « Qui était la victime ? Le cadavre était méconnaissable : il est difficile de voir un spectacle plus horrible que celui de ce cadavre noir, pourri, tombant en poussière, envahi par les vers de bois, sur la table de la Faculté de médecine. Nous étions en face de l'*x* le plus obscur »[1830].

À tel point que :

[1827] Alexandre Lacassagne, « Compte-rendu sur Les morts mystérieuses par le Dr Cabanès », in Archives d'anthropologie criminelle, 1901, p.425.
[1828] Étienne Martin, op.cit., 1913, p.7.
[1829] Alexandre Bérard, « L'instruction criminelle [de l'affaire Gouffé]à Lyon », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1891, p.31.
[1830] *Idem*.

> « Le cadavre montré au beau-frère de Gouffé ne fut pas reconnu par lui ; le cadavre fut, au contraire, reconnu par d'autres personnes comme étant celui d'individus découverts plus tard en parfait état de santé »[1831].

Le juge d'instruction en charge de l'affaire retrace avec précision les rebondissements de l'affaire, soulignant au passage l'insuffisance des moyens d'identification de l'époque :

> « En ce qui concerne Gouffé, on nous avait envoyé de Paris un signalement absolument inexact : on nous le donnait comme gros et petit, alors que le cadavre était celui d'un homme grand et plutôt maigre »[1832].

Fig.36 : Lacassagne au travail dans son Institut de Médecine légale.
Illustration tirée de *La Malle Sanglante… op.cit.*, Paris, Fayard, s.d., p.225. [BML FA 135262]
« Le Docteur Lacassagne reconstitue le cadavre de Gouffé »

Lacassagne réussit pourtant à lui rendre un nom, à l'issue d'une autopsie qui dura 11 jours, et d'un rapport de 91 pages, identifiant le corps de l'huissier parisien Gouffé en se basant sur l'âge, la taille, le poids, les cheveux et la barbe, les séquelles articulaires d'une tuberculose astragalo-calcanéenne droite provoquant chez Gouffé une légère claudication et sa réforme au service militaire, l'hydarthrose du genou droit, la différence de volume des

[1831] Alexandre Bérard, op.cit., 1891, p.32-33.
[1832] Alexandre Bérard, op.cit., 1891, p.33.

deux membres inférieurs, la goutte , l'identité dentaire, les chaussures et les vêtements [Fig.36].

Ce faisant, le médecin lyonnais s'illustre par ses compétences techniques. Il faut dire qu'il s'intéresse aux affaires de dépeçage criminel dès avant cette affaire, si l'on en croit ses publications dans les *Archives d'anthropologie criminelle*[1833] ou les travaux de ses étudiants, notamment la thèse de Louis Ravoux, qui porte expressément sur le sujet[1834] en 1888. Son intérêt pour le sujet est précoce :

« C'est à notre maître, M. le professeur Lacassagne, que revient l'honneur d'avoir, le premier, appelé l'attention du médecin légiste sur ces sortes de crime », souligne le Dr Saint-Vincent de Parois[1835].

C'est Lacassagne qui propose un sujet de thèse à l'étudiant qui le sollicite, lui fournissant même un certain nombre de documents sur le sujet[1836] qu'il a en sa possession :

> « Désireux de connaître ce point nouveau de la médecine judiciaire, il nous a engagé à réunir les observations de dépeçage criminel, à les étudier, et à faire de cette étude le sujet de notre thèse. […] aidé de ses conseils, de ses notes, et des nombreux matériaux réunis par le musée de médecine légale de la Faculté de Lyon »[1837].

En 1902, le maître dirige une seconde thèse sur le sujet : celle du Dr A. de Saint-Vincent de Parois[1838]. La question l'intéresse donc de façon persistante et, au-delà, celle de l'identification des cadavres, tant il est vrai que l'opération de dépeçage, qui consiste « à couper le corps humain en un

---

[1833] Les premiers articles publiés par Lacassagne sur le sujet datent de l'année précédant l'affaire :

Alexandre Lacassagne, « De la mensuration des différentes parties du corps dans les cas de dépeçage criminel », in Archives d'anthropologie criminelle, 1888, p.158-163.

Alexandre Lacassagne, « Du dépeçage criminel », in Archives d'anthropologie criminelle, 1888, p.229-255.

[1834] Louis Ravoux, Du dépeçage criminel au point de vue anthropologique et médico-judiciaire suivi des Notes et commentaires sur le dépeçage criminel par A. Lacassagne, Lyon, Storck, 1888, III-227 p. [BML FA 135450]

[1835] A. de Saint-Vincent de Parois, Du dépeçage criminel, Lyon, Storck, 1902, p.3. [BML FA 135607]

[1836] En l'état actuel de l'inventaire des collections des musées d'histoire de la médecine de l'Université Claude Bernard-Lyon 1, on ne peut éclaircir davantage cette affirmation. On note cependant que 10 ouvrages sont référencés dans le catalogue du fonds sous la rubrique « dépeçage criminel », et que le médecin s'est constitué un dossier de pièces manuscrites diverses sur le sujet [BML FA Ms5250].

[1837] Louis Ravoux, op.cit., 1888, p.II. [BML FA 135450]

[1838] Dr A. de Saint-Vincent de Parois, op.cit., 1902, 234 p. [BML FA 135607]

nombre indéterminé de fragments » a « toujours eu pour but de […] rendre plus difficile la constatation de son identité »[1839]. Pour le médecin légiste, « aider aux recherches de la justice en déterminant par des procédés scientifiques l'identité de la victime, c'est faire […] évidemment œuvre fort utile et de "bon citoyen" »[1840]. D'autant que, d'après le Dr A. de Saint-Vincent, la pratique « est devenue à la mode », au point qu'il lui a été possible « de réunir une quarantaine d'observations qui nous permettront de présenter un état complet de la question »[1841]. La méthode de reconstitution finalement établie par Lacassagne, entre autres grâce à ces travaux, est si efficace qu'il affirme qu'une « expertise de dépeçage est plus longue mais non plus embarrassante qu'une opération quelconque de médecine judiciaire »[1842]. Cette première affaire de dépeçage criminel devient emblématique : en 1896, *Le Progrès* parle ainsi d'une « Affaire Gouffé en Algérie » pour rendre compte d'une autre affaire de dépeçage de cadavre[1843]. Il faut dire que, sans cadavre identifié, « rien, absolument rien ne [peut] mettre l'instruction sur la piste qui [doit] conduire aux assassins »[1844]. Alexandre Lacassagne a l'occasion de s'illustrer de nouveau dans une autre affaire du même genre, l'affaire Richetto, en 1899[1845]. Une « boutasse »[1846] contenant des débris humains correspondant à deux corps féminins découpés avec habileté est découverte dans le quartier Saint-Just, à Lyon. Alexandre Lacassagne démontre que la technique de découpage est la même pour les deux femmes, découvre la modalité de l'assassinat pour l'une d'elle et leur rend un nom[1847]. Enfin, Alexandre Lacassagne est impliqué directement dans une dernière affaire d'identification de cadavre, très importante pour le monde universitaire lyonnais celle-là : celle du corps

---

[1839] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1888, p.229.

[1840] A. de Saint-Vincent de Parois, op.cit., 1902, p.3. [BML FA 135607]

[1841] *Idem*.

[1842] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1888, p.231.

[1843] Alexandre Lacassagne a conservé cette coupure de presse dans son dossier de documents imprimés sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°18]

[1844] Alexandre Bérard, op.cit., 1891, p.31.

[1845] Alexandre Lacassagne, « Affaire Richetto : rapport et conclusions », in A. de Saint-Vincent de Parois, op.cit., 1902, p.117-169. [BML FA 135607]

[1846] Une « boutasse » est une réserve d'eau permettant de recueillir les eaux de pluies et courantes, en parler lyonnais.

[1847] L'assassin Richetto, condamné aux travaux forcés à perpétuité, transmet à Alexandre Lacassagne un journal autobiographique [BML FA Ms 5370], publié par Philippe Artières, op.cit., 2000, p.125-166. Il meurt au bagne en 1903 sans avoir avoué.

de Mathieu Jaboulay en 1913[1848]. Titulaire d'une des deux chaires de clinique chirurgicale, le malheureux Jaboulay, qui se rendait à Paris, disparaît dans un accident de chemin de fer sous un tunnel avant Dijon. Les wagons de bois ayant pris feu, il est impossible d'identifier les cadavres rassemblés dans un funérarium.

> « De nombreux médecins, des amis ou des élèves vinrent sur les lieux de la catastrophe. Les uns ne crurent pas pouvoir reconnaître, dans les débris de cadavres qu'on leur présentait comme devant appartenir à Jaboulay, les restes de celui qu'ils avaient connu et aimé. Les autres affirmaient que ces débris étaient bien ceux du cadavre de Jaboulay. Les membres de la famille hésitaient »[1849].

Or, sans cadavre, pas de certificat de décès, et sans certificat de décès pas de vacance de chaire ! Dépêché sur les lieux le professeur lyonnais parvient, grâce aux données anthropométriques, à identifier un cadavre de l'âge et de la taille de Jaboulay. En outre, écrit Louis Roche :

> « C'était une époque où le prêt-à-porter n'existait pas, et le bottier de Jaboulay reconnut formellement les chaussures du disparu et son chemisier affirma que la chemise retrouvée sur le cadavre était celle faite pour Jaboulay. Il a été possible à Lacassagne de l'identifier, de rédiger le certificat de décès et permettre que les deux candidats – qui allaient illustrer la chirurgie lyonnaise – soient nommés… »[1850].

Où l'on mesure l'importance de l'identification des cadavres… On comprend mieux l'attention aiguë portée par Lacassagne, au sein de son laboratoire de médecine légale, aux indices susceptibles de permettre de rendre une identité aux morts anonymes, depuis les dents[1851] et les

---

[1848] Sur ce point, on renvoie essentiellement à l'article du professeur Jean Normand, op.cit., 2004.
Article en ligne : http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/Jean_Normand_01.pdf. [Article consulté le 29 décembre 2008]
Voir aussi Étienne Martin, La mort du professeur Jaboulay : catastrophe de Melun, 4 novembre 1913. Identification des débris de son cadavre. Le dépeçage accidentel des cadavres dans les accidents de chemins de fer, Lyon, Rey, 1914, 15 p. [BML FA 139785]

[1849] Étienne Martin, op.cit., 1914, p.4-5. [BML FA 139785]

[1850] Cité par Jean Normand, op.cit., 2004.

[1851] Albert Dumur, Des dents : importance et signification en médecine légale, Lyon, Impr. A. Pastel, 1882, 101 p. [BML FA 135397]

ongles[1852], en passant par les cicatrices[1853], les os longs des membres[1854], les oreilles[1855] et, bien sûr, les empreintes digitales[1856]. Il s'est donc fait une spécialité de l'identification des corps sans nom, ce qui lui permet de revendiquer sans conteste la spécificité de sa pratique et le caractère impératif de son intervention. Nul doute qu'Alexandre Lacassagne adhérait pleinement à cette parole de « M. le juge d'instruction Guillot, dans son livre *Paris qui souffre* […] » :

> « En présence d'un crime avéré, d'une mort certaine, un homme étranger à la science s'imaginera qu'il suffit d'un examen superficiel ; un médecin instruit, ayant le sentiment de sa responsabilité, voulant remplir en conscience la mission qui lui est confiée et prévoir toutes les objections, répondra qu'il lui est nécessaire, avant de se prononcer, de procéder à une autopsie générale […] Un examen trop rapide dans des conditions défectueuses, un local exigu et mal éclairé, pourraient souvent donner lieu à de regrettables erreurs ; le médecin pourrait confondre un meurtre avec un suicide, ne pas soupçonner certaines lésions intérieures, ne pas percevoir des érosions, des blessures superficielles, des coups d'ongle, par exemple, et une foule de petits indices qui jouent un rôle important dans l'appréciation de la préméditation, des circonstances atténuantes ou aggravante du crime »[1857].

C'est en effet un autre aspect essentiel du travail d'expert d'Alexandre Lacassagne : outre l'identification du corps soumis à sa sagacité, il lui faut déterminer les causes de la mort et procéder à une lecture précise des corps brutalisés. Comme en matière d'identité des cadavres, les incertitudes sont insupportables. On voit ainsi Lacassagne souligner l'importance de l'intervention du médecin légiste pour lever le mystère sur le décès de quelque grand personnage de l'histoire, afin de « détruire d'absurdes

---

[1852] Émile Villebrun, Des ongles, leur importance en médecine judiciaire, Lyon, Impr. A. Pastel, 1883, 102 p. [BML FA 135398]

[1853] Alexandre Vialette, Des cicatrices au point de vue médico-légal, Lyon, Storck, 1886, 75 p. [BML FA 135440]

[1854] Étienne Rollet, La Mensuration des os longs des membres, dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine légale, Lyon, Storck, 1888, 128 p. [BML FA 135458]

[1855] J. Julia, De l'oreille au point de vue anthropologique et médico-légale, Lyon, Storck, 1889, 118 p. [BML FA 135461]

[1856] R. Forgeot, Des empreintes digitales en médecine légale, Lyon, Storck, 1891, 96 p. [BML FA 135488]

[1857] Cité dans une coupure dont l'origine reste non identifiée dans le dossier de pièces imprimées sur le cadavre [BML FA 140754]

légendes d'empoisonnement, et [de…] réhabiliter différents personnages calomniés depuis des siècles »[1858], se posant en auxiliaire efficace des « historiens [qui] seuls ne pouvaient trouver la solution »[1859]. Comment la mort est-elle survenue ? dans quelles circonstances précises ? Ces questions sont au cœur de la réflexion du légiste, qui envisage toutes les modalités de mise à mort et tous les signes permettant de les identifier. Ainsi, dans la collection d'articles qu'il réunit sur le thème du « Cadavre », l'un concerne par exemple spécifiquement les blessures consécutives de l'égorgement homicide. Au titre de médecin légiste, Alexandre Lacassagne est régulièrement commis pour trancher dans les cas douteux, comme le 13 janvier 1893, quand le juge d'instruction de Chambéry requiert son intervention et l'invite à se « prononcer sur la question de savoir si le suicide dudit Z… est admissible, invraisemblable ou impossible étant donné les circonstances de la découverte du cadavre, sa position, la situation du bras qui tenait le revolver sous la couverture, l'absence de traces de brûlures de poudre autour de la plaie et de noircissures sur le visage »[1860]. Dans ce cas, le médecin conclut à un meurtre maquillé en suicide. Mais il n'intervient pas seulement à charge. En 1903, il lui est ainsi demandé de se prononcer sur « un de ces cas de suicide bizarre qui, à un examen superficiel, peut être pris pour un homicide »[1861]. En 1907, il disculpe un fils, accusé du meurtre de sa mère en faisant la preuve que cette dernière est « morte d'émotion »[1862]. Alors que la police scientifique n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements, les conclusions de Alexandre Lacassagne

---

[1858] Alexandre Lacassagne, op.cit, 1901, p.425.

[1859] *Idem*.

[1860] Alexandre Lacassagne, « Diagnostic différentiel du suicide et de l'assassinat (Affaire de Montmerle », in Archives d'anthropologie criminelle, 1894, p.135.

[1861] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « Tentative de décollation à l'aide d'un couteau de cuisine, puis submersion : suicide doublé. Diagnostic différentiel du suicide et de l'homicide », in Archives d'anthropologie criminelle, 1903, p.571.

[1862] Le récit de la mort de « Mme Satin, habitant à Bessency, près de l'Arbresle (Rhône) », décédée au lendemain des noces de sa fille, est rapporté dans Le Temps du 29 décembre 1907. La réputation d'Alexandre Lacassagne est donc bien d'ampleur nationale : « Le médecin de l'état civil ayant refusé le permis d'inhumer, le parquet de Lyon prescrivit une enquête et le cadavre de mme Satin fut transféré à Lyon aux fins d'autopsie. Le fils de la victime, Claudius Satin, fortement soupçonné d'être l'auteur du crime, a été arrêté et conduit à Lyon. Il a raconté qu'il s'était enivré à la noce de sa sœur et qu'en rentrant il avait demandé quelque chose à boire à sa mère, alors assise sur un tabouret. "Peut-être, dit-il, l'ai-je poussée et est-elle tombée sur la tête. Je ne saurais m'en souvenir : j'étais ivre. Mais je n'ai pas porté la main sur elle". Le docteur Lacassagne, médecin légiste, a autopsié hier le cadavre de Mme Satin ; il a conclu que la mort était due à une émotion violente. Quant aux blessures de la tête, elles sont dues en effet à une chute légère ». Coupure de presse conservée dans le dossier de correspondances personnelles [BML FA Ms5174]

posent d'indispensables bases. Ainsi, dans le cas précédent, « la multiplicité des blessures ne doit pas faire écarter l'hypothèse du suicide, à moins que l'on puisse établir, par la fixation de la chronologie des plaies, que les unes, mortelles, ont été faites avant les autres »[1863]. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Alexandre Lacassagne et certains de ses confrères publient nombre de leurs expertises dans les *Archives*, à titre d'exemple. Alexandre Lacassagne finit par reprendre un certain nombre des méthodes ainsi présentées dans son *Vade-mecum du médecin-expert*. Il plaide également pour l'usage de feuilles d'observations médico-légales, « traçant la marche à suivre dans les cas les plus fréquents et les plus graves de la pratique », aidant « à la précision des constatations »[1864] et permettant de pallier les incapacités des médecins experts en leur proposant un outil qui encadre très strictement leurs pratiques, et ce « pour chaque genre de mort en particulier »[1865]. Le protocole très rigoureux qu'il propose pour la réalisation d'un diagnostic différentiel du suicide et de l'homicide est emblématique de cette méthode :

> « 1°. Rechercher les traces de lutte ou de violences, état des lieux, ecchymoses, plaies de défense, etc.
> 2° Établir la situation du corps, des bras et des mains.
> 2° Rechercher sur les vêtements : la situation des taches de sang, les déchirures.
> 4° Direction des blessures, leur situation, leur nombre, leur gravité.
> 5° Ont-elles pu être faites par l'individu lui-même ? »[1866]

Idéalement, cela doit induire une rationalisation et une homogénéisation des rapports médicaux. Il s'agit clairement de combler un manque du « Code d'instruction criminelle, si formaliste pour les magistrats, chargés de l'enquête ou de l'instruction d'un crime » mais qui « laiss[e] trop d'initiative ou de latitude au médecin expert [car…] celui-ci procède à un examen ou fait une autopsie comme il l'entend »[1867]. Alors que l'expertise s'impose comme une des clés du processus judiciaire, et que la pratique des

---

[1863] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1903, p.577.
[1864] Avertissement à la première édition du Vade-mecum, 1892, p.V. [BML FA 395160]
[1865] « Recension du Vade-mecum… », op.cit, 1911, p.221.
[1866] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1903, p.577.
[1867] Avertissement à la première édition du Vade-mecum, op.cit., 1892, p.I. [BML FA 395160]

médecins experts s'institutionnalise, comme l'a montré Frédéric Chauvaud[1868], un tel flou n'est plus tolérable. En 1900, à la faculté de droit de Paris, M. Genesteix soutient sa thèse de doctorat consacrée à l'expertise criminelle[1869], qui est pour lui un « moyen de preuve »[1870] : elle permet à un magistrat instructeur de recueillir les « traces qui lui serviront de *base* » et qu'il « n'a pu constater lui-même », ce qui l'oblige à recourir à un expert. Cette importance nouvelle accordée à l'expert comme supplétif du juge ne saurait tolérer la fantaisie. Alexandre Lacassagne s'inscrit pleinement dans ce mouvement de rationalisation, il y participe activement : son *Vade-mecum* est antérieur à la thèse de Genesteix que Chauvaud retient comme fondatrice, et il est d'ailleurs cité dans sa bibliographie. Il s'agit d'indiquer fermement « l'ordre, la méthode si indispensables en ces sortes d'opérations »[1871]. Ce qui est d'autant plus indispensable, que la qualité des experts, et du même coup des expertises, laisse parfois à désirer. En effet, le manque de reconnaissance (financière notamment) dont souffre la pratique de l'expertise médicale n'incite apparemment pas à y faire carrière : on s'y fait donc une réputation mais l'on ne tarde pas à quitter des fonctions aussi peu rémunératrices.

Ce souci de standardisation dans la rédaction des rapports d'expertise n'est pas une marotte personnelle de Lacassagne, ni même une réflexion exclusivement française.

> « Dans quelques nations d'Europe, on a si bien senti la nécessité de l'uniformité dans les procédés d'expertise que les Ministres de la justice ont publié des ordonnances qui tracent les règles que doivent suivre les experts dans les différentes circonstances de leur mission »[1872].

Quels sont les enjeux de cette homogénéisation du discours des experts médicaux ? Premièrement :

[1868] À ce sujet, on renvoie à Frédéric Chauvaud, Les experts du crime. La médecine légale en France au XIXe siècle, Paris, Aubier, 2000, 301 p.

[1869] M. Genesteix, L'Expertise criminelle en France, Paris, A. Pédone, 1900, p.9-13. Cité par Frédéric Chauvaud, op.cit, 2000, p.10.

[1870] Frédéric Chauvaud, op.cit., 2000, p.9.

[1871] Avertissement à la première édition du Vade-mecum, op.cit., 1892, p.I. [BML FA 395160]

[1872] Avertissement à la première édition du Vade-mecum, op.cit., 1892, p.V-VI. [BML FA 395160]

> « Il est […] nécessaire qu'il soit arrêté une formule générale pour la rédaction des rapports, afin que les différents objets ne soient pas confondus, que les faits soient toujours distincts de l'opinion et de la conclusion de l'expert »[1873].

Cette distinction absolue des faits d'une part, et de l'opinion de l'expert d'autre part doit permettre de souligner le caractère *scientifique* du rapport rendu : avant de conclure à quoi que ce soit, il s'agit d'établir les faits qui sont à la fois observables et neutres, puisqu'on peut les définir comme une « connaissance qui s'impose à tous, qui déborde les préjugés moraux ou épistémologiques et qui est englobante »[1874]. La scientificité du fait ainsi établi se veut incontestable, ce qui semble être la condition absolument requise d'un discours qui veut être *la base* de la décision judiciaire. Rappelons que la définition même de l' « expertise » retenue par Frédéric Chauvaud souligne cet aspect : « [c'] est l'opération à laquelle procèdent des personnes possédant la connaissance spéciale d'une science, d'un art, d'un métier, en vue de résoudre une question qui leur est adressée par le juge »[1875]. Par ailleurs, cette distinction entre les faits et l'opinion de l'expert doit permettre la tenue d'une éventuelle discussion contradictoire dans les cas litigieux. Lacassagne poursuit son argumentation en faveur d'une rédaction standardisée des rapports d'expertise :

> « La loi n'a encore fixé aucune règle précise à suivre dans la visite, dans la rédaction des rapports ; elle n'a établi aucune précaution pour constater, en cas de besoin, si ces actes ont été faits de la manière la plus convenable ; quand il s'agit de la cause publique, nous pensons que les démarches, les actions de l'homme qui en est chargé doivent toujours être surveillées, quelque confiance qu'il mérite ; ainsi, pour un objet aussi important qu'un rapport chirurgical ; dans un cas où la justice attend tout des lumières, de la prudence, de l'attention d'un homme, il convient d'établir des règles si précises qu'il soit en quelque sorte impossible à l'expert d'abuser de la confiance ; il convient de prendre des

---

[1873] Proposition de Chaussier le 20 décembre 1789 (Discours à l'Académie de Dijon), « Discours-programme » d'un « illustre médecin légiste », cité dans le Vade-mecum, op.cit., 1892, p.III. [BML FA 395160]

[1874] Régis Debray, L'enseignement du fait religieux, Actes du séminaire national interdisciplinaire national organisé à Paris les 5, 6 et 7 novembre 2002, Paris, Direction de l'Enseignement scolaire, Bureau de la Formation continue des enseignants, 2003, p.15-19.

[1875] Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, Paris, Lib. Larousse et Boyer, 1870, p.1202. Cité par Frédéric Chauvaud, op.cit., 2000, p.11.

précautions telles, que, dans tous les temps, on puisse reconnaître l'erreur de l'expert et remonter à sa cause »[1876].

La standardisation des rapports d'expertise à laquelle Alexandre Lacassagne aspire doit donner au discours médical une valeur judiciaire ajoutée : il s'agit pour le médecin de prendre le pli du discours de l'homme de loi pour atteindre l'objectif qui lui est fixé, « servir les intérêts de la justice »[1877]. Ce faisant, le discours médical adopte la structure du discours judiciaire, mais il reprend également la main d'une certaine façon puisque ce n'est plus le magistrat qui pose les questions à l'expert, mais l'expert qui suit un protocole définit par la corporation médicale elle-même. De la standardisation du discours du médecin légiste découle une professionnalisation des pratiques, l'acquisition de tout un vocabulaire et de savoir-faire spécifiques qui participent de la fondation d'un esprit de corps professionnel. Or la défense des intérêts professionnels de sa corporation, et les réflexions déontologiques font également partie de ces sujets qui ont su retenir l'attention du médecin lyonnais. Certes, le respect des règles de la déontologie ne suffit pas. Ainsi, « il ne suffit pas au médecin légiste d'être honnête – son honnêteté est de savoir »[1878]. Et Lacassagne sait faire la preuve de ses compétences techniques, on l'a montré avec l'exemple des trois grandes affaires d'identification de cadavres évoquées plus haut. Mais outre sa grande précision, la démarche scientifique de Lacassagne se fonde sur des données objectives, et seulement sur celles-ci, ce qui nécessite de faire preuve d'une grande honnêteté intellectuelle et d'une prudence qui est même son credo. Il considère comme essentiel le strict respect de la déontologie médicale, qu'il enseigne, et dans un cours sur le sujet qu'il propose en 1912[1879], il souligne que les « devoirs des médecins envers la Société » doivent être étudiés dès la première leçon, et consacre une leçon toute entière au statut des médecins devant la justice (7e leçon). Les magistrats semblent d'ailleurs lui être gré de cette déférence, eux qui en

---

[1876] Avertissement à la première édition du Vade-mecum, op.cit., 1892, p.IV. [BML FA 395160]

[1877] Alexandre Lacassagne, « Congrès international de médecine légale », in Archives d'anthropologie criminelle, 1889, p.663.

[1878] *Idem*.

[1879] Alexandre Lacassagne, « Programme d'un cours de déontologie médicale », in Archives d'anthropologie criminelle, 1912, p.189-190.

viennent à souligner que « l'importance des autres organes de la justice s'efface devant celle du médecin légiste [car] de sa déposition dépend le résultat de l'affaire »[1880].

Si les causes de la mort, les modalités de sa survenue, intéressent particulièrement les légistes, c'est qu'il en va de la poursuite ou de la disculpation des justiciables, mais pas seulement. On trouve ainsi dans le discours médical du temps de longues dissertations sur « la mort [qui], chez l'homme comme chez les animaux, a lieu d'au moins deux manières différant radicalement l'une de l'autre. D'une part, elle peut survenir subitement soit par l'influence d'une émotion, soit par celle d'une blessure ou d'un coup […]. Dans l'autre espèce de mort, qui est celle que l'on observe d'ordinaire, il y a, au contraire, une véritable lutte dans l'organisme encore vivant, surtout quand la vie cesse par l'effet de certaines blessures ou d'une grande hémorragie, ou par suite d'une privation complète et soudaine de la respiration »[1881]. Nos médecins cherchent à comprendre le phénomène physiologique même que constitue la cessation de la vie dans un organisme. « La mort, c'est la fin de la vie. [Mais] il y a […] une si étroite corrélation entre les idées de vie et de mort, qu'il est impossible de décrire l'un de ces états, abstraction faite de l'autre »[1882]. Voilà qui pose une première difficulté, laquelle est encore accrue par le fait que les médecins s'avèrent incapables de dire « en quoi consiste dans son essence intime la vie elle-même, dont la mort est le retrait définitif, en quelque sorte le dénoûment [*sic.*]»[1883]. L'ampleur de l'article rédigé par le Professeur Tourdes sur la « Mort » dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* rend également compte de la difficulté qu'elle pose aux médecins : ce sont quelque 208 pages qui sont en effet consacrées. La définition de ce phénomène est donc équivoque. Ainsi, le docteur Collongues

---

[1880] Bérard des Glajeux, Souvenirs d'un président d'assises. Les passions criminelles, leurs causes et leurs remèdes, Paris, Plon, 1893, p.146. [BML FA 429090]

[1881] Charles-Édouard Brown-Séquard, « Attitudes après la mort », S.l.n.d. Dossier de pièces sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°1]

[1882] Félix Gannal, Moyens de distinguer la mort réelle de la mort apparente, Paris, Juteau, 1875 (2e édition), p.9. [BML FA 139757]

[1883] Gabriel Tourdes, « Mort », in A. Dechambre (dir.), Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Tome 9 : « Moe-Mor » , Paris, Masson-Asselin, 1875, p.517. [BML FA 404397]

distingue « trois grandes classes de mort : 1re classe, la mort du poumon ou asphyxie ; 2me classe, la mort du cœur ou syncope ; 3me classe, la mort du cerveau et des nerfs ou apoplexie »[1884]. Les nuances multiples introduites par une taxinomie pléthorique en viennent à troubler un phénomène que l'on pouvait pourtant penser tout à fait clair, et de constatation médicale aisée. Mais quand Brown-Séquard distingue deux grands types de mort, soudaine ou progressive, il précise que dans le premier cas, « il peut ne pas y avoir la moindre manifestation vitale, après le dernier soupir, excepté une faible action du corps »[1885]. En l'absence d'agonie, « toutes les facultés cérébrales dont défaut subitement : la conscience, l'intelligence, la volonté, les facultés de perception, les impressions sensoriales et sensitives, les mouvements respiratoires »[1886]. Mais en cas de mort « progressive », ces fonctions vitales s'éteignent peu à peu : paradoxalement, la vie persiste donc partiellement après la mort. C'est distinguer déjà, quoi qu'imparfaitement, les états de « mort cérébrale » et de « mort clinique » que connaissent aujourd'hui les praticiens. La frontière entre vie et mort n'est plus univoque et, ce faisant, elle se trouble.

Pourtant, c'est la mort subite, qui survient sans phase préalable d'agonie, qui inquiète le plus nos médecins. C'est la seule que retienne Lacassagne dans son *Vade-Mecum*, la seule pour laquelle il donne une définition univoque :

> « C'est la cessation brusque de la vie, succédant aux effets rapides et imprévus de cause interne ou pathologique, en dehors de toute action mécanique ou toxique »[1887].

Le professeur Brouardel consacre d'ailleurs un ouvrage entier à la distinction de la mort et de la mort subite[1888]. C'est celle dont il est le plus souvent fait écho dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, qu'elle

---

[1884] Dr Collongues, De la recherche du signe certain de la mort et de l'unité de la vie : bioscopie, Cusset, Impr. Arloing, 1893, p.5. [BML FA 139760]

[1885] Charles-Édouard Brown-Séquard, « Attitudes après la mort », S.l.n.d. [BML FA 140754 pièce n°1] Dossier de pièces sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°1]

[1886] *Idem*.

[1887] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.39.

[1888] Paul Brouardel, La Mort et la Mort subite, Paris, Baillière, 1895, 456 p. [BML FA 427913]

survienne « par pendaison »[1889] criminelle ou non, « par coup sur les testicules »[1890], « pendant l'ivresse »[1891] ou par submersion interne[1892], etc. Au total, on dénombre dans la revue dix articles traitant explicitement de ce problème de la « mort subite » entre 1886 et 1913. De toute évidence, l'intérêt pour le sujet est donc persistant sur l'ensemble de la période. De même, dans le fonds Lacassagne, on dénombre 31 ouvrages traitant de la « mort subite, inopinée ou rapide »[1893], tous parus entre 1883 et 1913. Il faut dire que, si l'on en croit la thèse du Dr Legros soutenue à Lyon en 1893, « la marche des morts subites en France, depuis 1835 jusqu'en 1889 […] a été progressivement ascendante, surtout à partir de 1861-1862, avec de fortes oscillations et comme des abaissements subits qui, sur les tracés, semblent se reproduire en périodes quinquennales »[1894]. Le Dr Corre pose cette effrayante hypothèse d'une fragilisation générale de la vie, dans laquelle on retrouve les inquiétudes du temps en lien avec une dégénérescence supposée des populations :

> « L'augmentation des morts subites ne serait-elle pas corrélative du progrès ininterrompu des habitudes dégénératives, de la vie de plus en plus intensive, qui prédisposent les organes essentiels à moins de résistance vis-à-vis des causes perturbatrices comme elles prédisposent *les* impulsivités aux entraînements anormaux ? »[1895].

Voici la vie devenue plus fragile, en même temps que le crime connaît une nette augmentation, mort subite et délinquance ayant connu conjointement un « accroissement formidable »[1896]. Dans le cadre de la conception organiciste de Lacassagne, pour lequel « la société a les criminels qu'elle mérite », cela ne surprend guère : les organismes individuels sont fragilisés,

---

[1889] Henry Coutagne, « Étude sur les principaux éléments du diagnostic médico-judiciaire de la mort par pendaison », in Archives d'anthropologie criminelle, 1886, p.225-255.

[1890] Iwanof, « Mort subite par coup sur les testicules », in Archives d'anthropologie criminelle, 1886, p.576.

[1891] Karl Westphal, « Consultation sur cas de mort subite attribuée à des violences pendant l'ivresse », in Archives d'anthropologie criminelle, 1886, p.363-364.

[1892] A. Lamoureux, « Mort subite par submersion interne », in Archives d'anthropologie criminelle, 1896, p.280-283.

[1893] Catalogue du fonds Lacassagne, op.cit., 1922, p.155. [BML FA 141 946]

[1894] Armand Corre, Revue bibliographique de l'« Étude sur la pathogénie des morts subites au point de vue médico-légale, par A. Legros », in Archives d'anthropologie criminelle, 1895, p.615.

[1895] *Idem*.

[1896] *Idem*.

de même que l'organisme social qui subit les assauts décuplés du crime. Enfin, seule la mort subite nécessite absolument l'intervention du légiste car « on ne peut affirmer la cause d'une mort subite sans pratiquer l'autopsie »[1897]. Elle relève donc, de manière privilégiée, de ces décrypteurs de cadavres, ce qui justifie pleinement que Lacassagne y consacre toute une leçon[1898] de médecine légale pratique, et même « la première conférence médico-légale à laquelle [ses étudiants assistent] à la Morgue »[1899].

2. Diagnostiquer la mort

L'intérêt médical pour la mort s'explique en second lieu par la persistance, tout au long du XIXe siècle, d'une grande peur : celle d'être enterré vivant. Car si « il semble que le danger de cette […] éventualité, qui a hanté comme une sorte d'obsession certaines générations antérieures à la nôtre, soit relégué à notre époque peu favorable à la sensiblerie sur un plan bien inférieur […], est-ce à dire qu'il n'existe pas ? Nullement »[1900]. Cette inquiétude est en effet répandue dans le grand public. En témoigne par exemple la clause que le compositeur Jules Massenet (1842-1912), contemporain de Lacassagne, fait rajouter sur son testament : après avoir constaté son décès, un médecin doit lui trancher les artères carotides, se conformant donc à la prescription du docteur Veyne, qui recommande de pratiquer l'artériotomie, c'est-à-dire « d'ouvrir une artère d'un individu réputé mort »[1901] afin de constater *de visu* l'abolition de la circulation sanguine, dont il affirme qu'elle coïncide avec la cessation de la vie. Le moyen est « *suffisant* pour prouver la vie ou la mort »[1902]. Peut-on rêver meilleur procédé pour rendre impossible tout enterrement prématuré que celui-ci qui, au pire, achèvera sans doute l'agonisant ? En 1866, le marquis

---

[1897] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.39.

[1898] Alexandre Lacassagne, « De la mort subite. Leçon recueillie et rédigée par le Dr Paul Bernard », in La Province médicale, Lyon, Impr. Vitte et Perrussel, 1888, 8 p. [BML FA 135444]

[1899] Alexandre Lacassagne, in op.cit., 1888, p.1. [BML FA 135444]

[1900] Henry Coutagne, Revue bibliographique de « La mort et la mort subite de Paul Brouardel », in Archives d'anthropologie criminelle, 1895, p.245.

[1901] Dr Veyne, Mort apparente et Mort réelle. Artériotomie. Moyen facile de rendre impossibles les enterrements prématurés, Paris, Delahaye, 1874, p.4. [BML FA 139759]

[1902] Dr Veyne, op.cit., 1874, p.7. [BML FA 139759]

d'Ourches rédige également son testament et fonde à cette occasion deux prix, le premier « de vingt mille francs pour la découverte d'un moyen simple et vulgaire de reconnaître d'une manière certaine et indubitable, les signes de la mort réelle, […] moyen [qui] puisse être mis en pratique même par de pauvres villageois sans instruction »[1903] ; le second, « de cinq mille francs pour la découverte d'un moyen de reconnaître [de même] les signes de la mort réelle à l'aide de l'électricité, du galvanisme ou de tout autre procédé exigeant, soit l'intervention d'un homme de l'art, soit l'application de connaissances, l'usage d'instruments ou l'emploi de substances qui ne sont pas à la portée de tout le monde »[1904]. La différence de dotation dit bien où va sa préférence. Ce sont les populations chez lesquelles l'intervention d'un médecin n'est toujours pas systématique en cas de décès qui focalisent d'abord l'inquiétude. Il n'en demeure pas mois que la recherche scientifique sur le sujet a le vent en poupe[1905] et l'on comprend donc mieux que, si les médecins se défendent d'ajouter foi à cette inquiétude, ils n'en consacrent pas moins des ouvrages entiers à la question. Sans crainte du paradoxe, alors même qu'il présente devant l'Institut un *Mémoire sur plusieurs nouveaux signes de la mort fournis par l'ophtalmoscopie et pouvant empêcher les enterrements prématurés*, le docteur Bouchut écrit ainsi en 1867 :

> « Je ne suis pas de ceux qu'effraye le danger des inhumations précipitées, et qui croient que les médecins ne peuvent distinguer avec certitude la mort réelle de la mort apparente. – Bien que de temps à autre, dans la presse extra-scientifique[1906] et dans le monde élégant, quelques personnes évoquent brusquement le fantôme de ces prétendues inhumations pour amener la révision

---

[1903] Dr Veyne, op.cit., 1874, p.2. [BML FA 139759]

[1904] *Idem*.

[1905] On a également trouvé mention, en 1849, d'un « concours ouvert à l'appel du savant professeur italien Manni », auquel le docteur Bouchut répond par la publication de son Traité des signes de la mort et des moyens de prévenir les enterrements prématurés, qui paraît chez Baillière cette même année. Le sujet présente un intérêt internationalement reconnu.

[1906] Le dossier de pièces imprimées sur la « Mort apparente » [BML FA 140792] recèle des coupures de cette presse qui en font état, malheureusement le plus souvent dans des journaux non identifiés et sans date. Par exemple :

« Le lazaret de Trompaloup. – Une femme enterrée vivante », qui relate l'enterrement prématurée d'une dame Bobin qui, enceinte, accouche finalement dans son cercueil mais ne survit pas à son inhumation.

On note aussi que Le Temps publie, dans le courant des années 1898 à 1900 et sous forme de feuilleton une « Causerie scientifique [intitulée] la nature et la vie » qui traite notamment du sujet de la « mort véritable et de la fausse mort ». Lacassagne a également conservé ces coupures.

> de nos lois et de nos règlements mortuaires, le danger d'être enterré vivant a disparu des grandes villes, où se pratique la vérification des décès *[mais]* il m'a paru utile de perfectionner le diagnostic de la mort, en faisant connaître de nouveaux signes propres à cet état et qu'on n'observe point dans la mort apparente »[1907].

Du reste, certains médecins partagent cette inquiétude du public, à l'instar du docteur Icard pour lequel « les plus sceptiques eux-mêmes sont obligés de reconnaître la réalité du danger de la mort apparente. Et, comment d'ailleurs, nier la possibilité d'un tel danger [puisque] tous [nous] devons passer par l'état de mort apparente avant de mourir réellement et définitivement [car] la mort est un processus »[1908]. Cet aspect progressif du passage de la vie à la mort, d'un état à l'autre, achève de troubler la frontière entre eux. Pensée comme « le passage d'une vie liée à l'organisation individuelle, à une juxtaposition de vies locales, désorganisées, qui finissent par s'éteindre »[1909], la mort ne se distingue plus aussi nettement de la vie que précédemment. Il est désormais admis que « l'être ne meurt pas tout d'une pièce, il semble que la vie se retire peu à peu de ses organes »[1910]. Anne Carol souligne une conséquence inattendue de la prégnance de ce modèle vitaliste : un discours de *memento mori* imprègne de mélancolie le discours médical. Alexandre Lacassagne s'inscrit bien dans cette veine :

> « L'homme ne meurt pas toujours brusquement : la vie est une mort lente à partir d'un certain âge, par usure traînante mais continue », écrit-il à propos de la vieillesse[1911].

La mort est présente à chaque instant de vie, et inversement, la vie demeure entre le moment de la mort apparente et celui de la mort réelle : l'existence

---

[1907] Eugène Bouchut, Mémoire sur plusieurs nouveaux signes de la mort fournis par l'ophtalmoscopie et pouvant empêcher les enterrements prématurés, Paris, Baillière, 1867, p.3. [BIUM 90946]

[1908] Séverin Icard, La constatation des décès dans les hôpitaux. Nécessité de la pratique hâtive des autopsies. Diagnostic précoce de la mort réelle permettant la pratique hâtive des autopsies, Paris, Maloine, Coll. « Bibliothèque de documents médico-légaux et de criminologie du Professeur Lacassagne », 1911, p.9. [BML FA 139762]

[1909] Anne Carol, op.cit., 2004, p.129.

[1910] Dieulafoy, « Mort », in Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique, t.XXIII, 1877, p.47.

[1911] Alexandre Lacassagne, La verte vieillesse, Lyon, Rey, 1919, p.18. [BML FA 461622]

d'une « physiologie *post-mortem* »[1912] perturbe les velléités de distinction des deux états. Quand passe-t-on, résolument, définitivement, certainement, de l'autre côté ? Les progrès de la médecine, loin de lever les doutes, semblent en réalité en instiller toujours davantage, d'autant que c'est dans la seconde moitié de siècle qu'on invente la gériatrie[1913]. « On assiste à la naissance d'une méthode anatomo-clinique qui envisage le problème du vieillissement sous un angle nouveau »[1914]. L'apparition d'une médecine appropriée aux pathologies des personnes âgées participe à la constitution de la vieillesse en un âge de la vie reconnu et différencié, qui est alors vécu comme un moment intermédiaire entre la vie et la mort.

C'est sans doute la littérature qui rend le mieux compte de la grande angoisse d'être enterré vivant[1915]. Émile Zola en livre le récit glaçant d'un homme qui, tombé en syncope, passe pour mort :

> « C'était une syncope de mon être entier, comme un coup de foudre qui m'avait anéanti. Ma volonté était morte, plus une fibre de ma chair ne m'obéissait. Et, dans ce néant, au-dessus de mes membres inertes, la pensée seule demeurait, lente et paresseuse, mais d'une netteté parfaite »[1916].

La visite du « médecin des morts » est trop expéditive pour lever l'erreur :

> « … il me sembla qu'il s'était simplement penché d'un air indifférent.
>
> " – Voulez-vous que je prenne la lampe pour vous éclairer ? offrit Simoneau avec

---

[1912] E. Fournier, À propos de la crémation. Mort réelle et mort apparente, Paris, Vigot, 1912, p.13. [BML FA 140771]

[1913] L'invention du néologisme « gériatrie » date de 1909, le terme apparaissant alors sous la plume d'Ignaz Nascher. Cité par Patrice Bourdelais, « L'émergence d'un nouveau savoir médical sur la vieillesse en France au XIXe et au début du XXe siècle », in Gérontologie et Société , n°28, p.9.

Voir aussi Peter N. Stearns, Old Age in European Society : the case of France, London, Croom Held, 1977, 163 p.

Patrice Bourdelais, L'âge de la vieillesse : histoire du vieillissement de la population, Paris, Odile Jacob, 1997, 503 p.

[1914] Gilles Pollet, « La vieillesse dans la littérature, la médecine et le droit au XIXe siècle : sociogenèse d'un nouvel âge de la vie », in Retraite et Société, n°34, octobre 2001, p.40.

[1915] Cet emprunt à un tout autre type de source nous paraît justifié, d'autant que Lacassagne lui-même reconnaissait la valeur de l'observation de certains auteurs. À propos de Balzac, il écrit ainsi que, pour dresser l'histoire de la profession médicale dans la première moitié du XIXe siècle, « nous avons des documents réels, bien vivants, pris sur nature et peints de main de maître par Balzac, l'auteur de la *Comédie humaine*. À côté de la vision interne et lumineuse des choses et des gens de son temps, une description minutieuse des différents milieux sociaux, il crée ses personnages moins avec son imagination que d'après les observations faites autour de lui, dans la foule, près de ceux avec qui il évolue. Voilà le vrai réalisme ». (Alexandre Lacassagne, « La médecine d'autrefois et le médecin au XXe siècle », in Revue scientifique, 1902, p.5. [BML FA 135601])

[1916] Émile Zola, « La mort d'Olivier Bécaille (1884) », in Naïs Micoulin et autres nouvelles, Paris, GF-Flammarion, 1997, p.127.

> obligeance.
>
> – Non, inutile", dit le médecin tranquillement.
>
> Comment ! inutile ! Cet homme avait ma vie entre les mains, et il jugeait inutile de procéder à un examen attentif. […] Et il s'éloigna. C'était ma vie qui s'en allait. […] Ah ! le misérable, dont l'habitude professionnelle avait fait une machine, et qui venait au lit des morts avec l'idée d'une simple formalité à remplir ! Il ne savait donc rien, cet homme ! Toute sa science était donc menteuse, puisqu'il ne pouvait d'un coup d'œil distinguer la vie de la mort ! »[1917]

On ne saurait mieux dire le doute qui semble planer irrémédiablement désormais, quand il s'agit de s'accorder sur les signes infaillibles de la mort. « Pendant tout le XIXe siècle et une bonne partie du XXe siècle, la question de la mort apparente continue en effet à fasciner les médecins »[1918], qui semblent les premiers inquiets de se voir inhumer prématurément. Le docteur Séverin Icard, qui s'intéresse particulièrement au sujet[1919], écrit ainsi :

> « Je désire être inhumé seulement quand on aura constaté que mon cadavre est entré en décomposition. Je crains la léthargie et redoute par-dessus tout d'être enterré vivant »[1920].

Nous sommes alors en 1903 ! Peut-être est-ce là une des raisons, outre son dévouement ultime à l'enseignement pratique de la médecine légale, qui conduisent Lacassagne à ordonner par testament que sa dépouille fasse l'objet d'une autopsie à la Faculté, même s'il est de ces médecins qui « alimentent le courant rassurant »[1921] et ne prêtent guère de crédit aux récits d'inhumations prématurées, selon Anne Carol.

> « L'autopsie est une garantie de la réalité de la mort ; elle doit être un renseignement non seulement pour le médecin, mais surtout pour la famille à

[1917] Émile Zola, op.cit., 1997, p.138-139.

[1918] Anne Carol, op.cit., 2004, p.135.

[1919] Son nom apparaît dans le catalogue du fonds Lacassagne à la rubrique « Mort apparente » avec la mention [public.div.], ce qui dit assez le nombre de ses publications sur le sujet.

[1920] Séverin Icard, « Testaments d'originaux », in Chronique médicale, 1903, p.723. Cité par Anne Carol, op.cit., 2004, p.146.

[1921] Anne Carol, op.cit., 2004, p.152.

> laquelle un résumé devrait être remis, ce qui faciliterait l'œuvre des médecins et diminuerait, si cela ne supprimait pas, les oppositions aux autopsies »[1922].

Alexandre Lacassagne prend donc ses précautions, et constitue par ailleurs un dossier de pièces imprimées sur le sujet[1923], dossier que complètent les 19 références relatives à la question de la « mort apparente » et des « inhumations précipitées » conservées dans le fonds Lacassagne. L'analyse systématique de ces ouvrages montre bien que c'est la recherche de signes infaillibles et incontestables de la mort qui mobilisent les auteurs, lesquels cherchent à distinguer sans erreur possible la mort réelle de la mort apparente[1924]. Il faut dire que la recherche de ces signes semble bien difficile, et leur fiabilité douteuse[1925] au point que, « la grande majorité [des médecins] nient la certitude des signes de la mort »[1926]. Le docteur Gannal dresse ainsi une liste de 20 signes supposés de la mort, dont 14 sont considérés comme incertains, 5 difficiles à constater car nécessitant l'intervention expresse d'un médecin, et un seul, la putréfaction, considéré comme absolument sûr :

> « Tant que les phénomènes de décomposition générale ne sont pas manifestes, on doit considérer l'homme comme vivant, et il faut appliquer tous ses efforts à le rappeler à la vie »[1927].

[1922] Bourneville, « La mort réelle. Étude anatomo-pathologique : autopsies et dissection », in Le progrès médical, s.d., p.230-231. [BML FA 140754]

[1923] Ce dossier [BML FA 140792] contient pour l'essentiel des coupures de presse assez mal conservées, parmi lesquelles on relève la présence d'un article du Dr Mazery sur « La mort réelle. The absolute signs and proofs of death », in Journal d'hygiène, jeudi 8 mai 1889. La peur d'être enterré vivant est internationale, puisque l'auteur s'intéresse à « la polémique qui s'est engagée au cours de ces derniers mois dans la Presse anglaise (politique et scientifique) ». Une coupure de la Semaine médicale également conservée dans ce dossier signale aussi la tenue d'une séance de la « Société de médecine [de Londres] tout entière occupée par une communication de M.B.W. sur les signes de la mort » (s.d.).

[1924] Félix Gannal, Mort réelle et mort apparente, Paris, Coccoz, 1868, 270 p. [BML FA 135183]

Dr Hernandez, Contribution à l'étude de la mort apparente, Bordeaux, Cadoret, 1893, 98 p. [BML FA 139765]

Dr Veyne, op.cit., 1874, 28 p. [BML FA 139759]

[1925] Julia de Fontenelle, L'incertitude des signes de la mort, les dangers des inhumations précipitées, les moyens de constater les décès et de rappeler à la vie ceux qui sont en état de mort apparente, Paris, Rouvier-Bouvier, 1834, 352 p. [BML FA 136368]

[1926] Jules Parrot, De la mort apparente, thèse soutenue à la Faculté de médecine le 5 mars 1860, Paris, Delahaye, 1860, p.3. [BIUM 90946]

[1927] Félix Gannal, op.cit., Paris, Juteau, 1875 (2e édition), p.7. [BML FA 139757]

Tous les médecins ou presque se rejoignent sur ce point. Mais la putréfaction, seul signe de la mort qui soit absolument incontestable, intervient trop tardivement pour qu'on puisse s'en satisfaire.

> « ce n'est pas dans l'évolution lente et successive des phénomènes consécutifs à la cessation de la vie que l'on peut se résigner à chercher la certitude de la mort. L'intérêt des vivants ; les considérations d'hygiène publique, les habitudes mêmes des populations réclament des moyens plus rapides, mais non moins sûrs, de reconnaître la mort »[1928].

Dans la littérature médicale, les indices révélateurs du décès sont multiples[1929].

Certains font figure de classiques. D'autres signes sont considérés comme « éloignés ou tardifs […] : refroidissement général du corps, rigidité cadavérique, absence de contraction musculaire sous l'influence de stimulants divers, électriques et galvaniques »[1930]. On ne saurait s'en contenter. Ainsi, la rigidité cadavérique est même un signe pour le moins paradoxal de la mort puisque, selon Brown-Séquard, elle « n'est pas le résultat de la coagulation des matières albumineuses [comme on a coutume de le croire], mais *l'effet final d'un reste d'énergie vitale* qui s'éteint lentement et par degrés dans la fibre musculaire »[1931]. Avec la température, elle est surtout utilisée par les médecins légistes pour déterminer l'heure du décès, puisqu'on en évalue la marche au cours de protocoles expérimentaux

---

[1928] « Recension du Traité des signes de la mort et des moyens de prévenir les enterrements prématurés du docteur E. Bouchut », in Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1849, série 1, n° 41, p.474-478.

[1929] Le docteur Bouchut en donne une liste, sans doute la plus exhaustive que nous ayons consultée :

« 1° l'absence prolongée des battements de cœur constatée par l'auscultation ; 2° la face cadavérique ; 3° la décoloration de la peau ; 4° la perte de transparence de la main ; 5° l'absence d'aréole et de phlyctène dans les brûlures de la peau ; 6° l'immobilité complète des parois thoraciques ; 7° l'absence du souffle nasal et buccal ; 8° le défaut d'action des sens et des facultés intellectuelles ; 9° le relâchement simultané de tous les sphincters ; 10° l'affaissement de l'œil et l'obscurcissement de la cornée par une toile glaireuse ; 11° l'immobilité du corps ; 12° l'abaissement de la mâchoire inférieure ; 13° la flexion du pouce dans le creux de la main », auxquels il faut ajouter des « signes plus éloignés de la mort » : « 1° le refroidissement du corps ; 2° la rigidité cadavérique ; 3° l'absence de l'irritabilité musculaire sous l'influence des agents galvaniques ; 4° l'affaissement des parties molles ; 5° et enfin la putréfaction », soit 18 signes différents (« Recension du Traité … du docteur E. Bouchut », in op.cit., 1849, p.475).

[1930] Jules Parrot, op.cit., 1860, p.10. [BIUM 90946]

[1931] Coupure de presse non identifiée dans le dossier de pièces sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°16] C'est moi qui souligne.

sophistiqués pratiqués notamment sur des cadavres de suppliciés[1932], ce qui permet d'en avoir une connaissance assez fine :

> « Si nous supposons une température extérieure de 18°, une température organique voisine de 38°, la durée sera de 24 heures pour le refroidissement total, et le refroidissement du cadavre humain sera en moyenne de 0°,8 par heure. Il y a donc dans le refroidissement total du cadavre une première période, qui est de deux heures à peu près, et pendant laquelle il y a état stationnaire ou très faible descente. Une seconde période, plus longue, vient ensuite, où la vitesse du refroidissement est grande, et se fait conformément à la loi de Newton, d'autant plus rapide que la différence est plus considérable entre la température organique et le milieu ambiant »[1933].

Il convient donc, en dernière instance, de s'en remettre aux « signes dits immédiats ou actuels »[1934], lesquels sont souvent obtenus au prix de tortures du cadavre effroyables à nos yeux[1935] et dont la pratique repose sur « l'idée de tester la réalité de la mort en soumettant le corps à des *stimuli* de nature variée »[1936], en fait en lui infligeant essentiellement des douleurs, brûlures ou « épreuves chirurgicales, destinées explicitement à provoquer une douleur intolérable »[1937]. Le docteur Bouchut travaille plus particulièrement sur « les effets comparés de la brûlure sur le vivant et sur le cadavre »[1938], relevant que l'un et l'autre ne réagissent pas de la même manière à cette épreuve, ce qui semble bien être la preuve d'un changement de *nature* du corps qui y est soumis. Mais même ces moyens ne sont pas infaillibles. Certaines anecdotes rapportées dans la littérature médicale le soulignent. Ainsi, alors même que « les expériences les plus cruelles, les plus décisives avaient été faites ; après trente heures, la personne qu'on croyait morte [n'ayant] donné aucun signe de vie, […] la vie reparût où on s'obstinait à ne voir que la mort. Il fallut encore trois mois pour guérir les plaies faites en

---

[1932] Dr Alezais, « Recherches sur les suppliciés d'Aix (Esposito et Tegami), in Marseille médical, n°10, 1887, p.577-580. Coupure conservée dans le dossier de pièces sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°4]

[1933] Charles Richet, « La température après la mort », in périodique non identifié, s.d. p.398. Coupure conservée dans le dossier de pièces sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°7]. Lacassagne a souligné entièrement la partie sus-citée.

[1934] Jules Parrot, op.cit., 1860, p.18. [BIUM 90946]

[1935] On renvoie sur ce point à Anne Carol, op.cit., 2004, 335 p. Voir notamment le chapitre intitulé « Les "terribles épreuves" », p.177- 181.

[1936] Anne Carol, op.cit., 2004, p.177.

[1937] Anne Carol, op.cit., 2004, p.179.

[1938] « Recension du Traité … du docteur E. Bouchut », in op.cit., 1849, p.476.

vue de constater la mort »[1939]. C'est dire les souffrances qu'on avait infligées au malade en question. Ces pratiques ne font d'ailleurs par l'unanimité. On en use faute de mieux. Pour le docteur Gannal, « ces moyens sont peu efficaces, néanmoins il ne faut pas les proscrire, car dans ces graves circonstances on doit tout tenter »[1940]. Mais les médecins adoptent alors une perspective nouvelle dans leurs recherches sur le sujet : il ne s'agit plus de rechercher des signes de persistance de la vie chez un mort supposé, mais de définir « les moyens de distinguer d'une manière *positive* la mort apparente de la mort réelle »[1941].

Dans la seconde moitié du siècle, certains médecins proposent donc de procéder à des examens moins « barbares ». Pour le docteur Bouchut, « la cessation des battements du cœur est le premier signe, et un signe certain de la mort ; et dans les maladies qui présentent les apparences de la mort, toute méprise est impossible, à cause de la persistance des battements de cet organe ; mais ce signe ne peut être sûrement constaté que par l'auscultation »[1942], laquelle est tout à fait possible depuis l'invention du stéthoscope, attribuée à René Laennec et qui remonte à 1816 : l'usage de cet instrument se diffuse dès le courant des années 1820. Mais ce signe ne paraît sans doute pas suffisant aux médecins de la fin du siècle, qui proposent de recourir à des examens particulièrement techniques. Signalons ainsi le travail du docteur Collongues sur « la bioscopie dynamoscopique », qui consiste dans « l'observation de la vie étudiée par la gamme des sons musculaires bilatéraux perçus à l'extrémité des deux indicateurs [afin d'évaluer] l'intensité des deux courants nerveux entrecroisés de la vie animal cérébro-spinale » ou sur la « bioscopie dermoscopique », qui nécessite l'étude de « la différence hygrométrique de la sécrétion cutanée bilatérale des deux mains chaudes [afin de constater] l'intensité des deux courants nerveux non entrecroisés de la vie du grand sympathique qui

---

[1939] Dr Bonnejoy, Des moyens pratiques de constater la mort par l'électricité à l'aide de la faradisation, Paris, Baillière, 1866, p.27.

[1940] Félix Gannal, op.cit., 1868, p.128. [BML FA 135183]

[1941] « Recension du Traité … du docteur E. Bouchut », in op.cit., 1849, p.474. C'est moi qui souligne.

[1942] « Recension du Traité … du docteur E. Bouchut », in op.cit., 1849, p.475.

animent les glandes sudoripares des deux côtés du corps »[1943]. Un autre conseille de s'en remettre à l'ophtalmométrie et à la mesure de la tension oculaire[1944]. Le docteur Icard suggère d'injecter de la fluorescéine, « la substance la plus colorante que l'on connaisse »[1945], au supposé décédé afin de déterminer si le sang circule encore (dans ce cas la mort n'est qu'apparente) ou non. Ce dernier procédé retient particulièrement l'attention de Lacassagne, si l'on en croit la dédicace que le docteur Icard rédige en ces termes quand il lui adresse son livre, en 1906 :

> « Au très savant Maître, monsieur le Professeur Lacassagne, pour le remercier d'avoir signalé au monde médical le procédé de la fluorescéine »[1946].

Mais ces procédés plus délicats nécessitent tous l'intervention d'un médecin lors du constat d'un décès. Alors que, jusque là, les praticiens ont laissé le champ largement libre aux congrégations religieuses, à la fin du siècle ils ne se contentent plus de déplorer leur défaillance au chevet des mourants, mais entreprennent d'y reprendre toute la place. Dans les hôpitaux, la laïcisation commence dans les années 1880, essentiellement à Paris et dans les grandes villes. La revendication d'un constat médical des décès y demeure pourtant d'actualité jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Ainsi :

> « Il résulte de l'enquête faite par le docteur Icard […] dans tous les hôpitaux de France et dans les principaux hôpitaux de l'Étranger qu'il n'y a dans les hôpitaux aucune vérification médicale des décès : en pratique la mort est déclarée réelle sur la simple affirmation d'un infirmier »[1947], évidemment considéré comme incompétent.

Après guerre, il est devenu évident que le médecin se doit d'être au chevet d'un mourant, et d'y rester jusqu'au dernier soupir. Une réforme législative s'impose donc. Certes, en cette fin de XIXe siècle, on ne s'en tient plus seulement aux prescriptions du Code civil, qui prévoyait que « aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation […] de l'officier de l'état

---

[1943] Dr Collongues, op.cit., Cusset, Impr. Arloing, 1893, p.3. [BML FA 139760]

[1944] « Un signe de la mort certaine emprunté à l'ophtalmométrie : lois de la tension oculaire », communication à l'Académie es sciences, 22 janvier 1894. [BML FA 140792]

[1945] « Comment reconnaître la Mort », s.l.n.d. [BML FA 140792]

[1946] Dédicace datée du 30 octobre 1906, Séverin Icard, Le signe de la Mort réelle en l'absence du médecin. Constatation et certificat automatiques des décès, Paris, Maloine, 1907, XXXIV-292 p.[BML FA 429048]

[1947] Résumé de l'ouvrage du Dr Séverin Icard, op.cit, 1911, 228 p. Agrafé dans l'ouvrage en question.

civil qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée pour s'assurer de décès »[1948]. Depuis 1866, une circulaire du ministère de l'Intérieur stipule que « le maire de chaque commune fera choix d'un ou de plusieurs docteurs en médecine ou en chirurgie, et, à leur défaut, d'officiers de santé, qui seront chargés de constater les décès dont la déclaration aura été faite à la mairie »[1949]. Mais un rappel s'impose en 1875 : les préfets républicains sont priés de faire appliquer ces dispositions. Le respect de la circulaire de 1866 ne s'impose donc pas partout, même si, à Lyon, un certificat du médecin traitant est dès alors exigé par l'état civil préalablement à l'enregistrement de tout décès. À la toute fin du siècle, la constatation de la mort se spécialise : si les médecins ne revendiquent plus avec autant d'ardeur que précédemment leur intervention dans le constat des décès, les médecins *légistes* s'investissent toujours davantage pour réclamer que soit rendue obligatoire la vérification médicale de la mort. Il faut dire que cette fonction cadre mal avec le rôle traditionnel du médecin, qui voit son autorité contestée dès lors qu'il déclare le malade incurable. « Bien sûr, on continue à réclamer un allongement des délais, une visite minutieuse, des rémunérations convenables, une formation universitaire »[1950], mais les praticiens demeurent réticents à se rendre au chevet des agonisants, comme si prendre part à cette mission de visiter les morts pouvait entacher leur réputation. Former des médecins spécialistes, qui se consacrent principalement à la vérification des décès et à leur élucidation éventuelle semble être la solution idéale, même si certains médecins se consacrent à la recherche d'un signe de la mort dont la constatation n'exige « aucune compétence technique, aucune manipulation de chimie, aucun travail de laboratoire », à l'instar du docteur Icard qui présente la réaction sulfhydrique, qui doit permettre de détecter la présence d'hydrogène sulfuré et de sulfhydrate d'ammoniaque, premiers signes de l'amorce d'une putréfaction du corps, au moyen d'une simple pièce de monnaie :

[1948] Article 77 du Code civil de 1805. Cité par Félix Gannal, op.cit., 1875, p.1. [BML FA 139757]
[1949] Félix Gannal, op.cit., 1868, p.219. [BML FA 135183]
[1950] Anne Carol, op.cit., 2004, p.209.

> « il suffit d'introduire dans la fosse nasale un morceau de papier plombé ou de déposer sous la narine un petit carré de ce même papier ou même une pièce de monnaie »[1951].

Pour ceux-là, ce sont les prétentions du corps médical qui veut se réserver l'exclusivité de certaines connaissances qui génèrent pour une part le risque d'être enterré vivant. Ils condamnent donc « l'ignorance et l'incurie qui ne permettent qu'à un petit nombre de s'assurer de la réalité d'un décès »[1952], et en appellent à une plus large diffusion des connaissances sur le sujet. Mais cette opinion reste assez marginale : le monde médical s'accorde, en cette fin de XIXe siècle, sur le fait que la mort est un phénomène plus complexe qu'il n'y paraît, dont la constatation est délicate et nécessite l'intervention d'un expert. Il s'agit de *reconnaître* promptement, facilement et sûrement sur le corps qui leur est confié les signes d'une mort indubitable, pour assigner l'individu concerné à un état, mort ou vivant, qui ne saurait tolérer de demi-mesures. La constitution d'un groupe de professionnels de la mort[1953], qui ont éprouvé la sagacité de leur regard au cours d'études spécifiques, savent déchiffrer les corps, diagnostiquer la mort avec certitude, et qui en font leur activité principale, de sorte que cela ne porte pas ombrage à leur réputation semble donc bien nécessaire. Voilà qui explique peut-être pour une part le net essor que connaît la médecine légale en cette fin de siècle, ainsi que le relatif changement d'image que connaît le médecin légiste qui s'impose progressivement comme un héros sur la scène judiciaire, loin de la figure de l'oiseau de mauvais augure qui encombrait tant ceux qu'on appelait précédemment avec une noire ironie les « médecins des morts ».

[1951] Séverin Icard, op.cit., 1907, p.274. [BML FA 429048]

[1952] Dr Félix Gannal, op.cit., 1868, p.V. [BML FA 135183]

[1953] Notons ici que la fin du siècle est également le moment d'un débat entre partisans et opposants à la pratique de la crémation, que certains appellent de leurs vœux en invoquant principalement des arguments hygiéniques. Ce n'est pas le lieu ici de développer ce point. Signalons simplement que Lacassagne s'intéresse à la question. Il est ainsi l'auteur de l'article « Crémation » pour le Dictionnaire encylopédique des sciences médicales de Dechambre cité plus haut, et se prononce nettement en défaveur de cette pratique, pour des raisons très nettement culturelles : « Il existe, à ntore avis, un intérêt supérieur à conserver l'inhumation qui, plus que tout autre procédé quelconque, répond aux exigences de ce culte des morts, dont la conservation et le développement nn'important pas moins […] aux particuliers qu'aux États » (p.81).

3. Transgresser la frontière

Dans la perspective vitaliste exposée plus haut, la frontière entre morts et vivants se trouble. Non seulement les médecins recherchent un signe indubitable de la mort, mais on les voit aussi s'interroger sur la persistance de signes vitaux chez les cadavres. Dès la fin du XVIIIe siècle, des physiologistes tentent même d'en provoquer : des expériences de galvanisation, consistant dans l'application de courants continus de basse tension, les courants galvaniques, sur des cadavres de suppliciés sont alors menées, inspirant peut-être Mary Shelley pour la rédaction de son *Frankenstein*, qui paraît en 1818. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les transfusions de sang remplacent le courant électrique. Dès 1858 Brown-Séquard tente ainsi de ramener à la vie des chiens qu'il a décapités. Dans un article conservé par Lacassagne, il questionne ainsi « la conservation des attitudes de la vie et de l'expression faciale, après la mort »[1954]. Comment expliquer que, alors même que « notre attitude et notre expression faciale dépendent de la contraction de nos muscles, due à une influence des centres nerveux [et] cette influence cessant nécessairement à l'instant de la mort »[1955], les muscles contractés ne se relâchent pas toujours, et que le cadavre conserve parfois l'air parfaitement vivant ? Cette persistance fascine les médecins, qui cherchent même à la prolonger, à conserver les apparences de la vie, voire à la ressusciter.

Pour alimenter les collections de ses musées, le docteur Lacassagne doit s'intéresser de près à la conservation des pièces anatomiques normales ou pathologiques. Dans son fonds documentaire, on a ainsi retrouvé les notes qu'il a prises à l'occasion d'un cours de M. Tourdes à Nancy en 1888[1956], sur les modalités de conservation des corps : tout le protocole y est, depuis la désinfection du local et du corps, préalablement à l'autopsie, jusqu'à la conservation du corps et des pièces à conviction, par injection de glycérine ou d'une solution phéniquée dont la composition est d'ailleurs détaillée, avec des variantes selon la nature et le volume de la pièce en

---

[1954] Charles-Édouard Brown-Séquard, op.cit., S.l.n.d. [BML FA 140754 pièce n°1]

[1955] *Idem*.

[1956] Dossier de pièces manuscrites sur cadavre, mort et crémation [BML Ms5252 pièces n°17-21].

question (cœur, cerveau, etc.). On trouve également, dans le *Vade-mecum*, un certain nombre de recommandations relatives à la « conservation des cadavres » et des pièces anatomiques[1957] afin de retarder les processus de décomposition et de conserver les tissus en aussi bon état que possible pour permettre le travail postérieur de l'expert, la réalisation d'un examen histologique, ou l'étude de ces pièces par des étudiants. Les différents modes de conservation des pièces anatomiques font l'objet d'une étude comparée. Le lavage à grande eau suivi d'un bain d'alcool permet une « très bonne conservation pour un examen histologique ultérieur », mais il décolore les pièces. Au contraire, si l'on conserve la pièce « dans un bocal au milieu d'une quantité dix fois plus considérable d'une solution de chloral au dixième […la] conservation de la couleur et de l'apparence [est] assez bonne »[1958]. Lacassagne n'est pas exceptionnel à ce titre, il est courant chez les médecins, et chez les légistes notamment, de vouloir conserver les apparences de la vie aux pièces anatomiques remarquables, pour poursuivre leurs recherches ou leur enseignement. Mais l'on en sait encore bien peu sur les modalités de constitution de ces collections, et sur les expérimentations menées par Lacassagne à des fins de conservation des pièces anatomiques. Les collections constituées par le docteur Lacassagne, et qui font aujourd'hui partie du patrimoine de l'Université Lyon 1, demeurent très peu connues, et l'historiographie française est quasiment muette sur le sujet. Le musée, que l'on définit comme un « établissement ouvert au public où sont conservés, répertoriés, classés des objets, des documents, des collections d'intérêt artistique, scientifique ou technique, dans un but socioculturel, scientifique et pédagogique », a fait l'objet d'études historiques nombreuses. Les rapports des musées avec l'État et avec les publics sont ainsi bien connus[1959]. Le sujet a fait l'objet de synthèses récentes particulièrement documentées[1960]. Mais il s'agit toujours d'ouvrages prétendument généralistes, qui sont en réalité centrés sur l'étude des musées

---

[1957] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.42-50.

[1958] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.47.

[1959] On songe ici aux travaux de l'historien Gérard Monnier (L'Art et ses institutions en France, de la Révolution à nos jours, Paris, Gallimard, 1995, 462 p.) ou des sociologues Pierre Bourdieu et Alain Darbel (L'Amour de l'art. Les musées européens et leurs publics, Paris, Minuit, 1966, 247 p.)

[1960] Citons notamment l'ouvrage de Dominique Poulot, Une histoire des musées de France (XVIIIe-XXe siècles), Paris, La Découverte, 2005, 197 p.

d'art et d'histoire. Les musées de médecine, qu'ils soient spécifiquement consacrés à l'anatomie ou à l'histoire de la discipline sont sans doute victimes d'une confidentialité pourtant souhaitée, à l'origine, par leurs créateurs. Essentiellement dévolus à la formation des étudiants en médecine, sis dans les locaux de la Faculté, ils ne sont pas accessibles au grand public. Et quand, à la fin du siècle, certaines collections anatomiques apparaissent sur les champs de foire[1961] – à l'instar du Grand musée anatomique Spitzner – c'est pour un public réservé d'adultes, comprenez d' « hommes seulement ayant 20 ans révolus »[1962] si l'on en croit le programme de l'une de ces expositions populaires à la fin du siècle dernier. En fait, ces musées n'ont encore fait l'objet d'aucune étude spécifique[1963] à ma connaissance, à l'exception de rares thèses de médecine, souvent plus descriptives qu'analytiques[1964]. La seule référence qui soit strictement consacrée à ces collections médicales est britannique[1965] : l'auteur y souligne la fascination et la crainte qui entourent les cadavres dans le monde occidental, expliquant pour une part la confidentialité de ces collections. Et pourtant… Le musée Orfila-Rouvière à Paris possède, entre autres, une très importante collection de préparations anatomiques humaines, conservées grâce à diverses injections. Mais il se visite uniquement sur rendez-vous ou de manière virtuelle, sur le net[1966]. Les collections anatomiques de l'Université Claude Bernard-Lyon 1 sont un peu plus accessibles : elles se visitent tous les

---

[1961] À ce sujet, voir l'article de Christiane Py et Cécile Vidart, « Les musées d'anatomie sur les champs de foire », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1985, vol.60, n°1, p.3-10.

[1962] Programme du grand Musée d'anatomie du docteur Groningue, 1875. Cité par Christiane Py et Cécile Vidart, op.cit., 1985, p.4.

[1963] Les musées de cire anatomiques ont fait l'objet de quelques études, davantage d'un point de vue artistique que scientifique, exception faite de l'article de Christiane Py et Cécile Vidart précédemment cité. Citons par exemple :

Michel Lemire, Artistes et mortels, Bayonne, Chabaud, 1990, 446 p.

L'âme au corps. Arts et sciences (1793-1993), Paris, Gallimard, 1993, 559 p. Voir notamment : Michel Lemire, « Fortunes et infortunes de l'anatomie et des préparations anatomiques, naturelles et artificielles », in op.cit., 1993, p.70-101.

[1964] On a notamment consulté parmi les plus récentes :

Sylvie Rivoire, Le musée d'anatomie de la Faculté de médecine de Lyon, Thèse de l'Université Claude Bernard-Lyon 1, 1991, 48 p.

Odile Berthou-Tremen, L'histoire du musée d'anatomie de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon, Lyon, 1999, 76 p.

[1965] Elizabeth Hallam, The Anatomy Museum. Death and the Body Displayed, Londres, Reaktion Books, 256 p. À paraître.

[1966] http://www.biomedicale.univ-paris5.fr/anat/rubrique8.html [Consulté le 10 septembre 2008]

après-midi de la semaine, pour peu que l'on prenne la peine de se rendre à la Faculté de médecine, d'en « contourner le bâtiment principal sans y entrer par la gauche »[1967] et d' « emprunter un escalier extérieur qui mène directement au musée » trois étages plus haut. En fait, tout se passe comme si ces musées ne faisaient pas véritablement partie d'un patrimoine légitime. Ils sont marginaux dans les établissements qui les accueillent (au 8e étage de la Faculté de Médecine de Paris, au 3e et dernier à Lyon et accessible par l'extérieur et comme par la porte de derrière). Le musée lyonnais n'est d'ailleurs pas référencé sur le site officiel de la ville de Lyon[1968] à la rubrique « Musée des métiers et des sciences », alors que d'autres collections universitaires le sont[1969]. En retrait, comme l'Enfer d'une bibliothèque, ces collections alimentent fantasmes et légendes, territoires majeures de l'interdit qui génèrent en retour toutes les curiosités, mais ne sont finalement guère fréquentés, alors que pour les enrichir, « M. Lacassagne a recueilli peu à peu, au fur et à mesure des expertises judiciaires qui lui étaient confiées, les nombreuses pièces anatomiques et autres qui remplissent son musée »[1970], et qu'il a déployé des trésors d'invention pour les arracher à l'inéluctable travail de décomposition.

Plus frappantes sans doute que la conservation de ces pièces et la constitution de ces collections, les expériences tentées pour ramener des cadavres à la vie occupent également beaucoup les médecins de la seconde moitié du XIXe siècle. Le docteur Lacassagne n'a certes rien d'un docteur Frankenstein, mais certaines coupures de presse conservées par ses soins sont pour le moins surprenante, en ces temps de rationalité positiviste incontestée. Le physiologiste Brown-Séquard (1817-1894) s'illustre ainsi, au milieu du XIXe siècle, en mettant en place un protocole expérimental sophistiqué qui lui permet de conclure que « lorsqu'on fait passer dans une tête de chien séparée du corps et devenue inerte depuis quelques minutes,

---

[1967] Informations pratiques relevées sur le site du musée : http://museetl.univ-lyon1.fr/ [Consulté le 10 septembre 2008]

[1968] http://www.culture.lyon.fr/culture/sections/fr/musees__expositions [Consulté le 10 septembre 2008]

[1969] C'est notamment le cas du Musée des moulages, quasi contemporain du Musée d'Anatomie puisque créé en 1893 en même temps que l'Université Lyon 2, dédié à l'étude de la sculpture et des styles depuis la Grèce archaïque jusqu'au XIXe siècle.

[1970] « Le musée du laboratoire de médecine légale à Lyon », in Archives de l'anthropologie criminelle, 1890, p.365.

une quantité suffisante de sang oxygéné, on y voit renaître un certain nombre de mouvements remarquables »[1971]. Ces expériences sont reprises à la fin du siècle par des praticiens qui en nuancent les résultats. Ainsi pour le docteur Laborde, « la transfusion de sang, faite […] dans une tête inerte depuis quelques minutes fait renaître des mouvements automatiques et des mouvements réflexes multiples et étendus, mais elle ne peut réveiller ni les sens ni la volonté »[1972]. Mais cela ne l'empêche pas de tenter sa chance avec des cadavres de suppliciés[1973], toujours sans succès, ce qui n'entame en rien son enthousiasme. Il croit fermement que, dans la mesure où « pour restituer à l'organe de la perception et de la conscience, au cerveau, son exercice fonctionnel […] il est nécessaire de le replacer expérimentalement dans les conditions d'irrigation normale […] le plus tôt possible, autrement dit avant la perte définitive et irrémédiable de la fonction qu'il s'agit de réveiller, à l'aide de son excitant naturel et indispensable » [1974], il lui suffit de mettre davantage au point son protocole d'expérimentation. Et d'expliquer ainsi ses échecs :

> « cette condition expérimentale *sine qua non* a été omise par la plupart des observateurs qui ont eu l'occasion, même en ces derniers temps, de faire les investigations les plus favorables sur des têtes de suppliciés […mais] si un physiologiste tentait cette expérience sur une tête de supplicié, *quelques instants après la mort*, il assisterait peut-être à un grand et terrible spectacle… Peut-être pourrait-il rendre à cette tête les fonctions cérébrales et réveiller dans les yeux et des les muscles faciaux les mouvements qui, chez l'homme, sont provoqués par les réflexions et les pensées dont le cerveau est le foyer »[1975].

Les expériences de revivification tentées par le docteur Laborde sur les décapités font l'objet de vives polémiques scientifiques. En juillet 1885, Paul Bert et Alfred Vulpian s'y opposent lors d'une séance de l'Académie

---

[1971] J.-V. Laborde, op.cit., p.255-256. Coupure conservée par Alexandre Lacassagne dans le dossier de pièces sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°3]

[1972] *Idem*.

[1973] Sur ce point, voir Anne Carol, « Les expériences médicales sur les suppliciés en France au XIXe siècle », in Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), L'Exécution capitale. Une mort donnée en spectacle (XVIe-XXe siècles), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2003, p.71-81.

[1974] J.-V. Laborde, op.cit., 1884, p.319. [BML FA 140754 pièce n°3]

[1975] *Idem*.

des sciences[1976]. Mais il n'en démord pas, affirmant que ses contradicteurs ne parviendront pas à le décourager, attendant « avec la même confiance dans la réalisation et l'importance scientifiques des résultats »[1977].

Alexandre Lacassagne n'a rien écrit à ce sujet, et il ne semble pas s'avancer personnellement sur ces terrains glissants d'expérimentation, mais il n'en conserve pas moins un certain intérêt pour ces questions. Dans le dossier de pièces imprimées sur le cadavre qu'il constitue, les articles portant sur ces étranges expériences sont au nombre de sept, sur un total de 28 coupures de presse complètes. En filigrane, c'est la question de la peine de mort qui se trouve en fait posée, et celle de son mode d'administration. Car si l'on peut ramener à la vie la tête d'un supplicié décapité, c'est que le décès ne survient pas au moment même de la décapitation. Cet argument paraît tout à fait défavorable au maintien de ce mode d'exécution, par conséquent jugé inhumain. En 1908, Alexandre Lacassagne publie ainsi un ouvrage tout entier consacré au sujet[1978], dans lequel il se prononce très nettement en faveur de la peine de mort, mais prône l'abandon de la guillotine au profit de la pendaison, qui se pratique alors déjà en Angleterre. Nombre de coupures de presse conservées par Alexandre Lacassagne [1979] rendent compte de l'accueil qui est fait à ce livre lors de sa parution, et des débats qui se nouent alors autour des modalités de mise à mort des condamnés. Pour Lacassagne, le supplice de la guillotine est très douloureux et n'entraîne pas une mort immédiate :

> « Je citerai la communication du docteur Beaurieux à la Société de médecine du Loiret, parue ensuite dans les *Archives d'anthropologie criminelle*[1980], sur l'exécution de Languille.

[1976] J.-V. Laborde, « MM. Vulpian et Paul Bert. La question des expériences sur les décapités à l'Institut », in La Tribune médicale, n°884, dimanche 26 juillet 1885, p.349-351. [BML FA 140754 pièce n°12]

[1977] *Idem*.

[1978] Alexandre Lacassagne, Peine de mort et criminalité. L'accroissement de la criminalité et l'application de la peine capitale, Paris, Maloine, 1908, 184 p. [BML FA 427611]

[1979] Ces coupures sont rassemblées dans le dossier de correspondances personnelles [BML FA Ms5174]. Elles sont adressées à Lacassagne par L'Argus de la Presse, « le plus ancien office de coupures de journaux [qui] lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, en fournit les extraits sur n'importe quel sujet » si l'on en croit la publicité pour cette officine conservée dans ce même dossier.

[1980] Lacassagne renvoie ici au communiqué prononcé par le Dr Beaurieux devant la Société de médecine du Loiret, le 19 juillet 1905 : « Observation prise immédiatement après la décapitation », in Archives d'anthropologie criminelle, 1905, p.643-646.

> Immédiatement après la décapitation, les paupières et les lèvres du guillotiné s'agitent pendant cinq ou six secondes. Ces contractions, irrégulièrement rythmées, ayant cessé deux seconds plus tard, le docteur Beaurieux cria : « Languille ! », les yeux du condamné s'ouvrirent, fixèrent ceux du docteur Beaurieux, les pupilles s'accommodant, puis les paupières se refermèrent lentement, sans contraction, sans secousses. « Le regard était vivant », écrit Beaurieux. Un second appel eut le même résultat. Les suivants restèrent vains. Il peut donc très bien y avoir une survivance *très courte*, après la décollation »[1981].

Ce récit terrifiant conduit Alexandre Lacassagne à préférer la pendaison, lors de laquelle le décès, considéré comme plus rapide, est précédé d'une perte de connaissance salvatrice. Cette opinion du docteur Lacassagne fait l'objet d'une communication devant l'Académie des Sciences[1982]. Il ne s'agit donc pas d'une inquiétude marginale. Le 17 janvier 1870 le journal populaire *Le Gaulois* publie un article qui reprend une lettre du docteur Pinel qui développe largement cette opinion[1983]. Distinguant le tronc et la tête il précise ainsi que le premier, se vidant de sons sang, périt d'hémorragie au bout de cinq minutes environ mais s'éteint « d'une mort lente et paisible », n'étant pas doué de conscience. Au contraire la tête, et surtout le cerveau, qui n'a pas subi de lésion, « meurt, mais d'inanition et de refroidissement », ce qui prend du temps. Pinel avance le chiffre de trois heures. Et la conscience demeure. « C'est [donc] davantage de torture morale que de torture physique qu'il s'agit ». On s'en doute, une telle démonstration suscite l'émoi du public. Il faut dire que la question de la peine de mort fait alors débat en France[1984]. Le président de la République Armand Fallières (1906-1913) y est opposé et gracie systématiquement les condamnés à mort pendant la première partie de son mandat, jusqu'à la

---

[1981] Propos d'Alexandre Lacassagne rapportés dans un journal non identifié, le 20 avril 1908. [BML FA Ms5174]

[1982] « C'est un travail de M. Lacassagne, le professeur légiste de la Faculté de Lyon, dont M. Laveran donnait communication », peut-on lire dans L'Intransigeant, le 19 février 1908. [BML FA Ms5174]

[1983] Dr Pinel, in Arnold Mortier, « Le guillotiné », in Le Gaulois, 17 janvier 1870.

[1984] Pour une mise au point sur ce débat, on renvoie essentiellement à l'article de Jean-Claude Farcy, « La peine de mort en France : Deux siècles pour une abolition (1791-1981) », in Criminocorpus.
En ligne :
http://www.criminocorpus.cnrs.fr/spip.php?article112&var_recherche=peine%20de%20mort [Consulté le 4 janvier 2009]

violente campagne de presse de 1908, hostile à l'abolition, qui le conduit à changer d'attitude. Lacassagne prend donc une part active au débat amorcé dès 1905[1985], dans le contexte de l'arrivée de la gauche au pouvoir[1986].

Plus généralement, les médecins du temps tentent de repousser les limites de la mort. C'est en effet là leur principale préoccupation, le moyen ultime, sans doute, d'achever de conquérir une légitimité scientifique déjà largement acquise. Les publications conservées dans le fonds Lacassagne en sont témoin[1987] :

> « Il est permis d'affirmer que dans les applications pratiques de la Science et dans l'exercice de l'Art, dont celle-ci est l'inspirateur et le guide, il n'est pas de résultat plus désirable et plus satisfaisant, et qui réponde mieux à leurs aspirations et à leur but suprême, que le suivant : "Rendre, restituer la vie à une créature humaine qui est sur le point et assurée de la perdre… *ressusciter* – pour dire le vrai mot – un cadavre *apparent*, en train de devenir réel et définitif »[1988].

Les progrès techniques, et notamment la mise au point par le professeur Chaussier d'un « respirateur artificiel »[1989] constitué d'un « tube laryngien » enchâssé sur un soufflet, permettent en effet de réaliser de quasi-miracles. Les techniques de réanimation, dont certaines sont déjà anciennes à l'instar de la respiration artificielle pratiquée sur les noyés, permettent de triompher de la mort de façon parfois spectaculaire. Le premier massage cardiaque est réalisé en 1904 : par ce moyen, on parvient à maintenir le cœur du sujet en vie. La technique a toutefois ses limites : « Ce n'est plus la vie, mais ce

---

[1985] En décembre 1905 des députés socialistes déposent la Chambre des députés un amendement budgétaire tendant à la suppression des crédits au bourreau.

[1986] Le Bloc des gauches est formé en 1902, et les élections de 1906 voient la victoire des radicaux aux élections présidentielles et législatives, avec la formation en octobre 1906 d'un gouvernement dirigé par Georges Clemenceau.

[1987] On en dénombre au moins trois qui portent spécifiquement sur cette problématique :

Dr Orfila, Secours à donner aux personnes empoisonnées et asphyxiées, suivis des moyens propres à reconnaître les poisons et les vins frelatés, et à distinguer la mort réelle de la mort apparente, Paris, Béchet, 1825 (3e édition), 288 p. [BML FA 428058]

H. Chaussier, Manuel des Contre-Poisons, suivi des moyens de rappeler à la vie dans les cas de mort apparente, Paris, Roret, 1836 (4e édition), 348 p. [BML FA 806658]

J.V. Laborde, « Application de la méthode des Tractions rythmées de la langue. 14 cas de résurrection vitale », in Bulletin de l'Académie de médecine, n°33, 3e série, tome XLII, 1899, p.273-288. [BML FA 139305]

[1988] J.V. Laborde, op.cit., 1899, p.273. [BML FA 139305]

[1989] H. Chaussier, op.cit., 1836, p.254. [BML FA 806658]

n'est point la mort », écrit le docteur Halluin[1990] qui en espère cependant rien moins que « la résurrection de l'être considéré comme mort ». La limite entre la vie et la mort est durablement brouillée par les découvertes de la médecine et les progrès techniques.

Dans le même temps, on voit se développer un certain nombre de pratiques visant à transgresser cette frontière. Dans la société de cette fin de XIXe siècle, on a le goût de ces mystères autorisant une forme de commerce entre vivants et morts, et l'essor d'une mentalité positiviste ne parvient pas à le battre en brèche. On sait par exemple le succès que remportent le spiritisme et ses phénomènes[1991], dont la communication typologique par les tables tournantes et parlantes permettant de communiquer avec l'au-delà, introduites en France en 1853[1992]. Surprenante pratique dans un siècle que l'on a coutume de présenter comme celui de la « fin des dogmes »[1993]. Le succès de ces pratiques ne lasse pas d'intéresser, y compris les esprits les moins crédules. Ainsi Émile Littré y consacre tout un article, « documenté et nuancé »[1994], dans la très sérieuse *Revue des Deux-Mondes* en 1856[1995]. Conan Doyle (1859-1930), d'abord médecin avant que ses romans mettant en scène le personnage du détective Sherlock Holmes, est un spirite passionné, fasciné par la maison des sœurs Fox, sans doute le premier cas

---

[1990] M. d'Halluin, Résurrection du cœur, la vie du cœur isolé, le massage du cœur, Paris, Vigot, 1904, p.34.

[1991] Ces questions font l'objet d'une actualité de la recherche particulièrement importante. Signalons notamment la tenue d'une journée d'étude, le 13 juin 2008, sur « Les âmes errantes : pour une histoire sociale et culturelle des fantômes au XIXe siècle » au Centre de Recherches en histoire du XIXe siècle. Programme en ligne : http://crhxix.univ-paris1.fr/spip.php?article327 [Consulté le 6 janvier 2009]

Pour une mise au point historiographique sur ces questions, on renvoie à Guillaume Cuchet, « Le retour des esprits, ou la naissance du spiritisme sous le Second Empire », in Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, n°54-2, 2007, p.75.

Voir aussi la thèse de Guillaume Cuchet, Le crépuscule du purgatoire, Paris, Colin, 2005, 253 p.

[1992] Nicole Edelman a toutefois bien montré que le phénomène spiritiste qui émerge véritablement en France au début du Second Empire est largement préparé, en amon, par plus d'un demi-siècle de recherches magnétistes et spiritualistes. Sur ce point on renvoie donc à son ouvrage : Voyantes guérisseuses et visionnaires en France (1785-1914), Paris, Albin Michel, 1995, 280 p.

Pour des précisions d'ordre chronologique, voir aussi l'article de Guillaume Cuchet, op.cit., 2007, p.76-79.

[1993] On emprunte l'expression au philosophe Théodore Jouffroy dans son article célèbre, « Comment les dogmes finissent », Le Globe, du 24 mai 1825, repris dans ses Mélanges philosophiques, Paris, 1833, p.3-29. Cité par Guillaume Cuchet, op.cit., 2007, p.74.

[1994] Pascal Le Maléfan, Folie et spiritisme. Histoire du discours psychopathologique sur la pratique du spiritisme, ses abords et ses avatars (1850-1950), Paris, L'Harmattan, 1999, p.28.

[1995] Émile Littré, « Des tables parlantes et des esprits frappeurs », in Revue des Deux-Mondes, 1856, tome I, p. 847-872.

avéré de maison hantée. Camille Flammarion (1842-1925), grand vulgarisateur de l'astronomie en France, est également l'auteur de nombreux ouvrages sur les esprits[1996], de même que Cesare Lombroso, l'*alter ego* italien de Lacassagne, qui s'intéresse particulièrement à l'hypnotisme[1997]. Bientôt le spiritisme cesse donc d'être un simple jeu de société pour devenir une véritable doctrine philosophique, sous l'impulsion d'Allan Kardec [1998]. Alexandre Lacassagne possède un de ses ouvrages : *Le Livre des Médiums*[1999], qui relève de l'aspect expérimental de ces pratiques, sans doute le moins illégitime pour un scientifique comme lui. La question intéresse donc Alexandre Lacassagne. Si, selon Guillaume Cuchet, « la médecine officielle comme la psychologie spiritualiste qui dominait l'enseignement universitaire [sous le Second Empire], l'avaient pratiquement abandonné aux spéculations humanitaires et aux sciences plus ou moins "occultes" »[2000], il semble bien que les médecins, et plus généralement les scientifiques de la fin du siècle, s'y intéressent de nouveau. Camille Flammarion réhabilite d'ailleurs résolument cette « branche particulièrement curieuse de l'arbre des connaissances humaines », soulignant que « dans la nature, il n'y a rien d'occulte, de surnaturel, il y a *l'inconnu* »[2001]. Au début du XXe siècle, un certain nombre de savants s'attachent ainsi à proposer une véritable « collaboration

---

[1996] Citons, à titre d'exemple :

Camille Flammarion, Les habitants de l'autre monde. Révélations d'outre-tombe publiées par Camille Flammarion, communications dictées par coups frappés et par l'écriture médiumnique au salon Mont-Thabor, médium mademoiselle Huet, Paris, Ledoyen, 1862-1863, 2 vol.

Camille Flammarion, Des forces naturelles inconnues : à propos des phénomènes produits par les frères Davenport et par les médiums en général. Etude critique par Hermès, Paris, Didier, 1866, 152 p. L'ouvrage fait l'objet de deux rééditions, en 1907 et en 1917.

[1997] Cesare Lombroso, Studi sull' Ipnotismo. Con ricerche oftalmoscopico del Prof. Reymond e dei prof. Bianchi e Sommer sulla polarizzazione psichica, Turin, Bocca, 1887, 74 p. [BML FA 135836]

[1998] Allan Kardec, de son vrai nom Hippolyte Léon Denizard Rivail (1804-1869) est considéré comme le fondateur officiel de la doctrine spirite dont il a défini les principes dans Le livre des Esprits qui paraît pour la première fois en 1857 : « L'homme n'est pas seulement composé de matière, il y a en lui un principe pensant relié au corps physique qu'il quitte, comme on quitte un vêtement usagé, lorsque son incarnation présente est achevée. Une fois désincarnés, les morts peuvent communiquer avec les vivants, soit directement, soit par l'intermédiaire de médiums de manière visible ou invisible ».

[1999] Allan Kardec, Spiritisme expérimental : Le Livre des Médiums, ou Guide des médiums et des évocateurs, Paris, s.d. (37e édition), 506 p. [BML FA 429518]

[2000] Guillaume Cuchet, op.cit., 2007, p.83.

[2001] Préface de Camille Flammarion à Félix Fabart, Histoire philosophique et politique de l'occulte. magie, sorcellerie, spiritisme, Paris, Marpon et Flammarion, s.d., p.IX. [BML FA 429121]

scientifique avec l'invisible »[2002], pour reprendre l'expression de Jean Gattefossé, par ailleurs ingénieur chimiste, ce qui implique surtout pour les « Psychistes expérimentateurs » de se plier à une certaine rigueur « 1° [dans] l'examen consciencieux des résultats des expériences antérieures ; 2° [dans] la discussion raisonnée d'hypothèses calmement formulées »[2003]. Et cet intérêt de la part du médecin *lyonnais* paraît d'autant moins surprenant quand on considère que la ville de Lyon est la « véritable capitale du spiritisme français »[2004]. Selon les estimations effectuées par Kardec lui-même, on compte 25 ou 30 000 adeptes à Lyon, et quelque 600 groupes constitués[2005], parmi lesquels une Société d'Études Psychiques de Lyon qui publie un bulletin dont Lacassagne possède un certain nombre d'extraits[2006]. L'inventaire du fonds Lacassagne est à la hauteur de cet intérêt : 13 ouvrages sont ainsi référencés à la rubrique « Spiritisme »[2007], auxquels il faut ajouter les 66 références relatives à l' « Hypnose, Hypnotisme » et le « Somnambulisme »[2008], celles qui concernent le « Magnétisme »[2009] (soit 16 références) et les 33 relatives à l' « Occultisme », dont un dossier de pièces imprimées, ce qui fait tout de même 128 références au total[2010]. Les *Archives d'anthropologie criminelle* se font l'écho de ces intérêts. On y trouve ainsi des articles concernant l'hypnose[2011], le magnétisme[2012] ou le

---

[2002] On reprend ici le titre de l'article de Jean Gattefossé, « La collaboration scientifique avec l'invisible », in Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Lyon, Année 1922, n°3 et 4, 8 p. [BML FA 140982]

[2003] Jean Gattefossé, op.cit., 1922, p.1. [BML FA 140982]

[2004] Anne-Sophie Chambon, Le spiritisme à Lyon : 1860-1920, Mémoire de maîtrise sous la direction de Régis Ladous, Université Jean Moulin Lyon III, 1989.

[2005] Guillaume Cuchet, op.cit., 2007, p.88.

[2006] Jean Gattefossé, op.cit., 1922. [BML FA 140982]

[2007] Catalogue…, op.cit., 1922, p.198. [BML FA 141 946]

[2008] Catalogue…, op.cit., 1922, p.115. [BML FA 141 946] et Catalogue…, op.cit., 1922, p.197. [BML FA 141 946]. Respectivement on dénombre 49 entrées à la rubrique « Hypnose » et 17 à la rubrique « Somnambulisme ».

[2009] Catalogue…, op.cit., 1922, p.140. [BML FA 141 946]

[2010] On se permet d'additionner de la sorte ces références parce que l'ensemble des phénomènes évoqués sous les vocables de « spiritualisme américain », « spiritualisme moderne », « phénomènes magnétiques » ou « phénomènes des tables » relèvent de ce qu'on appelle à partir de 1857 (date à laquelle Allan Kardec invente le mot) le « spiritisme », si l'on en croit Guillaume Cuchet, op.cit., 2007, p.75.

[2011] 11 articles traitent du sujet sur la période 1887-1912.

[2012] On relève deux articles consacrés au sujet, dont un mémoire original du docteur Gouzer en 1891 intitulé : « Action des courants telluriques, du magnétisme terrestre sur l'activité cérébrale », p.349-369.

spiritisme[2013]. Et la revue relaie les inquiétudes générées par ces pratiques dont le succès s'explique justement parce qu'elles sont supposées permettre de transgresser la frontière qui sépare les morts des vivants, répondant à « une demande massive de "consolation" »[2014] : on questionne par ce biais ses chers défunts comme on visiterait plus classiquement ses morts au cimetière. C'est dans cette perspective, et conjointement au succès du culte des morts, que le spiritisme français se développe plus particulièrement. Lacassagne donne son avis sur ce phénomène :

> « Le culte rendu aujourd'hui aux morts ressemble de plus en plus à ce que nous l'avons rencontré chez les populations primitives et à ce que nous le trouvons actuellement chez les populations les moins avancées »[2015].

En conséquence, on s'en doute, il ne saurait adhérer à de telles pratiques. Et s'il admet qu'on se découvre au passage d'un corbillard, « c'est pour honorer la douleur de ceux qui l'accompagnent, et non pour rendre hommage à une dépouille qui ne nous est de rien et dont nous ne nous occupons que pour l'empêcher, autant que le permet le culte sacré des morts, d'être nuisible aux vivants »[2016]. Cette dernière formule sème cependant le doute : Lacassagne croirait-il aux fantômes ? La suite de l'article ne nous éclaire hélas pas sur ce point. Mais ce qui intéresse Alexandre Lacassagne, ce n'est pas tant la possibilité de franchir la frontière entre morts et vivants, fût-ce par la force de l'esprit. Il semble qu'il accorde en fait assez peu de crédit à cette éventualité. En revanche, ce qui retient son attention, ce sont ceux qui se livrent à ces pratiques – qu'ils soient spirites, hypnotiseurs ou hypnotisés –, le danger social qu'ils peuvent constituer, et leur état mental. L'hypnose, également appelée « sommeil morbide », est le plus souvent considérée comme dangereuse car elle conduirait à l'abolition de la volonté du sujet qui y est soumis : le docteur Henri Barth insiste ainsi sur « l'extrême docilité de l'imagination des sujets [magnétisés] qui les rend

---

[2013] Notamment : « Recension de l'ouvrage sur Le spiritisme dans ses rapports avec la folie, par le Dr Marcel Viollet », in Archives d'anthropologie criminelle, 1909, p.451.
L'ouvrage en question se trouve conservé dans la Réserve Lacassagne du fonds ancien de la bibliothèque universitaire de l'Université Claude Bernard-Lyon 1.

[2014] Guillaume Cuchet, op.cit., 2007, p.90.

[2015] Alexandre Lacassagne, « Crémation », Extrait du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Paris, Masson, 1879, p.83.

[2016] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1879, p.86.

aptes à adopter sans discussion toutes les idées qu'on leur impose »[2017]. Si cela peut présenter des avantages dans le cadre d'un traitement médical, l'hypnose accédant alors au statut de « médication »[2018] légitime pour le traitement des « affections d'origine nerveuse et plus spécialement des névroses »[2019], l'exercice peut également permettre à « tout individu familiarisé avec les pratiques du magnétisme […de] faire exécuter au sujet mis dans l'état de somnambulisme tous les actes qu'il lui plaît ». D'où la nécessité pour un médecin légiste expérimenté de connaître ces pratiques[2020] pour traquer les simulateurs qui invoquerait à tort l'hypnotisme afin de se dédouaner de quelque crime, voire pour y recourir lui-même « pour raviver les souvenirs et faire renaître dans l'esprit du sujet les impressions effacées […ou], en essayant les manœuvres de l'hypnotisation sur l'inculpé, éprouver son plus ou moins d'impressionnabilité à ces manœuvres »[2021]. Un tel cas de simulation est d'ailleurs relaté dans la revue[2022] :

> « F…. [l'inculpé], endormi par des individus qui l'auraient connu, à l'hôpital de D…, comme hypnotisable, aurait, dans le sommeil hypnotique, inconsciemment bu et mangé, et négligé de payer ses dépenses bien qu'ayant de l'argent, puis

---

[2017] Henri Barth, « Du sommeil non naturel », in Archives d'anthropologie criminelle, 1886, p.376.

[2018] Le docteur Barth lui-même emploie ce terme.

[2019] On sait également que les médecins tentent d'y recourir dans le cadre de la gestion de la douleur. C'est notamment le cas lors l'expérience que relate le docteur Mesmet lors d'un accouchement : « Accouchement et hypnotisme. Séance du 8 juillet 1887 à l'Académie de médecine », in Archives d'anthropologie criminelle, p.479-481.

[2020] Dans les Archives, quatre ouvrages ou articles sont recensés, qui traitent plus spécifiquement des rapports de l'hypnose avec le droit, et du problème concomitant de la responsabilité :

Albert Bonjean, L'hypnotisme, ses rapports avec le droit et la thérapeutique, la suggestion mentale, Paris, Alcan, 1890, 376 p. (Recension dans les Archives d'anthropologie criminelle, 1891, p.219).

Achille Apokenko, « L'état actuel de la question sur les crimes hypnotiques », in Revue de psychiatrie russe, janvier-mars 1897. (Recension dans les Archives d'anthropologie criminelle, 1897, p.705-707).

E.-F. Belline, L'hypnotisme, son importance en science, en droit et en jurisprudence. Leçons professées à la Faculté de droit de Kharkoff, Saint-Pétersbourg, 1898, 55 p. (Recension dans les Archives d'anthropologie criminelle, 1898, p.576-577).

Joseph Grasset, L'hypnotisme et la suggestion, Paris, Doin, 1903, 534 p. (Recension dans les paru dans Archives d'anthropologie criminelle, 1903, p.238-240).

[2021] Henri Barth, op.cit., 1886, p.377.

[2022] Samuel Garnier, « L'affaire F.Ch. Allégation d'un état d'hypnose concomitant des délits, responsabilité du prévenu », in Archives d'anthropologie criminelle, 1912, p.810.

> emprunté à l'aubergiste quelque menue monnaie, et enfin aurait été suggestionné de commettre des délits de même nature les jours suivants »[2023].

La question de la suggestion criminelle inquiète véritablement les médecins et les juristes : elle est d'ailleurs « à l'ordre du jour lors du congrès international de Neurologie qui [se tient] à Bruxelles du 11 au 17 septembre 1897 »[2024]. Un dépouillement rapide de la littérature scientifique sur le sujet[2025] permet de montrer que l'opinion des médecins sur la question est en réalité assez nuancée. On peut distinguer deux grandes « écoles de pensées » : l'école dite « de Paris », qui n'admet la possibilité d'une telle suggestion « que chez des personnes dont la valeur morale en fait des criminels virtuels »[2026], et l'école de Nancy , qui elle y ajoute foi et la « croit possible chez tout le monde ». En fait, pour la majorité des médecins légistes concernés, l'hypnose est un élément nécessaire mais non point suffisant pour expliquer le passage à l'acte criminel de certains individus. Il convient donc « d'examiner la valeur morale du sujet avant de se prononcer »[2027]. Plus généralement d'ailleurs, la possibilité de manipulation que semble induire l'hypnotisme retient l'attention des savants. Camille Flammarion insiste :

> « À la suggestion de l'opérateur, la personne hypnotisée peut oublier complètement son propre nom et même sa personnalité, de femme se croire homme et réciproquement, de jeune se croire âgée ou enfant, s'imaginer même, en toute sincérité, être un animal quelconque »[2028].

C'est dire combien le magnétisme recèle de ferments de désordre. Ces pratiques limites ne sont donc légitimes qu'entre certaines mains, pratiquées dans certaines conditions. En 1888, l'Académie de médecine de Belgique se prononce ainsi en faveur d'une interdiction par le gouvernement des séances

---

[2023] Samuel Garnier, op.cit., 1912, p.814.
[2024] « Recension de Achille Apokenko », in op.cit., 1897, p.705.
[2025] L'étude de tous les ouvrages sur la question nécessiterait de bien plus longs développements. On s'en est tenu à la lecture des ouvrages du fonds Lacassagne sur le sujet, et à celle des articles des Archives.
[2026] « Recension de Achille Apokenko », in op.cit., 1897, p.705.
[2027] « Recension de Achille Apokenko », in op.cit., 1897, p.706.
[2028] Préface de Camille Flammarion à Félix Fabart, op.cit., s.d., p.XVII. [BML FA 429121]

publiques d'hypnotisme[2029], dont la finalité est essentiellement récréative. On retrouve ici sans doute, comme sur d'autres sujets, le désir des médecins de « s'en attribuer le monopole »[2030]. Il faut dire que dans un premier temps les pratiques spirites à visée thérapeutique, notamment la « médiumnité guérissante », empiètent sur leur territoire et passent souvent pour une forme d'exercice illégal de la médecine[2031]. Il ne peut être donné à tout le monde de s'aventurer sur le terrain de l'esprit : la pneumatologie, comme toutes les sciences, nécessite une certaine expertise, sans laquelle sa pratique pourrait bien s'avérer dangereuse. D'ailleurs, les premières recherches établissant des rapports entre le spiritisme et la pathologie mentale sont presque immédiatement contemporaine de l'essor de ces pratiques : elles datent de 1861[2032]. Certains facteurs (la débilité, une hérédité chargée ou encore la féminité) prédisposent les individus au délire spirite, qui constitue par ailleurs une forme de subversion :

> « Les délires de médiumnité émergent dans le contexte de subversion sociale de la fin du XIXe siècle répondant au mal-être général et à la quête d'une autre identité pour différentes parties de la société, mais aussi au milieu de la crise de croyance rationaliste qui voyait s'étendre un mysticisme ambiant dont le spiritisme représentait une branche »[2033].

On comprend mieux l'intérêt du légiste, soucieux de se mettre au service de la justice et de l'ordre. Il poursuit d'ailleurs ses investigations bien au-delà du seul cas des spirites, qui franchissent la frontière entre morts et vivants de manière encore bien virtuelle : tous ceux qui la violent, de manière bien tangible cette fois, retiennent ainsi l'attention d'Alexandre Lacassagne. On peut considérer comme tels les dépeceurs de cadavre, bien sûr, mais aussi, figure paradigmatique, les nécrophiles. Pour le docteur Lacassagne le

---

[2029] « L'hypnotisme en Belgique », coupure de presse non identifiée, sans date, conservée par Alexandre Lacassagne dans le dossier de pièces imprimées sur « Occultisme, Hypnotisme, Sorcellerie, Magie, etc. » [BML FA 140793]

[2030] Gabriel Tarde, « Recension de l'ouvrage sur Le Magnétisme animal, par J. Delbœuf (Alcan, 1899) », in Archives d'anthropologie criminelle, 1889, p.501.

[2031] Sur ce point, voir Nicole Edelman, op.cit., 1995, p.55-59.

[2032] Pascal Le Maléfan, op.cit., 1999, p.12.

C'est à Jules Baillarger qu'on les doit. « Son curieux et intéresant mémoire sur les hallucinations », qui éclaire « le fonctionnement cérébral dans cette période intercalaire entre la veille et le sommeil » (p.11) reçoit le prix Civrieux, accordé par l'Académie de Médecine, en 1861. Sur ce point, on renvoie à Dr Magnan, Eloge de M. Baillarger, Paris, Masson, 1902, 21 p. [BML FA 140031]

[2033] Pascal Le Maléfan, op.cit., Paris, L'Harmattan, 1999, p.21.

dépeceur de cadavre, « comme sa victime, relève aussi du médecin légiste »[2034], qui entend bien se livrer sur lui à une expertise approfondie :

> « Au professeur Lacassagne et à l'École d'anthropologie lyonnaise, revient […] l'honneur d'avoir formulé des vœux énergiques pour que ce criminel soit soumis à un examen médical complet. Dans cet examen, le médecin ne doit pas simplement se contenter de rechercher si l'accusé est un véritable aliéné, un dément, dans toute l'acception du mot ; mais il doit aussi fouiller avec soin les antécédents héréditaires et personnels de l'inculpé, rechercher s'il existe chez lui des signes de dégénérescence physique et mental, apprécier son caractère particulier, son degré d'impulsivité, son tempérament, ses mœurs, enfin le milieu social où il a vécu »[2035].

Le but ? Comprendre comme on en arrive là et comment on transgresse ce qui semble un tabou universel, tant il est vrai que « l'homme a toujours eu pour ses morts du respect et de la crainte »[2036]. Enfreindre cette loi, c'est donc se positionner hors de la sphère de l'humain, mais de même que l'embryologiste place les embryons difformes dans des bocaux de formol, de même le légiste veut faire entrer ces monstres moraux dans son champ d'étude. De la même manière, le nécrophile apparaît alors sous la plume des aliénistes. Il est symptomatique de relever qu'entre 1849, date à laquelle le terme « vampirisme » est mis en avant lors de l'affaire du sergent Bertrand, alors même que « contrairement à la légende, c'est ici un vivant qui dérange les morts »[2037] et la première thèse sur le sujet, effectuée à l'instigation d'Alexandre Lacassagne en 1901[2038], plusieurs cas de ce genre soient documentés dans la littérature médicale. Sylvie Chaperon en isole deux, outre celui, fondateur, du sergent Bertrand : ceux d'Alexandre Siméon et de Victor Ardisson, surnommé « le vampire du Muy ». Alexandre Lacassagne les connaît, bien sûr. Il possède même un manuscrit autographe d'Ardisson[2039]. Mais il rassemble des informations sur d'autres cas, ceux

---

[2034] A. de Saint-Vincent de Parois, op.cit., 1902, p.3. [BML FA 135607]
[2035] Dr A. de Saint-Vincent de Parois, op.cit., 1902, p.3-4. [BML FA 135607]
[2036] Alexis Épaulard, Vampirisme, nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie, Lyon, Storck, 1901, p. 3-4. [BML FA 135604]
[2037] Sylvie Chaperon, op.cit., 2007, p.98.
[2038] Alexis Épaulard, op.cit., 1901, 102 p. [BML FA 135604]
[2039] Ces quelques lignes sont conservées dans le dossier de correspondances personnelles du fonds, dans une lettre du docteur Épaulard, le 29 novembre 1901 [BML Ms 5174].

d'un « vampire suisse »[2040] et d'un « déterreur de cadavre »[2041]. Au total, quand Alexis Épaulard en fait un inventaire qui veut être exhaustif, ce sont quelques 23 observations, toutes masculines qu'il recense, les faits exposés concernant pour l'essentiel la seconde moitié du XIXe siècle[2042]. Les mots semblent manquer pour qualifier semblables crimes[2043], en tout cas la terminologie médicale n'est pas toujours très claire. Il faut inventer le néologisme « nécrophilie » en 1852 pour rendre compte des profanations de cadavres motivées par l'instinct sexuel et établir une distinction entre cette pathologie nouvellement étudiée[2044] et le vampirisme, qui recouvre « toutes les profanations de cadavre, quelle que soit leur raison première »[2045]. Mais dans les hésitations des médecins à définir cette perversion d'un genre nouveau, dans la confusion persistante entre nécrophilie, sadisme, cannibalisme et occultisme, Amandine Malivin y voit l'impossibilité même pour eux à penser un phénomène qui va bien trop loin dans le registre de la subversion. C'est sans doute la raison pour laquelle le regard médical se porte finalement sur le criminel plutôt que sur son acte qui, s'il demeure monstrueux, est plus efficacement relaté par le biais de la littérature que par celui d'un discours médical. Les médecins emboîtent à ce titre le pas aux juristes, dont la réflexion connaît alors de profondes mutations. Le XIXe siècle voit ainsi s'opérer un « basculement entre, d'une part, une justice d'Ancien Régime, objective, punissant des *faits* criminels dans un but essentiellement social d'exemplarité, […] et d'autre part, une justice subjective, punissant des *individus*…»[2046]. Mais le nécrophile du médecin

---

[2040] « Un vampire suisse », s.d., journal non identifié. Coupure de presse conservée dans Lacassagne dans le dossier de pièces sur le cadavre [BML FA 140754 pièce n°17]

[2041] « Un déterreur de cadavres », journal non identifié, Lacassagne dans le dossier de pièces sur le cadavre. En bleu, de la main de Lacassagne : « nécrophilie ». [BML FA 140754 pièce n°14]

[2042] Exception faite de la première observation, « due à Hérodote », tous les autres cas se sont déroulés entre 1825 et 1901.

[2043] Sur le sujet, il faut mentionner :

Michel Dansel, Le sergent Bertrand : portrait d'un nécrophile heureux, Paris, Albin Michel, 1991, 247 p.

Lisa Downing, Desiring the dead. Necrophilia and nineteenth-century French literature, Oxford, Legenda, 2003, 146 p.

[2044] Si le premier cas de nécrophilie faisant l'objet d'une étude médicale date de 1849, la première thèse de médecine sur le sujet, sous la direction d'Alexandre Lacassagne, est soutenue par le Docteur Alexis Épaulard en 1901 :

[2045] Alexis Épaulard, op.cit., 1901, p.8. [BML FA 135604]

[2046] Laurence Guignard, « L'irresponsabilité pénale dans la première moitié du XIXe siècle, entre classicisme et défense sociale », in XXXIVe Congrès français de

n'est pas celui de l'écrivain [Fig.37]. Celui de Maupassant est un amoureux désespéré qui ne se résout pas à la perte de son amante, , « un jeune avocat de la ville, riche, bien vu, du nom de Courbataille »[2047], « un beau garçon, grand, brun, avec un visage ouvert, des traits énergiques, un œil hardi » qui proclame son amour pour elle devant le tribunal qui doit le juger pour son « acte horrible de profanation » et se voit acquitté. On est loin des « dégénérés impulsifs ou débiles mentaux »[2048] étudiés par le docteur Épaulard.

Fig.37.1 : Le vampire, in *Mémoires de Monsieur Claude, chef de la police de sûreté sous le second Empire*, 1881.

Fig.37.2 : Le nécrophile, in Martin Van Maele, *La grande danse macabre des vifs*, 1905.

criminologie : Responsables, coupables, punis ? Fragments d'un interminable débat, Agen, septembre 2004.
Article en ligne : http://champpenal.revues.org/document368.html [Consulté le 10 janvier 2009]

[2047] Guy de Maupassant, « La tombe » (1887).

[2048] Alexis Épaulard, op.cit., 1901, p.7. [BML FA 135604]

La fin de siècle est donc marquée, à différents égards, par un trouble persistant de la frontière entre le mort et le vivant. Outre le pervers qui la transgresse de manière obscène, il existe bien d'autres manières de passer outre cette limite. La pratique mondaine du spiritisme, qui consiste dans l'établissement d'une communication avec l'au-delà en atteste. Sur le plan strictement médical, alors même que la thérapeutique n'en est encore qu'aux tous premiers balbutiements, le pouvoir médical demeurant encore bien en-deçà de la quasi-omnipotence qu'on lui connaît aujourd'hui, les praticiens tentent pourtant déjà de repousser les frontières de vivants en cherchant à ressusciter bêtes et suppliciés. Ce n'est alors pas tant la mort qui fait peur, que l'éventualité d'être enterré vivant : cette angoisse est emblématique de la mise en cause de la définition même de la mort. On ne s'accorde plus sur les signes qui la caractérisent, et il devient de plus en plus évident que seul un expert détient les clés nécessaires à son diagnostic. Du reste, la médecine légale fourbit alors ses procédures, et affirme son efficacité quand il s'agit de faire parler les cadavres, pour s'assurer d'un décès, de ses causes et de l'identité du mort. Plus largement, l'entrée de la médecine dans l'ère de l'expérience clinique bouleverse complètement « la grande équation du vivant et du mortel » puisque, désormais, « si paradoxal

que cela puisse paraître, [la mort] éclaire la vie »[2049]. Sur la table d'autopsie, le cadavre parle en son nom, mais sur la table de dissection, « c'est la vérité intérieure de la maladie » qu'il proclame.

C. Fou ou raisonnable ?

La dernière figure de l'altérité que je veux étudier ici, c'est celle du fou ou pour mieux dire de l'aliéné[2050]. Ce dernier terme, outre que c'est le mot consacré pour notre période, renvoie étymologiquement à l'*alienus*, l'autre par excellence. On sait les grandes évolutions qu'a connues ce personnage[2051], depuis le fou « type social familier »[2052] qu'il ne s'agit ni de soigner ni d'enfermer, jusqu'au malade du XIXe siècle que les médecins tentent de soulager, en passant par la déchéance des enfermés de la Salpêtrière, dangereux ferments de trouble à l'ordre public. D'abord simple d'esprit, ignorant le mal, et par conséquent le bien, parce que la nature l'a privé de raison, il est valorisé par l'Église conformément à la première béatitude[2053], l'institution ecclésiale se chargeant d'en prendre soin. Vincent de Paul rappelle ainsi à ceux qui sont chargés, dans les maisons d'internement qu'il crée, de soigner les déments, que « Notre-Seigneur […]

[2049] Pierre Macherey, « De Canguilhem à Canguilhem en passant par Foucault », in Georges Canguilhem, philosophe et historien des sciences. Actes du colloque organisé par le Collège international de philosophie au Palais de la Découverte les 6-7-8 décembre 1990, Paris, Albin-Michel, 1993, p.286-294.

[2050] Il convient de souligner les évolutions qu'a connu le vocabulaire utilisé pour désigner les personnes atteintes de troubles mentaux. Au XIXe siècle, on parle plutôt d'« aliéné », mais on emploie ici également ceux de « fou » et de « malade mental » pour éviter les répétitions inharmonieuses. De même, le terme de « psychiatre » n'est utilisé en France qu'à la toute fin du XIXe siècle, mais on l'utilise ici indifféremment avec celui d' « aliénistes » pour les mêmes raisons de style. Enfin, les aliénés internés le sont dans un « asile », mais on emploie ici aussi le terme d' « hôpital ».

[2051] Sur ce point on renvoie à Michel Foucault, Histoire de la folie à l'âge classique, Paris Gallimard, 1972, 583 p.

Gladys Swain a mis en cause certaines es thèses de Foucault sur la folie :

Gladys Swain, Le sujet de la folie : naissance de la psychiatrie, précédé de « De Pinel à Freud » par Marcel Gauchet, Paris, Calmann-Lévy, 1997 (1e édition 1977), 151 p.

Marcel Gauchet & Gladys Swain, La pratique de l'esprit humain : l'institution asilaire et la révolution démocratique, Paris, Gallimard, 1980, 519 p.

Gladys Swain, Dialogue avec l'insensé. Essais d'histoire de la psychiatrie, précédé de « À la recherche d'une autre histoire de la folie » par Marcel Gauchet, Paris, Gallimard, 1994, 281 p.

La revue Romantisme consacrée à la question sous la direction d'Aude Fauvel : Romantisme. Revue du dix-neuvième siècle, n°141, septembre 2008, « Asiles et fous », 142 p.

[2052] Michel Foucault, op.cit., 1972, p.190.

[2053] « Heureux les pauvres en esprit, car le Royaume des cieux est à eux » (Discours sur la montagne : les Béatitudes, Évangile selon Saint Mathieu, 5.1).

a voulu être entouré de lunatiques, de démoniaques, de fous, de tentés, de possédés »[2054]. « Il a voulu lui-même passer aux yeux de tous pour un dément »[2055]. Le fou, c'est « la forme ultime, le dernier degré du Dieu fait homme, avant l'accomplissement et la délivrance de la Croix ». Mais le décret de 1656 créant l'Hôpital Général chargé d'accueillir les insensés marque un tournant dans l'histoire de la folie et un changement majeur de l'image du fou, désormais enfermé avec les mendiants, les infirmes et autres marginaux fauteurs de trouble. Il faut attendre la fin de la période révolutionnaire et le début du XIXe siècle pour que le fou accède au statut de malade, à la suite des travaux de Pinel (1745-1826) et d'Esquirol (1772-1840). En marge d'une thèse pour laquelle Alexandre Lacassagne est membre du jury, on trouve cette mention de sa main soulignant ce rôle clé joué par le docteur Pinel dans la revalorisation de la figure des fous : « Il les éleva à la dignité de malades »[2056] en considérant qu'il était possible d'instaurer avec eux un « commerce thérapeutique ». Admettre cette possibilité, c'est en finir avec l'idée que le fou, muré dans son délire, est insensible à son environnement et définitivement inatteignable. Voilà qui change tout. À l'heure même où la médecine invente le terme d' « aliéné », et semble consacrer l'irréfragable altérité du malade mental, « Philippe Pinel franchit le seuil au-delà duquel il ne sera plus philosophiquement et médicalement possible de considérer le fou comme totalement autre – autre au point de le placer hors de l'humain »[2057]. Bref, il consacre la

---

[2054] Sermon cité in Abelly, Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, Paris, 1664, t.I, p.199. Cité par Michel Foucault, op.cit., 1972, p.171.

[2055] Michel Foucault, op.cit., 1972, p.171-172.

[2056] Maurice Michelon, Les demi-fous et la responsabilité dite atténuée, Lyon, Schneider, 1906, p.9. [BML FA 135668]

Cela ne signifie pourtant pas que l'on ait attendu que naisse la psychiatrie, au XIXe siècle pour soigner les fous. Sur ce point, on renvoie à l'étonnant inventaire de thérapeutiques dressé par Pierre Morel et Claude Quétel, depuis l'Antiquité jusqu'à la période contemporaine (Médecines de la folie, Paris, Hachette, 1985, 285 p.)

[2057] Pierre Morel et Claude Quétel, op.cit., 1985, p.167.

Sur Philippe Pinel (1745-186) on renvoie plus particulièrement à :

Henri Baruk, La psychiatrie française de Pinel à nos jours, Paris, PUF, 1967, 162 p.

Jacques Postel, Genèse de la psychiatrie : les premiers écrits de Philippe Pinel, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo, 1998, 297 p.

Jacques Postel et Claude Quétel, Nouvelle histoire de la psychiatrie, 2002, XIX-647 p.

Hervé Beauchesne, Histoire de la psychopathologie, Paris, PUF, 1993, 270 p.

reconnaissance de « la non-inhumanité du fou »[2058], introduisant une rupture théorique majeure dans l'histoire de le pensée psychiatrique. C'est dans ce dernier moment de l'histoire de la folie, entre optimisme thérapeutique[2059] et constat angoissé de la hausse du nombre d'aliénés[2060], que se situe Lacassagne, au cœur de « l'âge d'or de l'aliénisme français » pour reprendre l'expression de Robert Castel[2061], alors que « le fou est à l'asile où il sert la raison »[2062], dans cet espace de soin en même temps que de réclusion et d'observation dont la loi du 30 juin 1838 a imposé la création départementale. Conséquence de ce texte législatif et de l'impuissance des thérapeutiques du temps : le nombre des patients hospitalisés en milieu psychiatrique explose véritablement au cours du XIXe siècle. « En 1875, les patients internés en asile sont ainsi plus de 40 000 pour une population d'environ 35 millions d'habitants »[2063], et ce chiffre ne cesse d'augmenter sous la Troisième République, au point que les établissements à vocation psychiatrique finissent par accueillir autant, sinon plus de monde que les prisons dont la population ne cesse de décroître pendant la même période, passant de 60 000 en 1870 à 12 000 pendant l'entre-deux-guerres[2064]. Cette croissance constante de la population asilaire est plus frappante encore si l'on raisonne en proportion de la population. On passe en fait de 0,7 fous internés pour 10 000 habitants sous le règne de Louis XIV à 1,9 pour 10 000 à la veille de la Révolution ; 3,6 à l'époque de la loi de 1838, pour dépasser le cap des 10 à la fin du Second Empire[2065], puis des 16 au début la IIIe République. On comprend mieux, dès lors, le mot de Gambetta qui

---

[2058] *Idem*.

[2059] Gladys Swain et Marcel Gauchet, op.cit., 1980, p.41-51.

George J. Makari, « Educated insane : a nineteenth-century psychiatric paradigm », in Journal of the History of the Behavioral Sciences, vol.29, n°1, 1993, p.8-21.

[2060] Les progrès de la statistique expliquent pour une part cette hausse : ce n'est pas tant le nombre d'aliénés qui augmente que leur comptage qui est plus rigoureux. Mais l'angoisse qui s'en trouve induite n'en est pas moins réelle.

[2061] Robert Castel, L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme, Paris, Éditions de Minuit, 1976, 334 p.

[2062] Georges Canguilhem, La Connaissance de la vie [1952], Paris, Vrin, 1965, p.228.

[2063] Aude Fauvel, « Le crime de Clermont et la remise en cause des asiles en 1880 », in Revue d'histoire moderne et contemporaine, 49-1, janvier-mars 2002, p.197.

[2064] Michelle Perrot (dir.), op.cit., p.17.

[2065] On emprunte les chiffres en question à Pierre Morel et Claude Quétel, op.cit., 1985, p.200.

considérait la folie comme la « Maladie du siècle »[2066]. Et il semble que, si l'on doit parler de « grand renfermement », c'est bien plutôt à propos d'un long XIXe siècle que du XVIIe siècle pointé par Michel Foucault. D'autant que les déments ne sont alors pas seulement pris dans les rets du système asilaire. Leur prison est aussi de mots, de concepts et de théories. Le réseau serré des discours dans lesquels on tente d'enserrer la folie pour en saisir l'essence manifestent d'une réelle curiosité « ancré[e] dans un désir, nouveau, de comprendre l'autre de la folie »[2067] que la concentration des malades mentaux permet de satisfaire plus aisément. Pour construire des séries statistiques, mener des observations rigoureuses, l'asile constitue un laboratoire privilégié, et compréhension ne rime pas toujours avec compassion en dépit du caractère nettement humanitaire de la loi de 1838 par laquelle la société reconnaît la responsabilité qui l'engage envers ses populations et ses devoirs d'assistance à leur égard.

Certes, Alexandre Lacassagne n'est pas aliéniste. Il n'empêche que la question de la folie l'intéresse particulièrement. Du reste, dans le dernier tiers du XIXe siècle, le monopole du discours psychiatrique sur la folie fait l'objet de sérieuses remises en question. L'affaire sordide du meurtre d'un jeune aliéné, Appert, battu à mort par le surveillant général de l'asile où il est enfermé, place les établissements psychiatriques au centre d'une polémique sans précédent. La presse se déchaîne autour de « l'affaire Estoret »[2068]. Et les projets de réforme de la loi de 1838 se multiplient, libérant les paroles d'acteurs qui n'étaient jusque là pas autorisés à se prononcer : grand public et hommes politiques, journalistes et polémistes bien sûr, mais aussi des médecins qui ne sont pas aliénistes. Le fonds Lacassagne en conserve la trace[2069]. La prise en charge et les soins

---

[2066] Déclaration faite au Corps législatif le 21 mars 1870 lors du dépôt de projet de révision de la loi de 1838, in Théophile Roussel, Notes et documents concernant la législation française et les législations étrangères sur les aliénés. Annexes au procès-verbal de la séance du 20 mai 1885. Commission relative à la révision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, M. Mouillot, 1885, p.298-299. Cité par Aude Fauvel, « Punition, dégénérescence ou malheur ? La folie d'André Gill (1840-1885) », in Revue d'histoire du XIXe siècle, n°26-27, 2003, p.277-304. Article en ligne : http://rh19.revues.org/index751.html [Consulté le 8 mai 2009]

[2067] Aude Fauvel, « Avant-propos », in Romantisme… op.cit., 2008, p.5.

[2068] Sur ce point, on renvoie à l'article d'Aude Fauvel, op.cit., 2002, p.195-216.

[2069] Ce sont pas moins de quatre projets de lois qui se succèdent entre 1887 et 1914, qui n'ont pas tous l'heur d'être débattus à la Chambre des députés ni au Sénat d'ailleurs, si l'on en croit le doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier fait état de ces

administrés aux aliénés dans les asiles interroge l'opinion publique. Les critiques sont acerbes. Le monde médical se défend, bien sûr. Les *Archives d'anthropologie criminelle* se font ainsi l'écho de la parution d'une brochure du docteur Masoin[2070], professeur à l'Université de Louvain, qui s'élève contre « les prétendues séquestrations arbitraires » et dénonce la mauvaise publicité qui est faite au service médical dans les asiles d'aliénés. Mais c'en est fait du monopole du discours psychiatrique : le regard de l'aliénistes n'est désormais plus le seul regard légitime que l'on puisse porter sur la folie. Ainsi, c'est en tant que médecin légiste, qu'il est régulièrement demandé à Alexandre Lacassagne d'évaluer le degré de responsabilité pénale des individus soumis à son expertise. Comme à son habitude, il tire de son expérience professionnelle une méthode rigoureuse pour l'examen médico-légal d'un aliéné, qu'il expose dans son *Vade-Mecum*[2071]. Il semble intéressant d'en analyser les conclusions :

> « 1° L'individu présente-t-il des désordres intellectuels ?
> 2° Est-il dangereux pour les autres ou pour lui-même ?
> 3° S'il est dangereux, peut-il trouver dans son entourage les soins et la surveillance nécessaires ?
> 4° Sans être dangereux pour les autres ou pour lui-même, est-il dans l'impossibilité de pourvoir à sa propre existence, et n'y a-t-il auprès de lui personne en état d'y pourvoir ? ».

Si la folie intéresse Alexandre Lacassagne, ce n'est pas en tant que telle, mais en raison des éventuelles perturbations sociales qu'elle peut engendrer. Il ne s'agit pas seulement de se prononcer sur l'état de santé mentale d'un patient, mais bien de conclure sur sa dangerosité[2072] éventuelle et sur sa capacité à vivre de manière autonome. Ce n'est donc pas la dimension

---

projets Roussel, Reinach et Lafond, Dubief et Strauss (A. Mairet, Le régime des aliénés. Révision de la loi de 1838, Paris, Masson, 1914, 250 p. [BML FA 137014])
On signale aussi, sur le même sujet dans le fonds, la thèse de doctorat de médecine de Jules Collart, Contribution à la réforme de la loi du 30 juin 1838. Des attributions dont on ne saurait charger les aliénés et de quelques unes qui pourraient notamment leur être confiées, Paris, Impr. Levé, 1914, 58 p. [BML FA 137033]

[2070] « Compte rendu de Considérations sur les prétendues séquestrations arbitraires et sur le service médical dans les asiles d'aliénés par E. Masoin », in Archives d'anthropologie criminelle, 1905, p.312.

[2071] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.67-71. [BML FA 395160]

[2072] Sur ce point, on renvoie à l'article de Jean Danet, « La dangerosité, une notion criminologique, séculaire et mutante », in Champ pénal : nouvelle revue française de criminologie, octobre 2008. http://champpenal.revues.org/document6013.html. Consulté le 23 janvier 2009 [Consulté le 23 janvier 2009]

« philosophique » de la question, pas plus que ses aspects strictement médicaux qui retiennent son attention. Le point de vue d'Alexandre Lacassagne sur les pathologies mentales est bien un point de vue « sociologique » :

> « Toutes les questions qui se rattachent à l'aliénation mentale, sont en effet, on peut le dire, des questions à l'ordre du jour, et cela non seulement dans le domaine médical proprement dit, mais au point de vue juridique, économique, moral… »[2073].

Au total, ce sont quelque 534 ouvrages du fonds qui ont trait à la question de la santé mentale[2074]. Au vu des rubriques mêmes du catalogue, on peut dresser un premier constat : la folie qui intéresse Lacassagne est polymorphe. Individuelle ou collective, elle peut être acquise, notamment quand elle est consécutive d'une consommation abusive d'alcool, ou héréditaire, pacifique ou homicide, réelle ou simulée, partielle ou totale. Elle concerne préférentiellement certains groupes de la population, qui font alors l'objet d'une étude spécifique : il y a une folie spécifique de la femme[2075] ou des prisonniers[2076] par exemple. La maladie mentale intéresse Alexandre Lacassagne de longue date, si l'on en croit la préface qu'il rédige pour l'ouvrage de Paul Dubuisson et Auguste Vigouroux en 1911 : dès 1875 il aurait ainsi incité Dubuisson à travailler ces questions, avant même que ce dernier ne soit nommé médecin-adjoint puis médecin chef à Sainte-Anne[2077]. Certaines pathologies mentales retiennent plus particulièrement l'attention d'Alexandre Lacassagne, parce qu'il les connaît d'expérience. C'est sans doute le cas du fameux « cafard », encore appelé « colonite », ce vague à l'âme spécifique qui frappe ceux qui s'attardent trop longtemps

---

[2073] Dr Louis Laussedat, « Discussion sur la folie paralytique à l'Académie royale de médecine de Belgique », in Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, t.VII, n°6, p.1. [BML FA 138804]

[2074] On compte 39 ouvrages classés sous l'intitulé « folie ». Il faut y ajouter, comme le renvoi dans le catalogue y invite, ceux qui concernent l'aliénisme (69), la responsabilité atténuée (94) et les demi-fous (8), les troubles mentaux (225) et la psychologie morbide (99), soit tout de même 534 ouvrages au total.

[2075] Raymond de Ryckère, La femme en prison et devant la mort. L'alcoolisme féminin, Lyon, Storck, 1902, 471 p. [BML FA 140854]

[2076] A. Costedoat, Les Psychoses pénitentiaires, Lyon, 1913, 80 p. [BML FA 135766]

[2077] Préface de Lacassagne au livre de Dubuisson et Vigouroux, Responsabilité pénale et folie, 1911, p.I. [BML FA 135756] : « Vers 1875, sur notre instance, il exposa dans la « Tribune médicale » de Laborde, la *Théorie cérébrale d'Auguste Comte* » (p.I)

outre-mer, à commencer par les soldats, dont ceux Bataillons d'Afrique qu'il a soignés un temps[2078]. Quels sont les mécanismes qui conduisent à la folie ? Quels en sont les signes avant-coureurs, et surtout, est-il possible de dresser un inventaire des signes physiques de ces désordres mentaux, afin de les détecter au plus tôt ? Comment évaluer la responsabilité des individus surtout ? L'ensemble de ces questions tourmente particulièrement du légiste, surtout parce qu'en cette seconde moitié de XIXe siècle le degré de responsabilité des individus fait l'objet d'importantes réévaluations. Dès 1887, le docteur Paul Dubuisson fait état de ces changements dans les *Archives d'anthropologie criminelle* en en soulignant l'ampleur :

> « Si l'on songe à ce qu'était à la fin du XVIIIe siècle l'état de l'opinion au sujet de la responsabilité des criminels, et qu'on compare cet état à l'état actuel, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'un chemin vraiment énorme a été parcouru »[2079].

Alors qu'il fallait précédemment que « la folie fût cent fois évidente, qu'elle éclatât aux yeux des juges »[2080] pour qu'un criminel soit considéré comme aliéné, l'appréciation de l'expert se fait plus subtile et ses conclusions moins nettes, en même temps que son regard s'aiguise pour diagnostiquer un déficit de la santé mentale là où il se manifeste parfois bien discrètement ou seulement temporairement.

> « La doctrine [pénale du XIXe siècle], initialement fondée sur la théorie classique d'un sujet doté d'une volonté libre […] voit émerger progressivement une conception graduée de la responsabilité dont la mesure se fait en fonction de la santé mentale des accusés »[2081].

[2078] Quatre ouvrages du fonds lui sont plus particulièrement consacrés :
Antoine Camus, Les bohêmes du drapeau : types de l'armée d'Afrique, Paris, Brunet, 1863, 198 p. [BML FA 429016]
L. Dautheville, Le « Cafard » ou psychose des pays chauds, Lyon, Rey, 1911, 28 p. [BML FA 138806]
J. Navarre, La Colonite, Lyon, Rey, 1911, 129 p. [BML FA 140856]
Paul Rebierre, « Joyeux » et Demi-Fous : tares morales et psychiques, homosexualité, simulation, « cafard » et impulsivité, questions de responsabilité, Paris, Maloine, 1909, 190 p. [BML FA 428210]

[2079] Paul Dubuisson, « De l'évolution des opinions en matière de responsabilité », in Archives d'anthropologie criminelle, 1887, p.101.

[2080] Paul Dubuisson, op.cit. 1887, p.102.

[2081] Laurence Guignard, op.cit., 2004.
Article en ligne : http://champpenal.revues.org/document368.html [Consulté le 10 janvier 2009]

Précédemment, on était responsable ou on ne l'était pas. Désormais, il est possible de conclure à la responsabilité partielle du patient expertisé. De plus, ce degré de responsabilité d'un individu peut varier dans le temps : on peut ainsi commettre un crime sous le coup d'une folie passagère qui, pour être temporaire, n'en est pas moins réelle. Il faut donc distinguer les actes résultant « de la *démence*, pour user de l'expression consacrée par le Code, d'actes qui ont leur source dans la malveillance et la perversité »[2082]. Ils ne font évidemment pas tous l'objet d'un même traitement judiciaire. La difficulté réside, bien sûr, dans la discrimination entre ces deux types d'actes, laquelle incombe au médecin convoqué par la cour. Pour certains « il est [même] impossible pratiquement de mesurer l'état mental et la responsabilité »[2083]. En ces temps de positivisme triomphant où l'heure est à l'évaluation chiffrée, à la mesure incontestable, à l'appréciation mathématique des phénomènes, le doute semble s'emparer de certains experts :

> « Qui a la prétention de posséder un *phrénomètre*, c'est-à-dire un instrument de mesure assez précis, assez rigoureux pour calculer avec exactitude, dans ce mécanisme assez compliqué des facultés intellectuelles, morale et instinctives, la puissance des forces d'impulsion et le contre-poids exercé par les forces de résistance, et pour indiquer de quel côté se trouve la résultante de toutes ces forces combinées agissant simultanément, c'est-à-dire l'acte accompli »[2084].

Les médecins-experts doivent donc asseoir l'autorité de leurs conclusions et en défendre la légitimité. Longtemps « considérés comme des suppôts de la défense, ayant pour unique fonction d'innocenter les pires criminels »[2085], ils s'affirment progressivement dans leurs fonctions d'auxiliaires habituels de la justice. Dans l'appréciation de la responsabilité des criminels, l'origine de la pathologie psychiatrique qui les affecte a évidemment son importance. Il convient donc de distinguer l'ensemble des défaillances mentales considérées comme innées des pathologies acquises, avant d'en venir à l'évaluation proprement dite de la responsabilité et à ces pathologies

---

[2082] Jacques Moreau, De la folie raisonnante envisagée sous le point de vue médico-légal, Paris, Lacour, 1840, p.7. [BML FA 138826]
[2083] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.72. [BML FA 135668]
[2084] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.72. [BML FA 135668]
[2085] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.95. [BML FA 135668]

nouvelles qui introduisent le trouble entre folie et raison, générant là encore une indifférenciation perturbante.

1. Folie innée : femmes et génies sous le regard psychiatrique

Pour expliquer l'origine des troubles mentaux, les médecins du temps distinguent deux grands types de facteurs. Il existe d'abord un certain nombre de pathologies psychiatriques innées, conséquences d'une faiblesse mentale naturelle chez les individus concernés.

À leur yeux, les facteurs héréditaires sont très importants pour expliquer l'aliénation mentale chez un individu : « chaque fois que nous avons été amenés à nous entretenir de l'étiologie d'une affection mentale, l'hérédité s'est présentée en première ligne »[2086], souligne ainsi le docteur Legrand Du Saulle. Et « cette question de l'hérédité morbide est […] grosse de conséquences médico-légales »[2087]. Sans surprise donc, cet aspect de la folie retient particulièrement l'attention de Lacassagne[2088]. Les médecins du XIXe siècle ne semblent pourtant pas parvenir à s'entendre quant à l'évaluation précise du rôle de l'hérédité dans la décompensation d'une pathologie mentale : elle y entrerait dans des proportions allant « de 4 à 90 p.100 »[2089] selon l'auteur convoqué. En dépit de ces disparités, la pertinence des facteurs héréditaires ne paraît alors pas contestable pour les psychiatres : « les faits héréditaires sont universellement admis dans le monde médical »[2090]. Il leur paraît donc essentiel de distinguer les « folies transmises » des « folies acquises », et ils recherchent les signes physiques qui permettent de distinguer très nettement l'une et l'autre. Le crâne est,

---

[2086] Legrand Du Saulle, La folie héréditaire, Paris, Delahaye, 1873, p.1. [BML FA 138793]

[2087] J. Dejerine, « L'hérédité dans les maladies du système nerveux », in Archives d'anthropologie criminelle, 1887, p.175.

[2088] On dénombre deux références essentielles sur le sujet, qui constituent deux étapes importantes dans l'histoire de l'hérédité en psychiatrie :

Legrand Du Saulle, op.cit., 1873, 74 p. [BML FA 138793]

Valentin Magnan, Recherches sur les Centres nerveux. Alcoolisme. Folie héréditaire, Dégénérés, Paralysie générale, Médecine légale, Paris, Masson, 1893 (1e édition 1876), 572 p. [BML FA 427624]

[2089] Legrand Du Saulle, op.cit., 1873, p.4. [BML FA 138793]

[2090] J. Dejerine, op.cit., 1887, p.175.

bien sûr, le siège de malformations révélatrices[2091], mais on reconnaît aussi les « héréditaires » à une multitude d'autres signes physiques.

> « L'hérédité, en perpétuant dans l'espèce les maladies nerveuses, les transforme et les modifie, de façon à constituer toute une série de types morbides, véritable famille nosologique naturelle, dont les genres et les espèces présentent au milieu d'une apparente diversité symptomatique un ensemble de signes communs qui leur donnent une physionomie distincte, un *air de famille*, auquel il est facile de reconnaître leur parenté et leur commune origine »[2092].

Une maladie psychiatrique héréditaire présenterait donc un certain nombre de signes caractéristiques qu'il s'agit de rechercher. Ce point fait débat, et l'opinion médicale à ce sujet évolue considérablement entre le milieu du XIXe siècle et le début du XXe. Le rôle de l'hérédité et la spécificité des pathologies qu'elle engendre fait ainsi l'objet d'une complète réévaluation au cours de la période. Dans sa thèse consacrée en 1912 aux psychoses familiales, définies comme les « maladies mentales similaires chez des individus d'une même famille »[2093], Georges Demay précise que « il ne paraît pas exister de types familiaux de psychoses […]. Les psychoses que l'on rencontre dans certaines familles sont des plus variées et rien dans leur symptomatologie ou dans leur évolution ne permet de les différencier des psychoses qui atteignent les individus isolés »[2094]. C'est prendre nettement position contre les théories de la dégénérescence, pourtant très en vogue à l'époque, selon lesquelles il existe des individus que « Lacassagne appelle des "types attardés" [en vertu du principe selon lequel…] tous les individus n'ont pas bénéficié des siècles de progrès : les tares de leurs ascendants et leurs tares personnelles les en ont empêché »[2095]. Et ces individus en question présentent un certain nombre de caractéristiques physiques qui permettent de les identifier. La question de l'hérédité est donc essentielle à l'appréciation de l'état d'un malade mental. Le plan méthodique de l'expertise d'un aliéné dressé par Alexandre Lacassagne le dit assez : ce

---

[2091] Legrand Du Saulle, op.cit., 1873, p.33. [BML FA 138793]
[2092] Legrand Du Saulle, op.cit., 1873, p.74. [BML FA 138793]
[2093] Georges Demay, Des Psychoses familiales, Paris, Ollier-Henry, 1912, p.162. [BML FA 138797]
[2094] Georges Demay, op.cit., 1912, p.161. [BML FA 138797]
[2095] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.45. [BML FA 428210]

sont d'abord les « antécédents domestiques » du patient qu'il convient d'expertiser, en procédant à la recension des signes de défaillance psychique chez les père et mère de l'individu évalué, mais aussi de ses grands-parents paternels et maternels, de l'ensemble de ses oncles et tantes, cousins et cousines, frères et sœurs, ainsi que de ses enfants[2096].

Mais au-delà même de la seule question de l'hérédité, la maladie mentale est « naturellement » plus courante chez certains individus pris en charge par les médecins aliénistes que chez d'autres. À ce titre, Lacassagne ne déroge pas aux présupposés de son temps et adhère donc à l'idée selon laquelle la gent féminine serait davantage exposée à ce genre de désagréments, du fait de sa plus grande sensibilité. *La*[2097] femme est « plus sensible physiquement et moralement que l'homme, toujours disposée par sa nature à obéir »[2098] : ce principe permet de justifier sa mise en tutelle sur le plan social et politique en même temps qu'il sous-tend tout le discours médical à son sujet. La femme est vouée à obéir l'homme autant qu'à son sexe, compris au sens organique du terme. Cette idée fait alors figure d'axiome dans les rangs des praticiens. Pour le docteur Philippe Pinel, qui rédige l'article « Névrose » du *Dictionnaire Panckoucke*[2099], les maladies nerveuses organiques se développent nettement plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Incapables de maîtriser leurs passions et leurs sens, elles sont bien plus vulnérables que leurs homologues masculins, et donc plus nombreuses à être hospitalisées pour folie. Cette opinion souffre précocement des contestations, notamment celles du docteur Esquirol dans le même dictionnaire, mais il est vrai que, tout en affirmant que « sur un nombre très considérable d'aliénés […] la différence des

---

[2096] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.68. [BML FA 395160]

[2097] On emploie ici à dessein, et de manière critique, le pronom défini, qui permet de mettre en avant l'univocité et la dimension essentialiste de ce discours médical fondé sur l'existence affirmée d'une supposée « nature féminine » qui ne souffre aucune contestation. Le concept de corps sexué, ainsi marqué du double le sceau de l'universel et de la permanence, est maintenu dans son statut de base ahistorique et non problématique, demeurant du domaine de l'impensé parce que jamais questionné. Une norme médicale de la féminité se trouve ainsi assénée de manière quasi-incontestable.

Pour une étude détaillée de la construction de savoirs scientifiques participant de l'entretien d'une bicatégorisation discriminante entre les sexes, on renvoie à Delphine Gardey & Ilana Löwy, op.cit., 2000, 227 p.

[2098] Georges Audiffrent, La femme, Paris, Blanchard, 1903, p.5. [BML FA 136198]

[2099] Philippe Pinel, « Névrose », in Dictionnaire des sciences médicales, Paris, Panckoucke, vol. 35 : Mus-Nev, 1819, p.557-587. [BML FA 306828 t.35]

hommes aux femmes est beaucoup moins considérable qu'on le croit communément »[2100], il illustre son article sur la « Folie » de quatre gravures représentant les quatre grandes pathologies psychiques (mélancolie, fureur, idiotie et démence), et ce sont quatre visages de femme [Fig.38]. La femme reste donc bien une éternelle malade : « Les récentes découvertes psycho-physiologiques et biologiques auraient [ainsi] démontré l'incurable faiblesse mentale de la femme »[2101].

Fig.38 : Visages de la folie, les quatre figures féminines illustrant l'article d'Esquirol dans le *Dictionnaire Panckoucke* (1816)

[2100] Jean-Étienne Esquirol, « Folie », in Dictionnaire des sciences médicales, Paris, Panckoucke, vol. 16 : Fis-Fra, 1816, p.175. [BML FA 306828 t.16]

[2101] Jacques Lourbet, La femme devant la Science contemporaine, Paris, Alcan, 1896, p. V.[BML FA 429093]

38-1 : La mélancolie

38-2 : La manie
avec fureur

38-3 : La démence

38-4 : L'idiotisme

Dans le catalogue du fonds Lacassagne, alors que la rubrique « psychologie masculine » n'existe pas, les ouvrages référencés sous le thème « psychologie féminine » sont nombreux : 36 au total, auxquels il faut ajouter tout ce qui concerne le « féminisme »[2102], dont il faut rappeler qu'il

[2102] Soit un total de 65 références.

est d'abord défini comme une pathologie[2103]. D'ailleurs, la « psychologie féminine » est immédiatement considéré comme « criminelle, morbide, etc. », si l'on en croit l'intitulé de la rubrique en question[2104]. Yannick Ripa souligne la « progression effrayante » du nombre de démentes enfermées entre 1845 et 1871, laquelle « laisse à penser que toute femme est une folle en puissance »[2105]. Dans la seconde moitié du siècle, l'idée selon laquelle les femmes sont davantage susceptibles de perdre la raison que les hommes persiste, notamment du fait du succès pérenne et du renouvellement des recherches sur l'hystérie[2106], pathologie féminine par excellence. En dépit du fait que la Pitié Salpêtrière accueille des hommes souffrant de cette pathologie dès 1883[2107], l'hystérie demeure une maladie essentiellement féminine[2108], à moins qu'on ne précise explicitement le contraire. Ainsi par « hystérie en général » il faut bien comprendre « hystérie féminine » : pour une fois, l'universel est du côté du féminin. Il est vrai que, si toutes les femmes ne sont pas folles, ce qui est douteux[2109], tout folie féminine est mâtinée d'hystérie[2110]. Si elle n'a rien d'une nouveauté dans le dernier tiers du XIXe siècle, cette entité morbide traditionnelle fait pourtant l'objet d'une réévaluation dans les années 1880, sous l'impulsion des travaux du docteur Charcot[2111] qui rénove le diagnostic d'hystérie, l'asseyant sur une solide base positiviste ne permettant plus de dire que cette maladie est « la

---

[2103] « Aspect d'un individu mâle qui présente certains caractères secondaire du sexe féminin » selon le Grand Robert historique de la langue française.

[2104] Op.cit, 1922, p.176. [BML FA 141946]

[2105] Yannick Ripa, La ronde des folles : femme, folie et enfermement au XIXe siècle (1838-1870), Paris, Aubier, 1986, p.9.

[2106] Pour une histoire de cette pathologie mentale spécifique on renvoie à l'ouvrage de Nicole Edelman, Les métamorphoses de l'hystérique : du début du XIXe siècle à la Grande Guerre, Paris, La Découverte, 2003, 346 p.

[2107] À cette date, deux hommes sont hospitalisés pour hystérie dans le grand hôpital parisien selon Jan Goldstein, Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 1997, p.409.

[2108] Dans le fonds Lacassagne, on compte 46 ouvrages référencés comme ayant trait à l'« hystérie féminine et hystérie en général » contre seulement sept traitant plus spécifiquement de l'« hystérie masculine ».

[2109] Pour le docteur Icard, « elles sont nombreuses celles qui, à leur insu et sans que personne ne s'en doute, ont élu domicile aux frontières de la folie ». (Séverin Icard, La Femme pendant la période menstruelle. Psychologie morbide, Paris, Alcan, 1890, p.94. [BML FA 428767])

[2110] « Toutes leurs folies se compliquent d'hystérie » écrit ainsi Esquirol, op.cit., 1816, p.175. [BML FA 306828 t.16]

[2111] Alexandre Lacassagne connaît ses travaux. Il possède six ouvrages du médecin-chef de la Salpêtrière dont ses Leçons sur les Maladies du Système Nerveux recueillies par le Dr Bourneville (Paris, Delahaye, 1872-1873, 2 vol. [BML FA 429318]) et sa Clinique des Maladies du Système Nerveux (Paris, Vve Bagé, 1892-1893, 2 vol. [BML FA 428762]).

corbeille à papier de la médecine où l'on jette les symptômes inemployés »[2112], et en raison d'une brusque augmentation du nombre de cas en cette fin de siècle[2113]. L'étiologie et la symptomatologie de l'hystérie s'affinent. Sur le plan nosologique, on la distingue désormais plus clairement d'autres troubles psychiques qui y étaient précédemment associés, à l'instar des cas de puérilisme, qui consiste en une « régression de la mentalité au stade de l'enfance »[2114]. Quoiqu'il reste convaincu que le sexe féminin est un sexe faible et malade, Alexandre Lacassagne est pourtant sensible à certains éléments de l'argumentaire féministe, qui s'exprime pleinement en cette fin de XIXe siècle, « par ce temps de féminisme »[2115] pour reprendre ses propres termes. Il est vrai qu'à l'orée du XXe siècle, le Congrès international sur la condition et les droits des femmes se tient à Paris, suivi de près par la fondation du Congrès national des femmes françaises (1901) et de celle de l'Union française pour le suffrage des femmes (1909), les féministes disposant alors d'un journal quotidien puis mensuel, *La Fronde*[2116]. En tout cas, il se documente largement sur la question[2117], même si les ouvrages qu'il réunit par exemple sur « la

---

[2112] Cette comparaison humoristique est due au docteur Charles Lasègue. Elle est citée par son petit-fils Henri Cesbron dans sa thèse : Henri Cesbron, Histoire critique de l'hystérie, Paris, thèse de médecine, 1909, p.198. Cité par Goldstein, op.cit., 1997, p.412.

[2113] Sur ce point, voir Jan Goldstein, op.cit., 1997, p.412.

[2114] E. Dupré et Jean Tarrius, « Puérilisme mental chez une maniaque. Rapports du Puérilisme avec le Délire d'imagination », in L'Encéphale, n°7, juillet 1911, p.1. [BML FA 138807]

[2115] Préface d'Alexandre Lacassagne à Raymond de Ryckère, op.cit., 1902, p.IX.

[2116] Sur ce point voir Laurence Klejman et Florence Rochefort, L'Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques-Des Femmes, 1989, 359 p.

A-M. Käppeli, « Scènes féministes », in Geneviève Fraisse et Michelle Perrot (dir.), Histoire des femmes en Occident, Paris, Plon, 1991, tome 4, p.501-506.

[2117] Le fonds contient un certain nombre d'ouvrages relatifs à la condition féminine, notamment :

M.A. Aubert, La condition légale de la femme, Bastia, Imprimerie Ollagnier, 1899, 46 p. [BML FA 136211]

Albert Damez, Le libre salaire de la femme mariée et le mouvement féministe, Paris, Librairie Arthur Rousseau, 1905, 486 p. [BML FA 136214]

Jean Marquet, La condition légale de la femme au commencement et à la fin du XIXe siècle, Nîmes, Imprimerie Clavel et Chastanier, 1899, 39 p. [BML FA 136212]

Joseph Rive, De la condition civile de la femme dans le droit moderne, Paris, L.Larose, 1900, 182 p. [BML FA 136216]

M. Vaudrus, Le droit de la femme mariée sur le produit de son travail, Caen, Imprimerie E. Lanier, 1900, 41 p. [BML FA 136213]

condition féminine » sont loin d'être tous des ouvrages féministes[2118]. Les *Archives d'anthropologie criminelle* publient même, en 1910, à l'initiative d'Alexis Bertrand qui enseigne à l'Université de Lyon, la traduction du livre féministe de Henri-Corneille Agrippa de Nettesheym[2119], un auteur du milieu du XVIe siècle, intitulé *Grandeur et suprématie des femmes*[2120]. Alexandre Lacassagne admet, même si c'est avec bien des nuances, que :

> « Actuellement, la femme a démontré son aptitude à occuper des emplois[2121], à exercer des fonctions auxquelles certes on ne la croyait pas destinée au commencement du siècle. Une élite, un très petit nombre a mis en évidence une certaine intelligence, mais surtout de la ténacité et de l'entêtement. […] Voilà ce qui a été constaté dans les milieux les plus élevés de la société. Des femmes docteurs, des femmes avocats[2122] ou professeurs ! […] Mais dans les examens,

---

[2118] Nous n'en donnerons qu'un exemple. Dans sa thèse, Albert Damez repousse fermement l'éventualité de l'éligibilité des femmes, affirmant que « leurs droits politiques sont difficilement conciliables avec les charges spéciales qui découlent pour elles du mariage et de la maternité » (p.88). Il précise qu'il ne faut pas supprimer l'incapacité légale de la femme mariée, mais la transformer : « l'absence complète de subordination de la femme au mari, l'idée d'égalité absolue entre époux et de séparation de leurs fortunes et de leurs intérêts doit être repoussée, d'abord parce que peu de gens en France la réclament, qu'elle est contraire aux traditions de notre race et à nos mœurs, en outre parce qu'elle est contraire à une organisation normale de la famille, qui doit, comme toute société quine veut pas nécessairement tomber dans l'anarchie, avoir un chef » (p.97).

[2119] Ce texte fait toutefois l'objet d'interprétations diverses. Certains considèrent en effet que l'auteur y défend un « féminisme » savant et spiritualiste. C'est la perspective récemment adoptée par Roland Antonioli, Charles Béné et Odette Sauvage qui l'ont récemment réédité (Henri Corneille Agrippa, De nobilitate et praecellentia fœmini sexus, éd. et trad. R. Antonioli, Ch. Béné et O. Sauvage, Droz, 1990, 133 p.).

D'autres au contraire sont plus sensibles à la dimension « paradoxale » et aux ambivalences du texte, à l'instar de Albert Rabil qui en livre une traduction anglaise : Henricus Cornelius Agrippa, Declamation on the Nobility and Preeminence of the Female Sex, ed. and trans. Albert Rabil, University of Chicago Press, 1996, 109 p.

Sur l'imbrication au XVIe siècle de l'argumentation « féministe » (défense des femmes contre leurs détracteurs) et des dispositifs paradoxaux, on renvoie à la lecture de Anne R. Larsen, « Paradox and the praise of women : From Ortensio Lando and Charles Estienne to Marie de Romieu », in Sixteenth century journal, 28:33, 1997, p.759-774.

[2120] Alexis Bertrand, « Grandeur et suprématie des femmes, manifeste féministe d'Henri-Corneille Agrippa de Nettesheym (analyse et traduction) », in Archives d'anthropologie criminelle, 1910, p.112-146.

[2121] Les Républicains ont en effet voulu affranchir les femmes de la bourgeoisie de la tutelle de l'Église, notamment grâce à un enseignement secondaire laïc pour jeunes filles (loi Camille Sée du 21 décembre 1881), mais ils l'ont souhaité nettement distinct de l'ensiegnement masculin et ont limité ses débouchés professionnels, jugés secondaires, les perspectives d'avenir pour une femme, surtout dans les milieux aisés, restant le mariage et la maternité. Les jeunes femmes font donc progressivement leur entrée sur la scène professionnelle, d'abord dans le professorat, puis plus difficilement dans les sciences et la médecine, l'administration, et le barreau.

[2122] Les femmes exerçant cette profession ont particulièrement retenu l'attention de Alexandre Lacassagne. Il faut dire que l'arrivée de femmes au barreau n'a rien d'une évidence au tournant du XXe siècle : en 1900 il faut en passer par un vote de la Chambre des députés pour autoriser la prestation de serment des deux premières femmes avocates ! Dans le fonds Lacassagne, on relève quelques indices de la vivacité de ces débats, notamment :

> dans le contrôle des titres universitaires à acquérir, la mémoire joue un si grand rôle que l'on peut se demander si les nouvelles diplômées sont suffisamment armées pour les luttes de la vie, le travail scientifique continu, les recherches originales »[2123].

Une telle évolution paraît-elle souhaitable à Alexandre Lacassagne ? On peut en douter dans la mesure où il souligne que « jusqu'ici les qualités de persévérance [désormais constatées chez les femmes] n'avaient pas paru être un don de la personnalité féminine, et cela a d'autant plus frappé qu'on a cru remarquer un affaiblissement, une diminution de ces mêmes qualités chez l'homme »[2124]. Tout se passe donc comme si l'affirmation de qualités supposées nouvelles chez la gent féminine se faisait au détriment des hommes. Et de toute façon, les femmes restent marquées du sceau de leur fonction majeure, de leur raison d'être : la maternité. Il ne semble pas contestable que « la législation distingue deux sexes […] elle sépare les individus en deux grandes classes auxquelles elle impose des devoirs et reconnaît des droits »[2125]. Certes, le caractère essentiel de ce rôle, reconnu comme tel par la grande majorité des praticiens, souffre quelques contestations. Le docteur Gaillaud s'insurge ainsi, reconnaissant que « la maternité est, sans contredit, une très lourde tâche, un très noble, un sublime devoir digne de tous les respects. Mais, tout de même, je ne vois pas qu'une femme ne soit qu'un utérus ; elle a aussi un cerveau et elle pourrait s'en servir »[2126]. Cette spécificité de la nature féminine est convoquée pour expliquer certains aspects de la personnalité des femmes :

> « Une exquise sensibilité, l'instinct maternel, cet éternel dominateur, qui n'est pas seulement l'attachement pour les enfants mais aussi pour tous les produits qui

---

M. Viallefont, De la femme-avocat. Discours prononcé lors de l'audience solennelle de rentrée (17 octobre 1898), Cour d'appel d'Agen, Agen, Imprimerie Veuve L. Amade & Fils, 1898, 49 p. [BML FA 136209]

M. Binos, La femme au barreau. Discours prononcé lors de l'audience solennelle de rentrée (16 octobre 1900), Cour d'appel de Limoges, Limoges, Vve H. Ducourtieux, 1900, 40 p. [BML FA 136210]

[2123] Préface d'Alexandre Lacassagne à Raymond de Ryckère, op.cit., 1902, p.IX-X.

[2124] *Idem*.

[2125] Alexandre Lacassagne, notes manuscrites. [BML FA 5172]

[2126] Eucher Gaillaud, Essai sur la cérébralité féminine, Bordeaux, Imprimerie commerciale et industrielle, 1905, p.90. [BML FA 136206]

émanent de son être : idées, actes ou sentiments, font de la femme une personnalité tout à tour émotive ou résignée, légère ou entêtée »[2127].

Il reste indéniable, pour Lacassagne comme pour l'ensemble du corps médical d'alors que « les femmes cèdent à des causes de folie qui sont propres à leur sexe »[2128]. La vie féminine est donc marquée par des moments de faiblesse qui retiennent particulièrement l'attention des médecins : la puberté et les menstruations, les grossesses, la vieillesse sont des moments de « la vie physiologique [des femmes particulièrement] propices à la folie »[2129]. Chacun de ces événements de la vie féminine est appréhendé du seul point de vue « génital ». Il ne saurait d'ailleurs en être autrement, puisqu'on admet que « *tota mulier in utero* » : le sexe féminin est partout dans la femme et la femme est tout entière comprise dans son sexe. La partie domine le tout. La femme est son utérus et à la différence de l'homme, son sexe pèse donc sur toute l'économie de son corps et de son psychisme. Par conséquent, « la menstruation qui joue un si grand rôle dans les maladies des femmes, ne peut être étrangère la production de l'aliénation mentale »[2130], lit-on sous la plume d'Esquirol en 1816. Il en donne même une évaluation chiffrée : elle « entre pour un sixième parmi les causes physiques »[2131] de la folie. Que les règles soient abondantes ou non, régulières ou désordonnées, importe peu puisque que la folie se déclare parfois quand « les menstrues se suppriment » et d'autres fois quand elles adviennent ; quand « elles offrent de grandes anomalies » ou même « sans le moindre désordre menstruel ». Il n'est pas une femme qui échappe à l'empire de son sexe :

« Que l'on ne s'étonne pas de rencontrer tant de femmes soumises à l'influence menstruelle. Elles ont toutes, à des degrés divers, un germe de prédisposition, n'auraient-elles que celui qu'elles tiennent de leur nature même et qui rend leur système nerveux beaucoup plus vulnérable que celui du sexe fort »[2132].

[2127] Préface d'Alexandre Lacassagne à Raymond de Ryckère, op.cit., 1902, p.XI.
[2128] Esquirol, op.cit., 1816, p.175. [BML FA 306828 t.16]
[2129] Yannick Ripa, op.cit., 1986, p.62.
[2130] Esquirol, op.cit., 1816, p.191. [BML FA 306828 t.16]
[2131] *Idem*.
[2132] Séverin Icard, Séverin Icard, op.cit., 1890, p.94. [BML FA 428767]

Le docteur Icard étudie donc indifféremment aménorrhées, ménorrhagies et dysménorrhées comme autant de causes prédisposantes aux psychoses menstruelles. En fait, il semble qu'il n'y ait qu'une seule règle en la matière : les menstruations sont sources de désordres psychiques, quelle que soit la manière dont elles se déroulent. Cette idée ancienne persiste tout au long du siècle. En 1890, le docteur Séverin Icard écrit toujours que « la fonction menstruelle peut […] créer un état mental variant de la simple psychalgie, c'est-à-dire le simple malaise moral, la simple inquiétude de l'âme jusqu'à l'aliénation, à la perte complète de la raison, et modifiant la moralité des actes depuis la simple atténuation jusqu'à l'irresponsabilité absolue »[2133]. Ce phénomène doit d'ailleurs être rapproché de tous les autres qui sont retenus dans le discours médical comme des moments clés de la vie féminine. En effet, « la menstruation faisant partie de l'état puerpéral, mieux encore, constituant à elle seule *un état puerpéral en petit*, elle peut, au même titre que la grossesse, l'avortement, l'accouchement, la lactation, engendrer un état mental, et mérite en conséquence toute l'attention des juges »[2134].

L'origine puerpérale des troubles mentaux est discutée. Cette théorie emporte l'adhésion des médecins jusqu'à la veille du XXe siècle, faisant l'objet de quelques adaptations pour suivre l'évolution de la doctrine psychiatrique. Ainsi, si l'on s'inquiète au début du siècle de la décompensation de monomanies par les femmes enceintes, c'est à leur perversion morale[2135] qu'on s'intéresse plus particulièrement dans la seconde moitié du XIXe, et aux manies dont elles seraient plus particulièrement victimes (parmi lesquelles la kleptomanie). En 1866, le docteur Ribes peut ainsi encore écrire : « La grossesse peut produire un état dans lequel la femme perd la jouissance de sa raison et de sa volonté »[2136], à tel point que « dans cet état, la femme ne doit pas être rendue responsable des actes commis sous son influence »[2137]. Mais cette théorie, plus ou moins

---

[2133] Séverin Icard, op.cit., 1890, p.X. [BML FA 428767]
[2134] Séverin Icard, op.cit., 1890, p.270. [BML FA 428767]
[2135] Jean-Eugène Ribes, De la perversion morale chez les femmes enceintes considérée comme principalement au point de vue médico-légal, Strasbourg, Impr. E. Simon, 1866, 31 p. [BML FA 136218]
[2136] Jean-Eugène Ribes, op.cit., 1866, p.10. [BML FA 136218]
[2137] Jean-Eugène Ribes, op.cit., 1866, p.27. [BML FA 136218]

évidente pour la plupart des aliénistes au début du siècle, même s'ils considèrent que c'est le « plus souvent après la couche et pendant l'allaitement »[2138] que la folie éclate, cette théorie est battue en brèche à la veille de la Première Guerre mondiale :

> « Il me semble impossible d'admettre que la puerpéralité et toutes les modifications maternelles qu'elle entraîne puisse donner naissance à telle ou telle psychose ; elles n'agiraient que comme adjuvants, que comme cause déterminante sur un terrain plus ou moins préparé »[2139].

Placée « devant la Science contemporaine », la femme n'est plus une éternelle malade. Jacques Lourbet, qui dédicace son ouvrage au docteur Lacassagne en 1896, entend poser « le problème des sexes sur le terrain scientifique, le seul solide, le seul qui permette [l'exercice de] la raison sereine, pure de tout sentimentalisme inopportun, de toute opinion préconçue »[2140]. Il donne quelques savoureuses précisions quant à sa méthode :

> « Nous avons examiné en toute indépendance d'esprit les *faits* recueillis par *l'homme lui-même* et les conclusions qu'il en tire : cela nous a conduit logiquement à exclure du débat les *arguments* des femmes, quelles qu'en soient, du reste, la force et l'éloquence […dans] le vif souci de bannir de notre étude même l'ombre de la prévention »[2141].

En dépit de cette exclusion systématique de toute référence à une autorité féminine, immédiatement soupçonnée d'être partisane, et ce alors même qu'il admet que « la plupart des jugements de l'homme sur la femme dérivent plutôt de sourds instincts irréductibles que de la raison lumineuse et impersonnelle »[2142], il conclut en faveur du sexe féminin :

> « La science contemporaine ne peut, au nom d'aucun principe absolument établi, affirmer "l'incurable infirmité mentale" de la femme »[2143].

[2138] Jean-Étienne Esquirol, op.cit., 1816, p.192. [BML FA 306828 t.16]
[2139] André Boutet, « Contribution clinique à l'étude des troubles mentaux d'origine puerpérale », in Archives d'anthropologie criminelle, 1914, p.142.
[2140] Jacques Lourbet, op.cit., 1896, p. V.[BML FA 429093]
[2141] Jacques Lourbet, op.cit., 1896, p. VI.[BML FA 429093]
[2142] Jacques Lourbet, op.cit., 1896, p.169.[BML FA 429093]
[2143] Jacques Lourbet, op.cit., 1896, p. 168.[BML FA 429093]

Une mise en doute opportune des capacités explicatives de la science permet de l'affirmer. En raison de « l'impuissance radicale de mesurer actuellement la valeur de l'esprit », Jacques Lourbet conclut ironiquement :

> « il faut décidément admirer l'assurance superbe des auteurs qui, "grâce aux études contemporaines sur le cerveau", prétendent faire la démonstration scientifique, c'est-à-dire *définitive* de l'incurable infirmité intellectuelle de la femme »[2144].

Il est donc indéniable que l'évaluation de la psychologie féminine fait l'objet d'importantes évolutions dans la seconde moitié du XIXe siècle. Mais ce changement dans les discours ne doit pas laisser espérer de changements majeurs dans la conditions légale et politique des femmes. Car même si elle n'est pas *essentiellement* malade, la femme doit pourtant faire l'objet d'un traitement particulier quand elle comparaît en justice : « un magistrat éclairé disait qu'en toutes causes de femme, les tribunaux devraient s'assurer de l'assistance permanente d'un jury médical »[2145]. L'argumentaire médical reste défavorable à l'égalité entre les sexes. Le docteur Gaillaud conclut de son étude « qu'elle est *différente et inégale* par rapport à l'Homme »[2146]. Du reste, les médecins veulent bien admettre que cette inégalité n'est pas exclusivement naturelle. Pour le docteur Gaillaud :

> « Les causes des différences et des inégalités tiennent :
> 1° À la génitalité, par ce fait qu'elle rend la femme plus émotive. L'émotivité joue un rôle considérable dans la cérébralité féminine (action sur le psychisme supérieur).
> 2° À l'Éducation, qui favorise les tendances naturelles de la génitalité et ne fait rien pour développer les facultés supérieures.
> 3° À l'Hérédité et à la Sélection naturelle : au lieu d'évoluer vers le progrès, la femme a stationné »[2147].

Convoquant les théories scientifiques les plus récentes, les savants de la seconde moitié du XIXe siècle s'expliquent la différence des sexes par l'action de l'évolution qui se révèle, bien sûr, défavorable aux femmes : « tandis que l'homme progressait sans cesse, tandis qu'il évoluait, la femme

---

[2144] Jacques Lourbet, op.cit., 1896, p. 64-65.[BML FA 429093]
[2145] Séverin Icard, op.cit., 1890, p.270. [BML FA 428767]
[2146] Eucher Gaillaud, op.cit., 1905, p.15. [BML FA 136206]
[2147] Eucher Gaillaud, op.cit., 1905, p.95. [BML FA 136206]

restait stationnaire, demeurait en arrière. Il acquérait, lui, des caractères nouveaux qu'il transmettait surtout à sa descendance mâle, tandis que la femme, n'acquérant rien, ne pouvait rien transmettre à ses filles[2148]. Ajoutez à cela l'accumulation sur elle pendant d'innombrables générations de ces caractères plutôt négatifs, et vous aurez une idée de la lourde charge héréditaire qu'il lui faut porter »[2149]. Si la féminité n'est plus synonyme de folie, elle est en revanche assimilable à un « type retardé » à l'hérédité chargée. Elle ne se situe pas au même niveau que la masculinité sur l'échelle de l'évolution, par conséquent :

> « C'est se précipiter dans l'absurde [que de proclamer l'égalité des sexes car] en dehors des mathématiques il n'y a pas d'égalités, il n'y a que des équivalences. La femme n'est donc pas et ne sera jamais un exemplaire de l'homme mental : elle est *nécessairement* autre »[2150].

Ainsi au moment où les médecins sont acculés à reconnaître que la folie n'est pas une seconde nature pour les femmes, il leur faut trouver de nouveaux arguments en faveur de l'absolue altérité de la gent féminine, qu'ils réaffirment avec force :

> « La femme est tout autre que l'homme […], elle est un être à part, […] elle est un monde pour contenir un monde »[2151].

L'inégalité est la conséquence inévitable de cette irréductibilité définitive du féminin au masculin. Pourtant, au tournant du siècle, ce principe fait l'objet de contestations qui, pour marginales qu'elles soient, n'en ont pas moins retenu l'attention de Lacassagne. Dans le dossier de pièces imprimées qu'il rassemble sur « Femmes et féminisme », on trouve ainsi notamment une coupure de presse qui argumente dans ce sens. Le docteur François Helme s'y attache essentiellement à souligner qu'hommes et femmes sont biologiquement semblables :

> « Le grand argument dont on use contre la femme, c'est qu'elle est en tous points différente de l'homme. Pour autant que vous le pensez, répond la biologie,

---

[2148] En conformité avec la loi énoncée par Darwin (La descendance de l'homme, tome II, chapitre XIX) selon laquelle « les caractères du mâle peuvent se transmettre aux descendants mâles seuls, de même que ceux de la femme à sa descendance féminine seule » (Cité par Eucher Gaillaud, op.cit., 1905, p.86. [BML FA 136206])

[2149] Eucher Gaillaud, op.cit., 1905, p.88-89. [BML FA 136206]

[2150] Jacques Lourbet, op.cit., 1896, p. 170.[BML FA 429093] C'est moi qui souligne.

[2151] Georges Audiffrent, op.cit., 1903, p.34. [BML FA 136198]

car la dissemblance est bien plutôt dans le genre de vie que dans la constitution physique »[2152].

Il reprend les théories développées par les embryologistes, selon lesquels la détermination du sexe d'un individu n'est pas initiale, mais n'intervient qu'après quelques temps de vie intra-utérine :

> « Si, en effet, nous prenons le petit embryon d'où la nature va faire surgir son grand œuvre, l'être humain, qui résume la succession de tous les êtres, nous voyons que pendant les premiers mois, l'organisme en formation n'a pas de sexe. Comme hésitante, la nature se contente de dresser ses échafaudages, de préparer ses matériaux et de pourvoir à la division du travail pour le faire plus rapide et obtenir meilleur rendement. […] C'est seulement lorsque tout ce travail est en train qu'à la neuvième semaine la bonne Mère pense à l'espèce. Dans l'attente, elle s'était bornée à modeler une petite glande, jusqu'alors neutre et indifférente ; mais ayant décidé que l'enfant à naître sera fille, de cette glande elle fait un ovaire, et dès lors tout va changer. Ceci pour vous montrer d'abord que *seul le sexe différencie des êtres par ailleurs rapprochés en tous points* »[2153].

On le voit, la question de la santé mentale féminine est au cœur d'un faisceau de débats et d'argumentaires dont la vivacité dit bien l'importance. Là encore, le médecin est appelé à se prononcer dans l'intérêt de la société toute entière. À l'heure où les mouvements féministes montent au créneau pour obtenir la reconnaissance de droits politiques aux femmes, il paraît inenvisageable de se passer de ce blanc-seing préalable.

La seconde grande figure de fou *par nature* qui retient l'attention des médecins de la seconde moitié du XIXe siècle est celle du génie, qu'il soit écrivain, poète ou peintre. Le regard médical sur les artistes comme sur les produits de leur art gagne alors résolument en légitimité. Charcot a ainsi consacré deux ouvrages à la peinture : *Les Démoniaques dans l'art*[2154] et *Les Difformes et les Malades dans l'art*[2155], qui sont le plus souvent relégués, à tort, « à une simple périphérie du développement clinique et

---

[2152] François Helme, « Un peu de médecine et de biologie à propos du vote des femmes », in Le Temps, 12 mai 1918. Dossier de pièces imprimées sur Femmes et féminisme [BML FA 140775]

[2153] C'est moi qui souligne.

[2154] J.-M. Charcot et Paul Richer, Les Démoniaques dans l'art, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1887, XII-116 p.

[2155] J.-M. Charcot et Paul Richer, Les Difformes et les Malades dans l'art, Paris, Lecrosnier et Babé, 1889, VI-162 p.

théorique où se constituait l'entité centrale [de son] travail, l'entité-hystérie »[2156]. C'est pourtant à Charcot que revient « l'honneur d'avoir inauguré […] les premières études de critique médicale des œuvres d'art »[2157], avec la publication de son étude des grandes scènes de possession démoniaque et de guérisons miraculeuses représentées en peinture qui constitue, selon Alfred Binet, la toute première étude de « médecine rétrospective »[2158]. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette initiative fait école : « en un quinzaine d'années, Charcot et ses disciples auront produit un bon millier de pages de "critique médicale de l'art", à travers l'analyse de deux cent cinquante œuvres environ »[2159]. Lacassagne s'intéresse quant à lui plus particulièrement aux écrivains. La « folie littéraire » est une pathologie spécifiquement recensée dans le catalogue de sa bibliothèque[2160]. Aux yeux des médecins de la fin du siècle, l'écrivain, le génie littéraire est bien souvent un grand malade. On connaît la caricature de Flaubert disséquant Mme Bovary [Fig.39].

Fig.39 : Flaubert disséquant Madame Bovary,

par A. Lemot (1869)

[2156] Georges Didi-Huberman, « Postface. Charcot, l'histoire et l'art », in Les Démoniaques dans l'art, Paris, Macula, 1984, p.125.

[2157] « L'œuvre médico-artistique de la Nouvelle iconographie de la Salpêtrière », in Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière, t.XVI, 1903, p.413.

[2158] Alfred Binet, « Compte rendu du libre de Charcot et Richer, Les Démoniaques dans l'art », in Revue philosophique, t.XXIII,1887, p.538.

[2159] Georges Didi-Huberman, op.cit., 1984, p.126.

[2160] Il compte deux références sur la question :

L.-F. Calmeil, De la Folie, sous le point de vue pathologique philosophique, historique et littéraire... Description des grandes épidémies de délire qui ont atteint les populations ou régné dans les monastères : condamnations auxquelles la folie méconnue a donné lieu, Paris, Baillière, 1845, 2 vol. : 534 p. + 522 p [BML FA 428940]

L. Greil, Les fous littéraires du Quercy : études biographiques, Cahors, 1886, 70 p. [BML FA 429520]

Il convient d'y ajouter tout ce qui concerne « littérature et folie » (soit 9 références) et les ouvrages indexés à la rubrique « génie » (12 références)

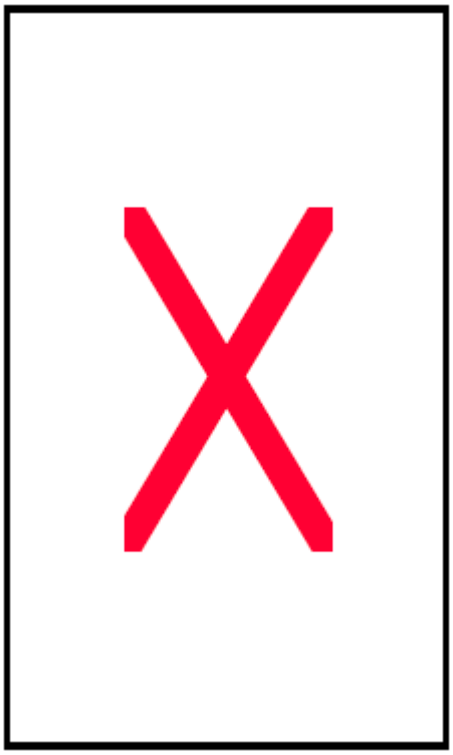

Le dessinateur aurait sans doute pu croquer de même nombre de grands médecins du temps disséquant des écrivains, tant il est vrai que le génie littéraire est alors appréhendé comme une pathologie. Dostoievski[2161], Conan Doyle[2162], Alfred de Musset[2163], Edgar Poë[2164], Gérard de Nerval[2165], Montaigne[2166], Thomas de Quincey[2167], Hoffmann[2168], Sainte-Beuve[2169], Maupassant[2170] sont passés au crible du regard médical dans des thèses dirigées par Alexandre Lacassagne et conservées dans sa bibliothèque.

[2161] Pierre-Gaston Loygue, Étude médico-psychologique sur Dostoievski : considérations sur les états morbides liés au génie, Lyon Storck, 1903, 185 p. [BML FA 135629]

[2162] Jean-Henri Bercher, Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle et la police scientifique au XXe siècle, Lyon, Storck, 1906, 89 p. [BML FA 135674]

[2163] Raoul Odinot, Étude médico-psychologique sur Alfred de Musset, Lyon, Storck, 1906, IV-197 p. [BML FA 135672]

[2164] Georges Petit, Étude sur Edgar Poë, Lyon, Storck, 1906, 99 p. [BML FA 135652]

[2165] Gaston Barbier, Étude médico-psychologique sur Gérard de Nerval, Lyon, Rey, 1907, 167 p. [BML FA 135688]

[2166] Raymond Delacroix, Montaigne malade et Médecin, Lyon, Rey, 1907, 112 p. [BML FA 135689]

[2167] Paul Guerrier, Étude médico-psychologique sur Thomas de Quincey, Lyon, Rey, 1907, 143 p. [BML FA 135691]

[2168] Marcel Demerliac, Étude médico-psychologique sur Hoffmann, Lyon, Rey, 1908, 135 p. [BML FA 135700]

[2169] Francis Voizard, Sainte-Beuve, l'homme et l'œuvre : étude médico-psychologique, Lyon, Rey, 1911, XI-108 p. [BML FA 135739]

[2170] R. Holier, La Peur. État qui s'y rattachent dans l'œuvre de Maupassant, Lyon, Impr. réunies, 1912, 94 p. [BML FA 135750]

Si la médecine inspire à n'en pas douter les écrivains tant dans leurs thématiques que dans leurs méthodes, à l'instar d'Émile Zola qui défend « l'idée d'une littérature déterminée par la science »[2171], la littérature fournit au corps médical des modèles, des sujets pour des études médico-psychologiques et des patients. « On a discuté maintes fois sur la parenté morbide que plusieurs savants ont cru découvrir entre fous et hommes de génie » précise l'introduction de l'ouvrage explicitement intitulé *Poésie et folie*[2172], dont les auteurs ajoutent que « la psychologie du fou et celle du surhomme sont réductibles aux mêmes éléments »[2173]. Cette opinion semble très largement partagée. Si Lacassagne n'a personnellement rien écrit sur les pathologies liées au génie littéraire, au contraire de son *alter ego* italien Lombroso auquel on doit une étude sur *L'homme de génie* qui paraît en français en 1889, la question le passionne sans aucun doute : neuf ouvrages concernant la « Littérature dans ses rapports avec la Folie, La Névropathie, la Pathologie, etc. » sont référencés dans le catalogue de sa bibliothèque, auxquels faut ajouter les 26 références ayant trait à « Médecine et littérature », ainsi que des « mélanges médico-historico-littéraires » et les dix thèses portant sur divers « génies littéraires » produites sous sa direction. En la matière, c'est le docteur Edouard Toulouse[2174], chef de clinique des maladies mentales de la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'Asile Sainte-Anne, qui fait autorité : il cherche à faire une « œuvre uniquement scientifique »[2175] en s'occupant « des personnalités intellectuelles comme de simples matières à observation, comme des faits rares qu'on devrait étudier minutieusement, sans prévention d'aucune sorte »[2176], en leur appliquant toute une batterie de tests (depuis l'établissement de leurs antécédents familiaux jusqu'à un examen

---

[2171] Émile Zola, Le roman expérimental [1890], Paris, Flammarion, 2006, p.47. Sur ce point voir Jacqueline Carroy, « "Mon cerveau est comme dans un crâne de verre" : Émile Zola sujet d'Édouard Toulouse », in Revue d'histoire du XIXe siècle, 20/21, 2000, p.181-202.

[2172] Antheaume et Dromard, Poésie et folie, Paris, Doin, 1908, p.V. [BML FA 429158]

[2173] *Idem*.

[2174] Edouard Toulouse, Enquête médico-psychologique sur les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie. Introduction générale : Emile Zola, Paris, Société d'Éditions scientifiques, 1896, 282 p. [BML FA 428692]

[2175] Edouard Toulouse, op.cit., 1896, p.IX. [BML FA 428692]

[2176] *Idem*.

psychologique poussé en passant par un examen physique qui recourt à tous les trésors de mensurations caractéristiques de l'anthropologie physique). Au cours du siècle, c'est une véritable « pathologie de l'art » qui s'élabore progressivement[2177]. Entre *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit* de Réveillé-Parise[2178] et *Littérature et folie* de Voivenel[2179], la médecine du XIXe siècle s'est en effet emparée de la question esthétique. La fin du siècle en particulier, multiplie les analyses moralisantes, les mêlant à des considérations physiologiques, afin d'établir un lien entre folie et art, entre morbidité et écriture. Cesare Lombroso évoque ainsi la « psychose du génie » et la « pathologie de l'art »[2180] : la norme esthétique devrait ainsi concorder avec la norme de la santé. Là où Réveillé-Parise se préoccupe de la santé des génies, Lombroso tente d'évaluer l'ampleur de leur folie par l'analyse de leurs œuvres. Le regard médical se déplace ainsi de la question de la santé individuelle de l'artiste à celle de la santé de son œuvre. En 1834, quand Réveillé-Parise s'intéresse à la santé de l'homme de génie, c'est pour souligner l'existence de causes prédisposantes à la maladie chez les personnes qui se livrent avec excès aux travaux de l'esprit. Que retient-il de ces individus[2181] ?

[2177] À ce sujet, on renvoie aux travaux de recherche en cours de Julie Cheminaud, qui prépare actuellement sa thèse d'esthétique intitulée: « La transfiguration artistique du quotidien. Naissance de la modernité dans la seconde moitié du XIXe siècle » sous la direction de Jacqueline Lichtenstein à l'Université Paris IV. Je voudrais ici la remercier pour les échanges féconds amorcés lors du *Post Graduate Day 2008* organisé par la Société des Dix-Neuviémistes (SDN) à Université de Londres, sur le thème : « Sickness and health » (20-21 septembre 2008). Actes à paraître.

[2178] J.H. Réveillé-Parise, Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit Recherches sur le physique, le moral, les habitudes, les maladies et le régime des gens de lettres, artistes, savants, etc., Paris, Dentu, 1834, 2 vol. : 299 p. + 431 p. [BML FA 429309]

[2179] Paul Voivenel, Littérature et folie. Étude psycho-pathologique du génie littéraire, Toulouse, Gimet-Pisseau, 1908, 560 p. [BML FA 135065]

Le docteur Voivenel adresse cet ouvrage, sa thèse, à Lacassagne avec ces mots : « Vos travaux on développé les meileurs parmi mes enthousiasmes. La méthode médico-psychologique vous appartient et je vous prie de ne voir dans l'envoi de ma thèse que l'hommage d'un esprit reconnaissant » (Courrier manuscrit du 11 mai 1908, Toulouse, glissé dans Paul Voivenel, op.cit., 1908. [BML FA 135065]

Ce travail a fait l'objet d'une étude détaillée à laquelle on renvoie : Cécile Lestrade, Un médecin et son époque : vie et œuvre du docteur Paul Voivenel (1880-1975), Thèse de médecine, Toulouse, 1998, 115 p.

[2180] Cesare Lombroso, L'homme de génie, Paris, Carré, 1896, XXVI-499 p. [BML FA 371624]

[2181] Il consacre tout un chapitre aux « différences et variétés organiques qu présente cette constitution » particulière des gens d'esprit. Voir J.H. Réveillé-Parise, op.cit., 1834, vol.1, chapitre XI, p.134-161. [BML FA 429309]

> « Une organisation délicate, mobile, singulièrement impressionnable, où le sentiment de la vie est presque toujours exalté, où les sympathies sont rapides, actives et multipliées ; un système nerveux maintenu dans un état permanent d'éréthisme par des stimulations extra-normales et profondément perturbatrices des appareils de la vie, enfin, une sorte d'intempérie nerveuse, et, […] une diathèse d'irritabilité dont le résultat est d'agiter, d'ébranler à chaque instant l'économie, d'en troubler les fonctions, d'en consumer vite et radicalement les forces »[2182].

Difficile, dans ces conditions, de se maintenir en bonne santé. Ce médecin développe le cas de philosophes, de savants, d'artistes et d'écrivains, sans jamais porter de jugement : il prétend simplement énoncer un discours positif qui doit aider les hommes de génie à vivre mieux.

> « Il convient […] d'établir une combinaison capable de maintenir la répartition la plus égale possible des forces, d'entretenir l'harmonie et la régularité des fonctions, d'écarter les nombreuses causes d'irritation qui, en ébranlant les constitutions éminemment sensibles, les prédisposent à de graves altérations »[2183].

Il se pose en prescripteur objectif, fondant son analyse sur la base de l'équilibre des tempéraments, et s'appuyant sur des anecdotes de la vie des hommes d'esprit pour montrer que leur passion du travail les conduit à des excès et à une négligence du corps tout à fait préjudiciable à leur santé. Pour résoudre ces difficultés de santé particulières des hommes de génie, il définit ainsi un régime alimentaire[2184], précise les soins de propreté auxquels il convient de se livrer[2185], réglemente l'alternance de la veille et du sommeil[2186], de l'exercice et du repos[2187].

Jacques Moreau reprend le sujet en 1859. Dans sa *Psychologie morbide*[2188], il s'attache à montrer que les génies et les aliénés ont une organisation mentale comparable. Folie, idiotie et génie sont autant d'états éloignés de la

---

[2182] J.H. Réveillé-Parise, op.cit., 1834, vol.2, p.4-5. [BML FA 429309]
[2183] J.H. Réveillé-Parise, op.cit., 1834, vol.2, p.124-125. [BML FA 429309]
[2184] J.H. Réveillé-Parise, op.cit., 1834, vol.2, p.216-230.
[2185] J.H. Réveillé-Parise, op.cit., 1834, vol.2, p.231-236.
[2186] J.H. Réveillé-Parise, op.cit., 1834, vol.2, p.236-244.
[2187] J.H. Réveillé-Parise, op.cit., 1834, vol.2, p.245-258.
[2188] Jacques Moreau, La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire, ou De l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel, Paris, Masson, 1859, XIII-576 p.

normalité, laquelle est définie comme une moyenne statistique. On relève la même organisation cérébrale des sujets dans les trois états, mais certains sont supérieurs, d'autre inférieurs. L'état normal, c'est la médiocrité. Le médecin intervient pour faire le constat d'un écart par rapport à la norme : c'est sur cette base qu'il diagnostique notamment « cette maladie mentale qu'on appelle génie »[2189]. On s'oriente alors vers l'idée d'une constitution anormale des génies. La frontière entre folie et génie se fait ténue. Il y a une « nature morbide » du génie puisque celui-ci, « la plus haute expression, le *nec plus ultra* de l'activité intellectuelle [est] une névrose »[2190].

Lombroso s'inscrit dans la continuité de Moreau : ce dernier est « l'inventeur de la théorie du génie-névrose : c'est lui le Dieu et Lombroso est son prophète »[2191]. Il apporte toutefois un certain nombre de nuances significatives à cette théorie, « protest[ant] avec énergie contre cette opinion qui a voulu lui faire assimiler le génie à la folie »[2192]. Si l'on peut rapprocher le fou du génie, c'est parce qu'ils forment, avec le criminel, « une trilogie morale ayant la même source : ce sont tous les trois des êtres anormaux, des êtres différents du commun des hommes »[2193]. Il existe de nombreux points communs entre artistes et fous, notamment le développement d'un langage spécifique[2194]. Ce sont autant d'indices de l'anormalité qui permettent de conclure que « la création géniale peut être une forme de psychose dégénérative appartenant à la famille des épilepsies »[2195]. Il convient toutefois pour cet auteur de distinguer les artistes du passé, déclarés supérieurs, et les artistes contemporains, qui sont déconsidérés. Ces derniers sont des « mattoïdes », c'est-à-dire qu'ils ont toutes les apparences de la raison, mais qu'ils sont en fait dégénérés. Peut-on rêver figure plus inquiétante, et nécessitant plus incontestablement l'intervention d'un regard expert pour discerner l'indiscernable ?

[2189] Jacques Moreau, op.cit., 1859, p.7.

[2190] Cité par A. Regnard, Génie et folie. Réfutation d'un paradoxe, Paris, Doin, 1899, p.1. [BML FA 428405]

[2191] A. Regnard, op.cit., 1899, p.43. [BML FA 428405]

[2192] « Compte rendu de l'ouvrage de Cesare Lombroso, L'homme de génie », in Archives d'anthropologie criminelle, 1890 p.538.

[2193] *Idem*.

[2194] De même, les criminels ont leur argot.

[2195] Cesare Lombroso, L'homme de génie, Paris, Carré, 1896, 486 p. [BML FA 371624]

Avec Max Nordau[2196], on entre dans un dernier moment du discours psychiatrique sur le génie : la pathologie supposée de l'artiste est alors étendue à l'œuvre. Le médecin a donc son mot à dire en matière de critique artistique. Son intervention sur ce terrain se trouve légitimée. Nordau consacre la majeure partie de ses analyses à des artistes et des œuvres contemporains, et tranche sans appel : la plupart de ces courants artistiques trahissent incontestablement une dégénérescence de la race.

> « Nous avons reconnu que les tendances et modes littéraires et artistiques "fin de siècle" […] sont l'effet de maladies, et nous avons pu établir que ces maladies sont la dégénérescence et l'hystérie »[2197].

Pour prononcer un tel diagnostic, Nordau indique qu'il suffit « d'examiner soigneusement la personne physique des auteurs de tous les mouvements "fin de siècle" et leur arbre généalogique »[2198], cette auscultation permettant de mettre en évidence les stigmates physiques révélateurs de la dégénérescence, « les difformités, les formations multiples et les arrêts de développement : en première ligne l'asymétrie, c'est-à-dire le développement inégal des deux moitiés du visage et du crâne ; puis les imperfections de l'oreille […] ; ensuite le strabisme, le bec-de-lièvre, les irrégularités dans la forme et la position des dents, la coupe ogivale ou plate de la voûte du palais, les doigts soudés ou surabondants… »[2199]. En sus de ces signes physiques, supposés trahir indubitablement les dégénérés, les arguments avancés par Nordau pour condamner les courants artistiques de son temps sont principalement moraux. Les artistes sont, globalement, des monstres, mais comme tous les monstres, ils sont voués à disparaître.

> « Les dégénérés, les hystériques, les neurasthéniques ne sont pas capables d'adaptation. Ils sont pour cela destinés à disparaître. Ce qui les détruit inexorablement, c'est qu'ils ne savent pas transiger avec la réalité. Ils sont perdus »[2200].

[2196] Max Nordau, Dégénérescence, Paris, Félix Alcan, 1899 (1e édition 1894), 2 vol. : 429 p. + 575 p. [BML FA 434621]
[2197] Max Nordau, op.cit., 1899, vol.1, p.62. [BML FA 434621]
[2198] Max Nordau, op.cit., 1899, vol.1, p.34. [BML FA 434621]
[2199] Max Nordau, op.cit., 1899, vol.1, p.33. [BML FA 434621]
[2200] Max Nordau, op.cit., 1899, vol.2, p.530. [BML FA 434621]

Il faut toutefois s'en préserver, les enfermer, voire les éliminer. Au terme de cette analyse du discours médical sur les artistes et leur production, on constate un progressif déplacement des critères de l'esthétique qui conduisent finalement le Beau à coïncider désormais avec le Moral. Or la morale c'est la santé : le médecin a donc son mot à dire en matière de critique d'art. Comme le souligne Didi-Huberman, Paul Richer en vient ainsi à s'autoriser des glissements de vocabulaire significatifs : « comme physiologiste et médecin, il constate certes des lois ; mais bientôt, comme professeur, il parlera de règles et ne tardera pas, comme académicien, à élaborer des canons »[2201]. Max Nordau défend ainsi résolument la pertinence de sa « méthode critique qui examine l'œuvre d'art d'après les principes de la psychologie et de la psychiatrie »[2202]. L'homme normal n'est alors plus une figure statistique, une moyenne mais véritablement une figure normative.

Mais si ces théories rapprochant le génie et la folie rencontrent un indéniable succès tout au long du XIXe siècle, elles n'en font pas moins l'objet d'une contestation en règle au début du suivant, contestation qui n'émane d'ailleurs pas des seuls rangs des artistes attaqués. En 1899, le docteur Régnard les condamne ainsi sans appel, au nom du positivisme :

> « S'il était possible de concevoir un lien de parenté entre le génie et la folie, ce ne pourrait être qu'en se plaçant au point de vue de l'hypothèse spiritualiste. Rien de plus simple pour les fidèles qui donnent dans la chimère de l'âme immatérielle ; une pareille entité, vestige des rêves "préhistoriques", serait susceptible de toutes les contradictions, le Dieu dont elle émane pouvant lui souffler, à son gré, le génie ou la folie »[2203].

Et il procède à un réexamen complet du cas de chacun des génies taxés de folie par Lombroso, parvenant à la conclusion que, dans la mesure où « sur 409 génies avérés, universellement reconnus comme tels, nous n'en trouvons que 11, soit 2,68 p.100, qui tombent sous le coup de la théorie de Moreau (de Tours) et de M. Lombroso, cette simple constatation suffit à la

---

[2201] Georges Didi-Huberman, « Postface…», in op.cit., 1984, p.125.
[2202] Max Nordau, op.cit., 1899, vol.2, p.551. [BML FA 434621]
[2203] A. Regnard, op.cit., 1899, p.4. [BML FA 428405]

ruiner »[2204]. Peu après, Paul Voivenel entreprend quant à lui de réévaluer l'état mental des génies ainsi discrédités. Il s'en explique :

> « … un jour nous lûmes le livre de Max Nordau : *Dégénérescence*.
> Quelle angoisse !
> Tout être supérieur est fou. Nos poètes sont fous ; nos prosateurs sont fous […]
> Fou ! Pascal qui, à treize ans, invente les mathématiques ; fou ! Rousseau, qui déclenche la Révolution française ; fou ! Auguste Comte, qui crée la philosophie positive ; fou ! Baudelaire ! fous, les artistes […]
> Le génie est une névrose. Le *Criminel né* de Lombroso se dresse à côté du *Dégénéré littéraire*. »[2205]

Mais ses conclusions sont bien plus nuancées que celle de Régnard. C'est plus particulièrement le génie littéraire qui retient son attention, car il impute « à l'extrême développement de la zone du langage » le « déséquilibre cérébral des littérateurs » et « montre que folie et littérature se ressemblent et se complètent et qu'il existe des *malades* poètes comme il existe des *poètes* malades »[2206]. Par ailleurs, on peut proposer une toute autre interprétation de ce rapprochement de la folie et du génie. Ainsi, pour Alexandre Cullerre, si « la folie confirmée est le plus grand des malheurs […les] formes plus légères de déséquilibration mentale elles, ont dans bien des cas, une signification toute différente, à ce point qu'un petit grain de folie équivaut, pour certains esprits, aux meilleurs quartiers de noblesse et que l'on peut dire sans hyperbole que le jour où il n'y aura plus de demi-fous, le monde civilisé périra – non par excès de sagesse, mais par excès de médiocrité »[2207]. Finalement, entre ces deux formes d'altérité, la gent médicale préfère donc ne pas trancher.

Au travers de ces deux grandes figures de la folie innée : les femmes d'une part et les génies d'autre part, c'est tout un discours médical, et plus particulièrement psychiatrique, qui se fait jour, un discours dont la mécanique bien huilée est quasi-semblable. Pour les unes comme pour les autres, la naturalisation de la pathologie mentale conduit le corps médical à

[2204] A. Regnard, op.cit., 1899, p.104. [BML FA 428405]
[2205] Paul Voivenel, op.cit., 1908, p.3. [BML FA 135065]
[2206] Paul Voivenel, op.cit., 1908, p.542. [BML FA 135065]
[2207] Alexandre Cullerre, Les frontières de la folie, Paris, Baillière, 1888, p.23. [BML FA 390820]

en rechercher des signes physiques révélateurs. C'est admettre une origine essentiellement, sinon exclusivement, organique de la folie : une pensée altérée est le produit d'un cerveau lésé. C'est aliéner définitivement femmes et génies à leur corps, et à un corps malade, puisque cette naturalisation va de pair avec une pathologisation de la féminité comme du génie en général, considérant que leur développement psychique y est intrinsèquement et définitivement lié. Car on ne saurait s'en affranchir, pas plus qu'il n'est possible de guérir de soi-même. Dans un cas comme dans l'autre, on est en présence d'individus marqués du sceau de la dégénérescence. C'est introduire entre *eux* et *nous* une irréductible fracture, un infranchissable fossé. De manière générale, cette altérité absolue, si elle peut servir l'artiste qui y voit confirmée son originalité, dessert nécessairement la femme, à laquelle elle interdit de trouver une place dans la communauté nationale, et notamment dans la sphère politique. Mais la distance tend pourtant à se réduire à la fin du XIXe siècle, dès lors que la spécificité du corps féminin souffre quelques contestations et que la folie artistique connaît une revalorisation, en même temps que la dimension *acquise* de ces particularités des unes et des autres commence à être admise.

2. Folie acquise : alcoolisme, prisons et colonies

En matière de dysfonctionnements psychologiques, tout n'est en effet pas question de nature. On ne naît pas toujours fou, il arrive qu'on le devienne. Il faut donc distinguer une folie originaire d'une folie acquise, comme on distingue de même deux grands types d'homosexualité. Quels sont les facteurs susceptibles de conduire un individu à décompenser une pathologie psychiatrique ? La littérature médicale de la seconde moitié du XIXe siècle distingue principalement trois causes d'aliénation mentale, si l'on s'en tient aux ouvrages référencés dans le fonds Lacassagne : la consommation excessive d'alcool, l'enfermement carcéral et la vie dans les colonies. Le regard psychiatrique se porte avec insistance sur ces trois facteurs déclenchants supposés de folie.

La question de la « folie alcoolique », dont les crises sont déclenchées par une consommation excessive de boissons spiritueuses[2208], est alors particulièrement aiguë. On sait les inquiétudes que suscite la question de l'alcoolisme[2209] en France tout au long du XIXe siècle, et les développements dont elle fait l'objet dans la littérature médicale dès la fin du XVIIIe siècle[2210]. Les médecins portent sur la consommation d'alcool un regard ambivalent, notamment dans le cadre militaire que connaît bien le légiste lyonnais. Selon le docteur Louis Dupré, pour peu qu'il soit « de bonne qualité, pris à dose modérée et dans un état de dilution convenable, au voisinage des repas, [il] jouit de propriétés éminemment favorables, […] pour le plus grand bien de la santé générale »[2211]. Qualifié d' « aliment respiratoire », classé « dans le groupe des moyens dits antidéperditeurs », c'est même un « *médicament de l'épargne* »[2212] ! Mais consommé avec excès, il est la cause des maux les plus divers. Alexandre Lacassagne partage ces appréhensions[2213]. Les *Archives d'anthropologie criminelle* s'en

---

[2208] À ce sujet, on renvoie essentiellement à l'article de Claude Quétel et Jean-Yves Simon, « L'aliénation alcoolique en France (XIXe et 1ere moitié du XXe siècle) », in Histoire, économie et société, 1988, vol. 7, n°4, p. 507-533.

[2209] Pour la seconde moitié du XIXe siècle, on peut s'autoriser l'emploi de ce terme. Invention d'un médecin suédois, Magnus Huss, qui l'utilise pour désigner l'ensemble des symptômes pathologiques entraînés par l'abus d'alcool, il apparaît en effet dans la langue française vers 1852, si l'on en croit le Littré. Ce néologisme s'impose ensuite rapidement.

[2210] Didier Nourrisson, Le buveur du XIXe siècle, Paris, Albin Michel, 1990, Quatrième partie : « Un regard nouveau sur le gros buveur », 1990, p.175-219.

[2211] Louis Dupré, Hygiène militaire : L'alcool. Son utilité, ses dangers. Conférence faite à MM. les officier pendant son stage au 100e régiment d'infanterie, Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, 1888, p.18. [BML FA 138153]

[2212] Louis Dupré, op.cit., 1888, p.19. [BML FA 138153]

On appréciera la saveur de l'expression, qui est d'ailleurs soulignée dans le texte original.

[2213] Dans le fonds Lacassagne, on dénombre 67 ouvrages consacrés à la question de l'alcoolisme, auxquels il faut ajouter un dossier de pièces imprimées sur le même sujet [BML FA 140739]. Ce chiffre important rend bien compte de l'ampleur de la vague de publications sur le sujet. Les traités sur l'alcoolisme fleurissent véritablement dans la seconde moitié du XIXe siècle. Parmi les plus significatifs, signalons :

Louis Bergeret, De l'Abus des boissons alcooliques, dangers et inconvénients pour les individus, la famille et la société, moyens de modérer les ravages de l'ivrognerie, Paris, Baillière, 1870, 380 p. [BML FA 390916]

Valentin Magnan, De l'Alcoolisme, des diverses formes du délire alcoolique et de leur traitement, Paris, Delahaye, 1874, 282 p. [BML FA 138161]

Antoine Rabuteau, Des Alcools et de l'alcoolisme, Paris, Impr. E. Donnaud, 1878, 44 p.

Paul Legrain, Dégénérescence sociale et alcoolisme : hygiène et prophylaxie, Paris, Carré, 1895, XXXVI-255 p.

Drs Triboulet, Mathieu et Mignot, Traité de l'alcoolisme, Paris, Masson, 1905, VI-479 p.

Louis Jacquet, L'Alcool. Etude économique générale : ses rapports avec l'agriculture, l'industrie, le commerce, la législation, l'impôt, l'hygiène individuelle et sociale, Paris, Masson, 1912, XVIII-947 p.

font l'écho de manière récurrente, envisageant le problème de l'alcoolisme à l'aune de la criminalité[2214], sur laquelle il exerce une « pernicieuse influence »[2215] puisque le pourcentage d'ivrognes parmi les criminels de toute espèce est particulièrement significatif[2216]. Le problème de la consommation excessive d'alcool est aussi mis en rapport avec l'hérédité[2217]. Mais avant d'intéresser les criminologistes, cette toxicomanie intéresse presque exclusivement les aliénistes au sein de la corporation médicale. En 1813, l'Anglais Sutton distingue le *delirium tremens*, par lequel on désigne les accidents causés par les excès alcooliques, du groupe des frénésies. Les premières tentatives sérieuses de nosographie alcoolique sont à mettre au crédit du Dr Roesch en 1838[2218], puis du Dr Marcel[2219] dont la thèse, qui date de 1847, « est aujourd'hui considérée comme l'acte de naissance de l'alcoolisme psychiatrique en France »[2220]. Dès 1865, le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales Dechambre* consacre plus d'une centaine de pages au sujet[2221]. C'est plus particulièrement la question des troubles mentaux d'origine alcoolique qui constitue une piste féconde de la recherche médicale[2222]. Entre 1870 et 1895, le docteur

---

[2214] M. Marambal, « L'alcoolisme et la criminalité », in Archives d'anthropologie criminelle, 1888, p.293.

[2215] M. Marambal, op.cit., 1888, p.293.

Rouby, « Les crimes de l'alcoolisme », in Archives d'anthropologie criminelle, 1898, p.313-323.

Maurice Yvernès, « L'alcoolisme et la criminalité », in Archives d'anthropologie criminelle, 1912, p.5-35.

[2216] Si l'on en croit M. Marambal, cela représente 79 % des vagabonds et des mendiants, 50 % des assassins, 57 % des incendiaires, 53 % des fauteurs d'attentats aux mœurs, 71 % des voleurs et des escrocs, 88 % des auteurs d'actes de violence contre les personnes et 77 % de ceux qui commettent des actes de violence contre les propriétés !

[2217] Maurice Legrain, « Hérédité et alcoolisme », in Archives d'anthropologie criminelle,1890, p.545-547.

W.-C. Sullivan, « L'influence de l'alcoolisme de la mère sur les descendants des prisonnières à Liverpool », in Archives d'anthropologie criminelle, 1900, p.425.

[2218] Charles Roesch, « De l'abus de boissons spiritueuses », in AHPML, 1838, tome XX, p.5-90 et p.241-346. Cité par Didier Nourrisson, op.cit., p.177.

[2219] Marcel, De la folie causée par l'abus des boissons alcooliques, Paris, Impr. Rignoux, 1847, 59 p.

A. Terrisse, « L'apparition de "l'alcoolisme psychiatrique" dans les thèses de médecine au XIXe et au début du XXe siècle, in Claude Quétel (dir.), Alcoolisme et psychiatrie, rapport présenté au Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, mars 1983, p.233-271. Cité par Didier Nourrisson, op.cit., 1990, p.177.

[2220] Didier Nourrisson, op.cit., 1990, p.177.

[2221] Dr Lancereaux, « Alcoolisme », in A. Dechambre (dir.), Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Tome 2 : « Adh-Alg », Paris, Masson-Asselin, 1866, p.615-719. [BML FA 404397]

[2222] 64 thèses sont soutenues sur la question à Paris entre 1861 et 1919 (soit 3,2 % du total), selon Didier Nourrisson (op.cit., 1990, p.179). Quant à Lacassagne, il dirige une thèse

Magnan consacre ainsi l'essentiel de son énergie à définir le champ de l'aliénation d'origine alcoolique. Comme à leur habitude, les médecins tentent d'en décrire les signes, d'en distinguer les variétés avec un sens de la nuance qui n'a de cesse d'étonner : le docteur Moriz Benedikt consacre ainsi une brochure toute entière à la question de l'absinthe[2223], la fée verte conduisant semble-t-il à développer une forme bien spécifique d'épilepsie, qualifiée d'« absinthique »[2224]. On n'établit auparavant aucun lien spécifique entre la consommation d'alcool et une forme de pathologie mentale particulière. Ainsi, s'il est admis très tôt que l'alcool rend fou[2225], on ne définit pas encore de folie spécifiquement alcoolique. Mais l'ensemble des travaux de recherche réalisés dans la seconde moitié du XIXe siècle entraîne un changement majeur dans l'appréhension du phénomène de la « folie alcoolique » dont on définit alors les formes caractéristiques : il est désormais admis que l'abus d'alcool peut avoir des conséquences néfastes pour la santé mentale, alors qu'on considérait précédemment que la folie préexistait à l'intoxication. La folie alcoolique devient le paradigme d'une folie acquise, avec son étiologie et ses formes spécifiques, et qui se propage comme une épidémie.

Les aliénistes de l'époque cernent également l'existence de « psychoses pénitentiaires ». Comme dans le cas précédent, leurs conceptions sur le sujet se précisent, de même que la nosographie de ces pathologies. La privation de liberté semble présenter un danger pour la santé mentale des individus qui y sont soumis. La question du suicide en prison retient notamment l'attention des médecins, qui tâchent de comprendre les mécanismes qui mènent à cette dernière extrémité, invoquant souvent la folie et tentant d'évaluer dans quelle mesure elle est imputable à la situation d'enfermement et aux modalités de sa mise en œuvre.

---

sur le sujet : Maurice Champeaux, L'Alcoolisme. Causes sociales. Conditions mentales. Prophylaxie, Lyon, Storck, 1900, 89 p. [BML FA 135587]

2223 Moriz Benedikt, Zur Absintenzfrage. Ein Wort zum Antialkoholisten-Congresse, Berlin, Urban, 1901, 12 p. [BML FA 138154]

2224 Valentin Magnan, Étude expérimentale et clinique sur l'alcoolisme. Alcool et absinthe. Épilepsie absinthique, Paris, Renou et Maulde, 1871, 46 p. [BML FA 138161]

2225 Esquirol reconnaît l'abus de boissons alcooliques comme une des causes d'aliénation mentale dans son traité Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal, Paris, Baillière, 1838, 2 vol. : VI-393 p.+VI-380 p.

> « En quoi consistent ces folies survenant chez des détenus, ces psychoses pénitentiaires plus brièvement, quel est le rôle de la détention dans leur genèse, quelle est la part respective de la prison commune et de la cellule, quel serait enfin leur mode de traitement le plus favorable. […] Ce que nous voulons, c'est étudier les psychoses survenues en prison, par l'effet de la prison, chez des sujets apparemment sains à leur entrée dans les maisons de détention »[2226].

La prison est alors un sujet sensible, propre à soulever des polémiques aiguës auxquelles les médecins prennent part. « L'emprisonnement, qu'il soit ou non cellulaire, est capable de déterminer l'apparition de psychoses chez ceux qui y sont condamnés »[2227], du fait de « l'accumulation de facteurs physiques et moraux » qui rendent la détention redoutable, à commencer par « le défaut d'aération et de lumière de la cellule, l'insuffisance ou la mauvaise qualité de l'alimentation, le défaut d'exercice, l'isolement », auxquels il faut ajouter « les circonstances qui précèdent l'arrestation, le sentiment de honte, de remords, les préoccupations que déterminent la défense et les soucis du procès ». Si l'on en croit certains médecins, la prison peut donc rendre fou. On est susceptible de décompenser entre ses murs une forme de folie pénitentiaire. Mais il reste difficile de se prononcer sur l'étiologie exacte de cette pathologie : « L'état d'âme des prisonniers dépend uniquement du caractère de chacun »[2228]. Et les symptômes de cette forme d'aliénation mentale sont également difficiles à décrire :

> « Les forme de folies présentées par les condamnés […] sont, d'une manière générale, des types simples de folie : le trouble mental le plus commun est une forme tranquille, subaiguë ou chronique sans excitation motrice et souvent associée à un arrêt physique et mental »[2229].

Au contraire de la précédente d'ailleurs, elle n'est pas caractérisée par une nosologie spécifique :

> « Il n'existe pas de psychose spéciale créée par l'emprisonnement. Les formes observées le plus fréquemment consistent en bouffées de confusion, en délires

---

[2226] A. Costedoat, op.cit., 1913, p.9-10. [BML FA 135766]
[2227] A. Costedoat, op.cit., 1913, p.75. [BML FA 135766]
[2228] Charles Perrier, « La vie en prison », in Archives d'anthropologie criminelle, 1902, p. 130 [129-152]
[2229] Dr Allison, « La folie chez les criminels », in Archives d'anthropologie criminelle, 1896, p.339.

de persécution, de revendication, de grâce, hallucinatoires ou non, en alternatives d'excitation ou de dépression »[2230].

Les médecins s'y attellent cependant, car la question est importante : si le détenu est reconnu comme fou, son régime de détention doit faire l'objet d'adaptations. Il doit être hospitalisé plutôt que prisonnier, par souci de sa santé et de celle de ses co-détenus, qui pourraient être affectés par cette perturbante proximité. Pourtant, la définition d'une psychose pénitentiaire à proprement parler reste difficile, d'autant plus qu'il semble de moins en moins évident pour nos médecins de distinguer le criminel du fou, avant même son éventuelle incarcération[2231].

Les choses sont plus claires pour ce qui concerne les désordres psychiques contractés aux colonies, qui consistent essentiellement en une pathologie mentale spécifique et bien décrite par les médecins du temps, une « psychoses des pays chauds » qui se décline en « cafard », colonite, saharite, etc., selon la contrée exotique au sein de laquelle on l'a attrapée. L'étiologie en est connue : on contracte ainsi le « cafard », du fait des « conditions de température, de lumière, [d]es fatigues, [d]es causes morales [qui] sont autant de facteurs influant sur les centre nerveux et la mentalité »[2232], auxquelles il faut ajouter l'ennui, « la monotonie de l'entourage »[2233]. Quel en est le tableau clinique ? « Quelques troubles digestifs, une lassitude générale, une mélancolie sans raison bien nette »[2234] puis « céphalée et insomnie », enfin « délire de persécution » avant que le malade ne devienne lui-même persécuteur. L'inaction est considérée comme une cause adjuvante particulièrement efficace, de même que l'alcoolisme, qui prédispose à la maladie. Voilà une pathologie mentale véritablement acquise, ce qui explique d'ailleurs que ce soit une des rares affections psychiatriques dont on soit susceptible de se remettre puisqu'elle est

---

[2230] A. Costedoat, op.cit., 1913, p.11. [BML FA 135766]

[2231] Sur ce point, on renvoie à l'ouvrage de Marc Renneville, Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires, Paris, Fayard, 2003, 527 p.

[2232] L. Dautheville, Le « Cafard » ou Psychose des pays chauds, Lyon, Rey, 1911, p.6. [BML FA 138806]

[2233] L. Dautheville, op.cit., 1911, p.7. [BML FA 138806]

[2234] L. Dautheville, op.cit., 1911, p.23. [BML FA 138806]

« essentiellement transitoire »[2235]. Le remède consiste, bien sûr, à quitter la colonie.

Dans le cadre de la construction d'un savoir psychiatrique rigoureux, ces entreprises de description nosologique et de classification sont essentielles. Pourtant, la circonscription stricte d'une folie spécifique à une cause unique apparaît bien vite comme une impossible entreprise. Certes, l'augmentation de la folie et du nombre des aliénés sous l'influence néfaste de l'alcoolisation est un thème constant du discours antialcoolique tout au long du XIXe siècle : Lucien Mayet relève ainsi, après bien d'autres, un « accroissement de l'aliénation mentale due à l'alcoolisme »[2236] et précise que « l'alcoolisme est la principale cause de l'accroissement de la folie »[2237], soulignant « le rôle favorisant de l'alcoolisme dans la production de nombreuses affections mentales ou vésaniques »[2238]. Les aspects particulièrement militants du discours antialcoolique qualifient leurs auteurs. On attribue alors à l'alcool un grand nombre d'évènements, depuis la Commune de Paris[2239] et les troubles sociaux, jusqu'à la dépopulation et la dégénérescence de la race. Benedict-Augustin Morel[2240] accorde ainsi une place privilégiée à l'alcoolisme parmi les causes des affections mentales, parce que « plus que le milieu, le sol, le climat, la misère ou la vie urbaine, [il...] paraît un fait concret, saisissable, visible de tous »[2241]. Selon les idées de Morel, quoique acquise, la folie alcoolique peut être transmise en vertu

---

[2235] L. Dautheville, op.cit., 1911, p.24. [BML FA 138806]

[2236] Lucien Mayet, « Alcoolisme et aliénation mentale», in Archives générales de Médecine, Paris, Imprimerie Albouy, 1901, p.6. [BML FA 135170]

[2237] Lucien Mayet, op.cit., p.15. [BML FA 135170]

[2238] Lucien Mayet, op.cit., p.19. [BML FA 135170]

[2239] L'utilisation par les ligues antialcooliques de la Commune de Paris en offre une démonstration magistrale. « Étudiant les cadavres ou les prisonniers communards, les aliénistes de l'époque sont unanimes à reconnaître les stigmates de la folie et de la dégénérescence. La seule observation des figures paraît parfois suffisante à démontrer l'absence de sens moral autant que la déchéance intellectuelle : "Pour un physionomiste, et principalement pour un médecin, les visages du plus grand nombre avaient leur cachet ; on y trouvait gravés les traits de l'ivrogne, du fainéant, du débauché, du vicieux, du repris de justice, rarement ceux du vrai travailleur ; mais le masque qui dominait était celui de l'imbécile et de l'idiot" » (Dr Legrain, Hérédité et alcoolisme. Etude psychologique et clinique sur les dégénérés buveurs et les familles d'ivrognes, Paris, Doin, 1889, p.117).

[2240] Benedict-Augustin Morel, Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de la race humaine, 1857.

Excellente étude sur la pensée de Morel, A. Zaloszyc, Éléments d'une histoire de la théorie des dégénérescences dans la psychiatrie française, thèse de médecine, Strasbourg, 1975, 238 p.

[2241] Didier Nourrisson, op.cit., 1990, p.213.

du principe de l'« hérédo-dégénérescence », dégénérescence héréditaire que présentent les enfants issus de parents eux-mêmes frappés d'alcoolisme chronique. Il existe une hérédité de prédisposition (ou hérédité du dissemblable) : ce n'est pas seulement le même caractère qui se présente de manière récurrente d'une génération à l'autre (ce que l'on appelle l'hérédité du similaire), mais les maladies des parents sont le point de départ d'un enchaînement de transformations pathologiques de l'ordre physique et/ou de l'ordre moral parmi leurs descendants. La pathologie des enfants débute au stade terminal de celle des parents. « La loi de progressivité de la dégénérescence explique que les phénomènes pathologiques héréditairement transmis s'accentuent progressivement jusqu'à la déchéance finale »[2242]. Une telle hérédité morbide induit une dégradation rapide de l'état des individus des générations successives. Après Morel, ses successeurs forcent encore le trait : l'alcoolisme devient la cause première de la dégénérescence et l'aliéné le stade terminal de la dégradation progressive des qualités de l'homme. On sait le succès médical[2243], mais aussi littéraire que rencontre cette théorie, notamment sous la plume d'Émile Zola, qui en fait le fil rouge de la fresque des Rougon-Macquart. « La médecine a défini l'alcoolisme ; elle en a fait un objet d'étude spécifique. Les études cliniques et les expérimentations animales ont permis d'apprécier la symptomatologie et l'étiologie du phénomène ; les confrontations statistiques d'en situer l'ampleur »[2244]. Dans le même temps, les médecins parviennent à faire de l'alcoolisme une épidémie essentiellement liée à des facteurs extrinsèques et à définir la folie alcoolique comme un facteur majeur de la dégénérescence de la race, laquelle repose sur le principe de l'hérédité des tares. L'étiologie de cette toxicomanie en fait donc une folie tant innée que acquise, ce qui explique sans doute pour une part le sentiment partagé des élites qui voient de l'alcoolisme partout.

[2242] Claude Quétel et Jean-Yves Simon, op.cit., 1988, vol. 7, n°4, p. 511.

[2243] Dans le fonds Lacassagne, les ouvrages de Paul Ladame en sont emblématiques :

Paul Ladame, La descendance des alcooliques, Lausanne, 1891, 32 p. [BML FA 138156]

Paul Ladame, Alcool et hérédité, Genève, Impr. H. Hoch, 1912, 48 p. [BML FA 138157]

[2244] Didier Nourrisson, op.cit., 1990, p.218.

Finalement, pour la folie alcoolique comme pour les maladies mentales consécutives d'un emprisonnement ou d'un séjour dans les colonies, les aliénistes semblent impuissants à déterminer la part de l'acquis et celle de l'innée. « Comment faire la part véritable de l'hérédité qui existe si fréquemment à l'origine des diverses espèces de folie, et celle des causes occasionnelles ou déterminantes dont l'action a été le plus souvent secondaire ? »[2245]. La question est d'importance, et la réponse qu'on y apporte lourde de conséquences. Ainsi, pour ce qui concerne les conséquences psychiatriques de l'enfermement carcéral, affirmer que les psychoses pénitentiaires sont en lien direct avec les conditions d'incarcération revient à prononcer contre la prison une condamnation sans appel, et pour le moins subversive. On ne trouve donc pas trace d'un médecin qui ait défendu cette position jusqu'au bout. Le docteur Costedoat s'empresse ainsi de préciser qu'il faut des prédispositions pour devenir fou en prison, les facteurs qu'il a d'abord isolés n'agissant « que sur des débiles, des dégénérés, des prédisposés de toute espèce ». Comme pour la folie alcoolique, dont on peut hériter pour partie, la folie du détenu n'est donc pas toute entière et exclusivement acquise. En revanche, l'évolution de ces maladies psychiatriques des détenus est remarquable, en raison de « leur éclosion brusque, le plus souvent dès les premiers jours de la détention, leur évolution rapide, et leur pronostic excellent à condition que l'on soigne les malades en les soustrayant aux conditions débilitantes de la cellule »[2246]. L'enfermement ne serait donc qu'un facteur adjuvant, dont il faut pourtant bien admettre l'importance puisque sa cessation permet au détenu aliéné de recouvrer la santé. Une fois de plus, entre hérédité et acquisition contingente, la médecine ne parvient pas à trancher. Mieux, elle crée le trouble. D'aucun souhaitent ainsi « que l'on crée des annexes aux prisons, à la fois pour observer et pour soigner les malades aigus ; elles ne constitueraient pour les formes chroniques qu'une étape vers l'asile. On complèterait utilement cette mesure en instituant un corps d'inspecteurs médicaux des prisons, et en exigeant des médecins des établissements

---

[2245] Jean-Pierre Falret, Des maladies mentales et des asiles d'aliénés, Paris, Baillière,1864, p.117.
[2246] *Idem*.

pénitentiaires la preuve d'études psychiatriques préalables »[2247]. Une telle requête en faveur de la création d'un chaînon intermédiaire entre enfermement psychiatrique et enfermement carcéral est propre à brouiller encore, s'il est possible, la frontière entre le fou et le criminel, légitimant à rebours le discours criminologique qui se constitue alors. Dans les faits, à défaut d'une nature initialement déficiente, l'hérédité est presque toujours considérée par les aliénistes comme une dimension fondamentale de l'étiologie des maladies psychiatriques, dans quelque contexte qu'elles soient décompensées. Il faut dire que l'idée d'une folie que l'on pourrait contracter pour des raisons exclusivement exogènes présente un risque majeur. Ce serait reconnaître que la folie peut être contagieuse, et accréditer des inquiétudes récurrentes :

> « La folie est-elle contagieuse ? Oui, répond le vulgaire et certaines observations paraissent lui donner raison ; il arrive qu'un aliéné impose son délire à ceux qui vivent avec lui […mais] la contagion de la folie est rare ; pour qu'elle se produise, il faut le concours de circonstances exceptionnelles »[2248], *en fait* « la contagion psychopathologique n'est possible que sur un terrain convenablement préparé par l'hérédité ou par le milieu »[2249].

Dans les faits, l'inné et l'acquis semblent irrémédiablement liés. « Nos aliénistes articulent […], selon une dialectique contorsionnée, les facteurs susceptibles d'entrer en jeu : milieu, métier, hérédité, tempérament, impressionnabilité, antécédents alcooliques ou vénériens, accidents, frayeurs et autres expériences traumatisantes. Se réclamer de Pinel ou d'Esquirol signifie d'abord combiner les approches. Et ensuite, définir des entités »[2250]. Mais ni l'étiologie ni la taxinomie des pathologies psychiatriques, ne semblent se clarifier avec le développement des recherches sur le sujet, au contraire. Le trouble se fait toujours plus inquiétant.

[2247] A. Costedoat, op.cit., 1913, p.76. [BML FA 135766]
[2248] Dr de Boeck, « De la contagion de la folie », in Bulletin de la Société de médecine mentale de Belgique, n°71, décembre 1893, p.416. [BML FA 138795]
[2249] Dr de Boeck, op.cit., 1893, p.435. [BML FA 138795]
[2250] Jacques Léonard, La médecine entre les pouvoirs et les savoirs, Paris, Aubier, 1981, p.164.

3. Folie partielle et folie totale

Enfin, les interrogations persistantes dont la folie fait l'objet ne portent pas seulement sur son étiologie. Plus fondamentalement peut-être, les médecins se penchent alors sur la question de la définition même de la folie qui, si elle n'est pas nouvelle, connaît alors de profondes évolutions. À la suite des travaux de Charcot sur l'hystérie, que le médecin de la Salpêtrière ne considère pas comme une forme de folie complète[2251], on en vient à contester l'affirmation du ministre de l'Intérieur Montalivet pour lequel, « on est aliéné ou on ne l'est pas »[2252]. En 1888, le docteur Alexandre Cullerre s'y oppose même complètement en affirmant qu'il n'existe pas de « barrière définitive entre folie et raison »[2253], mais plutôt une « zone intermédiaire » de « demi-fous », relevant d'un domaine spécifique de la recherche psychiatrique :

> « La ligne de démarcation, que l'on a coutume de tracer entre l'état *maladif* et l'état *normal* de l'intelligence, m'a paru, dans une foule de cas, être tout à fait idéale, et n'avoir aucun fondement réel dans la nature »[2254].

On sait comment le psychiatre Benjamin Ball abonde en ce sens[2255]. Voilà donc qu'émerge la figure d'un dernier fauteur de trouble, qui est à la santé mentale ce que l'hermaphrodite est à la différence des sexes : le demi-fou, avec les problèmes de définition et de diagnostic qu'on imagine, un individu dont « l'activité intellectuelle est modifiée et jetée en dehors des voies naturelles, sans pour cela que l'état maladif s'annonce par des signes psychiques aisément constatables pour tout le monde »[2256], d'où comme précédemment pour l'hermaphrodite ou le mort, la nécessité de

---

[2251] Voir sur ce point notamment J.-M. Charcot, Leçons sur les maladies du système nerveux faites à la Salpêtrière, Paris, A. Delahaye, 1877 (3e édition), p.321. [BML FA 429318]

[2252] Archives parlementaires, 2e série, vol.115, p.325-326. Cité par Jan Goldstein, Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 1997, p.422. Le ministre s'exprime en ces termes au cours des débats à propos de la loi de 1838.

[2253] Alexandre Cullerre, op.cit., 1888, p.5-8 et 23-24. [BML FA 390820]

[2254] Jacques Moreau, op.cit., 1840, p.5. [BML FA 138826]

[2255] « Cette région que l'on croit habituellement déserte et qui renferme non pas six cent mille, mais plusieurs millions d'habitants » déclare-t-il pour désigner cet état intermédiaire entre folie et raison (Docteur Ball, « Les frontières de la folie », in L'Encéphale, 1882, p.6). Cette anecdote est rappelée par Jan Goldstein, op.cit., 1997, p.423.

[2256] Legrand du Saulle, Signes physiques des Folies raisonnantes, Paris, 1879, p.10. [BML FA 138825]

l'intervention d'un regard d'expert... Avec l'apparition de la catégorie des « demi-fous » au tout début du XXe siècle[2257], il semble de plus en plus difficile de tracer une frontière entre troubles de l'esprit et santé mentale.

> « Il conviendrait de délimiter la folie, de circonscrire son domaine, et d'élever une barrière définitive entre elle et la raison. Ce désir est assurément légitime, mais il est en dehors des choses réalisables : il faudrait, avant de songer à lui donner satisfaction, trouver une démarcation sûre entre la santé et la maladie, ce à quoi se sont évertués en vain les médecins de tous les siècles »[2258].

Là encore, Alexandre Lacassagne est aux premières loges de la recherche scientifique et s'intéresse particulièrement à cette nouvelle catégorie de malades mentaux : il est ainsi membre du jury de la thèse de droit fondatrice sur le sujet, soutenue par Maurice Michelon[2259] en 1906. Depuis le milieu du XIXe siècle de nouveaux états nerveux à la définition assez vague (surexcitation nerveuse, nervosisme, névropathie), interrogent la frontière entre raison et folie. La catégorie des « demi-fous » s'impose progressivement pour désigner ces malades en situation intermédiaire, notamment sous la plume du docteur Grasset, qui publie un article sur la question dans la *Revue des Deux Mondes* en 1906[2260]. Cette parution, dans un périodique destiné à un public cultivé, certes, mais non spécialiste, explique la diffusion rapide et le succès[2261] d'une notion frappée du sceau de l'ambivalence[2262].

Pour le docteur Grasset, qui pose la définition de la demi-folie, il faut bien distinguer deux grandes catégories de malades, les mentaux d'une part, et les psychiques d'autre part :

[2257] Dans la littérature médicale de langue française, le terme apparaît pour la première fois en 1903 sous la plume de Marius Gabion (« Les aliénés en liberté. Les demi-fous », in Annales médico-psychologiques, n°17, 1903, p.171-174).

[2258] Alexandre Cullerre, op.cit., 1888, p.23. [BML FA 390820]

[2259] Maurice Michelon, op.cit., 1906, 113 p. [BML FA 135668]

[2260] M. Grasset, « Demi-fous et demi-responsables », in Revue des Deux Mondes, 15 février 1906, p.887-921.

[2261] À la veille de la Grande Guerre, la Revue des Deux Mondes atteint le chiffre de 28 000 exemplaires, si l'on en croit Michel Leymarie, « Introduction : la belle époque des revues ? », in Jacqueline Pluet-Despatin, Michel Leymarie et Jean-Yves Mollier (dir.), La belle époque des revues (1880-1914), Paris, Éditions de l'IMEC, 2002, p.11.

[2262] La catégorie des demi-fous est ainsi elle-même plurielle : on y rencontre des hommes de génie aussi bien de des aliénés nuisibles. La demi-folie est donc compatible avec une intelligence remarquable.

> « Les mentaux ont perdu la raison, la volonté libre et consciente, l'intellectualité supérieure : ils sont fous. Les psychiques n'ont pas perdu tout ce qui fait la raison et la pensée supérieure, mais ils sont cependant troublés dans leur psychisme qui n'est pas normal, ils sont demi-fous »[2263].

Grâce à ces nuances subtiles, les psychiatres tentent d'élargir le champ de leurs prérogatives en faisant reconnaître ces pathologies nerveuses comme relevant de l'aliénation, et donc de leur spécialité, et non simplement des médecins généralistes.

Mais surtout cette catégorie nouvelle d'individus dits partiellement fous achève de jeter le trouble, et décrédibilise pour une part la science psychiatrique en cours d'élaboration : « …il y a un malentendu considérable entre le public et les médecins. Si l'on dit que les aliénistes ont une tendance à voir des fous un peu partout, c'est au sujet de ces malades »[2264] pour lesquels il est difficile de poser un diagnostic sans risquer l'erreur médicale.

> « La ligne de démarcation peut parfois être indécise entre deux groupes contigus, le diagnostic différentiel est parfois difficile ; il y a des sujets qu'on est tenté de jucher sur la muraille de séparation de deux domaines contigus ou pour lesquels on voudrait jeter un pont sur le fossé qui les délimite »[2265].

D'autant plus que la folie partielle est elle-même protéiforme : « entre l'homme en parfaite santé physique et morale et le dément que l'on enferme dans les asiles, il y a une gamme infinie d'états intermédiaires »[2266]. On en distingue principalement deux formes. Certains malades peuvent présenter des folies temporaires, qu'on qualifie également de « périodiques » quand elles se manifestent avec récurrence, à l'instar des troubles maniaco-dépressifs. Leur existence fait l'unanimité chez les aliénistes, qui s'accordent à leur réserver une place à part dans la nosographie des troubles mentaux. Mais « où l'accord cesse d'exister, c'est quand il s'agit de procéder à l'exacte délimitation de ce groupe psychopathique »[2267]. D'autres

---

[2263] M. Grasset, Demi-fous et demi-responsables, Paris, Alcan, 1907, p.47. [BML 434484]
[2264] Dr Rouby, Une observation de Manie raisonnante, Dôle, Imprimerie Armand Flussin, 1887, p.4. [BML FA 138827]
[2265] M. Grasset, op.cit., 15 février 1906, p.93.
[2266] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.2.
[2267] A. Antheaume, Les psychoses périodiques, Genève, Société Générale d'imprimerie, 1907, p.1. [BML FA 138798]

malades sont frappés de « folies raisonnantes », ce qui implique qu'ils « appartiennent tout à la fois, et sous des rapports tranchés et bien distincts, aux individus dont la raison n'a souffert aucune atteinte, et à ceux chez qui elle est altérée »[2268]. Dans le même temps, « ils sont affectés d'anomalies mentales réprouvées par la raison universelle » mais « ils jugent sainement ces anomalies, les condamnent »[2269] et y résistent autant que possible, même s'ils ne parviennent pas toujours à se soustraire à leur influence. Comme pour la différence des sexes ou la distinction du mort et du vivant, la deuxième moitié du XIXe siècle invente donc une catégorie intermédiaire potentiellement inquiétante, dans laquelle sont regroupés « les malades [qui] quoi qu'ayant les *apparences* de la raison sont atteints d'aliénation ; leurs discours sont sensés, *leurs actes sont fous* »[2270]. Qu'elles soient intermittentes ou raisonnantes, ces nouvelles formes de folie introduisent le trouble dans la taxinomie des maladies mentales que la psychiatrie naissante tente alors de finaliser [Fig.40].

Fig.40 : Une tentative de classification des maladies mentales, par le docteur Jules Baillarger (*Annales médico-psychologiques*, 1889, p.207).

[2268] Jacques Moreau, op.cit., 1840, p.8. [BML FA 138826]
[2269] *Idem*.
[2270] Dr Rouby, op.cit., 1887, p.3. [BML FA 138827] C'est moi qui souligne.

CLASSIFICATION DES MALADIES MENTALES

FORMES CURABLES LES FOLIES	FORMES INCURABLES LES DÉMENCES

I. LES FOLIES.

I. FOLIES SIMPLES. (Celles-qui, en cas de non guérison, se terminent par la démence simple.)	Délire partiel. Manie. Mélancolie. Double forme.
II. FOLIES GRAVES (1). (Celles-qui, en cas de non guérison, se terminent souvent par la démence paralytique.)	Manie ambitieuse. Mélancolie hypochondriaque.
III. FOLIES INTERMITTENTES.	Folie intermittente simple. Folie à formes alternes.
IV. FOLIE CIRCULAIRE.	Folie à double forme continue.
V. FOLIES D'ORIGINE TOXIQUE.	Folie alcoolique. Folie pellagreuse. Folie d'origine paludéenne, etc.
VI. FOLIES ASSOCIÉES A DIVERSES NÉVROSES	Folie épileptique. Folie hystérique, etc.

II. LES DÉMENCES.

I. Paralysie générale (démence paralytique).
II. Démence sénile.
III. Démence symptomatique de diverses affections circonscrites du cerveau.
IV. Démence consécutive aux vésanies.

III. ARRÊTS DE DÉVELOPPEMENT

Idiotie. — Imbécillité. — Débilité mentale. — Crétinisme.

(1) Dénomination provisoire.

De nouveau, c'est d'apparences trompeuses qu'il s'agit. La question des limites se pose douloureusement aux médecins : limites entre folie et raison d'une part, limites entre les différents types de folie d'autre part.

Plus grave sans doute, ces nouvelles pathologies présentent d'importantes difficultés de diagnostic : les fous dits temporaires « à cause des fréquentes variations d'état chez le même individu d'un moment à l'autre, à cause des intervalles lucides plus ou moins complets ou plus ou moins prolongés, à cause de la difficulté de distinguer l'intervalle lucide vrai de la simple rémission et surtout à cause du séjour habituel de ces malades dans le monde et dans la famille et non dans les asiles d'aliénés »[2271], ce qui ne permet pas de les suivre correctement ; les fous dits raisonnants parce qu'on ne parvient pas à s'accorder sur les signes physiques qui les caractérisent alors même qu' « il est nécessaire de sortir de la psychologie, de dépouiller de plus en plus la médecine mentale de l'idéologie abstraite et rêveuse et de faire ressortir bien davantage l'importance de l'examen physique et la

[2271] A. Antheaume, op.cit., 1907, p.112. [BML FA 138798] Souligné par Lacassagne dans son exemplaire de l'ouvrage en question.

valeur des indications spéciales qu'il est possible de retirer de l'observation médicale pure »[2272]. Certes, on en dresse alors une liste :

> « la face asymétrique […] les tics grimaciers, les contractions choréiformes partielles d'un des muscles ou d'un des groupes musculaires de la face ou des paupières, le strabisme, le nystagmus, la grandeur de la bouche, l'épaisseur de la lèvre inférieure, les irrégularités dentaires, la décadence rapide et précoce de toute la dentition, l'asymétrie ou l'étroitesse de la voûte palatine, l'absence de sensations gustatives, l'asymétrie des deux pavillons de l'oreille ou leur vicieuse implantation, l'amincissement et le déplissement de l'oreille, certains phénomènes d'hyperesthésie ou d'anesthésie temporaires ou périodiques, des migraines, des névralgies, des gastralgies, etc., etc. »[2273].

Mais la longueur même de cette énumération, et la manière dont elle s'achève sans se conclure suffit à trahir l'insatisfaction des médecins qui l'ont dressée : elle n'a rien d'exhaustif et semble bien peu méthodique. Voilà qui pose un sérieux problème au médecin-expert, qui tente alors d'imposer la légitimité de son intervention aux côtés du juge. C'est la question de la responsabilité, ou de l'irresponsabilité, des aliénés qui se pose avec acuité aux hommes de l'art car « l'existence, scientifiquement démontrée, des demi-fous entraîne l'existence des demi-responsables »[2274]. Laurence Guignard[2275] a mené une étude minutieuse du traitement des aliénés par la justice pénale, du point de vue théorique comme de celui de la pratique judiciaire. Conséquence directe de l'invention de formes d'aliénation graduée, la notion de responsabilité se trouve également passible d'une multitude de nuances sur lesquelles le médecin doit se

---

[2272] Legrand du Saulle, op.cit., 1879, p.5. [BML FA 138825]

[2273] Legrand du Saulle, op.cit., 1879, p.8. [BML FA 138825]

[2274] M. Grasset, op.cit., 15 février 1906, p.895.

[2275] On renvoie donc à ses travaux, notamment à sa thèse :

Laurence Guignard, Juger la folie. La justice pénale et la folie des criminels à l'âge de l'aliénisme (1791-1865), thèse sous la direction d'Alain Corbin, s.l., s.n., 2006, 712 f.

Voir aussi : Laurence Guignard, « Aliénation mentale, irresponsabilité pénale et dangerosité sociale face à la justice du XIXe siècle. Étude d'un cas de fureur », in Crime, Histoire et Société, 2006, vol.10, n°2, p.83-100.

Laurence Guignard, « Un "réquisit de rationalité" : responsabilité pénale et aliénation mentale au XIXe siècle », in Marco Cicchini et Michel Porret (dir.), Les sphères du pénal avec Michel Foucault : histoire et sociologie du droit de punir, Lausanne, Antipodes, 2007, p.155-167.

Laurence Guignard, « Les lectures de l'intériorité devant la justice pénale au XIXe siècle », in Romantisme. Revue d'histoire du XIXe siècle, n°181, septembre 2008, p.23-35.

prononcer. Qu'est-ce que la responsabilité au sens médical du terme ? « On peut appeler responsable, au point de vue biologique et médical, l'homme qui a des centres nerveux sains, en état de juger sainement la valeur comparée des divers mobiles et motifs »[2276]. Comme quand il s'agit de tracer les frontières de la pathologie mentale, la question de la responsabilité fait débat. On distingue à ce sujet deux grandes théories : celle de la responsabilité partielle, et celle de la responsabilité atténuée. La première est une « théorie ancienne, qui n'est plus guère acceptée par les médecins criminalistes contemporains »[2277], et dont Legrand Du Saulle est le plus ardent défenseur. Dans ce premier cas, on n'admet l'irresponsabilité totale qu'en cas de folie *générale* :

> « Si l'accusé ne présente qu'une aliénation partielle, un délire restreint à un certain nombre d'idées, il ne sera pas responsable *quand il aura agi sous l'influence de son délire*, mais il devra être considéré comme tel toutes les fois que le mobile auquel il aura obéi sera étranger à la sphère de ses conceptions maladives »[2278].

Quant à la seconde, plus récemment énoncée, elle « est plus scientifique, [mais] fortement combattue par un certain nombre de psychiatres et de juristes »[2279]. En vertu de cette dernière, la responsabilité d'un individu criminel peut se trouver atténuée par un certain nombre de circonstances, et notamment par son état psychique. Mais cette nuance pose problème :

« Nous ne nous risquerons pas à donner une définition de la responsabilité atténuée. Bien des esprits, et des plus éminents, ont déjà fait pour cela de vaines recherches et tous se sont déclarés incapables d'en établir une sur des bases solides et scientifiques »[2280] déclare ainsi Maurice Michelon, qui emploie pourtant cette indéfinissable notion dans le titre même de sa thèse.

Malgré ces incertitudes et les contestations dont elle fait l'objet, l'expression est largement usitée : elle « a envahi les prétoires […et] les revues spéciales de droit et de médecine légale ne craignent pas d'y

---

[2276] M. Grasset, op.cit., 15 février 1906, p.896.
[2277] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.138. [BML FA 428210]
[2278] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.139. [BML FA 428210] C'est moi qui souligne.
[2279] *Idem*.
[2280] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.1. [BML FA 135668]

consacrer de longs et fréquent articles »[2281], les congrès internationaux mettant même la question à l'ordre du jour régulièrement. Mais malgré ce bouillonnement de réflexions sur le sujet, responsabilité et irresponsabilité restent deux états bien difficiles à définir :

> « Ce sont là deux mots sur lesquels on ne s'entend pas toujours, et cela se conçoit, si l'on songe à la difficulté que l'on rencontre, dans l'état actuel de la science, à connaître les motifs et les mobiles des actes, les influences exogènes ou endogènes qui ont pu les modifier chez chaque individu pris en particulier »[2282].

On tente pourtant d'établir l'inventaire des facteurs qui ont pu rendre anormal un cerveau humain, et par conséquent diminuer la responsabilité de l'individu. C'est principalement et en premier lieu le milieu, car « il n'est pas douteux que l'homme est capable de s'adapter merveilleusement au milieu dans lequel vit »[2283]. Si donc son influence est déplorable, l'individu qui y évolue sera durablement perverti. Il faut y ajouter l'éducation et l'exemple, qui sont « la conséquence logique du milieu »[2284] encore qu'un contact étranger puisse s'y ingérer avec bénéfice : c'est tout l'intérêt de la mise en place de l'école ou de sociétés de sauvetage de l'enfance par exemple. Le docteur Rebierre y ajoute l'âge, « facteur d'irresponsabilité qui a une grande importance »[2285] car le discernement des enfants n'est pas aussi éclairé que celui des adultes. Enfin, « des *facteurs pathologiques*, conséquences, le plus souvent, de l'*hérédité* »[2286] peuvent oblitérer la responsabilité d'un individu.

Toutefois, l'idée d'une gradation dans l'irresponsabilité et de l'existence d'une responsabilité atténuée ne fait pas l'unanimité, et paraît à beaucoup « une invention des médecins embarrassés, qui dissimulent mal, sous ce mot, leur ignorance ou leur lâcheté ; […] la conclusion des experts qui ne savent pas ou ne veulent pas se compromettre et conclure franchement »[2287].

[2281] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.2. [BML FA 135668]
[2282] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.128-129. [BML FA 428210]
[2283] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.131. [BML FA 428210]
[2284] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.133. [BML FA 428210]
[2285] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.134. [BML FA 428210]
[2286] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.136. [BML FA 428210]
[2287] M. Grasset, op.cit., 15 février 1906, p.892.

Les médecins commis dans ce genre d'affaire le reconnaissent volontiers : « l'évaluation exacte de la responsabilité est une tâche ardue pour un médecin expert »[2288]. Car pour conclure avec fermeté, « il faut d'abord que les lois scientifiques auxquelles l'expert rapporte son opinion ne soient pas contestées »[2289]. Et on a vu que ça n'est pas le cas. « En deuxième lieu, [il faut] que l'application de ces lois à l'espèce soit rationnelle »[2290], ce qui suppose que la méthode de l'expertise soit définie. On a souligné combien Lacassagne s'attache à ce dernier aspect des choses, de même qu'il insiste sur la prudence absolue dont l'expert doit faire preuve au cours des opérations d'expertise, relayé sur ce dernier point par nombre de ses confrères :

> « Le scepticisme vaudrait mieux, en semblable occurrence, scepticisme basé, toutefois, sur un désir de justice toujours plus complète et plus utile. Il faut reconnaître, du reste, que les théoriciens [de la responsabilité atténuée] ne poursuivent pas d'autre but et qu'ils veulent surtout arriver à une législation à la fois plus juste et plus propre à assurer la sécurité sociale. Les uns et les autres présentent, vraisemblablement, dans leurs expertises, des conclusions analogues. Il en est peu sans doute dont la conclusion est *toujours* : responsabilité ou irresponsabilité »[2291].

Une telle prudence paraît d'autant plus nécessaire qu'« à la responsabilité atténuée ne correspond pas un type clinique bien défini »[2292], c'est-à-dire qu'il est impossible d'en définir les caractéristiques physiques, les symptômes, même au prix d'observations multiples, alors même que les médecins prétendent fonder la certitude de leurs diagnostics sur le recours strict et exclusifs à ces éléments positifs. Mais les experts réaffirment nettement leur engagement au service de la société, et leur désir d'en assurer la protection, afin de faire pièce aux accusations récurrentes dont ils sont l'objet et qui les dénoncent comme suppôts de la défense. Toutefois ces atermoiements et les difficultés de diagnostic que pose la théorie de la responsabilité atténuée semblent finir par la frapper d'impuissance. On en

---

[2288] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.143. [BML FA 428210]
[2289] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.96. [BML FA 135668] C'est lui qui souligne.
[2290] *Idem*.
[2291] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.144. [BML FA 428210]
[2292] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.72. [BML FA 135668]

déplore les conséquences « qui présentent les plus graves dangers au point de vue social et qui sont certainement un des facteurs de l'extension toujours croissante de la criminalité récidiviste »[2293]. Pour Alexandre Lacassagne, cette expression de responsabilité atténuée est « une demi-mesure » qui ne sert qu'à montrer que de tels criminels « ne sont pas totalement impropres à la vie sociale »[2294]. Il la condamne même fermement, considérant que « c'est un passeport de protection contre la justice pour le reste de la vie »[2295]. Conséquence du feu nourri des critiques, Gabriel Tarde propose de redéfinir de fond en comble la notion même de responsabilité. Dans *La philosophie pénale*[2296] et *Les lois de l'imitation*[2297], qui paraissent en 1890, il procède même à « une tentative de refondation de la théorie de la responsabilité »[2298] pour faire pièce au positivisme de l'école criminologique italienne, partisane d'un déterminisme susceptible d'induire un risque systématique d'irresponsabilité. Alors qu'on associe précédemment responsabilité et libre-arbitre, la première résultant de l'exercice du second, Tarde remplace ce dernier « par un double élément : d'un côté l'identité personnelle » qui est « la permanence de la personne, […] la personnalité envisagée dans le rapport de la durée », une notion de psychologie purement individuelle, et d'autre part « la similitude sociale »[2299], notion issue de la psychologie sociale, et qui est « la communauté de mœurs et d'idées qui existe entre gens vivant ensemble, […] le sentiment que l'on fait partie du même groupe et que l'être que l'on qualifie de responsable nous est similaire par sa formation psychologique et par ses rapports d'existence ». Quand l'identité personnelle et la similitude sociale sont intègres, l'individu est considéré comme responsable. Quand

---

[2293] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.72. [BML FA 135668].

[2294] Alexandre Lacassagne, « Séance de la Société générale des prisons du samedi 25 mars 1905 », in Revue pénitentiaire, 1905, p.493. [BML FA 135282]

[2295] Mention manuscrite, de la main d'Alexandre Lacassagne, in Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.78. [BML FA 135668]

[2296] Gabriel Tarde, La philosophie pénale, Lyon, Storck, 1890, V-566 p. [BML FA 135193]

[2297] Gabriel Tarde, Les lois de l'imitation : étude sociologique, Paris, Alcan, 1890, VIII-431 p. [BML FA 433803]

[2298] Hélène L'Heuillet, « La question de la responsabilité chez Gabriel Tarde », in Champ pénal : nouvelle revue française de criminologie, Tome I : Les criminologiques de Tarde, septembre 2005.

Article en ligne : http://champpenal.revues.org/document291.html. [Consulté le 23 janvier 2009]

[2299] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.61. [BML FA 135668]

elles font défaut, il est irresponsable. Mais il y a place dans cette conception pour la responsabilité atténuée : « L'une et l'autre de ces deux notions sont [en effet] de quantités variables, susceptibles de plus ou de moins. Et aux variations dans ces deux éléments correspondent nécessairement des variations de responsabilité »[2300]. Pour novatrice qu'elle soit, la théorie de Tarde n'emporte pas non plus tous les suffrages :

> « l'identité personnelle n'est pas une notion qui correspond à quelque chose de réel. Quel est l'homme le plus sain physiologiquement et psychologiquement parlant, dont on puisse dire qu'il est toujours identique à lui-même ? »[2301] lui objecte-t-on.

De plus, la similitude sociale est systématiquement mise en question par les criminologues positivistes qui considèrent le criminel comme *essentiellement* différent de l'homme honnête, et ils sont nombreux en cette fin de siècle :

> « Que devient […] la similitude sociale en face de cette observation de plus en plus incontestée que la plupart des criminels, soit au point de vue physiologique, soit au point de vue psychologique, sont des anormaux, par conséquent différents de leurs compatriotes »[2302], autant que le seraient quelques spécimens de tribus exotiques et lointaines.

Les nuances et les subtilités tortueuses de ces théories qui donnent le sentiment que médecins et juristes tendent à excuser trop systématiquement le criminel en lui accordant le bénéfice de l'irresponsabilité n'agréent guère le public. L'incompréhension entre la sphère médico-judiciaire et ce dernier semble alors s'installer :

« un anthropophage, qui viendrait chez nous manger un petit Parisien aurait beau dire, par l'organe de son avocat, qu'il n'appartient pas à la même société que ses accusateurs et que sa victime, je ne sais comment agiraient les hommes de loi, mais je suis certain que l'indignation publique serait vive et qu'elle se traduirait par des actes violents »[2303], plaisante, ironiquement, Léonce Manouvrier.

[2300] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.62. [BML FA 135668]
[2301] *Idem*.
[2302] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.63. [BML FA 135668]
[2303] Léonce Manouvrier, Actes du 2e Congrès d'anthropologie criminelle, Paris, 1890, p. 371.

Il faut cependant reconnaître que l'entreprise théorique de Tarde constitue une réelle tentative de mieux distinguer le criminel et le fou, contre la naturalisation systématique, conséquence du positivisme criminologique, qui tend inévitablement à les confondre[2304]. Pourtant, la notion de « responsabilité » paraît si contestable à certains qu'ils lui en préfèrent d'autres et suggèrent de « la remplacer par celle de nocuité ou de témibilité »[2305]. C'est alors un complet déplacement du regard et des questions posées par le juge au médecin qui est espéré. « On ne demandera plus au médecin : "Tel individu est-il responsable ?" mais "Est-il nuisible ?" »[2306]. On développe aussi la notion de « dangerosité »[2307]. Alexandre Lacassagne est membre du jury d'une thèse qui examine plus particulièrement cet « état dangereux au point de vue pénal »[2308] et s'avère particulièrement compétent sur le sujet[2309].

> « Quel est l'individu dont la société doit se garder ? C'est l'être *socialement dangereux* ? Quel est cet *être* ? Peut-on le reconnaître, s'en défendre, l'amender, voire même [*sic*.] l'arrêter avant la chute ? »[2310].

De nouveau, c'est toute une taxinomie des individus ainsi considérés[2311] que propose le corps médical, distinguant les « défectueux (aliénés-criminels, toxicomanes, faibles moralement, abouliques, défectueux moraux) », auxquels Lacassagne propose d'ajouter « les malfaits, les intoxiqués, les abandonnés et les inadaptés, c'est-à-dire les mal élevés »[2312] ; « les récidivistes » ; et enfin « les êtres socialement dangereux par leur manière

---

[2304] Sur ce point, voir Marc Renneville, op.cit., 2003, p.200.

[2305] Note manuscrite de Lacassagne : est témibile « ce qu'on doit craindre ». Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.96. [BML FA 135668]

[2306] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.97. [BML FA 135668]

[2307] Jean Danet, op.cit., octobre 2008. http://champpenal.revues.org/document6013.html. Consulté le 23 janvier 2009 [Consulté le 23 janvier 2009]

[2308] André Faure, L'état dangereux au point de vue pénal. Les êtres socialement dangereux et les asiles de sûreté, Lyon, Impr. Valette, 1913, 106 p. [BML FA 135769]

[2309] C'est du moins de que laisse à penser le courrier que lui adresse le professeur Garraud le 22 février 1913 « « Mon cher ami, Pourriez-vous nous donner votre collaboration dans la soutenance d'une thèse de M. A. Faure sur les "Dangereux". Il s'agit de questions que vous connaissez encore mieux que nous » (courrier glissé dans le volume en question. [BML FA 135769]

[2310] André Faure, op.cit., 1913, p.3. [BML FA 135769]

[2311] On se réfère à la table des matière de André Faure, op.cit., 1913, p.104-106. [BML FA 135769]

[2312] Note manuscrite en marge de Lacassagne dans André Faure, op.cit., 1913, p.104. [BML FA 135769]

de vivre (vagabonds, apaches, alcooliques, souteneurs ». Mais de nouveau, la confusion des genres médical et moral laisse présager les dérapages que peut autoriser une telle conception.

L'évolution[2313] de la doctrine psychiatrique sur la question de la responsabilité est particulièrement intéressante. Elle conduit à une appréciation de la folie de plus en plus fragmentaire : elle n'est plus une entité globale et univoque, une et indivisible. D'abord, les médecins commis par les juges distinguent nettement le fou du raisonnable. Dans ce premier moment de l'histoire de la psychiatrie, c'est l'intelligence du malade qui est touchée et qu'il convient d'évaluer. On distingue les idiots, les imbéciles, les débiles, qui présentent la caractéristique commune de ne pas jouir de capacités intellectuelles satisfaisantes, c'est-à-dire correspondant à une norme qui est en fait une moyenne. Ce sont les facultés intellectuelles dans leur ensemble dont on diagnostique alors la défaillance. Puis les aliénistes précisent leurs vues : ils envisagent désormais de déclarer comme malades mentaux tous les individus qui présentent une atteinte de quelques fonctions intellectuelles seulement. Ce second moment de la définition du fou repose sur la théorie des monomanies, élaborée aux environs de 1810 par Esquirol : ces troubles consistent en une idée fixe, une préoccupation pathologique unique dans un esprit par ailleurs sain. La folie homicide relève de ce groupe des monomanies. Par la suite, les médecins en viennent à considérer comme folie toute atteinte à la volonté, toute pathologie qui en empêche la libre expression[2314]. Le malade est alors le jouet d'une impulsion dont la survenue réduit à néant les efforts de sa volonté, laquelle n'est le plus souvent que temporaire, bien sûr. Enfin, dans un dernier temps, les « troubles du sentiment » sont considérés comme relevant de la folie. Cette fois ce n'est plus l'intelligence, toute entière ou partiellement, ce n'est plus la volonté, mais ce sont les penchants de l'individu qui sont pervertis. À la « théorie des deux blocs », selon laquelle on est fou ou on ne l'est pas, les

---

[2313] Bien sûr, la distinction de différentes phases du discours psychiatrique est ici un peu forcée pour des riasons de lisibilité : en réalité, ces différentes conceptions coexistent largement plus qu'elles ne succèdent les unes aux autres. Il n'en demeure pas moins que ces théories sont énoncées successivement et dans l'ordre qu'on a retenu ici.

[2314] Étienne Georget, Nouvelle discussion médico-légale sur la folie ou aliénation mentale suivie de l'examen de plusieurs procès criminels dans lesquels cette maladie a été alléguée comme moyen de défense, Paris, Migneret, 1828, 13 p. [BML FA 138847]

recherches multiples menées par les pionniers de la psychiatrie substituent finalement une « théorie du bloc unique », selon laquelle « il y a série et continuité du plus raisonnable au plus fou. La frontière qui sépare l'état de santé de l'état de maladie est vague ; tous nous présentons quelques tares, quelques points faibles…. Il ne faut donc pas diviser les hommes en responsables et irresponsables »[2315]. Plus encore qu'un brouillage, c'est un continuum qu'instaure une telle théorie. On imagine les inquiétudes que cela peut générer dans le public :

> « C'est toujours un grand étonnement mêlé de désillusion que ressentent les gens du monde après une visite dans une maison d'aliénés. "Où sont les fous ? semblent-ils se dire. La plupart des gens que nous avons vus vont, viennent, parlent, sont habillés comme tout le monde." Tous ils s'imaginent que chaque habitant de ce séjour doit porter sur lui l'empreinte de la folie, et que le seuil de l'Asile est la limite réelle, tangible de la raison et de la déraison.
> Ils en sont encore aux fous de la légende, que leurs lectures leur font entrevoir échevelés et grimaçants à travers les barreaux d'un cabanon dans un lointain ténébreux et horrible. Ils ne se doutent pas des mille et un aspects que peuvent revêtir les troubles de l'esprit. Là où il n'y a qu'une ligne imperceptible aux yeux les plus exercés, ils s'imaginent voir un fossé profond »[2316].

Voilà qui devrait invalider définitivement toute possibilité pour les médecins de définir le degré de responsabilité d'un individu. C'est la raison pour laquelle de telles conceptions suscitent une vive opposition. Ainsi, pour le docteur Grasset, « malgré la sériation continue et le nombre des intermédiaires, il faut distinguer les raisonnables, les demi-fous et les fous »[2317].

> « L'entière édification de cette doctrine repose sur le développement de cette idée que je crois fausse et anti-scientifique : l'existence d'un grand nombre d'intermédiaires entre deux êtres ou deux phénomènes prouve l'identité de ces deux êtres ou de ces deux phénomènes. Ou encore : deux termes d'une série sont identiques, quand on peut les relier l'un à l'autre par une série continue d'autres termes.
> Ceci est vrai des nombres : entre neuf et trois cents, il n'y a qu'une différence de

---

[2315] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.141-142. [BML FA 428210]
[2316] Alexandre Cullerre, op.cit., 1888, p.6-7. et 23-24. [BML FA 390820]
[2317] M. Grasset, op.cit., 15 février 1906, p.903.

> quantité ; c'est encore vrai des grandeurs ou des poids, ou d'une manière générale des termes qui varient dans un seul sens, de l'un à l'autre ; mais le principe n'est plus du tout applicable aux êtres vivants et aux phénomènes de la vie. Entre un être inférieur et une colonie de ce même être inférieur, il n'y a qu'une différence de nombre et de degré ; mais entre l'amibe et l'homme, on aura beau accumuler les termes de transition, on n'établira pas leur identité. Il ne suffit pas d'ajouter l'amibe à lui-même, de le multiplier par un nombre quelconque pour en faire un homme. Entre l'amibe et l'homme, il n'y a pas seulement une différence de quantité, mais une différence de qualité, qui exclut tout identification »[2318].

Pour le dernier tiers du XIXe siècle, il faut donc réévaluer « le discours conquérant faisant de la psychiatrie un dispositif de savoir et une technique de contrôle toujours en expansion »[2319] tel qu'il a pu être décrit Michel Foucault [2320] ou Robert Castel [2321]. Outre les défauts de la loi de 1838 et l'incapacité des aliénistes à proposer aux malades des thérapeutiques efficaces, l'entreprise de définition et de délimitation de la folie échoue, les taxinomies multiples élaborées par les psychiatres induisant un irrémédiable émiettement de l'objet « folie » et générant, finalement, un flou et une indifférenciation inquiétants. L'étiquetage proposé par les médecins est ambigu, variable, « le symptôme, le mal et ses manifestations se confondent »[2322]. On constate en conséquence « l'émiettement du pouvoir d'un monarque absolu »[2323], le médecin-expert, non seulement parce que le monde médical n'accepte pas vraiment d'aller à la rencontre de la maladie mentale, dégradante, et n'entretient donc avec elle qu'une relation médiatisée dans laquelle les employés subalternes monopolisent en fait toute la réalité du pouvoir, pour le meilleur et pour le pire[2324] ; non seulement du fait de l'impuissance thérapeutique de la médecine aliéniste qui se traduit par une hausse continue du nombre d'aliénés enfermés au cours du siècle alors que les espérances de rémission et de libération sont

---

[2318] M. Grasset, op.cit., 15 février 1906, p.901-902.
[2319] Aude Fauvel, op.cit., 2002, p.215.
[2320] Michel Foucault, op.cit., 1972, 583 p.
[2321] Robert Castel, op.cit., 1976, 334 p.
[2322] Yannick Ripa, op.cit., 1986, p.13.
[2323] Yannick Ripa, op.cit., 1986, p.170.
[2324] Aude Fauvel l'a montré avec une grande efficacité (op.cit., 2002, p.195-216).

terriblement ténues, décrédibilisant la dimension technique du pouvoir psychiatrique ; mais aussi parce que cette incapacité à dire ce qu'est finalement la folie décrédibilise aussi les aliénistes sur le terrain des savoirs. Or la grande affaire du XIXe siècle, c'est bien de tracer des limites, entre homme et femme, mort ou vivant, fou ou raisonnable[2325], fou ou criminel[2326]. Mais délimiter ces entités « suppose tout d'abord comme admis et hors de conteste qu'il y a une différence entre [elles], et que cette différence est assez caractérisée pour que l'on puisse, dans la pratique, ne pas confondre [les] une[s] avec [les] autre[s]. Or, il faut bien reconnaître que ce sont encore là des questions qui n'ont pas reçu de solution définitive »[2327] conclut le docteur Dubuisson.

On a analysé ici longuement trois grandes figures d'altérité : celle de l'hermaphrodite qui trouble la différence des sexes, celles de l'enterré vivant et du nécrophile qui enfreignent la frontière qui sépare les morts des vivants, et enfin celle du demi-fou qui perturbe dangereusement la bipartition entre individus sains d'esprit et malades mentaux. En dépit des tentatives multiples de classification, si caractéristiques du discours médical de cette fin de siècle, la volonté de poser des limites claires semble donc finalement ne conduire qu'à les troubler davantage. Cette impression se trouve encore renforcée par la cumulation, par certains patients examinés, de ces indifférenciations. C'est le cas d'un jeune cuisinier, examiné par le docteur Legrand du Saulle qui doit se prononcer sur son état mental : « imberbe, exalté, étrange et impulsif, non alcoolisé et non épileptique, [il] avait commis […] des actes semi-délirants. […]. Je songeai à le faire déshabiller : il était hypospade »[2328]. Et voilà que la folie rencontre

---

[2325] C'est le but avoué d'Alexandre Cullerre : « analyser avec les plus savants aliénistes, les innombrables désordres de l'esprit et de la sensibilité morale qui procèdent de l'aliénation mentale ou qui y conduisent ; exposer clairement les principes sur lesquels s'appuie la science pour en faire le diagnostic et leur assigner leur véritable place dans la pathologie mentale, et montrer par quel fil conducteur elle se dirige dans ce dédale d'étrangetés et de bizarreries qui paraissent au premier abord si peu susceptibles d'une explication rationnelle » (Alexandre Cullerre, op.cit., 1888, p.8. [BML FA 390820])

[2326] Paul Dubuisson, op.cit., 1904, 61 p. [BML FA 137023]

Les difficultés apparaissent dès les premiers mots de cette leçon d'ouverture d'un cours de médecine légale fait à la Faculté de Droit de Paris en 1892 : « En prenant pour sujet de mon cours de cette année la *criminalité chez les aliénés*, ou, pour parler plus exactement, l'*aliénation chez les criminels*, je ne me suis pas dissimulé les difficultés que j'allais avoir à surmonter » (p.7).

[2327] Paul Dubuisson, op.cit., 1904, p.7-8. [BML FA 137023]

[2328] Legrand du Saulle, op.cit., 1879, p.13-14. [BML FA 138825]

l'indifférenciation sexuelle. Du reste, c'est une loi du genre : « les organes génitaux des imbéciles, des idiots et des êtres les plus dégénérés sont incomplets ou imparfaits, et l'on observe fréquemment l'exiguïté pénienne, le phimosis, la microrchidie, la monorchidie ou l'anorchidie »[2329]. Quand un individu présente des troubles mentaux, il est nécessairement dysfonctionnel au niveau sexuel, soit par un problème de conformation physique, soit en raison de ses pratiques (excitation excessive ou au contraire frigidité). Et même si le fonctionnement génital est normal et l'activité sexuelle régulière, alors elle est pervertie. L'étiologie de ces anormalités troublantes présente également un certain nombre de caractères communs et emprunte aux théories scientifiques les plus modernes. C'est essentiellement à un problème d'évolution que l'on attribue ces étrangetés : les femmes sont moins évoluées que les hommes, quand aux génies c'est *a contrario* d'une espèce d'hypertrophie évolutive qu'ils semblent frappés. La détention peut quant à elle conduire les prisonniers à être stoppés dans ce processus, à l'instar des hermaphrodites qui, eux, le sont au stade embryonnaire. Enfin, les théories de la dégénérescence, qui s'imposent progressivement comme schéma explicatif pour l'ensemble de ces tares permettent même d'envisager une évolution à rebours. Au-delà même de leur étiologie, la difficulté des médecins à s'accorder sur la définition même de ces anormalités donne finalement l'impression qu'elles se multiplient : homosexuels, alcooliques et autres malades mentaux semblent partout présents, et les déviances en tous genres paraissent ne pas avoir de bornes. Les médecins de la fin du XIXe siècle semblent bien avoir ouvert la boîte de Pandore, et désormais « l'imprévu n'a plus du tout de limites »[2330]. Les voici lancés dans la recherche de subtilités toujours plus raffinées dans la classification des individus, socle sur lequel ils entendent fonder leurs revendications de reconnaissance de leur expertise. Mais dans le même temps, c'est cette invalidation définitive de toute possibilité holiste d'appréhension des phénomènes, matrice de l'hyperspécialisation qui s'amorce alors, qui en est la meilleure contestation. Ce que l'on pensait autrefois sur le mode binaire, opposant l'homme à la femme, le mort au

[2329] Legrand du Saulle, op.cit., 1879, p.14. [BML FA 138825]
[2330] Dr Legrand du Saulle, op.cit., 1879, p.19. [BML FA 138825]

vivant, et le fou ou raisonnable, doit désormais être envisagé sur le mode du continuum. La multiplication des états de transition trouble durablement les limites, obligeant constamment à repenser des taxinomies toujours plus complexes. Mais en même temps que cela génère l'émergence de catégories intermédiaires, cela interdit de considérer les deux pôles extrêmes comme irrémédiablement irréductibles l'un à l'autre : de même qu'en chaque homme sain d'esprit sommeille un malade mental potentiel, de même chaque vivant est un mort en sursis. On envisage de jeter des ponts entre les différents états, il est possible de penser une communication avec le fou par le traitement moral, et avec l'au-delà grâce au spiritisme. De même la classique distinction entre l'inné et l'acquis souffre quelques mises en question tant il est vrai que, « s'il y a des tares pathologiques héréditaires […] il y a aussi des tares pathologiques *individuelles* chez les individus nés de parents sains, tares qui conduisent au même résultat […] et font de ceux qui en furent atteints des dégénérés "qui ont hérité d'eux-mêmes" (Lasègue) »[2331]. Le discours médical du temps semble marqué par une dynamique double et contradictoire : à la fois classer coûte que coûte, c'est-à-dire différencier définitivement, et en même temps nuancer à l'infini ces classifications et fondre finalement les différences en une multitude de subtiles nuances. Seule la bicatégorisation des sexes reste quasi-incontestée, et fait même l'objet de réaffirmations régulières, comme si elle demeurait le dernier bastion sans lequel c'est l'organisation même de la société tout entière qui se trouvait mise en cause. Pour remettre de l'ordre dans ces troubles multiples qu'il a d'ailleurs lui-même induit, le médecin de la fin du XIXe siècle est explicitement invité à statuer : c'est lui qui assigne en dernière instance un sexe à l'hermaphrodite ou qui conseille l'homosexuel soucieux de se soigner, qui délivre le permis d'inhumer et éloigne les morts, qui décide de la responsabilité ou de l'irresponsabilité des criminels ou des femmes.

On a ainsi défini différentes figures de l'altérité que le discours médical de la fin du XIXe siècle contribue largement à forger, en soulignant conjointement leurs spécificités et le trouble commun qu'elles génèrent.

[2331] Paul Rebierre, op.cit., 1909, p.137. [BML FA 428210]

C'est maintenant sur les modalités d'élaboration de ce discours qu'on veut revenir plus largement.

V. Les modalités de l'altérité

> *« L'Autre est ce que nous savons de lui,*
> *et non pas ce qu'il est, ou prétend être »*[2332].

On sait à présent qui sont les Autres. On a vu quels sont les individus qui introduisent le trouble dans des catégories considérées comme allant de soi et désormais mises en question, ce qui pose problème. Il faut maintenant en venir aux modalités mêmes de l'élaboration d'un discours à leur sujet. L'énonciation d'un discours scientifique sur l'Autre suppose le déploiement d'outils et de concepts spécifiques. Comment dit-on l'Autre en cette fin de XIXe siècle ?

C'est la perspective objectivante d'une biologie positiviste qui sous-tend largement ce discours. Pour l'élaborer, les scientifiques de la seconde moitié du XIXe siècle se dotent en effet d'un ensemble de moyens, de notions et d'outils appartenant à la biologie. Il s'agit de dire quelle est la *nature* de l'Autre, et cette discipline est bien armée à cette fin. L'anthropologie étant, d'abord et avant tout, « une observation anatomique du corps humain », si l'on s'en tient à la définition qu'en donne au XVIIIe siècle la *Grande Encyclopédie*, élaborer une anthropologie c'est, dans un premier temps, rédiger un traité sur l'animal humain considéré dans tous ses aspects *physiques* en recourant à l'anatomie, la physiologie, la génétique[2333], lesquelles permettent de dresser un portrait de l'Homme moyen, du représentant standard de l'espèce humaine, en quelque point du globe que l'on se trouve. Mais ce discours sur l'Autre n'est pas à strictement parler un discours biologique : on ne s'en tient en effet pas à des considérations

---

[2332] Philippe Schaffhauser, « Commentaires à propos du regard de l'Autre et des regards sur l'Autre », in Les formes de reconnaissance de l'Autre en question, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2004, p.23.

[2333] Gregor Mendel (1822-1884), considéré comme le père fondateur de la génétique, formule ses fameuses lois à partir de l'étude des petits pois en 1865, mais ses découvertes sont d'abord méconnues. Ce n'est que vers 1900 que De Vries, Tschermak et Correns les redécouvrent simultanément et indépendamment, et que ces principes rencontrent un véritable écho.

organiques, même si les « stigmates anatomiques ont […] le mérite d'être accessibles à la mesure et au contrôle, [écartant] par leur stabilité, leur objectivité et leur permanence, les controverses qui résultent de l'appréciation de caractères variables et susceptibles d'interprétations différences [et restant par conséquent] les éléments les moins discutables, ceux qui servent de bases aux classifications »[2334]. C'est un discours *anthropologique* qui se constitue alors. Et le vocabulaire d'alors fait ici problème : en effet, le terme « anthropologie » a un sens général très vague, mais il ne saurait être considéré comme synonyme de « biologie ». Littéralement, il s'agit de « la science de l'Homme », celle qui « s'occupe de l'homme dans son entier, sans qualificatif qui en restreigne l'étendue : de l'homme physique comme de l'homme moral, de la brute comme de l'être intelligent, de l'homme dans l'état de nature comme dans l'état social, du groupe total comme de ses groupes secondaires et de leurs fractions constituantes »[2335]. On voit bien ici qu'un discours biologique ne saurait parvenir à un tel objectif. Une appréhension *anthropologique* de l'Autre relève de bien d'autres problématiques, elle requiert bien d'autres outils. Alors, « au temps actuel, à la suite des débats et des tentatives en sens divers […], au lendemain de la révolution pacifique opérée par Boucher de Perthes et Darwin, quel est le sens qu'a pris définitivement le mot anthropologie ? »[2336]. Il convient de préciser la définition qu'on en a initialement donné, sous peine de voir l'anthropologie recouvrir l'intégralité du domaine des sciences humaines et d'ignorer le renouvellement dont la discipline fait l'objet dans la seconde moitié du XIXe siècle. Pour Paul Topinard, qui se réclame d'Armand de Quatrefages, « le représentant officiel de l'anthropologie française »[2337], l'anthropologie relève de l'histoire : le terme « signifie *histoire des hommes* comme mammologie veut dire *histoire des mammifères*, comme entomologie veut dire *histoire des insectes* : rigoureusement il doit être pris dans le même sens »[2338].

[2334] Jules Dallemagne, Stigmates anatomiques de la criminalité, Paris Masson, s.d., p.19. [BML FA 427782]
[2335] Paul Topinard, Éléments d'anthropologie générale, Paris, Delahaye, 1885, p.148. [BML FA 135244]
[2336] *Idem*.
[2337] Paul Topinard, op.cit., 1885, p.149. [BML FA 135244]
[2338] *Idem*.

Alexandre Lacassagne en donne une définition qui adopte la même perspective :

> « C'est l'étude de l'évolution de l'humanité, d'après l'examen des faits biologiques ou sociaux, qui ont successivement agi en modifiant et en perfectionnant le système nerveux de l'homme. Ce n'est pas l'homme isolé qui nous préoccupe, c'est surtout le genre humain »[2339].

Cette définition souligne l'autre dimension que prétend alors prendre l'anthropologie, s'affranchissant de la biologie tout en en conservant les acquis et les outils. En France, la discipline trouve véritablement ses assises institutionnelles dans la seconde moitié du XIXe siècle, dans un contexte général marqué par la diffusion des théories évolutionnistes. Pour Claude Blanckært, parmi les facteurs explicatifs de l'émergence de la discipline à l'époque, il faut principalement retenir le succès de l'hypothèse transformiste de Charles Darwin, auquel s'ajoutent les voyages d'exploration et la masse documentaire sur des populations exotiques longtemps mal connues qu'ils permettent de réunir, ainsi que la découverte de l'antiquité géologique de l'Homme. L'évolutionnisme, qui « représent[e] une alternative globale, une vision du monde »[2340], joue incontestablement un rôle majeur dans la construction de l'édifice anthropologique, qui s'en trouve durablement affecté. Les propos tenus par Alexandre Lacassagne le confirment résolument. Ce qui intéresse l'anthropologie :

> « C'est [la] lente et progressive évolution [de l'homme], c'est le développement de l'esprit humain, ses étapes successives, son progrès continu »[2341].

Voilà qui n'est guère favorable à une conception unitaire du genre humain, car accepter la possibilité de son évolution, c'est considérer que l'Homme n'est unique ni dans le temps, ni dans l'espace. L'« invention » de la préhistoire en France, que Nathalie Richard date précisément de 1859 et de la reconnaissance des travaux de Jacques Boucher de Perthes[2342], permet effectivement d'envisager l'évolution morphologique d'un type humain

---

[2339] Alexandre Lacassagne, « Discours du 13 janvier 1900 devant la Société d'Anthropologie de Lyon », in Archives d'anthropologie criminelle, 1900, p.90.

[2340] Claude Blanckaert, Les politiques de l'anthropologie. Discours et pratiques en France (1860-1940), Paris, L'Harmattan, 2001, p.9.

[2341] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1900, p.90-91.

[2342] Sur ce point, on renvoie à Nathalie Richard, L'invention de la préhistoire. Une anthologie, Paris, Presses Pocket, 1992, 352 p.

[Fig.41] dans le temps, type qui s'éloigne de plus en plus de celui des singes anthropomorphes, et les découvertes de vestiges artisanaux confirment dans le même temps une évolution culturelle et intellectuelle parallèle, corroborant brillamment l'universalité de la loi du progrès défendue au même moment par les positivistes.

Quant à savoir s'il existe différents types humains contemporains sur le globe, la question ne se pose même pas tant il est vrai qu'au XIXe siècle la notion même de « race » appartient au « savoir partagé » de la société occidentale, un savoir dont l'opérativité est alors très rarement contestée. C'est même une « notion cardinale » de l'époque, pour reprendre une expression de Jean-Pierre Vernant, « tant le pouvoir d'élucidation qu'on lui confère est grand »[2343].

<u>Fig.41</u> : Squelettes d'homme et de gorille comparés
(in A. Bertaux, *op.cit.*, 1891, p.298 et p.303.
[BML FA 137727])

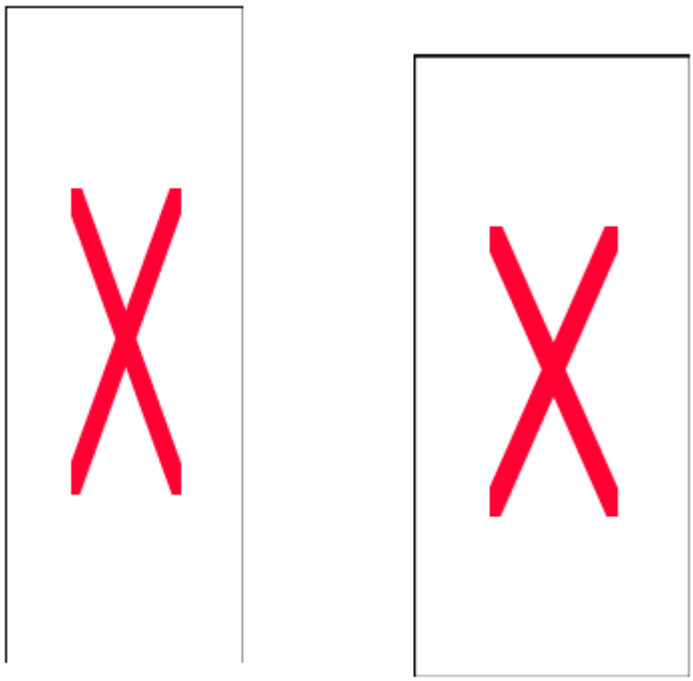

[2343] Guy Barthélémy, « Race ou altérité ? De quelques implications textuelles du regard porté sur la diversité humaine », in Sarga Moussa (dir.), op.cit., 2003, p.409.

Un changement majeur de paradigme s'opère[2344], entre le XVIIIe et le XIXe siècle, dans l'idée même de « race » – qui se traduit par un passage de la conception monogéniste – postulant l'unité fondamentale du genre humain[2345] et convergeant avec la vision chrétienne d'une humanité issue d'un seul homme, à la conception polygéniste, supposant au contraire plusieurs souches originaires de l'homme, d'où la croyance dans une pluralité d'espèces humaines[2346]. Le docteur Topinard l'affirme :

> « La période de l'histoire de l'anthropologie que nous venons de traverser était une phase de transition entre la discussion du monogénisme et du polygénisme, qui a pris fin avec le livre de M. de Quatrefages sur l'*Unité de l'espèce humaine*, le mémoire de Broca sur l'*Hybridité*, et la renaissance de la doctrine française de Buffon et de Lamarck développée par Darwin et Hœckel »[2347].

Entre ces deux moments de l'histoire de la conception de l'origine de l'homme, on constate un accroissement considérable du nombre prétendu de « races humaines », qui témoigne d'une obsession collective, révélant une crise des valeurs universalistes héritées des Lumières, d'autant qu'avec la multiplication des voyages et des explorations, le monde paraît davantage caractérisé par la diversité que par un quelconque principe unificateur. Les « races » constituent un formidable élément de résistance à toute tentative d'uniformisation. Dans un tel contexte, l'anthropologie ne saurait se satisfaire de la recherche d'un « Homme moyen ». Il semble donc bien que l'heure soit aux révolutions épistémologiques :

> « Le moment [est] venu d'adapter l'anthropologie à ce nouvel état des choses. J'ai surtout pensé que la science de l'homme devait rompre avec certaines croyances, envisager certaines questions autrement, revoir ses méthodes »[2348], *écrit Paul Topinard en 1885.*

Parce qu'elle va de pair avec une acceptation des théories évolutionnistes, l'anthropologie n'est pas la science d'un seul Homme. Le présupposé

[2344] Sarga Moussa, « Introduction », in Sarga Moussa (dir.), L'idée de « race » dans les sciences humaines et la littérature (XVIIe et XIXe siècles), Paris, L'Harmattan, 2003, p.7-16.

[2345] C'est notamment la position défendue par Buffon en 1779. Sur ce point, on renvoie à Buffon, « Addition à l'article Variétés dans l'espèce humaine », in De l'homme, Michèle Duchet (éd.), Paris, Maspero, 1971, p. 223- 405.

[2346] Ces idées sont principalement développées par Virey ou Bory de Saint-Vincent.

[2347] Paul Topinard, op.cit., 1885, p.VII. [BML FA 135244]

[2348] Paul Topinard, op.cit., 1885, p.VIII. [BML FA 135244]

évolutionniste implique nécessairement d'envisager l'humanité dans sa pluralité. De plus, ce sont *tous* les hommes que concerne le discours anthropologique, lequel cherche à les appréhender dans *tous* les aspects de leur existence. À ce titre, l'interdisciplinarité est une condition essentielle au développement de ce discours, non seulement parce que, au XIXe siècle, ce sont des naturalistes qui vont sur le terrain recueillir les informations nécessaires, leur formation polyvalente leur permettant d'embrasser d'un même « encyclopédisme factuel »[2349] l'ensemble des rapports entre l'homme et son environnement[2350], mais encore parce que l'ambition initiale de cette science nouvelle y prétend. L'interdisciplinarité est donc la règle pour ces observateurs comme pour les théoriciens qui analysent ensuite le matériau par eux réuni : c'est le corps de l'Homme autant que les sociétés au sein desquelles il s'organise qui les intéressent, le premier, comme les secondes, étant marqué du sceau de la pluralité. Regards multiples portés sur une humanité également diverse : l'altérité ne saurait donc que se décliner au pluriel.

Par conséquent, l'anthropologie nouvelle ne peut que procéder d'un esprit tout à fait différent, et pour tout dire antinomique du précédent : considérant moins l'individu que le groupe – groupe humain par rapport aux Primates ou groupes humains entre eux, c'est selon – elle met l'accent sur les caractères différentiels plutôt que sur ce qui est commun, sur ce qui sépare plutôt que sur ce qui unit. En un sens, cette « histoire naturelle du genre humain »[2351] peut dès lors se définir comme la « science des variations humaines ». Son but final est de décrire les groupes humains et surtout d'expliquer leurs différences. Ce dernier point découle d'ailleurs de l'évolution de la science anthropologique. Il apparaît, finalement, qu'en cette fin de XIXe siècle, l'altérité est l'objet même du discours anthropologique en cours d'élaboration. Celui-ci reste, pendant longtemps, essentiellement descriptif, se contentant de faire le portrait des diverses

---

[2349] Anne-Christine Taylor, « Le concret absolu. Humboldt et l'écriture du monde », Préface dans Alexandre de Humboldt, Sites des cordillères et monuments des peuples indigènes de l'Amérique (1868), Paris, Jean-Michel Place, 1989, p.XIII.

[2350] Sur ce point, on renvoie à Claude Blanckært, « Introduction. Histoires du terrain. Entre savoirs et savoir-faire », in Claude Blanckært (dir.), Le terrain des sciences humaines : instructions et enquêtes (XVIIIe-XIXe siècle), Paris, L'Harmattan, 1996, p.30.

[2351] C'est la définition que Broca donne de l'anthropologie.

populations humaines et de les classer. Pour notre période, la discipline n'est pas encore entrée dans sa phase « compréhensive », laquelle s'est ouverte depuis le milieu du XXe siècle seulement et implique l'analyse des variations observées, dans le but de les interpréter à la lueur des données admises sur l'évolution des êtres vivants. Il n'empêche que les descriptions qu'elle produit le sont en vertu de méthodes rigoureuses, qui sont alors définies, et dont l'analyse est l'objet de ce chapitre. Il s'agit, pour l'essentiel, d'élaborer des « populations » au sens où Michel Foucault emploie ce mot, en recourant à des stratégies de massification et de sérialisation des individus, en privilégiant le groupe face à l'individualité.

> « La *population* [est] entendue au sens déjà traditionnel du nombre d'habitants en proportion de la surface habitable, mais au sens également d'un ensemble d'individus ayant entre eux des relations de coexistence et constituant à ce titre une réalité spécifique : la "population" a son taux de croissance ; elle a sa mortalité et sa morbidité ; elle a ses conditions d'existence – qu'il s'agisse des éléments nécessaires pour sa survie ou de ceux qui permettent son développement et son mieux-être. En apparence, il ne s'agit de rien d'autre que de la somme des phénomènes individuels ; et pourtant on y observe des constantes et des variables qui sont propres à la population »[2352].

C'est donc une entité à part entière, qui doit présenter un certain nombre de caractéristiques spécifiques observables afin de pouvoir être objectivée. À cette fin, ce sont entre autres ses traits *biologiques* qui sont considérés comme les éléments pertinents pour la définir et, conséquemment, procéder à sa gestion politique. Fort logiquement les médecins, qui sont sollicités de toutes parts depuis déjà longtemps dans le cadre des politiques hygiénistes, établies en France au seuil de la période révolutionnaire, s'impliquent aussi activement dans cette démarche nouvelle. Comme il leur est demandé de prendre part à l'élaboration d'une « médecine politique » qui « est à la santé publique ce que l'économie politique est à la prospérité publique […] les deux [étant] d'ailleurs liées »[2353], ils se font économistes, démographes, philosophes… et désormais anthropologues. L'élaboration de cette nouvelle

---

[2352] Michel Foucault, « La politique de la santé au XVIIIe siècle », in Les Machines à guérir. Aux origines de l'hôpital moderne, Paris, Mardaga, 1979, p.10.
[2353] Jacques Léonard, La médecine entre les pouvoirs et les savoirs, Paris, Aubier, 1981, p.149.

démarche est le produit de la rencontre d'un désir de contrôle, émanant des pouvoirs en place, d'une part, et d'une préoccupation scientifique incarnée essentiellement par Auguste Comte. Ce dernier appelle de ses vœux une révolution scientifique. On sait l'opinion mitigée qu'il a des médecins, simples techniciens, quasi-vétérinaires même parfois à ses yeux. Mais on sait aussi qu'il entend fonder une science nouvelle, la sociologie, dans le cadre de laquelle la médecine prend une toute autre importance. Considérant la société comme un vaste organisme, auquel on peut donc appliquer les métaphores des âges de la vie (le passage de l'enfance à l'adolescence puis à la maturité) ou des comparaisons pathologiques (crises de croissance et maladies diverses scandent les exposés d'histoire sociale et politique), les positivistes se sentent investis d'une mission médicale envers le collectif. Les médecins peuvent donc devenir des membres du sacerdoce social et participer au soin de la société. Mieux, ils le doivent. En tant que professionnels du déchiffrement des corps, les médecins s'associent légitimement à la constitution de ces « populations » qui sont le produit de la pensée anthropologique du temps. Pour Auguste Comte, la médecine doit même être élevée au rang de « véritable anthropologie »[2354]. Nul doute qu'Alexandre Lacassagne adhère à cette idée. N'est-il pas l'initiateur[2355] de l'anthropologie *criminelle* en France ? Or, avec l'avènement de la période contemporaine, la médecine qui produisait traditionnellement un discours sur la maladie, prend désormais également en charge la santé, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes :

> « La médecine ne doit plus seulement être le corpus des techniques de la guérison et du savoir qu'elles requièrent ; elle envelopp[e] aussi une connaissance de l'homme en santé, c'est-à-dire à la fois une expérience de l'homme non malade et une définition de l'homme modèle. Dans la gestion de l'existence humaine, elle prend une *posture normative*, qui ne l'autorise pas

[2354] Auguste Comte, Système de politique positive, Tome II, Paris, E. Thunot, 1851-1854, p.437. [BML FA 429463]

[2355] Bien sûr, on sait que les idées qui animent cette discipline sont très anciennes, datant pour certaines du début du XIXe siècle (c'est l'héritage de la phrénologie de Gall), et pour d'autres des années 1860-1880 (la craniologie de Broca). Il n'en demeure pas moins que c'est Lacassagne qui les systématise en France, à la suite de Lombroso qui fait de même pour l'Italie.

simplement à distribuer des conseils de vie sage, mais la fonde à régenter les rapports physiques et moraux de l'individu et de la société où il vit »[2356].

La posture du médecin est donc *essentiellement* normative. Quand le regard médical se porte sur l'Autre, et il y est alors expressément invité, il en fait un malade puisque, dans sa logique, « fonctionnement alternatif » signifie « dysfonctionnement » et « différence » « anormalité ». Il implique donc nécessairement la prise de mesures thérapeutiques pour « réduire » l'altérité, au sens où l'on réduirait une fracture : au minimum, il prononce des préconisations, à moins qu'il n'impose quelque intervention « orthopédique » plus radicale visant à la normalisation de l'Autre, autant dire à son anéantissement. Quels sont alors les processus à l'œuvre dans la construction de l'objet anthropologique ? C'est ce que nous verrons d'abord, avant de souligner les particularités de l'anthropologie élaborée par Lacassagne et l'École dite « du milieu social » et de tenter d'en réévaluer l'originalité par rapport à l'École italienne conduite par Cesare Lombroso.

A. Exclure et stigmatiser : aux fondements du discours anthropologique

L'analyse historique des savoirs scientifiques pose un certain nombre de difficultés épistémologiques majeures qui, si elles ne peuvent toutes être résolues, doivent au moins être signalées. On l'a dit, la constitution de populations, c'est-à-dire de groupes humains homogènes, ou supposés tels par un regard extérieur, est au fondement de tout discours anthropologique. Une telle démarche repose sur la recherche des ressemblances au sein du groupe, pour en caractériser la différence par rapport à d'autres groupes humains. « Tenons compte des ressemblances et des analogies ; mais gardons-nous de négliger les différences »[2357]. Au fondement même de la discipline se trouve cette quête qui doit permettre de faire pièce à

[2356] Michel Foucault, Naissance de la clinique, Paris, PUF, 1963, p.35. C'est moi qui souligne.
[2357] F. Leuret et P.-L. Gratiolet, Anatomie comparée du système nerveux dans ses rapports avec l'intelligence, Paris, Baillière, Tome II, 1857, p.257. [BML FA 394629]

l'indifférenciation, d'éviter de confondre tel type d'individu avec tel autre. C'est donc bien un processus d'exclusion qui se trouve à la base même de la discipline anthropologique en cours d'institutionnalisation, processus qui s'établit en trois temps : les conceptions renouvelées de l'objectivité scientifique nécessitent d'abord que l'objet de connaissance soit mis à distance avant d'être stigmatisé afin d'établir sur lui un étroit contrôle. Elle repose donc sur l'observation, qui doit permettre d'obtenir des données objectives, donnant une légitimité scientifique au savoir ainsi élaboré. Le discours anthropologique doit être scindé en deux grands chapitres : dans un premier temps il consiste en une étude qui doit être menée « exclusivement selon la méthode anthropologique » et qui fournit « des documents précis qui ont toute la valeur des faits scientifiques observés »[2358], puis « les éléments [ainsi réunis] sont analysés et groupés ; les synthèses deviennent le point de départ de déductions, de théories ». Or ce procédé d'observation constitue, en soi, une prise de pouvoir de l'observateur sur son objet : « dans le rapport à l'autre, la science tient lieu de passe droit »[2359], son étude est déclarée nécessaire au nom même du principe de l'universalité de la connaissance sans qu'il soit possible pour cet objet de connaissance de s'opposer au recueil d'informations le concernant.

1. Mettre à distance

En premier lieu, afin de se situer dans le flux ininterrompu de sensations que lui apporte le monde et son propre organisme, le scientifique s'efforce de définir des ensembles relativement isolables et autonomes : ce sont les « objets » de sa recherche. Cette première étape de l'analyse du réel, comme d'ailleurs au scientifique et à l'homme du commun, est arbitraire. Contrairement à ce qu'en pensait Buffon, qui évoque « les objets que nous présente l'univers », ceux-ci n'ont pas d'existence antérieure à la définition que nous en donnons. Donnés ou construits, ces « objets » doivent être distingués de celui qui les observe : ils le sont d'ailleurs dès lors qu'ils accèdent au statut d'objet. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le recours

---

[2358] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.5. [BML FA 427782]
[2359] Philippe Schaffhauser, op.cit., 2004, p.28-29.

à la méthodologie positiviste induit nécessairement une séparation nette entre sujet et objet d'étude – au nom de l'objectivité dont on sait qu'elle est une qualité considérée comme fondamentale pour les scientifiques d'alors – séparation que traduit la mise en place de protocoles d'observation, de collections (constitution d'archives matérielles), et de musées[2360] (espaces de visualisation des connaissances anthropologiques), qui sont autant de moyens mettre l'objet à distance, concrètement (en plaçant les pièces de collection dans des vitrines) ou symboliquement (le rôle du langage scientifique est ici essentiel), pour pouvoir l'étudier. La notion même d'objectivité se trouve profondément renouvelée à partir du milieu du XIXe siècle, période cruciale pour l'émergence de l'objectivité scientifique telle que nous l'entendons encore aujourd'hui quoique, à l'heure actuelle, même les plus ardents défenseurs des méthodes dites « objectives » – mécaniques ou statistiques par exemple – hésitent à prétendre qu'elles garantissent absolument la vérité d'une découverte.

Il faut s'arrêter un moment sur cette notion complexe[2361]. On peut définir l'objectivité comme la « qualité de ce qui donne une représentation fidèle d'un objet »[2362]. En matière scientifique, l'objectivité paraît donc une condition *sine qua non* de l'accession à la vérité : la recherche de l'objectivité n'est autre que la quête d'une essence des choses (c'est l'objectivité entendue au sens métaphysique), ce qui nécessite principalement de réprimer ses émotions, de quelque nature qu'elles soient (l'objectivité prend ici un sens moral) et implique donc de recourir à un certain nombre de méthodes permettant au scientifique d'endosser autant que possible une telle neutralité (l'objectivité a donc également une dimension méthodologique). Ces trois aspects de l'objectivité, métaphysique, moral et méthodologique, fusionnent au milieu du XIXe siècle si l'on en croit Lorraine Daston qui en conclut que « l'objectivité

[2360] Il est ainsi symptomatique de souligner que l'institutionnalisation de l'anthropologie connaît une avancée significative lorsque la discipline trouve sa place au sein du Muséum d'histoire naturelle en 1832, lors de la transformation de la chaire d'anatomie occupée par Étienne Serres en chaire d'histoire naturelle et d'anthropologie.

[2361] Lorraine Daston, « Une histoire de l'objectivité scientifique », Robert Guesnerie et François Hartog (dir.), Des sciences et des techniques : un débat, Paris, Editions de l'EHESS, 1998, p.115-126.

[2362] « Objectivité », in Le Grand Robert de la langue française, Paris, Éd. Le Robert, 2001, p.2043.

scientifique est née au milieu du XIXe siècle »[2363]. Il est vrai que les mot « objectivité » et « subjectivité » apparaissent dans les dictionnaires français au cours des années 1830. En 1847, un dictionnaire français définit l'adjectif « objectif » comme « tout ce qui est en dehors du sujet pensant »[2364]. Cette absolue distinction que le choix de l'objectivité introduit entre le sujet pensant et l'objet de sa réflexion est une clé fondamentale de la pensée contemporaine.

> « L'objectivité est parfois envisagée comme une méthode de compréhension qui appelle à se débarrasser de toute idiosyncrasie, qu'elle soit personnelle, nationale, historique, ou même relative à l'espèce »[2365].

Les scientifiques d'alors redoutent particulièrement d'être perméables à ces agents extérieurs : le jugement scientifique lui-même est d'ailleurs mis en question, considéré comme une forme de projection subjective sur le monde naturel alors qu'il s'agit d'appréhender ce dernier dans sa réalité toute nue, et sans la dangereuse médiation du jugement. Précédemment, les savants prétendent tous à l'exactitude de leurs connaissances, mais pas à l'objectivité. Ils recourent donc au jugement et à l'interprétation pour révéler le type général dissimulé derrière l'apparence du désordre, bref pour donner des explications scientifiques à la réalité. « L'interprétation et le jugement pouvaient bien être subjectifs, il n'étaient pas encore *dangereusement* subjectifs »[2366]. Mais à compter des années 1860, l'idée d'objectivité scientifique fait l'objet d'une complète réévaluation, et toute espèce d'interprétation ouverte est désormais frappée de suspicion dans le domaine des sciences. On assiste alors à l'avènement d'une forme d'objectivité que Lorraine Daston qualifie de « mécanique ». Désormais, le mot d'ordre en matière de science, c'est de laisser la nature parler d'elle-même, ce qui nécessite de maintenir une permanente distance entre l'observateur et les phénomènes observés, pour interdire toute interaction malheureuse entre eux et éviter d'engendrer une distorsion entre le vrai visage de la nature, que le scientifique prétend appréhender, et celui qui se

---

[2363] Lorraine Daston, op.cit., 1998, p.120.
[2364] *Idem*.
[2365] Lorraine Daston, op.cit., 1998, p.119.
[2366] Lorraine Daston, op.cit., 1998, p.121. C'est moi qui souligne.

donnerait à voir dans ces conditions défaillantes. Dans le cadre du développement du discours anthropologique, dont on peut dire qu'il est quasi-contemporain de ce redéploiement de la notion d'objectivité scientifique, ce changement de conception a des conséquences directes. Pour prétendre à l'objectivité, c'est l'Homme que les anthropologues doivent parvenir à mettre à distance. La similitude de l'observateur et de l'objet de son observation rend la chose particulièrement ardue. L'anthropomorphisme est en effet un des dangers[2367] qui guettent l'objectivité repensée, un des écrans susceptibles d'empêcher le scientifique d'accéder au visage véritable de la nature. Voilà sans doute la raison pour laquelle, en anthropologie, plus encore que dans tout autre domaine scientifique, les exigences nouvelles d'objectivité scientifique conduisent à l'instauration d'une distance infranchissable entre sujet et objet. La théorie de l'évolution sert opportunément un tel dessein, ainsi que le souligne Johannes Fabian :

> « L'anthropologie du XIXe siècle sanctionn[e] un processus idéologique à travers lequel les relations entre l'Occident et l'Autre, entre l'anthropologie et son objet, [sont] conçues non seulement comme distanciées, mais aussi en tant que distance dans l'espace *et* le Temps »[2368].

La discipline émerge et s'établit en tant que discours « allochronique » : l'objet de son discours, ce sont d'autres hommes, dans un autre Temps. Le référent du discours ne se trouve pas dans la même temporalité que l'auteur : entre eux, la distance temporelle est une évidence. Si elle n'est pas effective, l'objet du discours anthropologique n'étant pas exclusivement l'homme préhistorique, elle est induite par le positionnement du référent à une étape antérieure, à défaut d'être révolue, de l'évolution de l'humanité. Et ce qui est valable pour les hommes « exotiques » l'est aussi pour les formes d'altérité auxquelles on a choisi de s'intéresser plus particulièrement. Ainsi la conception évolutionniste de la pathogenèse de l'hermaphrodisme conduit à considérer les individus de sexe douteux comme autant de le vestiges d'une étape du développement normalement

---

[2367] Ce n'est qu'un danger parmi d'autres, avec l'idéalisation esthétisante, l'application hâtive d'une théorie préalablement établie, etc.

[2368] Johannes Fabian, Le temps & les autres. Comment l'anthropologie construit son objet, Paris, Anacharsis, 2006, p.240. C'est l'auteur qui souligne.

perdue dans les ténèbres de l'évolution et de l'embryogenèse. De même, la femme n'a pas évolué au même rythme que l'homme : elle est également assimilable à un « type retardé », comme le criminel d'ailleurs, primitif égaré dans la civilisation. De cette distanciation multiple découle une « relation pétrifiée » qui seule permet la constitution d'un discours anthropologique.

Cette mise à distance est de plus largement servie par le recours systématique à des procédés mathématiques et à la statistique. L'application de ces procédures à des faits humains a, bien sûr, elle-même une histoire[2369]. On sait ainsi que D'Alembert doute de la pertinence de l'application du raisonnement mathématique à ce type de faits, redoutant qu'elle n'induise un abus de généralisation. Mais dès la fin du XVIIIe siècle, cette éventualité ne fait plus problème. Seulement, il paraît indispensable de collecter un grand nombre de données avant de procéder à la moindre analyse. Condorcet l'affirme :

> « … avant de procéder aux calculs, avant de comparer les observations et d'établir une mesure adéquate, il convient de rassembler le maximum de faits en hypothéquant le moins possible les calculs ultérieurs que la collecte permettra »[2370].

Ce n'est qu'une fois ce préalable satisfait que l'on peut passer à l'élaboration de calculs analytiques. En conséquence, nos anthropologues rassemblent de multiples observations chiffrées. Les tentatives d'estimation de la taille d'un individu à partir d'un seul de ses os longs offrent quelques exemples emblématiques de ce goût absolu pour le chiffre. Pour parvenir à une telle déduction, les médecins anthropologues multiplient les constatations. Ainsi, Paul Topinard critique la proposition faite par le docteur Beddoe, laquelle est « déduite de la comparaison d'[…] environ 125 squelettes »[2371], et défend ses propres conclusions qui « portent sur 141

[2369] Sur ce point, on renvoie à Éric Brian, « "L'œil de la science incessamment ouvert". Trois variantes de l'objectivisme statistique », in Communications, n°54, 1992, p.89-103.

[2370] Cité par Éric Brian, op.cit., 1992, p.91.

[2371] Paul Topinard, « La formule de reconstitution de la taille d'après les os longs», in Revue d'anthropologie, 3e série, Tome III, 4e fascicule, 1888, p.469. [BML FA 137724]

squelettes adultes des deux sexes »[2372]. Ces travaux sont ensuite repris par le docteur Étienne Rollet qui, « d'après [ses] 100 observations »[2373], met au point différents procédés pour résoudre la question, notamment une série de coefficients par lesquels « il suffit de multiplier la longueur d'un os long pour avoir la taille d'un individu », partant du principe que la taille des membres obéit aux lois de la proportionnalité. Ses mesures sur cadavres sont doublées d'une étude sur le vif, « sur 120 sujets mesurés au service anthropométrique de Lyon »[2374]. La supériorité des conclusions de chacun de ces savants sur celles de son prédécesseur se fonde largement sur le plus grand nombre de ses observations empiriques. Quand Lacassagne étudie le rapport existant entre la taille et la grande envergure chez les criminels – étude qu'il présente à la Société d'Anthropologie de Lyon en 1882 –, il s'appuie sur l'observation de quelque 800 hommes[2375], mais reconnaît que son travail est bien partiel en comparaison de celui d'Alphonse Bertillon qui « base [s]es chiffres sur un ensemble de plus de 10 000 observations »[2376]. De même, entreprenant de déterminer « la taille moyenne des individus d'une race », Louis Vervæck rend hommage aux « belles recherches sur la taille de plus de 1 800 élèves de Saint-Pétersbourg »[2377] du prince N. Wiasemsky. Il évoque « la statistique […] de Lelut [portant sur] 2 000 détenus mesurés », celle « de Bertillon, basée sur l'observation de 8 600 Parisiens », ou encore la « statistique mondiale, portant sur plusieurs centaines de mille individus de toutes races » mentionnée par Topinard dans son *Étude sur la taille*[2378] parue en 1876. Dans la quête de la vérité scientifique, le nombre des données collectées évolue de manière exponentielle. Et c'est bien sur cette surenchère que se fonde la certitude

---

[2372] Paul Topinard, op.cit., 1888, p.471.

[2373] Étienne Rollet, « Détermination de la taille d'après les os longs des membres », in Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, 1892, p.5. [BML FA 137721]

[2374] Étienne Rollet, op.cit., 1892, p.9. [BML FA 137721]

[2375] Alexandre Lacassagne, « Rapport de la taille et de la grande envergure. Étude anthropologique sur 800 hommes criminels », in Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, 1882, 7 p. [BML FA 132174]

[2376] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.3. [BML FA 135408]

[2377] Louis Vervæck, « La taille en Belgique. Communication faite à la Société d'anthropologie de Bruxelles dans la séance du 26 juillet 1909 », in Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles, tome XXVIII, I, 1909, p.7. [BML FA 137729]

[2378] Paul Topinard, « Étude sur la taille », in Revue d'anthropologie, 1876, p.34. Cité par Louis Vervæck, op.cit., 1909, p.8.

scientifique d'avoir mis au point une formule opérationnelle. Ainsi, quand Étienne Rollet voit son travail contesté parce qu'il aurait fait « un essai très insuffisant de ses tableaux et de ses rapports en les soumettant à l'épreuve d'une expérience unique »[2379], il se défend en brandissant la multitude de ses observations qui ont concerné « cent cadavres dont nous avons publié les mensurations, mais ce n'est pas tout… », puisqu'il a poursuivi « les essais de mensurations […] sur des squelettes, sur des cadavres, sur des vivants », autant de cas « qu'il convient d'ajouter à [s]a première série ». Et de conclure pour asseoir la scientificité de ses conclusions :

> « …je me crois autorisé à dire que j'ai vérifié ma méthode, non pas dans un seul cas ou dans quarante-neuf, mais bien dans plus de deux cents expériences très rigoureusement faites »[2380].

Faire du chiffre : tel semble donc être l'objectif consacré de nos médecins, qui ne paraissent jamais satisfaits de l'ampleur des données réunies. « Les observations particulières restent frappées d'interdit et perdent toute valeur »[2381]. Pour se conformer à ce dogme[2382], il faut faire fi « de la difficulté [qu'il y a à] réunir un nombre assez considérable de mensurations soigneuses, pour arriver à neutraliser les erreurs dues à l'inégalité des séries »[2383]. On ne saurait jamais rien conclure sur la base d'un cas unique, ou d'un trop petit nombre de cas. Mais quel est seuil fatidique à franchir, combien d'observations faut-il réaliser pour pouvoir rendre des conclusions ? Aucune réponse ferme sur ce point ne permet de rassurer les chercheurs, même si certains tentent de préciser les choses en détaillant leur méthode de travail, à l'instar du docteur Collignon qui distingue les mesures anthropométriques à prendre « sur vingt sujets au minimum » de celle nécessitant « quarante sujets au moins », d'autres qui doivent concerner « l'ensemble du contingent », dans son *Projet d'entente pour arrêter un*

[2379] Étienne Rollet, op.cit., 1892, p.11. [BML FA 137721]

[2380] Étienne Rollet, op.cit., 1892, p.12. [BML FA 137721]

[2381] A. Bertaux, L'humérus & le fémur considérés dans les Espèces, dans les Races humaines, selon le Sexe et selon l'Âge, Paris, Alcan, 1891, p.VI. [BML FA 137727]

[2382] Pour une analyse de cette ambition cartésienne nouvelle, qui repose essentiellement sur des ressources mathématiques, on renvoie à Michel Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1993 (1e éd.1975), 360 p.

Voir aussi Jacques Léonard, « L'historien et le philosophe. À propos de Surveiller et punir. Naissance de la prison », in Michelle Perrot (éd.), op.cit., 1980, p.19-20.

[2383] Louis Verväck, op.cit., 1909, p.1. [BML FA 137729]

programme commun de recherches anthropologiques à faire aux conseils de révision[2384]. Mais le plus souvent, les chercheurs se contentent de préciser que la documentation statistique réunie doit être « considérable »[2385]. Étienne Rollet finit ainsi par renoncer, sans admettre vraiment sont échec puisque, de toute façon, « nous n'avons jamais eu la prétention d'arriver […] à une loi infaillible »[2386]. Car pour résoudre définitivement la question, « ce qui manque encore […] ce sont les faits, les observations, les mensurations nouvelles, c'est-à-dire la possibilité d'éviter l'erreur en faisant porter le calcul sur *un plus grand nombre d'unités comparables* »[2387]. Les travaux entrepris à sa suite par le docteur J. Rahon afin de déterminer si « la taille humaine a […] varié depuis l'apparition de l'homme sur la terre ? »[2388] se concluent sous forme d'un tableau « fusionnant toutes nos séries partielles de façon à former un petit nombre de grands groupes susceptibles de fournir des moyennes très approchées »[2389] [Tableau 18].

Tableau 18 : Taille moyenne constatée pour chaque époque, en fonction du sexe (d'après J. Rahon, *op.cit.*, 1893, p.455. [BML FA 137725]

Époque quaternaire	
5 cas masculins, taille moyenne	1,629 m
Époque néolithique France et Belgique	
429 cas masculins, taille moyenne	1,625 m
189 cas féminins, taille moyenne	1,506 m
Époque proto-historique	

[2384] R. Collignon, « Projet d'entente pour arrêter un programme commun de recherches anthropologiques à faire aux conseils de révision », in Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg, tome XXVIII, 1892, 11 p. [BML FA 137623]

[2385] On retrouve ce terme chez plusieurs des auteurs déjà cités notamment :
A. Bertaux, op.cit., 1891, p.24. [BML FA 137727]
Louis Vervæck, op.cit., 1909, p.3. [BML FA 137729]
Étienne Rollet, op.cit., 1892, p.4. [BML FA 137721]
R. Collignon, op.cit., 1892, p.2. [BML FA 137623]

[2386] Étienne Rollet, op.cit., 1892, p.13. [BML FA 137721]

[2387] Étienne Rollet, op.cit., 1892, p.16. [BML FA 137721] Souligé dans le texte.

[2388] J. Rahon, « Recherches sur les ossements humains anciens et préhistoriques en vue de la reconstitution de la taille. Époques quaternaire, néolithique, protohistorique et moyen âge », in Mémoires de la société d'anthropologie de Paris de Paris, 2e série, Tome IV, 1893, p.404. [BML FA 137725]

[2389] J. Rahon, op.cit., 1893, p.455. [BML FA 137725]

215 cas masculins, taille moyenne	1,662 m
39 cas féminins, taille moyenne	1,539 m
Parisiens du Moyen-Age	
1° Cimetière de Saint-Marcel	
294 cas masculins, taille moyenne	1,657 m
101 cas féminins, taille moyenne	1,555 m
2° Cimetière de Saint-Germain-des-Prés	
140 cas masculins, taille moyenne	1,656 m
46 cas féminins, taille moyenne	1, 555 m
Canaries anciens	
1° Collection Chil	
256 cas masculins, taille moyenne	1,660 m
272 cas féminins, taille moyenne	1,554 m
Collection du Muséum	
288 cas masculins, taille moyenne	1,659 m
94 cas féminins, taille moyenne	1,543 m

Le contenu du tableau en question ne nous intéresse pas directement, mais il permet de bien saisir ce culte du chiffre qui sévit dans les rangs des médecins et des anthropologues. Au total, ce sont tout de même 2 368 « cas » qui sont passés entre les mains du docteur Rahon ! Pour les savants qui se lancent dans des recherches anthropologiques, la patience est donc une vertu cardinale tant ils accordent d'importance au « recueil des faits », présentés sous forme de « série[s] de tableaux assez complexes […] fruits de longues et patientes recherches, [qui] apportent un nouveau contingent d'observations à la question »[2390] [Fig.42].

<u>Fig. 42-1</u> : Tableaux récapitulatifs des mesures collectées pour la détermination de la taille à partir des os longs (A. Bertaux, *op.cit.*, 1891, p.III. [BML FA 137727])

[2390] A. Bertaux, op.cit., 1891, p.III. [BML FA 137727]

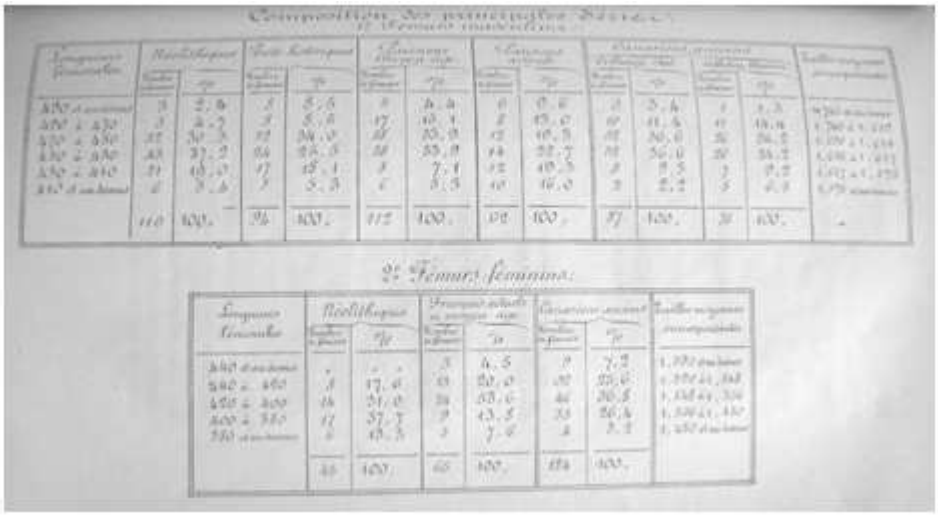

<u>Fig. 42-2</u> : Trois des 14 tableaux de mesures réunis par Étienne Rollet à l'appui de son étude sur la mensuration des os longs des membres (E. Rollet, « La mensuration des os longs des membres », in *Archives d'anthropologie criminelle.*, 1891, p.137-161.)

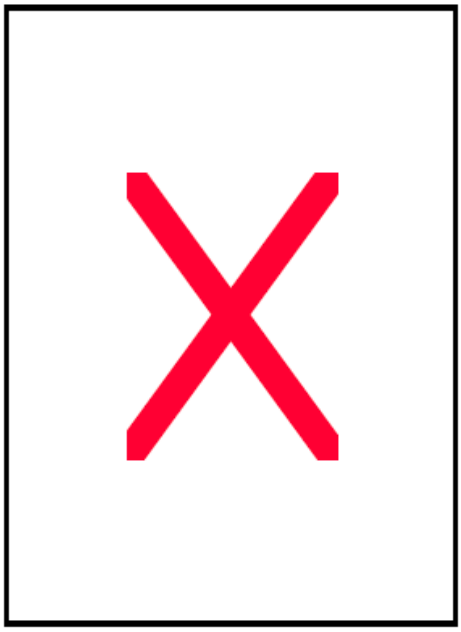

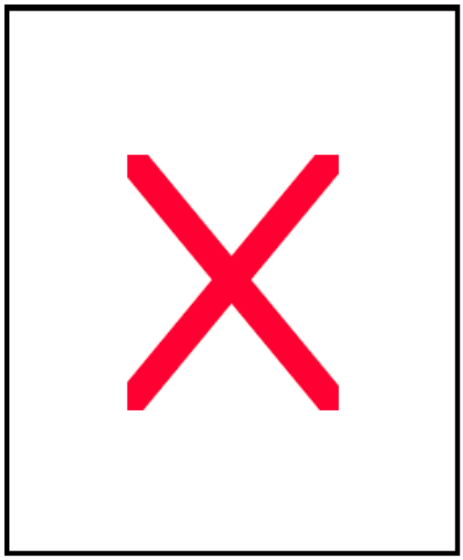

À l'appui de leurs travaux, tous insistent sur « ces matériaux que nous avons recueillis avec soin, que nous avons surtout étudiés longuement »[2391]. Ces prises de mesures multiples mettent à rude épreuve la patience du

[2391] *Idem.*

scientifique comme celle du sujet de son observation. A. Prengrueber en convient :

> « Je dois faire remarquer que lorsque l'on veut s'occuper d'anthropométrie, il est nécessaire de prendre son temps et de s'armer d'une forte dose de patience, car les sujets qui devront être examinés si longuement ne peuvent deviner ce qu'on leur fera, et il protestent très énergiquement à la vue des compas et autres instruments ; il ne faut rien brusquer, diviser son travail en périodes régulières et éviter le surmenage qui, dès les premiers jours, conduirait l'observateur à des erreurs multiples »[2392].

Ces précautions concernent, bien sûr, des chercheurs qui se rendent sur le terrain, ce qui ne représente pas la majorité d'entre eux. Alexandre Lacassagne le précise dès le début de son travail sur le *Rapport de la taille et de la grande envergure* : « ce travail a été fait dans le laboratoire de médecine légale, avec les documents qui m'ont été envoyés par mon ami M. le docteur Vincens »[2393]. Il est un anthropologue de cabinet, à l'instar de bien d'autres savants de son époque comme les géographes par exemple, qui s'en remettent à des professionnels de l'exploration pour réunir les observations qu'ils compilent et analysent ensuite même si, dès le milieu du siècle, des voix s'élèvent pour inciter les savants à sortir de leurs bureaux :

> « L'anthropologiste [*sic.*] doit abandonner son cabinet, s'enfoncer dans les continents pour étudier *de visu*. […] on voit mal par les autres ; les faits nous arrivent travestis, transfigurés, parce qu'ils n'ont pas toujours été observés par des hommes compétents ; ils ne sont pas comparables, résultant d'impressions diverses et individuelles »[2394].

Mais de manière générale, rares sont ceux qui prennent effectivement part aux voyages d'exploration. Du reste, c'est à certains égards un mauvais procès que Georges Pouchet fait ici aux explorateurs, supposés incompétents, d'autant que les scientifiques friands de leurs observations rédigent de nombreux manuels pour encadrer les enquêtes et leurs relations,

---

[2392] A.Prengrueber, « La détermination de l'âge des Indigènes en Kabylie basée sur les moyennes annuelles de la croissance des différentes régions du corps », in Alger médical, 1888, p.165. [BML FA 137732]

[2393] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.1. [BML FA 135408]

[2394] Georges Pouchet, De la pluralité des races humaine : essai anthropologique, Paris, Baillière, 1858, p.199-202. Cité par Claude Blanckært, op.cit., 1996, p.21.

affinant toujours davantage la précision de leurs instructions aux voyageurs[2395] et leur fournissant « formulaires », « aides-mémoire » et autres guides pratiques. On élabore toutes sortes d'outils pour pallier le risque des descriptions partielles et des évaluations subjectives. Les échelles chromatiques permettent de procéder à l'appréciation de la couleur, car s'il est vrai que « au milieu des noirs, le mulâtre paraît blanc »[2396], le recours à cet instrument permet de substituer une gamme objective d'une caractéristique dorénavant numérotée en série graduées à des définitions vagues et incertaines. Et bientôt, la photographie vient compléter ce dispositif perfectionné de description. Ces données anthropologiques sont régulièrement présentées dans les sociétés savantes. En 1882, M. Lortet adresse ainsi à la Société d'Anthropologie de Lyon « six photographies de Maronites et […] trois feuilles de renseignements anthropologiques remplies par les médecins syriens auxquels [il] en avait fait la demande, lors de son récent voyage en Palestine »[2397]. On voit donc bien comment se divise le travail sur le terrain : le commanditaire n'y fait qu'une brève apparition, s'il en fait une, essentiellement pour prendre contact avec des informateurs locaux, qui présentent idéalement l'avantage d'être des deux mondes, de celui du commanditaire (ce sont des médecins) comme de celui des individus à observer (ils sont syriens), ce qui leur permet d'approcher ces derniers tout en étant capable de satisfaire aux exigences scientifiques des premiers.

Pour éviter de devenir « un discours hallucinatoire à propos d'un Autre issu de sa propre imagination »[2398] et de se dissoudre dans une « illusion temporelle », l'anthropologie doit reposer sur une enquête de terrain effectuée par contact direct et personnel avec l'Autre : l'ethnographie est non seulement une méthode, mais la légitimation même de la connaissance

---

[2395] Sur ce point, et pour des études précises de deux de ces manuels, on renvoie notamment à :
Claude Blanckært, « Le "Manuel opératoire" de la raciologie. Les instructions aux voyageurs de la Société d'Anthropologie de Paris (1860-1885) », in Claude Blanckært, op.cit., 1996, p.139-173.
Laurent Mucchielli, « Autour des "Instructions sur les Boschimans" d'Henri Thulié. Méthodes, enjeux et conflits de l'anthropologie française à la fin du XIXe siècle », in Claude Blanckært, op.cit., 1996, p.201-242.

[2396] Paul Topinard, L'Anthropologie, Paris, Reinwald, 1877 (2e éd.), p.351.

[2397] M. Lortet, Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, 1882, p.35.

[2398] Laurent Mucchielli, in Claude Blanckært, op.cit., 1996, p.241.

anthropologique. En ne prenant pas personnellement part à cette étape préalable d'observation de l'Autre, en la déléguant à des explorateurs, fussent-ils formés et rigoureux, les anthropologues invalident *a priori* leurs discours. L'absence de contact avec le terrain leur autorise tous les phantasmes, toutes les extrapolations dont l'observation concrète et pratique ne saurait d'ailleurs toujours les garder. Mais ce déficit de contacts directs avec les populations étudiées sert aussi la mise à distance avec l'objet de l'étude que les savants d'alors, revendiquant l'objectivité de leurs savoirs, appellent de leurs vœux.

En outre, qu'il soit anthropologue professionnel ou non, l'observateur doit faire usage d'instruments perfectionnés [Fig.43] qui sont alors mis au point pour permettre la mise en œuvre de méthodes de mensuration rigoureuses et normalisées. La Société d'anthropologie de Paris en dresse la liste, en conformité avec les instructions écrites par Broca « qui s'est toujours efforcé de faire adopter une méthode uniforme dans les mensurations en déterminant des points anatomiques invariables, ce qui a permis de pouvoir réunir les études anthropométriques, de les comparer les unes aux autres, et de décrire leur corrélation dans une étude d'ensemble », à savoir « un compas d'épaisseur, un compas glissière, un ruban métrique, un goniomètre, une toise, une équerre, un crayon rouge »[2399]. Le compte rendu d'une assemblée de la Société d'Anthropologie de Lyon en 1882 indique que l'usage de ces instruments de mesure et l'expertise de l'école parisienne tendent à s'imposer progressivement sur l'ensemble du territoire :

> « En présentant à la Société divers instruments anthropologiques, M. Chantre conseille aux membres de la Société qui voudraient prendre des mesures craniométriques et se procurer les instruments indispensables, compas d'épaisseur et compas à glissière, de s'adresser à M. Molteni qui les livre aux meilleurs conditions après les avoir soumis au contrôle du laboratoire de l'école d'anthropologie »[2400].

L'usage de la statistique devenant courant, des conventions d'homogénéité doivent en effet être strictement respectées pour que les résultats obtenus par les uns ou les autres, et par la suite mutualisés, puissent être

[2399] A.Prengrueber, op.cit., 1888, p.167. [BML FA 137732]
[2400] Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, 1882, p.35.

véritablement exploitables. Toutefois, certaines études anthropométriques recourent à d'autres techniques. Alexandre Lacassagne réalise ainsi une étude sur l'influence du travail intellectuel sur le volume et la forme de la tête en recourant au « conformateur dont se servent les chapeliers pour faire leurs chapeaux […] instrument qui prend exactement la forme de la tête, qu'il traduit par un tracé de réduction toujours en rapport avec la véritable circonférence donnée par l'instrument »[2401]. Cela lui vaut quelques critiques car si la méthode donne des résultats satisfaisants « employé[e] par le même opérateur et dans des conditions sensiblement identiques »[2402], elle induit un important risque d'erreur mais, surtout, elle ne donne pas des résultats parfaitement normalisés.

Avec l'apparition de l'anthropométrie, que Topinard définit en 1879 comme « l'étude du corps humain par des procédés mathématiques »[2403] puisqu'elle repose « essentiellement sur la connaissance de diverses longueurs osseuses, relevées sur le sujet examiné, telles que la taille, la longueur du doigt médius, du pied, la longueur et la largeur de la tête, etc. »[2404], cette évolution paraît définitivement consacrée.

Fig.43: Quelques instruments de mesures anthropométriques (Paul Topinard, *op.cit.*, 1885, p.115-sq. [BML FA 135244])

[2401] Alexandre Lacassagne & Dr Cliquet, op.cit., 1878, p.13. [BML FA 427564]
[2402] Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, 1882, p.35.
[2403] Paul Topinard, L'Anthropologie, Paris, Reinwald, 1879, p.221.
[2404] Alphonse Bertillon, « De l'identification par les signalements anthropométriques. Conférence faite le 22 novembre au Congrès pénitentiaire de Rome », in Archives d'anthropologie criminelle, 1886, p.193.

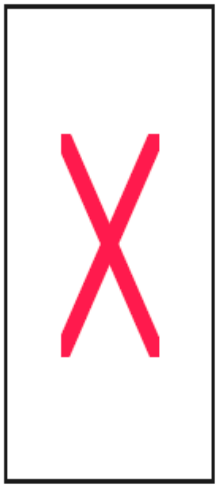

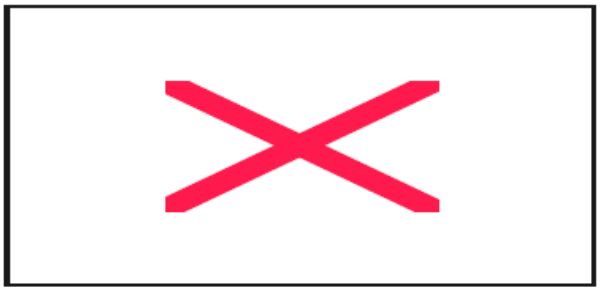

43-2 : Position de mesure d'une coudée

43-1: Toise pour la prise des mesures

43-3 : Glissières anthropométriques

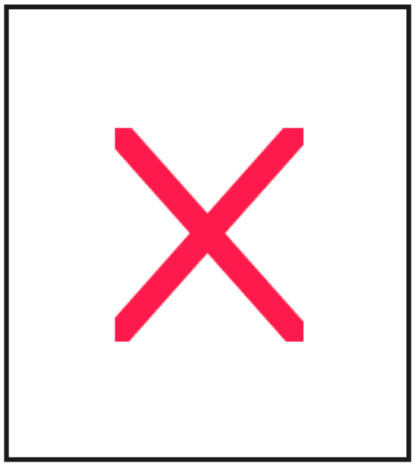

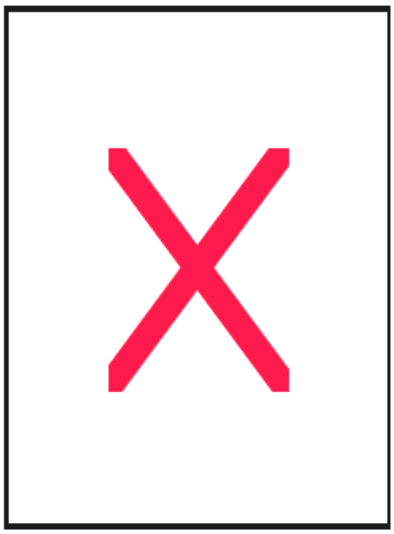

43-4 : Position et façon de se servir de la glissière anthropométrique pour prendre la longueur ou projection verticale du bras.

Rien n'est donc laissé au hasard : ni ce qui doit être observé, ni la manière dont on doit s'y prendre pour y parvenir. Il s'agit de faire entrer résolument l'anthropologie dans sa phase scientifique. « L'anthropologie précise et basée sur des recherches numériques [prend] définitivement rang parmi les sciences »[2405]. Et l'encadrement étroit des travaux de terrain par une batterie d'outils et d'instructions ne révèle pas seulement la méfiance des scientifiques de cabinet à l'égard de leurs pourvoyeurs d'informations. Cette

[2405] R. Collignon, op.cit., 1892, p. 2. [BML FA 137623]

évolution traduit plutôt un changement important de la définition même de l'observation :

> « Chose *vue*, datée ou circonstancielle, et toujours personnelle, l'observation doit devenir chose *sue*, homologuée, inventoriée au trésor des faits acquis à la connaissance. L'énonciation singulière doit donc disparaître comme telle par l'uniformisation des procédures d'enquêtes »[2406].

Plus encore que « l'énonciation individuelle », c'est l'individu observé lui-même qui disparaît sous ces monceaux de chiffres : tout se passe finalement comme si l'objet de l'anthropologie n'était pas *un* homme, mais *l'*homme, un spécimen dont la singularité confine à l'inexistence, qui n'est en fait qu'une fiction scientifique, un de ces objets standardisés et construits, par lesquels le travail scientifique se forme et s'élabore à l'instar de la souris blanche de laboratoire ou de la drosophile, ces objets-paradigmes utilisés à dessein par les scientifiques. Voilà ce à quoi la patiente collecte de données statistiques doit permettre d'aboutir : l'élaboration de canons anthropométriques [Fig.44] qui correspondent au type modèle de l'individu appartenant à telle race ou à telle autre, un portrait statistique qui est comme déréalisé.

<u>Fig.44</u> : Canon de l'Européen adulte moyen (in Paul Topinard, *op.cit.*, 1885, pl.V [BML FA 135244]

[2406] Claude Blanckært, « Le "Manuel opératoire" … », in Claude Blanckært, op.cit., 1996, p.141.

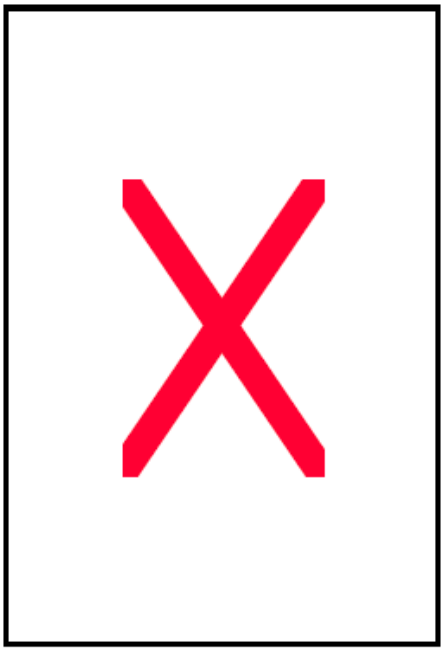

Certes, le principe en existe depuis longtemps déjà dans le domaine artistique. Ces questions ont « d'abord […] fixé l'attention des artistes »[2407]. Mais les fonctions assignées à cette définition de l'homme idéal ne sont pas les mêmes, selon qu'on est artiste ou anthropologue. Pour les premiers, il s'agit de chercher « l'idéal »[2408], qui s'oppose littéralement à la réalité concrète et matérielle, au réel, et doit correspondre au Beau. C'est pourquoi les artistes peuvent faire l'économie de l'observation, comme le souligne Lacassagne[2409] : leurs canons peuvent ne relever que de l'imaginaire. Au contraire, quand l'anthropologue élabore le canon d'une race, il s'agit de l'individu modèle, l'étalon, celui sur la base duquel est définie une norme corporelle rigoureuse : s'il s'agit d'une fiction, elle ne sort pas de l'imagination des savants, mais résulte d'un processus de nivellement systématique des différences qui conduit à une uniformité quasi-abstraite. L'anthropologie doit donc permettre de définir l'archétype humain. Et quand une telle démarche rencontre la sacralisation de la nation dans le cadre de ce que Christophe Charle appelle une « société impériale »[2410], on

---

[2407] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.4. [BML FA 135408]
[2408] Paul Topinard, op.cit., 1885, p.171. [BML FA 135244]
[2409] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.4. [BML FA 135408]
[2410] Christophe Charle, La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande Bretagne (1900-1940). Essai d'histoire sociale comparée, Paris, Seuil, 2001, 529 p.

n'est guère surpris de lire, dans la littérature anthropologique française que « la taille moyenne de la population du globe est précisément celle de la France, soit 1 m.65 »[2411] : c'est faire, sans complexe, du Français le représentant le plus caractéristique de l'espèce humaine.

2. Stigmatiser

La construction d'un discours anthropologique nécessite cette mise à distance de l'objet de la recherche sans laquelle on ne saurait prétendre tenir des propos scientifiques. Mais l'anthropologie est un discours de l'homme sur l'homme. Cette communauté de nature de l'objet d'étude et de celui qui l'étudie semble abolir la distance nécessaire à l'objectivité, d'où le nécessaire recours à la stigmatisation, ainsi que nous l'allons démontrer. L'altérité, qui est l'objet d'étude de l'anthropologie, est une différence flétrie : le processus de stigmatisation est donc au cœur de sa constitution. Mais il faut d'abord revenir sur la définition des termes en question, et notamment sur la notion de « stigmate », dont l'usage aujourd'hui très courant conduit parfois à dégrader le sens. Les Grecs, qui inventent le mot, désignent ainsi « les marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel et de détestable le statut moral de la personne ainsi signalée »[2412]. Ce sont alors des marques gravées au fer rouge ou au couteau, proclamant que celui qui en est porteur est un esclave, un criminel ou un traître, bref, un individu frappé d'infamie, rituellement impur, et à éviter, surtout dans les lieux publics. Par la suite, le christianisme amende cette signification initiale et le stigmate devient d'une part la marque laissée sur le corps par la grâce divine, et d'autre part une « allusion médicale à l'allusion religieuse, se rapport[ant] aux signes corporels d'un désordre

---

Les « sociétés impériales » en question se développent dans les trois principaux pays européens (France, Allemagne, Grande Bretagne) et présentent un certain nombre de traits morphologiques communs, outre la sacralisation de la nation et la mise à son service de toutes les forces matérielles, sociales et culturelles. Leur poids économique, leur taille et leur population sont comparables. Ils figurent parmi les quatre ou cinq pays les plus riches du monde et dominent la scène diplomatique européenne, constituant l'épicentre de l'innovation culturelle occidentale depuis au moins le XVIIe siècle et exerçant une double domination : territoriale (sur des colonies et / ou sur des régions allophones ou allogènes intégrées dans leurs frontières) et culturelle (grâce à leur culture qu'ils prétendent universalisable et à leur langue d'usage international).

[2411] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.2. [BML FA 135408]

[2412] Erving Goffman, Stigmate. Les usages sociaux du handicap (1963) Paris, Editions de Minuit, 1975, p.11.

physique »[2413]. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, cette notion appartient plus particulièrement à la neuropathologie, à laquelle l'anthropologie l'emprunte d'ailleurs si l'on en croit Jules Dallemagne, et notamment à Charcot qui oppose les stigmates aux accidents de l'hystérie. Dallemagne développe plus particulièrement cette distinction pour le cas spécifique de l'anthropologie criminelle :

> « En anthropologie criminelle, le crime c'est l'accident, et les caractères distinctifs individuels ou spécifiques relevés sur les criminels constituent les stigmates. […] Les stigmates de la criminalité représentent donc des attributs collectifs dont la fréquence et la régularité constituent pour le criminel *une sorte d'état civil, de marque originelle et spécifique* »[2414].

Le stigmate est donc une *marque corporelle signifiante* : voilà ce qui semble être sa caractéristique essentielle dans quelque contexte qu'on utilise le terme. Dans le cadre intellectuel de la seconde moitié du XIXe siècle, alors que les principes de la physiognomonie font toujours recette, on ne peut qu'admettre l'existence de telles marques. Cette étude du tempérament et du caractère d'une personne à partir de la forme, des traits et des expressions du visage repose en effet sur la conviction de l'harmonie de la nature : tous les éléments sont reliés par un réseau de correspondances, il existe donc de secrètes connivences entre l'aspect physique d'un individu et ses qualités morales. Quant au processus de stigmatisation, il a fait l'objet d'une théorisation sociologique cohérente sous la plume d'Erving Goffman qui en fait un mécanisme social avant tout relationnel : le stigmate n'est ni une donnée, ni un fait en lui-même. Il n'existe que par et dans le regard porté sur certaines caractéristiques de l'individu : c'est ce regard qui le *fabrique* véritablement. L'individu qui en est frappé ne tombe pas sous le coup de l'ostracisme de ses pairs, mais bien d'un processus élaboré depuis l'extérieur et qui n'est donc ni intemporel ni décontextualisé puisque fondamentalement social. Dans le cadre d'un fonctionnement routinier des rapports sociaux, l'observateur recourt à des cadres préétablis pour appréhender ses semblables. Ainsi, quand un individu se présente à lui, il dispose de ces cadres qui lui permettent de le classer dans telle catégorie ou

---

[2413] *Idem*.

[2414] Jules Dallemagne, op.cit., p.14. [BML FA 427782] C'est moi qui souligne.

dans telle autre, d'en déduire les attributs qui le caractérise – ce sont ceux du groupe auquel il le considère appartenir –, et de définir sur cette base l'attitude qu'il doit adopter à son égard. « Nous appuyant sur ces anticipations, nous les transformons en attentes normatives, en exigences présentées de bon droit »[2415]. Ces préalables ne sont habituellement pas requis consciemment, à moins que leur satisfaction ne soit activement mise en question. Ce n'est que dans ce dernier cas que nous nous apercevons que nous n'avons, en fait, pas cessé de poser certaines hypothèses quant à ce que devrait être l'individu qui nous fait face. Ces exigences sont donc « en puissance », et l'identité sociale ainsi imposée à l'individu observé est « virtuelle ». Elle peut différer de son identité sociale réelle, laquelle constitue la catégorie et les attributs dont on pourrait prouver qu'il les possède en fait. Et c'est de cette tension entre « identité sociale réelle » et « identité sociale virtuelle » que naît le stigmate. Voilà pour les aspects théoriques préliminaires. La stigmatisation est donc un processus social complexe impliquant plusieurs autres concepts : l'étiquetage social et la discrimination qui en découle, la définition de la déviance et, conséquemment, une normalisation des corps et des comportements. Mais quels usages peut-on en faire dans le cadre de l'analyse du discours anthropologique de la seconde moitié du XIXe siècle ?

La catégorisation, opération qui consiste simultanément à séparer les divers éléments soumis à l'observation et à les ordonner selon des catégories préétablies, est au fondement de tout discours anthropologique. « Nous n'arrivons à comprendre qu'à force de subdiviser »[2416] confesse Jules Dallemagne. Selon lui, c'est d'ailleurs du fait de l'indifférence des premiers chercheurs à l'endroit de la distinction des diverses espèces de délinquants que les résultats obtenus alors par l'anthropologie criminelle paraissaient contestables.

> « L'anthropologie criminelle comme la science pénale ne voyait que le crime, et le considérait comme un élément de classification unique et indivisible »[2417].

[2415] Erving Goffman, op.cit., 1975, p.12.

[2416] Jules Dallemagne, Les stigmates biologiques et sociologiques de la criminalité, Paris, Masson, 1896, p.7. [BML FA 427783]

[2417] Jules Dallemagne, Stigmates anatomiques de la criminalité, Paris Masson, p.11. [BML FA 427782]

Le manque de précision de cette classification par trop schématique lui interdisait d'obtenir des résultats vraiment satisfaisants. C'est strictement le même reproche qui est fait à un certain nombre d'études portant sur la dégénérescence, thème dont on connaît le succès[2418] persistant tout au long du siècle :

> « Une cause d'erreur [majeure] est due à l'absence de limites nettes entre l'état normal et l'anomalie. C'est pour n'avoir pas étudié un nombre suffisant de sujets normaux et n'avoir pas tenu compte assez des variations ethniques que certains auteurs […] ont regardé comme étant des tares dégénératives des caractères anatomiques particuliers mais normaux, des troubles fonctionnels ou psychique que rien n'autorise à classer comme pathologique »[2419].

Fig.45 : Planche illustrée tirée des *Instructions signalétiques* d'Alphonse Bertillon[2420]. [BML FA 727742]

[2418] Marc Renneville revient sur les raisons de ce succès dans sa thèse, à laquelle on renvoie donc : Marc Renneville, La médecine du crime. Essai sur l'émergence d'un regard médical sur la criminalité en France (1785-1885), Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p.570-577.

[2419] Lucien Mayet, Les stigmates anatomiques et physiologiques de la dégénérescence et les pseudo-stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité, Lyon, Storck, 1902, p.2. [BML FA 135614]

[2420] Alphonse Bertillon, Identification anthropométrique. Instructions signalétiques, Melun, Impr. administrative, 2 vol . : 1885 et 1893. [BML FA 727742]

Pour mener son étude à bien, l'anthropologue a donc besoin de ces cadres préalables, de catégories dans lesquelles répartir les individus qu'il se met en devoir d'étudier, et la définition de ces cadres ne tolère pas le flou. On a présenté l'ensemble des outils et techniques à sa disposition pour les élaborer, depuis la collection craniologique jusqu'à l'arsenal de mesures sophistiquées de l'anthropométrie et à la statistique. Cette première étape du travail permet au savant de définir les traits caractéristiques d'une population, dont les planches anthropométriques élaborées par Alphonse Bertillon sont emblématiques [Fig.45]. Ce faisant, il trace en fait les contours de ce qu'Erving Goffman appelle l' « identité sociale virtuelle » de ses représentants, à savoir une identité dont il suppose qu'elle est la leur en se fondant sur leur apparence.

Le discours anthropologique tel qu'il s'élabore en cette seconde moitié de XIXe siècle se fonde en effet principalement[2421] sur l'observation des corps des sujets : la « mine », l'apparence, sont toujours des éléments essentiels dans la perception de l'autre, dans le cadre de l'identification des criminels par exemple[2422], et l'on redouble les efforts pour définir des critères précis permettant de classer les individus. L'importante collection de portraits de criminels réunie par Alexandre Lacassagne le souligne : coupures de presse ou photographies anthropométriques, il conserve ainsi des portraits d'anarchistes (Auguste Vaillant [Fig.46-1], Maziotti [Fig.46-2], Kropotkine ou Ravachol) ou de meurtriers : Anastay, l'assassin de la baronne Dellard en décembre 1891 ; Troppmann qui massacre la famille Kinck en 1870 [Fig.47]; ou encore Pranzini, auteur du triple assassinat de la rue Montaigne, dont les journaux publient le portrait avant et après le crime, comme si la physionomie de l'homme devait porter la marque de son acte odieux [Fig.48].

Fig.46-1 : Vaillant, dit Marchal, l'auteur de l'attentat du Palais-Bourbon. Coupure de presse non identifiée, s.d. [BML FA 140758]

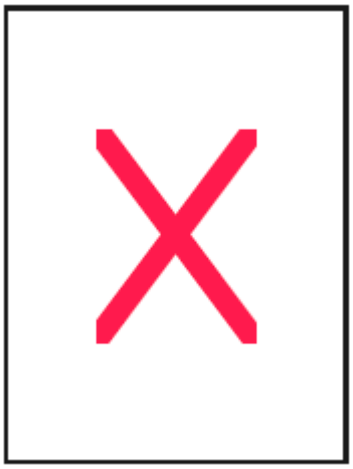

[2421] Principalement, mais pas exclusivement puisque, concernant les stigmates de la criminalité, Jules Dallemagne distingue des stigmates anatomiques et biologiques, mais aussi des stigmates sociologiques.

[2422] On renvoie sur ce point aux éléments développés précédemment, dans le chapitre 1, notamment dans la partie consacrée à la morgue (p.116 et sq.)

<u>Fig.46-2</u> : Maziotti, auteur de l'attentat contre M. de Freycinet. Coupure de presse non identifiée, s.d. [BML FA 140758]

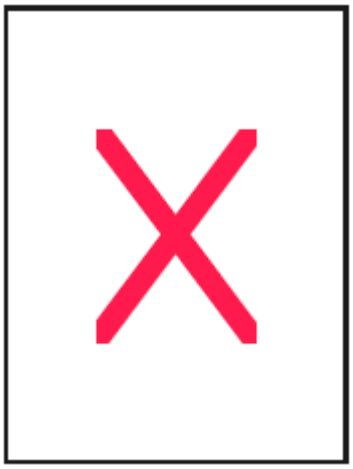

<u>Fig.47</u> : Troppmann, assassin de la famille Kinck. Épreuve photographique, s.d. [BML FA 140758]

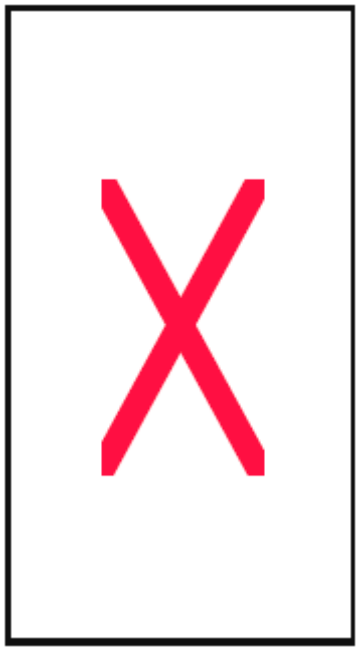

<u>Fig.48</u> : Pranzini avant et après le crime. Coupure d'un journal non identifié conservée dans le dossier « Portrait de criminels », avec son signalement anthropométrique relevé par Alexandre Lacassagne [BML FA 140759]

C’est dans la même veine que s’inscrit la collecte de moulages en plâtre réalisés à partir de la tête des principaux décapités de Paris ou de Lyon. De même, les documents criminologiques et anthropométriques réalisés d’après les crânes conservés au Musée de l’École de Médecine navale, dessins à l’encre et à la mine de plomb réalisés *post-mortem* sur des condamnés dans les années 1840 au bagne de Brest : cet ensemble de plus de 200 planches [Fig.49], accompagnée chacune d’une courte description physique les condamnés, veut mettre en relation le crime commis et la personnalité du sujet avec els données morphologiques du visage et du crâne. La collection, classée par catégorie de crime, depuis l’assassinat jusqu’aux viols en passant par les « coups et blessures », la « bigamie » ou les « banqueroutes et incendiaires », véritable catalogue des types criminels, est offerte à Lacassagne par le docteur Armand Corr, professeur à l’École de Médecine de marine de Brest.

<u>Fig.49</u> : Une « figure de criminel », in *Bagne de Brest*. [BML FA M5257]

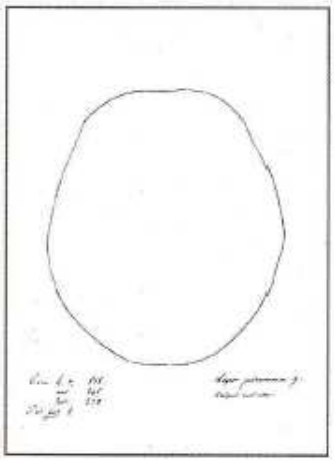

Pierre-Philippe Beaulieu, Seine. Mort en 1845, 6 ans de bagne pour attentat à la pudeur.

C'est donc bien une « identité sociale virtuelle » des sujets soumis à leur observation que les anthropologues du temps s'attachent à élaborer. Comment s'y prennent-ils ? La nosologie de l'altérité en cours d'élaboration repose sur le principe de la sériation. La constitution systématique de séries, séries de mesures, séries de photographies, séries de tatouages permet de déduire une moyenne, un « type » disait-on pour les peuples colonisés comme pour les délinquants : « L'Anthropologie [cherche] ses points de comparaison et les éléments de ses formules dans l'établissement des bases moyennes »[2423]. Il s'agit de mener à bien « l'étude des caractères collectifs d'une série d'êtres unis par un lien commun, par une étiquette générique »[2424] qui leur est attribuée de l'extérieur. Sur cette base, on peut se forger une connaissance pointue desdites populations, et élaborer leur « identité sociale virtuelle » telle qu'on l'a définie avec Goffman, une identité dont le détenteur du savoir suppose qu'elle est celle de l'individu en se basant sur son apparence. Ainsi, lorsqu'il recherche les stigmates de la criminalité, le docteur Jules Dallemagne précise qu'il s'agit de « l'ensemble des caractères recueillis au cours de l'étude anthropologique de la

[2423] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.12. [BML FA 427782]
[2424] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.10. [BML FA 427782]

collectivité des délinquants »[2425], lesquels ne sont initialement pas connotés négativement :

> « il ne s'agit point par cette manière de grouper les faits, d'affirmer *a priori* leur signification théorique et, moins encore, de les élever dès le début à la hauteur d'*éléments diagnostics* »[2426].

N'empêche, la démarche fondatrice de l'anthropologie consiste bien à rechercher, au sein d'une population dont on définit au préalable les contours, les éléments récurrents susceptibles de la caractériser. Cette procédure permet d'abord d'identifier les individus soumis à l'observation, puisque littéralement « identifier » c'est « considérer comme identique », c'est-à-dire comme assimilable à un groupe. Pour donner une identité à un élément, objet ou individu, anonyme, on peut ainsi procéder par comparaison des caractéristiques de l'anonyme avec celles des différents groupes préalablement constitués, d'où l'intérêt de la collection. Car collectionner, ce n'est pas seulement s'inscrire dans une démarche taxinomique pour elle-même, résultat monstrueux d'une vaine frénésie classificatoire, mais bien se livrer à une recherche ontologique sur l'Autre. Collectionner c'est moins réunir, assembler, accumuler des objets que choisir systématiquement dans une intention particulière. Et cette intention, la finalité de la collection, c'est celle qui est au cœur de la discipline anthropologique même, la description de groupes humains par leurs points communs. Ainsi, « l'anthropologie criminelle [par exemple] suppose les criminels réunis par une série de caractères collectifs et distinctifs »[2427]. On tente alors d'élaborer une sémiologie des corps déviants.

C'est le but initial de la collection de tatouages[2428] réunie par Alexandre Lacassagne lors de ses séjours en Algérie, et notamment de son « album de plus de deux mille tatouages relevés au deuxième bataillon d'Afrique »[2429]. Le tatouage est alors clairement identifié comme une pratique barbare : « il

---

[2425] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.6. [BML FA 427782]

[2426] *Idem*.

[2427] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.13. [BML FA 427782]

[2428] L'ensemble de ce qui suit est largement développé dans notre Master 2, auquel on se permet donc ici de renvoyer : Muriel Salle, Féminin vs Masculin. Jeux de miroirs dans les discours médicaux et anthropologiques sur le corps et la nature féminine à la fin du XIXe siècle, sous la direction de Michelle Zancarini-Fournel, Université Lumière Lyon 2, 2005, 230 p.

[2429] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.101.

est notable que les sauvages ont la passion de l'ornementation », précise Lacassagne, citant Darwin et assimilant ainsi les militaires tatoués sur lesquels il travaille aux peuplades primitives des lointaines colonies, ce qui lui permet d'appliquer aux premiers, comme à ces dernières, les méthodes de l'anthropologie alors en cours de théorisation[2430]. Ce sont les marginaux qui se font tatouer, et même les plus marginaux des membres de ces groupes déjà en marge que sont les marins ou les soldats : « Tout le monde sait que les soldats détenus sont plus tatoués que les autres militaires. Ce serait huit fois plus, d'après Lombroso »[2431]. Mieux, le docteur Boigey précise que « un tatouage reflète presque toujours une disposition d'esprit ou une tendance particulière ; il dénote dans tous les cas un état mental spécial »[2432]. À ce titre, c'est à un véritable « dépistage » qui prétend se livrer puisque, « s'il est vrai que certains sujets […] s'adonnent au tatouage par curiosité ou par désœuvrement, les autres se font tatouer pour exprimer les *idées dominantes*, souvent les *idées fixes* qui les hantent », ce qui en fait de « vrais dégénérés, […] le groupe le plus intéressant pour le médecin »[2433]. Considérant que les tatouages sont le reflet exact de l'état psychique des tatoués, il prétend ainsi lire en eux à livre ouvert une fous « ces dessins [qui] représentent des hiéroglyphes, déchiffrés »[2434] [Fig.50].

Fig.50 : Photographie d'un tatoué tirée de l'article du docteur Boigey, Observation XIV (fig.8 et 9), *op.cit.*, 1910, p.449.

[2430] Sur l'inflexion du projet anthropologique du sauvage lointain au sauvage voisin, qui est à la base de l'enquête sociale, on renvoie à Gérard Leclerc, L'Observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales, Paris, Seuil, 1979, 362 p.

[2431] Alexandre LACASSAGNE, op.cit., 1881, p.68. [BML FA 135321]

[2432] Dr Boigey, « Les détenus tatoués. Leur Psychologie », in Archives d'anthropologie criminelle, 1910, p.439.

[2433] *Idem*. Souligné dans le texte.

[2434] Dr Boigey, op.cit., 1910, p.440. On appréciera la référence à la découverte de Champollion, quoi qu'elle ne soit plus d'actualité quand Boigey utilise cette comparaison puisque le linguiste déchiffre les hiéroglyphes phonétiques au tout début des années 1820.

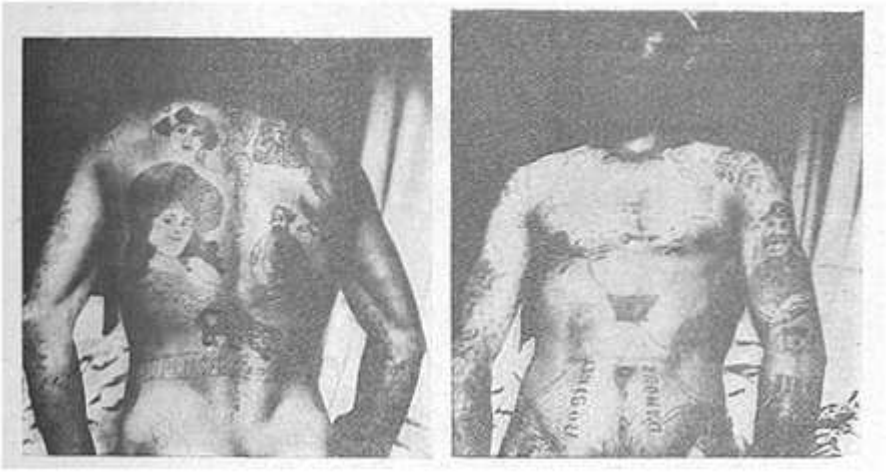

Sur le dos, au niveau de la région scapulaire gauche, un matelot, quelques fleurs, une figure d'espagnole. Sur la ligne médiane, une femme nue dont le sexe est voilé fait un pied de nez à sa voisine l'espagnole. Il s'agit de deux rivales qui se disputèrent les faveurs du tatoué. Sur la région scapulaire droite, un mousquetaire qui est un signe de reconnaissance pour les affiliés d'une association secrète. Sur la région thoracique gauche, une femme décolletée ayant une attitude nonchalante, coiffée d'un chapeau et dotée d'une opulente chevelure, figurine indiquant un homosexuel passif (on trouve une figure presque semblable et de même signification sur la fesse gauche). En face, le portrait du bandit corse Bellacoscia. Un poignard dont on ne voit que le manche est enfoncé jusqu'à la garde dans la poitrine au niveau de la 8e côte. Au-dessous, un tigre prêt à bondir, représentation symbolique du tatoué. Sous le tigre, une large banderole entourant le corps au niveau de la ceinture, sur laquelle on peut lire : « La raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Sur la partie antérieure du tronc, une guirlande de fleurs orne les deux régions claviculaires. Sur la région sternale, un aigle aux ailes déployées porte un écusson avec la lettre « N », encadré par deux branches de laurier. Au-dessus on

lit « Vive l'aigle ! ». Ce tatouage révèle un corse resté fidèle à l'idée napoléonienne. Sur le pectoral droit, un matelot ; sur le gauche, une tête de femme ; au creux épigastrique, un lion supportant un panier duquel s'échappent des fleurs, représentation fréquente chez les tatoués ayant effectué un long séjour en Afrique. De chaque côté de l'ombilic, surplombant le pubis, l'inscription « Robinet d'amour ».
Les deux bras sont abondamment tatoués. Le bras droit est constellé d'étoiles et de fleurs. L'avant-bras supporte des fleurs et une figure dont le front est orné de deux cornes, un « pauvre cocu » aux dires du tatoué. Sur la région deltoïdienne gauche, un trèfle, signe de reconnaissance pour les affiliés d'une bande. La face antérieure du bras constellé d'étoiles porte la figure d'un sergent de ville surmontant l'inscription : Mort aux flics. La face postérieure est ornée d'un porc campé sur ses pattes de derrière et portant une robe. Sur l'avant-bras gauche, un gentleman en chapeau haut de forme, le portrait du commissaire de Toulon selon les déclarations du patient. Sur la face postérieure de l'avant-bras, les deux inscriptions suivants : Pas de pet (danger) et La mort ou la vengeance.

On n'a relevé ici en légende qu'une partie de la longue description qui accompagne la photographie présentée, ce qui permet d'apprécier l'importance des observations réalisées ainsi sur le vif par les médecins anthropologues qui partagent le goût de Lacassagne pour les tatouages. Arrêtons-nous un instant sur les conclusions que le docteur Boigey en tire. D'abord, il ne doute pas de la pertinence de ce patient déchiffrage : « l'ensemble de ces tatouages nous donne des renseignements précis sur la mentalité de S. »[2435] indique-t-il. Ensuite, il précise, lapidaire et sans autre forme de procès :

[2435] Dr Boigey, op.cit., 1910, p.450.

> « Il s'agit d'un homme essentiellement dangereux et vindicatif, dépourvu de scrupules et de sens moral, […] le type du criminel dont toute la vie se passera en une longue suite d'attentat »[2436].

Le relevé de ces « cicatrices parlantes » ainsi que les désigne Alexandre Lacassagne, préférant cette expression imagée à celle de « stigmate » qui en est pourtant strictement synonyme, permet de faire parler les corps, à défaut de pouvoir se fier à la parole des tatouée. Le tatouage est considéré comme une pratique de sauvages : la technique en est empruntée à des « primitifs », les tatoués occidentaux sont des marginaux, presque exclusivement des hommes, et des plus durs, des plus résistants à la douleur, de ceux dont l'analgésie congénitale ou supposée telle est signe d'une insensibilité plus générale, tant physique que morale. C'est un art voyou, apprécié par tous les asociaux et les indisciplinés ; un acte impulsif, conçu à la manière d'une bravade ou d'une fanfaronnade, le fruit d'esprits qu'on pense dérangés, pervers ou anormaux ; une manière radicale de se démarquer, de choisir le camp des mécréants en adoptant des codes corporels en rupture, une pratique typique des peuples primitifs et des « classes dangereuses », qui signale une déviance, une marginalité inquiétante, et dénote un retard d'évolution ou une carence psychosociale. D'où l'intérêt de cartographier avec soin les corps de tels individus [Fig.51], d'en apprendre l'alphabet, et d'en déchiffrer les palimpsestes qui, pour anecdotiques qu'ils puissent paraître, sont en réalité profondément révélateurs.

Fig.51 : Illustration tirée de Cesare Lombroso, *Les Palimpsestes des prisons*, Lyon Storck, 1894, p.56-57. [BML FA 135200]

[2436] *Idem*.

Giac... Francesco, de Vercelli, âgé de 44 ans, voleur, expulsé de France après avoir été saltimbanque et soldat dans la légion étrangère. On relève parmi ses tatouages :
- Sur son bras droit, les initiales de son nom et celui de sa maîtresse , un sauvage, souvenir de son séjour en Afrique, 2 colombes, emblème de l'amour pur, une sirène, une femme vêtue en saltimbanque avec une colombe dans la main droite, souvenir de sa troisième maîtresse, les insignes de son métier de forgeron, un tabernacle ;
- Sur son bras gauche, 2 lutteurs, souvenir de l'époque où il était saltimbanque, la tête d'un zouave, souvenir de la légion.

Pourtant, Leppmann conclut son étude en soulignant que « l'acte du tatouage en lui-même ne permet pas de conclure à une catégorie spéciale d'hommes qui se distingueraient psychiquement et corporellement des

autres hommes »[2437]. Et voilà que le doute s'installe : le tatoué ne serait donc pas *véritablement* un de ces spécimens représentatifs d'une irréductible altérité.

Dans le même temps, on commence à douter des apparences, à constater des écarts entre ce à quoi on s'attendait et ce qui est, comme dans le cas des hermaphrodites, des morts ou des fous entre autres. Parce que l' « identité sociale personnelle » – basée sur des éléments de statut et de caractère – des individus ainsi observés entre en dissonance avec leur « identité sociale virtuelle », parce que le sujet ne correspond pas à l'idée, pourtant particulièrement précise, que l'on se fait de lui, il se trouve stigmatisé. C'est un tel doute qui est à l'œuvre dans l'école de criminologie dont on fait de Lacassagne l'initiateur : cette école lyonnaise dite « du milieu ». La récusation de l'existence d'un « type criminel anatomiquement caractérisé »[2438] constitue une mise en cause majeure de l'école lombrosienne. Jules Dallemagne l'affirme pourtant sans ambiguïté :

> « Le type criminel anatomiquement caractérisé n'existe pas. Ni le poids, ni le volume du crâne, ni ses altérations et ses anomalies, ni le cerveau dans sa forme ou ses particularités lésionnelles, ni la face, ni les organes des sens, ni les téguments, la taille, les membres ou le poids ne nous fournissent des éléments suffisamment concordants pour autoriser la dénomination de type criminel. Et s'il ne s'agit que de moyennes, de tendances, d'approximation, la notion du type s'évanouit. Enfin, si, au lieu d'un type, on substitue une série de types, la question se déplace et reste tout aussi contestable dans ses solutions partielles que dans son acception générale. Anatomiquement donc la gestion du type criminel ou des types de criminels semble résolue par la négative »[2439].

S'il paraît évident aux yeux de nos crimino-anthropologues que les criminels présentent davantage d'anomalies que les normaux, ils refusent désormais de se fier à ce seul constat, car « l'anatomie du criminel n'intervient que pour une part dans la formule intégrale qu'il comporte en sa qualité d'être vivant au sein de la collectivité humaine. Cette formule doit

---

[2437] Leppmann, Nahergeschichte des Verbrechers, Stuttgart, 1893. Cité par A. Baer, « Le tatouage des criminels », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1895, p.167.[BML FA 135190]

[2438] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.19. [BML FA 727782]

[2439] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.166. [BML FA 727782]

être complétée par l'adjonction de ses caractères biologiques et sociologiques »[2440]. N'est-il pas vrai que « les stigmates dont il a été question sont probablement très répandus. Næcke a en effet pu affirmer que l'abondance et la fréquence des tares est étaient telles que 3 % seulement des femmes normales examinées par lui n'en présentaient point »[2441]. En conséquence, il paraît impossible de conclure à l'identité délinquante d'un individu sur cette seule base. Dans une note manuscrite, Alexandre Lacassagne déclare fermement :

> « Je récuse aujourd'hui les théories lombrosiennes. Elles ont été réduites à très mince valeur par les arguments de l'école anthropologique de Paris et surtout par les critiques de M. Manouvrier »[2442].

Le criminel, le fou, le malade, l'hermaphrodite, le dégénéré… tous ces individus qui dérogent à la norme en portent la marque physique, mais les anthropologues du temps ne parviennent pas à dépasser ce consensus de base : dès lors qu'il s'agit d'apprécier la valeur et l'origine des stigmates, ou de les étudier en eux-mêmes et dans leur rapport avec le crime pour en déduire une éventuelle valeur caractéristique du criminel, les divergences interdisent toute conclusion unanime.

> « Il résulte de ce qui précède que, ni les médecins ni les anthropologistes [*sic.*] ne sont parvenus à distinguer catégoriquement par ses caractères objectifs facilement reconnaissables le criminel, soit de l'homme sain, soit de l'aliéné »[2443].

L'angoisse de l'indifférenciation ressurgit : on peut être un criminel et ne pas en avoir l'air, ou avoir la mine patibulaire… en toute honnêteté. Le cas de Lacenaire (1803-1836)[2444], même s'il est un peu antérieur à notre période, est emblématique de cette difficulté à distinguer l'assassin de l'honnête homme en se fiant uniquement aux apparences [Fig.52]. Du reste, en dépit de sa relative ancienneté, c'est toujours une référence : Lacassagne

---

[2440] Jules Dallemagne, Les stigmates biologiques et sociologiques de la criminalité, Paris, Masson, 1896, p.5. [BML FA 727783]

[2441] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.168-169. [BML FA 727782]

[2442] Notes manuscrites d'Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA 140759]

[2443] Charles Féré, « Dégénérescence et criminalité », in Revue Philosophique, 1895, p.354. [BML FA 136838]

[2444] Sur le sujet, on renvoie au livre d'Anne-Emmanuelle Demartini, L'Affaire Lacenaire, Paris, Aubier, 2001, 430 p.

possède ses écrits[2445] et un certain nombre de documents[2446] à son sujet, y compris des fictions révélatrices de la popularité du personnage[2447], et il a écrit sur son cas[2448]. Il est beau, élégant, intelligent et instruit, ayant mené des études classiques jusqu'en classe de rhétorique chez les Jésuites du petit séminaire d'Alix, près de Lyon.

> « Lacenaire a trente-cinq ans. Sa taille est ordinaire ; son tempérament bilio-sanguin, sa constitution robuste ; son teint brun et coloré ; ses cheveux sont généralement d'un noir foncé, mais ils commencent à grisonner et à devenir rares dans certains points. Son col est gros, court et vigoureux ; les artères y battent avec force ; sa tête est volumineuse ; son front est large et bien développé. Il y a prédominance manifeste des parties cérébrales destinées à l'intelligence sur celles qui sont affectées à al production des facultés instinctives et des appétits brutaux. Ses traits sont beaux et réguliers, sa santé est bonne ; son sommeil toujours calme et profond ».

Ce « portrait anatomique » publié par *Le Constitutionnel* le 14 novembre 1835[2449] est bien celui d'un homme en pleine santé, un esprit sain dans un corps sain. L'avocat général le dit sans vanité. Selon le chef de la Sûreté, il est sincère et même loyal. Bref, il ne présente aucun de ces traits caractéristiques qu'on s'attend à découvrir chez un assassin, au surplus récidiviste. C'est bien la raison pour laquelle Lacenaire est monstrueux, car « l'identification monstrueuse sonne comme un aveu d'impuissance : qu'est-ce que le monstre, sinon précisément cet être qui, par sa singularité, défie l'identification »[2450], ébranlant les certitudes taxinomiques ?

Fig. 52 : Portrait de Lacenaire, tiré de Crimes anciens et modernes. Dossier de pièces imprimées [BML FA 140758]

[2445] Pierre-François Gaillard dit Lacenaire, Mémoires, révélations et poésies de Lacenaire écrits par lui-même à la conciergerie, Paris, Poussin, 1839, 2 vol. : 265 + 312 p. [BML FA 428973]

[2446] Victor Cochinat (éd.), Lacenaire : ses crimes, son procès et sa mort, Paris, Laisné, 1857, XII-336 p. [BML FA 428745]

[2447] Jacques Arago, Lacenaire après sa condamnation : ses conversations intimes, ses poésies, sa correspondance. Un drame en trois actes, Paris, Marchand, 1836, IV-296 p. [BML FA 429225]

[2448] Alexandre Lacassagne, « L'homme criminel comparé à l'homme primitif », in Bulletin du Lyon médical, 1882, p.250-251. [BML FA 135391]

[2449] Cité par Anne-Emmanuelle Demartini, op.cit., 2001, p.82.

[2450] Anne-Emmanuelle Demartini, op.cit., 2001, p.68.

On comprend mieux la distance que Lacassagne prend par rapport aux théories de Lombroso et à ce qui apparaît comme un étiquetage abusif :

> « Ce type [anatomique du criminel], le maître le découvre partout, à tort et à travers, sur les protagonistes quelconques qu'on lui présente, avec l'étiquette d'une individualité mise, avec ou sans raison, dans une classe spéciale, hors de classe plutôt, monde de la prostitution, du vagabondage, du vol, du monstre, etc »[2451].

Mais en dépit de cette mise en doute de la valeur caractéristique d'un certain nombre de signes, les anthropologues ne changent pas de méthode : ils ne cessent pas de chercher des stigmates chez leurs objets d'étude, Lacassagne le premier d'ailleurs qui affirme, concernant Lacenaire, qu'il s'agit d'un « occipito-pariétal » présentant des « lésions assez caractéristiques d'ostéite et de méningite », doté d' « arcades sourcilières qui ne sont plus de notre temps » et dont la région pariétale du cerveau est « semblable à celle de la caverne de l'Homme mort »[2452]. Au contraire, ils en cherchent de nouveau. La valeur des stigmates anatomiques paraît douteuse ? On y ajoute alors des stigmates sociologiques qui doivent permettre d'affiner le diagnostic. « Le crime, ainsi qu'on l'admet généralement aujourd'hui, est un fait à la fois d'ordre biologique et d'ordre sociologique »[2453]. Il paraît donc parfaitement logique que l'anthropologie criminelle puise à ces deux sources pour en identifier les protagonistes. Fondamentalement, la démarche initiée par Lacassagne, à la suite de celle de Lombroso, ne la conteste pas

[2451] Notes manuscrites d'Alexandre Lacassagne, s.d. [BML FA 140759]
[2452] Alexandre Lacassagne, op.cit.,1882, p.250-251. [BML FA 135391]
[2453] Jules Dallemagne, op.cit., 1896, p.6-7. [BML FA 727783]

radicalement : elle repose sur le même principe, à savoir la recherche de signes visibles et révélateurs, susceptibles de permettre l'identification des criminels. En revanche, pour les membres de l'école du légiste lyonnais, ces signes sont plus divers, leur interprétation plus complexe, leur éventuelle coexistence problématique.

L'altérité est donc bien toujours au fondement de tout discours anthropologique, et ce quelle que soit l'école dont on se réclame : sans différences à décrire, à défaut de les expliquer, point d'anthropologie. L'objet d'un tel discours ne peut donc *que* relever du Différent : l'étude du Même n'est pas légitime dans ce champ scientifique. « Tenons compte des ressemblances et des analogies ; mais gardons-nous de négliger les différences »[2454]. En même temps, l'objet du discours anthropologique c'est l'Homme, dont on convient justement en cette seconde moitié de XIXe siècle qu'il a une origine unique, un être par conséquent semblable aux anthropologues. Tout le problème de la scientificité de l'anthropologie est ici résumé : l'intersubjectivité est l'une des pré-conditions de l'objectivité en anthropologie puisque l'observateur est identique à son objet, tout en devant en être différent s'il veut pouvoir mener à bien un travail scientifique, conformément aux critères de définition de l'objectivité scientifique d'alors. La position semble donc intenable. La discipline s'en trouve-t-elle pour autant invalidée ? Non pas. Mais pour parvenir à tenir ensemble les deux morceaux de ce paradoxe, la stigmatisation est un outil indispensable dans la panoplie de nos savants. L'objet de leurs savoirs anthropologiques est un Homme : nous ne saurions en douter. Voilà qui constitue son « identité sociale réelle ». Nos anthropologues n'en doutent pas non plus. Si c'était le cas, ils ne produiraient pas sur les individus en question un discours anthropologique, mais bien un discours zoologique, ce qu'ils ne font pas. Certes, « incontestablement, l'anthropologie peut se décomposer en divers fragments [dont l'un] appartenant à la zoologie, puisque l'homme est un animal ». Mais il faut lui en ajouter bien d'autres :

> « la psychologie, puisque l'homme a un cerveau ; […] la linguistique, puisque l'homme parle ; […] la sociologie, puisque l'homme vit en société, etc., etc. ; et

[2454] F. Leuret et P.-L. Gratiolet, op.cit., 1857, p.257. [BML FA 394629]

> toutes ces pièces réunies n'en font pas moins un tout, de même qu'un édifice, tout en étant composé de pierres, est pourtant autre chose qu'un tas de moellons »[2455].

En même temps, cet Homme qu'observe l'anthropologue est différent du savant. Dans le cas contraire, il ne relèverait pas d'un discours anthropologique qui le dote d'une « identité sociale virtuelle ». Et c'est de cette distorsion qu'émerge le stigmate. Le discours anthropologique est donc *nécessairement* stigmatisant :

> « L'anthropologie générale comporte l'étude de l'homme dans ses attributs distinctifs et spécifiques. Elle considère la collectivité des êtres humains réunis sous une commune dénomination. Elle formule les qualités propres à l'homme en général et s'inquiète ensuite de préciser les particularités distinctives des hommes entre eux »[2456].

On s'en doute, cela n'est pas sans conséquence pour les individus passés au crible d'un tel discours. La stigmatisation est un processus social relationnel qui se trouve au carrefour de trois types d'identités définies par Erving Goffman : l'identité sociale, l'identité personnelle et l'identité pour soi. C'est en définitive un élément de l' « identité personnelle » (ce que l'on est de manière visible, ce qui se dégage de nous comme signes) qui vient bouleverser l'« identité sociale virtuelle » (le rôle que l'on était censé incarner aux yeux du public), disqualifiant une personne en révélant une « identité sociale réelle » (ce que l'on devient alors réellement aux yeux du public) dépréciée, ce processus engendrant des conséquences dommageables pour l'« identité pour soi » (ce que l'on ressent de ce que l'on est) de la personne stigmatisée[2457].

> « Un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle es rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. Il

---

[2455] Charles Letourneau, Article « Anthropologie » in Dictionnaire des sciences anthropologiques, Paris, Doin, Marpon et Flammarion, 1881-1889, p.99.
[2456] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.9. [BML FA 427782]
[2457] Erving Goffman, op.cit., 1975, p.73-74 et p.127-128.

possède un stigmate, une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions »[2458].

Par « nous », l'auteur désigne ici les « normaux », ceux qui « ne divergent pas négativement de ces attentes particulières »[2459] et sont donc « de plein droit » si je puis dire, au contraire des individus frappés du sceau de la différence. C'est tout une théorie, mieux, une idéologie du stigmate qui est alors bâtie et sert à rationaliser une animosité fondée éventuellement sur d'autres différences, de classe par exemple, et ce afin d'expliquer l'infériorité de la personne ainsi considérée, et de justifier qu'elle représente éventuellement un danger. Des liens étroits qui sont ainsi tissés entre paupérisme et maladie, et plus largement entre paupérisme et dangerosité, quelle qu'elle soit[2460]. Ainsi, lorsqu'il étudie les populations bolonaises, Paolo Riccardi prétend démontrer que « la taille des hommes et des femmes de Bologne riches est toujours supérieure à celle des pauvres »[2461], et que l'intelligence des individus est en lien direct avec leur taille[2462] : on imagine sans peine les usages qui peuvent être faits d'une telle affirmation, notamment pour la définition du statut juridique civil des individus en question.

Goffman analyse non seulement ce processus complexe, mais encore les réactions de individus ainsi soumis à la stigmatisation. Ces derniers peuvent éventuellement ne pas en souffrir. C'est le cas quand il disposent d'un « code d'honneur isolé », qui leur est spécifique et indépendant du système de valeur communément admis, à l'instar de certains criminels par exemple.

[2458] Erving Goffman, op.cit., 1975, p.15.

[2459] *Idem*.

[2460] L'existence de tels liens dans le discours médical n'est pas nouvelle. Là encore, la fin du XIXe siècle n'apparaît pas particulièrement innovante puisque depuis la Révolution française et le lancement du projet hygiéniste cette problématique apparaît régulièrement.

Sur ce point, voir : Jean-Pierre Peter, « Le grand rêve de l'ordre médical en 1770 et aujourd'hui », in Autrement, n°4, 1976, p.183-192.

Alan Forrest, La Révolution française et les pauvres, Paris, Perrin, 1986, 283 p.

Louis Chevalier, Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIXe siècle, Paris, Perrin, 2007 (1e éd. 1958), XXVIII-566 p.

Jacques Léonard, La médecine entre les savoirs et les pouvoirs, Paris, Aubier Montaigne, 1981, 384 p.

[2461] Paolo Riccardi, « Statura e Condizione Soziale Studiate nei Bolognesi Contemporanei », in Archivio per l'Antropologie e la Etnologie, Vol.XV, Fasc.II, 1885, p. 9. [BML FA 137730]

[2462] Paolo Riccardi, « Statura e Intelligenza. Studiate nei Bolognesi Contemporanei. Ricerche anthropometriche e statistiche », Firenze, 1886, p.15. [BML FA 137731]

Mais le plus souvent, « l'individu stigmatisé tend à avoir les mêmes idées que [celui qui le stigmatise] sur l'identité »[2463] qui est la sienne. C'est ainsi que les boulangers, chez lesquels le docteur Grasset constate la présence de « quatre durillons […] à la main droite, au niveau de la face dorsale des quatre derniers doigts »[2464], précise à ce propos que « les ouvriers qui les portent en connaissent l'existence chez eux et leurs collègues »[2465]. Dans ce cas, l'identité sociale virtuelle exclut la présence de l'attribut durillon : théoriquement, un individu n'en présente pas. Mais les durillons font partie intégrante de l'identité sociale réelle. Les attributs en question constituent donc la dissonance entre la première et la seconde de ces identités, et les ouvriers ont conscience de cette spécificité. La souffrance de celui que frappe le stigmate peut être considérable. La correspondance que Lacassagne entretient avec Georges Apitzsch en est emblématique, cette souffrance justifiant d'ailleurs la prise de contact de l'inverti avec Lacassagne, afin de parvenir à « traverser cette bien mauvaise période de [s]a vie »[2466] :

> « …plus d'une fois un unisexuel se sent anéanti et brisé non à cause de cette contrainte sociale et de ces mille difficultés qui s'opposent au normal exercice sexuel – ce serait de la folie parce que la sexualité n'est pas le pivot de notre existence –, mais à cause du mensonge avec lequel l'unisexuel est forcé de travailler toute sa vie, et de cette haine inconcevable que les hétérosexuels répandent autour de nous »[2467].

C'est bien une situation de stigmatisation qui se trouve ainsi décrite : l'inverti allemand se trouve bien placé dans « la situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société »[2468], à moins de se conformer à ses attentes, en apparence, par la dissimulation ou, plus franchement, en cherchant réellement à rentrer dans le rang, adhérant sans condition à l'identité qu'on lui assigne et tentant par conséquent de s'amender, de corriger sa « déficience » supposée. C'est

---

[2463] Erving Goffman, op.cit., 1975, p.17.
[2464] M. Grasset, « Stigmates professionnels des boulangers », in Archives d'Anthropologie criminelle, 1890, p.580.
[2465] *Idem*.
[2466] Lettre n°3, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.24.
[2467] Lettre n°3, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, 25.
[2468] Erving Goffman, op.cit., 1975, p.7.

strictement ce que fait Georges Apitzsch, qui se conforme au traitement que lui recommande Alexandre Lacassagne, lui prescrivant purges et lavements, le pressant de se faire circoncire et l'enjoignant à opérer un « changement total de [s]on existence »[2469].

> « Je me suis faire venir votre *Précis*[2470], je l'ai parcouru et je me permets de vous dire tout mon plaisir que j'ai ressenti pendant la lecture du livre […]. Ce que vous écrivez sur l'uranisme va très bien »[2471].

On ne saurait mieux dire son adhésion. L'aliénation, c'est-à-dire la négation de l'identité sociale réelle de l'individu au profit d'une identité imposée par le groupe social dominant incarnée en l'occurrence par le médecin, n'est pas loin. L'usage médical de la notion de stigmate entraîne par ailleurs d'autres conséquences. Le mot prend en effet un sens spécifique en médecine : le stigmate c'est alors le « signe clinique de caractère permanent ayant une certaine valeur diagnostique ». Depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, avec le développement de l'anatomie pathologique[2472], il est admis que le symptôme, manifestation spontanée d'une maladie, marque le corps : ce sont ces lésions que les anatomo-pathologistes recherchent du bout du scalpel sur les cadavres. C'est alors que se répand « l'idée que toute "maladie", caractérisée à cette époque par les seuls signes que relève l'observation du vivant, correspond à des *lésions* spécifiques »[2473]. La médecine française prend alors le tournant clinique, ce qui se traduit par un profond changement de mentalité analysé par Michel Foucault :

> « Le rapport entre le visible et l'invisible, nécessaire à tout savoir concret, a changé de structure et fait apparaître sous le regard et dans le langage ce qui était en deçà et au-delà de leur domaine »[2474].

Il permet donc de poser une conclusion, généralement prospective, qui fait suite à l'examen analytique d'une situation jugée critique ou complexe. Le stigmate devient symptôme. C'est bien dans cette perspective qu'il est

---

[2469] Lettre n°12, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.54.
[2470] Il s'agit du Précis de médecine légale publié par Alexandre Lacassagne chez Masson en 1909 [BML FA 405079]
[2471] Lettre n°27, Georges Apitzsch, op.cit., 2006, p.84-85.
[2472] Le docteur Giovnni Battista Morgagni (1682-1771), enseignant à Padoue, illustre plus particulièrement cette spécialité.
[2473] Jean-Claude Sournia, Histoire de la médecine, Paris, La Découverte, 1992, p.184. C'est moi qui souligne.
[2474] Michel Foucault, op.cit., Paris, PUF, 1963, p.153.

considéré par le docteur Aubry qui s'intéresse à la contagion du meurtre[2475], considérant le phénomène « au point de vue épidémique et endémique »[2476].

> « Nous croyons, *écrit Aubry […],* qu'une maladie ne peut être contractée que lorsque ces deux conditions sont remplies : *pénétration d'un élément morbide* dans *un terrain préparé*. Ces deux facteurs sont indispensables »[2477].

Filant la métaphore on pourrait dire que le relevé des stigmates permet en quelque sorte d'évaluer l'état du terrain. C'est la vulnérabilité des individus qui en sont porteur qui est ainsi mesurée, leur prédisposition au crime. La découverte de telles marques induit la mise en place de procédures de remédiation, de mise en conformité des identités sociales réelles et virtuelles. C'est donc, résolument, un instrument de contrôle efficace sur les populations louches. « Une personne ayant un stigmate n'est pas tout à fait humaine »[2478], d'où la nécessité absolue de sa mise sous contrôle. C'et ainsi que Charles Féré, étudiant les anomalies révélatrices de la dégénérescence chez les sourds-muets, indique que « d'une façon générale, la surdi-mutité congénitale ou réputée telle, s'accompagne de stigmates tératologiques plus nombreux et d'un affaiblissement intellectuel plus grand que la surdi-mutité non congénitale »[2479].

3. Identifier, contrôler, normaliser

Pour tracer le portrait de ces « Autres » dont l'étude lui incombe, l'anthropologue recourt à la statistique[2480] : on s'enthousiasme alors pour cette science qui doit permettre de compter, de dénombrer, de quantifier et d'observer, et dont on considère sans aucun doute qu'elle doit suppléer

---

[2475] Paul Aubry, La contagion du meurtre. Étude d'anthropologie criminelle, Paris, Alcan, 1894, 305 p. [BML FA 428777]

[2476] C'est le titre qu'il donne à la troisième partie de son ouvrage. Souligné dans le texte.

[2477] Paul Aubry, op.cit., 1894, p.2

[2478] Erving Goffman, op.cit., 1975, p.14.

[2479] Charles Féré, « Les stigmates tératologiques de la dégénérescence chez les sourds-muets », in Journal de l'Anatomie et de la physiologie normales et pathologiques de l'homme et des animaux, XXXIIe année, n°3, mai-juin 1896, p.368. [BML FA 139173]

[2480] Parmi les grands initiateurs de cette science nouvelle, qui s'affirme tout au long des XIXe et XXe siècles, il faut mentionner ici André-Michel Querry (Essai sur la statistique morale de la France, Paris, Crochard, 1833, XI-69 p. [BML FA 104551]) et Adolphe Quételet (Sur l'homme et le développement de ses facultés ou Essai de physique sociale, Paris, Bachelier, 1835, 2 vol. : 327 + 327 p. [BML FA 398390]).

l'anthropologie[2481]. Mais ce ne sont pas là ses seules fonctions : associée au calcul de probabilités, elle devient une méthode d'investigation et d'inférence parce qu'elle permet la définition de normes et donc la traque de la déviance à celles-ci. Ainsi, la définition de la taille moyenne des individus d'une race permet de rechercher les anomalies. Pour Louis Vervæck, « il paraît […] établi que l'influence de la dégénérescence s'exerce pour retarder la croissance ou l'arrêter prématurément, ou bien encore pour lui imprimer une allure désordonnée, aboutissant à créer de très hautes tailles et les fortes asymétries osseuses. Ce fait expliquerait la fréquence relative des tailles extrêmes chez les dégénérés et les délinquants »[2482]. En conséquence, la taille d'un individu peut être un *signe* susceptible de retenir l'attention, d'alerter l'observateur averti qui peut, dès lors, pousser plus loin les investigations concernant le sujet douteux. Une taille non conforme est considérée comme révélatrice d'un problème sous-jacent. Le gigantisme, comme le nanisme, sont regardés comme des maladies : « le géant est un malade, un anormal, un raté »[2483]. Ce sont les conclusions sans appel rendues par MM. P.-E. Launois et P. Roy, et résumées dans leurs *Études biologiques sur les géants*[2484]. En outre, un stigmate n'arrivant jamais seul, il s'avère que l'intelligence de ces sujets est « le plus souvent anormale », d'après les constatations médicales. Même chose dans les cas de nanisme. « À la petitesse de la taille se joignent souvent des difformités et, dans l'espèce humaine, le défaut d'intelligence ou tout au moins un manque d'équilibre dans les facultés intellectuelles », lit-on dans *Le grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Larousse[2485].

Outre cette distinction générale entre individus de taille normale et individus frappés de gigantisme ou de nanisme, de telles études sur la taille des

---

[2481] Sur ce point, l'étude d'Enrico Morselli est très claire (Enrico Morselli, Critica e Riforma del metodo in antropologia fondate sulle leggi statistiche e biologiche dei valori seriali e sull'esperimento, Tipografia Eredi Botta, 1880, 178 p. [BML FA 137624])

[2482] Louis Vervæck, op.cit., 1909, p.7-8. [BML FA 137729]

[2483] Henry de Vairgny, « Causerie scientifique : la nature et la vie », Feuilleton du Temps du 17 décembre 1904 avec la mention manuscrite : « gigantisme », in Dossier de pièces imprimées sur « Anomalies, Monstruosités, Hermaphrodisme, etc. » [BML FA 140744]

[2484] Pierre-Émile Launois et Pierre Roy, Études biologiques sur les géants, Paris, Masson, 1904, 462 p. [BML FA 135236]

[2485] Article « Nanisme », in Le grand dictionnaire universel du XIXe siècle, Pierre Larousse, Tome 11, Paris, 1874, p.777.

populations permettent d'appuyer les travaux portant sur la définition ethnique de tel ou tel groupe, car si « la stature est un caractère de race de valeur moins certaine que la forme crânienne ou la pigmentation […] il est cependant très utile, pour la discrimination ethnique, de connaître la taille des individus que l'on examine »[2486]. En ces temps de montée des nationalismes, l'anthropologie doit permettre de définir aussi précisément que possible les caractéristiques supposées de chaque « race » nationale. C'est même « la plus nobles tâche que l'anthropologie française puisse se donner [que de] de rechercher ce que sont devenues toutes les races aujourd'hui confondues sous le nom de Français, d'en fixer exactement les caractères physiques »[2487]. Cette œuvre doit être menée dans l'urgence :

> « La facilité des communications, qui est la caractéristique de notre époque, tend déjà et tendra de plus en plus à provoquer des croisements, et les temps sont proches où leur multiplicité rendra extrêmement difficile, sinon impossible, la recherche des types primitifs »[2488].

Les conseils de révision qui parcourent chaque année les 2 865 cantons de France paraissent tout à fait adaptés pour mener à bien cette étude anthropologique de la population française, étude qui incomberait plus particulièrement aux médecins, « naturellement indiqués de préférence pour recueillir ces documents »[2489]. Ces données statistiques doivent permettre l'élaboration de canons anthropométriques qui correspondent au type modèle de l'individu appartenant à telle race ou à telle autre, elles intéressent donc l'anthropologiste « pour la distinction des races et les rapports sériaires de l'homme avec les animaux »[2490]. Mais « elle[s] préoccupe[nt] aussi l'hygiéniste et par conséquent le médecin et le législateur, responsables de la santé publique et du développement du corps en vue des fonctions à remplir à l'âge adulte »[2491]. Les canons anthropométriques ainsi définis font loi : il s'agit de l'individu modèle,

---

[2486] A. Constantin, « Études d'anthropologie sociale dans le milieu militaire », in Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, Tome XXII, 1911, p.6-7. [BML FA 137628]

[2487] R. Collignon, L'anthropologie au Conseil de révision. Méthode à suivre : application aux populations des Côtes-du-Nord, 1891, p.1. [BML FA 137622]

[2488] R. Collignon, op.cit., 1891, p.2. [BML FA 137622]

[2489] *Idem*.

[2490] Paul Topinard, op.cit., 1885, p.171. [BML FA 135244]

[2491] *Idem*.

l'étalon, celui sur la base duquel est définie une norme corporelle rigoureuse. On a montré plus haut combien la définition de cette norme repose sur l'établissement d'une moyenne statistique[2492], le grand nombre[2493] sur la base duquel elle est établie en assurant la validité. C'est tout l'intérêt de la collecte massive de ces données :

> « Les outils statistiques permettent de découvrir ou de créer des êtres sur lesquels prendre appui pour décrire le monde et agir sur lui. De ces objets, ou peut dire à la fois qu'ils sont réels et qu'ils ont été construits…»[2494].

Est considéré comme « normal » non seulement « ce qui est conforme à la règle, ce qui est régulier »[2495] mais encore « ce qui ne penche ni à droit ni à gauche, donc ce qui tient dans un juste milieu » si l'on en croit l'étymologie[2496]. Le sens du terme « normal » est donc équivoque, désignant à la fois « un fait et une valeur attribuée à ce fait par celui qui parle en vertu d'un jugement d'appréciation »[2497]. Cette confusion n'est pas sans conséquence : l'état normal est en effet défini à la fois comme l'état habituel des éléments considérés (organes ou individus), mais également comme leur état idéal que figurent expressément les canons ici évoqués. Au nom de l'habitude comme de l'idéal, il convient de veiller à ce que le corps des sujets définis comme appartenant à la population en question se conforme à la norme statistique définie, faute de quoi il en serait exclu. C'est une véritable mise au pas des corps qui se trouve induite par la définition de canons anthropométriques à l'heure même où un nombre croissant d'anthropologues constatent que « des éléments très divers [sont présents]

[2492] Tout au long du XIXe siècle, la notion de moyenne (statut, interprétation) a fait l'objet de débats animés qui portent essentiellement sur « la nature de l'objet nouveau issu du calcul, et sur la possibilité de doter cet objet nouveau d'une existence autonome par rapport aux individus élémentaires ». Sur ce point on renvoie à la lecture du livre d'Alain Desrosières, La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, Paris, la Découverte, 1993, 437 p. Voir notamment le chapitre 3 : « Moyenne et réalisme des agrégats » (p.87-128).

[2493] Formalisée au XVIIe siècle, la loi des grands nombres indique qu'en statistique, lorsque l'on fait un tirage aléatoire dans une série de grande taille, plus on augmente la taille de l'échantillon, plus les caractéristiques statistiques de l'échantillon se rapprochent des caractéristiques statistiques de la population.

[2494] Alain Desrosières, op.cit., 1993, p.9.

[2495] Définition de « normal » selon le Dictionnaire de médecine de Littré et Robin. Cité par Georges Canguilhem, Le normal et le pathologique, Paris, PUF, 1966 (6e édition), p.76.

[2496] Le terme est construit sur *norma*, « l'équerre » en latin, selon le Vocabulaire technique et critique de la philosophie [1926] d' André Lalande, op.cit., 1997, p.688-690.

[2497] Georges Canguilhem, op.cit., 1965 (6e édition), p.76.

dans la population de France »[2498], et que « cette hétérogénéité se retrouve presque partout en Europe, où certains types humains sont communs à la plupart des nations et des peuples », la proportion de ces différents types étant le seul élément variable d'une contrée à l'autre. On sait les usages racistes qui ont pu être fait de certaines de ces conclusions, comme celles de Pauline Sériot qui, dans sa thèse de doctorat de médecine sur les *Effets nocifs du croisement des races sur la formation du caractère*[2499], opportunément soutenue en 1918, insiste sur « les tares des métis »[2500], sur le déséquilibre *essentiel* qui les caractérise, et sur la nécessité « de conclure que tout croisement est néfaste et qu'il doit être redouté et banni par tout être soucieux de l'avenir de sa famille au même titre que la maladie ou le déshonneur »[2501]. Du reste, il semble évident pour certains de lier le nombre de mariages entre individus de nationalités différentes et baisse de la natalité : c'est du moins sur ce constat que se s'achève l'étude du docteur Constantin[2502], étude qu'il dédie à Alexandre Lacassagne en précisant que « [sa] pensée s'y reflète le plus »[2503]. En effet, le médecin considère que la consanguinité « dans les races pures, […] favorise la transmission des meilleurs qualités physiques et morales »[2504], et désapprouve donc les mélanges. De nouveau, c'est l'indifférenciation induite par ces métissages multiples qui paraît inquiéter les auteurs. C'est pourquoi Collignon bat le rappel des conseils de révision pour obtenir les informations nécessaires au tracé du portrait du Français de type primitif, avant qu'il n'ait définitivement disparu[2505].

Dans le cadre plus particulier de la domination coloniale, les travaux anthropométriques doivent permettre de faciliter l'identification des indigènes. C'est le but avoué de la recherche entreprise par A. Prengrueber

---

[2498] A. Constantin, op.cit., 1911, p.2. [BML FA 137628]

[2499] Pauline Sériot, Effets nocifs du croisement des races sur la formation du caractère, Paris, Imprimerie Frazier-Soye, 1918, 81 p. [BML FA 137627]

[2500] Pauline Sériot, op.cit., 1918, p.75. [BML FA 137627]

[2501] Pauline Sériot, op.cit., 1918, p.76. [BML FA 137627]

[2502] A. Constantin, op.cit., 1911, p.60. [BML FA 137628]

[2503] Courrier du 4 février 1911 de M. le Capitaine A. Constantin au Professeur Alexandre Lacassagne. Glissé dans A. Constantin, op.cit., 1911. [BML FA 137628]

[2504] Alexandre Lacassagne, « Consanguinité », in A. Dechambre (dir.), Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Tome 24 : « ??? » , Paris, Masson-Asselin, 1880, p. ??. [BML FA 404397]

[2505] R. Collignon, op.cit., 1892, p.2. [BML FA 137623]

selon lequel « la détermination de l'âge et de l'identité constitue l'une des questions les plus importantes parmi celles qui rentrent dans le programme des études médico-légales »[2506]. Son étude doit permettre de pallier le défaut de l'état civil qui « n'est régulièrement appliqué que depuis 1872 chez les Indigènes de la Kabylie » et est régulièrement contourné puisque « un grand nombre de naissances masculines ont été dissimulées, [et que] beaucoup le sont encore aujourd'hui malgré la surveillance de l'administration et les punitions sévères qui sont infligées » : selon le Code de l'Indigénat, les contrevenants s'exposent à 1 à 5 jours d'emprisonnement et 1 à 15 francs d'amende pour non déclaration de naissance. Les mensurations diverses et les chiffres finalement retenus par A. Prengrueber pour définir le profil-type du Kabyle moyen, « généralement de belle venue, tout en muscles et en os », permettent ni plus ni moins de suppléer la parole des individus quand celle-ci fait défaut. Si l'homme dissimule sa date de naissance, son corps lui, ne saurait mentir. S'il joue de son âge par « crainte du service militaire obligatoire », « pour tromper le fisc »[2507], ou encore pour échapper à la justice dans le cadre de quelque affaire criminelle, l'étude anthropométrique de cette « race » doit permettre de déjouer la ruse. Même chose pour les populations bolonaises étudiées par Paolo Riccardi. En conséquence, si l'on peut être tenté de se faire passer pour ce que l'on n'est pas, l'étude rigoureuse des corps doit permettre d'empêcher toute usurpation d'identité, toute affiliation frauduleuse à un groupe plutôt qu'à un autre. Parce que l'anthropologie ainsi comprise permet de dresser le portrait statistique de l'homme, selon son appartenance ethnique ou sociale par exemple, elle est un outil puissant d'identification des individus et d'assignation de chacun à sa place. Parce qu'elle procède au repérage de stigmates révélateurs, elle permet de dresser toute une sémiologie efficace à des fins d'identification médico-légale.

Mais les caractéristiques ethniques ne sont pas les seules que l'on prétend pouvoir lire sur le corps. « L'étude des traces que laisse le travail sur le corps est [également] toujours intéressante au point de vue […] de la

---

[2506] A. Prengrueber, op.cit., 1888, p.153-154. [BML FA 137732]
[2507] A. Prengrueber, op.cit., 1888, p.155. [BML FA 137732]

médecine légale »[2508] : elles trahissent notamment la profession de celui qui en est porteur. De même, le relevé des tares des criminels doit permettre de rechercher « par des comparaisons et des rapprochements, la véritable signification de ces tares qu'on relevait en si grand nombre et avec une telle persistance dans la collectivité des criminels »[2509]. Certaines études d'anatomie comparée permettent de poser des conclusions pour le moins audacieuses. Cesare Lombroso rapproche ainsi le lipome des portefaix, bosse adipeuse que ces hommes, « habitués à porter sur le cou les poids les plus lourds »[2510] présentent au niveau des vertèbres cervicales du « coussinet postérieur des Hottentotes, coussinet qui sert de support aux nourrissons », de la bosse des zébus et de celle des chameaux, ce qui lui permet finalement de conclure qu'il s'agit là d'un élément caractéristique de ces « bêtes de somme ». Sous le regard aigu de l'anthropologue, il semble admis que le corps ne saurait mentir. Mieux, il parlerait un langage universel : une fois donc son alphabet établi, tous les aveux pourraient lui être extorqués, et ces aveux ne concernent pas la seule condition *physique* des individus soumis à l'observation, mais également leur condition *sociale*.

Quelle que soit la méthode utilisée à ces fins identificatoires – analyse statistique ou recherche de stigmate – l'anthropologue procède toujours en vue de mettre en évidence les manquements à la norme, qui est définie comme moyenne statistique. La grande affaire, pour nos savants, c'est en effet la définition de l'homme ordinaire, moyen. C'est sur ces critères de médiocrité, au sens étymologique du terme, que se fonde l'idée de normalité en médecine.

> « Nous groupons d'ordinaire les caractères à étudier chez un certain nombre d'individus considérés comme normaux ; cette étude nous fournit une sorte de résultante qui nous sert de point de comparaison, d'étalon en un mot. Nos notions sur la structure normale, sur la santé et la maladie, sur l'intelligence et

---

[2508] Dr Alezais, « Stigmates professionnels chez quelques ouvriers d'une manufacture de pianos », in Marseille médical, septembre 1889, p.537. [BML FA 138075]

[2509] Jules Dallemagne, Les théories de la criminalité, Paris, Masson, s.d., p.8. [BML FA 427784]

[2510] Cesare Lombroso, « Sur le lipome des portefaix, la stéatopygie des hottentotes et la bosse des chameaux et des zébus », in Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, tome II, 3e fascicule, 1884, p.3. [BML FA 138078]

> l'insanité […] se prêtent à l'établissement de moyennes, soit de considérations générales »[2511].

En l'absence de ces points de repères, « nous tâcherons de combler cette lacune en multipliant les données normales et en faisant précéder les constatations sur les criminels de considérations qui en faciliteront la mise au point »[2512]. Il importe donc d'avoir un référent initial, même si, « il restera toujours, par suite de la nature plus fluctuante des choses dont nous allons nous occuper, une certaine indécision au sujet des limites du normal, de l'anormal et du pathologique »[2513]. En dépit de ces incertitudes, l'anthropologue a bien des prétentions normatives, par lesquelles il entend faire la preuve de son utilité directe, d'autant plus qu'il est souvent médecin. L'état normal par rapport auquel il évalue les individus est à la fois habituel et idéal, et le médecin, grand ordonnateur de thérapeutique, a justement pour fonction essentielle de veiller au rétablissement de l'état habituel par les moyens, pharmaceutiques ou chirurgicaux entre autres, dont il dispose[2514]. « Il croit détenir le secret des comportements humains et la panacée des désordres sociaux »[2515]. En conséquence, il ne s'en tient pas à de simples fonctions d'expertise, mais il entend se projeter dans l'idéal, en réformateur du genre humain.

> « À qui incomberait, sinon aux Sociétés d'Anthropologie, le devoir de prendre cure du bien de notre espèce et de signaler les faits de tout ordre qui lui portent préjudice ? »[2516]

L'anthropologue ne se contente pas de recueillir des observations, accumulant des mesures et procédant au catalogage rigoureux des populations : il en tire des conclusions, interprétant les faits, les mettant en relation et procédant à des déductions avant d'énoncer un certain nombre de préconisations dont le respect semble indispensable à l'entretien de la santé

[2511] Jules Dallemagne, op.cit., 1896, p.173. [BML FA 727783]
[2512] Jules Dallemagne, op.cit., 1896, p.5-6. [BML FA 727783]
[2513] *Idem*.
[2514] On suit ici les analyses de Georges Canguilhem. Sur ce point, voir :
Georges Canguilhem, op.cit., 1965(6e édition), p.76-sq.
Pierre Macherey, « De Canguilhem à Canguilhem en passant par Foucault », in op.cit., 1993, p.286-294.
[2515] Claude Blanckaert, op.cit., p.10.
[2516] Charles Pellarin, « Le progrès social et la civilisation », in Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 2e série, t.VII, 1872, p.476-477.

du genre humain. C'est à ce titre qu'il intervient particulièrement sur la question de la dégénérescence. La notion, élaborée par Prosper Lucas dès 1847[2517], est précisée et mise à la mode comme catégorie psychiatrique englobante par Benedict-Augustin Morel[2518] (1809-1873) rencontre un franc succès. Son scénario d'accumulation progressive des tares fascine bien au-delà de la psychiatrie. L'obsession du déclin est très présente en cette fin du XIXe siècle, dans les écrits littéraires[2519] comme scientifiques[2520]. Son usage est si courant que, de notion strictement psychiatrique, elle devient une « catégorie bio-sociale »[2521] aux contours flous au sein de laquelle sont classés tous les individus relevant d'une « espèce humaine subalterne »[2522]. Elle préoccupe très largement les savants de l'époque, qui cherchent constamment à en relever les signes avant-coureurs ou révélateurs.

> « Parmi les révolutions sans nombre qu'opéra le progrès de la science médicale dans cette dernière moitié du XIXe siècle, il en est une qui passionne actuellement tout le monde savant. Née d'hier pour ainsi dire, cette grande idée de la dégénérescence a jeté un jour tout nouveau sur nombre de questions restées obscures jusqu'à note époque »[2523].

[2517] Prosper Lucas, Traité philosophique et phsyiologique de l'hérédité naturelle dans les états de snaté et de maladie dus système nerveux avec l'application méthodique des lois de la procréation au traitement général des affections dont elle est le principe..., Paris, Baillière, 1847 et 1850, 2 vol. : XXIV-626 p. + 936 p.

[2518] Benedict-Augustin Morel, Traité théorique et pratique des maladies mentales, Paris, Baillière, 1852, 2 vol. : 471 p. + 600 p.

Sur la conception de la dégénérescence en psychiatrie, voir P. Weindling, L'hygiène de la race (trad. de Health, Race and German Politics between National Unification and Nazism, 1870-1947, 1989), Tome 1. Hygiène raciale et eugénisme médical en Allemagne : 1870-1933, Paris, La Découverte, 1998, p.94-97.

[2519] Les Buddenbrocks de Thomas Mann, sous-titrés Le déclin d'une famille, comme les Rougon-Macquart d'Émile Zola, constituent des exemples fameux de cette littérature illustrant le thème de la dégénérescence. L'ouvrage de Mann conte l'anéantissement progressif d'une lignée de grands bourgeois de Lubeck. Le désenchantement morbide qui anime le récit est particulièrement représentatif d'une certaine littérature fin-de-siècle. Max Nordau est très influencé par ce livre quand il rédige son pamphlet, Dégénérescence, dans lequel les théories développées par Morel et Lombroso sont appliquées à l'analyse de la littérature fin-de-siècle.

[2520] On songe ici, outre Benoit-Augustin Morel, à Valentin Magnan, Cesare Lombroso, ou à l'idéologue raciste Georges Vacher de Lapouge.

[2521] Henri-Jacques Sticker, « De quelques moments de l'histoire sur les corps extrêmes », in Champ psychosomatique, 2004, n°35, p.15.

[2522] *Idem*.

[2523] Prosper Lucas, Pavillon de l'oreille. Valeur de ses anomalies comme stigmates de dégénérescence, Bordeaux, Imprimerie du Midi, 1900, p.9. [BML FA 139185]

On en relève donc partout les indices. Le docteur Lucas en identifie les signes dans le pavillon de l'oreille. René et Henri Larger en recherchent le signes dans « l'ensemble des anomalies de la gestation et dans les affections puerpérales spéciales »[2524], depuis les anomalies de la conception (stérilité, gémellité, grossesses extra-utérines) jusqu'aux anomalies de l'accouchement (accouchement prématuré ou grossesse prolongée, procidences[2525] et toutes les présentations anormales sans exception, avortement compris) en passant par les anomalies de la grossesse (toutes celles du placenta, du cordon et des membranes). Pour Lucien Mayet, c'est l'hypertrichose lombo-sacrée, c'est-à-dire « la présence d'une touffe de poils implantés sur une plus ou moins grande étendue du tégument de la région dorsale, lombaire et sacrée » rappelant singulièrement « la mèche plus ou moins allongée par laquelle les peintres et les sculpteurs figurent habituellement la queue des faunes »[2526] qui en est le signe anatomique le plus probant [Fig.53].

Fig.53 : Hypertrichose lombo-sacrée chez une femme de 35 ans. Photographie tirée de Lucien Mayet, in *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, 1905. [BML FA 139095]

[2524] René Larger et Henri Larger, « Les stigmates obstétricaux de la dégénérescence », in Revue de médecine, 22e année, n°8, 10 août 1902, p.724. [BLM FA 136836]

[2525] En obstétrique, il s'agit de la descente du cordon ombilical ou d'un membre du fœtus en avant de la partie qui se présente normalement au moment de l'accouchement.

[2526] Lucien Mayet, « Contribution à l'étude de l'hypertrichose lombo-sacrée envisagée comme stigmate anatomique de la dégénérescence », in Nouvelle iconographie de la Salpêtrière, Paris, Masson, 1905, p.2. [BML FA 139095]

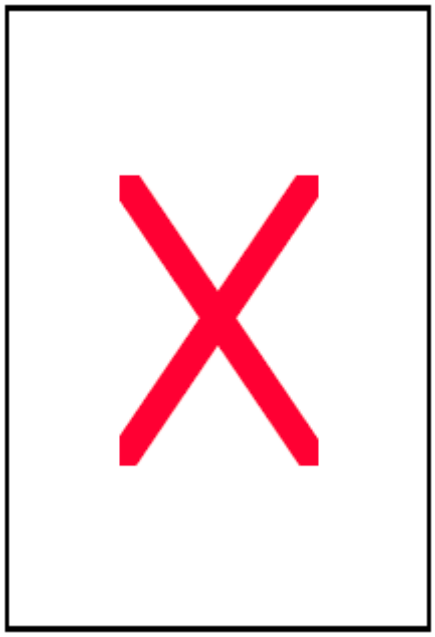

Mais il dresse une liste effrayante d'autres signes également probants chez la patiente dont il présente le cas, la malheureuse Joséphine D. :

> « plagiocéphalie[2527] avec prédominance de l'asymétrie du côté droit ; front bas, fuyant ; implantation des cheveux atteignant presque les sourcils, asymétrie faciale ; déviation de la cloison nasale : prognathisme[2528] exagéré ; oreille non ourlée et presque totalement privée de lobule ; dentition défectueuse avec implantation irrégulière des dents, surtout pour la mâchoire inférieure et à droite pour le maxillaire supérieur ; brachydactylie[2529], scoliose… »[2530].

Une telle accumulation d'anomalies rapproche singulièrement la dégénérescence ainsi diagnostiquée de la conception classique de « l'infirmité infra humaine »[2531] parce qu'elle ne considère plus l'individu qui en est atteint comme une hybridation d'animalité et d'humanité[2532] mais comme un intermédiaire entre les deux. Certes, on n'affirme plus dans la deuxième moitié du XIXe siècle comme le faisait John Locke « qu'un

---

[2527] Il s'agit d'un aplatissement unilatéral du crâne.

[2528] Le prognathisme consiste dans la projection d'une ou des deux mâchoires en avant de la verticale abaissée du nez.

[2529] L'individu brachydactyle présente une malformation héréditaire des doigts, qui ne possedent pas la longueur d'un doigt normal (phalanges trop courtes).

[2530] Lucien Mayet, op.cit., 1905, p.4.

[2531] Henri-Jacques Sticker, op.cit., 2004, n°35, p.11.

[2532] C'est le cas avant le XVIIe siècle, pendant l'Antiquité et tout le Moyen-Âge. Sur ce point, voir l'article d'Henri-Jacques Sticker et Guy H. Allard (éd.), Aspects de la marginalité au Moyen Âge, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975, 174 p.

imbécile est quelque chose d'intermédiaire entre l'homme et la bête »[2533], mais l'on n'en est pas si loin. L'existence d'une anomalie quelconque, *a fortiori* d'un handicap, chez un individu pose la question du statut civil et juridique de celui qui en est affligé, comme dans le cas du sourd-muet par exemple[2534]. Charles Féré précise bien que « les progrès de la science ont fait de lui un homme et un citoyen »[2535]. Il n'empêche que la question est posée parce que le relevé d'un stigmate, quel qu'il soit, chez un individu, pose en fait la question de son « éducabilité ». Pour le cas de la surdi-mutité, Féré se montre prudent, se gardant de toute conclusion hâtive et invitant à considérer au sein de la population étudiée « les sourds-muets non congénitaux, […] mieux classés au point de vue du développement intellectuel » des « sourds-muets de naissance les plus mal classés » et précisant même qu'alors, il s'en trouve toujours de la première catégorie « qui présentent un nombre de stigmates tératologiques supérieur à la moyenne »[2536] cependant que certains au sein de la seconde sont apparemment « mieux conformés ». Douteuses apparences… Cela n'empêche pourtant guère les médecins de semer l'inquiétude en affirmant que si « les dégénérés sont de tous les temps et de tous les pays, […] ils existent surtout maintenant »[2537], notamment du fait des profonds bouleversements des conditions d'existence consécutifs des révolutions industrielles, de l'urbanisation et de « l'instruction [qui], en se diffusant, a en quelque sorte mise sous tension l'âme d'un peuple tout entier » induisant un « surmenage social [qui] ira sans celle grandissant, le nombre des inadaptés psychiques et moraux augment[ant] parallèlement »[2538]. À l'heure où « il n'est plus douteux que le système nerveux de nos descendants les plus normaux aura peine à supporter l'incessante trépidation de la vie fiévreuse qui de jour en jour ébranle davantage l'humanité civilisée »[2539], il

---

[2533] John Locke, Essais sur l'entendement humain, Paris, Bossange Père et Firmin Didot, 1822, livre V, chap.IV, § 14. Cité par Henri-Jacques Sticker, op.cit., 2004, n°35, p.11.

[2534] M. Falgairolle, De la condition sociale, civile et juridique des sourds-muets, Nancy, Vagner Impr. 1901, 69 p. [BML FA 139178]

[2535] Charles Féré, op.cit., mai-juin 1896, p.364. [BML FA 139173]

[2536] Charles Féré, op.cit., mai-juin 1896, p.368. [BML FA 139173]

[2537] Lucien Mayet, op.cit., 1905, p.4.

[2538] *Idem*.

[2539] Lucien Mayet, op.cit., 1905, p.5.

y a lieu de s'alarmer. Car ces dégénérés, dont les médecins soulignent la présence, toujours plus nombreuse, ne représentent pas seulement une dégénérescence *dans* l'espèce humaine, ils sont les indices d'une possible dégénérescence *de* l'espèce humaine. D'où la nécessité de mise en place de tout un processus de normalisation qui s'impose en deux temps et passe d'abord par la définition précise des contours de la déviance, conséquence de cet étiquetage préalable par le sceau du stigmate si l'on en croit Howard Becker[2540], puis par la mise en œuvre de procédures de remédiation qui doivent permettre d'obtenir un retour à la normale de l'individu, dans son corps ou dans son comportement.

Les savants de l'époque ont pourtant bien conscience de la difficulté qu'il y a parfois à interpréter les faits par eux réunis, à appliquer telle ou telle étiquette aux individus qu'ils examinent. Dans les rangs des criminologues, on s'interroge par exemple sur « la corrélativité des stigmates »[2541]. Est-il possible de les mettre en lien, de supposer une relation de dépendance entre eux, les uns découlant des autres, en l'occurrence « l'existence de caractères anatomiques [permettant] d'inférer l'existence de tares biologiques et sociologiques [et autorisant] par conséquent à se contenter, pour caractériser le délinquant, d'une seule catégorie de stigmates »[2542]. Cela qui ne paraît guère recevable. Mais, quoiqu'ils en soient bien conscients, nos anthropologues n'évitent cependant pas l'écueil. Ainsi, de même que Lombroso pose au premier plan les caractères craniologiques, dans la première édition de *L'Homme criminel*, engendrant l'erreur qui conduit à résumer sa théorie en une vaine recherche de la « bosse du crime », de même Alexandre Lacassagne souligne, en concluant son étude sur le *Rapport de la taille et de la grande envergure*, que « nous pouvons dire, au point de vue de l'anthropologie criminelle, que les délinquants se

---

[2540] « Les groupes sociaux créent la déviance en formulant les règles dont l'infraction constitue une déviance et en appliquant ces règles à telles ou telles personnes qu'ils considèrent comme marginales. De ce point de vue la déviance n'est donc pas une qualité de l'acte que la personne commet, mais plutôt une conséquence de l'application par les autres de règles et de sanctions à un "contrevenant". Le déviant est une personne à laquelle cette étiquette a été appliquée avec succès ; un comportement est déviant à partir du moment où il est désigné comme tel ». Howard Becker, Outsiders. Études de sociologie de la déviance [1963], Paris, Métailié, 1985, p.207 ?

[2541] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.10. [BML FA 427784]

[2542] *Idem*.

rapprochent des races primitives »[2543]. En clair, leur silhouette rappelle celle du singe. Les mesures qu'il réunit permettent donc d'appuyer les théories criminologiques du temps, selon lesquelles le criminel présenterait un atavisme simien. Il s'inscrit dans la droite ligne de Cesare Lombroso pour lequel, animaux et sauvages étant des criminels-nés, ces caractères physiques expliquent sans peine le comportement barbare de celui qui en est affligé[2544]. Expliquant le comportement d'un nombre important de criminels par un retour des infracteurs au type humain sauvage pour lequel le crime est la norme, et considérant le crime comme une pathologie, induisant nécessairement des symptômes, l'anthropologue tente fort logiquement de trouver des traits communs au criminel et au « primitif », qu'il soit humain ou animal. Le criminologue italien propose par exemple de rapprocher les plis palmaires chez l'homme criminel et chez le singe [Fig.54].

<u>Fig.54</u> : Comparaison des plis palmaires chez l'homme et chez le singe,
in Cesare Lombroso, *Le crime, ses causes, ses remèdes*, Paris, Schleicher frères, 1899, p.561. [BML FA 427626]

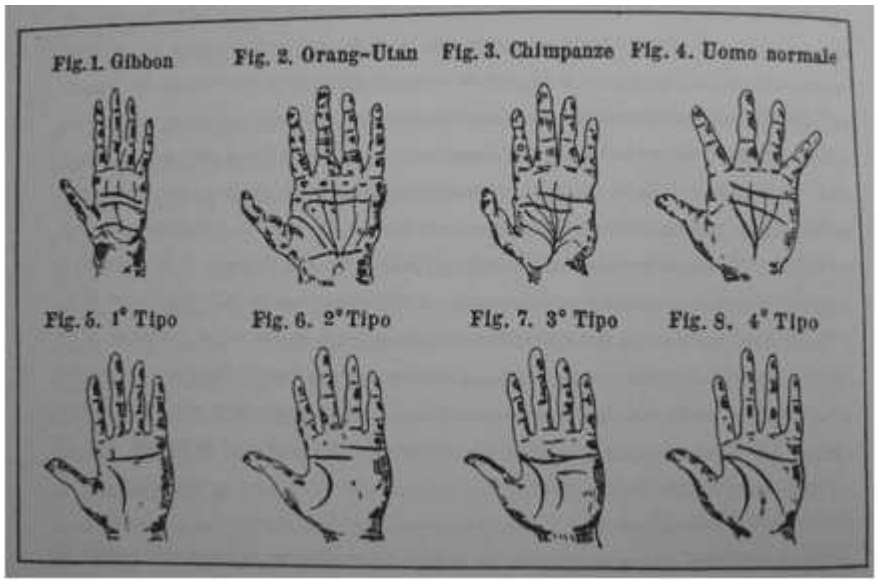

Le criminel est un sauvage égaré dans la civilisation. Certes, c'est là un des premiers travaux de recherche de Lacassagne, et sa pensée va évoluer assez

[2543] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1882, p.7. [BML FA 135408]
[2544] Pour une critique de l'argumentaire de Lombroso sur ce point, voir : Stephen Jay Gould, op.cit., 1997, p.159-169.

considérablement par la suite. N'empêche, de telles interprétations des faits posent problème, bien davantage que leur simple recueil. C'est la difficulté que rencontre l'historien des sciences : il lui faut faire la part des unes et de l'autre, chercher à comprendre les conditions de possibilité des savoirs sans se perdre dans le jugement qui fait courir le risque de l'anachronisme ou de la leçon de morale sans intérêt. Il faut se souvenir de l'injonction de Lacassagne :

> « Jugez les auteurs d'après les idées de leur temps, et non selon les idées du nôtre…»[2545]

Cela doit-il nous interdire d'en venir à l'analyse de l'interprétation des faits ? Sans doute non. Ce serait négliger tout un pan du travail scientifique, le plus important d'ailleurs, puisque « dans tout travail sérieusement étudié, il y a généralement deux choses : les *faits* qui, exposés dans toute leur brutalité, ne trompent jamais dès lors qu'ils ont été bien observés et rapportés avec bonne foi, et l'*interprétation* des faits qui varie selon la tournure d'esprit de l'auteur et ses convictions philosophiques »[2546]. Cette dernière peut donc être erronée, elle est relative, mais révélatrice aussi de la pensée qui sous-tend le discours. On ne saurait donc la négliger. Puisque, en dépit des préventions dont ils font état, les anthropologues du temps s'autorisent à relever les éléments qu'ils définissent comme « stigmates » au titre d'éléments d'identification pertinents, à en faire usage pour constituer une sémiologie susceptible de rendre chaque corps parlant de manière à instaurer de la sorte des modalités de contrôle efficace, et à proposer, si possible, un certain nombre de mesures prophylactiques ou orthopédiques pour réduire la déviance ainsi diagnostiquée, on peut affirmer que c'est un bio-pouvoir aux dimensions effrayantes dont se dotent alors anthropologues et médecins.

On sait les propos surprenants que l'on peut lire sous la plume de certains auteurs, s'autorisant des interprétations abusives de la pensée de Darwin qui, dans *L'origine des espèces*, ne parle pas de l'homme et encore moins de la société. Clémence Royer dénonce ainsi la « charité imprudente et aveugle

---

[2545] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1872, p.VII. [BML FA 427533]
[2546] A. Bertaux, op.cit., 1891, p.VI. [BML FA 137727]

pour les êtres mal constitués où notre ère chrétienne a toujours cherché l'idéal de la vertu sociale et que la démocratie voudrait transformer en une source de solidarité obligatoire, bien que sa conséquence la plus directe soit d'aggraver et de multiplier dans la race humaine les maux auxquels elle prétend porter remède »[2547], s'autorisant à tirer des conclusions eugénistes du maître. C'est pourtant ainsi que la thématique de la dégénérescence et celle de l'eugénisme[2548] s'articulent : le processus de sélection naturelle, théorisé par Darwin, se trouve entravé par la société moderne, qui empêche l'élimination des faibles et des déficients. Afin de limiter le déclin de la race, il faut donc adopter un plan d'eugénisme négatif, visant à limiter la reproduction des individus inaptes, doublé d'un programme d'eugénisme positif[2549], destiné à favoriser la reproduction des individus « de valeur »[2550]. À l'évidence, ces idées portent en germe les meurtriers prolongements que l'on sait, mais pour notre période, « normalisation » n'est pas encore synonyme d'élimination pure et simple. Du reste, il faut se garder de toute interprétation anachronique du phénomène, même si la position est difficile à tenir quand on l'embrasse depuis le début du XXIe siècle, après les

---

[2547] Clémence Royer, préface à Charles Darwin, De l'origine des espèces par sélection naturelle ou des lois de transformation des êtres organisés, Paris, Guillaumin-Masson, 1866, p.XXXIV.

[2548] Le terme et le concept d'eugénisme, forgés par Francis Galton (1822-1911), cousin de Darwin, fondateur d'une école biométrique et eugénique britannique, consistent d'abord en une prise en compte des effet de l'évolution des espèces et de la transmission héréditaire de ceux-ci, afin d'en maîtriser les conséquences pour l'espèce humaine. Mais cette idée initiale se structure rapidement comme un élément d'une doctrine sociobiologique aux ambitions plus vastes.

Rappelons la définition qu'en donne son créateur : « Science de l'amélioration des lignées, qui n'est aucunement confinée à des questions de croisements judicieux mais qui, tout particulièrement dans le cas de l'homme, prend appui sur tous les facteurs […] susceptibles de conférer aux races ou souches les plus convenables une plus grande chance de prévaloir rapidement sur celles qui le sont moins » (citée dans Jean Gayon, « Comment le problème de l'eugénisme se pose-t-il aujourd'hui » ? », in Marie-Agnès Bernardis, L'Homme et la santé, Seuil, 1992, p.290.

[2549] C'est à cette fin qu'est discutée la mise en place d'un certificat médical prénuptial dès la fin du XIXe siècle, mais surtout à compter de la Première Guerre mondiale. C'est finalement le régime de Vichy qui, par la loi du 16 décembre 1942, institue la pratique, entérinée ensuite par le Code civil (article 63) et le Code de santé publique créé en 1953 (article L153). Sa suppression a été décidée le 9 octobre 2007.

À ce sujet on renvoie au livre d'Anne Carol, Histoire de l'eugénisme en France : les médecins et la procréation (XIXe-XXe siècle), Paris, Seuil, 1995, chapitre 13 : p.312-338.

[2550] Pour une mise au point sur l'eugénisme, ses principes et son histoire, on renvoie à Jean-Noël Missa et Charles Susanne, De l'eugénisme d'État à l'eugénisme privé, Bruxelles, De Bœck, 1999, 183 p.

Voir aussi, pour une mise au point synthétique sur la genèse et de l'évolution de l'eugénisme Catherine Bachelard-Jobard, L'eugénisme, la science et le droit, Paris, PUF, 2001, p.13-62.

horreurs nazies[2551] qui en ont fait un « objet de phobie idéologique » pour reprendre l'expression de Pierre-André Taguieff[2552]. D'abord, on croit encore à la possibilité d'amendement des individus déchus par la dégénérescence ou le crime, physiquement ou moralement, faute de quoi les vastes programmes de « prophylaxie sociale » amorcés dans le dernier tiers du XIXe siècle serait sans fondement. Dans un premier temps, les théories eugénistes manifestent surtout un souci de perfectionnement de la reproduction des êtres humains[2553] : il s'agit de remédier à la dégénérescence de l'espèce. On a dit qu'un traitement de la folie est envisagé depuis Philippe Pinel. On propose des interventions de chirurgie plastique aux individus de sexe douteux, leur autorisant une mise en conformité de leur corps. Ce premier moment du discours eugéniste repose donc sur un paradoxe assumé :

> « Il faut être suffisamment pessimiste pour provoquer une inquiétude, mais pas trop pour laisser la porte ouverte à l'action »[2554].

C'est *a priori* l'atout majeur de la pensée d'Alexandre Lacassagne : se positionnant dans une perspective hygiéniste en faveur dans la médecine française qui le différencie de Lombroso, il envisage « que le plus sûr moyen d'enrayer la criminalité » et la dégénérescence physique et mentale qui l'explique largement, « se trouve dans les dispositions prophylactiques »[2555]. Il convient donc de mettre en place des mesures préservatrices, afin de modifier les conditions intellectuelles, physiques et

---

[2551] L'ouvrage d'Anne Carol, qui concentre son attention sur le contexte médical de l'eugénisme français, insistant sur les particularités notables de son histoire depuis le début du XIXe siècle, est particulièrement utile sur ce point.
Anne Carol, op.cit., Paris, Seuil, 1995, 381 p.
Voir aussi la mise au point bibliographique très utile élaborée par François Roussel, « L'eugénisme : analyse terminée, analyse terminable », in Esprit, juin 1996, p.26-54.

[2552] Pierre-André Taguieff, « L'eugénisme, objet de phobie idéologique », in Esprit, novembre 1989, p.99-115.

[2553] À partir du XVIIe siècle, cet « art de faire de beaux enfants » prend les noms les plus divers : « callipédie », puis « orthopédie », « mégalanthropogénésie », « anthropogénésie », ou « anthropogénisme » du docteur Rey, auteur d'un livre sur la dégénération de l'espèce humaine et sur sa régénération en 1863 ; « puériculture » enfin, avec les principes développés par Adolphe Pinard au tournant du siècle, dans des termes proches de l'eugénisme théorisé par Galton et ses héritiers.

[2554] Anne Carol, op.cit., 1995, p.36

[2555] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « Des résultats positifs et indiscutables que l'anthropologie peut fournir à l'élaboration ou l'application des lois », in Archives d'anthropologie criminelle, 1901, p.541.

morales des masses [2556]: réduction de l'insalubrité, de la misère, du défaut d'instruction et du manque de prévoyance, de l'abus des boissons alcooliques et des excès vénériens, de l'insuffisance de nourriture, l'ensemble de ces facteurs modifiant de manière défavorable les tempéraments de la classe pauvre. Les facteurs héréditaires proprement dits doivent être contrôlés. On pratique notamment la prévention du « transport séminal de la maladie »[2557], en évitant la consanguinité et en promouvant une « hygiène de la famille » active. On envisage, enfin, le « dressage des jeunes dégénérés » en les isolant de leur milieu pathogène, en leur procurant des conditions de vie nouvelles et une éducation concrète. Alexandre Lacassagne considère ainsi « la possibilité de modifier le tempérament ou les instincts [d'un] condamné par l'éducation et le travail » afin de « le rendre, après amélioration, à la société dont il a été séparé »[2558], dans le cadre de « colonies pénitentiaires spéciales » ou grâce à une prise en charge spécifique des enfants jugés vicieux ou coupables par des sociétés de protection de l'enfance. De telles peines étant envisagées comme véritablement thérapeutiques, le médecin réclame de jouer un rôle actif aux côtés du juge lors de leur prononciation. La confusion persistante du fou et du criminel favorise cette prise de mesures prophylactiques pour gérer la criminalité, la définition du fou comme malade et la possibilité d'envisager un traitement pour soigner sa pathologie précédant ce renouvellement de la conception de la criminalité. Alexandre Lacassagne fait partie des nombreux

---

[2556] On sait qu'Alexandre Lacassagne est engagé sur l'ensemble de ces fronts, ou presque. Les quelques éléments bibliographiques indiqués ci-après le soulignent bien.

Pour les questions d'insalubrité : Alexandre Lacassagne, Les établissements insalubres de l'arrondissement de Lyon, Lyon, Storck, 1891, 636 p. [BML FA 429314]

Sur la question de l'hygiène en général : Alexandre Lacassagne, Précis d'hygiène privée et sociale, Paris, Masson, 1876, IV-560 p. [BML FA 427889]

[2557] Au XIXe siècle, la transmission héréditaire des maladies est depuis longtemps un fait acquis, et ce non seulement pour les maladies relevant de lésions organiques et visibles mais aussi, après Pinel et Esquirol, pour ce qu'on commence à appeler les « maladies mentales ».

Sur ce point, on renvoie à la mise au point dressée par Jean-Noël Missa, « "L'individu n'est rien, l'espèce est tout" : analyse historique de l'évolution de la question de l'eugénisme au XXe siècle », in Jean-Noël Missa et Charles Susanne, op.cit., 1999, p.9-39.

Voit aussi Jean-Louis Fischer et William H. Schneider, Histoire de la génétique : pratiques, techniques et théories, Paris, ARPEM, 1990, 310 p.

François Jacob, La logique du vivant : une histoire de l'hérédité, Paris, Gallimard, 1976, 354 p.

[2558] *Idem.*

médecins qui envisagent le phénomène criminel sous cet angle résolument pathologique. C'est à ce titre qu'il demande de la création de maison d'accueil spéciales, des « asiles spéciaux » plutôt que des prisons, qui doivent être « une sorte d'école d'orthopédie morale où l'on éduquerait les individus dont les facultés morales sont peu développées, comme on éduque dans les établissements médico-pédagogiques les idiots et les imbéciles »[2559]. Cette évolution, les médecins l'appellent de leurs vœux depuis longtemps déjà. À la fin du XVIIIe siècle, Cabanis affirmait que les prisons pourraient devenir « de véritables infirmeries du crime »[2560]. L'idée s'en diffuse par le biais de la littérature. En 1832, Victor Hugo termine sa préface au *Dernier jour d'un condamné*[2561] sur cet espoir que, bientôt, « on regardera le crime comme une maladie, et cette maladie aura ses médecins qui remplacerons vos juges, ses hôpitaux qui remplaceront vos bagnes ». C'est pour cette raison que Lacassagne conteste la capacité des juges à déterminer la durée d'emprisonnement nécessaire, une telle prétention lui paraissant « tout aussi absurde que [celle du] médecin qui fixerait à l'avance la date où la maladie doit finir. La durée de l'internement doit être indéterminée parce que la date de la guérison est elle-même indéterminée »[2562]. Il ne faut donc pas conclure trop vite que le passage à une gestion hygiéniste de la criminalité serait moins répressive que les préconisations lombrosiennes. L'école criminologique lyonnaise ne se prive pas de reprendre le thème de « l'armée du crime » cher aux hommes politiques en place au lendemain de la Commune de Paris, qu'ils soient légitimistes ou républicains d'ailleurs. Ce n'est plus la récidive, mais les récidivistes, qui obsèdent alors le législateur, et cette évolution est décisive.

En 1872, les parlementaires s'interrogent pour la première fois : « La transportation doit-elle être appliquée seulement aux condamnés aux travaux forcés, ou également aux récidivistes ? »[2563]. Le problème est de

---

[2559] Cité par Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.87. [BML FA 135668]

[2560] Pierre J.G. Cabanis, Observations sur les hôpitaux, Paris, Imprimerie nationale, 1790, p.6.

[2561] Victor Hugo, Le Dernier jour d'un condamné [1829], Paris, Gallimard, 2000, 278 p.

[2562] Maurice Michelon, op.cit., 1906, p.92. [BML FA 135668]

[2563] Bernard Schnapper, « La récidive, une obsession créatrice au XIXe siècle », in Le récidivisme. XXIe congrès de l'Association française de criminologie, Paris, PUF, 1983, p.44.

nouveau au goût du jour en 1877, après avoir été brièvement éclipsé par « le rêve cellulaire [qui] se heurte [rapidement] à l'éternel obstacle de son coût rédhibitoire »[2564]. La Société générale des prisons tout récemment fondée pose à son tour la question de la « déportation »[2565] et l'idée triomphe bientôt grâce aux nouveaux républicains. Paradoxe ? Sans doute pas. Rappelons que la Troisième République emmenée par Gambetta, ami ou supposé tel de Lacassagne, entre alors dans une période d'ordre moral et social peu soucieuse du respect des libertés individuelles[2566]. Le médecin lyonnais adhère, bien sûr, résolument au mouvement, clamant lors de sa leçon d'ouverture à la chaire de médecine légale de Lyon :

> « À l'heure actuelle, ce seront encore les médecins qui montreront aux magistrats qu'il y a parmi les criminels des incorrigibles, des individus organiquement mauvais et défectueux, et obtiendront non seulement leur incarcération […] mais leur déportation dans un endroit isolé loin de notre société actuelle trop avancée pour eux »[2567].

Une fois le pas du diagnostic d'incorrigibilité franchi, c'est la boîte de Pandore qui est ouverte. Dès 1903 le docteur Robert R. Rentoul, de Liverpool, propose de « diminuer le triste total de dégénérescence » par le recours à « une opération chirurgicale sur certaines personnes dégénérées de telle façon qu'elle ne puissent ni engendrer ni produire des enfants »[2568]. Il réitère sa proposition dans les colonnes des *Archives d'anthropologie criminelle* en 1910, à la faveur de l'actualité alors renouvelée du débat sur le sujet suite à l'adoption de cette proposition par deux états des Etats-Unis de l'Amérique du Nord[2569]. Mais, si l'idée d'une normalisation des sujets

---

[2564] Laurent Mucchielli, op.cit., 2000, p.70.

[2565] Martine Kaluszynki, Production de la loi et genèse des politiques pénales. La Société générale des prisons (1877-1900), CERAT/GIP, Saint-Martin-d'Hères, 1996, p.80.

[2566] Jean-Pierre Machelon, La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976, 461 p.

[2567] Alexandre Lacassagne, op.cit., Revue scientifique, 1881, p.684. [BML FA 135385]

[2568] Robert R. Rentoul, « Stérilisation proposée de certaines personnes atteintes de dégénérescence intellectuelle », in Archives d'anthropologie criminelle, 1910, p.516.

[2569] Les premières opérations de stérilisation après obtention du consentement des sujets sont réalisées par le Docteur Harry Sharp, médecin à Jeffersonville (Indiana), dès 1899. En 1907 l'Indiana, puis la Californie dès 1909, promulguent des lois autorisant la stérilisation des criminels confirmés, des idiots et des imbéciles, par ligature du canal déférent chez l'homme, de la trompe de Fallope chez la femme. Dans l'espace anglo-saxon, l'implication

diagnostiqués comme déviants au terme de leur étude anthropologique est présente à l'esprit des théoriciens français, c'est seulement dans un contexte bien spécifique, lors de l'acmé de ces thèses, peu avant la Première Guerre mondiale, que l'on envisage de mener des actions plus déterminées en France. La thématique de la « dépopulation », qui s'exprime de façon récurrente pendant toute la fin du siècle, conduit les eugénistes à ne pas proposer de mesures relevant de l'eugénique négative (stérilisation, castration, ségrégation des "dégénérés"). Du reste, si pour certains la déviance ou l'anomalie sont de tels déficits d'humanité qu'on peut en venir à l'élimination pure et simple des sujets concernés, cette idée ne fait pas l'unanimité[2570]. Il n'en demeure pas moins que l'anthropologie, quoique science naturelle, prétend intervenir dans le champ du social. Depuis le siècle des Lumières, l'unité de la nature ne fait plus aucun doute : dans les entreprises de classification générale, dont la plus célèbre reste celle de Linné, l'Homme est considéré comme partie intégrante de cette nature. Cette idée devient axiome pour la science au début du XIXe siècle[2571].

> « Avec Bartez et Bichat, la physiologie prétend même explicitement œuvrer désormais à la constitution de la "Science de l'homme" […] on assiste à la fusion du thème biologique et des problèmes de société, à la naturalisation de l'ensemble des phénomènes humains »[2572].

---

du politique dans la démarche eugéniste est donc assez évidente dès le tout début du XXe siècle. Outre ces mesures de stérilisation prises aux États-Unis, signalons ainsi la création d'une commission chargée d'examiner le problème de la « détérioration nationale » dès le début du XXe siècle.

Sur le mouvement eugénique en Grande Bretagne, on renvoie à l'étude de Pauline M.H. Mazumdar, Eugenics, Human Genetics and Human Failings : the Eugenics Society, its sources and its critics in Great Britain, New York, Routledge, 1992, 373 p.

Sur les liens étroits qui lient eugénisme et psychiatrie dans les États-Unis de la première moitié du XXe siècle, voir Ian R. Dowbiggin, Keeping America Sane. Psychiatry and eugenics in the United States and Canada, 1880-1940, Londres, Cornell University Press, 2003 (2e édition), 245 p.

[2570] Citons cependant deux de ses partisans : Charles Richet et Charles Binet-Sanglé, dont Alexandre Lacassagne possède quelques écrits, (notamment Charles Binet-Sanglé, Le haras humain : hérédité, anthropogénétique, puériculture, juvéniculture, aristocratie rationnelle, Paris, Michel, 1918, 244 p. [BML FA 428857]).

[2571] Sur ce point, on renvoie à Georges Gusdorf, Dieu, la nature, l'Homme au siècle des Lumières, Paris, Paris, Payot, 1972, 535 p.

[2572] Laurent Mucchielli, « Introduction générale. La naissance de la criminologie », in Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.10.

À ce sujet, voir :

Sergio Moravia, Il pensiero degli Idéologues. Scienza e filosofia in Francia (1780-1815), Firenze, La Nuova Italia,1974, 865 p.

L'anthropologie consacre cette union, parce qu'elle donne une assise de légitimité à cette discipline nouvelle en la dotant d'un but :

> « Aujourd'hui les visées de l'anthropologie doivent s'étendre ; à côté des satisfactions élevées de la science, elle en doit tirer les conséquences pratiques au point de vue sociologique, recherches qui rendront sa tâche plus féconde »[2573].

La généralisation de l'*a priori* naturaliste dans les sciences en cette fin de XIXe siècle, si elle reste vraie, n'est donc pas tout à fait systématique. Certes, l'anthropologie demeure une science plus naturelle que sociale, mais le champ scientifique s'enrichit de processus de réflexion et d'appréhension du réel nouveaux, à l'instar de la sociologie, novatrice dans ses objets comme dans ses méthodes, dont les contours se dessinent alors même si ses champs de recherche et ses questionnements, encore en gestation, peinent à se distinguer de ceux des sciences de la Nature.

B. De l'anthropologie à la sociologie

Cette fusion du moral et du physique, qui est au fondement de la discipline anthropologique en général, et plus particulièrement de l'anthropologie criminelle, inscrit ce domaine de recherche, nouveau[2574], dans une histoire de plus longue durée. Dans le dernier tiers du XIXe siècle, l'innovation n'est pas cette naturalisation du social, mais bien sa prise grandissante d'autonomie même s'il cohabite encore avec le naturel et si les modalités de son appréhension empruntent encore largement aux sciences de la nature. L'étude du phénomène criminel en est emblématique : quoi qu'envisagé comme un symptôme, manifestation naturelle d'un trouble physique, il devient progressivement un véritable objet social. Comment une telle mutation a-t-elle pu être possible ? En cette fin de XIXe siècle,

---

Georges Gusdorf, Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome VIII : La conscience révolutionnaire. Les idéologues, Paris, Payot, 1978, 551 p.

[2573] Henri Thulié, « L'École d'Anthropologie depuis sa fondation », in 1876-1906. L'École d'Anthropologie de Paris, Paris, Félix Alcan, 1907, p.23. [BML FA 135110]

[2574] On retiendra pour date de naissance de l'anthropologie française celle de la création de la Société d'anthropologie de Paris par Paul Broca, Pierre Gratiolet et Armand de Quatrefages entre autres, soit l'année 1859, et ce même si la Société d'ethnologie de Paris, créée en 1839, peut être considérée comme son ancêtre directe et annonciatrice.

l'organisation des disciplines académiques autour des trois principaux domaines que l'on connaît aujourd'hui est en cours. On ne distingue alors pas toujours nettement les sciences, qui cherchent à découvrir les lois de la nature au travers de l'expérimentation ; les sciences humaines, dont l'histoire, qui tentent d'étudier les différentes traditions nationales et de donner une cohérence à l'émergence des états-nations ; et les sciences sociales qui veulent élaborer des méthodes scientifiques pour mener à bien l'étude des phénomènes sociaux. L'anthropologie rencontre des difficultés particulières pour se couler dans un tel moule, car la discipline développe différentes branches qui ne relèvent pas toutes d'un seul et unique domaine scientifique. C'est ce polymorphisme de l'anthropologie qu'il faut maintenant évaluer, afin d'en cerner les évolutions majeures pour notre période, d'y situer l'école lyonnaise dont Lacassagne est le chef de file et d'en comprendre les modalités spécifiques d'appréhension de l'altérité.

1. Une généalogie lombrosienne ?

Notre réflexion commence par un retour sur l'anthropologie criminelle telle qu'elle s'élabore dans la seconde moitié du XIXe siècle, afin d'en cerner les inflexions majeures pour notre période. Ce n'est qu'une des branches de la discipline anthropologique, mais on choisit dans un premier temps de s'y cantonner parce que le criminel est une de ces figures emblématiques de l'altérité sur lesquels le discours médical est particulièrement prolixe alors. On élargira ensuite cette perspective, préférant envisager une « anthropologie de la déviance » plutôt qu'une anthropologie exclusivement criminelle. Ce faisant, on prend acte du travail effectué par Marc Renneville[2575] et de ses limites. Lui-même invite d'ailleurs, dans la conclusion de sa thèse, à élargir la réflexion à toutes les formes de déviances qui ont subi une médicalisation partielle ou totale au XIXe siècle, pour envisager une mise en rapport entre médecine et norme qui dépasse l'application à la criminalité, et à y ajouter notamment « des considérations sur la prostitution, l'enfance délinquante, l'alcoolisme, le vagabondage, le

[2575] Marc Renneville, La médecine du crime : essai sur l'émergence d'un regard médical sur la criminalité en France (1785-1885), Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, 920 p.

suicide, les perversions sexuelles »[2576], conformément à l'inventaire dressés au début des années 1980 par Peter Conrad et Joseph W. Schneider[2577]. Les conceptions de Lacassagne sur la déviance y invitent d'ailleurs également puisque ce dernier considère que la criminalité est à mettre en lien avec le suicide et la prostitution, ces deux derniers comportements étant en fait des « dérivatifs » du premier[2578].

Soulignons d'abord que l'historiographie contemporaine induit le plus souvent une focalisation du regard sur la seule criminologie de la Belle Époque, tendant à faire oublier l'important héritage avec lequel composent les savants qui s'attellent à l'étude du phénomène criminel en cette fin de siècle. C'est la raison pour laquelle on veut dans un premier temps élargir l'étendue chronologique de notre étude. Pour notre période, l'anthropologie criminelle est dominée par une double figure tutélaire : celle de Cesare Lombroso (1835-1909) d'une part, et celle d'Alexandre Lacassagne d'autre part. Entre les deux hommes, il y a, d'abord, une différence de presque une génération. Mais ça n'est pas tout. Lacassagne entretient avec le professeur de Turin des relations ambivalentes. On sait qu'il se considère dans un premier temps comme un de ses disciples[2579]. On sait également que les deux hommes entretiennent une correspondance, plus ou moins régulière au fil des années, dont seuls quelques courriers assez anecdotiques sont conservés dans le fonds de la Bibliothèque municipale de Lyon. Il est très probable que le classement de la masse documentaire encore actuellement entreposée à Villerest permettrait de compléter largement ce premier ensemble. Quoi qu'il en soit, on constate que, dans les courriers que Lombroso adresse à Lacassagne, le professeur de Turin s'adresse à lui en « ami »[2580] ou en « collègue »[2581], en français ou en italien. Le ton de ces lettres est assez familier, les missives, généralement courtes, ne

---

[2576] Marc Renneville, op.cit., 1998, p.792.

[2577] Peter Conrad et Joseph W. Schneider (eds), Deviance and medicalization. From badness to sickness, Philadelphia, Temple University Press, 1992 (2e édition), 327 p.

[2578] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Revue scientifique, 1881, p.683. [BML FA 135835]

[2579] Laurent Mucchielli, « Hérédité et "Milieu social". Le faux antagonisme franco-italien », in Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.192-193.

[2580] Courrier de Cesare Lombroso à Alexandre Lacassagne, Turin, 1900. [BML FA s.c.]

[2581] Courrier de Cesare Lombroso à Alexandre Lacassagne, Turin, 25 décembre 1900. [BML FA s.c.]

s'embarrassant guère de formules de politesse. L'allusion régulière aux familles de l'un ou l'autre dans les salutations laisse deviner une intimité relative des deux hommes. Lombroso adresse ainsi « mille salutations » à la fille de Lacassagne. Mais l'essentiel du contenu de ces courriers est professionnel : les confrères s'envoient leurs publications. En décembre 1900, Lombroso écrit ainsi à Lacassagne en ces termes :

> « Je vous envoie un exemplaire de mon Crime[2582] où je tente de saisir les causes du crime pour le combattre ; je le recommande à votre critique, et comme souvenir des beaux jours passés ensemble »[2583].

Les deux hommes se connaissent donc personnellement, ils se sont fréquentés un temps sans qu'on puisse préciser exactement à quand remonte cette rencontre, et ils continuent de le faire dans un cadre professionnel, notamment lors de la tenue de congrès internationaux [Fig.55].

Fig.55 : Les membres du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, août 1906.
[BML FA Ms5216].

[2582] Il s'agit probablement de son ouvrage intitulé Le crime, ses causes et remèdes : progrès de l'anthropologie criminelle qui paraît chez Schleicher en français en 1899, dans la Bibliothèque de philosophie contemporaine. La seconde édition est conservée dans le fonds Lacassagne :
Cesare Lombroso, Le crime, ses causes et remèdes : progrès de l'anthropologie criminelle Paris, Alcan, 1907, VII-583 p. [BML FA 427626]

[2583] Courrier de Cesare Lombroso à Alexandre Lacassagne, Turin, 25 décembre 1900. [BML FA s.c.]

On reconnaît, au premier rang et au centre Cesare Lombroso.
Derrière lui, troisième en partant de la gauche, coiffé d'un canotier, Alexandre Lacassagne.

En dépit des controverses, et de l'opposition radicale qu'on a parfois voulu voir entre les deux hommes, on peut dire qu'ils tiennent leurs travaux respectifs en estime. En 1907, lorsque paraît la seconde édition du *Crime*, Edmond Locard, un fidèle de Lacassagne, écrit ainsi dans les *Archives d'anthropologie criminelle* que « …les idées turinoises en matière de criminologie […] ne manquent jamais d'intérêt »[2584]. Sans doute exprime-t-il ainsi les idées du maître. On est loin de l'affrontement systématique qui est parfois dépeint entre l'école anthropologique italienne, la « réduction biologiste pratiquée par les positivistes italiens »[2585], et l'école dite « française », voire « lyonnaise », à dominante sociologique. Martine Kaluszynski défend pourtant cette position dans sa thèse[2586], considérant le

---

[2584] Edmond Locard, « Chronique latine. Un nouveau livre du Professeur Lombroso : Le Crime, causes et remèdes », in Archives d'anthropologie criminelle, 1907, p. 271.

[2585] Patrick Tort, La raison classificatoire, Paris, Aubier, 1989, p.468.

[2586] Elle n'est pas la seule à défendre cette idée, vulgarisée jusqu'à la caricature par Pierre Darmon (Médecins et assassins à la Belle Epoque. La médicalisation du crime, Paris, Seuil, 1989, 329 p.)

On trouve cette même lecture dans : Jean Pinatel, « De Lacassagne à la nouvelle école de Lyon », in Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 1961, p.151-158.

criminologue lyonnais comme un ferme opposant aux théories de Lombroso[2587]. À sa décharge, il faut préciser que cette position est fermement revendiquée par certains de ses disciples. Jean Massenet, qui soutient sa thèse de médecine sous la direction de Lacassagne, écrit ainsi :

> « L'Italie et la France se partagèrent [sur la question de la criminogenèse] et tandis que l'École italienne étudiait l'homme pour demander tout à la biologie, l'École française se mit à l'étude du milieu social »[2588].

Une telle vision des choses repose pourtant sur une conception caricaturale des positions de l'un comme de l'autre. Si le professeur de Turin accorde un rôle essentiel à l'hérédité et à l'atavisme pour expliquer le phénomène criminel, et plus généralement la déviance[2589], il ne faut cependant pas limiter sa théorie à un pur déterminisme biologique. Sa vision est, en fait, multifactorielle. Certes, dans un premier temps, il s'en tient à la théorie du « criminel-né » fondée sur des observations strictement anatomiques, mais sa pensée évolue : il y a loin entre *L'Homme criminel*, qui date de 1876, et *Le Crime…*, dont la première publication date de 1899. La théorie du « criminel-né » ne récuse pas définitivement l'existence de facteurs sociaux explicatifs de la délinquance. Lombroso les admet, tardivement certes, et sous l'impulsion de ses contradicteurs. N'empêche, il ne faut pas voir dans l'italien le « monstre épistémologique »[2590] qu'on en fait parfois un peu facilement. Quoi qu'on en dise rétrospectivement, il constitue un interlocuteur scientifique valable pour la communauté scientifique de son époque[2591] : il n'est pas directement mis en cause avec la virulence qu'on s'autorise aujourd'hui à son égard. Sa carrière scientifique coïncide

---

Henri Souchon, « Alexandre Lacassagne et l'École de Lyon. Réflexions sur les aphorismes et le concept de Milieu social », in Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, n°2, 1974, p.533-559.

[2587] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.173-183.

[2588] Jules Massenet, Quelques causes sociales du crime, Lyon, Storck, 1893, p.3. [BML FA 135515]

[2589] Pour un exposé synthétique de la théorie lombrosienne et de ses critiques voir :

Marc Renneville, op.cit., 1998, p.633-650.

Marvin E. Wolfang, in Hermann Mannheim (ed.) Pioneers in Criminology, London, Stevens, 1960, p.232-289.

Alain Bélier, Cesare Lombroso, sa vie, son œuvre et sa contribution à la naissance de la criminologie, Thèse de médecine, Paris 4, 1974, 124 p.

[2590] Marc Renneville, op.cit., 1998, p.632.

[2591] À ce sujet, voir aussi Marc Renneville, « Rationalité contextuelle et présupposé cognitif. Réflexion épistémologique sur le cas Lombroso », in Revue de Synthèse, 1997, p.495-529.

d'ailleurs avec l'âge d'or de l'anthropologie criminelle[2592], dont les sept congrès internationaux, organisés entre 1885 et 1911, constituent un « fait essentiel dans la vie scientifique de la Belle Époque »[2593]. Au cœur du moment naturaliste des sciences humaines, la pensée lombrosienne n'a rien du tissu d'énormités qu'on a parfois tendance à en faire. Travaillant en équipe, Lombroso, qui s'est d'abord fait connaître par ses recherches d'anthropologie criminelle physique (sur la fossette occipitale des criminels[2594], sur leurs cerveaux, etc.) persiste dans cette voie parce qu'il s'y spécialise, laissant à ses collègues le soin d'explorer d'autres voies dont il ne conteste pour autant pas la légitimité. Du reste, la pensée de Cesare Lombroso évolue puisque les « criminels-nés » représentent 60 % de la criminalité totale répertoriée dans ses travaux au début des années 1880, mais 30 % seulement dans les dernières éditions. Au début du XXe siècle, Locard peut ainsi souligner que « le professeur Lombroso semble attacher maintenant une importance croissante aux causes sociales, aux influences du milieu […protestant] vivement contre ceux qui l'accusent de ne tenir compte que des causes organiques et individuelles »[2595]. On ne saurait donc réduire la théorie de Lombroso à de fumeuses élucubrations, ni à une « mystification ». Mais on ne saurait non plus avancer trop vite que, face au « délire positiviste » de l'anthropologue italien, Alexandre Lacassagne aurait formulé très tôt une « critique sociologique »[2596]. L'argumentaire du Lyonnais ne doit pas être réduit à l'affirmation d'une toute-puissance du milieu social, et cette dernière notion doit d'ailleurs être rigoureusement définie. Que dit Lacassagne ? Il affirme que le rôle de la société dans la décompensation de comportements criminels doit être réévalué : par son acte criminel, le délinquant fait la preuve de son

---

[2592] La création de plusieurs revues destinées à la diffusion des thèses nouvelles de cette discipline en pleine expansion dans les années 1880 est symptomatique de son succès : *Archivio di psichiatria, antropologia e scienze penale* dès 1880, puis Archives d'anthropologie criminelle en 1886, et en 1888 *La Revista de antropologia criminal y ciencas medico-legales*.

[2593] Marc Renneville, op.cit., 1998, p.644.

[2594] Sur cette découverte et la théorie qui en découle, on renvoie à Marc Renneville, « Lumière sur un crâne ? La découverte du criminel-né selon Lombroso », in Jacqueline Carroy et Nathalie Richard (eds), La découverte et ses récits en sciences humaines. Champollion, Freud et les autres, Paris, L'Harmattan, 1998, p.15-36.

[2595] Edmond Locard, op.cit., 1907, p. 271.

[2596] Pierre Darmon, op.cit., 1989. Cité par Marc Renneville, op.cit., 1998, p.643.

inadaptation au monde, mais les causes de celle-ci ne sont pas seulement liées à un atavisme, une dégénérescence ou une structure pathogène isolable dans ses signes anatomiques ou physionomiques :

> « L'École française, qui procède de Gall, de Broussais, de Morel, de Despine, a posé des principes différents et est arrivée à d'autres conséquences. Nous n'admettons pas ce fatalisme ou cette tare originelle et nous croyons plutôt que c'est la société qui fait et prépare les criminels »[2597].

La pensée de Lacassagne est bien plus complexe[2598] qu'une simple dénonciation en règle du déterminisme biologiste à l'italienne. En 1905, alors qu'il fait le bilan des avancées de l'anthropologie criminelle, il tient pour acquise la démonstration de « l'hérédité du crime », l'existence de malformations anatomiques et d'anomalies physiologiques « très fréquentes », mais sans constance suffisante pour qu'on en induise un type criminel, la présence chez les criminels de troubles de la sensibilité morale (impulsivité, cruauté, absence de remords, imprévoyance et vanité) et, enfin, un état intellectuel « variable »[2599]. Ainsi, même en mettant l'accent sur le « milieu social », Alexandre Lacassagne ne rejette pas les anomalies physiques, et admettre le déterminisme du milieu n'entraîne pas le refus de toute hérédité du crime. Au contraire, grâce à la théorie de l'hérédité, dont il expose les principes dans l'article qu'il consacre à la « Consanguinité »[2600] dans le *Dictionnaire Dechambre*, Lacassagne peut *en même temps* clamer l'influence prépondérante du milieu, refuser l'innéité criminelle et admettre l'existence d'une hérédité criminelle. En fait, si Lacassagne, puis ses disciples, se démarquent de l'école italienne, qui n'est d'ailleurs pas aussi monolithique qu'on a parfois voulu le dire[2601], ce n'est pas parce qu'ils en

---

[2597] Alexandre Lacassagne, Discours d'ouverture au IIe Congrès du patronage des libérés, Lyon, Storck, 1894, p.406. [BML FA 427576]

[2598] Marc Renneville, « La criminologie perdue d'Alexandre Lacassagne (1843-1924), in Criminocorpus, 2005. Article en ligne : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article143.html [Consulté le 10 mars 2009]

[2599] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « État actuel de nos connaissances en anthropologie criminelle pour servir de préambule à l'étude analytique des travaux sur l'anatomie, la physiologie, la psychologie et la sociologie des criminels », in Archives d'anthropologie criminelle, 1906, p.104-114.

[2600] Alexandre Lacassagne, « Consanguinité », op.cit., 1880, p. ??. [BML FA 404397]

[2601] Sur la diversité de l'école italienne on renvoie de nouveau à Marc Renneville, op.cit., 1998, p.651-655.

Voir aussi : Ysabel Rennie, The Search for Criminal Man. A Conceptual history of the Dangerous Offender, Toronto, Lexigton Books, 1978, 345 p.

invalident les théories, mais plutôt parce qu'ils les amendent. Il ne s'agit pas pour eux de nier l'apport essentiel des Italiens, mais d'élargir le regard et de placer la société au centre de la compréhension des phénomènes déviants. L'école lyonnaise retient donc deux facteurs de criminalité : l'un individuel et l'autre social, ce dernier étant prédominant, certes, mais pas exclusif. Si le premier facteur, pathologique, l'emporte, on est en présence d'un fou et non d'un criminel, car ce qui caractérise le crime c'est « la volonté accomplissant un acte, et non cet acte même »[2602]. Il n'y a donc pas de crime sans libre arbitre. En découle un net refus de tout fatalisme et de toute tare originelle qui est, peut-être, la différence la plus marquante entre l'école de Lyon et celle de Turin. Mais sur ce point aussi, il convient d'être prudent : le plus fataliste des deux n'est peut-être pas celui qu'on croit. Lacassagne le souligne lui-même, à la mort du maître turinois, lorsqu'il lui rend hommage :

> « Lombroso a tenté pour les criminels ce que Pinel avait fait pour les fous : il a demandé la pitié pour les délinquants, et, s'il n'a pu prouver leur irresponsabilité, il a au moins attiré l'attention sur leur nature défectueuse et montré la nécessité de les soumettre à un examen anthropologique »[2603].

Sauvage égaré dans la civilisation, le criminel pourrait bien n'être qu'un épileptique pour le professeur italien qui, dans la continuité des perspectives ouvertes par la phrénologie, considère le criminel comme un malade. C'était le but de la Société phrénologique, fondée en 1831, que de consacrer dès alors cette assimilation du crime à la pathologie :

> « Les condamnés [doivent] être considérés et traités comme des malades. La maladie est au cerveau; traitez donc le cerveau en habile médecin plutôt qu'en empirique, en bourreau. Si le malade guérit, rendez-le à la société, qu'il ne soit

---

George B. Vold & Thomas J. Bernard, Theoretical Criminology, New York, Oxford University Press, 2002 (5e éd.), 346 p.

David A. Jones, History of criminology. A philosophical perspective, London, Greenwood Press, 1986, 243 p.

Daniel Pick, Faces of Degeneration. A European disorder, c.1848-c.1918, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p.109-152.

[2602] Alexandre Lacassagne, Préface à Émile Laurent, Les habitués des prisons de Paris, Paris, Storck, 1890, p.3. [BML FA 135466]

[2603] Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, op.cit., 2004, p.123.

> pas montré du doigt […]. S'il est incurable, laissez-le dans sa prison ou exportez-le vers un autre Botany-Bay, mais ne le tuez pas »[2604].

Les conséquences d'une telle assimilation n'ont rien de commun avec celle qu'opère Lacassagne quand il compare le criminel à un microbe : si l'on soigne un malade, c'est au prix de l'élimination pure et simple des microbes. Ailleurs Lacassagne avance une autre comparaison, faisant du criminel « un produit tératologique, un monstre, quelque chose comme une tumeur maligne »[2605]. On pourrait multiplier les variations sur le même thème, le résultat reste toujours le même : il faut en prôner l'élimination, et l'on sait que le Lyonnais est un ardent défenseur de la peine de mort. En 1908, *La Patrie* titre ainsi :

> « L'augmentation sans cesse croissante de la criminalité rend féroces même les savants. M. le professeur Lacassagne, le célèbre médecin légiste de Lyon, demande la pendaison pour les assassins »[2606].

Il faut donc réévaluer à la baisse l'antagonisme supposé régner entre les deux écoles. En 1907, Edmond Locard signale avec satisfaction que « un pas en avant [est franchi] dans la réconciliation des deux grandes écoles de l'anthropologie criminelle »[2607], affirmant que ce sont les Italiens qui l'ont fait suite « à l'adoption tacite par [leur] chef […] de formule chère au maître français : Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent »[2608]. Dans les faits, la distance à combler n'était pas grande et les artisans du rapprochement ne sont pas seulement italiens. Le surnom donné à l'école lyonnaise d'anthropologie, dite « École du milieu social », est en fait largement usurpé.

> « Lacassagne […] n'était pas – au sens strict – moins "positiviste" que Lombroso ni beaucoup plus "sociologue". Une telle lecture est donc le produit lointain d'une

---

[2604] Jean-Baptiste Mège, Manifeste des principes de la Société phrénologique de Paris, Paris, Pihan Delaforest, 1835, p.30.

[2605] Alexandre Lacassagne, Préface à Émile Laurent, Le Criminel aux points de vue anthropologique, psychologique et social, Paris, Vigot frères, 1908, p.XI. [BML FA 135679]

[2606] La Patrie, 19 février 1908. Coupure de presse conservée par Lacassagne, non cotée.

[2607] Edmond Locard, op.cit., 1907, p. 271.

[2608] *Idem*.

> historiographie construite à des fins stratégiques de distinction et de positionnement dans le champ scientifique »[2609].

Sur le fond, les positions françaises et italiennes sont à peu près similaires. Lacassagne a toujours soutenu que la cause principale du comportement criminel résidait dans un déterminisme héréditaire. Comment pourrait-il en être autrement, d'ailleurs, dans la mesure où il est et demeure tout au long de son parcours scientifique un fervent partisan de Franz Joseph Gall, « immortel auteur du livre *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties* » dont il considère qu'il introduit « en biologie une révolution aussi considérable que celle que Galilée avait provoquée dans le monde physique »[2610] ? Lorsque Lacassagne définit le concept, qu'il veut novateur, de « milieu social », il le fait dans les termes suivants :

> « Nous ne pouvons nous représenter le milieu social que comme une agrégation d'individus dont l'évolution cérébrale est différente. Les couches supérieures, celles qui ont évolué le plus, sont les plus intelligentes : appelons-les couches frontales ou antérieures. Les couches inférieures, ce sont les plus nombreuses, celles où prédominent les instincts : appelons-les les couches postérieures ou occipitales. Entre elles, une série de couches marquées par des types où prédominent les actes, avec l'impulsion spéciale que peuvent donner les instincts ou les idées : ce sont les couches pariétales »[2611].

Le point de départ de toute la classification des criminels envisagée par Alexandre Lacassagne repose donc sur cette typologie raciale héritée de Broca et Gratiolet. Rien de très novateur là-dedans : à la race frontale correspondent les criminels de pensée, ceux que le légiste lyonnais appelle « les vrais aliénés ». Le criminel d'acte, qui agit « par passion ou par occasion » relève de la race pariétale. Enfin, le criminel d'instinct, « vrai criminel, […] incorrigible » appartient à la race occipitale[2612]. Si les facteurs climatiques et sociologiques interviennent, induisant notamment des variations saisonnières de la criminalité d'acte, le reste relève de la sauvagerie, de l'aliénation congénitale. « On voit donc, sans doute possible,

---

[2609] Marc Renneville, op.cit., 1998, p.643.

[2610] Alexandre Lacassagne, « Intervention au Congrès d'anthropologie criminelle », in Archives d'anthropologie criminelle, 1886, p.169.

[2611] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Revue scientifique, 1881, p.674. [BML FA 135835]

[2612] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.683-684. [BML FA 135835]

que le fond de la pensée criminologique de Lacassagne repose sur une phrénologie étendue à une classification raciale et bientôt criminologique »[2613] dans laquelle les facteurs biologiques sont prépondérants, et la typologie qu'il propose ressemble fort à celle de Lombroso. Cette conception tripartite de la société est centrale dans la réflexion du criminologue lyonnais qui reprend ici strictement classification des races qu'il décrit dans son *Précis d'hygiène* :

> « Nous distinguons les couches sociales en frontales, pariétales, occipitales. Ces dernières sont les plus nombreuses, elles sont composées d'instinctifs . les couches supérieures ou frontales sont les plus intelligentes. Dans les couches pariétales, on rencontre surtout des individus d'activité, de caractère, des impulsifs »[2614].

Pour Laurent Mucchielli, Lacassagne est donc « très inconséquent ou très hypocrite dans son explication de la criminalité »[2615] puisqu'il n'a, en fait, rien abandonné de son phrénologisme et ni de son approche biologisante de la déviance. Son « milieu social » n'a rien de commun avec « une conception psycho-sociologique moderne du milieu comme agent fondamental de construction des bases de la personnalité criminelle »[2616], mais relève bien davantage d'une conception « écologique ». L'opposition revendiquée aux thèses de Lombroso ne serait en fait qu'une stratégie, le légiste de Turin faisant à la fois figure de « modèle scientifique » et de « repoussoir stratégique » pour le professeur lyonnais. Si la pensée des deux hommes diverge, c'est sur des points très précis et complexes, notamment sur leurs conceptions respectives de l'évolutionnisme[2617], davantage que dans l'esprit général : rien sur quoi on puisse véritablement prendre appui pour fonder une école de pensée qui se veut nationale, rien sur quoi on puisse communiquer efficacement non plus. Il faut donc, sans doute, ajouter

---

[2613] Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.191.

[2614] Alexandre Lacassagne, Préface à Émile Laurent, op.cit., 1908, p.VIII. [BML FA 135679]

[2615] *Idem*.

[2616] Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.192.

[2617] Lacassagne est lamarckien, défendant la théorie de « l'hérédité des caractères acquis », cette dernière ne concernant toutefois que le système nerveux, « le plus élevé dans la hiérarchie des tissus » alors que Lombroso, en bon darwinien, la conteste. Sa théorie de l'hérédité est exposée dans l'article du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales de Dechambre qu'il consacre à la question de la « Consanguinité ». [BML FA 404397]
Sur ce point, on renvoie au travail de Marc Renneville, op.cit., 1998, p.680-683.

foi à la thèse de Laurent Mucchielli pour lequel l'opposition affichée de Lacassagne à Lombroso n'est que de façade et essentiellement stratégique. Il n'empêche le légiste lyonnais sait s'entourer, pour donner une facture « sociologique » à son école. Ainsi, en 1893, alors qu'il procède à un complet remaniement de la direction des *Archives d'Anthropologie criminelle*, Lacassagne s'associe à Gabriel Tarde, auquel il faut ajouter des collaborateurs de prestige : Paul-Louis Ladame, Paul Dubuisson, Alphonse Bertillon et Léonce Manouvrier. Mais si ces évolutions donnent à la revue un relief intellectuel nouveau et indéniable, elles ne changent pas grand-chose au fond des théories qui y sont défendues.

L'intégration de Léonce Manouvrier (1850-1927) au comité de rédaction de la revue pouvait pourtant paraître prometteuse. Les travaux de cet anthropologue restent assez mal connus. Retenons qu'il propose une critique des excès de l'anthropologie physique, dénigrant notamment l'usage systématique de la statistique et tous les systèmes anthropologiques d'analyse de l'inégalité des groupes humains[2618]. Son approche anthropo-sociologique semble tout indiquée pour réconcilier Lombroso et Lacassagne. Son parcours intellectuel est particulièrement intéressant[2619] : préparateur titulaire au Laboratoire d'Anthropologie en 1880, c'est un disciple de Broca, qui cherche à montrer à partir de l'étude anatomique des crânes d'assassins leur parenté avec les « races inférieures » : le poids et le volume de leurs mâchoires inférieures seraient comparables[2620]. Pour autant, il n'adhère pas à l'idée lombrosienne d'atavisme. Là où le professeur italien considère que le type criminel doit ses traits inférieurs à un *retour* vers des formes ancestrales, Manouvrier considère cet archaïsme comme une *persistance* et distingue dès lors deux types antagonistes : « un type élevé », que l'on retrouve notamment chez les savants, artistes et autres lettrés et un

---

[2618] J.M. Hecht, « A vigilant anthropology : Léonce Manouvrier and the disappearing numbers », in Journal of the history of the behavioral sciences, vol.33, n°3, 1997, p.221-240.

[2619] Pour son analyse détaillée, voir Claude Blanckært, « L'anthropologie des criminels (1850-1900), in Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.70-75.

Marc Renneville, op.cit., 1998, p.666-676.

[2620] Léonce Manouvrier, « Discussion sur les criminels. Sur l'étude anthropologique des crânes d'assassins », in Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 3e série, tome VI, 1883, p.93-125.

« type grossier » qui inclut notamment les assassins[2621]. À ce stade de sa réflexion, il représente l'une des tendances déterministes les plus outrées. Ce n'est qu'après 1889 que, prenant acte des idées développées par Eugène Dally auquel il s'est d'abord affronté, il admet la dimension sociologique du phénomène criminel, récusant ses affirmations premières en affirmant que « entre le crime et les caractères anatomiques il y a tout un monde, le milieu extérieur »[2622]. Il développe dès lors un déterminisme bio-sociologique tout en nuances, récusant Lombroso, la « crâniomancie » et l'atavisme, dénonçant les héréditaristes qui tendraient à « criminaliser tous les caractères anatomiques »[2623], les « pathologistes qui voient de la pathologie partout », et prônant désormais un ralliement exclusif aux thèses mésologiques. Sa critique de la notion d'atavisme, centrale dans la théorie lombrosienne, est particulièrement aiguë, et c'est finalement l'ensemble de cette dernière qu'il invalide résolument :

> « Il existe une atavisme possédant une réelle valeur scientifique et universellement admis. Mais l'atavisme figurant dans la théorie du "criminel-né" n'a de commun avec celui-là que le nom : ce n'est plus qu'un simple mot littérairement dévié de sa signification scientifique, abusivement employé la plupart du temps, et dépourvu en tout cas de toute valeur explicative. Nous examinerons plus complètement et en détail cette racine artificielle de la « nouvelle école » criminaliste, conjointement avec ses autres racines tout aussi impropres à alimenter une théorie vraiment scientifique de la criminalité »[2624].

Alors qu'il a, dans un premier temps, développé une théorie tout à fait conciliable avec celle des criminologues italiens, il prend un tournant critique et appelle de ses vœux la constitution d'une méthodologie rigoureuse qui permettrait de répondre, une fois pour toutes, par la méthode des moyennes à la question de savoir si les criminels diffèrent des honnêtes

---

[2621] Léonce Manouvrier, « Discussion sur les crânes d'assassins », in Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 3e série, tome V, 1882, p.781.

[2622] Léonce Manouvrier, « Existe-t-il des caractères anatomiques propres aux criminels ? Les criminels présentent-ils en moyenne certains caractères anatomiques particuliers ? Comment doit-on interpréter ces caractères ? », in Actes du deuxième Congrès international d'anthropologie criminelle (Paris, août 1889), Lyon, Storck, 1890, p.284. [BML FA 135457]

[2623] Léonce Manouvrier, op.cit., 1890, p.192. [BML FA 135457]

[2624] Léonce Manouvrier, « L'atavisme et le crime. Cours d'anthropologie physiologique. Leçon faite en janvier 1891 », in Revue de l'École d'anthropologie, tome I, août 1891, p.240. [BML FA 137600]

gens[2625]. Il se range alors à une sorte de possibilisme selon laquelle : « les aptitudes proposent et le milieu dispose »[2626] et défend désormais une dialectique multifactorielle de la prédisposition, liant étroitement hérédité des penchants, caractéristiques physiques et influences sociales. En ralliant Léonce Manouvrier au comité de rédaction des *Archives*, Alexandre Lacassagne semble donc prendre fermement position contre Lombroso. Car les critiques de l'anthropologue à l'égard du professeur italien sont particulièrement virulentes : il dénonce ses interprétations « vicieuses »[2627], lui reproche de « tordre » les faits pour parvenir à ce qu'ils confirment sa thèse, à ne retenir que ceux qui vont dans le sens de son hypothèse de départ et estime tout à fait inutile de rechercher l'origine de la criminalité chez nos prédécesseurs paléolithiques quand « les bas-fonds des villes industrielles » paraissent suffisamment riches de facteurs explicatifs. Il affirme même que, quand bien même les criminels seraient « anatomiquement un peu plus imparfaits en moyenne que les non-criminels […] on n'en doit pas moins considérer cette imperfection comme un élément secondaire dans le déterminisme du crime »[2628], les conditions du milieu lui paraissant toujours prépondérantes. De même, l'intégration de Paul Dubuisson au groupe de collaborateurs privilégiés de la revue est un acte de foi anti-lombrosienne. Le médecin positiviste n'écrit-il pas, en 1904 :

> « Il faut ne pas avoir observé ni avoir lu beaucoup pour se convaincre que rien dans les faits ne confirme la vue du criminologiste italien. […] On en est donc réduit à considérer l'assertion du Dr Lombroso comme un simple paradoxe, mais comme un paradoxe nécessaire à sa thèse, laquelle a pour but d'établir la confusion entre le criminel et l'aliéné […] et je suis persuadé qu'il se trompe »[2629].

Mais dans les faits, ces opposants à la théorie du criminel-né ne sont guère offensifs dans les colonnes des *Archives*. Manouvrier ne publie presque rien dans la revue après 1893. On ne lui doit en effet qu'un seul mémoire

---

[2625] Léonce Manouvrier, op.cit., 1890, p.29. [BML FA 135457]

[2626] Léonce Manouvrier, « Les aptitudes et les actes dans leurs rapports avec la constitution anatomique et avec le milieu extérieur », in Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 4e série, tome I, 1890, p.943. [BML FA 429563]

[2627] Léonce Manouvrier, op.cit., p.240. [BML FA 137600]

[2628] Léonce Manouvrier, op.cit., 1890, p.154. [BML FA 135457]

[2629] Paul Dubuisson, Du principe délimitateur de l'aliénation et de la criminalité, Lyon, Storck, 1904, p.11. [BML FA 137023]

original sur « Quelques cas de criminalité juvénile et commençante », paru en 1912[2630], dans lequel il prend nettement position en affirmant :

> « Si les individus normaux et bien doués physiologiquement sont accessibles aux mobiles criminels de telle sorte que la moralité chez eux varie du plus haut degré jusqu'au plus bas selon les conditions extérieures auxquelles ils sont soumis dès l'enfance, on ne peut pas dire que le crime soit en lui-même un phénomène anormal. Si les individus médiocrement doués atteignent plus difficilement un degré moyen de moralité, cela ne suffit pas pour qu'ils soient considérés comme anormaux physiologiquement »[2631].

Paul Dubuisson n'est guère plus prolixe.

Au terme de cette analyse, on ne saurait donc nier l'importance de la pensée lombrosienne pour Alexandre Lacassagne, et ce à ses débuts de chercheur comme à la fin de sa carrière : la dimension sociologique du concept de « milieu social » étant réévaluée considérablement à la baisse, au vu de la définition qu'en donne lui-même le professeur lyonnais, il apparaît clairement que Lacassagne s'inscrit pleinement dans le vaste mouvement de naturalisation des sciences humaines alors en cours. Mais taxer Alexandre Lacassagne d'hypocrisie, comme le fait Laurent Mucchielli, paraît cependant excessif. Peut-être la lecture antagoniste que l'on fait habituellement des deux écoles anthropologiques, française et italienne, repose-t-elle davantage sur les attentes anachroniques suscitées par le terme de « milieu » qui n'a pas, sous la plume des criminologues de la fin du XIXe siècle, la dimension sociologique qu'on lui connaît à l'heure actuelle, que sur la contestation mise en scène par Lacassagne des théories lombrosiennes dans un contexte épistémologique « réfutanionniste »[2632]. On ne peut contester que les conceptions élaborées par Lacassagne ne sont pas toutes entières réductibles à une anthropologie physique. Le médecin ne craint pas de s'aventurer sur d'autres terrains, soignant le corps comme la société[2633].

[2630] Léonce Manouvrier, « Quelques cas de criminalité juvénile et commençante », in Archives d'anthropologie criminelle, 1912, p.881-918. [BML FA 136965]

[2631] Léonce Manouvrier, op.cit., 1912, p.918. [BML FA 136965]

[2632] C'est Marc Renneville qui qualifie en ces termes le moment scientifique que constitue la fin du XIXe siècle, empruntant l'expression à Robert Boudon (L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses, Paris, Fayard, 1990, p.129-176). Marc Renneville, op.cit., 1998, p.671.

[2633] À ce titre, il n'est pas original. Les médecins sont engagés dans la croisade hygiéniste depuis la Révolution française.

En fait, il parvient le plus souvent à tenir ensemble les deux bouts de la chaîne, élaborant *conjointement* une anthropologie physique et une anthropologie sociale, et proposant une explication bio-sociologique de la déviance, ses adeptes étant en fait « esclaves de fatales dispositions organiques […qui] proviennent de l'hérédité ou du milieu social lui-même »[2634]. Ainsi, la même année, en 1893, il dirige et fait soutenir deux thèses dont les sujets peuvent sembler opposés, voire incompatibles : Camille Genod travaille sur *Le cerveau des criminels*[2635] et précise dans la préface de son travail que c'est à Lacassagne qu'il doit le sujet de son travail, cependant que Jules Massenet interroge *Quelques causes sociales du crime*[2636] *et indique également que c'est le légiste lyonnais qui lui a inspiré les idées qu'on y trouve.* Ce qui est certain, c'est que Lombroso joue pour Lacassagne le rôle de « modèle identificatoire au sens psychologique de celui avec lequel (pour ou contre) on se détermine toujours »[2637]. Au moment de rendre hommage au professeur de Turin, lors de son décès, Alexandre Lacassagne ne rejette pas la théorie du « criminel-né », mais il la circonscrit très étroitement :

> « Très jeune, l'individu se montre avec cet ensemble de perversités instinctives, si fréquentes dans l'enfance, mais qui disparaissent au moment de l'adolescence. Quand elles persistent, le sujet est incorrigible, c'est un criminel-né »[2638].

Dans l'introduction de sa thèse, dirigée par Lacassagne, Camille Genod adhère sans condition à la théorie lombrosienne. Ce n'est pas l'existence d'un « type [criminel] spécial, aussi bien au point de vue physique qu'un point de vue moral », présentant un certain nombre de modifications qui le distinguent de l'homme honnête et le rendent « comparable à l'homme primitif […], forcé dès lors d'entrer en lutte avec la société perfectionnée dans laquelle il se trouve comme brusquement jeté »[2639] qui lui paraît

---

[2634] Alexandre Lacassagne, « L'homme criminel comparé à l'homme primitif », in Bulletin du Lyon médical, 1882, p.255. [BML FA 135391]

[2635] Camille Genod, Le cerveau des criminels, Lyon, Storck, 1893, 46 p. [BML FA 135507]

[2636] Jules Massenet, op.cit., 1893, 76 p. [BML FA 135515]

[2637] Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.192.

[2638] Alexandre Lacassagne, « Cesare Lombroso (1836-1909) », in Archives d'anthropologie criminelle, 1909, p.892.

[2639] Camille Genod, op.cit., 1893, p.4. [BML FA 135507]

contestable. Ce n'est pas non plus la recherche de « stigmates qui pourraient servir à distinguer un criminel et, en le marquant au fer rouge, à le désigner immédiatement à l'attention ». Au contraire, ce sont les lacunes de ce travail d'observation qui sont soulignés, et principalement le peu d'importance accordé par le professeur de Turin à l'étude du cerveau, « tandis que de longs chapitres sont consacrés à nous faire connaître mille détails sur le genre de vie des criminels, sur leurs goûts »[2640], bref à une étude « sociologique » du phénomène criminel au sens où nous l'entendrions aujourd'hui. L'idée qu'on puisse mettre en évidence certaines caractéristiques anatomiques du cerveau criminel est nettement récusée, mais il n'est pas exclu que « la science des localisations », la phrénologie, permette un jour « d'expliquer la prédominance de certains mauvais instincts par la prépondérance qualitative des zones cérébrales qui leur correspondent »[2641]. En revanche, il faut souligner aussi que Lacassagne n'emprunte pas seulement à Lombroso pour élaborer ses théories. À celle du « criminel-né », il ajoute celle du « type criminel », empruntée à Gabriel Tarde, qu'il décrit en ces termes : « système musculaire très développé, faciès caractérisé par la saillie des zygomes et la lourdeur de la mandibule », faisant nettement référence, pour ce second stigmate, à Léonce Manouvrier. À ce dernier il emprunte également ses conceptions au sujet de l'atavisme, point sur lequel il diverge sans doute le plus nettement de Lombroso. Lombroso rapproche le criminel de « l'homme des époques préhistoriques, né tout à coup parmi nous avec les instincts et les passions de ces premiers âges »[2642], cependant que Manouvrier préfère considérer qu'il est comparable aux races « inférieures », certes, mais contemporaines[2643]. Et Lacassagne suit Manouvrier à ce sujet : il voit ainsi dans la pratique des tatouages « la répétition de coutumes spéciales aux peuples primitifs » –

[2640] Camille Genod, op.cit., 1893, p.5. [BML FA 135507]

[2641] Camille Genod, op.cit., 1893, p.46. [BML FA 135507]

[2642] Alexandre Lacassagne, Préface à Émile Laurent, op.cit., 1908, p.VI. [BML FA 135679]

[2643] Notre rapport au temps et la valeur accordée à l' « ancien » ont considérablement évolué. D'abord modèle à imiter, l' « ancien » devient une figure à dépasser à la fin du Moyen Age, le présent n'étant plus facteur de décadence mais vecteur de progrès. Au XIXe siècle, le triomphe de l'idéologie du progrès associé aux découvertes coloniales confondent l' « ancien » et le « sauvage » dans une commune détestation.

Sur ce point, on renvoie à François Hartog, Anciens, modernes, sauvages, Paris, Galaade, 2005, 256 p.

comprenez les sauvages exotiques que l'avancée coloniale offre alors aux yeux du public européen – là où son confrère transalpin diagnostique « une interruption, puis un retour en arrière », bref une pratique empruntée « à nos ancêtres » :

> « Où Lombroso voit des types anciens, nous ne voyons que des types retardés »[2644].

Dans l'analyse du conflit supposé opposer Lacassagne et Lombroso, l'erreur ne s'explique donc sans doute pas tant par les protestations et les critiques du Lyonnais à l'égard de l'Italien : on a vu qu'elles seraient largement infondées et qu'elles ne sont pas aussi virulentes qu'on a pu le dire. Le légiste turinois a bien d'autres détracteurs, et qui sont autrement plus polémiques. En revanche, la pluralité des influences théoriques à l'œuvre dans la réflexion de Lacassagne a, semble-t-il, été longtemps négligée.

2. Aux sources de la notion de « milieu social »

Ceci étant posé, on veut à présent s'intéresser plus spécifiquement à cette fameuse notion de « milieu social », qui est semble-t-il la clé de compréhension de l'originalité de la pensée d'Alexandre Lacassagne. Là encore, la complexité est au rendez-vous, quoique les principes généraux de l'école lyonnaise de criminologie soient le plus souvent résumés sous la forme de quelques aphorismes, énoncés en peu de mots. Le recours à de telles formules, qui semblent pêcher par excès de simplicité, interroge d'ailleurs.

> « L'École de Lyon a souffert – souffre encore – de la facilité trompeuse qu'offrent ces aphorismes qui, tout à la fois, en recèlent la pensée et l'obscurcissent »[2645].

Arrêtons-nous un moment sur ce terme d' « aphorisme », et sur cet étrange procédé choisi par le professeur pour diffuser sa pensée. Qu'est-ce donc qu'un aphorisme ? En linguistique, il s'agit d'un énoncé autosuffisant, qui peut par conséquent être lu, compris et interprété sans faire appel à un autre texte. C'est une pensée qui en autorise d'autres et suscite la réflexion,

---

[2644] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1881, p.115. [BML FA 135321]
Régine Plas, « Tatouages et personnalité criminelle », in Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p.157-167.
[2645] Henri Souchon, op.cit., 1974, p.535-536.

ouvrant la voie à de nouvelles perceptions et conceptions. Même si sa formulation paraît définitive, il ne prétend pas tout dire ni dire le tout d'une chose mais tient davantage de l'évocation sibylline que de l'axiome. Bien que ressemblant fort à d'autres formes déclamatoires comme le proverbe ou la maxime, il ne doit cependant pas être confondu avec elles : ce n'est ni un adage, ni un dicton, qui prétendent énoncer des vérités éprouvées ; ni une maxime, qui a une connotation morale. L'aphorisme est un trait d'esprit qui présente un caractère plus descriptif, spirituel voire paradoxal. Péremptoire, il se présente comme un énoncé autoritaire et fermé. Sans doute, c'est le type de formulation idéal pour porter la contradiction « en quelques paroles incisives, quelques-unes décisives »[1] , et c'est justement pour s'opposer à l'École italienne lors du premier congrès d'anthropologie criminelle qui se tient à Rome en 1885 que Lacassagne formule les premiers. Stylistiquement, un aphorisme se caractérise par le recours à divers procédés gnomiques : formules impersonnelles (recours à l'usage des infinitifs, pronoms indéterminés et troisième personne par exemple), et présent de vérité générale, qui donnent à l'énoncé aphoristique une portée universelle. Rappelons les quatre sentences[2647] auxquelles on résume souvent la criminologie d'Alexandre Lacassagne :

1. « Tout acte nuisible à l'existence d'une collectivité est un crime ».
2. « Tout crime est un obstacle au progrès ».
3. « Le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité ; le microbe, c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter ».
4. « Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent ».

Chacun de ces énoncés mérite bien d'être qualifié d'aphorisme : on y retrouve l'usage systématique du présent, et les groupes sujets – « le milieu social », « le microbe », « nous », « la justice » ou « la société » – sont marqués par une commune indétermination. En les prononçant, Lacassagne s'inscrit à la suite d'autres grands médecins qui, bien avant lui, ont recouru

---

Gabriel Tarde, Mémoires divers, 1880-1889, p.7.

[2647] Marc Renneville en retient trois, Martine Kaluszynski six. Mais c'est à la liste précise qu'en dresse Lacassagne lui-même en 1913 qu'on préfère s'en tenir ici.

Alexandre Lacassagne, « Les transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale, de 1810 à 1912 », in Archives d'anthropologie criminelle, 1913, p.364.

à ce type d'énoncé. Depuis Hippocrate qui formule ce qu'on peut considérer comme le premier recueil d'aphorismes dans l'ouvrage éponyme[2648], c'est un mode d'expression cher au monde médical[2649]. L'histoire du mot[2650] nous apprend d'ailleurs que c'est sous la plume d'un médecin, dans les *Chirurgies* de Henri de Mondeville, que le terme apparaît pour la première fois en 1314. C'est un autre médecin, Rabelais, qui consacre son orthographe moderne, transformant l'ancien « aforisme » en « aphorisme » dans *Le Cinquième Livre*[2651]. On comprend aisément le succès d'un tel mode d'énonciation auprès de scientifiques, désireux d'asseoir leur légitimité en proférant des principes aussi définitifs que possible, ne fusse qu'en apparence. Formule concise, résumant une théorie et sonnant comme une prescription, facile à retenir et faisant presque figure de *credo*, tenant à la fois de la définition et du précepte, conciliant « la proposition dogmatique et la proposition pratique, la science et l'idéologie »[2652], l'aphorisme est à la fois un « résumé de la théorie et [un] guide moral »[2653]. Énoncé autosuffisant, qui se comprend de soi-même et rappelle la loi, il peut donner lieu à force commentaires : parole du maître, il autorise toutes les gloses, toutes les exégèses. Il n'est donc autoritaire que dans sa formulation, puisqu'il autorise une diversité d'interprétations. C'est tout l'avantage de ce type d'énoncé, en même temps que son défaut majeur, entre simplicité apparente et paradoxe fécond en interprétations, d'autant qu'il est fait pour être médité hors de toute référence à l'ensemble de l'œuvre, s'exposant à toutes les déformations et à toutes les mésinterprétations. C'est donc méconnaître le sens même du mot « aphorisme », par lequel Lacassagne lui-même désigne ces formules qui résument sa pensée, que de dire que leur

---

[2648] Hippocrate, Aphorismes, Paris, Cie générale de publicité et d'édition, 1957, CX-199 p.

[2649] Plus contemporain d'Alexandre Lacassagne, on connaît les Aphorismes sur l'amour et la mort d'Arthur Schopenhauer, d'abord inscrit à la faculté de médecine de Gœttingen. Même une fois sa carrière philosophique commencée, il continue de fréquenter davantage le laboratoire des naturalistes que les leçons des philosophes, et manie même le scalpel.

[2650] À ce sujet, on renvoie au Dictionnaire international des termes littéraires. En ligne : http://www.ditl.info [Consulté le 30 mars 2009]

[2651] « Pour lors tenoit une mappemonde et la leur exposoit sommairement par petits aphorismes, et y devenoient clerz et sçavants en peu d'heure, et parloient de choses prodigieuses élégamment et par bonne mémoyre, pour la centiesme partie desquelles sçabvoir ne suffiroit la vye de l'homme ». (François Rabelais, Le Cinquième Livre, 1564).

[2652] Martine Kaluszynski, op.cit., 1988, p.180.

[2653] Henri Souchon, op.cit., 1974, p.537.

simplicité ne rend pas justice à la complexité de sa réflexion. Car si la pensée de Lacassagne est exprimée sous forme aphoristique, c'est au contraire qu'elle est complexe, volontiers paradoxale, autorisant une diversité d'interprétations. Henri Souchon le montre bien, qui précise qu'entre 1885, date du premier congrès d'anthropologie criminelle à l'occasion duquel Alexandre Lacassagne s'élève pour la première fois contre Lombroso, et 1913, lorsqu'il fait le bilan de trois décennies d'enseignement et de travaux en anthropologie criminelle, la liste de ces aphorismes a connu bien des variations, leur formulation même étant d'ailleurs très instable.

C'est plus particulièrement sur le troisième de ces aphorismes « canoniques » qu'on veut s'arrêter ici :

> « Le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité ; le microbe, c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter ».

Consacrant le rapprochement du naturel et du social, Alexandre Lacassagne file une métaphore, désormais bien connue, envisageant d'appliquer à la société les lois de la biologie et considérant donc qu'elle a, « comme la plupart des corps vivants […] ses parasites et ses microbes. Ce sont les criminels » :

> « Sur ce terrain, les comparaisons sont faciles. Vous avez entendu parler de microbes aérobies ou vivant en présence de l'air, de microbes anaérobies ou se multipliant dans les milieux privés d'oxygène. N'avez-vous pas de même les criminels exerçant leur profession au grand jour et ceux qui ne la pratiquent que nuitamment, vivant dans l'ombre épaisse et grouillante des bouges. […] De même le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité. Le microbe est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter »[2654].

Quoique largement rebattue, la comparaison n'est pas sans intérêt ni conséquence. D'une part, elle dénie au criminel le statut d'humain. On peut difficilement envisager une conception de la criminalité qui soit moins

---

[2654] Alexandre Lacassagne, Discours prononcé à la séance d'ouverture du IIe Congrès du patronage des libérés. Session de Lyon, Juin 1894, Lyon, Storck, 1894, p.4-5.

« sociologique » : faire du criminel un « germe » c'est s'enfermer résolument dans une conception médicale, biologisante et naturaliste de la question. Le voilà « abaissé au rang ontologique d'une maladie, d'un microbe, en bref : d'une *chose* […], nuisance à éradiquer au même titre que le choléra ou la peste »[2655]. L'attitude des criminologues qui, à la suite de Lacassagne, adoptent une telle conception du phénomène criminel est donc sans équivoque : considérer le crime comme une maladie ne conduit certainement pas à se montrer plus indulgent à l'égard des criminels, au contraire. C'est d'ailleurs cette intransigeance qui suscite l'opposition de certains juristes, partisans du libre arbitre et de la responsabilité, défenseurs de l'idée d'amendement. D'autre part, on peut déduire d'une telle assimilation du criminel à un bacille nuisible que Lacassagne développe une conception organiciste de la société, assez caractéristique de son adhésion au positivisme :

> « il ne faut […] pas considérer les hommes comme des individus particuliers, des êtres isolés*, écrit-il,* mais bien comme *les parties d'un même organisme* »[2656].

En conséquence, dans sa criminogenèse, les déterminants de la criminalité ne doivent pas être circonscrits au seul corps individuel, mais bien être envisagés dans leur rapport au milieu. Dans l'étiologie du crime, le facteur individuel lui paraît négligeable par rapport au facteur social, même s'il admet l'existence de particularités physiques chez les criminels :

> « Sans doute, dans l'organisation psychique et physique du criminel il y a des anomalies, mais celles-ci proviennent de l'état social défectueux dont il a subi l'influence. […] Il ne faut tenir compte que des influences sociales, parce que le milieu modifie l'organisme et crée ainsi certaines anomalies »[2657].

Pour prendre une image phrénologique, il n'y a donc pas de « bosse du crime », mais une bosse induite par la misère, laquelle conduit au crime : le signe physique n'est pas un symptôme de criminalité, c'est le signe de conditions de vie susceptibles de conduire au crime[2658]. Dès lors, l'analyse

---

[2655] Laurent Mucchielli, op.cit., 2000, 3, p.66.

[2656] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.3. C'est moi qui souligne.

[2657] Gerard Van Hamel, Les causes économiques de la criminalité. Etude historique et critique d'étiologie criminelle, Paris, Maloine, 1903, p.153. [BML FA 140852]

[2658] Sur ce point, on renvoie aux démonstrations d'Alexandre Lacassagne.

doit porter sur le corps social tout entier et c'est à ce titre que l'on peut dire que l'anthropologie que développe le Lyonnais est bien, pour une part, une anthropologie *sociale*[2659] : il n'envisage pas seulement l'étude physique de l'homme, mais bien aussi celle de ses mœurs et de ses comportements en société. Pour mener à bien l'entreprise qu'il appelle de ses vœux, « il faut la compréhension parfaite du milieu social et l'appréhension exacte de la réaction de ce milieu sur l'homme lui-même »[2660]. Comme au début du XIXe siècle Philippe Pinel envisage une causalité psycho-somatique autant que somato-psychique de la folie, accordant une place équivalente aux causes physiologiques prédisposantes et aux causes environnementales occasionnelles, de même, c'est comme « une causalité en boucle »[2661] qu'est pensée la liaison du physique et du moral telle qu'elle est envisagée par les anthropologues de la fin du XIXe siècle, vie organique, vie mentale et vie sociale étant inextricablement liées par des rapports étroits de réciprocité. Dès lors, il paraît complexe, et même peu pertinent, de distinguer ce qui relève de l'organisme individuel de ce qui incombe au milieu. D'autant que ce dernier concept, central dans la pensée d'Alexandre Lacassagne et de l'école anthropologique « française », n'a pas grand chose de commun avec la définition qu'en donne aujourd'hui un dictionnaire de sociologie.

Pour mémoire, rappelons ici que cette notion, sociologique par excellence, est d'abord, comme nombre de notions de cette discipline d'ailleurs, un emprunt à la biologie[2662]. C'est Émile Durkheim qui finalise en effet le transfert dans le social de la notion bernardienne de « milieu intérieur ». Claude Bernard la définit dans son livre posthume : *Leçons sur les*

« Actes du I^e^ Congrès d'Anthropologie criminelle », in Archives d'anthropologie criminelle, 1886, p.176-sq.

« Actes du IIe Congrès d'Anthropologie criminelle », in Archives d'anthropologie criminelle, p.517-sq.

[2659] L'analyse de l'étude d'André Constantin permet bien de cerner l'aspect « mosaïque » d'une telle science, qui convoque des données strictement sur l'origine sociale (« les officiers de cavalerie »), des éléments de raciologie (« race gauloise », « type *alpinus* »), de crâniologie (« dolichocéphale », « bracycéphale ») et de démographie (évaluations des taux de nuptialité, de fécondité) assez indifféremment pour mener à bien son office.

[2660] Alexandre Lacassagne, op.cit., 22 mars 1884, p.402. [BML FA 135407]

[2661] Laurent Mucchielli, op.cit., 1995, p.10.

[2662] Cela n'est guère pour nous surprendre, quand on sait que les médecins sont initialement très nombreux dans les rangs des sociologues, et ce alors que la discipline n'est encore qu'en construction.

phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux[2663]. Le « milieu intérieur » est la condition de possibilité de « la vie constante ou libre [qui] est la troisième forme de la vie, [… celle des] animaux les plus élevés en organisation », dont l'homme bien sûr. Il est décrit comme un liquide qui entoure les cellules et permet leur survie ainsi que leur fonctionnement. Le physiologiste précise également que, grâce à l'homéostasie, cette fonction de l'organisme qui consiste à maintenir le milieu intérieur constant (température, concentration du glucose, etc.), ce dernier ne change pas : « les variations atmosphériques s'arrêtent à lui de sorte qu'il est vrai de dire que les "conditions physiques du milieu" sont constantes pour l'animal supérieur ; il est enveloppé dans un milieu invariable qui lui fait comme une atmosphère propre dans le milieu cosmique toujours changeant... »[2664]. Il y a donc pour l'animal réellement deux milieux : un milieu extérieur dans lequel est placé l'organisme, et un milieu intérieur dans lequel vivent les éléments des tissus. L'existence de l'être se passe, non pas dans le milieu extérieur (air atmosphérique pour l'être aérien, eau douce ou salée pour les animaux aquatiques), mais dans le milieu liquide intérieur formé par le liquide organique circulant qui entoure et où baignent tous les éléments anatomiques des tissus. Si l'on transfère cette notion de « milieu intérieur » de la physiologie à la sociologie, on considère que les cellules sont les individus, et qu'ils baignent pas conséquent dans un milieu qui les isole des variations extérieures. Pour le physiologiste, la fixité du milieu intérieur est la condition de la vie libre et indépendante. Pour le sociologue, l'admettre c'est rompre avec tout déterminisme climatique ou social. Dans la vie constante, l'être vivant paraît libre et les manifestations vitales semblent produites et dirigées par un principe vital *intérieur* affranchi des conditions physiques ou chimiques extérieures. Si l'on pousse jusqu'au bout l'adaptation de la théorie bernardienne à l'analyse de la vie en société, il ne paraît donc plus pertinent, par exemple, de construire des graphiques saisonniers rendant compte des variations d'un phénomène, la criminalité par exemple [Fig.56], sauf à

[2663] Claude Bernard, Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux : cours de physiologie générale du Muséum d'histoire naturelle, Paris, Baillière, 1878-1879, 2 vol. [BML SJ 013/7 et 013/8]

[2664] Claude Bernard, op.cit., 1878-1879, p.112-113.

considérer que les individus qui y sont impliqués n'appartiennent pas à la catégorie des « animaux supérieurs », seuls concernés par la théorie précédemment énoncée.

<u>Fig.56</u> : Évolution saisonnière de la criminalité à la Guadeloupe,
in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1889, p.164.

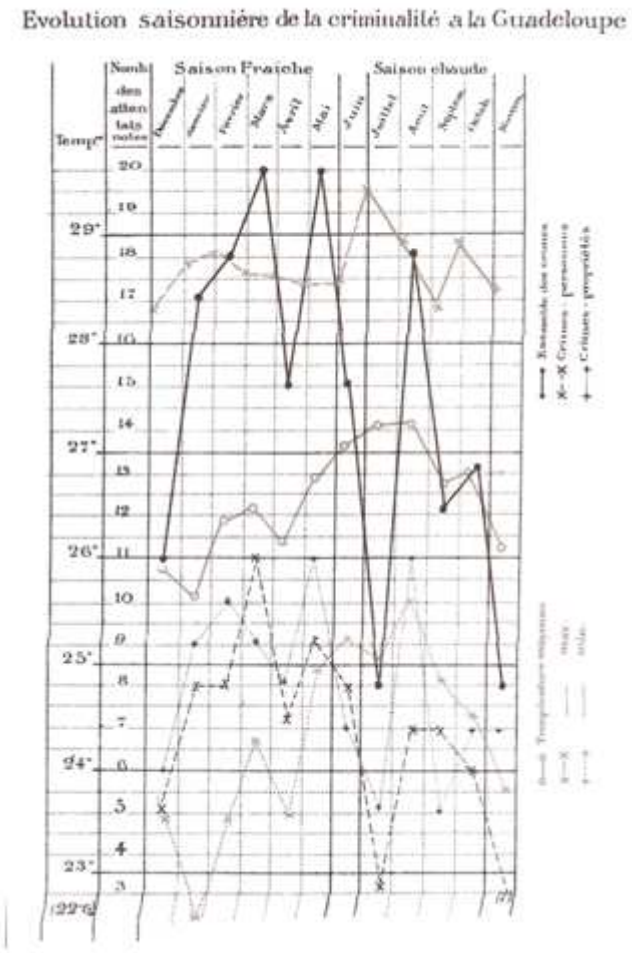

Ce graphique établit une corrélation entre la criminalité et la température ambiante : on peut y lire parallèlement la courbe des températures mensuelles moyennes, celle des températures maximales et minimales et, en regard, celle des crimes en général, des crimes contre les personnes et contre la propriété.

Mais l'apparente liberté de l'être vivant supérieur, affranchi des contingences du milieu extérieur grâce à la barrière protectrice que constitue

son milieu intérieur, est une illusion. Tout au contraire, c'est particulièrement dans le mécanisme de la vie constante ou libre que ces relations étroites se montrent dans leur pleine évidence. On comprend mieux, dès lors, l'intérêt pour Durkheim de recourir à cette notion de « milieu intérieur » : il précise *dans Les règles de la méthode sociologique*[2665] que « l'origine de tout processus social doit être recherchée dans la constitution du milieu social interne »[2666], suivant presque pas à pas le schème de raisonnement bernardien pour fonder la sociologie. Dans les écrits du sociologue, le « milieu interne » de Bernard, c'est la « conscience collective », qui est formée des représentations qui constituent un groupe social en attribuant aux individus qui le composent une identité : les diverses consciences collectives – une par groupe social – sont autant d'espaces aménagés et construits de manière à permettre aux individus de faire face aux contraintes toujours plus fortes de leur existence. Les relations établies entre la société et l'individu font penser à celles qui relient les cellules et l'édifice organique – autonomie des parties et subordination à la totalité, puisque les éléments en question ne peuvent exister qu'en tant que parties du tout – à ceci près que, pour Durkheim, l'État est le régulateur, alors selon Claude Bernard c'est le système nerveux qui joue ce rôle. Un tel rapprochement explique l'intérêt marqué des médecins pour la discipline sociologique dès ses débuts[2667], puisqu'elle se situe d'emblée à la frontière entre le naturel et le social, empruntant largement à la biologie pour construire ses propres concepts et outils de réflexion ; ainsi qu'à l'anthropologie, qui présente au moins deux facettes, l'une physique et l'autre sociale.

Dans un tel contexte intellectuel, on comprend que Lacassagne en vienne à développer sa théorie du milieu social, conçu comme « une agrégation

---

[2665] Émile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, Paris, Alcan, 1895, 186 p. [BML FA 434987]

[2666] Émile Durkheim, op.cit., 1895, p.111. Cité par Jacques Michel, « Émile Durkheim et la naissance de la science sociale dans le milieu bernardien », in Jacques Michel (dir.), La nécessité de Claude Bernard. Actes du colloque de Saint-Julien-en-Beaujolais des 8, 9 et 10 décembre 1989, Paris, Klincksieck, 1991, p.238.

[2667] Soulignons ici qu'il reste toujours difficile de dater unanimement la naissance d'une science, la question étant lourde d'enjeux et de pouvoirs. Si, considérant le projet cognitif de la sociologie, on peut en faire remonter l'émergence au siècle de Lumières, voire à la Renaissance et à la Réforme, il semble toutefois admis que la sociologie se concrétise véritablement dans les vastes enquêtes statistiques officielles qui sont mises en œuvre en France sous la monarchie de Juillet et la Seconde République.

d'individus ». Mais pour autant, Lacassagne n'est pas véritablement un sociologue : il ne suit pas strictement les pas de Durkheim, mais développe une conception originale du « milieu social » qui emprunte également à Franz-Joseph Gall, le fondateur de la phrénologie. Or cette importance essentielle de la phrénologie dans la pensée d'Alexandre Lacassagne a longtemps été sous-évaluée[2668], jusqu'aux récents travaux de Marc Renneville. Le Lyonnais possède les écrits de Gall[2669], et il les a lus. Dans l'autobiographie intellectuelle qui préface le catalogue de sa bibliothèque, il précise même à quelle date : entre 22 et 28 ans, pendant ses années de jeunesse et de formation intellectuelle donc. Mais sa fidélité aux idées phrénologiques est persistante. En 1906, il écrit :

> « Je m'intéresse à Gall, et je suis convaincu que l'on n'a pas rendu à ce grand génie la justice qu'il mérite. »[2670]

Cette même année, il fait soutenir à l'un de ses élèves une thèse consacrée à l'évaluation de la portée historique de la phrénologie[2671]. À cette occasion, l'élève rend hommage au maître dont il confirme l'intérêt pour ces théories :

> « Nous savons combien ce sujet lui était cher, avec quelle persévérance il avait accumulé ses documents ».

Pour Gall, « les facultés ou dispositions […] innées […] sont seulement modifiées par les circonstances extérieures, milieu social, éducation, conditions climatériques »[2672]. Presque toute la théorie criminologique de Lacassagne tient dans cette assertion : l'homme criminel présente un certain nombre de prédispositions au crime, mais ce sont les circonstances extérieures, le « milieu » qui vont le conduire, ou non, à commettre un acte

---

[2668] Il faut signaler une exception à cette règle, l'ouvrage de Jaap van Ginneken, Crowds, Psychology, and Politics. 1871-1899, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p.114-115.

[2669] Dans le fonds Lacassagne, on trouve le Discours d'ouverture de son cours public [prononcé] le 15 janvier 1808, Paris, F. Didot, 1808, 13 p. [BML FA 138682]

Mais Lacassagne constitue également un dossier de pièces manuscrites sur le viennois [BML FA Ms 5214], et rassemble 14 ouvrages ayant trait à sa pensée.

[2670] Lettre manuscrite d'Alexandre Lacassagne, à un destinataire non identifié, pour le remercier de lui avoir fait parvenir « la copie d'une lettre de Broussais sur l'autopsie de Gall », le 24 mai 1906. Courrier conservé dans la collection de manuscrits autographes rassemblée pendant la première moitié du XXe siècle par le Docteur Erik Waller et acquise en 1955 par la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala, numérisé et en ligne.

http://waller.ub.uu.se/images/Waller_Ms_fr2/04946/f_001a.jpg [Consulté le 1e avril 2009]

[2671] Jean Létang, Gall et son œuvre, Lyon, Maloine, 1906, 123 p. [BML FA 132284]

[2672] Jean Létang, op.cit., 1906, p.117. [BML FA 132284]

délictueux. Mais le Lyonnais ne s'en tient pas à cette seule idée. Du reste, si l'on accorde quelque crédit à l'existence d'un « esprit des lieux », une telle filiation n'est pas pour nous surprendre. Lyon est en effet une place essentielle pour le développement de la phrénologie dans la première moitié du XIXe siècle[2673], autour de la figure de Fleury Imbert (1796-1851). Le musée d'histoire de la médecine de la faculté de Lyon, dont Lacassagne amende très largement les collections, possède quelques crânes issus des collections phrénologiques de la première moitié du siècle. Le professeur y ajoute d'ailleurs un certain nombre de pièces sur le maître viennois :

> « j'ai collectionné […] à Lyon de nombreuses pièces ayant appartenu à Gall ou le concernant »[2674].

Et quand il accède à la chaire de médecine légale de la Faculté de Lyon, Lacassagne prend la suite d'Émile Gromier (1811-1878), également adepte de la science des crânes. Mais lui-même ne suit pas Gall dans ses excès cranioscopiques :

> « Il est en effet impossible de croire à l'influence du cerveau, mou et dépressible, sur le crâne, substance dure et résistante »[2675].

Alexandre Lacassagne n'ajoute donc pas foi à la théorie du relief crânien, il ne verse pas dans la recherche effrénée des dépressions et autres proéminences sur le crâne de ses patients. Mais il admet l'existence d'une relation de proportionnalité entre le volume de l'encéphale et le développement mental. C'est l'idée qu'il défend, avec Cliquet, en 1878 dans les colonnes des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*[2676], ce qui revient à défendre l'idée d'un lien entre l'ostéogenèse crânienne et le travail cérébral :

> « la tête grossit pendant la période d'activité psychique et la circonférence maxima présente de vingt-cinq à soixante ans un écart plus grand chez les individus dont le cerveau travaille que chez les manouvriers par exemple »[2677].

[2673] Sur ce point, on renvoie à Marc Renneville, op.cit., 1998, chapitre VIII : L'essor de la phrénologie, p.358-418.

[2674] Lettre manuscrite d'Alexandre Lacassagne, le 24 mai 1906, op.cit. En ligne.

[2675] Jean Létang, op.cit., 1906, p.98. [BML FA 132284]

L'élève développe ici une critique de la science phrénologique qu'il emprunte à Lacassagne.

[2676] Alexandre Lacassagne et Cliquet, op.cit., juillet 1878, 18 p. [BML FA 427564]

[2677] Jean Létang, op.cit., 1906, p.113. [BML FA 132284]

En dépit des critiques nombreuses dont Gall fait l'objet dès le début du XIXe siècle, Lacassagne reste convaincu qu'il vaut mieux que ne l'avaient laissé entendre Maine de Biran, Flourens, Lélut et les métaphysiciens du siècle précédent.

C'est surtout comme physiologiste que Franz-Joseph Gall intéresse Lacassagne. On ne peut nier, en effet, qu'il ait fait faire de grands progrès à l'anatomie du cerveau dont il décrit « le premier […] la structure générale […] en distinguant la substance blanche et la substance grise »[2678], y différenciant « des ganglions et des fibres »[2679] et en donnant « par là une notion exacte, presque histologique, de la structure de la moelle et de l'encéphale »[2680]. Lacassagne s'inspire très largement de cette description dans ses propres écrits, considérant que « le cerveau n'est qu'un agglomérat, une colonie de ganglions »[2681]. Il emprunte également au médecin viennois le principe des localisations cérébrales. Gall affirme que le siège de la joie, du délire et de l'imbécillité est, comme pour l'intelligence, l'encéphale, faisant pièce aux théories de Cabanis et Bichat pour lesquels les passions étaient des phénomènes de la vie organique se manifestant dans les viscères thoraciques ou abdominaux et relevant de leur physiologie. Pour lui « les passions, les penchants, les instincts, sont de même nature que l'intelligence, tous ces phénomènes sont des manifestations du même ordre, relèvent des mêmes causes, appartiennent également à la vie mentale »[2682]. L'idée est reprise et développée par Broca, qui localise « la faculté du langage à un point très limité, le pied de la troisième circonvolution frontale gauche »[2683]. Après lui, nombreux sont les physiologistes qui cherchent d'autres régions ayant une fonction déterminée, la zone sensitivomotrice par exemple, ou encore le centre de la mémoire des sons et de la parole. C'est encore un principe auquel Lacassagne adhère nettement :

[2678] Jean Létang, op.cit., 1906, p.116. [BML FA 132284]
[2679] *Idem*.
[2680] Jean Létang, op.cit., 1906, p.100. [BML FA 132284]
[2681] Alexandre Lacassagne, Préface à Émile Laurent, op.cit., 1890, p.4. [BML FA 135466]
[2682] Jean Létang, op.cit., 1906, p.102. [BML FA 132284]
[2683] Jean Létang, op.cit., 1906, p.110. [BML FA 132284]

> « Tous [les instincts, penchants et facultés] sont localisés dans des ganglions ou organes spéciaux [du cerveau] qui président à des fonctions isolées »[2684].

C'est d'ailleurs sur ce principe qu'il prétend fonder une nouvelle anthropologie, qui ferait le lien entre la physiologie de l'individu et la physiologie sociale. Il expose son programme lors de son élection à la présidence de la Société d'anthropologie de Lyon en 1884, critiquant de l'approche de Broca, trop « anthropométrique », reposant sur l'accumulation frénétique de mesures algébriques :

> « Je déplore pour ma part cette analyse *germanique*[2685] et cette invasion mathématique. Les mathématiques sont comme le cheval d'Attila : où elles ont passé, rien ne pousse plus »[2686].

Pour Lacassagne, ce qui manque à Broca, c'est une « théorie cérébrale » permettant de synthétiser les nombreuses mesures accumulées. Mais cette contestation de l'hégémonie naturaliste n'est qu'en demi-teinte : dans le fonds, le médecin adhère presque sans condition aux thèses de Broca, même s'il prétend les amender. Il insiste ainsi auprès de ses élèves du laboratoire de médecine légale pour qu'ils connaissent parfaitement tout ce qui peut être tiré d'un étude ostéologique. En 1900, lors de sa seconde investiture à la présidence de la Société d'anthropologie de Lyon, il insiste sur les liens importants qui existent selon lui entre l'anthropologie et la médecine légale, dont les méthodes d'observation lui semblent comparables :

> « Il y a tant de rapprochements et d'affinités entre l'anthropologie et la médecine légale qu'il me paraît que tout ce qui a été dit pour l'une peut s'appliquer à l'autre »[2687].

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit bien de faire parler les corps, et notamment les crânes.

Dans le programme alternatif qu'il propose pour l'anthropologie, alors redéfinie comme « l'étude de l'évolution de l'humanité d'après l'examen

---

[2684] *Idem*.

[2685] On appréciera ce trait d'antigermanisme…

[2686] Alexandre Lacassagne, « Méthodes et tendances de l'anthropologie contemporaine », in op.cit., 1884, p.402. [BML FA 135407]

[2687] Alexandre Lacassagne, « Discours prononcé à la Société d'anthropologie de Lyon, discours du 13 janvier 1900 », in op.cit., 1900, p.92.

des faits sociaux, biologiques »[2688], ce qui montre bien l'ampleur de ses vues tout en soulignant l'importance des liens qui existent sous sa plume entre faits de culture et faits de nature, Alexandre Lacassagne se montre particulièrement ambitieux. C'est en fait une « anthroposociologie » qu'il définit ainsi, s'opposant aux conceptions purement morphologiques de Broca et de Topinard, sans renoncer définitivement à des considérations biologiques. Les ouvrages de Georges Vacher de Lapouge, l'auteur essentiel de ce courant de la sociologie sont présents dans la bibliothèque du médecin lyonnais. Outre ce dernier[2689], il a lu René Worms, créateur en 1893 de la *Revue internationale de sociologie* et principal adversaire d'Émile Durkheim, et Otto Amon[2690]. Son ami Gabriel Tarde confirme cette persistante confusion des genres :

> « Qu'est-ce que la Sociologie ? Puisque, après tout, les faits sociaux ne sont qu'une *rallonge* des faits vitaux, il est loisible de la définir comme une *biologie supérieure*. C'est un peu vague, malheureusement, un peu banal, et il ne sort pas grand'chose de cette définition, si on la presse. La Sociologie me paraît être plutôt, avec plus de précision à coup sûr, une *psychologie collective*.
> Des anthropologistes veulent que la Sociologie ne soit qu'une branche de leur science, *l'Anthropologie sociologique*, puisque l'étude de la sociabilité humaine n'est qu'une partie de l'étude de l'homme. Les sociologistes, s'il leur prenait la fantaisie d'être aussi entreprenants, pourraient prétendre, avec la même apparence de raison, que l'anthropologie est une simple dépendance de la Sociologie, la *Sociologie anthropologique*, car l'homme n'est pas le seul animal sociable, et il serait aisé de montrer que certaines lois de la Sociologie humaine (je pense en particulier, qu'on me le pardonne, aux lois de l'imitation) sont communes aux sociétés animales »[2691].

Pour mener à bien l'entreprise anthropologique telle qu'il la conçoit, il faut selon Alexandre Lacassagne faire appel à « toutes les manifestations de la pensée ou de l'activité humaine », en conciliant le social avec le biologique.

[2688] Alexandre Lacassagne, « Méthodes et tendances de l'anthropologie contemporaine », in op.cit., 1884, p.409. [BML FA 135407]

[2689] Lacassagne possède : Georges Vacher de Lapouge, Race et milieu social : essais d'anthroposociologie, Paris, Rivière, 1909, 396 p. [BML FA 42312]

[2690] Otto Ammon, L'ordre social et ses bases naturelles : esquisse d'une anthroposociologie, Paris, Fontemoing, 1900, 38 p. [BML FA 428962]

[2691] Gabriel Tarde, « Rapport de M.G. Tarde à Sarlat (Dordogne) », in Bulletin de l'Union internationale de droit pénal, 1893, 14 p.80-81. [BML FA 136772]

Cette alliance, qui peut nous paraître contre nature, est pourtant centrale dans la réflexion du légiste lyonnais, pour lequel côté biologique et côté social sont étroitement liés « comme les deux aspects fondamentaux de la criminalité »[2692]. En dehors même du strict domaine de la criminologie, l'un et l'autre sont liés. Ainsi l'aptitude à la sociabilité, compétence *sociale* par excellence, diffère d'une race à l'autre selon Lacassagne, c'est-à-dire pour des raisons *biologiques.* C'est, sans surprise, la race blanche qui remporte la palme. De même, civilisation et progrès sont « en partie une disposition ou une éducabilité organique accumulées par l'hérédité »[2693]. On peut établir une étroite correspondance entre les conceptions phrénologiques du médecin lyonnais, et ses conceptions raciologiques[2694] et sociologiques[2695]. La classification des criminels qu'il élabore repose ainsi sur une typologie raciale empruntée aux conceptions phrénologiques. On peut établir le tableau suivant pour rendre compte, de façon synthétique, de ces correspondances :

Craniologie	Raciologie	Sociologie Faculté la plus développée	Criminologie
Individu occipital	Races nègres	Couche inférieure Instincts	Criminel d'instinct, « les vrais criminels, les incorrigibles »[2696]
Individu pariétal	Races mongoliques	Couche intermédiaire activité	Criminel d'acte, « par passion ou par occasion »
Individu frontal	Races blanches	Couche supérieure Intelligence	Criminel de pensée, « les vrais aliénés »

Tout en persistant à admettre un fondement biologique au comportement criminel, Alexandre Lacassagne refuse l'exclusivisme italien et la réalité statistique des stigmates anthropométriques. C'est notamment là que réside la complexité de sa pensée : l'homme sain, à quel que point de vue que ce soit, n'est pas sans défaut. Mais comment différencier les variations normales par rapport à la norme des variations pathologiques ? Lorsqu'on

[2692] Alexandre Lacassagne, « IIe congrès d'anthropologie criminelle », in Archives d'anthropologie criminelle, 1889, p.537.

[2693] Alexandre Lacassagne, Précis d'hygiène privée et sociale, Paris, Masson, 1895 (4e édition), p.591. [BML FA 427886]

[2694] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1895, p.605. [BML FA 427886]

[2695] Alexandre Lacassagne, Préface à Émile Laurent, op.cit., 1890, p.3. [BML FA 135466]

[2696] Alexandre Lacassagne, op.cit., in Revue scientifique, 1881, p.683-684. [BML FA 135835]

constate, comme Jules Dallemagne, que les stigmates que l'on relève comme autant de signes de déviance sont en réalité « très répandus »[2697], au point par exemple que seul un très faible pourcentage d'individus considérés comme normaux en sont épargnés, il devient difficile de s'accorder sur leur valeur significative. Du reste, ces différences, même considérées comme éloquentes, ne sont pas toujours vues comme pathologiques. Van Hamel écrit ainsi en 1903, dans son étude sur les *Causes économiques de la criminalité* que l'on peut relever « chez le criminel, [d]es modifications des fonctions, sans [qu'elles soient] pour autant des anomalies »[2698]. Ces particularités physiques comme les « penchants » sont, selon les circonstances, positifs ou négatifs : l'audace, qualité pour un soldat, est un défaut chez le criminel ; l'instinct d'accumulation se trouve chez le capitaliste comme chez le cambrioleur. C'est donc davantage l'usage qui est fait de l'instinct qui est problématique, plutôt que l'instinct en soi.

On le voit, il semble possible de faire dire bien des choses à Alexandre Lacassagne. Son approche de la criminalité est multifactorielle.

> « En substance, l'École de Lyon recense plusieurs "facteurs", naturels – climatiques, biologiques –, culturels – sociaux et interindividuels –, intégrés dans le concept de milieu social »[2699].

Le comportement criminel est la réaction de l'individu à une dysfonction de la relation organique qui l'unit à la société. Cet aspect organique de la relation qu'entretiennent l'individu et la société apparaît très clairement dans l'analogie établie par le médecin entre le milieu social et un bouillon de culture, le criminel et un microbe. Et la réaction ainsi induite est à étiologie mixte, à la fois interne et externe, biologique et sociale.

Les interprétations de sa pensée, elle-même éclectique sont multiples. Ses aphorismes relèvent de l'idéologie autant que de la théorie scientifique. Les principes de Lacassagne ne sont-ils pas qualifiés successivement, sous la plume de divers commentateurs postérieurs, de « *théorie* du milieu

---

[2697] Jules Dallemagne, op.cit., s.d., p.168-169. [BML FA 727782]
[2698] Gerard Van Hamel, op.cit., 1903, p.153. [BML FA 140852]
[2699] Henri Souchon, op.cit., 1974, p.536.

ambiant »[2700] selon Van Kan, d'« *hypothèse* du Milieu »[2701] pour Bonger, ou encore de « *doctrine* du Milieu social »[2702] chez Pinatel ? On hésite entre science (théorie, hypothèse) et idéologie (doctrine). La société entretient des causes d'inadaptation chronique, d'exclusion progressive pour les plus faibles, les plus malchanceux[2703], mais ces causes ne sont efficientes qu'en raison du rôle joué par certains individus « qui sollicitent, tentent, éprouvent la volonté d'autres individus rendus plus vulnérables par leurs conditions matérielles et morales d'existence »[2704]. Impossible de céder à un déterminisme fataliste. Pour Lacassagne, il est donc possible, en bon républicain radical convaincu qu'il est, de prôner une régénération morale laïque et collective fondée sur le principe de l'effort individuel. Commettre un crime alors que l'on est formé par l'école et soutenu par l'exemple implique que l'on doive porter toute la responsabilité de son acte. C'est pourquoi Lacassagne paraît si peu indulgent à l'égard du criminel. Le criminel porte atteinte à lui-même, n'ayant pas su faire preuve d'assez de force de caractère. Il porte surtout atteinte à la société, dont il freine l'essor malgré la formation qu'il a reçue. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'affirmation du légiste pour lequel « tout crime est un obstacle au progrès ».

Plus qu'un théoricien véritablement rigoureux, le Lyonnais est un inspirateur : il donne à penser, il fédère hommes et énergies, à la fois maître et militant, montrant la voie et orientant les recherches. À cheval sur plusieurs domaines scientifiques, à un moment de l'histoire des sciences où le bouillonnement intellectuel est intense, la pensée d'Alexandre Lacassagne peut être lue à différentes aunes. Ainsi quand il écrit que « les sociétés ont les criminels qu'elles méritent », s'inscrit-il dans la perspective sociologique de l'école classique de la responsabilité ? ou se pose-t-il en précurseur de Durkheim ? Faut-il entendre par là que la société porte la responsabilité de la criminalité qu'elle subit puisqu'il existe un rapport

---

[2700] Joseph Van Kan, Préface à Gerard Van Hamel, op.cit., Paris, Maloine, 1903, p.IV [BML FA 140852]

[2701] W.-A. Bonger, Criminalité et conditions économiques, Amsterdam, Tierie, 1905, 751 p. [BML FA 135216]

[2702] Jean Pinatel, « De Lacassagne à la nouvelle école de Lyon », in Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 1961, p. 151.

[2703] Alexandre Lacassagne, « Deuxième congrès d'anthropologie criminelle » in op.cit., 1889, p.535.

[2704] Henri Souchon, op.cit., 1974, p.544.

constant et nécessaire entre son état et un certain taux de criminalité ? ou bien faut-il comprendre que le crime est un fait social normal pour une société donnée, à un moment donné de son développement ? Quoi qu'il en soit, et même s'il ne faut pas prendre le concept de « milieu social » tel que défini par Alexandre Lacassagne au sens où on l'entend aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que le Lyonnais peut être compté parmi les précurseurs de la sociologie. S'il continue d'accorder foi à une anthropologie encore largement naturaliste, demeurant tributaire d'un cadre paradigmatique aux soubassements raciologiques, héréditaristes et craniométriques, il participe également au mouvement qui bouleverse cet ordre de pensée. En cette fin de XIXe siècle, ce changement de paradigme voit le succès grandissant de l'idée que le devenir de l'homme n'est pas tout entier inscrit dans son organisme et que la réunion des hommes en société produit des phénomènes d'un genre nouveau, des phénomènes proprement sociaux. À défaut de prendre pleinement la mesure de ce changement, en abandonnant ses anciens cadres de réflexion Lacassagne, comme nombre de médecins de son temps d'ailleurs, participe à cette évolution en jouant le rôle indispensable d'observateur, un observateur qui prétend porter sur l'homme un regard englobant unique, car « nul mieux que le médecin n'est en situation de posséder tous les éléments nécessaires pour embrasser l'ensemble du problème »[2705]. Mais si une « première grande réaction antinaturaliste » est bien en cours, surtout depuis Lacassagne et Tarde collaborent au sein des *Archives d'anthropologie criminelle*, le premier demeure médecin. Il ne saurait se résoudre à dénoncer, comme son collaborateur de Sarlat, l'emprise de la biologie sur les sciences humaines[2706]. Pour Lacassagne, on ne saurait s'affranchir de « la connaissance de l'homme physique, sans laquelle l'homme actif, pensant et aimant reste insaisissable ».

[2705] Jean Létang, op.cit., 1906, p.2. [BML FA 132284]

[2706] Gabriel Tarde procède à cette dénonciation dès son tout premier article : Gabriel Tarde, « La croyance et le désir. La possibilité de leur mesure », in La Revue philosophique, tome X, 1880, p.150-180. [BML FA 136150]

3. Des outils pluriels pour comprendre l'altérité

Les différents champs scientifiques ne sont pas encore délimités avec fermeté. Les positions de l'école lyonnaise de criminologie sont complexes et volontiers fluctuantes. Un processus de « naturalisation intégrale de l'homme »[2707] qui suppose que l'ensemble de ses comportements et de ses pensées sont inscrits dans l'organisation physiologique est à l'œuvre entre 1865 et 1885. Mais dans le même temps on voit émerger une science du social, emmenée par Émile Durkheim, qui rejette précocement cette essentialisation[2708]. Dans ce contexte intellectuel, Alexandre Lacassagne ne prend pas fermement position. Certes, il connaît sans doute peu les travaux de Durkheim. Le catalogue de sa bibliothèque ne recense qu'un seul de ses ouvrages : *Suicide et Natalité*[2709], qui est d'ailleurs plus une brochure publiée par le sociologue au début de sa carrière. Il a davantage lu Alfred Espinas, dont les recherches précèdent et préparent celles de Durkheim. Ce dernier ne rompt d'ailleurs pas avec la naturalisation du social. Au contraire, il invite explicitement à considérer les faits sociaux comme des faits naturels, afin de leur appliquer une méthode d'étude scientifique. Pour Durkheim, est considérée comme un fait social toute manière de faire fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure, entendue comme étant l'influence exercée par la société sur l'individu. La statistique permet de mesurer cette contrainte. En recourant à une démarche scientifique, à un naturalisme qui est en fait essentiellement méthodologique, pour analyser les faits sociaux comme des choses, on écarte les prénotions (les préjugés) et l'on définit rigoureusement les phénomènes étudiés, toutes méthodes auxquelles Alexandre Lacassagne ne saurait que souscrire. On a montré plus haut[2710] que Lacassagne et Durkheim partagent un commun intérêt pour la déviance, et plus particulièrement pour certains de ses objets, à l'instar du suicide. Mais cela

---

[2707] Sergio Moravia, op.cit., 1974, 865 p.

[2708] À ce sujet, voir Laurent Mucchielli, « Sociologie *versus* anthropologie raciale. L'engagement décisif des durkheimiens dans le contexte "fin de siècle" (1885-1914) », in Gradhiva. Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie, 21, 1997, p.77-95.

[2709] Émile Durkheim, « Suicide et Natalité. Étude de statistique morale », in Revue philosophique, 26, 1888, p.446-463. [BML FA 136511]

[2710] On renvoie ici à la lecture de notre chapitre 2, et notamment aux passages consacrés à la sociologie criminelle.

ne saurait faire du médecin un sociologue au sens strict, pas davantage que cette notion de « milieu » prétendument social qu'il veut mettre en avant dans sa criminologie. En revanche, par d'autres aspects de sa réflexion Lacassagne, et l'école de pensée qu'il initie, penchent davantage du côté de la sociologie.

En premier lieu, il paraît essentiel de relever l'importance accordée à l'étude statistique, même si l'on a vu que Lacassagne lui-même se garde de cette idolâtrie du chiffre, et aux aspects économiques de la criminalité et de la déviance. Dès 1881, dans son analyse de la « Marche de la criminalité en France »[2711], le médecin souligne avec force la concordance universellement observée entre la marche des « crimes-propriétés »[2712] et les fluctuations des prix du grain. L'année suivante, il défend la même thèse dans son essai de comparaison de la criminalité des villes et des campagnes[2713] : la campagne subirait plus directement les crises économiques, alors qu'en ville d'autres facteurs interviendraient, notamment les perturbations politiques. Il développe en conséquence une conception « loco-historique »[2714] de la criminalité. Après Lacassagne, nombreux sont les médecins de même obédience, travaillant sous sa direction lors de la rédaction de leur thèse, qui rédigent des monographies touchant de même au côté économique de la question de la criminalité, à l'instar d'Albert Bournet[2715] qui observe l'influence des conditions économiques sur un type de crimes, en l'occurrence les assassinats, et souligne leur augmentation proportionnelle à l'occasion des crises, ce qu'il explique par le fait que ces exactions seraient le plus souvent motivées par « la cupidité ». Mentionnons encore Henri Chaussinand[2716], Henry Coutagne qui amorce une étude sur l'influence des professions sur la criminalité mais décède trop tôt pour développer ses thèses, ou encore Jules Massenet, dont les réflexions sur les différents

---

[2711] Alexandre Lacassagne, « Marche de la criminalité en France de 1825 à 1880. Du criminel devant la science contemporaine », in op.cit., 1881, p.684. [BML FA 135385]

[2712] Il entend par là les crimes commis contre les biens, essentiellement les vols.

[2713] Alexandre Lacassagne, La criminalité comparée des villes et des campagnes, Lyon, Mougin-Rusand, 1882, 30 p. [BML FA 135392]

[2714] Gerard Van Hamel, op.cit., 1903, p.153. [BML FA 140852]

[2715] Albert Bournet, De la Criminalité en France et en Italie : étude médico-légale, Paris, Baillière, 1884, 153 p. [BML FA 135412]

[2716] Henri Chaussinand, Etude de la statistique criminelle de France au point de vue médico-légal, Lyon, 1881, 121 p. [BML FA 135387]

facteurs déterminant l'action humaine en générale, et plus particulièrement la criminalité[2717], sont au cœur du sujet. Il y tente une classification des facteurs de la criminalité, distinguant ceux qui relève du biologique, ceux qui appartiennent à l'ordre physique et les facteurs strictement sociaux.

> « Il reconnaît l'existence de facteurs physiques, mais ajoute immédiatement que ceux-ci relèvent pour la plus grande part du milieu social, qui se traduit de diverses façons : l'éducation, les privations et les jouissances, les intoxications, le mariage, les suggestions multiples de l'entourage, l'imitation, les doctrines philosophiques »[2718].

Sa thèse ne fait pas l'unanimité, et sa tentative de classification des facteurs sociaux de la criminalité fait l'objet de certaines critiques, leur complexité se prêtant sans doute mal aux classements rationnels. À n'en pas douter, le « mal de misère » explique largement la criminalité. C'est même un facteur prépondérant dans l'étiologie du crime, « les autres éléments étant absolument dominés par les influences économiques »[2719]. Attention à ne pas simplifier une telle conception de la criminalité : il ne s'agit nullement de dire que, la pauvreté empêchant certains individus de subvenir à leurs besoins, il leur faut recourir à des moyens illégaux pour pallier ce déficit. Dans l'esprit de ces médecins, la misère a des conséquences physiques sur les individus :

> « l'alimentation défectueuse, les mépris des lois élémentaires de l'hygiène, retentissent dangereusement sur [l]es centres [nerveux régissant les instincts][2720] et les mettent hors d'état de résister aux causes prédisposantes »[2721].

Pour les tenants de cette école, le statut matrimonial explique aussi pour une part la criminalité. N'intervient-il pas dans l'étiologie du suicide, ainsi que l'ont montré Lacassagne et Durkheim ? Il existerait ainsi une nette influence du célibat sur la criminalité, cette situation de solitude étant liée à des conditions économiques défavorables :

[2717] Jules Massenet, op.cit., 1893, 76 p. [BML FA 135515]
[2718] Gerard Van Hamel, op.cit., 1903, p.160. [BML FA 140852]
[2719] Gerard Van Hamel, op.cit., 1903, p.161. [BML FA 140852]
[2720] Dans la théorie d'Alexandre Lacassagne, les centres des instincts se trouvent dans la partie postérieure du cerveau, donc en rapport avec les viscères et fatalement influencés par les différentes conditions du milieu social
[2721] Gerard Van Hamel, op.cit., 1903, p.162. [BML FA 140852]

> « On vit tout juste, mais le salaire ne permet pas de songer au mariage, donc la misère cause le célibat et par là tout le cortège des crimes du sexe : les avortements, les infanticides, les attentats au vitriol, les assassinats par vengeance, les viols, les attentats à la pudeur, les suicides, la série des crimes à deux et la plaie de la prostitution »[2722].

Mais cette attention aux aspects économiques et sociaux n'est pas la seule dimension sociologique du travail d'Alexandre Lacassagne et de ses confrères sur l'altérité. Plus intéressante sans doute, l'attention particulière qu'il prête au discours des acteurs, en l'occurrence les criminels, ou encore un inverti dans le cas de Georges Apitzsch, est plus singulière et plus surprenante. Constituant les individus qu'il observe en producteurs de savoir à part entière, Alexandre Lacassagne leur donne la parole en leur demandant de prendre la plume. C'est sans doute ainsi qu'il leur présente la chose d'ailleurs. Luigi Richetto confesse ainsi, au cours de son autobiographie, qu'il « écri[t] ces lignes pour satisfaire aux nobles convoitises scientifiques du plus éminent médecin légiste de cette brillante époque »[2723]. Cet aspect de la méthode de travail d'Alexandre Lacassagne est particulièrement original. Louvoyant efficacement entre les deux écueils qui menacent toute la pratique anthropologique, ainsi que l'a montré Francis Affergan[2724] d'une part l'aliénation de l'observé, objectivé et « chosifié » dans la forme d'un modèle descriptif préétabli et d'un questionnaire de type policier ; d'autre part, l'aliénation de l'observateur scientifique dont l'identité se dissout dans l' « observation participante », il entretient des relations pour le moins originales avec ses « objets » d'étude, comme s'il tentait de sortir de la position habituelle de surplomb du savant. On peut s'interroger sur les motivations de cet homme qui cherche à susciter la parole chez les individus qu'il « étudie », et l'a même si bien fait qu'il est parfois choisi par eux comme correspondant privilégié dans le cas de Georges Apitzsch[2725] ou comme dédicataire. On songe à la note adressée par Bruzy à Alexandre Lacassagne en juin 1902 :

[2722] Gerard Van Hamel, op.cit., 1903, p.165. [BML FA 140852]
[2723] Cité par Philippe Artières, op.cit., 2000, p.166.
[2724] Francis Affergan, op.cit., 1987, 295 p.
[2725] Georges Apitzsch, op.cit., 2006, 123 p.

> « À monsieur le Docteur Lacassagne a qui je l'ai dédié suivant ma promesse et son agrément, mon drame complet : *« Absinthe, tabac et Cie ».* Ce travail [...] l'intéressera, j'en suis convaincu, et comme médecin et comme philanthrope »[2726].

Comme homme de science, comme médecin et *a fortiori* comme anthropologue, il dispose d'une collection d'artifices épistémologiques contribuant à maintenir cette distance : évitement de la narration, bannissement du sujet, présent ethnographique, formalisation, transcription visuelle de ce qui fut, en réalité, un « morceau de vie », mise en place de médiations symboliques[2727]. Or il n'en fait pas usage. À ce sujet, concernant le discours des acteurs et la valeur ou la foi qu'il convient d'y accorder, il s'oppose point par point à la pensée d'Émile Durkheim. Dans *Le suicide*, ce dernier avance trois grands types d'arguments – psycho-anthropologique, théorique et méthodologique – pour souligner chaque fois une incompétence spécifique de l'acteur – autocognitive, sociocognitive et épistémique –, ce qui lui interdit tout prise de parole pertinente sur lui-même.

Pour Durkheim, l'acteur n'est que partiellement informé de ses propres motivations :

> « nous croyons ordinairement que nos actes n'ont pas d'autres raisons que celles dont l'action sur notre volonté apparaît à la lumière de la conscience et nous nions l'existence des autres parce que nous ne les sentons pas » [2728].

Ces raisons insoupçonnées par le sujet relèvent de son inconscient. Durkheim n'utilise par le terme, qui n'a pas encore été popularisé par Sigmund Freud[2729], mais c'est bien ce dont il est ici question. La notion d'inconscient apparaît en effet dès 1850 sous la plume d'un professeur de zoologie de l'université de Vienne, Carl Gustav Carus[2730], qui défend la thèse selon laquelle les animaux savent, mais ne savent pas qu'il savent. À la même époque un disciple de Schopenhauer, Edouard Von Hartmann,

---

[2726] Dossier « Littérature des prisons » [BML FA Ms 5286] On a respecté l'orthographe originelle.

[2727] L'ensemble de ces procédés sont analysés par Johannes Fabian, op.cit., 2006, p.129-178.

[2728] Émile Durkheim, Montesquieu et Racine précurseurs de la sociologie, Paris, Rivière, 1953, p.18.

[2729] À ce sujet, on renvoie au livre d'André Bolzinger, La réception de Freud en France, Paris, L'Harmattan, 1999, 189 p.

[2730] Carl Gustav Carus, Das Unbewusste, 1850.

s'interroge sur *La philosophie de l'inconscient* (1869). Inspirées par ces travaux et par les philosophies de Schopenhauer et Nietzsche, de nombreuses thèses défendent alors le concept d'inconscient, notamment Edmond Colsenet dans ses *Etudes sur la vie inconsciente de l'esprit*[2731]. Le vocabulaire n'est pas encore bien fixé, mais le contenu de la notion d'inconscient est donc déjà connu, même si c'est bien à Freud que l'on doit d'avoir réuni sous un même notion ces intuitions éparses. Lacassagne n'ignore pas ces découvertes. Rappelons que c'est à Lyon qu'Émile Rosenthal soutient, à la fin de l'année 1892, sa thèse[2732] dédiée à « Monsieur le Docteur Freud, *Privatdocent* à Vienne », inspirée par lui et bâtie sur une cinquantaine d'observations rédigées de sa main. Même si le succès rencontré alors par Freud en France tient à ses travaux sur les enfants diplégiques (on dirait aujourd'hui infirmes moteurs cérébraux) et non sur la genèse de l'inconscient, les notions de « conscience »[2733] et de « subconscience » sont référencées dans le catalogue d'Alexandre Lacassagne catalogue, de même que la « psychanalyse » et bien sûr la « psychologie ». Cette dernière science est alors en cours d'élaboration, et Alexandre Lacassagne s'y intéresse de très près. À preuve : en 1893, les *Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales. Médecine légale, judiciaire. Statistique criminelle. Législation et Droit* deviennent *Archives d'anthropologie criminelle, de criminologie et de psychologie normale et pathologique*, ce qui constitue une évolution significative. Sigmund Freud est même explicitement mentionné dans la revue pour ses « travaux très remarquables »[2734], sous la plume de César Tournier, qui compte parmi ses premiers lecteurs attentifs et convaincus (au moins en partie) en France. Mais c'est plutôt l'influence des théories éprouvées de

---

[2731] Edmond Colsenet, Etudes sur la vie inconsciente de l'esprit, Paris, Baillière, 1880, 277 p. [BML SJ TS 280/6]

[2732] Émile Rosenthal, Contribution à l'étude des diplégies cérébrales de l'enfance, Lyon, Storck, 1892, 158 p.

[2733] On relève sept références portant explicitement sur le sujet, parmi lesquelles il faut signaler les travaux suivants, qui permettent de se faire une assez bonne idée de ce qu'on entend alors par « subconscient » :

P. Chabaneix, Le Subconscient dans les oeuvres de l'Esprit et chez leurs auteurs, Bordeaux, 1897, 121 p. [BML FA 135997]

ou encore de Paul Legrain, Les Folies à éclipse : Rôle du Subconscient dans la Folie, Paris, Bloud, 1910, 92 p. [BML FA 428842]

[2734] César Tournier, « Essai de classification étiologique des névroses », in Archives d'anthropologie criminelle, 1900, p.28.

Franz Josef Gall qui se fait sentir là que véritablement celle des idées novatrices de Freud. Le médecin viennois développe en effet système psychologique original : « sa conception de la nature humaine, des rapports du moral avec l'organisation physique, et sa théorie des organes de la vie mentale »[2735] présentent un intérêt durable aux yeux de Lacassagne. Gall a en effet l'incontestable mérite d'avoir attiré l'attention sur la nécessité d'étudier l'homme directement dans ses manifestations pour connaître sa vraie nature mentale. « Hors de là tout n'est qu'hypothèse et spéculation métaphysique. Tel est le principe de sa physiologie »[2736]. Comment parvenir à une telle observation ? Par la « psychologie comparée » d'abord. En effet, on ne saurait se contenter d'examiner l'homme. Ses sentiments, ses penchants étant très compliqués, « il faut les suivre dans leur état de plus grande simplicité, chez les animaux, dans toute la série de leurs transformations […] ». C'est tout l'intérêt, notamment, des travaux sur la criminalité[2737], la folie[2738], l'évolution mentale[2739], et plus généralement la psychologie des animaux, sur laquelle Lacassagne réunit un dossier de pièces imprimées[2740]. Mais on peut également recourir à l'étude historique, car « l'histoire aussi sert à connaître les sentiments et l'intellectualité, en un mot le psychisme de l'homme. On y voit […] que les fonctions mentales ont été les mêmes de tout temps dans leur principe élémentaire : on aimait jadis comme aujourd'hui, les individus avaient les mêmes passions, les mêmes instincts, les mêmes penchants »[2741].

Lacassagne emprunte à Gall sa méthodologie. Comme le maître viennois, il juge nécessaire d'observer directement les faits, tels qu'ils se présentent, normaux et pathologiques. Cela lui permet d'établir une classification des

---

[2735] Jean Létang, op.cit., 1906, p.194. [BML FA 132284]

[2736] Jean Létang, op.cit., 1906, p.107. [BML FA 132284]

[2737] Alexandre Lacassagne, De la criminalité chez les animaux, Lyon, Bourgeon, 1882, 22 p. [BML FA 135390]

Enrico Ferri, Psicologia comparata. Le Uccisioni criminose tra gli animali, Milano, Dumolard, 1883, 37 p. [BML FA 137779]

[2738] C.-G. Pierquin de Gembloux, Traité de la Folie des Animaux et ses rapports avec celle de l'Homme…, Paris, Béchet, 1839, 2 tomes : 527 p. + 423 p. [BML FA 428971]

[2739] Charles Letourneau, L'évolution mentale chez les animaux, Paris, Alcan, 1899, 16 p. [BML FA 454049]

[2740] Dossier de pièces imprimées sur la psychologie de l'Homme et des Animaux [BML FA 140802]

[2741] Jean Létang, op.cit., 1906, p.107-108. [BML FA 132284]

phénomènes, de croire à la pluralité des organes et de placer ceux-ci dans le cerveau. Il plaide résolument pour l'observation *in vivo*.

> « Les savants n'ont encore pas réussi à localiser toutes nos qualités dans l'encéphale ; les anatomistes et les physiologistes n'ont pas trouvé dans leurs dissections et leurs expériences les organes attendus. Mais cet insuccès est-il une raison pour nier la pluralité des organes ? L'expérimentation n'a pas été plus heureuse que l'observation ; il n'est donc pas rationnel d'abandonner complètement celle-ci »[2742].

Les ressources de l'expérimentation et de l'observation lui semblent pareillement bonnes à convoquer pour connaître l'homme. Ces « archives mineures » dont Philippe Artières relève la présence dans le fonds Lacassagne – le répertoire de chansons et monologues de Jean Grobel[2743], le journal de Nouguier[2744], une liasse de lettres adressées par des bagnards à un médecin de l'administration pénitentiaire de Cayenne[2745] – sont autant d'observations de ce monde des marges qui passionne Alexandre Lacassagne. Ce n'est pas seulement d'un « souci de l'infime », ainsi que l'a dit Philippe Artières[2746] que dénotent ces documents. Ils sont symptomatiques des véritables enquêtes de terrain menées par le médecin en prison. Alexandre Lacassagne réfute donc cette propension à « se tromper sur soi-même », liée à la découverte d'un inconscient que la psychologie de l'époque est en train de mettre au jour, ou du moins il ne considère pas que son existence invalide définitivement le discours des acteurs, pas plus qu'il n'estime que les motivation consciences du sujet doivent elles-mêmes être sujettes à caution, au contraire de Durkheim une fois encore, ce dernier affirmant que « les confidences que le sujet lui-même nous fait sur son état sont le plus souvent insuffisantes, quand elles ne sont pas suspectes » [2747]. Le médecin lyonnais donne donc la plume et la parole à ces individus qu'il

---

[2742] Jean Létang, op.cit., 1906, p.109. [BML FA 132284]

[2743] Ce document se trouve parmi les nombreux autres qui composent le dossier « Littérature des prisons », qui est composé de quelque 56 cahiers [BML FA Ms 5286-5287-5288]

[2744] Il s'agit d'un volumineux manuscrit composé de près de 25 cahiers de 32 pages. [BML FA Ms 5369]

[2745] [BML FA Ms 5285]

[2746] Philippe Artières, « A. Lacassagne : de l'archive mineure aux Archives d'anthropologie criminelle »
En ligne : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article37.html [Consulté le 10 décembre 2008]

[2747] Émile Durkheim, Le suicide [1897], Paris, PUF, 1930, p.140-141.

observe, les constituant en producteurs de savoir, instituant avec eux une relation de collaboration inédite. Alors que « l'acteur durkheimien n'est pas seulement ignorant des motivations de sa propre conduite ; [... mais que] dès lors qu'il tente d'en rendre compte à lui-même ou à un tiers, il est également un menteur »[2748], définitivement oblitéré donc, Lacassagne n'a quant à lui de cesse de faire parler les acteurs et, par la quête même de cette parole, de la légitimer. À partir de 1890, profitant de sa fonction d'expert et de membre de la Commission de surveillance des prisons, le médecin incite une série de criminels à rédiger pour lui une autobiographie. Ces écrits, qui sont autant de petites monographies aux formes très diverses[2749], relèvent certes d'une « littérature contrainte »[2750] mais Lacassagne a également collection un ensemble de 62 cahiers d'écoliers rédigés par plus d'une cinquantaine de détenus de la prison Saint-Paul de Lyon[2751], « étonnante collection [...] composée d'un large échantillon d'écritures ordinaires de prisonniers à la fin du XIXe siècle »[2752]. Et d'ailleurs, qu'importe finalement les conditions de rédaction de récits intimes de culpabilités. Ce qui compte, n'est-ce pas simplement l'intérêt porté par Lacassagne à ceux qui seraient, sans cela, restés fondus parmi les ombres de l'histoire, « hommes infâmes »[2753] à jamais oubliés ? Ses conceptions psycho-anthropologiques le conduisent à accorder crédit à ces récits dont le recueil nous en apprend autant sur ceux qui les ont rédigés que sur celui qui les a rassemblés. Alexandre Lacassagne pense qu'il est possible de percer le mystère de la criminalité. D'autres médecins, comme lui, envisagent le recueil d'un matériel autobiographique qui doit leur permettre de comprendre les mécanismes de la déviance. C'est dans cette même perspective que le

---

[2748] Charles-Henry Cuin, « Sociologie sans paroles : Durkheim et le discours des acteurs », in Massimo Borlandi & Mohamed Cherkaoui (dir.), Le suicide, un siècle après Durkheim, Paris, PUF, 2000, p.129.

[2749] Sur le sujet, voir Philippe Artières, Le livre des vies coupable : autobiographies de criminels (1896-1909), textes présentés et commentés par Philippe Artières, Paris, Albin Michel, 2000.

[2750] Philippe Artières & Gérard Corneloup, op.cit, 2004, p.95.

[2751] Conservés dans le Fonds Lacassagne de la Bibliothèque Municipale de Lyon. [BML FA Ms 5286, 5287, 5288]

[2752] Philippe Artières & Gérard Corneloup, op.cit, 2004, p.95.

[2753] Michel Foucault, « La vie des hommes infâmes » (1977), in Dits et écrits, vol. III (1976-1979), texte n°198, Paris, Gallimard, 1994.

Ce texte a fait l'objet d'une réédition dans Collectif Maurice Florence, Archives de l'infâmie, Paris, Les Prairies ordinaires, 2009, 155 p.

docteur Ambroise Tardieu (1818-1872), également médecin légiste, médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine et titulaire de la chaire de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris, publie les souvenirs d'Herculine Barbin dite Alexina B., sans doute l'un des plus célèbres de ces cas d'ambiguïté sexuelle, en 1874, à la suite du suicide de la patiente. C'est se payer le luxe d'une observation qui, sans être participante encore, n'en est pas moins novatrice en ce qu'elle s'attache au plus près aux pas de l'objet d'étude. Là encore, par sa pratique, Lacassagne récuse Durkheim pour lequel mystère du moteur de l'action individuelle ne saurait être percé par le recours au récit des acteurs, puisque les motivations « profondes » de leurs faits et gestes qui « ne peuvent être découvertes par l'introspection, même la plus attentive »[2754]. Il n'admet pas leur supposée incompétence sociocognitive.

Enfin, Lacassagne s'oppose à Durkheim sur le plan méthodologique. Où le sociologue récuse l'idée selon laquelle, parce qu'on est acteur d'une conduite, on aurait quelque privilège à l'expliquer parce que « la connaissance scientifique est un phénomène social dont la compétence ne saurait être reconnue aux acteurs individuels que dans la mesure où ils sont socialisés aux normes et aux représentations collectives de l'institution sociale de la science, i.e. où ils sont des savants »[2755], Lacassagne et ses confrères considèrent au contraire que l'on peut accorder une valeur réelle aux écrits de criminels et autres déviants. C'est bien une telle expertise que le Lyonnais accorde aux prisonniers de la prison Saint-Paul quand il les sollicite directement pour rédiger leur autobiographie ou l'aider à se constituer un dictionnaire d'argot.

Observateur attentif du monde de la prison, Alexandre Lacassagne n'adopte pour autant pas la position du sociologue durkheimien – pour lequel il est inutile de recourir à l'acteur pour s'expliquer ses actions, ce dernier étant triplement incompétent. Il refuse de se cantonner à une étude chiffrée de ses objets d'étude, dont il développe une approche hybride associant l'étude de

---

[2754] Émile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique [1895], Paris, PUF, 1947, p.77.

[2755] Charles-Henry Cuin, op.cit., in Massimo Borlandi & Mohamed Cherkaoui (dir.), op.cit., 2000, p.133-134.

cas à la série statistique, le récit autobiographique au relevé anthropométrique. Parfois sa méthode de travail est quantitative et semble marquée au coin de la rationalité, comme lorsqu'il décalque les tatouages à même la peau des soldats en appliquant une toile transparente sur la partie du corps concernée avant de la coller sur un carton au dos duquel il porte les indication suivantes : numéro d'ordre, nom et prénoms, lieu de naissance, profession et instruction, date des tatouages et âge, procédé employé, nombre de séances, durée des séances, renseignements sur le tatouage, description du tatouage, siège, coloration, etc. Dans un tel cadre épistémologique, il nous semble que l'irréductible singularité de l'*Autre* est sacrifiée au profit des formes multiples de l'appropriation « identitaire ». L'indigène ou la culture exotique, le marginal, ou encore la femme, est alors soumis à un étalonnage savant qui le réduit au « Même » en lui assignant une place dans une logique de la « différence » et donc de l'assimilation. D'autres fois, Alexandre Lacassagne préfère la méthode qualitative, l'entretien ou, mieux, l'autobiographie, partant du principe que, par écrit, l'individu ne peut mentir, l'écrit interdisant la simulation et démasquant le faussaire. C'est le lieu de l'expression de toutes les singularités, un moyen de se constituer une véritable encyclopédie de la criminalité et de la déviance sans que les « cas », par définition particuliers, ne disparaissent dans le tout.

Pour appréhender l'Autre, qui se présente à eux sous un nombre accru de formes en cette fin de XIXe siècle, essentiellement en conséquence de l'expansion coloniale à l'œuvre, les savants doivent se doter d'un arsenal scientifique et méthodologique nouveau. Dans le contexte positiviste, cela nécessite d'abord l'établissement d'une mise à distance objectivante désormais incontournable pour qui prétend adopter une démarche scientifique. Le recours à la mathématique et à la statistique constitue un outil efficace de cette mise à distance. Mais à mesure que l'on découvre combien l'Homme peut être polymorphe, combien il peut être différent sans pour autant qu'on puisse dénier son humanité, à mesure donc que la distance entre le savant et l'objet de sa recherche s'abolit, l'anthropologie étant un discours de l'homme sur l'homme, il devient nécessaire de trouver d'autres moyens de créer cette distance nécessaire à l'objectivation

scientifique. La stigmatisation constitue à ce titre un moyen efficace. Enfin, l'anthropologie se voit assigner une triple mission d'identification, de contrôle et de normalisation de ces « Autres » qui tombent sous le coup de son regard. Par conséquent, cette discipline constitue alors en fait un regard sur la *différence*, schème conceptuel qui identifie l'indigène à une somme d'attributs qui varient du plus au moins, une conception de l'Autre réduite à sa plus simple expression : assimilé à quelques traits dominants qui sont autant de signes anatomo-pathologiques, classé et hiérarchisé. Mais le regard d'Alexandre Lacassagne n'est pas strictement anthropologique. On a montré la difficulté qu'il y a parfois à distinguer ce qui relève de l'anthropologie et ce qui est du domaine de la sociologie dans ses travaux et dans ses méthodes, de même qu'il est presque impossible de démêler le naturel du social dans l'écheveau étiologique de la criminalité telle qu'envisagée par le médecin lyonnais. Son « souci de l'infime », pour reprendre l'expression de Philippe Artières, lui permet de porter son regard non seulement sur la différence, mais encore sur l'*altérité*, cette radicale étrangeté qui gêne les tentatives classificatoires, empêche les portraits trop hâtifs et déjoue tous les pièges annexionnistes ou impérialistes et tous les comparatismes dévalorisants. Pour cerner cet objet étrange et étranger il fallait une démarche scientifique curieuse, au double sens du terme, et des outils hybrides. Voilà qui explique largement la valse hésitation de Lacassagne entre l'inné et l'acquis, le naturel et le culturel, l'anthropologie et la sociologie, et qui justifie la complexité de sa pensée davantage, sans doute, que l'inconséquence ou l'hypocrisie.

VI. Les enjeux biopolitiques d'un discours sur l'altérité

> « Toute connaissance anthropologique est politique par nature »
> Johannes Fabian, *Le temps & les autres. Comment l'anthropologie construit son objet*, Paris, Anacharsis, 2006, p.9.

L'objet et les méthodes d'élaboration d'un discours sur l'altérité étant ainsi cernés, on peut en venir à la question du « pourquoi ? ». Pourquoi un tel

intérêt pour l'altérité, comprise comme une différence aiguë parce qu'à la fois irréductible et inquiétante ? La démarche détonne en effet dans le contexte de cette époque que l'on qualifie volontiers de « belle », entre « légèretés, gaudrioles, flonflons et cotillons », et qui est supposée consacrer « [le] triomphe de la science et de la raison [et le] couronnement de la démocratie »[2756]. Comment s'expliquer que la foi dans la Science tourne à ce scientisme qui mue toute velléité d'appréhension de la différence en une frénésie classificatoire et une tyrannie du chiffre ? Comment comprendre que la curiosité de l'Autre générée par les découvertes corrélatives de l'expansion coloniale trouve son expression la plus spectaculaire dans ces expositions anthropo-zoologiques, mises en scène dévoyées de la multitude humaine consistant dans la monstration de populations extra-européennes dans des espaces réservés jusqu'alors aux animaux, jouant sur la frontière entre animalité et humanité, interdisant *a priori* tout possibilité d'échange véritable entre les « spécimens » exhibés et les spectateurs qui s'y pressent par millions[2757], symptôme d'un voyeurisme qui confine souvent à l'obscénité[2758] ? Le dispositif muséologique de ces expositions, croisant spectacularisation sur le principe du zoo animalier et légitimation scientifique par l'anthropologie physique, a déjà bien été analysé[2759]. On sait

---

[2756] René Rémond, Introduction à l'histoire de notre temps, vol.2 Le XIXe siècle (1815-1914), Paris, Seuil, 1974, p.7.

[2757] Entre 1877 et 1932, ce sont quelques 60 millions de personnes de toutes conditions qui se pressent dans les allées de ces expositions d'un genre nouveau. On ne saurait donc contester qu'il s'agit là d'un phénomène socialement significatif.

[2758] Sur ce dernier point on renvoie aux analyses d'Olivier RAZAC, Des zoos humains à Loft Story, Paris, La Fabrique, 2002, 125 p.

[2759] La bibliographie sur le sujet est abondante, en français et en anglais. Signalons simplement quelques fondamentaux, par ordre chronologique de parution :

R.D. Altick, The shows of London, Cambridge, Harvard University Press, 1978, 507 p.

Isabelle Gala, Des sauvages au jardin. Les exhibitions ethnographiques du jardin d'acclimatation de 1877 à 1912, s.l., dactyl. Bibliothèque du musée des Arts et Traditions populaires, 1980, 115 p.

Pascal Ory, L'Exposition universelle, Bruxelles, Ed. Complexe, 1989, 159 p.

Catherine Hodeir & Michel Pierre, L'Exposition coloniale, Bruxelles, Ed. Complexe, 1991, 286 pages.

Gérard Collomb (prés.), Kaliña : Des amérindiens à Paris, Paris, Créaphis, 1992, 117 p.

Benoît Coutancier, *Peaux Rouges, autour de la collection du Prince Napoléon Bonaparte*, Thonon-les-Bains, l'Albaron, 1992, 123 p.

Pascal Blanchard, Stéphane Blanchoin, Nicolas Bancel *et alii*, L'Autre et Nous. « Scènes et Types » : anthropologues et historiens devant les représentations des populations colonisées, des ethnies, des tribus et des races depuis les conquêtes coloniales, Actes du colloque organisé par l'Association

que, depuis 1878, la Société d'Anthropologie de Paris parraine les exhibitions, en confirmant le sérieux anthropologique par la publication de force brochures. En échange, elle obtient le droit de faire subir aux « spécimens » exposés des mesures anthropométriques diverses nécessaires à l'affinement des classifications raciales. Ce double usage des exhibés montre explicitement le croisement exceptionnel des deux mondes : celui de la science et celui du spectacle. Mais la spectacularisation du regard porté sur ceux qui incarnent l'altérité ne se cantonne pas aux seules allées des grandes expositions internationales. Un tel processus trahit en effet le perpétuel « essai identificatoire »[2760] qui est au cœur de la démarche de nos savants et concerne non seulement les populations exotiques, mais aussi l'ensemble de ces groupes d'individus réfractaires à l'hégémonie du fait de leur différence, délinquants de toutes espèces qui font pièce à l'ordre, fous en tous genres, vivantes contestations de la Raison qui se veut triomphante, invertis dans une société qui ne tolère que l'hétérosexualité, femmes même que leur sexe exclut durablement de la vie politique, fût-elle républicaine. La collecte des tatouages, des graffitis ou des mots d'argot, la prise de mesures multiples sur les corps des déviants de toutes sortes, le catalogage photographique systématique des populations exotiques tel que l'initie le prince Roland Bonaparte en sont autant d'indices. L'attention portée à ces signes à la fin du XIXe siècle participe d'une « production du visible » telle qu'elle est mise en œuvre au même moment par Charcot dans le champ de l'hystérie. L'*Iconographie photographique de la Salpêtrière* donne à voir, « comme autant de tableaux vivants, les symptômes à l'œuvre dans les corps convulsés des femmes hystériques »[2761]. De même, les publications sur le tatouage présentent des planches répétitives reproduisant des dessins

---

Connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine à Marseille en février 1995, Paris, Syros, 1995, 279 p.

Joël Dauphiné, Canaques de la Nouvelle Calédonie à Paris en 1931 : de la case au zoo, Paris, L'Harmattan, 1998, 190 p.

Bernth Lindfors, Africans on Stage. Studies in Ethnological Show Business, Bloomington, Indiana University Press, 1999, XIII-302 p.

Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch *et alii*, Zoos humains : XIXe et XXe siècles, Paris, La Découverte, 2002, 479 p.

[2760] J.C. Dubouis-Bonnefond, « Tatouage, identité, filiation. Essai psychopathologique chez l'adolescent », in Psychologie médicale, Tome 15, n°4, 1983, p.571-574.

[2761] Georges Didi-Huberman, « Une notion du "corps-cliché" au XIXe siècle », in *Parachute*, n°35, 1982, p.9.

assez semblables. Dans le même temps, on tire le portrait des criminels, qui apparaissent dans la presse, toujours plus illustrée et plus largement diffusée, ou des individus de toutes races, Aborigènes, Khoisan, Canaques, Touaregs ou Hottentots. L'Autre est ainsi systématiquement échantillonné et exposé, exhibé *in vivo* ou photographié, dans un double contexte scientifique et politique de compilation, taxinomie et classification qui vise à mettre en fiche l'humanité toute entière à l'heure où l'hégémonie européenne dans le monde ne souffre aucune contestation. Sur les corps de ces personnages qui sont autant de vivantes oppositions à un ordre qui clame son universalité, on recherche des symptômes, des stigmates, bref une flétrissure. Leur différence ne saurait s'apprécier autrement que sur le mode de la dépréciation, c'est pourquoi on préfère d'ailleurs parler d' « altérité » qui permet d'envisager dans le même temps leur diversité et l'altération qu'ils sont supposé faire subir à la normalité. Il faut d'abord analyser ce concept de normalité dans le contexte du second XIXe siècle français, à l'heure où, la République s'installant, il s'agit de faire rimer normalité et universalité. Ensuite, c'est sur les liens particuliers du corps médical avec le pouvoir républicain que nous nous arrêterons, montrant comment science et politique, qui ont des intérêts communs à la défense de l'Universel, en viennent à partager leurs moyens d'actions, se mettant réciproquement au service l'une de l'autre.

A. L'Autre, figure paradoxale

> « Pour retrouver la cohésion d'un cosmos, une société divisée et inquiète a créé un "déviant" et se l'est sacrifié. Elle se reconstitue en l'excluant. […] Vieux réflexe social, qui fonctionne d'autant plus sûrement que l'incertitude est grande »[2762].

Ce réflexe d'exclusion et de stigmatisation à des fins identificatoires est analysé par Michel de Certeau pour le XVIIe siècle, dans son récit de la possession de Loudun. Mais c'est un mécanisme comparable qui fonctionne pour la période qui nous intéresse. Pour se protéger, et rétablir son ordre, le groupe social recourt, geste quasi immémorial, à la concentration de

[2762] Michel de Certeau, La possession de Loudun [1970], Paris, Gallimard, 2005, p.277.

l'anormal sur une victime expiatoire dont l'élimination, réelle ou symbolique, permet de « réduire » le mal comme le chirurgien réduit une fracture. Le regard porté sur l'Autre apparaît comme essentiellement dialectique. L'Autre fait office de repoussoir, c'est ce contre quoi on s'inscrit : il constitue donc un élément essentiel dans le cadre de la construction d'une identité. C'est l'inassimilable, tout ce qui n'est pas soi. Par conséquent, cerner ce que recouvre l'altérité permet d'affirmer son identité. La centralité de la question de l'Autre dans les interrogations scientifiques à la Belle Époque conduit à s'interroger : cela traduit-il un déficit d'identité, qui nécessiterait que l'on répète avec constance et régularité ce que l'on est, en désignant avec la même constance et la même vigueur ce que l'on n'est pas ? Ou bien cette absolue nécessité de l'Autre serait-elle le signe d'un déficit de cohésion ? Pourquoi la question de l'Autre se pose-t-elle alors avec une telle acuité en cette fin de XIXe siècle ? On peut d'ores et déjà avancer quelques éléments de réponse. Dans le domaine scientifique, un mouvement est à l'œuvre, qui présente la science comme une entreprise transnationale, dépassant les frontières. Instruments, pratiques et connaissances circulent et se diffusent, participant de l'élaboration d'une universalité bientôt érigée en condition *sine qua non* de la scientificité. Au plan politique, c'est l'universalisme républicain qui cherche à s'affirmer, dans un double contexte marqué du sceau de l'exclusion : la République est coloniale[2763], et elle est misogyne. On a pu se demander comment l'universalisme républicain s'accommodait de ces exclusions. En fait, il me semble qu'elles sont justement indispensables à la cohésion du socle de la citoyenneté, alors encore fragile. Dans le cadre de la France de la Belle Époque, nouvellement républicaine, c'est bien d'une identité politique nouvelle que se dote la Nation. L'Autre sous toutes ses formes joue un rôle fondamental dans sa constitution. Cette figure est donc *essentiellement* paradoxale. Premier paradoxe : son émergence au cœur d'une France à l'universalisme revendiqué, dont on peut dès lors se demander s'il n'est pas pour le moins imparfait. Deuxième paradoxe : autour de la figure de l'Autre c'est tout un discours normalisateur qui

[2763] Nicolas Bancel, Pascal Blanchard & Françoise Vergès, La République coloniale, Paris, Hachette, 2006, 174 p.

s'élabore. Sur la base de « cas » uniques ou presque, les savants théorisent, généralisent. La figure de l'Autre joue donc un rôle spécifique, au fondement d'une démarche épistémologique originale. L'intérêt pour ces figures d'exception conduit à leur « domestication » rigoureuse grâce à un certain nombre de procédés discursifs efficaces qu'il faudra ensuite analyser. Troisième paradoxe : cet Autre qui se trouve au centre des discours scientifiques est à la marge de la communauté politique. La référence sert donc, en fait, de repoussoir justificatif particulièrement efficace pour inventer une homogénéité à la Nation. À l'heure où se constitue un nouveau « nous », il paraît intéressant de se demander quelles sont les implications de ce processus sur l'image de « l'autre » et vice et versa[2764].

1. Un universalisme imparfait ?

> « Oui, Seigneur, pardonne à la France qui dit bien la voie droite et chemine par des sentiers obliques ».
>
> Léopold Sédar Senghor, *Hosties noires*.

L'universalisme est sans doute une des valeurs essentielles de la Révolution de 1789[2765], puis de la République nouvellement instituée à sa suite en cette fin de XIXe siècle. Au nom de l'égalité en droit proclamée par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789[2766], la République n'accorde en effet aucune importance aux différences quelles qu'elles soient :

> « Il n'y a plus, pour aucune partie de la Nation, ni pour aucun individu, aucun privilège, ni exception au droit commun de tous les Français »[2767].

Du moins l'affirme-t-elle. C'est donc une véritable « révolution copernicienne », selon le mot de Norberto Bobbio[2768], qui s'opère alors,

---

[2764] La question présente une indéniable actualité scientifique. Signalons ainsi la tenue d'un colloque sur « L'image des étrangers en France et en Allemagne : XIXe et XXe siècles », du 29 novembre au 1er décembre 2007 à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et le *Deutsches Historisches Museum* de Berlin.

[2765] Sur les fondements révolutionnaires de la notion d'universalisme, on renvoie à Dino Costantini, Mission civilisatrice. Le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'identité politique française, Paris, La Découverte, 2008, chap.1 : La vocation à l'universel de la République, p.25-36.

[2766] Article premier : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

[2767] « Constitution du 3 septembre 1791 », in Les Constitutions de la France depuis 1789, Jacques Godechot (prés.), Paris, Garnier Flammarion, 1995, p.35.

marquant l'entrée dans la modernité politique et entraînant un renversement complet de paradigme politique. Le caractère sacré de l'individu ainsi proclamé s'impose en lieu et place du code des devoirs qui avait précédemment cours. Des conceptions traditionnelles fondées sur la prééminence de la société par rapport à l'individu, on passe au « code des droits, accordant la priorité à l'individu »[2769]. Postulant l'existence de droits naturels et inaliénables, inhérents à l'homme en tant qu'être humain et prévalant sur son appartenance à toute société historique, la Déclaration des droits de l'homme ouvre « l'âge des droits » et engage la France nouvellement républicaine sur la voie de l'universalité. L'universalisme républicain se fonde sur la généralisation de la possession des droits politiques à l'ensemble des membres de la société. Il trouve son incarnation dans la figure du citoyen, instrument fondamental par lequel l'égalité naturelle est réalisée et les droits naturels de l'homme garantis.

Signe de ce choix de l'universel, ce n'est plus sous les traits d'un personnage identifié que l'on représente le régime nouveau. En 1848, après le renversement de Louis-Philippe, il n'a d'ailleurs pas de visage. Il ne saurait s'incarner sous les traits d'aucun des membres du gouvernement provisoire établi à la suite de la révolution de février et prend alors le visage allégorique de Marianne, synthèse de deux autres allégories : la Liberté et de la Révolution, qui existaient antérieurement sous les traits respectifs de *La Marseillaise* de Rude et de *La Liberté guidant le peuple* de Delacroix, l'une casquée, en uniforme militaire, l'autre le sein nu coiffée du bonnet phrygien. Maurice Agulhon a mené une étude approfondie de ces représentations[2770]. Avec le passage à un régime démocratique, la rupture

---

[2768] Norberto Bobbio, L'età dei diritti, Einaudi, Turin, 1990, p.42.

[2769] Dino Costantini, op.cit., 2008, p.21.

[2770] On renvoie sur ce point à la trilogie :

Maurice Agulhon, Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880, Paris, Flammarion, 1979, 251 p.

Maurice Agulhon, Marianne au pouvoir : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914, Paris, Flammarion, 1989, 447 p.

Maurice Agulhon, Les métamorphoses de Marianne : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1914 à nos jours, Paris, Flammarion, 2001, 320 p.

Pour une approche synthétique et illustrée, voir aussi Maurice Agulhon et Pierre Bonte, Marianne, les visages de la République, Paris, Gallimard, 1992, 128 p.

Voir aussi Léora Auslander et Michelle Zancarini-Fournel, « Le genre de la nation et le genre de l'État », in Clio. Histoire, femmes et sociétés, n°12-2000, Le genre de la nation. En ligne : http://clio.revues.org/index161.html [Consulté le 25 avril 2009]

est consommée avec la représentation de la société comme corps : on assiste à un « phénomène de désincorporation du pouvoir et de désincorporation du droit accompagnant la disparition du “corps du roi”, dans lequel s’incarnait la communauté et se médiatisait la justice ; et, du même coup, un phénomène de désincorporation de la société, dont l’identité, quoique déjà figurée dans la nation, ne se séparait pas de la personne du monarque »[2771]. Si la France monarchique avait autrefois le visage de son roi, elle a donc désormais les traits d’une allégorie, représentation symbolique qui n’est pas une incarnation mais repose sur le principe de la dépersonnalisation : Marianne n’est pas une femme, d’ailleurs, jusqu’à une période récente, Marianne n’est personne, ce qui assure la pérennité de sa valeur figurative en même temps que cela lui permet de représenter toute la communauté nationale. Où le décès du souverain impliquait un changement de visage de la monarchie, les traits de la République sont désormais immuables, à quelques variations liées à la mode près bien sûr. Mais les conséquences de la promotion des principes de l’Universalité par la République ne se cantonnent bien sûr pas à ce strict domaine symbolique.

Principe corollaire de l’idéologie républicaine française selon lequel la République est une valeur universelle puisqu’elle prône des valeurs universelles, en l’occurrence les principes de liberté, d’égalité des individus au sein de la République, et de fraternité, cet universalisme s’exerce à deux niveaux. En premier lieu le projet républicain français, tel qu’il se constitue concrètement dans la seconde moitié du XIXe siècle[2772] a une vocation universelle. C’est même là « un des aspects les plus frappants de la Révolution de 1789 »[2773], si l’on en croit Jeremy Jennings. Victor Hugo

---

Léora Auslander, « Le vote des femmes et l’imaginaire de la citoyenneté : l’État-nation en France et en Allemagne », in Françoise Thélamon & Anne-Marie Sohn, L’histoire sans les femmes est-elle possible ? Actes du colloque de Rouen (27-29 novembre 1997), Paris, Perrin, 1998, p.73-86.

[2771] Claude Lefort, « Droit de l’Homme et politique », in Claude Lefort, L’invention démocratique : les limites de la domination totalitaire, Paris, Fayard, 1994, p.64.

[2772] Ses racines philosophiques sont, bien sûr, plus anciennes, mais ce n’est pas ici le lieu d’en retracer la généalogie. Sur ce point, on renvoie notamment à l’essai de Giovanni Tabacco, Universalismes et idéologies politiques. De l’Antiquité tardive à la Renaissance, Paris, Gérard Monfort, 2001, 106 p.

[2773] Jeremy Jennings, « L’Universalisme », in Dictionnaire critique de la République, Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), Paris, Flammarion, 2007, p.275.

l'exprime avec lyrisme dans l'introduction qu'il rédige en 1867 pour le *Paris-Guide* à l'occasion de l'Exposition Universelle :

> « Au vingtième siècle, il y aura une nation extraordinaire. [...] Une bataille entre Italiens et Allemands, entre Anglais et Russes, entre Prussiens et Français, lui apparaîtra comme nous apparaît une bataille entre Picards et Bourguignons. [...] Elle sera pudique et indignée devant les Barbaries. [...] La nation centrale d'où ce mouvement rayonnera sur tous les continents [...] sera plus qu'une nation, elle sera une civilisation ; elle sera mieux que civilisation, elle sera famille. [...] Un peuple fouillant les flancs de la nuit et opérant, au profit du genre humain, une immense extraction de clarté. Voilà quelle sera cette nation.
> Cette nation aura pour capitale Paris, et ne s'appellera point la France ; elle s'appellera l'Europe.
> Elle s'appellera l'Europe au vingtième siècle, et, aux siècles suivants, plus transfigurée encore, elle s'appellera l'Humanité. [...]
> O France, adieu ! tu es trop grande pour n'être qu'une patrie. Encore un peu de temps, et tu t'évanouiras dans la transfiguration. Tu es si grande que voilà que tu ne vas plus être. Tu ne seras plus France, tu seras Humanité. [...] Adieu, Peuple ! salut, Homme ! Subis ton élargissement fatal et sublime, ô ma patrie, et, de même qu'Athènes est devenue la Grèce, de même que Rome est devenue la chrétienté, toi, France, deviens le monde »[2774].

La France prétend donc bien être la patrie de l'Humanité. Mais l'universalisme républicain ne s'entend pas seulement à cette vaste échelle : non seulement les valeurs du nouveau régime sont universelles, mais l'universalisme est l'une d'entre elles. La République invente ainsi l'universalisme des droits politiques individuels. Les réflexions conjointes des philosophes des Lumières et des Révolutionnaires conduisent à l'invention d'un individualisme abstrait sur lequel se fonde la possibilité d'une participation de tous à la vie politique du pays. Cette neutralité, cette indifférence supposée à la différence, est la condition *sine qua non* sans laquelle il n'est pas possible d'envisager une communauté de citoyens capables de se représenter eux-mêmes par la voix du suffrage qu'on dit

[2774] Pour une analyse de ce texte, on renvoie à la communication de Guy Rosa, La république universelle : paroles et actes de V. Hugo. Article en ligne : http://groupugo.div.jussieu.fr/Groupugo/92-09-26Rosa.htm [Consulté le 13 avril 2009]

universel[2775]. L'universalisme républicain s'appliquant aux populations indigènes de France, il n'y a plus de place pour le provincialisme ni pour les privilèges de classe. « Ainsi s'est formé l'esprit général, universel de la contrée […] l'esprit a triomphé de la matière, le général du particulier, et l'idée du réel » écrit Jules Michelet[2776]. C'est une conception résolument holiste du peuple et de l'identité nationale qui s'impose alors.

> « Contre la propension à penser l'humanité comme essentiellement hétérogène, divisée en races, en classes, voire en sexes, l'idée républicaine rappelle la possibilité d'une communication rationnelle entre les hommes et l'unité en droit de l'humanité »[2777].

Mais l'« horizon républicain » décrit en ces termes par Mona Ozouf semble bien lointain en cette seconde moitié de XIXe siècle. En apercevoir la ligne, ce n'est pas l'atteindre, et cet universalisme fondateur est alors plus philosophique que concret[2778].

Comme le soulignait Joan W. Scott en 1997, le républicanisme français ne craint alors pas les paradoxes puisqu'on observe dans son histoire « un lien surprenant entre deux universalismes contradictoires : l'universalisme des droits politiques individuels – ces droits naturels de l'homme à l'égalité[2779] et à la liberté, glorieux héritage des Lumières et de la Révolution – et l'universalisme de la différence sexuelle, considérée comme différence naturelle entre hommes et femmes, qui peut être lue sur le corps de tous les

---

[2775] L'histoire du suffrage est sans doute le meilleur indicateur qu'on puisse trouver pour mesurer la distance qui sépare la théorie républicaine et sa mise en pratique. À ce sujet on renvoie à Alain Garrigou, Histoire du suffrage universel en France : 1848-2000, Paris, Seuil, 2002, 366 p.
Pierre Rosanvallon, Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.

[2776] Cité par Jeremy Jennings, op.cit., 2007, p.276.

[2777] Mona Ozouf, « L'idée républicaine et l'interprétation du passé national », in Annales, Histoire, Sciences sociales, vol.53, n°6, 1998, p.1086.

[2778] La capacité de l'universalisme républicain à exclure attire depuis quelques temps l'attention de ses critiques. À ce sujet, on renvoie notamment aux travaux de Farhad Khosrokhavar.

[2779] Cette égalité est effective devant la loi depuis l'abolition des privilèges au cours de la nuit du 4 août 1789. En revanche en France l'égalité « des conditions » n'est pas réalisée. C'est la raison pour laquelle Alexis de Tocqueville insiste sur cette particularité américaine, qu'il observe aux États-Unis lors de son séjour outre-Atlantique entre 1831 et 1832. Bien sûr, il néglige de préciser qu'une telle égalité ne concerne que les Blancs, Noirs et Indiens en restant durablement exclus. (Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique Paris, Garnier-Flammarion, 1981, t.II, chap. V).

êtres humains, quelles que soient les autres différences »[2780]. Faut-il y voir une contradiction interne au républicanisme, signe d'une indéniable mauvaise foi dans la proclamation de l'égalité des droits entre les hommes, entendus au sens large d'individus ? Pour l'historienne américaine, il n'y a pas de raison logique à ce que ces deux universalismes s'opposent, la notion de droit naturel sur laquelle se fonde la possibilité de la participation politique concernant exclusivement cette dernière. Il est indispensable d'abstraire les individus de leurs contextes de vie respectifs pour permettre leur égale participation à la vie politique. C'est cette abstraction qui engendre l'universalisme des droits naturels. Mais alors que les différences de religion, de richesse, de naissance ou de statut social sont désormais considérées comme non pertinentes, la différence sexuelle l'est toujours.

Certains révolutionnaires s'élèvent pourtant dès alors contre ce principe, à l'instar de Condorcet qui se demande avec humour « pourquoi [….] des êtres exposés à des grossesses, et à d'autres indispositions passagères ne pourraient […] exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers, et qui s'enrhument aisément »[2781]. Cette imperfection initiale peut être considérée comme une faiblesse constitutive du républicanisme français, potentiellement dangereuse pour l'ensemble de l'édifice. C'est en ce sens que la journaliste Jenny d'Héricourt s'alarme, en 1860 :

> « Prenez garde Messieurs, et sachez que nos droits ont le même fondement que les vôtres : en niant l'existence des nôtres, vous niez les vôtres »[2782].

Les révolutionnaires sont également conscients que l'exception coloniale constitue une entorse majeure à leurs principes universalistes[2783]. S'ils s'en accommodent, c'est par pragmatisme :

[2780] Joan W. Scott, Préface à l'édition française de La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme, Paris, Albin Michel, 1998, p. 9.

[2781] Condorcet, Sur l'admission des femmes aux droits de la citoyenneté [1790], in Œuvres de Condorcet, vol.10, Paris, Firmin Didot Frères, 1847-1848, p.122.

[2782] Jenny d'Héricourt, A Woman's Philosophy of Woman or Woman Affranchised : An Answer to Michelet, Proudhon, Girardin, Legouvé, Comte and Other Modern Innovators, Bruxelles, 1860. Cité par Karen M. Offen et Susan Groag Bell, Women, the Family and Freedom. The Debate in Documents, Stanford, Stanford University Press, 1983, I, p.345-347.

> « Ce régime est absurde, mais il est établi. Ce régime est oppressif, mais il fait existe, en France, plusieurs millions d'hommes. Ce régime est barbare, mais il y aurait une plus grande barbarie à vouloir y porter la main » déclare Barnave devant l'Assemblée constituante, le 29 septembre 1791[2784].

Mais ces objections ne sont pas entendues. Éduquée dans un contexte inégalitaire de ségrégation sexuelle, la génération politique des années 1880-1900 ne peut pourtant faire l'économie d'une réflexion approfondie sur la « question de la femme », au risque de voir son système de pensée profondément ébranlé[2785], d'autant que le mouvement féministe français est alors en pleine ascension[2786]. Mais cette effervescence des questionnements, par ailleurs lisible dans le catalogue du fonds Lacassagne comme on l'a montré plus haut, reste largement sans conséquence. Pire, la Troisième République, qui persiste dans sa misogynie, devient également raciale en s'engageant dans l'aventure coloniale, ajoutant l'universalisme de la hiérarchie entre les races[2787] à celui de la différence sexuelle. Pour les populations colonisées comme pour les femmes, il n'y a pas de place dans la vie politique. Sophie Wahnich souligne le paradoxe qui sous-tend le rapport de la Révolution à l'étranger[2788]. Le magnifique impératif de Saint-Just, « il

---

[2783] L'histoire de l'anticolonialisme est aussi longue que celle de la colonisation. Sur ce point, on renvoie à Charles-Robert Ageron, L'anticolonialisme en France de 1871 à 1914, Paris, PUF, 1973, 96 p.

Pour une mise au point rapide : Marcel Merle, « L'anticolonialisme », in Marc Ferro (dir.), Le livre noir du colonialisme, Paris, Robert Laffont, 2003, p.611-645.

[2784] Cité par Dino Costantini, op.cit., 2008, p.38.

[2785] C'est particulièrement quand la « question de la femme » croise la « question sociale » que ces interrogations se font aiguës, alimentées par les inquiétudes générées par l'évolution démographique.

[2786] Sur ce point on renvoie à :

James F. McMillan, Housewife or Harlot : The Place of Women in French Society, 1870-1940, New York, St.Martin's Press, 1981, 229 p.

Steven C. Hause, Hubertine Auclert : The French Sufragette, New Haven, Yale University Press, 1987, XXI-268 p.

Laurence Klejman et Florence Rochefort, L'Égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1989, 356 p.

Claire G. Moses, French Feminism in the Nineteenth Century, Albany, Sate University of New York Press, 1984, XIII-311 p.

[2787] Sur ce point, on renvoie au livre de Carole Reynaud Paligot, La République raciale (1860-1930), Paris, PUF, 2006, 338 p.

Voir aussi la thèse défendue par Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, Race, nation, classe. Les identités ambiguës [1988], Paris, La Découverte, 1997, 307 p. Selon cet auteur, le racisme est même « le complément intérieur de l'universalisme "bourgeois" ».

[2788] Sophie Wahnich, L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française, Paris, Albin Michel, 1997, 406 p.

faut que vous fassiez une cité, c'est-à-dire des citoyens qui soient amis, qui soient hospitaliers et frères » côtoie en effet un décret qui exclut les étrangers de l'espace politique. Peut-être l'exclusion durable des femmes est-elle plus compréhensible.

> « Parler de la *fraternité* de tous les hommes, c'est [en effet] universaliser le genre masculin, et par là même exclure de l'humanité tout ce qui est féminin, ou du moins le reléguer à une place inférieure »[2789].

Quoi qu'il en soit, c'est le même mécanisme qui s'applique pour conduire à l'exclusion des femmes, des étrangers et des populations coloniales hors de l'espace politique, et ce en dépit de l'aversion affichée du régime républicain pour « le morcellement du monde ». Et pour les premières comme pour les autres, c'est au prétexte de la nature qu'il faut imputer cette exclusion durable. Si « [s]a sombre matérialité […cède] le pas devant la civilisation »[2790] pour ceux qui accèdent à la citoyenneté, certains groupes demeurent en effet frappés de son sceau. Mais là où l'on peut être tenté de voir une inexplicable contradiction, Immanuel Wallerstein soutient que ces deux idéologies – l'universalisme d'une part, le racisme et le sexisme[2791] d'autre part – « vivent dans une relation de symbiose »[2792]. Remontant aux origines de celle-ci, il fait de l'universalisme une idéologie particulière, propre à l'économie-monde capitaliste. À preuve, elle n'a jamais été sérieusement défendue que dans le monde occidental. En dépit de ses prétentions œcuméniques, l'universalisme n'est donc pas universel, et son origine doit donc sans doute être recherchée « dans le cadre socio-économique de ce même monde moderne »[2793]. Si notre intention n'est pas de refaire ici l'histoire de l'idée universaliste, cette coïncidence temporelle et cette probable convergence des intérêts méritent toutefois d'être soulignée[2794].

[2789] Immanuel Wallerstein, « Universalisme, racisme, sexisme : les tensions idéologiques du capitalisme », in Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, op.cit., 1997, p.42.

[2790] Jeremy Jennings, op.cit., 2007, p.276.

[2791] Sexisme et racisme, en tant que processus de somatisation et, plus largement, de biologisation des différences, peuvent être rapprochés. Leurs pricnipes de fonctionnement sont en effet comparables.

[2792] Immanuel Wallerstein, op.cit., 1997, p.43.

[2793] Immanuel Wallerstein, op.cit., 1997, p.45.

[2794] On note toutefois que dans les tentatives d'explication de l'origine du racisme, il existe deux grandes interprétations : la « vision anthropologique » qui ne reconnaît pas de lieu de

Conformément à un principe individualiste inspiré du droit naturel moderne, la République fait abstraction de l'origine, de la situation sociale, ou encore des croyances des citoyens. Malgré tout, en ces temps de prémisses républicaines, si le citoyen est un « individu abstrait, sans identification et sans qualification particulières, en deçà et au-delà de toutes ses déterminations concrètes »[2795], il n'est certainement pas neutre : c'est un homme, et il est blanc. L'universalisme républicain sur lequel se fonde l'exercice de la vie politique en cette fin de XIXe siècle n'est donc ni complet ni tout-puissant. La différence des sexes comme celle des races prévalent sur lui, même si les imperfections du système de représentation démocratique, tel qu'il s'établit alors, sont durablement ignorées ou niées. Une telle position n'apparaît pourtant guère tenable et elle est contestée dès l'origine – on l'a lu sous la plume de Condorcet, entre autres contestateurs. Ses tenants doivent donc la défendre pied à pied. C'est la raison pour laquelle ils invoquent la nature, affirmant l'existence d' « organes propres à la fonction de législateur »[2796] dont les femmes et les colonisés sont, bien sûr, dépourvus. À moins que ce ne soit certaines de leurs fonctions spécifiques, pour lesquelles elles sont physiologiquement dotées, en l'occurrence la maternité et « les charges spéciales qui découlent »[2797] qui ne leur interdise toute entrée dans la sphère politique. Dans le contexte qu'on a dépeint, de foi absolue dans la science en général et dans la biologie en particulier, cette référence à la nature a valeur d'axiome. Il existe une inébranlable vérité des corps. On l'a montré largement : c'est le corps d'un individu qui dit son identité mieux que lui-même. C'est ce corps qui lui accorde, ou lui dénie, certains droits. Et c'est à cette lecture que prétendent les anthropologues. En affirmant que le fonctionnement politique de la

---

naissance historique au racisme et l'attribue en quelque sorte à la nature humaine ou à la nature de la société ; et la « vision modernitaire » selon laquelle le racisme est un phénomène idéologique et sociopolitique spécifique, apparu en Europe et aux Amériques à l'âge moderne.

Pour davantage de précisions sur ce point, on renvoie à Pierre-André Taguieff, Le racisme, Paris, Flammarion, 1997, 127 p.

[2795] Dominique Schnapper, La Communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation, Paris, Gallimard, 1993, p.73.

[2796] Jeanne Deroin en 1849. Cité par Michèle Riot-Sarcey, Histoire du féminisme, Paris, La Découverte, 2002, p.67.

[2797] Albert Damez, Le libre salaire de la femme mariée et le mouvement féministe, Paris, Librairie Arthur Rousseau, 1905, p.87. [BML FA 136217]

République et ses lois se justifient par référence à la « nature », présentée comme leur fondement ontologique, les républicains biaisent en fait le rapport de cause à effet. Ce ne sont pas les lois qui sont la conséquence de la nature, mais bien la nature qui résulte de ces lois. Aux féministes françaises qui contestent avec régularité l'authenticité de cet universalisme, on répond qu'elles font injure à leur nature et qu'elles sont « sexuellement anormales, monstrueuses et subversives »[2798]. Il est, en fait, inenvisageable d'échapper à sa nature… à moins de se dénaturer, ce à quoi on ne gagne rien. « Que chacun fasse ce pour quoi il est fait, et tout ira bien »[2799]. L'injonction d'Ernest Renan à l'endroit des non-Européens subissant la colonisation vaut bien sûr également pour les femmes. Même si l'on envisage qu'elles sont perfectibles, leur nature les rattrape toujours, immuable même dans le changement. Les lois scolaires des années 1880 en sont emblématiques. Si les réformes Ferry de 1881 et 1882 permettent à filles et garçons de recevoir une éducation primaire gratuite, laïque et obligatoire, l'enseignement secondaire public reste sexuellement discriminant. Beaucoup considèrent que les filles sont moins bien dotées que les garçons pour réussir des études supérieures, à l'instar d'Alexandre Lacassagne lui-même pour lequel « on peut se demander si les nouvelles diplômées sont suffisamment armées pour les luttes de la vie, le travail scientifique continu, les recherches originales »[2800] eu égard à leurs dispositions intellectuelles, et notamment à leur mémoire qu'on suppose moins performante que celle de leurs homologues masculins. Ceux-là oublient que l'enseignement secondaire féminin leur ferme en apparence les portes de l'université[2801]. Les républicains restent donc toujours très clairs sur le but de l'éducation féminine : il s'agit de préparer de meilleures « mères républicaines ».

[2798] Joan W. Scott, op.cit., 1998, p.11.

[2799] Ernest Renan, cité dans Aimé Césaire, Discours sur le colonialisme, Paris, Présence africaine, 1955, p.12-13.

[2800] Préface d'Alexandre Lacassagne à Raymond de Ryckère, La femme en prison et devant la mort. L'alcoolisme féminin, Lyon, Storck, 1902, p.IX-X. [BML FA 140854]

[2801] Les lycées premiers féminins ne préparent pas au baccalarauréat, indispensable sésame pour entrer dans l'enseignement supérieur.

« Les réformes scolaires des républicains étaient le reflet de leur idéologie, tout à la fois égalitaire et sexuellement hiérarchisée »[2802].

Il en va de même pour les populations colonisées, auxquelles on impose l'enseignement républicain, professant le glorieux récit de « nos ancêtres les Gaulois » jusque dans les régions du globe les plus étrangères à ce passé. Mais la transposition inconsidérée de problématiques strictement nationales aux espaces coloniaux, repose en fait sur une subtile stratégie. Pour l'historien Camille Jullian, convoquer ainsi les Gaulois doit permettre de fonder l'identité de la Nation que les récentes révolutions ont profondément bouleversées. C'est trouver dans un passé lointain l'assurance que l'on ne fait pas fausse route. Parler des Gaulois aux enfants d'Afrique noire, c'est leur préparer une place à la table de la citoyenneté, cet « instrument de l'État met au service de la Nation pour réaliser concrètement l'unité naturelle des hommes en produisant son unité »[2803]. En effet, selon Jullian, à la veille de la conquête césarienne, la Gaule est déjà presque une nation. L'historien définit ce dernier concept comme un ensemble humain sans base « ethnique » particulière, car celle-ci, à ses yeux, est déjà le fruit de multiples métissages venus de la pré- ou de la protohistoire. La nation selon Camille Jullian, c'est d'abord un ensemble attaché à un territoire nettement défini (celui décrit par César, jusqu'au Rhin, aux Alpes, et même aux Pyrénées, car il y inclut les Aquitains). C'est aussi un ensemble partageant une communauté de langage, de croyances (religieuses ou morales), une communauté de civilisation (matérielle et spirituelle), toutes choses que l'instruction bien menée des indigènes doit permettre de réaliser. Ainsi comprise, la nation qui se fonde en référence aux Gaulois laisse théoriquement toute leur place aux populations colonisées : leur différence ethnique n'est pas un obstacle, puisqu'elle en fait fi. La nature semble ne pas avoir sa place dans la définition des contours de l'identité nationale nouvelle. L'école peut jouer à plein son rôle assimilateur, puisque c'est la culture qu'on y dispense qui fonde l'appartenance à la communauté nationale. Mais pour les colonisés comme pour les femmes, l'école est aussi

---

[2802] Judith F. Stone, « Les républicains et la question de la femme (1852-1914) », in Deux siècles de débats républicains (1792-2004), Paris, L'Harmattan, 2004, p.137.

[2803] Dino Costantini, op.cit., 2008, p.34.

le lieu où l'on apprend où se trouve sa place, où l'on se dote des moyens de s'y conformer. Ainsi, l'éducation républicaine, quoique reposant sur un universalisme louable, respecte des différences que même la croyance profonde dans l'idée de progrès ne permet pas de surmonter. Certes, Jullian le répète :

> « Ce que nous mettons à la place du mot race, le mot nation, signifie non pas matière et fatalité, mais liberté et éducation »[2804].

Il n'empêche que l'égalité républicaine ne signifie pas l'abolition définitive de toute hiérarchie. La Nation ainsi comprise advient quand les populations qui habitent un territoire s'intègrent à l'intérieur d'une communauté de citoyens dont l'existence est la source de toute action politique légitime. L'éducation est l'instrument clé par lequel la Nation, permettant l'intégration – entendue au sens d' « intégration sociale » –, processus par lequel elle produit son unité en tant que société, et se reproduit elle-même. Loin d'être donnée, la communauté nationale est donc une entité dynamique en constante recomposition. Mais le processus d' « intégration » implique également l'abolition des particularismes qui empêchent l'unité nationale. Dominique Schnapper admet que cela ne va pas sans une bonne part de violence[2805].

La définition de la Nation telle que l'envisagent alors les Républicains est donc à rechercher dans la tension perpétuelle entre ce qui a été, l'histoire, le passé, qui en constitue le socle ; et ce qui adviendra, les aspirations, le futur, qui en constituent la dynamique. À ce titre, les positions de Camille Jullian sont proches de celles exposées par Ernest Renan dans son texte emblématique, *Qu'est-ce qu'une nation ?* :

> « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis »[2806].

[2804] Camille Jullian, Au seuil de notre histoire : leçons faites au Collège de France, vol. I, Paris, Boivin, 1930-1931, p.185.
[2805] Dominique Schnapper, op.cit., 1993, p.45-sq.
[2806] Il s'agit du texte d'une conférence prononcé à la Sorbonne le 11 mars 1882.

On ne naît donc pas citoyen. Lorsque les féministes revendiquent des droits politiques pour les femmes, invoquant un universalisme politique plus englobant que celui que retinrent les pères de la République, elles semblent contester les universaux biologiques, et par conséquent l'organisation « normale » de la famille, et de l'État sur laquelle repose l'édifice politique national. Pour défendre ce socle, la République favorise donc tous les discours scientifiques, forts d'une légitimité renouvelée, défendant l'idée d'une altérité irréfragable, dont la féminité n'est d'ailleurs qu'un avatar. Le paradoxe est donc double. D'une part la République, prétendument initiatrice d'un universalisme dont l'idée est sans précédent, favorise une multitude de discours sur la différence, et ce pour mieux défendre ce principe fondateur. D'autre part, les exclus de la vie politique réclamant de sortir de cet état – principalement les femmes pour la période qui nous intéresse ici – se battent pour un universalisme plus englobant en revendiquant leur différence sexuelle, qui est pourtant à l'origine même de leur exclusion initiale. La différence de quelque nature qu'elle soit (physique ou sociale) est réputée être l'antithèse de l'universalisme de l'individu abstrait. Il semble dès lors impossible de l'invoquer si l'on veut contester la discrimination, pourtant fondée sur elle[2807]. En théorie le discours républicain tel qu'il s'élabore dans le courant du XIXe siècle est donc incontestable, sauf au prix de paradoxes que le discours républicain ne s'interdit d'ailleurs pas lui-même, et qui sont au cœur des discours féministes tels que les analyse Joan W. Scott. C'est là toute sa force.

Bien sûr, le développement d'un discours sur l'altérité ne constitue pas seulement un développement logique de la pensée républicaine, mais est aussi une réponse aux sollicitations de l'histoire et notamment à l'apparition de différences multipliées consécutivement à l'expansion coloniale. Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure où l'universalisme prétend s'affirmer

---

Ernest Renan, Qu'est-ce qu'une nation ? [1882], Paris, Mille et une nuits, 1997, p.17.

[2807] « Comment, sans mettre en avant le problème de la différence des sexes, lutter contre la discrimination quand celle-ci attribue, en fonction de leur sexe, des caractristiques de groupe à des individus biologiquement féminins ? Comment poser la question de la différence des sexes sans reproduire les termes dans lesquels l'exclusion a tout d'abord été formulée ? Comment contester la discrimination, fondée sur l'attribution de différences « naturelles », quand la différence – toute forme de différence physique ou sociale – est réputée être l'antithèse de l'universalisme de l'individu abstrait ? » (Joan W. Scott, op.cit., 1998, p.13).

comme valeur clé du nouveau régime politique qui s'établit, à l'heure où le paradigme national lui-même doit être réinventé, il y a un réel intérêt à théoriser l'altérité. L'Universel est un concept inconcevable, indicible parce que non caractérisable. Comme le « type », c'est une notion imprécise. C'est ce qui, par définition, n'est pas particularisable, puisque c'est le contraire même du particulier. Dire le particulier, dire l'Autre, c'est donc faire émerger en regard et comme en creux la figure du Même, rendre la généralisation possible. C'est autoriser finalement à penser l'Universel. Les choses étant ainsi considérées, il n'apparaît pas paradoxal, au contraire, de voir de développer les discours scientifiques sur l'altérité dans un contexte de triomphe de l'universalisme.

2. Un discours normalisateur

Dans la perspective de définition de l'Autre de Michel Foucault, que nous adoptons pour notre démonstration, on peut définir la figure d'altérité comme « ce que le même ne peut pas reconnaître comme lui appartenant »[2808]. L'Autre ainsi compris est donc défini comme une variation, une dérivation, un écart par rapport au Même. Toute altérité semble prisonnière d'une identification qui la rapporte à ce qu'elle n'est pas : elle n'est donc envisagée que dans une dimension négative. Ainsi, l'Autre est *nécessairement* de l'ordre de l'inacceptable, de l'intolérable. Un tel « stratagème dialectique de captation de ce qui devrait au contraire se donner comme différent, non identique, non identitaire, est explicitement un geste de pouvoir, c'est-à-dire un acte violent »[2809]. Mais, si elle dérange, l'altérité a clairement ses usages : si les savants de la fin du siècle travaillent ainsi la question, c'est qu'ils lui assignent, explicitement ou non, un rôle, celui de définir *a contrario* l'identité dont elle est le double inversé, le négatif au sens photographique du terme, que quelques manipulations suffisent à transformer en épreuve photographique. Cet usage d'une « exclusion inclusive » est, selon Judith Revel, caractéristique du fonctionnement de la Raison moderne qui fait de l'identification l'un de ses

---

[2808] « Identité », in Judith Revel (dir.), Dictionnaire Foucault, Paris, Ellipses, 2007, p.74.
[2809] *Idem*.

instruments essentiels. Comment ce processus fonctionne-t-il pour les discours qui nous intéressent ici plus particulièrement ? Comment comprendre cette puissance normalisatrice dans ce « moment discursif »[2810] particulier qui s'épanouit entre les années 1880 et la Première Guerre mondiale ?

> « L'observation des étrangetés est presque aussitôt instrumentalisée. Le repérage des cas ne se réduit pas à une collecte d'anecdotes, mais permet de construire des catégories nouvelles et de quadriller un territoire nouveau, comme jadis les contrées vierges découvertes venaient accroître la somme des connaissances géographiques »[2811].

Le cas des zoos humains précédemment mentionné est, sans doute, emblématique de ce mode de pensée. Si l'Occident, et notamment la France, exhibe avec l'ampleur et la régularité que l'on sait, les spécimens d'une humanité exotique nouvellement découverts, ce n'est pas en vain. Les grandes expositions internationales dans le cadre desquelles sont présentés les « villages nègres » et autres « rues étrangères » sont avant tout, comme l'a souligné Walter Benjamin, « des lieux de pèlerinage du fétichisme de l'utilitaire »[2812], où s'affichent les progrès accomplis dans toutes les domaines (industrie, arts, sciences et culture) par la civilisation occidentale. Paul Broca y insiste avec lyrisme :

> « … là où jadis, d'une main novice, [l'homme] taillait ses premières armes dans les silex roulés par un fleuve encore innommé, il étale aujourd'hui les splendeurs de l'Exposition universelle »[2813].

Dans un tel cadre, l'exhibition de populations supposées incarner l'enfance de l'humanité sert très efficacement le propos. Peut-on rêver meilleure démonstration de l'antiquité de l'homme et de ses facultés de progrès que ces « indigènes », dont l'exhibition permet de remonter le cours de l'histoire

---

[2810] Frédéric Chauvaud « L'invention du perverti. les hommes de l'art et le « beau cas » dans la France du second XIXe siècle », in Jean-Claude Bourdin, Frédéric Chauvaud, Vincent Estellon *et alii*, Michel Foucault : savoirs, domination, sujet, Rennes, PUR, 2008, p.51.

[2811] Frédéric Chauvaud, op.cit., 2008, p.57.

[2812] Walter Benjamin, « Paris, die Haupstadt des XIXe », in Allegorien kulturen erfarhung, Ausgewählte scriffen 1920-1940, Reclam, Leipzig, 1984, p.441.

[2813] Paul Broca, « Discours à la séance d'ouverture du Congrès international des Sciences anthropologiques, le 16 août 1878 », in Revue d'Anthropologie, Tome I, 1878, p.3. [BML FA 481106]

de l'humanité ? Y a-t-il meilleure preuve du triomphe des « races supérieures » sur les « races inférieures » ? Par défaut, ces « peuples enfants » constituent donc de « véritables catégories de représentation occidentale du Soi »[2814] et se constituent en outils efficaces de la rationalisation scientifique d'une hiérarchie raciale dont l'étalon est l'Européen.

Ces « sauvages » et autres « primitifs » qui *sont* le clou des expositions coloniales, ne sont pas au cœur des travaux d'Alexandre Lacassagne. Son fonds documentaire est pourtant peuplé de ces altérités radicales travaillées par la déraison et par le doute, qui semblent rebelles à toute certitude positive, orientées par la seule préoccupation de ce qu'il y a en elles d'incompréhensible, comme les publications scientifiques du temps sont peuplées de ces corps étranges et étrangers, cruellement mis à nus au nom de l'objectivité scientifique. On a pu croire qu'ils n'avaient pas leur place dans les travaux de savants positivistes, engagés sur la voie d'une Raison qui semblait ne laisser aucune place à ces « sujets de traverse ». Il n'en est rien : l'étrange fait scandale et se dérobe à l'effort de compréhension. Il fait scandale *parce qu'*il se dérobe à l'effort de compréhension en un siècle qui porte aux nues les capacités explicatives d'un regard scientifique sur le monde. Il est impossible de l'ignorer justement parce qu'il fait pièce à la tentative de rationalisation permanente qui caractérise l'esprit scientifique du temps. Parce qu'il résiste à la Raison, elle exerce sur lui son empire avec une violence décuplée, déployant toute l'ampleur de ses stratégies de compréhension, toute sa violence taxinomique, tout sa puissance de normalisation. Alexandre Lacassagne n'est donc pas un « savant fou » passionné de sujets étranges au point de sembler parfois tout juste légitimes de faire l'objet d'une étude scientifique. Comme bien d'autres, il fait de cet Autre une des clés de compréhension de la société et du monde : loin de le rejeter dans des marges inatteignables, il le place au cœur de son étude, de ses centres d'intérêt, de sa bibliothèque.

Ambitionnant de placer cet objet devant l'œil du scientifique, sous la loupe de ses investigations, en le débarrassant de toutes les scories susceptibles de

---

[2814] Raymond Corbey, « Vitrines ethnographiques : le récit et le regard », in Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch et alii, op.cit., 2002, p.91.

biaiser le regard, d'autoriser une interprétation du sujet, nos savants font collection d'observations : relevés chiffrés, échantillons en tout genre, moulages en plâtres… *Ce faisant, ils se constituent une forme de collection immatérielle, ce qui les fait ressembler « aux collectionneurs d'Ancien Régime » à ceci près de que l'observation in vivo remplace le cabinet de curiosités.* Ces procédés de collecte d'informations participent d'une normalisation rigoureuse du corps autre. Les *Instructions générales sur l'anthropologie* imposées en 1865 par Broca aux voyageurs qui ramènent des observations de lointaines contrées en sont emblématiques. Voyons les règles qu'il impose à la prise de photographies[2815] [Fig.57] :

> « On reproduira par la photographie :
> 1°) les têtes nues qui devront toujours, sans exception, être prises exactement de face, ou exactement de profil, les autres points de vue ne pouvant être d'aucune utilité ;
> 2°) des portraits en pied, pris exactement de face, le sujet debout, nu autant que possible, et les bras pendant de chaque côté du corps »[2816].

Fig.57 : Photographie extraite de « Collection anthropologique **du Prince Roland Bonaparte**, groupe de Bushmen photographié sur la scène des Folies-Bergères », Paris, 1886 (Photothèque du musée de l'Homme).

[2815] Sur la photographie comme outil des recherches anthropologiques au XIXe siècle, on renvoie aux travaux de Pierre-Jérôme Jehel, Photographie et anthropologie en France au XIXe siècle, DEA sous la direction de André Rouillé et Sylvain Maresca, Université Paris VIII-Saint Denis, 1995, 141 p.

En ligne : http://www.a-m-e-r.com/Recherches/dea/photo_anth19e.pdf. [Consulté le 13 avril 2009]

[2816] Paul Broca, Instructions générales sur l'anthropologie, Paris, Masson, 1865, p.27.

Le plus souvent, le photographe impose une attitude strictement frontale et figée aux personnages qu'il photographie, loin de tout effet de pose. La parenté de ces photographies anthropologiques avec les clichés anthropométriques dont l'usage est mis au point par Alphonse Bertillon pour l'identification des criminels est frappante [Fig.58].

<u>Fig.58</u> : Fiche d'identité judiciaire et photographies face / profil d'Alexandre Lacassagne, selon la méthode d'Alphonse Bertillon, Paris, 9 mai 1891.
Spécimen sans doute réalisé par Bertillon en personne.
(collection particulière)

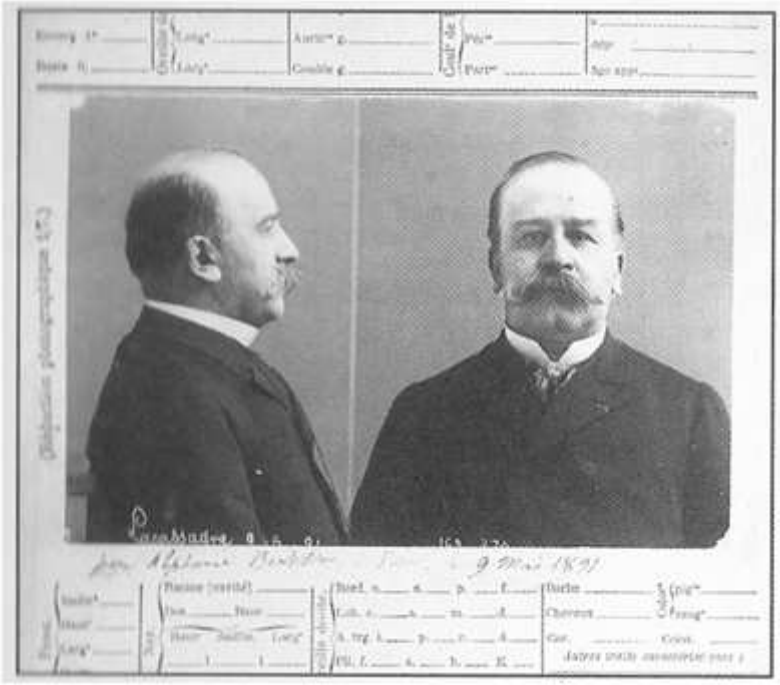

Ainsi prise, la photographie tient de la planche entomologique, sur laquelle on a épinglé papillons et coléoptères de manière à en visualiser les faces dorsale et abdominale. La nudité est une des conditions essentielles de la désubjectivation des personnages ainsi photographiés, qui sont supposés disparaître derrière le type qu'ils incarnent. Mettre à nu un individu étrange, surtout quand il s'agit d'un « spécimen » de quelque population exotique supposée « primitive », c'est porter sur un regard bien spécifique. C'est le dépouiller de ses parures et vêtements, le réduite à son corps, faire le choix de le montrer dans toute sa « nature » supposée, dépourvu de tout signe culturel d'appartenance. C'est le même processus qui est à l'œuvre dans la série de photographies d'un hermaphrodite prise par Nadar [Fig.59]: le médecin, intervenant extérieur qui désigne et assigne ; le corps mis à nu sous le regard de l'expert et comme disséqué par ce geste, l'espèce de pincement qui veut permettre de mieux donner à voir ; l'anonymat du patient et son trouble, enfin, lisible dans ce geste de voilement du visage à défaut de pouvoir être lu sur le visage lui-même, geste de pudeur et de honte. Il n'est de place ni pour son nom ni pour son histoire. Seul son corps intéresse, lui qui contient tout entière la vérité de son être, son *essence*.

<u>Fig.59</u> : *L'Hermaphrodite*. Photographie de Nadar, vers 1860 (cabinet des estampes à la Bibliothèque Nationale France).

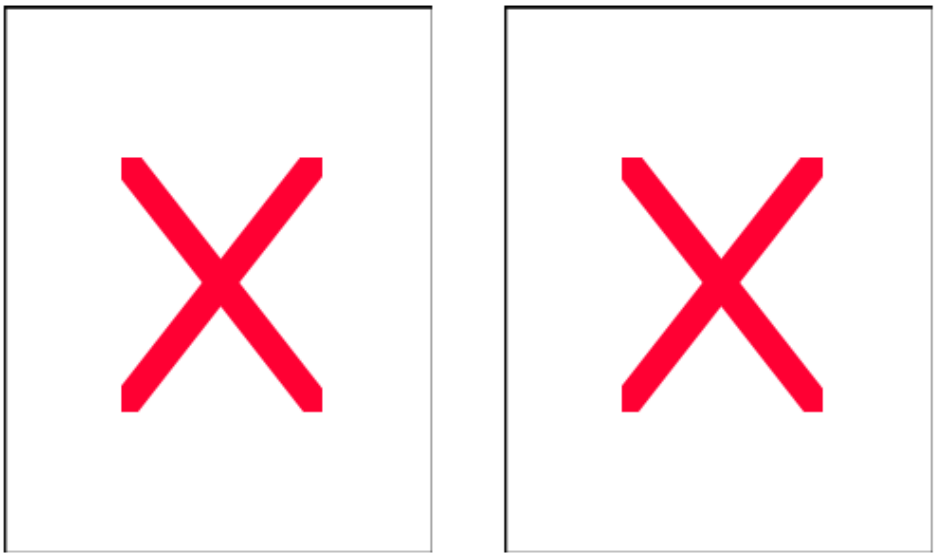

C'est tout un programme de déchiffrement des corps qui est mis en œuvre par nos médecins et nos anthropologues. Ce travail n'est d'ailleurs qu'une étape préalable à la compréhension de la psychologie des individus, dont on ne doute pas qu'elle ait sa traduction dans leur physionomie. Charles Letourneau le proclame dans un texte qui a des allures programmatiques :

> « Après avoir photographié et classé anatomiquement les types humains multicolores et multiformes, force sera bien d'en faire la psychologie, qu'ébauchent déjà la linguistique et la mythologie comparées ; car le cerveau n'a pas que du volume et des contours ; il a des activités variables suivant la race, le sexe, le milieu. »[2817].

Le regard photographique ainsi porté est le même dans les trois cas : il fait disparaître le sujet derrière l'objet, construit un spécimen typique là où il y avait un individu, désormais tout entier réduit à son corps. Cette construction du regard scientifique se retrouve dans bien d'autres cas. Ainsi, c'est ce mécanisme épistémologique qui est à l'œuvre dans la construction d'un discours sur l'altérité, indépendamment de tout recours à la technique photographique. L'altérité est antinomique de l'identité. Appréhender un

[2817] Charles Letourneau, Science et matérialisme, Paris, Reinwald, 1879, p.100. [BML FA 303451]

individu comme « autre » c'est, fort logiquement, lui dénier toute forme d'identité. Le mode d'énonciation du discours sur l'Autre en est emblématique. Ainsi quand Ambroise Tardieu présente le célèbre cas d'ambiguïté sexuelle d'Herculine Barbin dite Alexina B., c'est pour poser la *Question médico-légale de l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes sexuels*. Son étude se divise en deux parties : la première est une étude médico-légale générale sur les vices de conformation des organes sexuels (55 pages) ; l'histoire d'Alexina B. est publiée dans la seconde (110 pages). Quoique les souvenirs de la patiente soient donc deux fois plus importants que les tentatives de réflexion théorique du médecin, celle-ci s'efface derrière les vices de conformation des organes sexuels dont elle n'est qu'un avatar si l'on en croit le titre de l'étude, bien révélateur du cadre épistémologique dans laquelle elle est réalisée. L'effacement de la singularité du sujet est à l'œuvre partout dans ce discours scientifique fin-de-siècle, dans l'anonymat des corps dénudés comme dans l'effacement des noms de ceux dont le corps est exposé au regard expert du médecin, et que ne désignent plus qu'une initiale ou leur appartenance à un groupe typique dont le tout prévaut sur la partie. Parfois même l'individu lui-même n'existe pas. La légende de la photographie tirée de la collection de Roland Bonaparte est révélatrice à ce titre. Ce que l'on voit ce n'est pas *un* bushman, c'est un exemplaire des représentants du « groupe de Bushmen photographié sur la scène des Folies-Bergères ». On pourrait objecter qu'un tel procédé dans une étude médicale vise à préserver la personnalité du patient. Sans doute, mais l'argument ne tient pas dans le cadre d'une étude anthropologique. Et on ne peut nier que cette manière de faire participe également de l'anéantissement de l'identité du sujet en même temps que son intimité s'expose dans les pages des traités médicaux ou anthropologiques.

Du reste, cette démarche épistémologique qui consiste à partir du spécimen, du « beau cas », de l'exception pour comprendre la règle, de la partie pour en venir au tout, est assez caractéristique de l'esprit scientifique de ce second XIXe siècle. On entre alors dans ce que Jean-François Laé appelle

« l'empire du cas »[2818], qui fonctionne sur la base des mécanismes de l'exemplarité. Autour d'un personnage isolé, on réunit un certain nombre d'éléments caractéristiques de sa singularité, au point d'en faire « une figure exemplaire, un spécimen détachable qui vaut plus que lui-même »[2819]. Quand on sait qu'un « spécimen » est étymologiquement une preuve, un indice, un exemple, un « modèle type », le terme étant dérivé du terme latin *specere*, « regarder »[2820], on mesure tout la dimension visuelle d'une telle démarche, quand bien même elle se passe de tout document iconographique. L'observation est bien au cœur de la démarche en sciences naturelles[2821], qu'il s'agisse de biologie ou d'anthropologie. Et l'on fait grand cas de la découverte de ces phénomènes, entendu au sens où l'emploient les pathologistes de signe ou ensemble de signes observable(s) d'un trouble, d'une maladie, aux confins de l'exceptionnalité et de la monstruosité.

> *« Avec une certaine jubilation feutrée, praticiens débutants, hommes de l'art confirmés, chroniqueurs judiciaires aguerris, publicistes chevronnés, partagent […] les mêmes émotions, organisées autour de l'émerveillement procuré par la découverte d'un "cas" »*[2822].

Les *Archives d'anthropologie criminelle* du docteur Lacassagne recourent très régulièrement à ces exposés emblématiques, dont la spécificité est lisible jusque dans la typographie utilisée pour distinguer les « observations » des analyses au fil du texte : changement de police de caractère, mise en retrait, tous les procédés sont bons pour dire l'exceptionnalité de ces cas, dans le corps social comme dans le corps du texte. On relève ainsi quelque 34 articles construits sur ce modèle, depuis

---

[2818] Jean-François Laé, « Les "beaux cas" chez Michel Foucault » in Le Portique, n°13/14 : Foucault, usages et actualités, 2004. Article en ligne : http://leportique.revues.org/document615.html [Consulté le 13 avril 2009]

[2819] *Idem*.

[2820] Alain Rey (dir.), Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Le Robert, 2000, p.3612.

[2821] L'historienne Elizabeth Edwards souligne le caractère très visuel de l'évolutionnisme en remarquant que cette théorie, non seulement, s'appuie sur l'observation et la comparaison des corps, mais se formalise par de nombreux graphiques, dessins, arbres généalogiques… Elizabeth Edwards, « Photographic "types": the pursuit of method », in Visual anthropology, New York, Horwood Academic Publishers, 1990, vol 3 (2-3), p.235-258.

Elizabeth Edwards, Anthropology & photography 1860-1920, New Haven, Yale University Press, 1992, 275 p.

[2822] Frédéric Chauvaud, op.cit., 2008, p.51.

« Un cas d'exhibitionnisme » en 1888[2823] *jusqu'à « un cas de déchirure traumatique du péricarde » en 1914*[2824]*. Le procédé est d'ailleurs parfois porté à son paroxysme. Henri* Frankel *fait ainsi état du travail publié par* Soukhanoff *dans le Neurolt Westnik sur « un cas rare de perversion sexuelle »*[2825]*. De même, et sans crainte de la redondance, certains auteurs des Archives proposent l'étude d'un « cas particulier de somnambulisme »*[2826] *ou d'un « cas curieux de spasme cadavérique »*[2827]*. Méthode et objet d'étude se soutiennent ainsi admirablement, l'analyse de l'étrange, du déviant, de l'Autre, étant portée par cette appréhension des phénomènes frappée du sceau de l'exceptionnalité. L'individu fait loi :*

> *« Un cas unique et concret permet […] de dissiper la confusion, de proposer une explication et de construire une taxinomie. Le désordre apparent du geste insensé trouve une place dans une grille de lecture »*[2828]*.*

Le mystère demeure en partie, mais le geste fou, la conduite déviante, l'Autre perdent de leur opacité inquiétante grâce à une analyse concrète. Le cas, blason de l'altérité, la rend toute entière intelligible.

Cette démarche épistémologique sert la construction de la criminologie contemporaine, Hans Gross, l'un des pionniers de cette discipline en faisant un important usage dans Criminalpsychologie (1898)[2829]*. C'est encore la démarche qui sous-tend l'émergence de la sexologie et l'invention de la notion de « perversion »*[2830]*. Même si le beau cas, après présentation et*

[2823] Albert Trochon, « Un cas d'exhibitionnisme », in Archives d'anthropologie criminelle, 1888, p.256-264.

[2824] Étienne Martin et Pierre Mazel, « Un cas de déchirure traumatique du péricarde sans lésion du cœur », in Archives d'anthropologie criminelle, 1914, p.754-759.

[2825] H. Frankel, « Un cas rare de perversion sexuelle (Neurolt Westnik, tome VIII), in Archives d'anthropologie criminelle,1900, p.662.

[2826] R. Lépine, « Sur un cas particulier de somnambulisme », in Archives d'anthropologie criminelle, 1895, p.5-12. C'est moi qui souligne.

[2827] Étienne Martin, « Un cas curieux de spasme cadavérique », in Archives d'anthropologie criminelle, 1896, p.278 -280. C'est moi qui souligne.

[2828] Frédéric Chauvaud, op.cit, , 2008, p.56.

[2829] À ce sujet, voir Aurélie Letainturier, Les passions du corps : De la déviance de la femme à l'idéal féminin, d'après l'ouvrage Criminalpsychologie du juriste autrichien Hans Gross, Poitiers, Mml, 2006, 173 f°.

[2830] Sur ce point on renvoie notamment à Jean-Pierre Kamieniak, « La construction d'un objet psychopathologique : la perversion sexuelle au XIXe siècle », in Revue française de psychanalyse, Vol.67, 2003/1, p.249-262.

interprétation autorisée par la qualité scientifique de son descripteur[2831], *autorise la généralisation, il pose cependant toujours la question du crédit que l'on peut accorder à un exemple isolé. Il importe peu que les individus ainsi observés soient nombreux ou non, mais il faut savoir établir des classifications, donner à l'ensemble une cohésion interprétative pour mener à son terme la démarche d'analyse scientifique, élaborer une synthèse susceptible de rendre compte de l'essence du phénomène observé. Poursuivons la lecture de Charles* Letourneau, *qui envisage l'étude de la psychologie des individus sur la base de la classification taxinomique de leurs particularités physiques :*

> « On en formulera les lois générales, puis les lois partielles dérivant des premières ; on voudra savoir pourquoi, au sein d'une même race, dans le même milieu social et cosmique, tel individu diffère radicalement de tel autre ; on se demandra [sic.] à quelles formes anatomiques, à quels modes d'énergie fonctionnelle correspondent les aptitudes tranchées ; pourquoi tel homme est un grand artiste, tel autre un savant, tel autre un philosophe. Alors on fera, pour ces *individualités éclatantes*, ce que l'on avait précédemment fait pour chacun des grands groupes humains »[2832].

On voit bien que, une fois « les lois générales » établies par les études sérielles précédemment évoquées, c'est à des études plus précises de cas exceptionnels qu'on doit donc en venir afin d'énoncer également des « lois partielles ». *Fondamentalement, cette démarche « exceptionnelle » qui* paraît l'inverse de celle prônée par « les partisans de l'approche sérielle qui avait pour elle la légitimité d'une époque positiviste qui a sacralisé le chiffre et le nombre »[2833] n'en est donc pas antinomique. L'une procède de l'autre. Elle est même le signe d'une maturité scientifique accomplie puisque, les lois générales étant établies, on peut en venir à l'étude des exceptions. L'une et l'autre reposent sur le même mécanisme : qu'on parte de l'unique ou du

---

Voir aussi Sylvie Chaperon, Les origines de la sexologie (1850-1900), Paris, Audibert, 2007, 287 p.

[2831] Frédéric Chauvaud rapporte ainsi le cas d'un jeune médecin dont la thèse reçoit un accueil glacial, en dépit des nombreuses observations sur lesquelles elle est construite, car « il ne semble pas avoir bien compris ni la nature ni l'origine de l'exhibitionnisme » si l'on en croit le rapport paru dans les Archives d'anthropologie criminelle en 1897 (Recension bibliographique de la thèse de M.R. Lalanne, Paris, 30 avril 1896, in Archives d'anthropologie criminelle, 1897, p.111).

[2832] Charles Letourneau, op.cit., 1879, p.101. [BML FA 303451]

[2833] Frédéric Chauvaud, op.cit, , 2008, p.51.

multiple, il s'agit toujours de transfigurer la spécificité en généralité par le biais de l'anonymation, soit en dépersonnalisant un individu mis à nu devant l'appareil photographique par exemple, soit en le noyant dans la grisaille de la massification. Le processus de généralisation d'un itinéraire personnel déviant tel que l'opèrent les médecins qui, à l'instar de Tardieu recueillant la biographie d'Herculine Barbin, publient notamment des autobiographies de criminels[2834], est le même dans un cas comme dans l'autre. Que « l'individu reste […] comme l'élément définitif imposé à nos investigations »[2835], ou que ce soit la série qui fasse loi, théoriser c'est généraliser, objectiver et oublier, donc le sujet. Le cas perd de sa spécificité en devenant référence. L'invention du nécrophile consécutivement à l'affaire Bertrand, à laquelle il est presque systématiquement fait référence par la suite lors des procès impliquant ce type de faits, fait disparaître le militaire amant des mortes derrière le néologisme inventé pour désigner son crime. Cette singularité du cas, qui frappe d'abord et semble le rendre irrécupérable au point de vue d'une connaissance générale de l'ordre, se trouve finalement réduite dès lors qu'il est pris en charge par le discours taxinomique et rationalisateur de cette fin de siècle. Ainsi, dans ce procédé discursif on réconcilie l'exceptionnalité et la rationalité : la fonction normalisatrice du discours s'exerce de manière paroxystique pour faire rentrer dans le rang les cas exceptionnels qui sont pris dans ses rets.

3. L'Autre comme repoussoir

> « Nul n'aime autrui comme il s'aime lui-même
>
> Ni ne vénère ainsi son prochain
>
> La pensée ne saurait saisir

[2834] On songe ici au cas de Dumollard, peut-être le premier tueur en série de la France contemporaine, devenu « l'assassin des servantes » sous la plume d'Edmond Cavaniol, ou à celui de Joseph Vacher, « l'égorgeur de bergers », premier spécimen de sadisme.

Edmond Cavaniol, Dumollard « l'assassin des servantes ». Étude rétrospective, médico-légale et anthropologique, Lyon, Impr. Express, 1920, 59 p. [BML FA 140914(30)]

Alexandre Lacassagne, Vacher l'éventreur et les crimes sadiques, Lyon, Storck, 1899, 314 p. [BML FA 427603]

Le tueur de bergers : affaire Vacher, Paris, Schwarz, 1898, 444 p. [BML FA 135003]

[2835] Jules Dallemagne, Les théories de la Criminalité, Paris, Masson, 1896, p.205. [BML FA 427784]

> Chose plus grande qu'elle-même »
> William Blake[2836].

Seul l'Autre, l'envers de soi est visible, parce qu'il est seul caractéristique. Le soi républicain étant marqué du sceau de l'universel, il est impossible à caractériser par définition puisque est universel ce qui concerne tous les hommes sans distinction. La mise en scène des Autres, la démarche très visuelle sur laquelle elle s'appuie, est donc *essentielle*, parce que les sciences naturelles, fondées sur l'observation, imposent par là leurs méthodes, et parce l'Autre ainsi défini permet de tracer les contours d'une communauté nationale désormais en mal d'identité. Qui dit Autre dit stigmate, ce qui constitue un signe visible. Le Soi, qui en est dépourvu, est par définition non caractérisable. Seul l'Autre est explicite : le Soi est implicite, il se déduit du précédent mais s'appréhende moins directement. Exhiber l'Autre, le mettre en scène, lui faire subir un processus complexe de spectacularisation et d'animalisation, d'objectivation et de désubjectivisation c'est le légitimer comme objet de connaissance scientifique et redire son irréductible altérité qui l'invalide comme potentiel citoyen. Mais la différence n'est plus seulement, comme il est de coutume, un objet de curiosité. Elle devient un repoussoir efficace permettant la constitution et le maintien de la communauté nationale.

> « Être identifié, c'est être objectivé d'une double manière : comme objet de discours et comme objet de pratiques, c'est-à-dire être construit sous la forme paradoxale d'un *sujet objectivé* des savoirs et des pouvoirs »[2837].

Ces « sujets objectivés » que l'on définit comme autant d'avatars de l'altérité permettent de borner efficacement les contours de l'identité du citoyen. La rhétorique du « cas » dont on a précédemment analysé les mécanismes, qui souligne « le fait que chaque individu est singulier et constitue, même à son échelle minuscule, l'élément clé d'une taxinomie complexe »[2838]. Au sein d'une telle classification on distingue en fait deux grands groupes, les Uns et les Autres, les premiers se définissant par défaut

---

[2836] Cité par Catherine Clément et François Coupry dans « La tête des autres », in Michel Foucault, Paris, Éditions Inculte, 2007, p.115.
[2837] Frédéric Chauvaud, op.cit, 2008, p.74.
[2838] Frédéric Chauvaud, op.cit, 2008, p.58.

par rapport aux seconds. L'identité se déduit de l'altérité. La définition du citoyen ainsi envisagée repose donc fondamentalement sur un principe d'exclusion. Corps étranger au corps de la Nation, l'Autre lui est irréductible : c'est l'inassimilable contre lequel doit se construire l'appartenance nationale, le repoussoir, prétexte idéal à la fondation d'une homogénéité identitaire.

En effet, l'idée de Nation connaît alors une mutation majeure : elle « n'est plus le rassemblement de sujets hétérogènes sous l'autorité d'un même roi, mais la réunion de frères, fils d'une seule et même mère »[2839] donc semblables. Ainsi conçue, la communauté nationale réunit des hommes libres et égaux, c'est une « société idéalement une, en ce sens, et homogène »[2840]. Mais la médaille de l'homogénéité citoyenne a son revers : la « fiction de l'homme sans détermination »[2841] est à la base de l'universalité qu'instaurent les droits de l'homme. Et cette indétermination de la figure du citoyen requiert donc que soit déterminée fermement celle du non-citoyen. Tout se passe comme si la proclamation de l'universalisme, l'attribution du rôle principal sur la scène politique à un homme sans qualité, induisait un déficit d'identité préjudiciable à l'unité de la communauté citoyenne. Ce sentiment de dissolution identitaire est sans doute encore accentué par les mutations majeures qui affectent la population française et européenne en général, notamment l'urbanisation. Pour les criminologues de la fin du siècle, la ville est le bouillon de culture idéal pour le développement du vice et du crime.

> « Tous ceux qui suivent les études contemporaines sur la médecine mentale et sur la criminalité, ne connaissent que trop la profondeur des turpitudes où peuvent descendre les dégénérés, *en se cachant dans la cohue des grands centres de population*, et spécialement des grandes capitales »[2842].

Ce n'est pas la densification de la population qui induit une telle contagion du crime, pas plus que les conditions d'hygiène souvent déplorables dans les quartiers les plus populaires qui expliquent le phénomène, mais bien la perte

---

[2839] Elsa Dorlin, La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française, Paris, La Découverte, 2006, p.7.
[2840] Claude Lefort, op.cit, 1994 , p.74.
[2841] Claude Lefort, op.cit, 1994, p.66.
[2842] Dr Germonprez, op.cit., 1892, p.32. [BML FA 139511] C'est moi qui souligne.

du lien social, la possibilité de l'anonymat, puisque dans ces centres urbains « la sauvegarde des mœurs [ne] peut être assurée par la notoriété publique, comme il arrive dans les petites localités où tout le monde se connaît »[2843].

Dès lors, et dans ce double contexte démographique et politique, on comprend mieux les crispations du monde scientifique autour de la question de l'identification, dont les propositions novatrices de Bertillon ne sont que l'avatar le plus fameux. En matière politique, le régime démocratique et républicain qui s'établit en France dans le dernier tiers du XIXe siècle, ne saurait tolérer l'altérité qui, par définition, fait pièce à cette conception unifiée du citoyen, en même temps qu'elle la nécessite, l'Autre servant d'efficace repoussoir. « On ne peut être soi sans l'autre, on est toujours l'étranger de quelqu'un »[2844] : l'autre donc est indispensable à la formation de sa propre identité. C'est à mon avis la clé qui permet de comprendre, par exemple, l'engouement général autour des exhibitions anthropologiques lors des expositions coloniales. Leur mise en scène est très influencée par les divers promoteurs de l'idée coloniale. Et le diorama « vivant » sur Madagascar présenté lors de l'Exposition de 1900 attire quelque 50 millions de visiteurs. On y expose un Autre replacé dans sa vie quotidienne « authentique », reconstituée avec minutie pour satisfaire un spectateur friand d'exotisme. Mais surtout, on élabore une image du colonisé qui exacerbe son absolue altérité, et le positionne résolument à un niveau inférieur sur l'échelle de la civilisation et du progrès. Le processus d'animalisation à l'œuvre dans ces exhibitions fonctionne de manière particulièrement efficace, sur le même mode d'ailleurs que celui qui consiste à justifier l'entreprise coloniale en jouant sur le double sens du terme « colonisation ». Il s'agit d'affirmer qu'il existe une continuité « naturelle » des babouins aux Boshimans qu'on a choisi de présenter dans le même enclos, les premiers comme les seconds incarnant différentes étapes de l'histoire naturelle de l'Afrique[2845]. De même, on affirme alors la continuité du fait biologique au fait colonial. C'est Jules Harmand qui

---

[2843] *Idem*.

[2844] Yves Perrin et Didier Nourrisson (dir.), op.cit., 2005, p.10.

[2845] John M. MacKenzie, Propaganda and Empire : The Manipulation of British Public opinion, 1880-1960, Manchester Manchester University Press, 1984, p.104.

défend avec le plus d'efficacité l'idée selon laquelle le phénomène historique du colonialisme moderne possède une base biologique ou sociobiologique qui le place dans la continuité d'une série de phénomènes observables dans les règnes végétal et animal. Dans *Domination et colonisation*[2846], un classique de la « bibliothèque » coloniale que possède Alexandre Lacassagne, il développe cette thèse qui joue sur la polysémie du terme « colonisation » en français. Considérant qu'il s'agit de l'établissement d'un groupe biologique (de bactéries ou d'humains) dans un lieu différent de son espace d'origine, Jules Harmand présente la « colonisation » comme un phénomène naturel de dislocation et de prolifération des organismes vivants, exprimant le besoin de conservation et d'expansion uniformément partagé par toutes les espèces. Si les stratégies de dissémination des différentes espèces, parmi lesquelles l'espèce humaine, sont diversifiées, le ressort de ce mouvement est quant à lui universel, et cette universalité suffit à le légitimer, même si les pathologies spécifiques que les colons sont susceptibles de présenter, « colonite », « africanite », « soudanite », « tonkinite » et autre « calédonite »[2847], semblent indiquer leur inadaptation à ce milieu dont les conditions physiques, principalement la chaleur, met l'organisme à rude épreuve. « La régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité » proclame Ernest Renan[2848]. Or la régénération de la population c'est justement la grande affaire des médecins de cette fin de XIXe siècle que hante l'angoisse de la dégénérescence. On comprend mieux l'implication massive des savants en général, et du corps médical plus particulièrement, dans l'aventure coloniale, et son attachement à en justifier *scientifiquement* la pertinence et la légitimité[2849].

La fonction pédagogique des expositions coloniales en découle : la médiatisation de l'empire et l'idée coloniale s'en trouvent promues. La

---

[2846] Jules Harmand, Domination et colonisation, Paris, Flammarion, 1910, 310 p. [BML FA 404433]

[2847] Sur ce point, on renvoie à l'article consacré par le Dr Juste Navarre à « La colonite », in Archives d'anthropologie criminelle, 1911, p.27-30.

[2848] Ernest Renan, cité dans Aimé Césaire, op.cit., 1955, p.12-13.

[2849] Gilles Boëtsch, « Sciences, savant et colonies (1870-1914) », in Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire et Nicolas Bancel, Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours, Paris, CNRS Éditions, 2008, p.121-130.

figure d'un Autre irréductible à soi s'impose, qui interdit toute indignation devant les conditions d'exhibition de ceux qui ne sont pas tout à fait considérés comme des hommes. Cette rhétorique du contraste, de l'opposition terme à terme entre ceux qui sont exposés derrière les grilles et ceux qui les observent, est très clairement recherchée. Paul Broca souligne ainsi « l'utilité de ce contraste entre la lumière et les ombres, entre la civilisation développée et les civilisations rudimentaires ou en voie d'évolution, entre l'humanité à l'état d'enfance – incertaine, oublieuse, dominée par la nature, opprimée par elle-même, n'avançant aujourd'hui que pour reculer demain – et l'humanité adulte, grandie par la science, fécondée par la liberté, sanctifiée par le travail et marchant d'un pas sûr dans la voie illimitée du progrès »[2850]. Et cette idée s'impose de manière exceptionnelle lors d'événements qui, par leur ampleur sont alors « les seuls […] capables d'amener un aussi large panel de personnes dans un lieu unique, à des fins d'édification et de distraction, mais aussi d'endoctrinement et d'unification de la population »[2851]. Ces exhibitions vulgarisent efficacement l'axiome de l'inégalité des « races » humaines, mettant en marche la redoutable mécanique coloniale d'infériorisation de l'indigène par l'image. Mais, plus encore, en raison de l'ampleur du public qu'elles attirent, elles permettent d'unir les spectateurs dans l'idée d'une commune appartenance. De part et d'autre des grilles des expositions, ce ne sont pas les Uns et les Autres qui se font face, mais bien « Nous » et « les Autres », un ensemble unifié et caractérisé par une commune identité face à une pluralité d'altérités. Un processus d'homogénéisation de la communauté nationale s'en trouve généré. De même que l'on expose un temps Bretons et Auvergnats, longtemps considérés comme des populations « ethniques » devant encore être civilisées pour s'intégrer à la communauté nationale française[2852], de même les « primitifs » permettent de fonder non seulement l'idée d'une supériorité de l'Occident mais aussi d'affirmer l'existence d'une

---

[2850] Paul Broca, « Discours à la séance d'ouverture du Congrès international des Sciences anthropologiques, le 16 août 1878 », in Revue d'Anthropologie, Tome I, 1878, p.5. [BML FA 48106]

[2851] Sandrine Lemaire et Pascal Blanchard, « Exhibitions, expositions, médiatisation et colonies (1870-1914) », in Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire et Nicolas Bancel, op.cit., 2008, p.113.

[2852] Eugen Weber, La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914), Paris, Fayard, 1983, chapitre 1 : Un pays de sauvages, p.17-44.

communauté nationale française, socle indispensable à l'exercice harmonieux de la citoyenneté dans le cadre d'un régime nouvellement démocratique. Et pourtant, là encore, l'idéologie coloniale républicaine ne craint pas les paradoxes, affirmant dans le même temps cette irréductible inégalité raciale et l'existence d'une « mission civilisatrice » de l'Europe en général et de la France en particulier. Car pour que ce dernier argument soit plausible, il faut que n'existe entre le colonisateur et le colonisé que des différences d'ordre socioculturel, et non biologique, faute de quoi l'entreprise est vaine. Pour s'en sortir, les Républicains doivent en venir à considérer une humanité plurielle, à l'instar de Raoul Allier qui, dans un pamphlet datant de 1927, incapable de trancher et d'affirmer soit la différence irréductible soit l'identité foncière du colonisateur et du colonisé, déclare que :

> « L'humanité n'est pas un corps simple et ne peut pas être traitée comme telle. […] Dans la réalité, on est plus ou moins homme, plus ou moins fils de Dieu. On a de Dieu et de la Vérité ce dont on est capable et ce qu'on mérite »[2853].

Selon cet auteur, professeur de philosophie et de théologie à l'Université de Paris, l'unité foncière du genre humain a été affirmée sur la base de comptes rendus de voyage tout à fait dépourvus de systématicité. L'anthropologie doit permettre de fournir un point de vue scientifique sur la question, et de battre en brèche les descriptions idéalisées de Fontenelle, Helvétius, Hume ou Buffon et notamment la supposée pureté de la condition naturelle incarnée dans la figure du « bon sauvage ». Si pour les philosophes de Lumières, le « sauvage » n'est pas un « barbare »[2854] mais incarne l'état de nature et possède une sagesse innée, cette conception valorisante quoi qu'empreinte de condescendance est rapidement battue en brèche à la suite de Friedrich Hegel, pour lequel les non-Européens sont des êtres inférieurs dans la mesure où ils n'ont pas pleine conscience de leur être. Et dès le

---

[2853] Raoul Allier, Le non-civilisé et nous : différence irréductible ou identité foncière ?, Paris, Payot, 1927, p.27.

[2854] On se souvient ici des textes écrit par Denis Diderot, sous le nom de Raynal, pour dénoncer la « barbarie européenne » : Abbé Raynal, Histoire philosophique et politique des deux Indes [1770], réed. Paris, La Découverte, 2001, 378 p.

milieu du XIXe siècle, les arguments scientifiques se substituant aux arguments philosophiques, cette infériorité se trouve consacrée[2855].

Le processus d'exhibition des « primitifs », comme celui de ces femmes présentées par Charcot à la Pitié-Salpétrière, rappelle singulièrement les fameux *freak shows* qui parcourent l'Europe et les États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle et dont le plus célèbre, organisé par Barnum et qui se tient à Manhattan entre 1841 et 1868 reçoit plus de 41 millions de visiteurs[2856]. Reposant sur un double phénomène d'attraction et de répulsion, qui est aussi le moteur de la mise en scène du « hors norme », l'exposition de ces individus sert efficacement la définition de soi par rapport à l'Autre. Georges Canguilhem l'énonce de manière particulièrement éclairante :

> « Au XIXe siècle, le fou est à l'asile où il sert à enseigner la raison, et le monstre dans le bocal de l'embryologiste où il sert à enseigner la norme »[2857].

On ne saurait mieux dire, sans doute, la fonction de repoussoir attribuée aux corps monstrueux, et la diversité des formes que le monstrueux est susceptible de prendre. Michel Foucault souligne le « pouvoir de normalisation »[2858] qui s'exerce au travers de ces mises en scènes de l'anormalité à usage pédagogique. Le sauvage au zoo sert à enseigner la civilisation : il en démontre les bienfaits et fonde la hiérarchie « naturelle »

[2855] À ce sujet, et pour une approche synthétique on renvoie à Catherine Coquery-Vidrovitch, « Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », in Marc Ferro (dir.), op.cit., 2003, p.646-691.

[2856] Sur ce point, on renvoie notamment à :

Pierre Ancet, Phénoménologie des corps monstrueux, Paris, PUF, 2006, 178 p.

Georges Canguilhem, « La monstruosité et le monstrueux », in Diogène, n°40, 1962, p.29-43.

Jean Céard, La Nature et les prodiges : l'insolite au XVIe siècle en France, Genève, Droz, 1977, XIV-512 p.

J.-L. Fischer, Monstres. Histoire du corps et de ses défauts, Paris, Syros-Alternatives, 1991, 126 p.

Michel Foucault, Les Anormaux. Cours au Collège de France.1974-1975, Paris, Gallimard, 1999, 351 p.

Henri-Jacques Stiker, « Nouvelle perception du corps infirme », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine & Georges Vigarello (dir.), Histoire du corps, Vol.2 : De la Révolution à la Grande Guerre, Paris, Seuil, 2005, p.279-298.

Vanessa R. Schwartz, Spectacular Realities. Early Mass Culture in Fin-de-Siècle, Berkeley, University of California Press, 1998, 230 p.

Patrick Tort, L'ordre et les monstres : le débat sur l'origine des déviations anatomiques au XVIIIe siècle, Paris, Syllepses, 1998 (2e édition), 243 p.

[2857] Georges Canguilhem, La Connaissance de la vie [1952], Paris, Vrin, 1965, p.228.

[2858] Michel Foucault, op.cit., 1999, p.53.

des races que réclame l'expansion coloniale. Le monstre anatomique incarne la dégénérescence, cette grande angoisse dont l'ombre plane sur toute la seconde moitié du XIXe siècle et au-delà. Jean-Jacques Courtine en étudie largement les exhibitions[2859]. Des ménageries des entre-sort aux zoos humains, l'exhibition de l'anormal atteint son apogée dans les années 1880, devenant « l'élément central d'un ensemble de dispositifs qui font de l'exposition des différences, étrangetés, difformités, infirmités, mutilations, monstruosités du corps humain le support essentiel de spectacles où s'expérimente les premières formes de l'industrie moderne du divertissement de masse »[2860]. Certaines figures en sont restées célèbres, à l'instar des frères Tocci, siamois exhibés en France jusqu'à l'interdiction de leur spectacle en 1883 par la police parisienne, et qui s'embarquent alors pour le Nouveau Monde, où ils font fortune. La mise en scène de « sauvages » dans le cadre de « villages indigènes » qui sont en fait de véritables zoos humains, est sensiblement du même ordre. Les concordances chronologiques autorisent nettement un tel rapprochement, auquel on peut ajouter les leçons du mardi du Docteur Charcot et la publication de la *Nouvelle iconographie de la Pitié-Salpétrière*, qui paraît chez Lecrosnier et Babé à partir de 1888. Monstres humains physiques ou psychiques, différences raciales et sexuelles sont alors objets de spectacles, incarnation de l'anomalie monstrueuse ou de l'étrangeté exotique, le difforme et le lointain se confondant dans une commune réprobation de l'altérité, perçue comme une véritable insulte à la civilisation. Nous ne saurions croire que cette coïncidence chronologique est fortuite. Ces figures d'altérité ne s'imposent pas à l'imaginaire occidental pour des raisons conjoncturelles. L'altérité elle-même ne naît pas de la rencontre du colonisateur et du colonisé. Le monstre n'est pas une donnée de la nature mais bien le résultat

---

[2859] Jean-Jacques Courtine, « Curiosités humaines, curiosité populaire. Le spectacle de la monstruosité au XVIIIe siècle », in Nicole Jacques-Chaquin & Sophie Houdard (dir.), Curiosité et libido sciendi de la Renaissance aux Lumières, Paris, ENS Éditions, 1998, p.487-503.

Jean-Jacques Courtine, « Le théâtre des monstres. Les spectacles tératologiques au XVIIIe siècle », in Les Cahiers de la Comédie Française, 33, Actes Sud, Automne 1999, p.51-59.

Jean-Jacques Courtine, « Le corps anormal. Histoire et anthropologie culturelles de la difformité », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine & Georges Vigarello (dir.), Histoire du corps, Vol.3 : Les mutations du regard. Le XXe siècle, Paris, Seuil, 2006, p.201-262.

[2860] Jean-Jacques Courtine, op.cit., 2006, p.203.

d'un certain regard porté sur lui. À preuve : le rapport à l'anormal n'est pas ahistorique. Une véritable mutation de la sensibilité et de la signification des regards portés sur l'ensemble de ces *phénomènes* au sens fort du terme, se produit en effet au tournant du XXe siècle. Pour Jean-Jacques Courtine[2861], qui s'intéresse plus particulièrement aux cas d'anormalité physique, ceux que l'on a un temps considérés comme des « bêtes de foire », on assiste alors à un bouleversement sans précédent. Là où l'on ne voyait jadis que monstruosité, on parle désormais d'infirmité, et bientôt de handicap. Que s'est-il passé ? quelle mutation du regard et des sensibilité conduit à un tel changement de regard sur les corps anormaux ? La profonde évolution des sensibilités qui se produit au tournant du siècle explique que ces spectacles nous soient devenus insupportables, comme nous paraissent fallacieux les arguments déniant une complète humanité aux colonisés et aux femmes. En 1883, la préfecture de police de Paris oppose un refus catégorique à la demande du père des siamois présentés plus haut. « Je ne suis pas d'avis que de pareilles monstruosités soient exhibées en public. Elles relèvent uniquement de la faculté de médecine », tranche le fonctionnaire responsable[2862]. Ce n'est pas seulement un refus qui est opposé au père des enfants : les termes de l'interdiction annoncent le destin des phénomènes de foire à la fin du XIXe siècle, et leur cantonnement dans l'espace médicalisé de l'investigation scientifique, même si la rhétorique qui préside à la mise en scène de l'altérité dans les musées anatomiques demeure la même que celle des entre-sort. Ainsi, dans le musée de cires anatomiques du « docteur » Spitzner, qui ouvre en 1856 place du Château d'Eau à Paris, les sections « ethnologie » et « tératologie » se font face, et c'est un « fond commun de monstruosité » qui traverse la collection tout entière, conférant son principe d'intelligibilité et son unité au rassemblement hétéroclite des races, des espèces, des difformités et des pathologies. Pourtant, le repli de l'exposition des corps monstrueux vers des espaces strictement scientifiques n'est pas anodin. Outre le changement de sensibilité qu'il révèle à n'en pas

---

[2861] Je renvoie ici à la conférence inaugurale du colloque « Médecine, sciences de la vie et littérature » (12 au 15 mars 2008) prononcée par Jean-Jacques Courtine le 12 mars 2008, intitulée « Le monstre et la norme ». Actes à paraître en 2010.

[2862] APP DA 127. Dossier Tocci, pièce 5. Cité par Jean-Jacques Courtine, op.cit., 2006, p.224.

douter, c'est aussi un signe important, parmi de nombreux autres, du rôle essentiel qui est ainsi progressivement dévolu aux médecins[2863], qui se font médiateurs entre le normal et l'anormal, le sain et le pathologique, le raisonnable et le fou, l'honnête et le criminel, et grands énonciateurs de la Norme. Nous ne dirons qu'un mot de ces musées d'anatomie installés dans l'enceinte des Facultés de Médecine[2864], qui opposent l'ordre savant de leurs collections à la pagaille « chaotique, poussiéreuse et désordonnée »[2865] des entre-sort. À Lyon, la Faculté est créée en 1877, et c'est l'Institut d'Anatomie qui est inauguré le premier, alors que les travaux de construction de la nouvelle Faculté ne sont même pas terminés. Doté d'importantes collections de pièces anatomiques, qui ne sont pas forcément pathologiques d'ailleurs, il doit permettre aux futurs médecins de comprendre, sur pièces, le fonctionnement de la machine humaine. Les collections de ce musée, encore mal connues en dehors du monde médical présentent un réel intérêt, et jouent un rôle important dans la formation des jeunes médecins à la fin du siècle dernier. La vision de ces corps, humains mais dépersonnalisés parce que monstrueux ou fragmentés, présentés en coupe ou en bocaux, participe de la construction d'un rapport spécifique du médecin au corps, principalement caractérisé par une mise à distance, sans doute nécessaire à son exercice professionnel[2866]. Surtout, après avoir été un élément essentiel de l'émergence des loisirs de masse, ces musées sont désormais dans une confidentialité quasi-suspecte. Le corps monstrueux, quelle qu'en soit la forme, n'en joue cependant pas moins toujours le même rôle de repoussoir, fonctionnant efficacement au sein d'une rhétorique de

---

[2863] Sur ce point, on renvoie à la thèse d'Olivier Faure, La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIXe siècle (1800-1914), Lyon, 1989, 6 vol.

[2864] À ce sujet, je me permets de renvoyer à la communication que j'avais présentée lors du *Post Graduate Day* 2008 organisé par la Société des Dix-Neuviémistes (SDN) de l'Université de Londres sur le thème : « Sickness and health » : « Mises en scène médicales des corps. Le musée d'anatomie de la Faculté de médecine de Lyon au XIXe siècle ».

[2865] The Nation, 27 juillet 1865. Cité par Jean-Jacques Courtine, op.cit., 2006, p.229.

[2866] Il n'est sans doute pas anodin que, aujourd'hui encore, les étudiants de première année passent par le musée, moins pour en tirer quelques connaissances que pour s'y confronter à ces visions dérangeantes, première étape d'une désacralisation aux processus complexes dont les finalités ne sont pas seulement scientifiques.

Sur ce point, on renvoie à Emmanuelle Godeau, L' « esprit de corps ». Sexe et mort dans la formation des internes en médecine, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007, 301 p.

l'attraction-répulsion. Ce processus de différenciation est d'ailleurs au cœur du discours médical :

> « L'altérité de la maladie viendrait confirmer l'identité absolue de la raison ou de la santé qui en constituerait l'opérateur de visibilité épistémologique – et même le principe ontologique »[2867].

C'est dans la différenciation, dans l'opposition affirmée de Soi par rapport aux Autres, dans l'unité du Soi d'ailleurs consécutive d'un universalisme auquel les avatars multiples de l'altérité sont comme autant d'insultes, que se fonde la définition du « civilisé » qui, seul, peut prétendre au statut de « citoyen ». L'anthropologie naissante puis florissante n'est donc pas celle d'une nature indépassable, ni d'une différence – des sexes ou des races – absolument immuable. Au contraire, « les théories évolutionnistes présentaient l'exquise différence des sexes [et des races] comme une conquête de l'humanité, l'un des signes les plus sûrs du long chemin de l'animalité du sauvage à l'urbanité de l'homme civilisé »[2868]. En vertu du principe selon lequel, « une force de vie […] pousse les organes et les fonctions à croître et à se différencier »[2869], l'hétérogénéité est un symptôme d'évolution, à quelque niveau qu'elle se situe : entre individus d'espèces différentes bien sûr, mais aussi au sein d'une même espèce et même dans le corps même d'un individu. C'est le primitif qui se perd dans les limbes de l'indifférenciation.

Pour l'homme, le plus hétérogène des animaux, c'est dans les subdivisions civilisées de l'espèce que l'hétérogénéité s'est le plus produite, que l'espèce est devenue plus hétérogène en vertu de la multiplication des races et de la différenciation des races entre elles. Le Papou, dont le corps et les bras sont souvent bien développés, a de très petites jambes et rappelle ainsi les quadrumanes, tandis que l'Européen, ayant les jambes plus longues et plus massives, il y a entre ses membres antérieurs et postérieurs plus d'hétérogénéité. Il y a plus de différences entre le crâne et la face chez

---

[2867] Bernard Vandewalle, Michel Foucault. Savoir et pouvoir de la médecine, Paris, L'Harmattan, 2006, p.13.

[2868] Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman, Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature, Paris, L'Harmattan, 2003, p.55.

[2869] Paul Topinard, L'Anthropologie, 1895, p.467.

l'homme que chez tout autre animal, et chez l'Européen que chez le sauvage. L'ethnologie, par ses divisions et ses subdivisions de races, met hors de doute ce progrès en hétérogénéité.

> « Si nous passons à l'humanité considérée dans son organisme social, nous trouvons de nombreux faits à l'appui de notre loi. À l'origine, la société, telle qu'on la trouve chez les tribus barbares, est un agrégat homogène d'individus ayant mêmes pouvoirs et mêmes fonctions. Tout homme est guerrier, chasseur, pêcheur et ouvrier, etc. Il n'y a de différences que celles qui résultent des sexes. La première différenciation est celle qui s'opère entre le gouvernant et les gouvernés ; elle grandit, l'autorité devient héréditaire, le roi prend un caractère presque divin var la religion et le gouvernement sont à cette époque intimement associés, et pendant des siècles les lois religieuses et les lois civiles se séparent à peine. Maintenant, si l'on remarque que chez les modernes européens, non seulement l'État et l'Église se séparent de plus en plus, mais que l'organisation politique est très complexe, qu'elle suppose des subdivisions dans la justice, les finances, etc., on ne pourra point douter que le progrès se fait ici de l'homogène à l'hétérogène »[2870].

Le glissement vers l'indifférenciation est signe d'une évolution viciée, par le vieillissement par exemple : « chez les animaux, avec l'âge, la femelle se masculinise extérieurement » souligne Lacassagne[2871] qui s'explique sans difficulté que les femmes préhistoriques ne présentent guère de différences anatomiques par rapport à leurs homologues masculins, au contraire des femmes contemporaines, puisque « à ces époques, la femme avait probablement une activité musculaire aussi grande que celle de l'homme »[2872]. On ne saurait abstraire le processus de formation de la citoyenneté du processus colonial et de la persistance de l'exclusion sexiste d'une part de l'humanité.

> « Devenir citoyen, c'est devenir français. Devenir français, c'est renoncer à tout ce qui différencie »[2873].

Mais il est des particularismes auxquels il n'est guère possible de renoncer, surtout quand tout un discours scientifique tend à les fonder en nature, c'est-

---

[2870] Théodule Ribot, op.cit., 1870, p.155-156. [BML FA 428742]
[2871] Mention manuscrite d'Alexandre Lacassagne glissée dans Dr Testut, op.cit., 1890, p.216 . [BML FA 137603]
[2872] *Idem*.
[2873] Nicolas Bancel, Pascal Blanchard & Françoise Vergès, op.cit., 2006, p.122.

à-dire finalement à les rendre immuables et intangibles. C'est tout l'intérêt qu'il y a à trouver chez toutes les femmes une circonvolution cérébrale caractéristique, chez les criminels un tatouage révélateur, chez les « primitifs » un rapport de la taille à la grande envergure supérieur à celui observé chez les individus de « race blanche ». Non seulement cela permet une identification incontestable, mais cela permet aussi de constituer un groupe « femmes », « criminels » ou « sauvage » fondé en nature, dont la réalité est incontestable et l'exclusion, à ce dernier titre d'ailleurs, non négociable puisque ce même discours travaille en même temps l'idée d'une altérité qui signifie infériorité. La différence ne se pense pas dans l'égalité.

Hans Mayer a montré[2874], à la suite d'Adorno et Horkheimer, que la naissance des marginaux, leur mise à l'index et leur rejet inconditionnel tiennent au renversement dialectique de l'*Aufklärung*. Dans sa marche triomphale, ce courant de pensée qui s'incarne de manière paroxystique après 1870 dans la République, abandonne sa dimension humaniste et émancipatrice pour se transformer en simple processus de domination.

> « À l'âge de la bourgeoisie, la raison a commencé à postuler l'égalité comme une catégorie normative, à partir de laquelle il devient impossible d'admettre et de respecter la diversité – culturelle, ethnique, religieuse, de genre – des êtres humains. Ceux et celles qui ne rentrent pas dans cette norme [..] sont perçus comme des monstres »[2875].

Ces figures de l'altérité permettent une définition rigoureuse, quoiqu'en creux, de ce personnage dont l'égalité et l'universalité à gommer les particularismes, empêchant son identification : le citoyen. Parce qu'elle prétend au monopole de l'universel, la République s'autorise à être coloniale et sexiste. « La symbiose entre colonialisme et universalisme [et entre sexisme et universalisme] apparaît ainsi non seulement historique mais théorique. Si l'on veut bien prendre au sérieux cette symbiose, le régime d'exception sur lequel s'appuie la colonisation [et l'exclusion durable des femmes hors de la sphère politique] doit être considéré comme une

---

[2874] Hans Mayer, Les Marginaux : femmes, juifs et homosexuels dans la littérature européenne [Die Aussenseiter, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1975, 508 p.], Paris, Albin Michel, 1994, 535 p.

[2875] Enzo Traverso, « Préface. Dialectique de la Renaissance », in Esther Cohen, Le corps du diable. Philosophes et sorcières à la Renaissance, Paris, Léo Scheer, 2004, p.12.

redéfinition de la notion d'humanité obtenue par une réduction des droits humains à des droits du citoyen »[2876]. Par conséquent, qui n'est pas citoyen n'est, en fait, que partiellement humain. Dans le cadre de l'idéologie républicaine, la convocation de la différence est à géométrie variable, et elle n'est jamais bonne. Si ce sont les républicains qui l'invoquent, c'est pour affirmer qu'ils n'en tiennent aucun compte pour la constitution de la communauté nationale qui se veut neutre, exception faite des différences considérées comme « naturelles », ce qui signifie qu'elles sont à la fois incontestables et irréductibles. Si ce sont les contestataires de cet ordre républicain prétendument universaliste qui le font, leur discours se trouve immédiatement frappé de caducité. Pour se tirer de l'ornière d'un paradoxe qui peut sembler insoluble, le régime républicain fait la place belle aux médecins. Ces derniers se trouvent investis d'une autorité nouvelle et d'une légitimité sans précédent à l'heure où les progrès des connaissances et de la thérapeutique permet à leur art d'entrer dans une ère d'efficacité nouvelle. Science et politique on en effet des intérêts communs à la défense de l'Universel.

B. Une médecine républicaine ?

> « Au moment où la nation française va consolider son existence républicaine, la médecine, rendue à toute sa dignité, commence elle-même une ère nouvelle, également riche en gloire et féconde en bienfaits ».
> (P.J.G. Cabanis, *Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme de la médecine*, Paris, Crapelet, An II – 1804)

La coïncidence chronologique pointée par Cabanis en 1804 mérite l'attention. Certes, les médecins ont entretenu des relations privilégiées avec d'autres régimes que la République, mais c'est bien à l'heure républicaine qu'ils atteignent l'apogée de leur implication et de leur rôle dans la cité. « Les médecins et la République ont toujours fait bon ménage »[2877]. L'entreprise d'autolégitimation lancée par les médecins au cours du XIXe siècle rencontre non seulement une médicalisation croissante des

[2876] Dino Costantini, op.cit., 2008, p.67.
[2877] Jacques Poirier et Françoise Salaün, La médecine en France aux XIXe et XXe siècles, Paris, Masson, 2001, 52 p.

populations qui lui est favorable[2878], mais encore un mouvement plus général qui voit le discours médical acquérir une autorité incontestable, jusqu'à devenir source de loi. Les enjeux d'une telle prise de pouvoir sont clairement politiques, à l'heure où l'universalisme républicain en construction a besoin de toutes les bras, et de tous les cerveaux, pour se définir et justifier ses exclusions. Auguste Comte le soulignait déjà. La science est « une connaissance approchée »[2879], toute connaissance est donc relative à nos moyens de la connaître (en particulier à nos instruments de mesure ou d'observation), mais aussi aux demandes issues de la vie quotidienne :

> « Nos doctrines ne représentent jamais le monde extérieur avec une extrême exactitude. […] La vérité pour chaque cas social ou personnel consiste dans le degré d'approximation que comporte alors une telle représentation »[2880].

S'il n'est pas question de l'importance de la « demande sociale » dans l'élaboration du travail scientifique, l'expression étant anachronique pour l'époque, la dimension socialement située de la connaissance n'en est pas moins, d'ores et déjà, affirmée par le philosophe, qui explique ainsi le désintérêt pour les questions théologiques qui ouvre l'entrée dans l'âge positif :

> « Si […] toutes les explications théologiques ont subi, chez les modernes occidentaux, une désuétude croissante et décisive, c'est uniquement parce que les mystérieuses recherches qu'elles avaient en vue ont été de plus en plus écartées comme radicalement inaccessibles à notre intelligence, qui s'est graduellement habituée à y substituer irrévocablement des études plus efficaces, et mieux en harmonie avec nos vrais besoins »[2881].

On mesure combien il faut se méfier des interprétations trop hâtives du positivisme comme scientisme et prétention totalitaire de la connaissance scientifique. L'entreprise scientifique étant ainsi comprise[2882], l'apparition de certaines préoccupations théoriques et de certains types de recherches,

---

[2878] Olivier Faure, op.cit., Lyon, 1989, 6 vol.
[2879] Michel Bourdeau, Les trois États. Science, théologie et métaphysique chez Auguste Comte, Paris, Cerf, 2006, p.68.
[2880] Auguste Comte, Système de politique positive, chapitre III, p.22.
[2881] Auguste Comte, Discours sur l'esprit positif, Paris, Vrin, 1990, p.51.
[2882] À ce propos on renvoie principalement aux travaux de Bruno Latour.

l'état d'un champ scientifique à un moment donné, son évolution, ses transformations, sont influencés par de nombreux facteurs sociaux. Or :

> « Tout se passe comme si les médecins étaient amenés à traduire dans un langage scientifique les fantasmes qui hantent la société de leur temps ; mais ce faisant, il apportent à ces fantasmes la caution scientifique qui permet à l'imagination de se muer en certitude scientifique »[2883].

La remarque d'Alain Corbin à propos de l'hérédo-syphilis vaut pour l'altérité. On a montré les raisons pour lesquelles un tel savoir s'élabore dans le dernier tiers du XIXe siècle, en un temps « où, personne n'étant satisfait de l'état actuel de la société, chacun cherche à l'améliorer »[2884]. Les modalités de cette implication sont diverses. Alexandre Lacassagne n'est pas un de ces réformateurs sociaux qui élaborent de vastes plans. S'il est républicain, il n'est pas socialiste, et condamne les perspectives utopistes. « Les uns apportent des idées, des plans de réforme, des élucubrations fantaisistes ou délirantes ; d'autres donnent de suite, sans marchander et sans espoir de bénéfice, de l'argent, du temps, leur existence même »[2885]. C'est cette dernière position que certains médecins déclarent adopter, notamment en se lançant directement dans l'arène politique. Mais ceux-là ne sont pas majoritaires[2886]. Leur action au titre de conseillers et même d'idéologues demeure souvent plus obscure, mais elle n'en est pas moins importante.

[2883] Alain Corbin, « L'hérédo-syphilis ou l'impossible rédemption », in Romantisme, n°31, 1981, p.146.

[2884] Alexandre Lacassagne, Discours d'ouverture du 2e Congrès du Patronage des Libérés, Lyon, Storck, 1894, p.2. [BML FA 427576]

[2885] *Idem*.

[2886] Les premières décennies de la IIIe République voient se multiplier les médecins élus à l'Assemblée nationale (de 8 à 2 % des sièges entre 1876 et 1902) ou au Sénat (92 de 1876 à 1903).

Pour plus de précisions à ce sujet, on renvoie aux travaux de Jacques Léonard, « Le corps médical au début de la IIIe République », in Jacques Poirier et Jean-Louis Poirier, Médecine et philosophie à la fin du XIXe siècle, Cahiers de l'IRU, Créteil, UPVM, 1980, p.9-20.

Jacques Léonard, La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, 384 p.

1. Au chevet de la justice

À partir de la Révolution française, le corps médical s'implique très étroitement aux côtés du pouvoir politique, prenant une importance sans précédent dans la vie publique. Le mouvement ainsi initié ne se dément pas ensuite. Sans doute, d'ailleurs, les médecins de la Belle Époque se considèrent-ils comme les héritiers de la mission ainsi assumée par leurs aînés. On sait l'admiration qu'Alexandre Lacassagne entretient pour Jean-Paul Marat (1743-1793). Il possède même son masque mortuaire [Fig.60], conserve ses écrits et autographes, et publie régulièrement à son sujet[2887]. Au total, la collection qu'il rassemble sur lui compte plus de 760 pièces.

Fig.60 : Masque mortuaire de Marat.

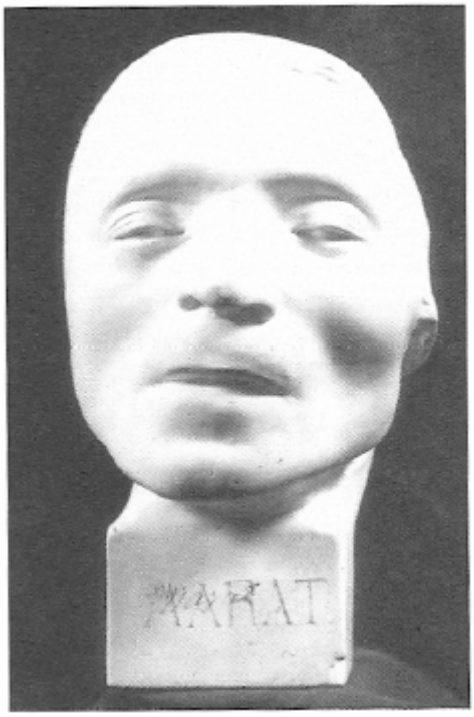

Moulage en plâtre, reprise du masque mortuaire exécuté par Madame Tussaud en 1793 (Bibliothèque municipale de Lyon, Fonds Lacassagne).

[2887] Alexandre Lacassagne, « L'Assassinat de Marat », in Archives d'Anthropologie criminelle, de Criminologie, de Médecine légale et de Psychologie normale et pathologique, vol. VI, 1891, p.630-645.

Si le personnage le passionne, ce n'est pas seulement par goût de l'histoire, quoique Marat, à la fois malade et assassiné, ait pu présenté un réel intérêt pour le légiste lyonnais qui considère que « les médecins qui, à toute époque, ont beaucoup écrit sur l'histoire de la médecine, pourraient étudier maintenant la médecine de l'histoire »[2888], la connaissance des pathologies des grands hommes présentant selon lui un intérêt majeur du point de vue biographique. C'est au titre de médecin légiste, en raison de la mort dramatique de Marat ou, comme républicain, par admiration pour la période révolutionnaire, qu'Alexandre Lacassagne s'intéresse lui, mais encore parce que le Montagnard incarne la figure du médecin héroïque, politiquement engagé contre un ordre abusif, pour la liberté et au service du peuple. Si le médecin lyonnais ne prend pas de positions politiques comparables à celles du révolutionnaire, il n'est cependant pas anodin qu'il semble ainsi se placer sous cette figure tutélaire. Il n'est d'ailleurs pas une exception à ce titre. À l'aube du XIXe siècle, la profession médicale jouit d'une dynamique sans précédent, le médecin aspirant à devenir « le surveillant de la morale comme de la santé publique » selon l'expression de Cabanis[2889]. La médecine doit permettre de contrôler et de réformer efficacement la société.

Emblématique de cette implication de l'art médical dans le champ politique : la médecine légale, dont l'intitulé même dit l'étroitesse de ces liens, prend alors son essor sous l'impulsion de François-Emmanuel Fodéré, qui publie alors un ouvrage au titre révélateur : *Les lois éclairées par les sciences physiques, ou traité de médecine légale et d'hygiène publique*[2890]. Les conceptions développées par Alexandre Lacassagne sur ce point sont bien les mêmes : il prétend bien que ses recherches et ses théories trouvent une application sociale. Le médecin légiste doit intervenir aux côtés du magistrat dans le rendu de la justice, afin d'en limiter l'arbitraire. « L'importance des autres organes de la justice s'efface [alors] devant celle

---

[2888] Cité par Philippe Artières et Gérard Corneloup, Le médecin et le criminel. Alexandre Lacassagne (1843-1924), Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque municipale de Lyon (27 janvier – 15 mai 2004), Lyon, Les Amis de la Bibliothèque de Lyon, 2004, p.59.

[2889] Cité par Giovanna Procacci, Gouverner la misère. La question sociale en France (1789-1848), Paris, Seuil, 1993, p.187.

[2890] Bernard-Pierre Lécuyer, « L'hygiène en France avant Pasteur », in Claire Salomon-Bayet (éd.), Pasteur et la révolution pastorienne, Paris, Payot, 1984, p.121-124.

du médecin légiste ; de sa déposition dépend le résultat de l'affaire »[2891]. Cet avis, qu'émet Bérard des Glajeux, président de la cour d'assises dont les souvenirs, publiés en 1893, constituent une source importante pour l'histoire de l'expertise, n'est certes pas partagé par tous les contemporains… Il dit bien, cependant, le rôle nouveau que les médecins légistes veulent se voir confier. L'expertise criminelle permet au magistrat instructeur de recueillir les « traces qui lui serviront de base » et qu'il « n'a pu constater lui-même »[2892]. Le médecin légiste est ainsi investi d'un rôle majeur dans la conduite des enquêtes et le rendu de la justice. En vertu de l'article 10 du Code d'Instruction criminelle de 1808, les préfets de département peuvent requérir les officiers de police judiciaire pour exécuter « tous les actes nécessaires à l'effet de faire constater les crimes, délits et contraventions, pour en livrer les auteurs aux tribunaux. Tous les officiers de police judiciaire ont pouvoir de mandater un expert à fin de les assister ». Le choix de cet expert doit être effectué avec soin, puisque « les opérations de médecine légale […] sont souvent difficiles et délicates, [et qu']elles ont un grande influence sur le jugement des affaires les plus graves »[2893]. Ainsi promu auxiliaire de justice, le médecin légiste doit être d'une prudence et d'une impartialité exemplaire. Alexandre Lacassagne y insiste lourdement :

> « Soyez toujours prudent pour ne pas vous trouver en opposition avec les faits. Il faut du sang-froid parce qu'un mouvement passionnel ou d'irritation est indigne d'un homme de science et surtout d'un médecin qui n'a à montrer ni la culpabilité ni l'innocence d'un accusé »[2894]

Le légiste n'est pas au service du prévenu, pas plus que du juge : il ne sert que la justice. Dans la première partie du XIXe siècle, « l'identité sociale et professionnelle des experts est incertaine »[2895] et la compétence des légistes n'est encore guère reconnue. Leur formation n'étant encore ni véritablement

---

[2891] Bérard des Glajeux, Souvenirs d'un président d'assises. Les passions criminelles, leurs causes et leurs remèdes, Paris, Plon, 1893, p.146. [BML FA 429090]

[2892] M. Genesteix, L'Expertise criminelle en France, Paris, A. Pédone, 1900, p.11.

[2893] Instructions spéciales du Ministère de la Justice en date du 30 septembre 1826. Cité par Alexandre Lacassagne, Précis de médecine légale, Lyon, Masson, 1906, p.75. [BML FA 429515]

[2894] Alexandre Lacassagne, Les erreurs judiciaires et les médecins experts, Lyon, Storck, p.15. [BML FA 427586]

[2895] Frédéric Chauvaud, Les experts du crime. La médecine légale en France au XIXe siècle, Paris, Aubier, 2000, p.19.

rigoureuse, ni unifiée sur l'ensemble du territoire, on voit les ténors de la discipline critiquer violemment des médecins de province, parfois incapables, il est vrai, d'effectuer la moindre constatation médico-légale :

> « Combien de médiocrité ! Que de faits mal observés, que de conclusions erronées ! Les disputes peu dignes des médecins experts devant les tribunaux sont la preuve de l'incertitude des témoignages qu'ils fournissent. À part les spécialistes de la médecine judiciaire travaillant dans les grands centres, les experts sont souvent des apprentis inutiles, parfois nuisibles à la justice, eux qui devraient être ses principaux auxiliaires. À la vérité, le contraire serait peu compréhensible avec l'organisation actuelle »[2896].

Si la situation s'améliore au cours du siècle, grâce à un certain nombre de mesures législatives importantes et à une formation plus rigoureuse des experts médicaux, certaines défaillances ne sont pourtant pas toujours évitées. L'échange de correspondance entre Alexandre Lacassagne et un de ses confrères qui se décrit lui-même comme « malheureux médecin de campagne »[2897] est symptomatique de cette différence de compétences. Le docteur Gueutal est poursuivi « pour non déclaration de naissance et suppression de part pour n'avoir pas déclaré à la mairie la naissance d'un fœtus mort-né »[2898]. Ayant mal évalué l'avancement de la grossesse, il n'a pas jugé nécessaire de se soumettre à cette formalité. Il faut dire que le « seul ouvrage d'accouchement [qu'il] possède, du prof. Ribemont-Dessaigne »[2899], l'ayant conduit à considérer qu'une telle procédure n'était pas nécessaire. Il faut dire que cet ouvrage, très général, n'est pas ni très récent ni à la pointe de la recherche en obstétrique.

À la fin du siècle, Alexandre Lacassagne peut donc encore tonner :

> « Nous avons vu des experts fournir des rapports d'une demi-page, aussi courts qu'incomplets. C'est scandaleusement insuffisant »[2900].

[2896] Charles Binet, Histoire de l'examen médico-judiciaire des cadavres en France, Lyon, Storck, 1892, p.102. [BML FA 135501]

[2897] Lettre de Dr Gueutal à Alexandre Lacassagne, le 15 octobre 1909 à Charquemont (Doubs). [BML FA Ms5174]

[2898] *Idem*.

[2899] Il s'agit probablement du Traité d'obstétrique d'Alban Ribemont-Dessaigne qui date de 1894. (Paris, Masson, 1894, 1323 p.)

[2900] Alexandre Lacassagne, Vademecum du médecin-expert. Guide médical ou aide-mémoire de l'expert, du juge d'instruction, des officiers de police judiciaire, de l'avocat, Lyon/Paris, Storck/Masson,1892, p.I. [BML FA 395160]

Cela paraît d'autant plus intolérable que « le rapport médical est […] la base ou le point de départ d'une instruction. Les affaires qui viennent au grand jour de la Cour d'assises ou de la police correctionnelle, celles qui sont classées ou suivies d'une ordonnance de non-lieu ont, en effet, telle ou telle solution *d'après les constatations médicales*. Personne ne songe à nier l'importance de celles-ci. Le rôle de l'expert devient de plus en plus prédominant »[2901]. Il faut pourtant attendre le décret du 21 novembre 1893 pour voir précisées les conditions d'attribution du titre d'expert près les tribunaux :

> « Au commencement de chaque année judiciaire, et dans le mois qui suit la rentrée, les Cours d'appel, en chambre du conseil, le Procureur Général entendu, désignent sur les listes de proposition des tribunaux de première instance du ressort , les docteurs en médecine à qui elles confèrent le titre d'expert devant les tribunaux ».

Et seuls les docteurs en médecine français peuvent y prétendre selon la loi du 30 novembre 1892 qui entérine l'unification juridique du corps médical[2902]. Mais, en dépit de ces dispositions législatives, les modalités d'inscription sur la liste des médecins experts semblent durablement problématiques. « Les relations avec un parlementaire sont utiles, m'a-t-on dit, pour l'inscription sur les listes des experts au criminel et des experts spécialistes. Il paraît même qu'en certains endroits, je n'ose y croire, il importe d'avoir une couleur tranchée : être jésuite ou franc-maçon, fréquenter les offices ou faire partie d'un comité électoral », précise encore Lacassagne en 1912[2903].

Pourtant, et malgré des dysfonctionnements dont la dénonciation persiste, c'est en remparts contre l'arbitraire de la justice que les légistes de la fin du siècle prétendent s'ériger, l'objectivité froide de leurs observations et de leurs conclusions devant servir une justice égalitaire :

[2901] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1892, p.II. [BML FA 395160]

[2902] Article 14 de la loi du 30 novembre 1892 : « Les fonctions des médecins experts près les tribunaux ne peuvent être remplies que par des docteurs en médecine français »[2902]. Cité par Frédéric Chauvaud, op.cit., 2000, p.44.

[2903] Alexandre Lacassagne, Allocution prononcée à l'ouverture du IIe Congrès de médecine légale de langue française à Paris le 20 mai 1912, Lyon, Rey, 1912, p.5. [BML FA 427572]

« Nous sommes le levain des causes étayées par une démonstration scientifique »[2904].

C'est également en raison de leurs compétences scientifiques que les médecins prétendent intervenir , aux côtés des juges, dans le rendu de la peine qui doit être infligée à un condamné. C'est à ce titre qu'ils ont notamment un véritable rôle à jouer en cours d'assises[2905]. On ne saurait rêver meilleure assurance du respect des principes de l'égalité républicaine. Les lois scientifiques ne sont-elles pas universelles ? Quels meilleurs fondements pour asseoir les lois d'une justice qui prétend à la même universalité ? C'est en tout cas une revendication très forte de la part du corps médical, dont Alexandre Lacassagne, quand il avance « les résultats positifs et indiscutables que l'anthropologie criminelle peut fournir à l'élaboration ou à l'application des lois »[2906], ou prétend que les médecins ont un véritable rôle à jouer dans la réforme du code civil[2907], n'est qu'un héraut parmi d'autres.

Mais la justice ne convoque pas les médecins au seul moment de l'enquête. Ces derniers prétendent également intervenir à ses côtés dans la définition de la peine qui doit être infligée à un condamné. On sait les positions prises par Lacassagne en faveur de la peine de mort, et son implication dans le débat qui agite les débuts de la présidence d'Armand Fallières dans les années 1906-1908, qui le conduit à prendre fermement position en faveur de la pendaison contre l'usage de la guillotine, afin d'éviter « cette abominable effusion de sang, cette chute de la tête dans un panier, ces contractions d'un corps décapité »[2908]. L'intervention du médecin sur la scène judiciaire ne s'y limite pas. L'application du code pénal de 1810, d'inspiration utilitariste, envisage le criminel comme un individu capable d'amendement : on

---

[2904] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1912, p.5. [BML FA 427572]

[2905] Alexandre Lacassagne, Le médecin devant les cours d'assises, Paris, s.n., 1883, 171 p. [BML FA 135400]

[2906] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « Des résultats positifs et indiscutables que l'anthropologie peut fournir à l'élaboration ou l'application des lois », in Archives d'anthropologie criminelle, 1901, p.541 [BML FA 427556]

[2907] Alexandre Lacassagne, Du rôle des médecins dans la réforme du code civil, Lyon, Storck, 1906, 18 p. [BML FA 135656]

Alexandre Lacassagne, La Révision du code civil, Paris, s.n., 1906, 16 p. [BML FA 135657]

[2908] Propos d'Alexandre Lacassagne rapporté par M. Laveran dans l'entretien qu'il accorde au Journal *L'Intransigeant* du 19 février 1908. [BML FA Ms5174]

accorde donc une vertu curative à la peine, qui doit dès lors être prescrite au sens thérapeutique du terme. Mais le constat de l'augmentation régulière de la criminalité incite médecins et magistrats à la réflexion. Comme on adapte un traitement à chaque patient, faisant le choix du médicament et de sa posologie pour l'ajuster au plus près et au cas par cas, les magistrats doivent prendre l'avis de médecins pour prononcer leur jugement. À la distinction des criminels par Lacassagne en « criminel de pensée » – dont le crime relève de l'aliénation, « criminel d'acte » – le seul qui puisse véritablement s'amender, et « criminel d'instinct » – irrémédiablement incorrigible, correspond toute une échelle des peines dont les médecins rêvent qu'elle soit conjointement élaborée par les hommes de l'art et ceux du prétoire. Alexandre Lacassagne n'est guère favorable à l'enfermement systématique et sans distinction de toutes les catégories de criminels, envisageant l'univers carcéral comme un « bouillon de culture », véritable « serre chaude » susceptible d'entraîner une contagion des détenus amendables par les incorrigibles si l'on ne prend pas la peine de séparer les uns des autres :

> « Si je ne craignais pas d'avancer un paradoxe, je dirais que la prison n'est utile qu'à ceux que corrige l'idée seule du châtiment et qu'elle est sans action sur les vrais criminels. Elle n'isole momentanément ces êtres dangereux que pour les rendre à la société plus mauvais et plus rebelles »[2909].

Il développe tout une analyse psychologique du condamné lui permettant d'envisager de telles classifications. Ainsi, dans les premières heures et les premiers jours de détention, le désespoir frappe les criminels d'occasion, pour lesquels ce repos forcé est l'occasion d'un retour sur soi, mais les « natures vicieuses et dépravées » ne passent pas par cet état d'esprit. L'isolement peut donc être un bienfait, pour peu qu'il ne soit pas trop long et que l'on répartisse les détenus en fonction de leurs dispositions au crime, un peu comme l'architecte Tony Garnier, au début du XXe siècle, élabore une structure hospitalière en pavillons pour éviter la contagion nosocomiale, faute de quoi en prison, « les mauvaises natures [se] gangrènent davantage et y empoisonnent les moins perverses »[2910].

[2909] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.8. [BML FA 427576]
[2910] *Idem*.

Les médecins sont également présents dans le débat public pour pointer les aspects pathogènes d'une société qui connaît alors de profondes mutations. Cette dernière peut encourager la vocation criminelle, par les insuffisances de son organisation politique, l'isolement et l'indifférence qu'elle peut engendrer, les sollicitations qu'elle multiplie. De l'inattention dont souffrent les plus défavorisés, exclus des bénéfices de l'éducation et souvent marginalisés par les mécanismes de l'économie moderne, découle une vulnérabilité accrue. Les hommes de l'art se posent donc en promoteurs d'une éducation morale, qui doit permettre de juguler les effets de l'industrialisme sacrifiant l'homme à la marche du progrès. On en voit qui dénoncent certaines nouveautés comme criminogènes, à l'instar de Lacassagne pour lequel les grands magasins et leurs « étalages provocateurs »[2911] semblent induire une véritable épidémie de cleptomanie.

Que ce soit donc pour expliquer les causes de la criminalités, participer aux enquêtes ou assister les juges dans le choix des peines, les hommes de l'art affirment avec récurrence la légitimité de leur intervention au chevet de la justice. Mais ils ne s'en tiennent pas là.

2. Au chevet du corps social

Après la révolution pastorienne, les médecins affirment très haut leur capacité à soigner les maladies, pourtant « cette prétention n'est réalité que dans un petit nombre de cas, et la médecine reste longtemps largement désarmée »[2912]. Malgré tout, les médecins ont l'oreille des politiques, mais ce n'est pas tant en raison de leur efficacité que des observations rigoureuses de la population[2913] qu'ils réalisent et des projets sociaux qu'ils élaborent. Depuis déjà près d'un siècle, ils revendiquent un véritable magistère éminent sur la société.

[2911] Alexandre Lacassagne, « Les vols à l'étalage dans les grands magasins », in Archives d'anthropologie criminelle, 1896, p.561.

[2912] Olivier Faure, Histoire sociale de la médecine (XVIIIe-XXe siècles), Paris, Anthropos-Economica, 1994, p.187.

[2913] On songe notamment aux enquêtes fondatrices du docteur Louis-René Villermé (1782-1863) ou de Parent-Duchâtelet.

À ce sujet, voir A. Savoye, Les débuts de la sociologie empirique (1830-1930), Paris, Méridien Klincksieck, 1994, 244 p.

> « La médecine ne s'occupe pas seulement de l'étude et de la guérison des maladies auxquelles l'homme est sujet, elle peut encore être plus utile en mettant ses connaissance spéciales au service de l'organisation et du fonctionnement du corps social. C'est ainsi que les législateurs, les magistrats, les administrateurs publics font appel à ses lumières ou s'inspirent de ses conseils pour élaborer ou appliquer les lois, pour veiller au maintien de la santé publique. Ce rôle social, ces rapports nombreux de la médecine avec les différentes législations constituent la médecine politique, à laquelle il faut exclusivement réserver le nom de médecine légale. Elle concourt ainsi à la santé publique et à la justice, qui sont les deux plus hautes expressions de l'ordre matériel et de l'ordre moral »[2914].

Ce désir du corps médical de s'impliquer activement au chevet de la République se fonde sur la parenté supposée entre le corps humain, sur lequel les médecins pensent avoir fait la preuve de l'efficacité de leurs interventions, et le corps social. Alexandre Lacassagne l'exprime très clairement :

> « Les fonctions sociales ont leurs règles comme les fonctions biologiques, les lois de la physique ou de la mathématique ; il n'y a de différence que dans la complexité des phénomènes et dans l'étendue de notre ignorance. – Pour nous, nous avons réclamé dans toutes nos publications et nous revendiquons encore aujourd'hui que notre compétence soit reconnue dans des études où nous pouvons apporter des connaissances indispensables. Notre profession a une destination sociale, et c'est là un des titres de gloire de l'art médical »[2915].

Les conséquences d'une telle profession de foi sont claires :

> « Dans nos sociétés modernes, le rôle du médecin doit grandir ; il doit être non seulement un pathologiste, un chirurgien, un hygiéniste, un thérapeute, un guérisseur, il doit par excellence être philosophe, je dirais – si j'étais très âgé et que mes pensées fussent les mêmes – l'éducateur et le prêtre »[2916].

Certaines mesures législatives indiquent bientôt nettement qu'ils ont été entendus. Le 15 juillet 1893, la première loi d'assistance républicaine prévoyant une assistance médicale gratuite est votée afin d'enrayer l'exode

---

[2914] Alexandre Lacassagne, Précis de médecine judiciaire, Paris, Masson, 1878, p.1. [BML FA 427885]

[2915] Alexandre Lacassagne, Leçon d'ouverture citée par Georges Saint-Paul, Essais sur le langage intérieur : visuelisme, verbalisme, mémoire visuelle, Lyon, Storck, 1892, p.1. [BML FA 135506]

[2916] *Idem*.

rural, de freiner le développement hospitalier et de restreindre les disparités de la géographie médicale. Elle repose sur un principe de solidarité à tous les niveaux : tout Français sans ressources recevra des soins (médicaux et pharmaceutiques) à domicile ou à l'hôpital (qui est astreint à recevoir tout malade, quel que soit son lieu de résidence).

Sur la scène publique, l'intervention médicale la plus significative est sans doute l'invention de l'hygiène publique[2917]. Alexandre Lacassagne, comme d'autres médecins, attache une importance essentielle à cette branche de la médecine, « [sa] seule partie utile » si l'on en croit Jean-Jacques Rousseau[2918]. Dès l'Ancien Régime, l'intérêt d'une politique préventive d'hygiène est compris pour juguler les épidémies, contrôler certains phénomènes mortifères. L'expression « police médicale » apparaît ainsi dès 1764 ainsi que le rappelle Laurent Mucchielli[2919], et le statut de la « médecine sociale » comme moyen efficace de gouvernement semble consacré. La fusion du physique et du moral consécutive à l'affirmation de l'unité de la nature, qui sous-tend notamment l'entreprise de classification linnéenne, entraîne une naturalisation intégrale de l'homme dont le projet anthropologique est révélateur. La physiologie révélant l'ordre humain, un ordre médical doit donc être instauré dans la société. Car « il ne faut […] pas considérer les hommes comme des individus particuliers, des êtres isolés, mais bien comme les parties d'un même organisme »[2920]. Puisqu'on ne saurait trouver meilleurs connaisseurs de l'Homme que les médecins, on ne saurait donc s'en remettre à meilleurs conseillers. La Révolution accentue donc un projet hygiéniste préexistant, et qui trouve son plein épanouissement dans l'ordre républicain. Les hygiénistes (Villermé, Parent-Duchâtelet) mènent campagne pour le développement de l'hygiène publique et pour une approche des problèmes de santé concernant l'environnement au sens large, naturel et social. Ces préoccupations se concrétisent dans la création des *Annales d'hygiène et de médecine légale* et dans la mise en

---

[2917] À ce sujet, on renvoie à Patrice Bourdelais (dir.), Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques, Paris, Éditions Belin, 2001, 540 p.
[2918] Jean-Jacques Rousseau, L'Émile, I.
[2919] Laurent Mucchielli, « La naissance de la criminologie », in Laurent Mucchielli (dir.), op.cit., 1995, p. 10.
[2920] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.2-3. [BML FA 427576]

place d'un appareil de mesures législatives en faveur de la salubrité publique qui ont précédé la révolution pastorienne. Mais les choses se précisent plus particulièrement sur ce front à la fin du siècle, pour des raisons scientifiques – les découvertes de Pasteur ayant un impact considérable –, et politiques –l'imposition de règles d'hygiène relevant désormais d'une forme d'égalité sanitaire.

Alexandre Lacassagne, qui passe en 1873 le concours d'agrégation du Val-de-Grâce dans la section d'hygiène et de médecine légale, et enseigne conjointement ces deux disciplines au sein de l'établissement parisien de 1874 à 1876, fait également partie des fondateurs de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle[2921] aux côtés de Bertillon et Brouardel – hygiénistes –, Laussédat et Liouville – médecins et parlementaires–, Vallin et Laveran – médecins militaires. Il en devient même secrétaire général. « La cause de la médecine sociale est prise en main, à partir de 1877, par la société de médecine publique et d'hygiène professionnelle qui regroupe, dès le départ, 120 adhérents » qui ne sont d'ailleurs pas tous médecins, puisqu'on compte dans ses rangs les architectes Viollet-Leduc ou Émile Trélat, mais aussi des physiciens, des chimistes, des ingénieurs[2922]. Pour Alexandre Lacassagne, un tel engagement est de l'ordre de l'évidence :

> « En 1875, et pendant mon agrégation à l'école du Va-de-Grâce, les professeurs Bouchardat et Gubler, mes maîtres et amis, ont eu l'idée de créer la société de médecine publique et d'hygiène professionnelle […] Ayant le même désir, j'ai accepté les fonctions de secrétaire général, auxquelles j'ai apporté toutes mes forces et un complet dévouement »[2923].

Le légiste lyonnais commence donc sa carrière sous le signe de la médecine hygiéniste, et son intérêt pour cet aspect de l'implication du praticien au chevet de la société ne se démentira pas dans le reste de ses travaux. Dans l'introduction de son *Précis d'hygiène privée et sociale*, il indique :

> « L'hygiène est ordinairement définie comme l'art de conserver la santé, et s'il est vrai, comme l'a dit la sagesse antique, que la santé est le premier des biens,

---

[2921] Cette société est créée à Paris en 1875

[2922] Jacques Léonard, La médecine entre les savoirs et les pouvoirs, Paris, Aubier, 1981, p.311

[2923] Alexandre Lacassagne, « Programme d'une société de séniculture », in La vie médicale, 1920, p.18. [BML FA 418802]

> l'hygiène doit être le premier des arts. C'est une des branches les plus importantes de la médecine. Son but est élevé ; elle contribue au bonheur de l'homme en prévenant les maladies qui peuvent l'assaillir. Rendre l'homme plus sain, c'est le rendre meilleur ; c'est lui permettre d'employer son intelligence et son activité, de jouer son rôle dans la société humaine »[2924].

La foi dans les bénéfices de l'hygiène repose sur l'idée, corrélative des théories de l'évolution, de la perfectibilité de l'homme. Elle en est la démonstration. L'histoire de cette discipline est en effet considérée comme révélatrice par excellence des « phases successives et [d]es progrès de l'humanité […]. C'est comme un reflet de la pensée humaine »[2925], et même l'indice du niveau de développement politique, religieux et scientifique d'une civilisation.

> « Depuis 25 ans, la moyenne annuelle de l'accroissement de la population en France est de 161 788 ; la durée moyenne de la vie en France qui avant la Révolution était de 28 ans ¾ (Duvillard), s'élève aujourd'hui à 33 ans. Le rapprochement de ces deux faits équivaut à une démonstration de la loi du progrès ; l'Hygiène publique qui est l'auxiliaire du progrès, en est aussi la vérification. L'Hygiène ou plutôt la civilisation dont elle est une face, se résume en deux mots : moralité, aisance »[2926].

Progressivement, on assiste à une extension du domaine de l'hygiène : d'abord privée, elle ne tarde pas à devenir publique et même sociale. Se développe alors une approche des problèmes de santé concernant l'environnement au sens large, naturel et social, dans la plus pure tradition hippocratique. Le plan adopté par Lacassagne dans son *Précis d'hygiène* est révélateur à ce titre : les maladies dont l'homme est victime ont leur origine dans les différents milieux qui l'environnent, qu'il soient chimiques, biologiques ou sociologiques. Les mesures prophylactiques constituent alors l'essentiel de l'arsenal à disposition des médecins. La surveillance sanitaire étroite d'un certain nombre de lieux s'impose donc, à laquelle il prend une part active au sein du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du

---

[2924]Alexandre Lacassagne, Précis d'hygiène privée et sociale, Paris, Masson, 1875, p.1. [BML FA 427889]

[2925] Alexandre Lacassagne, op.cit., p.2. [BML FA 427889]

[2926] Michel Lévy, Traité d'hygiène publique et privée, Lyon , Baillière, 1844, p.788. [BML FA]

département du Rhône[2927]. Certaines populations plus particulièrement dangereuses font l'objet d'observations plus étroites, notamment les classes laborieuses, surtout quand elles sont, en plus, d'origine étrangère[2928]. Mais il ne s'agit pas seulement de se comporter en spectateur au chevet du corps social. Lacassagne appelle ainsi fermement ses confrères à prendre une part active aux réformes qui semblent s'imposer, dans ce domaine comme dans d'autres, prônant une véritable philosophie de l'action :

> « Pour l'accomplissement des grands devoirs sociaux, il faut mettre en œuvre les grandes forces. Ne nous résignons pas à un fatalisme imprévoyant et immobile. Agissons et d'autres nous viendront en aide »[2929].

Pour les médecins du temps, la légitimité de leurs interventions ne fait aucun doute. Ambroise Tardieu le souligne avec force :

> « Aucune misère physique ou morale, aucune plaie, quelque corrompue qu'elle soit, ne doit effrayer celui qui s'est voué à la science de l'homme, et le ministère sacré du médecin, en l'obligeant à tout voir, à tout connaître, lui permet aussi de tout dire »[2930].

C'est l'Homme qui se trouve au cœur du projet hygiéniste comme de l'entreprise anthropologique, ce qui a permis de penser que la fin du XIXe siècle voit l'émergence d'un nouvel humanisme[2931], le souci du corps et de la santé remplaçant celui du salut de l'âme[2932]. Une telle évolution consacre

---

[2927] Plusieurs de ses rapports ont été conservés :

Alexandre Lacassagne, Hygiène de Lyon : compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône : du 1er janv. 1860 au 31 déc. 1885, Lyon, Storck, 1887, 466 p. [BML FA A 062512 bis]

Alexandre Lacassagne, Les établissements insalubres de l'arrondissement de Lyon. Compte rendu des travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône, Lyon, Storck, 1891, VI-636 p. [BML FA 429314]

Alexandre Lacassagne, L'hygiène à Lyon. Compte rendu des travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône, Lyon, Storck, 1891, 466 p. [BML FA 429315]

[2928] Alexandre Lacassagne, La propagation de la variole par les ouvriers italiens employés dans les chantiers publics, S.l., Assoc. typ., 1888, 8 p. [BML FA 135443]

[2929] Alexandre Lacassagne, op.cit., 1894, p.7. [BML FA 427576]

[2930] Ambroise Tardieu, Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs, Paris, Baillière, 1867, p.117. [BML FA 428376]

[2931] C'est l'idée défendue par N. Léry, C. Perrotin et F. Charvet, dans « De l'humanisme de Lacassagne à la législation sur la bioéthique », Université Claude Bernard – Lyon 1, Conférences d'histoire de la médecine. Cycle 1996-1997, Collection fondation Marcel Mérieux, Lyon, 1997, p.69-88.

[2932] Jacques Léonard, op.cit., 1981, chap.IX : « De l'hygiène à l'anthropologie », p.149-169.

durablement la profession médicale, la dotant d'une légitimité désormais incontestable. Du côté des scientifiques comme de celui des politiques, on a un intérêt commun à la défense de l'Universel. C'est ce qui donne aux lois scientifiques leur caractère incontestable. C'est ce qui légitime, au moins pour partie, le projet républicain, notamment outre-mer.

On a fait le portrait des différentes figures de l'altérité que le discours médical de la fin du XIXe siècle contribue largement à forger, en soulignant conjointement leurs spécificités et le trouble commun qu'elles génèrent. Hermaphrodites ou invertis, comateux enterrés vivants ou nécrophiles, alcooliques, criminels ou fous partiels sont autant de patients perturbants parce que leur existence même questionne les limites, pourtant essentielles au fonctionnement harmonieux de la société : celles des sexes, de la vie ou de la raison. Ces « cas » ne sont pourtant pas nouveaux, mais ils émergent en cette fin de siècle, conséquences surprenantes de la frénésie taxinomique qui s'empare du corps scientifique dans son ensemble. Le raffinement poussé à l'extrême des classifications finit en effet par générer de l'inclassable. En dépit de l'arsenal scientifique et méthodologique nouveau dont les savants se dotent alors, ces figures résistent à toute tentative d'appréhension et de classement définitif, générant une irrépressible inquiétude. L'anthropologie se voit alors assigner une importante mission d'identification, de contrôle et de normalisation de ces « Autres » qui tombent sous le coup de son regard. Irréductibles à toute catégorie préétablies, ces figures d'altérité sont autant de vivantes oppositions à un ordre qui clame son universalité, celle de la Science et de la République. Leur exclusion durable de la vie politique s'en trouve donc efficacement justifiée. Autour de la notion d'Universel, politiques et scientifiques se coalisent, partageant leurs moyens d'actions, se mettant réciproquement au service les uns des autres. Parce qu'il n'est plus possible d'invoquer quelque spécificité que ce soit pour se définir, le « Soi » républicain n'étant par définition par particularisable, les « Autres » constituent autant de figures frontalières, au cœur d'enjeux biopolitiques essentiels .

Conclusion

Henri-Irénée Marrou nous avait prévenus en son temps, « l'histoire est le résultat de l'effort, en un sens créateur, par lequel l'historien, le sujet connaissant, établit ce rapport entre le passé qu'il évoque et le présent qui est le sien »[2933]. Au cours de ma recherche, j'ai souvent été frappée de voir combien l'acuité des questionnements contemporains peut entrer en résonance avec les interrogations de l'historien.

À l'heure où je travaillais la question de la déviance et de sa caractérisation, le problème de la délinquance juvénile devenait un enjeu majeur du débat politique français, et avec lui c'était la question de l'existence de prédispositions criminelles caractérisables, à défaut d'une véritable « nature criminelle », qui se trouvait posé, semblant ressusciter de bien vieilles idées tout juste rhabillées pour l'occasion des oripeaux des thèses « comportementalistes ». Que l'on cherche le signe des « conduites à risques » dans quelque particularité physique, comme à la fin du XIXe siècle, ou par le biais d'un dépistage psychologique précoce, elles sont toujours envisagées comme un problème de santé publique, dont il est souhaitable qu'on le détecte dès le plus jeune âge. La réponse à la délinquance résiderait ainsi dans ce diagnostic initial et individuel des risques de déviance, les causes de ces comportements devant être, encore et toujours, réinterrogées, pour permettre l'élaboration de réponses appropriées susceptibles de permettre leur éradication. En août 2008, c'est la question de l'efficacité de la prison et de sa capacité à amender les criminels, ainsi que celle de la récidive, qui se pose, comme au siècle précédent, avec le vote d'une loi de rétention de sûreté pour les condamnés ayant purgé leur peine mais considérés comme dangereux et potentiellement récidivistes. Le 2 décembre 2008, dans un discours sécuritaire à l'hôpital psychiatrique Érasme d'Antony le Président de la République s'interrogeait sur la responsabilité criminelle. Le statut de ces établissements, entre soin et enfermement, fait toujours problème. La question de la folie et de son traitement, au sens thérapeutique, social et politique du terme, demeure donc, en dépit des développements considérables de la chimiothérapie. On est loin du traitement moral préconisé par Philippe Pinel. Pourtant, on

[2933] Henri-Irénée Marrou, De la connaissance historique, Paris, Seuil, 1954, p.51.

s'inquiète toujours de la maladie psychiatrique et de son contrôle, de même que de la prise en charge de ces fous potentiellement dangereux. La prison et les conditions d'incarcération sur lesquelles Alexandre Lacassagne a longtemps travaillé, en tant que membre de la Commission de surveillance des prisons, ont été tout récemment placées sur le devant de la scène médiatique, lors de la nomination d'un Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Comme la folie ou la criminalité, la féminité interroge durablement les recherches scientifiques, les neurosciences réactualisant tout juste des questionnements pluriséculaires un temps pris en charge par l'anthropologie physique. Et l'on cherche toujours l'élément unique qui permettrait de définir le sexe biologique, même si le passage à un niveau toujours plus élémentaire de l'organisation – de l'anatomie, aux différences hormonales, puis aux chromosomes, et finalement aux gènes – ne vient pas à bout de l'ambiguïté, mais achève plutôt de troubler la frontière entre les sexes, les différents niveaux d'analyse ne concordant pas. Finalement, l'indéfini demeure intolérable, même si ses contours ont évolué. L'anthropologie criminelle qu'Alexandre Lacassagne contribue très activement à fonder ne survit pas à la Première Guerre mondiale. Ses moyens, ses méthodes, sont passés de mode. La suite de l'histoire, et notamment les dérives eugéniques perpétrées lors du second conflit mondial ont achevé d'en invalider le contenu, désormais considéré comme relevant de la monstruosité idéologique. Pourtant, l'actualité persistante d'un certain nombre des questionnements déjà soulevés par Lacassagne montre qu'il ne s'agit pas là d'une parenthèse scientifique. On en a reconstitué les prémisses. L'énumération des débats récents en souligne les permanences.

Petit bourgeois devenu grand notable par la grâce de l'École impériale de santé militaire et d'un mariage opportun, et à la force du poignet, Alexandre Lacassagne est le chef d'une école de pensée révélatrice de la Belle Époque. Son école de criminologie n'est pas seulement lyonnaise, même si la Faculté de médecine de la ville en demeure le centre de gravité. Emblématique de son temps, il l'est à différents égards. En raison de son parcours biographique d'abord, puisqu'il est de cette génération d'hommes et de républicains forgés au feu de la guerre franco-prussienne, de la chute de l'Empire et des débuts de l'aventure coloniale. En raison de ses références

scientifiques ensuite : l'évolutionnisme, le positivisme, l'émergence d'une pensée sociologique, tiennent une place essentielle dans sa réflexion. Alexandre Lacassagne est donc, résolument et à ce double titre, un homme de son temps, très intégré, socialement comme scientifiquement. La reconstitution de ses réseaux professionnels l'a montré, de même que l'intérêt que suscitent ses recherches. C'est d'ailleurs à ce titre, et parce que je suis convaincue de la dimension profondément contingente, parce qu'humaine, de toute entreprise scientifique, que l'adoption de la perspective biographique m'a paru pertinente. En effet, la science ne recouvre pas l'ensemble des significations culturelles des objets dont elle traite. Elle se construit sur la base d'un ensemble beaucoup plus vaste, qui la détermine – l'ordre du pensable est toujours déterminé par la culture –, et qu'elle détermine à son tour dans le mouvement complexe d'un processus incessant de diffusion et d'appropriation. En reconstituant le parcours de l'homme, en l'inscrivant dans son époque, on fait le choix d'une approche résolument externaliste pour mener un projet d'histoire des sciences. C'est un itinéraire individuel, avec ses choix et ses questionnements, bref sa dynamique propre, en même temps qu'une trajectoire déterminée par une époque qu'on s'est attachée à reconstituer. Au-delà de l'homme, il y a tout un contexte scientifique et social que le personnage, utilisé comme un œilleton, permet de faire apparaître. Si la parcelle historique ainsi appréhendée peut paraître restreinte, l'ampleur des centres d'intérêts et des terrains d'intervention du légiste lyonnais compense largement le choix de cet acteur unique.

Le fonds documentaire laissé par ce dernier à la Bibliothèque municipale de Lyon, qui constitue notre source essentielle, est ainsi traversé par une multitude de thématiques et de questionnements. Dans ce foisonnement, on a pourtant pu faire émerger une angoisse récurrente, celle de l'altérité. En cette fin de XIXe siècle, la frénésie taxinomique bat son plein depuis quelques temps déjà. La vaste entreprise de classification de la nature aboutit à de subtils raffinements, mais les fondements de la biologie moderne sont posés depuis Linné. Dans le débat médiéval qui opposa réalistes et nominalistes à propos des universaux, les premiers semblent bien l'avoir emporté. Les universaux existent : ce sont les archétypes des êtres,

des canons correspondant au type modèle de l'individu appartenant à telle espèce ou à telle race. Dans le même temps, et à force de subtilités classificatoires, émergent des êtres inclassables, individus limites désormais intolérables parce qu'ils transgressent les frontières auxquelles les savants attachent tant de prix. Quel que soit le nombre des rubriques qui composent cette classification, il se trouve toujours quelque monstrueux hybride pour en troubler les cadres. Il semble finalement impossible de s'accorder sur la norme. À défaut, c'est donc l'anormal que l'on s'attache à définir et dès lors, la boîte de Pandore est ouverte. Aux raffinements de la déviance, il semble qu'il n'existe pas de limites. En cherchant à se rassurer en traçant des frontières nettes entre espèces et phénomènes, en tâchant de faire émerger quelque incontestable symptôme susceptible de permettre l'assignation certaine d'un individu à telle catégorie ou à telle autre, les scientifiques du temps ne parviennent qu'à un irrémédiable effritement. Pris entre deux logiques contradictoires consistant à classer systématiquement tout en nuançant indéfiniment, ils ne parviennent pas à juguler l'angoisse d'un monde que des connaissances scientifiques infiniment enrichies échouent toujours à rendre pleinement intelligible. On a étudié ici plus spécifiquement trois de ces figures d'altérités qui résistent insolemment aux perspectives classificatoires, violant les frontières tabous des sexes, de la raison ou de la mort. En dépit de l'impressionnant arsenal méthodologique et scientifique dont ils se sont dotés, les savants de la fin du XIXe siècle ne parviennent pas à poser avec certitude les contours de la différence. Ces figures inclassables dont la radicale étrangeté déjoue toutes leurs tentatives fonde une altérité inquiétante. Mais si cette dernière ne trouve pas sa place dans la classification systématique des espèces, elle n'en a pas moins un usage indéniable. Finalement, ce ne sont peut-être pas tant les rejetons illégitimes d'une entreprise taxinomique dévoyée que des figures-frontières, marquant la limite d'un Soi en mal de définition. En effet, à la faveur de la philosophie des Lumières, l'Occident invente l'Universel. C'est sur cette base que s'élabore la réflexion politique nouvelle qui va conduire au triomphe de la République, un ensemble de citoyens auxquels le principe d'égalité dénie toute qualité spécifique, les rendant par conséquent indéfinissables. C'est tout l'intérêt de la définition d'un Autre, qui permet

de définir en creux ce « Nous » désincarné. Figure repoussoir, monstrueuse par définition puisqu'à la fois de conformation anormale et vouée à être montrée, cet Autre sert des enjeux biopolitiques sans précédent.

C'est *un certain regard* sur cet Autre et sur ces enjeux que l'on a voulu porter ici. Notre ambition n'est donc pas panoptique. C'est en effet aux pas d'un homme que l'on s'est attaché, et si Alexandre Lacassagne joue pour nous le rôle d'œilleton, il est aussi un prisme. Ses archives constituant l'essentiel de nos sources, c'est bien *son* regard sur l'Autre, un regard unique au double sens du terme, à la fois singulier et exceptionnel, que l'on a ici analysé : tout ce regard, mais ce regard seulement. Une telle histoire du regard n'est pas réductible aux seuls impératifs traditionnels de la description, de l'élucidation des contenus manifestes. Elle requiert qu'on s'interroge sur ses modalités et ses motivations, ses ressorts et ses enjeux. Même s'il semble admis que le légiste lyonnais a fait école, il semble délicat de dire que ce groupe d'hommes qu'il fédère autour de sa revue, les *Archives d'anthropologie criminelles*, défend un credo scientifique parfaitement homogène. Si les contributeurs de la revue et les élèves de l'Institut médico-légal défendent globalement une certaine conception de l'altérité, ils ne parlent cependant pas d'une seule voix. Le prétendre serait nier les particularités de chacun dont on espère être parvenu à montrer les nuances. Au vu de l'ampleur du fonds documentaire à notre disposition, il a fallu arbitrer, faire des choix dans les documents dont on disposait, comme Lacassagne en a lui-même opéré un certain nombre au moment de la constitution de cette collection. On a souligné avec trop d'insistance combien la science est une connaissance *située* pour prétendre qu'il puisse en être autrement de notre propre travail. D'autant que, lors de sa donation à la Bibliothèque municipale, le fonds Lacassagne a été jugé d'un intérêt tel qu'il a été accepté, mais aussi respecté et conservé, regroupé sous une cote spécifique qui rend justice à sa cohérence interne. Sans doute, parce que le legs est déjà ancien et que les clauses de sa cession n'étaient pas trop contraignantes, le coût de l'absorption de cette masse documentaire n'a pas paru insurmontable à l'époque. Surtout, le respect de la cohérence de cet ensemble conservé en tant que tel permet d'affirmer que, par le don de sa bibliothèque, Alexandre Lacassagne, comme il le disait lui-même d'ailleurs,

continue ainsi sa vie dans l'esprit des autres. Ça n'est qu'un point de vue, *ce* point de vue, qu'on a adopté. C'est un prisme, certes, mais le choix nous en a paru pertinent. Notre hypothèse de départ, selon laquelle une bibliothèque est bien un « état d'âme », pour reprendre la très belle expression de Daniel Roche, paraît bien confirmée. Lacassagne est derrière le choix de chaque livre. Certains sont annotés de sa main. Il nous est arrivé, en en ouvrant d'autres, de relever quelques dédicaces significatives ou de retrouver une lettre opportunément glissée là par le légiste. C'est dans ces moments-là que l'on a, parfois, le sentiment de lever le coin du voile sur la personnalité d'un homme qui conserve cependant bien des mystères. Plus encore que les contours de sa psychologie, ce sont ses convictions scientifiques qu'on espère avoir mis au jour, et avec elles des angoisses spécifiques qui constituent un merveilleux instrument de connaissance sur cette époque, que l'on dit « belle ». Empruntant les voies détournées, prêtant l'oreille aux voix marginales pour mieux en reconstituer l'avers, cette face de la médaille qui porte une effigie – et qui serait frappée à celle de l'Autre en cette fin de siècle – c'est finalement le portrait d'un homme et de son temps, par l'inventaire de ses aversions, qu'on a voulu reconstituer.

Une telle analyse des pratiques et des discours médicaux a permis de mettre en évidence le véritable arsenal méthodologique et idéologique dont se dote alors la profession pour asseoir la légitimité de ses interventions et finalement de son pouvoir. À l'époque d'Alexandre Lacassagne, on en est encore qu'aux débuts de l'institutionnalisation de la pratique des experts et de leur consécration. Il a de célèbres successeurs, dont le docteur Edmond Locard, formé sous la houlette du professeur, qu'on a évoqué au cours de cette thèse et sur lequel le travail mérite d'être poursuivi. Plus largement, c'est la dimension socialement construite des questions de santé publique, des réponses qui y sont envisagées, et de la médecine même qui nous paraît devoir être soulignée. Cet aspect de l'art médical, trop souvent ignoré des médecins eux-mêmes, justifie pleinement la place importante qui est désormais accordée aux sciences humaines au début de leur cursus universitaire depuis 1994. Il s'agissait alors de contester l'orientation toute scientifique sur laquelle était principalement fondée la sélection des étudiants depuis de nombreuses années. Il apparaît désormais à un grand

nombre de responsables universitaires que la dimension humaine de la médecine doit être mieux valorisée. Bien sûr, il n'est plus possible d'imaginer un médecin qui soit, comme l'était Lacassagne, pathologiste, hygiéniste et thérapeute, et à la fois sociologue et psychologue, philanthrope et homme de lettres. Sans doute, il ne se trouverait guère de praticiens pour convenir aujourd'hui, avec Émile Zola, que « la médecine […] est encore un art, comme le roman »[2934]. Mais à l'heure de l'hyperspécialisation et de l'hypertechnicité, alors que le corps du malade, à force d'être déchiffré, n'est finalement plus qu'une ombre fugace oubliée de l'imagerie médicale, repenser la médecine comme une science humaine avant tout doit permettre de ré-envisager la possibilité d'un regard médical plus global sur le patient et sur la société qui sécrète tant les pathologies que leurs thérapeutiques.

[2934] Émile Zola, *Le roman expérimental* [1890], Paris, Flammarion, 2006, p.48.

Annexes

Annexe 1 : Journal d'Alexandre Lacassagne pendant le siège de Strasbourg. Manuscrit [don de son fils Jean au Val-de-Grâce]

NB : J'ai procédé à la transcription la plus fidèle possible. Les mots en italique sont les mots douteux. On a précisé la présence de mots illisibles entre crochets. Les passages barrés sont ceux qui sont effectivement barrés dans le texte. Il s'agit de notes prises rapidement par Alexandre Lacassagne, le plus souvent dans le feu des évènements ou le soir à la fin de la journée, donc parfois difficilement lisibles. Les feuilles, volantes, ont été rassemblées ultérieurement. Il ne s'agit donc pas véritablement d'un « journal », mais il semble qu'Alexandre ait voulu jeter là quelques éléments de souvenir, peut-être pour en reprendre par la suite la rédaction peut-être.

Dans une enveloppe : « Monsieur le Docteur Lacassagne, professeur à la faculté de médecine de Lyon. Journal de mon mari pendant le siège de Strasbourg » + mention manuscrite au dos de l'enveloppe :

« Lacassagne Jean Alexandre Eugène

Né le 17 Août 1843 à Cahors (Lot)

Admis École de Strasbourg, caserné 31 Déc. 1863

Docteur en Médecine le 20 Déc. 1867

Sujet de thèse : Chloroforme

Médecin stagiaire : 28 Janvier 1868

Aide-major de 2e. : 31 Déc. 1868

Répétiteur de patho. [*un mot illisible*] & médecin du 1er juin au 31 juillet 1870 »

+ mention : « Don de M. Dr Lacassagne Jean, le 12.II.56 »

Première série de 3 feuillets, écrits à la plume.

« Dimanche 28 août.

Enfin ! je trouve quelques minutes à consacrer à mes notes. Il me semble que je n'ai rien écrit depuis Jeudi soir. Et que je les ai laissées au moment où le bombardement nous a obligés de descendre dans la cave de Schimler.

Ma fluxion n'a fait qu'augmenter pendant la journée de Vendredi et j'ai souffert d'une manière atroce : comme si ce n'était pas assez des souffrances morales ? Les journées de vendredi et de samedi ont été pareilles : bombardements tout le temps. Par moment c'était une véritable furie, une rage de la part de nos assaillants. Les bombes, les obus pleuvaient sur les incendies allumés par les fusées. Je me rappelle encore cette nuit de jeudi à vendredi. Je montais la garde devant la porte de chez Schimler, les femmes étaient toutes dans la cave car le mari garde national avait été obligé d'aller à son poste. Tout à coup des cris sinistres retentissent à deux pas de nous, le feu est à l'hôpital civil. Le veilleur de la cathédrale fait entendre ses cris sinistres. Il n'est pas possible d'avoir une voix plus lugubre : le feu est rue [*un mot illisible*], le feu est rue St Nicolas, le feu est rue du fil, le feu est au faubourg national… le feu est rue de la [*un mot illisible*], le feu est au faubourg de *Sa*… [*illisible*], le feu est à l'hôpital civil, le feu est à la cathédrale… Le feu, hélas ! était partout. Quand j'entendis que le feu était à la cathédrale, je ressentis une profonde douleur. J'allais au galop sur le place de la faculté, et là je vis ces formidables *marches* à ma gauche, à 30 pas de moi, la petite et coquette chapelle de l'hôpital brûlait vivement à ma droite, la superbe et immense cathédrale [*un mot illisible*] s'agenouillait au loin dans sa robe de pierre était environnée par de longues langues de flamme qui léchaient les tourelles et couvraient tout le *vaisseau*. La toiture en cuivre et en zinc donnait à la flamme des couleurs bleues et blanches qui illuminaient tout le ciel. Et l'immense bâtiment, au milieu des flammes et de la fumée, montrait plus nettes, plus blanches et plus pures ses dentelles et ses guipures innombrables. Il n'est pas possible de rêver un

pareil spectacle. Et quand, extasié, effrayé, j'oubliais un moment malgré le bruit des bombes et du canon du rempart qui tonnait à cinquante mètres de moi, la réalité, je croyais avoir sous mes yeux un décor d'opéra, une fantasmagorie diabolique, une féerie impossible créée par un *Raggeroni* de génie. Je ne l'oublierai jamais.

Je suivais dans l'air la [*un mot illisible*] des fusées rouges qui traçaient avec gravité un sillon lumineux et tombaient sans relâche sur le foyer. Des éclairs en accents circonflexes dans la direction de la *Robertzau*, et accompagnées ensuite de 14 détonations régulières me permettaient de calculer avec ma montre la distance de la batterie. Elle étaient à peu près à 3 kilomètres. Les chauffeurs qui l'alimentaient ne devaient pas perdre une minute, et la justesse de leur tir n'y perdait rien.

Les obus, les fusées se succédaient régulièrement, chaque dix minutes, dans la même direction, le ciel était déchiré par une immense lumière semblable à un éclair de temps d'orage. C'était une bombe. Elle faisait entendre un bruit particulier, semblable à un chien qui se plaint, puis s'abattait et éclatait avec un bruit d'une force effrayante. Sur la porte même de la maison, nous recevons les couches d'air ébranlées par ces vibrations énormes, le sol tremblait.

Je ne pus y tenir longtemps, d'ailleurs ~~la cathédrale est…"~~

Manuscrit difficilement lisible, au crayon de papier très pâle.

« Dimanche 21, 3 heures

Très bonne nuit chez Schimler. Messieurs les ennemis *ont heureusement* laissé fort *Brignolles*. Il paraît qu'ils construisent de très grandes batteries pour pouvoir commercer un siège selon les règles de l'art.

Hier Samedi, affaire du Parlementaire. On parle d'évacuer l'hôpital. Le général ennemi a averti et dit qu'il n'en répondait pas. J'ai écrit par l'Internationale à ma famille et à Fieuzal. On nous annonce la victoire de *Viouville*.

Aujourd'hui les gens circulent assez tranquilles dans les rues. On attend. Il n'y a plus que peu de viande pour les malades de l'hôpital. On m'affirme qu'il n'existe plus que 132 bœufs pour la garnison qui en consomme 20 par jour. Heureusement nous avons des chevaux. »

Manuscrit difficilement lisible, au crayon de papier très pâle. Il s'agit clairement de notes jetées à la va-vite sur le papier.

« Lundi, 2 heures.

À la porte d'Austerlitz [*un mot illisible*] pendant ma contre-visite deux détonations terribles.

Le soir panique effrayante.

Lettre du général prussien.

Rien la nuit.

mardi

bonnes nouvelles.

Je couche chez Schimler. [*un mot illisible*] voit des éclairs, ce sont les bombes. Le bombardement commence à 9 heures moins le quart. Un éclat arrive dans la maison.

Proclamation d'Uhrich [*un mot illisible*].

On enterre au jardin botanique. Les établissements sont fermés à 10 heures.

à 9 heures la canonnade continue.

à 10 heures elle devient intolérable et effrayante. Nous descendons dans la cave avec toute la maison, Bellot et Bayard. Les coups sont de plus en plus rapprochés. Mauvaise nuit. Pas de sommeil. Un incendie au faubourg St Nicolas. Un pharmacien [*un mot illisible*] rapporte à l'hôpital les deux cadavres d'enfants tués à côté de sa *chambre*.

Mercredi 9 heures, je suis à la fenêtre de Schimler, rue des *Louchères*, j'entend passer les obus qui paraissent se diriger vers l'arsenal. Je ne sais si je vais trouver debout l'hôpital militaire. La brasserie de l'Aigle, 5 maisons au dessus de la nôtre, a sa grande porte enfoncée.

8 heures. Je pars pour l'hôpital.

2 heures. Visite avec un*e* camarade cantonné. C'est un vrai bombardement. Nos ennemis tirent sur l'hôpital et la citadelle. Nous sommes à deux pas. Un obus a frappé le mur de la 2e division de blessés. il y a eu cette nuit plusieurs *meurtres*. On apporte deux élèves blessés. Un assez grièvement. Ils ont été

atteints sur la place du château. La maîtresse de l'un d'eux qui était avec eux a été blessée dans la poitrine et dans le ventre.

Les pauvres enfants tués cette nuit reposent à côté l'un de l'autre à l'hôpital. L'un a la partie droite et l'autre la partie gauche de la figure enlevée. Ils dormaient dans le même lit et ne se sont pas réveillés.

Je rentre chez moi rue des *Veuves* à 9 heures, les bombes continuent à siffler. Mon quartier a terriblement souffert. Le petit séminaire est *massacré*.

Pendant que nous sommes chez moi, avec Bleischer, deux bombes éclatent dans la rue. Une coupe la jambe à un homme devant la brasserie de l'*espérance*.

Nous allons déjeuner à la cloche, et les détonations continuent plus fortes. Quand nous nous rendons au café, en passant rue des Juifs, une bombe siffle et éclate à côté de nous. ~~Nous n'avons pas le temps~~ Instinctivement nous nous jetons dans une rue voisine. Personne de nous n'est atteint.

On vient nous chercher au café pour un artilleur qui a la jambe emportée par un obus. Poncet lui fait l'amputation de la cuisse. Le bombardement sur la citadelle redouble. Celle-ci répond et envoie de grosses bombes à Kehl. C'est effrayant, trois quatre coups par minute. La citadelle est à 200 mètres de l'hôpital.

Je fais ma contre-visite et je me rends chez Schimler. En passant sur les remparts je vois un spectacle effrayant mais bien beau. Toute la citadelle est en feu. Kehl brûle en quatre ou 5 points différents. Les bombes pleuvent littéralement sur cette petite ville. À la fenêtre de la rue des *Bouchers*, je vois continuellement passer des brancards. on rapporte un homme coupé en deux par un obus. Les deux parties du corps sont rattachées par la peau du ventre. Il est 4 heures, de temps en temps, quelques coups de canon. On dirait cependant qu'il y a une trêve. Le ciel est sombre, il fait froid presque. Et je souffre assez d'un mal de dents provoqué sans doute par le froid que j'ai éprouvé cette nuit dans la cave. »

« Mercredi soir.

à 9 h. ¼ nous étions à la brasserie Schutz. Un obus éclate rue du vieux marché aux poissons juste devant la maison. Bruit effroyable. Sifflements.

Tout le monde se jette par terre, les vitres se cassent. J'ai eu moins peur que je ne le pensais, j'ai gardé assez de calme et je suis resté debout. J'ai été étonné de me voir ainsi. Sauve qui peut général. Tumulte indescriptible dans les rues. un obus éclate de nouveau dans la même rue quand nous entrons sous le pont du *Corbeau*, un autre quand nous sommes sur le quai des bateliers et un quai du Lycée (je suppose) quand nous étions près de ma chambre. *Tachard* vient avec moi. Nous entendons encore deux détonations. à 10 h. je me mets au lit, *Tachard* veut coucher tout habillé sur le canapé. Que va-t-il se passer d'ici à demain ? …

Histoire du feu du champ de bataille de Reischaffen (la nuit à 1 h. m. le 4. violente détonation. on dort. Incendie du faubourg national. On crie au feu).

Vendredi. à 6 heures j'ai été voir la cathédrale. elle est endommagée. C'est une *tombe*.

3 heures. pendant toute ma visite, bombardement de Strasbourg. affreux ravages en ville. un canon arrive à la *pension* de la cloche. on dit que Kehl est en feu. le bombardement continue, c'est effrayant. Schuller vient au café et nous dit cette parole de circonstance : « Messieurs, je suis heureux de vous revoir ». Ville aspect sinistre boutiques fermées *foin* sur les *caves*.

9 h. moins le quart.

Il n'y a plus personne dans les rues. On s'attend à un bombardement cette nuit. *Tachard* est allé loger chez *Claudot*. Je rentre seul chez moi, bien isolé, et cependant assez tranquille. Je n'ai pas ces pressentiments sinistres de *Tachard* (j'ai son testament). Je n'ai pas voulu aller chez Schimler. Je cherche à me mettre à la hauteur des circonstances et je ne suis pas en [*un mot illisible*]. Le n° de ma rue (demeure de Mr *Sergend*) a été bombardé, le n°29 a eu son toit effondré. La place St Étienne, la rue de la *bare en mil*, c.a.d. les rues qui m'entourent, ont beaucoup souffert. Affaire de Barroin. C'est horrible. J'ai vu les femmes à l'hôpital – à 5 heures en [*un mot illisible*] de nos remparts Kehl est en feu. Ils ont tiré avec des obus de 24. Maison de Mr Bach.

La rotonde un marin *pointe* (il entre 23 badois) avec un obus de 24, il en sort 5 effarés. à la citadelle un obus tombe au milieu d'une table et basse 2 militaires) – un Turco a les deux jambes emportées. Nous faisons deux

amputations (bras et cuisse). On augmente notre pension. Hier on a donné le sel aux soldats. L'hôpital a reçu 4 obus. J'en ai vu tomber un.

Samedi. 5 h. Éveillé par une très forte canonnade, je me mets à la fenêtre. [*un mot illisible*] comme à l'ordinaire beaucoup de voisins. Nous n'entendons pas siffler les bombes. ce sont les nôtres, paraît-il, qui tirent sur toutes les maisons voisines de la ville de *Kœnig…* ou de *Schiltigheim*. [*plusieurs mots illisibles*]. Ces messieurs ont été charmants cette nuit, ils ne nous ont envoyé que 4 ou 5 bombes.

de 11 h. à minuit canonnade. on dit qu'ils font une attaque aux ponts couverts. soldats déguisés abordant au port.

à 5 h. à la brasserie, un médecin major qui habite la citadelle nous *prévient* d'un très sérieux bombardement pour ce soir. La journée a été fort calme. Ils se préparent, dit-on, et sont furieux qu'on leur ait brûlé une partie de Kehl. Je range quelques livres. Je ne sais si je reviendrai chez moi, car s'ils tirent de Kehl, la citadelle, ma maison serait par trop exposée. »

« Jeudi 9 h ¼ du soir.

Après le café, nous sommes allé visiter les remparts de la Porte de *Pierre* au poste qui précède la porte nationale. En cet endroit la ville me paraît admirablement disposée pour la défense. J'ai admiré notre *troupier*, c'est dans ces circonstances qu'il faut le voir pour avoir une juste idée de son entrain et de son initiative. On relevait les postes. C'était 7 h ½. Près des canons ou des batteries, les artilleurs ont construit de petits abris de planche où quelques-uns sont allongés sur de la paille à l'abri de la pluie qui tombe toujours très fort. « Nous attendons les Prussiens à la [*un mot illisible*], dit l'un d'eux ». Nous cherchons avec les sentinelles à apercevoir les cavaliers Prussiens. Il paraît qu'il y en avait réellement 6 ou 700 à *Kœnesoffen*. Il paraît qu'on a tué un près de la ~~porte Nationale~~. Il était au cimetière Ste Hélène. La sentinelle a tiré de sur les rempart, à peu près à 700 mètres. Le Uhlan a eu deux balles dans la poitrine. Son cheval blessé est parti chercher un refuge près des murs.

Le chemin de ronde est *boueux* et difficile. Je me figure la fatigue de nos ennemis qui marchent à travers champs. Un sergent commande une corvée à

quelques hommes : allez, et revenez vite, ce n'est pas loin, à peu près 6 kilom. Ils s'éloignent en chantant.

Voici la situation : le chemin de fer de Mulhouse est aussi coupé, nous voici maintenant complètement isolé. Il a dû être coupé à 5 heures [*plusieurs mots illisibles*] que nous sommes allés accompagner au cimetière la dépouille de Mr Leroy nous avons entendu plusieurs fois le sifflet des locomotives.

Un nouveau ministère. Les honnêtes gens se sont retirés. on se bat peut-être à Paris. ce serait folie. Terminez les affaires commencées, puis nous régleront nos comptes.

Vendredi 10 heures du soir.

Nous avons été visité ce matin et *longuement* les fortifications que nous avions vue hier soir à la nuit. Il y a eu quelques coups de feu tirés par les sentinelles sur les Uhlans. Un bataillon du 87eme est sorti en reconnaissance. Ils ont tiré une centaine de balles, je ne sais si toutes ont porté juste.

Ils ont bien vu que nous sommes complètement isolés, pas de *nouilles*. les Prussiens nous cernent et cherchent à nous couper les vivres. Ils ont enlevé 400 *moutons* qui allaient entrer en ville. Ils paraient [*sic.*] qu'ils se retranchent dans les montagnes au-delà de Schiltingheim. D'autres disent qu'ils y construisent des batteries pour commencer le siège. Je n'y crois pas, c'est à 8 kilom.

on abat tous les arbres dans les campagnes.

Le [*un mot illisible*] est enterré ou va l'être.

Samedi soir.

Dans ma promenade aux remparts j'ai parfaitement vu les dragons prussiens. Pendant que nous étions à la *Fernkmatt*, on a tiré quelques coups de feu des ouvrages avancés sur une briquetterie où des ennemis se cachaient.

à 9 heures la canonnade a commencé. on a fait feu sur un régiment prussien qui voulait profiter de l'ouverture de la porte de Pierre pour entrer en ville. on a envoyé des obus et des *boites* à mitraille dans le cimetière Ste Hélène.

La fusillade a été nourrie de part et d'autre et s'est succédée sans interruption pendant une demi-heure.

(Le Général Moreno à la Commission départementale)

Un alsacien, ancien soldat, travaillait son champs. Un cavalier Prussien lui ordonne de tenir son cheval et son sabre pendant qu'il va satisfaire un besoin. Notre homme obéit. Il voit que les pistolets étaient dans les poches, le sabre a côté de la selle. Il saute sur le cheval et en avant il file sur Strasbourg avec le cheval. lui a été bien payé. Il a promis d'en ramener ainsi le plus souvent qu'il pouvait.

Toujours par de nouvelles de l'*armée*, de la famille, de Paris.

Nous étions à prendre notre café au [*un mot illisible*] quand la canonnade a commencé. J'ai ressenti bien moins d'émotion que samedi dernier, le jour de la défaite de Freschwiller. On s'habitue à tout. Je suis allé à la porte de Pierre. Le canon fait un grand bruit. Il ronfle dur. Un blessé arrive, c'est un artilleur qui a le bras gauche fracturé. Il est très excité, ne veut pas être pansé, désire retourner au feu.

à 8 h. ½ le *Brogilhe* a repris son aspect accentué. Des promeneurs, de nombreux groupes, J'oubliais : on nous a supprimé un plat à la pension. La cloche.

à 10 h. ½ la canonnade recommence, elle est très forte. Ce sont les Prussiens qui envoient des obus et des bombes incendiaires. On leur répond vivement. Les [*un mot illisible*] d'obus viennent sur la gare et arrivent sur les toits de quelques maisons voisines. Un violent incendie s'allume dans les environs de la Rotonde. Tout le ciel paraît en feu. Dimanche à 5 j. ½ la canonnade m'éveille, je vais de suite aux remparts.

détails sur les coups tirés hier contre les 300 cavaliers.

après le café, nous allons à la Porte de Pierre - les dégâts, détails donnés par le maréchal des logis.

nous allons au *Steimenberg*, 2 h. après une femme y perd ses *mollets*, un homme blessé éclat de bombe.

parlementaire des Prussiens pour enterrer les morts. Capitaine de phare, le feu recommence avec clairon.

arrivée du général Barral, *déguisement*, capture de Prussiens par le douanier.

soirée tranquille, éclairage des rues.

à 3 h. réveillé par un terrible coups de canon. J'ai cru que c'était dans la rue. Tout le monde se met aux fenêtres. les voisins en chemise engagent des conversations, les petites lanternes brûlent toujours et éclairent [*un mot illisible*] la rue. tout rentre dans le calme.

à 6 h. les cloches sonnent à toute volée.

Lundi, 4 heures.

Ce latin nous sommes allés au [*un mot illisible*]. C'était triste. la garde nationale sédentaire formait la haie, les uns en chapeau noir, d'autres en casquette ou chapeau de paille, les uns en blouse, d'autres en redingote. Ils avaient l'air martial et portaient bien leurs fusils. Le prêtre officiait en chasuble noire.

Cette détonation si forte qui a réveillé tout Strasbourg provenait du point de la *Robertsau* (2 kilomètres) que les Badois venaient de faire sauter. Nos troupes hier étaient allées couper le pont en fil de fer qui est sur l'Ill. Quelques coups de hache dans les 4 gros faisceaux qui le soutenaient, et le pont s'était abîmé dans la rivière.

Mon ami Lereboullet qui était secrétaire de l'Internationale et était allé à Haguenau a pu échapper aux Prussiens. Il paraît que les gentillesses de ces messieurs diminuent. Ils exercent des contributions épouvantables sur nos campagnes. Ils ont imposé de nouveau Haguenau pour 600 mille francs. Chaque général, chaque troupe qui passe lève un nouvel impôt. Il faut que celui-ci soit acquitté dans les 24 heures. Ils font des proclamations tous les jours, appellent les alsaciens leurs frères et les avertissent que seront fusillés immédiatement tous ceux qui auront pris cher à un soldat prussien, ou donné un faux renseignement, ou averti les soldats de Napoléon III, etc… Il y a plus de 30 motifs pour être tué.

10 h ½

Dans la reconnaissance de hier, nous avons eu un homme tué.

Je lis dans l'Impartial du Rhin, une dépêche de *Chevreau* du 12 annonçant que les Prussiens se massent autour de Strasbourg. Comment voulez-vous que nos affaire ne marchent pas mal quand un ministre de l'Intérieur est si mal renseigné.

La canonnade a recommencé dans la journée à 4 h et le soir très vivement à 1 heure. elle a duré jusqu'à 8 h. ½ nous avons eu quelques blessés. on a délogé l'artillerie [*un mot illisible*] qui cherchait à s'établir du côté de la montagne verte.

à 10 h le bombardement commence, les boulets et les obus sifflent puis éclatent dans les rues. C'est effrayant. Des gens passent dans ma rue en criant. Le canon français répond on peut leur envoyer de la mitraille. à midi ½ le calme.

mardi

Tachard a manqué être tué. Les dégâts. Je vais à la Cathédrale. Les reconnaissances ([*un mot illisible*] blessé et trois canons pris). Incendie d'Illkirsch. Vue des tirailleurs de Schiltigheim.

[*un mot illisible*] du *maire* sous le bombardement.

Il n'y a plus personne dans [*un mot illisible*]. Cette affiche est une faute. *Tachard* veut coucher chez moi.

Mercredi.

Le canon commence le matin quand je vais à l'hôpital. Pendant ma visite, fusillade très nourrie puis 2 blessés amputations de [*un mot illisible*], la cuisse.

détails sur la reconnaissance de hier (fuyards, canons ramenés, fusils et cartouches [*plusieurs mots illisibles*] les Turcos et leurs *Schashos*.

à 4 h. on bombarde le Bon Pasteur, l'établissement de Mlle *Fournié*, canonnade très vive jusqu'à 6 heures.

Soirée calme. On dit qu'ils ont quitté Altkirsch. Un [*un mot illisible*] est venu de Colmar. il annonçait une grande victoire.

Lettre d'Alexandre Lacassagne à sa mère. 6 feuillets manuscrits, recto-verso, à l'encre rouge.

« Strasbourg, Jeudi, 3 heures.

Chère mère,

J'ai reçu ta dernière lettre avant hier, elle était partie de Cahors vendredi dernier. Tu vois par là que le retard n'a pas été considérable et que notre situation est bien loin d'être compromise. Hier enfin, les communications

télégraphiques et postales ont pu s'effectuer par la ligne de Mulhouse et nous avons pu recevoir des journaux. Figure-toi que nous sommes restés près de trois jours sans nouvelles positives de l'armée et du reste de la France. Notre situation était affreuse, et je ne te cache pas que Samedi elle me paraissait bien pénible. La journée de Dimanche n'a fait qu'augmenter nos craintes : les fuyards arrivaient de tous les côtés. Nous étions perdus, criaient partout les bourgeois timides, et le patriotisme alsacien commençait à tomber bien bas. Quelques-uns avaient parlé de se rendre alors que cet officier prussien était venu faire des sommations. Il paraît que ce n'était pas même un parlementaire, c'était un fou, un écervelé qui, ayant appris sans doute dans les environs l'affaissement moral d'une partie de la population avait conçu le plan hardi d'enlever la ville avec quelques uhlans. On lui a répondu à coups de fusil, et il a perdu deux hommes de son escorte. Toute la journée on avait vu circuler dans les environs des éclaireurs ennemis, des patrouilles qui venaient étudier les lieux et se rendre comte des dispositions que nous avions prises. Un corps prussien ou Wurtembergois s'était établi, paraît-il, dans des forêts voisines à 7 kilomètres, et un détachement considérable était venu à Schiltigheim pour y prendre du pain et des vivres. Schiltigheim est le Larroque-des-arcs de Strasbourg – tu comprends alors que leur voisinage devait s'annoncer. L'officier prussien venu sous les murs de la ville disait que le corps ennemi bivouaqué dans les environs était fort de 40 000 hommes et de 110 bouches à feu.

Ces détails, comme je le disais plus haut, avaient abattu quelques strasbourgeois conservateurs. Notre vieux général Uhrich, qui commande la Place, a montré de suite une grande énergie. il a fait afficher une proclamation qui produit un excellent effet. « Habitats de Strasbourg, dit-il, on a parlé de se rendre. Notre ville a 12 000 soldats, 400 canons, sur les remparts, de fortes munitions… Strasbourg ne se rendra que lorsqu'il n'y aura plus une seule cartouche, un seul biscuit, un seul soldat. Que les bons restent avec nous, que les autres s'éloignent de suite. »

Voilà à peu près le sens de ces paroles énergiques qui ont ramené le calme et la confiance. Aujourd'hui j'entends dire que des ennemis ont été signalés dans les environs, on ne s'en occupe pas. Un poste d'observation est établi

sur la plate forme de la cathédrale et communique avec la division par un fil électrique, notre cavalerie fait de temps en temps des reconnaissances, le tiers de la garnison veille sur les remparts, tous les bourgeois sont armés, tout homme valide et en état de porter les armes a reçu un fusil et des munitions, les portes sont ouvertes le matin et la campagne nous envoie d'immenses provisions. J'ai la conviction que nous pouvons longtemps résister.

D'ailleurs, je viens de voir les choses par moi-même et c'est à cause de ma sortie hors des portes que j'ai manqué le courrier du jour. Nous sommes allés quelques-uns accompagner au cimetière le corps d'un médecin principal. J'ai été étonné de l'aspect terrible que présente la ville au dehors. Nous sommes dans une véritable île, une oasis si tu préfères. Tous les abords de la ville sont inondés, les fossés sont très profonds, et les pluies torrentielles que nous avons depuis trois jours changent tous les glacis en marais. Il est impossible d'arriver, si ce n'est pas la route qui conduit aux ponts-levis. Il y a double enceinte et entre les deux portes la route doit être minée. Quelle situation relativement bonne quand on pense à notre pauvre Alsace en proie à nos ennemis. Nous sommes tout à fait abandonnés des grands corps d'armée de Mac-Mahon et de Bazaine puisque les Prussiens occupent Haguenau, Brumath et Saverne.Vous ne recevez là-bas que des échos bien affaiblis de cet affreux carnage qui s'appelle la bataille de Freiswiller et de Reischaffen. Il paraît que le champ de bataille a 7 lieues d'étendue. En quelques heures on a tué quarante ou cinquante mille hommes. Malgré l'*internationale*, et le grand nombre de médecins prussiens, les secours manquent encore aux pauvres blessés. Nos médecins militaires faits prisonniers sont très bien traités et soignent leurs malades. Le général Prussien qui commande à Haguenau a fait demander à Strasbourg des médecins. Il paraît (ô chose horrible, et que les gens qui ont voté le plébiscite l'aient sur leur conscience), il paraît qu'il y a encore des blessés qui ne sont pas pansés. ils ont passé près de quatre jours et cinq nuits sur le champ de bataille, et un de mes amis qui a vu cette horrible scène me disait qu'ils demandaient de suite du pain et de l'eau. Ces détails sont navrant, gardez-les pour vous, ce n'est pas le moment de les faire connaître au public. Il ne s'agit pas en ce moment de marchander ou d'hésiter avec le

salut public. Pour moi, j'ai bonne confiance, mais il faut une levée en masse.

Que dit-on à Cahors ? Pourquoi ne m'écrivez-vous pas plus souvent ? Que dit-on surtout dans ces campagnes qui adoraient leur souverain, vantaient ses talents et son amour pour le peuple ? Ah ! que j'avais raison quand je disais à Guilhou de Luzach que le plébiscite était une carte à payer. Le voilà soldat à l'heure qu'il est !

Et ce n'est pas tout ! nos ennemis savent se tirer d'affaire, ils prennent la population (les hommes valides je veux dire) pour les aider à couper les chemins de fer, à faire des fortifications. À *Bischwallen*, à Freischwillen, tout le monde a été requis pour enterrer les morts. Ils paient très bien les *menues* consommations, ne font de mal à personne s'ils ne trouvent pas de résistance, mais pour les besoins de cette immense armée, pour ses approvisionnements, ils prélèvent des contributions. Les habitants de Haguenau ont été obligés de payer deux cent mille francs d'impôts. Ils font des bons pour le pain ou les fourrages et disent aux paysans ou fournisseurs d'aller se faire payer à la mairie. En quelques endroits mêmes, ils ont averti qu'ils payeraient à Strasbourg. C'est une tactique bien calculée de leur part, et maintenant plus que jamais ils pensent à l'Alsace et à la Lorraine. »

<u>Annexe 2</u> : Contrat de mariage entre Alexandre Lacassagne et Magdeleine Rollet, déposé chez maître Bouteille, notaire à Lyon (rue d'Algérie n°12), reçu le 17 août 1882 en son étude, conclut ce même jour à la mairie du 1er

arrondissement à Lyon).

[AML 3E17654]

Monsieur Jean Alexandre Eugène Lacassagne, médecin major de première classe, hors cadre, professeur à la faculté de Médecine de Lyon, demeurant en cette ville, rue de la Charité n°58

Fils majeur et légitime de M. Antoine Lacassagne, décédé, et de Mad^{e} Jeanne Ipérie Louis Francès, son épouse, aujourd'hui veuve, propriétaire, demeurant à Cahors (Lot), boulevard du Nord

D'une part.

Mad^{e} Jeanne Magdeleine Rollet, sans profession, veuve en premières noces avec enfants de M. Jacques Joseph Bruno Guilliermond, demeurant à Lyon, rue Saint Pierre n°41

Fille majeure et légitime de M. Martin Pierre Joseph Rollet, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, ex-chirurgien en chef de l'Antiquaille, professeur à la faculté de Médecine de Lyon, et de Mad^{e} Jeanne Marie Antony Julliéron, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, rue Saint Pierre n°41

D'autre part.

Et encore M. Martin Pierre Joseph Rollet, et de lui assistée et autorisée Mad^{e} Jeanne Marie Antony Juilliéron son épouse, ci-dessus qualifiés et domiciliés

Agissant ceux présentés tant à cause de l'agrément qu'ils donnent au mariage de Mad^{e} Jeanne Magdeleine Rollet veuve de M. Guilliermond, leur fille, qu'à raison de la donation qu'ils lui feront ci-après

Lesquels, dans la vue du mariage projeté entre M. Lacassagne et Mad^{e} veuve Guilliermond, et dont la célébration aura incessamment lieu en la mairie du premier arrondissement de la ville de Lyon, en ont arrêté les clauses et conditions de la manière suivante :

Article I –Adoption du Régime

Les futurs époux déclarent adopter pour loi de leur union le régime de la Communauté des biens réduite aux acquêts, tel qu'il est établi par les articles 1498 et 1499 du Code civil.

En conséquence, le partage de la communauté après le paiement du passif et le prélèvement des apports dûment justifiés de chacun des époux se bornera aux bénéfices réalisés pendant ladite communauté et provenant tant de l'industrie des époux que des économies faites sur les fruits et revenus des biens de chacun d'eux.

Article II – Donation à la future épouse par ses père et mère

En considération du mariage projeté, M. et Mad^e^ Rollet, cette dernière de son mari autorisée, donnent et constituent en dot, à titre d'avancement d'hoirie sur leurs successions futures, conjointement entre eux et par moitié à Mad^e^ Jeanne Magdeleine Rollet leur fille, future épouse, ce qui est accepté par cette dernière avec reconnaissance, les valeurs dont la désignation suit :

Cinquante actions nominatives de la Société Lyonnaise de Dépôts et de Comptes courants et de crédit industriel de cinq cents francs, libérées de cent vingt cinq francs chacune, comprises en un certificat, numéro 4711, au nom de M. Rollet Martin Pierre Joseph, demeurant à Lyon, 41 rue Saint Pierre, et portant les numéros 19193 à 19217 et 56695 à 56719.

Ces actions représentent à cinq cent quarante cinq francs l'une un capital de huit mille cinq cent francs.

M. et Mad^e^ Rollet s'obligent et promettent conjointement et solidairement de remettre ces valeurs à Mad^e^ Jeanne Magdeleine Rollet veuve de M. Guilliermond, leur fille, future épouse, ou pour elle à son futur époux le jour du mariage, dont l'acte civil de célébration vaudra reconnaissance et quittance suffisantes.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait des présentes pour faire transférer les dites actions au nom de la future épouse.

Toujours en considération du mariage, M. et Mad^e^ Rollet, cette dernière autorisée de son mari, donnent et constituent en dot à Mad^e^ Jeanne Magdeleine Rollet, veuve de M. Guilliermond, leur fille, future épouse qui accepte avec reconnaissance

Une rente annuelle et viagère de quinze cent francs payables par moitié de six mois en six mois les quinze janvier et quinze juillet de chaque année à compter du jour de la célébration du mariage

Dans le cas où lors du décès de Mad^{e} Vve Guilliermond future épouse, il existerait un ou plusieurs enfants ou descendants issus du présent mariage, cette rente ne sera pas éteinte et continuera à leur être servie

Mais, dans tous les cas elle s'éteindra au décès du premier mourant des donateurs.

Article III

Apports de Madame la future épouse

La future épouse apporte en mariage et se constitue en dot

1°- Son trousseau composé de linges, vêtements, bijoux et diamants à son usage personnel, non décrit à la demande des parties, mais estimé amiablement entre elles à la somme de dix mile francs, ci

10 000

2°-Un mobilier composé de meubles meublant et de linges de ménage, non décrit à la demande des parties, mais estimé amiablement entre elles à la somme de huit mille francs

8 000

3°- Une propriété sise à Villeret près Roanne (Loire) composée d'une maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, prés, terres et vignes de la contenance d'environ quatre hectares dix ares quatre vingt dix sept centiares, lui appartenant pour lui avoir été donnée à titre d'avancement d'hoirie par Mad^{e} Rollet, sa mère, et Mad^{e} Madeleine Delorme sa grand-mère, veuve de M. Benoît Étienne Juilliéron, propriétaire, demeurant à Beynost (Ain) dans son contrat de mariage avec M. Guilliermond reçu par Me Thiaffait notaire à Lyon le vingt neuf mai mil huit cent soixante quinze.

Cette propriété est évaluée pour l'enregistrement seulement à la somme de vingt cinq mille francs

25 000

4°- Deux cent quarante obligations nominatives de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, trois pour cent, comprises en quatre certificats,

l’un inscrit sous le numéro 75362, contenant cent cinquante obligations portant les numéros 2480420 à 2480569 ; le second inscrit sous le numéro 83797, contenant cinquante obligations portant les numéros 2655102 à 2655151 ; le troisième, inscrit sous le numéro 136587, contenant vingt obligations portant les numéros 1107009 - 1107010 - 1858385 à 1868387 - 1868459 à 1868457 - 2504378 - 2702079 - 2702080 - 2856772 À 2856775 et le quatrième, inscrit sous le numéro 133204, contenant vingt obligations portant les numéros 2031267 à 2031282, et 2687656 à 2687659.

Lesdites obligations déposées à la Société Lyonnaise de Dépôts et de comptes courants et de Crédit industriel sous le numéro 30847, au nom de Mad^e^ Rollet Jeanne Magdeleine veuve de M. Guilliermond, demeurant à Lyon 27 rue Centrale

Ces obligations lui appartiennent pour lui avoir été données par M. et Mad^e^ Rollet ses père et mère en avancement d’hoirie sur leurs successions futures aux termes de son contrat de mariage ci-dessus rappelé

Elles représentent au cours de la Bourse de Paris du treize juillet dernier à raison de trois cent soixante huit francs l’une, un capitale de quatre vingt mille trois cent vingt francs, ci

80 320

5°- Un titre de rentre de l’État français trois pour cent amortissable portant le numéro 328 Volume sept, inscrit au nom de Mad^e^ Rollet (Magdeleine) veuve de M. Jacques Guilliermond pour cinq cent dix francs, se composant de la somme de soixante francs de rente (série troisième), de cent vingt francs (série quatrième), de cent cinquante francs (série soixante septième), de cent cinquante francs (série soixante huitième), et de trente francs (série cent soixante sixième)

Un titre de rente sur l’État français trois pour cent amortissable portant le numéro 1038 Volume sept, inscrit au nom de Mad^e^ Rollet (Jeanne Magdeleine) veuve de M. Jacques Guilliermond pour deux cent quarante francs, se composant de quinze sommes de quinze francs de rente (série soixante six à soixante dix huit, cent quarante, cent soixante cinq et cent soixante six)

Deux titre de rentre sur l'État français trois pour cent amortissable au porteur de la somme de soixante francs chacun (même série quatre vingt deux), portant l'un le numéro 41930, et l'autre le numéro 41931.

Et trois titres de rentre sur l'État français trois pour cent amortissable au porteur (même série quatre vingt deux) de cent cinquante francs chacun portant les numéros 17846 à 17848

Ces cinq dernier titres déposés à la Société Lyonnaise au nom de Mad^e^ Rollet Jeanne Magdeleine veuve de M. Guilliermond, demeurant à Lyon 41 rue Saint Pierre, sous le numéro 7616

Tous les titres de rente ci-dessus rappelés représentent au cours de la Bourse de paris du treize juillet dernier à raison de quatre vingt un francs cinquante centimes un capitale de trente cinq mille huit cent soixante francs

35 860

6°- Trente cinq obligations de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (anciennes) au porteur, portant les numéros 567488 - 806916 - 839836 à 839841 - 844254 à 824255 - 1070955 à 1070958 - 1414015 - 1830119 - 1855786 - 2185916 - 21890221 - 2412745 - 2412748 - 2412749 - 2564289 à 2564291 - 2754076 à 2754079 - 3037960 - 3048657 - 3223949 - 3223951 - 3254995 et 3477348

Ces obligations sont déposées à ladite Société Lyonnaise au nom de Mad^e^ Rollet Jeanne Madeleine (sic.) veuve de M. Guilliermond Jacques Bruno, demeurant à Lyon 41 rue Saint Pierre, sous le numéro 38955 représentent à trois cent quatre vingts francs l'une un capital de treize mille trois cents francs ci

13 300

7°- Les droits non encore liquidés dans la communauté d'acquêts ayant existé entre elle et son défunt marie évalués pour l'enregistrement seulement à la somme de mille francs

1 000

8°- Les cinquante actions de la Société Lyonnaise de cinq cents francs chacune à elle données aux termes des présentes par M. et Mad^e^ Rollet, en avancement d'hoirie sur leurs successions futures

Lesquelles actions représentent à raison de cinq cent quarante cinq francs l'une un capital de huit mille cinq cent francs

8 500

Total des apports de la future épouse cent quatre vingt neuf mille neuf cent quatre vingts francs

189 980

Desquels apports la futures épouse a donné connaissance à son futur époux, qui le reconnaît et consent à en demeurer chargé dès le jour et par le seul fait de la célébration civile de mariage

Article IV – Clause relative au trousseau de la future épouse

L'estimation donnée au trousseau de la future épouse n'en vaudra pas vente à la communauté ; elle se réserve au contraire pour elle et les siens la faculté de le reprendre en nature tel qu'il existera à l'époque de la dissolution de la communauté avec tous les accroissements qu'il aura pu acquérir soit à l'occasion du mariage soit pendant le mariage, tels que cadeaux de noce et autres, ou en argent sur le pied de son estimation actuelle.

Article V – Apports du futur époux

1°- Son trousseau non estimé, la reprise devant en être faite en nature, mais évalué pour la perception des droits d'enregistrement seulement à la somme de mille francs, ci

mémoire

2°- Un mobilier composé de meubles meublants, tableaux et objets d'art, non décrit à la demande des parties mais estimé amiablement entre elles à la somme de quinze mille francs

15 000

3°- Une bibliothèque comprenant deux mille volumes environ estimée à cinq mille francs

5 000

4°- Et les droits mobiliers et immobiliers indivis et non encore liquidés lui revenant pour la succession de son père, évalués pour la perception des droits d'enregistrement seulement à la comme de quinze mille francs

mémoire

Total sauf mémoire des apports du futur époux vingt mille francs

20 000

Desquels apports il a donné connaissance à sa future épouse qui le reconnaît.

Article VI – Clause relative à la bibliothèque du futur époux

L'estimation ci-dessus donnée à la bibliothèque que possède actuellement le futur époux n'en vaudra pas vente à la communauté, et le futur époux ou ses ayant droit reprendront cette bibliothèque en nature telle qu'elle existera à l'époque de la dissolution de la communauté sans pouvoir être astreints au paiement d'aucune récompense, en raison des accroissements que cette bibliothèque aura pu acquérir comme aussi sans pouvoir prétendre à aucune indemnité en raison des dépréciations qu'elle aura pu subir.

Article VII – Clause de Préciput

À la dissolution du mariage, celui des époux qui survivra aura seul droit aux meubles meublants et objets mobiliers, à l'argenterie de service, aux linges et provisions de ménage, tableaux et objets d'art qui existeront dans la demeure des époux soit à la ville, soit à la campagne.

Ce droit s'exercera à titre de préciput pour ceux des objets dont il s'agit qui dépendront de la communauté, et pour ceux qui appartiennent en propre à l'un ou à l'autre des époux, en vertu de la donation qu'ils déclarent s'en faire et qu'ils acceptent réciproquement.

Sont formellement exclus de la disposition qui précède le trousseau des futurs, la bibliothèque du futur, les espèces monnayées, les billets de Banque, recouvrements, titres de créance, actions, obligations et autres valeurs actives

Telles sont les conventions des parties auxquelles, avant de clore, lecture a été donnée par M Me Bouteille, l'un des notaires soussignés des derniers alinéas des articles 1391 et 1394 du Code civil tels qu'ils ont été ajoutés par la loi du dix juillet mil huit cent cinquante, et remise leur a été faite du certificat prescrit par cette loi dont il contient le texte avec indication que ce

certificat doit être remis à l'officier d'État civil avant la célébration du mariage

Dont acte

Fait et passé à Lyon en la demeure sus-indiquée de M. et Mad^{e} Rollet père et mère de la future épouse

L'an mil huit cent quatre vingt deux

Et le dix sept août

Lecture faite les époux ont signé avec M. et Mad^{e} Rollet père et mère de la future épouse, Mad^{e} Vve Lacassagne, mère du futur époux, les parents réunis à l'occasion du présent contrat et les notaire.

Suivent les signatures

<u>Annexe 3</u> : Liste des correspondants d'Alexandre Lacassagne.

Cette liste a été réalisée à partir du dépouillement de la correspondance conservée dans le fonds Lacassagne. On identifie les correspondants de Lacassagne grâce aux cartes de visite qu'il a conservées. Si possible, la consultation de dictionnaires biographiques permet de compléter ces données.

On a indiqué entre parenthèses le nombre de courriers reçus pour chacun d'eux.

- Docteur Albertis (1)
- Docteur Saturnin Arloing (1846-1911) (2)

Médecin. Vétérinaire

Il étudie la médecine vétérinaire à Lyon et devient professeur d'anatomie et de physiologie à l'École vétérinaire de Toulouse en 1869. En 1876 il est nommé à un poste semblable à Lyon, où il exerce aussi comme professeur de médecine expérimentale et de pathologie comparée à l'université.

Arloing se préoccupe plus particulièrement de la tuberculose, maladie pour laquelle il conçut plusieurs tests.

- Arlomiez (1)
- Baradat (1)
- Docteur Georges Beauvisage (1852-1925)

Médecin. Botaniste. Pharmacien

Conseiller municipal et adjoint au maire de Lyon (18951900). Sénateur du Rhône (1909-1919)

- André Bellemain (1)

Architecte

- Moritz Benedikt (1835-1920) (1)

Neurologue autrichien, ses études cliniques sur l'hérésie anticipent les découvertes psychanalytiques de Freud. Il est également réputé pour ses travaux en anthropologie criminelle (mesures céphalométriques le conduisant à conclure à des différences physiques entre cerveaux normaux et cerveaux criminels

- Docteur Benoit (1)
- Alexandre Bérard (1859-1923) (1)

Substitut du procureur de la République de Lyon.

- Dr Georges Bertier (1)
- Alphonse Bertillon (1853-1914) (?)

Criminologue français, il fonde en 1870 le premier laboratoire de police scientifique d'identification criminelle et invente l'anthropométrie judiciaire appelée « système Bertillon » ou « bertillonnage », un système d'identification rapidement adopté dans toute l'Europe, puis aux États-Unis, et utilisé jusqu'en 1970.

Pas de courrier de lui, mais de son épouse. Une preuve du caractère incomplet de la correspondance qui nous est parvenue. D'autant qu'on est certain que les deux hommes ont correspondu (autour de l'affaire Dreyfus ?).

- Docteur Alfred Binet (1857-1911) (2)

Pédagogue et psychologue.

- Aff. Bodio (1)
- Bouchacourt (1)
- Emile Bourgeois (3)

Peut-être l'historien français (1857-1934)

- Docteur Albert Bournet (1)
- Docteur Paul Brouardel (1837-1906) (3)

Médecin légiste

- D. Brousse (1)
- Docteur Pierre Budin (1)

Obstétricien, pédiatre

- Felicio Cacin (1)
- Jules Cambon (1845-1935) (3)

Diplomate et administrateur français, préfet du département du Rhône en 1887 et jusqu'en 1891, date à laquelle il est nommé gouverneur général de l'Algérie.

- Cayla (1)
- Docteur P. Cazeneuve (1)
- Corriez (1)
- Docteur Henry Coutagne (1)

Médecin légiste

- Docteur Ferdinand Crolas (1841-1903) (1)

Médecin. pharmacien.

- Jean Cruppi (1855-1933) (1)

Homme politique français

- J. Deniker (1)
- Docteur Charles Deperet (1854-1929) (1)

Médecin et géologue français

Professeur de Géologie à l'Université de Lyon. Doyen de la Faculté des Sciences

- Rémy Deviers (1)
- Paul Dubois (1)
- Docteur Ducor (3)
- Docteur Georges Dujardin-Beaumetz (1833-1896) (1)

Médecin militaire

- Dumarest (1)
- Em. Duponchel (2)
- Docteur Alexis Epaulard (1)
- Enrico Ferri (1856-1929) (1)

Député

Il est considéré comme l'un des fondateurs de la criminologie moderne. En 1884, il écrit *La Sociologie criminelle*. Député, représentant le Parti radical puis le Parti socialiste, c'est un leader et un tribun charismatique des intransigeants, aile gauche du parti qui s'allie, un moment, avec les syndicalistes révolutionnaires. Il dirigea de 1903 à 1908 le quotidien officiel du parti, *Avanti !*. Il s'écarte par la suite du militantisme et devient, après la guerre, un fervent partisan du fascisme.

Co-fondateur de l'école pénaliste italienne avec Cesare Lombroso et Garofalo, Enrico Ferri contribue à établir les thèses de l'anthropologie criminelle. Suivant la logique déterministe, Ferri et cette école pensaient pouvoir repérer les criminels par certains traits physiques. Sur le plan pénal, ils proposaient une atténuation des peines en fonction de la responsabilité atténuée des criminels-nés.

- Emile Fourquet (1)

Juge d'instruction en charge de l'affaire Vacher

- Docteur A. Galliot (1)
- De Gavigny (1)
- Docteur Geay (1)
- Henri Grorichard (1)

- Docteur Othon Gueutal (1)
- Docteur L. Guinard (1)
- S. Hellwig (5)
- Al. Hérard (1)
- Louis Hugounenq (1)
- Docteur Séverin Icard (2)
- M. Jerret (1)
- S. Karis (1)
- Kocher (1)
- Latreille (2)
- Henri Lechat (1)

Professeur à la Faculté de Lettres

- Jean Lépine (1876-1967) (1)

Professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Lyon

- Edmond Locard (2)
- Cesare Lombroso (1835-1909) (7)

Professeur de médecine légale, chef de file de l'école de criminologie italienne, connu pour ses thèses sur le morphotype des criminels et son caractère inné

Pour ce correspondant, les archives qui nous sont parvenues sont sans doute très lacunaires. Les deux hommes se sont en effet opposés dans le domaine scientifique, et entretenaient très probablement une relation épistolaire plus régulière.

- Victor Loretz (1)
- Louvau (2)
- Edouard Lyons (1)
- Arthur MacDonald (11)
- Alphonse Marchegay (1840-1895) (2)

Ingénieur civil des mines à Lyon, qui collabore notamment avec Lacassagne pour la mise en place d'une morgue moderne à Lyon.

- J. Maxwell (1)

Substitut du Procureur général de la Cour d'appel de Paris

- M. Mayrac (1)

Médecin militaire. Travaux notamment sur les tatouages.

- Maurice Merciolle (1)
- Edmond du Mesnil (1)
- Mignon (1)
- Humbert Mollière (2)

Interne des hôpitaux de Lyon, il passa sa thèse à Montpellier en 1871. Médecin des Hôpitaux de Lyon, membre du comité de rédaction de Lyon médical. Administrateur, puis président du Dispensaire général, il a surtout été un érudit orienté vers l'histoire médicale de la période gallo-romaine (sources thermales) et les installations médicales du Moyen Âge. Il est le frère aîné de Daniel Mollière, chirurgien major de l'Hôtel-Dieu de 1881 à 1887. H. de Terrebasse, *Le docteur Humbert Mollière : sa vie et ses œuvres*, Lyon, Société des Bibliophiles Lyonnaise, 1899, 36 p. [BML FA 428386]

Dr Pierre Aubert, *Le docteur Humbert Mollière : sa vie et ses œuvres*, Amsterdam, S.n., 1899. [BML FA 140292]

- Georges Auguste Morache (1)

Médecin militaire, professeur à la Faculté de Bordeaux

- Lucien Nass (1)
- Alfredo Niceforo (1876-1960) (1)

Criminologue et anthropologue de l'école lombrosienne. Président de la Société italienne d'Anthropologie, de la Société italienne de Criminologie et à partir de 1920 membre du Conseil supérieur de la Statistique.

- Henri de Noussanne (1)
- Dr Penes (1)
- Dr Petit (1)
- Docteur Gabriel Pouchet (1)
- Woldemar de Prjevalsky (1)

- Puitspelu (1)
- Louis Ranvier (1835-1922) (1)

Médecin, pathologiste, anatomiste et histologiste.

- J. Renaut (1)
- Docteur Rieaux (1)
- Docteur W.C. Rivers (4)

Médecin, travaux en sexologie.

- Docteur Gabriel Roux (5)

Chef de travaux à la clinique médicale

- Raymond de Ryckère (1)

Juge au tribunal de première instance de Bruxelles

- Savelle (1)
- N. Sicard (1)
- S. Sieur (1)
- Spoelberch de Lovenjoul (Vicomte de) (1836-1907) (1)

Bibliophile et collectionneur, notamment amateur des écrivains français du XIXe siècle (surtout Balzac) , comprenant des volumes, des revues littéraires, des journaux et, à partir de 1870, des manuscrits et des lettres

- Alfredo Tortori (1)
- J. Touchard (1)
- Maurice Tricloux (3)
- Vollard, curé à Pérouges (1)
- Ignace Zanremsky (1)

Procureur général à Karkov (Russie)

Sources et bibliographie

I. Sources

Les sources utilisées sont classées par type, puis par lieu de conservation.

A. Sources manuscrites

1. Archives nationales de France

87, Rue Vieille du Temple 75003 Paris http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/

Les dossiers de titulaires de la Légion d'Honneur pour la période 1800-1954 sont consultables en ligne sur la base LEONORE : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/index.html

Dossier de nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur [Archives Nationales L 1421/47].

2. Archives du Service Historique de la Défense

Centre de documentation et d'archives de l'École d'application dépendant du Musée du Service de santé des armées (Paris, hôpital du Val-de-Grâce) 1, place Alphonse Laveran 75005 Paris http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

Le musée du Service de santé des armées conserve un certain nombre de documents, d'origine diverse, relatifs au fonctionnement et au personnel du Service de santé au XIXe et au début du XXe siècle. Il détient également des dossiers biographiques, composés à la fois d'archives et de documentation, sur toutes les grandes figures de la médecine militaire de la Révolution jusqu'à nos jours.

Dossier de presse concernant Alexandre Lacassagne [non coté]

Cahiers lyonnais d'histoire de la médecine, n°2, avril 1956.

Cahiers lyonnais d'histoire de la médecine, n°3, septembre 1962.

Rive Gauche. Revue de la Société d'étude d'histoire de Lyon Rive gauche du Rhône, n°47, décembre 1973.

Dossier de Jean Alexandre Eugène Lacassagne, médecin aide-major de 1e classe. [non coté]

Journal du docteur Lacassagne [non coté]

3. Maison Auguste Comte

10 rue Monsieur le Prince 75006 Paris
http://www.augustecomte.org/
Dossier d'Alexandre Lacassagne [non coté]

4. Archives Départementales du Rhône

Section moderne
57, rue Servient 69003 Lyon

Courrier d'Alexandre Lacassagne au Préfet du Rhône en date du 28 mai 1888. [ADR 1Y22]

Règlement de la 20e circonscription pénitentiaire (s.d., probablement 1893) [ADR 1Y285]

Dossier sur la Répression des Fraudes. Plainte la Commission de surveillance des prisons au sujet de la mauvaise qualité de la farine et du pain. Prélèvements à effectuer. [ADR 1Y36]

Fonds privé déposé par le docteur Jean Lacassagne [ADR Fonds Jean Lacassagne 30J] Dates extrêmes : 1921-1955.

On a essentiellement consulté la correspondance : cote 30 J 1.

5. Archives municipales de Lyon

1, place des Archives 69002 Lyon
http://www.archives-lyon.fr/

État civil

Acte de mariage n°393 du 19 août 1882 [2E592 Acte n°393 f.207]

Contrat de mariage conclut le 17 août 1882 chez Maître Rollet [AML 3E17654]

Acte de naissance de Jeanne Lacassagne, le 18 mai 1883 [AML 2E799 Acte n°1220]

Acte de naissance de Jean Étienne Élisée Lacassagne, le 2 janvier 1886 [AML 2E804 Acte n°2]

Dossier 177 WP

Correspondance reliée, pour l'année 1913, adressée à M. le Bibliothécaire en chef de la Ville [AML 177 WP 012 1]

Courrier du bibliothécaire en chef de la Ville de Lyon à l'attention du maire de Lyon en date du 2 novembre 1920 [AML 177 WP 016/1].

Dossier 307 WP

Fichier papier du fonds Lacassagne [AML 307 WP 033]

Dossier 0473 WP

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal. [AML 0473WP010]

Dossier « Nouvelle morgue, approbation du projet » [AML 0473WP016]

Dossier 1012 WP

Dossier concernant l'Institut médico-légal (1889-1938) [AML 1012 WP 10]

Fonds 31 ii

Dossier de correspondances personnelles [AML 31ii87]

6. Archives des hospices civils de Lyon

23 rue Roger Radisson 69005 Lyon

Papiers de Jean Lacassagne [AHCL 4KP197]

Cet ensemble comprend notamment un important ensemble de cartes de visites.

7. Bibliothèque municipale de Lyon – Fonds Lacassagne

30 boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon http://www.bm-lyon.fr

Les références sont classées par ordre croissant de cote.

On a respecté le titre originale des dossiers quand il est connu (le plus souvent indiqué sur la pochette ou l'enveloppe contenant les pièces d'archives). Les dossiers ont été constitués par Alexandre Lacassagne lui-même, et c'est lui qui leur donne leur titre : ces mentions manuscrites sont le plus souvent de sa propre main.

Correspondance d'Alexandre Lacassagne et Cesare Lombroso [BML FA s.c.]

Collection de cartes de visites. [BML FA s.c.]

Liste des expertises réalisées par Alexandre Lacassagne (1881-1893) [BML FA Ms5169]

Dossier de notes diverses, la plupart autographes. [BML FA Ms5172]

Dossier de correspondances personnelles d'Alexandre Lacassagne [BML FA Ms5174]

Dossier de pièces manuscrites sur Franz-Joseph Gall [BML FA Ms 5214]

Dossier de pièces manuscrites sur et de Gabriel Tarde [BML FA Ms5225 et Ms5226]

Dossier de pièces manuscrites sur Gabriel Tourdes [BML FA Ms5227]

Dossier de pièces manuscrites sur le « Dépeçage criminel » [BML FA Ms5250]

Dossier de pièces manuscrites sur « Mort-Cadavre-Crémation, etc. » [BML FA Ms5252]

Dossier de pièces manuscrites et de dessins sur le « Tatouage » [BML FA Ms 5254 et 5255]

Dossier de pièces manuscrites sur « l'affaire Vidal » [BML FA Ms5263 à Ms5268]

Dossier de pièces manuscrites sur « Littérature de bagne. Pièces émanées de forçats des îles du Salut (Guyane) données par le Dr Le Quinquis au Dr Corre en janvier 1902 » [BML FA Ms5285]

Dossier de pièces manuscrites sur « Littérature des prisons » [BML FA Ms 5286 à Ms5288]

Notes de Lacassagne sur l'argot [BML FA Ms5296]

Dictionnaire d'argot sur fiches d'Alexandre Lacassagne, Edouard Herriot et Edmond Locard [BML FA Ms 5298-5299]

Notes d'Émile Nouguier, condamné à mort, sur l'argot [BML FA Ms5301]

Journal d'Émile Nouguier, Distractions d'un prisonnier, prison Saint-Paul, février 1899-février 1900. [BML FA Ms5369]

Dossier de pièces manuscrites concernant le « Positivisme » [BML FA 140804]

Pierre Kropotkine, *Les prisons russes : analyse sur les conditions d'incarcération*, s.d, 17 f. [BML FA Ms6130]

8. Sources manuscrites en ligne

Lettre d'Alexandre Lacassagne à un destinataire non identifié, le 24 mai 1906. Courrier conservé dans la collection de manuscrits autographes rassemblée pendant la première moitié du XXe siècle par le Docteur Erik Waller et acquise en 1955 par la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala. La collection est entièrement numérisée et en ligne.

http://waller.ub.uu.se/images/Waller_Ms_fr2/04946/f_001a.jpg [Consulté le 1er avril 2009]

B. Sources secondaires (jusqu'en 1924)

1. Archives municipales de Lyon

Dossier de coupures de presse biographiques sur Alexandre Lacassagne [AML 3CP363]

Tout Lyon. Annuaire, consulté pour les années 1911, 1914, 1916 et 1917 aux Archives municipales de Lyon.

2. Archives des hospices civils de Lyon

Le *Crocodile*, « bulletin de l'Association générale de l'Internat des Hospices Civils de Lyon », paraissant tous les deux mois depuis 1924.

3. Bibliothèque universitaire de l'Université Claude Bernard-Lyon 1

« Réserve Lacassagne »

On trouve dans les collections anciennes de la bibliothèque universitaire une « Réserve Lacassagne ». Toutefois, on ne l'a consultée que très ponctuellement cet ensemble de documents étant en cours de classement. La plupart des documents qui y sont référencés, notamment les thèses dirigées par Alexandre Lacassagne, se trouvent en effet également à la bibliothèque municipale de Lyon. Il n'existe à l'heure actuelle qu'un fichier Excel pour tout catalogue de cette collection, et il est encore très lacunaire.

Marcel Viollet, *Le spiritisme dans ses rapports avec la folie* : essai de psychologie normale et pathologique, Paris, Bloud, 1908, IV-120 p. [SANM 264616]

Collections patrimoniales

La bibliothèque universitaire de l'Université Claude Bernard-Lyon recèle des trésors, notamment des collections de revues scientifiques. On y a essentiellement consulté :

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon pour la période 1882-1913 [137.617]

Archives d'anthropologie criminelle, de criminologie et de psychologie normale et pathologique puis Archives d'anthropologie criminelle, de médecine légale et de psychologie normale et pathologique pour la période 1893-1914 [136.126]

Annales d'hygiène publique et de médecine légale pour la période 1880-1922 [137.439]

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris pour la période 1880-1900 [137.572]

Revue d'anthropologie [310.014]

*Union médicale [*4.782]

On y trouve aussi de nombreux ouvrages :

Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* [1865], Paris, Flammarion, 1984, 318 p.

A. Kölliker, *Embryologie ou Traité complet du développement de l'homme et des animaux supérieurs* [Entwickelungsgeschichte des Menschen und höheren Thiere], Paris, Reinwald, 1882, XVIII-1059 p. [38441]

Edmond Locard*, Premier congrès français de criminologie*. Lyon, 21-24 octobre 1960, Paris, Masson, 1961, 175 p. [301110]

Benedict-Augustin Morel, *Traité théorique et pratique des maladies mentales*, Paris, Baillière, 1852, 2 vol. : 471 p. + 600 p. [45502]

Émile Rosenthal, *Contribution à l'étude des diplégies cérébrales de l'enfance*, Lyon, Storck, 1892, 158 p. [137077/1892/761]

4. Bibliothèque municipale de Lyon – Fonds ancien

Articles de dictionnaires

« Anthropologie », Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Tome 1, Paris, 1866, p.433-434.

« Darwinisme », in Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Tome 6, 1870, p.125-127.

« Nain, Naine », in Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Tome 11, Paris, 1874, p.777-778.

« Nourrice » Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Tome 11, Paris, 1874, p.1123-1125.

« Positivisme », in Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Tome 12, 1874, p.1490-1492.

« Progrès », in Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Tome 13, 1874, p.224-227.

« Sociologie», in Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Tome 14, 1875, p.806-807.

Usuels

A. Dechambre, M. Duval et L. Lereboullet, *Dictionnaire usuel des sciences médicales*, Paris, Masson, 3e édition, 1892, XXXVI-1782 p [BML FA 130256]

Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, Hachette, 1893, 1629 p. [BML FA149932]

Dictionnaire des sciences médicales, Paris, Panckoucke, vol. 16 : Fis-Fra, 1812-1822, 60 tomes. [BML FA 306828]

Revues

Émile Littré, « Des tables parlantes et des esprits frappeurs », in *Revue des Deux-Mondes*, 1856, tome I, p. 847-872.
[BML FA 950139]

Collection jésuite des Fontaines

Claude Bernard*, Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux : cours de physiologie générale du Muséum d'histoire naturelle*, Paris, Baillière, 1878-1879, 2 vol. : 404 + 564 p. [BML SJ 013/7 et 013/8]

Edmond Colsenet, *Etudes sur la vie inconsciente de l'esprit*, Paris, Baillière, 1880, 277 p. [BML SJ TS 280/6]

Georges Saint-Paul, *Thèmes psychologiques*, 3e édition, Vol.IV : *Invertis et homosexuels*, Paris, Vigot Frères, 1930, 153 p. [BML SJ ZOV 00132]

5. Bibliothèque municipale de Lyon – Fonds Lacassagne

Les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur, puis par ordre chronologique de parution ou, à défaut, par cote.

Dossier de pièces réunies par Alexandre Lacassagne

Dossier de pièces imprimées sur « Léon Gambetta »
[BML FA 140723]

Dossier de pièces imprimées sur « Anomalies, Monstruosités, Hermaphrodisme, etc. » [BML FA 140744]

Dossier de pièces imprimées sur l' « Argot » [BML FA 140746]

Dossier de pièces sur le « Cadavre (Autopsies, Expériences, Rigidité, Faune, etc.) » [BML FA 140754]

Dossier de pièces imprimées sur « Criminalité infantile et juvénile » [BML FA 140757]

Dossier de pièces imprimées sur « Femmes et féminisme » [BML FA 140775]

Dossier de pièces imprimées sur « Mort réelle ou apparente, signes de la mort, euthanasie, etc. » [BML FA 140792]

Dossier de pièces imprimées sur « Occultisme, Hypnotisme, Sorcellerie, Magie, etc. » [BML FA 140793]

Dossier de pièces imprimées sur la « Psychologie de l'Homme et des Animaux » [BML FA 140802]

Archives d'anthropologie criminelle

Les articles consultés pour cette thèse sont classés par ordre alphabétique d'auteur puis de parution.

« Actes du I^e^ Congrès d'Anthropologie criminelle », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1886, p.86-96, p.167-186, 279-286.

« Actes du IIe Congrès d'Anthropologie criminelle », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1889, p.517-660.

« Le musée du laboratoire de médecine légale à Lyon », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1890, p.364-367.

« Compte rendu de l'ouvrage de Cesare Lombroso, *L'homme de génie* », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1890 p.538.

« Recension de Albert Bonjean, *L'hypnotisme, ses rapports avec le droit et la thérapeutique, la suggestion mentale* », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1891, p.219.

« Recension bibliographique de la thèse de M.R. Lalanne, Paris, 30 avril 1896 », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1897, p.111.

« Recension de Achille Apokenko, *L'état actuel de la question sur les crimes hypnotiques* », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1897, p.705-707.« Recension de Joseph Grasset, *L'hypnotisme et la*

suggestion », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1903, p.238-240.

« Compte rendu de *Considérations sur les prétendues séquestrations arbitraires et sur le service médical dans les asiles d'aliénés* par E. Masoin », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, p.312.

« Recension de l'ouvrage sur *Le spiritisme dans ses rapports avec la folie*, par le Dr Marcel Viollet », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1909, p.501-505.

A. Abadane, « Le barreau français et la criminologie positive », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1888, p.113-137.

Dr Allison, « La folie chez les criminels », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1896, p.339.

A. Baer, « Le tatouage des criminels », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1895, p.153-174.

Henri Barth, « Du sommeil non naturel », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1886, p.376-377.

Alexandre Bérard, « L'instruction criminelle [de l'affaire Gouffé]à Lyon », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1891, p.29-37.

Alexandre Bérard, « Le vagabondage en France », *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1898, p.601-614.

Alphonse Bertillon, « De l'identification par les signalements anthropométriques. Conférence fait le 22 novembre au congrès pénitentiaire de Rome », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1886, p.193-221.

Dr Boigey, « Les détenus tatoués. Leur Psychologie », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1910, p.439-457.

André Boutet, « Contribution clinique à l'étude des troubles mentaux d'origine puerpérale », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1914, p.142-144.

Armand Corre, « Recension du *Vade-mecum du médecin-expert. Guide médical ou aide-mémoire de l'expert, du juge d'instruction, des officiers de police judiciaire, de l'avocat* », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1892, p.698-700.

Armand Corre, « Notes et documents de psychologie normale et pathologique », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1893, p.437-440.

Armand Corre, Revue bibliographique de l'« Étude sur la pathogénie des morts subites au point de vue médico-légale, par A. Legros », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1895, p.615-616.

Henry Coutagne, « L'exercice de la médecine judiciaire en France », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1886, p.25-58.

Henry Coutagne, « Étude sur les principaux éléments du diagnostic médico-judiciaire de la mort par pendaison », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1886, p.225-255.

Henry Coutagne, « Chronique anglaise et anglo-américaine », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1888, p.666-687.

Henry Coutagne, « Manuel d'autopsies ou méthode de pratiquer les examens cadavériques au point de vue chimique et médico-légal de Thomas Harris », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1890, p.547.

Henry Coutagne, Revue bibliographique de « *La mort et la mort subite* de Paul Brouardel », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1895, p.245-246.

Paul Dubuisson, « De l'évolution des opinions en matière de responsabilité », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1887, p.101-133.

J. Dejerine, « L'hérédité dans les maladies du système nerveux », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1887, p.174-176.

Paul Dubuisson, « Le positivisme et la question sociale », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1898, p.540-566.

Enrico Ferri, « La nouvelle école pénale positive. Discours prononcé à l'Université de Naples en 1885 », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1887, p.583-591.

Enrico Ferri, « Rapport au Congrès international », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1901, p.440-445.

Albert Florence, « Les tâches de sang au laboratoire de médecine légale », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1901, p.255-269.

Albert Florence et Alexandre Lacassagne, « La Tunique d'Argenteuil. Etude médico-légale sur son identité », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1894, p.651-683.

H. Frankel*, « Un cas rare de perversion sexuelle (Neurolt Westnik, tome VIII), in Archives d'anthropologie criminelle, 1900, p.662.*

Samuel Garnier, « L'affaire F.Ch. Allégation d'un état d'hypnose concomitant des délits, responsabilité du prévenu », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1912, p.810-821.

René Garraud, « Rapport du droit et de la sociologie criminelle », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1886, p.9-23.

M. Grasset, « Stigmates professionnels des boulangers », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1890, p.580-581.

Iwanof, « Mort subite par coup sur les testicules », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1886, p.576.

Janlac, « Recension de l'ouvrage de Lucien Vialleton, *Un problème de l'Évolution* », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1908, p.876-878.

Henry Joly, « Les lectures dans les prisons de la Seine », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1886, p.305-317.

Alexandre Lacassagne, « Intervention consécutive à l'exposé de M. Sergi, Congrès d'Anthropologie criminelle de Rome », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1886, p.181-183.

Alexandre Lacassagne, « Congrès d'anthropologie criminelle de Rome », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1886, p.167-171.

Alexandre Lacassagne, « De la submersion expérimentale. Rôle de l'estomac comme réservoir d'air chez les plongeurs », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1887, p.226-236.

Alexandre Lacassagne, « De la mensuration des différentes parties du corps dans les cas de dépeçage criminel », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1888, p.158-163.

Alexandre Lacassagne, « Du dépeçage criminel », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1888, p.229-255.

Alexandre Lacassagne, « Congrès international de médecine légale », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1889, p.661-665

Alexandre Lacassagne, « Deuxième congrès d'anthropologie criminelle », in *Archives d'anthropologie criminelle, 1889,* p.517-583.

Alexandre Lacassagne, « Discours d'ouverture au IIe Congrès du patronage des libérés, Lyon, 1894 », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1894, p.404-410.

Alexandre Lacassagne, « Diagnostic différentiel du suicide et de l'assassinat (Affaire de Montmerle », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1894, p.135-165.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Henry Coutagne », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1896, p.7.

Alexandre Lacassagne, « Les vols à l'étalage dans les grands magasins », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1896, p.560-565.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie d'Edouard Von Hofmann », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1897, p.595-596.

Alexandre Lacassagne, « Chaussier et les antécédents parlementaires de la loi Cruppi sur la réforme des expertises médico-légales », in *Archives de l'anthropologie Criminelle*, 1899, p.569-600.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie de Gabriel Tourdes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1900, p.228.

Alexandre Lacassagne, « Rapport sur l'enseignement de la médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1900, p.363-372.

Alexandre Lacassagne, « Discours du 13 janvier 1900 prononcé à la Société d'anthropologie de Lyon, in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1900, p.90-93.

Alexandre Lacassagne, « M. Georges Masson », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1900, p.445-448.

Alexandre Lacassagne, « Compte-rendu sur *Les morts mystérieuses* par le Dr Cabanès », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1901, p.425-428.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie du Dr Joseph Gouzer », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1901, p.674.-675.

Alexandre Lacassagne, « L'affaire Gouffé. Acte d'accusation. Rapports de MM. les docteurs Paul Bernard, Lacassagne, Brouardel, Motet, Ballet », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1890, p.642-716.

Alexandre Lacassagne, « Obsèques de M. le Professeur Crolas (15 février 1903) », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1903, p.191-192.

Alexandre Lacassagne, « Hommage au Professeur P. Brouardel », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1903, p.125-128.

Alexandre Lacassagne, « Gabriel Tarde (1843-1904) », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1904, p.501-534.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : le Dr Henri Chartier (de Dijon) », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1908, p.565-566.

Alexandre Lacassagne, « Compte-rendu de lecture de Edmond Locard, "L'identification des récidivistes" », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1908, p.670-672.

Alexandre Lacassagne, « Le Dr Corre », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1908, p.828-829.

Alexandre Lacassagne, « Le Dr Paul Dubuisson », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1908, p.830-831.

Alexandre Lacassagne, « Cesare Lombroso (1836-1909) », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1908, p.881-894.

Alexandre Lacassagne, « Gabriel Tarde. Discours prononcé à l'inauguration de son monument à Sarlat, le 12 septembre 1909 », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1909, p.895-903.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Adrien Storck », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1909, p.881-894.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Émile Laurent », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1911, p.248.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Alfred Binet », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1911, p.954.

Alexandre Lacassagne, « Nécrologie : Pauline Tarnowsky », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1911, p.316.

Alexandre Lacassagne, « Programme d'un cours de déontologie médicale », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1912, p.189-190.

Alexandre Lacassagne, « Des transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale de 1810 à 1912 », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1913, p.321-364.

Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « De la docimasie hépatique », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1899, p.54-69.

Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « Des résultats positifs et indiscutables que l'anthropologie peut fournir à l'élaboration ou l'application des lois », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1901, p.539-542.

Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « Tentative de décollation à l'aide d'un couteau de cuisine, puis submersion : suicide doublé. Diagnostic différentiel du suicide et de l'homicide », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1903, p.571-577.

Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « État actuel de nos connaissances en anthropologie criminelle pour servir de préambule à l'étude analytique des travaux sur l'anatomie, la physiologie, la psychologie et la sociologie des criminels », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1906, p.104-114.

Alexandre Lacassagne et Gabriel Tarde, « Une nouvelle série des Archives », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1893, p.5-6.

Alexandre Lacassagne et Gabriel Tarde, « Les *Archives*, revue mensuelle », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1901, p.676-678.

Charles Ladame, « Homosexualité originaire et homosexualité acquise », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1914, p.262-286.

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1892, p.66-79.

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1893, p.526-545.

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1894, p.445-472 .

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1896, p.284-305.

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1898, p.297-312.

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1902, p.546-559.

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1903, p.292-313.

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1904, p.376-402.

Paul-Louis Ladame, « Chroniques allemandes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1906, p.256- 282 et p.364-382.

A. Lamoureux, « Mort subite par submersion interne », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1896, p.280-283.

Dr Laupts, « Lettre au professeur Lacassagne », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1909, p.693-696.

Émile Laurent, « Les dégénérés dans les prisons de la Seine », *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1888, p.564-588.

Émile Laurent, « Régime hygiénique et alimentaire des détenus dans les prisons de la Seine », *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1891, p.520-528.

Émile Laurent, « La prostituée arabe », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1893, p.315-322.

Émile Laurent, « Compte-rendu sur *Les Perversions de l'instinct génital* du Docteur Albert Moll », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1896, p.678- 681.

Maurice Legrain, « Hérédité et alcoolisme », in *Archives d'anthropologie criminelle*,1890, p. 545-547.

R. Lépine, « Sur un cas particulier de somnambulisme », *in Archives d'anthropologie criminelle, 1895, p.5-12.*

L. Lereboullet, « Nécrologie : le Dr Motet », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1909, p.314.

Likaceff, « Chroniques russes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1889, p.320-327.

Likaceff, « Chroniques russes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1890, p.82-92.

Likaceff, « Chroniques russes », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1892, p.679-691.

Edmond Locard, « Chronique italienne », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1902, p.717-739.

Edmond Locard, « L'identification par les empreintes digitales. L'emploi de la dactyloscopie en Amérique du Sud », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1903, p.578-592.

Edmond Locard, « Les services actuels d'identification et la fiche inter-nationale », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1906, p.145-192.

Edmond Locard, « Recension de l'ouvrage du Docteur Icard, *Les dangers de la mort apparente sur les champs de bataille* », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1906, p.224-225.

Edmond Locard, « Chronique latine. Un nouveau livre du Professeur Lombroso : Le Crime, causes et remèdes », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1907, p.271-285.

Edmond Locard, « Le tatouage chez les Hébreux », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1909, p.56-62.

Arthur MacDonald, « Observations pour servir à l'étude de la sexualité pathologique et criminelle », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1892, p.637-655 et 1893, p.40-62.

Léonce Manouvrier, « Quelques cas de criminalité juvénile et commençante », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1912, p.881-918.

M. Marambal, « L'alcoolisme et la criminalité », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1888, p.293.

Étienne Martin, « Préface à la 25e année », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1910, p.5-7.

Étienne Martin et Pierre Mazel, « *Un cas de déchirure traumatique du péricarde sans lésion du cœur », in Archives d'anthropologie criminelle, 1914, p.754-759.*

Juste Navarre, « La colonite », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1911, p.27-30.

Charles Perrier, « La vie en prison », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1902, p.129-152.

Marc-André Raffalovich, « Quelques observations sur l'inversion », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1894, p.216-218.

Marc-André Raffalovich, « Homosexualité et hétérosexualité. Trois confessions : Paul Verlaine, Otto de Joux et Adolf Wilbrandt », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1895, p.748-758.

Marc-André Raffalovich, « Chronique de l'unisexualité », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1909, p.353-391.

Robert R. Rentoul, « Stérilisation proposée de certaines personnes atteintes de dégénérescence intellectuelle », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1910, p.516- 518.

A. Rey, « M.Jules le Jeune », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1911, p.238-240.

Carlo-Castro Ruiz, « Sur un cas de fausse identité d'un cadavre. Identification par l'examen des dents », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1909, p.654-655.

Dr Saint-Cyr, « Recension de l'ouvrage de Charles Debierre, *L'hermaphrodisme*, Paris, Baillière, 1891, 160 p. », in *Archives d'Anthropologie criminelle pénales*, 1892, p.104-105.

M. Sergi, « Exposé au Congrès d'Anthropologie criminelle de Rome », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1886, p.181.

W.-C. Sullivan, « L'influence de l'alcoolisme de la mère sur les descendants des prisonnières à Liverpool », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1900, p.425.

Arrigo Tamassia, « Les veines dorsales de la main comme moyen d'identification », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1908, p.833-837.

Gabriel Tarde, « Les actes du congrès de Rome », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1888, p.66-80.

Gabriel Tarde, « Recension de l'ouvrage sur *Le Magnétisme animal*, par J. Delbœuf (Alcan, 1889) », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1889, p.501-505.

César Tournier, « Le livre de M. Raffalovich sur l'uranisme et l'unisexualité », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1897, p.326-332.

César Tournier, « Essai de classification étiologique des névroses », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1900, p.28-39.

Albert Trochon*, « Un cas d'exhibitionnisme », in Archives d'anthropologie criminelle, 1888, p.256-264.*

B.A. Van Hamel, « Sur le mouvement actuel des sciences pénales. Chronique hollandaise », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1891, p.403-407.

Gerhardus Antonius Van Hamel, « Discours d'ouverture du congrès international d'anthropologie criminelle, Lundi 9 septembre 1901 », in *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1901, p.600-601.

Karl Westphal, « Consultation sur cas de mort subite attribuée à des violences pendant l'ivresse », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1886, p.363-364.

Eugène Wilhelm, « L'hermaphrodite et le droit », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1911, p.267-294.

Maurice Yvernès, « L'alcoolisme et la criminalité », in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1912, p.5-35.

Ignace Zakrewsky, « La théorie et la pratique du droit criminel », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1894, p.27-32.

Ignace Zakrewsky, « Quelques considérations sur le Congrès de Genève », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1894, p.136-147.

Ouvrages

Les ouvrages sont classés par ordre alphabétique d'auteur. À défaut, ils le sont par ordre de cote.

Le tueur de bergers : affaire Vacher, Paris, Schwarz, 1898, 444 p. [BML FA 135003]

1876-1906. L'École d'Anthropologie de Paris, Paris, Félix Alcan, 1907, IX-210 p. [BML FA 135110]

Statistique des prisons et Etablissements pénitentiaires, et Comptes rendus par J. Jaillant pour 1871 et 1872, et par Choppin pour 1873, 1874, 1875, 1876, Paris, Société d'imprimerie et de librairie administratives et des chemins de fer, 1874-1876, 3 vol. : 370 p. + 539 p.+ 482 p. [BML FA 135281]

Bulletin de la Société générale des prisons, n°3 (mars 1882) et n°4 (avril 1882), Paris, Impr. Chaix, 1882, 115 p. + 111 p. [BML FA 135282]

Congrès pénitentiaire international, Paris 1895, Melun, 1895, 31 fascicules. [BML FA 135301]

Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, Paris, Impr. nationale, 1873-1875, 8 vol. [BML FA 135310]

Revue occidentale. Organe du positivisme, 1909, 42 p. [BML FA 135915]

Les scandales de Médéa. Médecine militaire, Paris,1892, 64 p. [BML FA 137492]

Statuts de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Cahors, Cahors, Layton, 1882, 14 p. [BML FA 139952]

Exposé des titres et travaux scientifique du Docteur L. Bousquet, Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1910, 39 p. [BML FA 140062]

Notice sur les travaux scientifiques de Paul Brouardel, Corbeil, Éd. Crété, 1892, 74 p. [BML FA 140064]

Inauguration du Monument élevé à la mémoire de P. Brouardel. 20 juillet 1909, 57 p. [BML FA 140067]

Titres et travaux scientifiques du Docteur G. Buard, 19 p. [BML FA 140070]

Notice sur les titres et travaux scientifiques du Dr A. Lacassagne, candidat à la chaire d'hygiène vacante dans la faculté de médecine de Montpellier, Montpellier, Boehm et Fils impr., 1876, 16 p. [BML FA 140552]

Installation du buste du Docteur Paul Diday, Séance solennelle président par le Professeur Gailleton le 20 décembre 1896, Lyon, Association typographique, 1897, 39 p. [BML FA 140555]

Hommage au Professeur Bouchard, Paris, Steinheil, 1904, 74 p. [BML FA 140556]

Hommage au professeur Joseph Renaut, Lyon Rey, 1913, 69 p. [BML FA 140559]

Réunion amicale des anciens élèves des Facultés de Strasbourg. Annuaire pour 1892, Paris, 27 p. [BML FA 140591]

Catalogue-Répertoire du fonds Lacassagne, Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1922, 222 p. [BML FA 141945]

Recueil de catalogues de librairies [BML FA 427492]

Souvenir du Professeur Lacassagne à ses amis, à ses élèves, le 23 février 1901, Lyon, Storck, 1901, 55 p. [BML FA 454246]

Dr Alezais, « Stigmates professionnels chez quelques ouvriers d'une manufacture de pianos », in *Marseille médical*, septembre 1889, p.537-544. [BML FA 138075]

G.-Fr. Almquist, *La Réforme pénitentiaire en Suède*, Stockholm, 1885, 70 p. [BML FA 137078]

Otto Ammon, *L'ordre social et ses bases naturelles : esquisse d'une anthroposociologie*, Paris, Fontemoing, 1900, 38 p. [BML FA 428962]

A. Antheaume, *Les psychoses périodiques*, Genève, Société Générale d'imprimerie, 1907, 112 + XIV p. [BML FA 138798]

Antheaume et Dromard, *Poésie et folie. Essai de psychologie et de critique,*, Paris, Doin, 1908, XII-639 p. [BML FA 429158]

Jacques Arago, *Lacenaire après sa condamnation : ses conversations intimes, ses poésies, sa correspondance. Un drame en trois actes*, Paris, Marchand, 1836, IV-296 p. [BML FA 429225]

Jean Arrufat, *Essai sur un mode d'évolution de l'instinct sexuel : pédérastie*, Lyon, Storck, 1892, 35 p. [BML FA 135494]

M. Artus, *L'Œuvre législative de la troisième république dans le domaine des questions pénales et pénitentiaires. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Toulouse*, Toulouse, 1892, 52 p. [BML FA 136779]

M.A. Aubert, *La condition légale de la femme*, Bastia, Imprimerie Ollagnier, 1899, 46 p. [BML FA 136211]

Paul Aubry, *La contagion du meurtre. Étude d'anthropologie criminelle*, Paris, Alcan, 1894, 305 p. [BML FA 428777]

Georges Audiffrent, *Circulaire exceptionnelle adressée aux vrais disciples d'Auguste Comte*, Paris, 1886, 53 p. [BML FA 135911]

Georges Audiffrent, *Aux vrais catholiques : lettre adressée à S.Em. le Cardinal Di Rende pendant sa nonciature auprès de la République française*, Marseille, Cayer, 1892, 26 p. [BML FA 135912]

Georges Audiffrent, *Le Positivisme et la Revue des Deux-Mondes. Lettre à M. Faguet*, Paris, s.l., 1895, 14 p. [BML FA 135905]

Georges Audiffrent, *La femme*, Paris, Blanchard, 1903, 44 p. [BML FA 136198]

Gaston Barbier, *Étude médico-psychologique sur Gérard de Nerval*, Lyon, Rey, 1907, 167 p. [BML FA 135688]

G. Ludovic Beaufort, *Du tempérament criminel*, Lyon, Storck, 1906, 93 p. [BML FA 135705]

Henri Beaunis, *Impressions de campagne (1870-1871). Le siège de Strasbourg. Les campagnes de la Loire et de l'Est*, Paris, Alcan, 1887, 304 p. [BML FA 429170]

Henri Beaunis, *L'École du service de santé militaire de Strasbourg et la Faculté de médecine de Strasbourg de 1856 à 1870, Discours prononcé à la séance de rentrée de la Faculté de médecine de Nancy le 31 octobre 1888*, Nancy, Berger-Levrault, 1888, 12 p. [BML FA 137486]

René Beck, *Contribution à l'étude des rapports du vagabondage et de la folie*, Thèse à la Faculté de Médecine de Lyon, Lyon, 1902, 80 p. [BML FA 136949]

E.-F. Belline, *L'hypnotisme, son importance en science, en droit et en jurisprudence. Leçons professées à la Faculté de droit de Kharkoff*, Saint-Pétersbourg, 1898, 55 p. (Republié dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, 1898, p.576-577)

M. Beltrani Scalia, *La riforma penitenziaria in Italia studi e proposte*, Roma, Artero, 1879, 368 p. [BML FA 429273]

Moritz Benedikt, *Zur Absintenzfrage. Ein Wort zum Antialkoholisten-Congresse*, Berlin, Urban, 1901, 12 p. [BML FA 138154]

Henri Bercher, *Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle et de la police scientifique au XXe siècle*, Lyon, Storck, 1906, 89 p. [BML FA 135674]

Louis Bergeret, *De l'Abus des boissons alcooliques, dangers et inconvénients pour les individus, la famille et la société, moyens de modérer les ravages de l'ivrognerie*, Paris, Baillière, 1870, 380 p. [BML FA 390916]

A. Bertaux, *L'humérus & le fémur considérés dans les Espèces, dans les Races humaines, selon le Sexe et selon l'Âge*, Paris, Alcan, 1891, 318 p. [BML FA 137727]

Alphonse Bertillon, « Une application pratique de l'anthropométrie sur un procédé d'identification permettant de retrouver le nom d'un récidiviste au moyen de son seul signalement, et pouvant servir de cadre pour une classification de photographies à la préfecture de police, à la sûreté générale, au ministère de la justice, etc. », in

Annales de Démographie Internationale, Paris, Masson, 1881, 23 p. [BML FA 137715]

Alphonse Bertillon, *Identification anthropométrique. Instructions signalétiques*, Melun, Impr. administrative, 2 vol. + album, 1885 et 1893, 59 p. +148 p. [BML FA 427742]

Alfred Binet, « Le fétichisme dans l'amour », in *Revue philosophique*, Août 1887, p.143-274. [BML FA 136023]

Charles Binet-Sanglé, *Le haras humain : hérédité, anthropogénétique, puériculture, juvéniculture, aristocratie rationnelle*, Paris, Michel, 1918, 244 p. [BML FA 428857

M. Binos, *La femme au barreau. Discours prononcé lors de l'audience solennelle de rentrée (16 octobre 1900), Cour d'appel de Limoges*, Limoges, Vve H. Ducourtieux, 1900, 40 p. [BML FA 136210]

Francis Biraud, *La Mort et les Accidents par les courants électriques de haute tension*, Lyon, Storck, 1892, 209 p. [BML FA 135505]

Dr de Boeck, « De la contagion de la folie », in *Bulletin de la Société de médecine mentale de Belgique*, n°71, décembre 1893, p.416-437. [BML FA 138795]

E. Bombard, *Le positivisme. Résumé populaire en dix pages*, Paris, Impr. E. Marcilly, 1900, 12 p. [BML FA 135916]

W.-A. Bonger, *Criminalité et conditions économiques*, Amsterdam, Tierie, 1905, XI-751 p. [BML FA 135216]

Henri Bonne, *La Répression du Vagabondage. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1900*, Besançon, Impr. Millot Frères et Cie, 1900, 61 p. [BML FA 136945]

Albert Bournet, *De la Criminalité en France et en Italie : étude médico-légale : thèse de médecine*, Paris, Baillière, 1884, 153 p. [BML FA 135412]

Albert Bournet, *Lettres médicales écrites d'Italie : septembre-octobre 1883*, Paris, Baillière, 1884, 23 p. [BML FA 135413]

Albert Bournet, *L'Anthropologie criminelle en Italie. Lombroso et "l'archivio di psichiatria"*, Lyon, Association typographique, 1884, 33 p.[BML FA 135414]

Jean Boutin, *Étude médico-psychologique sur William Cowper (1731-1800)*, Lyon, Rey, 1913, 108 p. [BML FA 135764]

Gaston Branthomme, *L'exercice de la médecine en Algérie*, Lyon, Storck, 1892, 74 p. [BML FA 135502]

Paul Broca, « Discours d'ouverture du Congrès des sciences anthropologiques lors de la tenue de l'Exposition universelle de 1878 », in *Congrès international des sciences anthropologiques*, Paris, Masson, 1878, p.3-8. [BML FA 481106]

Paul Brouardel, « Du service des autopsies médico-légales à la morgue », in *Archives générales de médecine*, novembre 1878, 15 p. [BML FA 139787]

Paul Brouardel, *Organisation du service des autopsies à la Morgue*, Paris, Baillière, 1879, 32 p. [BML FA 139788]

Paul Brouardel, *Rapport sur l'organisation de l'Enseignement et de la Pratique de la Médecine légale en France. Présenté à l'occasion du projet de création de la Nouvelle Morgue à Paris*, 1883, 19 p. [BML FA 139853]

Paul Brouardel, *Organisation du service des autopsies à la morgue. Rapports adressés à Monsieur le Garde des Sceaux*, Paris, Baillière, 1884, 32 p. [BML FA 139788]

Paul Brouardel, *De la réforme des expertises médico-légales*, Paris, Baillière, 1884, 44 p. [BML FA 136376]

Paul Brouardel, *La Mort et la Mort subite*, Paris, Baillière, 1895, 456 p. [BML FA 427913]

Pierre J.G. Cabanis, *Observations sur les hôpitaux*, Paris, Imprimerie nationale, 1790, 40 p. [BML FA 429351]

Antoine Camus, *Les bohêmes du drapeau : types de l'armée d'Afrique*, Paris, Brunet, 1863, 198 p. [BML FA 429016]

L.-F. Calmeil, *De la Folie, sous le point de vue pathologique philosophique, historique et littéraire... Description des grandes épidémies de délire qui ont atteint les populations ou régné dans les monastères : condamnations auxquelles la folie méconnue a donné lieu*, Paris, Baillière, 1845, 2 vol. : 534 p. + 522 p [BML FA 428940]

Diego Carbonell, *Psicopatologia de Bolivar*, Paris, Libreria Franco-Espanola, 1916, 219 p. [BML FA 140056]

Johan Casper, « Über Nothzucht und Päderastie und deren Ermittelung Seitens des Gerichtsartzes », in *Vierteljarsschrift für gerichtliche und öffentliche Medicin*, vol.1, 1852, p.21-78. [BML FA 140072]

Edmond Cavaniol, *Dumollard « l'assassin des servantes ». Étude rétrospective, médico-légale et anthropologique*, Lyon, Impr. Express, 1920, 59 p. [BML FA 140914(30)]

P. Chabaneix, *Le Subconscient dans les oeuvres de l'Esprit et chez leurs auteurs*, Bordeaux, 1897, 121 p. [BML FA 135997]

Maurice Champeaux, *L'Alcoolisme. Causes sociales. Conditions mentales. Prophylaxie*, Lyon, Storck, 1900, 89 p. [BML FA 135587]

Jean-Martin Charcot, *Leçons sur les Maladies du Système Nerveux recueillies par le Dr Bourneville*, Paris, Delahaye, 1872-1873, 6 vol. [BML FA 429318]

Jean-Martin Charcot, *Clinique des Maladies du Système Nerveux*, Paris, Vve Bagé, 1892-1893, 2 vol., 468 + 482 p. [BML FA 428762]

Jean-Martin Charcot et Paul Richer, *Les Démoniaques dans l'art*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1887, XII-116 p. [BML FA 135105]

Jean-Martin Charcot et Paul Richer, *Les Difformes et les Malades dans l'art*, Paris, Lecrosnier et Babé, 1889, VI-162 p. [BML FA 135106]

Henri Chartier, *Examen médico-légal et autopsie des enfants nouveaux-nés*, Lyon, Storck, 1890, 97 p. [BML FA 135480]

Georges Chaumet, *La docimasie hépatique dans l'intoxication oxycarbonée*, Lyon, Imprimerie L.Grosjean, 1913, 87 p. [BML FA 135763]

H. Chaussier, *Manuel des Contre-Poisons, suivi des moyens de rappeler à la vie dans les cas de mort apparente*, Paris, Roret, 1836 (4e édition), 348 p. [BML FA 806658]

Henri Chaussinand, *Etude de la statistique criminelle de France au point de vue médico-légal*, Lyon, Impr. de la Province, 1881, 121 p. [BML FA 135387]

Chesnet, « Question d'identité. Vice de conformation des organes génitaux. Hypospadias. Erreur sur le sexe », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, série n°2, n°14, 1860, p.7-11. [BML FA 140744]

Julien Chevalier, *De l'inversion de l'instinct sexuel au point de vue médico-légal*, Paris, O.Doin, 1885, 168 p. [BML FA 135425]

Julien Chevalier, *L'inversion sexuelle. Une maladie de la personnalité*, Lyon, Storck, 1893, 520 p. [BML FA 427893]

E. Clément, *Conférences pratiques de médecine légale*, Paris, Baillière, 1880, IX-221 p. [BML FA 136345]

Victor Cochinat (éd.), *Lacenaire : ses crimes, son procès et sa mort*, Paris, Laisné, 1857, XII-336 p. [BML FA 428745]

Napoleone Colajanni, *Latins et Anglo-Saxons : races inférieures et races supérieures*, Paris, Alcan, 1905, XX-432 p.[BML FA 390707]

Jules Collart, *Contribution à la réforme de la loi du 30 juin 1838. Des attributions dont on ne saurait charger les aliénés et de quelques unes qui pourraient notamment leur être confiées*, Paris, Impr. Levé, 1914, 58 p. [BML FA 137033]

Albert Collignon, *La religion des lettres. Notes et réflexions d'un lecteur*, Paris, Librairie Fischbacher, 1896, 475 p. [BML FA 429443]

René Collignon, *L'anthropologie au Conseil de révision. Méthode à suivre : application aux populations des Côtes-du-Nord*, 1891, 63 p. [BML FA 137622]

René Collignon, « Projet d'entente pour arrêter un programme commun de recherches anthropologiques à faire aux conseils de révision », in *Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*, tome XXVIII, 1892, 11 p. [BML FA 137623]

Pierre Collongues, *De la recherche du signe certain de la mort et de l'unité de la vie : bioscopie*, Cusset, Impr. Arloing, 1893, 63 p. [BML FA 139760]

A. Combe et G. Charavay, *Guide de l'étranger à Lyon contenant la description des monuments, des curiosités et des lieux publics remarquables*, Lyon, Librairie de Charavay Frères, 1847, 322 p. [BML FA 805137]

Auguste Comte, *Cours de Philosophie positive*, Paris, Bachelier, , 6 volumes, 1830-1842. [BML FA 427690]

Auguste Comte, *Système de Politique positive ou Traité de Sociologie*, Paris, Carilian-Goeury, 4 tomes : 1851-1854. [BML FA 429463]

Auguste Comte, *Catéchisme positiviste*, Paris, Carilian-Goeury, 1852, 388 p. [BML FA 427695]

Auguste Comte, *La sociologie*, Paris, Alcan, 1897, 469 p. [BML FA 434533]

Auguste Comte, *Discours sur l'esprit positif*, Paris, Schleicher, 1909, 127 p. [BML FA 378428]

Auguste Comte, *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société*, Paris, Éditions Aubier-Montaigne, 1970, 173 p.

Frédéric Comte, *Mémoire sur le projet de construction d'une nouvelle morgue à Lyon*, Lyon, Pitrat, 1891, 22 p. [BML FA 139848]

P. Consiglio, « Il Vagabondo e il Vagabondaggio. Studi di psico-sociologia applicati alla vita russa », *Italia Moderna*, Fasc. 25-26, novembre 1906, p.3-36. [BML FA 136940]

A. Constantin, « Études d'anthropologie sociale dans le milieu militaire », in *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, Tome XXII, 1911, 60 p. [BML FA 137628]

A. Costedoat, *Les Psychoses pénitentiaires*, Lyon, 1913, 80 p. [BML FA 135766]

M. Coustant, *La médecine militaire française devant les grandes compagnies savantes de 1859 à 1881*, Constantine, Imprimerie nouvelle, 1882, 44 p. [BML FA 137488]

Henry Coutagne, *Note sur un cas d'empoisonnement par les fruits de taminier*, Lyon, Assoc. typogr., 1884, 12 p. [BML FA 135411]

Henir Coutagne, *Cas de suicide par coups de revolver*, Lyon, s.n., 1884, 35 p. [BL FA 135410]

Jean Cruppi, *Proposition de loi pour la réforme des expertises médico-légales. Chambre des députés, 7e législature, session de 1898*, Paris, Impr. de Motteroz, s. d., 4 p. [BML FA 137120]

Jean Cruppi, *Rapport concernant le projet de loi pour la réforme des expertises médico-légales. Chambre des députés, 7e législature, session de 1898*, Paris, Impr. de Motteroz, s.d., 13 p. [BML FA 137121]

Jean Cruppi, *Rapport supplémentaire concernant le projet de loi pour la réforme des expertises médico-légales. Chambre des députés, 7e législature, session de 1898*, Paris, Impr. de Motteroz, s.d., 4 p. [BML FA 137122]

Alexandre Cullerre, *Les frontières de la folie*, Paris, Baillière, 1888, p.23. [BML FA 390820]

G. Dailliez, *Les sujets de sexe douteux. Leur état psychique. Leur condition relativement au mariage*, Paris, Baillière, 1893, 112 p. [BML FA 139520]

Jules Dallemagne, *Stigmates anatomiques de la criminalité*, Paris Masson, 1896, 185 p . [BML FA 427782]

Jules Dallemagne*, Les théories de la criminalité, Paris, Masson, 1896, 213 p. [BML FA 427784]*

Jules Dallemagne, *Les stigmates biologiques et sociologiques de la criminalité*, Paris, Masson, 1896, 212 p. [BML FA 727783]

Albert Damez, *Le libre salaire de la femme mariée et le mouvement féministe*, Paris, Librairie Arthur Rousseau, 1905, 486 p. [BML FA 136217]

L. Dautheville, *Le « Cafard » ou psychose des pays chauds*, Lyon, Rey, 1911, 28 p. [BML FA 138806]

Joseph Daymard, *Vieux chants populaires recueillis en Quercy : profanes et religieux, en français et en patois, avec traduction, notes et références*, Cahors, Girma,1889, XXIV-349 p. [BML FA 428299]

Charles Debierre, « L'Hermaphrodisme devant le code civil », in *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1886, p.305-342.

Georges Delesalle, *Dictionnaire Argot-Français & Français-Argot* de Paris, Olendorff, 1896, XXIII-426 p. [BML FA Ms5296]

Georges Demay, *Des Psychoses familiales*, Paris, Ollier-Henry, 1912, . 163 p. [BML FA 138797]

Marcel Demerliac, *Étude médico-psychologique sur Hoffmann*, Lyon, Rey, 1908, 135 p. [BML FA 135700]

Hector Depasse, *Léon Gambetta*, Paris, A. Quantin, 1883, 32 p. [BML FA 455298]

Fernand Desportes, « La Société générale des prisons », *Bulletin de la Société Générale des prisons*, 1877, p.388-394. [BML FA 135282]

Paul Dubuisson, *Du principe délimitateur de l'aliénation et de la criminalité*, Lyon, Storck, 1904, 61 p. [BML FA 137023]

Dubuisson et Vigouroux, *Responsabilité pénale et folie. Étude médico-légale*, 1911, XII-484 p. [BML FA 135756]

Louis Dupré, *Hygiène militaire : L'alcool. Son utilité, ses dangers. Conférence faite à MM. les officier pendant son stage au 100e régiment d'infanterie*, Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, 1888, p.18. [BML FA 138153]

Raymond Delacroix, *Montaigne malade et Médecin*, Lyon, Rey, 1907, 112 p. [BML FA 135689]

Bérard des Glajeux, *Souvenirs d'un président d'assises. Les passions criminelles, leurs causes et leurs remèdes*, Paris, Plon, 1893, XI-275 p. [BML FA 429090]

Émile Dufour, *Etudes historiques sur le Quercy : hommes et choses*, Cahors, Plantade, 1864, 212 p. [BML FA 427978]

Albert Dumur, *Des dents : importance et signification en médecine légale*, Lyon, Impr. A. Pastel, 1882, 101 p. [BML FA 135397]

E. Dupré et Jean Tarrius, « Puérilisme mental chez une maniaque. Rapports du Puérilisme avec le Délire d'imagination », in *L'Encéphale*, n°7, juillet 1911, 9 p. [BML FA 138807]

Émile Durkheim, « Suicide et Natalité. Étude de statistique morale », in *Revue philosophique*, 26, 1888, p.446-463. [BML FA 136511]

Émile Durkheim, *De la division du travail social : étude sur l'organisation des sociétés supérieures*, Paris, Alcan, 1893, 471 p. [BML FA 434545]

Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1895, 186 p. [BML FA 434987]

Mathias Duval, « Le Transformiste français Lamarck. Septième conférence transformiste annuelle (20 juin 1889) », in *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1889, 39 p. [BML FA 140205]

Mathias Duval, « Le transformisme », in *Revue d'Anthropologie*, Paris, S.d. [1882 ou 1883], p.211-278 [BML FA 137587]

Havelock Ellis, *Études de psychologie sexuelle*, Volume II : *Inversion sexuelle*, Paris, Mercure de France, 1909, 338 p. [BML FA 388959]

Alexis Épaulard, *Vampirisme, nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie*, Lyon, Storck, 1901, 102 p. [BML FA 135604]

Alfred Espinas, « L'évolution mentale chez les animaux », *Revue Philosophique*, Tome XXV, janvier 1888, 31 p. [BML FA 137771]

Alfred Espinas, *Les origines de la technologie*, Paris, Félix Alcan, 1897, 290 p. [BML FA 433806]

Alfred Espinas, *Notice sur la vie et les œuvres de Gabriel Tarde*, Paris, Firmin Didot, 1910, 131 p. [BML FA 140434]

Félix Fabart, *Histoire philosophique et politique de l'occulte. magie, sorcellerie, spiritisme*, Paris, Marpon et Flammarion, s.d., XX-346 p. [BML FA 429121]

M. Falgairolle, *De la condition sociale, civile et juridique des sourds-muets*, Nancy, Vagner Impr. 1901, 69 p. [BML FA 139178]

André Faure, *L'état dangereux au point de vue pénal. Les êtres socialement dangereux et les asiles de sûreté*, Lyon, Impr. Valette, 1913, 106 p. [BML FA 135769]

E. Fayard, *Commission de surveillance des Prisons de Lyon. Rapports 1885 et 1886*, Lyon, Pitrat, 1886, 14 p. [BML FA 137091]

Charles Féré, « Dégénérescence et criminalité », in *Revue Philosophique*, 1895, p.337-377. [BML FA 136838]

Charles Féré, « Les stigmates tératologiques de la dégénérescence chez les sourds-muets », in *Journal de l'Anatomie et de la physiologie normales et pathologiques de l'homme et des animaux*, XXXIIe année, n°3, mai-juin 1896, p.363-368. [BML FA 139173]

Enrico Ferri, *Psicologia comparata. Le Uccisioni criminose tra gli animali*, Milano, Dumolard, 1883, 37 p. [BML FA 137779]

R. Forgeot, *Des empreintes digitales étudiées au point de vue médico-judiciaire*, Lyon, Storck, 1892, 98 p. [BML FA 135488]

E. Fournier, *À propos de la crémation. Mort réelle et mort apparente*, Paris, Vigot, 1912, 96 p. [BML FA 140771]

Émile Fourquet, « Les vagabonds criminels », in *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1899, p.399-437. [BML FA 136248]

Émile Fourquet, « Le problème du vagabondage », in *Revue Politique et Parlementaire*, décembre 1899, p.3-35. [BML FA 136939]

André Frécon, *Des empreintes en général et leur application dans la pratique médico-légale*, Lyon, Storck, 1889, 97 p. [BML FA 135463]

Pierre-François Gaillard dit Lacenaire, *Mémoires, révélations et poésies de Lacenaire écrits par lui-même à la conciergerie*, Paris, Poussin, 1839, 2 vol. : 265 + 312 p. [BML FA 428973]

Eucher Gaillaud, *Essai sur la cérébralité féminine*, Bordeaux, Imprimerie commerciale et industrielle, 1905, 95 p. [BML FA 136206]

Franz-Joseph Gall, *Discours d'ouverture de son cours public [prononcé] le 15 janvier 1808*, Paris, Didot, 1808, 13 p. [BML FA 138682]

H.F. Galliot, *L'Avortement criminel*, Lyon, Impr. nouv., 1884, 130 p. [BML FA 135417]

Léon Gambetta, « Lettres (1873-1882) », in *La Revue de Paris*, Année 13, volume 6, 1906, p.17-23. [BML FA 140152]

Félix Gannal, *Mort réelle et mort apparente*, Paris, Coccoz, 1868, 270 p. [BML FA 135183]

Félix Gannal, *Moyens de distinguer la mort réelle de la mort apparente*, Paris, Juteau, 1875 (2e édition), 71 p. [BML FA 139757]

Raffaele Garofalo, *La Criminologie. Étude sur la nature du Crime et la théorie de la pénalité*, Paris, Alcan, 1890 (2e édition), XIX-452 p. [BML FA 429267]

Jean Gattefossé, « La collaboration scientifique avec l'invisible », in *Bulletin de la Société d'Études Psychiques de Lyon*, Année 1922, n°3 et 4, 8 p. [BML FA 140982]

Émile Gautier, *Le monde des prisons*, Lyon, Storck, 1888, 70 p. [BML FA 137082]

Christian Geill, *Identification par le tatouage*, Lyon, Storck, s.d., 11 p. [BML FA 135361]

Camille Genod, *Le cerveau des criminels*, Lyon, Storck, 1893, 46 p. [BML FA 135507]

Louis Gentes et Pierre Lande, « Pseudo-hermaphrodisme et déclaration de naissance », in *Journal de médecine de Bordeaux*, 31 mai 1908, 16 p. [BML FA 139516]

Étienne Georget, *Nouvelle discussion médico-légale sur la folie ou aliénation mentale suivie de l'examen de plusieurs procès criminels dans lesquels cette maladie a été alléguée comme moyen de défense*, Paris, Migneret, 1828, 103 p. [BML FA 138847]

Dr Germonprez, *Une erreur de sexe avec ses conséquences*, Lille, L. Quarré, 1892, 32 p. [BML FA 139511]

P.-B. Gheusi (pub.), *Gambetta par Gambetta. Lettres intimes et Souvenirs de Famille*, Paris, Paul Ollendorff, 1909, 405 p. [BML FA 428689]

Alfred Giard, *Œuvres diverses réunies et rééditées par les soins d'un groupe d'élèves et d'amis. I. Biologie générale*, Paris, 1911, 590 p. [BML FA 135158]

J. Glatard, « Léopold Ollier », in *Le Crocodile. Bulletin de l'Association générale de l'Internat des Hospices Civils de Lyon*, n°4, 1959, p.8-13. [BML FA 950522]

Jean Gouzer, *Psychologie de l'Anarchiste*, Lyon, Storck, 1893, 35 p. [BML FA 136912]

M. Grasset, « Demi-fous et demi-responsables », in *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1906, p.887-921. [BML FA 434784]

L. Greil, *Les fous littéraires du Quercy : études biographiques*, Cahors, 1886, 70 p. [BML FA 429520]

J.-M. Guardia, « Les sentiments intimes d'Auguste Comte », in *Revue philosophique*, s.l., s.d., non paginé. [BML FA 427690 t.1]

R. Guéricolas, *De l'hermaphrodisme vrai chez l'homme et les animaux supérieurs*, Lyon, Storck, 1899, 99 p. [BML FA 135580]

Paul Guerrier, *Étude médico-psychologique sur Thomas de Quincey*, Lyon, Rey, 1907, 143 p. [BML FA 135691].

Adolphe Guilhou, *Uxellodunum : recherches faites à Capdenac, à Luzech et à Puy-d'Yssolud*, Cahors, 1866, 26 p. [BML FA 139923]

Alexandre Guilliermond, *Cytologie et Sexualité des Levures*, s.l., 1901-1903, 4 p. [BML FA 140560]

Ernest Hæckel, *Histoire de la Création des Êtres organisés, d'après les lois naturelles. Conférences scientifiques sur la doctrine de l'évolution en général et celle de Darwin, Goethe et Lamarck*, trad. de Charles Letourneau, Paris, Reinwald, 1874, XXXII-680 p. [BML FA 481143]

Daniel Halévy et Émile Pillias (éd.), *Lettres de Gambetta (1868-1882)*, Paris, Editions Bernard Grasset, 1938, (non paginées). [BML FA 457049]

Augustin Hamon, *Psychologie de l'anarchiste-socialiste*, Paris, Storck, 1895, 322 p. [BML FA 428814]

Augustin Hamon, *Les Hommes et les Théories de l'anarchie*, Paris, Éd.nouvelle, 1893, 31 p. [BML FA 136909]

Augustin Hamon, *Le socialisme et le congrès de Londres. Étude historique*, Paris, Storck, 1897, 280 p. [BML FA 429059]

Jules Harmand, *Domination et colonisation*, Paris, Flammarion, 1910, 310 p. [BML FA 404433]

Vicomte d'Haussonville, *Rapport sur le régime des prisons de France*, Paris, Impr.Nationale, 1874, 536 p. [BML FA 135310]

F. Heger-Gilbert et L. Vervæck, « Considérations sur le régime pénitentiaire. Les annexes psychiatriques et l'amendement par le travail », in *Bulletin de l'Académie de Médecine de Belgique*, 1919, p.487-518. [BML FA 137099]

Dr Hernandez, *Contribution à l'étude de la mort apparente*, Bordeaux, Cadoret, 1893, 98 p. [BML FA 139765]

R. Holier, *La Peur. État qui s'y rattachent dans l'œuvre de Maupassant*, Lyon, Impr. réunies, 1912, 94 p. [BML FA 135750]

Séverin Icard, *La Femme pendant la période menstruelle. Psychologie morbide*, Paris, Alcan, 1890, XIV-283 p. [BML FA 428767])

Séverin Icard, *Le signe de la Mort réelle en l'absence du médecin. Constatation et certificat automatiques des décès*, Paris, Maloine, 1907, XXXIV-292 p.[BML FA 429048]

Séverin Icard, *La constatation des décès dans les hôpitaux. Nécessité de la pratique hâtive des autopsies. Diagnostic précoce de la mort réelle permettant la pratique hâtive des autopsies*, Paris, Maloine, Coll. « Bibliothèque de documents médico-légaux et de criminologie du Professeur Lacassagne », 1911, 228 p. [BML FA 139762]

Louis Jacquet, *L'Alcool. Etude économique générale : ses rapports avec l'agriculture, l'industrie, le commerce, la législation, l'impôt, l'hygiène individuelle et sociale*, Paris, Masson, 1912, XVIII-947 p. [BML FA 388895]

Louis Jacquin, *Étude historique et critique sur les théories de la vie dans la Médecine et la Philosophie grecques et latines*, Bordeaux, Impr. du Midi, 1898, 128 p. [BML FA 137579]

J.Jarricot, « Note sur un cas de pseudo-hermaphrodisme avec autopsie », in *Société d'Anthropologie de Lyon*, tome XXII, 1903, 7 p. [BML FA 139514]

J. Julia, *De l'oreille au point de vue anthropologique et médico-légale*, Lyon, Storck, 1889, 118 p. [BML FA 135461]

Julia de Fontenelle, *L'incertitude des signes de la mort, les dangers des inhumations précipitées, les moyens de constater les décès et de rappeler à la vie ceux qui sont en état de mort apparente*, Paris, Rouvier-Bouvier, 1834, 352 p. [BML FA 136368]

Joseph-Victor Jullien, *L'industrie des gants. Étude d'hygiène professionnelle et de Médecine légale*, Lyon, Storck, 1902, 112 p. [BML FA 135609]

Allan Kardec, *Spiritisme expérimental : Le Livre des Médiums, ou Guide des médiums et des évocateurs*, Paris, s.d. (37e édition), 506 p. [BML FA 429518]

A. Kocher, *De la Criminalité chez les Arabes au point de vue médico-judiciaire en Algérie*, Paris, Baillière, 1884, 193 p. [BML FA 135405]

Richard von Krafft-Ebing, « Zur Psychopathia sexualis », in *Jahrbücher für Psychiatrie*, vol.XIII, 1894, 11 p. [BML FA 136046]

Richard von Krafft-Ebing, *Der Conträrsexuale vor dem Strafrichter. De Sodomia ratione sexus punienda. De lege lata et de lege ferenda*, Leipzig, Deuticke, 1894, 39 p. [BML FA 136063]

Richard von Krafft-Ebing, *Psychopathia sexualis, avec Recherches spéciales sur l'Inversion sexuelle*, Paris, Carré, 1895, VIII-595 p. [BML FA 135319]

J.V. Laborde, « Application de la méthode des Tractions rythmées de la langue. 14 cas de résurrection vitale », in *Bulletin de l'Académie de médecine*, n°33, 3e série, tome XLII, 1899, p.273-288. [BML FA 139305]

Alexandre Lacassagne, *Exemplaire d'épreuve d'un discours en l'honneur de Paul Brouardel*, s.d., 2 p. [BML FA 4727600]

Alexandre Lacassagne, *Effets physiologiques du Chloroforme*, Strasbourg, Silbermann, 1867, 52 p. [BML 427615]

Alexandre Lacassagne, *De la putridité morbide au point de vue des théories anciennes et modernes*, Montpellier, Bœhm, 1872, 138 p. [BML FA 429336]

Alexandre Lacassagne, *De l'Enseignement de la médecine en France. L'agrégation dans les Facultés de Médecine. Mémoire adressé à l'Assemblée nationale*, Montpellier, 1872, 128 p. [BML FA 137321]

Alexandre Lacassagne, *Précis d'hygiène privée et sociale*, Paris, Masson, 1876, IV-560 p. [BML FA 427889]

Alexandre Lacassagne, *Précis de médecine judiciaire*, Paris, Masson, 1878, 576 p. [BML FA 427885]

Alexandre Lacassagne, « Crémation », *Extrait du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson, 1879, 91 p.

Alexandre Lacassagne, « Ricerche su 1333 tatuaggi di delinquenti », *Archivio di psichiatria, Scienze Penali ed Antropologia Criminale*, vol.I, 1880, 8 p. [BML FA 135327]

Alexandre Lacassagne, « Consanguinité », in A. Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Tome 19: « Col-Con », Paris, Masson-Asselin, 1880, p.652-716 [BML FA 404397]

Alexandre Lacassagne, *De la nécessité de créer à Lyon une morgue et de créer dans cette gille un établissement public servant d'obitoire ou maison mortuaire*, Lyon, Assoc. typographique, 1881, 35 p. [BML FA 427583]

Alexandre Lacassagne, *Les Tatouages : étude anthropologie et médico-légale*, Paris, Baillière, 1881, 115 p. [BML FA 135386]

Alexandre Lacassagne, « Leçon d'ouverture. Marche de la criminalité en France de 1825 à 1880. Du criminel devant la science contemporaine », in *La Revue scientifique de la France et de l'étranger*, 1881, 1, p. 674-684. [BML FA 135835]

Alexandre Lacassagne, « De la criminalité chez les animaux », in *Revue scientifique*, 14 janvier 1882, 22 p. [BML FA 135390]

Alexandre Lacassagne, *L'Homme criminel comparé à l'homme primitif*, Lyon, Assoc. typographique Giraud, 1882, 24 p. [BML FA 135391]

Alexandre Lacassagne, *Rapport de la taille et de la grande envergure. Etude anthropologique sur 800 hommes criminels*, Lyon, Pitrat, 1882, 7 p. [BML FA 132174]

Alexandre Lacassagne, *La criminalité comparée des villes et des campagnes*, Lyon, Mougin-Rusand, 1882, 30 p. [BML FA 135392]

Alexandre Lacassagne, *Le médecin devant les cours d'assises*, Paris, s.n., 1883, 171 p. [BML FA 135400]

Alexandre Lacassagne, « Méthodes et tendances de l'anthropologie contemporaine », in *La Revue scientifique de la France et de l'étranger. Revue des cours scientifiques (3e série)*, Paris, Bureau des Revues, Tome VII, 1884, p.401-414. [BML FA 135407]

Alexandre Lacassagne, *Rapporto fra la statura e la grande apertura delle braccia su 800 delinquenti*, Torino, Camilla, 1884, 7 p. [BML FA 135395]

Alexandre Lacassagne, *Hygiène de Lyon : compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône : du 1er janv 1860 au 31 déc 1885*, Lyon, Storck, 1887, 466 p. [BML FA A 062512 bis]

Alexandre Lacassagne, Article « Pédérastie », A. Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Tome 22: « Pea-Per », Paris, Masson-Asselin, 1886, p. 239-259. [BML FA 404397]

Alexandre Lacassagne, *La responsabilità dei medici*, Roma, s.n., 1888, 46 p. [BML FA 135568]

Alexandre Lacassagne, *La propagation de la variole par les ouvriers italiens employés dans les chantiers publics*, S.l., Assoc. typ., 1888, 8 p. [BML FA 135443]

Alexandre Lacassagne, « De la mort subite. Leçon recueillie et rédigée par le Dr Paul Bernard », in *La Province médicale*, 1888, *8* p. [BML FA 135444]

Alexandre Lacassagne, « De la mort subite. Leçon recueillie et rédigée par le Dr Paul Bernard », in *La Province médicale*, Lyon, Impr. Vitte et Perrussel, 1888, *8* p. [BML FA 135444]

Alexandre Lacassagne, « L'école du service de santé militaire », in *Bulletin de l'Université de Lyon*, 1889, p.122-131. [BML FA 137485]

Alexandre Lacassagne, « Les médecins sont-ils fils de bourgeois ? », in *Bulletin du Lyon médical*, Dimanche 15 juin 1890, n°24, XXIIe année, Tome LXIV, p.244-248. [BML FA 135467]

Alexandre Lacassagne, *L'affaire Gouffé. Acte d'accusation, rapports, documents divers, etc.*, Lyon, Storck, 1891, 91 p. [BML FA 132163]

Alexandre Lacassagne, *Les établissements insalubres de l'arrondissement de Lyon*, Lyon, Storck, 1891, VI-636 p. [BML FA 429314]

Alexandre Lacassagne, *L'hygiène à Lyon. Compte rendu des travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône*, Lyon, Storck, 1891, 466 p. [BML FA 429315]

Alexandre Lacassagne, *Vade-mecum du médecin-expert. Guide médical ou aide-mémoire de l'expert, du juge d'instruction, des officiers de police judiciaire, de l'avocat*, Lyon/Paris, Storck/Masson, 1892, VIII-271 p. [BML FA 395160]

Alexandre Lacassagne, « L'assassinat du Président Carnot, par », in *Revue Occidentale*, n°6, 1894, p.427-434. [BML FA 135201]

Alexandre Lacassagne, *Les Suicides à Lyon*, 1895, 12 p. [BML FA 427574]

Alexandre Lacassagne, *Précis d'hygiène privée et sociale*, Paris, Masson, 1895 (4e édition), 667 p. [BML FA 427886]

Alexandre Lacassagne, *Les médecins experts et les erreurs judiciaires*, Lyon, Storck, 1897, 21 p. [BML FA 132667]

Alexandre Lacassagne, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, Lyon, Storck, 1899, 314 p. [BML FA 427603]

Alexandre Lacassagne, *La médecine d'autrefois et la médecine au XXe siècle. Leçon d'ouverture du cours du médecine légale, 6 novembre 1901*, Lyon, Storck, 1901, 31 p. [BML FA 427546]

Alexandre Lacassagne, *Il Vade-mecum del Medico-perito*, Milano, Vallardi, 1903, XXVI-459 p. [BML FA 427891]

Alexandre Lacassagne, « Séance de la Société générale des prisons du samedi 25 mars 1905 », in *Revue pénitentiaire*, 1905, p.493-497. [BML FA 135282]

Alexandre Lacassagne, *Peine de mort et criminalité. L'accroissement de la criminalité et l'application de la peine capitale*, Paris, Maloine, 1908, 184 p. [BML FA 427611]

Alexandre Lacassagne, *Manual del Medico forense*, Madrid, Reuss, 1911, XVI-322 p. [BML FA 427892]

Alexandre Lacassagne, « Les châtiments corporels en Angleterre », in *Revue critique*, 1911, p.35-46. [BML FA 135729]

Alexandre Lacassagne, *Allocution prononcée à l'ouverture du IIe Congrès de médecine légale de langue française à Paris le 20 mai 1912*, Lyon, Rey, 1912, 7 p. [BML FA 427572]

Alexandre Lacassagne, *Rapport. Concours pour l'Églantine d'or. Jeux floraux de la comtesse Mathilde*, Lyon, Rey, 1913, 13 p. [BML FA 135759]

Alexandre Lacassagne, *L'Homme vers la fin de sa vie*, Lyon, Rey, 1919, 60 p. [BML FA 139733]

Alexandre Lacassagne, *La verte vieillesse*, Lyon, Rey, 1919, , XII-387 p. [BML FA 461622]

Alexandre Lacassagne, « Programme d'une société de séniculture », in *La vie médicale*, 1920, 18 p. [BML FA 418802]

Alexandre Lacassagne, *A green old age*, Londres, J. Bale et Danielsson, 1923, XIV-321 p. [BML FA 429602]

Alexandre Lacassagne et Cliquet, « De l'influence du travail intellectuel sur le volume et la forme de la tête », in *Annales d'Hygiène publique*, Paris, Baillière, 1878, 18 p. [BML FA 427564]

Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, *Précis de médecine légale*, Paris, Masson, 1909, XVIII-891 p. [BML FA 405079]

Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, *Précis de Médecine légale*, Paris, Masson, 1921 (3e édition), XX-752 p. [BML FA 427610]

Alexandre Lacassagne et Thoinot, *L'expertise médicale criminelle en France à l'époque actuelle*, Lyon, Rey, 1908, 3 p. [BML FA 135694]

Paul-Louis Ladame, *La descendance des alcooliques*, Lausanne, 1891, 32 p. [BML FA 138156]

Paul-Louis Ladame, *Alcool et hérédité*, Genève, Impr. H. Hoch, 1912, 48 p. [BML FA 138157]

Léon Lafarge, *Le pays de Gambetta*, Paris, Éditions Excelsior, 1933, 101 p. [BML FA 415020]

Pierre Laffitte, « Plan d'un cours de biologie d'après Auguste Comte », in *Revue occidentale*, 1883, p.43-45. [BML FA 427927]

Pierre Laffitte, « Cours philosophique sur l'histoire générale des sciences : discours d'ouverture », in *Revue occidentale*, 1892, 40 p. [BML FA 372706]

Dr Lancereaux, « Alcoolisme », in A. Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Tome 2 : « Adh-Alg », Paris, Masson-Asselin, 1866, p.615-719. [BML FA 404397]

René Larger, « De l'Extinction des Espèces par la dégénérescence ou Maladie des Rameaux Phylétiques », in *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et de Palethnologie de la Haute-Marne*, Chaumont, Impr. Andriot-Moissonnier, 1911, 49 p. [BML FA 137585]

René Larger et Henri Larger, « Les stigmates obstétricaux de la dégénérescence », in *Revue de médecine*, 22e année, n°8, 10 août 1902, p.724-743. [BLM FA 136836]

Laugier, Article « Hermaphrodisme » in *Nouveau Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, Paris, 1873, tome XVII, p.488-513. [BML FA 417438]

Pierre-Émile Launois et Pierre Roy, *Études biologiques sur les géants*, Paris, Masson, 1904, 462 p. [BML FA 135236]

Émile Laurent, *Les gynécomastes*, Paris, Jouve, 1888, 84 p. [BML FA 139521]

Émile Laurent, *Les habitués des prisons de Paris. Etude d'anthropologie et de psychologie criminelles*, Paris, Storck, 1890, XI-616 p.[BML FA 135466]

Émile Laurent, *Le Criminel aux points de vue anthropologique, psychologique et social*, Paris, 1908, XVI-246 p. [BML FA 135679]

Hippolyte Laurent, Les châtiments corporels, Lyon, Phily, 1912, 364 p. [BML FA 135768]

M. Le Gall, *La doctrine individualiste et l'anarchie devant la Science et la Justice. Discours prononcé à l'Audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Toulouse, le 16 octobre 1894*, Toulouse, Impr. Lagarde & Sébille, 1894, 49 p. [BML FA 136914]

Paul Legrain, *Les Folies à éclipse : Rôle du Subconscient dans la Folie*, Paris, Bloud, 1910, 92 p. [BML FA 428842]

Legrand Du Saulle, *La folie héréditaire*, Paris, Delahaye, 1873, 74 p. [BML FA 138793]

Legrand du Saulle, *Signes physiques des Folies raisonnantes*, Paris, 1879, p.10. [BML FA 138825]

M. Leroux de Lajonkaire*, Les mendiants et les vagabonds et la maison de travail. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1902*, Douai, Impr. Max Marlot & H. Demarquette,1902, 46 p. [BML FA 136947]

Jean Létang, *Gall et son œuvre*, Lyon, Maloine, 1906, 123 p. [BML FA 132284]

Charles Letourneau, *Science et matérialisme*, Paris, Reinwald, 1879, 470 p. [BML FA 303451]

Charles Letourneau, Article « Anthropologie » in *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, Paris, Doin, Marpon et Flammarion, 1881-1889, p.99-100. [BML FA 130146 t.1]

Issaurat, Article « Anthropométrie » in *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, Paris, Doin, Marpon et Flammarion, 1881-1889, p.100. [BML FA 130146 t.1]

Charles Letourneau, *L'évolution mentale chez les animaux*, Paris, Alcan, 1899, 16 p. [BML FA 454049]

F. Leuret et P.-L. Gratiolet, *Anatomie comparée du système nerveux dans ses rapports avec l'intelligence*, Paris, Baillière, Tome II, 1857, 692 p. [BML FA 394629]

Edmond Locard, *La Médecine judiciaire en France au XVIIe siècle (1660 à 1715)*, Lyon, Storck, 1902, 495 p. [BML FA 135612]

Edmond Locard, *L'identification des récidivistes*, Paris, A. Maloine, 1909, 428 p. [BML FA 135120]

J.-N. Loir, *Des sexes en matière d'état civil. Comment prévenir les erreurs résultant de leurs anomalies*, Paris, Cotillon, 1854, 32 p. [BML FA 139510].

Cesare Lombroso, « Il delitto negli animali », in *Archivio di psichiatria*, Vol. II, fasc.4, Torino, 1881, 125-157. [BML FA 135280]

Cesare Lombroso, « Sur le lipome des portefaix, la stéatopygie des hottentotes et la bosse des chameaux et des zébus », in *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, tome II, 3e fascicule, 1884, 20 p. [BML FA 138078]

Cesare Lombroso, *L'homme criminel*, Vol.1, Préface, Paris, Alcan, 1887, p.XLIII-XLIV. [BML FA 434607]

Cesare Lombroso, *Studi sull'Ipnotismo. Con ricerche oftalmoscopico del Prof. Reymond e dei prof. Bianchi e Sommer sulla polarizzazione psichica*, Turin, Bocca, 1887, 74 p. [BML FA 135836]

Cesare Lombroso, *L'Homme criminel (criminel né, fou moral, épileptique). Étude anthropologique et médico-légale*, Paris, 1887, 2 vol. : XXIV-682 p., 13 p.-XXXI pl.). [BML FA 434607]

Cesare Lombroso, *Le crime : ses causes et remèdes. Progrès de l'anthropologie criminelle*, Paris, Schleicher, 1899, VII-581 p. [BML FA 247626]

Cesare Lombroso, « L'anarchie et ses héros », in *Revue des revues*, 15 février 1894, p.265-275. [BML FA 136915]

Cesare Lombroso, *Les palimpsestes des prisons*, Lyon, Storck, 1894, 404 p. [BML FA 135200]

Cesare Lombroso, *L'homme de génie*, Paris, Carré, 1896, 486 p. [BML FA 371624]

Cesare Lombroso, *Le crime, ses causes et remèdes : progrès de l'anthropologie criminelle* Paris, Alcan, 1907, VII-583 p. [BML FA 427626]

Jacques Lourbet, *La femme devant la Science contemporaine*, Paris, Alcan, 1896, VIII-179 p.[BML FA 429093]

Pierre-Gaston Loygue, *Étude médico-psychologique sur Dostoievski : considérations sur les états morbides liés au génie*, Lyon Storck, 1903, 185 p. [BML FA 135629]

Prosper Lucas, *Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle dans les états de santé et de maladie dus système nerveux avec l'application méthodique des lois de la procréation au traitement général des affections dont elle est le principe...*, Paris, Baillière, 1847 et 1850, 2 vol. : XXIV-626 p. + 936 p.

Prosper Lucas, *Pavillon de l'oreille. Valeur de ses anomalies comme stigmates de dégénérescence*, Bordeaux, Imprimerie du Midi, 1900, 66 p.9. [BML FA 139185]

Valentin Magnan, *Étude expérimentale et clinique sur l'alcoolisme. Alcool et absinthe. Épilepsie absinthique*, Paris, Renou et Maulde, 1871, 46 p. [BML FA 138161]

Valentin Magnan, *De l'Alcoolisme, des diverses formes du délire alcoolique et de leur traitement*, Paris, Delahaye, 1874, 282 p. [BML FA 138161]

Valentin Magnan, *Recherches sur les Centres nerveux. Alcoolisme. Folie héréditaire, Dégénérés, Paralysie générale, Médecine légale*, Paris, Masson, 1893 (1e édition 1876), 572 p. [BML FA 427624]

Valentin Magnan, *Eloge de M. Baillarger*, Paris, Masson, 1902, 21 p. [BML FA 140031]

Valentin Magnan et Pozzi, « Inversion du sens génital chez un pseudo-hermaphrodite féminine. Sarcome de l'ovaire gauche opéré avec succès », in *Bulletin de l'Académie de médecine*, n°8, séance du 21 février 1911, p.223-259. [BML FA 139518]

A. Mairet, *Le régime des aliénés. Révision de la loi de 1838*, Paris, Masson, 1914, 250 p. [BML FA 137014]

Léonce Manouvrier, « Existe-t-il des caractères anatomiques propres aux criminels ? Les criminels présentent-ils en moyenne certains caractères anatomiques particuliers ? Comment doit-on interpréter ces caractères ? », in *Actes du deuxième Congrès international d'anthropologie criminelle (Paris, août 1889)*, Lyon, Storck, 1890, p.28-35, 152-159, 192-194 et 276-284. [BML FA 135457]

Léonce Manouvrier, « L'atavisme et le crime. Cours d'anthropologie physiologique. Leçon faite en janvier 1891 », in *Revue de l'École d'anthropologie*, tome I, août 1891, p.193-240. [BML FA 137600]

Léonce Manouvrier, « L'anthropologie et le droit », in *Revue internationale de Sociologie*, 2e année, 1894, p.370-384. [BML FA 429563]

Jean Marquet, *La condition légale de la femme au commencement et à la fin du XIXe siècle*, Nîmes, Imprimerie Clavel et Chastanier, 1899, 39 p. [BML FA 136212]

Étienne Martin, *Leçon inaugurale du cours de médecine légale de Lyon, 17 novembre 1913*, Lyon, Rey, 1913, 22 p. [BML FA 135761]

Étienne Martin, *La mort du professeur Jaboulay : catastrophe de Melun, 4 novembre 1913. Identification des débris de son cadavre. Le dépeçage accidentel des cadavres dans les accidents de chemins de fer*, Lyon, Rey, 1914, 15 p. [BML FA 139785]

Jules Massenet, *Quelques causes sociales du crime*, Lyon, Storck, 1893, 76 p. [BML FA 135515]

Charles Masson, *Essai sur l'historique et le développement de la médecine légale*, Lyon, Impr. Chanoine, 1884, 98 p. [BML FA 135420]

Lucien Mayet, « Alcoolisme et aliénation mentale», in *Archives générales de Médecine*, Paris, Imprimerie Albouy, 1901, 19 p. [BML FA 135170]

Lucien Mayet, *Les stigmates anatomiques et physiologiques de la dégénérescence et les pseudo-stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité*, Lyon, Storck, 1902, XII-164 p [BML FA 135614]

Lucien Mayet, « Contribution à l'étude de l'hypertrichose lombo-sacrée envisagée comme stigmate anatomique de la dégénérescence », in *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, Paris, Masson, 1905, 8 p. [BML FA 139095]

A. Mayrac, *Du tatouage*, Lyon, Storck, 1900, 88 p. [BML FA 135590]

Maurice Merciolle, *Examen médico-légal de la dentition dans les questions d'identité*, Lyon, Storck, 1891, 91 p. [BML FA 135481]

Jacques-Élie Mesnier, *Du suicide dans l'armée : étude statistique, étiologique et prophylactique*, Paris, Doin, 1881, 124 p. [BML FA 135389]

Maurice Michelon, *Les demi-fous et la responsabilité dite atténuée*, Lyon, Schneider, 1906, 117 p. [BML FA 135668]

Camille Monier, *Exposé populaire du positivisme*, Paris, Société positiviste d'enseignement populaire supérieur, 1888, 90 p. [BML FA 135898]

Jacques Moreau, *De la folie raisonnante envisagée sous le point de vue médico-légal*, Paris, Lacour, 1840, 102 p. [BML FA 138826]

Enrico Morselli, *Critica e Riforma del metodo in antropologia fondate sulle leggi statistiche e biologiche dei valori seriali e sull'esperimento*, Tipografia Eredi Botta, 1880, 178 p. [BML FA 137624]

Prof. Enrico Morselli, « Il Darwinismo E l'Evoluzionismo », in *Rivista di Filosofia Scientifica*, Anno X°, vol.X°, serie 2a, Milano, Dumolard, 1891, 40 p. [BML FA 137588]

H. Napias, « Le Professeur Bouchardat », in *Revue d'Hygiène*, 1886, 13 p. [BML FA 140059].

J. Navarre, *La Colonite*, Lyon, Rey, 1911, 129 p. [BML FA 140856]

Alfredo Niceforo, *Criminali e degenerati dell'Inferno Dantesco*, Torino, Bocca, 1898, 142 p. [BML FA 140107]

Alfredo Niceforo, *L'Italia barbara contemporanea*, Milano, Saudron, 1898, 322 p. [BML FA 428264]

Alfredo Niceforo, *La Mala vita a Roma*, Torino, Roux-Frassati, 1898, 217 p. [BML FA 428242]

Alfredo Niceforo, *Italiani del Nord et Italiani del Sud*, Torino, Bocca, 1901, VIII-619 p. [BML FA 428293]

Alfredo Niceforo, *Anthropologie de 3147 enfants des Écoles de Lausanne étudiés en rapport à leur condition sociale*, Roma, 1903, 70 p. [BML FA 137980]

Alfredo Niceforo, *La Police et l'Enquête judiciaire scientifiques*, Paris, Librairie universelle, 1907, VIII-445 p. [BML FA 135116]

Alfredo Niceforo, *Variabilità di alcuni caratteri antropologici*, Roma, 1911, 20 p. [BML FA 137625]

Alfredo Niceforo, *Metodo nelle ricerche di Antropologia criminale*, Roma, 1911, 35 p. [BML FA 136821]

Alfredo Niceforo, *Per la revisione di alcuni punti dell'antropologia criminale*, Roma, 1912, 32 p. [BML FA 136822]

Alfredo Niceforo, *O romance policial e a investigaçao judiciaria scientifica*, Rio de Janeiro, 1914, 31 p. [BML FA 136723]

Max Nordau, *Dégénérescence*, Paris, Félix Alcan, 1899 (1e édition 1894), 2 vol. : 429 p. + 575 p. [BML FA 434621]

Numa Numantius [pseud. d'Ulrichs] *Mannmännliche Liebe*, Leipzig, 1864, 2 vol. [BML FA 427785]

Raoul Odinot, *Étude médico-psychologique sur Alfred de Musset*, Lyon, Storck, 1906, IV-197 p. [BML FA 135672]

E.-M. Ogliastroni, *Statistique de la morgue de Lyon de 1910 à 1920*, Lyon, Anciens établissements Legendre, 1920, 38 p. [BML FA 139847]

Dr Orfila, *Secours à donner aux personnes empoisonnées et asphyxiées, suivis des moyens propres à reconnaître les poisons et les vins frelatés, et à distinguer la mort réelle de la mort apparente*, Paris, Béchet, 1825 (3e édition), 288 p. [BML FA 428058]

Paul Pasteau, *Considérations sur les délits de vagabondage et de mendicité. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée le 16 octobre 1899*, Bordeaux, Impr. G. Gounouilhou, 1899, 51 p. [BML FA 136944]

Fernand Pennellier, *Du Vagabondage et de la Mendicité accidentels. Moyens de les prévenir. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1899*, Amiens, Impr. du Progrès de la Somme, 1899, 38 p. [BML FA 136945]

Joseph Penot, *Évolution du mariage et consanguinité*, Lyon, Storck, 1902, 88 p. [BML FA 135610]

Charles Perrier, *Le service de santé en prison*, Lyon, Storck, 1903, 91 p. [BML FA 137092]

Charles Perrier, *Emprisonnement et criminalité. La maison centrale de Nîmes, ses organes, ses fonctions, sa vie*, Paris, Masson, 1896, 223 p.

J. Périer, « Notice historique sur la vie et les travaux du docteur Boudin », *in Mémoire de la Société d'Anthropologie de Paris*, Tome III, 1868, p.XXIX-LXIX. [BML FA 140060]

Georges Petit, *Étude sur Edgar Poë*, Lyon, Storck, 1906, 99 p. [BML FA 135652]

C.-G. Pierquin de Gembloux, *Traité de la Folie des Animaux et ses rapports avec celle de l'Homme…*, Paris, Béchet, 1839, 2 tomes : 527 p. + 423 p. [BML FA 428971]

M.A. Pignaniol, *Bossuet juriste. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1897*, Dijon, Imprimerie Darantière, 1897, 60 p. [BML FA 140058]

Philippe Pinel, « Névrose », in *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, Panckoucke, vol. 35 : Mus-Nev, 1819, p.557-587. [BML FA 306828 t.35]

Basile Poppesco, *De l'hermaphrodisme aux points de vue médico-légale et scientifique*, Paris, Rey, 1874, 50 p. [BML FA 139512]

René-Adolphe Potel, *Genèse et descendance. Étude critique d'un conflit moderne (Contribution à l'Histoire de la Biologie)*, Bordeaux, Imp. Commerciale et Industrielle, 1905, 78 p. [BML FA 137586]

A.Prengrueber, « La détermination de l'âge des Indigènes en Kabylie basée sur les moyennes annuelles de la croissance des différentes régions du corps », in *Alger médical*, 1888, p.153-185. [BML FA 137732]

André-Michel Querry, *Essai sur la statistique morale de la France*, Paris, Crochard, 1833, XI-69 p. [BML FA 104551]

Adolphe Quételet, *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou Essai de physique sociale*, Paris, Bachelier, 1835, 2 vol. : 327 + 327 p. [BML FA 398390]

Marc-André Raffalovich, *Uranisme et unisexualité. Etude sur les différentes manifestations de l'instinct sexuel*, Lyon, Storck, 1896, 363 p. [BML FA 135206]

J. Rahon, « Recherches sur les ossements humains anciens et préhistoriques en vue de la reconstitution de la taille. Époques quaternaire, néolithique, protohistorique et moyen âge », in *Mémoires de la société d'anthropologie de Paris de Paris*, 2e série, Tome IV, 1893, p.403-458. [BML FA 137725]

Léon Rambault, *Étude de la grande envergure chez l'homme. Les anomalies du rapport entre la grande envergure et la taille*, Lyon, Poncet, 1913, 110 p. [BML FA 135767]

M. Raux, *Nos jeunes détenus. Étude sur l'enfance coupable avant, pendant et après son séjour au quartier correctionnel*, Lyon, Storck, 1890, II-268 p. [BML FA 135195]

Louis Ravoux, *Du dépeçage criminel au point de vue anthropologique et médico-judiciaire* suivi *des Notes et commentaires sur le dépeçage criminel par A. Lacassagne*, Lyon, Storck, 1888, III-227 p. [BML FA 135450]

Paul Rebierre, *« Joyeux » et Demi-Fous : tares morales et psychiques, homosexualité, simulation, « cafard » et impulsivité, questions de responsabilité, Paris*, Maloine, 1909, 190 p. [BML FA 428210]

A. Regnard, *Génie et folie. Réfutation d'un paradoxe*, Paris, Doin, 1899, 166 p. [BML FA 428405]

Joseph-Henri Réveillé-Parise, *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit Recherches sur le physique, le moral, les habitudes, les maladies et le régime des gens de lettres, artistes, savants, etc.*, Paris, Dentu, 1834, 2 vol. : 299 p. + 431 p. [BML FA 429309]

Jean-Eugène Ribes, *De la perversion morale chez les femmes enceintes considérée comme principalement au point de vue médico-légal*, Strasbourg, Impr. E. Simon, 1866, 31 p. [BML FA 136218]

Théodule Ribot, *La psychologie anglaise contemporaine. École expérimentale*, Paris, Ladrange, 1870, 421 p. [BML FA 428742]

Paolo Riccardi, « Statura e Condizione Soziale Studiate nei Bolognesi Contemporanei », in *Archivio per l'Antropologie e la Etnologie*, Vol.XV, Fasc.II, 1885, 18 p. + 14 pl. [BML FA 137730]

Paolo Riccardi, *Statura e Intelligenza. Studiate nei Bolognesi Contemporanei. Ricerche anthropometriche e statistiche*, Firenze, 1886, 18 p. + pl. [BML FA 137731]

Joseph Rive, *De la condition civile de la femme dans le droit moderne*, Paris, L.Larose, 1900, 182 p. [BML FA 136216]

Étienne Rollet, *La Mensuration des os longs des membres, dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine légale*, Lyon, Storck, 1888, 128 p. [BML FA 135458]

Étienne Rollet, « Détermination de la taille d'après les os longs des membres », in *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, Lyon, Rey, 1892, p.3-16. [BML FA 137721]

Rouby, *Une observation de Manie raisonnante*, Dôle, Imprimerie Armand Flussin, 1887, 31 p. [BML FA 138827]

Raymond de Ryckère, *La femme en prison et devant la mort. L'alcoolisme féminin. Étude de criminologie*, Lyon, Storck, 1902, 247 p. [BML FA 140854]

Raymond de Ryckère, *La femme en prison et devant la mort. L'alcoolisme féminin*, Lyon, Storck, 1902, 471 p. [BML FA 140854]

Georges Saint-Paul, *Essai sur le langage intérieur*, Lyon, Storck, 1892, 145 p. [BML FA 135506]

Georges Saint-Paul, *Tares et poisons. Perversion et perversité sexuelles. Une enquête médicale sur l'inversion*, Paris, Carré, 1896, IV-372 p. [BML FA 135252]

A. de Saint-Vincent de Parois, *Du dépeçage criminel*, Lyon, Storck, 1902, 234 p. [BML FA 135607]

Philippe Sapin (pseudo de Charles), *Liste des membres de la franc-maçonnerie des départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire*, Lyon, s.d., 16 p. [BML FA 429409]

Eugène Schwœbel, *Le poids et l'aptitude physique militaire*, Lyon, Rey, 1902, 134 p. [BML FA 135608]

Eugène Sémérie, *La loi des trois états : réponse à M. Renouvier*, Paris, E. Leroux, 1875, Paris, 51 p. [BML FA 135936]

Pauline Sériot, *Effets nocifs du croisement des races sur la formation du caractère*, Paris, Imprimerie Frazier-Soye, 1918, 81 p. [BML FA 137627]

Raphaël Simons, « Le Crime et la Défense Sociale », in *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, n°8-11, 1908, 44 p. [BML FA 136777]

Société Gambetta, *Gambetta*, Paris, Flammarion, 1905, 319 p. [BML FA 428690]

Dr Socquet, « Étude statistique sur le suicide en France 1827 à 1880 », in *Annales médico-psychologiques*, 1889, p.43-62 et 363-382. [BML FA 136509]

Gabriel Tarde, « La croyance et le désir. La possibilité de leur mesure », in *La Revue philosophique*, tome X, 1880, p.150-180. [BML FA 136150]

Gabriel Tarde *Les lois de l'imitation : étude sociologique*, Paris, Alcan, 1890, VIII-431 p. [BML FA 433803]

Gabriel Tarde, *La philosophie pénale*, Lyon, Storck, 1890, 566 p. [BML FA 135193]

Gabriel Tarde, « Études criminelles et pénales », in *Revue philosophique*, novembre 1891, p.483-517. [BML FA 136183]

Gabriel Tarde, « Rapport de M.G. Tarde à Sarlat (Dordogne) », in *Bulletin de l'Union internationale de droit pénal*, 1893, 14, p.80-81. [BML FA 136772]

Ambroise Tardieu, *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, Baillière, 1867 (5e édition), VIII-264 p. [BML FA 428376]

Ambroise Tardieu, *Question médico-légale de l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes sexuels*

contenant les souvenirs et impressions d'un individu dont le sexe avait été méconnu, Paris, Baillière 1874, 174 p. [BML FA 139322]

Dr Testut, « Recherches anthropologiques sur le squelette quaternaire de Chacelade (Dordogne) », Lyon, Georg, 1890, p.131-246 + pl. [BML FA 137603]

Paul Topinard, *L'Anthropologie*, Paris, Reinwald, 1879, 560 p. [BML FA 392341]

Paul Topinard, *Éléments d'anthropologie générale*, Paris, Delahaye, 1885, XVI-1157 p. [BML FA 135244]

Edouard Toulouse, *Enquête médico-psychologique sur les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie. Introduction générale : Emile Zola*, Paris, Société d'Éditions scientifiques, 1896, 282 p. [BML FA 428692]

Gabriel Tourdes, « Mort », in A. Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Tome 9 : « Moe-Mor » , Paris, Masson-Asselin, 1875, p.517- 714. [BML FA 404397]

L. Tourtarel, *De l'identité établie par l'étude du squelette*, Lyon, Storck, 1892, 88 p. [BLM FA 135492]

Georges Vacher de Lapouge, *Race et milieu social : essais d'anthroposociologie*, Paris, Rivière, 1909, 396 p. [BML FA 42312]

Gerard Van Hamel, *Les causes économiques de la criminalité. Etude historique et critique d'étiologie criminelle*, Paris, Maloine, 1903, 496 p. [BML FA 140852]

M. Vaudrus, *Le droit de la femme mariée sur le produit de son travail*, Caen, Imprimerie E. Lanier, 1900, 41 p. [BML FA 136213]

E. Véro, *Biographie populaire illustrée. L'avocat et le tribun. L'organisateur de la défense nationale en province. L'homme d'État*, Paris, Librairie illustrée, 1880, 556 p. [BML FA 135020]

Louis Vervæck, « La taille en Belgique. Communication faite à la Société d'anthropologie de Bruxelles dans la séance du 26 juillet

1909 », in *Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome XXVIII, I, 1909, 60 p + pl. [BML FA 137729]

Louis Vervæck, *Les recherches sur la mutation de la plante : leur intérêt anthropologique. L'importance dans l'évolution des phénomènes de mutation. Communication faite à la Société d'Anthropologie de Bruxelles dans les séances des 28 décembre 1910 et 29 avril 1912*, Bruxelles, Hayez, 1912, 45 p. [BML FA 137584]

Dr Veyne, *Mort apparente et Mort réelle. Artériotomie. Moyen facile de rendre impossibles les enterrements prématurés*, Paris, Delahaye, 1874, 28 p. [BML FA 139759]

M. Viallefont, *De la femme-avocat. Discours prononcé lors de l'audience solennelle de rentrée (17 octobre 1898), Cour d'appel d'Agen*, Agen, Imprimerie Veuve L. Amade & Fils, 1898, 49 p. [BML FA 136209]

Alexandre Vialette, *Des cicatrices au point de vue médico-légal*, Lyon, Storck, 1886, 75 p. [BML FA 135440]

Émile Villebrun, *Des ongles, leur importance en médecine judiciaire*, Lyon, Impr. A. Pastel, 1883, 102 p. [BML FA 135398]

Félix Voisin, *Rapport sur le projet de loi concernant les jeunes détenus*, Paris, Impr. nationale, 1874, 107 p. [BML FA 135310]

Paul Voivenel, *Littérature et folie. Étude psycho-pathologique du génie littéraire*, Toulouse, Gimet-Pisseau, 1908, 560 p. [BML FA 135065]

Francis Voizard, *Sainte-Beuve. L'homme et l'œuvre. Étude médico-psychologique*, Lyon, A. Rey, 1911, 108 p. [BML FA 135739]

Frederick Howard Wines, *The Restoration of the Criminal. A Sermon preached on Prison Sunday, October 21, 1888, at Springfield, Illinois*, Springfield, Rokker Printer and Binder, 1888, 22 p. [BML FA137100]

Théodore de Wyzewa, *Excentriques et aventuriers de divers pays : essais biographiques d'après des documents nouveaux*, Paris, Perrin, 1910, 435 p. [BML FA 378527

Albert Yvert, *L'identification par les empreintes digitales palmaires*, thèse au Laboratoire de médecine légale de Lyon, Lyon, Storck, 1904, 96 p. [BML FA 132245]

6. Bibliothèque interuniversitaire de médecine (BIUM)

12, rue de l'Ecole de Médecine 75006 Paris http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/debut.htm

Dr Bonnejoy, Des moyens pratiques de constater la mort par l'électricité à l'aide de la faradisation, Paris, Baillière, 1866, p.27. [90946]

Eugène Bouchut, Mémoire sur plusieurs nouveaux signes de la mort fournis par l'ophtalmoscopie et pouvant empêcher les enterrements prématurés, Paris, Baillière, 1867, 21 p. [90946]

Jean-Pierre Falret, Des maladies mentales et des asiles d'aliénés, Paris, Baillière,1864, LXIX-796 p. [34069]

M. d'Halluin, Résurrection du cœur, la vie du cœur isolé, le massage du cœur, Paris, Vigot, 1904, 182 p. [56154]

Sigismond Jaccoud (dir.), Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique, 40 vol., 1864-1886. [32923]

Paul Legrain, Dégénérescence sociale et alcoolisme : hygiène et prophylaxie, Paris, Carré, 1895, XXXVI-255 p. [71703]

Claude Marcel, De la folie causée par l'abus des boissons alcooliques, Paris, Impr. Rignoux, 1847, 59 p. [Paris 1847 n° 18]

Jean-Baptiste Mège, Manifeste des principes de la Société phrénologique de Paris, Paris, Pihan Delaforest, 1835, 33 p. [45264]

Jacques Moreau, La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire, ou De l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel, Paris, Masson, 1859, XIII-576 p. [78526]

Jules Parrot, De la mort apparente, thèse soutenue à la Faculté de médecine le 5 mars 1860, Paris, Delahaye, 1860, 79 p. [90946]

Antoine Rabuteau, Des Alcools et de l'alcoolisme, Paris, Impr. E. Donnaud, 1878, 44 p. [512346]

Drs Triboulet, Mathieu et Mignot, Traité de l'alcoolisme, Paris, Masson, 1905, VI-479 p. [56543]

La bibliothèque a entrepris un important travail de numérisation des périodiques, qui nous a été très utile, notamment pour les titres suivants :

Archives générales de médecine

Annales d'hygiène publique et de médecine légale

Annales médico-psychologiques

Archives générales de médecine

Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine

Bibliothèque Sainte-Geneviève

Paul Broca, *Instructions générales pour les recherches et observations anthropologiques, anatomie et physiologie*, Paris, Masson, 1865, 60 p.

Camille Flammarion, *Les habitants de l'autre monde. Révélations d'outre-tombe publiées par Camille Flammarion, communications dictées par coups frappés et par l'écriture médiumnique au salon Mont-Thabor, médium mademoiselle Huet*, Paris, Ledoyen, 1862-1863, 2 vol.

Camille Flammarion, *Des forces naturelles inconnues : à propos des phénomènes produits par les frères Davenport et par les médiums en général. Étude critique par Hermès*, Paris, Didier, 1866, 152 p.

P. Joigneaux, *L'Intérieur des prisons. Réforme pénitentiaire, système cellulaire, emprisonnement en commun, suivis d'un dictionnaire renfermant les mots les plus usités dans le langage des prisons. Par un détenu*, Paris, J. Labitte,1846, 249 p.

Camille Jullian, *Au seuil de notre histoire : leçons faites au Collège de France*, Paris, Boivin, 1930-1931, 2 vol. : 256 + 220 p

Hippolyte Raynal, *Sous les verrous*, Paris, A. Dupont, 1836, 361 p.

Abbé Raynal, *Histoire philosophique et politique des deux Indes [1770]*, rééd. Paris, La Découverte, 2001, 378 p.

8. Bibliothèque de l'Université Lyon 2

Honoré de Balzac, *La Comédie humaine [1831-1850]*, Paris, Gallimard, 1976, 4 volumes.

Auguste Comte, *Cours de philosophie positive. Première et Deuxième Leçons [1830]*, Édité par Florence Khodoss, Paris, Hatier, Coll. Profil Formation, 1982, 158 p.

Charles Darwin, *L'Origine des espèces [1889]*, Paris, Flammarion, 1992, 604 p.

Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ? [1882],* Paris, Mille et une nuits, 1997, 47 p.

Paul Richer, *Les Démoniaques dans l'art [1887]*, Paris, Macula, 1984, 211 p.

Gabriel Tarde, *La criminalité comparée [1890]*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2004, 216 p.

Max Weber, *Le savant et le politique. Une nouvelle traduction [1917]*, Paris, La Découverte, 2003, 206 p.

Émile Zola, *Fécondité [1899]*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Cercle du Livre précieux, 1968, tome 8, p.177-389.

Émile Zola, « La mort d'Olivier Bécaille [1884] », in *Naïs Micoulin et autres nouvelles*, Paris, GF-Flammarion, 1997, p.112-145.

Émile Zola, *Le roman expérimental* [1890], Paris, Flammarion, 2006, 457 p.

9. Sources imprimées en ligne

Il faut signaler l'existence du site Criminocorpus, portail sur l'histoire de la Justice, des crimes et des peines, et notamment ses ressources en ligne, dont une véritable bibliothèque numérique.

La revue *Archives d'anthropologie criminelle* a été entièrement numérisée, et elle est aisément accessible en ligne. J'en ai largement fait usage.

http://www.criminocorpus.cnrs.fr/rubrique9.html

II. Bibliographie

A. Épistémologie, outils et ouvrages généraux

1. Généralités

Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem* [1951], Paris, Gallimard, 2002, 1615 p.

Régis Debray, *L'enseignement du fait religieux, Actes du séminaire national interdisciplinaire national organisé à Paris les 5, 6 et 7 novembre 2002*, Paris, Direction de l'Enseignement scolaire, Bureau de la Formation continue des enseignants, 2003, 59 p.

Christian Delacroix, Patrick Garcia et François Dosse, *Michel de Certeau. Les chemins de l'histoire*, Bruxelles, Complexe, 2002, 239 p.

Jacques Le Goff, Roger Chartier & Jacques Revel, *La Nouvelle Histoire*, Paris, Retz-CEPL, 1978, 574 p.

Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, 330 p.

2. Usuels

Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Le Robert, 2000, 5 vol.

Dictionnaire des sciences historiques, Paris, PUF, 1986, IX-693 p.

Dictionnaire international des termes littéraires.

En ligne : http://www.ditl.info [Consulté le 30 mars 2009]

André Akoun et Pierre Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert / Seuil, 1999, XIV-587 p.

René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets : septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, 555 p.

Christophe Charle, *Dictionnaire biographique des universitaires aux XIXe et XXe siècles*, Vol.2 : *Dictionnaire biographique*, Paris, Institut national de recherche pédagogique / Éd. du CNRS, 1986, 215 p.

Jacques Godechot (éd.), *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier Flammarion, 1995, 514 p.

Judith Revel (dir.), *Dictionnaire Foucault*, Paris, Ellipses, 2008, 173 p.

3. Sur la biographie

Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°62/63,1986, p.69-72.

Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier au XVIe siècle*, Paris, Aubier, 1993 (1e éd. 1980), 200 p.

Marc-Antoine Kaeser, « La science vécue. Les potentialités de la biographie en histoire des sciences », in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2003, n°8, p.139-160.

Marc-Antoine Kaeser, *L'univers du préhistorien. Science, foi et politique dans l'œuvre et la vie d'Édouard Desor (1811-1882)*, Paris, L'Harmattan, 2004, 621 p.

Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, 976 p.

Jacques Le Goff, *À la recherche du Moyen-Âge*, Paris, Louis Audibert, 2003, 176 p.

Jean-Charles Pichon, *Saint-Néron*, Paris, Robert Laffont, 1962, 249 p.

Guillaume Piketty, « La biographie comme genre historique ? Étude de cas », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1999, vol.63, p.119-126.

Jacques Revel, « Un vent d'Italie : l'émergence de la micro-histoire », in *Sciences humaines*, Hors-série n°18, septembre-octobre 1997, p. 22-27.

4. Sur la pratique de la collection

Walter Benjamin, *Je déballe ma bibliothèque*, Paris, Payot, 2000, 211 p.

Pierre Bourdieu et Alain Darbel, *L'Amour de l'art. Les musées européens et leurs publics*, Paris, Minuit, 1966, 247 p.

Gérard Monnier, *L'Art et ses institutions en France, de la Révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995, 462 p.

Werner Muensterberger, *Le collectionneur. Anatomie d'une passion*, Paris, Payot, 1996, 325 p.

Krysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs, curieux : Paris-Venise, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Gallimard, 1987, 367 p.

Martine Poulain (dir.), *Pour une sociologie de la lecture. Lectures et lecteurs dans la France contemporaine*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1988, 241 p.

Dominique Poulot, *Une histoire des musées de France (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, La Découverte, 2005, 197 p.

Daniel Roche, *Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988, 393 p.

5. Sur les réseaux

Liens personnels, réseaux et solidarités en France et dans les îles Britanniques (XIe-XXe siècle), Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, 352 p.

Claire Bidart, « Sociabilités : quelques variables », in *Revue française de sociologie*, 1988, vol. 29, no. 8, p. 621-648.

Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu, *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Éditions, 1999, 267 p.

Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, 270 p.

Georges Duby, « Hommes et structures du Moyen Âge, I : La société chevaleresque (1973) », in Georges Duby, *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Paris, Flammarion, 2002, p.1046-1205.

Bruno Dumons (dir.), *La fabrique de l'honneur (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Éditions de l'EHESS, à paraître en 2008.

Anne Goldgar, *Impolite Learning : Conduct and Community in the Republic of Letters, 1680-1750*, New Haven, Yale University Press, 1995, XIII-395 p.

Olivier Ihl (coord.), « Démocratiser les honneurs », *Genèses*, n°55, juin 2004, 176 p.

Claire Lemercier, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol.52, n°2, avril-juin 2005, p.88-112.

Giovanni Lévi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont au XVIIe siècle* [*L'Eredità immateriale : carriera di un esorcista nel Piemonte del Seicento*, Turin, Einaudi, 1985, 202 p.], Paris, Gallimard, 230 p.

Eliana Magnani, « Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées (compte rendu) », in *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, 10 (2006).
En ligne : http://cem.revues.org/document383.html [consulté le 23 septembre 2007].

Pierre Mercklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004, 121 p.

J. Clyde Mitchell, *Social Networks in Urban Situations*, Manchester, Manchester University Press, 1969, 378 p.

Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Cahiers de l'ISH*, mars 1992 : « Sociabilités intellectuelles. Lieux, milieux, réseaux », 1992, vol. 20, 220 p.

Anne Rasmussen, *L'Internationale Scientifique (1890-1914)*, thèse d'histoire sous la direction de Jacques Julliard, EHESS, 1995, 2 vol.

Carole-Anne Rivière, « La spécificité française de la construction sociologique du concept de sociabilité », in *Réseaux*, 2004/1, n°123 p.207-231.

6. Sur le biopouvoir

Jean-Claude Bourdin, Frédéric Chauvaud & Vincent Estellon (ed.), *Michel Foucault. Savoirs, domination et sujet*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 297 p.

Collectif, *Michel Foucault*, Paris, Éditions Inculte, 2007, 235 p.

Michel Foucault, *Dits et écrits. Volume 3 : 1976-1979*, Édition établie par Daniel Defert et François Ewald, Paris, Gallimard, 1994, 835 p.

Michel Foucault, *Dits et écrits. Volume 4 : 1980-1988*, Édition établie par Daniel Defert et François Ewald, Paris, Gallimard, 1994, 901 p.

Aubin Deckeyser, *Michel Foucault. L'actualité de la vérité*, Paris, L'Harmattan, 2007, XI-256 p.

Jean-François Laé, « Les "beaux cas" chez Michel Foucault » in *Le Portique*, n°13/14 : Foucault, usages et actualités, 2004.
En ligne : http://leportique.revues.org/document615.html [Consulté le 13 avril 2009]

7. Sur la notion d'altérité

Francis Affergan, Exotisme et altérité. Essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie, Paris, PUF, 1987, 295 p.

Ahmed Ben Nahoum, Alain Girard, Jean-Louis Olive et alii, Les formes de reconnaissance de l'Autre en question, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2004, 589 p.

Michel de Certeau, La possession de Loudun, Paris, Gallimard, 2005 [1970], 475 p.

André Combes, Anne-Marie Corbin, Irina Fougeron (éd.), Images de l'altérité : actes du colloque de l'Université Lille-III, Villeneuve-d'Ascq (Nord), Université Lille III, CeGes, 2002, 216 p.

Frédéric Darmau & Pierre-Yves Mate, « Promotion de la différence. Etrangeté, altérité, singularité », in Raison présente, 1986, n°79 : « Approches de la Différence », p.43-52 .

François Dosse, « Michel de Certeau : un historien de l'altérité », Conférence inédite prononcée à Mexico, septembre 2003.
En ligne :
http://www.ihtp.cnrs.fr/historiographie/IMG/pdf/Dosse_Certeau_historien_de_l_alterite.pdf [Consulté le 1er décembre 2008]

Florence Dupont, « Rome ou l'altérité incluse », in Rue Descartes, 2002, vol.3, n°37.
En ligne : http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2002-3-page-41.htm [Consulté le 1er décembre 2008]

André Lalande, « Altérité », in Vocabulaire technique et critique de la philosophie [1926], Paris, PUF, 4e édition, 1997, p.39.

Aurélien Lordon (dir.), Penser l'altérité, Marseille, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004, 248 p.

Didier Nourrisson et Yves Perrin (dir.), Le barbare, l'étranger : images de l'autre, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005, 419 p.

B. Histoire du XIXe siècle

5. Généralités

Walter Benjamin, *Allegorien kultureller erfahrung, Ausgewählte scriffen 1920-1940*, Reclam, Leipzig, 1984, 506 p.

Christophe Charle, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande Bretagne (1900-1940). Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001, 529 p.

Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française. Tome 3. de 1789 à 1914*, Paris, PUF, 1988, 554 p.

Léon Hamon (dir.), *Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, Éditions de la MSH, 1991, 323 p.

Christophe Prochasson, *Les années électriques, 1880-1910*, Paris, La Découverte, 1991, 488 p.

Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, Colin, 1968, 524 p.

René Rémond, *Introduction à l'histoire de notre temps, Vol.2 : Le XIXe siècle (1815-1914)*, Paris, Seuil, 1974, 248 p.

Eugen Weber, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.

Théodore Zeldin, *Histoire des passions françaises (1848-1945), Vol.3 : Goût et corruption,* Paris, Seuil, 1981, 437 p.

6. Histoire sociale

Maurice Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise : 1810-1848. Étude d'une mutation de la sociabilité*, Paris, A. Colin, 1977, 105 p.

Adeline Daumard, *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 1970, 382 p.

Sylvie Geneste, *Edouard Aynard banquier, député, mécène et homme d'oeuvres (1837- 1913)*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Régis Ladous, Lyon III, 1998, 552 f.

Béatrix Le Wita, *Ni vue ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1988, 200 p.

Anne Martin-Fugier, *La bourgeoise : femme au temps de Paul Bourget*, Paris, Grasset, 1983, 315 p.

Robert Muchembled, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle*, Paris, Seuil, 364 p.

André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-49). Étude historique d'une psychologie sociale*, Bordeaux, PUF, 1964, 2 vol. : 1277 p.

7. Histoire de la vie privée

Philippe Ariès et Georges Duby (eds), *Histoire de la vie privée*, Tome 3 : *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, 635 p.

Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Tome 4 : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987, 621 p.

Egle Becchi et Dominique Julia, *Histoire de l'enfance en Occident. Tome 2 : du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1998, 548 p.

Patrice Bourdelais, « L'émergence d'un nouveau savoir médical sur la vieillesse en France au XIXe et au début du XXe siècle », in *Gérontologie et Société* , n°28, 1984, p.5-18.

Patrice Bourdelais, *L'âge de la vieillesse : histoire du vieillissement de la population*, Paris, Odile Jacob, 1997, 503 p.

Vincent Gourdon, « Les grands-parents dans la littérature française au XIXe siècle », in *Annales de démographie historique*, 1991, p.77-89.

Vincent Gourdon, « Les grands-parents en France du XVIIe au début du XXe siècle », in *Histoire Économie & Société*, 1999, Volume 18, p.511-525.

Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents en France du XVIIe au début du XXe siècle*, Paris, Perrin, 2001, 459 p.

Catherine Rollet, *Les enfants au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 2001, 264 p.

Gilles Pollet, « La vieillesse dans la littérature, la médecine et le droit au XIXe siècle : sociogenèse d'un nouvel âge de la vie », in *Retraite et Société*, n°34, octobre 2001, p.29-49.

Peter N. Stearns, *Old Age in European Society : the case of France*, London, Croom Held, 1977, 163 p.

8. Histoire urbaine et sociale de Lyon

Benoît Bardet, Bruno Benoît, Dominique Bertin *et alii*, *L'esprit d'un siècle. Lyon (1800-1914)*, Lyon, Fage, 2007, 327 p.

Bruno Benoit, « De l'identité politique lyonnaise, 1793-1905 », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°44-3, juillet-septembre 1997, p.504-513.

Bruno Benoit, *L'identité politique de Lyon : entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905)*, Paris, L'Harmattan, 1999, 239 p.

Mlle Bonnardel, J. Bouvier, M. Emerique et M. Moissonier, « Lyon la républicaine à la veille de la guerre de 1870 et des journées insurrectionnelles de la commune lyonnaise. 2. Lyon, cité républicaine », in *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2001-22, p.122-127.

Guy Laperrière, *La séparation à Lyon (1904-1908). Étude d'opinion politique*, Lyon, Centre d'Histoire du catholicisme, 1973, 220 p.

Catherine Péllissier, *La vie privée des notables lyonnais au XIXe siècle*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996a, 239 p.

Catherine Péllissier, *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIXe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996b, 272 p.

Jean-Luc Pinol, *Mobilités et immobilismes d'une grande ville. Lyon de la fin du XIXe siècle à la Seconde guerre mondiale*, Thèse de doctorat sous la direction de Yves Lequin, Université Lumière Lyon II, 1989, 2 vol. : 760 f.

Pierre-Yves Saunier *L'Esprit lyonnais, XIXe-XXe siècle. Genèse d'une représentation sociale*, Paris, CNRS Éditions, 1995, 233 p.

C. Histoire du corps et histoire de la médecine

1. Généralités

Marie-Agnès Bernardis, *L'Homme et la santé*, Seuil, 1992, 319 p.

Georges Canguilhem, *La Connaissance de la vie* [1952], Paris, Vrin, 1965 (2e édition), 198 p.

Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine & Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, Vol.2 : De la Révolution à la Grande Guerre, Paris, Seuil, 2005, 440 p.

Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine & Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, Vol.3 : *Les mutations du regard. Le XXe siècle*, Paris, Seuil, 2006, 522 p.

Olivier Faure, *Histoire sociale de la médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, 272 p.

Olivier Faure, « Corps infirmes et Villes malades », in *Cahiers d'histoire*, 2002, n°1-2, 1e et 2e trimestres, tome 47.
En ligne : http://ch.revues.org/index440.html [Consulté le 26 mai 2008]

Michel Foucault, *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 1963, XV-214 p.

Michel Foucault, Blandine Barret Kriegel, Anne Thalamy, François Beguin et Bruno Fortier, *Les Machines à guérir. Aux origines de l'hôpital moderne*, Paris, Mardaga, 1979, 184 p.

Emmanuelle Godeau, *L´« esprit de corps ». Sexe et mort dans la formation des internes en médecine*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007, 301 p.

L. Jung, « Chauveau, Arloing et l'école vétérinaire », in *Revue médicale*, n° spécial : « Lyon et la médecine (43 av. J.-C.-1958), 1958, p.311-320 [BML FA 950686]

J. Lagman, *Embryologie médicale*, Paris, Masson, 2003 (7e édition française), X-531 p.

Jacques Léonard, *Les Médecins de l'Ouest au XIXe siècle*, Paris, H. Champion, 1978, 2 vol. : 1124 p.

Jacques Léonard, *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs*, Paris, Aubier, 1981, 384 p.

Cécile Lestrade, *Un médecin et son époque : vie et œuvre du docteur Paul Voivenel (1880-1975)*, Thèse de médecine, Toulouse, 1998, 115 p.

Pierre Macherey, « De Canguilhem à Canguilhem en passant par Foucault », in *Georges Canguilhem, philosophe et historien des sciences. Actes du colloque organisé par le Collège international de philosophie au Palais de la Découverte les 6-7-8 décembre 1990*, Paris, Albin-Michel, 1993, p.286-294.

Pierre Morel, *Dictionnaire biographique de la psychiatrie*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 1995, 254 p.

Jacques Poirier & Françoise Salaün, *Médecin ou malade ? La médecine en France au XIXe et XXe siècles*, Paris, Masson, 2001, 321 p.

Jean-Claude Sournia, *Histoire de la médecine*, Paris, La Découverte, 1992, 358 p.

Bernard Vandewalle, *Michel Foucault. Savoir et pouvoir de la médecine*, Paris, L'Harmattan, 2006, 160 p.

2. Histoire de la médecine lyonnaise

Sur la médecine à Lyon

Odile Berthou-Tremen, *L'histoire du musée d'anatomie de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon*, Lyon, 1999, 76 p.

Dominique Bonnet Saint-Georges, Joëlle Etévenaux et Christine Bigot, *112 médecins dans les rues de Lyon*, Lyon, Éditions de la fondation Marcel Mérieux / Institut Pasteur, 1990, 138 p.

Gab Despierres, *Histoire de l'enseignement médical à Lyon de l'antiquité à nos jours*, Lyon, Éditions A.C.E.M.L, 247 p.

Olivier Faure, *La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIXe siècle (1800-1914)*, Thèse de doctorat sous la direction de Yves Lequin, Université Lumière Lyon II, 1989, 6 vol.

Sylvie Rivoire, *Le musée d'anatomie de la Faculté de médecine de Lyon*, Thèse de l'Université Claude Bernard-Lyon 1, 1991, 48 p.

Bertrand Roux, *La médecine légale à Lyon au milieu du XIXe siècle (1847-1863)*, Lyon, Maîtrise d'histoire sous la direction d'Olivier Faure, 1999, 106 p.

Pascale Siroy, *Histoire de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon (1877-1931)*, Thèse de Médecine, Lyon 1, 1976, 108 p.

Sur Alexandre Lacassagne

« Evocation de la mort de Jean Lacassagne (1886-1960) », *Le Crocodile. Bulletin de l'Association générale de l'Internat des Hospices Civils de Lyon*, septembre-octobre 1961 (29e année), p.7.

Philippe Artières, « Crimes écrits. La collection d'autobiographies de criminels du professeur A. Lacassagne », *Genèses*, n°19, avril 1995, p.48-67.

Philippe Artières, « "Cher professeur A. Lacassagne, notre généreux bienfaiteur". Le détenu écrit au criminologue », *Genèses*, n°25, décembre 1996, p.143-155.

Philippe Artières, « Le Graphophile. Portrait d'un médecin légiste en maître d'écriture », in *Equinoxe*, n°22, Automne 1999, p.105-115.

Philippe Artières et Gérard Corneloup, *Le médecin et le criminel. Alexandre Lacassagne (1843-1924)*, Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque municipale de Lyon (27 janvier – 15 mai 2004), Lyon, Les Amis de la Bibliothèque de Lyon, 2004, 240 p.

Philippe Artières, « Alexandre Lacassagne : de l'archive mineure aux Archives de l'anthropologie criminelle ».
En ligne :
http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=37
[Consulté le 30 Août 2007]

A. Camelin, « Les professeurs Lacassagne et Policard », in *Revue Rive Gauche. Revue de la Société d'étude d'Histoire de Lyon*, déc.73-mars 74, p.5-11.

Patrick Cardon, *Discours littéraire et scientifique fin-de-siècle. Etude des Archives de l'anthropologie criminelle (1886-1914)*, Thèse de doctorat en Lettres et Civilisation françaises sous la direction de M. Raymond Jean, Université de Provence, 1984, 2 vol., 599 p.

Gérard Chauvy, « Lacassagne à Berlin. Le spécialiste lyonnais de l'anthropologie criminelle en congrès à Berlin », Rubrique « Les mystères de Lyon », in *Le Progrès*, 28 février 1993.

Gérard Chauvy, « Testament sous hypnose… Une étrange affaire sur laquelle l'expert lyonnais Lacassagne eut à intervenir… », in *Le Progrès*, Mars 1993.

Gérôme Coquard, « Le Professeur Lacassagne », in *La Revue du Siècle*, 4e année, décembre 1890, n°43, p.725-730 .
[BML FA 140553]

R. Deroudille, « Une dynastie pharmaceutique lyonnaise : les Guilliermond », in *Lyon pharmaceutique*, n°10, 1954, p.301-317.

Françoise Monnet, « Le juge, l'assassin et le médecin », in *Le Progrès*, 4 février 2004.

Jean Normand, « Alexandre Lacassagne, un pédagogue original ». En ligne : http://www.millenaire3.com/Alexandre-Lacassagne-un-pedagogue-original.69+M5d577421e47.0.html [Consulté le 5 mai 2008]

Marc Renneville, « Alexandre Lacassagne. Un médecin-anthropologue face à la criminalité (1843-1924) », in *Gradhiva*, n°17, 1995, p.127-140.

Henri Souchon, « Alexandre Lacassagne et l'École de Lyon. Réflexions sur les aphorismes et le concept de "Milieu social" », in *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1974, Tome XXIX, n°3, p.533-559.

Laurence Vèze, *Alexandre Lacassagne (1843-1924) et l'institut de médecine légale de Lyon*, Mémoire de DEA sous la direction de Régis Ladous, Université Jean Moulin Lyon 3, 1992, 76 p.

Laurence Vèze et Frédéric Charvet, « Lacassagne collectionneur », in Université Claude Bernard – Lyon 1, *Conférences d'histoire de la médecine. Cycle 1996-1997*, Collection fondation Marcel Mérieux, Lyon, 1997, p.117-133.

3. Criminologie

Philippe Artières, *Clinique de l'écriture. Une histoire du regard médical sur l'écriture*, Paris, Éd. Synthélabo, 1998, 270 p.

Philippe Artières et Dominique Kalifa, *Vidal, le tueur de femmes : une biographie sociale*, Paris, Perrin, 2001, 270 p.

Alain Bélier, *Cesare Lombroso, sa vie, son œuvre et sa contribution à la naissance de la criminologie*, Thèse de médecine, Paris 4, 1974, 124 p.

Massimo Borlandi, « Tarde et les criminologues italiens de son temps (à partir de sa correspondance inédite ou retrouvée », in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2000, n°3, p.7-56.

Frédéric Chauvaud, *Les experts du crime. La médecine légale en France au XIXe siècle*, Paris, Aubier, 200, 301 p.

Jean Danet, « La dangerosité, une notion criminologique, séculaire et mutante », in *Champ pénal : nouvelle revue française de criminologie*, octobre 2008.
En ligne : http://champpenal.revues.org/document6013.html.
[Consulté le 23 janvier 2009]

Pierre Darmon, *Médecins et assassins à la Belle Époque. La médicalisation du crime*, Paris, Seuil, 1989, 329 p.

Anne-Emmanuelle Demartini, *L'Affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001, 430 p.

C. Debuyst, F. Digneffe et A.-P. Pires, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, Bruxelles, Larcier, 1995-2008, 3 vol. : 399 p. + 580 p. + 493 p.

David G. Horn, *The Criminal Body : Lombroso and the Anatomy of Deviance*, New York, Routledge, 2003, 204 p.

David A. Jones, *History of criminology. A philosophical perspective*, London, Greenwood Press, 1986, 243 p.

Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, 351 p.

Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIXe siècle*, Paris, Perrin, 2005, 331 p.

Martine Kaluszynski, *La Criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France à la fin du XIXe*

siècle. Autour des « Archives de l'Anthropologie criminelle » d'Alexandre Lacassagne, thèse de doctorat sous la direction de Michelle Perrot, Université Paris VII, 1988, 989 p.

Martine Kaluszynski, « Les Congrès internationaux d'anthropologie criminelle », in *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 7, 1989, p.59-70.

Hélène L'Heuillet, « La question de la responsabilité chez Gabriel Tarde », in *Champ pénal : nouvelle revue française de criminologie*, Tome I : Les criminologiques de Tarde, septembre 2005.
En ligne : http://champpenal.revues.org/document291.html.
[Consulté le 23 janvier 2009]

Edmond Locard, *Mémoires d'un criminologiste*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1958, 253 p.

Hermann Mannheim (ed.) *Pioneers in Criminology*, London, Stevens, 1960, 402 p.

Laurent Mucchielli (dir.), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1995, 535 p.

Laurent Mucchielli, « Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés "incorrigibles" », in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n°3, 2000, p.57-89.

Jean Pinatel, « La pensée criminologique d'Émile Durkheim et sa controverse avec Gabriel Tarde », in *Revue de Science criminelle et de droit pénal comparé*, 1959, n°14, 2, p.435-442.

Jean Pinatel, « De Lacassagne à la nouvelle école de Lyon », in *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1961, p.151-158.

Marc Renneville, « Rationalité contextuelle et présupposé cognitif. Réflexion épistémologique sur le cas Lombroso », in *Revue de Synthèse*, 1997, p.495-529.

Marc Renneville, *La médecine du crime. Essai sur l'émergence d'un regard médical sur la criminalité en France (1785-1885)*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 1998, 2 vol : 920 p.

Marc Renneville, *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003, 527 p.

Marc Renneville, « La criminologie perdue d'Alexandre Lacassagne (1843-1924), in *Criminocorpus*, 2005.
En ligne : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article143.html [Consulté le 10 mars 2009]

Ysabel Rennie, *The Search for Criminal Man. A Conceptual history of the Dangerous Offender*, Toronto, Lexington Books, 1978, 345 p.

Y. Roumajon, *Enfants perdus, enfants punis. Histoire de la jeunesse délinquante en France, huit siècles de controverses*, Paris, Robert Laffont, 1989, 351 p.

Denis Szabo, *Déviance et criminalité*, Paris, Armand Colin, 1970, 378 p.

George B. Vold & Thomas J. Bernard, *Theoretical Criminology*, New York, Oxford University Press, 2002 (5e éd.), 346 p.

4. Tatouage

Frédéric Baillette, « Inscriptions tégumentaires de la loi », in *Quasimodo*, n°7 : « Modifications corporelles », 2003, p.61-88.

J.C. Dubouis-Bonnefond, « Tatouage, identité, filiation. Essai psychopathologique chez l'adolescent », in *Psychologie médicale*, Tome 15, n°4, 1983, p.571-574.

Nicole Loraux, « Blessures de virilité », in *Le Genre humain*, n°10 : « Le masculin », 1984, p.39-56.

Muriel Salle, *Féminin vs Masculin. Jeux de miroirs dans les discours médicaux et anthropologiques sur le corps et la nature féminine à la fin du XIXe siècle*, sous la direction de Michelle Zancarini-Fournel, Université Lumière Lyon 2, 2005, 230 p.

Muriel Salle, « Corps rebelles, corps parlants. Les tatouages des soldats des Bataillons d'Afrique dans la collection Lacassagne (1874-1924) », in *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n°26, 2007, p.145-154.

5. Folie

Henri Baruk, *La psychiatrie française de Pinel à nos jours*, Paris, PUF, 1967, 162 p.

Hervé Beauchesne, *Histoire de la psychopathologie*, Paris, PUF, 1993, 270 p.

André Bolzinger, *La réception de Freud en France*, Paris, L'Harmattan, 1999, 189 p.

Robert Castel, *L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme*, Paris, Éditions de Minuit, 1976, 334 p.

Julie Cheminaud, « La transfiguration artistique du quotidien. Naissance de la modernité dans la seconde moitié du XIXe siècle », thèse en cours sous la direction de Jacqueline Lichtenstein à l'Université Paris IV.

Georges Didi-Huberman, « Une notion du "corps-cliché" au XIXe siècle », in *Parachute*, n°35, 1982, p.8-14.

Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique : du début du XIXe siècle à la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2003, 346 p.

Aude Fauvel, « Le crime de Clermont et la remise en cause des asiles en 1880 », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49-1, janvier-mars 2002, p.195-216.

Aude Fauvel, « Punition, dégénérescence ou malheur ? La folie d'André Gill (1840-1885) », in *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°26-27, 2003, p.277-304.
En ligne : http://rh19.revues.org/index751.html [Consulté le 8 mai 2009]

Aude Fauvel (dir.), *Romantisme. Revue du dix-neuvième siècle*, n°141, septembre 2008, « Asiles et fous », 142 p.

Michel Foucault, *Maladie mentale et psychologie*, Paris, PUF, 2005 (1954), 104 p

Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris Gallimard, 1972, 583 p.

Marcel Gauchet & Gladys Swain, *La pratique de l'esprit humain : l'institution asilaire et la révolution démocratique*, Paris, Gallimard, 1980, 519 p.

Jan Goldstein, *Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 1997, p.409.

Laurence Guignard, *Juger la folie. La justice pénale et la folie des criminels à l'âge de l'aliénisme (1791-1865)*, thèse sous la direction d'Alain Corbin, s.l., s.n., 2006, 712 f.

Laurence Guignard, « Aliénation mentale, irresponsabilité pénale et dangerosité sociale face à la justice du XIXe siècle. Étude d'un cas de fureur », in *Crime, Histoire et Société*, 2006, vol.10, n°2, p.83-100.

George J. Makari, « Educated insane : a nineteenth-century psychiatric paradigm », in *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, vol.29, n°1, 1993, p.8-21.

Jean-Claude Monod, *Foucault : La police des conduites*, Paris, Le bien commun, 1997, 121 p.

Pierre Morel et Claude Quétel, *Médecines de la folie*, Paris, Hachette, 1985, 285 p.

Didier Nourrisson, *Le buveur du XIXe siècle, Paris, Albin Michel, 1990*, 378 p.

Daniel Pick, *Faces of Degeneration. A European disorder, c.1848-c.1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, 275 p.

Jacques Postel, *Genèse de la psychiatrie : les premiers écrits de Philippe Pinel*, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo, 1998, 297 p.

Jacques Postel et Claude Quétel, *Nouvelle histoire de la psychiatrie*, 2002, XIX-647 p.

Claude Quétel et Jean-Yves Simon, « L'aliénation alcoolique en France (XIXe et 1ere moitié du XXe siècle) », in *Histoire, économie et société*, 1988, vol. 7, n°4, p. 507-533.

Yannick Ripa, *La ronde des folles : femme, folie et enfermement au XIXe siècle (1838-1870)*, Paris, Aubier, 1986, 216 p.

Gladys Swain, *Le sujet de la folie : naissance de la psychiatrie*, précédé de « De Pinel à Freud » par Marcel Gauchet, Paris, Calmann-Lévy, 1997 (1e édition 1977), 151 p.

Gladys Swain, *Dialogue avec l'insensé. Essais d'histoire de la psychiatrie*, précédé de « À la recherche d'une autre histoire de la folie » par Marcel Gauchet, Paris, Gallimard, 1994, 281 p.

A. Zaloszyc, *Éléments d'une histoire de la théorie des dégénérescences dans la psychiatrie française*, thèse de médecine, Strasbourg, 1975, 238 p.

6. Mort

Philippe Ariès, « La mort inversée », *Archives européennes de sociologie*, vol. VIII, 1967, p.169-196.

Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident*, Paris, Seuil, 1975, 222 p.

Bruno Bertherat, *La Morgue de Paris au XIXe siècle (1804-1907). Les origines de l'Institut médico-légal ou les métamorphose de la machine*, Doctorat à l'Université Paris I sous la direction d'Alain Corbin, 2002, 3 vol. 911 f.

Julien Bonnot, *Le bateau morgue. La morgue de Lyon (1850-1910)*, Lyon, Maîtrise d'histoire sous la direction d'Olivier Faure, 2003, 137 f.

Anne Carol, *Les médecins et la mort (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Aubier, 2004, 335 p.

Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), *L'Exécution capitale. Une mort donnée en spectacle (XVIe-XXe siècles)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2003, 282 p.

7. Hygiène et eugénisme

Catherine Bachelard-Jobard, *L'eugénisme, la science et le droit*, Paris, PUF, 2001, 341 p.

Patrice Bourdelais (dir.), *Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Éditions Belin, 2001, 540 p.

Anne Carol, *Histoire de l'eugénisme en France : les médecins et la procréation (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Seuil, 1995, 381 p.

Alain Corbin, « L'hérédo-syphilis ou l'impossible rédemption. Contribution à l'histoire de l'hérédité morbide », in *Romantisme*, Vol.11, n°31, 1981, p.131-150.

Ian R. Dowbiggin, *Keeping America Sane. Psychiatry and eugenics in the United States and Canada, 1880-1940*, Londres, Cornell University Press, 2003 (2e édition), 245 p.

Françoise Guilbert, *Le pouvoir sanitaire. Essai sur la normalisation hygiénique*, Thèse d'histoire du droit sous la direction de Jean-Pierre Baud, Université Robert Schumann, Strasbourg, 1992, 361 p.

Pauline M.H. Mazumdar, *Eugenics, Human Genetics and Human Failings : the Eugenics Society, its sources and its critics in Great Britain*, New York, Routledge, 1992, 373 p.

Jean-Noël Missa et Charles Susanne, *De l'eugénisme d'État à l'eugénisme privé*, Bruxelles, De Bœck, 1999, 183 p.

Jean-Pierre Peter, « Le grand rêve de l'ordre médical en 1770 et aujourd'hui », in *Autrement*, n°4, 1976, p.183-192.

Giovanna Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France (1789-1848)*, Paris, Seuil, 1993, 357 p.

François Roussel, « L'eugénisme : analyse terminée, analyse terminable », in *Esprit*, juin 1996, p.26-54.

Claire Salomon-Bayet (éd.), *Pasteur et la révolution pastorienne*, Paris, Payot, 1984, 436 p.

Pierre-André Taguieff, « L'eugénisme, objet de phobie idéologique », in *Esprit*, novembre 1989, p.99-115.

P. Weindling, *L'hygiène de la race* (trad. de *Health, Race and German Politics between National Unification and Nazism, 1870-1947*, 1989), *Tome 1. Hygiène raciale et eugénisme médical en Allemagne : 1870-1933*, Paris, La Découverte, 1998, 300 p.

8. Monstres, perversion, handicap

Pierre Ancet, *Phénoménologie des corps monstrueux*, Paris, PUF, 2006, 178 p.

Georges Canguilhem, « La monstruosité et le monstrueux », in *Diogène*, n°40, 1962, p.29-43.

Jean Céard, *La Nature et les prodiges : l'insolite au XVIe siècle en France*, Genève, Droz, 1977, XIV-512 p.

Jean-Jacques Courtine, « Le théâtre des monstres. Les spectacles tératologiques au XVIIIe siècle », in *Les Cahiers de la Comédie Française*, 33, Actes Sud, Automne 1999, p.51-59.

Jean-Jacques Courtine, « Le corps anormal. Histoire et anthropologie culturelles de la difformité », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine & Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, Vol.3 : Les mutations du regard. Le XXe siècle, Paris, Seuil, 2006, p.201-262.

Michel Dansel, *Le sergent Bertrand : portrait d'un nécrophile heureux*, Paris, Albin Michel, 1991, 247 p.

Lisa Downing, *Desiring the dead. Necrophilia and nineteenth-century French literature*, Oxford, Legenda, 2003, 146 p.

J.-L. Fischer, *Monstres. Histoire du corps et de ses défauts*, Paris, Syros-Alternatives, 1991, 126 p.

Michel Foucault, *Les Anormaux. Cours au Collège de France.1974-1975*, Paris, Gallimard, 1999, 351 p.

Erving Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap* (1963) Paris, Editions de Minuit, 1975, 175 p.

Nicole Jacques-Chaquin & Sophie Houdard (dir.), *Curiosité et libido sciendi de la Renaissance aux Lumières*, Paris, ENS Éditions, 1998, 559 p.

Jean-Pierre Kamieniak, « La construction d'un objet psychopathologique : la perversion sexuelle au XIXe siècle », in *Revue française de psychanalyse*, Vol.67, 2003/1, p.249-262.

Amandine Malivin, « La nécrophilie au XIXe siècle : réalités et fantasmes », thèse en cours sous la direction de Gabrielle Houbre à l'Université Paris VII.

Vanessa R. Schwartz, *Spectacular Realities. Early Mass Culture in Fin-de-Siècle*, Berkeley, University of California Press, 1998, 230 p.

Henri-Jacques Sticker, « De quelques moments de l'histoire sur les corps extrêmes », in *Champ psychosomatique*, 2004, n°35, p.7-21.

Henri-Jacques Stiker, « Nouvelle perception du corps infirme », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine & Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, Vol.2 : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2005, p.279-298.

Patrick Tort, *L'ordre et les monstres : le débat sur l'origine des déviations anatomiques au XVIIIe siècle*, Paris, Syllepses, 1998 (2e édition), 243 p.

9. Art et médecine

L'âme au corps. Arts et sciences (1793-1993), Paris, Gallimard, 1993, 559 p.

Elizabeth Hallam, *The Anatomy Museum. Death and the Body Displayed*, Londres, Reaktion Books, 256 p. À paraître.

Michel Lemire, *Artistes et mortels*, Bayonne, Chabaud, 1990, 446 p.

Christiane Py et Cécile Vidart, « Les musées d'anatomie sur les champs de foire », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1985, vol.60, n°1, p.3-10.

D. Histoire intellectuelle et histoire des sciences

1. Généralités

Bernadette Bensaude-Vincent & Isabelle Stengers, *Histoire de la chimie*, Paris, La Découverte, 1993, 360 p.

Robert Boudon, *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard, 1990, 458 p.

Éric Brian, « "L'œil de la science incessamment ouvert". Trois variantes de l'objectivisme statistique », in *Communications*, n°54, 1992, p.89-103.

Jacqueline Carroy et Nathalie Richard (eds), *La découverte et ses récits en sciences humaines. Champollion, Freud et les autres*, Paris, L'Harmattan, 1998, 316 p.

Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, la Découverte, 1993, 437 p.

Gérard Fourez, *La construction des sciences. Introduction à la philosophie et à l'éthique des sciences*, Bruxelles, De Bœck, 2002, 235 p.

Evelyn FOX KELLER, *Le rôle des métaphores dans les progrès de la biologie*, Paris, Synthélabo, 1999, 157 p.

Cédric Grimoult, *Sciences et politique en France de Descartes à la révolte des chercheurs*, Paris, Ellipses, 2008, 335 p.

Robert Guesnerie et François Hartog (dir.), *Des sciences et des techniques : un débat*, Paris, Editions de l'EHESS, 1998, 349 p.

Georges Gusdorf, *Dieu, la nature, l'Homme au siècle des Lumières*, Paris, Paris, Payot, 1972, 535 p.

Georges Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome VIII : La conscience révolutionnaire. Les idéologues*, Paris, Payot, 1978, 551 p.

Bruno Latour, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 1989, 450 p.

Jacques Michel (dir.), *La nécessité de Claude Bernard. Actes du colloque de Saint-Julien-en-Beaujolais des 8, 9 et 10 décembre 1989*, Paris, Klincksieck, 1991, 317 p.

Sergio Moravia, *Il pensiero degli Idéologues. Scienza e filosofia in Francia (1780-1815)*, Firenze, La Nuova Italia,1974, 865 p.

Pierre Thuillier, *D'Archimède à Einstein : les faces cachées de l'invention scientifique*, Paris, Fayard, 1988, 395 p.

Pierre Thuillier, *Science et société. Essais sur les dimensions culturelles de la science* [1988], Paris, LGF / Livre de Poche, 1997, 318 p.

Patrick Tort, *La raison classificatoire*, Paris, Aubier, 1989, 572 p.

2. Histoire des intellectuels

François Condette, « Les recteurs d'Académie de 1809 à 1940 : évolution d'une fonction administrative », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°51, vol.1, 2004, p.62-93.

François Dosse, *La Marche des idées : histoire des intellectuels, histoire intellectuelle*, Paris, La Découverte, 2003, 353 p.

Jacqueline Pluet-Despatin, Michel Leymarie et Jean-Yves Mollier (dir.), *La belle époque des revues (1880-1914). Actes du colloque*

tenu à l'Abbaye d'Ardenne à Caen du 20 au 22 janvier 2000, Paris, Éditions de l'IMEC, 2002, 439 p.

Christophe Prochasson*, Place et rôle des intellectuels dans le mouvement socialiste français (1900-1920)*, Thèse, Paris, I, 1989, 2 vol. dact., 565 f.

Christophe Prochasson, « Les correspondances : sources et lieux de mémoire de l'histoire intellectuelle », in *Cahiers du Centre de recherches historiques*, octobre 1991, n°8, p.32-47.

Christophe Prochasson, *Les intellectuels, le socialisme et la guerre, 1900-1938*, Paris, Seuil, 1993, 354 p.

Rémy Rieffel*, Les Intellectuels, la cité et l'espace public. Modes d'intervention et formes de visibilité (1958-1981)*, Thèse d'État, Paris I, 1991, 3 vol., 770 f.

Jean-François Sirinelli, « Le hasard ou la nécessité ? Une histoire en chantier : l'histoire des intellectuels », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°9, janvier-mars 1986, p.97-108.

Jean-François Sirinelli, *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1988, 721 p.

3. Positivisme

Michel Bourdeau, « La réception du positivisme il y a un siècle : pour un état des lieux », in *Bulletin de la SABIX* (Société des amis de la bibliothèque de l'X), n°30, 2002, p.12-19.

Michel Bourdeau, *Les trois états : science, théologie et métaphysique chez Auguste Comte*, Paris, Éd. du Cerf, 2006, 177 p.

Raquel Capurro, *Le positivisme est un culte des morts : Auguste Comte*, Paris, EPEL, 2001, 156 p.

Charles Hale, *The Transformation of Liberalism in Late 19th Century Mexico*, Princeton, Princeton University Press,1989, XI-291 p.

Jean Lacroix, *La sociologie d'Auguste Comte*, Paris, PUF, 1956, 114 p.

Pierre Macherey, *Comte. La philosophie et les sciences*, Paris, PUF,1989, 125 p.

Annie Petit, « Médecine et positivisme : une troublante fascination », Conférence prononcée dans le cadre du séminaire de recherche « Positivisme, scientisme, darwinisme dans la littérature et les sciences sociales depuis la seconde moitié du XIXe siècle : triomphe et contestation » le 24 janvier 2008. À paraître en 2009.

W.M. Simon, *European Positivism in the Nineteenth Century*, Ithaca, Cornell University Press, 1963, XII-384 p.

4. Evolutionnisme

Claude Blanckært, « L'anthropologie au féminin : Clémence Royer », in *Revue de synthèse*, n°105, 1982, p.23-38.

Denis Buican, *Histoire de la génétique et de l'évolutionnisme en France*, Paris, PUF, 1984, 421 p.

Denis Buican, *La Révolution de l'évolution. L'évolution de l'évolutionnisme*, Paris, PUF, 1989, 339 p.

Richard W. Burkhardt, « Compte-rendu de lecture à propos de *L'introduction du Darwinisme en France au XIXe siècle* par Yvette Conry », in *Isis*, vol.67, n°3, septembre 1976, p.494- 501.

Adeline Chainais, Carole Fillière, Mercedes Gómez-García Plata *et alii,* « La transmission culturelle. Le cas de l'évolutionnisme en Espagne (fin XIXe-début XXe siècle).
En ligne : http://crec.univ-paris3.fr/hist_cult.php [Consulté le 23 juillet 2008]

Yvette Conry, *L'introduction du darwinisme en France au XIXe siècle*, Paris, Vrin, 1974, 480 p.

Geneviève Fraisse, *Clémence Royer. Philosophe et femme de sciences*, Paris, La Découverte, 2004, 196 p.

Thomas S. Glick (ed.), *The comparative reception of Darwinism*, University of Texas Press, 1974, IX-505 p.

Joy Harvey, « Strangers to each others : male and female relationships in the life and work of Clemence Royer », in P.G. Abir-Am et D. Outram (eds.) *Uneasy careers and intimitate lives : women in science, 1789-1979*, Tugers University Press, 1987, XII-365 p.

David L. Hull, *Darwin and his critics. The reception of Darwin's theory of evolution by the scientific community*, Harvard University, Press, 1973, XII-473 p.

Nathalie Richard, *L'invention de la préhistoire. Une anthologie*, Paris, Press Pocket, 1992, 349 p.

Patrick Tort, *Évolutionnisme et linguistique*, Paris, Vrin, 1980, 121 p.

Patrick Tort, *La raison classificatoire*, Paris, Aubier, 1989, 572 p.

Patrick Tort, *Darwin et le darwinisme*, Paris, PUF, 1997, 128 p.

Patrick Tort (dir.), *Darwinisme et société*, Paris, PUF, 1992, 690 p.

5. Hérédité

Jean-Louis Fischer et William H. Schneider, *Histoire de la génétique : pratiques, techniques et théories*, Paris, ARPEM, 1990, 310 p.

François Jacob*, La logique du vivant : une histoire de l'hérédité*, Paris, Gallimard, 1976, 354 p.

6. Spiritisme

Anne-Sophie Chambon, *Le spiritisme à Lyon : 1860-1920*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Régis Ladous, Université Jean Moulin Lyon III, 1989.

Guillaume Cuchet, *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, Colin, 2005, 253 p.

Guillaume Cuchet, « Le retour des esprits, ou la naissance du spiritisme sous le Second Empire », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°54-2, 2007, p.74-90.

Nicole Edelman, *Voyantes guérisseuses et visionnaires en France (1785-1914)*, Paris, Albin Michel, 1995, 280 p.

Pascal Le Maléfan, *Folie et spiritisme. Histoire du discours psychopathologique sur la pratique du spiritisme, ses abords et ses avatars (1850-1950)*, Paris, L'Harmattan, 1999, 212 p.

7. Sociologie

Massimo Borlandi et Laurent Mucchielli (dir.), *La sociologie et sa méthode. Les Règles de Durkheim un siècle après*, Paris, L'Harmattan, 1995, 415 p.

Massimo Borlandi & Mohamed Cherkaoui (dir.), *Le suicide, un siècle après Durkheim,* Paris, PUF, 2000, 260 p.

Johann Heilbron, *Naissance de la sociologie*, Paris, Agon, 2006, 426 p.

Laurent Mucchielli, « Sociologie *versus* anthropologie raciale. L'engagement décisif des durkheimiens dans le contexte "fin de siècle" (1885-1914) », in *Gradhiva. Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 21, 1997, p.77-95.

Laurent Mucchielli, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France*, Paris, La Découverte, 1998, 571 p.

A. Savoye, *Les débuts de la sociologie empirique (1830-1930)*, Paris, Méridien Klincksieck, 1994, 244 p.

Massayuki Yamashita, « La sociologie française entre Auguste Comte et Emile Durkheim : Emile Littré et ses collaborateurs », in *L'Année sociologique*, vol. 45, n°1, 1995, p.83-115.

8. Anthropologie et anthropométrie

Claude Blanckært (dir.), *Le terrain des sciences humaines : instructions et enquêtes (XVIIIe-XIXe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1996, 404 p.

Claude Blanckært, *Les politiques de l'anthropologie. Discours et pratiques en France (1860-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2001, 493 p.

Michèle Duchet (éd.), *De l'homme*, Paris, Maspero, 1971, 407 p.

Elizabeth Edwards, « Photographic "types": the pursuit of method », in *Visual anthropology*, New York, Horwood Academic Publishers, 1990, vol 3 (2-3)., p.235-258.

Elizabeth Edwards, *Anthropology & photography 1860-1920*, New Haven, Yale University Press, 1992, 275 p.

Johannes Fabian, *Le temps & les autres. Comment l'anthropologie construit son objet*, Paris, Anacharsis, 2006, 313 p.

J.M. Hecht, « A vigilant anthropology : Léonce Manouvrier and the disappearing numbers », in *Journal of the history of the behavioral sciences*, vol.33, n°3, 1997, p.221-240.

Stephen Jay Gould, *La mal-mesure de l'homme*, Paris, Odile Jacob, 1997, 468 p.

Pierre-Jérôme Jehel, *Photographie et anthropologie en France au XIXe siècle*, DEA sous la direction de André Rouillé et Sylvain Maresca, Université Paris VIII-Saint Denis, 1995, 141 p.
En ligne :
http://www.a-m-e-r.com/Recherches/dea/photo_anth19e.pdf.
[Consulté le 13 avril 2009]

E. Histoire des idées politiques

1. Féminisme

Nouvelles Questions Féministes, volume 25, n°1 : « Sexisme et racisme : le cas français »

Nouvelles Questions Féministes, volume 25, n°3 : « Sexisme, racisme, et postcolonialisme »

Nouvelles Questions Féministes, volume 26, n°1 : « Migrations : genre et frontières - frontières de genre »

Henri Corneille Agrippa, *De nobilitate et praecellentia fœmini sexus [1529]*, éd. et trad. R. Antonioli, Ch. Béné et O. Sauvage, Droz, 1990, 133 p.

Henricus Cornelius Agrippa, *Declamation on the Nobility and Preeminence of the Female Sex [1529]*, ed. and trans. Albert Rabil, University of Chicago Press, 1996, 109 p.

Pierre Bourdieu, *La Domination masculine*, Paris, Éditions du Seuil, 1998, 142 p.

Pierre Bourdieu, *La Domination masculine*, Paris, Éditions du Seuil, 1998, 142 p.

Angela Davis, *Femmes, race, classe*, Paris, Des Femmes, 1983, 341 p.

Elsa Dorlin, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2006, 307 p.

Steven C. Hause, *Hubertine Auclert : The French Sufragette*, New Haven, Yale University Press, 1987, XXI-268 p.

A-M. Käppeli, « Scènes féministes », in Geneviève Fraisse et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, tome 4, p.501-506.

Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques-Des Femmes, 1989, 359 p.

Anne R. Larsen, « Paradox and the praise of women : From Ortensio Lando and Charles Estienne to Marie de Romieu », in *Sixteenth century journal*, 28/33, 1997, p.759-774.

Catherine Marry et Ilana Löwy, *Pour en finir avec la domination masculine. De A à Z, Paris*, Les Empêcheurs de penser en rond, 2007, 339 p.

James F. McMillan, *Housewife or Harlot : The Place of Women in French Society, 1870-1940*, New York, St.Martin's Press, 1981, 229 p.

Claire G. Moses, *French Feminism in the Nineteenth Century*, Albany, State University of New York Press, 1984, 311 p.

Karen M. Offen et Susan Groag Bell, *Women, the Family and Freedom. The Debate in Documents*, Stanford, Stanford University Press, 1983, 2 vol. : 561 + 474 p.

Michèle Riot-Sarcey, *Histoire du féminisme,* Paris, La Découverte, 2002, 122 p.

Joan W. Scott, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998, 286 p.

Judith F. Stone, « Les républicains et la question de la femme (1852-1914) », in *Deux siècles de débats républicains (1792-2004)*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.125-141.

2. Racisme

Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës* [1988], Paris, La Découverte, 1997, 307 p.

Colette Guillaumin, *L'Idéologie raciste*, Paris, Gallimard, 2002, 378 p.

Sarga Moussa (dir.), *L'idée de « race » dans les sciences humaines et la littérature (XVIIe et XIXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2003, 455 p.

Yves Perrin et Didier Nourrisson (dir.), *Le barbare, l'étranger : images de l'autre, Actes du colloque organisé par le CERHI (Saint-Étienne, 14 et 15 mai 2004)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005, 419 p.

Pierre-André Taguieff, *Le racisme*, Paris, Flammarion, 1997, 127 p.

Sophie Wahnich, *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997, 406 p.

3. Républicanisme et universalisme

Maurice Agulhon, *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, 251 p.

Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989, 447 p.

Maurice Agulhon, *Les métamorphoses de Marianne : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1914 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2001, 320 p.

Maurice Agulhon et Pierre Bonte, *Marianne, les visages de la République*, Paris, Gallimard, 1992, 128 p.

Pierre Antonmattéi, *Léon Gambetta : héraut de la République*, Paris, Michalon, 1999, 608 p.

Léora Auslander et Michelle Zancarini-Fournel, « Le genre de la nation et le genre de l'État », in *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°12-2000, Le genre de la nation. En ligne : http://clio.revues.org/index161.html [Consulté le 25 avril 2009]

Léora Auslander, « Le vote des femmes et l'imaginaire de la citoyenneté : l'État-nation en France et en Allemagne », in Françoise Thélamon & Anne-Marie Sohn, *L'histoire sans les femmes est-elle possible ? Actes du colloque de Rouen (27-29 novembre 1997)*, Paris, Perrin, 1998, p.73-86.

Norberto Bobbio, *L'età dei diritti*, Einaudi, Turin, 1990, 252 p.

Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2007, 1354 p.

Alain Garrigou, *Histoire du suffrage universel en France : 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, 366 p.

Christopher Hill, *Intellectual Origins of the English Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1997 [1965], XI-422 p.

Martine Kaluszynski & Sophie Wahnich (dir.), *L'État contre la politique. Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, 339 p.

Claude Lefort*, L'invention démocratique : les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1994, 331 p.

Jean-Pierre Machelon, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976, 461 p.

Jean Maitron, *Le mouvement anarchiste en France, vol.I : Des origines à 1914,* Paris, François Maspéro, 1975, 485 p.

Mona Ozouf, « L'idée républicaine et l'interprétation du passé national », in *Annales, Histoire, Sciences sociales*, vol.53, n°6, 1998, p.1075-1087.

Guy Rosa, *La république universelle : paroles et actes de V. Hugo*. En ligne : http://groupugo.div.jussieu.fr/Groupugo/92-09-26Rosa.htm [Consulté le 13 avril 2009]

Pierre Rosanvallon, « Pour une histoire conceptuelle du politique », in *Revue de Synthèse*, janvier-juin 1986, n°1-2, p.93-105.

Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.

Dominique Schnapper, *La Communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1993, 228 p.

Giovanni Tabacco, *Universalismes et idéologies politiques. De l'Antiquité tardive à la Renaissance*, Paris, Gérard Monfort, 2001, 106 p.

F. Histoire de la justice

1. Généralités

Frédéric Chauvaud & Jacques-Guy Petit (dir.), *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Honoré Champion Editeur, 1998, 490 p.

Marco Cicchini et Michel Porret (dir.), *Les sphères du pénal avec Michel Foucault : histoire et sociologie du droit de punir*, Lausanne, Antipodes, 2007, *303* p.

Laurence Guignard, « L'irresponsabilité pénale dans la première moitié du XIXe siècle, entre classicisme et défense sociale », in *XXXIVe Congrès français de criminologie : Responsables, coupables, punis ? Fragments d'un interminable débat, Agen, septembre 2004.* En ligne : http://champpenal.revues.org/document368.html [Consulté le 10 janvier 2009]

Laurence Guignard, « Les lectures de l'intériorité devant la justice pénale au XIXe siècle », in *Romantisme. Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°181, septembre 2008, p.23-35.

Yvon Le Gall, Dominique Gaurier & Pierre-Yannick Legal (ed.), *Du droit du travail aux droits de l'humanité. Etudes offertes à Philippe-Jean Hesse*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 488 p.

2. Histoire de l'identification

I. Baudelet, « La survie du livret ouvrier au début du XXe siècle », in *Revue du Nord*, t.LXXV, n°300, avril-juin 1993, p.303-318.

Vincent Denis, *Une histoire de l'identité. France (1715-1815)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 462 p.

Steven L. Kaplan, « Réflexions sur la police du monde du travail (1700-1815) », in *Revue historique*, janvier-mars 1979, p.17

P. Delsalle, « Du billet de congé au carnet d'apprentissage : les archives des livrets d'employés et d'ouvriers (XVIe-XIXe siècle) », *Revue du Nord*, t.LXXV, n°300, avril-juin 1993, p.285-302.

Gérard Noiriel (éd.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, 271 p.

Gérard Noiriel, *État, nation, immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001, 590 p.

3. Histoire des peines

Association française de criminologie, Le récidivisme. XXIe congrès de l'Association française de criminologie, Paris, PUF, 1983, 263 p.

Jean-Claude Farcy, « La peine de mort en France : Deux siècles pour une abolition (1791-1981) », in *Criminocorpus*.
En ligne :
http://www.criminocorpus.cnrs.fr/spip.php?article112&var_recherche=peine%20de%20mort [Consulté le 4 janvier 2009]

G. Histoire du genre (femmes, sexualité)

1. Généralités

Sylvie Chaperon, « Le genre et l'histoire contemporaine des sexualités », in *Hypothèses*, Volume 1, 2004, p.333-341.

Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman, *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003, 234 p.

Françoise Héritier, *Masculin / Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, 332 p.

Nicole-Claude Mathieu, « Homme-culture et femme-nature », in *L'Homme*, XIII, n°3, 1973, p.101-113.

Françoise Thélamon et Anne-Marie Sohn, *L'histoire sans les femmes est-elle possible ? Actes du colloque de Rouen (27-29 novembre 1997)*, Paris, Perrin, 1998, 427 p.

2. Histoire de la sexualité

André Béjin, *Le nouveau tempérament sexuel : essai sur la rationalisation et la démocratisation de la sexualité*, Paris, Kimé, 1990, 136 p.

Sylvie Chaperon, *Les origines de la sexologie (1850-1900)*, Paris, Audibert, 2007, 287 p.

Alain Corbin, *L'harmonie des plaisirs : les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2007, 542 p.

Michel Foucault, *Histoire de la Sexualité, Tome 1 : La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 211 p.

3. Histoire du corps féminin

Anne Carol, « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins : grandeur et décadence des trompes (XVIIe-XIXe siècles) », in *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°17, 2003, p.203-230.

Esther Cohen, *Le corps du diable. Philosophes et sorcières à la Renaissance*, Paris, Léo Scheer, 2004, 213 p.

Nicole Edelman, « Discours médical et construction des catégories homme/femme, masculin/ féminin », in *Sens Public. Revue internationale*, 10 juin 2003.
En ligne : http://www.sens-public.org/spip.php?article9 [Consulté le 5 décembre 2008]

Delphine Gardey & Ilana Löwy, *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2000, 277 p.

Delphine Gardey, « Les sciences et la construction des identités sexuées. Une revue critique », in *Annales Histoire Sciences Sociales*, n°3, mai-juin 2006, p.649-673.

Donna Haraway, *Simians, Cyborgs, and Women : The Reinvention of Nature*, Routledge, New York, 1991, 287 p.

Annick Jaulin, « La fabrique du sexe : Thomas Laqueur et Aristote », in *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°14, 2001, p.195-205 .

Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992, 355 p.

Aurélie Letainturier*, Les passions du corps : De la déviance de la femme à l'idéal féminin, d'après l'ouvrage Criminalpsychologie du juriste autrichien Hans Gross, Poitiers, Mml, 2006, 173 f°.*

Catherine Louveau et Anaïs Bohuon, « Le test de féminité, analyseur du *procès de virilisation* fait aux sportives », in *Sport et Genre*, Volume 1 : « La conquête d'une citadelle masculine », Paris, L'Harmattan, 2005, p. 87-117.

Nelly Oudshoorn, *Beyond the natural body : an archeology of sex hormones*, New York / London, Routledge, 1994, XI-195 p.

4. Homosexualité et hermaphrodisme

Nicole G. Albert, *Saphisme et décadence dans Paris fin-de-siècle*, Paris, Éd. de la Martinière, 2005, 361 p.

Georges Apitzsch, *Lettres d'un inverti allemand au Docteur Lacassagne. 1903-1908*, Edition établie, annotée et présentée par Philippe Artières, Paris, EPEL, 2006, 123 p.

Philippe Artières, « Lacassagne : le professeur et l'inverti ». En ligne sur *Criminocorpus* : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article38.html [Consulté le 4 novembre 2008]

Heike Bauer, « Theorizing Female Inversion : Sexology, Discipline, and Gender at the Fin-de-Siècle », in *Journal of the History of Sexuality*, Volume 18, Number 1, January 2009, p.84-102.

Chiara Beccalossi, « The Origin of Italian Sexological Studies : Female Sexual Inversion, ca. 1870–1900 », in *Journal of the History of Sexuality*, Volume 18, Number 1, January 2009, p.103-120.

Alain Chevrier, *Histoire de Mademoiselle Rosette. Testament cassé d'un homme qui croyait être fille*, Paris, Gallimard, 2007, 192 p.

Michel Foucault, *Herculine Barbin dite Alexina B.*, Paris, Gallimard, 1978, 161 p.

Régis Révenin, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris (1870-1918)*, Paris, L'Harmattan, 2005, 225 p.

Régis Révenin, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale », in *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°17, vol.2, 2007, p.23-45.

H. Histoire des marges

1. Généralités

Howard Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance* [1963], Paris, Métailié, 1985, 247 p.

Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Perrin, 2007, XXVIII-566 p.

Collectif, *Les marginaux et les exclus dans l'histoire. Cahiers Jussieu n°5*, Paris, Union générale d'éditions, 1979, 443 p.

Collectif Maurice Florence, *Archives de l'infamie,* Paris, Les Prairies ordinaires, 2009, 155 p.

Peter Conrad et Joseph W. Schneider (eds), *Deviance and medicalization. From badness to sickness*, Philadelphia, Temple University Press, 1992 (2e édition), 327 p.

Alain Corbin, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Aubier, 1978, 494 p.

José Cubero, *Histoire du vagabondage : du Moyen âge à nos jours*, Paris, Imago, 1998, 294 p.

Alan Forrest, *La Révolution française et les pauvres*, Paris, Perrin, 1986, 283 p.

François Hartog, *Anciens, modernes, sauvages*, Paris, Galaade, 2005, 256 p.

Hans Mayer, *Les Marginaux : femmes, juifs et homosexuels dans la littérature européenne* [*Die Aussenseiter*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1975, 508 p.], Paris, Albin Michel, 1994, 535 p.

Henri-Jacques Sticker et Guy H. Allard (éd.), *Aspects de la marginalité au Moyen Âge*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975, 174 p.

François Wagniart, *Le vagabond à la fin du XIXe siècle*, Paris, Belin, 1999, 349 p.

2. Histoire des lieux privatifs de liberté

Philippe Artières, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2000, 425 p.

Robert Badinter, *La prison républicaine : 1871-1914*, Paris, Fayard, 1992, 429 p.

Robert Badinter, « La Société générale des prisons », *La prison républicaine : 1871-1914*, Paris, Fayard, 1992, p.88-93.

Feriel Ben Mahmoud, *Bat d'Af'. La légende des mauvais garçons*, Paris, Mengès, 2005, 189 p.

Christian Carlier, *Les surveillants au parloir*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1996, 191 p.

Christian Carlier, *Histoire du personnel des prisons françaises du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997, 261 p.

Patrick Colin, « Approche historique et sociologique du milieu carcéral en France : comment comprendre les difficultés d'ouverture de la politique pénitentiaire française (1789-1945) », in *Análise Psicológica*, 2002, 3 (XX), p.297-306.

Pierre Deyon, *Le Temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire*, Paris, Éditions Universitaires, 1975, 190 p.

Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison [1975]*, Paris, Gallimard, 1975, 360 p.

Martine Kaluszynski, « La Société générale des prisons et la Revue pénitentiaire (1877-1900) ».
En ligne :
http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=145
[Consulté le 30 juin 2008]

Jacques Léonard, « Les médecins des prisons en France au XIXe siècle », in *La Prison, le bagne, l'histoire*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984, p.141-151.

Albert Londres, *Dante n'avait rien vu*, Paris, Albin Michel, 1924, 254 p.

Michelle Perrot, *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1980, 317 p.

Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, *Histoire des prisons en France (1789-2000)*, Toulouse, Privat, 2002, 254 p.

Jaap van Ginneken, *Crowds, Psychology, and Politics. 1871-1899*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 269 p.

I. Histoire de la colonisation

1. Expositions coloniales et anthropologiques

R.D. Altick, *The shows of London*, Cambridge, Harvard University Press, 1978, 507 p.

Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch *et alii*, *Zoos humains : XIXe et XXe siècles*, Paris, La Découverte, 2002, 479 p.

Pascal Blanchard, Stéphane Blanchoin, Nicolas Bancel *et alii*, *L'Autre et Nous. « Scènes et Types » : anthropologues et historiens devant les représentations des populations colonisées, des ethnies, des tribus et des races depuis les conquêtes coloniales, Actes du colloque organisé par l'Association Connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine à Marseille en février 1995*, Paris, Syros, 1995, 279 p.

Gérard Collomb (prés.), *Kaliña : Des amérindiens à Paris*, Paris, Créaphis, 1992, 117 p.

Benoît Coutancier, *Peaux Rouges, autour de la collection du Prince Napoléon Bonaparte*, Thonon-les-Bains, l'Albaron, 1992, 123 p.

Joël Dauphiné, *Canaques de la Nouvelle Calédonie à Paris en 1931 : de la case au zoo*, Paris, L'Harmattan, 1998, 190 p.

Isabelle Gala, *Des sauvages au jardin. Les exhibitions ethnographiques du jardin d'acclimatation de 1877 à 1912*, s.l., dactyl. Bibliothèque du musée des Arts et Traditions populaires, 1980, 115 p.

Catherine Hodeir & Michel Pierre, *L'Exposition coloniale*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1991, 286 pages.

Bernth Lindfors, *Africans on Stage. Studies in Ethnological Show Business*, Bloomington, Indiana University Press, 1999, XIII-302 p.

John M. MacKenzie, *Propaganda and Empire : The Manipulation of British Public opinion, 1880-1960*, Manchester, Manchester University Press, 1984, 277 p.

Pascal Ory, *L'Exposition universelle*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1989, 159 p.

Olivier Razac, *Des zoos humains à Loft Story*, Paris, La Fabrique, 2002, 125 p.

2. Idéologie coloniale

Charles-Robert Ageron, *L'anticolonialisme en France de 1871 à 1914*, Paris, PUF, 1973, 96 p.

Raoul Allier, *Le non-civilisé et nous : différence irréductible ou identité foncière ?*, Paris, Payot, 1927, 317 p.

Nicolas Bancel, Pascal Blanchard & Françoise Vergès, *La République coloniale*, Paris, Hachette, 2006, 174 p.

Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire et Nicolas Bancel, *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2008, 755 p.

Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine, 1955, 72 p.

Dino Costantini, *Mission civilisatrice. Le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'identité politique française*, Paris, La Découverte, 2008, p.25-36. 286 p.

Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme*, Paris, Robert Laffont, 2003, 843 p.

Carole Reynaud Paligot, *La République raciale (1860-1930)*, Paris, PUF, 2006, 338 p.